

*Beaune Côte & Sud*

communauté d'agglomération  
[www.beaunecoteetsud.com](http://www.beaunecoteetsud.com)

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DU 28 MARS 2022**

**RECUEIL DES DELIBERATIONS**

# RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

## SOMMAIRE

### CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 28 MARS 2022

DELIBERATIONS	OBJET	PAGE
<b>CC-22-016</b>	Compte-rendu des délégations données au Président et au Conseil communautaire	<b>1</b>
<b>CC-22-017</b>	FEDER Axe urbain : Candidature de la Communauté d'Agglomération	<b>17</b>
<b>CC-22-018</b>	Modification des Représentants du SMET 71	<b>20</b>
<b>CC-22-019</b>	Adhésion au Contrat d'itinérance du Canal du Centre	<b>22</b>
<b>CC-22-020</b>	Mise en place du Comité Social Territorial (CST)	<b>167</b>
<b>CC-22-021</b>	Tableau des effectifs	<b>172</b>
<b>CC-22-022</b>	Rapport égalité homme/femmes	<b>175</b>
<b>CC-22-023</b>	Mise en place du RIFSEEP	<b>191</b>
<b>CC-22-024</b>	Création d'un budget annexe pour l'aménagement de la zone d'activités "En Carrouge" à NOLAY	<b>208</b>
<b>CC-22-025</b>	Approbation du Plan Climat Air Energie Territoriale 2022-2027	<b>211</b>
<b>CC-22-026</b>	Rénovation de la piste d'athlétisme : Actualisation du Plan de financement	<b>472</b>
<b>CC-22-027</b>	Compte de gestion 2021	<b>477</b>
<b>CC-22-028</b>	Compte administratif 2021	<b>479</b>
<b>CC-22-029</b>	Affectation des résultats 2021	<b>514</b>
<b>CC-22-030</b>	Budget primitif 2022	<b>531</b>
<b>CC-22-031</b>	Vote des taux de fiscalité	<b>653</b>
<b>CC-22-032</b>	Accompagnement financier aux associations et organismes extérieurs	<b>656</b>
<b>CC-22-033</b>	Autorisation de Programme et Crédits de Paiement	<b>666</b>
<b>CC-22-034</b>	Provisions pour risques d'impayés	<b>681</b>
<b>CC-22-035</b>	Attribution de compensation 2022	<b>691</b>
<b>CC-22-036</b>	Convention de facturation et reversement de la redevance assainissement pour la Commune de CHAUDENAY	<b>694</b>

<b>DELIBERATIONS</b>	<b>OBJET</b>	<b>PAGE</b>
<b>CC-22-037</b>	Valorisation des moyens accordés aux associations, collectivités et organismes par la Communauté d'Agglomération	<b>700</b>
<b>CC-22-038</b>	Approbation du règlement d'intervention des fonds de concours pour la période 2022-2025	<b>706</b>
<b>CC-22-039</b>	Tarif Prestations Enfance Prestations périscolaires et extrascolaires	<b>716</b>
<b>CC-22-040</b>	Tarif Prestations Petite Enfance	<b>722</b>
<b>CC-22-041</b>	Tarif Prestations Equipements sportifs	<b>727</b>
<b>CC-22-042</b>	Tarif Prestations Conservatoire	<b>730</b>
<b>CC-22-043</b>	Tarif Prestations Ecole des Beaux-Arts	<b>733</b>
<b>CC-22-044</b>	Tarif Prestations Transports	<b>736</b>
<b>CC-22-045</b>	Tarif Prestations Déchets et Ordures ménagères	<b>741</b>

## Conseil Communautaire du 28 Mars 2022

Date d'envoi de la convocation : 22 mars 2022

Nombre de Conseillers en exercice : 90

Nombre de Délégués titulaires ou suppléants présents : 59

Nombre de Procurations : 20

Nombre de Votants : 79

**Présidence de :** M. Alain SUGUENOT, Président

**Présents :** *Titulaires* : Mmes et MM. Maurice CHAPUIS, Bernard BATAULT, Jean-Luc BECQUET, Carole BERNHARD, Raphaël BOUILLET, Marie-France BRAVARD, Geffroy BRUNEL, Anne CAILLAUD, Jean-François CHAMPION, Xavier COSTE, Charlotte FOUGERE, Emmanuelle JEUNET-MANCY, Sophie LEFAIX, Virginie LEVIEL, Geneviève PELLETIER, Michel PIERRON, Philippe ROUX, Jonathan VION, Didier DURIAUX, Jean-Noël MORY, Sébastien LAURENT, Vittorio SPARTA, Gérard NAIRAT, Céline DANCER, Catherine PAPPAS, Jean-Claude BROUSSE, Arnaud GUICHARD, Didier SAINT-EVE, Jean-Christophe VALLET, Pierre BROUANT, Jean-Luc PETIT, Véronique RICHER, Jérôme FOL, Jean-Louis BAUDOIN, Jean-Paul BOURGOGNE, Pascal MALAQUIN, Jean-Paul ROY, Denis THOMAS, Richard ROCH, Jean-Pascal MONIN, Laurence BROCHOT, Gilles ARPAILLANGES, Gérard GREFFE, Michel QUINET, Serge GRAPPIN, Jacqueline METAIS, Sylvain JACOB, Eric SORDET, Daniel TRUCHOT, Daniel CARRIER, Jean MAREY, Pascal BOULEY,

**Suppléants :** M. Thierry DUBUISSON, (suppléant de M. Christian GHISLAIN – CORCELLES-LES-ARTS), M. Michel ROY (suppléant de M. DENIZOT Marc – CORMOT-VAUCHIGNON), Mme Marie-Claude BELORGEY (suppléante de M. Christian POULLEAU – MOLINOT), M. FOLLEAT Emmanuel (suppléant de M. Olivier MENAGER – PARIS-L'HOPITAL), Mme Sophie JACQUET (Suppléante de M. Jacques FROTEY – POMMARD),

**Délégués ayant donné procuration :**

M. Gérard ROY à M. Michel QUINET,  
Mme Géraldine CHAMPANAY à Mme FOUGERE,  
Mme Carole CHATEAU à M. Xavier COSTE,  
M. Stéphane DAHLEN à M. Pierre BOLZE,  
Mme Ariane DIERICKX à M. Jean-Luc BECQUET,  
M. Alexis FAIVRE à M. Jean-Luc BECQUET,  
M. Thibaut GLOAGUEN à Mme Anne CAILLAUD,  
Mme Virginie LONGIN à Mme Virginie LEVIEL  
Mme Olivia PUSSET, à Mme Marie-France BRAVARD,  
M. Bernard REPOLT à M. Jean-François CHAMPION,  
Mme Sihème REZIGUE à Mme Sophie LEFAIX,  
M. Pascal HUGUENIN à M. Sylvain JACOB,  
Mme Delphine SAVARY à M. Sébastien LAURENT,  
Mme Patricia ROSSIGNOL à M. Gérard NAIRAT,  
Mme Estelle BRUNAUD à M. Denis THOMAS,  
M. Michel BOULEY à M. FOLLEAT,  
Mme Corinne GARREAU à M. Jérôme FOL,  
M. Guy DROMARD à M. Jean-Christophe VALLET,  
M. Rémi CHAMPAUD à M. Denis THOMAS,  
M. Guy VADROT à Mme Céline DANCER,

**Délégués absents non représentés :**

Mmes et MM. Rémy MORIN, Eric MONNOT, Virginie ROUXEL-SEGAUT, Richard BENINGER, Yves PYS, Sandrine ARRAULT, Olivier ATHANASE, Cyril DEREPIERRE, Cladic PAGNOTTA, Alexandra PASCAL, Michel MOINGEON.

**Secrétaire :** M. Pierre BOLZE

**COMPTE-RENDU DES DELEGATIONS DONNEES PAR LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE AU  
PRESIDENT ET AU BUREAU COMMUNAUTAIRE**  
RAPPORTEUR : M. SUGUENOT

Par délibérations du 16 juillet 2020 et 13 décembre 2021, le Conseil Communautaire a délégué certaines compétences au Président et au Bureau.

Le Président doit rendre compte des décisions prises sur le fondement de ces délégations.

Celles que le Président et le Bureau ont été amenés à prendre pendant la période comprise entre le 11 février 2022 et le 10 mars 2022 figurent en annexe au présent rapport.

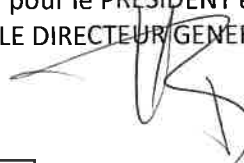
**DECISION**

Le Conseil communautaire, après en avoir pris connaissance,

- PREND ACTE de la communication sur les décisions que le Président, ainsi que le Bureau Communautaire ont prises, en application des délégations qui leur ont été données entre le 11 février 2022 et le 10 mars 2022 pour traiter des affaires énumérées à l'article L 5211-10 et dont la liste est jointe à la présente délibération.


Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Pour extrait certifié conforme,  
LE PRESIDENT  
pour le PRESIDENT et par délégation  
LE DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES



Mickael BOITELLE



Envoyé en préfecture le 07/04/2022
Reçu en préfecture le 07/04/2022
Affiché le 
ID : 021-200006682-20220328-CC_22_016-DE

« La présente décision, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, de sa publication et/ ou de son affichage, d'un recours contentieux déposé auprès du Tribunal administratif de DIJON, 22 rue d'Assas 21000 DIJON ou via l'application télérecours citoyen ([www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)). Un recours gracieux peut également être formulé auprès de la Communauté d'Agglomération BEAUNE Cote et Sud, 14 rue Philippe TRINQUET, 21200 BEAUNE, étant précisé que celle-ci dispose d'un délai de deux mois pour répondre. Le silence gardé pendant deux mois vaut décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois. »

**ANNEXE N°1 : DELEGATIONS DU PRESIDENT**

- ❖ **Réaliser les emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget et d'opérations financières utiles à la gestion des emprunts dans les conditions fixées par la délibération du 16 juillet 2020 :**
  
- ❖ **Réaliser les lignes de trésorerie nécessaires au fonctionnement de la Communauté d'Agglomération dans la limite d'un montant de 5 Millions d'euros :**
  
- ❖ **Créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services communautaires dans le cadre des imputations budgétaires et fixation des modalités de fonctionnement de ces régies :**

<b>N° et date d'arrêté</b>	<b>Objet</b>

- ❖ **Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'attribution, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au Budget :**

# MARCHES

Attributaire	département de l'attributaire	Ville de l'attributaire	Montant global et forfaitaire du marché en € HT offre de base	Montant simulation en € HT offre de base	Montant global et forfaitaire du marché en € HT offre négociée	Montant en € HT offre négociée	Gains	Date de notification	Durée du marché
CALIA CONSEIL SAS	75	PARIS	109787,5 + PU pour réunion supplémentaire					21/02/2022	30 mois à compter de l'OS de commencer les prestations
BAFU	21	DUON	Forfait provisoire de rémunération : 21 084€ HT pour un taux de rémunération de 4,2% OPC : 1 054,20 € HT Missions complémentaires : 2 000 € HT Clause de réexamen : 2 650 € HT					15/03/2022	Marché conclu à compter de la date de notification du premier ordre de service de commencement des prestations jusqu'à la fin de garantie de parfait achèvement des marchés de travaux.

## → MARCHES SUBSEQUENTS

### Accord-cadre relatif à l'acquisition de matériels informatiques pour les besoins de la Ville de Beaune et de la Communauté d'Agglomération Beaune Côte et Sud

Lot 1 : AIO-WS - Ecran ordinateur - PC fixe tout en un (souris/clavier) - accessoires Mac/station de travail

Année	N° consultation	N° marché	N° ordre	Marché subséquent n°	Attributaire	MONTANT EN € HT	Date de notification	Commande	Durée du marché
2022	C51	55	30S1	21	DISTRIMATIC	480,1	21/02/2022	1 clavier tactile et 5 souris	3 mois

Lot 2 : Portable - Tablette WINDOWS - Tablette ANDROID - IPAD, MAC BOOK, accessoires (sacoche, protections, chargeurs)

Année	N° consultation	N° marché	N° ordre	Marché subséquent n°	Attributaire	MONTANT EN € HT	Date de notification	Commande	Durée du marché
2022	C51	59	36S2	32	ESPACE INFORMATIQUE	1 704,37	22/02/2022	HP ZBOOK POWER 8G	3 mois

Lot 5 : Support de projection - Vidéo projecteur - solutions interactives - accessoires - Prestations (installation complète et formation des utilisateurs)

Année	N° consultation	N° marché	N° ordre	Marché subséquent n°	Attributaire	MONTANT EN € HT	Date de notification	Commande	Durée du marché
2022	C51	64	32S5	26	DISTRIMATIC	653	21/02/2022	2 écrans 32 pouces	1 mois
2022	C51	64	34S5	28	DISTRIMATIC	505,5	08/03/2022	3 écrans 24 pouces pour le service Milieux Naturels	1 mois

Lot 6 : Téléphonie fixe compatible sur l'autocommutateur et accessoires (casques...)

Année	N° consultation	N° marché	N° ordre	Marché subséquent n°	Attributaire	MONTANT EN € HT	Date de notification	Commande	Durée du marché
2022	C51	68	12S6	10	GAIA	175	28/02/2022	Micro-casque bluetooth	3 mois



→ MARCHES SUBSEQUENTS

**ACCORD-CADRE PETITS TRAVAUX D'ENTRETIEN ET DE MISE EN CONFORMITE POUR LES BESOINS DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION BEAUNE, COTE ET SUD**

Lot 1 : électricité - courants forts/courants faibles

Année	N° consultation	N° marché	N° ordre	Marché subséquent n°	Attributaire	MONTANT EN € HT	Date de notification	Commande	Durée du marché
2022	C49	53	06S1	6	SPIE	299,96	28/02/2022	Prise périscolaire de Chaudenay	6 mois

Lot 2 : Cloisons/plâtrerie - faux-plafonds - revêtement de sol - peinture/finitions

Année	N° consultation	N° marché	N° ordre	Marché subséquent n°	Attributaire	MONTANT EN € HT	Date de notification	Commande	Durée du marché
2022	C49	57	03S2	3	SAMAG	6396,5	11/03/2022	Réfection de salles à l'accueil périscolaire Bretonnière	6 mois

# AVENANTS

N° marché	N° d'avenant	Intitulé du marché et lot concerné	Attributaire (nom, ville et code postal)	Montant du marché initial en € HT	Montant de l'avenant en € HT	Objet de l'avenant	Notification
2021CS2046	1	Maîtrise d'œuvre Rénovation de la piste d'athlétisme Jean Desangla à Beaune	ATELIER CHANEAC ARCHITECTURE 73 000 CHAMBERY	Enveloppe prévisionnelle des travaux: 575 000 € HT taux de rémunération: 2,46 % Forfait provisoire: 14 145 € HT + autres missions du MOE	2861,83	* Fixation de la rémunération définitive du maître d'œuvre * Activation de la clause de réexamen prévue à l'article 1-8 du CCAP * Arrêt du coût prévisionnel définitif des travaux révisé	17/02/22
2021CS0008	1	Travaux d'assainissement et d'eau potable suite à une étude diagnostique dans le quartier Lavrotte à Nolay	INEO RESEAUX EST 21 000 DIJON	Marché à prix unitaires	X	Ajout de prix unitaires	28/02/22
201801254	1	Nettoyage des locaux municipaux et communautaires et des vitreries Lot 4 : Vitreries	EDEN 21000 DIJON	128 665,92	470,65 €	* ajout d'interventions supplémentaires * prise en compte du nouveau planning d'intervention * suppression de prestations pour 2 préfabriqués	07/03/22
2020C37031	1	Fourniture de matériels de nettoyage, de produits d'entretien et d'hygiène pour le groupement de commandite de la CABES	BRESSE HYGIENE 01 960 PERONNAS	Prix unitaires Montant simulation : 11 129,53 € HT	X	Prise en compte des évolutions tarifaires imposées et justifiées par les fournisseurs du prestataire au vu de la hausse du prix des matières premières à la suite de la crise sanitaire	10/03/22
2020C35002	2	MOE infrastructures désignation d'une équipe de maîtrise d'œuvre pour la création d'une aire de covotage à Beaune	Groupement Cabinet MERLIN (mandataire) 21 000 DIJON	Forfait provisoire: 95 947,26 € taux de rémunération : 4,65 % + autres missions du Moe : 29 741 € 782,50 € clauses de réexamen: 23 355 €	3 836,82 €	Fixation de la rémunération définitive du maître d'œuvre	11/03/22

❖ **Signer les avenants portant sur les changements de cocontractant pour les marchés ou conventions en cours, dans le cadre de transferts de compétences des communes membres ou Syndicats vers la Communauté d'Agglomération, en application de l'article L 5211-5 III dernier alinéa du CGCT :**

❖ **Décider la conclusion et la révision des contrats de location de biens meubles ou immeubles pour une durée n'excédant pas 12 ans :**

⇒ Conventions de mise à disposition de locaux communaux au profit de la Communauté d'Agglomération :

ORGANISME EXTERIEUR	LOCAUX	OBJET/MANIFESTATION	PERIODE

⇒ Conventions de mise à disposition de locaux intercommunaux au profit d'organismes extérieurs :

ORGANISME EXTERIEUR	LOCAUX	OBJET/MANIFESTATION	PERIODE

⇒ Conventions d'exploitation liées aux compétences de la Communauté d'Agglomération au profit d'organismes extérieurs :

ORGANISME EXTERIEUR	OBJET	PERIODE

⇒ Conventions de mise à disposition de matériel appartenant à un organisme extérieur au profit de la Communauté d'Agglomération :

ORGANISME EXTERIEUR	MATERIEL	PERIODE

⇒ Conventions de mise à disposition de matériel appartenant à la Communauté d'Agglomération au profit d'organismes extérieurs :

<b>ORGANISMES</b>	<b>MATERIEL</b>	

❖ Décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 € :

❖ Accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges :

❖ Fixer les rémunérations et règlement des frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts :

❖ Intenter, au nom de la Communauté, les actions en justice ou défendre la Communauté dans les actions intentées contre elle, dans les conditions fixées par la délibération du 28 avril 2014 :

<b>NOMS DES PARTIES (DEMANDEUR C/ DEFENDEUR)</b>	<b>OBJET</b>	<b>JURIDICTION</b>

❖ Négocier et signer les transactions proposées dans le cadre du règlement des sinistres et litiges et accepter les remboursements s'y rapportant :

❖ Passer les contrats d'assurance et accepter les indemnités de sinistre s'y rapportant :

❖ Régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués les véhicules de la Communauté d'Agglomération dans la limite de 50 000 € :

❖ Passer les conventions pour l'accueil des stagiaires avec les établissements professionnels ou d'enseignement et fixer les éventuelles indemnités versées aux stagiaires :

**Bilan des stages non rémunérés réalisés à la Communauté d'Agglomération**

**Du 20/09/2021 au 11/02/2022**

<b>NOM ET PRENOM</b>	<b>FORMATION</b>	<b>ORGANISME DE FORMATION</b>	<b>SERVICE D'ACCUEIL</b>	<b>PERIODE DE STAGE</b>
GRENOT Lindsay	1 <sup>ère</sup> SAPAT	MFR AGENCOURT	Multi Accueil Saint- Jacques BEAUNE	13/09/2021 au 12/11/2021

LIMOGES Lana	3 <sup>ème</sup>	Collège Louise Michel CHAGNY	Multi Accueil	
HURTER Emma	Bac Pro SPVL	Lycée Etienne Jules MAREY BEAUNE	Accueil de Loisirs de CORGENGOUX	27/09/2021 au 22/10/2021
HURTER Emma	Bac Pro SPVL	Lycée Etienne Jules MAREY BEAUNE	Accueil de Loisirs de MEURSAULT (que les mercredis)	27/09/21 au 22/10/2021
SOYER Méline	1 <sup>ère</sup> SAPAT	MFR AGENCOURT	Multi Accueil de CHAGNY	06/09/2021 au 17/12/2021
BRUCHARD Nadège	Reconversion	Pôle Emploi	Secrétariat Enfance/ Guichet Unique	Du 20/09/2021 AU 01/10/2021

NOM ET PRENOM	FORMATION	ORGANISME DE FORMATION	SERVICE D'ACCUEIL	PERIODE DE STAGE
DUCHESNE Héloïse	CAP AEPE	Les Arcades DIJON	Micro-crèche de NOLAY	22/11/2021 au 17/12/2021
GARNIER Jeanne	2 <sup>NDE</sup> SAPAT	MFR AGENCOURT	Micro-crèche de NOLAY	20/09/2021 au 07/01/2022
DE MAEYER Matéo	CAP SPVER	MFR AGENCOURT	Accueil de Loisirs Peupliers	08/11/2021 au 10/12/2021
DE MAEYER Matéo	CAP SPVER	MFR AGENCOURT	Accueil de Loisirs PEUPLIERS	04/01/2022 au 28/01/2022
BERG Clara	3 <sup>ème</sup> stage observation	EREA BEAUNE	Multi Accueil de Blanches Fleurs	22/11/2021 au 03/12/2021
BOISSON Maëva	3 <sup>ème</sup> stage découverte	Collège Jules FERRY BEAUNE	Multi Accueil de CHAGNY	29/11/2021 au 11/12/2021
BALENCY Sarah	3 <sup>ème</sup> stage observation	Collège Louise MICHEL CHAGNY	Multi Accueil de CHAGNY	04/01/2022 au 06/01/2022
GUIGUE Alizée	2 <sup>nde</sup> SAPAT	MFR AGENCOURT	Multi Accueil les Blanches Fleurs	20/09/2021 au 22/10/2021
GUIGUE Alizée	2 <sup>nde</sup> SAPAT	MFR AGENCOURT	Multi Accueil Saint- Jacques	25/10/2021 au 07/01/2022
ZIYATI Souhaila	2 <sup>NDE</sup> SAPAT	MFR AGENCOURT	Accueil de Loisirs de BEAUNE Echaliers	27/09/2021 au 07/01/2022
BAVARD Léa	1 <sup>ère</sup> SAPAT	MFR AGENCOURT	Accueil de Loisirs de Merceuil	20/09/2021 au 17/12/2021
BAVARD Léa	1 <sup>ère</sup> SAPAT	MFR AGENCOURT	Accueil de Loisirs de BLIGNY LES BEAUNE (que les mercredis)	20/09/2021 au 17/12/2021
MOUTHAI Amel	Terminale Bac Pro SPVL	Lycée Etienne Jules MAREY BEAUNE	Accueil de Loisirs de Jeanne d'Arc	20/09/2021 au 10/12/2021
MOUTHAI Amel	Terminale Bac Pro SPVL	Lycée Etienne Jules MAREY BEAUNE	Accueil de Loisirs de Blanches Fleurs (que les mercredis)	20/09/2021 au 10/12/2021
AURIEL Ambre	3 <sup>ème</sup> Stage découverte	Collège Jules FERRY BEAUNE	Accueil de Loisirs de CORGENGOUX	17/01/2022 au 21/01/2022
AURIEL Ambre	3 <sup>ème</sup> stage découverte	Collège Jules FERRY BEAUNE	Accueil de Loisirs de VIGNOLES	21/01/2022
DUSSET Gwénaëlle	3 <sup>ème</sup> Stage découverte	Collège Gaspard MONGE	Multi Accueil des Blanches Fleurs	13/12/2021 au 17/12/2021
GARAY Ulysse	1 <sup>ère</sup> Bac Pro SPT	MFR AGENCOURT	Accueil de Loisirs de LADOIX-SERRIGNY	11/10/2021 au 21/01/2022
RAGONNEAU Chrystelle	Stage Reconversion	Pôle Emploi	Accueil de Loisirs de MEURSANGES	11/10/2021 au 25/10/2021
RAGONNEAU Chrystelle	Stage Reconversion	Pôle Emploi	Accueil de Loisirs de VIGNOLES	11/10/2021 au 25/10/2021
PARIGOT Claudine	CPJEPS	IRFA	Accueil de Loisirs de SAVIGNY LES BEAUNE (périscolaire)	18/10/2021 au 30/03/2022

PARIGOT Claudine	CPJEPS	IRFA	Accueil de Loisirs de d'AUBIGNY La (que les mercredis)	Affiché le 18/10/2021 au 30/03/2022 ID: 021-200006682-20220328-CC_22_016-DE
PARIGOT Claudine	CPJEPS	IRFA	Accueil de Loisirs de NOLAY (que les vacances)	18/10/2021 au 30/03/2022
HUMBÉY Ysaline	Bac Pro ASSP	Lycée Privé Saint Charles CHALON SUR SAONE	Multi Accueil La Cabotte	28/02/2022 au 18/03/2022
BREVET Sedna	Bac Pro Animation	Lycée Etienne Jules MAREY BEAUNE	Accueil de Loisirs de NOLAY	29/11/2021 au 17/12/2021
BREVET Sedna	Bac Pro Animation	Lycée Etienne Jules MAREY BEAUNE	Accueil de Loisirs de CHAGNY (que les mercredis)	29/11/2021 au 17/12/2021
PETER Mélanie	BPJEPS	IRFA	Accueil de Loisirs de LADOIX-SERRIGNY	10/11/2021 au 15/06/2022
ABDOU Rania	Terminale AS-VL	Lycée Etienne Jules MAREY BEAUNE	Accueil de Loisirs de Blanches fleurs à BEAUNE	11/10/2021 au 22/10/2021
ABDOU Rania	Terminale AS-VL	Lycée Etienne Jules MAREY BEAUNE	Accueil de Loisirs de LADOIX SERRIGNY	25/10/2021 au 29/10/2021

NOM ET PRENOM	FORMATION	ORGANISME DE FORMATION	SERVICE D'ACCUEIL	PERIODE DE STAGE
CRESPO Estéban	2 <sup>nd</sup> e Bac Pro Animation	Lycée Etienne Jules MAREY BEAUNE	Accueil de Loisirs de LEVERNOIS	29/11/2021 au 17/12/2021
CRESPO Estéban	2 <sup>nd</sup> e BAC Pro Animation	Lycée Etienne Jules MAREY BEAUNE	Accueil de Loisirs de Peupliers BEAUNE (que les mercredis)	29/11/2021 au 17/12/2021
FICHOT Cléa	2 <sup>nd</sup> e BAC Pro Animation	Lycée Etienne Jules MAREY BEAUNE	Accueil de Loisirs de Blanches Fleurs à BEAUNE	29/11/2021 au 17/12/2021
GIBOULOT Mélanie	Terminale SPVL	Lycée Etienne Jules MAREY BEAUNE	Accueil de Loisirs SANTENAY	11/10/2021 au 22/10/2021
GIBOULOT Mélanie	Terminale SPVL	Lycée Etienne Jules MAREY BEAUNE	Accueil de Loisirs E.J MAREY CHAGNY	25/10/2021 au 29/10/2021
MIDILADJI Moïna-Halima	Terminale ASSP	Lycée Etienne Jules MAREY BEAUNE	Accueil de Loisirs Bretonnière à BEAUNE	11/10/2021 au 22/10/2021
MIDILADJI Moïna-Halima	Terminale ASSP	Lycée Etienne Jules MAREY BEAUNE	Accueil de Loisirs Peupliers à BEAUNE	25/10/2021 au 29/10/2021
GEAY Ilona	2 <sup>nd</sup> e SAPAT	MFR AGENCOURT	Accueil de Loisirs de MONTAGNY LES BEAUNE	08/11/2021 au 04/02/2022
GEAY Ilona	2 <sup>nd</sup> e SAPAT	MFR AGENCOURT	Accueil de Loisirs de BLIGNY LES BEAUNE (que les mercredis)	08/11/2021 au 04/02/2022
RAVENEAU Océane	1 <sup>ère</sup> Bac Pro Animation	Lycée Etienne Jules MAREY BEAUNE	Accueil de Loisirs de	22/11/2021 au 17/12/2021
RAVENEAU Océane	1 <sup>ère</sup> Bac Pro Animation	Lycée Etienne Jules MAREY BEAUNE	Accueil de Loisirs de	22/11/2021 au 17/12/2021
KOSZELA QUILLARD Louis	1 <sup>ère</sup> Bac Pro Animation	Lycée Etienne Jules MAREY BEAUNE	Accueil de Loisirs de Saint Nicolas BEAUNE	22/11/2021 au 17/12/2021
KOSZELA QUILLARD Louis	1 <sup>ère</sup> Bac Pro Animation	Lycée Etienne Jules MAREY BEAUNE	Accueil de Loisirs de	22/11/2021 au 17/12/2021
DEVAUX Pauline	Stage BAFA	-	Accueil de Loisirs	25/10/2021 au 05/11/2021
DEVAUX Pauline	Stage BAFA	-	Accueil de Loisirs de	20/12/2021 au 24/12/2021
TISON Flavie	Stage BAFA	-	Accueil de Loisirs	28/10/2021 au 05/11/2021
GIRAUDEAU Leslie	BTSA	MRF SAINT ETIENNE	Service Assainissement	12/11/2021 au 05/11/2021
ANGEVELLE Syndie	3 <sup>ème</sup> Stage Découverte	Collège Louise Michel CHAGNY	Ecole des Beaux-Arts	17/01/2022 au 18/02/2022

BAILLY James	3 <sup>ème</sup> Stage Découverte	Collège Jules FERRY BEAUNE	Multi Accueil Jacques BEAUNE	17/01/2022 au 22/01/2022
DEKONINCK Emma	3 <sup>ème</sup> stage découverte	Collège MONGE BEAUNE	Multi Accueil La Cabotte BEAUNE	13/12/2021 au 14/12/2021
BOUZAT Nicolas	2 <sup>nd</sup> e Bac Pro Animation	Lycée Etienne Jules MAREY BEAUNE	Multi Accueil Les Echaliers BEAUNE	29/11/2021 au 17/12/2021
BOUZAT Nicolas	2 <sup>nd</sup> e Bac Pro Animation	Lycée Etienne Jules MAREY BEAUNE	Multi Accueil Jeanne d'Arc BEAUNE	29/11/2021 au 17/12/2021
BARNET Lola	Bac Pro ASSP	Lycée Etienne Jules MAREY BEAUNE	Accueil de Loisirs de NOLAY	29/11/2021 au 17/12/2021
BARNET Lola	Bac Pro ASSP	Lycée Etienne Jules MAREY BEAUNE	Accueil de Loisirs d'AUBIGNY LA RONCE	29/11/2021 au 17/12/2021
MOREIRA Noa	1 <sup>ère</sup> Année ES	IRTESS	Accueil de Loisirs CHAGNY	15/11/2021 au 06/01/2022
CORTET Richard	BTS Comptabilité Gestion	Lycée Mathias CHALON SUR SAONE	Service FINANCES	08/11/2021 au 03/12/2021
FERRETTI Alicia	4 <sup>ème</sup> stage découverte	Collège Jules FERRY à BEAUNE	Multi Accueil La Cabotte à BEAUNE	17/01/2022 au 22/01/2022
PLATHEY Eva	3 <sup>ème</sup> stage découverte	Collège Privé Saint-Cœur BEAUNE	Multi accueil la Cabotte BEAUNE	14/02/2022 au 18/02/2022
FLAMAN Cassandra	Master 1	Université de Bourgogne DIJON	DRH	09/12/2021 au 07/01/2022
MAIRE Savannah	3 <sup>ème</sup> stage découverte	Collège Jules Ferry BEAUNE	Multi Accueil la Cabotte BEAUNE	17/01/2022 au 22/01/2022
POTET Jeanne	Bac Pro ASSP	Lycée Etienne Jules MAREY BEAUNE	Accueil de Loisirs de VIGNOLES	29/11/2021 au 17/12/2021

NOM ET PRENOM	FORMATION	ORGANISME DE FORMATION	SERVICE D'ACCUEIL	PERIODE DE STAGE
ETTENDORFF Audrey	1 <sup>ère</sup> année soins infirmiers	IFSI	Multi Accueil Saint-Jacques BEAUNE	08/11/2021 au 10/12/2021
BONNOT Anaïs	1 <sup>ère</sup> année soins infirmiers	IFSI	Multi Accueil Blanches Fleurs BEAUNE	08/11/2021 au 10/12/2021
BARBEAU Violette	1 <sup>ère</sup> Année ES	IRTESS	REPAM Nord BEAUNE	15/11/2021 au 27/02/2021
MATHEY Marie	1 <sup>ère</sup> année EJE	IRTESS	Multi Accueil Saint-Jacques BEAUNE	18/10/2021 au 23/01/2021
DITTA Marion	Auxiliaire de Puériculture	IRFSS	Multi Accueil La Cabotte BEAUNE	25/10/2021 au 26/11/2021
IGABILLE-- CAVET Maëlys	3 <sup>ème</sup> Stage Découverte	Collège Gaspard Monge BEAUNE	Accueil de Loisirs des Echaliers BEAUNE	13/12/2021 au 17/12/2021
MONTHELIE Flavie	3 <sup>ème</sup> stage découverte	Collège Gaspard Monge BEAUNE	Multi Accueil de CHAGNY	15/12/2021 au 17/12/2021
MOHAMED Ophélie	CAP Petite Enfance	CFA Les Arcades DIJON	Multi Accueil les Blanches fleurs BEAUNE	03/01/2022 au 28/01/2022
GENEY Emma	Bac Pro SAPAT	MFR AGENCOURT	Multi Accueil les Blanches Fleurs BEAUNE	17/01/2022 au 04/02/2022
COPIN Clara	3 <sup>ème</sup> Stage Découverte	Collège Louis Pergaud COUCHES	Multi Accueil CHAGNY	10/01/2022 au 14/01/2022
FAIVRET Hélène	Reconversion Professionnelle	Campus des écoles RENNES	Multi Accueil les Blanches Fleurs BEAUNE	03/01/2022 au 11/03/2022
GARAY Ulysse	1 <sup>ère</sup> Bac Pro SPT	MFR AGENCOURT	Accueil de Loisirs de LADOIX SERRIGNY	03/01/2022 au 21/01/2022
LABARUSSIAS Ludivine	CAP Petite Enfance	Culture et Formation	Multi Accueil La Cabotte à BEAUNE	03/01/2022 au 13/01/2022
DESJACQUES Suzie	CAP AEPE	You School	Multi Accueil Les Blanches Fleurs à BEAUNE	14/02/2022 au 18/02/2022
NAGLIERI Chloé	3 <sup>ème</sup> Stage Découverte	Collège Saint Dominique à CHALON SUR SAONE	Ecole des Beaux-Arts à BEAUNE	31/01/2022 au 04/02/2022

BAVARD Léa	1ère SAPAT	MFR AGENCOURT	Accueil de Loisirs MONTAGNY LE BEAUNE	07/02/2022 au 11/02/2022
CHAVANTON Laura	Reconversion Professionnelle	Pôle Emploi	REPAM NORD à BEAUNE	07/02/2022 au 11/02/2022
BOUZGARROU Rakya	3ème Stage découverte	Collège Lazare Carnot à NOLAY	Ecole des BEAUX-ARTS à BEAUNE	07/02/2022 au 11/02/2022
BELEMKADEM Marwa	Stage découverte	CCI	Accueil de loisirs de Bretonnière à BEAUNE	14/02/2022 au 18/02/2022
RUMMLER CARRE Véronique	Stage d'immersion	Pôle Emploi	Micro Crèche de NOLAY	31/01/2022 au 04/02/2022
SOYER Méline	Stage BAFA	-	Accueil de Loisirs de MEURSAULT	21/02/2022 au 25/02/2022
SOYER Méline	Stage BAFA	-	Accueil de Loisirs de BLIGNY LES BEAUNE	18/04/2022 au 29/04/2022
PLATHEY Eva	3ème Stage découverte	Collège Saint Cœur à BEAUNE	Multi Accueil La Cabotte à BEAUNE	21/02/2022 au 25/02/2022
BERGER Mélinda	3ème Stage découverte	Lycée Viticole à BEAUNE	Multi Accueil les Blanches Fleurs à BEAUNE	07/02/2022 au 11/02/2022
DE MAEYER Matéo	CAP Aide à la Personne	MFR AGENCOURT	Accueil de Loisirs Bretonnière	14/02/2022 au 18/02/2022
DE MAEYER Matéo	CAP Aide à la Personne	MFR AGENCOURT	Accueil de Loisirs Bretonnière	28/02/2022 au 25/03/2022
SPARTA Ophélie	Stage découverte	CCI DIJON	Accueil de Loisirs E.J Marey à CHAGNY	21/02/2022 au 25/02/2022
BUGAUD Alice	Bac Pro Animation	Lycée E.J Marey BEAUNE	Accueil de Loisirs de LADOIX-SERRIGNY	13/06/2022 au 01/07/2022

NOM ET PRENOM	FORMATION	ORGANISME DE FORMATION	SERVICE D'ACCUEIL	PERIODE DE STAGE
MOUILLON BENAIDER Océane	Bac Pro Animation	Lycée E.J Marey BEAUNE	Accueil de Loisirs les Echaliers à BEAUNE	13/06/2022 au 01/07/2022
GONZALEZ Lisy	Bac Pro Animation	Lycée E.J Marey BEAUNE	Accueil de Loisirs Les Blanches Fleurs à BEAUNE	13/06/2022 au 01/07/2022

**Bilan des stages rémunérés réalisés à la Communauté d'Agglomération**

Du au

NOM ET PRENOM	FORMATION	ORGANISME DE FORMATION	SERVICE D'ACCUEIL	PERIODE DE STAGE

- ❖ Fixer, dans le cas de recours au régime de l'expropriation pour l'exercice des compétences statutaires de la Communauté d'Agglomération, et dans les limites de l'estimation des services fiscaux (Domaines), le montant des offres à notifier aux expropriés et répondre à leur demande :



- ❖ **Exercer, au nom de la Communauté d'Agglomération, le droit de préemption dans les zones d'activités économiques et dans les zones d'activités concertées d'intérêt communautaire :**
- ❖ **Exercer, au nom de la Communauté d'Agglomération, le droit de préemption délégué par les communes, au cas par cas :**
- ❖ **Exercer, au nom de la Communauté d'Agglomération, le droit de préemption urbain dans les périmètres fixés, après délibération concordante de la ou des communes concernées, par le conseil de communauté pour la mise en œuvre du programme local de l'habitat :**
- ❖ **Conserver et administrer les propriétés de la Communauté d'Agglomération et signer en conséquence tous les actes conservatoires de ses droits :**

\* 1<sup>er</sup> mars 2022 : convention d'occupation précaire parcelles ZD 348 et 350 à VIGNOLES, au profit de Sébastien MAREY

- ❖ **Passer les conventions nécessaires aux occupations temporaires de terrain par la Communauté d'Agglomération et fixer le montant des indemnités qui seraient dues dans ce cadre par la Communauté d'Agglomération :**
- ❖ **Passer les conventions d'autorisation de passage de canalisation en terrain privé au profit de la Communauté d'Agglomération ainsi que tout document relatif à l'institution de ces servitudes :**
- ❖ **Passer les conventions de transfert d'équipements collectifs de lotissements dans le domaine public :**
- ❖ **Passer les conventions fixant les modalités d'intervention de la Communauté d'Agglomération dans le cadre d'un Projet Urbain Partenarial (P. U. P.) :**

COMMUNE	OBJET	COUT	DATE CONTROLE DE LEGALITE

- ❖ **Autoriser au nom de la Communauté d'Agglomération le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre :**
- ❖ **Prendre toute décision pour l'attribution des subventions allouées, dans le cadre du Fonds Régional des Territoires**

ENTREPRISE	MONTANT TOTAL NOTIFIÉ	ACOMPTE VERSÉ (70%)	SOLDE VERSÉ (30%)
LA FEE VEGE	4 830,00 €	*	1 449,00 €
HOSTELLERIE DE BRETONNIERE	3 500,00 €	**	1 050,00 €
		0,00 €	2 499,00 €

**Total des aides versées****2 499,00 €**

\* acompte ayant déjà fait l'objet d'un versement indiqué dans le compte-rendu des délégations du Conseil Communautaire du 06-04-21

\*\* acompte ayant déjà fait l'objet d'un versement indiqué dans le compte-rendu des délégations du Conseil Communautaire du 13-12-21

❖ **Prendre toute mesure, négocier et signer les conventions conclues, dans le cadre des ruptures conventionnelles**

**Annexe n°2 : Délégations du Bureau**  
**Applicables à compter du 13 décembre 2021**  
**En vertu de la délibération n° CC-21-107**

**Bureau du**

NEANT

## Conseil Communautaire du 28 Mars 2022

Date d'envoi de la convocation : 22 mars 2022  
 Nombre de Conseillers en exercice : 90  
 Nombre de Délégués titulaires ou suppléants présents : 59  
 Nombre de Procurations : 20  
 Nombre de Votants : 79

Envoyé en préfecture le 07/04/2022

Reçu en préfecture le 07/04/2022

Affiché le

SLO

ID : 021-200006682-20220328-CC\_22\_017-DE

**Présidence de :** M. Alain SUGUENOT, Président

**Présents :** *Titulaires* : Mmes et MM. Maurice CHAPUIS, Bernard BATAULT, Jean-Luc BECQUET, Carole BERNHARD, Raphaël BOUILLET, Marie-France BRAVARD, Geffroy BRUNEL, Anne CAILLAUD, Jean-François CHAMPION, Xavier COSTE, Charlotte FOUGERE, Emmanuelle JEUNET-MANCY, Sophie LEFAIX, Virginie LEVIEL, Geneviève PELLETIER, Michel PIERRON, Philippe ROUX, Jonathan VION, Didier DURIAUX, Jean-Noël MORY, Sébastien LAURENT, Vittorio SPARTA, Gérard NAIRAT, Céline DANCER, Catherine PAPPAS, Jean-Claude BROUSSE, Arnaud GUICHARD, Didier SAINT-EVE, Jean-Christophe VALLET, Pierre BROUANT, Jean-Luc PETIT, Véronique RICHER, Jérôme FOL, Jean-Louis BAUDOIN, Jean-Paul BOURGOGNE, Pascal MALAQUIN, Jean-Paul ROY, Denis THOMAS, Richard ROCH, Jean-Pascal MONIN, Laurence BROCHOT, Gilles ARPAILLANGES, Gérard GREFFE, Michel QUINET, Serge GRAPPIN, Jacqueline METAIS, Sylvain JACOB, Eric SORDET, Daniel TRUCHOT, Daniel CARRIER, Jean MAREY, Pascal BOULEY,

**Suppléants :** M. Thierry DUBUISSON, (suppléant de M. Christian GHISLAIN – CORCELLES-LES-ARTS), M. Michel ROY (suppléant de M. DENIZOT Marc – CORMOT-VAUCHIGNON), Mme Marie-Claude BELORGEY (suppléante de M. Christian POULLEAU – MOLINOT), M. FOLLEAT Emmanuel (suppléant de M. Olivier MENAGER – PARIS-L'HOPITAL), Mme Sophie JACQUET (Suppléante de M. Jacques FROTEY – POMMARD),

**Délégués ayant donné procuration :**

M. Gérard ROY à M. Michel QUINET,  
 Mme Géraldine CHAMPANAY à Mme FOUGERE,  
 Mme Carole CHATEAU à M. Xavier COSTE,  
 M. Stéphane DAHLEN à M. Pierre BOLZE,  
 Mme Ariane DIERICKX à M. Jean-Luc BECQUET,  
 M. Alexis FAIVRE à M. Jean-Luc BECQUET,  
 M. Thibaut GLOAGUEN à Mme Anne CAILLAUD,  
 Mme Virginie LONGIN à Mme Virginie LEVIEL  
 Mme Olivia PUSSET, à Mme Marie-France BRAVARD,  
 M. Bernard REPOLT à M. Jean-François CHAMPION,  
 Mme Sihème REZIGUE à Mme Sophie LEFAIX,  
 M. Pascal HUGUENIN à M. Sylvain JACOB,  
 Mme Delphine SAVARY à M. Sébastien LAURENT,  
 Mme Patricia ROSSIGNOL à M. Gérard NAIRAT,  
 Mme Estelle BRUNAUD à M. Denis THOMAS,  
 M. Michel BOULEY à M. FOLLEAT,  
 Mme Corinne GARREAU à M. Jérôme FOL,  
 M. Guy DROMARD à M. Jean-Christophe VALLET,  
 M. Rémi CHAMPAUD à M. Denis THOMAS,  
 M. Guy VADROT à Mme Céline DANCER,

**Délégués absents non représentés :**

Mmes et MM. Rémy MORIN, Eric MONNOT, Virginie ROUXEL-SEGAUT, Richard BENINGER, Yves PYS, Sandrine ARRAULT, Olivier ATHANASE, Cyril DEREPIERRE, Cladio PAGNOTTA, Alexandra PASCAL, Michel MOINGEON.

**Secrétaire :** M. Pierre BOLZE

## CANDIDATURE A L'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET PO-FEDER-FSE POUR LE DEVELOPPEMENT URBAIN

RAPPORTEUR : M. SUGUENOT

La région Bourgogne-Franche-Comté, en sa qualité d'autorité de gestion du Programme opérationnel (PO) FEDER-FSE pour la période 2021-2027, lance un appel à manifestation d'intérêt (AMI) auprès des territoires urbains de la région pour mettre en œuvre la partie du PO consacrée au développement urbain.

L'AMI est ouvert uniquement aux métropoles, communautés urbaines, communautés d'agglomération et pôles métropolitains du territoire régional.

Il est demandé aux territoires candidats d'élaborer et de présenter une stratégie urbaine intégrée, cohérente à l'échelle de leur territoire. Cette stratégie devra se faire via une approche multi-thématiques, à partir des cinq thèmes suivants :

- Villes intelligentes,
- Mobilité urbaine durable,
- Infrastructures vertes en ville,
- Projets de renouvellement urbain,
- Tourisme durable et patrimoine culturel.

Cette stratégie devra inclure :

- un diagnostic du territoire ciblé sur les cinq thématiques de l'axe urbain, et décrivant brièvement les problématiques économique-socio-environnementales liées à ces thématiques;
- la zone géographique concernée par la stratégie ;
- un résumé des planifications stratégiques existantes au sein du territoire ;
- une présentation des actions envisagées, dans une approche intégrée, pour répondre aux problématiques identifiées. Cette présentation devra couvrir au moins deux thématiques ;
- la méthode d'implication des partenaires (autorités publiques, partenaires socio-économiques, organisations représentatives de la société civile, institutions de recherche et universités quand adéquat ) ;
- une maquette financière indiquant les crédits fléchés sur chaque typologie d'actions retenue ;
- une liste indicative de projets déjà identifiés avec pour chacun un plan de financement, un calendrier et des indicateurs prévisionnel(s) ;
- un détail des actions d'animation et de communication envisagées.

Pour les thèmes qui seront retenus par la Communauté d'Agglomération, les objectifs, projets attendus, critères techniques d'éligibilité, bénéficiaires et dépenses éligibles, modalités de soutien et indicateurs sont déjà définis par la Région.

Au niveau régional, cet axe urbain est doté d'une enveloppe de 63,04M€ (50M€ ventilés lors de cette première étape ; les 13,04M€ restant seront attribués fin 2025/début 2026 sur la base de la performance de programmation des territoires).

Une enveloppe de 1 759 200€ pourrait être attribuée à la Communauté d'Agglomération pour mettre en œuvre la stratégie qui sera présentée.

Ce montant sera confirmé à l'issue du processus de sélection et inscrit dans la convention cadre qui sera signée entre la Communauté d'Agglomération et la Région.


## DECISION

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré par 78 voix pour, M. JACOB ne prend pas part au vote,

- AUTORISE le dépôt d'une candidature à l'Appel à manifestation d'intérêt lancé par la Région Bourgogne Franche Comté auprès des territoires urbains de la région pour mettre en œuvre la partie du PO FEDER-FSE 2021-2027 consacrée au développement urbain,
- AUTORISE le Président à signer tout document afférent et effectuer toute démarche.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Pour extrait certifié conforme,  
LE PRESIDENT  
pour le PRESIDENT et par délégation  
LE DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES

<p>Envoyé en préfecture le 07/04/2022 Reçu en préfecture le 07/04/2022 Affiché le  ID : 021-200006682-20220328-CC_22_017-DE</p>
--



Mickael BOITELLE



« La présente décision, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, de sa publication et/ ou de son affichage, d'un recours contentieux déposé auprès du Tribunal administratif de DIJON, 22 rue d'Assas 21000 DIJON ou via l'application télérecours citoyen ([www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)). Un recours gracieux peut également être formulé auprès de la Communauté d'Agglomération BEAUNE Cote et Sud, 14 rue Philippe TRINQUET, 21200 BEAUNE, étant précisé que celle-ci dispose d'un délai de deux mois pour répondre. Le silence gardé pendant deux mois vaut décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois. »

## Conseil Communautaire du 28 Mars 2022

Date d'envoi de la convocation : 22 mars 2022

Nombre de Conseillers en exercice : 90

Nombre de Délégués titulaires ou suppléants présents : 59

Nombre de Procurations : 20

Nombre de Votants : 79

**Présidence de :** M. Alain SUGUENOT, Président

**Présents :** Titulaires : Mmes et MM. Maurice CHAPUIS, Bernard BATAULT, Jean-Luc BECQUET, Carole BERNHARD, Raphaël BOUILLET, Marie-France BRAVARD, Geffroy BRUNEL, Anne CAILLAUD, Jean-François CHAMPION, Xavier COSTE, Charlotte FOUGERE, Emmanuelle JEUNET-MANCY, Sophie LEFAIX, Virginie LEVIEL, Geneviève PELLETIER, Michel PIERRON, Philippe ROUX, Jonathan VION, Didier DURIAUX, Jean-Noël MORY, Sébastien LAURENT, Vittorio SPARTA, Gérard NAIRAT, Céline DANCER, Catherine PAPPAS, Jean-Claude BROUSSE, Arnaud GUICHARD, Didier SAINT-EVE, Jean-Christophe VALLET, Pierre BROUANT, Jean-Luc PETIT, Véronique RICHER, Jérôme FOL, Jean-Louis BAUDOIN, Jean-Paul BOURGOGNE, Pascal MALAQUIN, Jean-Paul ROY, Denis THOMAS, Richard ROCH, Jean-Pascal MONIN, Laurence BROCHOT, Gilles ARPAILLANGES, Gérard GREFFE, Michel QUINET, Serge GRAPPIN, Jacqueline METAIS, Sylvain JACOB, Eric SORDET, Daniel TRUCHOT, Daniel CARRIER, Jean MAREY, Pascal BOULEY,

**Suppléants :** M. Thierry DUBUISSON, (suppléant de M. Christian GHISLAIN – CORCELLES-LES-ARTS), M. Michel ROY (suppléant de M. DENIZOT Marc – CORMOT-VAUCHIGNON), Mme Marie-Claude BELORGEY (suppléante de M. Christian POULLEAU – MOLINOT), M. FOLLEAT Emmanuel (suppléant de M. Olivier MENAGER – PARIS-L'HOPITAL), Mme Sophie JACQUET (Suppléante de M. Jacques FROTEY – POMMARD),

**Délégués ayant donné procuration :**

M. Gérard ROY à M. Michel QUINET,  
Mme Géraldine CHAMPANAY à Mme FOUGERE,  
Mme Carole CHATEAU à M. Xavier COSTE,  
M. Stéphane DAHLEN à M. Pierre BOLZE,  
Mme Ariane DIERICKX à M. Jean-Luc BECQUET,  
M. Alexis FAIVRE à M. Jean-Luc BECQUET,  
M. Thibaut GLOAGUEN à Mme Anne CAILLAUD,  
Mme Virginie LONGIN à Mme Virginie LEVIEL  
Mme Olivia PUSSET, à Mme Marie-France BRAVARD,  
M. Bernard REPOLT à M. Jean-François CHAMPION,  
Mme Sihème REZIGUE à Mme Sophie LEFAIX,  
M. Pascal HUGUENIN à M. Sylvain JACOB,  
Mme Delphine SAVARY à M. Sébastien LAURENT,  
Mme Patricia ROSSIGNOL à M. Gérard NAIRAT,  
Mme Estelle BRUNAUD à M. Denis THOMAS,  
M. Michel BOULEY à M. FOLLEAT,  
Mme Corinne GARREAU à M. Jérôme FOL,  
M. Guy DROMARD à M. Jean-Christophe VALLET,  
M. Rémi CHAMPAUD à M. Denis THOMAS,  
M. Guy VADROT à Mme Céline DANCER,

**Délégués absents non représentés :**

Mmes et MM. Rémy MORIN, Eric MONNOT, Virginie ROUXEL-SEGAUT, Richard BENINGER, Yves PYS, Sandrine ARRAULT, Olivier ATHANASE, Cyril DEREPIERRE, Cladio PAGNOTTA, Alexandra PASCAL, Michel MOINGEON.

**Secrétaire :** M. Pierre BOLZE

**DESIGNATION DES REPRESENTANTS AU SYNDICAT MIXTE D'ELIMINATION ET DE  
TRAITEMENT DES DECHETS (SMET 71)  
RAPPORTEUR : M. SUGUENOT**

La Communauté d'agglomération BEAUNE Côte et sud appartient, au titre de sa compétence collecte et traitement des déchets, au syndicat mixte d'étude et de traitement des déchets ménagers et assimilés (SMET 71).

Chargé du traitement des déchets ménagers, ce syndicat est composé de 4 membres provenant du territoire de la Communauté d'agglomération, ces derniers pouvant être des conseillers municipaux ou communautaires. Par délibération du 16 juillet 2020, le Conseil communautaire a désigné Mme DI MEGLIO pour siéger au sein de ce Syndicat.

Par courrier, Mme DI MEGLIO a fait part de son souhait de ne plus siéger au sein de ce syndicat.

Après avoir procédé à l'appel de candidatures, seule la candidature de M. Jean-Noël MORY est proposée pour remplacer Mme DI MEGLIO.


**DECISION**

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, et conformément à l'article L. 2121-21 alinéa 7 du CGCT,

- DESIGNER M. Jean-Noël MORY pour siéger au sein du SMET 71, en remplacement de Mme DI MEGLIO,
- AUTORISER le Président ou son Représentant à signer tout document et effectuer toute démarche dans ce cadre.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Pour extrait certifié conforme,  
LE PRESIDENT  
pour le PRESIDENT et par délégation  
LE DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES

<p>Envoyé en préfecture le 07/04/2022 Reçu en préfecture le 07/04/2022 Affiché le  ID : 021-200006682-20220328-CC_22_018-DE</p>
--



Mickaël BOITELLE



« La présente décision, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, de sa publication et/ ou de son affichage, d'un recours contentieux déposé auprès du Tribunal administratif de DIJON, 22 rue d'Assas 21000 DIJON ou via l'application télécours citoyen ([www.telécours.fr](http://www.telécours.fr)). Un recours gracieux peut également être formulé auprès de la Communauté d'Agglomération BEAUNE Côte et Sud, 14 rue Philippe TRINQUET, 21200 BEAUNE, étant précisé que celle-ci dispose d'un délai de deux mois pour répondre. Le silence gardé pendant deux mois vaut décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois. »



## Conseil Communautaire du 28 Mars 2022

Date d'envoi de la convocation : 22 mars 2022

Nombre de Conseillers en exercice : 90

Nombre de Délégués titulaires ou suppléants présents : 59

Nombre de Procurations : 20

Nombre de Votants : 79

**Présidence de :** M. Alain SUGUENOT, Président

**Présents :** Titulaires : Mmes et MM. Maurice CHAPUIS, Bernard BATAULT, Jean-Luc BECQUET, Carole BERNHARD, Raphaël BOUILLET, Marie-France BRAVARD, Geffroy BRUNEL, Anne CAILLAUD, Jean-François CHAMPION, Xavier COSTE, Charlotte FOUGERE, Emmanuelle JEUNET-MANCY, Sophie LEFAIX, Virginie LEVIEL, Geneviève PELLETIER, Michel PIERRON, Philippe ROUX, Jonathan VION, Didier DURIAUX, Jean-Noël MORY, Sébastien LAURENT, Vittorio SPARTA, Gérard NAIRAT, Céline DANCER, Catherine PAPPAS, Jean-Claude BROUSSE, Arnaud GUICHARD, Didier SAINT-EVE, Jean-Christophe VALLET, Pierre BROUANT, Jean-Luc PETIT, Véronique RICHER, Jérôme FOL, Jean-Louis BAUDOIN, Jean-Paul BOURGOGNE, Pascal MALAQUIN, Jean-Paul ROY, Denis THOMAS, Richard ROCH, Jean-Pascal MONIN, Laurence BROCHOT, Gilles ARPAILLANGES, Gérard GREFFE, Michel QUINET, Serge GRAPPIN, Jacqueline METAIS, Sylvain JACOB, Eric SORDET, Daniel TRUCHOT, Daniel CARRIER, Jean MAREY, Pascal BOULEY,

**Suppléants :** M. Thierry DUBUISSON, (suppléant de M. Christian GHISLAIN – CORCELLES-LES-ARTS), M. Michel ROY (suppléant de M. DENIZOT Marc – CORMOT-VAUCHIGNON), Mme Marie-Claude BELORGEY (suppléante de M. Christian POULLEAU – MOLINOT), M. FOLLEAT Emmanuel (suppléant de M. Olivier MENAGER – PARIS-L'HOPITAL), Mme Sophie JACQUET (Suppléante de M. Jacques FROTEY – POMMARD),

**Délégués ayant donné procuration :**

M. Gérard ROY à M. Michel QUINET,  
Mme Géraldine CHAMPANAY à Mme FOUGERE,  
Mme Carole CHATEAU à M. Xavier COSTE,  
M. Stéphane DAHLEN à M. Pierre BOLZE,  
Mme Ariane DIERICKX à M. Jean-Luc BECQUET,  
M. Alexis FAIVRE à M. Jean-Luc BECQUET,  
M. Thibaut GLOAGUEN à Mme Anne CAILLAUD,  
Mme Virginie LONGIN à Mme Virginie LEVIEL  
Mme Olivia PUSSET, à Mme Marie-France BRAVARD,  
M. Bernard REPOLT à M. Jean-François CHAMPION,  
Mme Sihème REZIGUE à Mme Sophie LEFAIX,  
M. Pascal HUGUENIN à M. Sylvain JACOB,  
Mme Delphine SAVARY à M. Sébastien LAURENT,  
Mme Patricia ROSSIGNOL à M. Gérard NAIRAT,  
Mme Estelle BRUNAUD à M. Denis THOMAS,  
M. Michel BOULEY à M. FOLLEAT,  
Mme Corinne GARREAU à M. Jérôme FOL,  
M. Guy DROMARD à M. Jean-Christophe VALLET,  
M. Rémi CHAMPAUD à M. Denis THOMAS,  
M. Guy VADROT à Mme Céline DANCER,

**Délégués absents non représentés :**

Mmes et MM. Rémy MORIN, Eric MONNOT, Virginie ROUXEL-SEGAUT, Richard BENINGER, Yves PYS, Sandrine ARRAULT, Olivier ATHANASE, Cyril DEREPIERRE, Cladio PAGNOTTA, Alexandra PASCAL, Michel MOINGEON.

**Secrétaire :** M. Pierre BOLZE

## **ADHESION AU CONTRAT D'ITINERANCE DU CANAL DU CENTRE**

**RAPPORTEUR : M. SUGUENOT**

Le canal du Centre relie la Saône au canal latéral à la Loire sur 112 km, de CHALON-SUR-SAONE à DIGOIN, via CHAGNY, MONTCEAU-LES-MINES et PARAY-LE-MONIAL. L'infrastructure gérée par Voies navigables de France (VnF) traverse quatre territoires d'intercommunalités : le Grand Chalon, Beaune Côte et sud (CABCS) et les communes de SANTENAY et de CHAGNY, la Communauté Urbaine Le Creusot Montceau et la Communauté de Communes du Grand Charolais.

Le Schéma régional de l'itinérance touristique adopté par la Région en novembre 2020 classe le canal du Centre parmi les itinéraires d'excellence du fait de son appartenance aux linéaires cyclables Eurovélo 6 et Tour de Bourgogne à vélo. Il est également identifié par VnF comme linéaire à potentiel de développement touristique et à ce titre, il fait l'objet, depuis 3 ans, d'investissements importants pour sécuriser la navigabilité, notamment en période estivale (remplacement de pompe, étanchéité, modernisation d'écluse, ...). Le canal du Centre pâtit pourtant d'un manque de notoriété sur le plan touristique.

Pour chaque voie navigable, la Région propose aux territoires la mise en place d'un contrat d'itinérance (ex-Contrat de canal) qui propose une approche globale autour d'un linéaire : fluvial, vélo, randonnée, patrimoine, ... D'une durée de cinq ans, le contrat d'itinérance doit permettre la mise en réseau des acteurs locaux du tourisme et présente une stratégie commune et concertée pour le développement touristique du canal et des territoires traversés, dans la logique d'un développement fluvestre qui implique à la fois la composante fluviale et le secteur terrestre.

L'ambition du contrat du canal du Centre est d'accélérer la mise en tourisme du canal et des territoires environnants, pour en faire, à terme, une véritable destination touristique.

Pour accompagner la mise en tourisme et la réalisation d'infrastructures nécessaires, il permet l'accès à des financements bonifiés au niveau du Conseil Régional (soutien à hauteur de 40% au lieu de 20% dans les dispositifs classiques de la Région).

La définition du contrat d'itinérance s'est déroulée dans le cadre d'une coopération entre les EPCI des quatre territoires concernés, avec la Région Bourgogne Franche Comté, le Département de Saône-et-Loire et Voies navigables de France.

Le contrat est défini pour la période 2021-2025 autours de 6 ambitions majeures pour le territoire :

- Passer d'un canal de transit (pour la plaisance privée) sur l'axe bassin parisien – bassin Rhône-Saône, à un territoire de destination et de découverte pour l'ensemble des clientèles en itinérance ;
- Augmenter la fréquentation du canal sur l'ensemble du linéaire et en particulier, sur sa partie centrale, moins fréquentée que les extrémités ;
- Etre en capacité de proposer des séjours « packagés » aux visiteurs et riverains pour augmenter les retombées économiques sur les communes du territoire ;

- Développer, structurer, consolider et mettre en réseau l'offre touristique proposée ;
- Parfaire le niveau d'équipements et services aux touristes fluvestres pour garantir une qualité d'accueil et une satisfaction des visiteurs (et des riverains) ;
- Accompagner à la fiabilisation de la gestion hydraulique du canal, aux côtés de VnF et tester des solutions « pilotes » et innovantes à l'échelle française.

La stratégie retenue pour le Canal du Centre s'articule autour de trois orientations qui se déclinent en 13 fiches-action.

La gouvernance s'organiserait sur un mode coopératif entre les territoires, dans le cadre des structures existantes, sans qu'aucune structure ou emploi spécifique ne soit créé.

Chaque maître d'ouvrage assure le financement de son propre projet sans que les autres collectivités signataires ne soient mobilisées. A ce jour, aucun projet d'investissement n'a été identifié pour la CABCS ou les communes de CHAGNY et SANTENAY.

En tant que signataire du contrat, la CABCS, participerait au co-financement des quatre projets collectifs d'ingénierie ou d'études, dont deux sont prévus pour l'année 2022 :

- la « Définition d'une identité du territoire du canal du Centre, et la création d'une marque territoriale » ;
- la réalisation d'un diagnostic du niveau de services dans chaque port et halte et des préconisations de travaux/équipements pour améliorer l'accueil.

Ces deux actions sont financées par le Conseil Régional à hauteur de 50% et un co-financement de VnF ou des Fonds européens est à l'étude. Il est possible d'estimer la participation de la CABCS à environ 8 000€ au titre de l'année 2022 pour ces deux études.

En parallèle, sur le volet investissement, VnF s'est engagé à réaliser un certain nombre d'investissement pour sécuriser la navigation et entretenir le canal.

## **DECISION**

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- APPROUVE les termes du Contrat d'itinérance du canal du Centre pour la période 2021-2025,
- AUTORISE le Président à signer le Contrat d'itinérance du canal du Centre pour la période 2021-2025,
- AUTORISE le Président ou son Représentant à signer tout document afférent et effectuer toute démarche.

**ADHESION AU CONTRAT D'ITINERANCE DU CANAL DU CENTRE**  
**RAPPORTEUR : M. SUGUENOT**

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Envoyé en préfecture le 07/04/2022

Reçu en préfecture le 07/04/2022

Affiché le

**SLO**

ID : 021-200006682-20220328-CC\_22\_019\_1-DE

Pour extrait certifié conforme,  
LE PRESIDENT  
pour le PRESIDENT et par délégation  
LE DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES



Mickael BOITELLE



« La présente décision, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, de sa publication et/ ou de son affichage, d'un recours contentieux déposé auprès du Tribunal administratif de DIJON, 22 rue d'Assas 21000 DIJON ou via l'application télérecours citoyen ([www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)). Un recours gracieux peut également être formulé auprès de la Communauté d'Agglomération BEAUNE Cote et Sud, 14 rue Philippe TRINQUET, 21200 BEAUNE, étant précisé que celle-ci dispose d'un délai de deux mois pour répondre. Le silence gardé pendant deux mois vaut décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois. »



Envoyé en préfecture le 07/04/2022
Reçu en préfecture le 07/04/2022
Affiché le
ID : 021-200006682-20220328-CC_22_019_1-DE



# CONTRAT DE CANAL DU CENTRE

2021-2025



Février 2021





## PREAMBULE

Le canal du Centre relie la Saône au canal latéral à la Loire sur 112 km. L'infrastructure gérée par Voies navigables de France traverse quatre territoires d'intercommunalités : Grand Chalon, Beaune Côte et sud, Creusot Montceau, Grand Charolais. Le canal du Centre représente pour elles un patrimoine hydraulique de valeur, une dorsale paysagère et un axe d'itinérance de première importance, générant de fortes interactions avec les territoires environnants. Le canal du Centre pâtit pourtant d'un manque de notoriété sur le plan touristique.

La Région Bourgogne Franche Comté intègre le développement touristique des voies navigables dans son schéma régional de développement touristique et de loisirs 2017-2022. Le schéma régional de l'itinérance touristique adopté par la Région en novembre 2020 a inscrit le canal du Centre comme partie prenante des itinéraires d'excellence Eurovélo 6 et Tour de Bourgogne à vélo.

---

3

Le contrat de canal doit permettre aux partenaires d'agir ensemble pour le développement touristique du canal et des territoires traversés, dans la logique d'un développement fluvestre qui implique à la fois la composante fluviale et le secteur terrestre. L'ambition du contrat de canal est d'accompagner et de dynamiser la mise en tourisme du canal et de ses abords, pour en faire à terme une destination touristique identifiée. Le contrat favorise la mise en réseau des acteurs locaux du tourisme et permet de donner le cap dans le cadre d'une stratégie commune ; enfin, il permet l'accès à des financements dédiés au niveau régional.

La stratégie du contrat de canal s'organise en trois axes opérationnels - identité et dynamique territoriale, niveau de services et de découverte, offre touristique, qui se déclinent en treize fiches-action. Les partenaires s'associent autour de ces objectifs pour la mise en œuvre du contrat de canal sur la période 2021-2025.



# CONTRAT DE CANAL DU CENTRE

## 2021-2025

<b>1</b>	<b>PRESENTATION DU CONTRAT DE CANAL.....</b>	<b>7</b>
1.1	POURQUOI UN CONTRAT DE CANAL ?.....	7
1.2	UN OUTIL DE DEVELOPPEMENT FLUVESTRE .....	9
1.3	METHODOLOGIE RETENUE POUR LE CONTRAT DE CANAL DU CENTRE .....	9
<b>2</b>	<b>STRATEGIE ET OBJECTIFS DU CONTRAT DE CANAL .....</b>	<b>11</b>
2.1	LES BASES DE LA STRATEGIE .....	11
2.2	LA STRATEGIE RETENUE POUR LE CANAL DU CENTRE.....	13
<b>3</b>	<b>PROGRAMME D' ACTIONS OPERATIONNELLES DU CONTRAT DE CANAL DU CENTRE .....</b>	<b>21</b>
3.1	FICHES ACTIONS DE L'ORIENTATION STRATEGIQUE 1 « CREER L'IDENTITE ET ANIMER LA DYNAMIQUE TERRITORIALE AUTOUR DU TERRITOIRE DU CANAL DU CENTRE ».....	21
3.2	FICHES ACTIONS DE L'ORIENTATION STRATEGIQUE 2 « ASSURER UN NIVEAU DE SERVICES ET DE DECOUVERTE AISEE DU CANAL POUR LES PRATIQUES ITINERANTES (SUR ET AUTOUR DE L'EAU) AVEC DES EQUIPEMENTS RENOVES ET MODERNISES » .....	29
3.3	FICHES ACTIONS DE L'ORIENTATION STRATEGIQUE 3 « STRUCTURER ET DEVELOPPER UNE OFFRE TOURISTIQUE POUR CONSTRUIRE UNE DESTINATION FLUVESTRE PERFORMANTE » .....	37
3.4	PRISE EN COMPTE DES CONSEQUENCES DE LA CRISE DU COVID-19, AVEC MISE EN EVIDENCE DES ACTIONS PRIORITAIRES A METTRE EN ŒUVRE.....	46
3.5	SYNTHESE DU BUDGET PREVISIONNEL .....	48
<b>4</b>	<b>PILOTAGE, SUIVI ET FINANCEMENT DU CONTRAT DE CANAL DU CENTRE .....</b>	<b>49</b>
4.1	GOVERNANCE ET PILOTAGE DU CONTRAT DE CANAL DU CENTRE .....	49
4.2	PROCESSUS DE SUIVI-EVALUATION DEDIE AU CONTRAT DE CANAL .....	50
4.3	FINANCEMENT DU CONTRAT DE CANAL .....	51
	<b>SIGNATURE DES PARTENAIRES ..</b>	<b>52</b>
	<b>ANNEXES.....</b>	<b>53</b>
	Annexe 1. Plan d'actions pluriannuel du contrat de canal .....	54
	Annexe 2. Le canal du Centre : diagnostic.....	56
	Annexe 3. Personnes interrogées dans le cadre de l'élaboration du contrat de canal du Centre.....	140
	Annexe 4. Bibliographie.....	150
	Annexe 5. Table des illustrations.....	152



# 1 PRÉSENTATION DU CONTRAT DE CANAL

## 1.1 POURQUOI UN CONTRAT DE CANAL ?

### LA DEMARCHE INITIEE PAR LA REGION BOURGOGNE

De 2010 à 2012, le conseil régional de Bourgogne a conduit une expérimentation de décentralisation des canaux bourguignons. A la fin de la troisième et dernière année de cette démarche, la Région a adopté une « stratégie régionale de valorisation touristique des canaux et rivières navigables de Bourgogne ». Cette stratégie a pour but de faire émerger et prospérer sur le territoire une offre touristique dynamique basée sur des activités diversifiées « sur et autour de l'eau » et de faire du territoire une destination écotouristique.

Par cette initiative, la Région a démontré sa volonté politique forte de poursuivre le soutien alloué au développement des voies navigables du territoire dans un cadre innovant. Initiée en Bourgogne, cette stratégie est étendue depuis 2016 au périmètre de la nouvelle région Bourgogne-Franche-Comté.

Quatre axes stratégiques ont été définis pour répondre aux ambitions du conseil régional :

- la promotion de la destination touristique des voies navigables régionales,
- l'amélioration de l'offre et de la qualité des services « sur l'eau »,
- l'amélioration des activités et des services « autour de l'eau »,
- l'organisation des instances de gouvernance pour la mise en œuvre de la stratégie.

Dans ce cadre, les territoires traversés par une voie navigable ont la possibilité de mettre en œuvre un dispositif permettant de décliner les objectifs régionaux à l'échelle de la voie d'eau : le contrat de canal ou contrat de développement fluvestre. D'une durée de cinq ans, cet outil de développement donne des priorités d'action et des objectifs quantifiables pour une valorisation touristique concertée. Il permet notamment de favoriser l'implantation d'aménagements touristiques et de loisirs le long du canal et autour de celui-ci. Le contrat de canal prévoit également les modalités d'organisation, de suivi et d'évaluation des actions et du projet mis en œuvre.

Quatre contrats ont été signés depuis la définition de la stratégie régionale de valorisation des canaux de Bourgogne :

- Le contrat de canal du Nivernais porté par le syndicat mixte d'aménagement du canal du Nivernais de la Nièvre mis en œuvre sur la période 2014-2019 ;
- Le contrat de développement fluvestre de la Seille navigable porté par le syndicat mixte du Pays de la Bresse bourguignonne mis en œuvre sur la période 2015-2020 ;
- Le contrat de canal de Bourgogne mis en œuvre sur la période 2018-2022 ;
- Le contrat de développement fluvestre de l'Yonne sur la période 2019-2023, adopté par la Région le 29 mars 2019 et signé le 6 février 2020.

### LES FACTEURS DE REUSSITE

L'expérience des contrats de canal signés en Région Bourgogne-Franche-Comté a permis de mettre en évidence plusieurs facteurs de réussite associés à la mise en place et la mise en œuvre des actions d'un contrat de canal. Les représentants de la Région en charge du suivi de la démarche les ont rappelés lors des réunions de comité de pilotage :

- Se donner les moyens d'animer, de suivre et participer à la promotion des actions mises en œuvre sur chacune des voies d'eau de la Région.



La Région souhaite en effet pouvoir s'appuyer sur une instance dédiée d'animation et de coordination à l'échelle de la voie d'eau qui soit responsable de la déclinaison de la stratégie régionale au niveau local et de la mise en œuvre du projet de valorisation touristique présenté dans le contrat canal. L'objectif est de le faire vivre au mieux et lui donner la légitimité et la représentativité nécessaire.

- Travailler de concert avec l'ensemble des acteurs publics et des opérateurs privés du linéaire qui participent à la vie du canal et en particulier, renforcer les liens entre collectivités et Voies Navigables de France.
- S'inscrire dans les enjeux et les objectifs des politiques en cours et favoriser le cofinancement des projets par les politiques d'investissements en cours afin de rationaliser et optimiser les retombées pour le territoire. L'objectif est de rechercher les synergies avec les différentes orientations des schémas de développement touristique, économique, culturels, et en particulier :
  - La stratégie régionale de valorisation touristique des canaux et rivières navigables de Bourgogne et son règlement d'intervention « valorisation touristique des voies d'eau navigables de Bourgogne Franche-Comté » avec des taux d'intervention bonifiés ;
  - Le schéma régional de développement touristique et de loisirs de la région Bourgogne Franche-Comté 2017-2022 qui regroupe 5 défis très en lien avec l'esprit contrat canal :
    - Améliorer l'offre d'hébergement par une montée en gamme,
    - Devenir la première région pour l'accueil des touristes chinois en France et en Europe,
    - Devenir la première destination française d'œnotourisme,
    - Devenir une grande destination de patrimoine,
    - Devenir une grande destination d'écotourisme et d'itinérance.
  - La convention cadre signée entre la région Bourgogne-Franche-Comté et Voies navigables de France pour la période 2021-23, qui vise à soutenir la préservation, le renouvellement et l'entretien de l'infrastructure fluviale ;
  - Les programmes européens en cours sur la période 2014-2020 et ceux à venir prochainement pour la période 2021-2027 et notamment, les programmes LEADER qui soutiennent financièrement les projets de développement local au sein des territoires ruraux ;
  - Les programmes de l'Etat tels que la Dotation d'Équipement aux territoires ruraux (DETR) ;
  - Le nouveau Schéma départemental des itinéraires véloroutes et voies vertes qui sera validé par le Conseil départemental de la Saône-et-Loire fin 2020 ;
  - Les actions territoriales conduites par les collectivités locales dans le cadre de leurs différentes stratégies économiques et touristiques ;
  - Les appels à projets de différents ordres, par exemple, ceux sur les maisons éclusières qui vise à donner une nouvelle vie au patrimoine fluvial.

## LE CONTRAT DE CANAL DU CENTRE : HISTORIQUE DE LA DEMARCHE

L'adoption de la stratégie de valorisation touristique par la Région Bourgogne en 2012 a constitué une invitation faite aux territoires concernés de réfléchir au devenir des voies navigables dont ils sont riverains. Dans la continuité de la loi Notre de 2014, le rôle des intercommunalités en matière de tourisme a été étendu, débouchant pour chacune sur la définition de son « intérêt communautaire tourisme ».

Des discussions sont initiées à l'automne 2017 autour d'une démarche de contrat de canal. Le canal du Centre n'étant pas une destination touristique en tant que telle, les territoires s'accordent sur l'enjeu de se coordonner pour travailler ensemble à sa valorisation et à sa reconnaissance. Le principe retenu est celui d'une démarche de coopération, avec une coordination assurée par la Communauté urbaine Creusot Montceau et avec l'appui d'un prestataire externe pour la définition de ce nouveau contrat. Le groupement BR Lingénierie, Omega, AEI est ainsi retenu au printemps 2019 avec la mission d'animer la définition et d'assurer la rédaction du contrat, en lien avec les partenaires institutionnels et locaux concernés. Cette mission de définition prend fin en janvier 2021, avec la validation du présent document par le comité de pilotage.



## 1.2 UN OUTIL DE DEVELOPPEMENT FLUVESTRE

Le contrat de canal offre un cadre à la dynamique de réappropriation des voies d'eau observée aujourd'hui en France. La réussite du tourisme fluvial ne dépend plus seulement des activités économiques développées sur l'eau mais aussi de l'offre touristique des territoires situés à proximité. De nouveaux usages apparaissent aujourd'hui sur et le long des voies d'eau, tels que le vélo ou la promenade. Le tourisme fluvestre est désormais l'approche incontournable pour un développement « durable » et intégré des voies d'eau.

Cette nouvelle forme de tourisme repose en grande partie sur de multiples formes d'activités itinérantes : cyclotourisme, randonnée pédestre et équestre, navigation fluviale, etc. L'itinérance met en avant le déplacement en lui-même et promeut par conséquent un voyage actif. Les pratiques itinérantes offrent une réelle opportunité de redécouverte des territoires et constituent un gisement économique non négligeable.

Le tourisme fluvestre s'inscrit dans la tendance du « slow tourisme » qui séduit des clientèles de plus en plus nombreuses, notamment nord-européennes. Il répond à une clientèle en recherche d'authenticité et qui aspire de plus en plus à la prise du temps, au calme et à la qualité.

De par son important réseau de voies d'eau et de sites patrimoniaux remarquables associés, le territoire bourguignon et le bassin Rhône-Saône bénéficient tout particulièrement de cette tendance.

Forts de ces constats, la Région Bourgogne Franche Comté a élaboré au cours de l'année 2020 son premier Schéma Régional de l'itinérance permettant de soutenir les projets en lien avec ce type d'activités touristiques.

Le contrat de canal du Centre a été pensé et élaboré dans cette optique de développement du tourisme d'itinérance, sans se cantonner aux seules activités sur l'eau. Il offre l'opportunité de valoriser et de développer le potentiel de la voie d'eau au sens large et de favoriser le développement d'activités aux retombées économiques importantes pour le territoire.

## 1.3 METHODOLOGIE RETENUE POUR LE CONTRAT DE CANAL DU CENTRE

L'élaboration du présent contrat de canal a été réalisée sur une période de 19 mois entre juin 2019 et janvier 2021.

Plusieurs instances ont été mises en place pour suivre l'élaboration du contrat :

- Un comité technique, instance d'orientation et de validation technique des travaux, regroupant les partenaires techniques suivants :
  - Communauté urbaine Creusot-Montceau : Direction Economie et Développement Territorial;
  - Communauté de communes du Grand Charolais : Direction Attractivité et Développement ;
  - Communauté d'agglomération du Grand Chalon : Direction Attractivité du territoire ;
  - Pays Beaunois, pour le compte de la Communauté d'agglomération Beaune Côte et sud ;
  - Voies Navigables de France : pôle développement de la Direction Territoriale Centre-Bourgogne et de l'Unité Technique d'Itinéraire (UTI) Saône-Loire ;
  - Région Bourgogne-Franche-Comté : Direction du tourisme ;
  - Département de Saône-et-Loire : Direction des territoires.
- Un comité de pilotage, instance de validation politique de la démarche dont la composition est la suivante :
  - Les vice-présidents au tourisme de la Communauté urbaine Creusot-Montceau, de la Communauté de communes du Grand Charolais, de la Communauté d'agglomération du Grand Chalon, un représentant du bureau du Pays Beaunois ;
  - La conseillère régionale déléguée au tourisme ;
  - Les vice-présidents tourisme et environnement du Département de Saône-et-Loire.

Ces instances ont été réunies à intervalles réguliers aux phases clés pour valider la bonne marche du projet et orienter les travaux. Elles ont également fait l'objet d'ateliers de travail pour discuter de plusieurs sujets : ambitions pour le projet, points forts et points faibles le long du canal, schéma de gouvernance, plan d'actions.

Le comité technique s'est réuni à 4 reprises :

- 1 - Lancement de la démarche et partage des enjeux clés (juin 2019) ;
- 2 - Validation du diagnostic et partage de l'ébauche de stratégie (septembre 2019) ;
- 3 - Validation des orientations stratégiques et des bases du schéma de gouvernance (décembre 2019) ;
- 4 - Validation du plan d'actions (juillet 2020).

Le comité de pilotage s'est réuni à 4 reprises :

- 1 - Lancement de la démarche et partage des enjeux clés (juillet 2019) ;
- 2 - Validation du diagnostic et partage de l'ébauche de stratégie (novembre 2019) ;
- 3 - Validation des orientations stratégiques et des bases du schéma de gouvernance (février 2020) ;
- 4 - Validation du plan d'actions (janvier 2021).

Des temps d'investigation et de concertation ont également été conduits en parallèle pour associer les acteurs locaux plus largement à la démarche :

- Entretiens bilatéraux (sur place majoritairement et par téléphone) ;
- Entretiens groupés (1 avec les offices de tourisme du territoire et 1 avec les services de VNF) ;
- Réunions avec les territoires sur le plan d'actions (avril et mai 2020, en visioconférence) ;
- Atelier de travail participatif avec les acteurs locaux socio-professionnels du tourisme, via la méthode Metaplan® (décembre 2019) ;
- Réunion sur le sujet de l'alimentation en eau et la gestion hydraulique du canal (octobre 2019).

Enfin, les EPCI se sont rencontrés à plusieurs reprises pour des temps de travail privilégiés sur les sujets suivants :

- Travail en format participatif sur l'identité du territoire fluvestre traversé par le canal du Centre, via la méthode Lego Serious Play® (Décembre 2019) ;
- Travail commun sur les orientations stratégiques du contrat de canal (février 2020) ;
- Travail commun sur la validation, le calendrier, le financement du contrat (septembre 2020).

Les réunions ont été organisées de façon à ce que chaque territoire reçoive une rencontre à tour de rôle, en privilégiant lorsque cela a été possible la proximité avec la voie d'eau et ses sites d'intérêt alentours (Gîte de séjour à Génelard et Château de Digoine à Palinges par exemple).

Le détail des personnes sondées et des personnes présentes aux instances technique et de pilotage du projet est présenté en annexe 1.

La crise sanitaire du COVID-19 a sensiblement ralenti l'élaboration du contrat, mais les acteurs locaux ont veillé à garder la dynamique via des réunions à distance pour partager la rédaction du plan d'actions et en assurer des relectures partagées.



## 2 STRATEGIE ET OBJECTIFS DU CONTRAT DE CANAL

### 2.1 LES BASES DE LA STRATEGIE

Ce chapitre présente la stratégie retenue pour assurer le développement touristique fluvestre du canal du Centre. Elle a été établie en lien étroit avec les représentants des collectivités locales liées au Canal du Centre et s'appuie sur :

- Le diagnostic présenté au chapitre 2 du présent document et en particulier, des informations de la matrice AFOM et des besoins associés (les questions qui se posent pour le territoire) ;
- L'analyse de la dynamique de projets publics et privés sur et autour de la voie d'eau ;
- Les ambitions exprimées par les représentants des collectivités locales impliquées dans le projet, à travers des exercices de concertation dédiés ;
- Une expertise terrain sur et autour de la voie d'eau, enrichie par les retours de socio-professionnels du Canal du Centre qui ont pu s'exprimer sur la stratégie pressentie ;
- Une analyse des clientèles types du tourisme fluvestre et d'itinérance qui donne un panorama général (analyse de la demande) ;
- Le benchmark sur d'autres sites en France (ex : Somme Vallée idéale) ou dans d'autres pays voisins qui témoignent d'expériences réussies dans des contextes similaires.

Enfin, elle s'inscrit en cohérence avec les 4 axes stratégiques portés par la Région Bourgogne Franche Comté dans la stratégie régionale de valorisation touristique des canaux et rivières navigables de Bourgogne, à savoir :

- Promouvoir la destination, afin de convaincre tous les publics : touristes français et étrangers, mais aussi les populations locales, du potentiel de la Bourgogne et d'affirmer son réseau fluvial comme l'une des armatures fortes de son développement touristique ;
- Améliorer l'offre et la qualité des services « sur l'eau », dans le souci de sauvegarder toutes ces infrastructures fluviales et de les adapter à leurs nombreux usages, en particulier les activités touristiques ;
- Favoriser et améliorer les activités et services « autour de l'eau » afin d'accélérer le développement des territoires traversés par ces voies d'eau et la diffusion large des retombées économiques ;
- S'organiser pour mettre en œuvre la stratégie. Ce dernier axe, transversal, transcende l'ensemble de la démarche. Il est identifié comme une condition de réussite de la stratégie régionale.

#### LES BESOINS ISSUS DU DIAGNOSTIC DU CONTRAT DE CANAL

L'analyse des points forts et des points faibles issus de l'état des lieux a conduit à considérer les besoins suivants sur le territoire. Ils servent de base de travail objective à la déclinaison d'une stratégie partagée :



### Pour le thème « Destination – promotion »

- Positionnement identitaire moderne autour des atouts du territoire
- Formalisation de la destination : passage d'un canal de liaison à un canal de découverte / de destination
- Coordination et promotion des actions du territoire fluvestre
- Sécurisation et pérennisation de l'offre touristique pour garantir un niveau d'activité économique et continuer à attirer des acteurs économiques dynamiques pour investir et faire vivre la voie d'eau
- Meilleure visibilité du canal dans son environnement et lien avec les accès au territoire (*gares, itinéraires cyclables, « portes d'entrée », etc.*)



### Pour le thème « Navigation et gestion hydraulique »

- Gestion hydraulique innovante et concertée pour une fiabilité retrouvée et en phase avec les nouveaux usages et défis du changement climatique (*alimentation en eau, plantes aquatiques, niveau de services*)
- Rénovation et modernisation des équipements de navigation (*haltes et ports*) et leur fonctionnement pour une interface navigants / touristes à terre plus dynamique et cohérente sur le linéaire
- Garantie d'un niveau de services de qualité et harmonisé sur et autour de l'eau (itinérance)
- Meilleure communication entre les intervenants (*VNF, collectivités, professionnels, visiteurs, etc.*) pour une meilleure information et réactivité face aux urgences de la gestion hydraulique



### Pour le thème « Offre et organisation touristique »

- Création d'un lieu et d'une image commune en lien avec la destination
- Mise en réseau, modernisation et mise en visibilité de l'offre touristique à l'échelle de la vallée du canal du Centre
- Réorganisation et sécurisation des cheminements sur l'axe du canal (*comme « colonne vertébrale »*) : chemin de halage et boucles de découvertes pour l'itinérance fluvestre
- Sécurisation et pérennisation de l'offre touristique pour garantir un niveau d'activité économique et continuer à attirer des acteurs économiques dynamiques pour investir et faire vivre la voie d'eau
- Création de nouveaux produits complémentaires à l'existant (*centre d'interprétation du canal ? Bateau promenade ?*)
- Sensibilisation et professionnalisation des acteurs actuels ou à venir en vue d'une intégration dans une démarche commune de valorisation et d'animation (« ambassadeurs ») de la voie d'eau
- Homogénéisation des services et de l'accueil vélo autour de la voie d'eau
- Diversification et dynamisation de l'offre d'hébergement en retrouvant un lien à l'eau
- Animation locale sur et autour de la voie d'eau à l'échelle du linéaire pour une meilleure appropriation par les habitants et visiteurs



## LES AMBITIONS LOCALES POUR LE DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE FLUVESTRE DU CANAL DU CENTRE

Les différents temps de concertation organisés pour l'élaboration du contrat de canal ont mis en évidence 6 ambitions majeures pour le territoire :

- Passer d'un canal de transit (pour la plaisance privée) sur l'axe bassin parisien – bassin Rhône-Saône à un **territoire de destination et découverte pour l'ensemble des clientèles en itinérance** (tourisme fluvestre) en révélant une **identité** et un **positionnement différenciant** (tourisme d'itinérance) dans un contexte régional et national très concurrentiel ;
- **Augmenter la fréquentation** du canal sur l'ensemble du linéaire et en particulier, sur sa partie centrale, moins fréquentée que les extrémités ;
- Etre en capacité de proposer des **séjours « packagés »** aux visiteurs et riverains pour **augmenter les retombées économiques** sur les communes du territoire ;
- **Développer, structurer, consolider et mettre en réseau l'offre touristique** proposée ;
- **Parfaire le niveau d'équipements et services** aux touristes fluvestres pour garantir une **qualité d'accueil** et une **satisfaction des visiteurs** (et riverains) ;
- **Accompagner à la fiabilisation de la gestion hydraulique** du canal, aux côtés de VNF et tester des **solutions « pilotes » et innovantes** à l'échelle française.

La formalisation, la structuration de l'entité touristique « territoire du canal du Centre » est un préliminaire incontournable du projet qui doit faire l'objet d'une réflexion partagée et concertée sous la forme d'une étude spécifique. Cette étape dépasse largement le simple fait de définir une appellation de marque et de sa ou ses signatures.

L'ambition est de pouvoir proposer une « Vallée de découverte » avec des itinéraires préétablis à thèmes (vignoble, musées, loisirs nautiques, patrimoine, cheminements vélo et piétons, gastronomie...), véritable réseau de circuits de découverte, d'écluses en écluses.

## 2.2 LA STRATEGIE RETENUE POUR LE CANAL DU CENTRE

### DU DIAGNOSTIC TERRITORIAL A LA STRATEGIE LOCALE

Le canal du Centre bénéficie d'un cadre de navigation authentique, à certains endroits très naturel à l'aspect de quasi-rivière, ainsi que d'une proximité des bourgs traversés et donc de certains services de bases plébiscités par les excursionnistes en itinérance. Sa position entre le bassin parisien et le bassin Rhône-Saône en fait une liaison stratégique au sein du réseau navigable français. Il dispose d'une histoire et d'un patrimoine particulièrement riche, notamment lié à l'histoire du canal, mais globalement peu connus et peu mis en lien à l'échelle de la vallée. Les thématiques touristiques et de découverte sont nombreuses : œnotourisme, tourisme de nature et rural, tourisme religieux, tourisme industriel, gastronomie, etc.

Ce territoire est par ailleurs caractérisé par une bonne desserte en transports, une accessibilité aisée, un bon maillage de ports et haltes nautiques de qualité et un réseau de restaurants (dont étoilés avec en particulier le triplement étoilé « Lameloise » à Chagny) et d'hébergements classiques satisfaisant. Certains barrages-réservoirs permettent également la pratique de diverses activités nautiques sur des plans d'eau aménagés (Torcy Neuf par exemple).

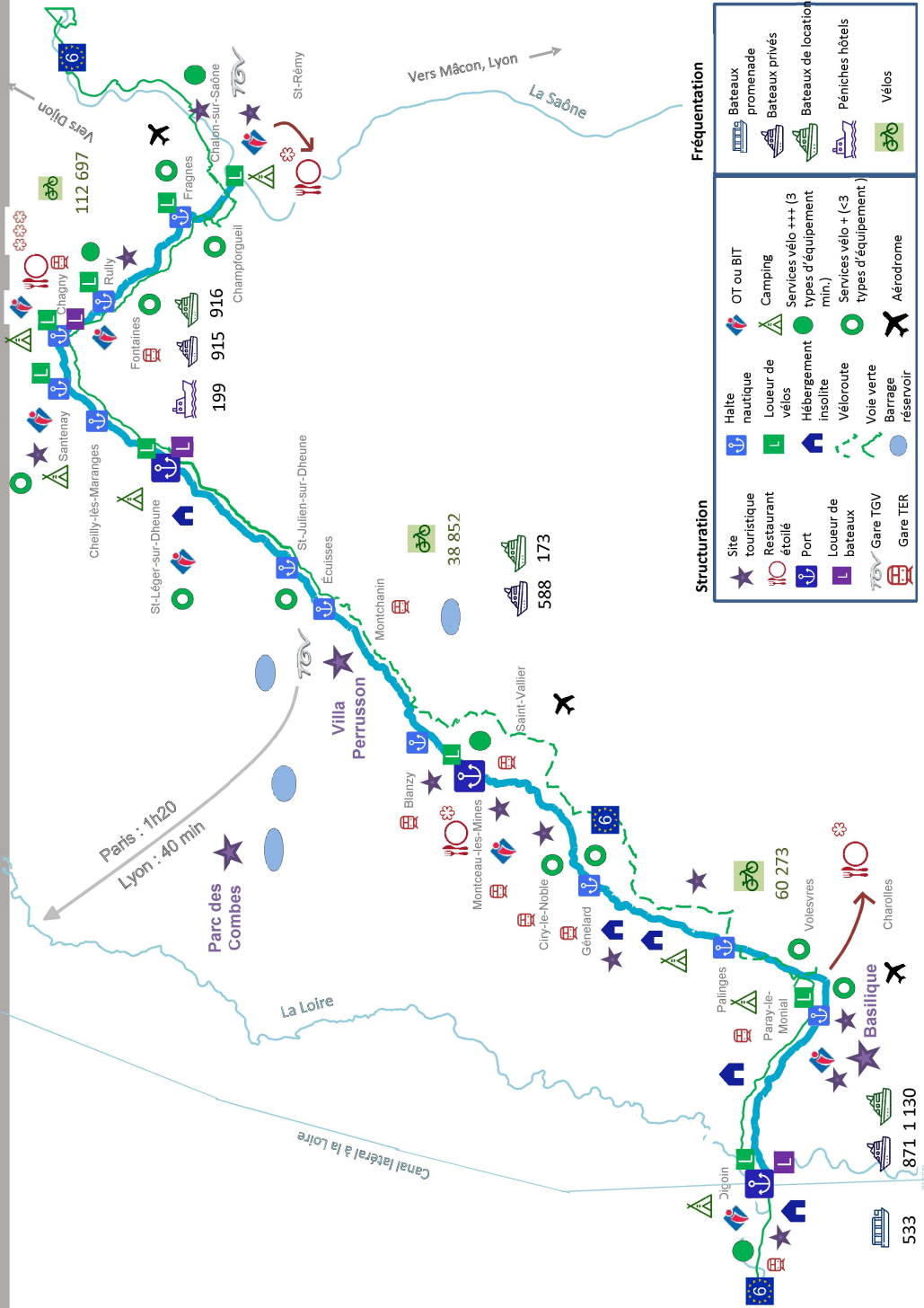
3 bases de loueurs de bateaux habitables sans permis sont présentes sur son linéaire, ainsi que plusieurs sites très fréquentés de Saône et Loire (Parc des Combes, Basilique de Paray le Monial notamment). Le canal bénéficie à ses extrémités de l'influence et de la fréquentation de la Saône (péniches hôtels, paquebots fluviaux) à l'est et des autres canaux connectés à partir de Digoin à l'ouest (bateau promenade le « ville de Digoin »). Ces « portes d'entrée » assurent un beau niveau de fréquentation de Digoin à Paray-le-Monial et de Chalon sur Saône à Saint Léger sur Dheune mais un déficit de fréquentation est à noter au niveau de la section centrale du canal, malgré la rénovation récente du port de Montceau-les-Mines.

Ce territoire fait en revanche face à plusieurs faiblesses qui nuisent à une pratique itinérante de qualité, fiabilisée et agréable. En effet, une section importante du canal en partie centrale n'est pas longée par une section de véloroute ou voie verte satisfaisante et certaines sections du canal souffrent de la présence d'abords peu qualitatifs dont des centres bourgs dévitalisés, nuisant à l'image globale du territoire. Par ailleurs, la gestion hydraulique de ce canal à bief de partage, est particulièrement complexe et certains ouvrages sont vieillissants. L'année 2019, particulièrement difficile au niveau national pour l'alimentation en eau des canaux, a connu une fermeture de la navigation à partir de début août, situation qui nuit à la réputation globale auprès des navigateurs pour l'organisation des séjours à venir.

Il souffre enfin, malgré des atouts et facteurs d'attractivité certains, d'un déficit de positionnement identitaire qui rend difficile sa reconnaissance au sein du réseau navigable bourguignon et français, très concurrentiel. La mise en tourisme n'a à ce jour pas été pensée à l'échelle de l'intégralité de la vallée bordant le linéaire du canal du Centre et les équipements, niveau de services et animations locales se sont pas dimensionnés en conséquence.

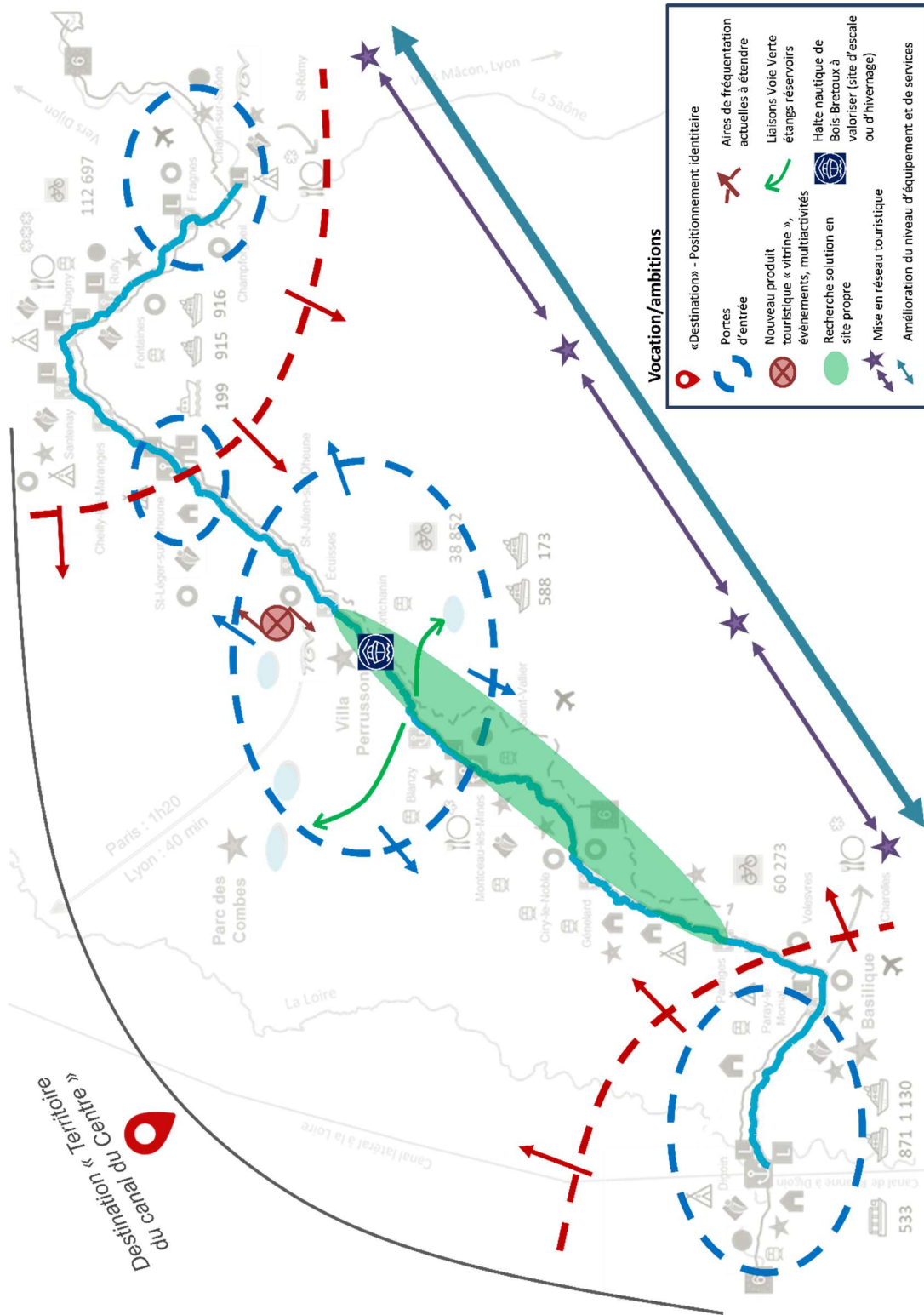
Les deux cartes suivantes illustrent, à partir des éléments de diagnostic clés, les grandes vocations et ambitions pour le projet de territoire :

- La carte 8 synthétise les éléments de diagnostic caractérisant le territoire.
- La carte 9 présente les ambitions du projet avec :
  - La nécessité de trouver un positionnement identitaire porteur à l'échelle de la « vallée du canal du Centre » ;
  - Des aires de fréquentation bien établies aux extrémités, à étendre vers la partie centrale du canal ;
  - La structuration du territoire avec 4 portes d'entrée majeures, qui doivent représenter de réelles vitrines pour le territoire et donner de la visibilité et l'envie de séjourner sur le territoire aux visiteurs qui s'y rendent ;
  - Une recherche de solutions d'itinérance à terre en site propre le plus proche possible de la voie d'eau, élément incontournable de l'attractivité d'un territoire fluvestre et le lien avec les étangs réservoirs ;
  - Une nécessaire mise en réseau des sites d'intérêt touristique de manière à offrir aux visiteurs une offre consolidée et de qualité ;
  - Un niveau d'équipement et de services à améliorer tout le long du canal dans une logique cohérente d'ensemble ;
  - De manière plus ponctuelle, le site de bois Bretoux pour lequel une vocation est à trouver et la création d'un nouveau produit « bateau à passagers multi-usages événementiel » pour redynamiser le territoire, permettre de se retourner vers l'eau et offrir une opportunité de découverte atypique de l'histoire du canal et des sites d'intérêt associés.



Carte 8 : Synthèse des éléments de diagnostic structurants, base de la définition de la stratégie





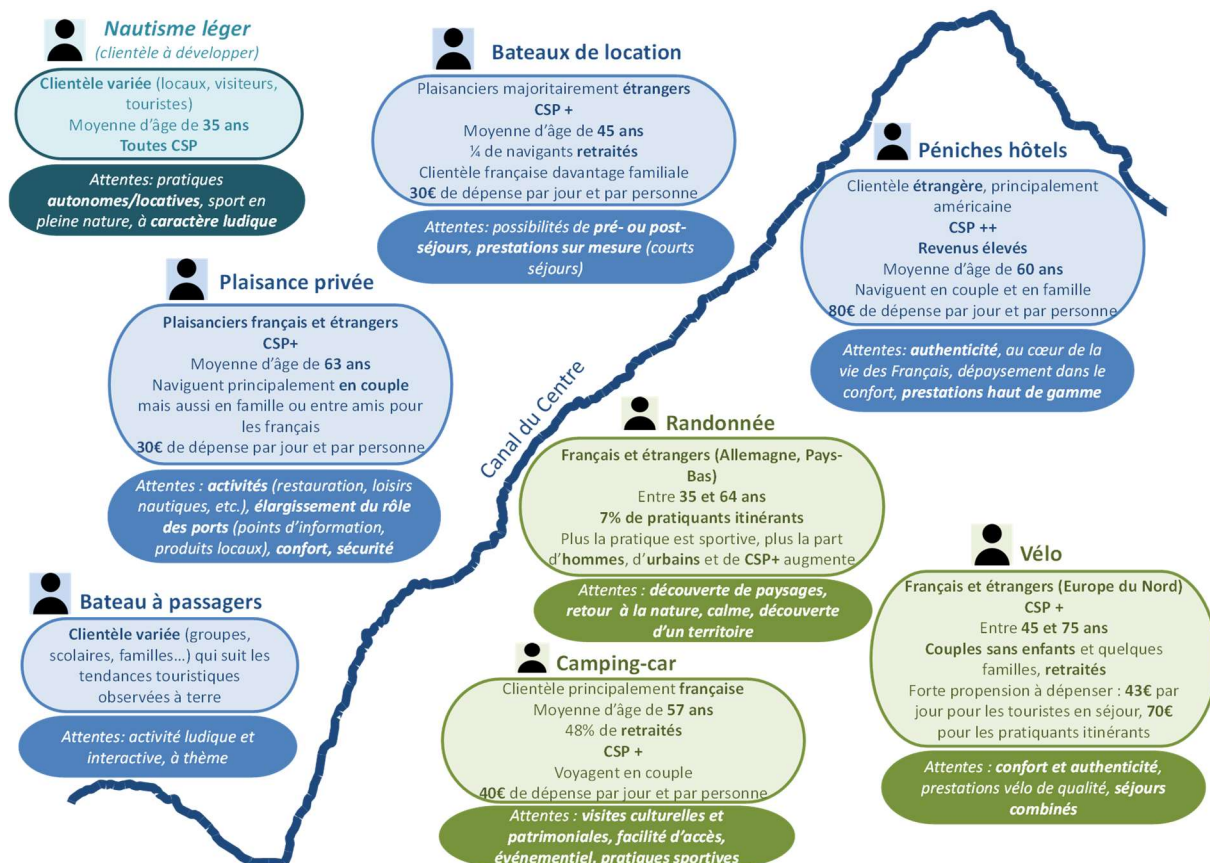
Carte 9 : Illustration schématique de la stratégie pour le canal du Centre à travers les grandes ambitions du projet



## LES CLIENTELES CIBLES

Le schéma ci-dessous synthétise les différentes clientèles que l'on retrouve sur le territoire du canal du Centre, leur profil et attentes.

Figure 1 : Typologie des clientèles présentes sur le territoire de la vallée du canal du Centre



Source : VNF (en cours d'actualisation en 2020)

Y figurent :

- Les clientèles navigantes (plaisance privée, locations de bateaux habitables, péniches hôtels, paquebots fluviaux, etc.)
- Les clientèles « à terre » que sont les excursionnistes à pied, à vélo, en camping-car.

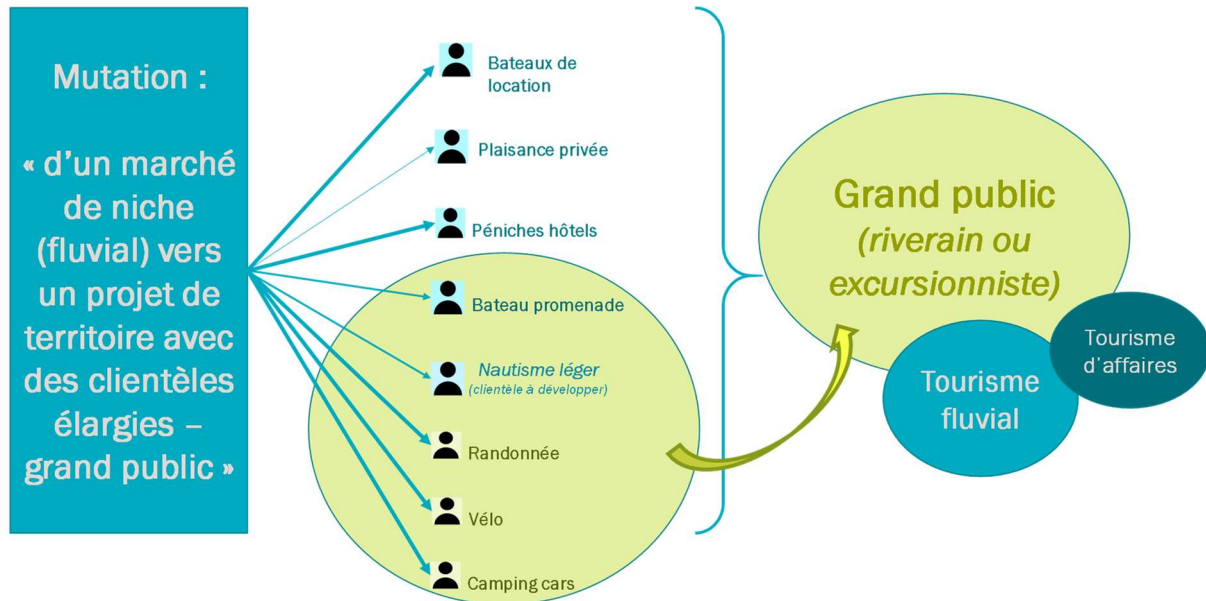
Il démontre la diversité des profils de clientèles présents sur et autour du canal du Centre, représentant un réel atout pour le territoire.

L'ambition pour le projet est de créer une dynamique et un projet de valorisation dans le cadre d'une **démarche de territoire et de vallée qui dépasse la seule activité fluviale**. Le canal en fait bien sûr partie intégrante, comme vecteur d'itinérance et facteur fort d'histoire et d'agrément. Le positionnement marketing est ainsi une démarche qui vise principalement le grand public (riverains ou visiteurs) et ses activités associées, comme présenté au schéma ci-dessous.

Deux autres types de clientèles sont à prendre en compte dans la stratégie marketing : les navigants, clientèle historique du canal (tourisme « fluvial ») et la clientèle de tourisme d'affaires, présente sur le territoire.

Le schéma suivant propose une synthèse de cette approche.

Figure 2 : Illustration de la stratégie envisagée par rapport aux clientèles cibles du projet de territoire



## LES ORIENTATIONS STRATEGIQUES RETENUES

La stratégie retenue pour le Canal du Centre s'articule autour de 3 orientations stratégiques, étroitement liées pour conduire au projet de territoire souhaité :

### Orientation stratégique 1 : Créer l'identité et animer la dynamique territoriale autour du territoire du canal du Centre

Il s'agit de la composante organisationnelle et identitaire du projet qui vise à créer une réelle dynamique partenariale pérenne pour faire vivre et développer le territoire et sa marque. L'objectif est aussi d'acquérir la taille critique et d'assurer, mutualiser les ressources humaines et financières pour le pilotage, l'animation, l'accompagnement des initiatives publiques et privées, la promotion de la destination et l'évaluation du contrat.

Cette orientation stratégique implique également la création, la structuration et la mise en œuvre des outils de communication, de promotion d'une nouvelle identité territoriale (dépôt INPI) à l'échelle du « territoire du canal du Centre » en rupture avec son image actuelle.

Cette reconquête d'image et de notoriété est la base incontournable d'un nouveau projet de territoire et le socle d'une nouvelle étape du développement du canal et de sa vallée.

La composition et la structuration, le choix des outils de gestion et de développement de la nouvelle identité doit être un signal de rupture et fédérateur, partagé et exploité par l'ensemble des acteurs touristiques publics ou privés.

Le canal et son environnement évoluent dans un réseau plus large : le « bassin de navigation », avec la Seille, la Saône, le canal de Roanne à Digoin, le canal latéral à la Loire, le canal du Nivernais. C'est à cette échelle que la vallée du canal du Centre trouvera sa taille critique pour capter les clientèles éloignées (navigants privés nord européens, nouveaux opérateurs de péniches hôtels, etc.).



### Orientation stratégique 2 : Assurer un niveau de services et de découverte aisée du canal pour les pratiques itinérantes (sur et autour de l'eau) avec des équipements rénovés et modernisés

Il s'agit de la composante structurante de l'offre du projet. Le canal en lui-même et le chemin de halage sont la colonne vertébrale du projet, lieux d'itinérance à développer, dont la continuité thématique et physique est incontournable pour la performance touristique et économique du tourisme fluvestre. Les portes d'entrée en tant que vitrines du territoire sont à renforcer ainsi que les liens avec les bourgs traversés, pour créer une réelle logique de territoire.

Le canal et son territoire ont besoin de modernité, de dynamisme et de mise en visibilité (à travers la signalétique notamment). La marque territoriale est un outil fédérateur pour la gestion et l'animation.

Les produits d'itinérance ciblés à l'orientation stratégique 3 (vélo, bateaux, de découverte (musées), d'hébergement, de restauration ou culturel sur l'eau et autour de canal) sont les marqueurs de cette nouvelle dynamique et surtout la traduction économique (retombées économiques) et sociale (emplois) du projet.

### Orientation stratégique 3 : Structurer et développer une offre touristique pour construire une destination fluvestre performante

Il s'agit de la composante opérationnelle du projet « feuille de route » avec un travail dédié au marketing de l'offre sur et autour du canal, en cohérence avec les deux autres composantes : soutien d'actions concrètes, mise en place de nouveaux produits ou offres et de partenariats qui s'inscrivent dans un plan de développement cohérent et programmé en cohérence avec la stratégie de la destination.

La capacité du territoire à attirer de nouveaux acteurs privés repose sur la notoriété et le dynamisme de la destination touristique. Les opérateurs privés assurent logiquement les charges de leurs propres activités, et les acteurs publics dans une entité ou une structure intégrée ou partenaire assurent la gestion de la marque territoriale et son animation (événementiels, salons, etc.). Il y a donc une vraie collusion d'intérêt entre les gestionnaires de la destination et les acteurs privés, qui relève du rôle fédérateur de la marque territoriale.

## LA STRATEGIE PROPOSEE : DES ORIENTATIONS STRATEGIQUES AUX FICHES ACTIONS OPERATIONNELLES

Ces trois orientations stratégiques, telles que présentées, ne traduisent pas des niveaux de priorités entre les actions à mettre en œuvre. Elles sont très liées et plusieurs actions de chaque orientation stratégique pourront - et devront - être menées de manière concomitante, conditions désormais incontournables pour la mise en œuvre rapide d'un marketing d'offre.

Le schéma ci-dessous synthétise l'approche stratégique et opérationnelle présentée et y associe une liste d'actions à déployer pour y répondre.

Les actions sont précisées à la partie suivante, sous forme de fiche actions.

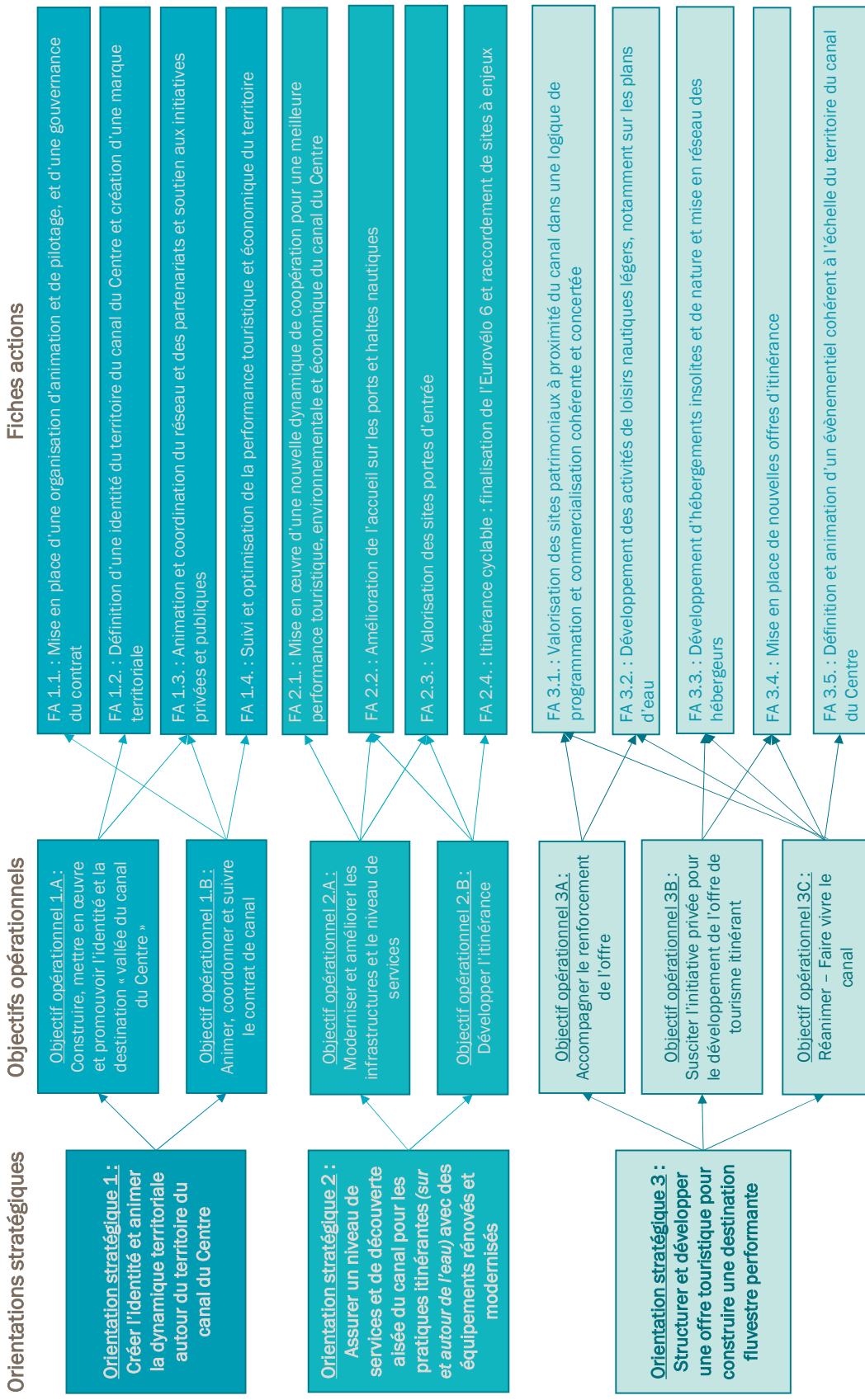


Figure 3 : Synthèse de l'approche stratégique et opérationnelle proposée pour le développement touristique du territoire sur le canal du Centre



## 3 PROGRAMME D' ACTIONS OPERATIONNELLES DU CONTRAT DE CANAL DU CENTRE

### 3.1 FICHES ACTIONS DE L'ORIENTATION STRATEGIQUE 1 « CREER L'IDENTITE ET ANIMER LA DYNAMIQUE TERRITORIALE AUTOUR DU TERRITOIRE DU CANAL DU CENTRE »

## Fiche action n°1.1 : Mise en place d'une organisation d'animation et de pilotage, et d'une gouvernance du contrat

### Contexte

- Le développement du tourisme fluvestre est lié à un travail commun et coordonné entre les acteurs publics d'une part et les acteurs privés du tourisme d'autre part (cf. FA 1.3)
- Le canal du Centre dispose de la taille critique en termes d'offre et de territoire géographique pour porter ce projet mais ne dispose pas à ce jour d'une organisation dédiée à l'échelle de son territoire, malgré la volonté de travailler ensemble (dont témoigne le présent projet)
- La mise en œuvre du contrat de canal repose sur une coordination et des moyens mis en commun des acteurs publics à l'échelle du tout le linéaire, avec la nécessité d'une gouvernance propre et originale
- La dynamique touristique du territoire du canal du Centre nécessite un cadre de gestion et d'animation fédérateur de l'ensemble des acteurs du linéaire

### Objectifs recherchés

- Mettre en place une organisation pérenne et représentative de l'entité touristique du territoire du canal du Centre, qui soit pragmatique
- Assurer la crédibilité et la pérennité du projet
- Assurer une lisibilité et des animations ciblées, porteuses de l'identité canal et territoire
- Mettre en place une coordination des quatre intercommunalités à l'échelle du territoire du canal du Centre
- Animer le contrat et mettre en œuvre les projets en lien étroit avec les partenaires
- Optimiser les ressources en eau pour retrouver une meilleure amplitude de navigation, en recherchant la meilleure adéquation entre le niveau d'eau et les activités nautiques/ludiques (recherche de la meilleure amplitude possible, compte tenu des aléas non maîtrisables, sachant que 17 semaines sont le seuil critique de rentabilité des bateaux habitables en location)
- L'organisation territoriale de gouvernance est garante de la cohérence du réseau et de sa pertinence. Lien « ciment » à l'échelle du territoire, cette organisation assure le pilotage du contrat (elle est légitime pour déléguer des programmes d'intervention à des structures du réseau, sous la forme par exemple de lettres de mission ou encore de conventions, notamment de coopération). Elle assurera également le développement et la pérennité de la marque (lien FA 1.2).

### Actions - Modalités de mise en œuvre

- Mise en place d'une gouvernance du contrat de canal pour l'animer et en assurer la représentation auprès des partenaires publics et acteurs économiques. Cette organisation comprend :
  - Un comité de pilotage stratégique du contrat, avec un ou plusieurs élu(s) référent(s), regroupant les partenaires principaux et les financeurs (élus représentants des EPCI - 1 élu par territoire), Direction régionale de VNF, Région, Conseil Départemental). Le ou les élu(s) référents assurent la représentativité politique du contrat de canal.  
Le comité de pilotage veille à la mise en œuvre du contrat canal et à la pérennité de la démarche et des financements associés. Le comité de pilotage pourra aborder les actions liées au canal du Centre dans le cadre de la convention cadre Région-VNF pour le développement du tourisme fluvestre et la modernisation des voies navigables.
  - Un comité technique opérationnel représentatif des partenaires du contrat (avec fonctions technique, d'aménagement, d'animation, de promotion et de coordination). Il assure le suivi technique du plan d'actions par délégation du comité de pilotage.
- Des groupes de travail techniques thématiques seront mis en place et sollicités en fonction des besoins pour apporter leur expertise sur des sujets relatifs à l'exploitation touristique et la mise en tourisme du territoire du canal du Centre. Ils veillent à la cohérence territoriale des actions proposées, notamment : « promotion et communication » - lien avec FA 1.1 ; "ports et haltes nautiques" - lien avec FA 2.2 ; « itinérance cyclable et pédestre » - lien avec FA 2.4 ; « produits et offre d'itinérance » et « scène flottant » - lien avec FA 3.4. ; comité « évènementiel » - lien FA 3.5.
- Définition d'une organisation coordonnée entre les intercommunalités impliquant une répartition des rôles et l'élaboration de feuilles de route respectives :
  - Un animateur coordonnateur du contrat, le « référent canal » en charge de la coordination globale des actions du contrat, de l'animation de la gouvernance, de la représentation de la marque sur et en dehors du territoire du canal du Centre, de la relation et de la dynamique de réseau, du suivi-évaluation du contrat, de l'élaboration des cahiers des charges techniques pour les éventuels appels à projets et appels à manifestation d'intérêt, recherche de partenariats et d'ingénierie existants pour consolider les projets, etc.



## Fiche action n°1.1 : Mise en place d'une organisation d'animation et de pilotage, et d'une gouvernance du contrat

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Une ingénierie de projet dans chaque territoire, en charge de l'aide au montage de projets, de la recherche de financements et de l'appui aux porteurs de projet, en lien avec le « référent canal ».</li> <li>• La gouvernance et l'organisation mises en place auront à mettre en œuvre directement ou indirectement le plan d'actions du contrat de canal → lien avec toutes les fiches actions des orientations stratégiques 1, 2 et 3 (immatériel, études, investissements, etc.).</li> <li>- <i>NB : Cette fiche action est complétée par le chapitre 5 du contrat de canal dans lequel sont précisées les modalités de pilotage, de mise en œuvre et de suivi du contrat de canal. Il y est précisé que le pilotage, l'animation et le portage du contrat de canal requièrent des moyens humains et assurent un lien entre tous les territoires.</i></li> </ul>
<b>Maîtrise d'ouvrage</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Intercommunalités du canal du Centre avec des modalités de coordination à déterminer</li> </ul>
<b>Budget estimé</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Organisation coordonnée :</li> <li>• Un ETP détaché d'une structure existante, dédié à la mission d'animation et de coordination du contrat (50 k€/an) ;</li> <li>• Un temps d'ingénierie estimé à une moyenne de 0,25 ETP dans chaque EPCI.</li> <li>- Frais associés à la mission et de fonctionnement, estimés à environ 40 k€/ an incluant :</li> <li>• Déplacements, représentation ;</li> <li>• Frais de communication transversaux à tout le contrat (élaboration, impressions, etc.) ;</li> <li>• Adhésion et participation à des réseaux et associations (ex. association des canaux historiques, association des villes portuaires, Comité Itinérance du CRT) - en lien avec la FA 1.3 ;</li> <li>• Participation à des salons (ex. Salon du nautisme, Rencontres nationales du tourisme fluvial) – en lien avec la FA 1.3 ;</li> <li>• Publication et présentation d'un bilan annuel, construction de la banque de données ressources dédiée au territoire du canal du Centre (marketing direct, techniques de gestion clientèle) – en lien avec la FA 1.4 ;</li> <li>• Présence dans les évènements de dimension locale (participation à l'animation pour faire découvrir le territoire du canal du Centre) – en lien avec la FA 3.5 ;</li> <li>• Recours éventuel à des prestations ponctuelles spécifiques d'accompagnement</li> </ul>
<b>Echéancier de réalisation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise en place de l'organisation de la gouvernance du contrat : fin 2021-début 2022 (dès la signature du contrat – très court terme)</li> </ul>
<b>Suivi</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Existence d'un « référent canal » commun à l'ensemble du linéaire et d'un « correspondant canal » dans chaque EPCI</li> <li>• Bilan annuel de mise en œuvre des actions sous forme de rapport annuel (à valoriser dans le cadre d'une opération de communication dédiée)</li> <li>• Mise en place effective de l'organisation territoriale porteuse (coordination entre EPCI)</li> </ul>



## Fiche action n°1.2 : Définition d'une identité du territoire du canal du Centre et création d'une marque territoriale

<p><b>Contexte</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le territoire du canal du Centre n'est pas reconnu à l'heure actuelle comme une entité touristique à part entière</li> <li>Concurrence accrue entre les destinations fluviales au niveau national et régional</li> <li>Absence de synergie et de lien entre les sites, les produits, les offres et les services touristiques proposés le long de la voie d'eau</li> <li>Identité du canal peu ou pas définie</li> <li>Perçu comme un canal de « transit peu fiable » et non de « destination » (sauf la partie nord avec la présence du vignoble)</li> <li>De nombreux atouts à valoriser le long du linéaire</li> </ul>
<p><b>Objectifs recherchés</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Créer une identité territoriale moderne autour de ses atouts sous la forme d'une « marque de territoire » pour permettre, à terme, l'émergence d'une destination touristique et assurer le développement touristique et économique du territoire du canal du Centre</li> <li>Aider à l'émergence de la destination (passage d'un canal de « transit » à un territoire de découverte/destination)</li> <li>Créer et faire vivre une identité visuelle et numérique propre au territoire</li> <li>Mettre en œuvre et gérer un plan marketing dédié et assurer sa mise-en-œuvre sur tout le linéaire</li> </ul>
<p><b>Actions - Modalités de mise en œuvre</b></p>	<p><u>Etape 1</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Définition de l'identité du territoire du canal du Centre :             <ul style="list-style-type: none"> <li>Travailler, en se basant sur les travaux déjà réalisés dans le cadre de l'élaboration du contrat de canal, pour conforter les grandes lignes d'une identité commune à l'échelle du territoire du canal du Centre avec les acteurs territoriaux du contrat de canal (EPCI, OT, VNF), avec l'appui d'une structure spécialisée et de manière concertée, en prévoyant plusieurs sessions de rencontres si nécessaire, pour assurer la pleine et entière adhésion de tous les partenaires, au-delà des EPCI qui ont déjà travaillé sur ce sujet</li> <li>Réunion spécifique avec l'ADT et le CRT pour présenter cette identité et la mettre en synergie et complémentarité avec les autres offres existantes aux échelles départementale et régionale</li> </ul> </li> <li>Construction, avec l'appui d'une structure spécialisée, des outils et supports de la marque de territoire (prévoir un dépôt INPI) :             <ul style="list-style-type: none"> <li>La dénomination, reflet de l'identité, de l'histoire, des atouts et de la localisation géographique du territoire</li> <li>Les signatures avec déclinaisons thématiques (patrimoine, vignoble, itinérance, naturalité, etc.)</li> <li>Les éléments visuels (charte graphique, charte web, logo(s), etc.), à décliner selon les séquences et sites clés du territoire (ports et haltes nautiques (FA 2.1), portes d'entrée (FA 2.2), sites patrimoniaux (FA 3.1), sentiers d'itinérance (FA 2.3))</li> <li>Les supports rédactionnels de signalétique (privilégier une signalétique commune pour les secteurs clés du canal : ports et haltes (lien FA 2.2), sites « portes d'entrée » (lien FA 2.3), boucles vélo à thématique fluviale / canal (lien FA 2.4) en veillant à tenir compte de l'existant</li> <li>Le site Web</li> <li>Les éléments nécessaires pour l'animation du réseau (ambassadeurs partenaires comme les loueurs de bateau par exemple, OT, professionnels du tourisme, riverains, etc.)</li> </ul> </li> </ul> <p>La déclinaison sur le territoire de la marque doit être concertée, un cadre d'implantation et une harmonisation des supports et des contenus sont inclus dans la charte graphique et de signalétique et peuvent faire l'objet d'une convention de « licence de marque » pour garantir l'efficacité et la pérennité de la démarche.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Organisation d'un événement de présentation de l'identité et de la marque (et de la structure porteuse – lien FA 1.1)</li> </ul>



	<p><u>Etape 2</u></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Réalisation d'un plan marketing (e-marketing), concerté avec les partenaires clés (offices de tourisme, ADT et CRT), en deux volets et programmé (3 ans) :<ul style="list-style-type: none"><li>- Vers les acteurs pour fédérer, animer et les accompagner dans leurs activités (professionnels, OT, porteurs de projet)</li><li>- Vers les clientes fluvestres (navigants, randonneurs, cyclistes, populations riveraines)</li></ul></li><li>- Les objectifs du plan marketing sont d'organiser et de structurer les acteurs, valoriser le territoire, animer, communiquer et promouvoir pour créer une rupture d'image et lancer une communication de (re)conquête.</li><li>• Une fois le plan marketing mis au point, intégration de ce plan dans la stratégie des offices de tourisme (développement d'un programme d'actions annuel ou pluriannuel) et présentation auprès de l'ADT et du CRT.</li></ul> <p><i>Précision sur la marque territoriale :</i> <i>La marque doit refléter la nouvelle identité du territoire, avec les images et les contenus qui lui sont associés et permettre de fédérer les « ambassadeurs » (offices de tourisme, hôteliers, restaurateurs...) avec des labels par exemple. Si la marque devient, grâce à l'appui des opérateurs touristiques, un « plus » et un vrai moteur de développement avec une augmentation de la notoriété du territoire, les professionnels privés actuels et futurs intégreront la dynamique.</i></p>
<b>Maîtrise d'ouvrage</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- EPCI, via l'organisation territoriale porteuse, avec appui des OT éventuellement</li></ul>
<b>Budgets estimés</b>	<p>Accompagnement par une structure spécialisée pour l'identité, la marque, le plan marketing et le schéma de signalétique : 50 K€</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Etape 1 : Création et définition des fondamentaux de l'identité et de la marque</li><li>- Etape 2 : Accompagnement à l'élaboration du plan marketing et du schéma de signalétique</li><li>- <i>NB : Le coût global de la fabrication, de l'implantation et de la maintenance de la signalétique est difficilement chiffrable (types de matériaux, formats souhaités) avant la création de la charte graphique des supports et des contenus retenus</i></li><li>- En moyenne par site pour leur équipement : 10 à 25 K€ (portuaire, musée, urbain ou kiosque, OT, Camping...) - 20 sites, soit un total maximum de 500 K€</li><li>- <i>NB : Généralement, les frais de conception et de gestion sont mutualisés, les acteurs locaux publics ou privés assurent les frais de fabrication, installation et maintenance.</i></li></ul> <p>Organisation d'un évènement de présentation de la marque et de l'organisation territoriale : 15 K€ (incluant l'organisation logistique, la communication associée (point presse, etc.), la location de salle, les invitations, l'animation, les repas, une visite de site(s), etc.)</p>
<b>Échéancier de réalisation</b>	<p>Mise en œuvre échelonnée des actions de cette fiche actions : le travail sur l'identité et le positionnement identitaire dans un premier temps permettra d'obtenir le plan marketing associé, dans un second temps</p> <p>Marque et identité : 1<sup>er</sup> trimestre 2021. Mise en œuvre très rapide souhaitable, dans les 6 mois après la signature du contrat de canal</p> <p>Plan marketing : 2<sup>ème</sup> semestre 2021</p>
<b>Suivi</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Nouvelle identité et marque de territoire pour le territoire du canal du Centre (dépôt INPI réalisé <i>a minima</i>)</li><li>- Réalisation de l'évènement associé à la création de la marque</li><li>- Bilans annuels avec évaluation de la performance (enquêtes image, notoriété, fréquentation touristique et économique)</li><li>- Réalisation et évaluation du plan marketing</li></ul>

### Fiche action n°1.3 Animation et coordination du réseau et des partenariats et soutien aux initiatives privées et publiques

<p><b>Contexte</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Manque de coordination à l'échelle Chalon-Digoin et absence de dynamique touristique commune à l'échelle du linéaire</li> <li>• Le développement du tourisme fluvestre repose sur des démarches conjointes et concomitantes des acteurs publics et privés à l'échelle de tout le linéaire (taille « critique »)</li> <li>• Une fois la dynamique de territoire lancée, il sera nécessaire de pouvoir accompagner au mieux les porteurs de projets souhaitant se positionner et développer leur activité touristique ou économique sur le linéaire</li> <li>• Ces acteurs auront besoin d'un cadre d'animation fédérateur pour accompagner leurs démarches</li> <li>• Une mauvaise image du canal auprès des navigants (fiabilité de la ressource en eau, profondeur d'eau) et une réputation dégradée suite à la fermeture anticipée du canal à la navigation en 2019</li> </ul>
<p><b>Objectifs recherchés</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mobiliser un public large sur l'ensemble du linéaire (VNF, usagers, OT, prestataires spécialisées extérieures (dont ambassadeurs du canal pour associer riverains et acteurs économiques))</li> <li>• Développer l'offre touristique sur l'ensemble du linéaire</li> <li>• Fiabiliser les projets touristiques et leur exploitation pour un développement durable</li> <li>• Aider et accompagner les porteurs de projets à mieux appréhender les spécificités commerciales, techniques et juridiques des voies d'eau (DPF), en lien avec les correspondants canal de chaque EPCI</li> <li>• Assurer une lisibilité et des animations ciblées, porteuses de l'identité du canal</li> </ul>
<p><b>Actions - Modalités de mise en œuvre</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Conseil-accompagnement des porteurs de projets à l'échelle du territoire du canal du Centre pour fiabiliser et consolider les projets locaux en lien avec le contrat et assurer une cohérence à l'échelle du linéaire</li> <li>• Soutien des porteurs de projets potentiels (organisation de réunions d'information et de rendez-vous ciblés), lancement d'appels à projets thématiques en lien avec les préconisations des fiches actions (par exemple hébergements insolites, développement de bases de bateaux électriques, etc.), rédaction des cahiers des charges dédiés (lien avec FA 3.4), etc.</li> <li>• Suivi des projets et programmes liés à l'itinérance initiés par les acteurs touristiques et économiques (OT, ADT, CRT, Chambre de Commerce et d'Industrie) pour veiller et rechercher les synergies avec la démarche du territoire du canal du Centre</li> <li>• Représentation et diffusion de la marque en dehors du territoire du canal du Centre : participation à des Salons spécialisés, régionaux, nationaux ou internationaux (tourisme, itinérance, navigation, croisiéristes, etc.), adhésion à des associations représentatives en France (exemple : association des canaux historiques, association des villes portuaires) et au club itinérance du CRT, contacts rapprochés avec l'ANPEI, la FVVV, le cluster tourisme, etc.</li> <li>• Etablir, en partenariat avec les services de VNF, une gestion concertée pour développer des stratégies communes pour l'exploitation touristique du canal et suivre et anticiper les problématiques liées à la ressource en eau – lien avec la FA 2.1.</li> <li>• Sensibiliser, former et professionnaliser les acteurs (actions de sensibilisation à la marque de territoire et à ses référentiels, soutien à la recherche de formations, etc.)</li> <li>• Publication et présentation d'un bilan annuel avec l'organisation d'une journée réseau « bilan et perspectives » (en valorisant les données à l'échelle du canal – lien avec la FA 1.4)</li> <li>• Optimisation et développement des relations avec les autres voies d'eau du réseau de proximité via l'organisation de rencontres, d'animations conjointes ou autres initiatives (ex. canal de Bourgogne, Saône, Seille, canal du Nivernais). L'objectif recherché est de renforcer la taille critique pour une meilleure lisibilité notamment au niveau européen, en ayant une démarche d'animation à l'échelle d'un « bassin de navigation ».</li> </ul>



<b>Maîtrise d'ouvrage</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- EPCI, via l'organisation territoriale porteuse</li></ul>
<b>Budget estimé</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Temps interne du référent (sauf besoin d'expertises spécifiques)</li></ul>
<b>Échéancier de réalisation</b>	Conseil-accompagnement des porteurs de projets et actions partenariales au fil de l'eau Gestion concertée de l'exploitation touristique du canal avec VNF : court terme (FA 2.1) Sensibilisation, formation et professionnalisation des acteurs assez rapidement (court terme)
<b>Suivi</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Bilans annuels évaluation de la performance (enquêtes image, notoriété, fréquentation touristique et économique)</li><li>- Nombre de porteurs de projets accompagnés, renseignés, conseillés (un retour sur la satisfaction des porteurs est à prévoir dans l'optique d'une amélioration continue des procédures)</li><li>- Nombre d'actions ou de supports de sensibilisation réalisés</li><li>- Nombre d'évènements auxquels le référent du canal a participé</li></ul>

## Fiche action n°1.4 : Suivi et optimisation de la performance touristique et économique du territoire

<b>Contexte</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Des données existantes à l'échelle départementale et régionale, mais pas localement à l'échelle du linéaire du canal du Centre</li> <li>• Des données de fréquentation incomplètes et non ciblées pour le moment</li> <li>• Un besoin d'échanges et de coordination des EPCI et des acteurs touristiques sur des sujets concrets</li> </ul>
<b>Objectifs recherchés</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Assurer une veille économique et touristique à l'échelle du territoire du canal du Centre en développant une série pertinente et limitée d'indicateurs adaptés, en s'intégrant aux différentes bases de données déjà existantes</li> <li>• Être en capacité de suivre et d'évaluer la performance des projets et actions entreprises dans le cadre du projet de développement</li> <li>• Créer une banque de données spécifiques au territoire de la marque pour connaître et mesurer l'activité et permettre aux investisseurs de juger de se positionner (création d'indicateurs clés, informations par filière)</li> <li>• Mesurer et connaître la fréquentation pour mieux comprendre le fonctionnement touristique du réseau et déterminer des groupes de clientèles cibles</li> </ul>
<b>Actions - Modalités de mise en œuvre</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Adhésion des professionnels et des acteurs du tourisme aux travaux de suivi de l'activité économique (besoin de travailler ensemble)</li> <li>• Mise en place d'une veille économique (collecte d'informations sur les professionnels en présence)</li> <li>• Montage de partenariats avec VNF, l'ADT, le CRT et les chambres consulaires pour la collecte de certaines données et bénéficier des travaux des uns et des autres</li> <li>• Réalisation d'enquêtes statistiques et qualitatives auprès des touristes et prestataires (comportements, satisfaction, attentes actuelles et nouvelles, dépenses engagées sur le territoire, usages, besoins en termes de services, choix de la destination, etc.) pour mieux cibler les clientèles. Il s'agira de s'appuyer sur toutes les ressources locales existantes pour la réalisation de ces enquêtes.</li> <li>• Création d'un « <i>mini-observatoire dédié</i> » de l'activité économique et touristique du territoire. Les indicateurs sont de 3 ordres :             <ul style="list-style-type: none"> <li>- Indicateurs de suivi économique des acteurs du tourisme (activités économiques, retombées économique, consommations, chiffres de fréquentation des établissements, etc. afin d'identifier les points forts et points faibles du territoire et leurs évolutions)</li> <li>- Indicateurs relatifs à la satisfaction des visiteurs et riverains</li> <li>- Indicateurs de fréquentation des lieux clés du territoire du canal du Centre</li> </ul> </li> <li>• Présentation des résultats du bilan annuel aux professionnels du tourisme intéressés pour informer, créer de l'envie et mobiliser autour du contrat (en lien avec la FA 1.3)</li> <li>- <i>La FA 1.4 vient alimenter la FA 1.3 pour apporter les arguments nécessaires au soutien aux initiatives privées et publiques</i></li> </ul>
<b>Maîtrise d'ouvrage</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- EPCI, via l'organisation territoriale porteuse</li> </ul>
<b>Budget estimé</b>	<p>2 études ou enquêtes de fréquentation sur la durée du contrat de canal : environ 15 à 20 K€ par étude ou enquête, en s'appuyant au maximum sur les ressources locales en place (OT, VNF avec son personnel aux écluses, etc.), soit un total de 40 K€</p> <p>Création des points de comptage « vélo, piéton » (10 prévus, avec a minima 1 par porte d'entrée – lien FA 2.2) : 300 à 500 € par comptage suivant la durée souhaitée (1 à 2 mois), soit un total de 5 000 €</p>
<b>Échéancier de réalisation</b>	<p>Mise en place de la veille assez rapidement</p> <p>Suivi des indicateurs au fil de l'eau</p> <p>Enquêtes de fréquentation : 1 première à l'été 2022 et la deuxième à échéance du contrat de canal (été 2025)</p>
<b>Suivi</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Bilans annuels évaluation de la performance (enquêtes image, notoriété, fréquentation touristique et économique) avec suivi d'une série d'indicateurs spécifiques au territoire</li> <li>- Enquêtes réalisées</li> <li>- Suivi des indicateurs économiques et touristiques spécifiques au territoire du canal</li> </ul>



## 3.2 FICHES ACTIONS DE L'ORIENTATION STRATEGIQUE 2

### « ASSURER UN NIVEAU DE SERVICES ET DE DECOUVERTE AISEE DU CANAL POUR LES PRATIQUES ITINERANTES (SUR ET AUTOUR DE L'EAU) AVEC DES EQUIPEMENTS RENOVES ET MODERNISES »

## Fiche action n°2.1 : Mise en œuvre d'une nouvelle dynamique de coopération pour une meilleure performance touristique, environnementale et économique du canal du Centre

### Contexte

- Des saisons de plus en plus sèches qui complexifient l'alimentation en eau du canal et mettent en péril son exploitation touristique (ex. fermeture début août en 2019)
- Une infrastructure ancienne, avec certains ouvrages ou berges en mauvais état
- Une organisation pas toujours adaptée au tourisme (chaînage des écluses, jours fériés, etc.)
- Une image du canal peu attrayante (simple canal de transit) auprès des navigants (niveau de services, fiabilité de la ressource en eau, profondeur d'eau)
- Une gestion complexe de l'alimentation en eau du canal
- Canal estimé comme « à potentiel » selon les critères de VNF

### Objectifs recherchés

- Améliorer la communication entre les différents acteurs du canal, usagers, acteurs touristiques, professionnels du canal, gestionnaire du canal et collectivités
- Etablir une nouvelle dynamique de coopération et de dialogue à l'échelle du linéaire du canal du Centre entre VNF et les EPCI, dans une logique de groupe de travail, en partageant les préoccupations de chacun, à la recherche de solutions communes
- Travailler sur l'amélioration et la qualité du niveau de services du canal, pour renforcer sa fiabilité et ainsi améliorer son image son attractivité
- Co-construire la performance touristique du canal en faisant émerger des actions concertées et innovantes, permettant son exploitation touristique optimisée

### Actions - Modalités de mise en œuvre

- Etablir des modalités d'information et de communication (au-delà des CLU existantes) à l'échelle fluvestre, et rechercher une animation collective auprès des professionnels, habitants et visiteurs (événementiel, actions pédagogiques, bulletin d'informations mutualisées canal côté « technique » et canal côté « touristique »...).

- Mettre en place, au sein d'un groupe de travail, une dynamique d'échange entre les services de VNF et les « référents » techniques du contrat de canal, permettant de croiser les préoccupations et de partager les enjeux, contraintes, opportunités, moyens, etc. de chacun dans son domaine de compétences, pour relier la gestion technique de la navigation et la performance touristique, environnementale et économique du canal. Ces échanges auront pour but de partager les préoccupations et priorités de chacun et de rechercher les sources de financement pour des actions d'urgence ou complémentaires au contrat de canal associé au schéma d'itinérance régional.

Il s'agit de créer des espaces et modalités d'échange et de travail au fil de l'eau (réunion technique, visite de terrain, benchmark, intervention de personnes ressource...) dans une démarche qui répond à trois objectifs opérationnels :

- anticiper les freins au bon fonctionnement touristique et économique du canal,
- mettre en exergue les marges de progrès et faire émerger des actions, solutions, projets, à étudier ou expérimenter
- établir, sur la durée, un schéma d'actions et de communication visant à maintenir ou développer le niveau de service et de fiabilité recherché.

Des réunions formelles interviendront en début et fin de saison entre les services de VNF, le « référent canal » et les partenaires techniques, pour :

- La première en février-mars, pour établir les actions à mettre en œuvre pour la saison à venir et anticiper celles à prévoir en période d'étiage
- La deuxième en novembre pour faire le bilan de la saison écoulée et en tirer des enseignements, dans une logique d'amélioration itérative, pour anticiper les besoins pour l'année suivante.

Des sujets spécifiques pourront être abordés selon les besoins identifiés. Sur les sujets liés à l'organisation de la navigation (regroupement aux écluses, déchaînage d'écluses, horaires d'ouverture du canal, personnels techniques assistants les navigants sur le canal, amélioration du niveau de service lié à l'accueil touristique, etc.), VNF restera le décisionnaire. Il sera en capacité de prendre en compte les préoccupations des collectivités locales qui pourront faire remonter leurs priorités et contraintes propres à l'exploitation touristique du canal.

- Cette fiche action comporte deux temporalités d'actions :



	<ul style="list-style-type: none"><li>- Des actions court termistes pour répondre aux contraintes, urgences et enjeux de l'année en cours (éventuellement, de gestion de crise si de nouvelles périodes difficiles au niveau climatique se profilent)</li><li>- Des actions envisagées à plus long terme dans une optique de co-construction tournée vers l'avenir, en envisageant si besoin des solutions innovantes et partagées et en définissant collectivement des priorités d'actions.</li></ul>
<b>Maîtrise d'ouvrage</b>	VNF et les EPCI via l'organisation territoriale porteuse
<b>Budget estimé</b>	/
<b>Échéancier de réalisation</b>	Démarrage à court terme pour tester une saison « pilote » en 2021 Actions annuelles de gestion concertée
<b>Suivi</b>	Comptes rendus de réunions partenariales Bilans annuels sur niveau de services et exploitation touristique Réunions d'informations organisées auprès des professionnels, habitants et visiteurs



## Fiche action n°2.2 : Amélioration de l'accueil sur les ports et haltes nautiques

### Contexte

- Bon maillage de ports et de haltes nautiques équipées, dont des structures récentes (ex Saint-Julien-sur-Dheune, Montceau-les-Mines)...
- ... mais ports et haltes inégalement équipés et services de certaines haltes nautiques en mauvais état et vieillissantes ou abandonnées (Ecuisses, Montchanin, Paray le Monial, Digoin...)
- Pas de mise en réseau des services nautiques (tarification, horaires et règlements hétérogènes au sein des ports et des haltes nautiques du réseau)
- Une image du canal auprès des navigants (niveau de services, fiabilité de la ressource en eau, profondeur d'eau) peu attrayante

### Objectifs recherchés

- Améliorer le niveau de services des ports et des ouvrages de navigation et les mettre en réseau
- Faire des ports et haltes de véritables interfaces entre les navigants et les territoires riverains pour créer des synergies de territoire (économique et touristique)

### Actions - Modalités de mise en œuvre

#### Etape 1 :

- Définir par une étude technique un niveau de service optimisé et différenciant (typologie) pour chaque type de halte et structures portuaire du canal (ex. tarifs et fluides, bornes d'appel aux écluses) et réaliser une expertise technique et fonctionnelle pour une mise à niveau des équipements et leur gestion, dans le respect de la charte graphique proposée par l'étude marketing – FA 1.2. Les communes et EPCI sont parties prenantes de cette étude globale à l'échelle du linéaire. Cette étude technique tiendra compte des études récemment menées sur certains ports et haltes nautiques le cas échéant.
- Travailler de manière concertée, avec l'appui du groupe de travail thématique « haltes et ports », à une mise en réseau des ports et haltes nautiques : déclinaison de la charte graphique, information en réseau sur les autres sites du territoire, homogénéisation et mise en cohérence des tarifs proposés en fonction du niveau de services de chaque site (*gratuité pour les haltes nautiques ?*), organisation de réunions bisannuelles (une en début de saison et une en fin de saison pour établir un bilan commun) réunissant tous les gestionnaires de ports et haltes à l'échelle du linéaire du canal du Centre pour favoriser une bonne dynamique locale, au-delà des réunions de la Commission locale des usagers - CLU (retours d'expériences, remontée des besoins, points forts à dupliquer, etc.)

#### Etape 2 :

- Mise en œuvre des actions concrètes le long du linéaire : équipement, aménagement, rénovation, modernisation :
  - Actions déjà identifiées comme nécessaires lors de l'élaboration du contrat de canal :
    - Rénovation globale de la halte de Paray-le-Monial
    - Modernisation de la halte de Palinges
    - Rénovation partielle de la halte de Fragnes-La-Loyère
    - Port de Digoin : réaménagement du port (étude réalisée en 2019-2020) et changement de la toiture du bâtiment « La maison du bateau » (rive droite)
    - Remise en exploitation du site du Bois Bretoux (Montchanin), en cohérence avec les autres sites du périmètre (projet du port de Digoin notamment) après remise en état et libération des espaces de stockage, lancement d'un appel à projet avec la vocation retenue : lieu d'escale pour la plaisance ? site d'hivernage (demande en forte progression) ? ou atelier de réparation ou maintenance ?
    - Amélioration des haltes arrêt d'Ecuisses, de Ciry le Noble (la question du désensablage se pose).
    - Amélioration du port de Chagny et de la halte de Santenay.
  - Actions à engager sur certains sites ciblés ou à l'échelle du tout le linéaire en fonction de l'étude technique de l'étape 1 :
    - Réseau Wifi : équipements supplémentaires à certains endroits et montée en qualité de l'existant (débit) à d'autres pour *a minima* viser la continuité du service sur les ports et haltes



	<p><i>NB : ports et haltes actuellement équipés de Wifi : Paray, Montceau, St Léger, Fragnes)</i></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Gestion des déchets : actions de pédagogie et d'information envers les usagers ainsi que mise en place d'une gestion efficace des conteneurs de tri sur les haltes (au même niveau que le relevage des eaux usées)</li><li>• Dispositif moderne de relevage des eaux noires et grises : structure portuaire pour assurer la gestion des eaux usées (pré-ciblage de Fragnes, Chagny, St Léger, envisagé à Digoin) avec la présence d'un agent pour assurer la surveillance et l'entretien de l'équipement</li><li>• Aménagement paysager des espaces publics autour de la halte (fleurissement, bardages bois pour conteneurs, végétalisation, etc.)</li><li>• Fourniture de fluides (eau, électricité) pour les haltes nautiques : standardisation des équipements à l'échelle du territoire</li><li>• Maintenance de sites (vérification des ouvrages, des équipements et services d'accueil à effectuer tous les ans pour une remise à niveau en avant saison)</li><li>• Mise en place de pontons d'attente aux écluses, dans les sites où les largeurs le permettent, afin de faire en sorte que les navigants puissent s'arrêter et découvrir les alentours (haltes arrêt qui sécurise l'attente aux écluses)</li></ul>
<b>Maîtrise d'ouvrage</b>	Equipements et services : EPCI ou communes compétents sur leur territoire Actions de gestion et de mise en réseau : gestionnaires des sites, avec l'appui des EPCI concernés et du « référent canal » dans le cadre d'un « projet action réseau »
<b>Budget estimé</b>	Etude niveau de services des ports et haltes : 30 K€ TTC Budget pluriannuel : 5 000 K€ sur 5 ans
<b>Échéancier de réalisation</b>	Etude : mi-2021 Actions concrètes : 4 <sup>ème</sup> trimestre 2021 - 2025
<b>Suivi</b>	Bilan fonctionnel annuel des haltes et ports (en début de saison) Enquête de satisfaction des navigants et autres itinérants concernant le niveau d'équipement et de services proposé Nombre de ports et haltes modernisés Nombre de réunions

## Fiche action n°2.3 : Valorisation des sites portes d'entrée

<b>Contexte</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Des centre-bourgs à fort potentiel touristique qui ne bénéficient pas toujours des flux de visiteurs présents sur le linéaire du canal (Chagny ou Paray-Le-Monial par ex)</li> <li>• Une absence d'homogénéité thématique et visuelle des services sur les sites majeurs</li> <li>• Un manque de visibilité et de synergies de l'offre fluvestre pour créer une dynamique de réseau</li> </ul>
<b>Objectifs recherchés</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Augmenter le niveau d'attractivité des sites majeurs du canal avec des équipements et des services le plus à même de générer des flux le long du canal pour en faire des « totems »</li> <li>• Formaliser de réelles « vitrines » et des marqueurs de l'offre de la Vallée du canal du Centre avec des équipements spécifiques d'indentification et de dynamisation du linéaire associant les prestataires publics (OT) et privés (hôtels, restaurant gîtes camping à la ferme...)</li> <li>• Assurer un niveau de services et d'équipements adapté qui crée et facilite l'interconnexion entre les territoires et l'axe du canal (interface)</li> </ul>
<b>Actions - Modalités de mise en œuvre</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les portes d'entrée sont définies comme des sites de connexion et d'interaction entre le canal (ports et haltes nautiques, lieu de passage de l'Eurovélo) et le territoire environnant. S'y trouvent l'offre touristique ainsi que les services et commerces. Ce sont des lieux où la fréquentation est la plus élevée. Ces portes d'entrée sont donc des lieux stratégiques sur lesquels il est nécessaire de mettre l'accent sur la qualité de l'accueil et l'information délivrée aux visiteurs. Sont considérés comme structurants du réseau, sept sites à positionner et équiper comme « portes d'entrée » du territoire du canal du Centre :</li> <li>- Secteur Digoin – Paray-le-Monial : deux sites</li> <li>- Section centrale du canal (Écuisses – Montceau) : deux sites (en complétant peut être avec un point information au Château de la Verrerie au Creusot)</li> <li>- St-Léger-sur-Dheune : un site</li> <li>- Secteur Fragnes-la Loyère - Chalon-sur-Saône (ville) : 2 sites (Fragnes et Chagny)</li> <li>→ Soit 7 sites à positionner et équiper comme « portes d'entrée » du territoire du canal du Centre</li> <li>• Créer et animer des supports spécifiques, dans le respect de la charte graphique proposée par l'étude marketing – FA 1.2 :             <ul style="list-style-type: none"> <li>- Equipement « symbole » de porte d'entrée pour en faire un signal marquant du territoire (ex : totem / kiosque informatif et fonctionnel)</li> <li>- Panneautage de guidage pour irriguer l'offre de visite et d'accueil de proximité et faire un relai d'information privilégié sur tout le territoire (localisation de l'OT, informations sur les sites d'intérêt, l'histoire du canal, les distances clés entre différents sites, site internet du territoire du canal du Centre, etc.)</li> <li>- Equipement de la porte d'entrée comme « point d'étape ou d'entrée » du réseau d'itinérance : location et services vélos (réparation légère, consignes, etc.), sécurisation des intersections, mise en sécurité/mise aux normes des équipements publics. Prévoir au moins 5 places pour les accostages de bateaux à proximité et l'aménagement d'une aire de camping-cars.</li> <li>- Guide numérique interactif à télécharger sur téléphone ou borne interactive (présentation de l'offre de services disponibles : loueurs, hébergeurs, restaurateurs, OT, musées, etc.), avec une offre adaptée aux touristes en itinérance, en s'intégrant de la meilleure manière possible aux autres dispositifs d'information et de guidage préexistants. Un échange préalable avec les OT et l'ADT permettra d'orienter le choix technique à retenir pour correspondre au mieux aux attentes des clientèles.</li> <li>- Création d'une aire d'accueil pour camping-car si non existante (ex. Chagny)</li> <li>- Amélioration qualitative et paysagère du traitement de l'espace public</li> </ul> </li> </ul>
<b>Maîtrise d'ouvrage</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- EPCI compétent sur le territoire concerné et communes, avec l'appui du « référent canal »</li> </ul>
<b>Budget estimé</b>	<p>Conception signalétique porte d'entrée : orientation stratégique 1</p> <p>Equipement et aménagement de chaque site : 80 K€ à 150 K€ par site (7) suivant le niveau d'équipement (pontons, aire de camping-car), soit un total maximum de 1 050 K€</p>
<b>Échéancier de réalisation</b>	<p>Associé au lancement de la marque et ses supports</p>
<b>Suivi</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Bilans de fréquentation (OT, sites marchands vélo bateaux, enquête satisfaction)</li> <li>- Bilan d'équipement de chaque site ciblé</li> </ul>



## Fiche action n°2.4 : Itinérance cyclable : finalisation de l'Eurovélo 6 et raccordement de sites à enjeux

### Contexte

- 50 % de l'Eurovélo6 le long du canal en voirie partagée sur route départementale (délestage de la R.C.E.A) - Sur l'ensemble de l'itinéraire, le revêtement en enrobé est en bon état général
- Rupture du chemin de halage en partie sud (versant atlantique) et absence du contre-halage (berges effondrées)
- Voies cyclables, voies vertes en site propre : une offre incontournable du tourisme fluvestre
- Un atout : la proximité du canal avec les villages traversés avec une authenticité conservée
- Une portion de l'Eurovélo6, le long du canal, intégrée au Tour de Bourgogne à Vélo et plusieurs communes connectées à d'autres itinéraires cyclables très fréquentés (Chalon, Santenay, Digoin).
- Plusieurs projets cyclables en cours : prolongement des itinéraires à Chalon pour rejoindre le centre-ville, itinérance douce le long de la rigole de l'Arroux qui reliera Autun à Digoin...
- Absence de cheminement doux entre le canal et le barrage-réservoir de Torcy Neuf
- Présence de gares TER le long du canal et de l'Eurovélo 6
- Absence de signalétique et de services spécifiques pour l'itinérance vélo (hébergement consignes stations-services, liaison gares ...)

### Objectifs recherchés

- Mettre en liaison, les sites d'intérêt du territoire comme Torcy neuf, les gares, les musées et sites patrimoniaux, les centres bourgs des communes mouillées avec des cheminements doux (pédestre et cyclable) sous la forme de « boucles »
- Le canal est l'axe structurant (colonne vertébrale) du schéma d'itinérance « Vallée du canal du Centre et il est recherché une piste de « randonnée multi usages » continu et majoritairement en site propre pour une attractivité assurée

### Actions - Modalités de mise en œuvre

- Concernant l'Eurovélo6 sur les sections non réalisées :
- Sur la section portée par la CUCM sur la section Saint-Laurent-d'Andenay / Saint-Vallier : Etude en cours du tracé et aménagement au plus près du canal, en site propre ou en voirie partagée
  - Sur la section portée par le Conseil Départemental 71 sur la section Saint-Vallier / Volesvres : Etude à prévoir sur le tracé et l'aménagement au plus près du canal, en site propre ou en voirie partagée
  - Concernant les boucles vélo et randonnée de liaison canal-Eurovélo6 et territoires :
    - Etape 1 :
      - Réunion du groupe de travail thématique « itinérance cyclable et pédestre » (représentants des EPCI, Département, Région, ADT, CRT, OT) pour fixer un cadre commun et établir les priorités de raccordement canal-territoires dans une logique fluvestre.
      - Il s'agit de faire en sorte que le canal devienne une séquence de découverte à part entière dans les schémas d'itinérance plus larges à l'échelle régionale et départementale (cyclable, pédestre, autres éventuellement). L'objectif final est que des visiteurs puissent occuper une semaine de leur temps sur et autour du canal.
      - Chaque territoire aura ciblé au préalable les boucles pertinentes pour alimenter les réflexions.
    - Etape 2 :
      - Aménagement, équipements et mise en valeur des boucles canal/village (ex. Santenay, Paray-le-Monial) et des boucles canal/sites d'intérêt (ex. musée de la mine de Blanzay, étangs réservoirs, Villa Perrusson-gare TGV à Ecuisses), d'environ 15-20 km. L'idéal étant de prévoir un départ et un retour sur une porte d'entrée (lien FA 2.3) et de proposer une offre packagée sur une semaine.
      - Etude et aménagement de liaisons entre gares TER et Eurovélo
      - Création d'une liaison canal-gare TGV-Torcy neuf (villa Perrusson)

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Intégration dans les aménagements de compteurs de passages afin de pouvoir suivre la fréquentation des boucles mises en place</li> <li>- Mise en œuvre et déclinaison spécifique de marque de territoire pour les touristes en itinérance : <ul style="list-style-type: none"> <li>• A l'échelle des boucles développées, déclinaison de la dimension fluvestre (inclus dans la charte graphique), en cohérence avec les signalétiques déjà existantes sur les territoires (ex. Balades vertes). Il s'agit de faire ressortir le réseau fluvestre au sein des itinéraires déjà existants.</li> <li>• Création ou participation à l'élaboration de guides de randonnée et vélo, en promouvant la dimension fluvestre des balades autour du canal du Centre</li> <li>• Communication sur le guide numérique à télécharger sur téléphone (ou borne interactive) et rappel sur les sites portes d'entrée via les aménagements prévus à la FA 2.3 (portes d'entrées et « ambassadeurs »)</li> <li>• Intégration au sein du label "Accueil Vélo", en promouvant la dimension fluvestre du canal du Centre (réseau d'ambassadeurs : hébergeurs, restaurateurs, loueurs, réparateurs vélo), mise en place d'un signe distinctif "canal du Centre", etc.)</li> </ul> </li> </ul>
<b>Maîtrise d'ouvrage</b>	<p>Eurovélo6 :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• CUCM sur la section Saint-Laurent-d'Andenay / Saint-Vallier</li> <li>• Conseil Départemental 71 sur la section Saint-Vallier / Volessvres</li> </ul> <p>Boucles de liaisons :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• EPCI compétent sur son territoire / Communes, avec un appui du « référent canal »</li> </ul>
<b>Budget estimé</b>	<p>Budget d'aménagement et d'équipement pour la finalisation de l'Eurovélo6 : 3 000 K€ sur 5 ans</p> <p>Budget d'aménagement pour les boucles clés (8 boucles) : 2 000 K€ sur 5 ans</p>
<b>Échéancier de réalisation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Ouverture linéaire manquant : 2022/2024</li> <li>- Intégration dans la dynamique de marque (signalétique, communication ...) : au fil de l'eau</li> </ul>
<b>Suivi</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réalisation de l'étude « randonnée fluvestre »</li> <li>- Bilan et suivi qualitatif et quantitatif par le référent canal et l'OT sur les données de fréquentation en lien avec les compteurs existants et nouvellement mis en place (observatoire territoire du canal du Centre)</li> </ul>



### 3.3 FICHES ACTIONS DE L'ORIENTATION STRATEGIQUE 3 « STRUCTURER ET DEVELOPPER UNE OFFRE TOURISTIQUE POUR CONSTRUIRE UNE DESTINATION FLUVESTRE PERFORMANTE »

### Fiche action n°3.1 : Valorisation des sites patrimoniaux à proximité du canal dans une logique de programmation et commercialisation cohérente et concertée

<b>Contexte</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Potentiel de valorisation de certains ouvrages du canal et maisons éclésières (sous réserve d'accessibilité)</li> <li>• Savoir-faire industriel encore existant pouvant être intégré au développement touristique du canal</li> <li>• Problématique du vieillissement des espaces muséographiques sur le linéaire du canal, et de la taille critique pour certains (Ciry-Le-Noble)</li> <li>• Manque de visibilité et de mise en réseau des sites d'intérêt</li> </ul>
<b>Objectifs recherchés</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Offrir l'opportunité aux visiteurs de découvrir l'histoire du canal et les sites associés, dans leur diversité qui fait la richesse du patrimoine du canal du Centre</li> <li>• Mettre en réseau des sites d'intérêt</li> <li>• Valoriser le patrimoine industriel associé au canal ainsi que ses ouvrages d'art (écluses, tranchées, maisons éclésières)</li> </ul>
<b>Actions - Modalités de mise en œuvre</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Modernisation des sites patrimoniaux et espaces muséographiques par une approche ludique et interactive (sur la base d'études de programmation en matière de scénographie)</li> <li>• Valorisation de certains sites d'écluses avec un caractère particulièrement pittoresque et disposant d'une maison éclésièr (mise en valeur des façades, aménagement d'un centre d'interprétation à l'intérieur d'une de ces maisons éclésières par exemple)</li> <li>• Développement d'outils d'interprétation du canal (vulgarisation des thèmes identitaires et de l'histoire) : numérique, signalétique, publications...</li> <li>• Création de « pass » ou de packages touristiques pour inciter les visiteurs à se rendre sur plusieurs sites d'intérêt (pass par thème ou pass multithématiques pour découvrir la diversité des thèmes touristiques qu'offre le canal)</li> <li>• Programmation et promotion concertée de cette offre en jouant sur sa complémentarité (concerne tout le linéaire)</li> <li>• Organisation d'événements « tournants » sur les sites d'intérêt du linéaire : exemple exposition d'artistes du monde entier sur l'exemple de Digoïn ou Ciry le Noble ...</li> <li>• Création d'un réseau des sites patrimoniaux du canal du Centre (multithématique)</li> <li>- <i>NB : Première approche de sites à valoriser en priorité pendant les 5 ans du contrat : Briqueterie de Ciry-le-Noble, pont-canal de Digoïn et musée de la Faïence, Gênelard (tranchée et centre d'interprétation), musées autour de la céramique, musée de la mine, écluses vitrines, visites de caves, musées à Chalon-sur-Saône, château de Digoïne</i></li> </ul>
<b>Maîtrise d'ouvrage</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Modernisation des sites patrimoniaux : gestionnaires des sites concernés, avec l'appui du « référent canal », de VNF et des EPCI et/ou communes concernés</li> <li>- Valorisation de certains sites d'écluses : EPCI et/ou communes concernés et VNF</li> <li>- Commercialisation et promotion : gestionnaires des sites / offices de tourisme</li> <li>- Événementiel : gestionnaires des sites / offices de tourisme</li> </ul>
<b>Budget estimé</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Etude de scénographie : 50 K€ pour 4 sites (mutualisation)</li> <li>- Actions de modernisation, rénovation et montée en gamme des sites (pour 10 sites) : 150K€/site (à mutualiser, rationaliser en fonction des besoins et des états des sites)</li> <li>- Actions événementiel et promotion : lien FA 1.2 et FA 3.4</li> </ul>
<b>Echéancier de réalisation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Actions de modernisation : court terme</li> <li>- Actions de promotion, événementiel et mise en réseau : moyen terme (nécessite que la marque soit créée)</li> </ul>
<b>Suivi</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Enquêtes et suivi de fréquentation observatoire « territoire du canal du Centre »</li> <li>- Nombre de sites modernisés sur le linéaire</li> <li>- Suivi des chiffres de fréquentation des sites patrimoniaux et enquêtes satisfaction visiteurs (analyses quantitative et qualitative)</li> </ul>



## Fiche action n°3.2 : Développement des activités de loisirs nautiques légers, notamment sur les plans d'eau

<b>Contexte</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Plusieurs plans d'eau proches du canal du Centre liés à son alimentation en eau qui bénéficient d'une autorisation de baignade</li> <li>• Le barrage réservoir de Torcy Neuf dispose d'un plan d'eau accessible et aménagé pour les loisirs nautiques (club d'aviron actif notamment) mais souffre d'un manque d'attractivité pour le grand public</li> <li>• Une popularité grandissante des pratiques ludo-sportives autonomes ou locatives sur de nouveaux supports (ex. paddle) observée sur le territoire national</li> <li>• Des plans d'eau soumis à des marnages importants</li> <li>• Une difficulté ou impossibilité réglementaire de mettre en place des activités nautiques sur le canal du Centre</li> </ul>
<b>Objectifs recherchés</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mettre en lumière les plans d'eau par une diversification et professionnalisation de leur offre et favoriser les connexions avec le canal du Centre</li> <li>• Faire de Torcy Neuf un site « pilote » vitrine pour le développement des loisirs nautiques sur les barrages réservoirs du canal du Centre en renforçant qualitativement l'offre d'activités ludo-sportives</li> <li>• Contribuer à la réappropriation du canal, notamment par les riverains, par le développement de loisirs nautiques légers</li> </ul>
<b>Actions - Modalités de mise en œuvre</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Revalorisation des équipements existants à Torcy Neuf et développement de nouvelles activités axées grand public en lien avec l'eau ou autour de l'étang via l'aménagement d'aires de jeux et d'équipements sportifs à proximité du plan d'eau (parcours de santé)</li> <li>• Amélioration qualitative des sites de Montaubry, Palinges, Berthaud ou encore des lacs miniers pour renforcer leur positionnement nature et plage/point de baignade</li> <li>• Mise en place d'un appel à projet ou appel à manifestation d'intérêt pour la création et l'exploitation de nouvelles activités au bord d'un plan d'eau</li> <li>• Expertise préalable en lien étroit avec VNF, des possibilités et contraintes techniques, physicochimiques, économiques, réglementaires et d'acceptabilité sociale sur les plans d'eau et les biefs disponibles sur l'axe (Sites pré-ciblés sur le canal : St Léger sur Dheune, Chagny, Ecuisses, Ciry-le-Noble). Le cas échéant, envisager et demander la modification de certains règlements particuliers de police auprès des services de la Préfecture, via VNF (étude préalable avec conseil VNF nécessaire)</li> <li>• Mise en place d'événements ponctuels pour la pratique d'activités nautiques légères (paddles, dragon boat, pédalos) sur un ou plusieurs biefs du canal du Centre (journée dédiée par exemple au printemps en ouverture de saison et/ou en fin de saison fin août)</li> </ul> <p><i>NB : La prise en compte du marnage et de la qualité de l'eau en amont des projets pour adapter au mieux le projet aux contraintes d'exploitation est essentielle pour développer activités pérennes et viables économiquement.</i></p>
<b>Maîtrise d'ouvrage</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Equipement sur les plans d'eau : communes</li> <li>- Création d'un site d'activité : EPCI compétent / porteur privé</li> <li>- Partenaire au niveau technique et réglementaire : VNF</li> <li>- Évènementiel : communes, en lien avec des professionnels et associations</li> </ul>
<b>Budget estimé</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Expertise préalable (auto production référent canal et partenaires)</li> <li>- Budget de soutien en co-financement pour les deux sites : 100 K€ / an sur 3 ans</li> </ul>
<b>Echéancier de réalisation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 2022/2025</li> </ul>
<b>Suivi</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Niveau de fréquentation, origine des visiteurs (observatoire territoire du canal du Centre)</li> <li>- Suivi des équipements réalisés</li> <li>- Évènementiel sur un bief réalisé</li> </ul>



## Fiche action n°3.3 : Développement d'hébergements insolites et de nature et mise en réseau hébergeurs

### Contexte

- Hébergements touristiques présents sur tout le linéaire (hôtels, chambres d'hôtes, gîtes, campings, aires de camping-cars), avec un déficit sur la portion centrale du canal
- Peu d'hébergements insolites en lien direct avec la voie d'eau et au positionnement différenciant, sauf à Gévelard et Digoin
- Un canal qui offre de belles surfaces en eau (hors chenal de navigation)
- Foncier disponible à proximité directe du canal (site du Bois Bretoux, Chagny, Fragnes-la-Loyère, Ecuisses, Torcy Neuf)
- Une absence de mise en réseau des hébergeurs autour d'une logique d'itinérance

### Objectifs recherchés

- Créer de nouveaux hébergements insolites sur et autour de la voie d'eau pour attirer de nouvelles clientèles, au plus proche de l'eau
- Augmenter le niveau d'attractivité du canal et lui donner une image plus « jeune », en présentant une offre d'hébergements qui se démarque de l'offre déjà existante sur le périmètre
- Réunir les hébergeurs du canal du Centre autour de la marque de territoire et en faire des ambassadeurs du territoire du canal du Centre
- Intégrer les hébergements insolites dans des anciennes fabriques ou encore en activité, pour mettre en valeur cette activité sur le territoire, très liée au canal. Cela permet d'autant plus une mise en valeur de l'architecture industrielle.

### Actions - Modalités de mise en œuvre

- Création d'hébergements insolites, au plus proche de l'eau (par exemple hébergements sur pieux et berges semi-flottants) :
- Etape 1 :
  - Recherche et validation de sites potentiels sur le canal (dont maisons éclésières) et les plans d'eau périphériques.
  - Travail partenarial avec l'appui du référent canal pour proposer des principes à inscrire dans un cahier des charges si des appels à projets ou appels à manifestation d'intérêt sont lancés (critères identitaires reproductibles, accueil vélo, esprit « eau » et « pêche », etc.).
- Etape 2 :
  - Travail partenarial entre VNF et les collectivités locales pour la valorisation des maisons éclésières disponibles et la mise en place d'appels à projets ou d'appels à manifestation d'intérêt, dans une logique structurante de réseau avec si possible « un fil rouge » permettant créer du lien entre les projets
  - *NB : cf. démarche engagée sur le canal de Bourgogne par VNF sur le canal de Bourgogne via la programme OPEN CANAL et démarche ou par le Département de la Somme (programme « vallée de la Somme »)*
  - Etude réglementaire et juridique à l'échelle de chaque site pressenti (revue documentaire et conseils services compétents des EPCI et de VNF)
- Développement d'hébergements labellisés Accueil Vélo ou gîte de randonnée
- Mise en place d'un réseau des hébergeurs du canal du Centre : professionnalisation, sensibilisation, formation (en lien avec le label ambassadeurs du canal), dont la sensibilisation des hébergeurs aux enjeux de la mise en eau
- *NB : Pré-ciblage des sites valorisables du point de vue des hébergements insolites et de nature (liste informative, non exhaustive) :*
- Dans des centralités urbaines :
  - Port de plaisance de Montceau-les-Mines et proximité (Grands parcs, découvertes de Sanvignes)
  - Centre de Chalon-sur-Saône autour des premières requalifications de quais
- Dans des écrans de verdure, à proximité de centralités plus rurales avec une offre de services
  - Digoin, sur les quais de la Loire ou autour du port



### Fiche action n°3.3 : Développement d'hébergements insolites et de nature et mise en réseau hébergeurs

	<ul style="list-style-type: none"><li>- Dans les petits ports de plaisance/haltes nautiques ou espaces autres à caractère comme St-Léger-sur-Dheune, Dennevy, Chagny, Fragnes-la-Loyère, Santenay, Montchanin (après réhabilitation)</li><li>• En lien avec la filière d'artisanat local : dans des anciennes fabriques réhabilitées, ou au sein d'usine encore en fonctionnement - architecture industrielle en brique à fort potentiel de mise en valeur<ul style="list-style-type: none"><li>- Port de Digoin : la manufacture de Digoin</li><li>- La briqueterie de Ciry-le-Noble</li><li>- Au sein de ou autour de la Villa Perrusson à Ecuisses</li><li>- Sur les étangs réservoirs : Torcy Neuf et Montaubry (privilégier des hébergements hors eau, en pleine nature, qui intègrent la problématique des marnages, conséquents sur ces plans d'eau)</li></ul></li></ul>
<b>Maîtrise d'ouvrage</b>	Hébergements insolites et/ou labellisés : porteurs privés / communes / EPCI compétents, avec l'appui du « référent canal »
<b>Budget estimé</b>	Investissements : environ 25/35K€ par hébergement (module de 30 m <sup>2</sup> avec terrasse-prix estimatif suivant impacts des coûts d'accès et des réseaux) - Projet de 10 unités, soit un total de 350 000 €
<b>Échéancier de réalisation</b>	Une fois la marque territoriale du canal créée, des appels à projet pourront être lancés avec une étape préparatoire sous la forme d'appels à manifestation d'intérêt plus souple pour sa mise en œuvre et pour rechercher les opportunités sur un périmètre d'offres plus larges
<b>Suivi</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Nombre d'hébergements insolites créés le long de la voie d'eau et sur la voie d'eau</li><li>- Fréquentation des hébergements en taux d'occupation et nombre de semaines de réservation (observatoire territoire du canal du Centre)</li></ul>

## Fiche action n°3.4 : Mise en place de nouvelles offres d'itinérance

<p><b>Contexte</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Un périmètre de taille critique en termes d'espaces et de linéaire cyclable mais non conceptualisé autour de la notion « fluvestre » (Tour de Bourgogne à Vélo » et carrefours avec d'autres itinéraires cyclables fréquentés (Eurovélo 6, Voie des Vignes, Voie Bleue...)</li> <li>• Un niveau de service insuffisant et des équipements vieillissants (Fragnes, Paray le Monial par exemple)</li> <li>• Des activités d'itinérance à développer ou à améliorer (canoës, paddle, planche à voile, aire de camping -cars, routes thématiques, etc.)</li> </ul>
<p><b>Objectifs recherchés</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Améliorer le niveau de service et d'équipements pour les randonneurs, cyclistes et navigants et touristes dans une logique de cohérence d'offre</li> <li>• Augmenter le niveau d'attractivité du territoire du canal du Centre avec de nouveaux produits et aménagements sur et autour de l'eau</li> <li>• Créer un produit « phare », révélateur du territoire du canal du Centre, différenciant et permettant de valoriser à la fois la partie centrale et les extrémités du canal</li> </ul>
<p><b>Actions - Modalités de mise en œuvre</b></p>	<p><u>Etape 1 :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• En préliminaire, identifier les potentialités sur un périmètre élargi pour identifier les opportunités et les contraintes notamment réglementaires (étang-réservoirs, domanialité des maisons éclusières, des bâtiments de service, terre-pleins, etc.)</li> <li>• Identifier les aides mobilisables au sein des différentes collectivités</li> </ul> <p><u>Etape 2 :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Possibilité de lancement d'appel à projets ou d'appels à manifestation d'intérêt (plus souple et plus large qu'un AAP), sur la base d'un projet concerté entre les territoires, formalisé par des cahiers des charges précisant les lieux d'implantation et attentes en matière d'exploitation touristique. L'objectif est d'élaborer des partenariats publics/privés et/ou identifier des investisseurs et/ou exploitants.</li> <li>• Réunion du groupe de travail thématique « produits et offre d'itinérance » pour établir les priorités d'actions (selon opportunités et à court terme, plans de relance élaborés suite à la crise du COVID-19 notamment) et travailler avec le référent canal les cahiers des charges des AAP et AMI représentants des EPCI, Région, ADT, CRT, OT).</li> </ul> <p>- <u>Activités cibles :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Des hébergements « gîtes de rando » ou gîtes d'étape pour accueillir des individuels sur réservation et des groupes dans des logements dédiés (garage vélos, station-service vélo) et également pour proposer aux prestataires spécialisés (OT vélo) une « commercialisation de produits groupes » (lien avec FA 3.3)</li> <li>• Des hébergements insolites : l'implantation d'hébergement en milieu naturel ou sur ou à proximité de canaux ou plan d'eau se heurte souvent à des contraintes administratives ou économiques (éloignement des réseaux). L'installation de péniches aménagées est souvent une formule intéressante, à condition de proposer un bon niveau de confort (<a href="https://different-holidays.jimdofree.com/">https://different-holidays.jimdofree.com/</a>) (lien avec FA 3.3)</li> <li>• Bases de location de vélo, dont vélos à assistance électrique. De préférence sur les ports et les portes d'entrée, implanter un service de location de vélo (dont électriques) et de consigne. Ce sont des services devenus incontournables et performants pour l'attractivité du territoire, à condition de garantir un bon niveau de services (qualité du matériel, amplitude d'ouverture, informations pratiques et touristiques, etc.)</li> <li>• Offre de campings, avec une montée en gamme (atteinte du 4* de préférence). Le camping est la halte privilégiée des cyclistes. La qualité du guidage et la présence sur les guides sont incontournables ainsi qu'un bon niveau d'accueil et une mise en réseau performante.</li> </ul> <p>- <i>NB : 9 campings sont recensés autour du canal, dont 5 avec 3* qui pourraient évoluer vers des 4* : Camping La Chevrette à Digoin, Camping du Lac à Palinges, Camping des Sources à Santenay, Camping du Pâquier Fané à Chagny et Camping du Pont de Bourgogne à Chalon-sur-Saône.</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• La restauration légère et saisonnière ainsi que les guinguettes, sont les activités économiques les plus proposées lors des procédures d'appel à projets pour la valorisation des maisons éclusières ou bâtiments à proximité des voies d'eau. Cependant même en exploitation saisonnière, le niveau de fréquentation et la proximité de centres urbains restent déterminantes.</li> </ul>



## Fiche action n°3.4 : Mise en place de nouvelles offres d'itinérance

- Développement de l'offre rando-nautique (bateaux électriques loués à l'heure (ex. « Marins d'eau douce »). C'est une activité à privilégier à proximité des pôles urbains ou de sites remarquables et limitée à des plans d'eau ou des biefs assez longs pour des locations de 1 heure (rappel : le franchissement d'écluses n'est pas autorisé pour ce type d'embarcation).
- Rénovation et développement des activités « grand public » de plaisance légère à Torcy Neuf (lien avec FA 3.2)
- Soutien à la mise en place d'un bateau itinérant « multifonctions » ou « scène flottante », conçu comme une vitrine du canal et un lieu d'animation. Ce projet vise à créer du lien entre les territoires, à servir de marqueur identitaire fortement lié à l'eau à la fois pour les riverains et les visiteurs. Il représenterait un « symbole » ou « totem » différenciant et profitable à toutes les communes mouillées (et au-delà !) du linéaire. Deux types de fonctions peuvent être envisagés :
  - Une fonction à vocation commerciale (location salle, accueil de groupes, promenades à thèmes, événements, séminaires d'entreprises, etc.) ;
  - Une fonction à caractère public, à l'initiative des OT ou d'acteurs touristiques, pour des manifestations culturelles, d'animation territoriale (marque) ou locales.

Un des objectifs est également de redynamiser la partie centrale du canal et le bief de partage. Le port d'attache pourrait être situé sur le bief de partage (proximité de la villa Perrusson, de la gare TGV, etc.).

Le mode de portage et d'exploitation nécessite une étude spécifique, dans le cadre d'un groupe de travail et avec l'appui d'un benchmark. Le portage par un porteur privé sera recherché dès la phase d'investissement, avec une implication des collectivités qui définiront un cahier des charges. Ce cahier des charges (complété au besoin par une convention annuelle pour ajuster les modalités) devra définir les modalités d'exploitation (personnel, mobilité, périmètre d'intervention, etc.) ainsi que la répartition des différentes fonctions du bateau.

Une réflexion spécifique devra être menée sur le ou les port(s) d'attache de ce bateau et un travail avec VNF sera nécessaire pour le volet « stationnaire ».

Il est recommandé de privilégier une unité de 28-30 mètres, à motorisation hybride ou électrique mettant en avant un caractère innovant et exemplaire.

*NB : Pour cette dernière activité cible, une concertation poussée dans le cadre d'un groupe de travail thématique spécifique « scène flottante » sera nécessaire pour affiner les contours ainsi que les modalités de mise en œuvre, exploitation et financement du projet.*

<b>Maîtrise d'ouvrage</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- EPCI, VNF, communes, porteurs privés, autres partenaires en fonction des activités</li> <li>- Mise en musique par le « référent canal »</li> </ul>
<b>Budget estimé</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Etude préparatoire de recherche des opportunités de partenariat et choix des sites : budget interne référent</li> <li>- Budget spécifique pour le soutien à l'initiative publique et privée (accompagnement financier des projets) : 100/150 K€ par an sur 5 ans</li> <li>- Pour le bateau polyvalent, les coûts et les modalités de mise en œuvre seront à préciser sur le mode de portage et d'exploitation envisagés.</li> <li>• Etudes préliminaires sur la base d'un schéma fonctionnel (distances à parcourir, fréquence de passage, etc.) : bateau et motorisation, équipement d'accostage et de recharge : 50 K€</li> <li>- Bateaux en partenariat public/privé : 500 K€</li> </ul>
<b>Echéancier de réalisation</b>	<p>2022/2025 (après le lancement de la communication et la promotion de la marque -étape nécessaire pour démontrer et crédibiliser la démarche d'accompagnement des acteurs publics)</p> <p>Eventuellement un projet pilote pour lancer la dynamique : court terme</p> <p>Réflexion et recherches de partenaires (politiques techniques, etc.) pour le bateau polyvalent à entamer au premier trimestre 2021</p>
<b>Suivi</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Observatoire et appui du référent canal dans le cadre de sa mission de soutien à l'initiative privée</li> <li>- Nombre de contacts porteurs de projets</li> <li>- Existence de projets viables sur le territoire du canal du Centre</li> </ul>

## Fiche action n°3.5 : Définition et animation d'un événementiel cohérent à l'échelle du territoire du canal du Centre

<b>Contexte</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Absence de dynamique touristique à l'échelle du linéaire</li> <li>• Plusieurs événements organisés en lien avec l'eau dans les communes mouillées (Fêtes de l'eau, guinguette, etc.), notamment dans la commune de Digoin mais sans lien entre eux</li> <li>• Manque d'un événement de dimension « transversale » capable d'intégrer les valeurs et les thématiques du territoire avec une dimension suffisante pour générer des impacts de notoriété et économiques</li> </ul>
<b>Objectifs recherchés</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Créer une dynamique de territoire et le rendre attractif et vivant pour les clientèles touristiques, excursionnistes et riveraines avec un ou des événements itinérants</li> <li>• Viser une dimension événementielle et une programmation pluriannuelle pour renforcer l'image, et devenir à terme « une date de référence au niveau régional</li> <li>• Favoriser la réappropriation et une reconnexion à la voie d'eau du plus grand nombre</li> </ul>
<b>Actions - Modalités de mise en œuvre</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• En lien avec le contenu de la marque et du plan marketing de la FA 1.2, procéder à l'identification précise des sites (espaces terrestres, monuments, plan d'eau), des thèmes potentiels (benchmark) et des concepts capables de mobiliser les populations locales qu'elles soient navigantes ou itinérantes. Les concepts, thèmes et localisation doivent être évolutifs, en phase si possible avec l'actualité, pour bien veiller à « faire du neuf ».</li> <li>• Mettre en œuvre un comité « événementiel » avec les acteurs touristiques (OT ADT, CRT) pour créer, animer et gérer cette dynamique dans le temps. Il s'agit de : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Viser du « qualitatif » plutôt que du « quantitatif » pour éviter le risque « d'usure » (événement marquant tous les 2-3 ans à privilégier plutôt qu'un événement annuel). L'idéal est de privilégier des implantations différentes selon les éditions et d'avoir un événement localisé à plusieurs endroits du linéaire</li> <li>- S'appuyer sur les événements déjà existants qui bénéficient de belles retombées en termes d'attractivité et économique afin de s'enrichir de leurs retours d'expérience</li> <li>- Temps d'animation et présence à des événements de dimension locale sur les communes du linéaire (Apér'O Port de Chagny, fête de l'Eau à Fragnes-la-Loyère et Digoin, l'été du lac à Montceau, les Ligériades à Digoin, les guinguettes à Chalon-sur-Saône, etc.). Il s'agira de participer à leur animation pour faire découvrir le territoire du canal du Centre de manière plus large, avec davantage de mise en réseau de mise en valeur de l'histoire du canal et de ses atouts et sites d'intérêt (ex. stand dédié « territoire du canal du Centre » avec cartes, animations, tombola, promotion du réseau de sites d'intérêt, lots à gagner (ex. 2 jours ou 1 semaine de location d'un bateau habitable sur le canal, pass visites thématiques, etc.)).</li> </ul> </li> <li>• Etudier les possibilités et opportunités de valorisation de l'espace privilégié sur le bateau multi-usage événementiel (lien FA 3.4) pour la tenue d'expositions temporaires, d'activités de loisirs ou de découverte de l'artisanat local (faïence, céramique, tuiles...), potentiellement l'installation d'un fab lab itinérant, etc.</li> <li>• Etudier les possibilités de valorisation du linéaire est du canal dans le cadre d'événements de dimension régionale à internationale comme par exemple le Festival international des Arts de rue « Chalon dans la Rue » ou « Cité Mosaïque » à Paray (sponsoring, partenariat, etc.)</li> </ul> <p><i>NB : Exemple d'événements marquants et d'animation : fête du canal (déjà fait), rallye pour explorer le patrimoine du canal, Canal'Art consacré à la céramique le long du canal, marché artisanal, plages le long des berges, survol du canal en montgolfière, ouverture de biefs au nautisme ...</i></p>
<b>Maîtrise d'ouvrage</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Pilotage de l'événementiel par le référent canal et par les Offices de tourisme, en lien avec une structure spécialisée pour les événements les plus ambitieux</li> <li>- Partenaires clés : Offices du tourisme / ADT</li> </ul>
<b>Budget estimé</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Ressources locales pour la gestion et l'animation d'un ou des événements avec la recherche d'événements « renouvelés » sur le territoire</li> </ul>



### Fiche action n°3.5 : Définition et animation d'un évènementiel cohérent à l'échelle du territoire du canal du Centre

	<ul style="list-style-type: none"><li>- Etude d'opportunité (recherche de sites, ou de thématiques évènementielles ou de spectacle) : estimé approximativement à 25/30 K€</li><li>- Accompagnement par une structure spécialisée dans l'évènementiel pour les événements les plus ambitieux : 3 pour la durée du contrat si biennuel : 50 à 80 K€ par évènement</li><li>- Participation à des évènements de dimension locale (cf. FA 1.1 « frais de fonctionnement »)</li></ul>
<b>Echéancier de réalisation</b>	<p>A associer avec le lancement de la marque territoriale pour le premier évènement marquant : court terme (saison touristique 2021, pour aller de pair avec la relance post COVID-19)</p> <p>Au fil de l'eau pour les autres évènements</p>
<b>Suivi</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Par le Comité « évènementiel » et observatoire sur les critères classiques d'évaluation de ce type d'activité (presse, comptages, enquêtes-questionnaires satisfaction)</li><li>- Réalisation d'évènementiels cohérents à l'échelle du canal</li><li>- Nombre d'évènements de dimension locale au cours desquels le territoire du canal du Centre a pu se faire connaître</li></ul>

## 3.4 PRISE EN COMPTE DES CONSÉQUENCES DE LA CRISE DU COVID-19, AVEC MISE EN EVIDENCE DES ACTIONS PRIORITAIRES A METTRE EN ŒUVRE

*NB : La rédaction du contrat de canal du Centre est intervenue dans le contexte particulier et sans précédent de la crise sanitaire du COVID-19. Des réflexions ont été menées avec les territoires porteurs du projet pour proposer des actions prioritaires à soutenir dans les 2 premières années du contrat, en lien avec les différents plans de relance économique et touristique existant à l'échelle nationale, régionale et locale.*

### Fiche action n°4 : Prise en compte des impacts liés à la crise du COVID-19

<p><b>Contexte</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Une crise sanitaire exceptionnelle aux conséquences importantes sur l'économie et le secteur touristique en particulier</li> <li>• Des plans de relance réalisés à plusieurs échelles territoriales pour assurer un soutien aux activités et une reprise de l'économie sur les secteurs clés</li> <li>• Des élections municipales perturbées par la crise sanitaire et des échéances reportées (mise en place plus tardive des conseils municipaux et communautaires)</li> <li>• La finalisation de la rédaction du contrat de canal du Centre intervient à cette période</li> <li>• La crise sanitaire aura des conséquences à court terme (saison 2020 et 2021), mais il faut s'attendre à des effets notables à moyen et long Termes également :             <ul style="list-style-type: none"> <li>- <i>Un risque de concentration horizontale des entreprises de tourisme (ex loueurs) dans le meilleur des cas !</i></li> <li>- <i>Une refondation touristique et économique des territoires et bassins de navigation pour la plaisance marchande (bateaux à passagers, péniches hôtel et croisiéristes)</i></li> <li>- <i>Des « envies » de consommer plutôt tournées vers la nature, les loisirs de proximité et une recherche de destinations de proximité</i></li> <li>- <i>Des schémas de marketing à venir ou existants axés sur les clientèles de proximité</i></li> </ul> </li> </ul>
<p><b>Objectifs recherchés</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le contrat de canal représente en tant que tel un plan de relance clé du secteur touristique à l'échelle du territoire du canal du Centre → prendre toute la dimension de ce contrat</li> <li>• Être en capacité de porter des actions clés sur le territoire en matière touristique, économique et de promotion/communication, en saisissant les opportunités qui se présentent</li> <li>• Assurer une communication adaptée, créer et développer des « contacts » avec les clientèles (acquises ou nouvelles) pour « exister » dans le nouveau contexte concurrentiel</li> <li>• Anticiper certaines actions prévues dans le plan d'actions du contrat de canal d'ici mi 2021 pour participer à la relance générale des territoires</li> </ul>
<p><b>Actions - Modalités de mise en œuvre</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <u>Etape 1 :</u> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Veille active sur les différents plans de relance initiés ou validés au niveau national, régional, départemental et des intercommunalités concernées par le contrat de canal</li> <li>• Les mettre en cohérence et les porter à connaissance du réseau du canal du Centre</li> <li>• Participation aux réunions locales permettant de défendre le contrat de canal du Centre auprès des instances pertinentes (Région, VNF...)</li> <li>• Création d'un groupe de travail spécifique pour effectuer les demandes d'aide nécessaires pour engager les premières actions phare/pilote du contrat de canal en bénéficiant des dispositifs mis en place aux différentes échelles</li> <li>• Recherche active de porteurs de projets touristiques à même de développer rapidement des actions « pilotes » pour le canal du Centre et préparation des appels à projets correspondants</li> </ul> </li> <li>- <u>Etape 2 : Actions phare/pilote envisagées à court terme (2 premières années du contrat de canal) :</u></li> </ul>

**Fiche action n°4 : Prise en compte des impacts liés à la crise du COVID-19**

	<ul style="list-style-type: none"><li>• Définition de l'identité du territoire du canal du Centre (FA 1.2) et formalisation de la marque (FA 1.2) : top départ pour évènement majeur (Ex Salon nautique de Paris 2021 ou salon du tourisme)</li><li>• Travail de promotion anticipé avec les offices de tourisme pour communiquer sur le territoire début 2021 : « le territoire du canal du Centre bouge ! ». Une mise en cohérence préalable avec les territoires voisins et la stratégie globale mise en place par la Région est nécessaire</li><li>• Mise en place d'un évènement ou d'une communication touristique marquante en 2021 pour accompagner la relance de la saison touristique (FA 3.5) et l'annonce de projets et de nouvelles offres</li><li>• Participation aux évènements de dimension locale sur l'ensemble du linéaire à la saison touristique 2021 (FA 3.5)</li><li>• Rénovation des haltes nautiques de Fragnes-La-Loyère et de Paray-Le-Monial (FA 2.2)</li><li>• Aménagement de 4 portes d'entrées sur le linéaire (FA 2.3)</li><li>• Etablissement d'un planning de gestion concertée du canal et d'une stratégie de communication et d'animation commune (FA 2.1)</li><li>• Lancement d'appels à projet sur 2 ou 3 actions structurantes à forte lisibilité (location d'une péniche pour faire un spectacle mobile, Canal'Art, hébergements insolites...) (FA 3.4)</li><li>• Rénovation / montée en gamme de 2 sites patrimoniaux (FA 3.1)</li></ul>
<b>Maîtrise d'ouvrage</b>	- EPCI, via l'organisation territoriale porteuse
<b>Budget estimé</b>	En fonction des actions (à soustraire des autres FA) Budget dédié « relance » le cas échéant, en plus de ce qui était prévu dans le plan d'actions initial, fonction de la capacité à mobiliser les fonds de soutien des partenaires
<b>Échéancier de réalisation</b>	Très court terme
<b>Suivi</b>	- Bilan des actions phare/pilote menées dans le cadre des différents « plans de relance »



## 3.5 SYNTHÈSE DU BUDGET PRÉVISIONNEL

Actions	Budget prévisionnel <sup>1</sup>		
	Investissement HT	Fonctionnement TTC	
		ponctuel	permanent annuel
Fiche action n°1.1 : Mise en place d'une organisation d'animation et de pilotage, et d'une gouvernance du contrat	-		50 K€ (1 ETP) 40 K€ (frais de fonctionnement)
Fiche action n°1.2 : Définition d'une identité du territoire du canal du Centre et création d'une marque territoriale	Etude 50 K€ Signalétique 500 K€	Evènement marque 15 K€-	
Fiche action n°1.3 : Animation et coordination du réseau et des partenariats et soutien aux initiatives privées et publiques	-	-	
Fiche action n°1.4 : Suivi et optimisation de la performance touristique et économique du territoire	5 K€	40 K€	
Fiche action 2.1 : Mise en œuvre d'une nouvelle dynamique de gestion pour une meilleure performance touristique, environnementale et économique du canal du Centre	-	-	
Fiche action n°2.2 : Amélioration de l'accueil sur les ports et haltes nautiques	5 000 K€	Etude 30 K€	
Fiche action n°2.3 : Valorisation des sites portes d'entrée	1 050 K€	-	
Fiche action n°2.4 : Itinérance cyclable : finalisation de l'Eurovélo 6 et raccordement de sites à enjeux	5 000 K€	-	
Fiche action n°3.1 : Valorisation des sites patrimoniaux à proximité du canal dans une logique de programmation et commercialisation cohérente et concertée	50 K€ 1 500 K€	-	
Fiche action n°3.2 : Développement des activités de loisirs nautiques légers, notamment sur les plans d'eau	300 K€	-	
Fiche action n°3.3 : Développement d'hébergements insolites et de nature et mise en réseau des hébergeurs	350 K€	-	
Fiche action n°3.4 : Mise en place de nouvelles offres d'itinérance	750 K€ 550 K€	-	
Fiche action n°3.5 : Définition et animation d'un événementiel cohérent à l'échelle du territoire du canal du Centre		Etude 30 K € Evènements 240 K€-	
Fiche action n°4 : Prise en compte des impacts liés à la crise du COVID-19	<i>Pas de budget propre - budget correspondant des FA 1.1 à 3.5</i>		
<b>SYNTHÈSE</b>	<b>15 105 K€</b> pour la durée du contrat	<b>355 K€</b>	<b>90 K€ / an</b>

<sup>1</sup> Hypothèse haute pour les coûts présentés sous forme de fourchette



# 4 PILOTAGE, SUIVI ET FINANCEMENT DU CONTRAT DE CANAL DU CENTRE

## 4.1 GOUVERNANCE ET PILOTAGE DU CONTRAT DE CANAL DU CENTRE

La gouvernance du contrat de canal poursuit les objectifs suivants :

- Poursuivre la dynamique de pilotage et de coordination initiée pour l'élaboration du présent contrat de canal ;
- S'appuyer sur les instances en place, l'ingénierie de développement économique et touristique, et les pratiques locales d'échanges et de coordination ;
- Poursuivre la démarche d'association des socio-professionnels engagée dans le cadre de l'élaboration du contrat ;
- Faire vivre le réseau d'acteurs publics et privés pour garantir la mise en œuvre du contrat de canal et développer un sentiment d'appartenance sur ce territoire pour accompagner son développement ;
- Assurer le suivi régulier de l'avancement des actions et en rendre compte de manière partagée ;
- Ajuster et adapter le contrat de canal à mi-parcours au regard des impacts de la crise du COVID-19 sur l'activité touristique locale, régionale et nationale et assurer une réorientation ou re-priorisation (si nécessaire) du plan d'actions initial.

Cette gouvernance s'organise sur un mode coopératif entre les territoires, dans le cadre des structures existantes, sans qu'aucune structure spécifique ne soit créée (association, syndicat, etc.). La mise en œuvre du contrat de canal se fera sur la base d'une gouvernance et d'une organisation territoriale partagée avec l'ensemble des signataires du contrat, avec une représentation politique et un référent technique, interlocuteurs privilégiés de la Région, du Département et de VNF.

Cette gouvernance s'appuie sur deux instances centrales :

- **Un comité de pilotage** pour un pilotage stratégique du contrat, avec un ou plusieurs élu(s) référent(s) et regroupant les financeurs (Elus représentants des EPCI - 1 élu par territoire), Direction régionale de VNF, Conseil Régional, Conseil Départemental). Il veille à la mise en œuvre du contrat canal (validation, orientation, arbitrages) et à la pérennité de la démarche et des financements associés. Le ou les élu(s) référents assurent la **représentativité politique** du contrat de canal.
- **Un comité technique** opérationnel représentatif des partenaires du contrat (avec fonctions technique, d'aménagement, d'animation, de promotion et de coordination). Il assure le **suivi technique du plan d'actions** par délégation du comité de pilotage et rend compte à ce dernier de l'avancement du projet.

**La mise en place d'un animateur coordonnateur du contrat, le « référent canal »** sera étudié par les partenaires. Il sera en charge de la coordination globale des actions du contrat, de l'animation de la gouvernance, de la représentation de la marque sur et en dehors du territoire du canal du Centre, de la relation et de la dynamique de réseau (réunions, etc.), du suivi-évaluation du contrat, via la rédaction d'un rapport annuel de suivi, de l'élaboration des cahiers des charges techniques pour les éventuels appels à projets et appels à manifestation d'intérêt, de la recherche de partenariats et d'ingénierie existants pour consolider les projets, etc. 1 Equivalent Temps Plein (ETP) est requis pour mener à bien ces missions.

Le comité technique s'appuiera sur des **groupes de travail techniques thématiques**, sollicités en fonction des besoins pour apporter leur expertise sur des sujets relatifs à l'exploitation touristique et la mise en tourisme du territoire du canal du Centre. Ils veillent à la cohérence territoriale des actions proposées, notamment : « promotion et communication » - lien avec FA 1.1 ; "ports et haltes nautiques" - lien avec FA 2.2 ; « itinérance cyclable et pédestre » - lien avec FA 2.4 ; « produits et offre d'itinérance » et « scène flottant » - lien avec FA 3.4. ; comité « évènementiel » - lien FA 3.5.

Il s'appuiera également sur l'**ingénierie de projet présente dans chaque territoire**, en charge de l'aide au montage de projets, de la recherche de financements et de l'appui aux porteurs de projets. Un « correspondant canal » dans chaque EPCI sera désigné pour garantir l'opérationnalité et l'efficacité des échanges.

## 4.2 PROCESSUS DE SUIVI-EVALUATION DEDIE AU CONTRAT DE CANAL

Le suivi du contrat de canal sera assuré par le « référent canal », sur la base d'un **rapport annuel de suivi**, présenté au comité de pilotage en chaque début d'année civile pour faire le point sur l'avancée du contrat.

Cette réunion du comité de pilotage de début d'année sera l'occasion de :

- Dresser un bilan des actions réalisées dans la période écoulée, assorti d'un bilan des projets et d'un bilan d'exécution financière (global puis par thématique et par territoire) ;
- Etablir le programme des actions prioritaires pour la période à venir, ainsi qu'un plan financier prévisionnel ;
- Identifier les éventuelles révisions du contrat à envisager.

Il est prévu que ce bilan soit également présenté aux partenaires clés du territoire dans le cadre d'une rencontre favorisant les échanges et la remontée des projets.

Le dispositif de suivi-évaluation repose sur plusieurs indicateurs de différents niveaux :

- Des **indicateurs de réalisation (voire de résultats)**, identifiés au niveau de chaque fiche actions du contrat de canal aux chapitres 4.1 à 4.3 ;
- Des **indicateurs de moyens**, liés à la mission du « référent canal » avec a minima : réalisation d'un annuaire des porteurs de projets recensés ; Nombre de rencontres individuelles avec des porteurs de projets réalisés ; Nombre de réunions d'informations réalisés ; Nombre de participants aux réunions d'information ; Nombre et type de supports de communication réalisés ; Nombre de réunions du comité technique / du comité de pilotage réalisées ; Nombre de réunions des groupes de travail thématiques réalisés ; taux de participation aux réunions précitées, etc.
- Des **indicateurs de résultats**, issus du mini-observatoire dont la mise en œuvre est décrite à la fiche actions 1.4 du présent contrat permettant de disposer de données économiques et touristiques précieuses pour juger de l'attractivité du territoire au fil du temps et des effets du projet mis en place.

La pertinence de mettre en place des fiches d'évaluation/sélection des projets pourra être envisagée pour étudier de manière transparente et égalitaire les projets reçus.

Etant donné le contexte d'élaboration du contrat de canal du Centre, impactée par la crise sanitaire liée au COVID-19, il est envisagé de **réaliser un bilan à mi-parcours du projet** ((fin 2022 / 2023), afin de pouvoir le **réorienter au besoin** et selon les évolutions du contexte économique et touristique.

Enfin, le contrat de canal fera l'objet d'une **évaluation finale en 2025-26**, qui permettra de mesurer l'adéquation des résultats des actions réalisées avec les objectifs initiaux du contrat de canal et au regard des axes des stratégies régionales en faveur du tourisme fluvial et de l'itinérance. Elle permettra par ailleurs de **préparer le cas échéant un contrat de canal suivant** en s'enrichissant des retours d'expérience.



## 4.3 FINANCEMENT DU CONTRAT DE CANAL

Les montants indiqués dans le plan d'actions joint au chapitre 4.5 « synthèse du budget prévisionnel » restent estimatifs et devront faire l'objet de chiffrages plus fins, projet par projet, dans le cadre de la définition de chaque projet (partenariat, groupe de travail, étude préalable nécessaire à la définition et à l'approche financière des opérations...).

Des projets autres que ceux mentionnés dans le plan d'actions pourront être considérés comme éligibles au titre du présent contrat de canal s'ils contribuent aux objectifs fixés. Ils feront l'objet d'un arbitrage lors des réunions du comité de pilotage, sur la base des propositions du comité technique.

Le présent contrat ne fixe pas à ce stade les participations financières des maîtres d'ouvrage pressentis ni celles de chacun des cosignataires et des partenaires concernés. Celles-ci seront déterminées ultérieurement au fur et à mesure de l'avancée des projets énumérés dans le présent contrat, après avoir été affinées à l'occasion de la programmation annuelle inscrite à l'ordre du jour du comité de pilotage.

Dans ce cadre, les subventions seront attribuées individuellement par projet par chacun des cosignataires et partenaires concernés, sous réserve de l'inscription et du vote des crédits correspondants dans chacun des budgets des collectivités territoriales et des établissements publics signataires du contrat.

Au niveau de la Région, les subventions seront attribuées individuellement par dossier, sous réserve :

- Pour les projets à vocation touristique :
  - qu'ils répondent aux ambitions du schéma régional de l'itinérance touristique adopté le 16 novembre 2020,
  - qu'ils soient éligibles aux règlements d'intervention en vigueur (itinérance et voies navigables, hébergements, sites et activités, études).
- Pour les projets pouvant relever d'autres politiques régionales, qu'ils soient éligibles aux règlements d'intervention concernés en vigueur (culture et patrimoine, aménagement du territoire, mobilité...).
- Pour l'ensemble des projets, de l'inscription, de la disponibilité et du vote des crédits correspondant par l'assemblée régionale.

## 5 SIGNATURE DES PARTENAIRES

Dijon, le

Marie-Guite DUFAY,  
Présidente de la Région  
Bourgogne Franche Comté

André ACCARY,  
Président du Département  
de Saône-et-Loire,

David MARTI,  
Président de la communauté  
urbaine Creusot Montceau

Sébastien MARTIN,  
Président de la communauté  
d'agglomération du Grand Chalon

52

Gérald GORDAT,  
Président de la communauté de  
communes le Grand Charolais

Alain SUGUENOT,  
Président de la communauté  
d'agglomération Beaune  
Côte et sud

Bertrand SPECQ,  
Directeur territorial Centre Bourgogne,  
Voies navigables de France

## 6 ANNEXES

Annexe 1. Plan d'actions pluriannuel du contrat de canal .....	54
Annexe 2. Le canal du Centre : diagnostic .....	56
Annexe 3. Personnes interrogées dans le cadre de l'élaboration du contrat de canal du Centre.....	140
Annexe 4. Bibliographie .....	150
Annexe 5. Tableau des illustrations .....	152

## Annexe 1. Plan d'actions pluriannuel

Fiche-action considérée	Action	Echelle d'action / Lieu	Portage	Budget prévisionnel (hypothèse haute pour les coûts sous forme de fourchette dans les fiches-action)				Année de réalisation	Précision sur chaque ligne de dépense
				Budget investissement HT par fiche-action (pour la durée du contrat)	Dont par projets (HT)	Budget fonctionnement TTC par fiche-action (pour la durée du contrat)	Dont par projets (TTC)		
Fiche action n°1.1 : Mise en place d'une organisation d'animation et de pilotage, et d'une gouvernance du contrat	Mise en place d'un référent technique canal	Canal du Centre (interterritorial)	A déterminer					50 000 €	1 ETP détaché d'une structure existante, dédié à la mission d'animation et de coordination du contrat (temps d'ingénierie estimé à une moyenne de 0,25 ETP dans chaque EPCI) Frais associés à la mission et de fonctionnement (déplacements, représentation, frais de communication, etc.)
Fiche action n°1.2 : Définition d'une identité du territoire du canal du Centre et création d'une marque territoriale	Etude de définition de l'identité et de création d'une marque territoriale du canal	Canal du Centre (interterritorial)	A déterminer					40 000 €	Création et définition des fondamentaux de l'identité de la marque +Accompagnement à l'élaboration du plan marketing
	Etude de définition d'un plan signalétique	Canal du Centre (interterritorial)	A déterminer	25 000 €			2021		
	Mise en œuvre du plan signalétique	Canal du Centre (interterritorial)	A déterminer	25 000 €			2022		
Fiche action n°1.3 Animation et coordination du réseau et des partenariats spécifiques et soutien aux initiatives privées et publiques	Organisation d'un événement de lancement de la marque	Canal du Centre (interterritorial)	A déterminer	500 000 €			2023-2025		25 000 € en moyenne par site (20 sites) pour leur équipement (portuaire, musée, urbain ou kiosque, OT, camping...) Organisation d'un événement de présentation de la marque et de l'organisation territoriale (incluant l'organisation logistique, la communication associée (point presse...), la location de salle, les invitations, l'animation, les repas, une visite de site(s)...) /
	Animation des réseaux et partenariats	Canal du Centre (interterritorial)	sans objet				Permanent		Temps interne du référent (sauf besoins d'expertises spécifiques)
Fiche action n°1.4 : Suivi et optimisation de la performance touristique et économique du territoire	Mise en place de compteurs	Canal du Centre (interterritorial)	A déterminer	5 000 €			2021-2025		Création des points de comptage « vélo, piéton » (10 prévus) : 500 € par comptage suivant la durée souhaitée (1 à 2 mois)
	Réalisation de deux études de fréquentation sur la durée du contrat	Canal du Centre (interterritorial)	A déterminer		40 000 €		2022		2 étude(s) ou enquête(s) de fréquentation sur la durée du contrat de canal : 20 K€ par étude ou enquête, en s'appuyant au maximum sur les ressources locales en place (OT, VNF avec son personnel aux écluses)
Fiche action 2.1 : Gestion concertée pour assurer un niveau de services et une exploitation touristique optimum du canal	Concertation Territoires / VNF	Canal du Centre (interterritorial)	sans objet				Permanent		/
	Etude sur le niveau de services des ports et haltes	Canal du Centre (interterritorial)	A déterminer		30 000 €		2021		
Fiche action n°2.2 : Amélioration de l'accueil sur les ports et haltes nautiques :	Amélioration des services d'accueil	Canal du Centre (interterritorial)	A déterminer				A déterminer		Selon les conclusions de l'étude
	Requalification de la halte nautique de Paray le Monial	Grand Charolais	Communauté d'agglomération du Grand Charolais	A déterminer			2021		Aménagements halte nautique Phase 2 : passerelle suspendue canal, capitainerie, parking et voie d'accès plan d'eau, franchissement de la rivière La Thalle
	Aménagement de la halte nautique de Fragnes, phase 2	Grand Chalons	Commune de Fragnes	1 870 000 €			2022		Programme en cours de définition
	Requalification du port de Digoïn	Grand Charolais	Communauté d'agglomération du Grand Charolais	A déterminer			2022-23		Désamiantage et dépose de la toiture. Pose d'une nouvelle toiture
	Changement de la toiture du bâtiment "La maison du bateau" - Rive droite - Port de Digoïn	Grand Charolais	Communauté d'agglomération du Grand Charolais	A déterminer			2021-2022		Remise en état et valorisation du site pour le développement d'activités d'accueil par le biais d'un appel à projet
	Requalification de la halte nautique de Montchanin	Creusot Montceau	Communauté urbaine Creusot Montceau	A déterminer			A déterminer		



Fiche action	Modemsation de la halte de Pailinges	Grand Charolais	Communauté d'agglomération du Grand Charolais	A déterminer	Investissement global	Fonctionnement global	Fonctionnement annuel	A déterminer
<b>Fiche action n°2.2 : Amélioration de l'accueil sur les ports et haltes nautiques</b>	Amélioration du port de Chagny	Beaunois	A déterminer	A déterminer				A déterminer
	Autres projets d'amélioration des ports et haltes nautiques	A déterminer	A déterminer	A déterminer				A déterminer
<b>Fiche action n°2.3 : Valorisation des sites portes d'entrée</b>	Valorisation de 7 portes d'entrée du canal vers les territoires	Canal du Centre (interterritorial)	A déterminer	A déterminer				2021-2025
	Création d'une aire de camping car	Grand Chalon	Commune de Rully	A déterminer	1 050 000 €			2023
	Eurovélo 6 : aménagement entre Saint-Laurent d'Andenay et Saint-Vallier	Creusot Montceau	Communauté urbaine Creusot Montceau	A déterminer	3 000 000 €			2021-2025
	Eurovélo 6 : aménagement entre Saint-Vallier et Volesvres	Creusot Montceau / Grand Charolais	Conseil départemental	A déterminer	5 000 000 €			A déterminer
	Aménagement d'une voie verte de Crissey à Champforgeuil	Grand Chalon	Communauté d'agglomération du Grand Chalon	A déterminer	560 000 €			2021
	Aménagement de boucles locales : opérations à déterminer	A déterminer	A déterminer	A déterminer	1 440 000 €			2022-2025
	Etude de scénographie mutualisée	A déterminer	A déterminer	A déterminer	50 000 €			A déterminer
<b>Fiche action n°3.1 : Valorisation des sites patrimoniaux à proximité du canal dans une logique de programmation et commercialisation cohérente et concertée</b>	Modernisation de sites patrimoniaux	A déterminer	A déterminer	A déterminer	1 550 000 €			A déterminer
	Valorisation de sites d'écluses	A déterminer	A déterminer	A déterminer				A déterminer
	Autres types d'actions : commercialisation/ promotion, événementiel	A déterminer	A déterminer	A déterminer				A déterminer
<b>Fiche action n°3.2 : Développer les activités de loisirs nautiques légers, notamment sur les plans d'eau</b>	Aménagement de sites	A déterminer	A déterminer	A déterminer	300 000 €			A déterminer
	Evènements ponctuels	A déterminer	A déterminer	A déterminer				A déterminer
<b>Fiche action n°3.3 : Développement d'hébergements insolites et de nature et mise en réseau des hébergeurs</b>	Valorisation des maisons éclusières	A déterminer	A déterminer	A déterminer	350 000 €			A déterminer
	Développement d'hébergements	A déterminer	A déterminer	A déterminer				A déterminer
	Soutien à initiatives publiques et privées (dont appels à projets ou à manifestations d'intérêt)	A déterminer	A déterminer	A déterminer	740 000 €			A déterminer
	Création de services d'accueil vélo	Grand Chalon	Commune de Saint-Bérain sur Dheune	A déterminer	10 000 €			2021
<b>Fiche action n°3.4 : Mise en place de nouvelles offres d'itinérance en partenariat public/privé</b>	Création d'un abri vélo sécurisé	Beaunois	Commune de Santenay	A déterminer	750 000 €			2022
	Etude de projet d'un bateau polyvalent	A déterminer	A déterminer	A déterminer	50 000 €			A déterminer
	Investissement d'un bateau polyvalent	A déterminer	A déterminer	A déterminer	500 000 €			A déterminer
<b>Fiche action n°3.5 : Définition et animation d'un événementiel cohérent à l'échelle du territoire du canal du Centre</b>	Etude de définition et d'opportunité	Canal du Centre (interterritorial)	A déterminer	A déterminer				A déterminer
	Mise en œuvre de trois événements sur la durée du contrat	A déterminer	A déterminer	A déterminer				A déterminer
<b>Fiche action n°4 : Prise en compte des impacts liés à la crise du COVID-19</b>								A déterminer
<b>TOTAUX</b>					<b>15 105 000 €</b>		<b>355 000 €</b>	<b>90 000 € TTC</b>

Bateau polyvalent : Etudes préliminaires sur la base d'un schéma fonctionnel (distances à parcourir, fréquence de passage, etc.) : bateau et motorisation, équipement d'accostage et de recharge

Bateau en partenariat public/privé

Etude d'opportunité (recherche de sites, ou de thématiques événementielles ou de spectacle)

Accompagnement par une structure spécialisée dans l'événementiel pour les événements les plus ambitieux (3 pour la durée du contrat si bimensuel) : 80 K€ par événement

En fonction des actions (à soustraire des autres FA)

Budget dédié « relance » le cas échéant, en plus de ce qui était prévu dans le plan d'actions initial, fonction de la capacité à mobiliser les fonds de soutien des partenaires



## Annexe 2. Le canal du Centre : Diagnostic

### SOMMAIRE

<b>6.1</b>	<b>PERIMETRE DU PROJET .....</b>	<b>57</b>
6.1.1	Périmètre géographique .....	57
6.1.2	Périmètre administratif .....	59
6.1.3	Occupation du sol.....	65
<b>6.2</b>	<b>CARTE D'IDENTITE .....</b>	<b>69</b>
<b>6.3</b>	<b>HISTORIQUE DU CANAL .....</b>	<b>70</b>
<b>6.4</b>	<b>PRESENTATION TECHNIQUE ET PATRIMONIALE .....</b>	<b>72</b>
<b>6.5</b>	<b>OFFRE TOURISTIQUE ET DE LOISIRS .....</b>	<b>86</b>
6.5.1	Les acteurs du tourisme autour du canal du Centre .....	86
6.5.2	Le tourisme autour du canal du Centre .....	88
<b>6.6</b>	<b>PROJETS EN COURS SUR ET A PROXIMITE DU CANAL DU CENTRE.....</b>	<b>125</b>
<b>6.7</b>	<b>AMBIANCES PAYSAGERES AUTOUR DU CANAL DU CENTRE .....</b>	<b>129</b>
<b>6.8</b>	<b>ANALYSE DES CLIENTELES DU TOURISME FLUVESTRE .....</b>	<b>132</b>
6.8.1	Les clientèles du tourisme de navigation.....	132
6.8.2	Les clientèles itinérantes du tourisme riverain - autour de l'eau .....	135
<b>6.9</b>	<b>SYNTHSE DU DIAGNOSTIC : ANALYSE AFOM.....</b>	<b>137</b>

## 6.1 PERIMETRE DU PROJET

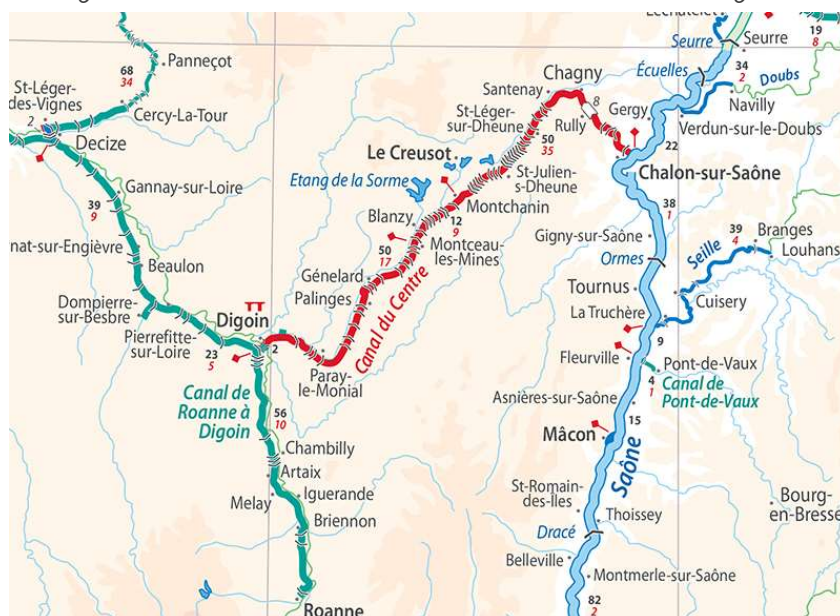
### 6.1.1 Périmètre géographique

#### LE CANAL ET SES RESERVOIRS

Le canal du Centre propose 112 km de navigation depuis Digoin jusqu'à Chalon-sur-Saône. Situé sur deux départements (Saône-et-Loire et une commune de la Côte-d'Or), il assure la jonction entre la Saône et le canal latéral à la Loire. Le canal du Centre assure, par-delà, la jonction entre la Méditerranée, l'Atlantique et la Seine.

Le canal du Centre fait partie d'un réseau de plus de 1 200 km de voies navigables sur le territoire bourguignon. Il se trouve à proximité directe du canal du Nivernais et du canal de Bourgogne et permet de relier la Seille navigable via sa connexion avec la Saône à Chalon-sur-Saône. Sa connexion avec le canal latéral à la Loire permet également de rejoindre le canal de Roanne à Digoin sur la commune de Chassenard, à un kilomètre de Digoin.

Figure 4: Localisation du canal du Centre dans le réseau fluvial régional



Le canal du Centre est un canal à bief de partage. Il est alimenté par des réservoirs artificiels situés au niveau du bief de partage dans la région du Creusot et de Montceau-les-Mines. Le canal compte 6 barrages réservoirs qui participent directement à son alimentation en eau : Torcy-Neuf ; Montaubry ; Torcy-Vieux ; Berthaud ; Le Plessis et Longpendu.

#### ACCESSIBILITE

Le canal du Centre dispose d'une position géographique stratégique, à proximité des principaux axes routiers et ferroviaires nord-sud de la France.

10 gares régionales du réseau TER Bourgogne-Franche-Comté se trouvent dans des communes mouillées par le canal. Toutes ces gares offrent des correspondances avec les principales localités touristiques du territoire bourguignon. Deux d'entre elles sont également desservies par le TGV : la gare de Chalon-sur-Saône et la gare de Le Creusot-Montceau TGV à Ecuisses. Ces deux gares permettent de rallier Lyon en moins de 1h30. La gare du Creusot TGV est la seule à offrir une liaison directe avec Paris. La ligne TGV permet de relier le canal du Centre à la capitale en 1h20.

Figure 5 : Gare TER de Chagny



Le canal du Centre est longé par des routes départementales sur des portions non négligeables de son linéaire, dont la D 974 sur plus de 80 km entre Paray-le-Monial et Remigny. La route Centre-Europe Atlantique, ou RCEA, un itinéraire constitué par un ensemble de routes traversant la France d'est en ouest se trouve également à proximité du canal et longe une partie du linéaire entre Montceau-les-Mines et Montchanin.

Le canal peut par ailleurs bénéficier du trafic aérien de l'aéroport régional Bourgogne-Franche-Comté, situé à 58 km de Chalon-sur-Saône.

Deux aérodromes se trouvent également à proximité du canal, à Saint-Yan (à 10 km de Digoin) et à Champforgeuil et Pouilloux.

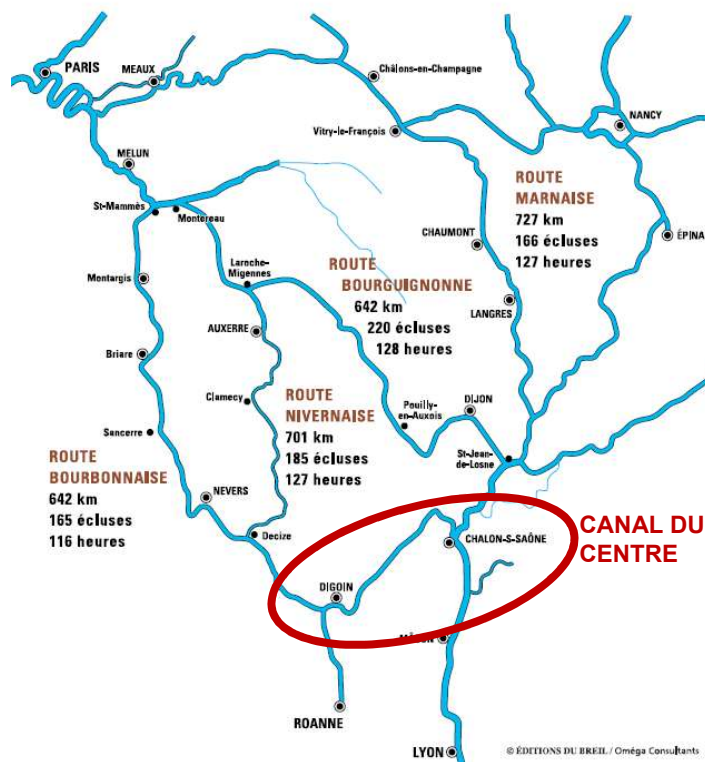
## BASSIN DE NAVIGATION

L'accès au canal du Centre peut également s'opérer par voie fluviale. Le canal fait partie d'un ensemble de près de 1 200 km de rivières et de canaux sur le territoire bourguignon permettant de relier Lyon à Paris. Le canal du Centre assure notamment une liaison entre le canal du Nivernais, 2<sup>ème</sup> canal le plus fréquenté de France pour la plaisance, et Louhans, située sur les rives de la Saône navigable.

Pour un bateau en transit entre la Manche et la Méditerranée, plusieurs itinéraires sont disponibles. Les routes bourbonnaise et nivernaise qui s'étendent respectivement sur 642 km et 701 km incluent dans leur parcours la traversée du canal du Centre.

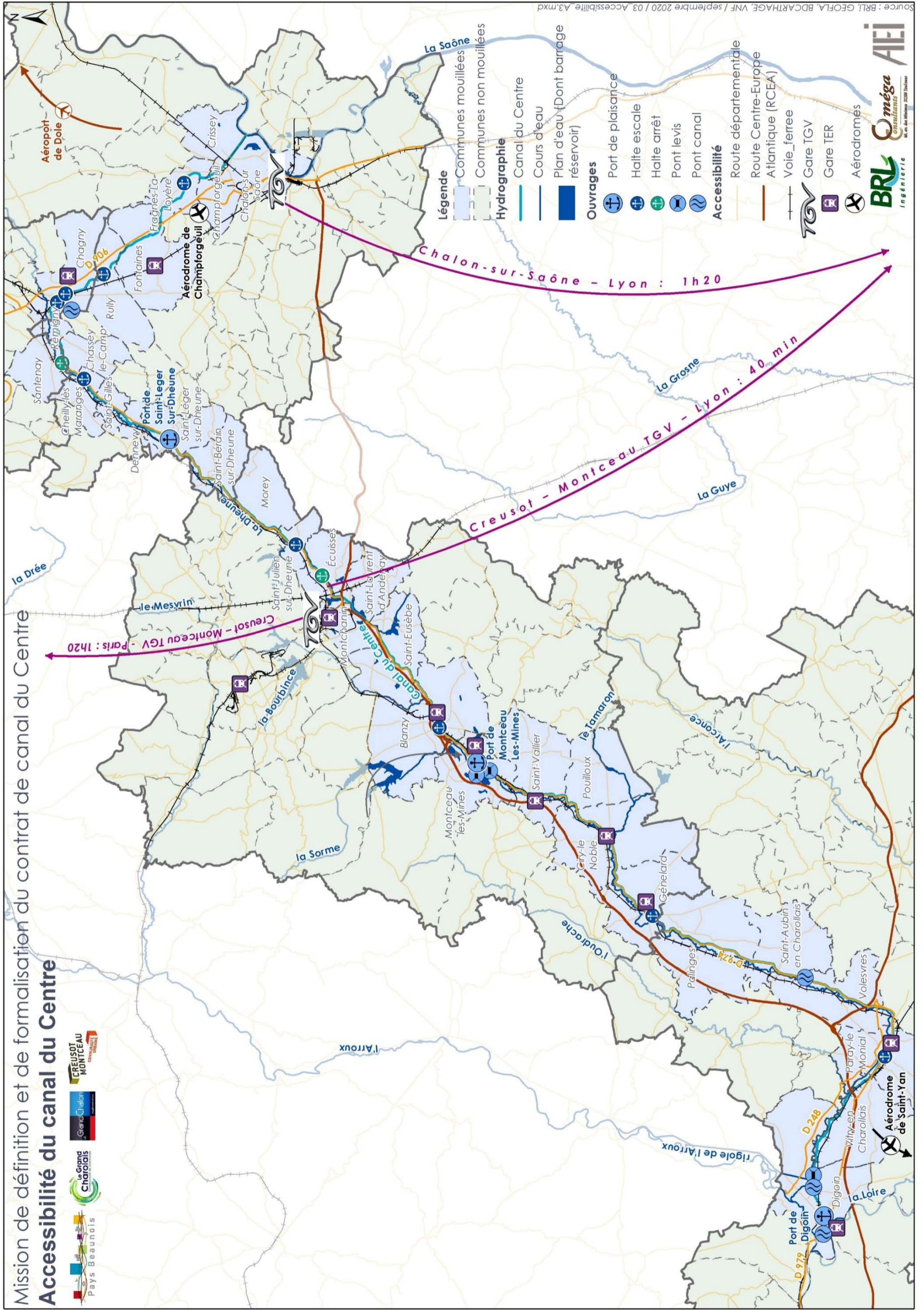
Le canal du Centre est la route la plus courte pour relier la Saône à Paris.

Figure 6 : Itinéraires fluviaux entre Paris et Lyon



Source : Oméga Consultants

Carte 1 : Accessibilité du canal du Centre



## 6.1.2 Périmètre administratif

### 4 EPCI CONCERNES

Quatre Etablissement Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) sont impliqués dans le projet de contrat de canal du Centre, regroupant au total 299 813 habitants:

- La communauté de communes Le Grand Charolais regroupe 44 communes et dénombre 40 357 habitants ;
- La communauté urbaine Creusot Montceau (CUCM) regroupe 34 communes et comptabilise 91 131 habitants ;
- La communauté d'agglomération Le Grand Chalon regroupe 51 communes et comptabilise 113 091 habitants ;
- La communauté d'agglomération Beaune Côte et Sud regroupe 53 communes et dénombre 52 364 habitants.

EPCI	Compétences en lien avec le développement touristique
CC Le Grand Charolais	« Actions de développement économique » « Création, aménagement, entretien et gestion de zone d'activités industrielles, commerciale, tertiaire, artisanale ou touristique » « Promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme »
CUCM	« Développement économique, innovation, économie sociale et solidaire, insertion » « Tourisme et patrimoine »
CA Le Grand Chalon	« Développement économique » « Aménagement du territoire » « Tourisme »
CA Beaune Côte et Sud	« Actions de développement économique » « Création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire » « Promotion du tourisme, dont création d'offices de tourisme »

Parmi l'ensemble des communes impliquées dans le projet, 34 sont mouillées sur le linéaire. Elles comptent à elles seules près de 134 255 habitants, dont 45 446 habitants à Chalon-sur-Saône et 18 722 à Montceau-les-Mines, les villes les plus importantes sur le linéaire du canal.

Les communes mouillées abritent près de 45 % de la population totale des quatre EPCI concernés. Celles localisées dans le département de Saône-et-Loire concentrent plus de 24 % de la population totale du département. Santenay, l'unique commune du périmètre du projet située dans le département de la Côte-d'Or compte 874 habitants.

Selon l'INSEE, la Saône-et-Loire dans sa totalité devrait perdre des habitants d'ici à 2050. La population pourrait reculer de 7 400 habitants par rapport à 2013, en raison de l'accentuation du déficit naturel partiellement comblé par les futures migrations. En 2050, les habitants âgés de moins de 20 ans ne représenteraient plus que 19 % de la population départementale, contre 22% en 2013. A l'inverse, le nombre d'habitants âgés de 65 ans ou plus augmenterait de près de moitié sur la même période.

## GESTION DE L'INFRASTRUCTURE

Le canal du Centre est géré par la Direction Territoriale Centre-Bourgogne (DTCB) de VNF. VNF répond à 3 missions au service du public qui comprennent la promotion de la logistique fluviale, l'aménagement du territoire et la gestion hydraulique. Les voies navigables constituent des espaces de mobilité et de circulation dans le respect de l'environnement. VNF souhaite aider au développement d'une offre touristique saisonnalisée adaptée à la fréquentation des voies. L'objectif étant de créer des espaces privilégiés pour les activités de loisirs et valoriser le patrimoine qui porte l'identité du territoire. Il s'agit aussi de permettre la réappropriation de la voie d'eau par les citoyens. Voies navigables de France assure aussi la sécurité des personnes et des biens par la gestion quotidienne de ses barrages, réservoirs et digues et lutte contre les inondations et le stress hydrique. Il garantit les usages de l'eau selon les besoins des populations, des agriculteurs ou des industriels et participe à la transition énergétique. 45 équivalents temps pleins sont dédiés à la gestion et l'entretien du canal du Centre, sans compter les saisonniers (source : VNF).

VNF a réalisé différents types de travaux sur le canal du Centre sur la période 2017-2018 :

- Travaux sur les écluses (changements de portes) ;
- Travaux de maçonnerie dans les ports de Montceau-les-Mines et Saint-Léger-sur-Dheune ;
- Travaux de gestion hydraulique (fuites, système alimentaire, barrages réservoirs, etc.).

Plusieurs projets sont par ailleurs prévus sur la période 2019-2020, notamment des travaux sur le tunnel de Torcy et sur la tranchée de Longpendu. Les canalisations et le système de pompage de l'écluse 34 bis à Crissey seront également remplacés.

Figure 7: Panneau récapitulatif des missions de VNF sur le canal du Centre



La commission locale des usagers existante à l'échelle de la Direction Territoriale Centre-Bourgogne, instance régionale de concertation entre VNF et l'ensemble des acteurs du transport, constitue un lieu d'échanges, qui permet d'aborder tous les sujets liés au bon fonctionnement de la voie d'eau. Cette instance a vocation à évoluer dans son organisation.

Enfin, VNF propose par ailleurs des formations aux éclusiers pour accueillir les visiteurs sur et autour du canal, notamment des formations « ambassadeurs du tourisme » et des formations à la pratique de l'anglais.

# Mission de définition et de formalisation du contrat de canal du Centre

## Périmètre et acteurs



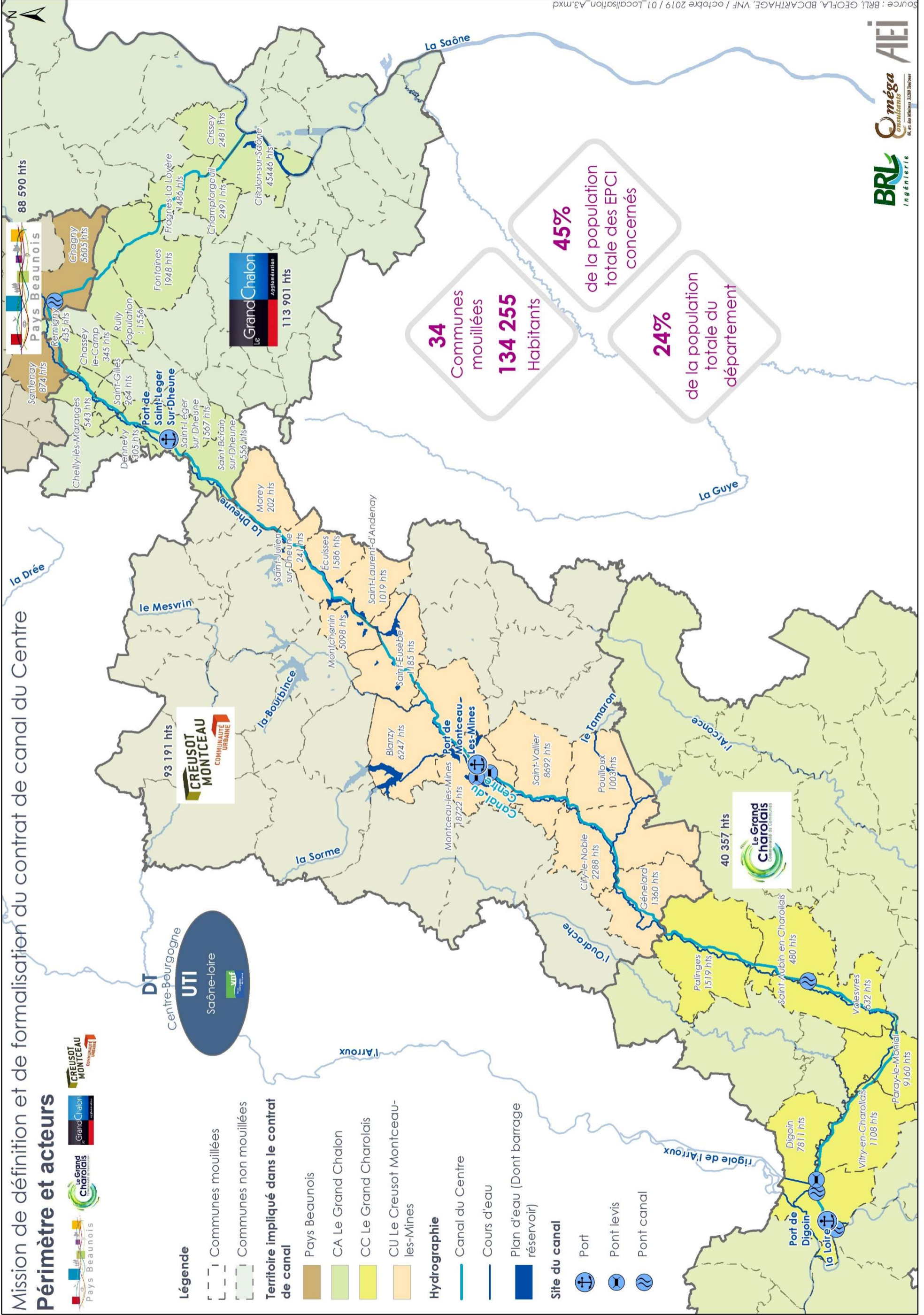
- Légende**
- Communes mouillées
  - Communes non mouillées

**Territoire impliqué dans le contrat de canal**

- Pays Beunois
- CA Le Grand Chalon
- CC Le Grand Charolais
- CU Le Creusot Montceau-les-Mines

**Hydrographie**

- Canal du Centre
  - Cours d'eau
  - Plan d'eau (Dont barrage réservoir)
- Site du canal**
- + Port
  - + Pont levis
  - + Pont canal



Source : BRL, GEOFLA, BDCARTHAGE, VNF / octobre 2019 / 01 Localisation A3.mxd



### 6.1.3 Occupation du sol

Le périmètre du canal du Centre est essentiellement couvert par des territoires agricoles. Les communes de Digoin, Paray-le-Monial, Montceau-les-Mines, Le Creusot et Chalon-sur-Saône constituent les principales zones urbaines à proximité du linéaire.

Le territoire du canal fait par ailleurs l'objet de plusieurs mesures de protection et d'inventaires :

- Certaines portions du canal sont incluses dans le réseau européen des sites naturels protégés Natura 2000 ;
- Le canal du Centre est inclus dans plusieurs Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF). Une ZNIEFF ne constitue pas une mesure de protection réglementaire en soi mais recense les espaces naturels qui se distinguent par la présence d'espèces ou d'associations d'espèces à fort intérêt patrimonial. L'inventaire ZNIEFF est aujourd'hui un élément majeur de la politique de protection de la nature et doit être consulté dans le cadre de projets d'aménagement du territoire ;
- Le Charolais-Brionnais, situé à proximité immédiate du canal, figure actuellement dans la liste indicative des biens que la France souhaite proposer à l'inscription au patrimoine mondial de l'UNESCO, en tant que paysage culturel du berceau de la race charolaise. Le Charolais-Brionnais deviendrait alors le premier bocage à être inscrit au patrimoine mondial ;
- Les Climats du vignoble de Bourgogne sont inscrits au patrimoine mondial de l'UNESCO depuis juillet 2015 en tant que « paysage culturel ». L'inscription porte sur les parcelles de vigne qui s'étendent de Dijon à Santenay sur une soixantaine de kilomètres et intègre également les éléments culturels associés à cette production viticole. Les communes mouillées de Cheilly-lès-Maranges et Remigny sont également incluses dans le périmètre.

#### INFORMATIONS A RETENIR

- Le canal du Centre s'étend sur 112 km de Chalon-sur-Saône à Digoin et traverse deux départements (Saône-et-Loire principalement et 1 commune de Côte-d'Or)
- Il assure la jonction entre le canal latéral à la Loire et la Saône
- Il se trouve à proximité directe des canaux du Nivernais et de Bourgogne et permet d'atteindre la Saône navigable via la Saône
- Il est alimenté par 6 barrages-réservoirs situés dans la région du Creusot et de Montceau-les-Mines
- Le canal est facilement accessible : plusieurs gares TER et 2 gares TGV dans les communes mouillées, canal longé par des routes départementales, RCEA à proximité directe...
- Le canal est intégré à deux routes fluviales permettant de relier Paris à Lyon : la route nivernaise et la route bourbonnaise
- 4 EPCI sont concernés par le projet du contrat de canal : chacun dispose de compétences en lien avec le tourisme
- VNF a en charge la valorisation de la voie d'eau, sa gestion hydraulique ainsi que le suivi de l'infrastructure.
- Le périmètre du canal est essentiellement composé de terres agricoles. Il est par ailleurs bordé de quelques zones Natura 2000 et ZNIEFF
- La commune mouillée de Santenay est intégrée aux Climats du vignoble de Bourgogne, inscrits au patrimoine mondial de l'UNESCO
- Le territoire du Charolais-Brionnais est également candidat à une inscription au patrimoine mondial de l'UNESCO

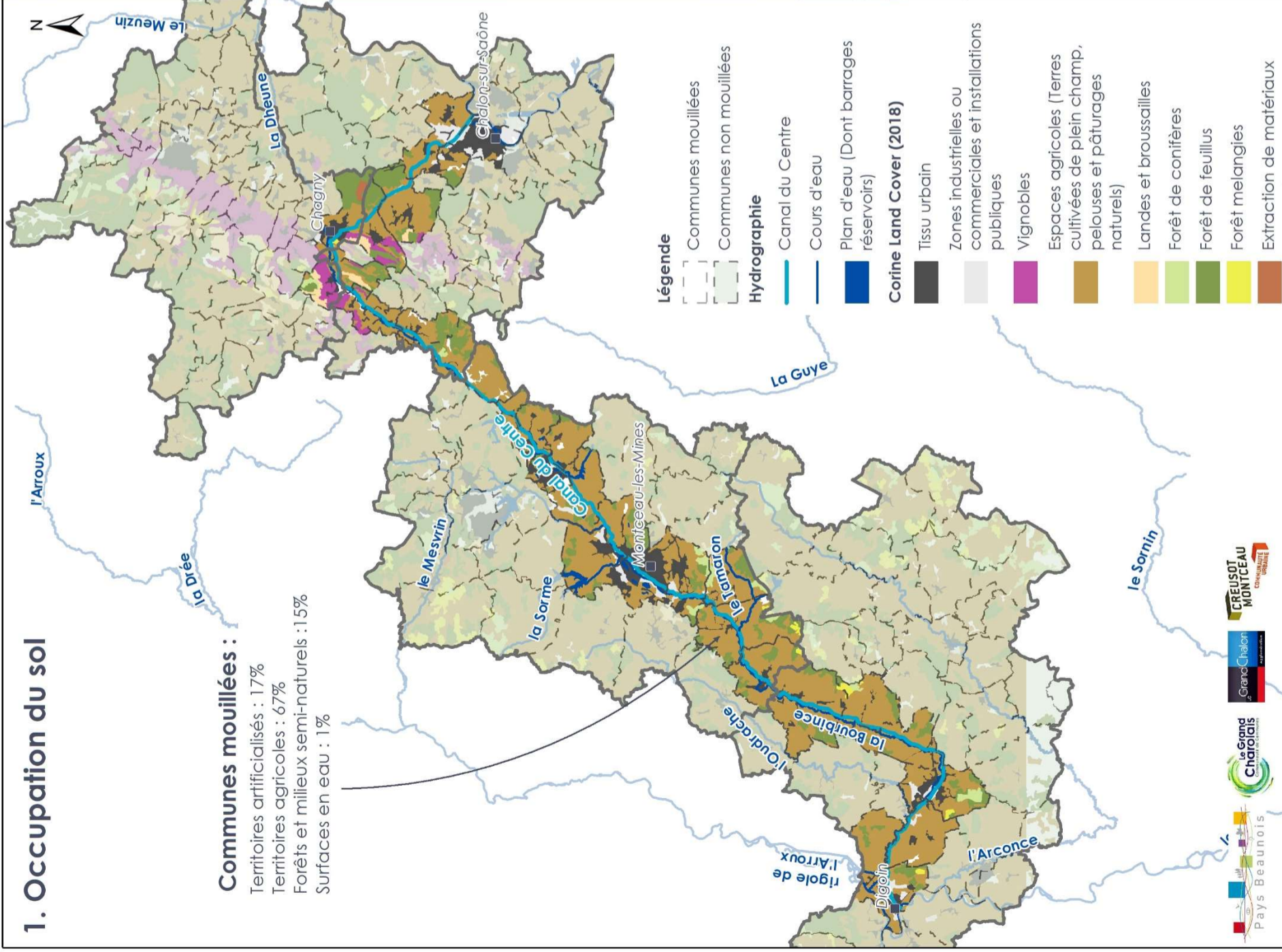


Mission de définition et de formalisation du contrat de canal du Centre

### 1. Occupation du sol

**Communes mouillées :**

- Territoires artificialisés : 17%
- Territoires agricoles : 67%
- Forêts et milieux semi-naturels : 15%
- Surfaces en eau : 1%



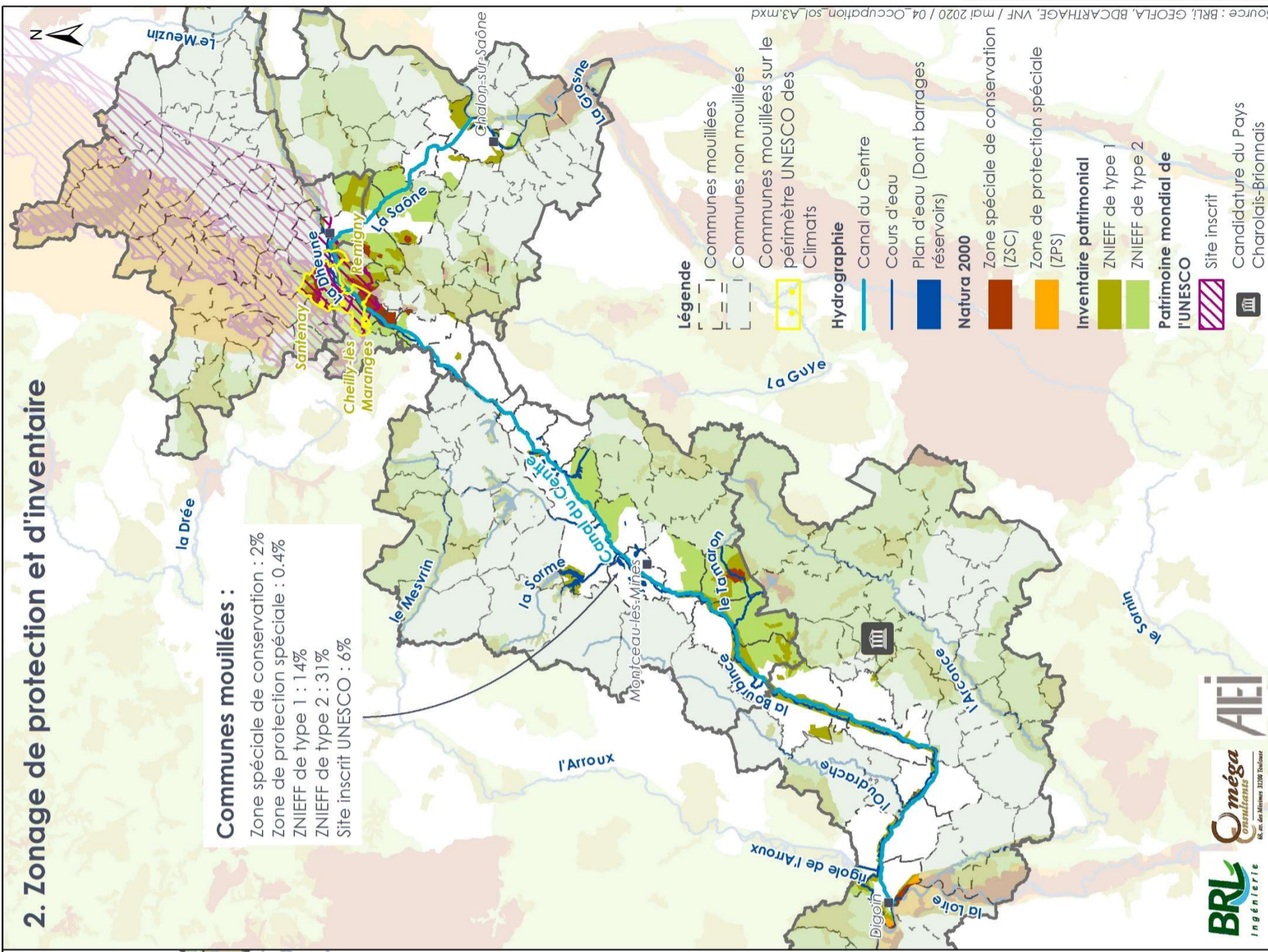
- Légende**
- Communes mouillées
  - Communes non mouillées
- Hydrographie**
- Canal du Centre
  - Cours d'eau
  - Plan d'eau (Dont barrages réservoirs)
- Corine Land Cover (2018)**
- Tissu urbain
  - Zones industrielles ou commerciales et installations publiques
  - Vignobles
  - Espaces agricoles (Terres cultivées de plein champ, pelouses et pâturages naturels)
  - Landes et broussailles
  - Forêt de conifères
  - Forêt de feuillus
  - Forêt mixtes
  - Extraction de matériaux



### 2. Zonage de protection et d'inventaire

**Communes mouillées :**

- Zone spéciale de conservation : 2%
- Zone de protection spéciale : 0.4%
- ZNIEFF de type 1 : 14%
- ZNIEFF de type 2 : 31%
- Site inscrit UNESCO : 6%



- Légende**
- Communes mouillées
  - Communes non mouillées
  - Communes mouillées sur le périmètre UNESCO des Climats
- Hydrographie**
- Canal du Centre
  - Cours d'eau
  - Plan d'eau (Dont barrages réservoirs)
- Natura 2000**
- Zone spéciale de conservation (ZSC)
  - Zone de protection spéciale (ZPS)
- Inventaire patrimonial**
- ZNIEFF de type 1
  - ZNIEFF de type 2
- Patrimoine mondial de l'UNESCO**
- Site inscrit
  - Candidature du Pays Charolais-Brionnais



## 6.2 CARTE D'IDENTITE

Tableau 1: Carte d'identité du canal du Centre

<b>Nom</b>	Canal du Centre
<b>Nom historique</b>	Canal du Charolais
<b>Type de voie d'eau</b>	Canal de jonction à bief de partage
<b>Bassin(s) hydrographique(s)</b>	Bassin Rhône-Méditerranée Bassin Loire-Bretagne
<b>Système alimentaire</b>	6 barrages réservoirs représentant un volume total de 18,6x10 <sup>6</sup> m <sup>3</sup> , dont 12 Mm <sup>3</sup> utilisables environ 12 barrages de prise d'eau, dont 1 automatisé, 2 mécanisés et 9 manuels Une station de pompage à Crissey permettant d'alimenter le dernier bief versant Méditerranée
<b>Relie</b>	La Saône au Canal Latéral à la Loire
<b>Historique :</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>Date de commencement</li> <li>Date de mise en service</li> </ul>	1784 1793
<b>Caractéristiques physiques :</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>Longueur d'origine</li> <li>Longueur actuelle</li> <li>Gabarit</li> <li>Tirant d'eau</li> <li>Tirant d'air</li> <li>Nombre d'écluses</li> </ul>	114 km 112 km (linéaire comblé à Chalon sur Saône en 1958) Freycinet (38,50 m x 5,05 m) 1,80 m 3,50 m 61 écluses (60 automatiques et 1 mécanisée)
<b>Territoire traversé :</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>Département(s) mouillé(s)</li> <li>Région(s) traversée(s)</li> <li>Extrémités</li> <li>Communes mouillées</li> </ul>	Saône-et-Loire et Côte-d'Or Bourgogne Digoin et Chalon-sur-Saône 34 communes mouillées
<b>Principaux ouvrages</b>	6 barrages réservoirs participants directement à l'alimentation 3 ponts canaux (Chagny, Haillers, sur la rigole de l'Arroux) 3 ponts mobiles (Montceau-les-Mines) 1 tunnel (rigole d'alimentation à Torcy: 1 275 m) 99 (dont 12 sur la rigole de l'Arroux) aqueducs transversaux 18 déchargeoirs <sup>2</sup> et 14 déversoirs 3 sections en tranchées maçonnées : Chagny, Écuisses et Gévelard 119 km de digues dont 1 de grande hauteur)

Source : VNF

<sup>2</sup> Ouvrage permettant de débarrasser automatiquement les biefs de l'excès d'eau amené par le débordement des rivières

## 6.3 HISTORIQUE DU CANAL

A partir du 16<sup>ème</sup> siècle, plusieurs projets sont élaborés pour relier l'Atlantique à la Méditerranée en passant par Paris. Léonard de Vinci et Adam de Craponne réfléchissent notamment à un canal qui relierait la Loire à la Saône.

L'idée est reprise au 18<sup>ème</sup> siècle au niveau politique par les frères Raguet de Brancion et au niveau technique par Emiland-Marie Gauthey, ingénieur des Etats de Bourgogne. Ce canal porte alors le nom de la province traversée « canal du Charolais ». Le projet est récupéré par les Etats de Bourgogne à la fin du siècle et les lettres patentes autorisant sa construction sont signées par Louis XVI en 1783. Le canal est alors essentiellement pensé comme un canal de transit, à même de favoriser le commerce du royaume. Il accompagne également le développement de l'extraction du charbon à Blanzay et Montcenis et la future implantation d'une fonderie royale.

Figure 8 : Obélisque à Chalon-sur-Saône



La pose de la première pierre par le prince Louis V Joseph de Bourbon-Condé le 24 juillet 1784 marque le début des travaux. Un obélisque commémorant cet événement est érigé à chaque extrémité du canal, à Digoïn et Chalon-sur-Saône, en 1788.

La plus grande partie des travaux est achevée en 1791 et le canal est en partie ouvert à la navigation en 1792, de Digoïn à Saint-Léger-sur-Dheune : 650 bateaux le parcourent la première année. Le canal est complètement ouvert à la navigation en 1794.

La Révolution française ne fait pas obstacle à la fin des travaux mais impose un changement de nom : le canal du Charolais devient le canal du Centre. Initialement géré par les Etats de Bourgogne, le canal passe au domaine public de l'Etat en 1796.

Figure 9 : Les sept écluses à Ecuisses vers 1880



Les améliorations apportées au canal démarrent au début du XIX<sup>ème</sup> siècle. Le problème d'alimentation en eau est résolu par la création progressive de réservoirs d'alimentation. En raison de son ancienneté et de son niveau d'activité très soutenu, le canal est fortement modifié suite au vote de la loi Freycinet en 1881. Le changement de gabarit imposé par cette nouvelle loi implique entre autres la suppression de certaines écluses et des modifications du linéaire, avec pour conséquence une transformation complète de l'aspect de la voie d'eau.

Le canal du Centre devient un véritable outil industriel. Ses rives sont propices au développement de la production de la céramique grâce à l'arrivée du chemin de fer au Creusot pour acheminer les fabrications, l'abondance de charbon des houillères de Blanzay et Montceau pour alimenter les fours et également grâce à un sous-sol riche en argile. Au début du XX<sup>ème</sup> siècle, une cinquantaine d'entreprises sont implantées dans ce qui est appelé « la Vallée de la Céramique ». Les plus prospères sont les grandes tuileries de Montchanin, Chagny et Ecuisses, la fabrique de carrelage de Paray-le-Monial et les manufactures de grès de Digoin.

L'activité commerciale du canal commence à décliner après la Seconde Guerre Mondiale. Le canal souffre de la concurrence de la route et du rail qui lui imposent d'importantes transformations. Il est décidé dans les années 50 de dévier le linéaire du canal au nord-est de Chalon-sur-Saône, dans un nouveau quartier industriel où peuvent s'installer de plus grandes entreprises. Les travaux démarrent en 1958.

Les grandes usines liées à son activité disparaissent progressivement à la fin du 20<sup>ème</sup> siècle et l'épuisement du gisement de charbon de Blanzay marque l'arrêt définitif du trafic de marchandises dans les années 1990. Le canal conserve aujourd'hui une remarquable valeur patrimoniale de par cet historique.

### INFORMATIONS A RETENIR

- La construction du canal démarre en 1784 et s'achève en 1793, pour une ouverture complète en 1794
- Le canal a connu de nombreuses modifications depuis sa construction : suppression de certaines écluses, modifications du linéaire et création des réservoirs d'alimentation au XIX<sup>ème</sup> siècle
- Il devient un véritable outil industriel à cette période, notamment avec la céramique grâce à plusieurs facteurs favorables : chemin de fer au Creusot, charbon à Blanzay et Montceau, sous-sol riche en argile
- Cette activité florissante donne naissance à la dénomination de « Vallée de la Céramique » en raison de la densité d'entreprises et usines présentes sur ce périmètre géographique restreint
- Déclin de l'activité commerciale après la Seconde Guerre Mondiale (concurrence du rail et de la route) et disparition progressive des grandes usines dans les communes mouillées
- Linéaire du canal dévié à Chalon-sur-Saône dans les années 50

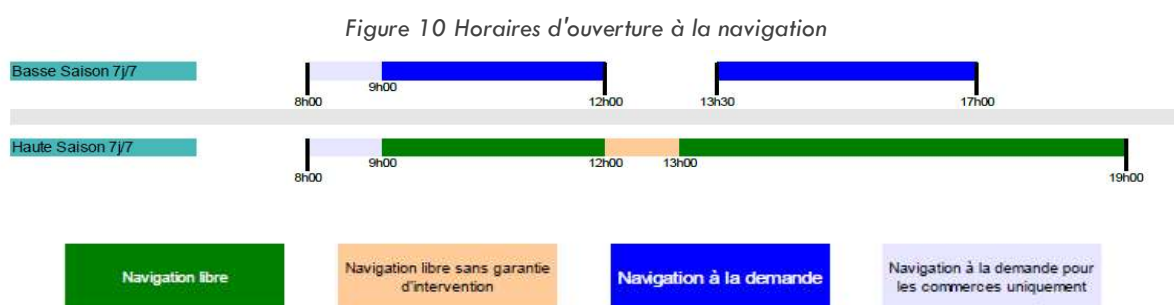
## 6.4 PRESENTATION TECHNIQUE ET PATRIMONIALE

### NAVIGATION

#### Horaires d'ouverture et temps de navigation

En basse saison (période de l'heure d'hiver), le canal est ouvert à la navigation tous les jours à la demande de 8h à 9h pour les bateaux de commerce uniquement, et de 9h à 12h puis de 13h30 à 17h pour l'ensemble des bateaux. Le navigant doit avertir VNF de son passage. En haute saison (période de l'heure d'été), le canal est ouvert tous les jours à la demande pour les bateaux de commerce de 8h à 9h. Il est ensuite ouvert à la navigation libre de 9h à 19h, mais sans garantie d'intervention de 12h à 13h.

Ces horaires d'ouverture sont ceux pour lesquels les ouvrages de navigation sont disponibles pour les navigants.



Source : VNF

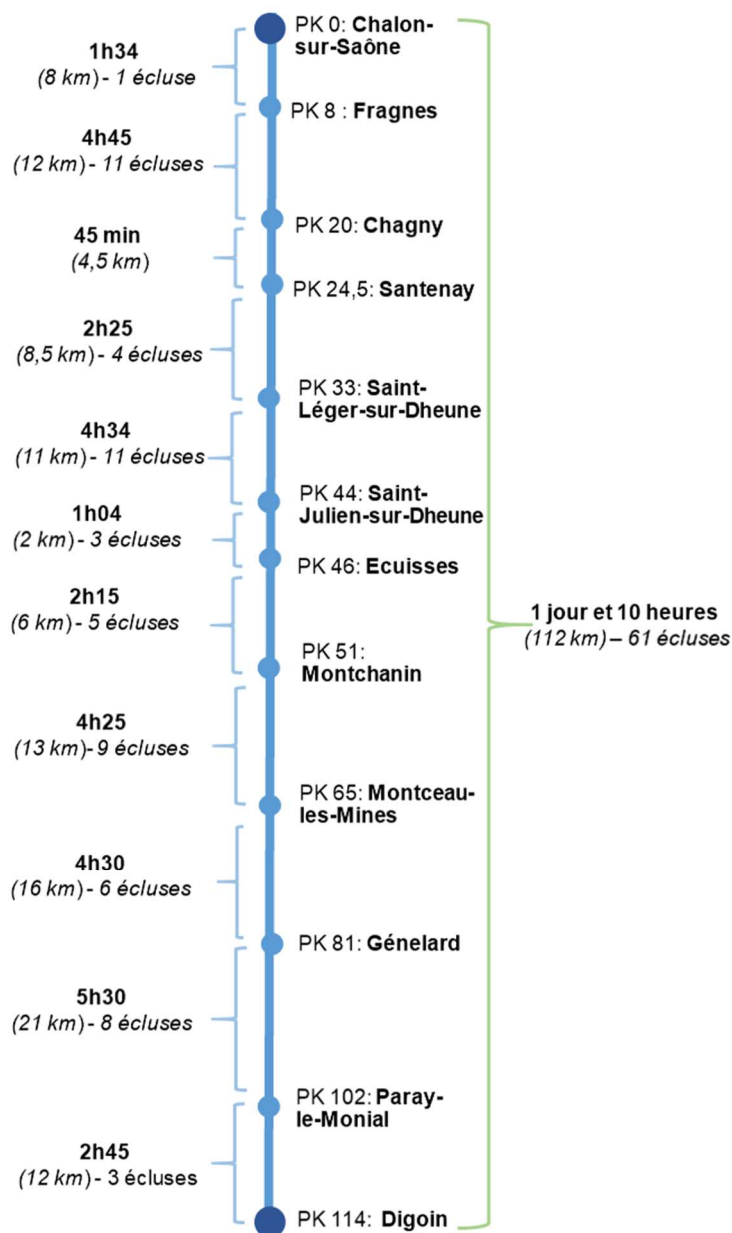
Le canal est complètement fermé à la navigation cinq jours dans l'année : le 1<sup>er</sup> janvier, le 1<sup>er</sup> mai, le 1<sup>er</sup> novembre, le 11 novembre et le 25 décembre.

Au total, selon Fluviacarte, 1 journée et 10 heures sont nécessaires en théorie pour relier Digoin à Chalon-sur-Saône (soit 34 heures théoriques sans s'arrêter, en temps de navigation).

En tenant compte des horaires d'ouverture des ouvrages, VNF estime le temps de navigation total à 3 jours et 7 heures (en prenant en compte le temps de passage des écluses et l'amplitude horaire de 8h par jour). Un parcours aller-retour le long du canal peut donc être effectué en 1 semaine environ.

A noter que les sécheresses consécutives sont des phénomènes à prendre en compte dans le déploiement d'activités touristiques liées au canal.

Figure 3: Temps de navigation



Source : Fluvicarte

Des avis à la batellerie sont régulièrement émis pour présenter les mesures prises en cas d'insuffisance de la ressource en eau (limitation de mouillage par exemple). VNF peut également décider de l'arrêt complet de la navigation pour les usagers.

Le canal du Centre a notamment connu des restrictions de circulation au cours de l'été 2019. La faiblesse des réserves d'eau s'est notamment expliquée par l'absence de précipitations importantes au cours de l'hiver et du printemps avec des réserves en eau particulièrement basses pour entamer la saison touristique. Un avis à la batellerie a été émis dès le mois de juin afin d'annoncer une limitation du mouillage sur une portion du canal. Le canal du Centre a été presque entièrement fermé à la navigation début août 2019.

Figure 4: Présentation de l'état des réserves par voie d'eau (canaux à bief de partage) en juillet 2019

Voie d'eau	Volume utilisable	Situation	Tendance	Commentaires
Canal du Centre	20%	☹	→	Réserves très inférieures à la moyenne
Canal de Briare	20%	☹	→	Réserves largement inférieures à la normale Apport hydraulique via usine élévatoire encore possible
Canal de Bourgogne	50%	☺	→	Réserves basses sur certains réservoirs
Canal du Nivernais	Sans objet	☹		Alimentation principalement réalisée via le barrage de Pannecières (rempli à 84 % suivant l'objectif de gestion)

☺- situation satisfaisante ; ☹ situation à surveiller ; ☹ situation critique

La disponibilité de la « ressource en eau » devient très critique *pour le canal du Centre, le canal de Bourgogne et la situation reste tendue sur le canal de Briare*.

Source : Extrait du bulletin d'information au 26 juillet 2019 de VNF

## OUVRAGES D'ART

### Ecluses

Le versant Saône (48 km) et le versant Loire (68 km) sont respectivement jalonnés de 35 et de 26 écluses, dont les sas sont au gabarit Freycinet. Parmi elles, 60 sont automatiques et 1 est mécanisée, la 34 bis à Crissey. L'ouvrage le plus spectaculaire est l'échelle d'écluses d'Ecuisses, où se succèdent plusieurs biefs très courts. La forte déclivité du terrain à cet endroit a en effet contraint les concepteurs du canal à concevoir une échelle de sept écluses. Ce nombre fut réduit à quatre écluses lors du passage au gabarit Freycinet.

Figure 5: Ecluse n°35 Méditerranée à Rully



Les écluses sont regroupées dans une série de chaînes, en raison de la vocation historique du canal. En été, les navigants sont suivis pendant toute une chaîne par la même équipe. En hiver, les navigants sont accompagnés par un éclusier itinérant.

Des tests sont actuellement réalisés par VNF pour modifier le fonctionnement actuel des écluses.

## Ponts et passerelles

Le canal du Centre a la particularité de posséder des ponts et des passerelles de tous types et de toutes périodes. Au total, 89 ponts, dont 3 ponts levant à Montceau-les-Mines, existent aujourd'hui sur le linéaire.

Les ponts-canaux sont les ouvrages d'art les plus spectaculaire sur le linéaire. Le plus grand est situé à Digoin. Construit entre 1834 et 1838, il est l'un des premiers ponts-canaux de France. L'ouvrage permet au canal latéral à la Loire de franchir la Loire puis de se connecter avec le canal du Centre, au port Campionnet à Digoin.

Figure 6: Aperçu du pont-canal de Digoin



Figure 7 : Pont franchissant le canal à Remigny



Figure 16 Passerelle à Saint-Léger-sur-Dheune





## Maisons éclésières

Entre 83 et 96 maisons éclésières ont été construites au cours de l'histoire du canal. Parmi elles, 62 sont encore visibles aujourd'hui. La majorité des maisons relèvent d'un modèle fourni par l'ingénieur Emiland-Marie Gauthey à l'origine de sa construction. D'autres types sont également présents sur le linéaire et témoignent des multiples modifications du canal au cours du temps. 7 maisons éclésières sont de type Mercadier.

Figure 8: Maison éclésièrre à Rully



VNF conduit actuellement des réflexions sur l'opportunité de valoriser certaines maisons éclésières (les plus accessibles) le long du canal.

76

## Les tranchées

Bien que les canaux à bief de partage comportent généralement un tunnel sur la partie haute de leur tracé, le canal du Centre possède lui un tunnel à ciel ouvert.

Afin de réduire le dénivelé, l'ingénieur du canal Emiland-Marie Gauthey entreprit la construction de trois tranchées :

- La tranchée de Gévelard est la plus impressionnante et fait 500 mètres de long et 15 mètres de profondeur ;
- Une seconde tranchée permet de franchir le seuil de Longpendu à Ecuisses. La brèche de 12 mètres de profondeur dans le relief s'étend sur plusieurs centaines de mètres ;
- Enfin, une troisième tranchée se situe à Chagny.

## OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC FLUVIAL : ETAT DES LIEUX EN 2019

Les occupations du domaine public fluvial sur le canal du Centre sont les suivantes :

- 64 conventions d'occupation temporaire (COT) sont en cours pour des maisons éclésières dans plusieurs communes mouillées.
  - 12 maisons éclésières sont classées en « nécessité absolue de service » et sont occupées par des employés de VNF ;
  - 25 maisons éclésières sont occupées par des personnes tierces à Fragnes, La Loyère, Fontaines, Rully, Chagny, Saint-Gilles, Saint-Léger-sur-Dheune, Saint-Bérain-sur-Dheune, Morey, Saint-Julien-sur-Dheune, Ecuisses, Montchanin, Saint-Eusèbe, Blanzy, Montceau-les-Mines, Ciry-le-Noble, Gévelard, Volesvres, Paray-le-Monial, Vitry-en-Charollais et Digoïn;
  - 1 maison éclésièr e fait l'objet d'une demande d'acquisition par la mairie de Paray-le-Monial ;
  - 1 maison éclésièr e a été transformée en gîte touristique à Gévelard ;
  - 22 maisons éclésières sont vacantes à Chalon-sur-Saône, Dennevy, Saint-Bérain-sur-Dheune, Montchanin, Saint-Eusèbe, Blanzy, Saint-Vallier, Ciry-le-Noble, Palinges, Volesvres et Vitry-en-Charollais mais pour la plupart, leur état de dégradation ou leur absence d'accessibilité les rend non habitables en l'état selon VNF ;
  - Parmi ces maisons vacantes, 14 sont accessibles sans passer par une passerelle d'écluse dont 4 classées « revalorisables » à Saint-Bérain-sur-Dheune et Ecuisses en raison de leur localisation et de leur facilité d'accès (lignes vertes dans le Tableau 2).

Tableau 2: Maisons éclésières vacantes dont celles classées "revalorisables" selon les critères de VNF le long du canal du Centre (accessibilité, état général du bâti)

Maison éclésièr e	Commune	PK	Situation urbanistique	Accès (sans passer par passerelles d'écluse)	Réseau routier
34 bis Med N°2	Chalon-sur-Saône	3,642	Péri-urbain	Oui	D 58
34 bis Med N°2	Chalon-sur-Saône	3,642	Péri-urbain	Oui	D 58
22 Med	Dennevy	29,461	Rural	Oui	D 974
21 Med	Dennevy	30,763	Rural	Oui	D 974
18 Med	Saint-Bérain-sur-Dheune	35,76	Rural	Oui	D 974
6 Med	Ecuisses	45,82	Rural, bourg	Oui	D 974
2 Med	Ecuisses	47,978	Rural, bourg	Oui	D 974, vélo-route
1 Med	Ecuisses	48,22	Rural, bourg	Oui	D 974, vélo-route
Maison de Garde	Montchanin	51,95	Péri-urbain	Oui	RN 70
2 Océan RdeC	Saint-Eusèbe	53,38	Rural	Oui	D 974 – D 977
5 Océan	Blanzy	57,765	Rural	Oui	D 974
14 Océan	Ciry-le- Noble	75,611	Rural	Oui	D 974
17 Océan	Palinges	82,602	Rural	Oui	D 974
Maison de Garde	Vitry-en-Charollais	110,24	Rural	Oui	D 979, vélo-route

Source : VNF

- Certaines sections du chemin de service de VNF sur les rives canal font l'objet de conventions de superposition d'affectations :
  - 5 conventions ont été signées avec le Conseil départemental de Saône-et-Loire pour la mise en œuvre d'itinéraires cyclables. Elles concernent les communes de Chalon-sur-Saône, Santenay, Chassey-le-Camp, Cheilly-lès-Maranges, Saint-Gilles, Dennevy, Saint-Léger-sur-Dheune, Saint-Julien-sur-Dheune, Ecuisses, Volesvres, Paray-le-Monial, Vitry-en-Charollais et Digoïn.
  - 1 convention a également été signée avec la commune de Saint-Laurent-d'Andenay pour la mise en œuvre d'un chemin piétonnier ouvert aux vélos.

- D'autres conventions de superposition d'affectations ont par ailleurs été signées pour développer des activités touristiques le long du canal :
  - 2 conventions de superposition d'affectations ont été signées avec la commune de Chagny pour l'aménagement du port de plaisance et la mise en place d'une capitainerie ;
  - Des conventions ont été signées avec les communes de Saint-Léger-sur-Dheune, Saint-Eusèbe, Palinges et Rigny-sur-Arroux pour des aménagements du chemin de halage et des chemins de randonnée ;
  - Des conventions ont été signées avec les communes de Saint-Laurent-d'Andenay, Gueugnon et Digoin pour des aménagements de types espace vert, espace de loisirs et parcours de santé ;
  - Une convention a été signée avec la commune de Gévelard pour l'aménagement du sentier d'interprétation de la tranchée du canal et des espaces publics à proximité de la halte nautique ;
  - Une convention a été signée avec la commune de Montchanin pour la création d'un bassin de débordement ;
  - Enfin, une convention a été signée avec la commune du Breuil pour l'aménagement de la plage des Patins en bordure du lac de Montaubry.
- Enfin, plusieurs conventions d'occupation temporaire (COT) de prises d'eau ont par ailleurs été conclues entre VNF et des acteurs publics et privés pour l'occupation du domaine public fluvial par des ouvrages de prise d'eau. Leurs types sont listés dans le tableau ci-dessous.

Tableau 3 : Prises d'eau sur le parcours du canal du Centre (VNF)

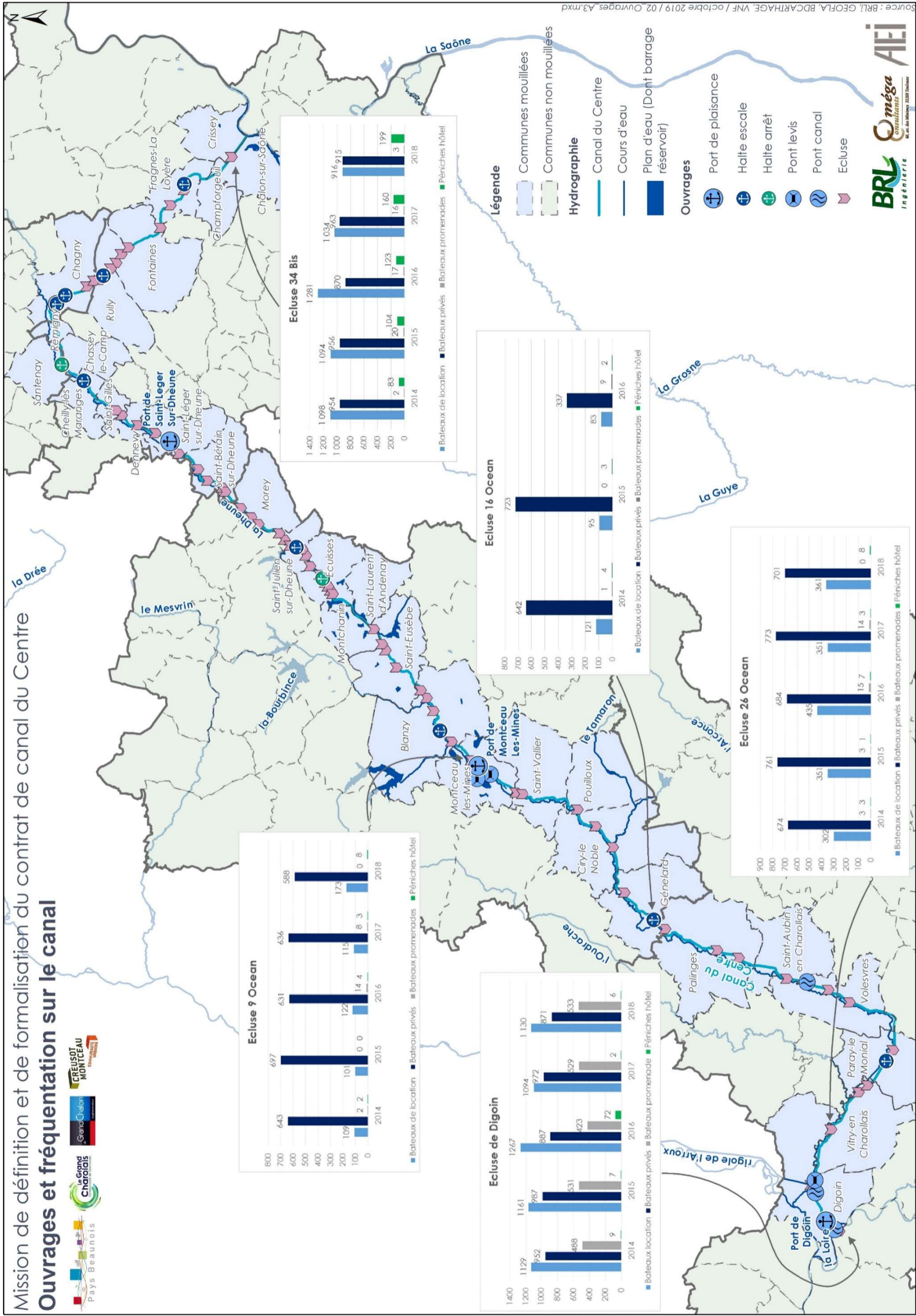
Objet de la COT	Nombre de COT
Prise d'eau pour arrosage de jardin et potager	34
Prise d'eau pour activités agricoles	3
Prise d'eau pour canalisation industrielle	4
Autre (complexe sportif, four, etc.)	18

## INFORMATIONS A RETENIR

- Le canal est ouvert à la navigation de 9h à 19h en haute saison
- Un aller-retour sur le linéaire prend environ 1 semaine en tenant compte des horaires d'ouverture des ouvrages (selon VNF)
- Les temps de navigation sont parfois élevés entre deux points stratégiques proches en raison du nombre élevé d'écluses
- 61 écluses (60 automatiques et 1 mécanisées) ; 89 ponts et passerelles dont 3 ponts-canaux
- 62 maisons éclusières encore visibles, dont 22 vacantes (réflexions en cours à VNF pour en valoriser certaines)
- 14 maisons éclusières sont vacantes et accessibles sans passerelle d'écluse, dont 4 classées « revalorisables » par VNF
- 37 maisons éclusières faisant l'objet d'une convention d'occupation temporaire sont actuellement occupées
- Plusieurs sections au Nord du canal font l'objet de conventions de superposition d'affectations à vocation touristique

Carte 4 : Ouvrages et fréquentation du canal

Mission de définition et de formalisation du contrat de canal du Centre  
**Ouvrages et fréquentation sur le canal**



Source : BRL GEOFLA, BDCARTHAGE, VNF / octobre 2019 / 02 Ouvrages\_A3.mxd

## ALIMENTATION EN EAU DU CANAL

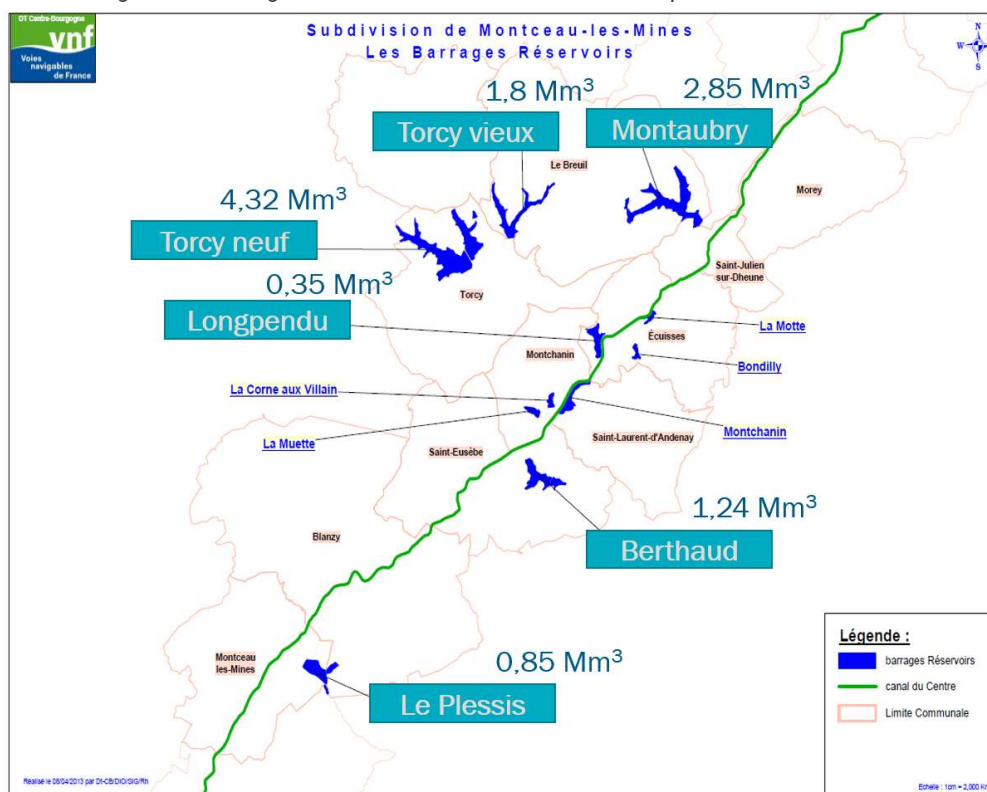
NB : En 1996, VNF a confié une étude hydraulique au Cabinet Coyne et Bellier pour envisager l'amélioration de la gestion hydraulique du Canal du Centre. La plupart des données figurant ci-après sont issues de ce rapport qui fournit des données exhaustives et des préconisations intéressantes et toujours d'actualité. VNF a depuis engagé plusieurs projets et travaux permettant d'optimiser la gestion de la ressource en eau, dont l'instrumentation. Aucune étude de ce type n'a été reconduite après cette date pour fournir le même type de données actualisées et tenant compte du contexte d'aujourd'hui.

### Une alimentation en eau complexe et de nouveaux usages à prendre en compte

L'alimentation en eau du canal du Centre, à bief de partage, est assurée par 6 réservoirs (étangs, barrages), dont 4 sont reliés au bief de partage et permettent ainsi d'alimenter indifféremment l'un ou l'autre versant du canal. Les deux autres réservoirs sont situés l'un côté Méditerranée (Etang de Montaubry) et l'autre côté Océan (Le Plessis).

Deux rivières principales dont le canal emprunte les vallées, participent également à l'alimentation en eau : la Dheune, affluent de la Saône et la Bourbince, affluent de la Loire. Le canal est également alimenté via les apports naturels des eaux pluviales des bassins versants.

Figure 9 : Barrages réservoirs du Canal du Centre et capacités utiles associées



Enfin, au fil du temps et pour répondre aux impératifs de navigation de l'époque, différents pompages ont été mis en place depuis la Saône. Actuellement, le seul pompage qui existe est celui de l'écluse N°34 bis de Crissey, particulièrement consommatrice d'eau en raison de sa grande hauteur de chute (10,76 mètres), qui génère des pertes d'eau importantes à chaque sassée, surtout dans le cas de petits bateaux de plaisance comme c'est le cas aujourd'hui.

La station actuelle est équipée avec 2 pompes de 1 m³/s, mais ne fonctionne plus depuis 2016. VNF a entamé sa réhabilitation et prévoit de l'équiper d'une pompe de 600 l/s qui pourra fonctionner en continu. Les travaux devraient se terminer fin 2020.

Tableau 4 : Caractéristiques des réservoirs pour l'alimentation en eau du canal du Centre

Réservoir	Alimente	Surface (ha)	Capacité utile (Mm <sup>3</sup> )
Torcy-Neuf	Bief de partage	162	4,32
Montaubry	Bief 9/10 Méditerranée	100	2,85
Torcy-Vieux	Bief de partage	58	1,8
Berthaud	Bief de partage	51	1,24
Le Plessis	Bief 9/10 Océan	36	0,85
Longpendu	Bief de partage	28	0,35

La capacité utile<sup>3</sup> des réservoirs est estimée à environ 12 Mm<sup>3</sup>. Les étangs ne sont jamais mis à sec pour des raisons écologiques et afin d'assurer le remplissage les années suivantes. L'analyse de l'historique des remplissages montre depuis 1979 que les réserves n'ont été que rarement pleinement reconstituées.

Des éléments de contexte et d'évolution sont nécessaires à prendre en compte pour comprendre la problématique actuelle de l'alimentation en eau du canal du Centre :

- Un canal à bief de partage, avec des problématiques d'acheminement et de gestion de l'eau, et des usages multiples ;
- La saisonnalité du trafic a été modifiée en profondeur : la consommation d'eau s'est déplacée vers la période estivale, avec des réserves en eau qui sont moindres en début de printemps (période d'étiages, alors qu'avant, le canal était chôme).
- Le gabarit des bateaux a changé, passant du gabarit Freycinet à celui de bateaux de plaisance, entraînant des pertes aux éclusées plus importantes à chaque passage. Cela est particulièrement vrai pour les écluses des deux extrémités du canal, qui sont très consommatrices d'eau car les plus empruntées et de plus grande hauteur d'eau.
- Les effets des évolutions climatiques à l'œuvre :
  - La pluviométrie est quasiment constante depuis 20 ans mais sa répartition annuelle est différente avec souvent un déficit de capacité en début de saison (cas en 2018-2019) ;
  - Une baisse de 15 à 20 % des débits annuels sur le bassin de l'Arroux observés entre les périodes 1969-1987 et 1988-2009, principalement du fait des hausses de températures engendrant une hausse de l'évaporation des cours d'eau et de l'évapotranspiration des végétaux (programme de recherche-action HYCARRE). Des analyses prospectives montrent un prolongement, voire une accentuation de ces tendances pour les années à venir.

### Les consommations d'eau (estimations et tendances)

Le tableau suivant donne une idée de la répartition de la consommation d'eau à l'étiage dans les années 1996-2000 ainsi qu'une estimation des tendances actuelles observées avec les éléments de justification associés suite aux discussions avec les services de VNF.

Deux catégories sont identifiées :

- Les consommations dites « utiles » : éclusées pour la navigation et prélèvements industriels et agricoles ;
- Les « pertes » du canal : pertes linéaires par infiltration dans les digues, pertes aux ouvrages (portes et maçonneries) et pertes par évaporation.

<sup>3</sup> Volume stocké au-dessus de la cote de la prise d'eau la plus basse.

Tableau 5 : Estimation de la répartition de la consommation d'eau à l'étiage pour le canal du Centre (données historiques et tendances estimées)

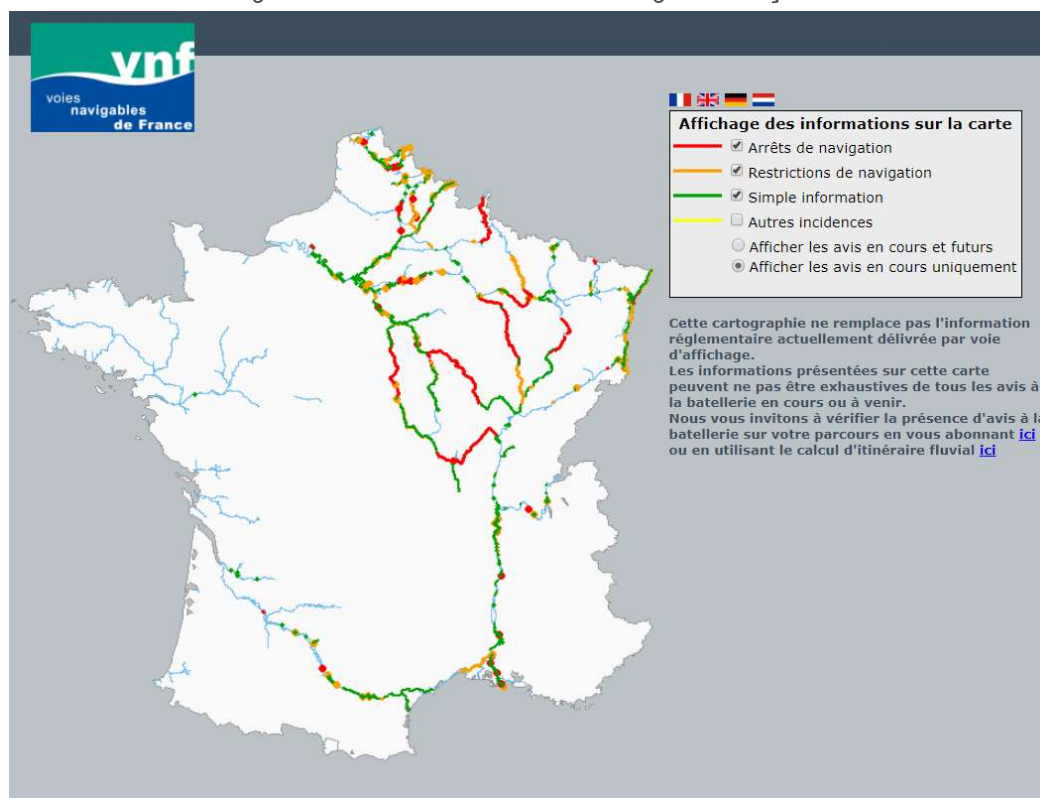
Poste de consommation considéré	Données 1996-2000	Estimation des tendances actuelles	
		Estimation	Commentaires
Evaporation sur le miroir du canal	2 %	= à ↗	Aux vues des évolutions climatiques à l'œuvre.
Consommations industrielles et agricoles	6 %	= à ↘	Pas beaucoup d'évolution mais chiffres de consommation réelle/effective non disponibles.
Eclusées (passage de navigants)	33 %	= à ↗	Les deux écluses aux extrémités sont particulièrement consommatrices – gaspillage aux éclusées. Moins de problèmes sur la section centrale du canal.
Volume réservé aux rivières	9 %	↗	Respect des débits réservés effectif actuellement et moins d'eau disponible dans les réserves, surtout au moment où il y en a besoin (étiage pendant la saison touristique).
Lâchers excédentaires	25 %	↘	Résolution via l'organisation technique et humaine mise en place chez VNF.
Pertes dans le canal (linéaires et aux ouvrages)	25 %	↘	Amélioration via les programmes de colmatage des fuites. Mais problématiques des fuites diffuses difficilement détectables.
<b>TOTAL</b>	<b>100 %</b>		

Source : rapport Coyne et Bellier, février 1996 et échange VNF 2019

### Une situation 2019 préoccupante, généralisée sur les voies d'eau françaises

Beaucoup de voies navigables en France ont été fermées à la navigation ou ont été touchées par des restrictions de navigation au cours de l'été 2019. La carte ci-dessous donne un aperçu de l'état du réseau selon les informations de VNF (actualisation au 22 octobre 2019).

Figure 10 : Etat du réseau des voies navigables françaises



Source : VNF – 22 octobre 2019

Le canal du Centre a été fermé à la navigation le 6 août 2019. C'est la première fois que la fermeture a lieu aussi tôt dans la saison. Cette situation exceptionnelle s'explique par la combinaison de 3 facteurs défavorables :

- Une pluviométrie très faible depuis mai 2018 en région Bourgogne-Franche-Comté entraînant des réserves de plus en plus basses au fil du temps ;
- Une année 2019 encore très sèche avec un déficit des réservoirs estimé par VNF à 6 Mm<sup>3</sup> en début d'année ;
- La pompe de Crissey en panne depuis 2016, situation qui accentue le déficit constaté et a nécessité de « tirer » sur les réserves qui étaient déjà basses.

La fermeture du canal du Centre en 2019 aurait pu être évitée en grande partie ou décalée de quelques semaines si le pompage sur la Saône avait été effectif.

### Les actions entreprises par VNF en matière d'amélioration de la gestion hydraulique du canal

L'étude Coyne et Bellier de 1996-2000 a permis de disposer d'une meilleure connaissance de l'alimentation en eau du canal et d'émettre un certain nombre de recommandations pour améliorer sa gestion hydraulique. VNF déclina ainsi depuis plusieurs actions sur le terrain, relevant à la fois de solutions techniques et humaines :

- Recensement des fuites, suivi des fuites et travaux de réparation sur fuites prioritaires ;
- Travaux sur les barrages réservoirs (maçonnerie, confortement et reprise de déversoir de crues, étanchéité sur les digues, etc.) ;
- Inscription dans une démarche iso 14001 sur la gestion quantitative de la ressource en eau 2013 (respect des débits réservés aux rivières pour des impératifs écologiques) ;
- Audit sur la gestion hydraulique en 2015 avec un plan d'actions pour optimiser la gestion hydraulique ;
- Création d'une équipe de 5 barragistes en 2016 ;
- De 2017 à aujourd'hui : instrumentation du réseau (installation d'échelles limnométriques, automatisation des barrages des prises d'eau, installation de capteurs avec rapatriement des données à distance, etc.) ;
- Regroupement de bateaux aux écluses des extrémités du canal pour éviter les gaspillages en période critique ;
- Travail sur la politique alimentaire du canal du Centre de manière générale : état des lieux, impact du changement climatique, retour d'expérience des années 2018-2019, pistes d'améliorations (démarche en cours, et qui devrait déboucher sur un stage de fin d'étude pour un ingénieur hydraulicien en 2020 ou 2021) ;
- La passation d'un marché de prestation pour le rétablissement du pompage de Crissey : les travaux sont en cours et devraient s'achever début décembre 2020 ;
- Des réflexions en cours sur la mise en place d'un pompage côté atlantique pour soulager le bief à Digoïn ;
- La tenue d'une réunion nationale regroupant plusieurs services de VNF pour tirer des enseignements concernant la gestion hydraulique des voies d'eau françaises en 2018-2019. Les conclusions de ces échanges seront intéressantes à étudier pour le cas précis du canal du Centre.

Enfin, il est important de noter à ce stade que selon les dernières discussions concernant le contrat d'objectifs et de performance de VNF, le canal du Centre a été jugé comme un canal « à potentiel » par rapport aux critères « location sur l'ensemble du linéaire » et « péniche hôtel sur la portion Chalon sur Saône – Saint Léger sur Dheune ».

Selon sa stratégie nationale et dans un contexte de restriction budgétaire généralisé, VNF entreprend actuellement des réflexions sur le niveau de service des voies d'eau pour optimiser leur gestion (amplitude horaire, dates d'ouverture, méthodes d'ouverture, réflexion sur les niveaux d'eau en fonction des usages, etc.).



## INFORMATIONS A RETENIR

- Une alimentation en eau dont la gestion est complexe et de nouveaux usages différents de ceux pour lesquels le canal a été construit à l'époque (saisonnalité et gabarit des bateaux différents)
- 12 Mm<sup>3</sup> de capacité utile au sein des 6 réservoirs qui participent à l'alimentation en eau du canal
- Des écluses aux extrémités du canal particulièrement consommatrices d'eau car les plus empruntées et de plus grande hauteur d'eau
- Une fermeture du canal du Centre tôt dans la saison en 2019, impliquant des contraintes fortes pour les navigants et les acteurs économiques (dont loueurs)
- Une situation exceptionnelle en 2019 et généralisée à l'échelle des voies d'eau françaises, mais qui aurait pu être évitée en grande partie ou décalée dans le temps pour le canal du Centre si le pompage de Crissey avait été en état de fonctionnement
- Des actions entreprises depuis 20 ans par VNF pour améliorer la gestion hydraulique du canal (solutions techniques – travaux, colmatages de fuites, instrumentation - et humaines – équipe de barragistes, réflexions internes et prise en compte de retours d'expérience, etc.)
- Le canal du Centre est jugé comme un canal « à potentiel » selon les critères de fréquentation des voies d'eau de VNF liés à la location de bateaux et à la fréquentation de péniches hôtels.



## 6.5 OFFRE TOURISTIQUE ET DE LOISIRS

Le tourisme fluvestre, ou l'art de mettre en lien les activités liées à la voie d'eau et celles de ses berges, présente un atout majeur pour le développement des territoires. Il englobe une diversité importante d'activités touristiques et de loisirs sur et autour de l'eau, telles que le tourisme fluvial, mais aussi l'itinérance à vélo, la randonnée pédestre, la balade équestre, le kayak, etc.

L'enjeu est de développer des synergies entre ces différentes pratiques en proposant des produits associant par exemple le bateau au vélo ou le bateau au patrimoine. Les berges, et notamment les haltes et ports, sont des interfaces clés de cette nouvelle forme de tourisme.

### 6.5.1 Les acteurs du tourisme autour du canal du Centre

En tant que compétence partagée, plusieurs échelons de collectivités sont concernés par le développement du tourisme.

La région Bourgogne-Franche-Comté élabore le schéma régional de développement du tourisme et des loisirs du territoire. Le schéma actuel porte sur la période 2017-2022 et se décline en 5 défis :

- Améliorer l'offre d'hébergements par une montée en gamme ;
- Devenir la première région pour l'accueil des touristes chinois en France (hors Ile-de-France) ;
- Devenir la première destination française d'œnotourisme ;
- Devenir une grande destination de patrimoine ;
- Devenir une grande destination d'écotourisme et d'itinérance.

Le Comité Régional du Tourisme (CRT) de Bourgogne-Franche-Comté assure des missions d'observation, de promotion et de structuration de l'offre touristique des 8 départements. Il est également en charge de la destination Bourgogne-Franche-Comté à l'étranger et anime dans ce cadre des filières, dont la filière itinérance. Cela permet d'avoir une action concertée et commune en matière de promotion à l'étranger.

Les Agences de Développement Touristique (ADT) de Saône-et-Loire et de Côte-d'Or ont pour vocation première de contribuer au développement et au dynamisme du tourisme départemental. Elles élaborent notamment la stratégie de développement touristique du département et font la promotion de leur offre touristique et de la destination sur le territoire national.

Les Conseils départementaux de Saône-et-Loire et de Côte-d'Or ont pour mission la construction et l'entretien des routes départementales et l'aménagement des voies cyclables.

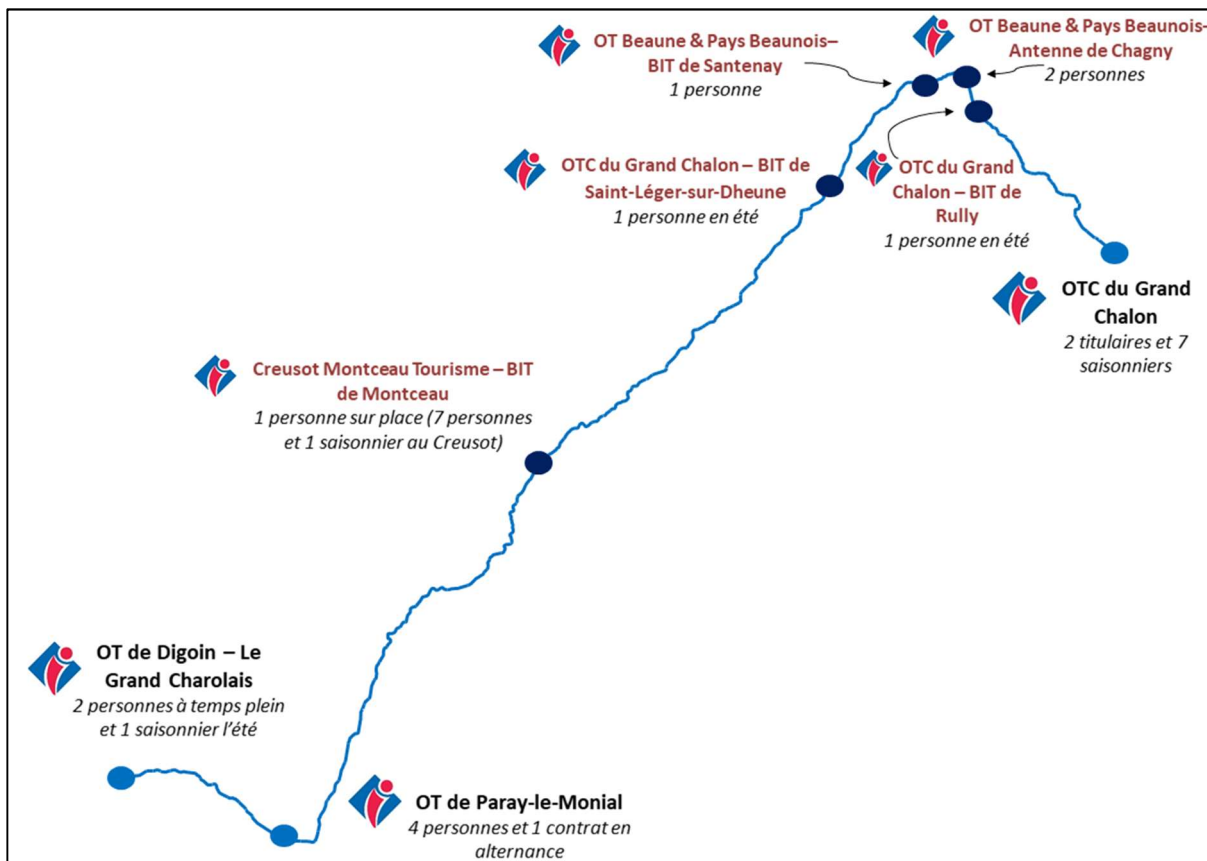
Les 4 EPCI impliqués dans la présente étude disposent eux-aussi de compétences obligatoires en lien avec le développement touristique. Tous disposent de la compétence « Développement économique ». La communauté de communes Le Grand Charolais et la communauté d'agglomération Beaune Côte et Sud disposent toutes deux des compétences « Création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire » ainsi que « Promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme ». La Grand Chalon dispose de la compétence « Tourisme ». Enfin, la CUCM dispose de la compétence « Tourisme et patrimoine ».

Le périmètre du canal du Centre compte 5 offices de tourisme : l'Office de Tourisme et des Congrès du Grand Chalon, l'Office de Tourisme Le Grand Charolais, l'Office de Tourisme de Paray-le-Monial, Creusot Montceau Tourisme et l'Office de Tourisme Beaune & Pays Beaunois. Ces derniers remplissent des missions de proximité au service des visiteurs et de la population locale en collaboration avec les collectivités et les professionnels du tourisme. Ils assurent également le tri et la hiérarchisation de l'information touristique. Ces Offices de Tourisme disposent pour certains d'antennes appelées Bureaux d'Information Touristique (BIT) le long du canal du Centre pour maintenir une proximité et un bon maillage de l'accueil sur le territoire. Au total, 23 personnes sont présentes autour du canal du Centre, dont 11 toute l'année.

Figure 20: Aperçu de l'entrée du BIT de Rully



Figure 11: Localisation des Offices de Tourisme et des BIT et le personnel d'accueil associé le long du canal du Centre



Enfin, le canal du Centre recense plusieurs opérateurs privés exerçant des activités touristiques sur son périmètre. Plusieurs restaurateurs se situent au bord du canal. Des professionnels de la voie d'eau interviennent également sur le canal : 3 bases de location se trouvent à Chagny, Saint-Léger-sur-Dheune et Digoin. Plusieurs péniches hôtels et un bateau promenade naviguent également sur le canal. Plusieurs loueurs de vélo se trouvent par ailleurs dans des communes mouillées.

## INFORMATIONS A RETENIR

- Différents échelons de collectivités territoriales concernés par le développement du tourisme sur le territoire (Région, Département, EPCI...)
- Le schéma régional de développement du tourisme et des loisirs de la région Bourgogne-Franche-Comté a comme objectif principal de faire du territoire une grande destination de l'écotourisme et de l'itinérance
- Bon maillage d'Offices de Tourisme et de BIT le long de la voie d'eau et personnel d'accueil présent pour accueillir les visiteurs dans plusieurs communes mouillées
- Plusieurs opérateurs privés le long du canal qui participent à l'activité du canal (loueurs de bateaux et de cycles, bateau promenade à Digoin, etc.)

## 6.5.2 Le tourisme autour du canal du Centre

### LE TOURISME EN SAONE-ET-LOIRE

Le département de Saône-et-Loire représente environ 20 % de la fréquentation touristique régionale. Il est le premier département de Bourgogne-Franche-Comté en termes de nuitées françaises marchandes et non marchandes. 35,7 % des nuitées du département sont passées par des visiteurs étrangers. Les nationalités les plus représentées sont les Néerlandais, suivis des Allemands, des Belges et des Britanniques. 142 800 lits touristiques ont été dénombrés en 2018 dans le département. Les types d'hébergement les plus représentés sont les campings (41 %) et les hôtels (34 %).

Le département est réputé pour son riche patrimoine : il compte 608 monuments protégés au titre des monuments historiques. Le territoire est également propice à la balade et au tourisme de nature, avec plus de 9 000 km de chemins répertoriés, 6 600 km de boucles vélo et 540 km de Véloroutes et Voies Vertes. La Saône-et-Loire dispose également d'une richesse gastronomique et œnologique : 12 restaurants étoilés Michelin et 37 AOC répartis sur le vin et la gastronomie sont recensés sur son territoire.

Au total, 6 lieux de visite ont accueilli plus de 100 000 visiteurs en 2018. La Basilique du Sacré-Cœur de Paray-le-Monial est le site le plus fréquenté du département (405 000 visiteurs en 2018), suivi du Parc des Combes au Creusot (242 000 visiteurs) et du Touro parc-zoo à Romanèche-Thorins (210 871 visiteurs).

Figure 12 : Extrait du Journal de Saône et Loire (été 2019)



## LES POINTS D'INTERET TOURISTIQUE AUTOUR DU CANAL DU CENTRE

Le périmètre du canal du Centre propose une offre touristique variée qui reflète la diversité des prestations trouvées à l'échelle du département :

- Le canal offre un paysage calme et vert propice au **tourisme de nature**. L'itinéraire Eurovélo 6 qui relie l'Alsace à l'Atlantique longe le canal et emprunte ses berges. Plusieurs circuits pédestres et cyclables se situent également à proximité ;
- Au sud du canal, le paysage des bocages et des prairies est marqué par une **grande richesse patrimoniale** : églises et chapelles romanes, mosaïque de Paray-le-Monial, etc.
- Plusieurs musées et édifices évoquent le **passé industriel** du territoire ;
- Le canal traverse les **vignobles** prestigieux de la Côte de Beaune et de la Côte chalonaise ;
- Enfin, les barrages-réservoirs qui alimentent le canal sont propices aux **activités nautiques**.

Figure 13: Panneau touristique à Rully



Source : BRLi

Figure 14 : Musée de la mine à Blanzay



Source : BRLi

## Patrimoine historique

### Art roman

Le Charolais-Brionnais se démarque par une densité importante d'églises et de chapelles romanes. La commune de Paray-le-Monial est un point stratégique pour découvrir ce patrimoine : une centaine d'églises romanes sont présentes dans un rayon de 45 km.

La basilique du Sacré-Cœur de Paray-le-Monial est un véritable symbole de ce style architectural et le modèle le mieux conservé de l'architecture clunisienne en Bourgogne. Elle a comptabilisé **405 000 passages** de pèlerins en 2018.

La commune de Paray-le-Monial est en effet un haut lieu de pèlerinage : environ **60 000 pèlerins** s'y sont rendus en 2018.

Figure 15: Aperçu de la partie arrière de la Basilique à Paray-le-Monial



Source : Office de Tourisme de Paray-le-Monial

D'autres églises de style roman se trouvent dans des communes mouillées au nord du canal à Remigny, Rully ou encore Saint-Léger-sur-Dheune.

## Patrimoine industriel

Le territoire du Creusot-Montceau fut au cœur de la révolution industrielle du XIX<sup>ème</sup> siècle. Cette époque florissante pour la région a laissé une trace indélébile sur la topographie des lieux autour du canal, notamment via le patrimoine industriel légué par les grands entrepreneurs de l'époque. Le canal du Centre a tout particulièrement permis l'installation de nombreuses usines de céramique le long de son tracé, donnant naissance à la Vallée de la Céramique.

L'industrie céramique existe encore aujourd'hui puisque plusieurs entreprises sont présentes sur le territoire, notamment Les Terres Cuites de Bourgogne à Palinges, Fauchon Baudot à Paray-le-Monial, Sarreguemines International à Digoin ou encore la Manufacture de Digoin. Deux magasins d'usine de céramique sont par ailleurs recensés à Digoin.

La métallurgie au Creusot, les mines de Charbon à Montceau et le développement de l'activité céramique constituent aujourd'hui les piliers d'un tourisme industriel autour du canal, bien que celui-ci ne soit pas organisé ni valorisé en tant que tel aujourd'hui. Il comprend les points d'intérêt suivants :

- Ancienne Manufacture Royale des Cristaux de la Reine Marie-Antoinette, le **château de la Verrerie** au Creusot fut par la suite la résidence de la famille Schneider. Il abrite aujourd'hui 2 espaces qui témoignent de l'histoire industrielle de la région :
  - Le **pavillon de l'industrie** permet de découvrir de façon interactive la manière dont l'industrie du Creusot a contribué au développement de la ville ;
  - Le **musée de l'homme et de l'industrie**, qui retrace l'histoire de la manufacture locale et de la dynastie Schneider. Il fait partie de l'Ecomusée Creusot Montceau, qui dévoile l'histoire industrielle et les innovations techniques développées sur le territoire. L'Ecomusée comprend par ailleurs : la Briqueterie à Ciry-le-Noble et la villa Perrusson et son jardin à Ecuisses.
- La **Villa Perrusson** reflète le savoir-faire des céramistes pendant l'âge d'or de la céramique en Bourgogne. Son jardin permet d'admirer les toitures et façades des deux pavillons. Des concerts en plein air, des expositions et des spectacles vivants sont également organisés sur le site en été. La villa devrait être ouverte à la visite en 2021. Le site a accueilli **7 885** visiteurs en 2018.

Figure 16: Villa Perrusson à Ecuisses



Source : Creusot Montceau Tourisme

Figure 17 : Briqueterie à Ciry-le-Noble



Source : BRLingénierie

- De multiples vestiges de l'industrie de la céramique subsistent par ailleurs dans une quinzaine de communes le long du canal du Centre. Les visiteurs peuvent admirer des **façades ornées de céramique et de faïences multicolores** dans les villages alentours ;
- La **Briqueterie** à Ciry-le-Noble permet de découvrir les techniques du XX<sup>ème</sup> siècle de fabrication des briques et des tuiles. Ouverte au public de fin juin à fin août et lors des journées du patrimoine, elle a accueilli **991 visiteurs** en 2018. Elle est gérée par la commune ;
- Le **musée de la mine** à Blanzay permet de découvrir l'histoire des mineurs de Blanzay, les techniques minières et les bâtiments et machines nécessaires à l'activité minière. Il a accueilli **12 077 visiteurs** en 2018. Il appartient à la commune et est géré par une association ;

- La **Manufacture Perrin** à Montceau-les-Mines est la dernière entreprise familiale spécialisée dans la fabrication française de chaussettes et de collants. Des visites guidées permettent de découvrir ce site unique. **1 959 personnes** l'ont visitée en 2018 ;
- Le **Musée de la Céramique** à Digoïn expose des collections et des œuvres de céramique valorisant le savoir-faire et le travail des faïenciers digonais. Il a accueilli **3 500 visiteurs** en 2018 ;
- La **Manufacture de Digoïn** organise des visites guidées l'état sur rendez-vous avec l'Office de Tourisme

La commune de Paray-le-Monial possède le titre de « Cité Mosaïque » grâce aux multiples activités proposées autour de cet art ; elle attire chaque année plusieurs artistes internationaux. De nombreuses mosaïques peuvent être admirées à différents points de la ville. Les expositions mosaïques ont attiré **3 778 personnes** en 2018. Deux établissements contribuent également à la valorisation de ce patrimoine :

- Le **Musée d'Art et d'Industrie Paul Charnoz** présente les différentes étapes de fabrication des carreaux dessinés et les évolutions de la production au cours de l'histoire. Il a accueilli **3 000 visiteurs** en 2018. Il est géré par la commune. ;
- La **Maison de la Mosaïque Contemporaine** accueille 3 à 4 expositions chaque année et organise une exposition d'envergure internationale chaque été dans toute la ville.

### Châteaux

- Le château de Rully offre un panorama sur la côte chalonnaise. Il est ouvert toute l'année pour des groupes. **5 400 personnes** l'ont visité en 2018 ;
- Le château de Germolles à Mellecey à 15 km de Chalon-sur-Saône est quant à lui la résidence la mieux conservée des ducs de Bourgogne. Il a accueilli **3 859 visiteurs** de juin à août 2018.
- Le château de Digoïne à Palinges est classé « Monument Historique » et « Jardin Remarquable ». Il a accueilli **8 000 visiteurs** en 2018.
- La côte de Beaune compte par ailleurs une collection de châteaux viticoles, dont certains dans un rayon proche : Chassagne-Montrachet, Meursault et Pommard (**19 000 visiteurs**).

Les Halles médiévales de Nolay, à 10 km de Santenay, et les Hospices de Beaune (**450 000 visiteurs**), à une quinzaine de kilomètres de Chagny, font également partie du patrimoine remarquable à proximité du canal du Centre.

### Musées

Au-delà des structures relatant le passé industriel du territoire, d'autres musées témoignent de l'identité de la région :

- Le Musée Denon à Chalon-sur-Saône présente une large collection d'œuvres de style Beaux-arts et d'importantes collections archéologiques. Il a accueilli **10 715 visiteurs** en 2018 ;
- Le Musée du Souvenir et du Combattant à Chalon-sur-Saône est consacré aux conflits traversés par la France. Il accueilli **600 visiteurs** en 2018 ;
- Le Musée des arts et tradition à Palinges permet de découvrir le patrimoine local de l'Age de pierre au XIXème siècle. Il accueilli **350 visiteurs** en 2018 ;
- Le Musée Nicéphore-Niépce à Chalon-sur-Saône est un musée de l'histoire de la photographie, labélisé Musée de France. Il a accueilli **20 396 visiteurs** en 2018, dont 16 448 Français ;
- L'Espace Patrimoine à Chalon-sur-Saône a accueilli **3 457 visiteurs** en 2018.
- Le Musée du Hiéron à Paray-le-Monial est un musée d'art sacré inscrit au patrimoine des monuments historiques. Il a accueilli **10 344 visiteurs** en 2018 ;
- L'ObservaLoire à Digoïn offre un panorama sur le pont-canal et la Loire et propose des salles d'exposition pour découvrir la Loire et ses canaux. Il a accueilli **8 000 visiteurs** en 2018 ;
- Le Centre d'interprétation de la ligne de démarcation à Gévelard est un lieu unique en France dédié à la ligne de démarcation instaurée pendant la Seconde Guerre Mondiale. Il a accueilli **1 113 visiteurs** en 2018 ;
- Le Musée de la Maison d'Ecole à Montceau-les-Mines a accueilli **2 940 visiteurs** en 2018 ;

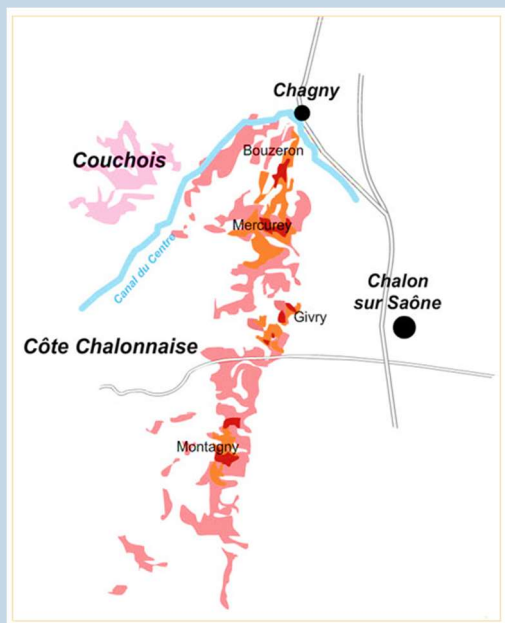
- La Maison du Prieuré à Charolles, à 10 km du canal, abrite une remarquable collection de faïences charolaises, de peintures et de sculptures. Elle a accueilli **3 500 visiteurs** en 2018 ;
- Le musée du camion ancien à Montceau-les-Mines : **5 000 visiteurs** en 2018 ;
- La Maison du Charolais à Charolles est un espace muséographique du Département de Saône-et-Loire ;
- La commune de Beaune abrite par ailleurs le Musée des Beaux-Arts et le Musée du Vin de Bourgogne.

D'une manière générale, l'offre touristique est fragilisée par l'absence de mise en réseau des sites d'intérêt à proximité du canal, d'un manque de visibilité, d'une incertitude quant à la pérennité des sites pour certains et par une muséographie désuète.

## Œnologie et gastronomie

La Côte Chalonnaise et la Côte de Beaune sont des destinations réputées pour les amateurs de vins de Bourgogne. Longées par la route touristique des Grands Vins de Bourgogne, les deux destinations sont labélisées « Destination Vignobles & Découvertes » et proposent une offre de séjour complète en lien avec l'œnotourisme. Plusieurs caves et domaines où sont proposés des dégustations, des balades explicatives dans les vignes et des cours de vins se trouvent dans des communes mouillées par le canal (Chalon-sur-Saône, Rully, Fontaines, Remigny, etc.).

Figure 18: Schéma de la Côte Chalonnaise



Source : Cave Bouchard Ainé & Fils

Figure 19: Panneau informatif sur les Climats du vignoble de Bourgogne à Remigny



Source : BR Lingénierie



Les communes mouillées de Santenay, Chelly-lès-Maranges et Remigny font par ailleurs partie du territoire des Climats du vignoble de Bourgogne, inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO depuis 2015. Des visites guidées, des balades et des dégustations dans des propriétés sont organisées sur le site.

Au-delà des 30 appellations de vins AOC sur les vignobles de la Côte Chalonnaise, quatre restaurants dans le périmètre du canal sont étoilés : La Maison Lameloise, restaurant gastronomique 3 étoiles, à Chagny, L'Amaryllis à Chalon-sur-Saône, le restaurant Jérôme Brochot à Montceau-les-Mines et l'Ed.Em à Chassagne-Montrachet (à 4 km du canal).

Figure 30: Entrée de la Maison Lameloise à Chagny



Source : BRLi

### Parcs et espaces naturels

- Les **parcs miniers Maugrand et Saint-Louis** à Montceau-les-Mines sont situés sur les terrains des anciens puits d'extraction minière. Un parcours d'interprétation sur l'histoire minière, des puits, un jardin botanique, une ferme animalière et des aires de jeux pour enfants sont présents sur les sites. Le parc Saint-Louis dispose également d'un golf. Le lac minier de Barrat permet par ailleurs la pratique du jetski. Ces parcs sont prolongés par le site des Découvertes de Sanvignes qui dispose de sentiers de promenade et d'une base de plongée. Il est actuellement séparé du canal du Centre par la RCEA ;
- Le **sentier de découverte de la zone humide des Morands** à Montchanin se situe à proximité directe du canal ;
- Le **parc du Moulin Liron** à Paray-le-Monial est un espace de 15 ha agrémenté d'un parcours santé et d'une aire de jeux pour enfants ;
- La **Tranchée de Génelard**, empruntée par le canal du Centre, dispose d'un chemin d'interprétation permettant de découvrir l'histoire du village de Génelard et le rôle joué par le canal dans son développement ;
- Le parc **Blanzly Aventure** propose huit parcours « accrobranche » dans une forêt à proximité des villes de Blanzly et Montceau. Il a accueilli 8000 visiteurs en 2018, dont **4 092 participants** ;
- **Acrogivry** à Givry à 10 km de Chalon-sur-Saône propose de multiples activités : jeux aériens, tyroliennes, jeux de pistes, etc. Le Parc a attiré **41 424 visiteurs** en 2018.
- **Diverti'Parc** à Toulon-sur-Arroux, à environ 27 km de Montceau-les-Mines et de Digoin sur le trajet Digoin-Autun (et sur le projet de nouvelle voie vélo DIVA le long de l'Arroux), est un parc de loisirs nature qui propose également des hébergements insolites. ;
- Le **Parc des Combes** au Creusot, à 15 km d'Ecuisses, est un parc d'attractions construit autour d'un ancien chemin de fer industriel. Il s'agit du **deuxième site le plus visité en Saône-et-Loire**, et le premier site avec une entrée payante. Il a accueilli **242 000 visiteurs** en 2018 ;
- Le **Parc d'attractions et Parc animalier Le Pal** à Saint-Pourçain-sur-Besbre, situé dans l'Allier à 30 minutes de Digoin via la RCEA, est l'un des parcs d'attraction les plus fréquentés de France.
- La **Montagne des Trois Croix** à Santenay est situé sur un circuit inscrit au PDIPR en secteur Natura 2000 et dispose d'une table d'orientation.
- L'**éco-parc les Étangs d'Or** est un espace naturel aménagé pour la découverte de la faune et de la flore. Situé à Tailly, il est relié par voie cyclable à la commune de Chagny (à 10km). Le parc s'étend sur 200 hectares et comprend 16 plans d'eau dédiés à la pratique de la pêche et à la découverte des milieux naturels.

## Autres points d'intérêt

- La commune de Santenay dispose d'un casino en plein cœur des vignes. Il a accueilli **175 720 visiteurs** en 2018 ;
- Air Escargot à Remigny propose des ascensions en montgolfière au-dessus du vignoble de Bourgogne ;
- La commune de Montchanin dispose d'un parcours de golf.

## Pratiques ludo-sportives

### Activités nautiques

Les lacs créés par les barrages réservoirs du canal du Centre permettent la pratique d'un ensemble d'activités ludo-sportives : canotage, baignade, pêche... Bien que certaines de ces activités ne soient pas officiellement autorisées, elles sont observées en pratique sur les lacs.

Tableau 6 : Activités autorisées et observées sur les lacs des barrages réservoirs du canal du Centre

Barrage réservoir	Activités autorisées	Activités observées en pratique
Berthaud	Baignade, usage d'engins de plage, planche à voile, promenade ou pêche en barque	Baignade, usage d'engins de plage, pêche en barque, pêche du bord ou en float tube
Montaubry	Baignade, bateaux à moteur, ski nautique, voile, planche à voile, promenade en barque ou pédalo, pêche en barque	Baignade, bateaux à moteur, ski nautique, usage d'engins de plage, pêche du bord ou en float tube, pêche en barque
Torcy-Neuf	Aviron, canoë-kayak et voile (pour les membres des clubs sportifs uniquement), planche à voile, pédalo, pêche en barque, baignade	Aviron, canoë-kayak et voile (pour les membres des clubs sportifs uniquement), planche à voile, pêche en barque, pêche du bord ou en float tube
Bondilly	Baignade, usage d'engins de plage, pêche du bord ou en float tube	Baignade, usage d'engins de plage, pêche du bord
Montchanin	Navigation réservée à la pêche	Pêche en barque, pêche du bord ou en float tube
Torcy-Vieux	Navigation réservée à la pêche	Pêche en barque, pêche du bord ou en float tube
Plessis	Voile et planche à voile (pour les membres des clubs sportifs uniquement)	Voile et planche à voile (pour les membres des clubs sportifs uniquement), pêche du bord

**NB** : Les activités présentées dans le tableau précédent sont autorisées dans des zones délimitées des plans d'eau.

Ces plans d'eau représentent des lieux de vie attractifs pour les communes, participant à un cadre de vie agréable pour les riverains et les visiteurs au-delà des pratiques ludo-sportives sur l'eau (balades, footing, sentiers de découverte, etc.).

Figure 20: Lac du barrage réservoir de Torcy



Figure 21: Club nautique du Creusotin sur le lac du barrage réservoir de Torcy



Le club nautique de Torcy est particulièrement actif avec ses 140 licenciés en aviron et l'accueil de 200 scolaires en été. L'étang est en effet reconnu au niveau national pour pouvoir accueillir des événements sportifs d'ampleur nationale (entre avril et juin), comme les championnats de France scolaires en 2020. Ce type de compétition draine environ 2000 à 2500 compétiteurs et de 2000 à 6000 accompagnants.

La société Bourgogne Canoë basée à Chalon-sur-Saône propose par ailleurs des locations de canoës, vélos et paddles. La ville dispose également d'un club de canoë-kayak et d'un club d'aviron.

Enfin, la commune de Montceau-les-Mines dispose d'une base nautique équipée d'un bassin olympique, de jeux d'eau et d'équipements de bien-être.

### **Pêche**

17 Associations Agréées pour la Pêche et La Protection du Milieu Aquatique (AAPMA) se trouvent aux abords du canal du centre à Digoin, Chalon-sur-Saône, Saint-Léger-sur-Dheune, Saint-Bérain sur-Dheune, Rully, Ecuisses, Dennevy, Chagny, Saint-Vallier, Paray-le-Monial, Palinges, Oudry, Montchanin, Montceau, Gévelard, Ciry-le-Noble et Blanzay. Environ 50 % des détenteurs d'une carte de pêche ont plus de 45 ans. 6% des pêcheurs viennent de pays étrangers, essentiellement d'Allemagne, de Suisse et des Pays-Bas. Divers types de poissons y sont pêchés : carpe, poisson chat, brème, sandre, black bass, silures, etc.

Des concours de pêche au coup ont par ailleurs été organisés dans plusieurs communes mouillées en 2018, à Blanzay, Palinges, Gévelard, Ciry-le-Noble et Digoin.

### **Eurovélo 6**

Cet itinéraire cyclable suit le canal de près ou de loin sur quasiment toute sa longueur (cf. page 59).

## INFORMATIONS A RETENIR

- Le périmètre du canal présente une offre touristique variée : tourisme de nature, tourisme patrimonial, tourisme industriel, œnotourisme, activités nautiques
- La Basilique du Sacré-Cœur de Paray-le-Monial est le lieu le plus visité du département (405 000 visiteurs en 2018)
- Une densité importante d'églises et de chapelles romanes et 3 châteaux se trouvent sur le périmètre du canal
- L'Ecomusée Creusot-Montceau met en valeur l'ère industrielle de la céramique sur différents sites autour du canal (Ecuisses, Ciry-le-Noble et Le Creusot)
- La Villa Perrusson à Ecuisses est un des plus beaux témoignages de l'histoire industrielle locale avec ses deux pavillons ornés de décorations céramiques
- La commune de Paray-le-Monial possède le titre de « Cité Mosaïque » et valorise ce patrimoine via le Musée Charnoz, la Maison de la Mosaïque, des stèles, des fresques, etc.
- Plusieurs entreprises de céramiques encore actives le long du linéaire et deux magasins d'usines à Digoïn
- Des musées non mis en réseau et pour certains, qui n'ont pas atteint la taille critique pour remplir pleinement le rôle d'animateur du territoire
- Les vignobles de la côte chalonaise sont réputés pour les amateurs de vin de Bourgogne. Des caves et domaines dans les communes mouillées proposent des dégustations, visites, et cours de vin
- Santenay, Chelly-lès-Maranges et Remigny font partie du territoire des Climats du vignoble de Bourgogne, inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO
- Le berceau de la race charolaise est candidat à une inscription au patrimoine mondial de l'UNESCO
- 3 restaurants étoilés sont présents sur le linéaire, dont La Maison Lameloise \*\*\* à Chagny
- Plusieurs parcs sont situés le long du canal, notamment 2 parcs miniers à Montceau-les-Mines situés sur les anciens puits d'extraction minière
- Le parc Blanzly Aventure permet la pratique de l'accrobranche
- La baignade et des activités nautiques sont autorisées sur certains lacs des barrages réservoirs qui alimentent le canal
- 17 AAPPMA sont présentes dans les communes mouillées

## LE TOURISME ITINERANT SUR L'EAU

### Equipements

Le canal du Centre dispose d'un bon maillage de haltes nautiques mais de peu de ports offrant des possibilités de stationnement de longue durée.

Les équipements présentés dans le tableau ci-dessous sont distingués selon 3 types :

- Les ports disposent d'un service d'accueil physique pour les plaisanciers et les touristes autour de l'eau et offre des possibilités de stationnement de longue durée (lignes en bleu foncé dans le tableau ci-dessous) ;
- La halte escale dispose d'une alimentation en eau et/ou en électricité et permet aux navigants de passer la nuit en sécurité (lignes en bleu pâle dans le tableau ci-dessous) ;
- La halte arrêt ne dispose d'aucun équipement et permet simplement aux bateaux de stationner pendant quelques heures (ligne en vert dans le tableau ci-dessous).

Il n'existe pas de réglementation ni de tarification homogène des haltes et des ports sur l'ensemble du linéaire du canal du Centre.

Tableau 7 : Ports et haltes nautiques, capacité, services et fréquentation le long du canal du Centre

Port/Halte	Type	Gestion	Tarifs	Capacité	Services	Fréquentation
Fragnes (PK 8)	Halte escale	Mairie	10 € l'escale	20 places	Eau, électricité, douches et sanitaires, Wifi, laverie, parking	6 bateaux en hivernage, 1 767 nuitées en 2015 (avril-octobre) soit 700 bateaux
Rully (PK 16)	Halte escale	Mairie	Gratuit	Selon la longueur des bateaux, à quai	Eau, rampe de mise à l'eau, hivernage	
Chagny (PK 20)	Halte escale	Mairie	15 € la nuitée, 22 € les 2 nuits + 0,20€/nuit et par personne de taxe de séjour	20 places	Eau, électricité, rampe de mise à l'eau, réparation, hivernage, parking	
Santenay (PK 25)	Halte arrêt	Mairie	Gratuit	4 places	Eau	
Cheilly-Les-Maranges (PK 26)	Halte escale	Mairie	Gratuit	5 places	Eau, parking	
Saint-Léger-sur-Dheune (PK 33)	Port	Locaboat via DSP avec la Ville	15 € l'escale + 0,20€/nuit et par personne de taxe de séjour	22 places	Eau, électricité, douches, sanitaires, Wifi, parking	2 bateaux à l'année, 650 nuitées-bateaux en 2014
St-Julien-sur-Dheune (PK 44)	Halte escale	Mairie	Gratuit	Selon la longueur des bateaux, à quai	Eau, sanitaires, parking	
Ecuisses (PK 46)	Halte arrêt					
Montchanin (PK 52)				<i>Non exploitée actuellement</i>		
Blanzay (PK 61)	Halte escale	Mairie	Gratuit	Selon la longueur des bateaux (5 bollards)	Eau, électricité	

Port/Halte	Type	Gestion	Tarifs	Capacité	Services	Fréquentation
Montceau-les-Mines (PK 65)	Port	Ville	5,30 € en haute saison – forfait eau et électricité : 3,40 €/jour Tarif mois : 70 € en haute saison, 43 € en basse saison – forfait eau et électricité : 34 €/mois Tarif année : 435 €	37 places (dont 3 pour bateaux de plus de 15 m)	Eau, électricité, douches, sanitaires, ponton hors gel de 14 emplacements, pompe de récupération des eaux usées, accès sécurisé avec badges, Wifi	
Génélard (PK 81)	Halte escale	Mairie	Gratuit	12 places	Eau, électricité, douche et sanitaires	
Paray-Le-Monial (PK 102)	Halte escale	Mairie	10 € l'escale, 125 € la semaine	10 places	Eau, électricité, sanitaires, Wifi	
Digoin (PK 114)	Port	Canalouis plaisance (rive droite) Intercommunalité (rive gauche)	6,20 € l'escale, 36,90 € la semaine, 119 € le mois, 458,30 € l'année	40 à 50 places	Eau, électricité, sanitaires, station-service pour bateaux, capitainerie, carburant, rampe de mise à l'eau, réparation, hivernage	

Sources : Etude Mairie de Chagny 2012, Etude Grand Chalou 2015, Guide du plaisancier

Le port de Digoin fait l'objet d'une étude d'aménagement qui a débuté fin 2019.

Le port de Montceau-les-Mines, quant à lui, a été inauguré officiellement à l'été 2019. Plusieurs pistes de développement sont actuellement à l'étude, comme la réhabilitation d'une ancienne péniche, la mise en place d'une location de bateaux électriques, l'accueil d'une péniche de type guinguette, etc.

Envoyé en préfecture le 07/04/2022

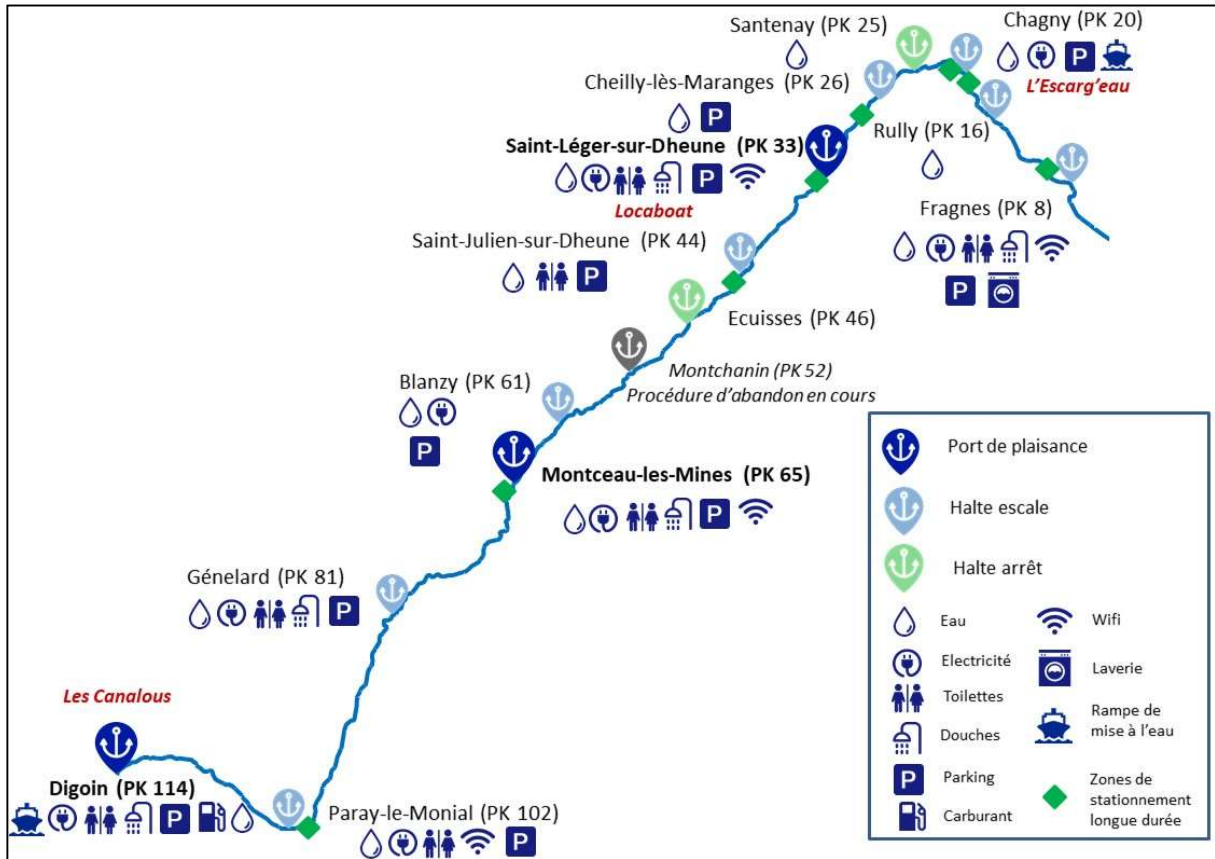
Reçu en préfecture le 07/04/2022

Affiché le

SLO

ID : 021-200006682-20220328-CC\_22\_019\_1-DE

Figure 22: Schéma des ports, haltes et équipements associés le long du canal du Centre



Des autorisations de stationnement sont par ailleurs accordées par VNF sous la forme de Conventions d'Occupation Temporaire (COT). Le propriétaire bénéficiaire peut alors occuper une partie du domaine public fluvial en contrepartie du paiement d'une redevance. 8 conventions ont été signées sur le canal du Centre, elles sont listées ci-dessus. Certaines « haltes escale » (Rully, Santenay, Cheilly les Maranges, Ecuisses) n'ont pas de titre d'occupation.

Tableau 8: Zones de stationnement de longue durée délivrées par VNF sur le canal du Centre

Commune	Dénomination	PK début	PK fin	Rive	Longueur
Fragnes-la Loyère	Bassin de Fragnes	6,775	6,6	droite	175 m
Chagny	Zone de la Tranchée	19	19,25	droite	250 m
Chagny	Zone de Bouzeron	19,54	19,26	droite	280 m
Dennevy	Zone de Dennevy	30,2	30,26	droite	60 m
Saint-Julien-sur-Dheune	Zone de Saint-Julien-sur-Dheune	44,242	44,3	gauche	60 m
Saint-Léger-sur-Dheune	Zone de Saint-Léger-sur-Dheune	33,153	33,253	droite	100 m
Montceau-les-Mines	Zone de Montceau-les-Mines	55,79	55,665	droite	125 m
Paray-le-Monial	Zone de Paray-le-Monial	102,3	102,45	droite	150 m

## Produits

### Bateaux promenade

Figure 23 : Bateau « Ville de Digoin » au port de Digoin



Source : BRLi

Le bateau promenade « Ville de Digoin » propose des croisières promenades de 1h ou 1h30 et des croisières repas de Pâques à la Toussaint. Le tarif d'une croisière promenade varie entre 10,5 € et 7,2 € selon le nombre de personnes à bord et la durée de la promenade. Le bateau a une capacité d'accueil de 74 personnes en promenade et 50 personnes en restauration.

Il est également possible d'y organiser des événements : réunion de travail, séminaires, présentation de produits, etc. Le Bateau Volnay est par ailleurs disponible à la location privée pour des groupes de 2 à 11 personnes.

### Les péniches hôtels

Plusieurs péniches hôtels naviguent sur le canal du Centre depuis la Saône :

- La péniche MS « Jeanine » de CroisiEurope peut accueillir 22 passagers ;

Figure 24: Péniche hôtel MS "Jeanine"



Source : CroisiEurope

- La péniche « Adrienne » de la société Croisières Touristiques Françaises a une capacité d'accueil de 12 personnes ;
- Le groupe Belmond exploite 3 péniches hôtels sur le canal : « Fleur de Lys » (6 passagers), « Amaryllis » (8 passagers) et « Hirondelle » (8 passagers) ;
- La péniche « Caprice » (21 passagers) a pour principales escales Dijon, au Clos du Vougeot, Rully, Chagny et Beaune ;



### La location de bateaux

- L'Escarg'eau à Chagny propose entre 5 et 8 bateaux haut de gamme pouvant accueillir de 2 à 6 personnes à la location et réalise également des travaux d'entretien de bateaux. La société est basée à Lausanne et conduit l'essentiel de son activité avec des tour-opérateurs suisses. La majorité des clients réservent leur séjour très en avance. La clientèle est quasi-exclusivement suisse, avec des navigants âgés de 50 à 70 ans.

Figure 25 : Base de location de bateaux l'Escarg'Eau à Chagny



Source : BRLi

La très grande majorité des séjours vendus concernent le trajet Chagny – Louhans sur la Saïlle. Le trajet Chagny-Chalon s'effectue en 5 à 6 heures avec le franchissement de 12 écluses.

Le séjour moyen passé par les navigants est d'une semaine (quelques séjours s'étendent sur de plus longues périodes allant de 10 jours à 3 semaines).

- Locaboat à Saint-Léger-sur-Dheune dispose de 22 bateaux en location et un bateau promenade en journée. L'activité de la base s'étend de mi-mars à octobre.

La clientèle étrangère est importante : les nationalités les plus représentées sont les Allemands, suivis des Suisses et des Français. Au total, 345 contrats de location ont été vendus en 2018. 70 % des croisières vendues s'étendent sur une 1 semaine. Sur les 20 bateaux exploités sur Saint Léger et Mâcon, le taux d'occupation moyen des bateaux par semaine est de 17,25. 90 % des trajets commercialisés concernent l'itinéraire Saint-Léger sur Dheune vers la Saône et la Saïlle navigable.

Figure 26: Service de location de bateaux Locaboat à Saint-Léger-sur-Dheune



Figure 27: Bateau de location Locaboat à Saint-Léger-sur-Dheune



- Les Canalous disposent de plusieurs bases de location en Bourgogne-Franche-Comté, dont une à Digoin (siège de l'entreprise). 50 bateaux sont présents sur les bases de Digoin, Briare et Châtillon-en-Bazois (dont 38 sont hivernés à Digoin).

60 % de la clientèle est étrangère. Le séjour moyen passé par les navigants est d'une semaine mais de nouvelles demandes apparaissent sur des séjours plus courts ou plus longs. Le nombre de semaines de location varie de 16 à 18 semaines.

60% des trajets effectués sont des allers-simples. L'itinéraire le plus fréquenté est le trajet vers Châtillon via le canal latéral à la Loire et le canal du Nivernais. Le second trajet le plus emprunté s'effectue vers Briare via le canal de Briare. Environ 40% des trajets sont des allers-retours Digoin-Châtillon.

Sur le canal du Centre, le trajet privilégié est l'aller-retour depuis Digoin jusqu'à Paray-le-Monial sur une journée.

Une problématique de plantes aquatiques est toutefois actuellement rencontrée sur le canal latéral à la Loire et le canal de Roanne à Digoin et pourrait limiter les possibilités de navigation sur ces deux voies d'eau.

Enfin, les Canalous élargissent leur offre depuis quelques années pour répondre au plus près des attentes liées au pré et post séjours des navigants (hôtellerie, restauration). La société est devenue propriétaire d'un ancien magasin M. Bricolage sur la commune de Paray-le-Monial.

### Bateaux électriques

La maison éclusière de Gênelard aujourd'hui transformée en gîte met gracieusement à disposition 2 bateaux électriques de 6 places chacun pour découvrir le tourisme fluvial, le canal et son environnement.

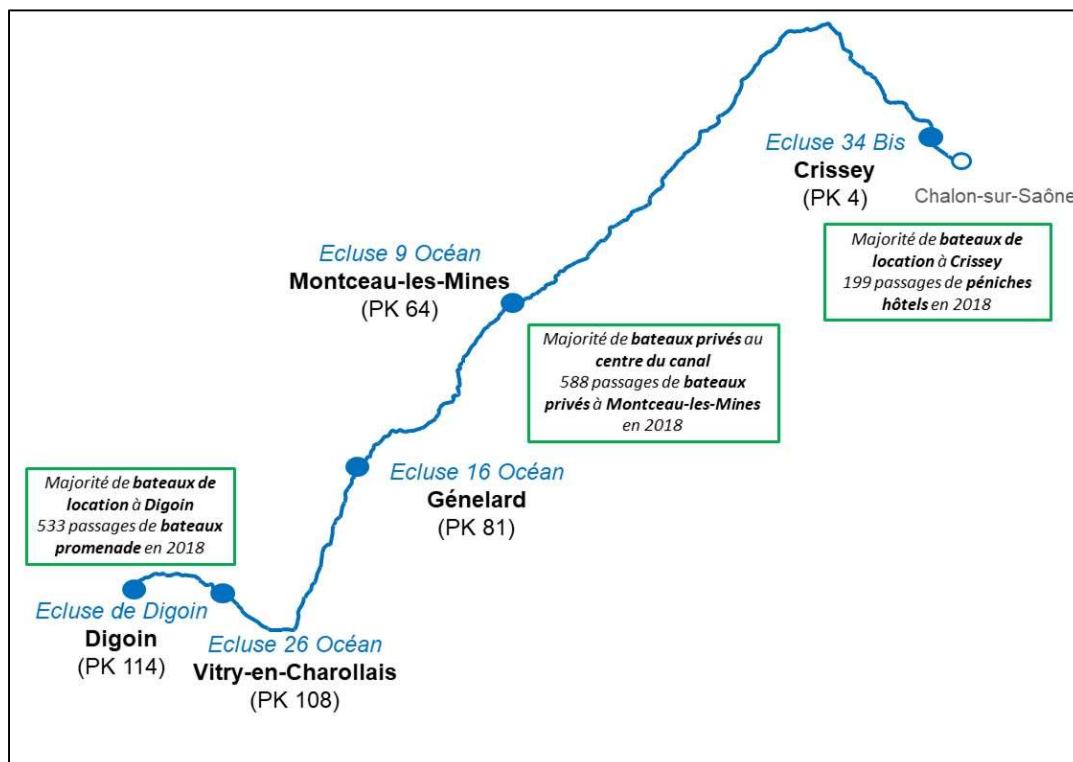
## Fréquentation

### Activité et types de bateaux

La fréquentation du canal du Centre est renseignée au niveau de cinq sites d'écluses : la 34 Bis, 9 Océan, 16 Océan et la 26 Océan et l'écluse de Digoin. Leur localisation est illustrée sur le schéma ci-dessous.

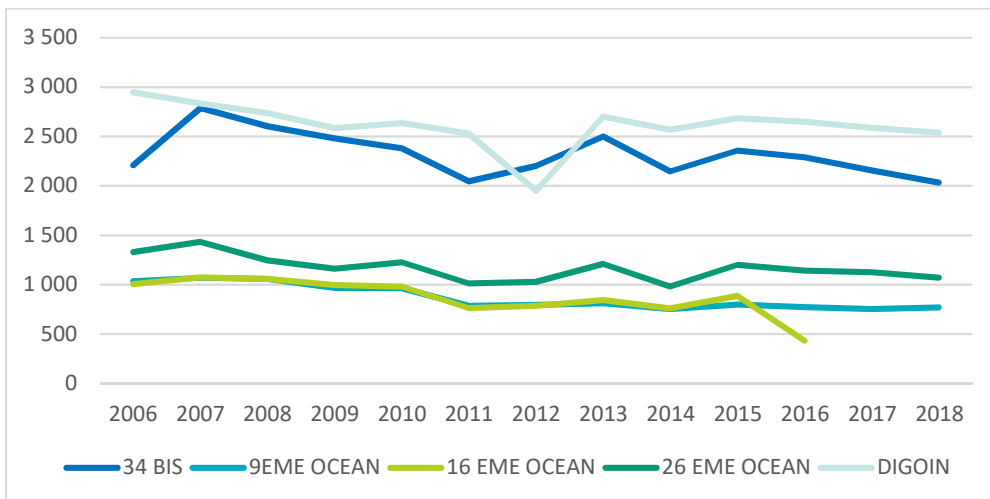
Il est à noter que les chiffres de comptage présentés ici ne tiennent pas compte des allers-retours effectués par les bateaux. Il existe donc un risque de double-comptage, en particulier aux écluses situées aux extrémités du canal.

Figure 28: Localisation des écluses présentant des données de fréquentation



Le trafic de plaisance sur le canal du Centre est orienté à la baisse depuis 2006. La diminution du nombre de passages est notamment marquée à l'écluse n°16 Océan à Gênelard où la fréquentation a chuté de 47,50 % entre 2015 et 2016.

Figure 40: Evolution des passages de plaisance aux écluses du canal du Centre entre 2014 et 2018



La fréquentation du canal du Centre est variable selon les sites d'écluses traversés. Le nombre de passages observés est nettement plus important aux extrémités du canal, avec un nombre moyen de passages annuels de 2 612 bateaux à l'écluse de Digoin et de 2 323 bateaux à l'écluse 34 bis à Crissey sur la période 2006-2018. La fréquentation oscille entre 871 et 1 167 passages annuels aux autres sites d'écluses.

Les types de bateaux navigant sur le canal sont également variables sur le linéaire. Les bateaux privés sont majoritaires au niveau des écluses n°16 Océan à Généralard, n°9 Océan à Montceau-les-Mines et n°26 Océan à Vitry-en-Charollais. A l'inverse, très peu de passages de péniches hôtels et de bateaux promenades sont enregistrés sur ces portions du canal.

L'écluse de Digoin et l'écluse 34 bis à Crissey recensent quant à elles une majorité de passages de bateaux de location. L'écluse 34 bis se démarque par une fréquentation élevée de péniches hôtels : 199 passages ont été relevés en 2018. Ce trafic est en hausse de près de 93% depuis 2014. L'écluse de Digoin se distingue quant à elle par un nombre important de passages de bateaux promenade. Ils représentent en moyenne près de 19% du trafic total à Digoin.

Figure 29 : Evolution de la fréquentation à l'écluse 34 bis (Crissey)

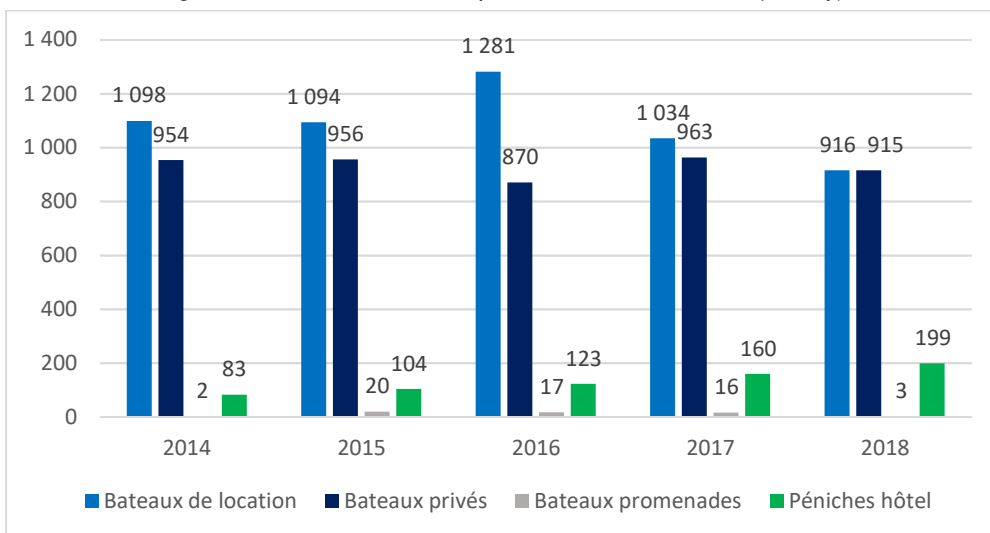


Figure 30: Evolution de la fréquentation à l'écluse n°9 Océan (Montceau-les-Mines)

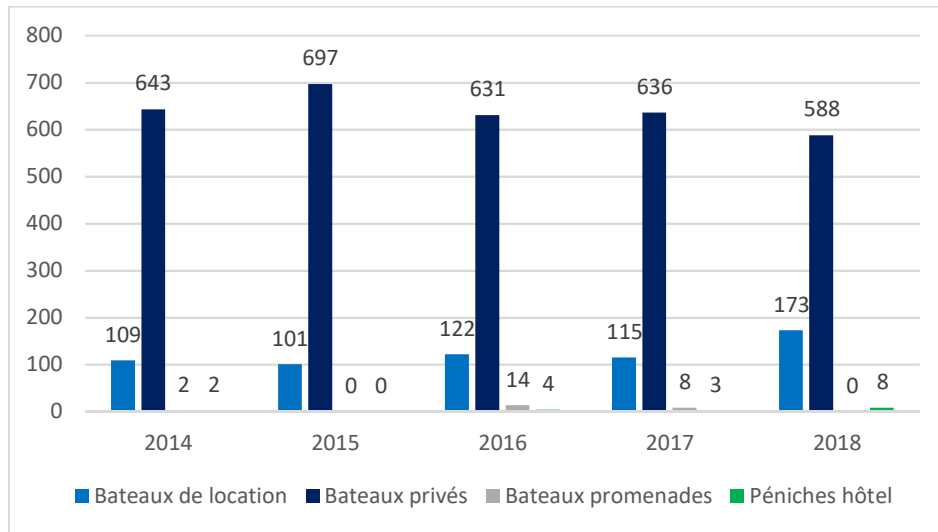


Figure 31: Evolution de la fréquentation à l'écluse n°16 Océan (Génélard)

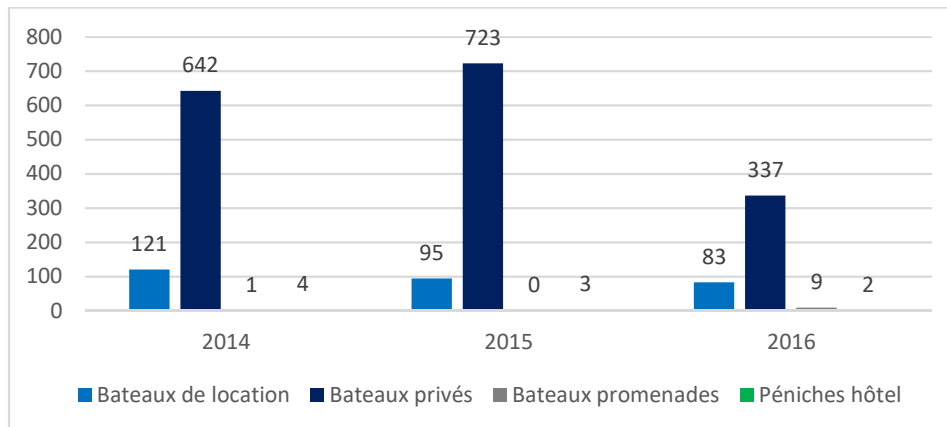


Figure 32 : Evolution de la fréquentation à l'écluse n°26 Océan (Vitry-en-Charollais)

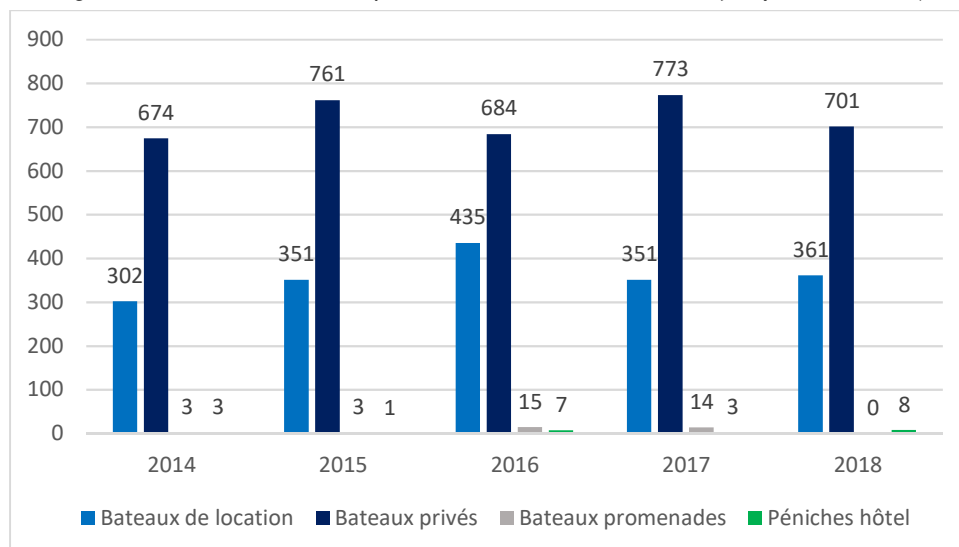
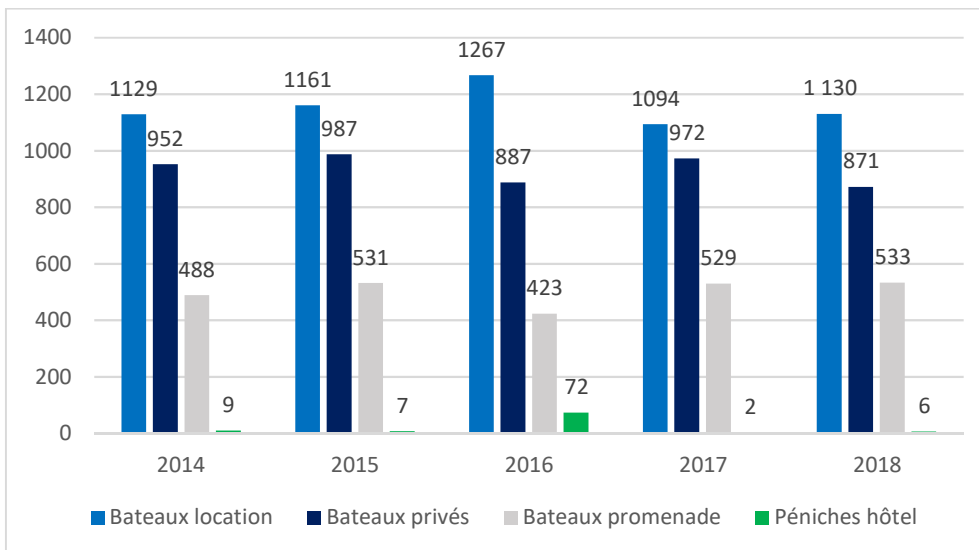


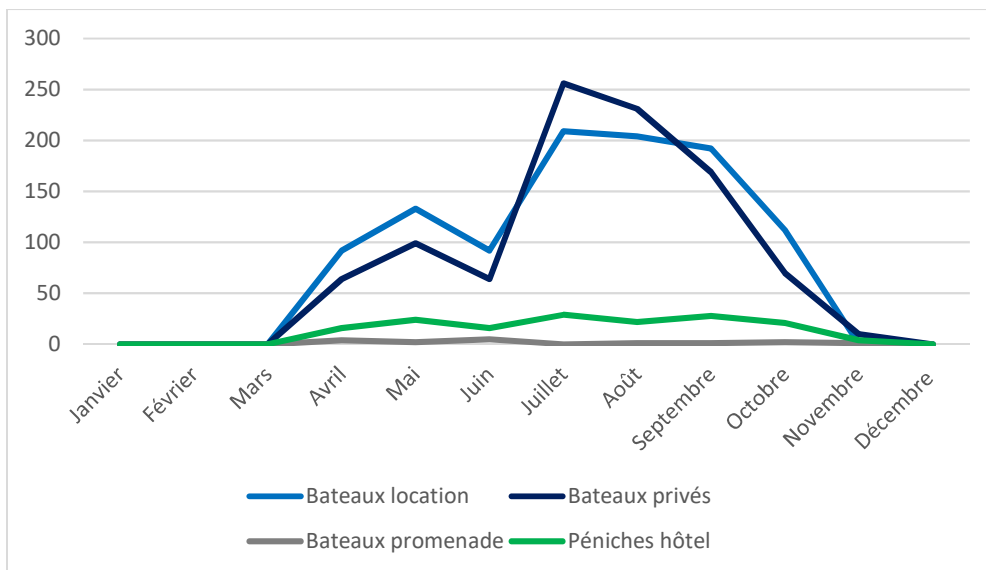
Figure 33: Evolution de la fréquentation à l'écluse de Digoin



**Une activité estivale**

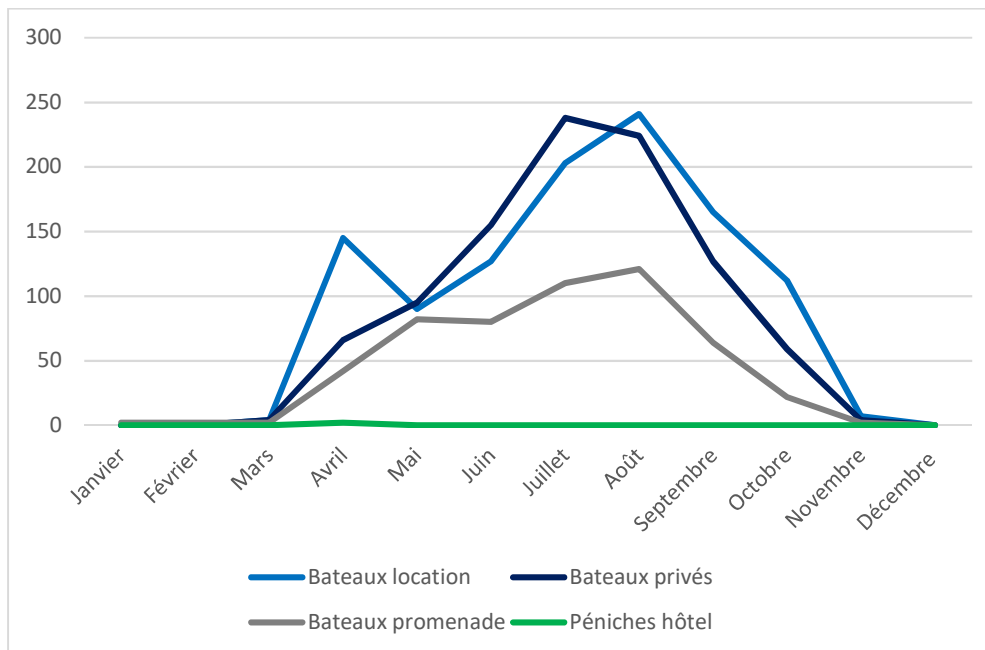
L'activité touristique de navigation sur le canal du Centre démarre au mois de mars et s'achève à la fin du mois d'octobre. En 2017, près de 44 % des passages de bateaux aux écluses 34 bis et de Digoin ont été enregistrés au cours des mois de juillet et d'août.

Figure 34 : Saisonnalité du trafic à l'écluse 34 bis (2017)



Cette pointe estivale est particulièrement marquée pour la plaisance privée. Plus de 50 % des passages de ce type de bateaux à Digoin ont été enregistrés au cours des mois de juillet et d'août.

Figure 35: Saisonnalité du trafic à l'écluse de Digoin (2017)



## INFORMATIONS A RETENIR

- Bon maillage de ports et de haltes nautiques le long du canal du Centre avec toutefois des équipements inégaux selon les sites, une absence de mise en réseau et d'homogénéisation des règlements et tarifications
- Différents produits proposés aux clientèles du tourisme de la navigation : bateau promenade à Digoin, péniches hôtels, bases de location de bateaux habitables sans permis (Les Canalous à Digoin, Locaboat à Saint-Léger et l'Escarg'eau à Chagny)
- La grande majorité des séjours sur l'eau durent 1 semaine, mais de nouvelles demandes apparaissent
- Une fréquentation de la navigation de plaisance en tendance à la baisse depuis 2006 sur le canal
- Fréquentation beaucoup plus importante aux extrémités du canal, à l'écluse de Digoin et à l'écluse 34 Bis à Crissey
- Une partie centrale du canal dont les loueurs se détournent et lui préfèrent d'autres itinéraires (dont le trajet jusqu'à la Seille navigable ou le canal Latéral à la Loire)
- Majoritairement des bateaux privés sur la partie centrale du canal et de bateaux de location à ses extrémités
- La saison touristique fluviale démarre au mois de mars et s'achève fin octobre
- Il existe beaucoup de demandes de navigants pour de l'hivernage de bateaux

## LE TOURISME ITINERANT AUTOUR DE L'EAU

### Vélo

Le département de Saône-et-Loire est particulièrement prisé des cyclistes et des randonneurs à vélo. Les itinéraires sont variés, au milieu d'une nature verdoyante.

#### Grands itinéraires cyclables

L'Eurovélo 6 figure parmi les parcours emblématiques du département. Il s'agit également d'un des itinéraires cyclables les plus facilement praticables de France. Son itinéraire s'étend sur 1 300 km et permet de relier l'Alsace à l'Atlantique.

L'Eurovélo 6 traverse la Bourgogne du Sud en longeant le canal du Centre. L'itinéraire alterne site propres (Voies Vertes) et zones partagées (vélo-routes). Au total, plus de la moitié du parcours le long du canal du Centre s'effectue en site propre.

- De Chalon-sur-Saône à Montchanin, la circulation s'effectue sur Voie Verte sur environ 52 km (la section Saint-Léger-sur-Dheune – Saint-Julien-sur-Dheune a été inaugurée en août 2019) ;
- De Montchanin à Blanzay, la circulation s'effectue en zone partagée. Le tracé emprunte la D 974 sur 7 km ;
- De Blanzay à Paray-le-Monial, le tracé ne suit plus le canal et la circulation se poursuit en zone partagée sur une quarantaine de kilomètres sur la RD 974 ou dans des secteurs agricoles ;
- De Paray-le-Monial à Digoin, la circulation s'effectue à nouveau sur Voie Verte. .

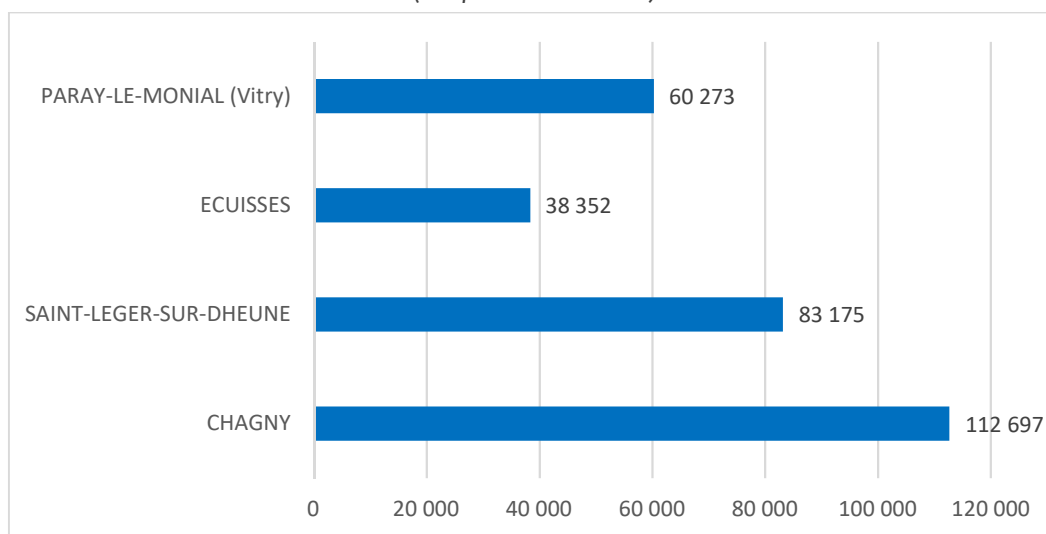
Le revêtement en enrobé est en bon état général sur tout le linéaire. Certaines sections ne sont pas revêtues, mais seulement balisées.

Figure 36: L'Eurovélo 6 sur Voie Verte le long du canal du Centre à Chagny



Au total, plus d'1 million de passages sont relevés annuellement sur les 15 compteurs présents dans le département. Chagny bénéficie de la fréquentation la plus élevée sur les sections de l'Eurovélo 6 qui longent le canal (cf. Figure 45).

Figure 37: Nombre total de passages recensés par les compteurs sur l'Eurovélo 6 le long du canal du Centre en 2018 (compteurs double sens)



Le maître d'ouvrage varie selon les sections du canal. Il s'agit du Département de Chalon-sur-Saône à Montchanin. La Communauté urbaine Creusot Montceau (CUCM) est ensuite maître d'ouvrage sur la section de Montchanin à Saint-Vallier. Enfin, le Département est à nouveau maître d'ouvrage de Saint-Vallier à Digoin.

Figure 50: Schéma des voies cyclables et des équipements pour vélo le long du canal du Centre



La portion de l'Eurovélo 6 entre Santenay et Digoin est par ailleurs intégrée au Tour de Bourgogne à Vélo, une grande boucle permettant de traverser la Bourgogne via le réseau de canaux aménagés pour les vélos et les voies vertes sur d'anciennes voies ferrées. Quelques sections sont encore en cours de finalisation et l'itinéraire offre une continuité de 88% à ce jour.



Figure 38: Carte du Tour de Bourgogne à Vélo au sein du réseau cyclable départemental



Source : Les voies cyclables

L'agglomération de Chalon-sur-Saône est le nœud principal des itinéraires cyclables en Saône-et-Loire. Les cinq voies vertes principales du département s'y rejoignent :

- L'Eurovélo 6 ;
- La Véloroute nationale V50 ;
- La Voie Bleue ;
- La Grande boucle de Bourgogne du Sud ;
- La Voie Bressane.

La commune de Santenay est également située à un carrefour avec plusieurs voies cyclables :

- L'itinérance Verte en Autunois-Morvan, s'étend de Santenay à Autun sur une distance de 78 km.
- La Voie des Vignes est une véloroute qui s'étend de de Beaune à Santenay, puis de Santenay à Nolay en serpentant les vignes. **52 931 cyclistes** ont été dénombrés sur la portion Beaune – Santenay en 2018 ;
- La Voie Verte Santenay-Nolay-Changey reprend le tracé d'une ancienne voie ferrée. **29 850 cyclistes** ont été dénombrés en direction de Nolay en 2018.

Enfin, Digoin est traversée par la Voie Verte « Loire Itinérances », un itinéraire de 99 km de Cronat à Iguerande le long de la Loire.

Figure 39 : Réseau cyclable autour du Canal du Centre (ADT)



## Équipements vélo

Comme illustré sur le schéma ci-dessus (Figure 43), plusieurs communes mouillées présentent des services pour les cyclistes en itinérance : des hébergements, des loueurs de cycles, des réparateurs, etc. Certains bénéficient du label Accueil Vélo, un label permettant d'identifier les établissements adaptés à la pratique du tourisme à vélo en France.

La ville de Chalon-sur-Saône dispose depuis 2018 de deux abris individuels sécurisés à vélos, destinés aux cyclotouristes et en accès libre. Des abris vélos avec casiers et recharge électrique sont également mis à disposition des cyclistes en libre accès sur les sites sur certains sites de la CUCM (Génélard, Montceau-les-Mines, Blanzy, Ecuisses).

Les Offices de Tourisme de Paray-le-Monial, Digoin, Chagny, Santenay, Montceau bénéficient tous du label Accueil Vélo. Les quatre premiers proposent un service de location de vélos.

Figure 40: Service de location de vélos Locaboat à Saint-Léger-sur-Dheune



Figure 41: Panneau indiquant un point de recharge pour vélos électriques à Rully



Le gîte de la maison éclusière de G nelard met par ailleurs gracieusement   disposition 15 v los pour emprunter l' Eurov lo 6 le long des anciens chemins de halage.

### Autres promenades   v lo

Plusieurs boucles cyclables longent une partie du canal du Centre :

- 3 boucles cyclables sont au d part de Fontaines ;
- 2 boucles cyclables sont au d part de Remigny ;
- Une boucle est au d part de Fragnes, de Givry, de Saint-Julien-sur-Dheune, de Montchanin et de Paray-le-Monial.

Figure 42: Panneau informatif sur la boucle cyclable C1   Chagny



Source : BRLi

### Balades et randonn es

Le d partement de la Sa ne-et-Loire pr sente de nombreux circuits de randonn es et balades p destres dans des paysages vari s. Certains sont   proximit  directe du canal du Centre :

- Le territoire de l'Office de Tourisme du Grand Chalon recense 42 balades vertes sur son territoire (12 sont balis s et en ligne sur le site internet et l'application mobile, les autres seront diffus s d'ici 2020) ;
- Une centaine de circuits de randonn e lab lis s Balades Vertes sont recens s sur le Grand Charolais, dont plusieurs au d part de Palinges, Paray-le-Monial et Digoin ;
- La CUCM compte d j   21 balades vertes op rationnelles sur son territoire, essentiellement dans les communes autour de Mont Saint-Vincent et   Perrecy-les-Forges. Elle a engag  un projet d'itin rance p destre qui doit mailler le territoire en lien avec l' Eurov lo 6 et le canal :
  - R alisation de circuits de balades vertes sur les communes de Sanvignes-les-Mines et des Bizots, ainsi qu'un parcours am nag  pour randonneurs   mobilit  r duite (RMR) en 2018.
  - Cr ation de nouvelles boucles balades vertes ainsi que 3 grandes boucles de petite itin rance (60   70 km) au nord, sud et au centre du territoire qui relieront entre eux les circuits entre 2019 et 2021.
- En C te-d'Or, l'Agglom ration de Beaune g re 350 km de sentiers balis s, avec 24 circuits inscrits au PDIPR.
- Un des grands chemins p destres de p lerinage vers Saint-Jacques de Compostelle en Espagne longe une partie du canal du Centre et traverse les communes mouill es de Remigny et de Givry ;

- La Saône-et-Loire est traversée par 739 km de sentiers de Grande Randonnée. Au total, 12 sentiers sont recensés : GR 3, 7, 13, 59, 131, 76, 76A, 76C, 76D, 137, GR Tour du Morvan, GR de Pays Au Fil des Vignes et des Vallées. La commune de Chagny est notamment intégrée à plusieurs d'entre eux ;
- Plusieurs circuits en boucle permettent de découvrir le village de Rully ainsi que son Château et ses vignes ;
- Le Chemin d'interprétation de la tranchée du canal (2 km) à Gévelard présente l'histoire du canal du Centre en parcourant l'une des trois tranchées du canal. Le site est jalonné de panneaux d'interprétation ;
- La Promenade des Demoiselles (2,5 km) à Digoin est un sentier sur la rive gauche de la Loire, jalonné par des panneaux thématiques sur la faune, la flore, la céramique, etc.
- Le sentier thématique de Mercurey retrace l'histoire du village et le patrimoine local.

## INFORMATIONS A RETENIR

- Le canal du Centre est longé par l'Eurovélo 6, itinéraire allant de l'Alsace à la côte Atlantique (1 million de passages annuels comptés dans le département)
- Le parcours s'effectue pour moitié sur site propre (Voie Verte) et pour moitié sur zone partagée (vélo-route). Toutes les portions aménageables en voies vertes ont été réalisées aujourd'hui
- Le parcours est potentiellement dangereux en zone partagée sur les routes départementales
- La voie cyclable le long du canal est également intégrée au Tour de Bourgogne à Vélo
- Plusieurs communes mouillées présentent des équipements, services ou hébergements bénéficiant du label Accueil Vélo (loueurs, bornes de recharge pour vélos à assistance électrique, abris vélo, gîtes adaptés aux cyclotouristes) mais répartition inégale des services le long du canal
- Les communes de Chalon-sur-Saône, Santenay et Digoin sont aux carrefours de divers grands itinéraires cyclables
- Plusieurs boucles à vélos traversent par ailleurs des communes mouillées
- Le Chemin vers Compostelle long une partie du canal au Nord
- Plusieurs communes mouillées sont le point de départ de balades vertes

## OFFRE DE RESTAURATION ET D'HEBERGEMENT AUTOUR DU CANAL DU CENTRE

### Hébergements touristiques

Le territoire offre une grande diversité d'hébergements : campings, aires de camping-cars, hôtels mais aussi gîtes et chambres d'hôtes. Ces hébergements sont cependant répartis de façon inégale le long du canal, avec une offre moins importante sur la partie centrale du canal.

### **Données générales de fréquentation**

- Sur le territoire du Grand Chalon, le taux de remplissage des hôtels en 2018 était de 38,5 %. Le taux pour les chambres d'hôtes était de 24 % sur une saison (d'avril à fin octobre). Les hôtels disposent des plus grandes capacités d'hébergement, suivis des meublés de tourisme :

Tableau 9 : Capacité et nombre de nuitées en 2018 des hébergements du Grand Chalons (sur base de déclarations faites - non-exhaustif)

	Hôtels	Campings	Meublés de tourisme	Chambres d'hôtes	Fluvial
Capacité	2 675	524	918	535	NC
Nuitées	376 497	1 179	47 499	27 437	30 776
Taux de remplissage	38,5%	NC	21,46%	24 %	NC

Source : Office de Tourisme du Grand Chalons

- Selon l'Office de Tourisme de Paray-le-Monial, 30 % des visiteurs passent entre 2 et 4 jours dans la ville et 10 % passent 5 jours ou plus ;
- A Digoin, 266 nuitées en gîte ont été dénombrées en 2018. Les hôtels ont quant à eux accueilli 10 749 personnes et le camping 10 039 personnes (sur 180 jours d'ouverture) ;
- Sur le territoire de la CUCM, les nuitées sont très majoritairement passées dans des structures hôtelières sur un périmètre de 5 km au bord du canal.

Tableau 10 : Nombre de nuitées des hébergements à 5 km du canal sur le territoire de la CUCM

	Hôtels	Meublés de tourisme	Chambres d'hôtes
Nuitées	113 995	7 987	603

### Campings dans les communes mouillées

Tableau 11 : Liste des campings le long du canal du Centre

Commune	Campings	Capacité
Digoin	Camping La Chevette ***	81 emplacements 4 mobil homes
Paray-le-Monial	Camping le Mambré ****	137 emplacements 20 mobil homes
Volesvres	Camping municipal	NC
Palinges	Camping du Lac ***	40 emplacements dont 7 chalets
Saint-Léger-sur-Dheune	Des tentes en Bourgogne	6 emplacements
Saint-Léger-sur-Dheune	Le Club du Soleil	NC
Santenay	Camping des Sources ***	159 emplacements (traditionnels et mobil homes)
Chagny	Camping du Paquier Fane ***	91 emplacements 2 chalets (11 places au total) 1 mobil home 1 tente pour 5 personnes
Chalons-sur-Saône	Camping du Pont de Bourgogne ***	90 emplacements 10 mobil homes Tente pour 6 personnes
<b>TOTAL</b>	<b>9 campings (toutes catégories confondues)</b>	<b>604 emplacements / 35 mobil homes / 9 chalets</b>

Source : Offices de tourisme et sites internet des campings

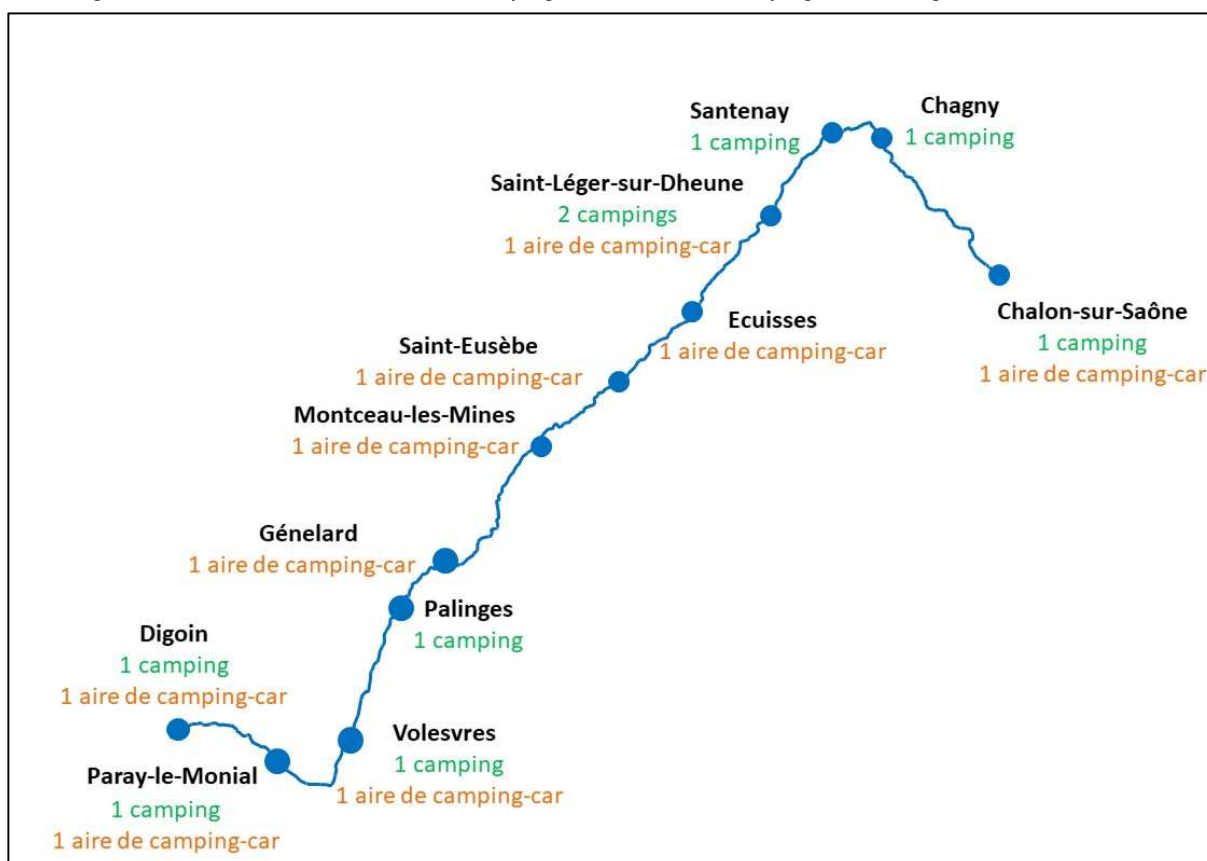
## Aires de camping-cars dans les communes mouillées

Tableau 12: Liste des aires de camping-cars le long du canal du Centre

Commune	Capacité
Chalon-sur-Saône	30 places
Saint-Léger-sur-Dheune	12 places
Ecuisses	6 places
Saint-Eusèbe	NC
Montceau-les-Mines	10 places
Génelard	3 places
Volessvres	20 places
Paray-le-Monial	7 places
Digoin	15 places
<b>TOTAL</b>	<b>103 places</b>

Source : Offices de tourisme

Figure 43: Schéma de localisation des campings et des aires de camping-cars le long du canal du Centre



**Gîtes et chambres d'hôtes dans les communes mouillées**

Tableau 13: Liste des gîtes et chambres d'hôtes le long du canal du Centre

Commune	Nombre	Capacité totale
Chalon-sur-Saône	4 Chambres d'hôtes 22 Gîtes	127 places
Crissey	1 Gîte	4 places
Fontaines	5 Chambres d'hôtes 10 Gîtes	100 places
Rully	2 Chambres d'hôtes 9 Gîtes	91 places
Chagny	2 Chambres d'hôtes 3 Gîtes	19 chambres
Remigny	2 Chambres d'hôtes 2 Gîtes	22 places
Santenay	3 Chambre d'hôtes 15 Gîtes	146 chambres
Chassey-le-Camp	2 Chambres d'hôtes 3 Gîtes	32 places
Saint-Gilles	2 Gîtes	15 places
Cheilly-lès-Maranges	3 Gîtes	25 places
Dennevry	2 Chambres d'hôtes 2 Gîtes	25 places
Saint-Léger-sur-Dheune	3 Gîtes	24 places
Saint-Bérain-sur-Dheune	2 Chambres d'hôtes	11 places
Ecuisses	2 Gîtes	7 chambres
Saint-Laurent-d'Andenay	2 Gîtes	7 chambres
Saint-Eusèbe	1 Gîte	4 places
Blanzy	1 Chambre d'hôtes 1 Gîte	4 places
Montceau-les-Mines	2 Chambres d'hôtes 2 Gîtes	7 chambres
Saint-Vallier	3 Gîtes	17 chambres
Pouilloux	3 Gîtes	8 chambres
Ciry-le-Noble	1 Gîte 1 Chambre d'hôtes	4 chambres
Palinges	1 Gîte	6 places
Génélard	1 Chambre d'hôtes 1 Gîte	9 chambres
Volesvres	1 Chambre d'hôtes (label Accueil Vélo) 2 Gîtes	53 places
Paray-le-Monial	7 Chambres d'hôtes 14 Gîtes	156 places
Vitry-en-Charollais	2 Chambres d'hôtes 1 Gîte	32 places
Digoin	1 Chambre d'hôtes 3 Gîtes	17 places
<b>TOTAL</b>	<b>40 chambres d'hôtes / 112 gîtes</b>	<b>1 196 places estimées (hypothèse de 2 places par chambre)</b>

Source : Offices de tourisme du périmètre

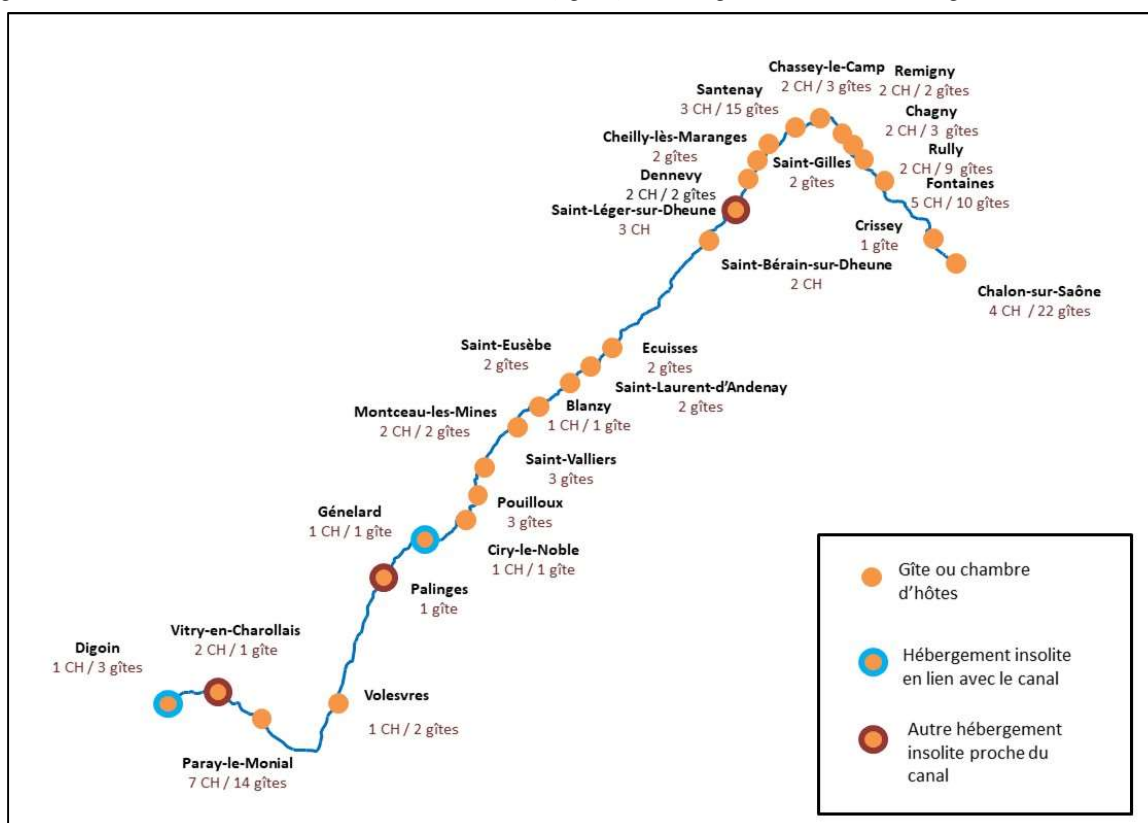
## Hébergements insolites dans les communes mouillées

Selon Gîtes de France, un hébergement insolite est par nature un hébergement original qui sort du cadre usuel de l'habitat traditionnel. Il est situé dans un environnement très privilégié, sans aucune nuisance. Les hébergements insolites présentés ci-dessous sont situés à proximité directe du canal du Centre. Ceux en lien direct avec la voie d'eau sont surlignés en bleu.

Tableau 14: Liste des hébergements insolites le long du canal du Centre

Commune	Hébergement insolite	Capacité
Saint-Léger-sur-Dheune	Camping « Des Tentes en Bourgogne » (yourte mongole)	4 à 5 personnes
Génélard	Gîte de France - Maison éclusière	13 personnes
Palinges	Le Haras du Favry	6 personnes
Vitry-en-Charollais	Fermes des Bruyères	15 personnes
Digoin	Village Toue du Domaine des Demoiselles (label Accueil Vélo)	14 personnes
Digoin	Péniche Au fil de l'eau	12 personnes
Digoin	Camping la Chevrette ***	NC
<b>TOTAL</b>	<b>7 hébergements insolites</b>	<b>65 places (dont 25 sur le canal)</b>

Figure 44: Schéma de localisation des chambres d'hôtes, gîtes, et hébergements insolites le long du canal du Centre





## Hôtels dans les communes mouillées

Tableau 15 : Liste des hôtels le long du canal du Centre

Commune	Nombre	Capacité totale
Chalon-sur-Saône	17 hôtels dont 3 hôtels 1*, 3 hôtels 2*; 9 hôtels 3* et 1 hôtel 4*	1 867 places
Champforgeuil	2 hôtels 2*	216 places
Fontaines	1 hôtel 1*	30 places
Chagny	6 hôtels	193 places
Rully	2 hôtels dont 1 hôtel 2* et 1 hôtel 3*	55 places
Santenay	2 hôtels	40 places
Chassey-le-Camp	1 hôtel 3*	95 places
Ecuisses	2 hôtels	73 chambres
Montchanin	2 hôtels dont 1 hôtel 3**	98 chambres
Saint-Eusèbe	1 hôtel 2*	40 chambres
Blanzay	1 hôtel 2**	7 chambres
Montceau-les-Mines	6 hôtels dont 3 hôtels 3* et 1 hôtel 2*	191 chambres
Volesvres	1 hôtel	10 chambres
Paray-le-Monial	11 hôtels	904 places
Vitry-en-Charollais	1 hôtel 3*	20 chambres
Digoin	6 hôtels	73 chambres
<b>TOTAL</b>	<b>62 hôtels (toutes catégories confondues)</b>	<b>4 424 places estimées</b> (hypothèse de 2 places par chambre)

Source : Offices de tourisme et sites internet des établissements

## Restauration

L'offre de restauration le long du canal est variée. Elle comprend des services de restauration classique et des restaurants étoilés.

### Au bord du canal

Pour les touristes en itinérance, il est intéressant de trouver des lieux de restauration à proximité directe de la voie d'eau afin d'éviter de trop grands détours. Au total, 65 restaurants se trouvent le long du canal du Centre. Les restaurants en bordure directe du canal sont soulignés dans le tableau ci-dessous.

Tableau 16: Liste des restaurants au bord du canal du Centre

Commune	Restaurants	
Chalon-sur-Saône	La Roseraie <u>L'Embarcadère</u>	
Fragnes-la-Loyère	<u>La Fleur de sel</u>	
Fontaines	<u>Ex Ti Coz (réouverture en cours)</u> <u>Auberge italienne Pizzeria</u> <u>Le qué des Bateliers</u>	
Remigny	<u>L'Escale</u>	
Saint-Léger-sur-Dheune	<u>Le Marchand</u>	
Saint-Julien-sur-Dheune	L'Auberge du Manoir	
Ecuisses	<u>L'Auberge du canal</u> <u>Entre Terre et Mer (hôtel –restaurant)</u>	
Montchanin (rayon de 1,5 km autour du canal)	Pool o Po Au Montchaninois <u>Auberge du Pont Jeanne Rose</u> Auberge Le Passe-Temps	Côté Sud L'Albatros <u>Le relais des Maurands</u> Kyriad ** * (hôtel –restaurant)

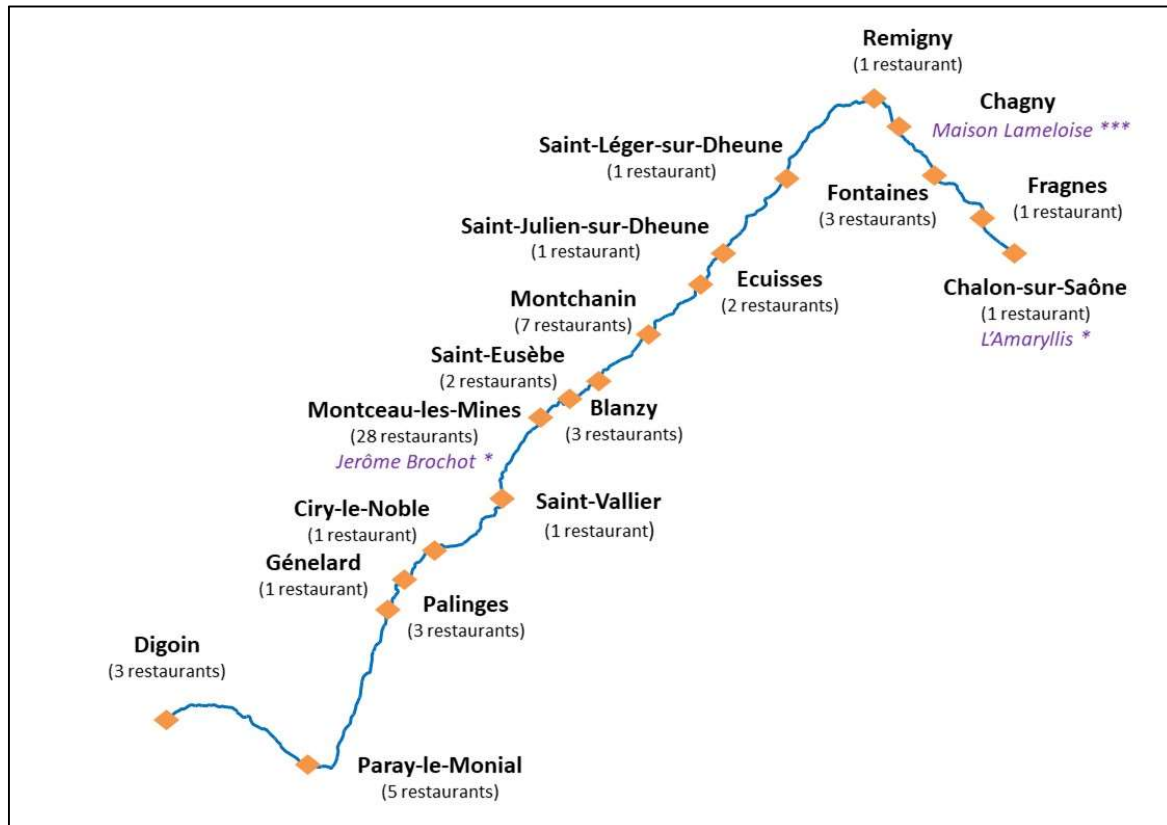
Commune	Restaurants		
Saint-Eusèbe (rayon de 1,5 km autour du canal)	L'auberge du Gratoux		
Blanzay	La Cigale Le Triskel Le Maryland** (hôtel –restaurant)		
Montceau-les-Mines (rayon de 1,5 km autour du canal)	Jérôme Brochot* Crêperie Le Bilig Le Bis Le Bistrot <b>L'Envolée</b> Buffalo Grill <b>Chez Alex</b> Courtepaille <b>Crep'a'Dine</b> Douce Heure Antillaise	Green Chili <b>ABC</b> <b>La Marina</b> <b>La Pataterie</b> <b>La Pizz</b> Le Café by Solé La Darcy Le Dragon d'Or Le Marmiton	Le Tokyo Le Vendôme Min'Chine Point Repas Wokasie Le France (hôtel –restaurant) <b>Konine (hôtel –restaurant)</b> <b>Nota Bene (hôtel –restaurant)</b> Hôtel de Lucy (hôtel –restaurant)
Saint-Vallier	<b>Le Restaurant du Moulin</b> <b>Les Chavannes</b>		
Ciry-le-Noble	Marco Pizza		
Génelard	Le Refuge		
Palinges	<b>Auberge de Digoine</b> Aux poules qui dansent (ouverture en cours : lieu convivial « éco-reponsable ») <b>Le P'tit bistrot</b>		
Paray-le-Monial ou proximité directe	Delfhotel <b>Sun Pizza Paray</b> Aux Vendanges de Bourgogne (label Accueil Vélo) <b>L'Apostrophe</b> Le Val d'Or		
Digoine	Le Relai du Canalou <b>Entre Mer et Montagne</b> Les Diligences		

### Restaurants gastronomiques

Trois restaurants étoilés se trouvent également dans des communes mouillées par le canal :

- La Maison Lameloise \*\*\* à Chagny ;
- Jérôme Brochot \* à Montceau-les-Mines.
- L'Amaryllis \* à Saint Rémy proche de Chalon sur Saône (mais trop éloigné du canal pour bénéficier de son activité touristique actuellement. Pourrait être mis en relation avec le canal dans le cas où le restaurateur fait la démarche commerciale de venir chercher le client « au bateau ») ;

Figure 58: Localisation de l'offre de restauration au bord du canal du Centre



## INFORMATIONS A RETENIR

- De nombreux hébergements d'accueil touristique sur le linéaire (9 campings, aires de camping-cars, gîtes, chambres d'hôtes, hôtels) mais répartis de façon inégale
- Absence de campings sur la partie centrale du canal
- Offre d'hébergements en gîte et en chambre d'hôtes plus importante aux extrémités du canal
- 7 offres d'hébergements insolites dont 3 à Digoin, et 2 hébergements en lien avec la voie d'eau
- Offre hôtelière principalement concentrée dans les grandes villes sur le linéaire : Digoin, Paray-le-Monial, Montceau-les-Mines et Chalon-sur-Saône
- 18 communes mouillées disposent de restaurants à proximité directe du canal, sur tout le linéaire

## EVENEMENTIEL, PROMOTION ET COMMUNICATION SUR LE LINEAIRE

### Evénementiel en lien avec la voie d'eau

- La ville de Chalon-sur-Saône organise une guinguette de fin juin à début juillet (sur les bords de Saône) ;
- La commune de Fragnes-La Loyère organise une Fête de l'eau tous les ans fin août/début septembre ;
- Un championnat de Joutes est organisé en juin à Digoin ;
- Les Ligériades à Digoin est un festival en bord de Loire qui s'articule avec le festival Les Voies d'Eau de l'Été organisé sur le canal de Roanne à Digoin. Des concerts, du théâtre, des spectacles et de nombreuses animations sont organisés autour de la voie d'eau. Le festival a accueilli **3 700 visiteurs** en 2018 ;

- Digoin organise également la Fête de l'Escargot début août (7 000 repas servis en 2018) et la Fête de l'eau le 15 août. Une guinguette est également installée en bord de Loire ;
- Des visites guidées « Pays d'Art et d'Histoire » sont réalisées en saison à Digoin avec pour thème fréquent les voies d'eau ;
- L'espace culturel Dock 713 à Digoin organise des expositions temporaires sur les quais de Loire en été ;
- La Ville de Torcy organise la manifestation « Torcy Côté Plage » chaque été ;
- La Ville de Montceau-les-Mines organise l'Été du Lac, un événement proposant diverses animations pour les enfants et les familles ;
- L'Apér'O Port à Chagny est organisé chaque mercredi avec des producteurs de vin de Chagny. 200 personnes s'y rendent en moyenne chaque semaine

Figure 45: Affiche promotionnelle de l'Apér'O Port à Chagny



### Autre évènementiel

- Le spectacle historique son et lumière Lucybèle organisé à Digoin a attiré **1 000 visiteurs** en 2018 ;
- Le Printemps musical à Paray-le-Monial comprend plusieurs concerts organisés dans la Basilique, le Cloître et le Musée du Hiéron ;
- Le Festival Folk à Paray célèbre les traditions en Charolais-Brionnais ;
- Les Légendes Parodiennes à Paray-le-Monial sont des visites nocturnes organisées chaque année dans la ville ;
- Le Festival Musique en Charolais-Brionnais est un événement de renommée internationale avec des concerts et dégustations dans des sites patrimoniaux (églises, sites industriels, etc.)

### Médias et signalétiques sur le linéaire

- De nombreuses ressources internet sont à disposition des touristes afin de s'informer sur les activités proposées autour du canal du Centre, notamment les sites <https://www.bourgogne-tourisme.com/> et <https://www.destination-saone-et-loire.fr/fr> qui recensent en autres les circuits pédestres et cyclables sur le territoire ;
- L'Office de Tourisme du Grand Chalon dispose d'une application mobile pour renseigner les touristes sur son territoire (activités, loisirs, restauration, hébergement, balades vertes...) ;
- Des sentiers d'interprétation avec signalétique dédiée existent le long du canal (ex. à Gévelard) mais ils ne sont pas uniformisés à l'échelle du linéaire ;
- Le canal du Centre ne présente pas de signalétique uniforme à l'échelle du linéaire concernant les itinéraires cyclables et les circuits pédestres.

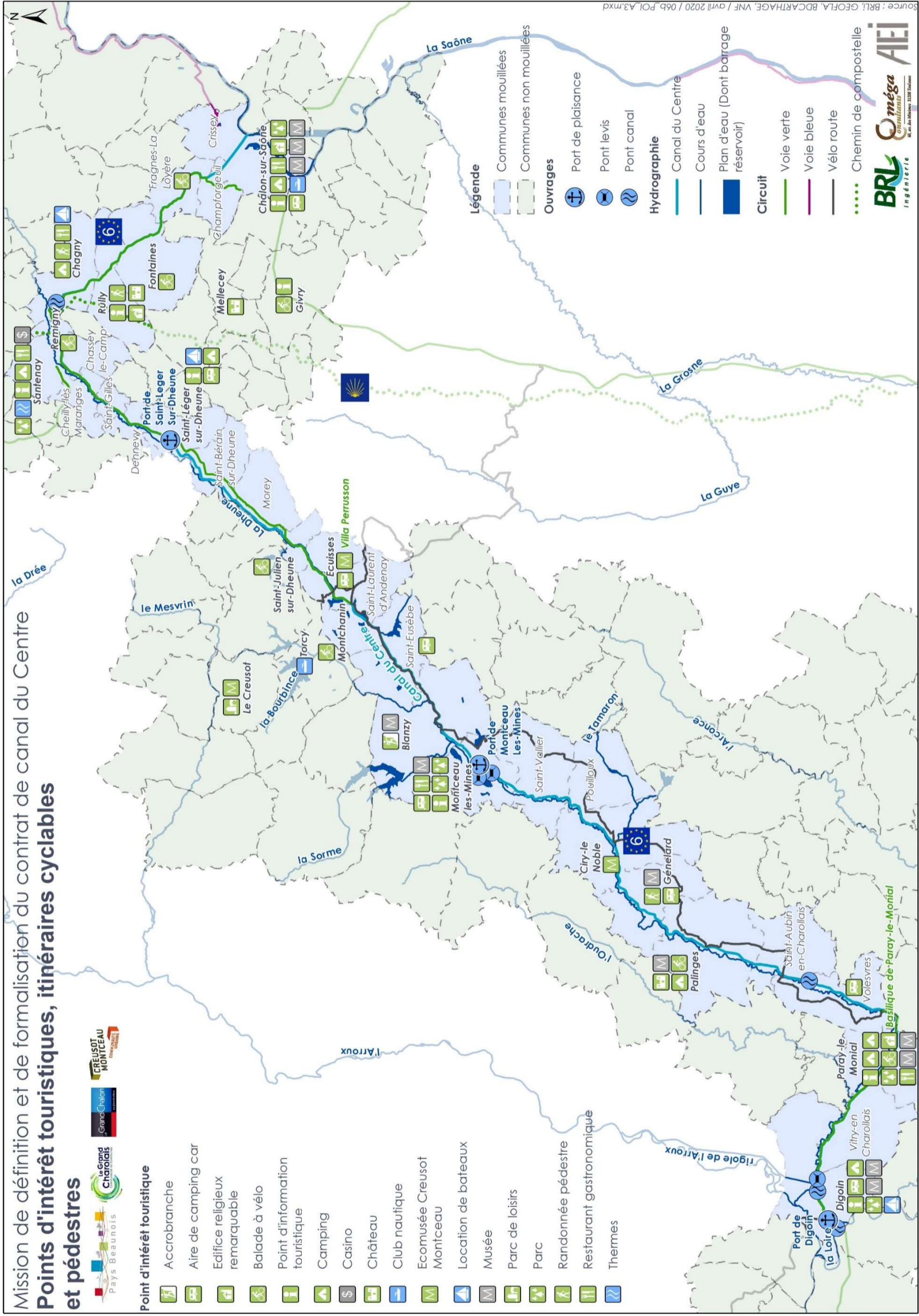
Figure 60 : Signalétiques le long du canal du Centre



INFORMATIONS A RETENIR

- Plusieurs événements organisés en lien avec l'eau dans les communes mouillées (Fêtes de l'eau, guinguette, etc.), notamment dans la commune de Digoin mais sans lien entre eux
- Absence d'uniformisation de la signalétique le long du canal

Carte 5 : Points d'intérêt touristique le long du canal du Centre



## 6.6 PROJETS EN COURS SUR ET A PROXIMITE DU CANAL DU CENTRE

Plusieurs projets à l'initiative des collectivités sont en cours de réflexion, à l'étude ou en cours de réalisation, attestant d'un dynamisme local important et d'une prise en considération de l'atout « canal » sur le territoire des communes mouillées.

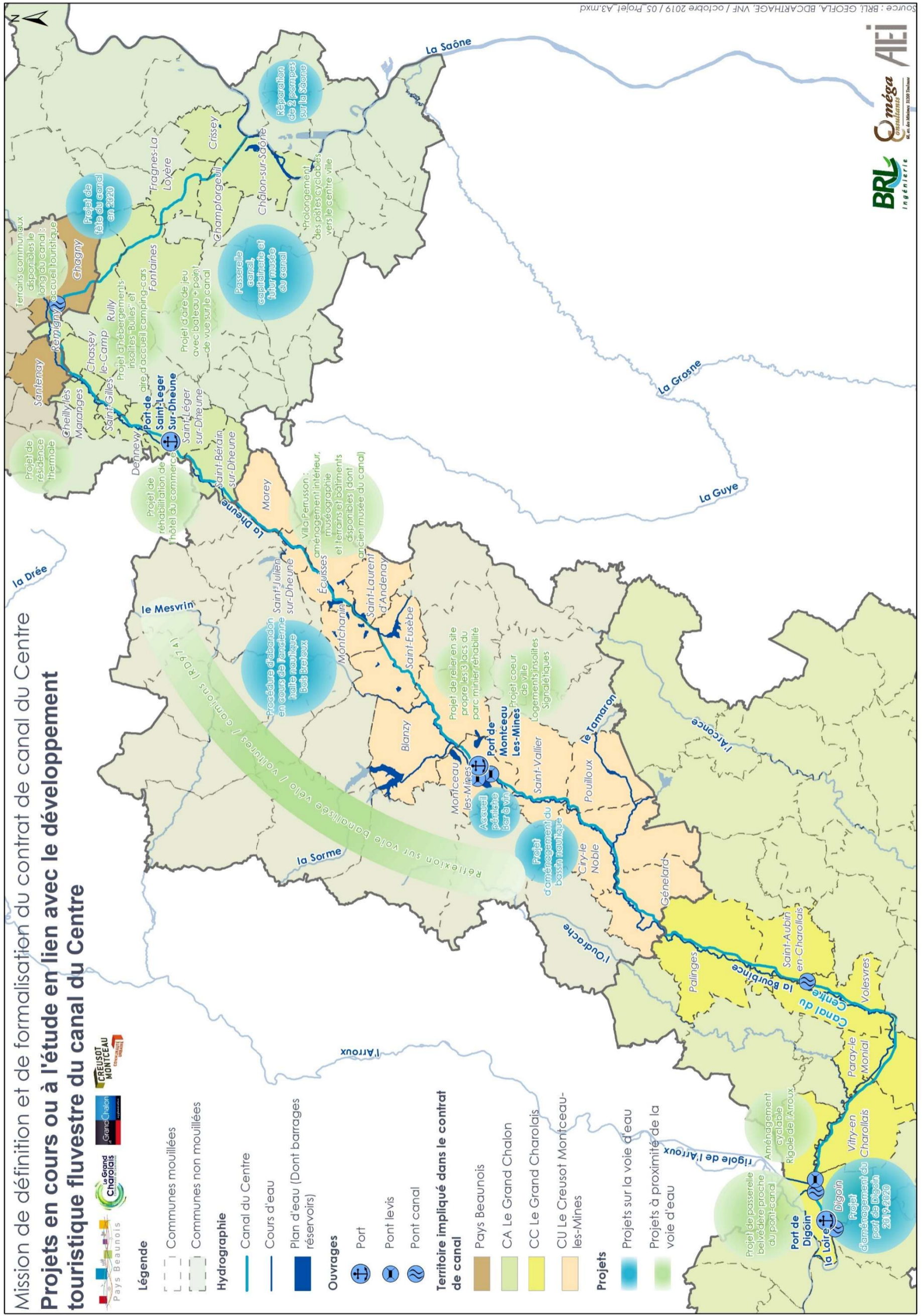
Certains de ces projets concernent directement le périmètre du canal du Centre :

- Projet d'aménagement du Port de Digoin, avec une étude en cours ;
- Projet de passerelle et de belvédère moderne proche du pont Canal à Digoin ;
- Projet d'itinérance douce le long de la rigole de l'Arroux qui reliera Autun à Digoin via l'Arroux et qui offrira une ouverture sur le Massif Central et la Grande Traversée du Massif Central à VTT ;
- Projet de valorisation de la halte nautique du Bois Bretoux à Montchanin (procédure d'abandon réalisée en 2019) ;
- Projets de relier en site propre les 3 lacs du parc minier réhabilité de Montceau-les-Mines au port ;
- Projet d'amélioration de l'Eurovélo sur une grande partie de son territoire porté par la CUCM (portion de Saint-Laurent d'Andenay à Saint Vallier) ;
- Opération « cœur de ville » à Montceau-les-Mines avec un lien fort avec le contrat de canal sur le sujet des mobilités et des connexions ainsi que de la mise en valeur du patrimoine ;
- Projet d'accueil au port de Montceau d'une péniche Bar à Vin qui cherche un nouveau port d'attache (saison 2020) ;
- Projet d'agrandissement du site de la Villa Perrusson (projet de vitrine d'artisanat d'art, espace de restauration et séminaire d'entreprises) : rénovation de l'intérieur de la villa, mise en place d'une muséographie intérieure autour du sujet de la céramique, création d'un jardin, foncier disponible à proximité directe de la villa, réflexion en cours sur la réhabilitation des bâtis connexes (projet d'une maison des associations ou pépinière d'entreprises), réflexion avec VNF sur l'ancienne maison éclésiastique qui abritait le musée du canal du Centre il y a quelques années ;
- Projet de réhabilitation de l'Hôtel du commerce à Saint Léger sur Dheune ;
- Construction en cours d'un centre thermal à Santenay, à quelques minutes du canal du Centre ;
- Projet d'aménagement touristique sur un terrain communal qui longe le canal à proximité directe du port de Chagny ;
- Projets d'animation de la voie d'eau, dont une au port de Chagny « fête du canal » en 2020 ;
- Projets de réalisation d'hébergements insolites de type « bulles » à Rully par un acteur privé ;
- Réflexions en cours sur une aire d'accueil de camping-cars à Rully ;
- Projets d'aménagement d'une aire de jeux (avec un bateau pouvant accueillir plus de 50 enfants) non loin du canal à Fragnes La Loyère, avec mise en place d'un point de vue sur le canal en 2019, puis 2020, réalisation d'une passerelle sur le canal et d'une capitainerie ;
- Projet de réalisation d'un petit musée du canal pour promouvoir tout l'itinéraire via la réhabilitation d'un bâti appartenant à VNF à Fragnes la Loyère ;
- Prolongement des itinéraires cyclables à Chalon pour rejoindre le centre-ville ;
- Réparation des deux pompes depuis la Saône à Crissey par VNF fin 2019.

### INFORMATIONS A RETENIR

- De nombreux projets sur la voie d'eau ou à proximité directe, témoins d'un dynamisme local important et d'une prise de conscience de l'attractivité du canal en matière de développement touristique et économique

Carte 6 : Projets en cours ou à l'étude en lien avec le développement touristique fluvial du canal du Centre





## 6.7 AMBIANCES PAYSAGERES AUTOUR DU CANAL DU CENTRE

Le canal du centre, long de 112 km, relie les vallées de la Loire et de la Saône, de Digoin à Chalon-sur-Saône, en passant notamment par les villes de Paray-le-Monial, Montceau-les-Mines, Montchanin, et Chagny. Les paysages traversés, à majorité ruraux, alternent entre bocage charolais aux douces collines, villes industrielles, et bourgs ponctuant les abords des coteaux du chalonnais.

Le canal, généralement cadré dans la végétation, ponctué de villages bucoliques, de petits ports, représente un cadre au fort potentiel comme destination de loisir.

Plusieurs séquences paysagères peuvent être distinguées le long du linéaire :

### LE CHAROLAIS

#### Digoin, porte d'entrée « Sud » ou « Ouest » du canal du Centre

La ville de Digoin se situe au carrefour de la Loire, du canal de Roanne à Digoin, et du canal latéral à la Loire. Depuis la Loire et son pont canal, le début du canal du Centre présente une ouverture majestueuse sur le grand paysage et la vallée de la Loire, avec une mise en perspective de l'ouvrage remarquable qu'est le pont canal.

Les quais de Loire donnent une assise au centre-ville ancien, avec des aménagements d'espaces publics récents qualitatifs, accueillant terrasses de café notamment, et des alignements de platanes de haute tige qui marquent la transition avec le fleuve. En entrant dans la ville par le canal du Centre, le gabarit se réduit, le canal est bordé par de petites voies paisibles desservant des maisons à un ou deux étages. Ces voies sont séparées des berges à l'aspect sauvage et enherbé par des barrières en bois. On aperçoit quelques éléments saillants et remarquables de Digoin.

L'arrivée sur le port crée une ouverture sur un autre paysage, avec un large bassin et un caractère plus industriel et d'activité, avec notamment des usines et constructions en brique, et une cheminée remarquable.

#### La vallée de la Bourbince et le bocage charolais

A la sortie de Digoin et jusqu'aux abords de Montceau-les-Mines, le canal du Centre parcourt la vallée de la Bourbince dans un paysage remarquable de bocage, avec des successions de collines, de haies basses, de massifs boisés, de fermes et hameaux, avec des prairies habitées par les élevages bovins. Dans ce paysage relativement uniforme, le canal constitue un fil conducteur, en ouvrant de longues perspectives depuis la RD 974 qui le longe.

Le paysage alterne entre ces perspectives et des séquences plus intimistes, avec une végétation relativement dense. Les berges, avec une végétation souvent invasive effaçant les ouvrages et les palplanches, confirment le caractère champêtre de l'ensemble. Les ouvrages tels que les ponts, écluses, maisons éclusières, puis dans une autre mesure les bourgs comme Volesvres et Palinges et les villes comme Paray-le-Monial et Ciry-le-Noble, avec notamment sa briqueterie-musée désaffectée viennent ponctuer ce linéaire.

Cependant, en dehors des plaisanciers et des automobilistes, et de quelques aires de pêche, l'étroitesse de la route laisse peu de place à la flânerie et aux modes doux.

#### Paray-le-Monial

La ville de Paray-le-Monial, riche d'un patrimoine bâti et religieux exceptionnel offre une destination incontournable sur le canal. Cependant, le canal passe au sud de la ville, et se cantonne à un tissu domestique et de zone d'activité, il est longé par une route assez passante, ponctuée d'arbres sans réelle qualité paysagère. Néanmoins, un élargissement du canal sur la rive nord, plus abritée des voitures, propose une halte nautique à la sortie de la ville.

## AUTOUR DE MONTCEAU

### Montceau-les-Mines / Blanzy

A la sortie de la vallée de la Bourbince, le canal du Centre entre dans sa partie la plus urbaine avec la traversée de Montceau puis de Blanzy. L'aire urbaine est relativement concentrée, et la transition entre rural et urbain est assez brève, laissant peu de place à des zones industrielles. Le centre de Montceau se concentre sur la rive sud du canal, avec le port bénéficiant à l'animation du quartier. Un quartier industriel est situé en bordure directe du canal à la sortie de Montceau-les-Mines, témoin architectural de l'époque.

Le pendant nord, malheureusement, ne bénéficie pas de la même qualité urbaine, avec un tissu assez lâche, beaucoup de nappes de parking et des bâtiments « boîtes » posés sans véritable ancrage au sol. En continuant vers le nord, la dichotomie entre les rives s'accroît avec une rive sud habitée avec principalement des maisons basses et végétalisées, faisant face à une rive nord dédiée à des zones d'activité. Le canal est peu mis en valeur.

### Transition industrielle Bourbince / Dheune

Le canal recouvre son caractère champêtre et de bocage à la sortie de Montceau, et ce jusqu'à Montchanin où il est bordé par la RCEA, ainsi que des alignements récents de petits arbres. Ici, l'infrastructure routière et hydraulique, avec les réservoirs d'eau, dominant, faisant écho à l'industrie creusoise avec les grandes et remarquables nefs des industries Schneider.

Le patrimoine industriel est également remarquable à Ecuisses, avec la villa Perrusson, ancien domaine d'un industriel rénové, légèrement en retrait du canal, dans une zone d'habitat diffus. Le patrimoine industriel désaffecté est assez présent et ce dans un rayon relativement proche du canal.

## LE CHALONNAIS

### Vallée de la Dheune sud

La vallée de la Dheune marque l'approche de la côte Chalonnaise et d'un territoire de vignoble, on se rapproche également du Beaunois. Le paysage, similaire au bocage charolais, est marqué par un relief un peu plus accentué. Cependant, les collines sont souvent masquées du canal, souvent cadré par des alignements d'arbres denses. Le linéaire est ponctué d'ouvertures créées par des hameaux et bourgs charmants comme St-Julien, St-Léger, équipé d'un port de plaisance ou encore Dennevry, avec souvent des toitures aux tuiles vernissées.

### Le Beaunois : Santenay et Chagny

Dans la partie la plus au nord du linéaire du canal, le paysage côtoie la vigne, avec notamment les villes de Santenay et Chagny. Le canal, ici longé par une piste cyclable, reste rural à Santenay, ville thermale dont le centre est relativement éloigné du canal.

La halte nautique, aménagée simplement, offre derrière ses alignements d'arbres une perspective remarquable sur le grand paysage au relief plus accentué. Tandis qu'à Chagny, ville de taille plus conséquente, le canal est à l'articulation entre zone d'activité et centre ancien au riche patrimoine, bien que difficilement perceptible depuis le port de plaisance.

### La vallée de la Thalie : de Chagny à et Chalon-sur-Saône

A la sortie de Chagny puis aux abords de l'agglomération chalonnaise, le relief s'amoindrit et laisse place à des terres agricoles et forestières. Le village de Fragnes constitue la dernière halte rurale, malgré un développement du mitage de l'habitat individuel. Le canal ondule pour arriver à la halte de Fragnes, avec le village et des aménagements sur une rive, et des champs sur l'autre. Le canal serpente encore pour arriver au nord de Chalon, dans des zones d'activité aux bâtiments industriels monumentaux.

Carte 7 : Ambiances paysagères du canal du Centre



## 6.8 ANALYSE DES CLIENTELES DU TOURISME FLUVESTRE

Les touristes ont aujourd'hui de plus en plus recours à des séjours courts et spontanés pour se « déconnecter » de la vie quotidienne. Ils recherchent des produits nouveaux et individualisés plutôt que des produits trop standardisés. Ils deviennent également des consommateurs avertis et sensibles au développement durable, à la production locale et aux produits bio tout en privilégiant les mobilités douces.

### 6.8.1 Les clientèles du tourisme de navigation

Les clientèles du tourisme de navigation recherchent une offre de prestations très variée : la possibilité (notamment pour les étrangers) de découvrir le patrimoine culturel local, un moyen de transport doux et proche de la nature, une offre récréative pour les enfants, un séjour organisé pour les clients de croisière ainsi que des services qui invitent au calme, à la convivialité et au divertissement.

Bien que parfois considéré comme un produit de niche, le tourisme fluvial bénéficie encore aujourd'hui d'une attractivité forte. Selon la Direction Générale des Entreprises (DGE), plus de 11 millions de passagers ont été dénombrés sur le réseau navigable du pays en 2017, dont 54 % d'étrangers, pour un chiffre d'affaires de 630 millions d'euros et des retombées économiques estimées à 500 millions d'euros.

#### LA PLAISANCE PRIVEE

Deux profils de plaisanciers sont à distinguer :

- Les bateaux de plaisance privée statiques restent généralement dans les ports. La clientèle dispose d'un rôle économique peu influent compte tenu du peu de jours navigués ;
- Les bateaux de plaisance privée itinérante sont quant à eux de véritables acteurs économiques des voies d'eau.

La plaisance privée itinérante regroupe des activités très variées, allant des promenades courtes de quelques heures à des navigations de plusieurs semaines. **Sur le réseau français, un plaisancier navigue en moyenne 48 jours par an.**

Selon VNF, 11% des navigations se font sans aucune escale (essentiellement des promenades), 35 % avec une escale, 35 % également avec 2 escales et 19 % avec plus de 2 escales. Ces escales durent quelques heures pour une majorité des navigations (60 %), 26 % durent une journée et 14 % plusieurs jours. Lors de ces escales, les  $\frac{3}{4}$  des plaisanciers ne s'éloignent pas à plus de 5 kilomètres du bateau.

Les navigants étrangers représentent 38 % de l'ensemble des navigants du pays et concentrent dans le même temps 58 % des retombées économiques. Les dépenses réalisées par jour et par personnes par les plaisanciers étrangers sont en moyenne 33 % plus élevées que celles des plaisanciers français. Ils procèdent davantage à des achats pendant la navigation, vont plus souvent au restaurant et fréquentent davantage les musées.

Tableau 17: Dépenses moyennes TTC par jour et par personne selon la durée des navigations et selon la nationalité (hors carburant, dépenses en France)

Durée de navigation	Navigants français	Navigants étrangers
1 journée au moins	28 €	45 €
1 week-end (2 jours)	25 €	36 €
1 semaine (3 à 9 jours)	16 €	24 €
2 semaines (10 à 20 jours)	13 €	23 €
1 mois (20 à 40 jours)	9 €	14 €
Plus d'un mois	8 €	9 €

On note cependant un vieillissement notable de la clientèle et une absence de renouvellement : l'âge moyen des plaisanciers était de 63 ans (61 ans chez les français et 66 ans chez les étrangers) en 2015 contre 56 ans en 2007. Un navigant sur deux est à la retraite.

## LES COCHES DE PLAISANCE

Les coches de plaisance sont des bateaux habitables sans permis de petit gabarit mis en location par des sociétés privées. Ils peuvent accueillir entre 2 et 12 passagers. En 2011, 33 550 contrats de location de ce type de bateaux ont été signés, et 158 000 personnes ont été transportées. La location dure généralement une semaine mais peut être réduite à quelques jours ou un weekend. Ces offres plus courtes visent à attirer de nouveaux types de clients mais son coût élevé restreint la clientèle cible.

A titre d'information, les données présentées ci-dessous sont indicatives et correspondent à des moyennes nationales. Elles permettent d'avoir un aperçu de la structure du marché et du potentiel de l'activité :

- Les coches de plaisance attirent une clientèle étrangère importante : elle représentait 68 % des pratiquants en 2012. Les Allemands (16 %), les Suisses (12 %), suivis des Américains (5 %) et des Britanniques (5 %) sont les principales nationalités recensées, avec une forte représentation des familles et des séniors.
- L'âge moyen du navigant est de 45 ans. 52 % d'entre eux appartiennent à une catégorie socio-professionnelle élevée et presque un quart sont des retraités.
- Plus de la moitié de la clientèle effectue un pré- ou post-séjour. Ces séjours ont une durée moyenne de 6,5 jours et sont généralement réalisés en hébergement marchand.
- La durée de navigation moyenne s'élève à 1 semaine.
- La clientèle est fidèle : seuls 39 % sont des primo-accédants.
- Les clients dépensent en moyenne 31 € par personne et par jour (51 % de ces dépenses sont consacrées à la restauration et 29 % à l'achat de produits alimentaires).
- Les clients privilégient les réseaux navigables de petits et moyens gabarits sur des territoires présentant une concentration élevée de produits et de prestations touristiques.
- En moyenne, les clients effectuent 1,6 escale par jour. Ces dernières se font généralement à moins de 5 km du lieu d'amarrage. Les deux tiers de la clientèle effectuent ces escales à vélo (dont 59 % avec un vélo de location).

Les clientèles ont fortement évolué ces dernières années. Les pratiquants sont aujourd'hui des touristes adeptes du « slow tourisme » avant d'être des navigants et recherchent des sites culturels et des espaces naturels à découvrir autrement.

## LES BATEAUX A PASSAGERS (BATEAUX PROMENADE)

L'activité des bateaux de promenade repose principalement sur des structures de type artisanal, à l'exception de quelques grands sites touristiques (Paris, Strasbourg, le canal du Centre Historique et Isnor à Lille). Elles sont implantées localement et proposent des itinéraires réguliers. La restauration à bord constitue fréquemment la base de la rentabilité de cette activité. La clientèle potentielle pour cette forme d'itinérance courte (de 2 à 4 heures de navigation maximum) est variée (groupes, familles, scolaires, Français et étrangers, etc.). Les bateaux promenade peuvent transporter de quelques personnes à plusieurs centaines de passagers.

Le produit a cependant besoin de s'adapter aux nouvelles attentes des clientèles en proposant des animations à bord, des supports multi-langues ou encore des applications digitales.

Les bateaux à passagers sont par ailleurs des unités chères en termes d'exploitation (consommation de carburant) et difficilement manœuvrables.

Ce type d'activité est globalement en baisse : seules les entreprises situées dans des pôles urbains à forte concentration de population trouvent les conditions d'un développement économique et commercial favorable grâce au renouvellement de la clientèle.

## LES PENICHES HOTEL

Les péniches hôtels présentent des longueurs moyennes de 38 mètres et une capacité d'accueil inférieure à 50 personnes. Elles naviguent essentiellement sur les voies d'eau à gabarit Freycinet. En France, elles sont particulièrement sollicitées par une clientèle anglophone, sénior et à fort pouvoir d'achat.

Les péniches hôtel constituent en effet un produit de haute gamme : un client dépense en moyenne 1 200 à 5 000 euros par semaine. Des critères d'excellence doivent donc être respectés pour que l'activité puisse perdurer. Les exploitants s'appuient sur le patrimoine local des territoires traversés : visites de sites culturels renommés, cuisine gastronomique avec des produits locaux, etc. Ce produit s'inscrit très bien dans l'esprit du « slow tourisme ».

L'activité connaît une forte croissance depuis quelques années suite à l'arrivée sur le marché de CroisiEurope, un opérateur d'envergure internationale qui bouleverse le modèle économique actuel en proposant des séjours à des tarifs plus abordables. Ainsi, les péniches hôtel se « démocratisent » et atteignent un marché moins haut de gamme et plus accessible aux clientèles locales.

## IMPACTS ATTENDUS DU TOURISME DE NAVIGATION

Tableau 18 : les impacts potentiels du tourisme de navigation sur le territoire

Activités de navigation	Contribution à l'animation du territoire	Contribution à l'image de la destination	Impacts économiques sur le territoire	Contraintes
Les structures portuaires	Elevée	Elevée	Modérés pour la plaisance résidentielle / Elevés pour l'escale	Nécessité de mettre en place un bon niveau de services avec des liaisons vers les commerces et les produits touristiques
La plaisance privée de proximité	Faible	Faible	Faibles	Dynamiser le trafic (éviter les bateaux sédentaires) et animer le linéaire
La plaisance privée itinérante	Elevée	Modérée	Elevés	Bon niveau de services et des produits touristiques accessibles Disposer de places réservées aux passages
Les bateaux à passagers*	Elevée	Elevée	Elevés	Installation conditionnée à l'existence d'une offre structurée et vivante Proposer des prestations de qualité basées sur des thèmes porteurs (environnemental, ornithologique, culturel)
Les péniches hôtels	Modérée	Elevée	Elevés	Mettre en œuvre des circuits de navigation concertés avec un exploitant Construire une offre de produits haut de gamme à proximité
Les coches d'eau	Elevée	Elevée	Elevés	Installation conditionnée à l'existence d'une offre structurée et vivante Equiperment adapté aux exigences du loueur (base de location) et possibilité d'effectuer des trajets « one-way » (présence d'une base de départ et d'une base d'arrivée pour éviter les allers-retours)

## 6.8.2 Les clientèles itinérantes du tourisme riverain - autour de l'eau

### LE NAUTISME LEGER

Le nautisme léger est une activité à la frontière entre le tourisme de navigation et le tourisme riverain. Il regroupe différentes formes d'activités à caractère récréatif, touristique et sportif tels que la voile, le canoë-kayak et l'aviron. Il attire différents types de clientèle (locaux, visiteurs, touristes) et se caractérise par des finalités variées : découverte par l'eau, itinérance, pratique sportive, etc. Sa popularité s'inscrit dans un engouement général pour les activités sportives de pleine nature à caractère ludique.

Deux grandes tendances sont aujourd'hui observées sur le secteur. Les produits « classiques et traditionnels », faisant référence aux pratiques au sein des fédérations, stagnent voire déclinent. Les pratiques davantage autonomes ou locatives sur de nouveaux supports sont en expansion. Le développement de la pratique du paddle en est une bonne illustration.

Les clientèles du canoë-kayak présentent les caractéristiques suivantes :

- Une moyenne d'âge de 35 ans et plus (46 %) mais avec une forte proportion de jeunes (33 % des pratiquants ont moins de 24 ans) ;
- Une forte autonomie (70 % le pratiquent en totale autonomie) ;
- Une pratique tournée pour 53 % vers les eaux intérieures ;
- Une disparité de l'expérience des pratiquants : 27 % de « novices » (moins d'un an de pratique) et 30 % présentant une expérience de 5 à 10 ans ;
- Une durée moyenne de pratique de 7 jours/an pour 52 % des pratiquants ;
- Un « loisir démocratique » pratiqué par toutes les classes socio-professionnelles, avec une prépondérance des inactifs (notamment des étudiants (39 %)), et des CSP+ (32 %) ;

Le camping est le moyen d'hébergement le plus répandu pour les pratiquants itinérants.

Globalement, le nautisme léger a un rôle clé à jouer pour développer le tourisme fluvial. Il s'agit d'un produit relativement facile à mettre en place sur les voies d'eau. Il est accessible à une clientèle plus variée que d'autres produits fluviaux en termes de prix ou de compétences techniques. Il peut également contribuer à l'animation du réseau fluvial.

Des bateaux électriques sans permis et très faciles à manœuvrer ont récemment été mis en place dans plusieurs villes de France par la société Marin d'eau douce. Cette manière originale de découvrir une ville et ses environs attire de plus en plus de touristes et constitue une alternative intéressante aux modes de transports habituels.

### LE CYCLOTOURISME

Le vélo constitue la deuxième activité physique des touristes français et la première pratique sportive en France. Les clientèles étrangères du tourisme à vélo représentent entre un quart et un tiers de la clientèle totale. 36 % des pratiquants itinérants en France sont d'origine étrangère. Ces clientèles sont pour la plupart originaires d'Europe du Nord, en particulier des pays frontaliers.

Différents types de pratiquants peuvent être distingués :

- Les résidents habitent à proximité de l'itinéraire. Ils consomment donc peu et passent un temps limité sur le réseau cyclable. Ils recherchent principalement une bonne accessibilité aux pistes cyclables.
- Les excursionnistes passent au maximum une journée sur le linéaire. Ils recherchent principalement une destination de visite (site de loisirs ou culturel), une offre de restauration, un parking pour leur véhicule et un service de location de vélos. Ils sont peu consommateurs.
- Les touristes en séjour utilisent le vélo comme mode de déplacement sur leur lieu de vacances. Ils logent à proximité du linéaire et dépensent en moyenne 43 € par jour. Ils recherchent une offre d'hébergement à proximité de la voie cyclable et une offre touristique suffisamment riche.
- Les pratiquants itinérants parcourent les plus grandes distances. Ils n'ont pas d'hébergement fixe et dépensent en moyenne 70 € par jour. Ils recherchent une offre structurée adaptée à leurs pratiques : des lieux d'information et d'animation, des aires de repos de pique-nique, des sanitaires, des points d'eau, des parkings pour vélos.



## LA RANDONNEE PEDESTRE

La randonnée pédestre constitue la 1<sup>ère</sup> activité physique des Français en vacances. En 2016, 9 % des séjours des Français ont donné lieu à sa pratique. Les clientèles allemandes et néerlandaises sont elles aussi particulièrement connues pour leur appétence pour cette forme de tourisme.

- 6 millions de Français âgés de plus de 15 ans déclarent pratiquer la randonnée ;
- Les pratiquants ont généralement entre 35 et 64 ans et sont issus de catégories aisées ;
- Les touristes itinérants représentent un peu moins de 7 % de ces pratiquants ;
- Les touristes itinérants ont davantage recours aux hébergements marchands par nécessité. Ils dépensent en moyenne plus que les touristes en séjour : 40 € par jour contre 36 € par jour.

## LE TOURISME EN CAMPING-CAR

Le tourisme en camping-car a connu un essor important ces dernières années. 1,8 million de camping-cars circulent aujourd'hui en Europe. Grâce à sa position géographique, la France constitue l'une des destinations phares de ce type de tourisme itinérant. Le profil des camping-caristes est le suivant :

- La clientèle est majoritairement âgée de plus de 50 ans ;
- Les camping-caristes sont principalement des retraités de nationalité française. Ils voyagent principalement en couple ;
- Un camping-cariste dépense en moyenne 40 € par jour dans les commerces, boutiques, cafés et restaurant.

## IMPACTS ATTENDUS DU TOURISME RIVERAIN

Tableau 19 : les impacts potentiels du tourisme riverain sur le territoire

Activités riveraines	Contribution à l'animation du territoire	Contribution à l'image de la destination	Impacts économiques potentiels sur le territoire	Contraintes
Le nautisme léger	Elevée	Modérée	Modérés	Assez facile à implanter, mais nécessité de disposer de plans d'eau adaptés et vivants, et de structures d'encadrement de qualité
Le cyclotourisme de proximité (excursionnisme)	Faible	Faible	Faible	Nécessité de disposer de circuits en sites propres, de circuits plats, à l'ombre (circuits et boucles accessibles et sécurisées)
Le cyclotourisme touristique	Elevée	Elevée	Elevés	Développement conditionné à l'existence d'un bon niveau de services et de produits touristiques accessibles et variés Besoin d'opérateurs d'envergure internationale et d'un réseau d'hébergements adaptés
La randonnée pédestre	Modérée	Elevée	Modérés	Nécessité de disposer de produits de notoriété et de référence (raccordement aux véloroutes), de points d'information et de structures d'accueil sur le chemin de halage (guinguettes, bar, buffets dans maisons éclusières, etc.)
Le tourisme en camping-car	Faible	Modérée	Elevés	Installation conditionnée à l'existence d'aires d'accueil adaptées Nécessité de disposer de produits de qualité (historiques, culturels, etc.) Bonne présence de la destination dans les guides des camping-caristes



## 6.9 SYNTHÈSE DU DIAGNOSTIC : ANALYSE AFOM

ATOUS

### Destination – promotion

- Position géographique privilégiée du canal du Centre entre bassin parisien et bassin Rhône-Saône
- Accessibilité aisée via plusieurs modes de transport (gares TER, TGV, routes départementales, RCEA)
- Prise de conscience (contrat canal) par les acteurs publics de la dimension de la destination fluvestre du canal (*Digoin – Chalon*)
- Proximité du canal avec les villages traversés avec une authenticité conservée
- Région Bourgogne-Franche-Comté pilote historique et reconnu en matière de développement du tourisme fluvestre

### Navigation et gestion hydraulique

- Bon maillage de ports et de haltes nautiques équipées, dont structures récentes (*ex Saint Julien Montceau-les Mines*)
- Le Canal du Centre est par sa configuration (courbes), ses sur-largeurs et l'authenticité du bâti et du contre halage un canal qui ressemble à une rivière (naturalité) → ambiance recherchée par les navigants
- Bonne surface en eau et méandres pour animer et faciliter la navigation
- Des actions entreprises depuis 20 ans chez VNF pour l'amélioration de la gestion hydraulique (moyens techniques et humains)

### Offre et organisation touristique

- Périmètre du canal propice au tourisme d'itinérance (voies cyclables, balades vertes)
  - Linéaire du canal intégré au « Tour de Bourgogne à Vélo » et carrefours avec d'autres itinéraires cyclables fréquentés (Voie des Vignes, Voie Bleue...)
  - Proximité de l'Eurovélo 6 sur presque tout son linéaire du canal (plus ou moins proche)
- Bon maillage d'opérateurs privés actifs et significatifs sur et autour du canal (loueurs de bateaux, restaurateurs (*ex. Chagny et Montceau*), bateaux promenades et péniches hôtels depuis la Saône)
- Thématiques touristiques ou de loisirs nombreuses, variées (*art roman, céramique (ex. villa Perrusson), œnotourisme, tourisme de nature, tourisme religieux, loisirs nautiques*) et porteuses
- Hébergements touristiques présents sur tout le linéaire (*hôtels, chambres d'hôtes, gîtes, campings, aires de camping-cars*), excepté sur la portion centrale
- Barrages réservoirs : des plans d'eau accessibles et aménagés pour les loisirs nautiques (*Torcy Neuf*)
- Nord du canal intégré au vignoble de la côte chalonaise et aux Climats du vignoble de Bourgogne (UNESCO)
- Accueil touristique proche de la voie d'eau au sein des OT, BIT et ports le long de linéaire
- Accessibilité aisée au canal

### Destination – promotion

- Positionnement identitaire en manque de modernité
- Perçu comme un canal de « liaison » et non comme une destination (*sauf partie Nord avec le vignoble*)
- Diminution progressive du trafic de la navigation de plaisance depuis 2006
- Problématique hydraulique qui nuit à la réputation du canal et à sa « fiabilité »
- Fermeture du canal début août 2019 – situation exceptionnelle et généralisée à l'échelle française mais qui nuit à la réputation pour l'organisation des séjours à venir
- Manque de coordination et de promotion à l'échelle Chalon-Digoin
- Certains abords peu qualitatifs (*certaines centres bourgs dévitalisés et friches industrielles*)

### Navigation et gestion hydraulique

- Pas de mise en réseau des services nautiques (*tarification, horaires et règlements hétérogènes au sein des ports et des haltes nautiques*)
- Services de certaines haltes nautiques en mauvais état et vieillissants (*Paray par ex.*)
- Alimentation en eau complexe, couplée aux nouveaux usages de la voie d'eau et problèmes d'insuffisance de la ressource en eau générant des contraintes à la navigation
- Difficulté pour les bateaux de loueurs venant de la Saône ou de Digoin de relier Montceau (*problématique du bief de partage et de l'attractivité touristique*)
- Un ouvrage vieillissant et une gestion des écluses peu adaptée au nouveau trafic touristique
- Pompage de Crissey en panne depuis 2016

### Offre et organisation touristique

- Forte concentration de l'offre touristique au nord du canal et dans quelques villes du Sud (*Digoin, Paray*) avec une dynamique touristique moins importante sur la partie centrale du canal (*hormis Perrusson*)
- 50 % de l'Eurovélo 6 en zone partagée sur route départementale empruntée par des camions (*dangerosité, en particulier au niveau des courbes*)
- Discontinuité du chemin de halage en partie sud (*versant atlantique*) et absence du contre-halage (*berges effondrées*)
- Maillage de services Accueil Vélo inégal
- Manque de visibilité et de mise en réseau des sites d'intérêt
- Manque de mise en réseau et de professionnalisation des ports - points touristiques
- Peu d'hébergements insolites en lien direct avec la voie d'eau, sauf à Gênelard et Digoin
- Problématique du vieillissement des espaces muséographiques pour le produit « vallée de la céramique », et de la taille critique pour certains (*Ciry-Le-Noble*)
- Non renouvellement du musée du canal à Ecuisses et du bateau promenade associé
- Absence de dynamique touristique et de volonté de concertation à l'échelle du linéaire

FAIBLESSES

## OPPORTUNITÉS

Destination – promotion

- Position géographique stratégique du canal du Centre : canal de liaison entre Paris et Lyon, au sein d'un réseau fluvial attractif (*canaux de Bourgogne*)
- Possibilité de s'intégrer dans les grandes orientations régionales en faveur de l'itinérance (*Tour de Bourgogne à vélo, œnotourisme, etc.*)
- Volonté affichée de faire du tourisme fluvestre un moteur de développement local
- Volonté de VNF de venir en appui de projets pour l'affirmation d'une destination touristique du canal du Centre
- Finalisation de la RCEA à deux fois deux voies

Navigation et gestion hydraulique

- Rétablissement du pompage de Crissey sur la Saône prévu début décembre 2020 et réflexion en cours pour un pompage similaire côté atlantique à Digoin
- Des actions pilotes mises en place sur le canal du Centre par VNF et un effort d'investissement important pour 2020-2023
- Des surfaces en eau disponibles sur le linéaire navigable facilitant les accostages ou les hivernages

Offre et organisation touristique

- Adaptation et intégration au sein de nouveaux marchés en développement (*vélo, randonnée, hébergements insolites, recherche d'authenticité, slow-tourisme, ressourcement*) → Le tourisme fluvestre est désormais une dynamique territoriale bien établie en phase avec les attentes du tourisme moderne
- Proximité avec les deux sites les plus fréquentés du département (Basilique de Paray-le-Monial et le Parc des Combes au Creusot)
- Implication historique du CD de Saône-et-Loire pour développer le cyclotourisme sur le territoire, sécurisation de la RD 974 (*intégration de la problématique au nouveau SDVVVV*)
- Potentiel de valorisation de certaines maisons éclusières (accessibilité) et sites à proximité directe du canal
- Savoir-faire industriel encore existant pouvant être intégré au développement touristique du canal
- Projets ambitieux en cours localement dans des communes mouillées (*ex. Fragnes-La-Loyère, Digoin (belvédère et rénovation du port), Ecuisses (finalisation de la restauration de la Villa Perrusson)*)
- Renforcement qualitatif de l'offre de loisirs sur certains barrages-réservoirs, dont Torcy Neuf
- Foncier disponible à proximité directe du canal (*site du Bois Bretoux, Chagny, Fragnes, Ecuisses, etc.*)

Destination – promotion

- Niveau de concurrence toujours plus élevé entre les destinations touristiques et fluvestres, notamment pour les courts séjours
- Une réputation dégradée en 2019 avec la fermeture début août du canal

Navigation et gestion hydraulique

- Vieillesse de la population navigante et baisse de la mobilité des bateaux pour la plaisance privée
- Risque d'eutrophisation sur le canal et de contraintes fortes à la navigation lié à la prolifération des plantes aquatiques par manque de brassage et de dragage (*côté atlantique en particulier – Port de Digoin déjà concerné*)
- Risque d'eutrophisation des étangs réservoirs et de disparition/arrêt des activités nautiques
- Effets des changements climatiques de plus en plus prégnants, à anticiper (*quantité de pluie constante mais répartition saisonnière qui pénalise le remplissage des étangs réservoirs en automne-hiver et diminution des débits des cours d'eau*)

Offre et organisation touristique

- Risque de voir les opérateurs privés se détourner du canal si impossibilité de garantir une période d'ouverture du canal satisfaisante pour leur activité
- Difficulté pour les acteurs publics et privés de réaliser des investissements suffisamment productifs sur et autour du canal
- Sentiment de méfiance pour organiser des activités de loisirs et de la navigation (*faiblesse des investissements et transfert notamment pour les coches d'eau vers les autres voies d'eau*)

## MENACES

**À RETENIR**

- Le canal du Centre, linéaire fluvial de liaison entre le bassin Seine et le bassin Rhône-Saône a le potentiel historique, patrimonial, environnemental et fonctionnel pour devenir une destination fluvestre au même titre que les autres voies d'eau bourguignonnes : Seille, Bourgogne, Nivernais.
  - Les atouts :
    - Le canal du Centre a une « histoire » à raconter, une authenticité du bâti, des paysages sauvegardés et surtout la perception d'un espace naturel plus proche d'une rivière que d'un canal au passé industriel
    - Des professionnels dynamiques sur la voie d'eau
    - Les infrastructures à vocation touristique (voie verte, musées, points accueil vélo) sont à adapter aux attentes du tourisme actuel (itinérance)
  - Les handicaps :
    - Une gestion hydraulique complexe et de nouveaux usages pour lesquels le canal n'avait pas été pensé qui nécessitent des optimisations
    - La faible notoriété et attractivité du territoire
    - Le manque de fiabilité est aujourd'hui un obstacle majeur au développement touristique et économique
    - Les infrastructures hydrauliques et de navigation avec une gestion optimisée de la ressource en eau ainsi que le besoin de visibilité et reconnaissance du territoire au niveau régional voire au-delà sont les deux axes fondamentaux à prendre en compte dans les objectifs prioritaires du contrat canal
  - Une ambition partagée :
    - Parvenir à passer d'une réputation de « canal de jonction » à un « canal de destination »
    - L'entité culturelle, économique et touristique du canal de Digoin à Chalon est désormais reconnue par l'ensemble des acteurs publics en charge de l'animation et du développement de la voie d'eau
    - C'est cette implication qui permettra, avec un schéma de gouvernance partagé, la mise en œuvre des actions de remise à niveau, de conceptualisation et de mise en marché de la destination
- Le contrat canal portera logiquement sur la remise à niveau intrinsèque des conditions d'itinérance (navigation et autres formes à terre) pour rompre avec l'image actuelle, et transformer l'offre pour faire émerger une destination fluvestre compétitive (restant à déterminer).

## Annexe 3. Personnes interrogées dans le cadre de l'élaboration du contrat de canal du Centre

### COTECH 1 – JUIN 2019

Nom et prénom	Organisme et fonction
Jean-Dominique BALLAND	VNF – responsable de l'UTI de Chalon
Alexis CLARIOND	VNF – Pôle développement
Delphine DAVID	Pays Beaunois – Directrice
Marie-Hélène BRAVARD	Le Grand Chalon – Chargée de mission culture et tourisme
David JANELA	Le Grand Chalon – DGA Attractivité du Territoire
Lydia AGUIRRE	Conseil Régional Bourgogne Franche-Comté
Béatrice ROSSIGNOL	CUCM – Responsable pôle développement territorial
Tania RIZET	Le Grand Charolais – DGA attractivité et développement
David MICHEL	VNF – Chef du CEMI de Montceau
Pierre CARTIER	CUCM – Chargé de mission Leader et Tourisme – pôle développement territorial
Frédéric BRIATTE	CUCM – Directeur de l'économie et de développement territorial
Charlotte RONAN	BRLingénierie – Chef de projets
Jean-Pierre BLANC	OMEGA Consultants – Expert tourisme fluvestre et marketing territorial

### COPIL 1 – 10 JUILLET 2019

Nom et prénom	Organisme et fonction
Marie-Hélène BRAVARD	Le Grand Chalon – Chargée de mission culture et tourisme
Frédéric BRIATTE	CUCM – Directeur de l'économie et de développement territorial
Estelle BRUNAUD	Pays Beaunois – Elue ville de Chagny
Pierre CARTIER	CUCM – Chargé de mission Leader et Tourisme – pôle développement territorial
Alexis CLARIOND	VNF – Pôle développement
David JANELA	Le Grand Chalon – DGA Attractivité du Territoire
Sylvie MARTIN	Conseil Régional Bourgogne Franche-Comté - Conseillère régionale déléguée au tourisme
Hervé MAZUREK	CUCM – Vice-Président
Jean PIRET	Le Grand Charolais – Vice-Président

Nom et prénom	Organisme et fonction
Béatrice ROSSIGNOL	CUCM – Responsable pôle développement territorial
Jean-Pierre BLANC	OMEGA Consultants – Expert tourisme fluvestre et marketing territorial
Charlotte RONAN	BRLingénierie – Chef de projets



Comité de pilotage n°1 – juillet 2019



Cartographie des atouts et points faibles établie en comité de pilotage n°1 – juillet 2019

## INVESTIGATIONS EN PHASE DIAGNOSTIC

Date	Nom et prénom	Organisme et fonction
<b>Juin (tourné terrain)</b>	Mme Saunier	Maire de Ciry Le Noble
	M. Cartier	Chargé de mission Leader et Tourisme - Communauté Urbaine Creusot Montceau
	M. Piret	Vice-Président du Grand Charolais
	M. Janela	DGA Attractivité du Territoire – le Grand Chalon
	Mme Bravard	Chargée de mission culture et tourisme - Le Grand Chalon
	Mme David	Directrice du Pays Beaunois
	M. Bouiller	DGS ville de Digoïn
	Mme Mazéas	DGS – Ville de Chagny
	Mme Rizet	DGA attractivité et développement - Le Grand Charolais
	M. Tudela	Maire de Santenay
<b>8 juillet</b>	M. Picard	Maire de Chagny
	Mme Mazéas	DGS Chagny
	M. Papillon	Responsable de la base de location et réparation de bateaux « L'escarg'eau »
	M. Gaudray	Maire de Fagnes La Loyère
	Mme Trapon	Maire de Rully
<b>9 juillet</b>	M. Leriche	Maire de Saint Léger sur Dheune
	Franck	Locaboat – base de Saint Léger sur Dheune

Date	Nom et prénom	Organisme et fonction
	M. Balland	VNF – Responsable UTI
	M. Clariond	VNF – Responsable développement
	Mme Davanture	VNF – chargée patrimoine
<b>10 juillet</b>	M. Mazurek	Maire de Blanzly
	Mme Bidot	OTI Beaune et Pays Beaunois
	Mme Roger	OT Charolles – Le Grand Charolais
	Mme Botti	Pays Charolais Brionnais
	Mme Bathiard	OT Digoïn – Le Grand Charolais
	Mme Jaubert	OT Creusot Montceau
	Mme Pascalet	OT Creusot Montceau
	Mme Capelli	OT Grand Chalon
<b>11 juillet</b>	Mme Taillandier	Directrice du programme Cœur de ville à Montceau
	M. Souvigny	Maire adjoint – Montceau les mines
	M. Bouillet	Responsable du port de plaisance de Montceau
	M. Jannot	Base nautique de Torcy
	M. Carignant	Responsable de la base La Canalous à Digoïn
<b>03/07/2019</b>	M. Peyret	Comité régional du tourisme fluvial Bourgogne Franche Comté
<b>16/07/2019</b>	Mme Calderon	Maire d'Euisses
<b>23/07/2019</b>	Mme Girardon	ADT 71 - chargée de l'itinérance
<b>24/07/2019</b>	M. Bonnot	CNRS pour la vallée de la Céramique
<b>01/08/2019</b>	M. Voiret	Conseil Départemental - Direction des routes et infrastructures - Pôle ingénierie et environnement routier
<b>06/08/2019</b>	Mme Develet	Base nautique de Saint Léger sur Dheune
<b>19/08/2019</b>	M. Breton	Fédération de Saône et Loire pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique
<b>03/09/2019</b>	Mme Casado	Bourgogne Franche Comté Tourisme



Réunion avec les offices de tourisme – juillet 2019



Comité technique n°1 – juin 2019

## COTECH 2 – 18 SEPTEMBRE 2019

Nom et prénom	Organisme et fonction
Marie-Hélène BRAVARD	Le Grand Chalon - Chargée de mission culture et tourisme
David JANELA	Le Grand Chalon – DGA Attractivité du Territoire
Florence MARCEAU	Le Grand Chalon - Chargée de développement
Lydia AGUIRRE	Conseil Régional de Bourgogne Franche-Comté – Chargée de mission
Delphine DAVID	Pays Beaunois – Directrice
Pierre CARTIER	CUCM - Chargé de mission Tourisme – pôle développement territorial
Alexis CLARIOND	VNF - Pôle développement
Sébastien PONCET	VNF - Adjoint UTI Saône-Loire
Pierre SALOMON	Conseil Départemental de Saône-et-Loire - Conseiller « grand projets »
Jean-Pierre BLANC	OMEGA Consultants - Expert tourisme fluvestre et marketing territorial
Charlotte RONAN	BRLingénierie - Chef de projets
Célia GROZ	BRLingénierie - Ingénieur d'études

## REUNION SUR LA GESTION HYDRAULIQUE DU CANAL – DIAGNOSTIC ET STRATEGIE – OCTOBRE 2019

Nom et prénom	Organisme et fonction
Florence MARCEAU	Le Grand Chalon - Chargée de développement
Marie-Hélène BRAVARD	Le Grand Chalon – Chargée de mission culture et tourisme
Lydia AGUIRRE	Conseil Régional de Bourgogne Franche-Comté – Chargée de mission
Delphine DAVID	Pays Beaunois – Directrice
Pierre CARTIER	CUCM - Chargé de mission Tourisme – pôle développement territorial
Béatrice ROSSIGNOL	CUCM – Pôle développement territorial
Alexis CLARIOND	VNF - Pôle développement
Jean-André GUILLERMIN	VNF – Responsable de service
Michel PICARD	Ville de Chagny - Maire
Claire MAZEAS	Ville de Chagny - DGS
Frédéric NIVET	Le Grand Charolais – Service technique
Tania RIZET	Le Grand Charolais – DGA Attractivité
Jean-Pierre BLANC	OMEGA Consultants - Expert tourisme fluvestre et marketing territorial
Jean-Marc BEYNET	BRL Ingénierie – Expert hydraulique et conception portuaire
Charlotte RONAN	BRLingénierie - Chef de projets
Célia GROZ	BRLingénierie - Chargée d'études

144

## COPIE 2 - 6 NOVEMBRE 2019

Nom et prénom	Organisme et fonction
Marie-Hélène BRAVARD	Le Grand Chalon - Chargée de projets tourisme
Florence MARCEAU	Le Grand Chalon – Chargée de développement
Frédéric BRIATTE	CUCM – Directeur de l'économie et de développement territorial
Pierre CARTIER	CUCM - Chargé de mission Tourisme – pôle développement territorial
Bertrand SPECQ	VNF – Directeur territorial
Sylvie MARTIN	Conseil Régional Bourgogne Franche-Comté - Conseillère régionale
Lydia AGUIRRE	Conseil Régional Bourgogne Franche-Comté - Chargée de mission
Jean PIRET	Le Grand Charolais – Vice-Président
Tania RIZET	Le Grand Charolais – DGA Attractivité
Pierre SALOMON	Conseil Départemental de Saône-et-Loire - Conseiller «grands projets»
Jean-Pierre BLANC	OMEGA Consultants - Expert tourisme fluvestre et marketing territorial
Charlotte RONAN	BRLingénierie - Chef de projets
Célia GROZ	BRLingénierie – Chargée d'études





Réunion de travail sur la gestion hydraulique du canal du Centre – octobre 2019



Comité technique n°2 – septembre 2019

## REUNION AVEC LES SOCIO-PROFESSIONNELS DU TOURISME – 4 DECEMBRE 2019

Nom et prénom	Organisme et fonction
Marie-Hélène BRAVARD	Le Grand Chalon - Chargée de mission culture et tourisme
Florence MARCEAU	Le Grand Chalon - Chargée de développement
Sandrine CHALAS	Hôtel Restaurant Entre Terre et Mer - Ecuisses
Chantal DEMONCHAUX	Maison de la mosaïque - Paray le Monial
Françoise BIDOT	Responsable marketing – OT Beaune et Pays Beaunois - Beaune
Pierre CARTIER	Communauté Urbaine Creusot-Montceau - Chargé de mission
Antoine JEANTET	Porteur de projet sur Génélard
Michel ANDRES	CCI 71 – Conseiller tourisme – Ecuisses
Emmanuelle CLERC	Responsable musée de la Mine – Blanzey
Manuella BATHIARD	Responsable OT le Grand Charolais – Digoïn
Hélène BOTTI	Chargée de mission - Pays Charolais Brionnais – Paray le Monial
Anne-Sophie BUREL et Jacques GRENEU	Péniche « Au fil de l'eau » - Digoïn
Chantal BRUN	Chambre d'hôtes « la Maison de Floréline » - Ciry le Noble
Mathieu BOUILLET	Manager de Centre-Ville – responsable port de plaisance de Montceau
Xavier LOCATELLI	Gîte étape Vellerot (projet) – Saint Bérain sur Dheune
M. BESOMBES	Chambres d'hôtes « Vigne Vierge » - Montceau
F. GROISON	OT Creusot-Montceau – Montceau-les-Mines
Jean PIRET	VP Tourisme Grand Charolais
Marc GUILLON	SAS Prieuré Hébergement et sculpture – Perreuil
Lauren DEVELET	Locaboat Saint Léger sur Dheune
Céline MICHAUD	Halte nautique Fragnes La Loyère
Virginie HERITIER	La P'tite Fabrique Gite et Jardins – Montceau
Cindy JAUBERT	Directrice OT Creusot Montceau -
François GAMBUT	Association Camion ancien Usine Aillot - Montceau
Marielle TEYRE-KIRAT	Aqualogis
Franck COUTURIER	DG - Manufacture Perrin - Montceau
Jean-Pierre BLANC	OMEGA Consultants - Expert tourisme fluvestre et marketing territorial
Charlotte RONAN	BRLingénierie - Chef de projets
Célia GROZ	BRLingénierie - Ingénieur d'études



Panneaux remplis en séance par les participants – hiérarchisation des besoins – Décembre 2019



Synthèse des productions des participants – Décembre 2019

## COTECH 3 – 5 DECEMBRE 2019

Nom et prénom	Organisme et fonction
David JANELA	Le Grand Chalon – DGA Attractivité du Territoire
Marie-Hélène BRAVARD	Le Grand Chalon - Chargée de projets tourisme
Florence MARCEAU	Le Grand Chalon – Chargée de développement
Pierre CARTIER	CUCM - Chargé de mission Tourisme – pôle développement territorial
Béatrice ROSSIGNOL	CUCM – Pôle développement territorial
Delphine DAVID	Pays Beaunois - Directrice
Tania RIZET	Le Grand Charolais – DGA Attractivité
Alexis CLARIOND	VNF – Pôle développement
Jean-Pierre BLANC	OMEGA Consultants - Expert tourisme fluviale et marketing territorial
Charlotte RONAN	BRLingénierie - Chef de projets
Célia GROZ	BRLingénierie – Chargée d'études

## COPIL 3 – 12 FEVRIER 2020

Nom et prénom	Organisme et fonction
Marie-Hélène BRAVARD	Le Grand Chalon - Chargée de projets tourisme
Florence MARCEAU	Le Grand Chalon – Chargée de développement
David JANELA	Le Grand Chalon – DGA
Pierre CARTIER	CUCM - Chargé de mission Tourisme – pôle développement territorial
Alexis CLARIOND	VNF – responsable développement
Delphine DAVID	Pays Beaunois – Directrice
Claire MAZEAS	Ville de Chagny – DGS
Sylvie MARTIN	Conseil Régional Bourgogne Franche-Comté - Conseillère régionale
Lydia AGUIRRE	Conseil Régional Bourgogne Franche-Comté - Chargée de mission
Jean PIRET	Le Grand Charolais – Vice-Président
Tania RIZET	Le Grand Charolais – DGA Attractivité
Jean-Pierre BLANC	OMEGA Consultants - Expert tourisme fluvestre et marketing territorial
Charlotte RONAN	BRLingénierie - Chef de projets



COPIL 3 – Chalon sur Saône – février 2020

## COTECH 4 – 8 JUILLET 2020

Nom et prénom	Organisme et fonction
David JANELA	Le Grand Chalon – DGA Attractivité du Territoire
Florence MARCEAU	Le Grand Chalon – Chargée de développement
Pierre CARTIER	CUCM - Chargé de mission Tourisme – pôle développement territorial
Béatrice ROSSIGNOL	CUCM – Pôle développement territorial
Delphine DAVID	Pays Beaunois - Directrice
Lydia AGUIRRE	Région BFC – Chargée de mission Tourisme fluvial à la Direction du Tourisme
Tania RIZET	Le Grand Charolais – DGA Attractivité
Antoine CHARDONNAL	VNF – Pôle développement
Céline MALET	VNF - Chargée de mission relations usagers, partenariats (DT Centre Bourgogne)
Frédéric BRIATTE	CUCM – Directeur du développement économique
Jean-Pierre BLANC	OMEGA Consultants - Expert tourisme fluvestre et marketing territorial
Charlotte RONAN	BRLingénierie - Chef de projets

## COPIL 4 – 12 JANVIER 2021

Nom et prénom	Organisme et fonction
Patrick AYACHE	Conseil Régional Bourgogne Franche-Comté - Vice-président au tourisme
Philippe LANCELLE	Conseil Régional Bourgogne Franche-Comté - Directeur du tourisme
Lydia AGUIRRE	Conseil Régional Bourgogne Franche-Comté - Chargée de mission tourisme fluvial
Elisabeth ROBLOT	Conseil départemental de Saône-et-Loire – Vice-présidente au tourisme
Jean-Claude BECOUSSE	Conseil départemental de Saône-et-Loire – Vice-président à l'environnement
Pascal VERY	Conseil départemental de Saône-et-Loire – Directeur de l'accompagnement des territoires
Alex MAIGNOT	Conseil départemental de Saône-et-Loire – Cabinet du président
Bertrand SPECQ	VNF – Directeur régional Centre Bourgogne
Alexis CLARIOND	VNF – Responsable développement de la voie d'eau
Marie-France MAUNY	Communauté de communes Le Grand Charolais – Vice-présidente au tourisme
Cédric AUBLANC	Communauté de communes Le Grand Charolais – DGA Aménagement du territoire

Nicolas LATOURNERIE	Communauté de communes Le Grand Charolais - Chargé de mission tourisme
Denis THOMAS	Communauté d'agglomération Beaune Côté et Sud – Vice-président
Delphine DAVID	Pays Beaunois – Directrice
David JANELA	Communauté d'agglomération Le Grand Chalon – DGA attractivité
Guy SOUVIGNY	Communauté urbaine Creusot Montceau – Vice-président au tourisme
Jean-Paul BAUDIN	Communauté urbaine Creusot Montceau – Conseiller délégué en charge du développement du canal du Centre
Frédéric BRIATTE	Communauté urbaine Creusot Montceau – Directeur du développement
Pierre CARTIER	Communauté urbaine Creusot Montceau - Chargé de mission tourisme – pôle développement territorial
Jean-Pierre BLANC	OMEGA Consultants - Expert tourisme fluvestre et marketing territorial
Charlotte RONAN	BRLingénierie - Chef de projets

## Annexe 4. Bibliographie

- Bourgogne Tourisme [en ligne] : site officiel du tourisme en Bourgogne. Disponible sur : <https://www.bourgogne-tourisme.com/>
- BRL Ingénierie, Oméga Consultants, AEI, Scet. *Étude sur la valorisation touristique fluvestre du canal de Saint-Quentin et des cours d'eau environnants*. Juin 2019
- Canal du Nivernais (syndicat mixte), Région Bourgogne. *Contrat de canal du Nivernais 2014-2019*.
- CGET, DGE. *Analyses – Les meilleures pratiques internationales du tourisme fluvial*. Février 2018.
- Charolaise.fr [en ligne]. *En route vers l'UNESCO... Des réunions publiques pour tout savoir sur la candidature*. Mai 2019. Disponible sur : <https://charolaise.fr/route-vers-lunesco/>
- Communauté urbaine Creusot-Montceau. *Définition d'un programme de développement touristique du canal du Centre*. Janvier 2011
- Creusot Infos [en ligne]. *Saône-et-Loire : Derniers éclusages sur le Canal du Centre*. Août 2019. Disponible sur : <http://www.creusot-infos.com/news/bourgogne-franche-comte/bourgogne-franche-comte/saone-et-loire-derniers-eclusages-sur-le-canal-du-centre.html>
- Creusot Montceau Tourisme [en ligne]. *La Vallée de la céramique*. Disponible sur : <https://www.creusotmontceautourisme.fr/decouvrir/la-vallee-de-la-ceramique>
- Creusot Montceau Tourisme. *Guide touristique 2019*.
- Creusot Montceau Tourisme. *Entre nature et industrie*.
- Destination Saône-et-Loire [en ligne] : site officiel de l'agence de développement touristique. Disponible sur : <https://www.destination-saone-et-loire.fr/fr#>
- Destination Saône-et-Loire. *Saône-et-Loire : les chiffres clés du tourisme*. Edition 2019
- Destination Saône-et-Loire. *Saône-et-Loire : le bilan touristique 2018*.
- Echo des communes [en ligne]. *Santenay, retour aux sources. Santenay bénie des dieux*. Mars 2018. Disponible sur : [https://www.echodescommunes.fr/actualite\\_2332\\_santenay-retour-aux-sources-santenay-benie-des-dieux.html](https://www.echodescommunes.fr/actualite_2332_santenay-retour-aux-sources-santenay-benie-des-dieux.html)
- Ecomusée Creusot-Montceau [en ligne]. *Historique du canal du Centre*. Disponible sur : <http://www.ecomusee-creusot-montceau.fr/spip.php?article102>
- Femme Actuelle Senior. *Vallée de la céramique : Au pays de l'argile roi*. Septembre 2019
- Fluviacarte n°19 – Voies navigables Bourgogne Est. Editions de l'Ecluse
- France vélo tourisme [en ligne]. *Le Tour de Bourgogne à vélo*. Disponible sur : <https://www.francevelotourisme.com/itineraire/le-tour-de-bourgogne-a-velo>
- *Guide fluvial n°02, Loire Nivernais*. Editions du Breil
- *Guide du Plaisancier 2018/2019*. Revue Fluvial.
- Le Grand Charolais. *Guide touristique 2019*.
- Louis Jean-François, Insee [en ligne]. *La Saône-et-Loire pourrait passer sous la barre des 550 000 habitants à l'horizon 2050*. Disponible sur : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/3615873>
- *Itinéraire numérique des canaux de Bourgogne* [en ligne]. Disponible sur : <http://canaux.region-bourgogne.fr/>
- Le Journal de Saône-et-Loire [en ligne]. *L'apéro au port cartonne avec 200 personnes chaque mercredi*. Août 2019. Disponible sur : <https://www.lejls.com/edition-de-chalon/2019/08/02/l-aperou-au-port-cartonne-avec-200-personnes-chaque-mercredi>
- Millet Frédéric. *Le tourisme « fluvestre »*. Janvier-Février 2018. Espaces 340

- MaCommune [en ligne]. *Circulation restreinte sur les canaux de Bourgogne, touchés par la sécheresse*. Août 2018. Disponible sur : <https://www.macomme.info/circulation-restreinte-sur-les-canaux-de-bourgogne-touches-par-la-secheresse/>
- Mairie de Chagny. *Assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'aménagement du port du canal*. Mai 2012
- Oméga Consultants, Planeth Tourisme. *Etude de la mise en place d'une Station Tourisme Fluviale Seurre/St Jean de Losne – Phase 1*. 2008
- Préfecture de Saône-et-Loire. *Arrêté du 19 août 2015 portant règlement particulier de police pour la pratique de certaines activités sur le barrage-réservoir de Bondilly dans le département de la Saône-et-Loire*
- Préfecture de Saône-et-Loire. *Arrêté du 30 décembre 2016 portant règlement particulier de police pour la pratique de certaines activités sur le barrage-réservoir de Montchanin dans le département de la Saône-et-Loire*
- Préfecture de Saône-et-Loire. *Arrêté du 30 décembre 2016 portant règlement particulier de police pour la pratique de certaines activités sur le barrage-réservoir de Torcy-Vieux dans le département de la Saône-et-Loire*
- Préfecture de Saône-et-Loire. *Arrêté du 7 novembre 1990 portant règlement particulier de police pour la pratique de certaines activités sur le barrage-réservoir de Plessis dans le département de la Saône-et-Loire*
- Préfecture de Saône-et-Loire. *Arrêté du 8 février 1994 portant règlement particulier de police pour la pratique de certaines activités sur le barrage-réservoir de Torcy-Neuf dans le département de la Saône-et-Loire*
- Préfecture de Saône-et-Loire. *Arrêté du 8 février 1994 portant règlement particulier de police pour la pratique de certaines activités sur le barrage-réservoir de Montaubry dans le département de la Saône-et-Loire*
- Préfecture de Saône-et-Loire. *Arrêté du 16 juin 2008 portant règlement particulier de police pour la pratique de certaines activités sur le barrage-réservoir de Berthaud dans le département de la Saône-et-Loire*
- Pays Auxois, Grand Auxerrois, Le Tonnerois en Bourgogne, Dijon métropole, La Plaine Dijonnaise, Rives de Saône, VNF, Région Bourgogne Franche-Comté. *Contrat de canal de Bourgogne 2018 – 2022*.
- Pays Charolais Brionnais [en ligne]. *Candidature UNESCO*. Disponible sur : <http://www.charolais-brionnais.fr/unesco>
- Pays de la Bresse bourguignonne (syndicat mixte), Région Bourgogne, VNF. *Contrat de développement fluvestre de la Seille navigable 2015-2020*.
- Le Routard – *La Bourgogne du Sud à vélo*. 2019. Hachette Livre
- Le Routard – *Pays Charolais – Brionnais*. 2017. Hachette Livre (Hachette Tourisme)
- Tourisme à Chalon-sur-Saône. *Guide hébergement & restauration – Grand Chalon 2019*
- Tourisme en Chalonnais. *Etude pour un schéma de valorisation Saône-Doubs-Canal du Centre*. Novembre 2015
- Ville de Chagny. *Chagny, Station touristique multimodale au cœur du vignoble bourguignon*. 2013
- VNF - Direction territoriale Centre-Bourgogne. *Avis à la batellerie n° FR/2019/02567*
- VNF - Direction territoriale Centre-Bourgogne. *Bulletin d'information au 25 juin 2019*.
- VNF. *Rapport de présentation de la préfiguration de l'UTI Saône-Loire*. Décembre 2015
- VNF. *Etude sur les retombées économiques : La plaisance privée en France*. Mars 2015

## Annexe 5. Table des illustrations

### STRATEGIE

#### LISTE DES CARTES

Carte 1 : Synthèse des éléments de diagnostic structurants, base de la définition de la stratégie.....	15
Carte 2 : Illustration schématique de la stratégie pour le canal du Centre à travers les grandes ambitions du projet.....	16

#### LISTE DES FIGURES

Figure 1 : Typologie des clientèles présentes sur le territoire de la vallée du canal du Centre .....	17
Figure 2 : Illustration de la stratégie envisagée par rapport aux clientèles cibles du projet de territoire .....	18
Figure 3 : Synthèse de l'approche stratégique et opérationnelle proposée pour le développement touristique du territoire du canal du Centre.....	20

### ANNEXE 1 : DIAGNOSTIC

#### LISTE DES CARTES

Carte 3 : Accessibilité du canal du Centre.....	59
Carte 4 : Localisation du périmètre du contrat de canal du Centre.....	63
Carte 5 : Occupation du sols et focus sur les zones d'inventaire et de protection autour du canal .....	67
Carte 6 : Ouvrages et fréquentation du canal.....	79
Carte 7 : Points d'intérêt touristique le long du canal du Centre.....	123
Carte 8 : Projets en cours ou à l'étude en lien avec le développement touristique fluvestre du canal du Centre.	127
Carte 9 : Ambiances paysagères du canal du Centre .....	131

#### LISTE DES FIGURES

Figure 4: Localisation du canal du Centre dans le réseau fluvial régional.....	57
Figure 5 : Gare TER de Chagny .....	58
Figure 6: Itinéraires fluviaux entre Paris et Lyon.....	58
Figure 7: Panneau récapitulatif des missions de VNF sur le canal du Centre .....	62
Figure 8 : Obélisque à Chalon-sur-Saône .....	70
Figure 9: Les sept écluses à Ecuisses vers 1880.....	70
Figure 10: Horaires d'ouverture à la navigation.....	72
Figure 11: Temps de navigation .....	73
Figure 12: Présentation de l'état des réserves par voie d'eau (canaux à bief de partage) en juillet 2019 .....	74
Figure 13: Ecluse n°35 Méditerranée à Rully .....	75
Figure 14: Aperçu du pont-canal de Digoïn .....	75
Figure 15 : Pont franchissant le canal à Remigny .....	75
Figure 16: Passerelle à Saint-Léger-sur-Dheune .....	75
Figure 17: Maison éclusière à Rully.....	76
Figure 18 : Barrages réservoirs du Canal du Centre et capacités utiles associées.....	81
Figure 19 : Etat du réseau des voies navigables françaises.....	83
Figure 20: Aperçu de l'entrée du BIT de Rully .....	87
Figure 21: Localisation des Offices de Tourisme et des BIT et le personnel d'accueil associé le long du canal du Centre .....	87
Figure 22 : Extrait du Journal de Saône et Loire (été 2019).....	88
Figure 23: Panneau touristique à Rully.....	89
Figure 24 : Musée de la mine à Blanzay .....	89
Figure 25: Aperçu de la partie arrière de la Basilique à Paray-le-Monial.....	89
Figure 26: Villa Perrusson à Ecuisses .....	90
Figure 27 : Briqueterie à Ciry-le-Noble .....	91
Figure 28: Schéma de la Côte Chalonnaise .....	92



Figure 29: Panneau informatif sur les Climats du vignoble de Bourgogne à Remigny .....	92
Figure 30: Entrée de la Maison Lameloise à Chagny .....	93
Figure 31: Lac du barrage réservoir de Torcy.....	95
Figure 32: Club nautique du Creusotin sur le lac du barrage réservoir de Torcy.....	95
Figure 33: Schéma des ports, haltes et équipements associés le long du canal du Centre .....	99
Figure 34 : Bateau « Ville de Digoin » au port de Digoin .....	100
Figure 35: Péniche hôtel MS "Jeanine" .....	100
Figure 36 : Base de location de bateaux l'Escarg'Eau à Chagny .....	101
Figure 37: Service de location de bateaux Locaboat à Saint-Léger-sur-Dheune .....	101
Figure 38: Bateau de location Locaboat à Saint-Léger-sur-Dheune.....	101
Figure 39: Localisation des écluses présentant des données de fréquentation .....	102
Figure 40: Evolution des passages de plaisance aux écluses du canal du Centre entre 2014 et 2018.....	103
Figure 41 : Evolution de la fréquentation à l'écluse 34 bis (Crissey) .....	103
Figure 42: Evolution de la fréquentation à l'écluse n°9 Océan (Montceau-les-Mines).....	104
Figure 43: Evolution de la fréquentation à l'écluse n°16 Océan (Génélard) .....	104
Figure 44 : Evolution de la fréquentation à l'écluse n°26 Océan (Vitry-en-Charollais).....	104
Figure 45: Evolution de la fréquentation à l'écluse de Digoin .....	105
Figure 46 : Saisonnalité du trafic à l'écluse 34 bis (2017) .....	105
Figure 47: Saisonnalité du trafic à l'écluse de Digoin (2017).....	106
Figure 48: L'Eurovélo 6 sur Voie Verte le long du canal du Centre à Chagny.....	107
Figure 49: Nombre total de passages recensés par les compteurs sur l'Eurovélo 6 le long du canal du Centre en 2018 (compteurs double sens).....	108
Figure 50: Schéma des voies cyclables et des équipements pour vélo le long du canal du Centre.....	108
Figure 51: Carte du Tour de Bourgogne à Vélo au sein du réseau cyclable départemental.....	109
Figure 52 : Réseau cyclable autour du Canal du Centre (ADT).....	110
Figure 53: Service de location de vélos Locaboat à Saint-Léger-sur-Dheune.....	110
Figure 54: Panneau indiquant un point de recharge pour vélos électriques à Rully .....	110
Figure 55: Panneau informatif sur la boucle cyclable C1 à Chagny .....	111
Figure 56: Schéma de localisation des campings et des aires de camping-cars le long du canal du Centre .....	114
Figure 57: Schéma de localisation des chambres d'hôtes, gîtes, et hébergements insolites le long du canal du Centre .....	116
Figure 58: Localisation de l'offre de restauration au bord du canal du Centre.....	119
Figure 59: Affiche promotionnelle de l'Apér'O Port à Chagny.....	120
Figure 60 : Signalétiques le long du canal du Centre .....	121

## LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1: Carte d'identité du canal du Centre .....	69
Tableau 2: Maisons éclusières vacantes dont celles classées "revalorisables" selon les critères de VNF le long du canal du Centre (accessibilité, état général du bâti).....	77
Tableau 3 : Prises d'eau sur le parcours du canal du Centre (VNF).....	78
Tableau 4 : Caractéristiques des réservoirs pour l'alimentation en eau du canal du Centre .....	82
Tableau 5 : Estimation de la répartition de la consommation d'eau à l'étiage pour le canal du Centre (données historiques et tendances estimées).....	83
Tableau 6 : Activités autorisées et observées sur les lacs des barrages réservoirs du canal du Centre.....	94
Tableau 7 : Ports et haltes nautiques, capacité, services et fréquentation le long du canal du Centre .....	97
Tableau 8: Autorisations de stationnement délivrées par VNF sur le canal du Centre .....	99
Tableau 9 : Capacité et nombre de nuitées en 2018 des hébergements du Grand Chalon (sur base de déclarations faites - non-exhaustif) .....	113
Tableau 10 : Nombre de nuitées des hébergements à 5 km du canal sur le territoire de la CUCM .....	113
Tableau 11: Liste des campings le long du canal du Centre .....	113
Tableau 12: Liste des aires de camping-cars le long du canal du Centre .....	114
Tableau 13: Liste des gîtes et chambres d'hôtes le long du canal du Centre.....	115
Tableau 14: Liste des hébergements insolites le long du canal du Centre.....	116
Tableau 15 : Liste des hôtels le long du canal du Centre .....	117
Tableau 16: Liste des restaurants au bord du canal du Centre .....	117
Tableau 17: Dépenses moyennes TTC par jour et par personne selon la durée des navigations et selon la nationalité (hors carburant, dépenses en France).....	132
Tableau 18 : Les impacts potentiels du tourisme de navigation sur le territoire .....	134
Tableau 19 : Les impacts potentiels du tourisme riverain sur le territoire .....	136

## Conseil Communautaire du 28 Mars 2022

Date d'envoi de la convocation : 22 mars 2022

Nombre de Conseillers en exercice : 90

Nombre de Délégués titulaires ou suppléants présents : 59

Nombre de Procurations : 20

Nombre de Votants : 79

**Présidence de :** M. Alain SUGUENOT, Président**Présents :** *Titulaires* : Mmes et MM. Maurice CHAPUIS, Bernard BATTAULT, Jean-Luc BECQUET, Carole BERNHARD, Raphaël BOUILLET, Marie-France BRAVARD, Geffroy BRUNEL, Anne CAILLAUD, Jean-François CHAMPION, Xavier COSTE, Charlotte FOUGERE, Emmanuelle JEUNET-MANCY, Sophie LEFAIX, Virginie LEVIEL, Geneviève PELLETIER, Michel PIERRON, Philippe ROUX, Jonathan VION, Didier DURIAUX, Jean-Noël MORY, Sébastien LAURENT, Vittorio SPARTA, Gérard NAIRAT, Céline DANCER, Catherine PAPPAS, Jean-Claude BROUSSE, Arnaud GUICHARD, Didier SAINT-EVE, Jean-Christophe VALLET, Pierre BROUANT, Jean-Luc PETIT, Véronique RICHER, Jérôme FOL, Jean-Louis BAUDOIN, Jean-Paul BOURGOGNE, Pascal MALAQUIN, Jean-Paul ROY, Denis THOMAS, Richard ROCH, Jean-Pascal MONIN, Laurence BROCHOT, Gilles ARPAILLANGES, Gérard GREFFE, Michel QUINET, Serge GRAPPIN, Jacqueline METAIS, Sylvain JACOB, Eric SORDET, Daniel TRUCHOT, Daniel CARRIER, Jean MAREY, Pascal BOULEY,**Suppléants :** M. Thierry DUBUISSON, (suppléant de M. Christian GHISLAIN – CORCELLES-LES-ARTS), M. Michel ROY (suppléant de M. DENIZOT Marc – CORMOT-VAUCHIGNON), Mme Marie-Claude BELORGEY (suppléante de M. Christian POULLEAU – MOLINOT), M. FOLLEAT Emmanuel (suppléant de M. Olivier MENAGER – PARIS-L'HOPITAL), Mme Sophie JACQUET (Suppléante de M. Jacques FROTEY – POMMARD),**Délégués ayant donné procuration :**M. Gérard ROY à M. Michel QUINET,  
Mme Géraldine CHAMPANAY à Mme FOUGERE,  
Mme Carole CHATEAU à M. Xavier COSTE,  
M. Stéphane DAHLEN à M. Pierre BOLZE,  
Mme Ariane DIERICKX à M. Jean-Luc BECQUET,  
M. Alexis FAIVRE à M. Jean-Luc BECQUET,  
M. Thibaut GLOAGUEN à Mme Anne CAILLAUD,  
Mme Virginie LONGIN à Mme Virginie LEVIEL  
Mme Olivia PUSSET, à Mme Marie-France BRAVARD,  
M. Bernard REPOLT à M. Jean-François CHAMPION,  
Mme Sihème REZIGUE à Mme Sophie LEFAIX,  
M. Pascal HUGUENIN à M. Sylvain JACOB,  
Mme Delphine SAVARY à M. Sébastien LAURENT,  
Mme Patricia ROSSIGNOL à M. Gérard NAIRAT,  
Mme Estelle BRUNAUD à M. Denis THOMAS,  
M. Michel BOULEY à M. FOLLEAT,  
Mme Corinne GARREAU à M. Jérôme FOL,  
M. Guy DROMARD à M. Jean-Christophe VALLET,  
M. Rémi CHAMPAUD à M. Denis THOMAS,  
M. Guy VADROT à Mme Céline DANCER,**Délégués absents non représentés :**

Mmes et MM. Rémy MORIN, Eric MONNOT, Virginie ROUXEL-SEGAUT, Richard BENINGER, Yves PYS, Sandrine ARRAULT, Olivier ATHANASE, Cyril DEREPIERRE, Cladio PAGNOTTA, Alexandra PASCAL, Michel MOINGEON.

**Secrétaire :** M. Pierre BOLZE

## MISE EN PLACE DU COMITE SOCIAL TERRITORIAL (CST)

RAPPORTEUR : M. THOMAS

Les élections professionnelles auront lieu le 8 décembre 2022 (date fixée par l'arrêté du 9 mars 2022 fixant la date des prochaines élections professionnelles dans la fonction publique), pour désigner les représentants du personnel auprès des différents organes consultatifs.

Considérant l'effectif apprécié au 1<sup>er</sup> janvier 2022, la Communauté d'Agglomération doit créer son propre Comité Social Territorial (CST) et en organiser les élections.

La collectivité étant affiliée au Centre de Gestion de la Côte d'Or, les élections seront organisées par cet établissement pour les Commissions Administratives Paritaires et la Commission Consultative Paritaire.

Le code général de la Fonction Publique (articles L251-5 à L251-10) et le Décret n°2021-571 du 10 mai 2021 relatif aux comités sociaux des collectivités territoriales et de leurs établissements publics fixent les modalités de constitution du CST et d'organisation des élections.

Le CST, institué par l'article 4 de la loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique, est issu de la fusion des comités techniques (CT) et des comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT)

L'effectif retenu pour déterminer la composition d'un CST ainsi que la part respective de femmes et d'hommes sont appréciés au 1er janvier de l'année de l'élection des représentants du personnel.

Cet effectif à la Communauté d'Agglomération est de **437 agents dont 335 femmes et 102 hommes**, selon les critères du Décret n°2021-571, à savoir :

- Les fonctionnaires titulaires en position d'activité ;
- Les fonctionnaires titulaires en position de congé parental ;
- Les fonctionnaires titulaires accueillis en détachement ;
- Les fonctionnaires titulaires mis à disposition de la collectivité
- Les fonctionnaires stagiaires en position d'activité ;
- Les fonctionnaires stagiaires en position de congé parental ;
- Les agents contractuels (en activité, en congé rémunéré ou en congé parental) de droit public ou de droit privé bénéficiant d'un contrat à durée indéterminée
- Les agents contractuels (en activité, en congé rémunéré ou en congé parental) de droit public ou de droit privé (y compris les apprentis) bénéficiant, depuis au moins deux mois (soit au plus tard au 01/11/2021), d'un contrat d'une durée minimale de six mois ou d'un contrat reconduit successivement depuis au moins six mois.

Cet effectif :

- Permet de fixer le **nombre de titulaires pour chaque collège** (représentants du personnel et représentants de l'établissement) **entre 4 et 6**.

Les représentants titulaires sont en nombre égal à celui des représentants suppléants.

Il est rappelé que la durée du mandat des représentants du personnel est fixée à quatre ans.

- Oblige à créer, en sus de la formation plénière du CST, **une formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail (FSSCT).**

Le rapporteur précise que les représentants du personnel de la formation spécialisée ne sont pas élus mais sont désignés librement par chaque organisation syndicale à compter des résultats des élections au Comité social territorial.

Une délibération doit être prise au moins six mois avant la date du scrutin (soit le 08/06/2022), afin de fixer :

- Le nombre de représentants du personnel ;
- Le nombre de représentants de l'établissement., l'exigence de paritarisme numérique entre les deux collèges n'est pas obligatoire. Toutefois, le nombre de membres du collège de l'établissement ne peut être supérieur au nombre de représentants du personnel ;
- Prévoir ou non le recueil par le CST et sa formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail de l'avis des représentants de l'établissement sur tout ou partie des questions, dont la liste est jointe en annexe, sur lesquelles ces instances émettent un avis.


Telle que la procédure l'impose, les organisations syndicales représentées au Comité Technique ont été consultées lors du comité technique du 24 mars 2022.

## DECISION

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **FIXE** le nombre de représentants du personnel à 4 Titulaires et 4 Suppléants,
- **DECIDE** de maintenir le paritarisme numérique en fixant un nombre de représentants de l'établissement égal à celui des représentants du personnel, soit 4 Titulaires et 4 Suppléants,
- **DECIDE** le recueil par le CST (formation plénière et formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail) de l'avis des représentants de l'établissement, sur l'ensemble des questions, telles que jointes en annexe, sur lesquelles ces instances émettent un avis.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Envoyé en préfecture le 22/04/2022
Reçu en préfecture le 22/04/2022
Affiché le 
ID : 021-200006682-20220328-CC_22_20-DE

Pour extrait certifié conforme,  
LE PRESIDENT  
pour le PRESIDENT et par délégation  
LE DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES

Mickael BOITELLE



« La présente décision, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, de sa publication et/ou de son affichage, d'un recours contentieux déposé auprès du Tribunal administratif de DIJON, 22 rue d'Assas 21000 DIJON ou via l'application télérécoeurs citoyen ([www.telerecoeurs.fr](http://www.telerecoeurs.fr)). Un recours gracieux peut également être formulé auprès de la Communauté d'Agglomération BEAUNE Cote et Sud, 14 rue Philippe TRINQUET, 21200 BEAUNE, étant précisé que celle-ci dispose d'un délai de deux mois pour répondre. Le silence gardé pendant deux mois vaut décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois. »

## **LES AVIS RENDUS PAR LE CST ET SA FORMATION SPECIALISEE**

En application de l'article 30 du Décret n°2021-571, la délibération **peut prévoir le recueil** par le CST et la formation spécialisée **de l'avis des représentants de l'établissement sur tout ou partie des questions sur lesquelles ces instances émettent un avis.**

### **1) Les éléments soumis à l'avis du CST** (Articles 54 et 55 du Décret n°2021-571)

Le comité social territorial **est consulté** sur :

- 1° Les projets relatifs au fonctionnement et à l'organisation des services ;
- 2° Les projets de lignes directrices de gestion relatives à la stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines et à la promotion et à la valorisation des parcours professionnels, dans les conditions fixées au chapitre II du titre Ier du décret du 29 novembre 2019 susvisé ;
- 3° Le projet de plan d'action relatif à l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes,
- 4° Les orientations stratégiques en matière de politique indemnitaire et aux critères de répartition y afférents ;
- 5° Les orientations stratégiques en matière d'action sociale ainsi qu'aux aides à la protection sociale complémentaire ;
- 6° Le rapport social unique ;
- 7° Les plans de formations ;
- 8° La fixation des critères d'appréciation de la valeur professionnelle ;
- 9° Les projets d'aménagement importants modifiant les conditions de santé et de sécurité et les conditions de travail lorsqu'ils s'intègrent dans le cadre d'un projet de réorganisation de service mentionné au 1° du présent article ;
- 10° Les règles relatives au temps de travail et au compte épargne-temps des agents publics territoriaux ;
- 11° Les autres questions pour lesquelles la consultation du comité social territorial est prévue par des dispositions législatives et réglementaires.

Le comité social territorial **débat chaque année** sur :

- 1° Le bilan de la mise en œuvre des lignes directrices de gestion, sur la base des décisions individuelles ;
- 2° L'évolution des politiques des ressources humaines, sur la base du rapport social unique ;
- 3° La création des emplois à temps non complet ;
- 4° Le bilan annuel de la mise en œuvre du télétravail ;
- 5° Le bilan annuel des recrutements effectués au titre du PACTE ;
- 6° Le bilan annuel du dispositif expérimental d'accompagnement des agents recrutés sur contrat et suivant en alternance une préparation aux concours de catégorie A et B ;
- 7° Les questions relatives à dématérialisation des procédures, aux évolutions technologiques et de méthode de travail des services et à leurs incidences sur les agents ;
- 8° Le bilan annuel relatif à l'apprentissage ;
- 9° Le bilan annuel du plan de formation ;
- 10° La politique d'insertion, de maintien dans l'emploi et d'accompagnement des parcours professionnels des travailleurs en situation de handicap ;
- 11° Les évaluations relatives à l'accessibilité des services et à la qualité des services rendus ;
- 12° Les enjeux et politiques en matière d'égalité professionnelle et de prévention des discriminations.

## **2. Les attributions de la formation spécialisée** (Articles 59, 69,70,71 et 72 du Décret n°2021-571)

La formation spécialisée **est consultée** sur :

- La teneur de tous documents se rattachant à sa mission, et notamment des règlements et des consignes que l'autorité territoriale envisage d'adopter en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail.
- Les questions, autres que celles soumises à l'avis du CST, relatives à la protection de la santé physique et mentale, à l'hygiène, à la sécurité des agents dans leur travail, à l'organisation du travail, au télétravail, aux enjeux liés à la déconnexion et aux dispositifs de régulation de l'utilisation des outils numériques, à l'amélioration des conditions de travail et aux prescriptions légales y afférentes. Elle est notamment consultée sur l'élaboration et la mise à jour du document unique d'évaluation des risques professionnels.
- Les projets d'aménagement importants modifiant les conditions de santé et de sécurité ou les conditions de travail et, notamment, avant toute transformation importante des postes de travail découlant de la modification de l'outillage, d'un changement de produit ou de l'organisation du travail, avant toute modification de l'organisation et du temps de travail, des cadences et des normes de productivité liées ou non à la rémunération du travail ;
- Les projets importants d'introduction de nouvelles technologies et lors de l'introduction de ces nouvelles technologies, lorsqu'elles sont susceptibles d'avoir des conséquences sur la santé et la sécurité des agents.
- La mise en œuvre des mesures prises en vue de faciliter la mise, la remise ou le maintien au travail des accidentés du travail et accidentés de service, des invalides de guerre, des invalides civils et des travailleurs handicapés, notamment sur l'aménagement des postes de travail.
- Les mesures générales destinées à permettre le reclassement des agents reconnus inaptes à l'exercice de leurs fonctions.
- Chaque année, le président de la formation spécialisée du comité soumet pour avis à celle-ci un programme annuel de prévention des risques professionnels et d'amélioration des conditions de travail établi à partir de l'analyse à laquelle il est procédé et des informations relatives à la santé, la sécurité et aux conditions de travail contenues dans le rapport social unique. Ce programme fixe la liste détaillée des réalisations ou actions à entreprendre au cours de l'année à venir. Il précise, pour chaque réalisation ou action, ses conditions d'exécution et l'estimation de son coût. La formation spécialisée peut proposer un ordre de priorité et des mesures supplémentaires au programme annuel de prévention. Lorsque certaines mesures prévues au programme de prévention n'ont pas été prises, les motifs en sont donnés en annexe à ce programme.

## Conseil Communautaire du 28 Mars 2022

Date d'envoi de la convocation : 22 mars 2022

Nombre de Conseillers en exercice : 90

Nombre de Délégués titulaires ou suppléants présents : 59

Nombre de Procurations : 20

Nombre de Votants : 79

**Présidence de :** M. Alain SUGUENOT, Président

**Présents :** Titulaires : Mmes et MM. Maurice CHAPUIS, Bernard BATAULT, Jean-Luc BECQUET, Carole BERNHARD, Raphaël BOUILLET, Marie-France BRAVARD, Geffroy BRUNEL, Anne CAILLAUD, Jean-François CHAMPION, Xavier COSTE, Charlotte FOUGERE, Emmanuelle JEUNET-MANCY, Sophie LEFAIX, Virginie LEVIEL, Geneviève PELLETIER, Michel PIERRON, Philippe ROUX, Jonathan VION, Didier DURIAUX, Jean-Noël MORY, Sébastien LAURENT, Vittorio SPARTA, Gérard NAIRAT, Céline DANCER, Catherine PAPPAS, Jean-Claude BROUSSE, Arnaud GUICHARD, Didier SAINT-EVE, Jean-Christophe VALLET, Pierre BROUANT, Jean-Luc PETIT, Véronique RICHER, Jérôme FOL, Jean-Louis BAUDOIN, Jean-Paul BOURGOGNE, Pascal MALAQUIN, Jean-Paul ROY, Denis THOMAS, Richard ROCH, Jean-Pascal MONIN, Laurence BROCHOT, Gilles ARPAILLANGES, Gérard GREFFE, Michel QUINET, Serge GRAPPIN, Jacqueline METAIS, Sylvain JACOB, Eric SORDET, Daniel TRUCHOT, Daniel CARRIER, Jean MAREY, Pascal BOULEY,

**Suppléants :** M. Thierry DUBUISSON, (suppléant de M. Christian GHISLAIN – CORCELLES-LES-ARTS), M. Michel ROY (suppléant de M. DENIZOT Marc – CORMOT-VAUCHIGNON), Mme Marie-Claude BELORGEY (suppléante de M. Christian POULLEAU – MOLINOT), M. FOLLEAT Emmanuel (suppléant de M. Olivier MENAGER – PARIS-L'HOPITAL), Mme Sophie JACQUET (Suppléante de M. Jacques FROTEY – POMMARD),

**Délégués ayant donné procuration :**

M. Gérard ROY à M. Michel QUINET,  
Mme Géraldine CHAMPANAY à Mme FOUGERE,  
Mme Carole CHATEAU à M. Xavier COSTE,  
M. Stéphane DAHLEN à M. Pierre BOLZE,  
Mme Ariane DIERICKX à M. Jean-Luc BECQUET,  
M. Alexis FAIVRE à M. Jean-Luc BECQUET,  
M. Thibaut GLOAGUEN à Mme Anne CAILLAUD,  
Mme Virginie LONGIN à Mme Virginie LEVIEL  
Mme Olivia PUSSET, à Mme Marie-France BRAVARD,  
M. Bernard REPOLT à M. Jean-François CHAMPION,  
Mme Sihème REZIGUE à Mme Sophie LEFAIX,  
M. Pascal HUGUENIN à M. Sylvain JACOB,  
Mme Delphine SAVARY à M. Sébastien LAURENT,  
Mme Patricia ROSSIGNOL à M. Gérard NAIRAT,  
Mme Estelle BRUNAUD à M. Denis THOMAS,  
M. Michel BOULEY à M. FOLLEAT,  
Mme Corinne GARREAU à M. Jérôme FOL,  
M. Guy DROMARD à M. Jean-Christophe VALLET,  
M. Rémi CHAMPAUD à M. Denis THOMAS,  
M. Guy VADROT à Mme Céline DANCER,

**Délégués absents non représentés :**

Mmes et MM. Rémy MORIN, Eric MONNOT, Virginie ROUXEL-SEGAUT, Richard BENINGER, Yves PYS, Sandrine ARRAULT, Olivier ATHANASE, Cyril DEREPIERRE, Cladio PAGNOTTA, Alexandra PASCAL, Michel MOINGEON.

**Secrétaire :** M. Pierre BOLZE

**APROBATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS****RAPPORTEUR : M. THOMAS**

L'évolution des effectifs de la structure, au cours de l'année 2022, nécessite la création et/ou la transformation de postes.

L'ensemble de ces mouvements est présenté dans le tableau des effectifs joint à la présente délibération, arrêté au 31 mars 2022.

**DECISION**

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- APPROUVE le tableau des effectifs arrêté au 31 mars 2022, joint en annexe,
- AUTORISE le Président ou son Représentant à signer tout document et effectuer toute démarche dans ce cadre.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Pour extrait certifié conforme,  
LE PRESIDENT  
pour le PRESIDENT et par délégation  
LE DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES



Mickael BOITELLE



Envoyé en préfecture le 07/04/2022

Reçu en préfecture le 07/04/2022

Affiché le



ID : 021-200006682-20220328-CC\_22\_021-DE

« La présente décision, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, de sa publication et/ ou de son affichage, d'un recours contentieux déposé auprès du Tribunal administratif de DIJON, 22 rue d'Assas 21000 DIJON ou via l'application télérecours citoyen ([www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)). Un recours gracieux peut également être formulé auprès de la Communauté d'Agglomération BEAUNE Cote et Sud, 14 rue Philippe TRINQUET, 21200 BEAUNE, étant précisé que celle-ci dispose d'un délai de deux mois pour répondre. Le silence gardé pendant deux mois vaut décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois. »



Filière: Grades		Effectifs disponibles	Effectif pourvus	dont TNC	Postes occupés par des titulaires et stagiaires à TC
FS_EMPLFONCT	Directeur adjoint de communautés d'agglomération de 40 à 150 000 habitants	1	1	-	1
FS_EMPLFONCT	Directeur général des services des communes de 40 à 80.000 hab.	1	1	-	0
<b>Sous-total emplois fonctionnels</b>		<b>2</b>	<b>2</b>	<b>-</b>	<b>1</b>
FS_EMPLNONST	Directeur de Cabinet	1	-	-	0
FS_EMPLNONST	Chargé de mission	8	6	-	0
FS_EMPLNONST	Assistante maternelle	11	8	-	0
<b>Sous-total hors cadre d'emploi</b>		<b>20</b>	<b>14</b>	<b>-</b>	<b>0</b>
FS_ADMINISTR	Administrateur	1	-	-	0
FS_ADMINISTR	Directeur territorial	1	-	-	0
FS_ADMINISTR	Attaché Principal	2	1	-	0
FS_ADMINISTR	Attaché	14	11	-	8
FS_ADMINISTR	Rédacteur principal de 1ère classe	5	5	-	0
FS_ADMINISTR	Rédacteur principal de 2ème classe	1	1	-	0
FS_ADMINISTR	Rédacteur	12	10	-	5
FS_ADMINISTR	Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe	8	7	-	5
FS_ADMINISTR	Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe	12	12	-	16
FS_ADMINISTR	Adjoint administratif territorial	18	16	1	7
<b>Sous-total Filière Administrative</b>		<b>74</b>	<b>63</b>	<b>1</b>	<b>41</b>
FS_CULTUREL	Directeur d'établissement d'enseignement artistique de 2ème catégorie	2	2	-	0
FS_CULTUREL	Professeur d'enseignement artistique hors classe	2	2	-	1
FS_CULTUREL	Professeur d'enseignement artistique de classe normale	13	12	11	5
FS_CULTUREL	Assistant d'enseignement artistique	1	1	-	0
FS_CULTUREL	Assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe	10	10	6	3
FS_CULTUREL	Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe	14	12	10	3
<b>Sous-total Filière Culturelle</b>		<b>42</b>	<b>39</b>	<b>27</b>	<b>12</b>
FS_ANIMATION	Animateur principal de 1ère classe	2	2	-	2
FS_ANIMATION	Animateur principal de 2ème classe	1	1	-	1
FS_ANIMATION	Animateur	4	3	-	2
FS_ANIMATION	Adjoint territorial d'animation principal de 1ère classe	2	2	-	1
FS_ANIMATION	Adjoint territorial d'animation principal de 2ème classe	17	14	3	0
FS_ANIMATION	Adjoint territorial d'animation	146	140	99	0
<b>Sous-total Filière Animation</b>		<b>172</b>	<b>162</b>	<b>102</b>	<b>6</b>
FS_MEDSOCIAL	Infirmier en soins généraux	2	2	2	1
FS_MEDSOCIAL	Puéricultrice hors classe	2	2	-	2
FS_MEDSOCIAL	Puéricultrice	2	2	-	1
FS_MEDSOCIAL	Puéricultrice hors classe	0	-	-	-1
FS_MEDSOCIAL	Educateur territorial de jeunes enfants classe exceptionnelle	1	1	-	0
FS_MEDSOCIAL	Educateur territorial de jeunes enfants	10	9	-	0
FS_MEDSOCIAL	Auxiliaire de puériculture de classe supérieure	5	5	-	5
FS_MEDSOCIAL	Auxiliaire de puériculture de classe normale	30	18	-	0
<b>Sous-total Filière Médico Sociale</b>		<b>52</b>	<b>39</b>	<b>2</b>	<b>10</b>
FS_SOCIAL	Assistant socio-éducatif	1	1	-	1
<b>Sous-total Filière Sociale</b>		<b>1</b>	<b>1</b>	<b>-</b>	<b>1</b>
FS_SPORTIF	Educateur territorial des A.P.S principal de 1ère classe	1	1	-	1
<b>Sous-total Filière Sportive</b>		<b>1</b>	<b>1</b>	<b>-</b>	<b>1</b>
FS_TECHNIQUE	Ingénieur en chef	1	1	-	1
FS_TECHNIQUE	Ingénieur principal	1	1	-	1
FS_TECHNIQUE	Ingénieur	2	2	-	0
FS_TECHNIQUE	Technicien principal de 1ère classe	7	6	-	5
FS_TECHNIQUE	Technicien principal de 2ème classe	9	8	-	6
FS_TECHNIQUE	Technicien	9	6	-	3
FS_TECHNIQUE	Agent de maîtrise principal	2	2	-	0
FS_TECHNIQUE	Agent de maîtrise	8	6	-	8
FS_TECHNIQUE	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe	6	4	1	0
FS_TECHNIQUE	Adjoint technique territorial principal de 2ème classe	23	17	3	14
FS_TECHNIQUE	Adjoint technique territorial	61	55	18	38
<b>Sous-total Filière Technique</b>		<b>129</b>	<b>108</b>	<b>22</b>	<b>76</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>493</b>	<b>429</b>	<b>154</b>	<b>148</b>

Catégorie	Poste	Pourvu
A	59	50
B	115	92
C	319	287
<b>TOTAL</b>	<b>493</b>	<b>429</b>

Envoyé en préfecture le 07/04/2022

Reçu en préfecture le 07/04/2022

Affiché le

ID : 021-200006682-20220328-CC\_22\_022-DE

## Conseil Communautaire du 28 Mars 2022

Date d'envoi de la convocation : 22 mars 2022

Nombre de Conseillers en exercice : 90

Nombre de Délégués titulaires ou suppléants présents : 59

Nombre de Procurations : 20

Nombre de Votants : 79

**Présidence de :** M. Alain SUGUENOT, Président

**Présents :** *Titulaires :* Mmes et MM. Maurice CHAPUIS, Bernard BATTAULT, Jean-Luc BECQUET, Carole BERNHARD, Raphaël BOUILLET, Marie-France BRAVARD, Geffroy BRUNEL, Anne CAILLAUD, Jean-François CHAMPION, Xavier COSTE, Charlotte FOUGERE, Emmanuelle JEUNET-MANCY, Sophie LEFAIX, Virginie LEVIEL, Geneviève PELLETIER, Michel PIERRON, Philippe ROUX, Jonathan VION, Didier DURIAUX, Jean-Noël MORY, Sébastien LAURENT, Vittorio SPARTA, Gérard NAIRAT, Céline DANCER, Catherine PAPPAS, Jean-Claude BROUSSE, Arnaud GUICHARD, Didier SAINT-EVE, Jean-Christophe VALLET, Pierre BROUANT, Jean-Luc PETIT, Véronique RICHER, Jérôme FOL, Jean-Louis BAUDOIN, Jean-Paul BOURGOGNE, Pascal MALAQUIN, Jean-Paul ROY, Denis THOMAS, Richard ROCH, Jean-Pascal MONIN, Laurence BROCHOT, Gilles ARPAILLANGES, Gérard GREFFE, Michel QUINET, Serge GRAPPIN, Jacqueline METAIS, Sylvain JACOB, Eric SORDET, Daniel TRUCHOT, Daniel CARRIER, Jean MAREY, Pascal BOULEY,

**Suppléants :** M. Thierry DUBUISSON, (suppléant de M. Christian GHISLAIN – CORCELLES-LES-ARTS), M. Michel ROY (suppléant de M. DENIZOT Marc – CORMOT-VAUCHIGNON), Mme Marie-Claude BELORGEY (suppléante de M. Christian POULLEAU – MOLINOT), M. FOLLEAT Emmanuel (suppléant de M. Olivier MENAGER – PARIS-L'HOPITAL), Mme Sophie JACQUET (Suppléante de M. Jacques FROTEY – POMMARD),

**Délégués ayant donné procuration :**

M. Gérard ROY à M. Michel QUINET,  
Mme Géraldine CHAMPANAY à Mme FOUGERE,  
Mme Carole CHATEAU à M. Xavier COSTE,  
M. Stéphane DAHLEN à M. Pierre BOLZE,  
Mme Ariane DIERICKX à M. Jean-Luc BECQUET,  
M. Alexis FAIVRE à M. Jean-Luc BECQUET,  
M. Thibaut GLOAGUEN à Mme Anne CAILLAUD,  
Mme Virginie LONGIN à Mme Virginie LEVIEL  
Mme Olivia PUSSET, à Mme Marie-France BRAVARD,  
M. Bernard REPOLT à M. Jean-François CHAMPION,  
Mme Sihème REZIGUE à Mme Sophie LEFAIX,  
M. Pascal HUGUENIN à M. Sylvain JACOB,  
Mme Delphine SAVARY à M. Sébastien LAURENT,  
Mme Patricia ROSSIGNOL à M. Gérard NAIRAT,  
Mme Estelle BRUNAUD à M. Denis THOMAS,  
M. Michel BOULEY à M. FOLLEAT,  
Mme Corinne GARREAU à M. Jérôme FOL,  
M. Guy DROMARD à M. Jean-Christophe VALLET,  
M. Rémi CHAMPAUD à M. Denis THOMAS,  
M. Guy VADROT à Mme Céline DANCER,

**Délégués absents non représentés :**

Mmes et MM. Rémy MORIN, Eric MONNOT, Virginie ROUXEL-SEGAUT, Richard BENINGER, Yves PYS, Sandrine ARRAULT, Olivier ATHANASE, Cyril DEREPIERRE, Cladio PAGNOTTA, Alexandra PASCAL, Michel MOINGEON.

**Secrétaire :** M. Pierre BOLZE

## RAPPORT DE SITUATION COMPAREE SUR L'EGALITE PROFESSIONNELLE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

RAPPORTEUR : M. THOMAS

Les lois n°83-634 du 13 Juillet 1983 et n°2012-347 du 12 Mars 2012 ainsi que le protocole relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans la fonction publique du 8 Mars 2013 ont posé le cadre législatif de la lutte pour l'égalité femmes-hommes dans la fonction publique. Par ailleurs, la loi n°2014-873 du 4 Août 2014 relative à l'égalité réelle entre les femmes et les hommes et le décret n°2015-761 du 24 Juin 2015 ont délimité plus clairement les prescription des collectivités territoriales en instaurant, à compter du 1er Janvier 2016, notamment l'obligation d'élaborer un rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes dans les collectivités territoriales, et ce préalablement à la préparation de leur budget pour toutes les collectivités territoriales et établissement de coopération intercommunale à fiscalité propre de plus de 20 000 habitants.

Ce rapport porte sur les points suivants :

- Les effectifs
- Le temps de travail
- Les rémunérations
- La formation
- Les titularisations, mises en stages, promotions internes et avancements les actes de violence, de harcèlement moral ou sexuel ainsi que les agissements sexistes.

### DECISION

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré par 77 voix pour et 2 abstentions,

- PREND ACTE du rapport sur la situation comparée sur l'égalité entre les femmes et les hommes, annexé à la présente délibération.


Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Pour extrait certifié conforme,  
LE PRESIDENT  
pour le PRESIDENT et par délégation  
LE DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES



Mickael BOITELLE



Envoyé en préfecture le 07/04/2022  
Reçu en préfecture le 07/04/2022  
Affiché le   
ID : 021-200006682-20220328-CC\_22\_022-DE

« La présente décision, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, de sa publication et/ ou de son affichage, d'un recours contentieux déposé auprès du Tribunal administratif de DIJON, 22 rue d'Assas 21000 DIJON ou via l'application télécours citoyen ([www.telécours.fr](http://www.telécours.fr)). Un recours gracieux peut également être formulé auprès de la Communauté d'Agglomération BEAUNE Cote et Sud, 14 rue Philippe TRINQUET, 21200 BEAUNE, étant précisé que celle-ci dispose d'un délai de deux mois pour répondre. Le silence gardé pendant deux mois vaut décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois. »

## Rapport de Situation Comparée sur l'Égalité Professionnelle entre les Femmes et les Hommes de la Communauté d'Agglomération Beaune Côte et Sud

---

Les lois n°83-634 du 13 juillet 1983 et n°2012-347 du 12 mars 2012 ainsi que le *protocole d'accord relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans la fonction publique du 8 mars 2013* ont posé le cadre législatif de la lutte pour l'égalité femmes-hommes dans la fonction publique. Par ailleurs, la loi n°2014-873 du 4 août 2014 relative à l'égalité réelle entre les femmes et les hommes et le décret n°2015-761 du 24 juin 2015 ont délimité plus clairement les prescriptions des collectivités territoriales en instaurant, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016, notamment l'obligation d'élaborer un rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes dans les collectivités territoriales, et ce préalablement à la préparation de leur budget pour toutes les collectivités territoriales et établissements de coopération intercommunale à fiscalité propre de plus de 20 000 habitants.

Ce rapport présente donc une analyse en matière d'égalité professionnelle pour la Communauté d'Agglomération Beaune et Côte et Sud et porte sur les points suivants :

### L'égalité professionnelle dans la gestion des ressources humaines

- Les effectifs
- Le temps de travail
- Les rémunérations
- La formation
- Les titularisations, mises en stages, promotions internes et avancements

## I- EFFECTIF au 31 décembre 2021 / 31 décembre 2020

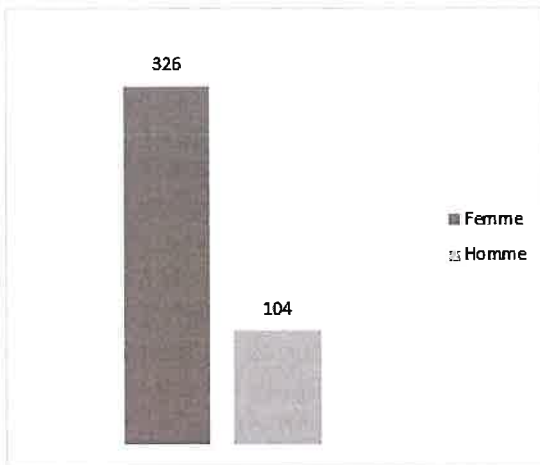
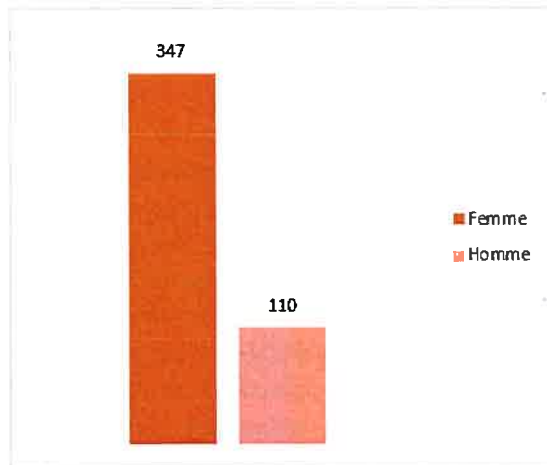
**Effectif physique permanent total : Extractions bilan social 31 décembre présents et rémunérés**

ANNEE 2021

ANNEE 2020

	Femme	Homme	Total général
Nombre d'agents	347	110	457

	Femme	Homme	Total général
Nombre d'agents	326	104	430



Le nombre d'agents permanents au 31 décembre 2021 est de 457, contre 430 en 2020 ; soit une augmentation de 27 agents permanents (+ 5.90 %).

En 2021 et 2020 les femmes représentent 76 % des agents permanents.

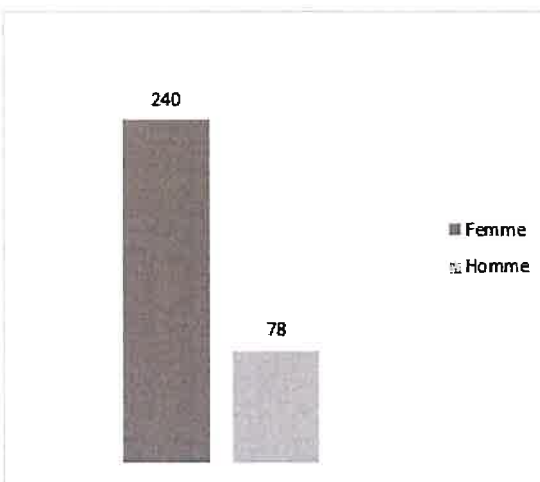
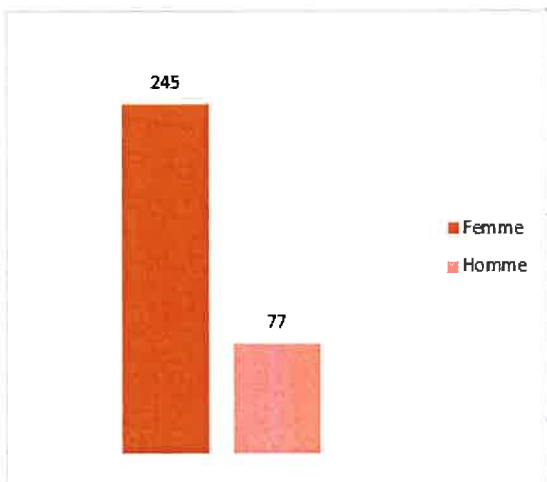
**Titulaires**

ANNEE 2021

ANNEE 2020

	Femme	Homme	Total général
Nombre d'agents	245	77	322

	Femme	Homme	Total général
Nombre d'agents	240	78	318



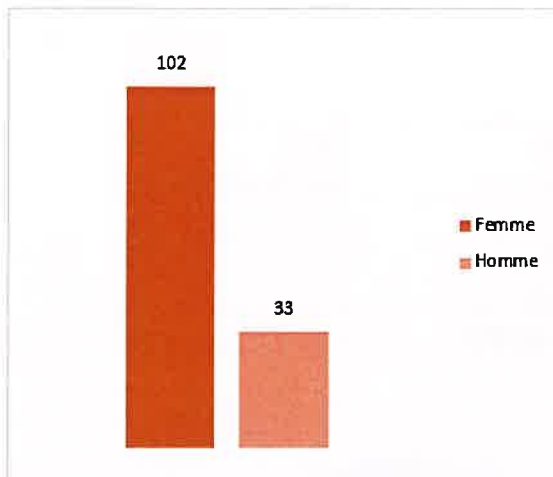
Le nombre d'agents titulaires au 31 décembre 2021 est de 322, contre 318 en 2020 ; soit une augmentation de 4 agents titulaires (+ 1.24 %).

En 2021 les femmes représentent 76.08 % des agents titulaires, contre 75.47 % en 2020.

**Non Titulaires permanents**

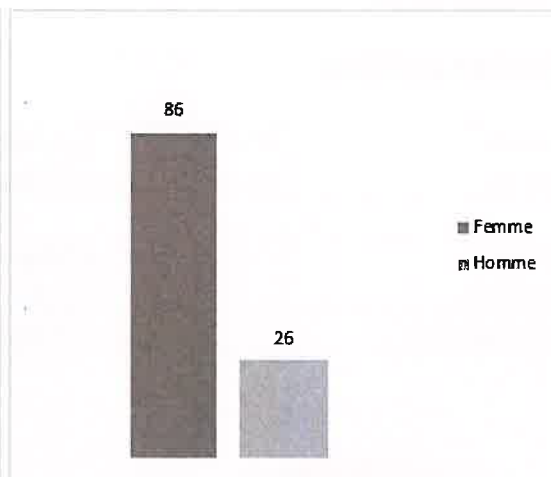
ANNEE 2021

	Femme	Homme	Total général
Nombre d'agents	102	33	135



ANNEE 2020

	Femme	Homme	Total général
Nombre d'agents	86	26	112



Le nombre d'agents non titulaires au 31 décembre 2021 est de 135, contre 112 en 2020 ; soit une augmentation de 23 agents titulaires (+ 17.03 %).

En 2021 les femmes représentent 75.55 % des agents non titulaires, contre 76.78 % en 2020.

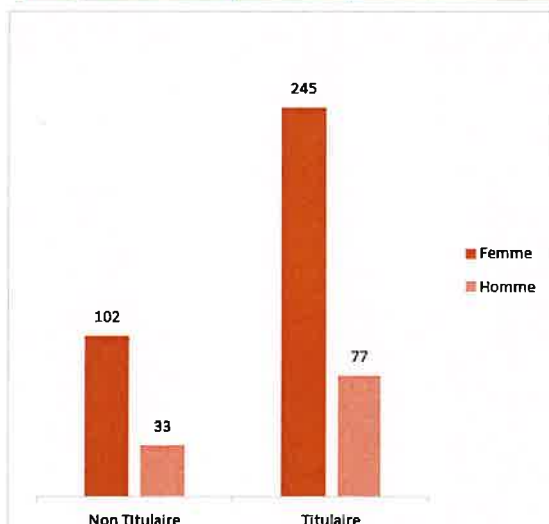
Au sein de la Communauté d'agglomération, comme dans la majorité des établissements publics à coopération intercommunale, les filières sont très peu mixtes.

Les hommes sont majoritairement présents dans les filières techniques et culturelles. Quant aux femmes, elles sont mieux réparties sur l'ensemble des filières avec une prédominance pour la filière animation et médico-sociale.

**Part des titulaires et non titulaires**

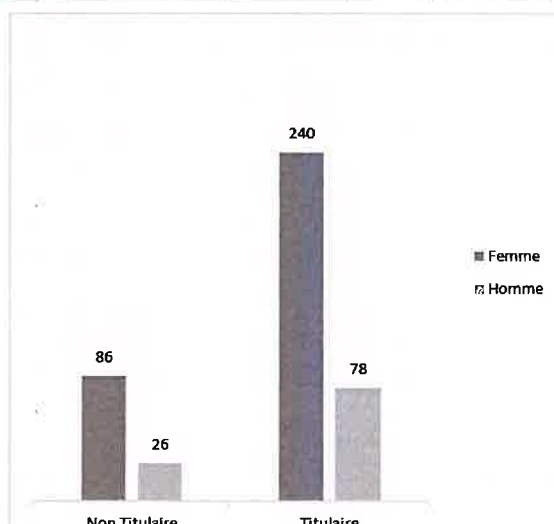
ANNEE 2021

Étiquettes de lignes	Femme	Homme	Total général
Non Titulaire	102	33	135
Titulaire	245	77	322
Total général	347	110	457



ANNEE 2020

Étiquettes de lignes	Femme	Homme	Total général
Non Titulaire	86	26	112
Titulaire	240	78	318
Total général	326	104	430



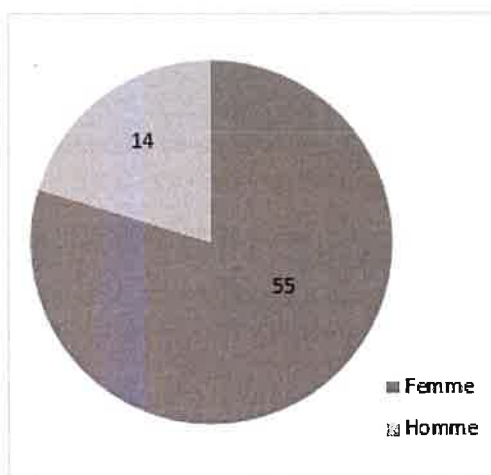
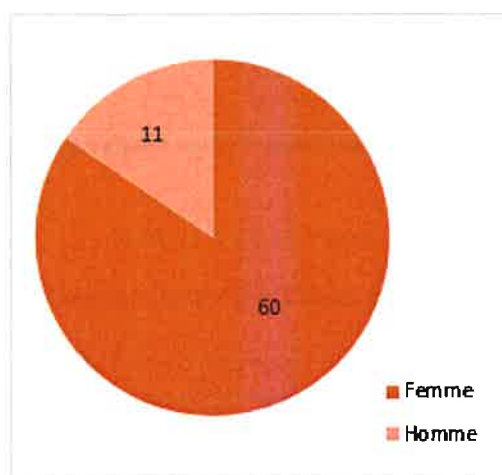
En 2021 ce sont 245 agents féminines titulaires contre 240 en 2020, soit un  $+2.08\%$ .

Elles représentent 76.08 % des agents titulaires, contre 75.47 % en 2020.

Par contre en 2021, la part des femmes titulaires par rapport aux non titulaires diminue, passant de 73,62% à 70.60 %.

### Répartition par filières

ANNEE	2021	ANNEE	2020
Filière	Administrative	Filière	Administrative
Femme	60	Femme	55
Homme	11	Homme	14
Total général	71	Total général	69



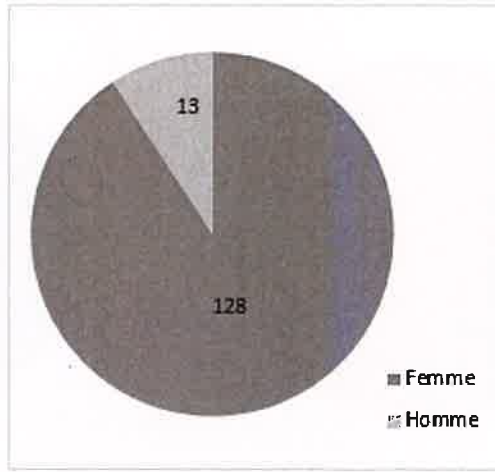
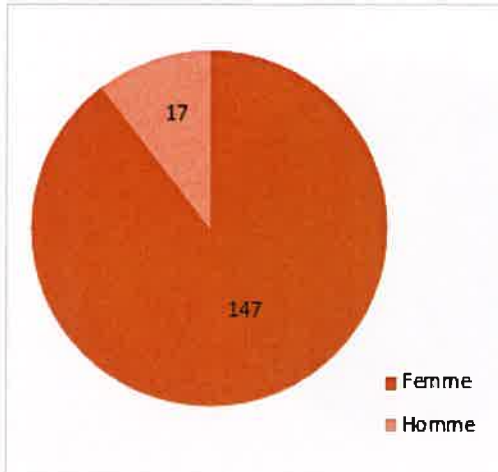
La filière administrative voit son effectif permanent diminuer de 2 agents par rapport à 2020. Les femmes diminuent de -8.33 % ; alors que les hommes augmentent de 27.27 %.

ANNEE	2021	▼
Filière	Animation	▼

ANNEE	2020	▼
Filière	Animation	▼

Femme	147
Homme	17
<b>Total général</b>	<b>164</b>

Femme	128
Homme	13
<b>Total général</b>	<b>141</b>



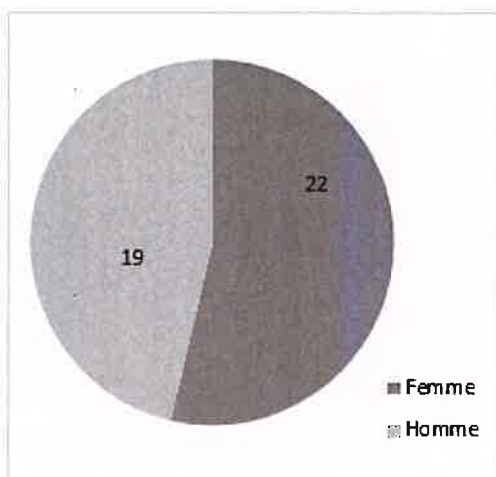
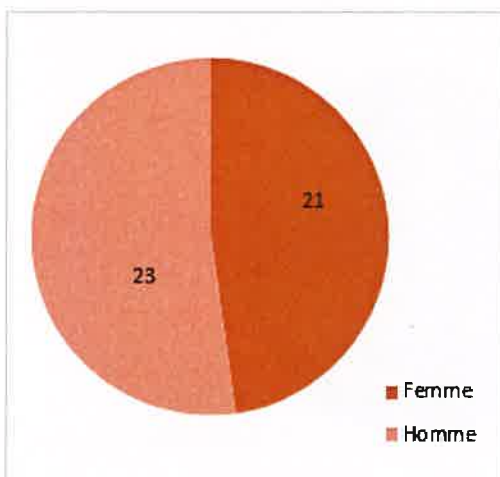
La filière animation augmente ses effectifs permanents de 23 agents entre 2020 et 2021 ; soit +14 %. Les femmes progressent de 12.92 %, alors que les hommes diminuent de 23.53 %.

ANNEE	2021	▼
Filière	Culturelle	▼

ANNEE	2020	▼
Filière	Culturelle	▼

Femme	21
Homme	23
<b>Total général</b>	<b>44</b>

Femme	22
Homme	19
<b>Total général</b>	<b>41</b>



La filière culturelle progresse de 3 agents permanents entre 2020 et 2021 ; soit + 6.8%. Les femmes progressent de 4.76 % quand les hommes diminuent de 9.09 %.

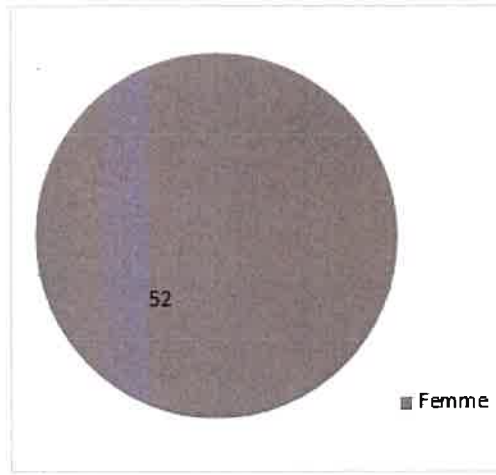
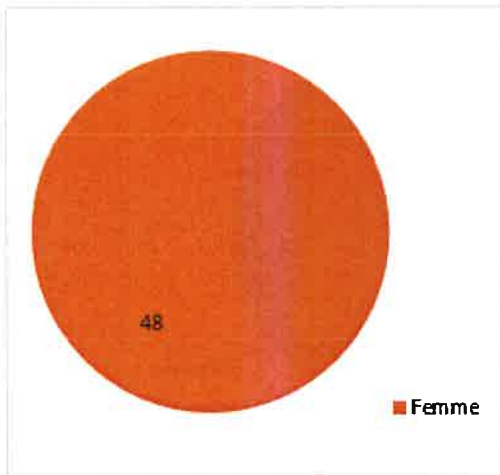


ANNEE	2021	▼
Filière	Médico-Sociale	▼

ANNEE	2020	▼
Filière	Médico-Sociale	▼

Femme	48
Total général	48

Femme	52
Total général	52



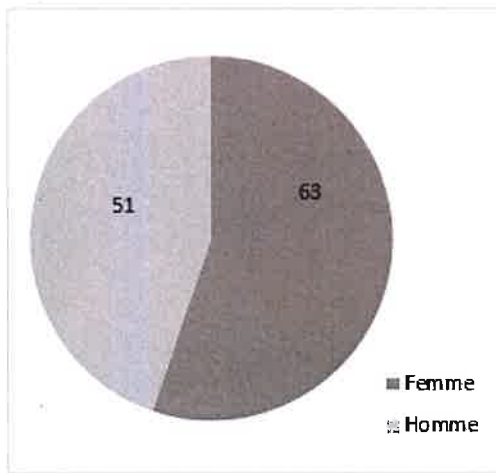
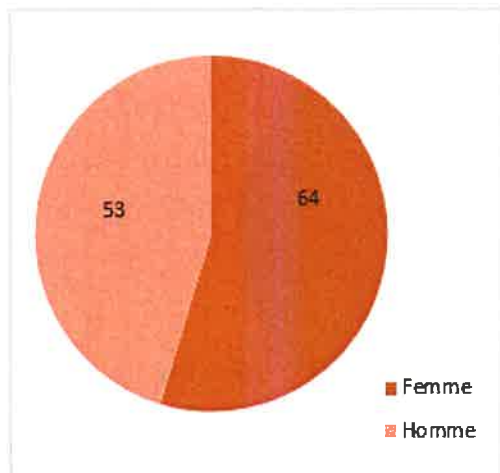
La filière médico-sociale composée uniquement de agents permanents féminins, diminuent de 4 agents ; soit – 8.33 %.

ANNEE	2021	▼
Filière	Technique	▼

ANNEE	2020	▼
Filière	Technique	▼

Femme	64
Homme	53
Total général	117

Femme	63
Homme	51
Total général	114

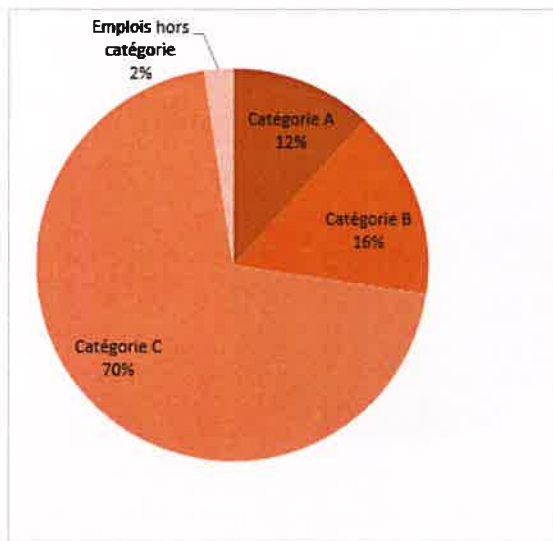


La filière technique a augmentée de 3 agents ; soit + 2.56 % par rapport à l'année dernière. Les hommes, bien que présents ne représentent que 45.30 % des agents titulaires. Hommes et femmes ont progressés par rapport à 2020 : respectivement 1.71 % + 1.56 %.

#### Répartition par catégorie hiérarchique

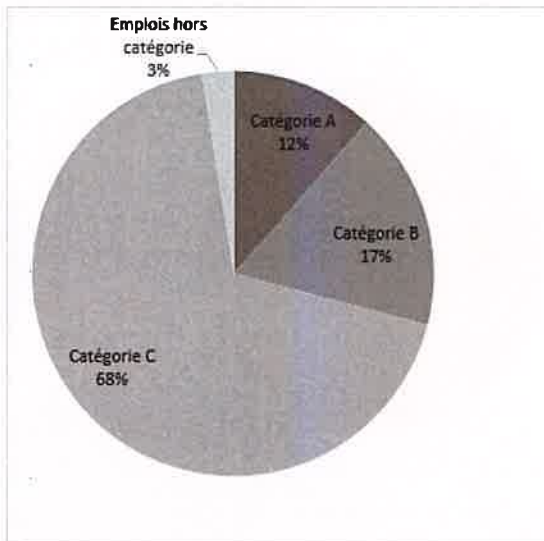
ANNEE	2021	↕
-------	------	---

Étiquettes de lignes	Nombre d'agents
Catégorie A	54
Catégorie B	71
Catégorie C	321
Emplois hors catégorie	11
<b>Total général</b>	<b>457</b>



ANNEE	2021	↕
-------	------	---

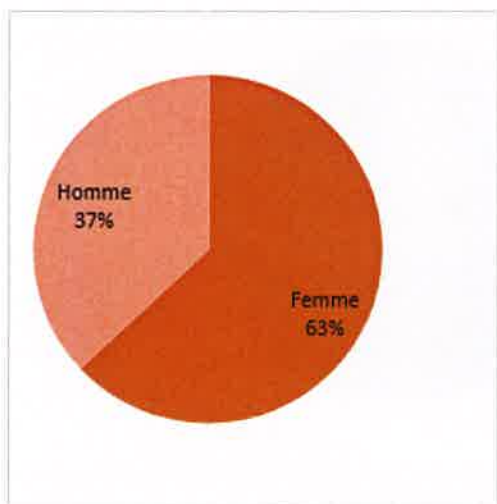
Étiquettes de lignes	Nombre d'agents
Catégorie A	50
Catégorie B	75
Catégorie C	294
Emplois hors catégorie	11
<b>Total général</b>	<b>430</b>



Les agents de catégorie A ont augmenté de 7.40 % et les agents de catégorie C ont augmenté de + 8.41 % entre 2020 et 2021. Alors que les agents de catégorie B ont diminués de 5.63 %.

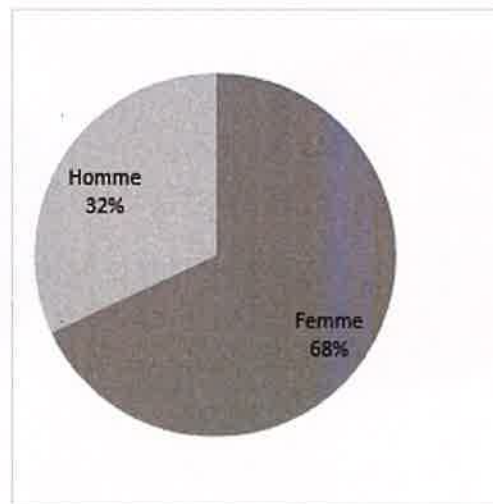
ANNEE	2021	↕
Catégorie statutaire	Catégorie A	↕

Étiquettes de lignes	Nombre d'agents
Femme	34
Homme	20
<b>Total général</b>	<b>54</b>



ANNEE	2020	↕
Catégorie statutaire	Catégorie A	↕

Étiquettes de lignes	Nombre d'agents
Femme	34
Homme	16
<b>Total général</b>	<b>50</b>



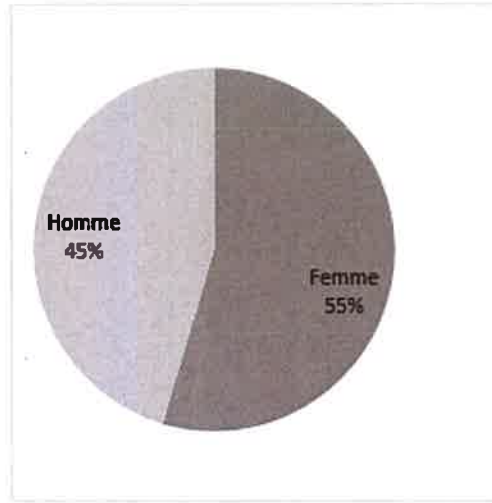
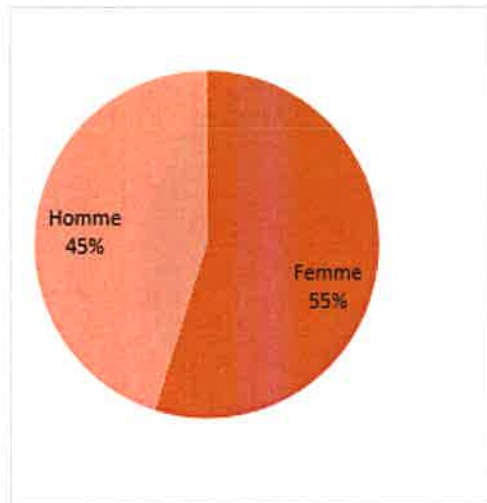
En 2021 les agents titulaires de catégorie A sont à 63 % des femmes, contre 68 % en 2020. Ce sont 4 agents permanents hommes en plus en 2021 par rapport à 2020 ; soit + 20 %.

ANNEE	2021	↕
Catégorie statutaire	Catégorie B	↕

ANNEE	2020	↕
Catégorie statutaire	Catégorie B	↕

Étiquettes de lignes	Nombre d'agents
Femme	39
Homme	32
<b>Total général</b>	<b>71</b>

Étiquettes de lignes	Nombre d'agents
Femme	41
Homme	34
<b>Total général</b>	<b>75</b>



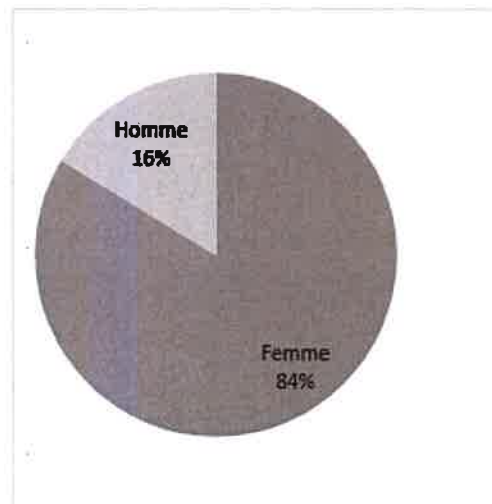
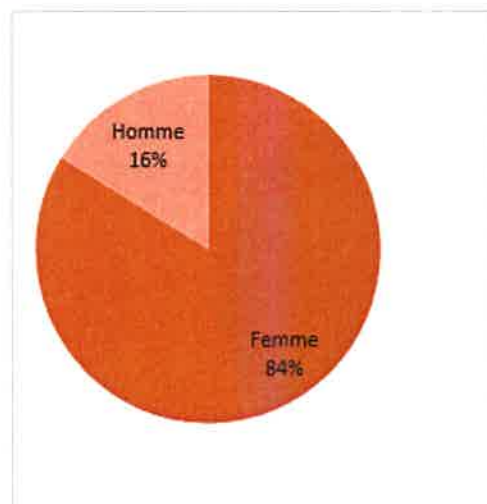
En 2021, tout comme en 2020, les agents titulaires de catégorie B sont à 55 % des femmes. La baisse des agents titulaires de la catégorie B concerne tout aussi bien les hommes que les femmes.

ANNEE	2021	↕
Catégorie statutaire	Catégorie C	↕

ANNEE	2020	↕
Catégorie statutaire	Catégorie C	↕

Étiquettes de lignes	Nombre d'agents
Femme	269
Homme	52
<b>Total général</b>	<b>321</b>

Étiquettes de lignes	Nombre d'agents
Femme	246
Homme	48
<b>Total général</b>	<b>294</b>

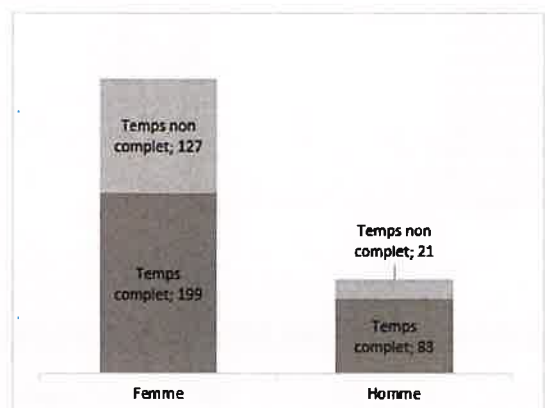
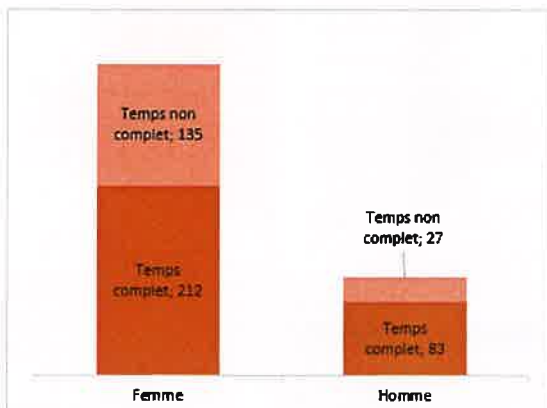


En 2021, tout comme en 2020, les agents titulaires de catégorie C sont à 84 % des femmes. L'augmentation des agents de catégorie C est de + 27 agents dont 23 pour les femmes ; soit + 8.55 %, contre + 7.69 % pour les hommes.

**Temps Complètes / non complètes**

ANNEE	2021	
Nombre d'agents	Étiquettes de c	
Étiquettes de lignes	Temps complet	Temps non complet
Femme	212	135
Homme	83	27
<b>Total général</b>	<b>295</b>	<b>162</b>

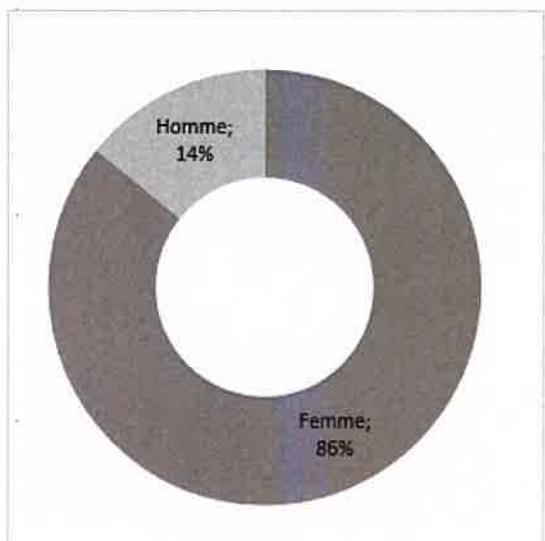
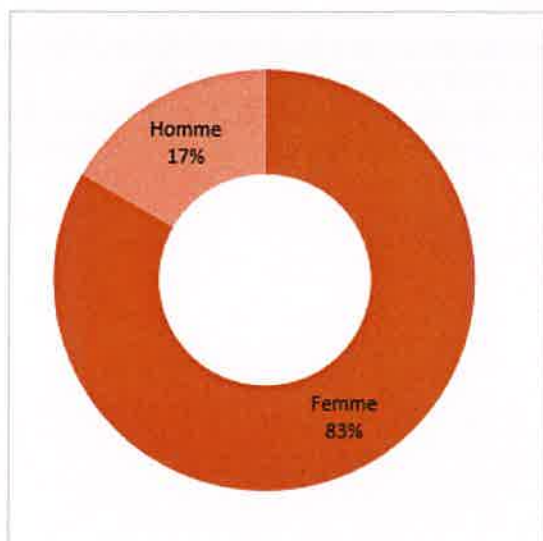
ANNEE	2020	
Nombre d'agents	Étiquettes de c	
Étiquettes de lignes	Temps complet	Temps non complet
Femme	199	127
Homme	83	21
<b>Total général</b>	<b>282</b>	<b>148</b>



Les agents à temps complet entre 2020 et 2021 ont augmenté de 4.4 %. Les agents à temps non complets ont augmenté de 8.64 %.  
 Les femmes à temps non complet ont augmenté de 5.92 % et les hommes de + 22.22 % entre 2020 et 2021.

ANNEE	2021	
Temps complet	Temps non complet	
Étiquettes de lignes	Nombre d'agents	
Femme	135	
Homme	27	
<b>Total général</b>	<b>162</b>	

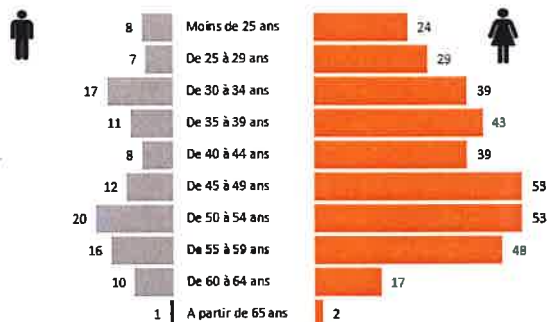
ANNEE	2020	
Temps complet	Temps non complet	
Étiquettes de lignes	Nombre d'agents	
Femme	127	
Homme	21	
<b>Total général</b>	<b>148</b>	



Constat de la progression des hommes travaillant à temps non complet 17 % en 2021 contre 14 % en 2020.

**Pyramide des âges**

ANNEE 2021		
Nombre d'agents	Étiquettes de colonnes	
	Femme	Homme
Moins de 25 ans	24	8
De 25 à 29 ans	29	7
De 30 à 34 ans	39	17
De 35 à 39 ans	43	11
De 40 à 44 ans	39	8
De 45 à 49 ans	53	12
De 50 à 54 ans	53	20
De 55 à 59 ans	48	16
De 60 à 64 ans	17	10
A partir de 65 ans	2	1
<b>Total général</b>	<b>347</b>	<b>110</b>

**Répartition par filière des femmes et des hommes Catégorie A par filières**

ANNEE 2021		
Nombre d'agents	Étiquettes de colonnes	
	Femme	Homme
Administrative	9	6
Culturelle	6	10
Emplois fonctionnels	1	
Médico-Sociale	18	
Technique		4
<b>Total général</b>	<b>34</b>	<b>20</b>

ANNEE 2020		
Nombre d'agents	Étiquette	
	Femme	Homme
Administrative	10	4
Culturelle	5	8
Emplois fonctionnels		1
Médico-Sociale	19	
Technique		3
<b>Total général</b>	<b>34</b>	<b>16</b>

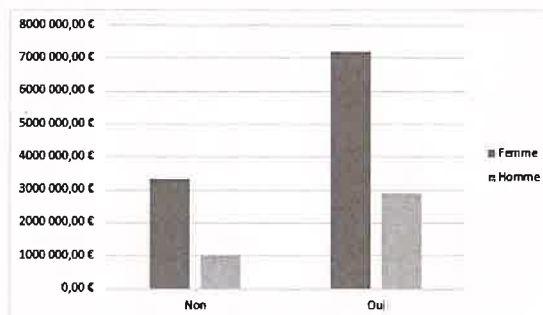
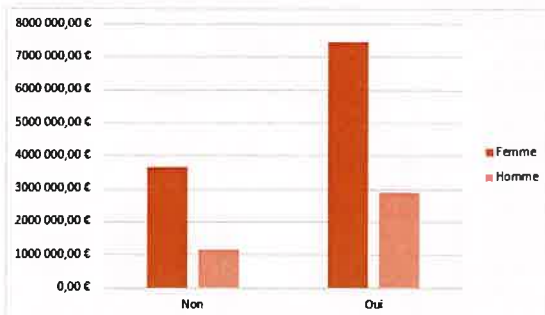
Entre 2020 et 2021 : + 4 agents titulaires en catégorie A. Le nombre de femmes reste identique, celui des hommes augmente de 20 %.

**II- MASSE SALARIALE au 31 décembre 2021 / 31 décembre 2020****Masse salariale (brut chargé) Titulaires et Non Titulaires**

La masse salariale de la Communauté d'Agglomération a progressé de 5.01 % entre 2020 et 2021. En 2021, la masse salariale pour les femmes représente 73.31 %, contre 72.84 % en 2020. Les femmes titulaires représentent 66.98 % de la masse salariale des femmes, contre 68.34 % en 2020. Les hommes titulaires représentent 71.81 % de la masse salariale des hommes, contre 73.72 % en 2020.

ANNEE 2021			
Somme de MS	Étiquettes de colonnes		
Étiquettes de lignes	Femme	Homme	Total général
Non	3 681 520,03 €	1 150 972,04 €	4 832 492,07 €
Oui	7 469 505,38 €	2 907 170,54 €	10 376 675,92 €
<b>Total général</b>	<b>11 151 025,41 €</b>	<b>4 058 142,58 €</b>	<b>15 209 167,99 €</b>

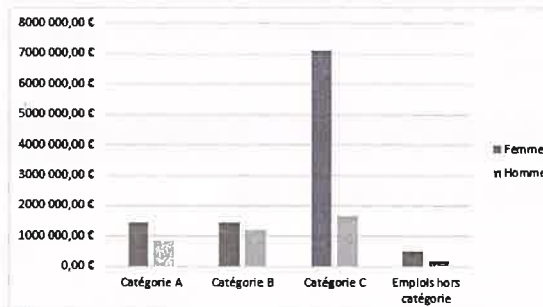
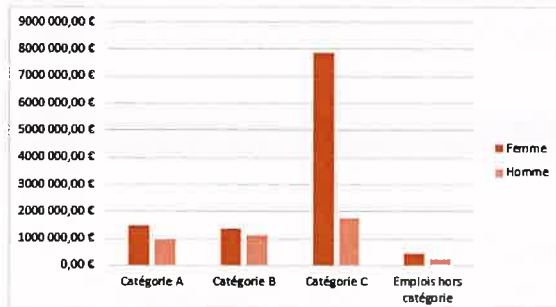
ANNEE 2020			
Somme de MS	Étiquettes de colonnes		
Étiquettes de lignes	Femme	Homme	Total général
Non	3 331 306,71 €	1 030 672,76 €	4 361 979,47 €
Oui	7 192 381,80 €	2 892 165,74 €	10 084 547,54 €
<b>Total général</b>	<b>10 523 688,51 €</b>	<b>3 922 838,50 €</b>	<b>14 446 527,01 €</b>



### Masse salariale par catégorie

ANNEE 2021			
Somme de MS	Étiquettes de colonnes		
Étiquettes de lignes	Femme	Homme	Total général
Catégorie A	1 483 278,57 €	973 719,88 €	2 456 998,45 €
Catégorie B	1 355 373,87 €	1 127 694,08 €	2 483 067,95 €
Catégorie C	7 872 210,23 €	1 759 048,39 €	9 631 258,62 €
Emplois hors catégorie	440 162,74 €	197 680,23 €	637 842,97 €
<b>Total général</b>	<b>11 151 025,41 €</b>	<b>4 058 142,58 €</b>	<b>15 209 167,99 €</b>

ANNEE 2020			
Somme de MS	Étiquettes de colonnes		
Étiquettes de lignes	Femme	Homme	Total général
Catégorie A	1 448 023,11 €	844 186,69 €	2 292 209,80 €
Catégorie B	1 452 629,62 €	1 201 849,97 €	2 654 479,59 €
Catégorie C	7 114 539,36 €	1 678 764,59 €	8 793 303,95 €
Emplois hors catégorie	508 496,42 €	198 037,25 €	706 533,67 €
<b>Total général</b>	<b>10 523 688,51 €</b>	<b>3 922 838,50 €</b>	<b>14 446 527,01 €</b>



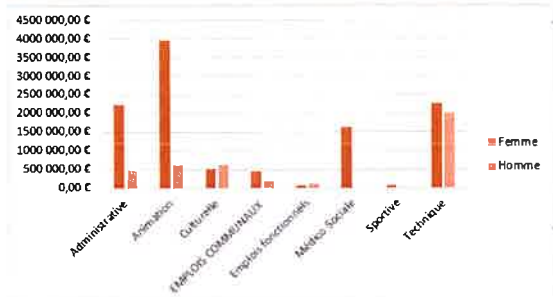
La masse salariale de la catégorie A progresse de 6.70 % entre 2020 et 2021 ; ce sont essentiellement les agents homme qui en bénéficient + 13.30 %.

La masse salariale de la catégorie B femme diminue de - 7.17 %, tout comme celle des hommes - 6.57 %.

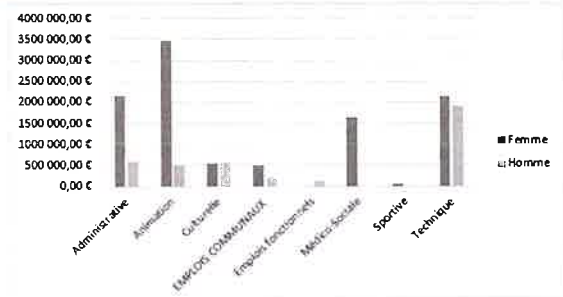
La catégorie C augmente + 9.62 % pour les femmes et de + 4.56 % pour les hommes.

### Masse salariale par filière

ANNEE	2021		
Somme de MS Étiquettes de lignes	Étiquettes de colonnes		Total général
	Femme	Homme	
Administrative	2 230 219,28 €	474 515,39 €	2 704 734,67 €
Animation	3 966 237,06 €	612 079,15 €	4 578 316,21 €
Culturelle	514 784,76 €	625 366,77 €	1 140 151,53 €
EMPLOIS COMMUNAUX	440 162,74 €	197 680,23 €	637 842,97 €
Emplois fonctionnels	59 965,20 €	126 357,94 €	186 323,14 €
México-Sociale	1 617 688,22 €	1 617 688,22 €	3 235 376,44 €
Sportive	55 760,32 €	55 760,32 €	111 520,64 €
Technique	2 266 207,83 €	2 022 143,10 €	4 288 350,93 €
<b>Total général</b>	<b>11 151 025,41 €</b>	<b>4 058 142,58 €</b>	<b>15 209 167,99 €</b>



ANNEE	2020		
Somme de MS Étiquettes de lignes	Étiquettes de colonnes		Total général
	Femme	Homme	
Administrative	2 159 634,75 €	595 953,22 €	2 755 587,97 €
Animation	3 473 496,40 €	504 964,80 €	3 978 461,20 €
Culturelle	540 625,79 €	580 730,75 €	1 121 356,54 €
EMPLOIS COMMUNAUX	508 496,42 €	198 037,25 €	706 533,67 €
Emplois fonctionnels	59 965,20 €	126 357,94 €	186 323,14 €
México-Sociale	1 643 096,84 €	1 643 096,84 €	3 286 193,68 €
Sportive	55 783,47 €	55 783,47 €	111 566,94 €
Technique	2 142 554,84 €	1 905 675,32 €	4 048 230,16 €
<b>Total général</b>	<b>10 523 688,51 €</b>	<b>3 922 838,50 €</b>	<b>14 446 527,01 €</b>

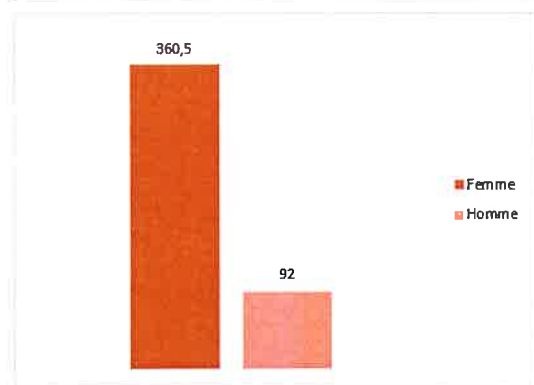


La masse salariale de la filière administrative augmente de 3 % pour les femmes entre 2020 et 2021, mais diminue pour les hommes de - 26 %.  
 La masse salariale de la filière animation augmente de + 12 % pour les femmes et de + 18 % pour les hommes.  
 Entre 2020 et 2021 la masse salariale de la filière culture diminue de - 5 % pour les femmes alors qu'elle augmente pour les hommes de + 7 %.  
 La masse salariale de la filière technique augmente de + 5 % pour les femmes et de + 6 % pour les hommes.

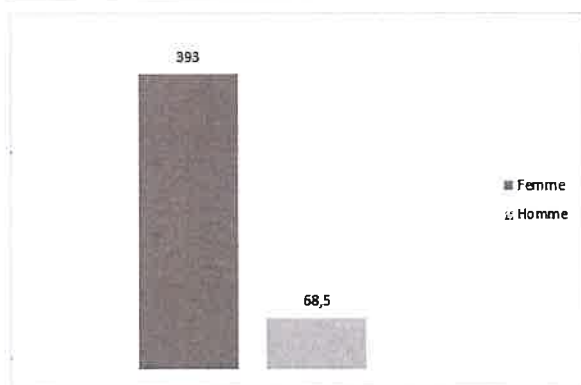
**III- FORMATION 2021 / 2020**

**Nombre de jours de formation**

ANNEE	2021	
Somme de Nbre jours absence Formation	Étiquette	
	Femme	Homme
	360,5	92



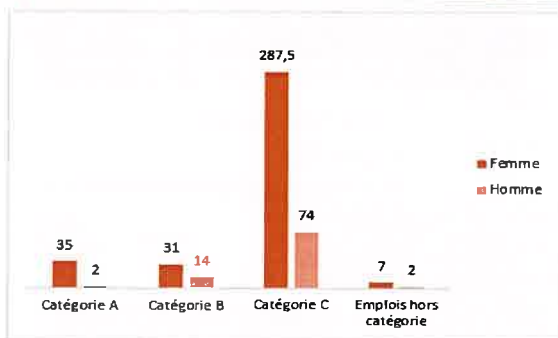
ANNEE	2020	
Somme de Nbre jours absence Formation	Étiquettes de	
	Femme	Homme
	393	68,5



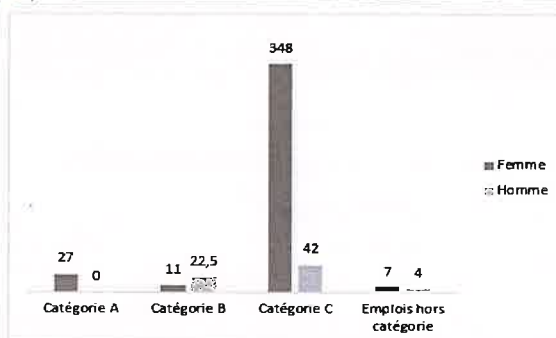
Le nombre de jours de formation entre 2020 et 2021 a diminué de - 1.98 %.  
 Le nombre de jours de formation pour les femmes a diminué de 32.5 jours ; soit - 9.02 %.  
 Le nombre de jours de formation des hommes a augmenté de 23.5 jours ; soit + 25.54 %.

**Nombre de jours de formation par catégorie**

ANNEE		2021	
Somme de Nbre jours absence Formation		Étiquettes	
Étiquettes de lignes		Femme	Homme
Catégorie A		35	2
Catégorie B		31	14
Catégorie C		287,5	74
Emplois hors catégorie		7	2
<b>Total général</b>		<b>360,5</b>	<b>92</b>



ANNEE		2020	
Somme de Nbre jours absence Formation		Étiquettes	
Étiquettes de lignes		Femme	Homme
Catégorie A		27	0
Catégorie B		11	22,5
Catégorie C		348	42
Emplois hors catégorie		7	4
<b>Total général</b>		<b>393</b>	<b>68,5</b>



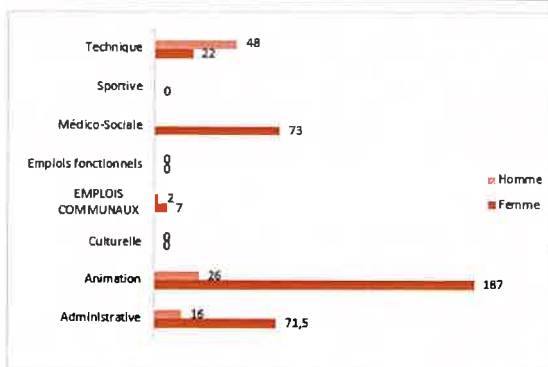
Le nombre de jours de formation entre 2020 et 2021 pour la catégorie A a progressé de + 27.02 % ; dont 22.87 % pour les femmes.

Le nombre de jours de formation entre 2020 et 2021 pour la catégorie B a progressé de + 25.55 % ; dont 64.51 % pour les femmes ; alors que les hommes comptabilisent – 60.71 % de jours de formation.

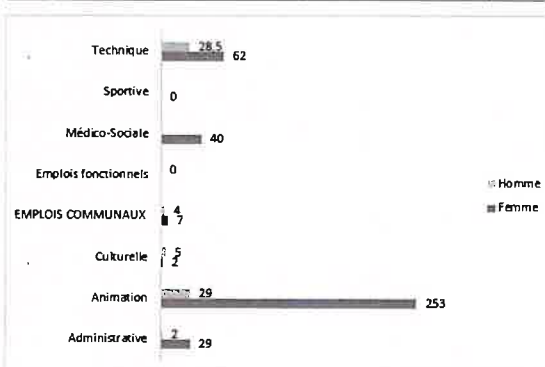
Pour la catégorie C ce sont – 7.88 % de jours de formation en moins entre 2020 et 2021 ; dont – 21.04 % pour les femmes.

### Nombre de jours de formation par filière

ANNEE		2021	
Somme de Nbre jours absence Formation		Étiquettes de colonnes	
Étiquettes de lignes		Femme	Homme
Administrative		71,5	16
Animation		187	26
Culturelle		0	0
EMPLOIS COMMUNAUX		7	2
Emplois fonctionnels		0	0
Médico-Sociale		73	0
Sportive		0	0
Technique		22	48
<b>Total général</b>		<b>360,5</b>	<b>92</b>



ANNEE		2020	
Somme de Nbre jours absence Formation		Étiquettes de colonnes	
Étiquettes de lignes		Femme	Homme
Administrative		29	2
Animation		253	29
Culturelle		2	5
EMPLOIS COMMUNAUX		7	4
Emplois fonctionnels		0	0
Médico-Sociale		40	0
Sportive		0	0
Technique		62	28,5
<b>Total général</b>		<b>393</b>	<b>68,5</b>

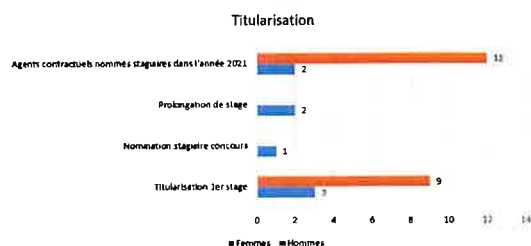


La filière animation comptabilise le plus grand nombre de jours de formation, suivie des filières médico-sociale et administrative.



#### IV- TITULARISATION, PROMOTION ET AVANCEMENT 2021

TITULARISATION	Hommes	Femmes
Titularisation 1er stage	3	9
Nomination stagiaire concours	1	
Prolongation de stage	2	
Agents contractuels nommés stagiaires dans l'année 2021	2	12



PROMOTIONS ET AVANCEMENTS	Hommes	Femmes
Promotion interne au sein de la collectivité (examen professionnel) ayant entraîné une "nomination stagiaire"		1
Promotion interne au sein de la collectivité (choix)	1	2
Réussite à un concours ayant entraîné "une nomination stagiaire"		93
Avancement d'échelon	24	
Avancement hors échelle	2	



La Communauté d'Agglomération Beaune Côte et Sud s'engage depuis plusieurs années dans la lutte contre toute forme de discrimination et en faveur de la promotion des droits de la femme et de l'égalité des femmes et des hommes.

La refonte du règlement intérieur intégrera une charte pour lutter contre le harcèlement sexuel et moral au sein de notre collectivité.

Au-delà de cette obligation, cette démarche permet de poser un regard différent. Elle est un atout majeur pour la collectivité, un levier pour amorcer des changements dans un contexte économique où la polyvalence et la complémentarité sont indispensables. Ce projet nourrit la diversité, fertilise le bien-être au travail, fait éclore la créativité et alimente la performance. Il permet l'intégration des nouvelles générations et leur vision du monde et de la famille. Les femmes comme les hommes, quelle que soit leur place dans la collectivité, ont tout à gagner d'une égalité réelle entre les sexes. Parce qu'elle favorise un meilleur équilibre entre vie professionnelle et vie privée, une politique d'égalité entre des femmes et des hommes renforce la dimension humaine dans le management, agissant ainsi sur la fidélisation et la motivation des salariés.

## Conseil Communautaire du 28 Mars 2022

Date d'envoi de la convocation : 22 mars 2022

Nombre de Conseillers en exercice : 90

Nombre de Délégués titulaires ou suppléants présents : 59

Nombre de Procurations : 20

Nombre de Votants : 79

**Présidence de :** M. Alain SUGUENOT, Président**Présents :** Titulaires : Mmes et MM. Maurice CHAPUIS, Bernard BATAULT, Jean-Luc BECQUET, Carole BERNHARD, Raphaël BOUILLET, Marie-France BRAVARD, Geffroy BRUNEL, Anne CAILLAUD, Jean-François CHAMPION, Xavier COSTE, Charlotte FOUGERE, Emmanuelle JEUNET-MANCY, Sophie LEFAIX, Virginie LEVIEL, Geneviève PELLETIER, Michel PIERRON, Philippe ROUX, Jonathan VION, Didier DURIAUX, Jean-Noël MORY, Sébastien LAURENT, Vittorio SPARTA, Gérard NAIRAT, Céline DANCER, Catherine PAPPAS, Jean-Claude BROUSSE, Arnaud GUICHARD, Didier SAINT-EVE, Jean-Christophe VALLET, Pierre BROUANT, Jean-Luc PETIT, Véronique RICHER, Jérôme FOL, Jean-Louis BAUDOIN, Jean-Paul BOURGOGNE, Pascal MALAQUIN, Jean-Paul ROY, Denis THOMAS, Richard ROCH, Jean-Pascal MONIN, Laurence BROCHOT, Gilles ARPAILLANGES, Gérard GREFFE, Michel QUINET, Serge GRAPPIN, Jacqueline METAIS, Sylvain JACOB, Eric SORDET, Daniel TRUCHOT, Daniel CARRIER, Jean MAREY, Pascal BOULEY,**Suppléants :** M. Thierry DUBUISSON, (suppléant de M. Christian GHISLAIN – CORCELLES-LES-ARTS), M. Michel ROY (suppléant de M. DENIZOT Marc – CORMOT-VAUCHIGNON), Mme Marie-Claude BELORGEY (suppléante de M. Christian POULLEAU – MOLINOT), M. FOLLEAT Emmanuel (suppléant de M. Olivier MENAGER – PARIS-L'HOPITAL), Mme Sophie JACQUET (Suppléante de M. Jacques FROTEY – POMMARD),**Délégués ayant donné procuration :**M. Gérard ROY à M. Michel QUINET,  
Mme Géraldine CHAMPANAY à Mme FOUGERE,  
Mme Carole CHATEAU à M. Xavier COSTE,  
M. Stéphane DAHLEN à M. Pierre BOLZE,  
Mme Ariane DIERICKX à M. Jean-Luc BECQUET,  
M. Alexis FAIVRE à M. Jean-Luc BECQUET,  
M. Thibaut GLOAGUEN à Mme Anne CAILLAUD,  
Mme Virginie LONGIN à Mme Virginie LEVIEL  
Mme Olivia PUSSET, à Mme Marie-France BRAVARD,  
M. Bernard REPOLT à M. Jean-François CHAMPION,  
Mme Sihème REZIGUE à Mme Sophie LEFAIX,  
M. Pascal HUGUENIN à M. Sylvain JACOB,  
Mme Delphine SAVARY à M. Sébastien LAURENT,  
Mme Patricia ROSSIGNOL à M. Gérard NAIRAT,  
Mme Estelle BRUNAUD à M. Denis THOMAS,  
M. Michel BOULEY à M. FOLLEAT,  
Mme Corinne GARREAU à M. Jérôme FOL,  
M. Guy DROMARD à M. Jean-Christophe VALLET,  
M. Rémi CHAMPAUD à M. Denis THOMAS,  
M. Guy VADROT à Mme Céline DANCER,**Délégués absents non représentés :**

Mmes et MM. Rémy MORIN, Eric MONNOT, Virginie ROUXEL-SEGAUT, Richard BENINGER, Yves PYS, Sandrine ARRAULT, Olivier ATHANASE, Cyril DEREPIERRE, Cladio PAGNOTTA, Alexandra PASCAL, Michel MOINGEON.

**Secrétaire :** M. Pierre BOLZE

## MISE EN ŒUVRE DU REGIME INDEMNITAIRE DE FONCTIONS, DE SUJETIONS ET D'EXPERTISE (RIFSEEP)

RAPPORTEUR : M. THOMAS

Par délibération en date 12 décembre 2016, la Communauté d'Agglomération Beaune Côte et Sud a mis en place un nouveau régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel, instauré par le décret n°2014-513 du 20 mai 2014 pour les fonctionnaires d'Etat.

Il est transposable aux fonctionnaires territoriaux en application du principe de parité fixé par la loi du 26 janvier 1984 et le décret du 6 septembre 1991 « Le régime indemnitaire fixé par les assemblées délibérantes des collectivités territoriales et les conseils d'administration de leurs établissements publics pour les différentes catégories de fonctionnaires territoriaux ne doit pas être plus favorable que celui dont bénéficient les fonctionnaires de l'Etat exerçant des fonctions équivalentes ». Ainsi, le RIFSEEP ne peut véritablement s'appliquer aux agents territoriaux que si les arrêtés ministériels correspondants sont parus afin de respecter les plafonds.

C'est dans ce cadre qu'un nouveau décret du 27 février 2020 relatif au régime indemnitaire des agents de la fonction publique territoriale a établi une équivalence provisoire avec des corps de l'Etat afin que l'ensemble des agents territoriaux non encore éligibles puissent en bénéficier, à l'exception de la filière sécurité et des cadres d'emplois des professeurs et assistants territoriaux d'enseignement artistique.

Il convient donc d'amender les règles applicables en matière indemnitaire à la Communauté d'Agglomération Beaune Côte et Sud, eu égard à l'évolution réglementaire.

La volonté de la Communauté d'Agglomération Beaune Côte et Sud est de faire du régime indemnitaire un levier managérial répondant à des objectifs :

- De simplification et de transparence de la politique indemnitaire dans la mesure où le RIFSEEP se substitue à la diversité des primes existantes,
- D'harmonisation et d'égalité car l'exercice des fonctions et la reconnaissance de l'investissement personnel prévalent sur le grade détenu d'appartenance.

La révision de notre politique salariale doit se faire à l'aune de trois enjeux :

- La rémunération versée aux agents constitue le poste des dépenses de fonctionnement le plus important. Une attention particulière est portée à l'évolution de la masse salariale et les marges de manœuvre des employeurs publics locaux se réduisent au gré des nombreuses réformes gouvernementales (augmentation progressive des charges patronales, refonte des parcours professionnels, des carrières et des rémunérations...).

- Pour autant, selon son poids dans la rémunération globale, le régime indemnitaire peut contribuer de façon significative à l'attractivité de la collectivité, au même titre que les autres compléments de salaire, tels les prestations d'action sociale, la participation à la complémentaire santé et prévoyance. Les candidats possédant les compétences et les talents recherchés seront d'autant plus faciles à recruter et à conserver au sein de la collectivité que le régime indemnitaire sera attractif, contrairement au traitement de base qui est imposé par les textes, donc identique pour l'ensemble des collectivités.
- Les choix en matière de rémunération et, en particulier de régime indemnitaire, sont également conditionnés par la recherche des meilleurs équilibres internes. Les agents sont attachés au sentiment de justice et d'équité, notamment sur le plan de la rémunération. La transparence des critères d'attribution et de modulation du régime indemnitaire y contribue fortement. La prise en compte de critères tels que les responsabilités exercées et les contraintes liés aux missions assurées, la contribution des agents dans leur travail, participe au ressenti d'équité. Le régime indemnitaire doit également avoir un niveau et des possibilités de modulation suffisamment incitatives pour encourager la contribution individuelle tout en préservant l'indispensable implication collective.

### **3.1. Le rappel des principes généraux**

La rémunération des fonctionnaires territoriaux se compose de deux parties :

- Une partie **principale, obligatoire**, déterminée par la situation statutaire de l'agent, sur laquelle l'autorité territoriale ne peut intervenir (traitement indiciaire, supplément familial de traitement, nouvelle bonification indiciaire, indemnité de résidence...),
- Une autre partie, **facultative**, composée de primes et d'indemnités, appelée régime indemnitaire. Il constitue l'ensemble des sommes perçues par un agent en contrepartie de l'exercice des fonctions définies par le statut particulier dont il relève. Il est composé de primes et indemnités dont les modalités de calcul diffèrent selon le grade, l'emploi, les fonctions ou sujétions. C'est cette composante de la rémunération qui est en cours d'évolution.

#### ➔ Principes juridiques

Les modalités de sa mise en œuvre dans la fonction publique s'inscrivent dans le respect de grands principes juridiques:

- La **légalité** des avantages attribués : seules les indemnités instituées par un texte législatif ou réglementaire peuvent potentiellement être octroyées par les collectivités territoriales. Une collectivité ne peut pas créer d'elle même une indemnité.
- La **parité** entre les FPT et FPE : chaque collectivité fixe le régime indemnitaire dans la limite de celui dont bénéficient les différents services de l'État. Elle est ainsi contrainte par un montant plafond mais par aucun montant plancher.

- **L'égalité de traitement** : chaque individu placé dans une situation comparable doit être traité de façon identique.
- La **libre administration** des collectivités territoriales : chaque collectivité est entièrement libre dans le choix d'attribuer ou non des primes potentiellement allouables et d'en définir les contours.

En vertu de ces principes, le montant du régime indemnitaire des agents territoriaux est fixé librement dans chaque collectivité mais il ne peut être supérieur à celui versé aux agents de L'État. L'organe délibérant peut donc retenir des taux inférieurs, voire nuls, à ceux figurant dans les dispositions réglementaires.

Il appartient en effet à l'organe délibérant de fixer le cadre général en déterminant la nature, les conditions d'attribution, les critères de modulation individuelle et les taux applicables. Il peut prévoir des critères propres à condition de rester dans l'esprit du texte. Les attributions individuelles relèvent de la compétence de l'autorité territoriale, par arrêté, dans le respect des principes définis par le conseil communautaire.

#### ➔ Composition du régime indemnitaire

Pour définir le montant du régime indemnitaire perçu par les agents, les réformes récentes marquent le passage d'une logique de grade à une logique dont les deux principales composantes sont d'une part le poste occupé et d'autre part la manière d'occuper le poste.

Par conséquent, le nouveau régime indemnitaire est constitué de deux parts :

1. L'Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise (**IFSE**), liée au poste de l'agent et à son expérience professionnelle.
2. Le Complément Indemnitaire Annuel (**CIA**), lié à l'engagement professionnel et à la manière de servir de l'agent.

#### 1. L'IFSE

L'IFSE permet de valoriser l'ensemble des parcours professionnels, et non plus seulement ceux marqués par un accroissement significatif de responsabilités. Elle repose donc sur des critères liés aux fonctions exercées mais aussi de l'expérience professionnelle accumulée par l'agent.

En ce qui concerne les critères professionnels, le décret indique que le montant de l'IFSE est déterminé selon le niveau de responsabilité et de technicité requis pour l'exercice des missions. Chaque poste doit donc être réparti au sein de groupes de fonctions par catégorie d'emplois (A, B, C) selon les critères suivants, explicités par la circulaire.

- **Critère 1** : Fonctions d'encadrement, de coordination, de pilotage ou de conception (responsabilités plus ou moins lourdes en matière d'encadrement, de coordination d'une équipe, d'élaboration et de suivi de dossiers stratégiques et de conduite de projets).
- **Critère 2** : Technicité, expertise, expérience ou qualification nécessaire à l'exercice des fonctions (valorisation de l'acquisition et la mobilisation de compétences plus ou moins complexes dans le domaine fonctionnel de référence de l'agent).
- **Critère 3** : Sujétions particulières ou degré d'exposition du poste au regard de son environnement professionnel (prise en compte de la dimension relationnelle, des conditions d'exercice).

En ce qui concerne l'expérience professionnelle, il s'agit de reconnaître individuellement l'élargissement des compétences, l'approfondissement des savoirs et la consolidation des connaissances pratiques assimilées sur le poste et non pas l'ancienneté.

Le montant de l'IFSE fera ainsi l'objet d'un réexamen au vu des critères liés aux fonctions ainsi que de l'expérience professionnelle:

- En cas de changement de groupe de fonctions avec davantage d'encadrement, de technicité ou de sujétions.
- En cas de changement de cadre d'emploi suite à une promotion.
- Et, a minima, tous les 4 ans en l'absence d'évolution professionnelle.

La prise en compte de l'expérience professionnelle constitue une nouveauté majeure dans ce dispositif indemnitaire car elle intègre dans l'IFSE une part liée à l'agent. Cette part est toutefois à différencier du CIA.

## 2. Le CIA

En plus de la part liée aux fonctions exercées et à l'expérience professionnelle, il est possible de verser aux agents un complément indemnitaire annuel tenant compte de leur engagement professionnel, de leur manière de servir ou de tout autre critère décidé par l'assemblée délibérante.

Le complément indemnitaire attribué au titre d'une année n'est pas reconductible automatiquement d'une année sur l'autre.

## **3.2. MISE EN ŒUVRE DE L'INDEMNITE DE FONCTIONS, DE SUJETIONS ET D'EXPERTISE A LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATIONS**

### 1. Les objectifs

La Communauté d'Agglomération Beaune Côte et Sud souhaite faire du régime indemnitaire un véritable outil de management. Il vise avant tout à reconnaître et valoriser les responsabilités, les compétences et les conditions d'exercice du service public quelle que soit la filière d'appartenance. Il sert aussi à favoriser la modulation individuelle de manière transparente, équitable.

L'objectif est dans un premier temps de définir la philosophie, les fondements et les modalités pratiques de mise en œuvre de ce régime indemnitaire.

## 2. Les bénéficiaires

Le régime indemnitaire est attribué aux agents stagiaires et titulaires.

Les agents contractuels permanents bénéficient également du régime indemnitaire, quels que soient le motif du contrat et la quotité de travail, dès le mois d'arrivée pour les contrats d'une durée minimale d'un an.

Les personnels exclus sont :

- Les chargés de mission,
- Les agents non permanents (renforts, remplacements),
- Les assistantes maternelles,
- Les contrats de droit privé,
- Les contrats d'apprentissage,
- Les agents vacataires.

## 1. Les cadres d'emplois concernés

Ce régime indemnitaire concerne les cadres d'emplois suivants :

- Filière administrative : administrateurs, attachés, rédacteurs, adjoints administratifs,
- Filière technique : ingénieurs, techniciens, agents de maîtrise, adjoints techniques,
- Filière sportive : éducateurs des APS,
- Filière animation : animateurs, adjoints d'animation,
- Filière culturelle : Directeurs d'établissement d'enseignement artistique,
- Filière médico-sociale : puéricultrices, assistant sociaux éducatif, infirmiers en soins généraux, infirmiers, auxiliaires de puériculture, éducateurs de jeunes enfants.

Les autres cadres d'emploi continuent de percevoir les primes déjà instituées.

## 2. Les critères retenus pour la classification des groupes fonctions

Pour ce faire, la Communauté d'Agglomération Beaune Côte et Sud a décliné des indicateurs par critères permettant de déterminer le niveau de responsabilité et d'expertise requis :

- **Indicateurs du critère n°1** - Fonctions d'encadrement, de coordination, de pilotage ou de conception : Responsabilité d'encadrement direct, niveau d'encadrement dans la hiérarchie, responsabilité de coordination, responsabilité de projet ou d'opération, ampleur du champ d'action (en nombre de missions, en valeur).

- **Indicateurs du critère n°2** - Technicité, expertise, expérience ou qualification nécessaire à l'exercice des fonctions : Connaissances à haute valeur ajoutée, complexité des procédures et des réglementations, niveau de qualification requis, pluridisciplinarité.
- **Indicateurs du critère n°3** - Sujétions particulières ou degré d'exposition du poste au regard de son environnement professionnel : Horaires atypiques, pénibilité de l'emploi, accueil sensible, ...
- **Indicateur de niveau n° 4** - Ceux qui n'entrent dans aucun autre critère.

### **3. Les groupes de fonctions**

L'article 2 du décret du 20 mai 2014 pose le principe d'une reconnaissance indemnitaire axée sur l'appartenance à un groupe de fonctions. Pour chaque catégorie d'emplois est déterminé un nombre limité de groupes de fonctions formellement déconnectés du grade.

Les de fonctions sont hiérarchisés. Pour chaque filière le nombre de groupes de fonctions figurent sur les tableaux joints en annexe.

### **4. Les fourchettes indemnitaires**

L'IFSE sera composé d'une part fixe liée au poste occupé (correspondant à un plancher) et d'une part variable liée à l'expérience professionnelle (encadrée par des montants réglementaires).

Il est précisé que les montants indiqués dans les tableaux en annexe sont annuels, mensuels et bruts pour un temps complet.

### **5. Maintien de la prime annuelle**

En sus du régime indemnitaire et en vertu de la législation en vigueur, la Communauté d'Agglomération Beaune Côte et Sud a maintenu un avantage collectivement acquis avant l'adoption de loi du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale. Il s'agit d'une prime annuelle équivalente au traitement brut indiciaire mensuel, versée en novembre aux agents titulaires et contractuels en fonction du temps de travail effectif sur une période de référence et sans tenir compte du grade ou de la catégorie d'emplois des agents.

Cette mesure concerne uniquement les agents qui bénéficiaient de cette prime et qui ont été transférés de la Ville de Beaune à la Communauté d'Agglomération.

### **6. L'absentéisme**

Le décret 2010-997 du 26 août 2010 prévoit les conditions de maintien des indemnités aux agents publics de l'Etat dans certaines situations de congés. Dans la fonction publique territoriale, il appartient aux assemblées délibérantes de fixer le cadre de la déduction du régime indemnitaire liée à l'absentéisme dans le respect du principe de parité (ne pas instituer un système plus favorable qu'à l'Etat).



Dans sa politique de lutte contre l'absentéisme, le levier indemnitaire constitue l'un des volets. Il convient de mettre en place des abattements liés à l'absentéisme et calculés sur le montant mensuel de l'IFSE tel que défini dans l'arrêté individuel, de la façon suivante :

Type d'absence	Déduction applicable
<b>Maladie ordinaire</b>	Abattement de 25% à partir du 11 <sup>ème</sup> jour d'arrêt jusqu'au 21 <sup>ème</sup> jour Abattement de 50% à partir du 22 <sup>ème</sup> jour d'arrêt jusqu'au 90 <sup>ème</sup> jour En cas d'hospitalisation, abattement de 50% à partir du 90 <sup>ème</sup> jour
<b>Congé grave maladie (CGM) Congé longue maladie (CLM) Congé longue durée (CLD)</b>	Aucun maintien, conformément à la réglementation.
<b>Accident du Travail (AT) Maladie Professionnelle Maternité (dont pathologique) Paternité Adoption</b>	Pas de Réduction.
<b>Tous les autres cas</b>	En fonction du cadre juridique et à défaut de précision la réduction suit le traitement de base.

### 7. La périodicité et les modalités de versement

L'IFSE mensuelle est versée au prorata du temps de présence et du temps de travail de l'agent et est soumise à déduction pour absentéisme dans les conditions indiquées ci-dessus.

### 8. Le cumul avec les autres indemnités facultatives

L'IFSE est, par principe, exclusive de tout autre régime indemnitaire de même nature. Les différentes primes et indemnités qui ont vocation à disparaître sont notamment :

- L'indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires,
- La prime de service et de rendement,
- L'indemnité d'administration et de technicité,
- L'indemnité d'exercice de mission des préfectures,
- L'indemnité spécifique de service,
- L'indemnité allouée aux régisseurs d'avances et de recettes.

En revanche, l'IFSE est cumulable par nature avec les dépenses engagées au titre des fonctions exercées (les frais de déplacement), les sujétions ponctuelles directement liées à la durée du travail (heures supplémentaires, astreintes), les dispositifs d'intéressement collectif, les dispositifs compensant la perte du pouvoir d'achat (GIPA, indemnité différentielle...).

## 10. Dispositions transitoires

Le décret prévoit aux agents relevant de la Fonction Publique d'Etat le maintien du niveau indemnitaire mensuel perçu antérieurement à cette réforme.

Soucieuse d'offrir à son personnel communautaire des conditions salariales favorables, la Communauté d'Agglomération Beaune Côte et Sud souhaite appliquer de la même manière cette disposition et garantir ainsi le maintien du niveau perçu préalablement à la mise en œuvre de ces nouvelles modalités par les agents.

## 11. Les contraintes particulières prise en compte dans l'IFSE (fonctions de régisseur)

Certaines fonctions peuvent bénéficier, en complément de leur traitement indiciaire, d'une Nouvelle Bonification Indiciaire (NBI), qui a pour objet de "récompenser l'exercice d'une responsabilité ou d'une technicité particulière attachée à certains emplois". Ces emplois sont définis par décret.

Les fonctions de régisseurs sont concernées par cette bonification. Elle apparaît toutefois insuffisante, pour les régies de plus de 18 000 € mensuels, ou inexistante pour les régies inférieures à 3 000 € mensuels, au regard de la responsabilité engagée dans la bonne gestion d'une régie.

Il convient donc de prendre en compte cette contrainte particulière.

### Montants :

- Régie inférieure à 3 000 € mensuels = la majoration peut atteindre 25 € bruts par mois.
- Régie supérieure à 18 000 € mensuels = la majoration peut atteindre 50 € bruts par mois.

Il est précisé que la majoration n'est pas due en cas d'absence du régisseur titulaire et est reversée au régisseur suppléant. A ce titre, un décompte sera opéré en fin d'année à raison de 1/30ème du montant de l'indemnité régie par jour d'absence.

## 12. L'expérience professionnelles prise en compte dans l'IFSE

Ainsi qu'il a été précisé, le montant de l'IFSE contient deux parties.

La première partie est liée à l'appartenance à un groupe de fonctions avec un niveau de responsabilité sensiblement comparable, auquel sont ajoutées les contraintes particulières du poste (part fixe IFSE minimale du poste).

La seconde (part variable) repose sur la reconnaissance de l'expérience professionnelle de l'agent.

En ce qui concerne ce dernier point, le décret n'apporte pas de précision sur les modalités de prise en compte de ce critère individuel, qui se réfère à l'agent et non plus aux fonctions.

La circulaire indique que l'expérience professionnelle repose notamment sur :

- L'élargissement des compétences
- L'approfondissement des savoirs
- La consolidation des connaissances pratiques

L'expérience professionnelle se distingue de l'ancienneté qui se matérialise par des avancements d'échelon.

Chaque collectivité est libre de déterminer les critères d'appréciation dans le cadre de l'article 3 du décret 2014-513. L'EPCI établira, pour évaluer et prendre en compte l'expérience professionnelle, les critères définis à la circulaire du 5 12 2014 : « Droit national en vigueur - Circulaires et instructions - Circulaire relative à la mise en œuvre du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (legifrance.gouv.fr) ».

### **3.3. LE COMPLÉMENT INDEMNITAIRE ANNUEL A LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION BEAUNE COTE ET SUD**

L'article 4 du décret relatif au RIFSEEP prévoit la possibilité de verser un complément indemnitaire annuel, en complément de la part liée au niveau de responsabilité et d'expertise, afin de tenir compte de l'engagement professionnel et de la manière de servir de l'agent appréciés à l'occasion de l'évaluation annuelle.

Le montant maximum annuel quel que soit la catégorie sera de 800 €.

Les attributions individuelles pourront varier de 0% à 100% du montant plafond défini par la collectivité,

Les montants sont exprimés en brut mensuel.

Le CIA a donc vocation à être attribué de manière exceptionnelle sur décision de l'autorité territoriale et en fonction de critères librement définis par la collectivité :

- Missions particulières (projet d'envergure)
- Actions formations (collègues, stagiaires, tuilages, formations intra, renforts)
- Remplacement d'un collègue (hors congés pour une durée d'au moins deux mois)
- Implication personnelle pour le bien du service
- Assiduité

Ce dossier a été soumis à l'avis du Comité Technique du 24 mars 2022, qui a émis un avis favorable.


**DECISION**

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- -DECIDE la mise en œuvre du dispositif du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP),
- APPROUVE ses modalités de mises en œuvre telles que décrites ci-dessus et dans les tableaux joints en annexes,
- AUTORISE le Président ou son Représentant à signer tout document et effectuer toute démarche dans ce cadre.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Pour extrait certifié conforme,  
LE PRESIDENT  
pour le PRESIDENT et par délégation  
LE DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES

<p>Envoyé en préfecture le 12/04/2022 Reçu en préfecture le 12/04/2022 Affiché le  ID : 021-200006682-20220328-CC_22_023-DE</p>
--

Mickael BOITELLE



« La présente décision, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, de sa publication et/ ou de son affichage, d'un recours contentieux déposé auprès du Tribunal administratif de DIJON, 22 rue d'Assas 21000 DIJON ou via l'application télérecours citoyen ([www.télérecours.fr](http://www.télérecours.fr)). Un recours gracieux peut également être formulé auprès de la Communauté d'Agglomération BEAUNE Côte et Sud, 14 rue Philippe TRINQUET, 21200 BEAUNE, étant précisé que celle-ci dispose d'un délai de deux mois pour répondre. Le silence gardé pendant deux mois vaut décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois. »

		<b>FILIERE ADMINISTRATIVE</b>							
GROUPES	Critères Principaux	FILIÈRE - Cadre d'emplois	Arrêté relatif aux montants	Groupes	I.F.S.E.		C.I.A.		
					Montant maximal brut annuel	Montant maximal brut mensuel	Montant maximal brut annuel	Montant maximal brut annuel IFSE + CIA	
<b>CATEGORIE A</b>									
1	Direction générale stratégique	Administrateurs	Arrêté du 29 juin 2015	Groupe 1	49 980,00 €	4 900,00 €	8 820,00 €	58 800,00 €	
2	Directeur de service			Groupe 2	46 920,00 €	4 600,00 €	8 280,00 €	55 200,00 €	
1	Direction générale stratégique	Attachés territoriaux	Arrêté du 3 juin 2015	Groupe 1	35 210,00 €	3 550,00 €	0,00 €	36 210,00 €	
2	Directeur de service			Groupe 2	22 310,00 €	2 391,67 €	0,00 €	22 310,00 €	
3	Adjoint direction ou encadrement			Groupe 3	17 205,00 €	1 433,75 €	5 670,00 €	22 875,00 €	
4	technicité, expertise, expérience, qualification			Groupe 4	25 600,00 €	2 125,00 €	4 500,00 €	30 000,00 €	
				Groupe 1	14 320,00 €	1 193,33 €	4 500,00 €	18 820,00 €	
				Groupe 2	20 400,00 €	1 700,00 €	3 600,00 €	24 000,00 €	
				Groupe 3	11 160,00 €	930,00 €	3 600,00 €	14 760,00 €	
				Groupe 4					
<b>CATEGORIE B</b>									
1	encadrement, coordination, pilotage, conception	Rédacteurs territoriaux	Arrêté du 19 mars 2015	Groupe 1	17 480,00 €	1 456,67 €	2 380,00 €	19 860,00 €	
2	technicité, expertise, expérience, qualification,			Groupe 2	8 030,00 €	669,17 €	2 380,00 €	10 410,00 €	
3	Missions spécifiques			Groupe 3	16 015,00 €	1 354,58 €	2 185,00 €	18 200,00 €	
				Groupe 1	7 220,00 €	601,67 €	2 185,00 €	9 405,00 €	
				Groupe 2	14 650,00 €	1 220,83 €	1 895,00 €	16 645,00 €	
				Groupe 3	6 670,00 €	555,83 €	1 995,00 €	8 665,00 €	
<b>CATEGORIE C</b>									
1	encadrement, poste cumulant groupes 2 et 3	Adjoint administratifs territoriaux	Arrêté du 20 mai 2014	Groupe 1	7 035,00 €	586,25 €	800,00 €	7 835,00 €	
2	technicité, expertise, expérience, qualification sans encadrement			Groupe 2	5 000,00 €	416,67 €	800,00 €	5 800,00 €	
3	sujétions particulières			Groupe 3	6 035,00 €	502,92 €	670,00 €	6 705,00 €	
4	Exécution, entretien, secrétariat			Groupe 4	3 500,00 €	291,67 €	670,00 €	4 170,00 €	
				Groupe 1	6 035,00 €	419,68 €	580,00 €	6 595,00 €	
				Groupe 2	3 200,00 €	266,67 €	560,00 €	3 760,00 €	
				Groupe 3	4 035,00 €	336,25 €	430,00 €	4 465,00 €	
				Groupe 4	2 140,00 €	178,33 €	430,00 €	2 570,00 €	

GROUPES	Critères Principaux	FILIÈRE - Cadre d'emplois	Arrêté relatif aux montants	Groupes	I.F.S.E.		C.I.A.	Montant Maximal brut annuel I.F.S.E. + C.I.A.
					Montant maximal brut annuel	Montant maximal brut mensuel		
<b>CATEGORIE B</b>								
1	encadrement, coordination, pilotage, conception.	Animateur territoriaux	Arrêté du 19 mars 2015	Groupes 1	13 500,00 €	1 125,00 €	1 134,00 €	15 330,00 €
2	technicité, expertise, expérience, qualification			Groupes 2	5 840,00 €	486,67 €	1 830,00 €	7 670,00 €
3	sujétions particulières			Groupes 3	12 500,00 €	1 041,67 €	1 700,00 €	14 200,00 €
4	Missions spécifiques			Groupes 4	5 640,00 €	470,00 €	1 700,00 €	7 340,00 €
<b>CATEGORIE C</b>								
1	encadrement, poste cumulant groupes 2 et 3	Adjoint territoriaux d'animation	Arrêté du 20 mai 2014	Groupes 1	7 035,00 €	586,25 €	800,00 €	7 835,00 €
2	technicité, expertise, expérience, qualification sans encadrement			Groupes 2	5 000,00 €	416,67 €	845,00 €	5 845,00 €
3	sujétions particulières			Groupes 3	6 035,00 €	502,92 €	670,00 €	6 705,00 €
4	Exécution, entretien, secrétariat			Groupes 4	3 500,00 €	291,67 €	670,00 €	4 170,00 €
<b>CATEGORIE D</b>								
1	encadrement, expertise, expérience, qualification	Adjoint territoriaux d'animation	Arrêté du 20 mai 2014	Groupes 1	5 035,00 €	419,58 €	580,00 €	5 655,00 €
2	technicité, expertise, expérience, qualification sans encadrement			Groupes 2	3 200,00 €	266,67 €	560,00 €	3 760,00 €
3	sujétions particulières			Groupes 3	4 035,00 €	336,25 €	430,00 €	4 465,00 €
4	Exécution, entretien, secrétariat			Groupes 4	2 140,00 €	178,33 €	430,00 €	2 570,00 €

GROUPES	Critères Principaux	FILIERE - Cadre d'emplois	Arrêté relatif aux montants	Groupes	I.F.S.E.		C.I.A.	Montant Maximal brut annuel IFSE + CIA
					Montant maximal brut annuel	Montant maximal brut mensuel		
<b>CATEGORIE A</b>								
1	Effecteur de structure architecturale	Directeurs d'établissements d'enseignement artistique	Arrêté du 3 juin 2015	Groupe 1	35 210,00 €	3 017,50 €	6 390,00 €	42 600,00 €
2	encadrement, coordination, pilotage, conception			Groupe 1 Logement pour nécessité	22 310,00 €	1 859,17 €	6 390,00 €	28 700,00 €
				Groupe 2 établi, logement	32 139,00 €	2 877,00 €	6 870,00 €	37 800,00 €
				Groupe 2 Logement pour nécessité	17 205,00 €	1 433,75 €	5 670,00 €	22 875,00 €
<b>CATEGORIE C</b>								
1	encadrement, coordination, pilotage, conception	Adjoints territoriaux du patrimoine	Arrêté du 30 décembre 2016	Groupe 1	6 240,00 €	520,00 €	680,00 €	6 920,00 €
2	technicité, expertise, expérience, qualification			Groupe 1 Logement pour nécessité	3 740,00 €	311,67 €	680,00 €	4 420,00 €
3	Sujétions particulières			Groupe 2	5 800,00 €	483,33 €	640,00 €	6 440,00 €
4	Exécution, entretien, secrétariat			Groupe 2 Logement pour nécessité	3 650,00 €	304,17 €	640,00 €	4 290,00 €
		Groupe 3	6 300,00 €	441,87 €	690,00 €	6 990,00 €		
		Groupe 3 Logement pour nécessité	3 300,00 €	275,00 €	590,00 €	3 890,00 €		
		Groupe 4	4 800,00 €	400,00 €	650,00 €	5 450,00 €		
		Groupe 4 Logement pour nécessité (études de permis)	3 150,00 €	262,50 €	550,00 €	3 700,00 €		

GROUPES	Critères Principaux	FILIERE - Cadre d'emplois	Arrêté relatif aux montants	Groupes	I.F.S.E.		C.I.A.	Montant Maximal brut annuel IFSE + CIA
					Montant maximal brut annuel	Montant maximal brut mensuel		
<b>MEDICO SOCIALE</b>								
<b>CATEGORIE A</b>								
1	encadrement, coordination, pilotage, conception	Puéricultrice cadre de santé	Arrêté du 23 décembre 2019	Groupes 1	25 500,00 €	2 125,00 €	4 500,00 €	30 000,00 €
2	technicité, expertise, expérience, qualification			Groupes 2	20 400,00 €	1 700,00 €	3 500,00 €	24 000,00 €
1	encadrement, coordination, pilotage, conception	Puéricultrice	Arrêté du 23 décembre 2019	Groupes 1	19 489,00 €	1 623,33 €	3 440,00 €	22 920,00 €
2	technicité, expertise, expérience, qualification			Groupes 2	15 300,00 €	1 275,00 €	2 700,00 €	18 000,00 €
1	encadrement, coordination, pilotage, conception	Infirmiers en soins généraux	Arrêté du 23 décembre 2019	Groupes 1	19 489,00 €	1 623,33 €	3 440,00 €	22 920,00 €
2	technicité, expertise, expérience, qualification			Groupes 2	15 300,00 €	1 275,00 €	2 700,00 €	18 000,00 €
1	encadrement, coordination, pilotage, conception	Educateur de jeunes enfants	Arrêté du 17 décembre 2018	Groupes 1 <i>idem sur logement infirm. S. Hospitalier</i>	14 000,00 €	1 166,67 €	1 580,00 €	15 580,00 €
2	technicité, expertise, expérience, qualification			Groupes 2	13 500,00 €	1 125,00 €	1 520,00 €	15 120,00 €
3	sujétions particulières			Groupes 3 <i>idem sur logement</i>	13 000,00 €	1 083,33 €	1 560,00 €	14 560,00 €
<b>CATEGORIE B</b>								
1	encadrement, coordination, pilotage, conception	Infirmiers	Arrêté du 31 mai 2016	Groupes 1	9 000,00 €	750,00 €	1 230,00 €	10 230,00 €
2	technicité, expertise, expérience, qualification			Groupes 2	8 010,00 €	900,00 €	1 090,00 €	9 100,00 €
1	encadrement, coordination, pilotage, conception	Auxiliaire de puériculture	Arrêté du 31 mai 2016	Groupes 1	9 800,00 €	750,00 €	1 230,00 €	10 230,00 €
2	technicité, expertise, expérience, qualification			Groupes 2	8 010,00 €	900,00 €	1 090,00 €	9 100,00 €
<b>CATEGORIE C</b>								
1	encadrement, coordination, pilotage, conception	Auxiliaire de soins	Arrêté du 28 mai 2014	Groupes 1	11 340,00 €	945,00 €	1 260,00 €	12 600,00 €
2	technicité, expertise, expérience, qualification			Groupes 2	10 800,00 €	900,00 €	1 200,00 €	12 000,00 €



GROUPES	Critères Principaux	FILIÈRE - Cadre d'emplois	Arrêté relatif aux montants	Groupes	I.F.S.E.		C.I.A.	Montant Maximal brut annuel IFSE + CIA
					Montant maximal brut annuel	Montant maximal brut mensuel		
<b>CATEGORIE A</b>								
<b>CATEGORIE B</b>								
1	encadrement, coordination, pilotage, conception	Educateurs territoriaux des A.P.S.	Arrêté du 19 mars 2015	Groupe 1	17 480,00 €	1 456,87 €	2 360,00 €	19 468,00 €
				Groupe 1 <small>Logement pour activités et loisirs de loisir</small>	8 030,00 €	669,17 €	2 380,00 €	10 410,00 €
2	technicité, expertisé, expérience, qualification			Groupe 2	16 015,00 €	1 334,58 €	2 185,00 €	18 200,00 €
		Groupe 2 <small>Logement pour activités et loisirs de loisir</small>	7 220,00 €	601,67 €	2 185,00 €	9 405,00 €		
3	sujétions particulières	Groupe 3	14 650,00 €	1 220,83 €	1 995,00 €	18 645,00 €		
		Groupe 3 <small>Logement pour activités et loisirs de loisir</small>	6 670,00 €	555,83 €	1 995,00 €	8 665,00 €		

GROUPES	Critères Principaux	FILIÈRE TECHNIQUE	Arrêté relatif aux montants	Groupes	I.F.S.E.		C.I.A.	Montant Maximal brut annuel IFSE + CIA
					Montant maximal brut annuel	Montant maximal brut mensuel		
<b>CATEGORIE A</b>								
1	Direction générale/stratégique	Ingénieurs en Chef	Arrêté du 14 février 2019	Groupe 1 Logement pour nécessité absolue de service	57 120,00 €	4 760,00 €	10 080,00 €	67 200,00 €
2	Directeur de service			Groupe 2 Logement pour nécessité absolue de service	42 480,00 €	3 540,00 €	10 080,00 €	52 560,00 €
1	Direction générale/stratégique			Groupe 1 Logement pour nécessité absolue de service	37 490,00 €	3 124,17 €	8 820,00 €	46 310,00 €
2	Directeur de service			Groupe 2 Logement pour nécessité absolue de service	46 920,00 €	3 910,00 €	8 280,00 €	55 200,00 €
3	Adjoint direction ou encadrement	Ingénieurs	Arrêté du 05 novembre 2021	Groupe 1 Logement pour nécessité absolue de service	40 390,00 €	3 357,60 €	7 110,00 €	47 400,00 €
4	technicité, expertise, expérience, qualification			Groupe 2 Logement pour nécessité absolue de service	28 200,00 €	2 350,00 €	7 110,00 €	35 310,00 €
1	encadrement, coordination, pilotage, conception			Groupe 3 Logement pour nécessité absolue de service	38 000,00 €	3 000,00 €	6 360,00 €	42 360,00 €
2	technicité, expertise, expérience, qualification			Groupe 4 Logement pour nécessité absolue de service	25 190,00 €	2 099,17 €	6 360,00 €	31 540,00 €
<b>CATEGORIE B</b>								
1	encadrement, coordination, pilotage, conception	Techniciens territoriaux	Arrêté du 05 novembre 2021	Groupe 1 Logement pour nécessité absolue de service	15 980,00 €	1 331,67 €	2 300,00 €	18 210,00 €
2	technicité, expertise, expérience, qualification			Groupe 2 Logement pour nécessité absolue de service	6 320,00 €	526,67 €	2 300,00 €	8 620,00 €
3	sujétions particulières			Groupe 3 Logement pour nécessité absolue de service	14 515,00 €	1 209,88 €	2 000,00 €	16 515,00 €
4	Missions spécifiques			Groupe 4 Logement pour nécessité absolue de service	5 700,00 €	475,00 €	2 000,00 €	7 700,00 €
<b>CATEGORIE C</b>								
1	encadrement, coordination	Agents de maîtrise territoriaux	Arrêté du 28 avril 2015	Groupe 1 Logement pour nécessité absolue de service	11 340,00 €	945,00 €	1 290,00 €	12 600,00 €
2	technicité, expertise, expérience, qualification			Groupe 2 Logement pour nécessité absolue de service	7 090,00 €	590,83 €	1 260,00 €	8 350,00 €
1	encadrement, poste cumulant groupes 2 et 3			Groupe 1 Logement pour nécessité absolue de service	10 800,00 €	900,00 €	1 200,00 €	12 000,00 €
2	technicité, expertise, expérience, qualification sans encadrement			Groupe 2 Logement pour nécessité absolue de service	6 750,00 €	562,50 €	1 200,00 €	7 950,00 €
3	sujétions particulières	Adjoints Techniciens territoriaux	Arrêté du 28 avril 2015	Groupe 1 Logement pour nécessité absolue de service	7 035,00 €	588,25 €	800,00 €	7 835,00 €
4	Exécution, entretien, secrétariat			Groupe 2 Logement pour nécessité absolue de service	5 000,00 €	416,67 €	800,00 €	5 800,00 €
1	encadrement, poste cumulant groupes 2 et 3			Groupe 1 Logement pour nécessité absolue de service	6 035,00 €	502,92 €	670,00 €	6 705,00 €
2	technicité, expertise, expérience, qualification sans encadrement			Groupe 2 Logement pour nécessité absolue de service	3 500,00 €	291,67 €	670,00 €	4 170,00 €

## Conseil Communautaire du 28 Mars 2022

Date d'envoi de la convocation : 22 mars 2022  
 Nombre de Conseillers en exercice : 90  
 Nombre de Délégués titulaires ou suppléants présents : 59  
 Nombre de Procurations : 20  
 Nombre de Votants : 79

Envoyé en préfecture le 07/04/2022

Reçu en préfecture le 07/04/2022

Affiché le

SLOW

ID : 021-200006682-20220328-CC\_22\_024-DE

**Présidence de :** M. Alain SUGUENOT, Président

**Présents :** Titulaires : Mmes et MM. Maurice CHAPUIS, Bernard BATTAULT, Jean-Luc BECQUET, Carole BERNHARD, Raphaël BOUILLET, Marie-France BRAVARD, Geffroy BRUNEL, Anne CAILLAUD, Jean-François CHAMPION, Xavier COSTE, Charlotte FOUGERE, Emmanuelle JEUNET-MANCY, Sophie LEFAIX, Virginie LEVIEL, Geneviève PELLETIER, Michel PIERRON, Philippe ROUX, Jonathan VION, Didier DURIAUX, Jean-Noël MORY, Sébastien LAURENT, Vittorio SPARTA, Gérard NAIRAT, Céline DANCER, Catherine PAPPAS, Jean-Claude BROUSSE, Arnaud GUICHARD, Didier SAINT-EVE, Jean-Christophe VALLET, Pierre BROUANT, Jean-Luc PETIT, Véronique RICHER, Jérôme FOL, Jean-Louis BAUDOIN, Jean-Paul BOURGOGNE, Pascal MALAQUIN, Jean-Paul ROY, Denis THOMAS, Richard ROCH, Jean-Pascal MONIN, Laurence BROCHOT, Gilles ARPAILLANGES, Gérard GREFFE, Michel QUINET, Serge GRAPPIN, Jacqueline METAIS, Sylvain JACOB, Eric SORDET, Daniel TRUCHOT, Daniel CARRIER, Jean MAREY, Pascal BOULEY,

**Suppléants :** M. Thierry DUBUISSON, (suppléant de M. Christian GHISLAIN – CORCELLES-LES-ARTS), M. Michel ROY (suppléant de M. DENIZOT Marc – CORMOT-VAUCHIGNON), Mme Marie-Claude BELORGEY (suppléante de M. Christian POULLEAU – MOLINOT), M. FOLLEAT Emmanuel (suppléant de M. Olivier MENAGER – PARIS-L'HOPITAL), Mme Sophie JACQUET (Suppléante de M. Jacques FROTEY – POMMARD),

**Délégués ayant donné procuration :**

M. Gérard ROY à M. Michel QUINET,  
 Mme Géraldine CHAMPANAY à Mme FOUGERE,  
 Mme Carole CHATEAU à M. Xavier COSTE,  
 M. Stéphane DAHLEN à M. Pierre BOLZE,  
 Mme Ariane DIERICKX à M. Jean-Luc BECQUET,  
 M. Alexis FAIVRE à M. Jean-Luc BECQUET,  
 M. Thibaut GLOAGUEN à Mme Anne CAILLAUD,  
 Mme Virginie LONGIN à Mme Virginie LEVIEL  
 Mme Olivia PUSSET, à Mme Marie-France BRAVARD,  
 M. Bernard REPOLT à M. Jean-François CHAMPION,  
 Mme Sihème REZIGUE à Mme Sophie LEFAIX,  
 M. Pascal HUGUENIN à M. Sylvain JACOB,  
 Mme Delphine SAVARY à M. Sébastien LAURENT,  
 Mme Patricia ROSSIGNOL à M. Gérard NAIRAT,  
 Mme Estelle BRUNAUD à M. Denis THOMAS,  
 M. Michel BOULEY à M. FOLLEAT,  
 Mme Corinne GARREAU à M. Jérôme FOL,  
 M. Guy DROMARD à M. Jean-Christophe VALLET,  
 M. Rémi CHAMPAUD à M. Denis THOMAS,  
 M. Guy VADROT à Mme Céline DANCER,

**Délégués absents non représentés :**

Mmes et MM. Rémy MORIN, Eric MONNOT, Virginie ROUXEL-SEGAUT, Richard BENINGER, Yves PYS, Sandrine ARRAULT, Olivier ATHANASE, Cyril DEREPIERRE, Cladio PAGNOTTA, Alexandra PASCAL, Michel MOINGEON.

**Secrétaire :** M. Pierre BOLZE

## CREATION D'UN BUDGET ANNEXE SUR LA ZONE D'ACTIVITE « EN CARROUGE » SUR LA COMMUNE DE NOLAY

RAPPORTEUR : M. QUINET

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, en application des articles 66 et 68 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe), la Communauté d'Agglomération est devenue compétente en matière de développement économique, sur l'intégralité des zones d'activité économique du territoire communautaire.

L'aménagement de ces zones relève donc désormais de la compétence de la Communauté d'Agglomération (article L5216-5 du CGCT)

La commune de NOLAY compte deux zones d'activités communautaires aux lieux dits « les Vénères » et « en Carouge », dont les périmètres ont été validés lors du transfert de compétence, par délibération du Conseil communautaire en date du 29 juin 2017.

La zone « en Carouge », d'une superficie totale de 7 ha, comporte des parties urbanisées et une partie non aménagée d'une superficie d'environ 2 ha, inscrite en zone à urbaniser au PLU en vigueur, avec des principes d'aménagement déjà esquissés.

Afin de pouvoir répondre aux besoins de développement économique sur la commune de NOLAY, il est nécessaire d'engager le processus d'acquisition foncière des terrains à aménager sur cette zone et de créer un budget annexe pour inscrire les sommes correspondantes.


### DECISION

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- APPROUVE la création d'un budget annexe sur la zone d'activité « en Carouge » sur la commune de NOLAY, dans le champ d'application de la TVA.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Pour extrait certifié conforme,  
LE PRESIDENT  
pour le PRESIDENT et par délégation  
LE DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES

Envoyé en préfecture le 07/04/2022  
Reçu en préfecture le 07/04/2022  
Affiché le   
ID : 021-200006682-20220328-CC\_22\_024-DE

Mickaël BOITELLE

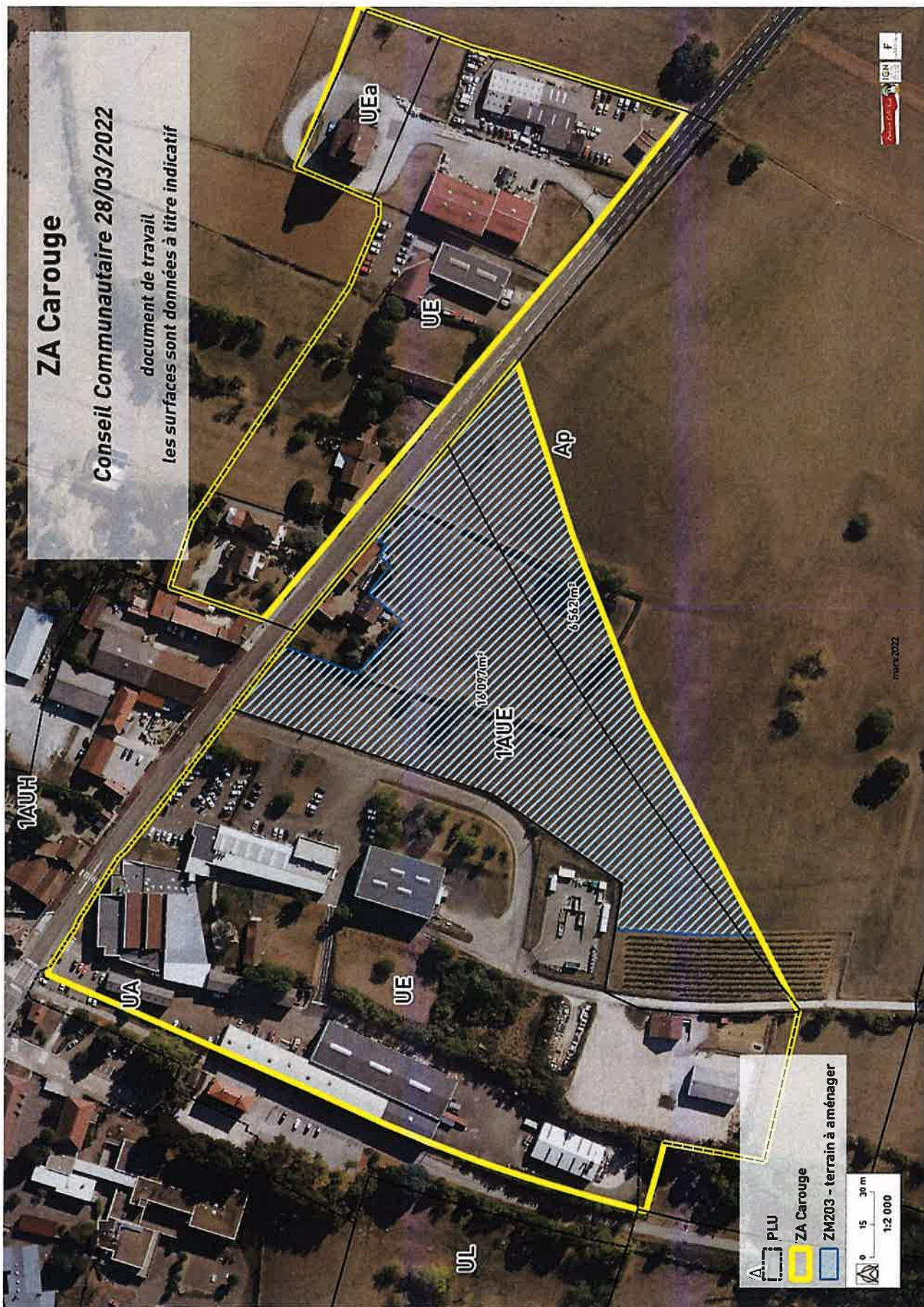


« La présente décision, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, de sa publication et/ ou de son affichage, d'un recours contentieux déposé auprès du Tribunal administratif de DIJON, 22 rue d'Assas 21000 DIJON ou via l'application télérecours citoyen ([www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)). Un recours gracieux peut également être formulé auprès de la Communauté d'Agglomération BEAUNE Cote et Sud, 14 rue Philippe TRINQUET, 21200 BEAUNE, étant précisé que celle-ci dispose d'un délai de deux mois pour répondre. Le silence gardé pendant deux mois vaut décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois. »

# ZA Carouge

Conseil Communautaire 28/03/2022

document de travail  
les surfaces sont données à titre indicatif



**PLU**  
**ZA Carouge**  
**ZM203 - terrain à aménager**

0 15 30 m  
1:2 000

mars 2022

## Conseil Communautaire du 28 Mars 2022

Date d'envoi de la convocation : 22 mars 2022

Nombre de Conseillers en exercice : 90

Nombre de Délégués titulaires ou suppléants présents : 59

Nombre de Procurations : 20

Nombre de Votants : 79

**Présidence de :** M. Alain SUGUENOT, Président**Présents :** Titulaires : Mmes et MM. Maurice CHAPUIS, Bernard BATTAULT, Jean-Luc BECQUET, Carole BERNHARD, Raphaël BOUILLET, Marie-France BRAVARD, Geffroy BRUNEL, Anne CAILLAUD, Jean-François CHAMPION, Xavier COSTE, Charlotte FOUGERE, Emmanuelle JEUNET-MANCY, Sophie LEFAIX, Virginie LEVIEL, Geneviève PELLETIER, Michel PIERRON, Philippe ROUX, Jonathan VION, Didier DURIAUX, Jean-Noël MORY, Sébastien LAURENT, Vittorio SPARTA, Gérard NAIRAT, Céline DANCER, Catherine PAPPAS, Jean-Claude BROUSSE, Arnaud GUICHARD, Didier SAINT-EVE, Jean-Christophe VALLET, Pierre BROUANT, Jean-Luc PETIT, Véronique RICHER, Jérôme FOL, Jean-Louis BAUDOIN, Jean-Paul BOURGOGNE, Pascal MALAQUIN, Jean-Paul ROY, Denis THOMAS, Richard ROCH, Jean-Pascal MONIN, Laurence BROCHOT, Gilles ARPAILLANGES, Gérard GREFFE, Michel QUINET, Serge GRAPPIN, Jacqueline METAIS, Sylvain JACOB, Eric SORDET, Daniel TRUCHOT, Daniel CARRIER, Jean MAREY, Pascal BOULEY,**Suppléants :** M. Thierry DUBUISSON, (suppléant de M. Christian GHISLAIN – CORCELLES-LES-ARTS), M. Michel ROY (suppléant de M. DENIZOT Marc – CORMOT-VAUCHIGNON), Mme Marie-Claude BELORGEY (suppléante de M. Christian POULLEAU – MOLINOT), M. FOLLEAT Emmanuel (suppléant de M. Olivier MENAGER – PARIS-L'HOPITAL), Mme Sophie JACQUET (Suppléante de M. Jacques FROTEY – POMMARD),**Délégués ayant donné procuration :**M. Gérard ROY à M. Michel QUINET,  
Mme Géraldine CHAMPANAY à Mme FOUGERE,  
Mme Carole CHATEAU à M. Xavier COSTE,  
M. Stéphane DAHLEN à M. Pierre BOLZE,  
Mme Ariane DIERICKX à M. Jean-Luc BECQUET,  
M. Alexis FAIVRE à M. Jean-Luc BECQUET,  
M. Thibaut GLOAGUEN à Mme Anne CAILLAUD,  
Mme Virginie LONGIN à Mme Virginie LEVIEL  
Mme Olivia PUSSET, à Mme Marie-France BRAVARD,  
M. Bernard REPOLT à M. Jean-François CHAMPION,  
Mme Sihème REZIGUE à Mme Sophie LEFAIX,  
M. Pascal HUGUENIN à M. Sylvain JACOB,  
Mme Delphine SAVARY à M. Sébastien LAURENT,  
Mme Patricia ROSSIGNOL à M. Gérard NAIRAT,  
Mme Estelle BRUNAUD à M. Denis THOMAS,  
M. Michel BOULEY à M. FOLLEAT,  
Mme Corinne GARREAU à M. Jérôme FOL,  
M. Guy DROMARD à M. Jean-Christophe VALLET,  
M. Rémi CHAMPAUD à M. Denis THOMAS,  
M. Guy VADROT à Mme Céline DANCER,**Délégués absents non représentés :**

Mmes et MM. Rémy MORIN, Eric MONNOT, Virginie ROUXEL-SEGAUT, Richard BENINGER, Yves PYS, Sandrine ARRAULT, Olivier ATHANASE, Cyril DEREPIERRE, Cladio PAGNOTTA, Alexandra PASCAL, Michel MOINGEON.

**Secrétaire :** M. Pierre BOLZE

**APPROBATION DU PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL (PCAET) 2022-2027****RAPPORTEUR : M. VALLET****Etat d'avancement de la procédure de révision du PCAET**

Par délibération en date du 24 septembre 2018, le Conseil communautaire a lancé l'actualisation de son Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) 2015-2020.

Les différentes phases (diagnostic, stratégie, programme d'action) ont été conduites en concertation avec les partenaires et les communes du territoire. Elles ont permis d'aboutir à un projet partagé que le Conseil Communautaire a validé par délibération en date du 20 septembre 2021, pour la période 2022-2027.

Conformément à l'article R. 122-17 du Code de l'environnement, le PCAET fait l'objet d'une évaluation environnementale, il a donc été soumis pour avis à la Mission Régionale d'Autorité Environnementale (MRAE). Conformément à l'article R. 229-54 du Code de l'environnement, le PCAET a également été transmis, pour avis, au Préfet de Région et au Président du Conseil Régional. Les avis du Préfet et de MRAE ont été rendus respectivement le 24 et le 25 janvier 2022. La Région Bourgogne Franche-Comté n'a pas émis d'avis au terme d'un délai de deux mois, il est donc réputé favorable.

A la suite de ces avis, une participation du public d'une durée de 30 jours a été mise en place, du 15 février au 15 mars 2022, conformément à l'article L. 123-19 du Code de l'environnement, avec un avis préalable par voie d'affichage en mairie et au siège de l'agglomération et une publication dans un journal local quinze jours avant. Le dossier de PCAET était consultable au siège de l'agglomération et sur le site internet avec possibilité d'adresser des remarques par voie électronique et sur un registre dédié.

Conformément à l'article R. 229-54 du Code de l'environnement, le projet de PCAET, modifié le cas échéant pour tenir compte des différents avis, est soumis pour adoption au Conseil Communautaire.

**Les avis formulés sur le projet de PCAET et leur prise en compte**

Par courrier en date du 24 janvier 2022, le Préfet a émis un avis favorable sous réserve de la prise en compte d'un certain nombre de remarques, en soulignant l'important travail collaboratif mené par la collectivité pour l'élaboration de son PCAET, ainsi que sa forte implication en faveur de la transition énergétique.

Pour l'approbation du document, il est demandé de compléter le projet en intégrant deux points réglementaires :

- compléter les objectifs définis en matière de réduction des consommations d'énergie et d'émissions de GES par secteur d'activité aux échéances 2027, 2030 et 2050, conformément à l'article R. 229-51 du Code de l'environnement,
- mettre davantage d'éléments sur le secteur d'activité « Déchets » dans le diagnostic et la stratégie du PCAET.

Lors de la mise en œuvre, il est demandé de prendre en compte différentes remarques et pistes d'améliorations sur plusieurs thématiques : aménagement durable du territoire, agriculture, habitat, énergies renouvelables, risques naturels, mobilité, qualité de l'air et industries. Une mise à jour du contexte réglementaire du PCAET, avec notamment la Loi Energie Climat du 8 novembre 2019, serait également intéressante.

Par courrier en date du 25 janvier 2022, la Mission Régionale d'Autorité environnementale (MRAe) a émis un avis favorable soulignant les nombreuses actions du PCAET qui sont de nature à faire progresser l'atteinte des objectifs fixés. Cet avis, de portée consultative, comporte uniquement des recommandations qui reprennent en grande partie l'avis du Préfet, notamment sur les points réglementaires, et le complète sur quelques sujets (dispositif de suivi, priorisation des actions, lien avec le PLH et le SCOT, implantation des sites photovoltaïque au sol, etc...).

6 contributions ont été reçues dans le cadre de la participation du public, du 15 février au 15 mars 2022. Ces contributions émanent d'habitants du territoire et d'une association dont le siège est à Dijon. Les avis formulés comportent des propositions et des questions sur les thématiques mobilité, qualité de l'air et énergies renouvelables principalement. Une synthèse de ces avis sera consultable sur le site internet pendant une durée de 3 mois et une réponse sera apportée aux différents contributeurs.

#### La prise en compte des avis

Les compléments réglementaires demandés par le Préfet et la MRAe ont été intégrés dans le dossier soumis à l'approbation. Les objectifs chiffrés sont complétés mais ils restent indicatifs, car les échéances 2030 et 2050 dépassent la durée d'application du PCAET. La thématique Déchets a été développée sur la base du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) approuvé par délibération du Conseil Communautaire le 10 décembre 2018.

Il est proposé d'intégrer également au dossier certaines recommandations qui viennent enrichir son contenu : mise à jour du contexte réglementaire et des références en matière de risques naturels, référence à la démarche comme Petites Ville de Demain (PVD), précisions sur les enjeux autour des gares.

Les recommandations émises par le Préfet et la MRAe, ainsi que les avis émis dans le cadre de la participation du public seront pris en compte dans le cadre de la mise en œuvre du PCAET, en maintenant une étroite collaboration avec les communes, les partenaires et les services de l'Etat.

Les modifications apportées au projet de PCAET ne sont pas de nature à changer le projet arrêté le Conseil communautaire le 20 septembre 2021.

Pour rappel, le dossier comporte un rapport général (pièce1) et un rapport environnemental (pièce2).



## La mise en œuvre du PCAET

Des instances de suivi et pilotage du PCAET approuvé seront mises en place, avec un bilan obligatoire au bout de 3 et 6 ans de mise en œuvre.

Le PCAET adopté sera mis à disposition du public sur le site de l'agglomération et sur la plateforme informatique de l'ADEME [www.territoires-climat.ademe.fr](http://www.territoires-climat.ademe.fr)

Il est rappelé que la Communauté d'Agglomération Beaune Côte et Sud (CABCS) s'est également engagée, en parallèle du PCAET, avec le soutien de l'ADEME, dans le dispositif national CIT'ergie® (devenu Climat-Air-Energie), un programme d'amélioration continue et de labellisation qui récompense les collectivités pour la mise en œuvre d'une politique climat-air-énergie ambitieuse (délibération du bureau communautaire du 14 décembre 2017). Cette démarche a permis d'approfondir certains sujets et de cibler les actions à mener sur le plan énergétique.

Dès l'approbation du PCAET, la Communauté d'Agglomération pourra déposer une demande officielle de labellisation auprès de la commission nationale en charge. Le niveau de labélisation dépendra des actions programmées.


## DECISION

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- ADOPTE le nouveau PCAET portant sur la période 2022-2027, annexé à la présente délibération,
- AUTORISE le Président ou son représentant à effectuer toute démarche afférente au PCAET, et à signer, le cas échéant, tout document,
- AUTORISE le Président ou son représentant à solliciter toutes les aides financières entrant dans le champ du PCAET, et à signer, le cas échéant, les documents correspondants.
- AUTORISE le Président ou son représentant à effectuer toute démarche afférente à la labellisation CIT'ergie®(devenu Climat-Air-Energie), et à signer, le cas échéant, tout document,

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Pour extrait certifié conforme,  
LE PRESIDENT  
pour le PRESIDENT et par délégation  
LE DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES

Envoyé en préfecture le 12/04/2022  
Reçu en préfecture le 12/04/2022  
Affiché le   
ID : 021-200006682-20220328-CC\_22\_025-DE

Mickael BOITELLE



« La présente décision, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, de sa publication et/ou de son affichage, d'un recours contentieux déposé auprès du Tribunal administratif de DIJON, 22 rue d'Assas 21000 DIJON ou via l'application télérecours citoyen ([www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)). Un recours gracieux peut également être formulé auprès de la Communauté d'Agglomération BEAUNE Cote et Sud, 14 rue Philippe TRINQUET, 21200 BEAUNE, étant précisé que celle-ci dispose d'un délai de deux mois pour répondre. Le silence gardé pendant deux mois vaut décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois. »

# PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION BEAUNE CÔTE & SUD 2022-2027

## PIÈCE 1 : RAPPORT GÉNÉRAL

*Projet approuvé au Conseil  
communautaire  
du 28 mars 2022*

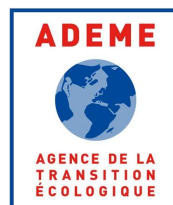


*Beaune Côte & Sud*

Communauté d'Agglomération  
[www.beaunecoteetsud.com](http://www.beaunecoteetsud.com)

Avec le soutien de

**Côte  
d'Or**  
LE DÉPARTEMENT



Territoire engagé

**Cit'ergie**  
European Energy Award

# Sommaire

<b>Introduction .....</b>	<b>5</b>
<b>1. Objectifs nationaux et régionaux .....</b>	<b>5</b>
<b>2. L'élaboration du Plan Climat .....</b>	<b>9</b>
<b>3. Le territoire de la CABCS.....</b>	<b>10</b>
<b>Diagnostic .....</b>	<b>12</b>
<b>A. PROFIL CLIMAT AIR ENERGIE.....</b>	<b>12</b>
<b>1. Énergie .....</b>	<b>12</b>
a. Analyse de la consommation énergétique du territoire .....	12
b. Potentiel de réduction des consommations.....	17
c. Réseaux de distribution et de transport .....	22
d. Énergies renouvelables .....	23
e. Stockage énergétique .....	42
<b>2. Émissions de Gaz à Effet de Serre (GES).....</b>	<b>42</b>
a. Estimation des émissions.....	42
b. Réduction des émissions de GES.....	47
c. Séquestration de CO <sub>2</sub> .....	48
<b>3. Qualité de l'air .....</b>	<b>50</b>
a. Estimation des émissions.....	50
b. Pistes d'action .....	56
c. Concentrations de polluants atmosphériques .....	57
<b>B. ANALYSE DE VULNERABILITE .....</b>	<b>62</b>
<b>1. Contexte de l'étude .....</b>	<b>62</b>
a. Un changement climatique déjà observable.....	62
b. Objectif du diagnostic climatique de vulnérabilité .....	63
<b>2. Méthodologie .....</b>	<b>63</b>
a. Territoire d'étude .....	63
b. Précautions d'usage.....	64
c. Analyse de la vulnérabilité du territoire .....	64
<b>3. Climat actuel, climat futur : quelles tendances pour le territoire de Beaune Côte et Sud ?.....</b>	<b>65</b>
a. Tendances climatiques observées sur le territoire .....	65
b. Tendances climatiques futures .....	67
<b>4. Analyse des vulnérabilités climatiques locales.....</b>	<b>69</b>
A. Impacts du changement climatique sur les milieux naturels .....	69
a. La ressource en eau .....	69
b. Les risques naturels .....	74

c. Biodiversité .....	80
B. Impacts du changement climatique sur les activités économiques.....	88
a. Activités agricoles et viticoles .....	88
b. Activités touristiques et d'agrémentes .....	92
C. Impacts du changement climatique sur l'aménagement et le cadre de vie du territoire .....	94
a. Urbanisme, cadre bâti et infrastructures .....	94
b. Risques sanitaires et qualité de vie .....	94
<b>5. Synthèse de l'analyse de vulnérabilité.....</b>	<b>98</b>
<b>Stratégie.....</b>	<b>100</b>
<b>A. L'ELABORATION DE LA STRATEGIE.....</b>	<b>100</b>
1. Une réflexion collective .....	100
2. En cohérence avec les autres démarches du territoire.....	100
3. Quelle ambition pour le PCAET ? .....	101
<b>B. LES ORIENTATIONS RETENUES.....</b>	<b>102</b>
1. Aller vers des filières économiques plus durables .....	103
2. Promouvoir une mobilité sobre en carbone .....	104
3. Aménager durablement le territoire.....	105
4. Investir dans les EnR et inciter les porteurs de projets .....	106
5. Adapter le territoire aux effets du changement climatique.....	108
6. Améliorer la qualité de l'air.....	110
7. Accompagner les communes dans leur démarche climat-air-énergie .....	113
8. Renforcer l'exemplarité de la CABCs.....	113
<b>C. LES OBJECTIFS.....</b>	<b>115</b>
1. Un niveau d'ambition élevé à l'échelle régionale .....	115
2. Quels enjeux à l'échelle du territoire ?.....	117
3. Quels objectifs à l'échelle du territoire ? .....	121
<b>Programme d'action.....</b>	<b>125</b>
1. De la stratégie au programme d'actions .....	125
2. Le programme d'actions .....	126
3. Le volet Air du Plan climat .....	142
4. La gouvernance du projet PCAET .....	144
5. Le dispositif de suivi.....	145
6. Annexe : Les fiches actions opérationnelles.....	146

Par délibération en date du 24 septembre 2018, le Conseil Communautaire a lancé l'actualisation de son Plan Climat Air Energie Territorial.

Ce projet ambitieux vise à réduire les consommations d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre (GES) du territoire, et à préparer celui-ci aux impacts du changement climatique.

À travers une démarche transversale et collective, il s'agit de définir des objectifs et des actions sur tout le territoire irriguant notamment l'ensemble des politiques publiques de la Communauté d'Agglomération Beaune Côte et Sud (CABCS). Au-delà de son propre plan d'actions, la Communauté d'Agglomération souhaite animer, structurer, coordonner et soutenir les actions et initiatives locales, en faveur de la transition énergétique.



Parallèlement à l'actualisation de son Plan Climat, la Communauté d'Agglomération a lancé une démarche de **labellisation Cit'Ergie**, pour évaluer les actions mises en place sur le territoire, par la CABCS ou par ses partenaires.

Par ailleurs, la Communauté d'Agglomération s'inscrit dans une démarche de Territoire à Énergie Positive, puisqu'elle a été lauréate de l'appel à projet National lancé par le Ministère de l'environnement. Cette labellisation vient valoriser le territoire à l'échelle nationale et accélérer la mise en œuvre opérationnelle de mesures en faveur de la transition énergétique.



La Communauté d'Agglomération Beaune Côte et Sud a été accompagnée par le Cabinet Lamy Environnement ainsi que le Bureau d'Etude Stratergie pour l'actualisation de son PCAET et la réalisation de ce rapport.



La Communauté d'Agglomération Beaune Côte et Sud a pu bénéficier de l'appui financier de l'ADEME et du Département de la Côte d'Or pour la réalisation de ce projet.



# Introduction

Le changement climatique est désormais reconnu comme une réalité et il affecte la totalité de la planète.

La problématique du changement climatique requiert une solidarité planétaire et l'ONU tente, à travers les réunions successives de la COP<sup>1</sup>, de définir les objectifs communs que les différents pays se proposent d'atteindre.

Le Groupe d'experts Intergouvernemental sur l'Évolution du Climat (GIEC) alerte à intervalles réguliers les états et l'opinion publique sur les efforts à faire de toute urgence pour limiter le réchauffement climatique. Le dernier rapport, publié en octobre 2018, insiste sur le fait qu'au vu des émissions actuelles de gaz à effet de serre, une augmentation de 1.5°C d'ici la fin du siècle est inévitable et qu'elle pourrait atteindre 5,5°C si rien n'est fait. Pour limiter la hausse à 2°C, les émissions anthropiques doivent devenir quasi nulles à l'horizon 2050.

## **Quelles que soient les perspectives mondiales, l'action locale est une nécessité.**

C'est pourquoi, en France, le gouvernement demande aux communautés d'agglomération ou de communes d'élaborer des Plans Climat Air Énergie Territoriaux (PCAET) qui doivent définir un programme d'action pour lutter contre le changement climatique.

En ce qui concerne la Communauté d'Agglomération Beaune Côte et Sud, le premier Plan Climat a été élaboré en 2015.

Le présent rapport conclut la première étape du Plan Climat actualisé : le diagnostic.

Nous présentons de manière plus détaillée les étapes de l'élaboration du PCAET dans la suite de ce rapport.

Au terme de ce travail de réflexion et de programmation, le Plan Climat Air Énergie Territorial sera mis en œuvre sur une période de **6 ans**.

## 1. Objectifs nationaux et régionaux

### ➤ **Objectifs nationaux : loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte et loi énergie-climat**

La Loi n°2015-992 du 17 Août 2015 relative à la Transition Énergétique pour la Croissance Verte (LTECV) vise à permettre à la France de contribuer à la lutte contre le dérèglement climatique et à la préservation de l'environnement, en renforçant l'indépendance énergétique de la France, tout en offrant à ses entreprises et à ses citoyens l'accès à l'énergie à un coût compétitif.

D'un point de vue législatif, la loi n° 2019-1147 du 8 novembre 2019 relative à l'énergie et au climat actualise les objectifs de la politique de l'énergie pour tenir compte du Plan

<sup>1</sup> La Conférence des Parties est l'organe de la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques. Elle réunit tous les pays qui sont parties à la Convention.

Climat National (PCN) adopté en 2017, de la Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC) et de la Programmation Pluriannuelle de l'Énergie (PPE).

En outre, ce texte inscrit symboliquement « l'urgence écologique et climatique », définit les mesures relatives à l'évaluation environnementale et vise les objectifs suivants :

- atteindre la neutralité carbone à l'horizon 2050,
- diminuer de 40 % la consommation d'énergie fossile d'ici 2030,
- reporter à 2035 (au lieu de 2025) la réduction à 50 % de la part du nucléaire dans la production électrique,
- soutenir le développement des énergies renouvelables, afin de mettre en œuvre « une énergie propre pour tous les Européens »,
- réguler l'énergie (tarifs réglementés de vente de gaz et d'électricité),
- lutter contre la fraude aux certificats d'économie d'énergie (CEE).

En 2020, issu du grand débat national, le Président de la République Française a lancé une Convention Citoyenne pour le Climat (CCC), afin de proposer des mesures concrètes visant à réduire les émissions nationales de gaz à effet de serre d'au moins 40 % d'ici 2030, dans un esprit de justice sociale.

Au terme de travaux et d'échanges avec des experts et validés par un vote, les citoyens ont adopté 149 propositions, qui ont été remises au Gouvernement le 21 juin 2020. Le Président de la République s'est engagé à mettre en œuvre 146 de ces propositions et a chargé le Gouvernement, sous le pilotage de la ministre de la transition écologique, de conduire les travaux nécessaires à leur mise en œuvre par voie réglementaire, législative ou toute autre modalité adaptée.

La dernière évolution législative notable est la loi n° 2021-1104 du 22 août 2021, portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets, qui traduit les 146 propositions de la Convention citoyenne pour le climat retenu par le chef de l'État. Elle s'articule autour des cinq thématiques sur lesquelles la Convention Citoyenne pour le Climat (CCC) a débattu et présenté ses propositions en juin 2020 : consommer, produire et travailler, se déplacer, se loger et se nourrir. Elle renforce aussi les sanctions en cas d'atteintes à l'environnement.

En plus des mesures citées ci-dessus, des mesures doivent être prises en matière :

- d'amélioration de la **qualité de l'air**<sup>2</sup>,
- d'**adaptation**<sup>3</sup> au changement climatique, définis dans le Plan National d'Adaptation, au Changement Climatique en cours de révision.

Pour donner un cadre à l'action conjointe des citoyens, des entreprises, des territoires et de l'État, de nombreux objectifs sont ainsi pris, dont les principaux sont :

- **La rénovation du parc de bâtiments existants et l'amélioration de la performance énergétique et environnementale des bâtiments neufs ;**
- **Le développement des transports propres** (voitures électriques, mesures de restriction de la circulation dans les zones affectées par une mauvaise qualité de l'air... ) ;
- **La lutte contre les gaspillages et la promotion de l'économie circulaire** (tri à la source, recyclage et valorisation) ;

<sup>2</sup> Conformément à l'article R. 221-1 du code de l'environnement.

<sup>3</sup> Le PCAET doit répondre à un double objectif d'atténuation et d'adaptation. L'atténuation vise à réduire les émissions de gaz à effet de serre, notamment en réduisant les consommations d'énergie et au développant les énergies renouvelables. L'adaptation a pour objectif de limiter la vulnérabilité du territoire au changement climatique, en adaptant les activités du territoire à la nouvelle donne climatique, à moyen et long termes.

- Le **développement des énergies renouvelables**, notamment en simplifiant les procédures, en modernisant la gestion des concessions hydroélectriques, le **renforcement de la sûreté nucléaire** et la **lutte contre la précarité énergétique** ;
- La **simplification des procédures et la clarification du cadre de régulation** (nouveau mode de calcul des tarifs réglementés de vente d'électricité, mesures pour garantir la compétitivité des entreprises fortement consommatrices d'énergie...).

Elle favorise également une croissance économique durable et la création d'emplois pérennes et non délocalisables en visant la création de 100 000 emplois à court terme (dont 75 000 dans le secteur de la rénovation énergétique et près de 30 000 dans le secteur des énergies renouvelables) et de plus de 200 000 emplois à l'horizon 2030.

#### o **La Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC)**

À l'échelle nationale, c'est la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) qui a défini les objectifs que la France se fixe pour contribuer plus efficacement à la lutte contre le dérèglement climatique (comme expliqué au paragraphe précédent).

Elle prévoyait également l'élaboration d'une Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC), qui a été publiée en novembre 2015<sup>4</sup> et révisée en 2018-2019. Il s'agit d'une feuille de route définissant des **budgets Carbone**, c'est-à-dire des plafonds d'émission de GES à ne pas dépasser pour atteindre l'objectif<sup>5</sup>.

Avec cette nouvelle version de la SNBC, l'objectif visé n'est plus le « facteur 4 » (diviser par 4 les émissions), mais la **neutralité carbone** (ne pas émettre plus de gaz à effet de serre que notre territoire peut en absorber).

Les tableaux ci-dessous présentent les **trois premiers budgets Carbone de la SNBC**, déclinés par secteurs.

	Émissions en 2015 MtCO <sub>2</sub> e	Évolution 2019-2023		Évolution 2024-2028		Évolution 2029-2033		Objectif 2050
		Objectif MtCO <sub>2</sub> e	Réduction par rapport à 2015	Objectif MtCO <sub>2</sub> e	Réduction par rapport à 2015	Objectif MtCO <sub>2</sub> e	Réduction par rapport à 2015	Réduction par rapport à 2015
<b>Industrie (hors énergie)</b>	82	72	12 %	63	23 %	53	31 %	81 %
<b>Bâtiments</b>	88	77	13 %	58	34 %	41	53 %	95 %
<b>Transports</b>	137	128	7 %	112	18 %	94	31 %	97 %
<b>Agriculture / sylviculture (hors UTCATF*)</b>	89	82	8 %	77	13 %	77	13 %	46 %
<b>Production énergie</b>	47	48	-2 %	35	26 %	30	36 %	95 %
<b>Déchets</b>	17	14	18 %	12	29 %	10	41 %	66 %
<b>Total</b>	460	421	10 %	357	19 %	305	33 %	80 %
<b>UTCATF*</b>	-41	-39	5 %	-38	7 %	-42	-2 %	64 %

\* UTCATF : Utilisation des Terres, Changement d'Affectation des Terres et Foresterie

<sup>4</sup> <https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/strategie-nationale-bas-carbone> : La Stratégie Nationale Bas Carbone.

<sup>5</sup> Le "budget Carbone" est fixé par décret pour chaque période consécutive de 5 ans (article L222-1 A du Code de l'Environnement). Il définit le plafond national des émissions de gaz à effet de serre à ne pas dépasser sur la période.



Pour la SNBC, le **secteur des transports** devrait être le principal contributeur à la réduction des émissions de gaz à effet de serre : les réductions d'émissions de ce secteur (-133 MtCO<sub>2e</sub>) devraient représenter 35 % du total des réductions d'émissions réalisées sur la période 2015-2050.

Le **secteur du bâtiment** serait le 2<sup>e</sup> poste de diminution des émissions de gaz à effet de serre, contribuant pour 22 % (-84 MtCO<sub>2e</sub>) au total des réductions d'émissions réalisées d'ici 2050.

Le **secteur de l'Industrie** (hors énergie) n'arrive qu'en 3<sup>ème</sup> contributeur de la réduction des émissions de GES, les réductions de ce secteur (-66 MtCO<sub>2e</sub>) représentant 17 % du total.

Le **secteur de l'agriculture et de la forêt** a une contribution de 40 MtCO<sub>2e</sub> à la réduction des émissions de GES (10 % du total). Pour ce secteur, les objectifs sont multiples : diminuer les émissions directes du secteur agricole (N<sub>2</sub>O, CH<sub>4</sub>), stocker ou préserver le carbone dans les sols et la biomasse, et substituer des émissions d'origine fossile par une valorisation de la biomasse (production de matériaux biosourcés ou d'énergie).

Globalement, la Stratégie Nationale Bas Carbone formule donc des recommandations sectorielles et transversales qui peuvent orienter de manière tout à fait pertinente la réflexion de la CABCS sur les objectifs du PCAET.

Il s'agit notamment de réduire l'empreinte carbone en la plaçant au cœur des décisions, de développer une économie biosourcée, de gérer durablement les terres et d'accompagner les dynamiques territoriales de projets.

#### ➤ **Les objectifs régionaux : le SRADDET**

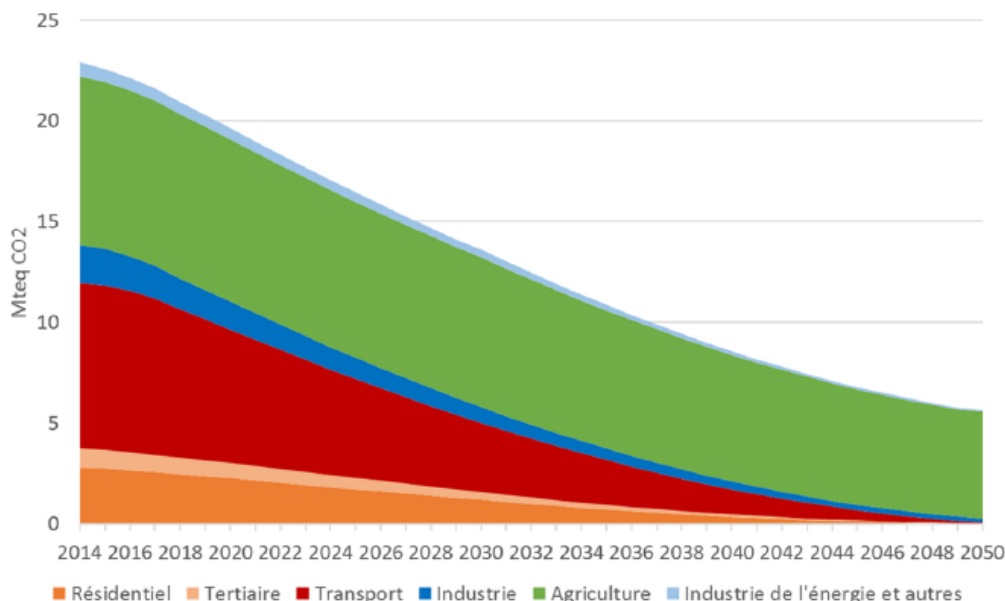
Le Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) est un schéma stratégique régional qui vient compléter et préciser la LTECV à une échelle plus locale avec des objectifs plus adaptés aux spécificités du territoire.

Le SRADDET de la Bourgogne-Franche-Comté a pour ambition d'engager son territoire dans une trajectoire de région à énergie positive et zéro déchet à l'échéance du schéma. Les trois principaux axes de sa stratégie sont :

- S'affranchir progressivement de la dépendance aux énergies fossiles en poussant des solutions de moindre impact pour l'environnement ;
- Économiser les ressources ;
- Pérenniser le capital environnemental et paysager de la région en le considérant comme un facteur de résilience et d'attractivité pour l'avenir.

L'autre dimension forte du SRADDET est de s'appuyer sur le potentiel des territoires. Il est proposé, dans ce schéma, de faire fonctionner leurs différences et de les accompagner vers des modèles qui leur soient propres et choisis. Cette voie garantit le respect du caractère multipolaire de la région et des spécificités de ses territoires.

À l'échelle régionale, c'est l'agriculture qui est actuellement le premier secteur émetteur de GES, notamment en raison de la taille du cheptel bovin. Le second secteur est celui des transports, suivi du résidentiel et tertiaire et enfin l'industrie. Les proportions sont détaillées dans le graphique ci-dessous.



### Evolution des émissions de GES à échéance 2050 selon le SRADDET

Pour le SRADDET, le scénario est calculé sur une base de référence 2008, en ligne avec l'année de référence nationale pour la variation de la consommation énergétique (2012).

	2021	2026	2030	2050
<b>Atténuation du changement climatique - GES</b>				
Réduction des émissions de GES (/2008)	- 30 %	- 42 %	- 50 %	- 79 %
<b>Atténuation du changement climatique - maîtrise de l'énergie (MDE)</b>				
Réduction de la consommation énergétique finale (/2012)	- 12 %	- 19 %	- 25 %	- 54 %
Réduction de la consommation énergétique fossile (/2012)	- 27 %	- 43 %	- 56 %	- 98 %
<b>Atténuation du changement climatique - EnR</b>				
Taux d'EnR dans la production d'électricité	27 %	48 %	69 %	100 %
Taux d'EnR dans carburants	16 %	29 %	41 %	98 %
Taux d'EnR dans gaz	21 %	37 %	50 %	100 %
Taux d'EnR dans réseaux de chaleur	72 %	74 %	78 %	96 %
<b>Atténuation du changement climatique - Indépendance énergétique</b>				
Taux EnR dans la consommation finale brute (toutes provenances)	28 %	42 %	55 %	98 %
Taux EnR dans la consommation finale brute (production locale)	16 %	24 %	31 %	77 %
Taux d'exportation EnR	1 %	3 %	7 %	12 %

### Objectifs du SRADDET

## 2. L'élaboration du Plan Climat

Le Plan Climat-Air-Énergie Territorial, ou PCAET, vise donc à définir les actions permettant de répondre, à l'échelle du territoire de la Communauté d'Agglomération, aux enjeux du changement climatique<sup>6</sup>.

<sup>6</sup> Cette démarche, rendue obligatoire par l'article 188 de la loi n°2015-992 du 17 août 2016 relative à la transition énergétique pour la croissance verte, concerne les établissements publics de coopération intercommunale de plus de 20 000 habitants.

Le Plan Climat est élaboré en trois grandes étapes :

- **Diagnostic du territoire,**
- **Identification des leviers d'action et définition des objectifs,**
- **Élaboration du programme d'action.**

Lancée en février 2019, la phase de diagnostic a pour objectif d'établir le Profil Climat du territoire, c'est à dire d'identifier les spécificités du territoire et les principaux enjeux climatiques et énergétiques.

### **Le présent rapport est un point de départ.**

Communiqué largement aux acteurs du territoire et aux partenaires de la Communauté d'Agglomération, il vise à valider les grands enjeux identifiés et à engager un dialogue pour la construction du PCAET. À partir de cet état des lieux, il faudra en effet définir, avec ces mêmes acteurs, les objectifs à atteindre et les actions à mettre en œuvre.

### **Une réflexion sur le fonctionnement du territoire**

En analysant le fonctionnement énergétique et les émissions de gaz à effet de serre du territoire, le PCAET doit amener élus, citoyens et acteurs locaux à dépasser les enjeux strictement climatiques ou énergétiques pour s'interroger sur le fonctionnement du territoire.

La sobriété énergétique et la réduction des émissions de gaz à effet de serre ne sont en effet que le moyen pour permettre au territoire de continuer à se développer de manière durable, économiquement et socialement.

Le PCAET doit permettre un nouveau modèle de développement qui maximise les bénéfices économiques et sociaux : réduction de la facture énergétique<sup>7</sup>, développement d'activités nouvelles, création d'emplois, diminution de la précarité énergétique...

Dans ce contexte, le PCAET doit s'intégrer au projet politique de la collectivité : il doit poser avec netteté une volonté politique qui aille au-delà de simples économies d'énergie. Il doit donc être élaboré en tenant compte des réflexions en cours sur le projet de territoire mais aussi reprendre et développer les actions déjà engagées tant par la Communauté d'Agglomération que par les différentes communes.

Le Plan Climat devra également tenir compte des documents qui encadrent déjà l'action de la collectivité dans des domaines comme l'urbanisme (SCoT, PLU), le logement (PLH) ou les déplacements. Le cas échéant, il pourra amener une révision de ces documents : le PCAET doit en effet contribuer à une réflexion nouvelle sur le fonctionnement global du territoire. Si l'on posait en principe qu'il doit être en stricte cohérence avec les documents déjà élaborés, cela reviendrait à lui interdire toute ambition d'avoir un réel impact sur l'évolution de la collectivité.

## **3. Le territoire de la CABCS**

Situé au sud du département de la Côte d'Or, le territoire communautaire est au cœur de l'axe de développement régional qui s'étend de l'agglomération dijonnaise à celle de Chalon-sur-Saône.

L'agglomération compte **53 communes**. La plupart sont des communes rurales, à l'exception de la ville centre de Beaune et de Chagny. Seules 6 autres communes ont plus de 1 000 habitants.

<sup>7</sup> Plus de pouvoir d'achat pour les citoyens, moins de charges et plus de compétitivité pour les entreprises.

### La Communauté d'Agglomération en chiffres

- **54 235 habitants (données 2017)**
- **558,5 km<sup>2</sup> de superficie (données 2016)**
- **25 362 actifs (données 2015)**

Le territoire communautaire, à l'interface de la plaine de la Saône et de la côte viticole, est marqué par la diversité de ses paysages : Hautes-Côtes, Côte et Plaine.

Il bénéficie d'un environnement et d'un cadre de vie exceptionnel. Situé au cœur du vignoble Côte-d'Orien, Patrimoine Mondial de l'UNESCO depuis juillet 2015, ce territoire présente également de nombreux espaces naturels dont l'intérêt est reconnu par des classements Natura 2000 et ZNIEFF.

# Diagnostic

A l'occasion de l'actualisation du diagnostic, les **Bilans Carbone® Territoire et Patrimoine et Services de la CABCS ont été mis à jour** (année de référence 2018).

Le **Bilan Carbone® du Territoire** présente une évaluation des émissions de gaz à effet de serre du territoire portant sur l'ensemble des flux permettant l'activité du territoire, au sens géographique du terme.

Le **Bilan Carbone® Patrimoine et Services de la CABCS** analyse les émissions de gaz à effet de serre de la Communauté d'Agglomération dans son **fonctionnement interne** (y compris les émissions liées aux services à la population).

Les deux Bilans Carbone ne constituent pas des pièces du dossier de PCAET, il s'agit de documents complémentaires qui ont nourri la démarche.

## A. PROFIL CLIMAT AIR ENERGIE

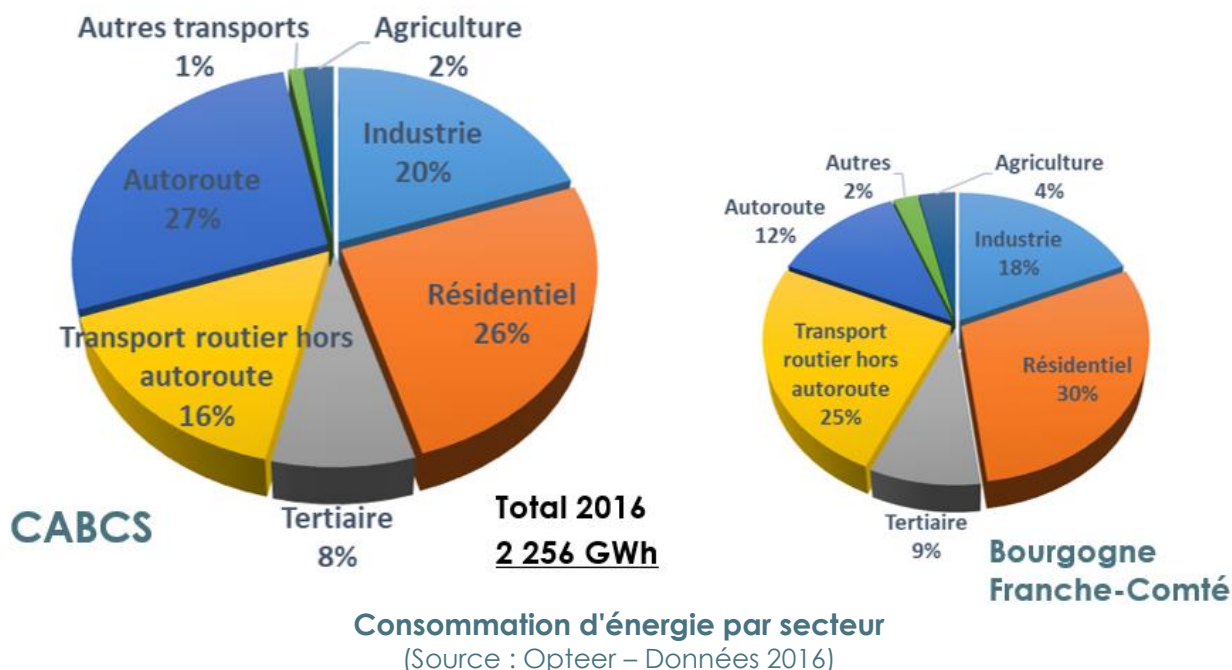
### 1. Énergie

#### a. Analyse de la consommation énergétique du territoire

Les consommations du territoire s'élèvent à **2 256 GWh** (données Opteer<sup>8</sup> 2016).

##### Consommation d'énergie par secteur

On relève le poids important des transports routiers : ils représentent 43 % des consommations d'énergie du territoire.

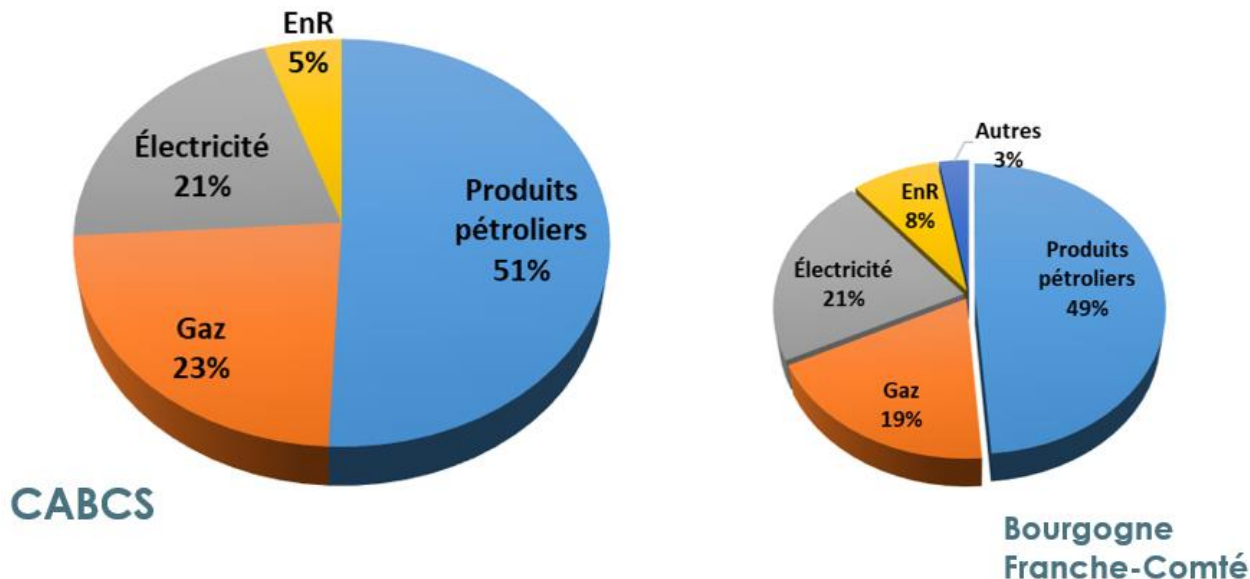


<sup>8</sup> Opteer est le nom historique de l'Observatoire Climat Air Energie de Bourgogne-Franche-Comté : <http://www.opteer.org/>.

### Consommation par type d'énergie

Les énergies "100 % fossiles" représentaient 74 % des consommations d'énergie (2016), comme c'est le cas pour beaucoup de territoires.

La part des **énergies renouvelables** est relativement faible.



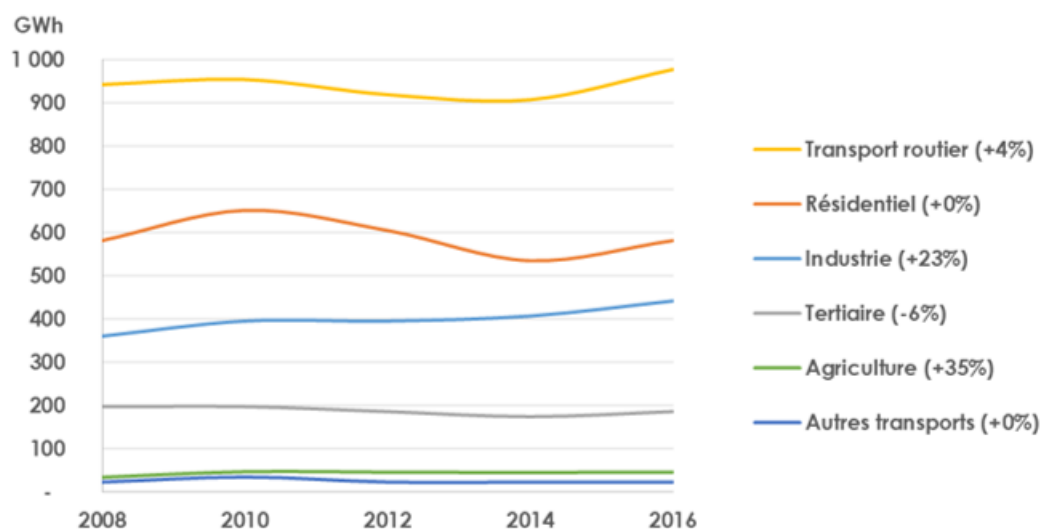
Consommation d'énergie par énergie

(Source : Opteer – Données 2016)

### Évolution des consommations

Évolution des consommations d'énergie à climat réel, c'est à dire sans corriger les données en fonction de variations de rigueur climatique.

Globalement, la consommation a augmenté de **5 %** par rapport à 2008. L'augmentation est surtout sensible pour l'**industrie : 23 %**.

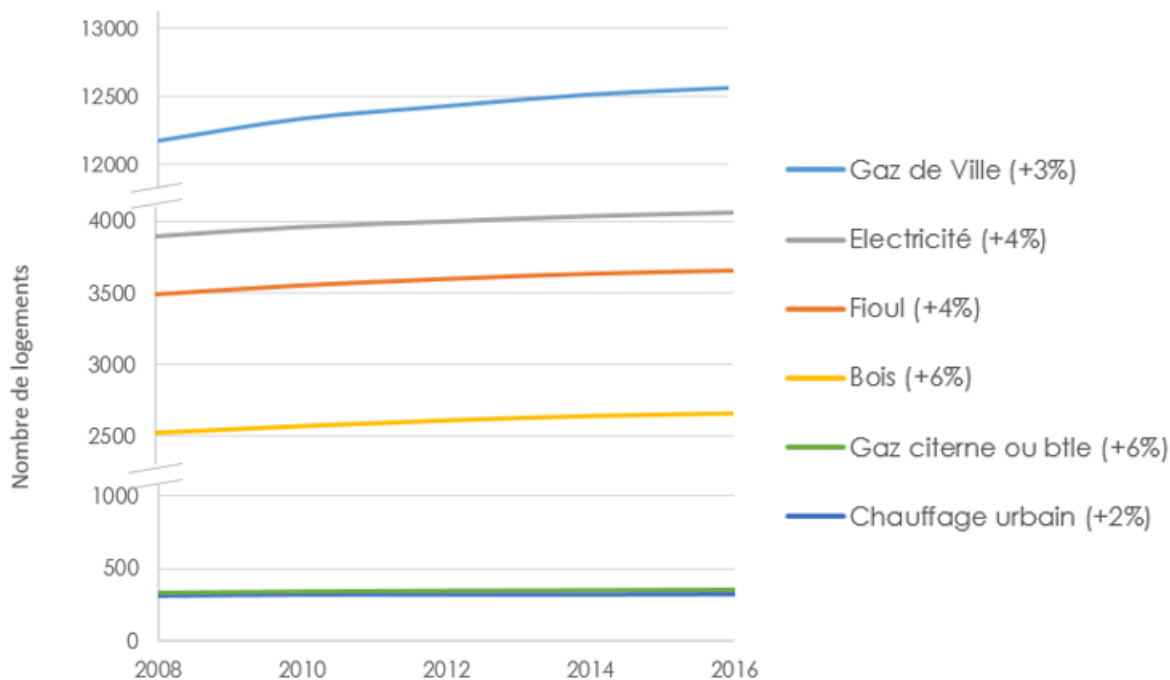


Evolution des consommations d'énergie par secteur

(Source : Opteer)

### Zoom sur le résidentiel

Le gaz est le combustible principal dans la moitié des résidences principales.

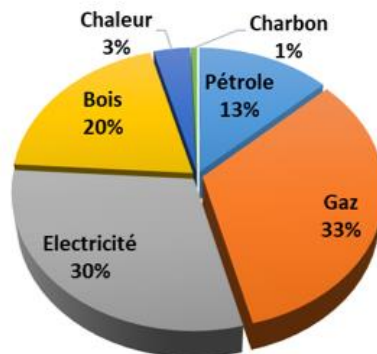
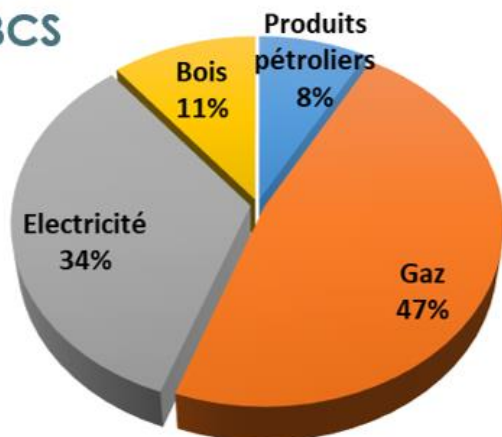


### Combustible principal des logements

(Source : INSEE - Opteer)

Pour le résidentiel, la consommation d'**énergie par habitant** de la CABCS est de 11,1 MWh et est **supérieure de 15 % à la moyenne régionale**.

### CABCS

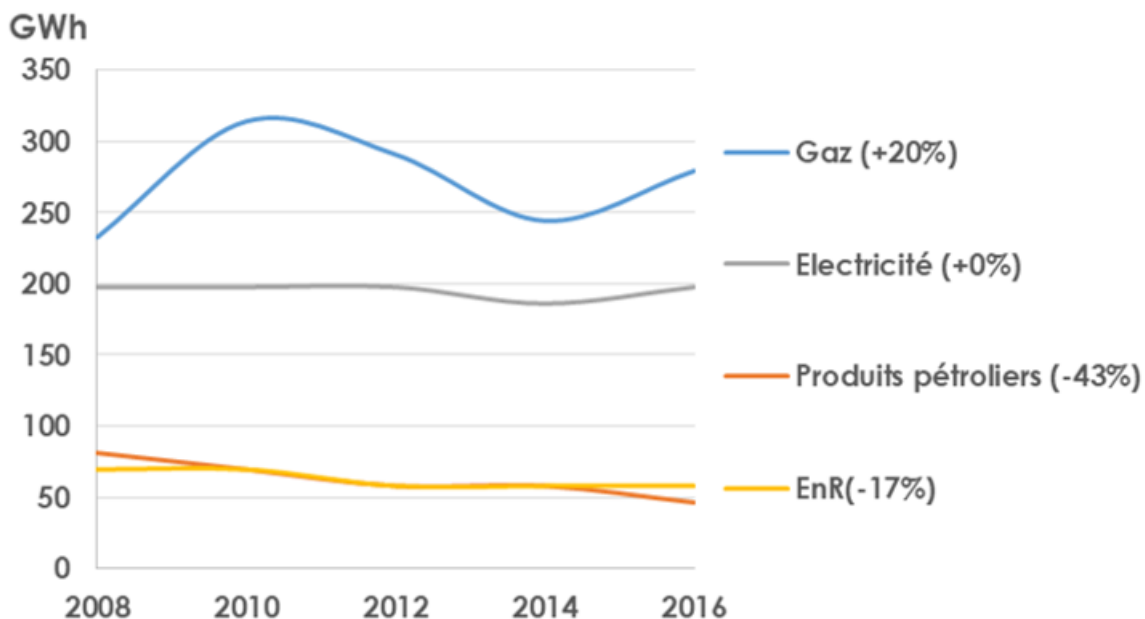


### France

### Mix énergétique du résidentiel Comparaison CABCS / France

La **part du gaz** est **nettement plus élevée que la moyenne nationale**, mais celles du fioul et du bois sont plus faibles.

C'est le résultat de la **bonne desserte du territoire** par le réseau de gaz.



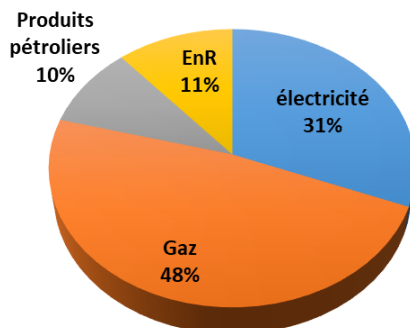
### Evolution du mix énergétique du résidentiel

(Source : Opteer – Données 2016 - Climat réel)

La consommation du **gaz** est **en hausse de 20 %**, celle du **fioul** est **en baisse de 43 %**.

### Zoom sur l'industrie

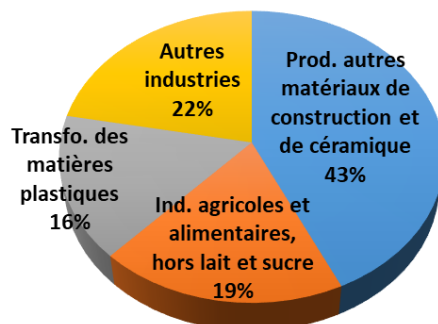
Près de la moitié de l'énergie consommée par l'industrie est du gaz.



### Mix énergétique de l'industrie (2016)

Les activités qui sont les plus consommatrices d'énergie sur le territoire sont le secteur de la « production d'autres matériaux de construction et de céramique » (43 % du total), puis les industries agricoles et alimentaires (hors lait et sucre) (19 %), et la transformation de matières plastiques (16 %).

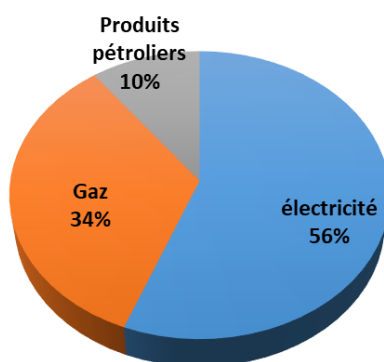




### Répartition des consommations d'énergie de l'industrie par secteur (2016)

#### Zoom sur le tertiaire

L'électricité est la source d'énergie principale du tertiaire.



### Mix énergétique du tertiaire (2016)

#### Vulnérabilité et précarité énergétiques

Les phénomènes de vulnérabilité et de précarité énergétiques constituent un enjeu social majeur lié à l'énergie.

Les données ci-dessous proviennent du rapport "Précariter", élaboré par Enedis, et montrent que le taux de vulnérabilité énergétique sur le territoire de la Communauté d'Agglomération Beaune Côte et Sud est plus élevé qu'au niveau national, mais que le taux de précarité énergétique est égal à celui observé au niveau national.

Nous distinguerons les deux niveaux : vulnérabilité et précarité.

#### **Vulnérabilité énergétique**

##### **Définitions**

Est considéré en **vulnérabilité énergétique logement** un ménage dont l'ensemble des factures énergétiques logement représentent plus de **10 %** du revenu disponible.

Est considéré en **vulnérabilité énergétique mobilité** un ménage dont l'ensemble des dépenses énergétiques de mobilité quotidienne représentent plus de **10 %** du revenu disponible.

Est considéré en **vulnérabilité énergétique** un ménage dont l'ensemble des dépenses énergétiques pour le logement et la mobilité quotidienne représentent plus de **15 %** du revenu disponible.

La CA Beaune Côte et Sud présente un taux de vulnérabilité énergétique important puisque 24 % des ménages de ce territoire sont concernés alors que ce taux n'est que de 21 % au niveau national.

<b>Vulnérabilité énergétique</b>	Vulnérabilité logement	Vulnérabilité mobilité	Vulnérabilité logement + mobilité
<b>Beaune Côte et Sud</b>	<b>23 %</b>	<b>3 %</b>	<b>24 %</b>
<b>France</b>	18 %	5 %	21 %

### Taux de vulnérabilité énergétique de la CA Beaune Côte et Sud et au niveau national

#### Précarité énergétique

##### Définitions

**Reste à Vivre** : différence entre le revenu disponible et l'ensemble des dépenses considérées comme contraintes d'un ménage (dépenses de logement, de mobilité et autres « dépenses contraintes »).

**Précarité énergétique** : ménages dont les dépenses énergétiques (logement et mobilité quotidienne) sont supérieures à **15 %** et dont le reste à vivre est inférieur à 0 €.

La précarité énergétique touche 5,4 % de la population de l'agglomération, ce qui est identique au taux national.

Cette précarité impacte davantage les moins de 24 ans : 21 % sont en précarité énergétique alors que la part des autres tranches d'âge en situation de précarité énergétique est inférieure à 10 %.

D'autre part, les ménages composés de personnes seules, qui sont environ 11 % à être en situation de précarité énergétique (part identique à celle de la France), ainsi que les familles monoparentales, qui sont 7 % à être dans cette situation (part supérieure à celle de la France), sont les situations familiales les plus impactées.

La population de l'agglomération est donc touchée par la vulnérabilité et la précarité énergétique, avec une proportion de ménages en situation de vulnérabilité énergétique plus élevée qu'au niveau national.

### **b. Potentiel de réduction des consommations**

Le potentiel représente le gain maximal envisageable sur les différents secteurs. L'évaluation du potentiel ne préjuge pas des objectifs qui seront définis lors de l'élaboration de la stratégie du PCAET, ni des actions qui seront mises en œuvre.

#### **Secteur résidentiel**

Le secteur résidentiel est le deuxième poste de consommation d'énergie du territoire (**26%**), avec une consommation totale (gaz, pétrole, électricité, énergies renouvelables)

moyenne d'environ **582 GWh/an**. La consommation d'énergie est stable depuis 2008 (source Opteer, 2016).

En 2015, le territoire de la Communauté d'Agglomération Beaune Côte et Sud compte 29 821 logements, dont 83 % de résidences principales, avec 66 % de logements individuels et 33% d'appartements. Le parc est plutôt vieillissant car 45 % de ce dernier a été construit avant 1949 (source INSEE, 2017).

Le potentiel de réduction des consommations d'énergie réside principalement dans la réduction des consommations pour le **chauffage et eau chaude sanitaire, qui représentent environ 80 %** (négaWatt, 2014), de la consommation énergétique du résidentiel, et donc dans la rénovation énergétique des bâtiments.

Ces actions concernent aussi bien les bailleurs sociaux que les particuliers.

### Évaluation du potentiel

La SNBC a établi en décembre 2018 de nouveaux objectifs concernant la consommation énergétique des différents secteurs. Elle fixe alors comme objectif un parc de bâtiment 100 % BBC (Bâtiment Basse Consommation) (Ministère de la transition écologique et solidaire, 2018) ce qui équivaut à une consommation de 50 kWh/m<sup>2</sup> par an (EDF).

La CABCS se situe dans la zone climatique H1c - une des huit zones climatiques françaises définies selon les températures ressenties - et bénéficie donc d'un coefficient de 1,2 en ce qui concerne la consommation énergétique (Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement Durable et de la Mer). Par conséquent, d'après les nouveaux objectifs de la SNBC, le parc logements de la CABCS aurait d'ici 2050, une consommation de **60 kWh/m<sup>2</sup>/an**.

Cette hypothèse de performance à l'horizon 2050 permet de calculer un gain potentiel pour le parc de la CABCS :

	Conso. Totale 2016 (GWh)	Conso Totale Objectif 2050 (GWh)	Conso./m <sup>2</sup> 2016 (kWh/m <sup>2</sup> )	Conso./m <sup>2</sup> Objectif 2050 (kWh/m <sup>2</sup> )	Amélioration (%)	Potentiel de gain (GWh)
<b>Résidentiel</b>	<b>582</b>	<b>137</b>	<b>254</b>	<b>60</b>	<b>76 %</b>	<b>445</b>

### Potentiel de gain énergie – Résidentiel

Le potentiel de réduction des consommations du secteur résidentiel est donc de **445 GWh/an** (à partir de données de l'Opteer), soit un gain de **76%**.

La définition des objectifs de réduction des consommations passera par une hypothèse sur le rythme de rénovation des quelques 24 000 logements (résidences principales) du territoire (INSEE). Pour s'approcher de l'objectif de la Stratégie Nationale Bas-Carbone, qui prévoit que l'ensemble du parc résidentiel sera en moyenne à un niveau Bâtiment Basse Consommation (BBC), le rythme devra être soutenu : pour rénover la totalité des logements du territoire (près de 24 000 en 2015) il faudrait rénover **environ 800 logements par an** pendant 30 ans (2020-2050).

Les rénovations se feront principalement soit à l'occasion des changements successifs de propriétaires, soit dans le cadre de programmes d'aide.

La plateforme Territoriale de la Rénovation Énergétique, PTRE Effilogis-maison individuelle, portée par le Pays Beaunois, représente la porte d'entrée sur le territoire en termes de

rénovation énergétique de l'habitat privé. Au vu des résultats très positifs, les moyens du PTRE ont été renforcés au cours de l'année 2020 afin de promouvoir et multiplier l'information et l'orientation des ménages dans leurs projets de travaux.

Un plan d'intervention auprès des copropriétés est également prévu dans la mise en œuvre du projet de PLH 2020-2026 (Plan Local de l'Habitat) afin de mieux connaître ce parc sous l'angle énergétique, et de réfléchir à des modalités d'accompagnement.

### Secteur tertiaire

Toutes activités confondues, le tertiaire représente **8%** de la consommation totale du territoire de la CABCS soit **186 GWh/an** (Opteer, 2016).

Le potentiel de réduction des consommations provient à la fois de la rénovation thermique des bâtiments (principalement l'isolation), mais aussi d'une meilleure maîtrise des consommations, qui passe par une sensibilisation des usagers et des changements de comportement.

### Évaluation du potentiel

Le calcul du potentiel se fonde sur des ratios nationaux, notamment ceux du CEREN<sup>9</sup>, ainsi que sur les hypothèses prises en compte par la SNBC. L'OID (Observatoire de l'Immobilier Durable) estime en 2018 que la consommation énergétique des bâtiments tertiaires devrait diminuer de **60%** d'ici 2050.

On peut donc estimer le potentiel global de réduction des consommations d'énergie à **112 GWh/an**.

### Transports et déplacements

Le transport routier est le secteur le plus consommateur d'énergie avec **43%** de la consommation globale du territoire en 2016. À l'échelle du territoire, le secteur "Transports et déplacements" représente une consommation totale (transport de personnes et de marchandises) de **977 GWh/an**. En ce qui concerne les "Autres transports" (transports ferroviaires essentiellement, pour la CABCS), ils ne constituent qu'un très léger pourcentage de la consommation globale d'énergie du territoire (**1%**). De plus, la SNBC estime que la demande en énergie de ce secteur tendrait à la hausse dans les années à venir. Il n'y aurait donc pas de potentiel de réduction de la consommation énergétique pour les "Autres transports".

La réduction des consommations d'énergie des transports peut avoir différentes sources.

Pour les déplacements de personnes, les leviers d'action sont :

- la réduction des besoins de déplacements (développement des pôles d'équilibre du territoire, maintien / développement des services et des emplois de proximité, développement du télétravail...)
- l'amélioration du taux de remplissage des véhicules (covoiturage...)
- le développement des alternatives à la voiture (modes doux, transports en commun)
- la diminution de la consommation des véhicules

<sup>9</sup> Centre d'Études et de Recherches Économiques sur l'Énergie : <https://www.ceren.fr/>

Pour le transport de marchandises, les leviers d'action sont :

- la réduction des volumes transportés par la route (développement des circuits courts et de l'économie circulaire et limitation de la consommation globale)
- l'optimisation des livraisons, mutualisation d'achats...
- le développement des alternatives à la route (ferroviaire, fluvial)
- la réduction de la consommation d'énergie par kilomètre parcouru
- la formation à l'écoconduite

### **Évaluation du potentiel**

Nous ne disposons pas, à l'échelle du territoire, de données précises permettant d'analyser les différents types de déplacements, et notamment de distinguer les déplacements domicile/travail des autres déplacements. Nous estimerons donc le potentiel de réduction à partir de ratios nationaux.

Pour les transports routiers, d'après la SNBC, un des principaux gisements d'économie est l'abaissement régulier des consommations des véhicules :

La SNBC vise une consommation moyenne de 3,4 l/100 km pour 2050, voire moins de 2 l/100 km pour certaines citadines.

Au total, **le gain pourrait être de 40 %** (Ministère de la transition écologique et solidaire, 2018). Ce pourcentage tient compte à la fois des améliorations prévues dans l'efficacité des véhicules à énergie fossile, mais également des évolutions attendues des marchés de voitures particulières électriques et hybrides rechargeables, qui devraient atteindre respectivement 35% et 10% des ventes de véhicules neufs.

Ce gain peut aboutir à un potentiel global de réduction des consommations d'énergie à **391 GWh/an**.

On ne s'intéresse pas ici à l'évolution des autres modes de transports (aériens, ferroviaires et fluviaux), pour lesquels la SNBC retient plutôt l'hypothèse d'une augmentation.

### **Agriculture**

Les gains potentiels liés à l'agriculture passent notamment par une électrification importante via le recours aux pompes à chaleur ou aux tracteurs électriques. Le secteur de l'agriculture joue également un rôle important dans la production de ressources énergétiques biosourcées, en particulier via la valorisation de ses déchets. Près de deux tiers de la biomasse mobilisée à l'horizon 2050 provient directement ou indirectement du secteur agricole.

Le secteur agricole totalise une consommation énergétique de **46 GWh/an**, soit seulement **2 %** des consommations du territoire.

### **Évaluation du potentiel**

En se fondant sur les hypothèses de la SNBC, on retiendra un potentiel de réduction de **50 %** de la consommation d'énergie en 2050. Le gisement global d'économie est estimé à **23 GWh/an**.

Pour le secteur agricole, l'enjeu principal est celui de la réduction des émissions non énergétiques de gaz à effet de serre. Ceci renvoie à une réflexion sur l'évolution des pratiques et du modèle agricole (place de l'élevage). Ce volet est abordé dans le paragraphe consacré au potentiel de réduction des émissions de GES (voir page 47).

## Industrie

L'industrie représente une consommation énergétique de **442 GWh/an**, soit **20 %** des consommations du territoire. Ce secteur a déjà connu une forte baisse de ses consommations au cours des dernières années.

Les gisements d'économie d'énergie envisageables proviennent de deux sources principales :

- l'amélioration de la performance énergétique (amélioration technique des process, diffusion des bonnes pratiques, changement de comportement)
- les progrès de l'économie circulaire (ou EIT : Écologie Industrielle Territoriale)

Il est cependant difficile de prévoir une réduction des consommations énergétique de l'industrie dans la mesure où elle utilise celle-ci pour produire sa marchandise. Une réduction des consommations serait alors peu avantageuse puisque cela signifierait un ralentissement du secteur. De nouvelles façons de produire pourraient cependant entraîner une baisse de la consommation d'énergie du secteur industriel.

### Évaluation du potentiel

Si on se réfère aux hypothèses prises en compte par la SNBC, à l'échelle nationale, les gains énergétiques de l'industrie devraient se situer environ **entre 20 et 40% en 2050**. Si on estime un gain énergétique moyen de **30%** d'ici 2050, le gain potentiel sur le secteur de l'industrie serait donc globalement de **133 GWh/an**.

### Synthèse sur la réduction des consommations énergétiques

En cumulant le potentiel des différents secteurs, on peut calculer un gain global d'économie d'énergie, à l'horizon 2050, de **1103 GWh**, soit 51%.

Les trois secteurs présentant le potentiel d'économie d'énergie le plus important sont le résidentiel et les transports.

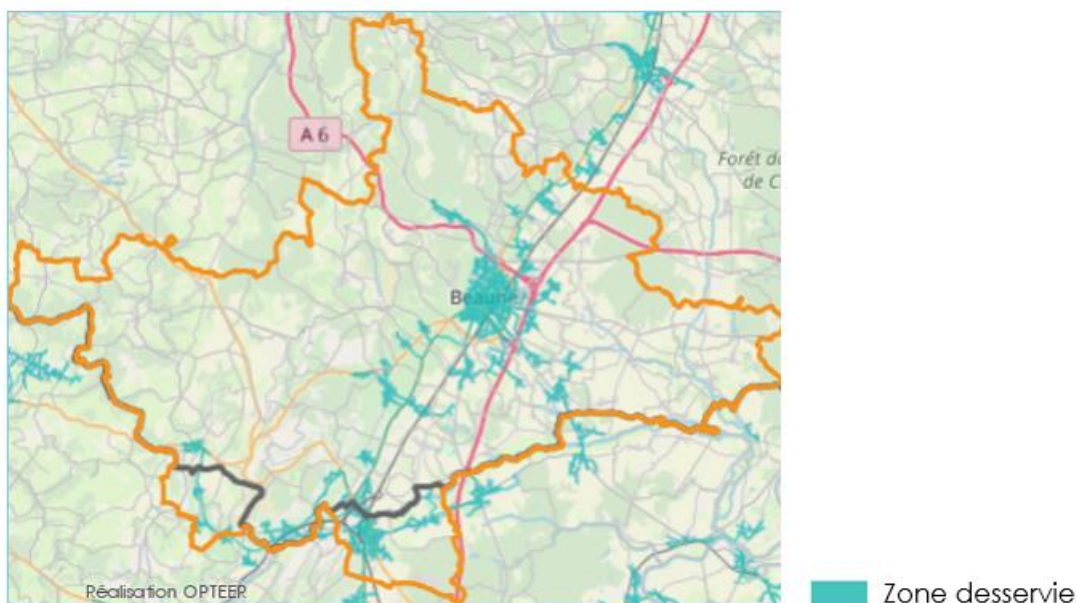
Secteur	2016		2050	Gain	
Résidentiel	582	26 %	137	<b>445</b>	76 %
Transports et déplacements	977	44 %	586	<b>391</b>	40 %
Tertiaire	186	8 %	74	<b>112</b>	60%
Industrie	442	20 %	309	<b>133</b>	30 %
Agriculture	46	2 %	23	<b>23</b>	50 %
<b>Total</b>	<b>2233</b>	<b>100 %</b>	<b>1129</b>	<b>1104</b>	<b>51 %</b>

### Gain de consommation totale par secteur

## c. Réseaux de distribution et de transport

### Le gaz

27 communes sont desservies par le gaz, essentiellement sur l'axe Beaune-Chagny. Les zones les plus densément peuplées sont desservies.



**Réseau de gaz**  
(Source : GRDF – Opteer)

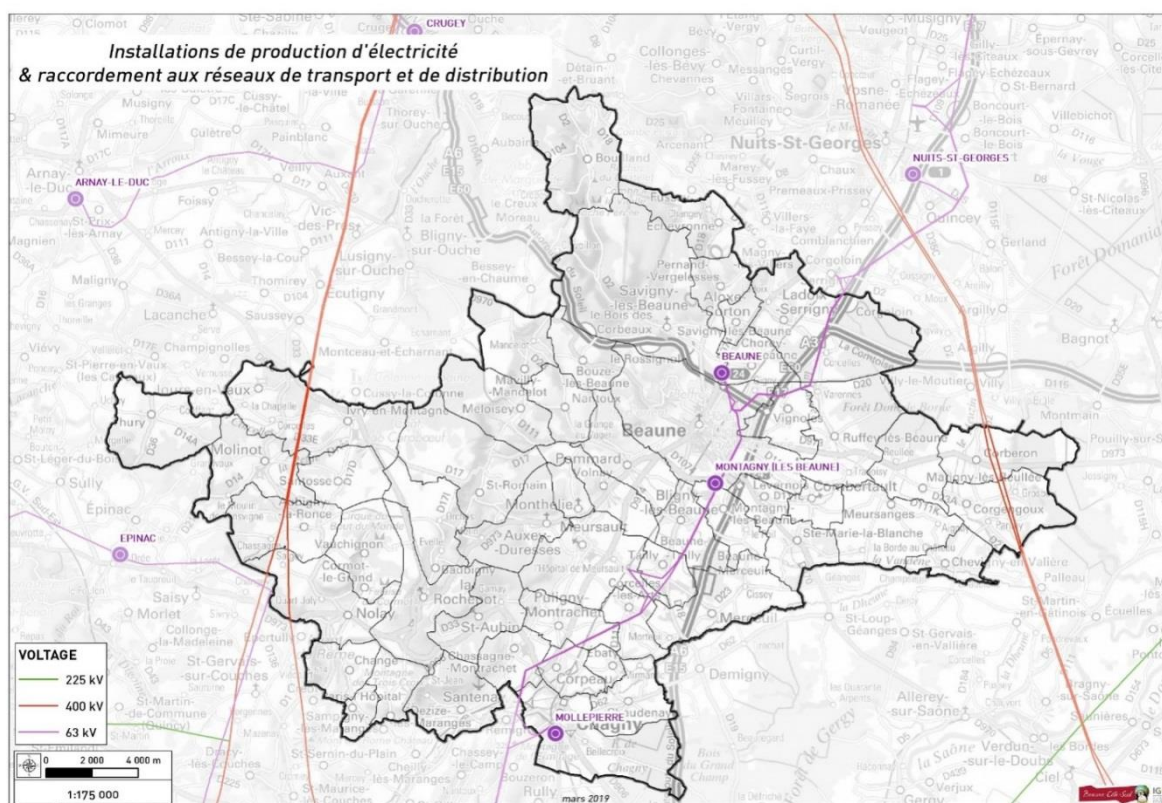
Les capacités d'injection de biométhane ont été évaluées par GRDF dans l'état actuel du réseau, mais GRDF dispose de possibilités pour augmenter ces capacités, par exemple par maillage du réseau, ou avec un poste de rebours qui renvoie le gaz dans une canalisation de pression supérieure. Il importe de vérifier au cas par cas avec GRDF les capacités d'injection, mais il ne s'agit pas, pour le moment, d'un facteur limitant pour des projets de méthanisation.

### L'électricité

La desserte du territoire est assurée par quatre postes, à l'intérieur de celui-ci ou à proximité. Une ligne haute tension 63 kV traverse le territoire dans la vallée, tandis que 2 lignes RTE 400 kV traversent le territoire à l'ouest et à l'est. Le développement de la production EnR électrique dépend des capacités de raccordement disponibles sur ces quatre postes.

Site de raccordement	Capacité d'accueil maximale actuelle (MW)	Puissance raccordée actuelle (MW)	Capacité d'accueil restante (MW)
Beaune	29	29	0
Montagny-lès-Beaune	24,6	12,6	12
Mollepierre (Chagny)	8,2	2,3	5,9
Nuits-St-Georges	2	1,2	0,8
<b>TOTAL</b>	<b>63,8</b>	<b>45,1</b>	<b>18,7</b>

**Sites de raccordement et capacités**  
(Source : Capareseau - Données Enedis)



### Réseau d'électricité Haute Tension

(Source : Capareseau - Données Enedis)

Légende : poste

La puissance raccordée occupe déjà une part importante de la capacité d'accueil, mais celle restante est encore suffisante pour ne pas être un point de blocage pour de nouveaux projets, sous réserve d'une vérification auprès d'ENEDIS.

## d. Énergies renouvelables

### - Etat des lieux et objectifs

#### A l'échelle de la région Bourgogne-Franche-Comté

A l'échelle régionale, le développement des énergies renouvelables est un enjeu majeur. En 2016, la production d'énergie renouvelable de la Bourgogne-Franche-Comté était de plus de **7 000 GWh/an**, soit **8%** de la consommation d'énergie totale de la région.

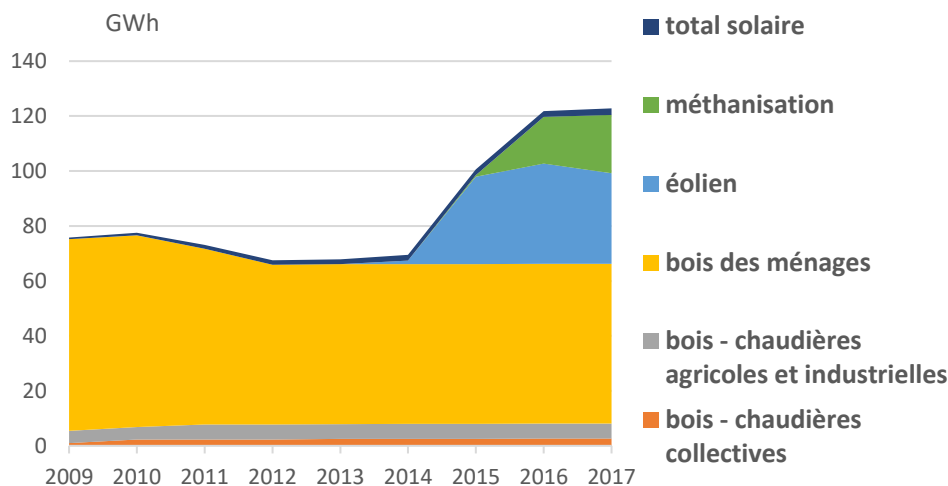
Le **Schéma Régional d'Aménagement de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET)**, élaboré par la région en 2018 a pour ambition de **porter les énergies renouvelables à 32% de la consommation régionale d'énergie finale brute<sup>10</sup> d'ici 2030**. Si le SRADDET ne présente pas de chiffre exact sur ses objectifs relatifs aux énergies renouvelables pour **2050**, à la vue des engagements pris pour 2030, on peut estimer que son ambition sera au moins égale à celle de la tendance des autres régions qui s'élève en moyenne à **45% de la consommation d'énergie totale** pour cette date limite.

<sup>10</sup> Énergie finale brute : énergie consommée et facturée à chaque bâtiment, en tenant compte des pertes lors de la production, du transport et de la transformation du combustible (GDRF).



## Etat des lieux en 2016 à l'échelle de la Communauté d'Agglomération

D'après les données fournies par OPTEER, la CABCS avait en 2016 une production d'énergies renouvelables de **113 GWh/an**, soit **5% de la consommation d'énergie totale** du territoire, ce qui est inférieur à la moyenne régionale.



### Production d'énergie renouvelable par filière sur le territoire de la CABCS Données corrigées du climat

(Source : Opteer – Données 2019)

Le **bois énergie**, représente la principale source d'énergie renouvelable (**54 % des EnR**), avec une production d'environ **66 GWh/an** depuis 2009.

L'**énergie éolienne** produit en moyenne, depuis 2015, **33 GWh/an** soit environ **27% de la production d'énergie renouvelable**. Cette production est assurée, pour l'essentiel, par le **parc éolien d'Ivry-en-Montagne et de Santosse**.

La **méthanisation** (production de biogaz), avec **20 GWh/an**, représente **17 %** des EnR. Ceci est le résultat de la mise en service de l'unité de méthanisation de Chagny en 2015.

Le **photovoltaïque** produit **2,5 GWh/an**.

## Énergies renouvelables et gaz à effet de serre

Le développement des énergies renouvelables vise à la fois la réduction de la dépendance aux énergies fossiles et la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Pour atteindre ces objectifs, il est donc important de développer en priorité les énergies renouvelables qui diminueront la consommation d'énergies fossiles. La production d'électricité en France se base déjà largement sur des moyens de production décarbonés et le contenu en CO<sub>2</sub> de l'électricité atteignait en moyenne 57 gCO<sub>2</sub>/kWh en 2018, une valeur proche de celle du photovoltaïque, et déjà bien inférieure à celle des énergies fossiles (227 gCO<sub>2</sub>/kWh pour le gaz et 325 gCO<sub>2</sub>/kWh pour le fioul domestique).

On soulignera enfin que, sur le plan économique, l'importation d'énergies fossiles dégrade la balance commerciale du pays, et que sur le plan social la dépendance aux énergies fossiles génère des situations de précarité énergétique.

## - Potentiel EnR

Il s'agit ici d'étudier le potentiel technique que présente chaque source d'énergie renouvelable pour le territoire, en tenant compte des spécificités de celui-ci.

L'étude du potentiel prend donc en compte, sur la base des données disponibles, les possibilités concrètes de développement à l'échelle du territoire.

*N.B. Les chiffres qui sont cités dans les paragraphes suivants doivent être bien compris : ils expriment pour chaque énergie un potentiel technique maximal envisageable pour le territoire. Ils ne représentent en aucun cas un objectif : l'évaluation du potentiel ne saurait préjuger des orientations qui seront définies lors de l'élaboration de la stratégie du PCAET, ni des actions qui seront mises en œuvre.*

### Géothermie et aérothermie

La géothermie est l'exploitation de la chaleur du sous-sol. Cette exploitation peut s'effectuer à différents niveaux :

- la géothermie très basse énergie (ou de surface) jusqu'à environ 100 m
- la géothermie basse énergie (ou profonde) jusqu'à 2 000 m de profondeur
- la géothermie haute énergie (ou très profonde) jusqu'à 10 000 m

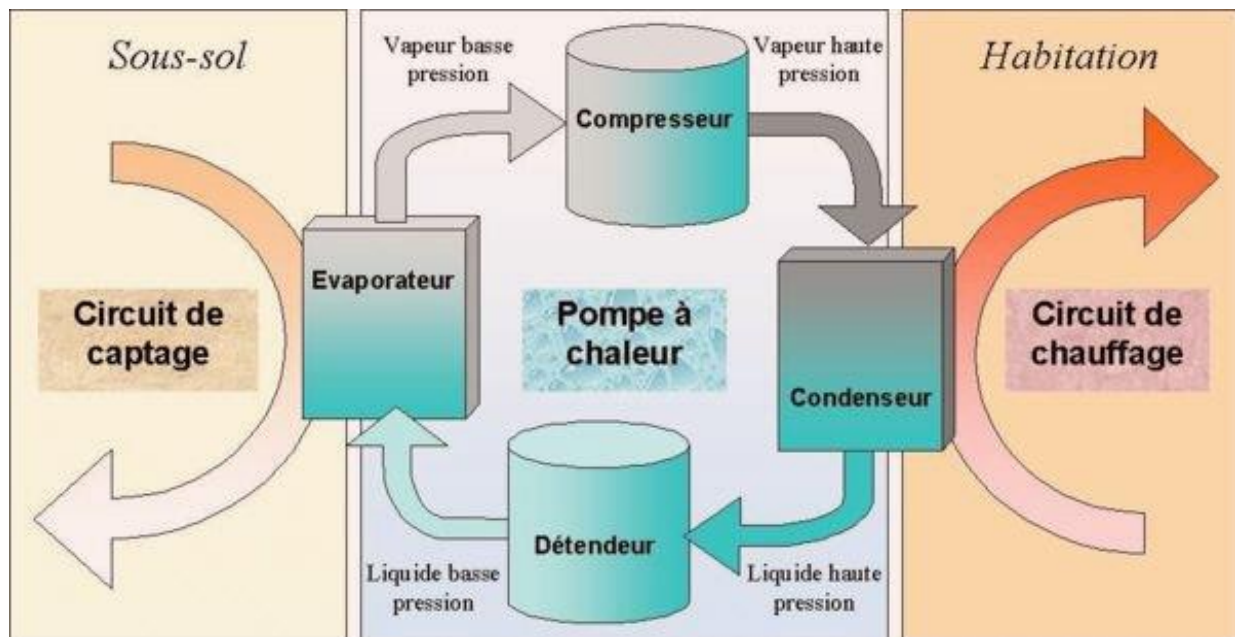
Pour l'instant, peu d'études ont été faites au niveau national pour évaluer le potentiel des ressources en géothermie profonde. Seuls les bassins Parisien et Aquitain ont fait l'objet d'investigations dans les aquifères profonds. Compte-tenu des coûts d'exploitation et des difficultés techniques, ces technologies se sont peu développées<sup>11</sup>.

Ainsi, ce sont surtout les technologies de géothermie de surface qui sont retenues. Elles concernent l'exploitation de deux types de ressources : l'énergie naturellement présente dans le **sous-sol** à quelques dizaines – voire des centaines – de mètres et dans **les aquifères** qui s'y trouvent ou dans les nappes. Elles permettent de chauffer des bâtiments et/ou de l'eau chaude sanitaire et sont caractérisées par leur potentiel géothermique, qui comprend tout ce qui relève de l'exploitation de la chaleur stockée dans le sous-sol. Il s'agit d'utiliser la chaleur du sous-sol comme source de calories pour alimenter une **pompe à chaleur**.

Le principe de fonctionnement est le même pour les deux types de géothermie. Les calories de la nappe ou du sol sont récupérées et transférées à un réseau de chauffage ou rafraîchissement par l'intermédiaire d'une pompe à chaleur (PAC).

<sup>11</sup> Le bassin parisien a fait figure de précurseur avec des installations mise en œuvre au début des années 80 pour alimenter du chauffage collectif.

Cette PAC est constituée de différents éléments :



**Principe de fonctionnement d'un chauffage avec pompe à chaleur**

(Source : ADEME)

En mode chauffage :

- 1) Un échangeur, aussi appelé évaporateur, récupère les calories captées dans le sous-sol et les fait transiter par le fluide dit "caloporteur".
- 2) Le compresseur comprime le fluide, ce qui élève sa température.
- 3) L'échangeur intérieur ou condenseur transfère les calories au circuit de chauffage.
- 4) Le détendeur abaisse la pression du fluide et donc sa température pour amorcer un nouveau cycle.

Par une inversion de son fonctionnement, la PAC peut également rafraîchir l'air intérieur.

La PAC utilise de l'électricité pour faire fonctionner l'ensemble de ses composants. On appelle Coefficient de Performance (ou COP) le rapport entre la quantité d'énergie fournie et la quantité d'énergie (électricité) consommée. Généralement, le COP est de l'ordre de 4,5 sur les modèles de pompe à chaleur géothermique. Cela signifie que pour 1 kWh d'électricité consommée, le local recevra 4,5 kWh de chaleur.

La température de l'eau ou du sous-sol proche de la surface est de l'ordre de 12 à 14°C tout au long de l'année. Pour un rendement optimal, il est recommandé d'utiliser ces technologies pour du chauffage basse température. Elles sont donc privilégiées pour des solutions de chauffage par plancher chauffant (~30°C). Néanmoins, elles peuvent également alimenter des ventilo-convecteurs.

Les calories utilisées peuvent être celles du sol. Mais on peut aussi capter les calories d'une nappe phréatique, ou celles de l'air (on parle alors d'aérothermie).

- **Etat actuel**

Actuellement, le territoire exploite peu son potentiel géothermique ou aérothermique.

L'ADEME recense cependant déjà plusieurs installations géothermiques à proximité du territoire (immeubles d'habitation, monuments, écoles maternelles, laboratoires, centres de maintenance...), ce qui montre qu'un potentiel existe.

Il y a donc une **marge de progression importante** dans l'exploitation de cette ressource. D'autant plus que la Communauté d'Agglomération présente un potentiel intéressant sur une importante partie de son territoire pour la géothermie "très basse énergie"<sup>12</sup>.

- **Objectif du SRADET**

Le SRADET détermine un objectif de production d'énergie regroupant géothermie et aérothermie de **3 288 GWh/an** d'ici 2050, à l'échelle de la région.

- **Évaluation du potentiel**

Le potentiel doit évidemment tenir compte des difficultés techniques des projets d'installation géothermiques.

La géothermie à proprement parler (pompe à chaleur utilisant les calories du sol) est difficilement envisageable pour les **logements existants** : elle suppose en effet l'installation d'un chauffage par le sol (planchers chauffants).

En revanche, malgré des rendements plus faibles que pour la géothermie, l'aérothermie est assez simple à mettre en place dans les logements existants (installation d'un boîtier à l'extérieur du logement, possibilité de raccordement à l'installation d'eau déjà existante).

La géothermie peut également être utilisée dans des **bâtiments publics** comme des piscines, des écoles, des salles de concert....

A partir des objectifs définis par le SRADET à l'échelle régionale, le potentiel total pour la géothermie et l'aérothermie peut être estimé à environ **64 GWh/an** à l'échelle du territoire de la Communauté d'Agglomération.

<sup>12</sup> Couche inférieure à 200 m de profondeur. Source : Atlas du potentiel géothermique très basse énergie du territoire Bourgogne (BRGM), 2017.

## Bois énergie

Le "bois énergie" représente une ressource mobilisable, économique et renouvelable. Elle possède également le double avantage d'être accessible à la grande majorité du territoire et d'être un substitut efficace aux énergies fossiles, grandes émettrices de gaz à effet de serre (GES). Son utilisation, lorsqu'elle est correctement mise en place, permet donc de réduire fortement les émissions de GES sur un territoire.

On distingue plusieurs ressources combustibles :

- Le bois forestier
- Le bois de récupération et de sous-produits du bois d'œuvre
- Les déchets verts
- Les haies bocagères<sup>13</sup>

Pour aider au développement de la filière bois-énergie sur le territoire, il existe des opportunités financières et organisationnelles, comme par exemple le "**Fonds Chaleur**" proposé par l'ADEME ou le soutien des dispositifs régionaux (ADEME/Région).

Le bois-énergie présente donc un potentiel fort pour la transition énergétique de la CABCs d'ici 2050.

Cependant, faute de données précises sur les projets de développement du bois-énergie à l'échelle du territoire, on ne peut évaluer le potentiel que par référence aux objectifs régionaux, tels que pris en compte par le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (SRADDET).

Cependant le développement du bois comme source d'énergie suppose que soit pris en compte **la question de la pollution de l'air**.

Le chauffage au bois se fait encore trop souvent aujourd'hui dans de mauvaises conditions.

La combustion dans des foyers ouverts (cheminées) présente un rendement énergétique très faible et émet des particules fines d'autant plus importantes que le combustible est de qualité médiocre (bois vert, humide).

Le remplacement de ces modes de chauffage et la résorption des foyers à flamme ouverte sont donc des objectifs de santé en même temps que des objectifs énergétiques. Le renouvellement des systèmes de chauffage individuels, par des équipements labellisés Flamme verte 5\* ou équivalent permettrait d'améliorer les rendements et de réduire très fortement les émissions de particules.

**Il y a là un véritable enjeu de santé publique.** La prise en compte de cet enjeu passe nécessairement par **l'information et la sensibilisation du public**, pour diffuser le chauffage au bois tout en limitant les émissions de particules.

Pour estimer le potentiel du bois énergie d'ici 2050, il est nécessaire de prendre en compte la disponibilité de la ressource et l'organisation de la filière bois-énergie sur le territoire.

<sup>13</sup> Les haies bocagères sont plutôt éparses et peu représentées sur le territoire. Elles font également souvent l'objet de protection.

- **Etat actuel**

La ressource en bois est largement disponible sur la CABCS avec 15 984 ha de forêts, soit 29 % du territoire.

Par ailleurs, la CABCS est installée dans une bonne dynamique, avec déjà 6 chaufferies bois en activité sur son territoire :

- 2 chaufferies sur la commune de **Meloisey** (d'une puissance de **150 kW** et **80 kW**),
- 1 chaufferie sur la commune de **Beaune** (d'une puissance de **900 kW**),
- 1 chaufferie sur la commune de **Auxey-Duresses** (d'une puissance de **130 kW**),
- 1 chaufferie sur la commune de **Baubigny** (d'une puissance de **58 kW**),
- 1 chaufferie sur la commune de **Ivry-en-Montagne** (d'une puissance de **110 kW**).

- **Objectif du SRADDET**

Le SRADDET fixe un objectif de production d'énergie de bois-énergie de **13 500 GWh/an** d'ici 2050, à l'échelle de la région.

- **Evaluation du potentiel**

**- Logements individuels**

L'installation d'un chauffage au bois représente des difficultés techniques et financières raisonnables pour les logements neufs comme déjà existants. On peut donc envisager que les projets individuels vont se multiplier dans les années à venir compte tenu de l'avantage écologique et économique de cette énergie.

Le chauffage au bois peut également être utilisé en appoint d'un système de chauffage principal utilisant une autre énergie, le gaz ou l'électricité, par exemple. Il y a là un potentiel complémentaire.

**- Logements collectifs, équipements, bâtiments publics**

Le territoire s'est déjà engagé dans l'implantation de chaufferies bois qui peuvent répondre au besoin en chauffage de grandes surfaces.

Mais il existe encore un potentiel important sur des **réseaux de chaleur** ou la rénovation de bâtiments publics et d'équipements, en particulier ceux qui ont une consommation importante de chauffage et d'eau chaude sanitaire, comme les **piscines**.

À partir des objectifs définis par le SRADDET à l'échelle régionale, le potentiel total pour la filière bois-énergie peut être estimé à environ **261 GWh/an** à l'échelle du territoire de la Communauté d'Agglomération.

## Eolien

- **Etat actuel**

D'après Opteer, l'éolien représente 30 % de la production d'énergie renouvelable sur le territoire en 2017. La production moyenne est d'**environ 35 GWh/an depuis 2015**.

Un parc éolien de grande envergure a été mis en service en 2016 sur la Communauté de communes de Pouilly-en-Auxois et Bligny-sur-Ouche. Le parc concerne quatre communes de cette Communauté de communes : Aubaine, Bessey-en-Chaume, Montceau-et-Echarnant, et Cussy-la-Colonne. Il concerne également deux communes de la CABCS : Ivry-en-Montagne et Santosse.

Composé de 27 éoliennes, ce parc a une capacité de production de **54 MW**.

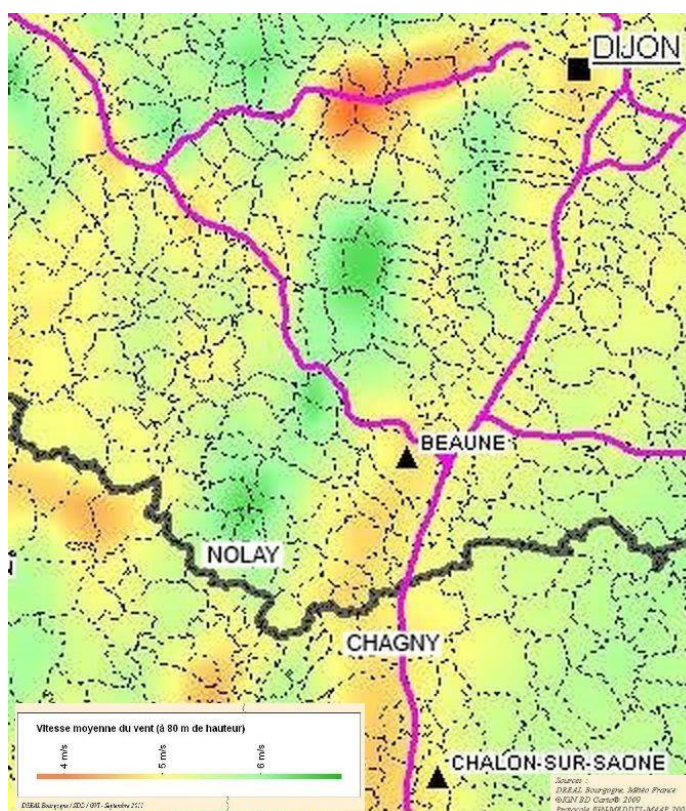
Il alimente en partie le territoire de la CABCS, puisque la production est répartie sur trois postes de réinjection : Epinac, Beaune et Montagny-lès-Beaune.

- **Objectif du SRADET**

Le SRADET détermine un objectif de production d'énergie éolienne de : **9 401 GWh/an** d'ici 2050, à l'échelle de la région.

- **Evaluation du potentiel**

Le critère premier concernant l'énergie éolienne est la ressource en vent, qui a été évaluée par le Schéma Régional Eolien (SRE) de Bourgogne de décembre 2011.



### Vitesse de vent à 80 m de hauteur

(Source : DREAL Bourgogne-Franche-Comté)

On peut ainsi remarquer que les vitesses de vent sont relativement faibles sur le territoire, les meilleures potentialités se situant à l'ouest du territoire sur le plateau des Arrières Cotes de Beaune où la vitesse peut atteindre 7 m/s à 80 m. L'axe Beaune-Chagny à l'ouest de l'A6 est quant à lui marqué par de faibles vitesses de vent, globalement inférieur à 5 m/s, cette limite constitue le seuil de démarrage de la plupart des équipements. À l'est du territoire, les vitesses de vent rencontrées sont acceptables, mais nécessitent cependant de prospecter à une altitude supérieure (100 à 120 m) pour obtenir une ressource énergétique équivalente aux zones ouest<sup>14</sup>.

Cependant, la vitesse du vent n'est pas le seul critère à prendre en compte, et la SRE définit des zones d'exclusion selon plusieurs autres critères :

- La distance aux habitations
- Les contraintes paysagères et patrimoniales
- Les contraintes techniques (accessibilité des zones...)
- Les contraintes environnementales (espaces protégées...)

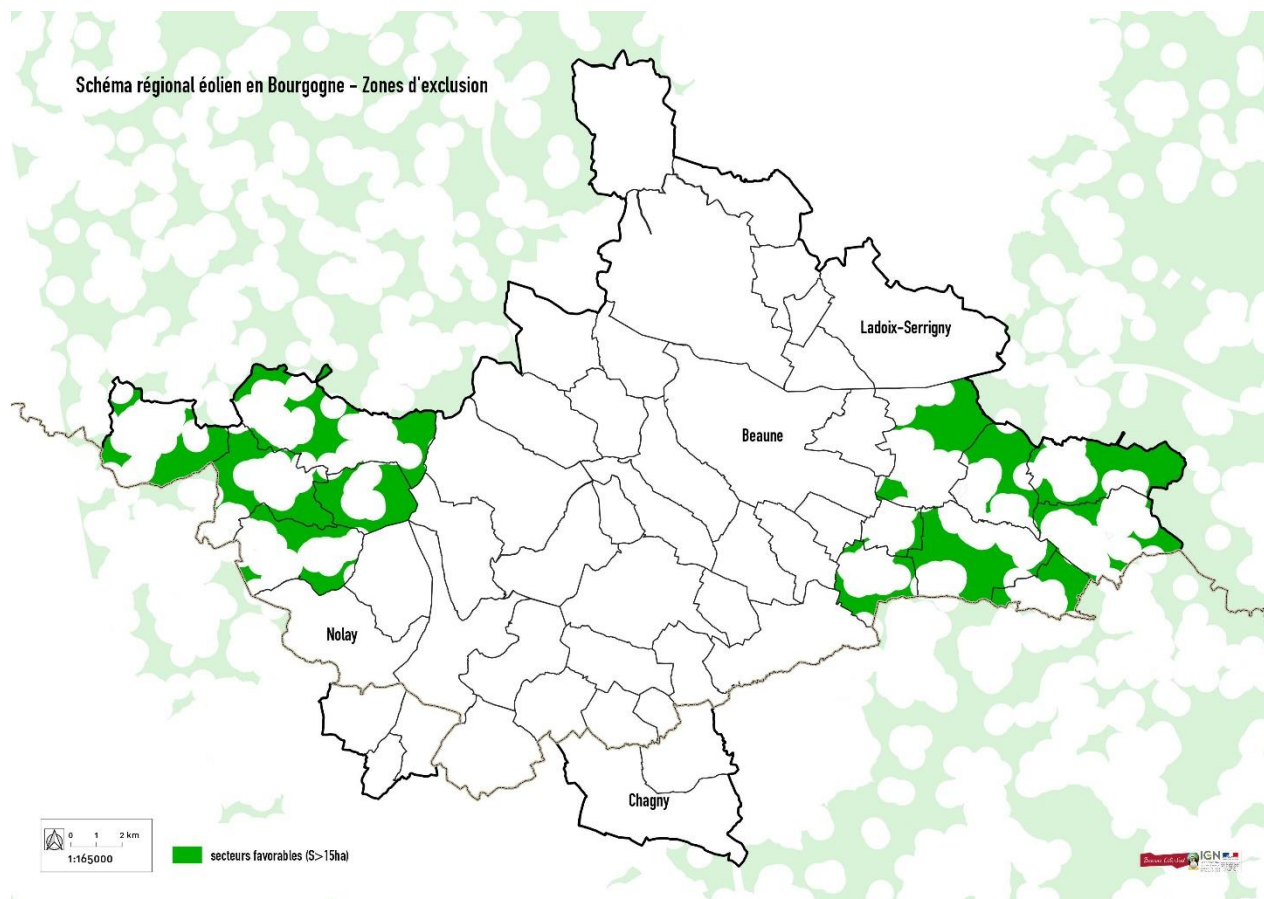
Le SRE a ainsi identifié des zones favorables au développement de l'énergie éolienne à l'échelle de la région. Une liste de communes situées sur des zones favorables à l'éolien a été établie. Ces zones ont été définies en tenant compte des gisements de vent, mais également en fonction des critères énumérés ci-dessus. De nombreuses communes du territoire étudié ici sont situées sur une zone favorable à l'éolien mais figurent sur la liste des communes faisant l'objet d'une vigilance renforcée en raison "des climats de Bourgogne", inscrits au patrimoine mondial de l'UNESCO. Cela implique une restriction des surfaces pouvant potentiellement accueillir un parc éolien.

Une vigilance doit également être portée aux sites Natura 2000 présents sur le territoire :

- Zone de Protection Spéciale (ZPS) "Arrière Côte de Dijon et de Beaune", classée au titre de la Directive Européenne Oiseaux.
- Zone Spéciale de Conservation (ZSC) "Les habitats naturels de l'arrière côte de Beaune", classée au titre de la Directive Européenne Habitats, Faune, Flore.

<sup>14</sup> Etude de potentiel des énergies renouvelables sur le territoire de Beaune Côte et Sud, 2014.





### Secteurs favorables au développement de l'énergie éolienne

(Source : DREAL Bourgogne-Franche-Comté)

Il est donc possible d'estimer le potentiel de l'énergie éolienne à **182 GWh/an** d'ici 2050 à l'échelle du territoire.

### Solaire

Le potentiel de l'énergie solaire dépend essentiellement des variables suivantes : le gisement brut (ensoleillement), l'équipement actuel du territoire (nombre d'installation actuel) et la surface de toiture disponible, la possibilité de raccordement de l'énergie au réseau électrique, et enfin les aides financières pour l'installation de panneaux solaires.

On distinguera le **solaire thermique** (production d'eau chaude sanitaire) et le **solaire photovoltaïque** (production d'électricité).

- **Etat actuel**

L'ensoleillement normal moyen de Beaune et donc du territoire de la Communauté d'Agglomération est de l'ordre de 1 800 heures par an (Météo France), correspondant à une énergie de 1 000 à 1 200 kWh/m<sup>2</sup> au sol.

D'après Opteer, sur le territoire, l'énergie solaire représente actuellement environ 2 % du total des énergies renouvelables produite (2,4 GWh en 2017).

- **Objectif du SRADET**

Le SRADET détermine un objectif de production d'énergie solaire photovoltaïque de 12 116 GWh/an, et d'énergie solaire thermique de 933 GWh/an, soit au total environ **13 000 GWh/an** d'ici 2050, à l'échelle de la région.

- **Evaluation du potentiel**

L'énergie solaire étant présente de façon homogène et en quantité importante, la ressource ne constitue pas un facteur limitant pour le développement de la filière **photovoltaïque**. Celle-ci est exploitée à partir de panneaux appelés « modules » constitués d'un matériau aux propriétés photo-électriques capable de générer de l'électricité grâce à un rayonnement. Dans la pratique, les modules photovoltaïques peuvent être installés en toiture des bâtiments ou au sol.

Pour le solaire photovoltaïque, à partir des objectifs définis par le SRADDET à l'échelle régionale, le potentiel peut être évalué à 235 GWh/an.

En ce qui concerne le solaire **thermique**, l'absence d'interconnexion entre installations contraint les installations solaires thermiques à être dimensionnées selon les besoins directement reliés à celles-ci sous peine de perdre l'énergie produite. Chaque installation a donc vocation à ne couvrir que partiellement les besoins énergétiques auxquels elle est susceptible de répondre (ECS et chauffage). Les installations de chauffages solaires (SSC) étant marginales, le potentiel énergétique des installations solaires thermiques est physiquement conditionné par les consommations de chaque logement<sup>15</sup>.

L'évaluation du potentiel du solaire thermique se base sur l'étude *Potential of Solar Thermal in Europe* d'ESTIF<sup>16</sup>. D'après cette dernière, la surface de panneaux thermiques installés en 2050 pourrait représenter entre 5,3 et 8 m<sup>2</sup>/habitant. Cela représenterait, à l'échelle de la CABCS, un potentiel de 68 GWh/an.

Soit un potentiel d'énergie solaire total de **303 GWh/an**, à l'échelle de la Communauté d'Agglomération.

<sup>15</sup> Etude de potentiel des énergies renouvelables sur le territoire de Beaune Côte et Sud, 2014.

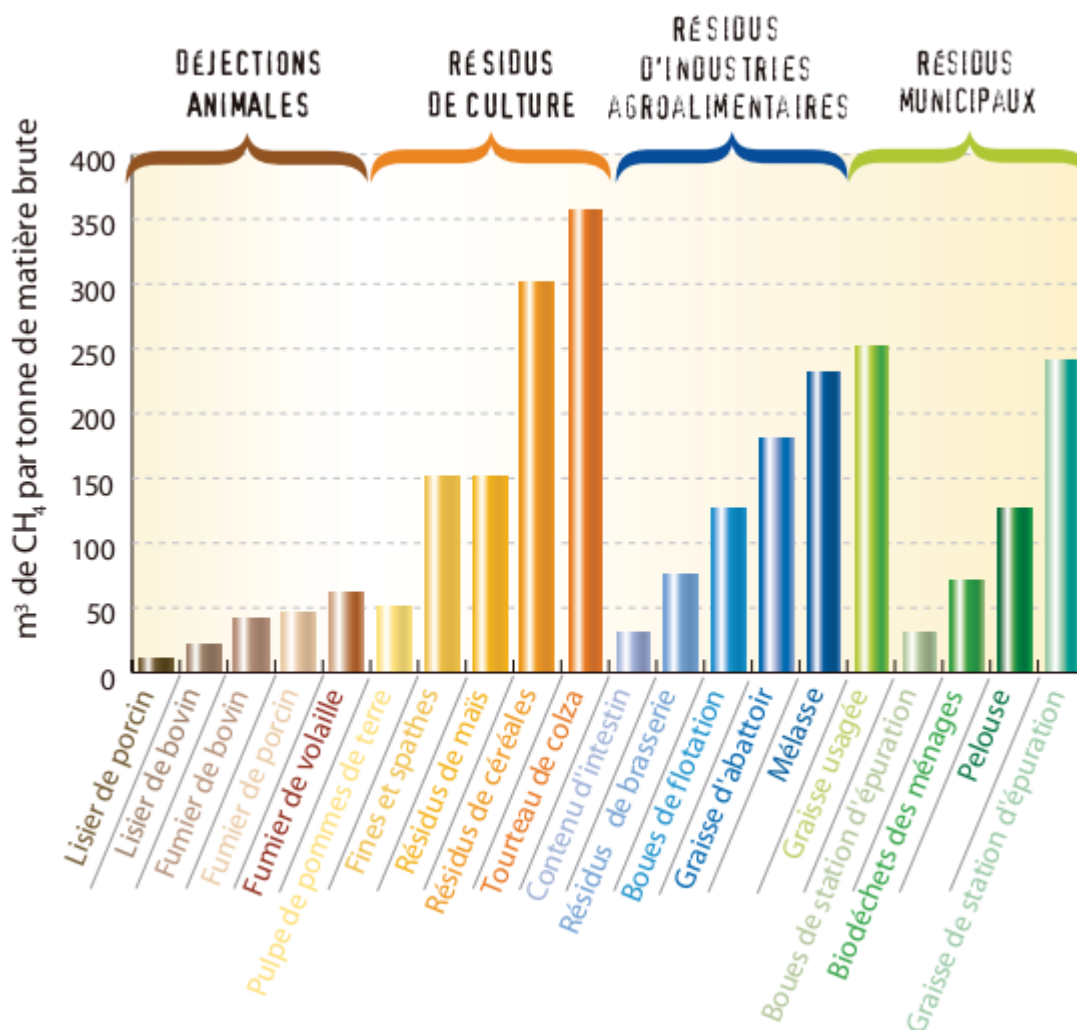
<sup>16</sup> <http://solarheateurope.eu/welcome-to-solar-heat-europe/>

## Méthanisation

La méthanisation signifie la production de biogaz à partir de déchets fermentescibles issus de l'activité humaine. Ceux-ci peuvent être :

- Les ordures ménagères
- Les boues de stations d'épuration
- Les effluents agricoles
- Les effluents de l'Industrie Agro-alimentaire

Ces gisements sont caractérisés par leur tonnage et leur potentiel méthanogène<sup>17</sup> :



Potentiel méthanogène par type de ressource

(Source : ADEME)

Il est à noter que la part fermentescible de chaque gisement cité précédemment est variable - il est presque de 50% pour les ordures ménagères – ce qui implique un tri méticuleux.

<sup>17</sup> Etude de potentiel des énergies renouvelables sur le territoire de Beaune Côte et Sud, 2014.

Le potentiel de méthanisation a fait l'objet d'une étude<sup>18</sup> détaillée dont nous reprenons ici les résultats.

- **Etat actuel**

Actuellement, **le SMET 71** (Syndicat mixte d'études et de traitement des déchets ménagers) exploite une Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux qui utilise la partie fermentescible des déchets. Cette unité basée à **Chagny** représentait, en 2017, une production de 21 GWh, soit 17% des énergies renouvelables.

- **Objectif SRADDET**

Le SRADDET détermine un objectif de production d'énergie de méthanisation de 2 970 GWh d'ici 2050, à l'échelle de la région.

- **Evaluation du potentiel**

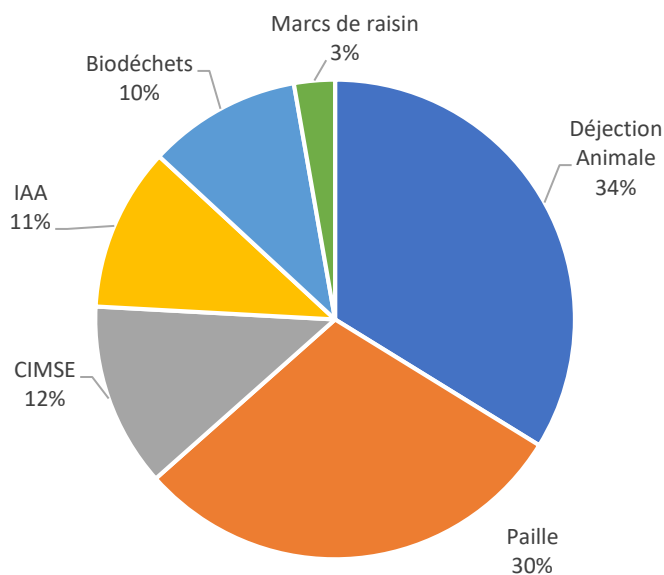
D'après l'étude Solagro, le potentiel des différents gisements peut être évalué ainsi :

Secteur	Potentiel (GWh)
Déjection Animale	24,4
Paille	21,5
CIMSE *	8,9
IAA **	8,4
Biodéchets	7,5
Marc de raisin	2
<b>Total</b>	<b>72,8</b>

\*Cultures Intermédiaires Multi-services Environnementaux

\*\*Industrie Agroalimentaire

<sup>18</sup> Étude de faisabilité pour l'implantation d'une unité de méthanisation sur le territoire de la communauté d'agglomération BEAUNE COTE et SUD – Solagro 2019.

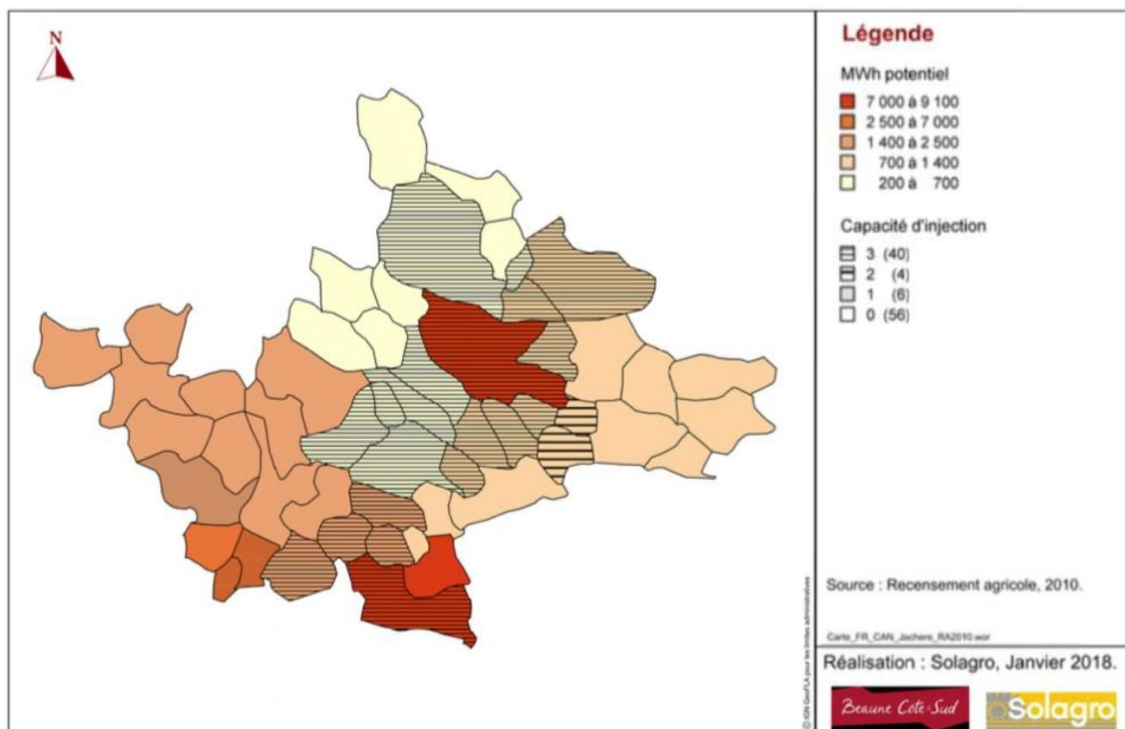


### Potentiel énergétique du territoire par typologie de gisement

(Source : Solagro)

Le potentiel total de l'énergie de méthanisation de la CABCS s'élève donc environ à **72,8 GWh/an**.

La carte ci-dessous permet de visualiser les lieux de production des matières méthanisables sur le territoire de la CACBS au regard des capacités d'injection dans le réseau de gaz.



### Potentiel énergétique du territoire de la CABCS

## Hydroélectricité

Il n'y a aucune production d'hydroélectricité ni de projet à ce jour sur le territoire.

Pourtant, une *étude de potentiel des énergies renouvelables sur le territoire de Beaune Côte et Sud* réalisée en 2014 avait identifié trois sites potentiels pour le développement de l'énergie hydroélectrique :

- La Bouzaise,
- Le Meuzin,
- La Dheune.

Leurs potentiels en énergie avaient été évalués :

Rivière	Hauteur de chute (m)	Débit turbinable (m <sup>3</sup> /s)	Production (MWh/an)
<b>La Bouzaise</b>	2	1,08	58,8
<b>Le Meuzin</b>	2	0,72	39,2
<b>La Dheune</b>	3,5	3,96	377,3

Ainsi, Le potentiel total de l'énergie hydro-électrique de la CABCS s'élève à environ **0,5 GWh/an**.

Cependant, il est évoqué dans le document cité précédemment que ce potentiel est calculé sous réserve d'implantation sur des sites adaptés. En effet, et nous ne saurions trop insister sur ce point, ces projets hydro-électriques seraient **à valider du point de vue réglementaire**. De plus, la production hypothétique est faible.

## Développement des réseaux de chaleur urbain

### La création de réseaux de chaleur alimentés par des énergies renouvelables constitue un levier important pour la transition énergétique.

Ils sont en effet un moyen d'assurer un passage rapide d'une énergie carbonée vers une énergie non carbonée, avec un gain important en émissions de gaz à effet de serre.

L'intérêt du réseau de chaleur est qu'il assure ce gain pour un nombre élevé de bâtiments (logements ou équipements) en une seule fois, alors que la conversion progressive de ces bâtiments aurait pu prendre des décennies.

On peut prendre l'exemple d'un réseau de chaleur qui fonctionnerait principalement au bois (par hypothèse 80 % bois et 20 % gaz) : si ce réseau se substitue à des chaudières individuelles au gaz, les émissions totales passeront de 205 tCO<sub>2e</sub>/GWh à 60 tCO<sub>2e</sub>/GWh.

**Le gain est donc d'environ 145 tCO<sub>2e</sub> pour chaque GWh consommé<sup>19</sup>.**

Toutefois, la création de réseaux de chaleur suppose, pour des questions de rentabilité économique, une densité de consommation suffisamment importante. Cette densité est évaluée par la densité thermique, c'est-à-dire la consommation annuelle de chaleur par mètre de réseau. L'Ademe considère que la densité thermique du réseau doit être au minimum de 1,5 MWh/ml.an, et de préférence supérieure à 4,5 MWh/ml.

Le développement de réseaux de chaleur passe donc par l'identification de zones sur lesquelles la densité thermique est suffisamment élevée, et sur lesquelles les consommateurs seraient prêts à se raccorder à un réseau de chaleur.

Ainsi, parmi les sites présentant une consommation de chaleur importante, nous pouvons citer :

- Les EHPAD
- Les centres hospitaliers
- Certains sites industriels
- Les hôtels
- Les centres aquatiques
- Les complexes sportifs
- Certains bâtiments publics
- Les zones d'activité

Un critère clef pour identifier les zones où la création d'un réseau de chaleur peut être envisagée est la **densité thermique du réseau**, c'est à dire la consommation annuelle estimée de chaleur par mètre de réseau<sup>20</sup>.

**Les sources privilégiées pour la mise en place d'un réseau de chaleur sont le bois-énergie, la géothermie, le solaire thermique et la récupération de chaleur fatale.**

<sup>19</sup> Une consommation de 1 GWh peut correspondre à environ 50 logements dont la consommation moyenne serait de 200 kWh/m<sup>2</sup>/an, ou à environ 100 logements dont la consommation moyenne 100 kWh/m<sup>2</sup>/an.

<sup>20</sup> La densité thermique est exprimée en MWh/ml.an : quantité de chaleur livrée sur une année [MWh] / longueur de tranchée du réseau [ml = mètre linéaire].

## Développement de la récupération de chaleur fatale

On parle ici des installations permettant de récupérer la chaleur produite par un processus qui serait perdue si une solution de récupération n'était pas mise en place. Ceci peut concerner des installations industrielles (fours, cuisson...), des centrales de production d'électricité, des usines de traitement d'ordures ménagères, des centres informatiques, des stations de traitement des eaux usées...

Sur le territoire de la CABCS, parmi les installations industrielles, seule l'entreprise Terreal (production de tuiles), en tant que consommateur important de chaleur, pourrait être concernée.

## Potentiel global

Le territoire de la CABCS présente donc un potentiel EnR intéressant.

Energie	Ressource	Potentiel
Géothermie	Assez Favorable (Potentiel "très basse énergie")	64 GWh/an
Aérothermie	Assez Favorable	
Bois-énergie	Favorable (Surface forestière)	261 GWh/an
Eolien	Favorable (SRE)	182 GWh/an
Solaire thermique	Assez Favorable	68 GWh/an
Solaire Photovoltaïque	Peu développé	235 GWh/an
Méthanisation	Favorable	73 GWh/an
Hydro-électricité	Très peu favorable	0,475 GWh/an

On notera que **chaque potentiel évalué est indépendant**. Il n'y a donc pas lieu d'additionner les différentes lignes pour estimer un potentiel total.



## - Feuille de route pour le développement des EnR

Le développement des énergies renouvelables constitue un moyen intéressant de réduire les émissions de gaz à effet de serre.

Les énergies renouvelables représentent environ 8 % de la consommation d'énergie du territoire (données 2016).

Le potentiel de développement des énergies renouvelables, à l'horizon 2050, a fait l'objet d'une évaluation (voir ci-dessus).

On retiendra notamment le potentiel de développement du bois-énergie (261 GWh/an), ou encore ceux de la méthanisation (73 GWh/an), du solaire thermique (68 GWh/an) et de la géothermie et de l'aérothermie (64 GWh/an).

Le solaire photovoltaïque (235 GWh/an) ou l'éolien (182 GWh/an) présentent également des potentiels importants. Ces énergies intermittentes, malgré un impact moindre sur les émissions de GES, sont amenées à constituer une part significative du mix électrique à l'horizon 2050<sup>21</sup>.

Il convient de rappeler que l'évaluation du potentiel analyse un **potentiel technique** maximal. Elle ne doit pas être interprétée comme la définition d'un objectif à atteindre, alors même que les orientations du PCAET n'ont pas été définies et que les actions à mettre en œuvre n'ont pas encore été étudiées.

Proposer, à ce stade, une feuille de route pour développer les énergies renouvelables n'a donc pas pour objectif d'anticiper sur la réflexion stratégique à mener dans le cadre de la phase 2 de l'élaboration du Plan Climat, ni sur les choix qui seront faits lors de l'élaboration du programme d'action.

**En revanche, il est déjà possible de préciser les conditions dans lesquelles le développement des énergies renouvelables doit être envisagé. C'est l'objectif de cette feuille de route.**

### Une feuille de route en 3 étapes

La feuille de route de la Communauté d'Agglomération en matière de développement des énergies renouvelables s'articule en 3 étapes :

#### Étape 1. Informer et mobiliser les acteurs du territoire

- **Informer et sensibiliser les citoyens**

*Campagnes de communication grand public (une par an ?) pour promouvoir le développement des énergies renouvelables*

*Partenariats avec la plateforme Territoriale de la Rénovation Énergétique, PTRE Effilogis-maison individuelle, portée par le Pays Beaunois, et avec Bourgogne Énergies Renouvelables (BER)*

- **Mobiliser les acteurs économiques du territoire pour le déploiement des énergies renouvelables, favoriser l'acceptabilité locale des projets**
- **Montrer l'exemple avec des réalisations sur le patrimoine public**

<sup>21</sup> Étude RTE d'octobre 2021: « Futurs énergétiques 2050 » <https://www.rte-france.com/analyses-tendances-et-prospectives/bilan-previsionnel-2050-futurs-energetiques>

Les collectivités ont un rôle majeur à jouer, pas seulement en informant les acteurs du territoire et en animant une dynamique, mais aussi en rénovant le patrimoine qu'elles gèrent directement.

### Étape 2. Identifier des projets

- Dans chaque filière EnR, identifier les porteurs de projets EnR potentiels et les partenaires
- Réaliser les études d'opportunité
- Mettre en place l'accompagnement
- Identifier des projets de réseaux de chaleur et des projets collectifs
- Accompagner les communes dans leurs projets : rénovation et création de RC
- Aiguiller les porteurs de projets vers les outils financiers nationaux et européens pour faciliter l'émergence de projets d'énergies renouvelables

### Étape 3. Déployer

- Développer les partenariats

*Partenariat avec les chambres consulaires : informer et sensibiliser les entreprises (bâtiments tertiaires)*

*Partenariat avec région et département (lycées, collèges)*

*Filière bois-énergie : partenariat Centre Régional de la Propriété Forestière (CRPF), Fibois...*

- Etapes suivantes à préciser suivant le contenu du programme d'actions

À travers ces trois étapes, il s'agit de **lancer une dynamique à l'échelle du territoire**.

Par son action, la Communauté d'Agglomération peut contribuer à l'émergence d'un nouveau modèle économique décarboné. La mise en œuvre de ces étapes sera à préciser dans les phases suivantes du PCAET, en particulier lors de l'élaboration du programme d'action.

## e. Stockage énergétique

Il existe quatre catégories de solutions pour le stockage énergétique :

- **stockage mécanique** (barrage hydroélectrique, station de transfert d'énergie par pompage, stockage par air comprimé, volants d'inerties...),
- **stockage électrochimique** (piles, batteries, vecteur hydrogène),
- **stockage électromagnétique** (bobines supraconductrices, supercapacités),
- **stockage thermique** (chaleur latente ou sensible).

Sauf à considérer les réserves de produits combustibles (hydrocarbures, gaz, bois...) comme des stocks énergétiques, nous n'avons identifié aucun stockage d'énergie sur le territoire. À notre connaissance, il n'existe pas non plus de projet dans ce domaine.

On trouve sans doute dans différentes entreprises, voire dans des bâtiments d'habitation, des batteries de secours assurant un fonctionnement relais de quelques minutes en cas de panne électrique. Mais la capacité de ces batteries est trop limitée pour que l'on puisse réellement parler de stockage d'énergie.

Sans préjuger des solutions techniques qui pourraient émerger, le territoire ne semble pas présenter de potentiel particulier sur la thématique du stockage d'énergie.

*N.B. : Le stockage de chaleur est évoqué au paragraphe "Récupération de chaleur".*

## 2. Émissions de Gaz à Effet de Serre (GES)

### a. Estimation des émissions

Les émissions de gaz à effet de serre peuvent être analysées selon 2 méthodes.

- **La première est celle du Bilan Carbone®.** Elle consiste à évaluer l'ensemble des émissions à l'échelle du territoire, qu'elles soient directes ou indirectes<sup>22</sup>. Cette méthode prend notamment en compte les émissions liées à l'alimentation des habitants, à la construction des bâtiments et de la voirie, aux déplacements en dehors du territoire, aux flux de matières premières utilisées pour la production des biens consommés sur le territoire, les déchets produits... Cette approche donne donc une vision complète des émissions directes et indirectes du territoire.
- **La seconde méthode consiste à prendre en compte seulement les émissions directes ayant lieu sur le territoire et les émissions indirectes liées à la consommation d'électricité.** Dans cette deuxième approche, il est possible de s'appuyer sur les chiffres fournis par des observatoires régionaux en charge d'évaluer les émissions de gaz à effet de serre des territoires. Dans le cas de la Bourgogne - Franche Comté, c'est Opteer qui est chargé de fournir ces données. Cette méthode a pour avantage principal de permettre de suivre plus aisément l'évolution des émissions de gaz à effet de serre, à travers des données précises mises à jour à intervalles réguliers.

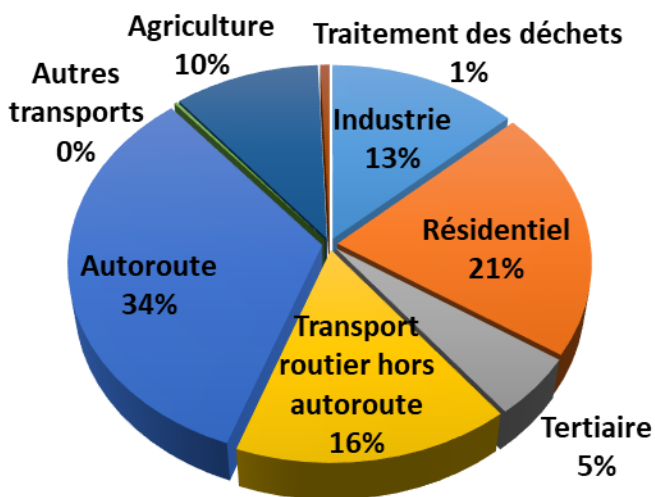
<sup>22</sup> Les émissions directes sont celles qui ont lieu sur le territoire : combustion de gaz ou de produits pétroliers, fuites de gaz frigorigènes. Les émissions indirectes sont celles qui se produisent à l'extérieur du territoire mais qui sont liées aux activités du territoire : consommation d'énergie pour la fabrication des produits achetés, déchets s'ils sont traités en dehors des limites du territoire.

**Les analyses présentées dans les pages qui suivent se basent sur la deuxième méthode, c'est à dire sur les données fournies par Opteer. Mais la Communauté d'Agglomération a souhaité mettre également à jour le Bilan Carbone® Territoire qu'elle avait réalisé en 2015.**

Les gaz à effet de serre comptabilisés sont le dioxyde de carbone CO<sub>2</sub>, le méthane CH<sub>4</sub> et le protoxyde d'azote N<sub>2</sub>O et les émissions sont exprimées en milliers de tonnes équivalent CO<sub>2</sub> (ktCO<sub>2</sub>). Les données sur les émissions de GES ont été fournies par Opteer.

Les émissions du secteur "Transport non routier" correspondent essentiellement aux émissions liées au transport ferroviaire.

En 2016, les émissions de GES de la CABCS s'élevaient à **498 ktCO<sub>2</sub>**.



**Répartition des émissions de GES par secteur (2016)**

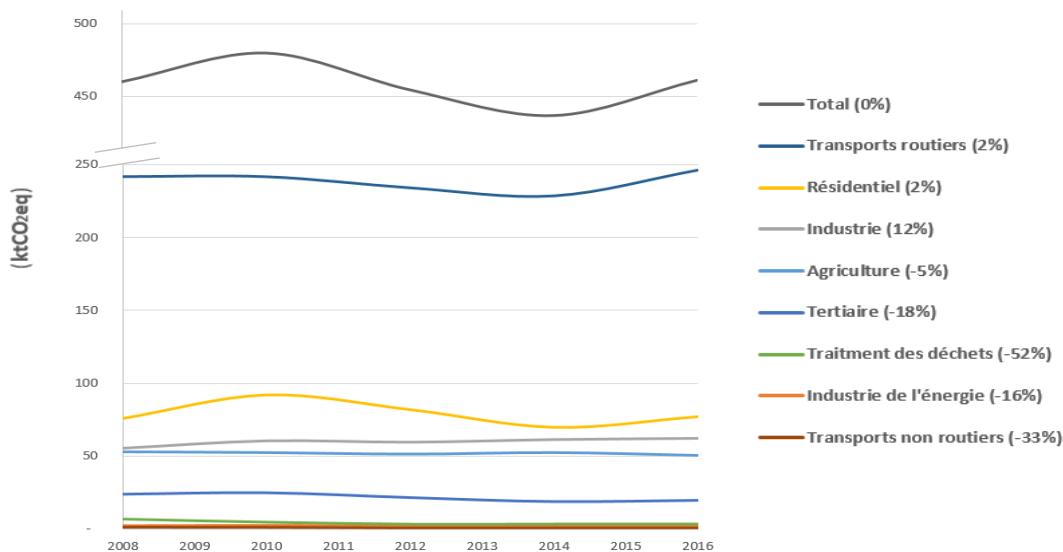
(Source : Opteer)

Les secteurs les plus émetteurs de GES sont le transport routier (50 % dont 34 % pour l'autoroute), puis le résidentiel (21 %), l'industrie (13 %) et enfin l'agriculture (10 %).

### Évolution des émissions

Les émissions des GES n'ont pas évolué au global entre 2008 et 2016 dans la CABCS<sup>23</sup>. On remarque cependant que seuls les secteurs les plus émetteurs sont en hausse (transports routiers, résidentiel et industrie).

<sup>23</sup> L'évolution des émissions est calculée à climat réel, c'est à dire sans corriger les données en fonction de variations de rigueur climatique.



### Évolution des émissions de GES (2008-2016)

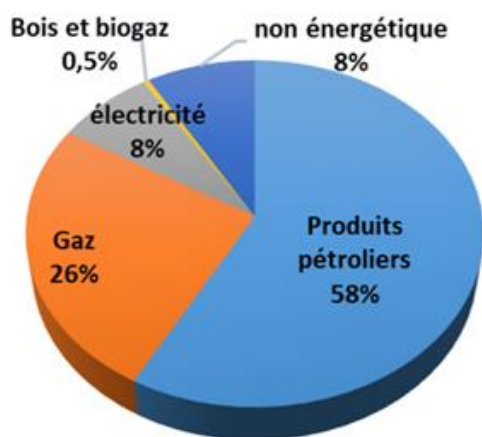
(Source : Opteer)

#### Analyse des émissions par origine

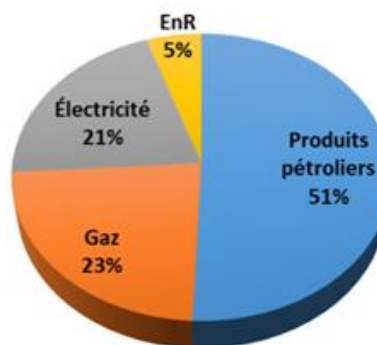
Les énergies fossiles (produits pétroliers et gaz) génèrent 83 % des émissions de GES.

Les graphiques ci-dessous permettent de comparer les émissions de gaz à effet de serre et les consommations d'énergie à l'échelle du territoire :

- les énergies fossiles ont un poids en émissions de GES plus important que leur part dans les consommations d'énergie,
- à l'inverse, les énergies renouvelables et l'électricité ont un poids relativement faible en émissions de gaz à effet de serre.



Émissions de gaz à effet de serre



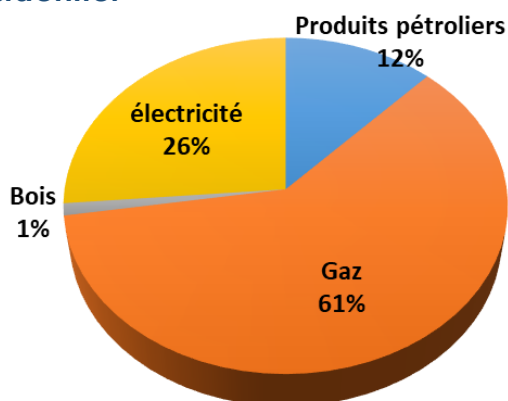
Consommation d'énergie

#### Part des différentes énergies

(Source : OPTTEER, données 2016)

On note que les **émissions non énergétiques** représentent 8 % du total. Ce sont les émissions liées aux pratiques agricoles : élevage, engrais...

### Zoom sur le secteur résidentiel



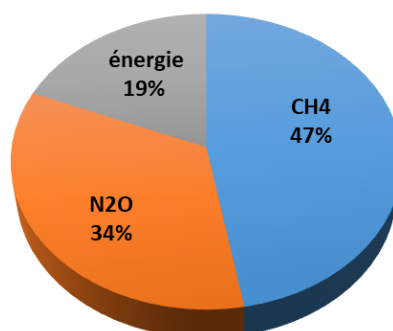
#### Répartition par origine des émissions de GES du Secteur résidentiel (2016)

(Source : OPTEER)

Les émissions de GES du résidentiel proviennent principalement du **gaz**, qui représente 61 % des émissions.

### Zoom sur l'agriculture

Les émissions de GES sont à 81 % d'origine non-énergétique.



#### Répartition par origine des émissions de GES de l'agriculture (2016)

(Source : OPTEER)

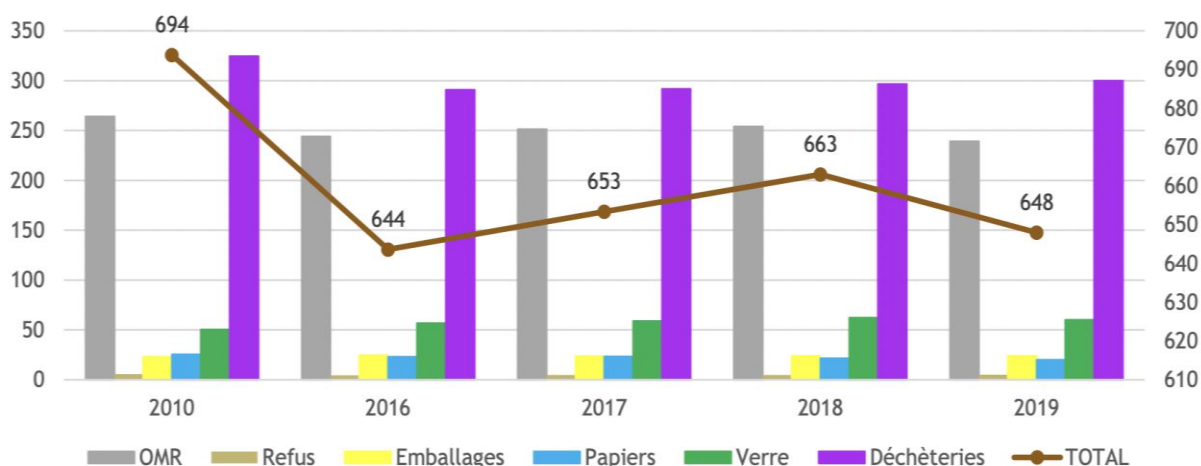
Dans l'agriculture, les émissions de méthane (CH<sub>4</sub>) proviennent de l'élevage (fermentation entérique des ruminants et fermentation des déjections animales) et les émissions de protoxyde d'azote (N<sub>2</sub>O) proviennent de l'épandage de l'azote sur les sols.

### Traitement des déchets

Ce volet a été traité plus en détail dans le Bilan Carbone Patrimoine et Services, dans le nouveau Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD) ainsi que dans le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) approuvé par délibération du Conseil Communautaire en date du 10 décembre 2018.

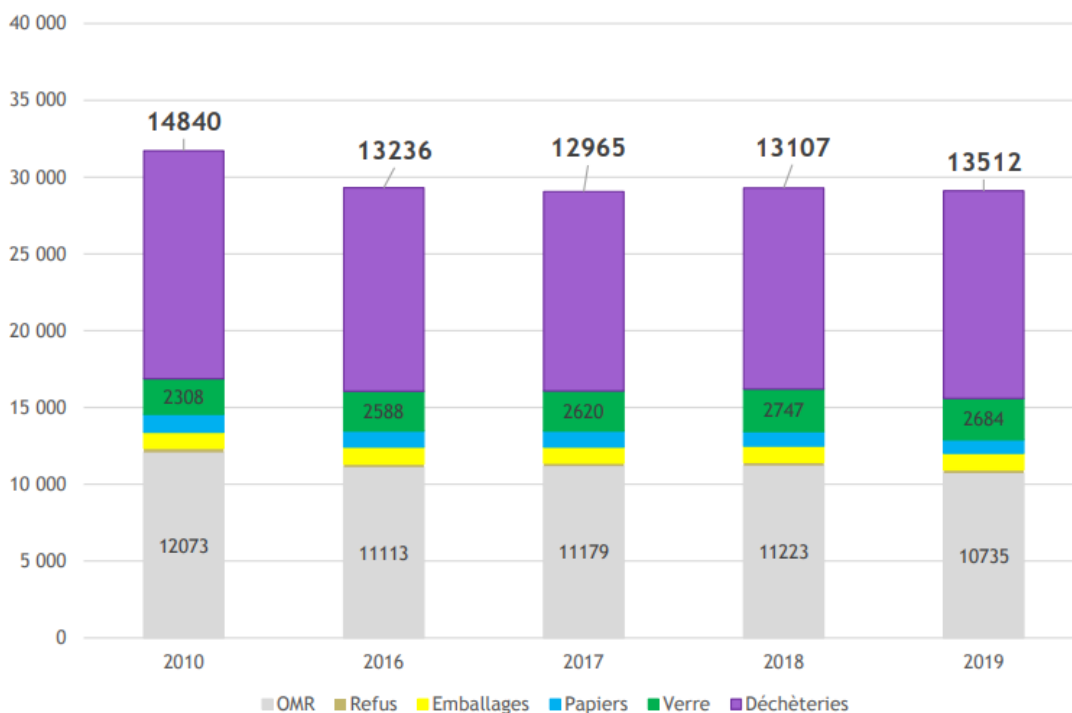
Sur le territoire, la quantité de Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) par habitant a diminué entre 2010 et 2019. Les tonnages de DMA ont été réduits de -14% entre 2010 et 2019 grâce aux nombreuses actions mises en œuvre par l'Agglomération sur le territoire.

Il est à noter la part importante des déchets apportés en déchèterie mais également les Ordures Ménagère Résiduelles (OMR)<sup>24</sup>.



### Evolution du ratio des flux de DMA sur le territoire de la CABCS entre 2010 et 2019 (en Kg/habitants)

(Source : PLPDMA 2018 de la CABCS)



### Evolution de la production des DMA sur le territoire de la CABCS entre 2010 et 2019 (en tonnes)

(Source : PLPDMA 2018 de la CABCS)

Dans le même temps, des évolutions majeures ont été mises en place sur le territoire concernant le traitement des OMR. En effet, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, les OMR sont

<sup>24</sup> Déchets non recyclables

acheminées vers l'unité de tri-méthanisation-compostage ECOCEA à Chagny (71), à environ 20 km de Beaune.

Grâce à cette unité, environ **40 % des déchets OMR sont méthanisés** et ainsi valorisés en biogaz, qui alimente une tuilerie à proximité, et le reste des déchets d'OMR est **enfoui** dans l'installation de stockage de déchets non dangereux du SMET 71 à Chagny. Le biogaz provenant du centre d'enfouissement est ensuite collecté et permet de **produire de l'électricité**.

L'enfouissement des OMR représente les trois-quarts poste des émissions liées au traitement des déchets.

Les gains par rapport à la solution précédente ont pu être calculés. D'une part, Les OMR méthanisées ont généré 70 tCO<sub>2e</sub> au lieu des 1 900 tCO<sub>2e</sub> qu'elles auraient généré par enfouissement, ce qui représente un gain de 1 830 tCO<sub>2e</sub>. Par ailleurs, 103 tCO<sub>2e</sub> ont été gagnées sur l'acheminement des OMR jusqu'au point de traitement.

Au total, le gain en termes d'émission de GES s'élève donc à 1 900 tCO<sub>2e</sub> soit une réduction de 18,5 % par rapport aux émissions globales 2018 si la solution de traitement précédente avait été conservée.

## b. Réduction des émissions de GES

En se référant à la dernière version de la Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC), on retiendra l'hypothèse que, **à l'horizon 2050, les transports, le résidentiel et le tertiaire seront progressivement entièrement décarbonés sur les 30 prochaines années**. Cela signifie que ces secteurs consommeraient uniquement des énergies décarbonées (électricité et énergies renouvelables). Les énergies consommées par ces secteurs auraient un facteur d'émission de 30 grammes de CO<sub>2</sub> par kWh.

Sans prendre parti sur le fait que cet objectif, évidemment très ambitieux, sera atteint, c'est sur ces hypothèses que nous avons évalué le potentiel de réduction des émissions de GES.

En tenant compte des réductions de consommation d'énergie attendues (voir page 17), les émissions résiduelles sont supposées se limiter à environ **67 kilotonnes de CO<sub>2</sub> en 2050**, soit un gain de 390 kilotonnes de CO<sub>2</sub> et une réduction par un facteur de 6,8 des émissions.

Secteur	Émissions 2016 en ktCO <sub>2</sub>	Émissions 2050 en ktCO <sub>2</sub>		Gain
Résidentiel	77	4	73	95%
Tertiaire	19	2	17	88%
Transports et déplacements	247	18	229	93%
Agriculture <sup>25</sup>	51	33	18	35%
Industrie	64	9	55	86%
<b>Total</b>	<b>458</b>	<b>67</b>	<b>391</b>	<b>85%</b>

### Réduction des émissions de GES à l'horizon 2050

(Source : SNBC)

<sup>25</sup> Y compris émissions non énergétiques.



## c. Séquestration de CO<sub>2</sub>

### Séquestration nette de CO<sub>2</sub>

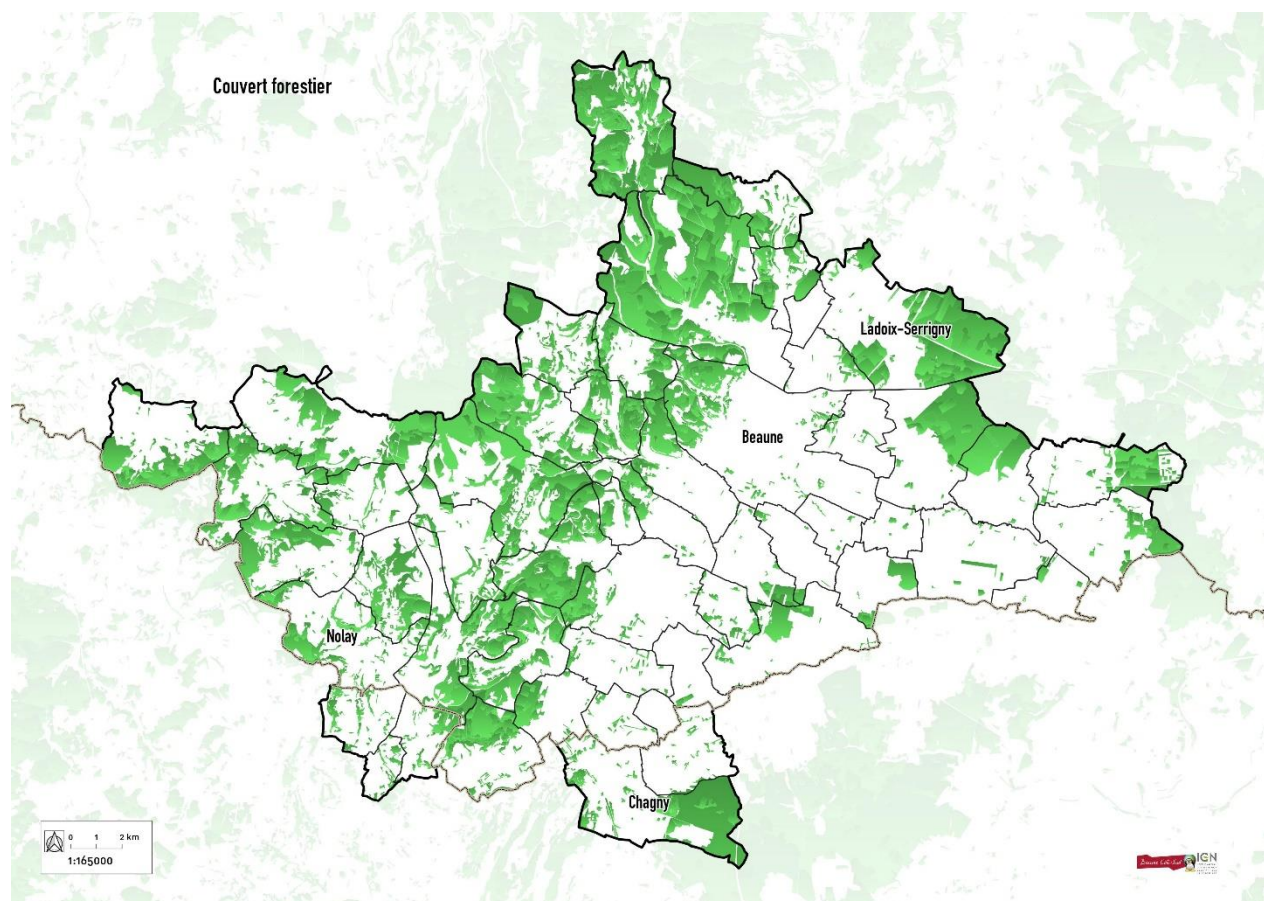
Les sols stockent du carbone.

Ce stock varie selon l'utilisation : le stock de carbone par hectare sur les 30 premiers centimètres d'un sol est de 80 tCeq/ha (tonne de carbone par hectare) en moyenne pour une prairie ou une forêt (hors stock biomasse), contre 50 tCeq/ha pour un sol cultivé. Les changements d'utilisation des sols ont donc une grande importance dans le stock de carbone des sols. Les conditions climatiques entraînent aussi des variations du stock de carbone des sols.

Sur la durée, un sol qui ne change pas d'utilisation accumule du carbone :

- on considère que les forêts absorbent ainsi 2,1 tC/ha/an, soit 7,71 tCO<sub>2</sub>/ha/an<sup>26</sup>,
- et les prairies 0,5 tC/ha/an, soit 1,84 tCO<sub>2</sub>/ha/an.

La surface des **forêts** sur le territoire est évaluée à **15 984 ha** (29 % du territoire) et celle des **cultures et prairies** à **34 173 hectares** (63 % du territoire) (Source : outil ALDO, de l'ADEME).



**Carte des zones arborées**  
(Source : Géoportail)

<sup>26</sup> Une tonne de carbone correspond à 3,67 tonnes de CO<sub>2</sub>.

Sur ces bases, les données de l'outil Aldo, de l'Ademe, permettent d'obtenir une estimation de la séquestration carbone dans les sols et la biomasse à l'échelle du territoire. Dans le cas de la Communauté d'Agglomération Beaune Côte et Sud, ce sont les forêts qui assurent l'essentiel de la séquestration annuelle : **la quantité de CO<sub>2</sub> équivalent absorbé est d'environ 85 900 tCO<sub>2</sub>/an (source : outil ALDO, de l'ADEME).**

La production de **produits bois** assure une séquestration d'environ **1 280 tCO<sub>2</sub>/an**.

A contrario, l'**imperméabilisation des sols** engendre une émission de carbone de **1 600 tCO<sub>2</sub>/an** environ sur le territoire.

**La quantité de CO<sub>2</sub> séquestré annuellement est à rapporter aux émissions totales du territoire (environ 460 000 tCO<sub>2</sub>) : elle représente 19% des émissions.**

À l'échelle nationale, la **séquestration** représente entre **12 % et 14 % des émissions**.

### **Potentiel de développement de la séquestration**

Le développement de la séquestration repose sur trois types d'action :

- le développement des surfaces forestières ou agricoles,
- le développement de nouvelles pratiques agricoles et forestières,
- le stockage de carbone dans les produits bois.

Compte tenu des spécificités du territoire, le **développement des surfaces forestières ou agricoles** ne semble pas une piste très facile à mettre en œuvre. Sauf à supposer une véritable politique de reconquête forestière ou agricole, **l'objectif principal est la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers** : il faut du moins faire en sorte que l'urbanisation n'entraîne pas de diminution de ces surfaces.

Un autre point important est de limiter l'artificialisation des sols et leur imperméabilisation. En effet, il est intéressant de remarquer que les trois premiers budgets Carbone de la SNBC résumés dans le tableau du paragraphe *Objectifs nationaux et régionaux* de l'introduction du présent document établit des objectifs en termes d'artificialisation. Or, la tendance à l'étalement urbain en Bourgogne suit la tendance nationale<sup>27</sup>. Il s'agit donc d'un véritable enjeu au sein du territoire, l'étalement urbain ayant des conséquences directes sur la biodiversité, l'imperméabilisation et donc le risque d'inondation, la séquestration Carbone des sols, mais également des effets moins intuitifs comme l'accroissement des déplacements domicile-travail et les phénomènes de zonage, eux-mêmes générateurs de déplacements supplémentaires.

### **Agriculture, forêt : de nouvelles pratiques ?**

Le **développement de pratiques agricoles favorables à la séquestration de carbone** offre des perspectives intéressantes : agroforesterie, préservation des prairies permanentes, enfouissement de résidus de cultures et de matières organiques, augmentation du couvert permanent, allongement des rotations de culture...

Le développement de pratiques agricoles visant à préserver les sols en réduisant le travail du sol est également une piste pour augmenter la capacité de séquestration.

Il en va de même pour la généralisation des haies et des bandes enherbées, la plantation d'arbres d'alignement ou isolés.

<sup>27</sup> DREAL Bourgogne-France-Comté.

En ce qui concerne la **forêt**, l'amélioration de la gestion peut également permettre d'augmenter la séquestration : choix des essences, pratiques d'exploitation, stimulation de la minéralisation de la matière organique du sol...

Il est toutefois difficile d'évaluer précisément ce potentiel. Nous le chiffrons par hypothèse à une augmentation de 20 % de la séquestration actuelle, soit environ 100 000 tonnes de CO<sub>2</sub> par an.

### **Le développement de la construction en bois**

Le principal levier pour développer le stockage de carbone dans les produits bois est la généralisation de la **construction en bois**. Le potentiel est ici très important.

L'utilisation du bois dans le bâtiment concerne d'abord les constructions neuves (ossature, charpente, murs...). Mais le bois a également sa place dans la rénovation : isolation (laine de bois), parquet, portes, fenêtres, volets, menuiserie...

A cela s'ajoute l'utilisation du bois dans l'ameublement.

Même si le développement de la construction en bois n'est pas lié aux ressources locales, on rappelle que les ressources sont importantes sur le territoire de la CABCS.

Evaluer le potentiel n'est pas chose facile, et il n'existe pas à notre connaissance d'étude analysant la part du bois dans les constructions à horizon 2050. Dans ce contexte, nous reprendrons l'évaluation de la SNBC qui prévoit un triplement du stockage de carbone dans les produits bois d'ici 2050 : le potentiel serait alors évalué à environ 4000 tonnes de CO<sub>2</sub> équivalent par an.

## **3. Qualité de l'air**

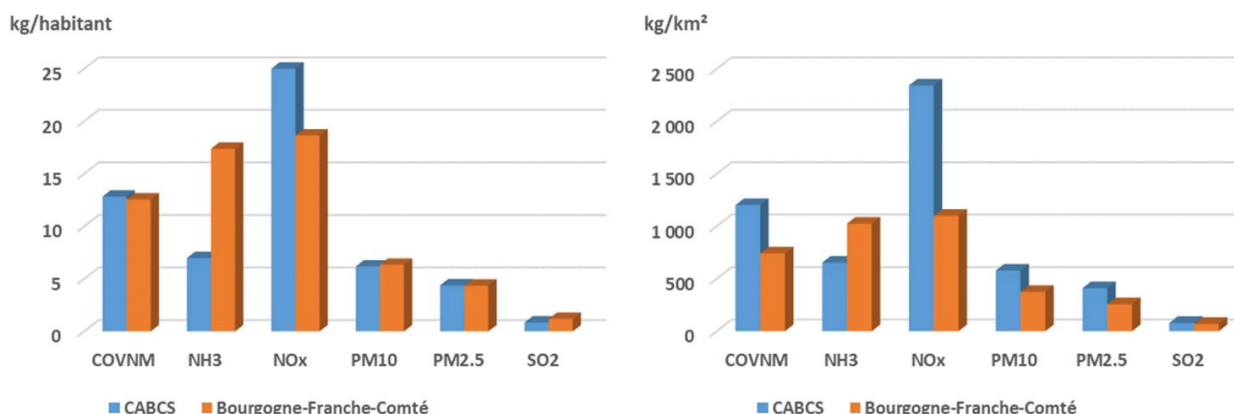
Dans un premier temps est étudiée l'évaluation des émissions de polluants atmosphériques. Ensuite, les concentrations de polluants atmosphériques observées sur le territoire sont présentées.

**Il n'y a pas de lien simple et direct entre les émissions et les concentrations.** En effet, les concentrations résultent d'un équilibre complexe entre la quantité de polluants rejetée dans l'air et toute une série de phénomènes auxquels ces polluants vont être soumis une fois dans l'atmosphère sous l'action de la météorologie : transport, dispersion sous l'action du vent et de la pluie, dépôt ou réactions chimiques des polluants entre eux ou sous l'action des rayons du soleil.

Les données présentées ci-dessous proviennent d'ATMO BFC via la plateforme Opteer.

### **a. Estimation des émissions**

Les figures ci-dessous permettent de comparer les émissions par habitant et par km<sup>2</sup> du territoire à celles au niveau régional.



### Émissions de polluants atmosphériques de la CABCS et de la Bourgogne-Franche-Comté (2016)

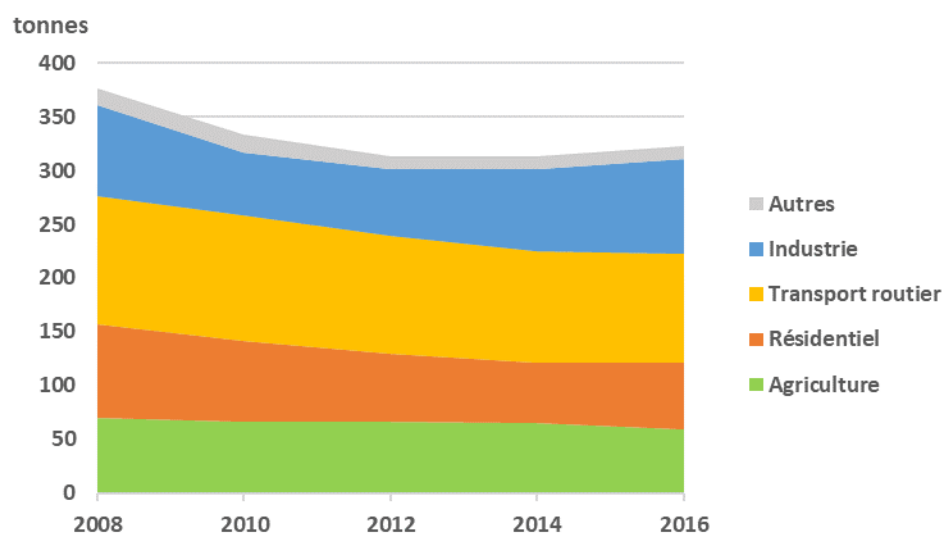
Ces deux graphiques permettent de pointer quelques écarts entre les émissions du territoire et la moyenne régionale.

Tout d'abord, les émissions d'oxydes d'azote (NOx) du territoire, qui proviennent à 75 % du transport routier, sont plus élevées que la moyenne régionale, tant pour le ratio par habitant que pour celui par km<sup>2</sup>. Ceci s'explique par la présence de l'autoroute A6.

Les émissions de Composés Organiques Volatils Non-Méthaniques (COVNM) et de particules par km<sup>2</sup> sont également plus élevées qu'au niveau régional. Ces émissions proviennent principalement de l'industrie et du résidentiel, notamment en raison de l'usage du bois énergie dans des conditions de combustion non optimisées.

En revanche, les émissions du territoire sont inférieures à la moyenne régionale pour l'ammoniac (NH<sub>3</sub>), qui provient de l'agriculture. Ce qui s'explique sans doute par la forte orientation viticole du territoire.

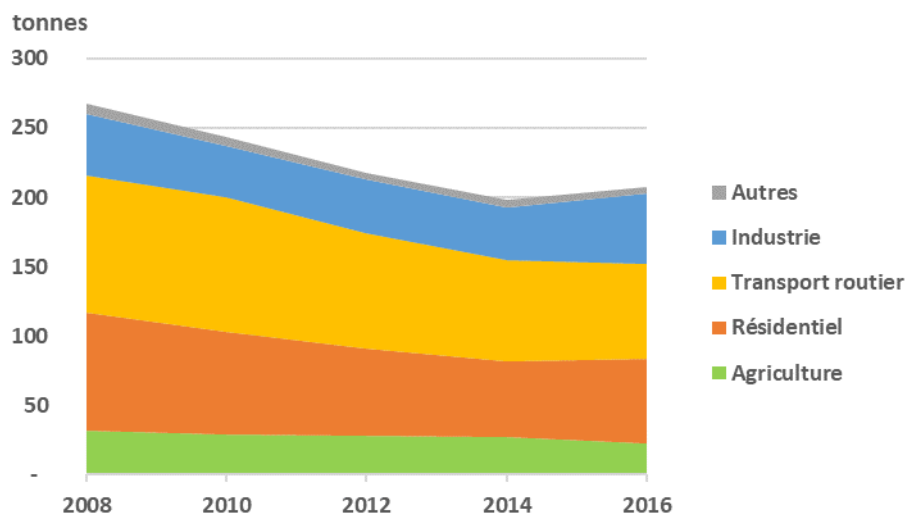
### Émissions de particules (PM<sub>2,5</sub> et PM<sub>10</sub>)



Émissions de PM<sub>10</sub> par secteur

Les émissions de PM10 ont baissé de 14 % entre 2008 et 2016, avec une diminution des émissions du résidentiel de 28 %, du transport routier de 14 % et de l'agriculture de 16 %. Les émissions de l'industrie ont augmenté de 5 % sur la période.

En 2016, les émissions de particules PM10 proviennent du transport routier pour 31 %, de l'industrie pour 27 %, du résidentiel pour 19 % et de l'agriculture pour 17 %.



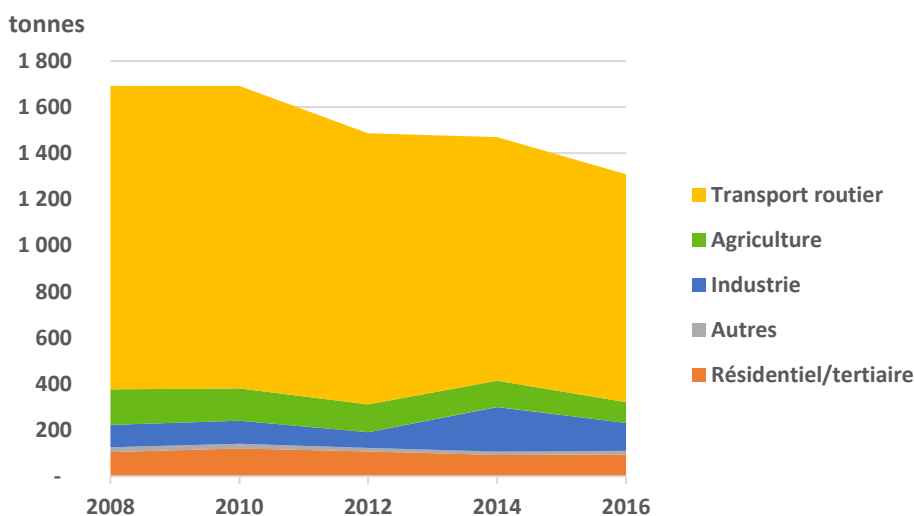
Émissions de PM2,5 par secteur

Les émissions de PM2,5 ont baissé de 22 % entre 2008 et 2016, avec une diminution des émissions du résidentiel de 28 %, du transport routier de 14 % et de l'agriculture de 16 %. Les émissions de l'industrie ont augmenté de 5 % sur la période.

En 2016, les émissions de particules PM2,5 proviennent du transport routier pour 33 %, du résidentiel pour 29 %, de l'industrie pour 25 % et de l'agriculture pour 11 %.

### Émissions d'oxydes d'azote (NOx)

Les oxydes d'azote sont une famille de polluant composés de 2 membres : le monoxyde d'azote (NO) et le dioxyde d'azote (NO<sub>2</sub>). Ils sont surtout émis lors des phénomènes de combustion.

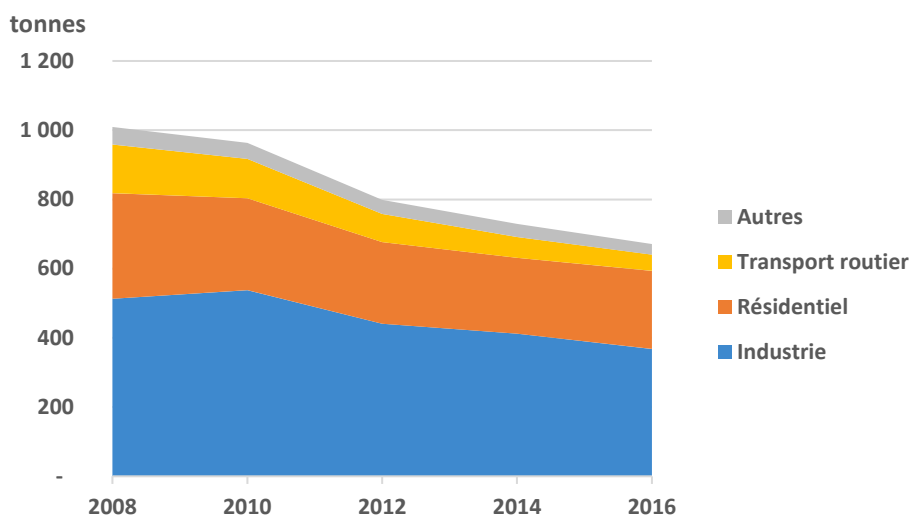


### Émissions de NOx par secteur

Les émissions de NOx sur le territoire proviennent à 75 % du transport routier. Elles sont sensiblement plus élevées que la moyenne régionale, ce qui s'explique par l'importance du trafic autoroutier. Les émissions de NOx ont baissé de 23 % entre 2008 et 2016. Cette baisse provient essentiellement de la baisse des émissions du transport routier, due à l'amélioration de la motorisation des véhicules.

### Émissions de Composés Organiques Volatils Non-Méthaniques (COVNM)

Le terme COVNM, ou Composés Organiques Volatils Non Méthaniques, désigne tous les polluants organiques (composés principalement de carbone et d'hydrogène) se trouvant à l'état gazeux à température ambiante. Il s'agit d'une famille de polluants très large, et extrêmement diversifiée. Les COVNM ont des origines diverses, notamment l'utilisation de solvants, dans l'industrie et le résidentiel, mais aussi l'évaporation de carburant lors du remplissage des réservoirs et dans les gaz d'échappement, l'utilisation de dégraissant, dissolvant, agent de nettoyage, disperser, conservateur, agent de synthèse...

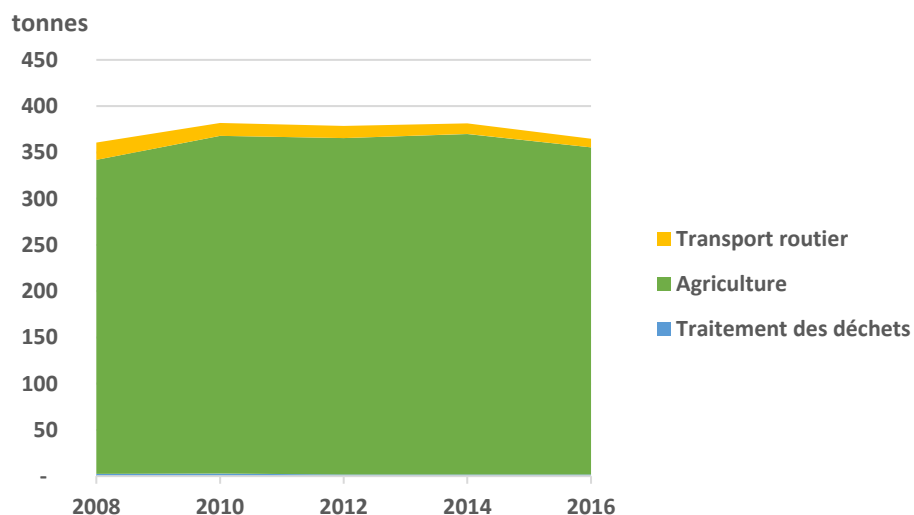


### Émissions de COVNM par secteur

En 2016, les émissions de COVNM proviennent essentiellement de l'industrie (55 %) et du résidentiel (34 %). Elles ont baissé de 33 % entre 2008 et 2016.

### Émissions d'ammoniac (NH<sub>3</sub>)

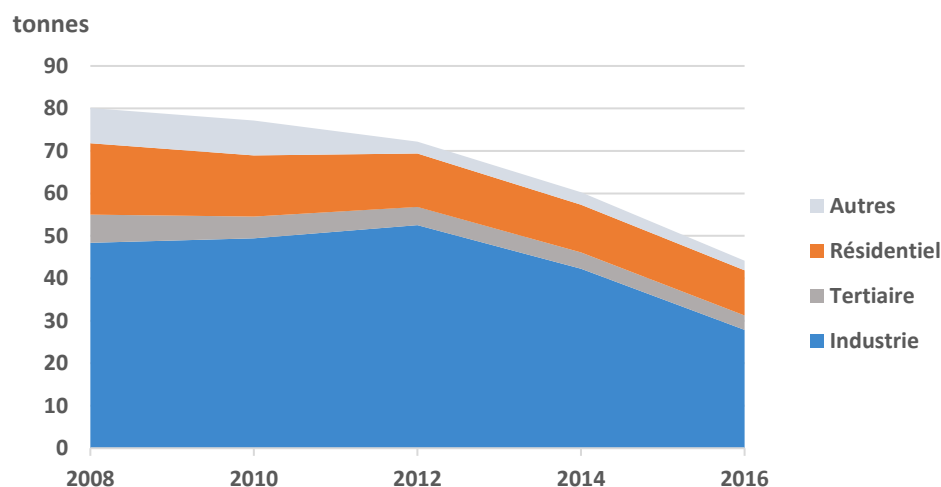
Les émissions de NH<sub>3</sub> sur le territoire proviennent à 97 % de l'agriculture. Elles ont légèrement augmenté (4 %) entre 2008 et 2016.



### Émissions de NH<sub>3</sub> par secteur

Les émissions d'ammoniac proviennent des déjections animales et de l'épandage des engrais azotés.

## Émissions de dioxyde de soufre (SO<sub>2</sub>)



### Émissions de SO<sub>2</sub> par secteur

Le SO<sub>2</sub> provient essentiellement de la combustion de charbon et de produits pétroliers.

En 2016, les émissions de SO<sub>2</sub> sur le territoire proviennent à 63 % de l'industrie et 24 % du résidentiel.

### Ambroisie

Le territoire est concerné par la présence d'ambroisie et, compte tenu du fait que 9 à 13 % de la population est allergique aux pollens d'ambroisie dans les régions touchées, un plan d'action départemental a été défini par l'arrêté préfectoral du 18 juillet 2018. Les communes et intercommunalités sont encouragées à désigner des référents ambroisie dont le rôle est :

- de participer à la surveillance sur le territoire communal / intercommunal,
- d'informer le grand public et les personnes plus particulièrement concernées des mesures à mettre en œuvre pour prévenir l'apparition de l'ambroisie et lutter contre sa prolifération,
- de veiller et participer à la mise en œuvre de ces mesures.

La plateforme de signalement de l'ambroisie permet de visualiser les signalements qui ont été faits et de constater que l'ambroisie est bien présente sur le territoire, mais l'absence de signalement ne signifie pas que l'ambroisie n'est pas présente.





## Etat des connaissances sur la répartition de l'ambrosie CA Beune, Côte et Sud – juin 2020

### Produits phytosanitaires

Sans disposer de données chiffrées, un diagnostic précis sur les pollutions liées à l'emploi de produits phytosanitaires ne peut être établi, mais il est vraisemblable qu'il existe des situations dans lesquelles la population est exposée à ces produits.

### **b. Pistes d'action**

Sans prétendre à l'exhaustivité, les pistes d'action dont dispose la collectivité pour réduire les émissions de polluants atmosphériques sont présentées ci-dessous.

Concernant le transport routier, il s'agit d'accompagner la transition du parc vers des véhicules ne consommant pas de carburant issu du pétrole (véhicules électriques, véhicules roulant au GNV ou à l'hydrogène). L'abaissement de la vitesse de circulation sur l'autoroute est également une piste envisagée sur certains territoires.

Pour le résidentiel, il s'agit en premier lieu d'agir sur les émissions liées à l'utilisation du bois énergie : inciter au remplacement des appareils de chauffage au bois ancien par des appareils performants, diffuser les bonnes pratiques et assurer la qualité du séchage du bois utilisé. Par ailleurs, l'interdiction du brûlage de déchets verts est à faire respecter si ce n'est pas le cas.

Les pistes d'action pour l'agriculture concernent différents polluants et touchent aux pratiques agricoles. Les émissions de particules peuvent être réduites, d'une part en évitant de travailler le sol lorsqu'il est trop sec, d'autre part en réduisant le brûlage ; concernant le brûlage pratiqué en cas de gelées tardives, d'autres solutions devraient être trouvées avec la profession viticole. Pour les émissions d'ammoniac, les bonnes

pratiques en matière de gestion des déjections animales et d'épandage des engrais sont à diffuser. Une vigilance sur l'utilisation des produits phytosanitaires est peut-être justifiée.

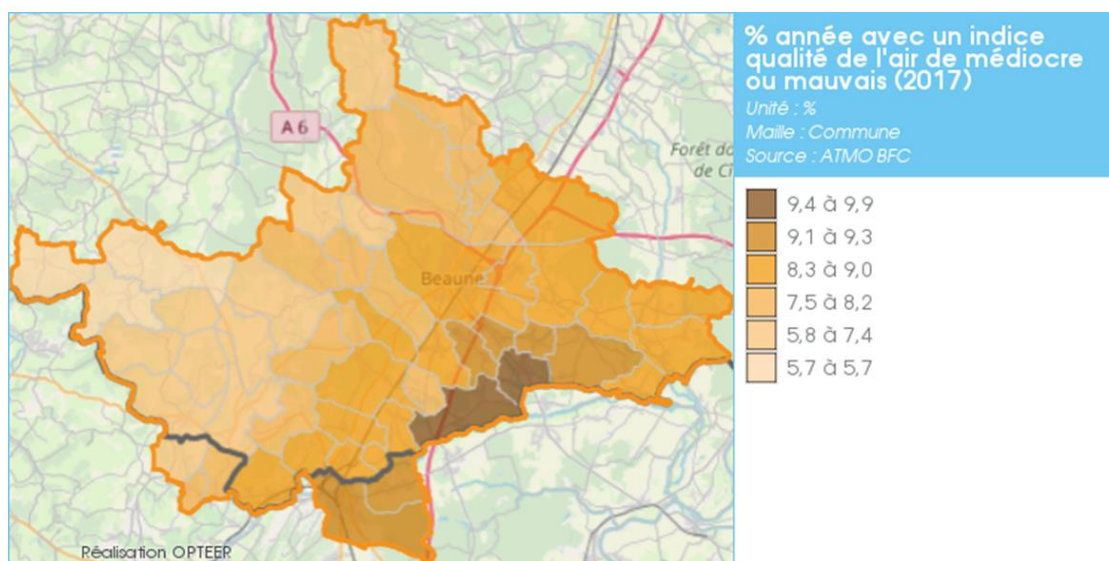
La collectivité dispose de peu de leviers d'action pour réduire les émissions de l'industrie. Toutefois, concernant les chantiers, il est possible de diffuser les bonnes pratiques pour limiter les émissions de particules.

La lutte contre l'ambrosie apparaît comme impérative compte tenu de l'enjeu sanitaire.

Enfin, il faut garder à l'esprit que le véritable problème sanitaire est la qualité de l'air intérieur puisque nous passons plus de temps à l'intérieur qu'en extérieur. La qualité de l'air intérieur peut être dégradée par de nombreuses sources de polluants (peintures, colles, produits de nettoyage...) et par une mauvaise ventilation. D'une part, les collectivités ont des obligations réglementaires pour la qualité de l'air intérieur des ERP, d'autre part, elles peuvent avoir une action de sensibilisation et de diffusion des bonnes pratiques vis-à-vis du public.

### c. Concentrations de polluants atmosphériques

Selon Atmo-Bourgogne-Franche-Comté, la part de jours avec un indice de qualité de l'air médiocre ou mauvais était de 8,1 % sur la CABCS contre 6,5 % au niveau régional.



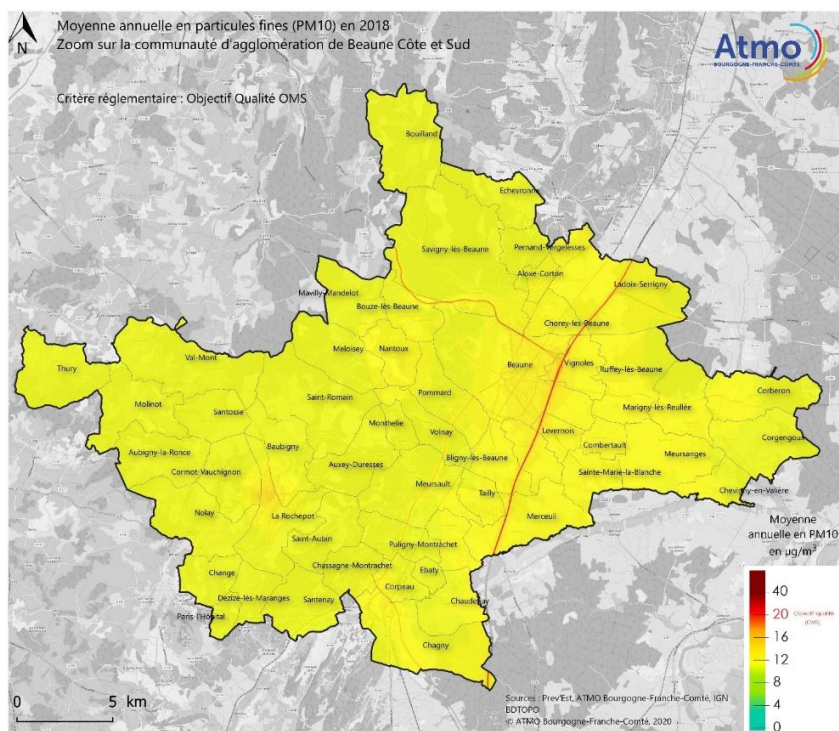
#### Part de jours avec un indice de qualité de l'air médiocre ou mauvais

Le nombre de déclenchements de Procédure d'Information et Recommandation (PIR)<sup>28</sup> et de Procédure d'Alerte (PA)<sup>29</sup> est faible avec 0 déclenchement en 2017 et une PIR et une PA en août 2018 en raison d'un épisode de pollution à l'ozone.

<sup>28</sup> Le seuil d'information correspond à un niveau de concentration de polluants dans l'atmosphère au-delà duquel une exposition de courte durée présente un risque pour la santé humaine de groupes particulièrement sensibles.

<sup>29</sup> Le seuil d'alerte correspond à un niveau de concentration de polluants dans l'atmosphère au-delà duquel une exposition de courte durée présente un risque pour la santé de l'ensemble de la population ou de dégradation de l'environnement, justifiant l'intervention de mesures d'urgence.

Concernant les **particules PM10**, un premier critère est de ne pas dépasser plus de 35 jours la valeur limite journalière de concentration ( $50 \mu\text{g}/\text{m}^3$ ) : ce critère est respecté sur la région. Le deuxième critère concerne la concentration annuelle qui ne doit pas dépasser  $40 \mu\text{g}/\text{m}^3$ <sup>30</sup>, avec un objectif recommandé par l'OMS de  $20 \mu\text{g}/\text{m}^3$ . Ce critère est également respecté sur le territoire, hormis à proximité immédiate de l'autoroute.

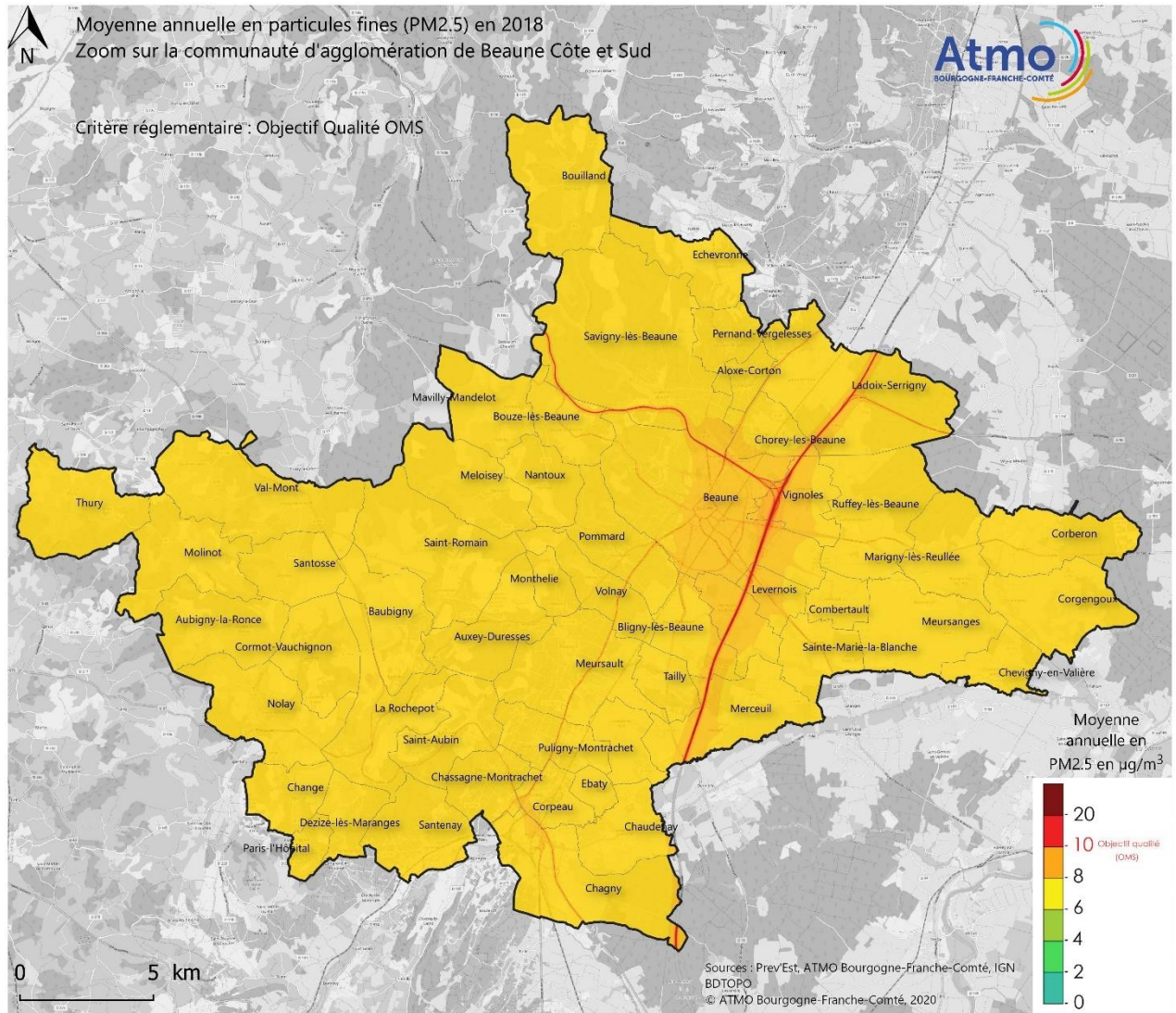


### Moyenne annuelle de concentration en PM10 (2018)

Les concentrations annuelles de PM10 évoluent à la baisse sur les stations de mesure : ainsi, pour la station de Nuits-Saint-Georges, une station à proximité du trafic, et pour la station de Chalon-Champforgeuil, station en milieu périurbain, elles ont baissé environ de moitié entre 2010 et 2018. Sur ces stations, on observe de l'ordre de 5 à 9 jours de dépassement de la valeur limite journalière de  $50 \mu\text{g}/\text{m}^3$ .

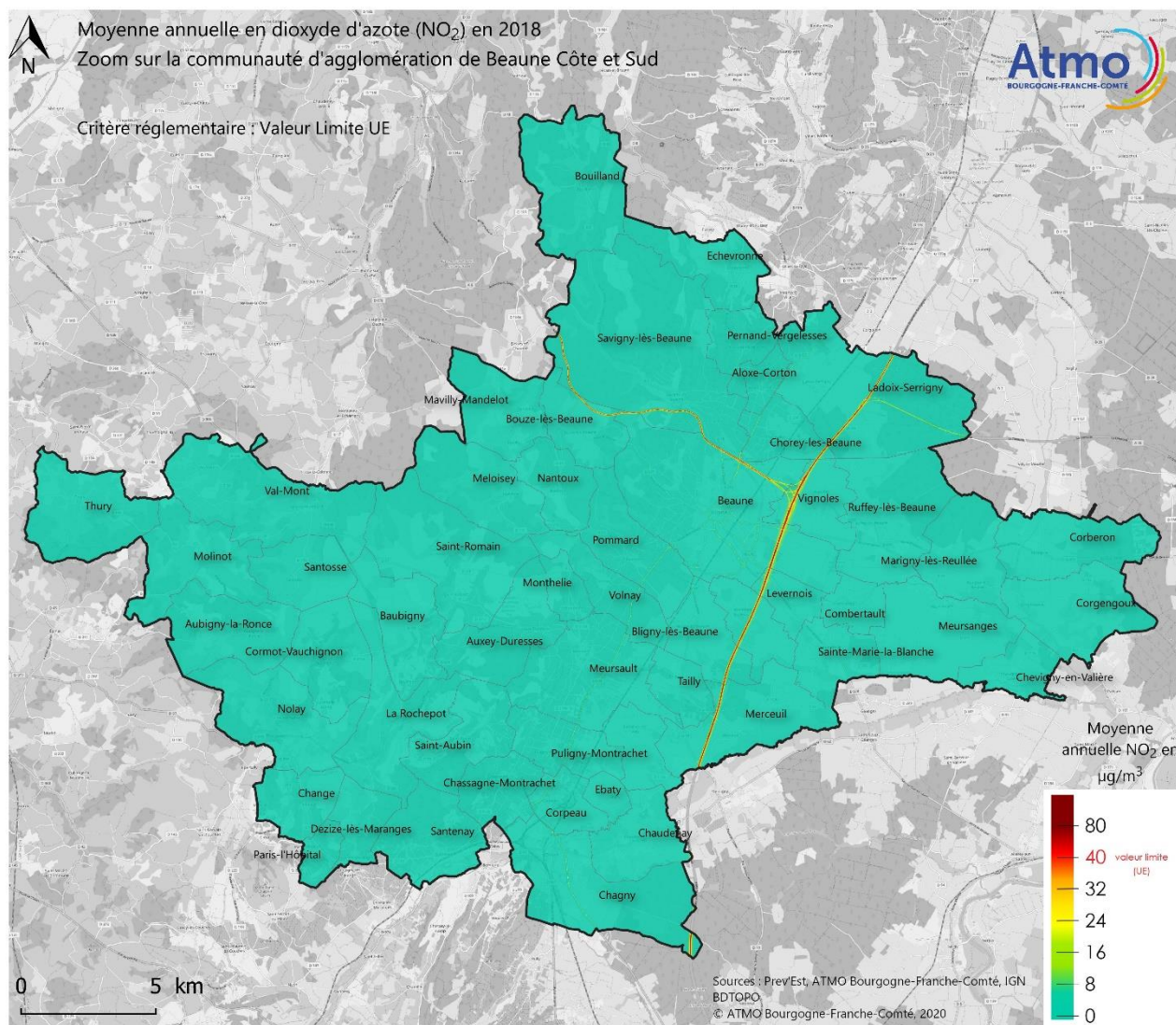
Pour les **particules PM2,5**, en dehors des abords immédiats des grandes voies de circulation, les concentrations moyennes annuelles observées sont inférieures à la valeur limite ( $25 \mu\text{g}/\text{m}^3$ ) mais proches de la valeur cible ( $10 \mu\text{g}/\text{m}^3$ ). Suivant les années, et donc suivant les conditions météorologiques, la population exposée au dépassement de la valeur cible varie : en 2017, 74 % de la population était exposée au dépassement de la valeur cible, alors que cette proportion était nulle en 2018 et 2019.

<sup>30</sup>  $\mu\text{g}/\text{m}^3$  : microgramme par mètre cube.



### Moyenne annuelle de concentration de PM2,5 (2018)

Concernant le **dioxyde d'azote**, le critère porte sur la moyenne annuelle de concentration, avec une valeur limite de  $40 \mu\text{g}/\text{m}^3$ . En proximité de l'autoroute, la concentration annuelle se rapproche de la valeur limite.



### Concentration annuelle de NO<sub>2</sub>

Les concentrations annuelles de NO<sub>2</sub> évoluent à la baisse sur les stations de mesure : la baisse est de l'ordre de 40 % entre 2010 et 2018. Cette évolution s'explique par l'amélioration de la motorisation des véhicules.

Concernant l'**ozone**, la valeur cible pour la protection de la santé humaine est de 120 µg/m<sup>3</sup> sur 8 heures, à ne pas dépasser plus de 25 jours par an en moyenne sur 3 ans et la valeur limite journalière est de 120 µg/m<sup>3</sup> sur 8 heures.

Suivant les années et les conditions météorologiques, la population exposée au dépassement de la valeur cible varie : 0 % en 2017, 100 % en 2018 et 30 % en 2019.

100 % de la population est exposée à des dépassements de la valeur limite journalière et le nombre de jours de dépassement est en moyenne de 20 jours par an.

La valeur limite pour la protection de la végétation et de la forêt s'exprime par rapport à l'indice AOT40<sup>31</sup>, qui évalue le risque de dommages à la végétation des suites de la pollution de l'air par l'ozone. La valeur limite de l'indice AOT40 n'est pas respectée sur le territoire, l'indice atteignant entre 1 et 2 fois la valeur limite.

Les concentrations d'ozone sont fortement variables d'une année sur l'autre et il est difficile de dégager une tendance dans l'évolution des mesures. Néanmoins, compte tenu du réchauffement climatique et de l'augmentation des épisodes caniculaires, il est à craindre que les dépassements de la valeur limite journalière ne deviennent plus fréquents.

**Les concentrations de polluants atmosphériques respectent les valeurs réglementaires, mais, les objectifs pour la santé humaine de concentrations de particules PM<sub>2,5</sub> et d'ozone ne sont pas toujours atteints.**

<sup>31</sup> L'indice AOT40 correspond à la somme des différences entre les concentrations horaires d'ozone supérieures à 80 µg/m<sup>3</sup> et le seuil de 80 µg/m<sup>3</sup> (soit 40 parties par milliard) durant une période donnée (valeurs sur 1 heure mesurées quotidiennement entre 8 heures et 20 heures).

## B. ANALYSE DE VULNERABILITE

### 1. Contexte de l'étude

#### a. Un changement climatique déjà observable

Dans son rapport spécial approuvé en 2018, le GIEC annonce que le réchauffement global s'est encore accéléré<sup>32</sup>. Au rythme actuel, la température devrait augmenter de 1,5 °C entre 2030 et 2052.

**Dans ses derniers rapports, le GIEC confirme la tendance et la responsabilité humaine dans le processus de changement climatique.**

Par ailleurs, la France s'est engagée, lors de la conférence mondiale sur le climat (COP21) qui s'est tenue en 2015, à limiter le réchauffement climatique global bien en dessous de 2 °C par rapport au niveau préindustriel et à **poursuivre ses efforts pour limiter la hausse des températures à 1,5 °C.**

Même si nous prenons des mesures pour limiter les émissions de gaz à effet de serre (GES) aujourd'hui et si nous commençons à réduire le rythme auquel se produit le changement climatique, il ne nous sera pas possible d'inverser les conséquences des changements déjà en cours.

Les territoires doivent donc apprendre à vivre avec le changement climatique et même à s'y adapter.

Indispensable, cette anticipation des effets à venir n'en est pas moins difficile. En effet, l'ampleur de l'aléa climatique reste encore sujette à de multiples interrogations et demandera donc aux décideurs politiques une prise de décision en situation d'incertitude.

On sait cependant que tout équipement ou construction ayant une longue durée de vie devra affronter un contexte climatique différent d'aujourd'hui et souvent moins favorable avec, sans qu'ils soient forcément nouveaux, des risques exacerbés en fréquence et en intensité.

L'adaptation passe par l'anticipation des effets du changement climatique et par la prise de mesures visant à les réduire. Les prendre dès aujourd'hui nous permettra de réduire les coûts générés par les changements climatiques. Le GIEC indiquait qu'une hausse de 2°C par rapport à la période préindustrielle entraînerait une perte de 0,2 % à 2 % des revenus annuels mondiaux à l'horizon 2100.

Dans ce cadre et afin de limiter et atténuer les conséquences déjà observables, la Communauté d'Agglomération Beaune Côte et Sud dans le cadre de la réalisation de son Plan Climat, a mené un diagnostic de vulnérabilité du territoire aux effets du changement climatique.

En effet, au-delà des constats et des visions sur l'avenir, l'adaptation au changement climatique pose la question de l'action et du rôle des politiques publiques locales. La sensibilisation et l'accompagnement des acteurs locaux sont des préalables à toute action d'envergure sur un territoire. Et c'est à ce niveau que l'agglomération Beaune Côte et Sud souhaite identifier des pistes de réflexions et d'adaptation pour réduire la vulnérabilité du territoire et des activités économiques.

<sup>32</sup> Rapport spécial du Groupe intergouvernemental d'experts sur le changement climatique (GIEC), consacré aux "impacts d'un réchauffement climatique global de 1,5°C par rapport à 2°C et aux trajectoires d'émissions de gaz à effet de serre à suivre pour limiter le réchauffement à 1,5°C dans le cadre plus général du développement durable et de l'éradication de la pauvreté", publié le 8 octobre 2018.

## **b. Objectif du diagnostic climatique de vulnérabilité**

L'objet du présent diagnostic relatif aux enjeux du changement climatique sur le territoire, est d'identifier les vulnérabilités du territoire de la CABCs face au changement climatique. Cet angle d'analyse des vulnérabilités propres à l'agglomération Beaune Côte et Sud permettra de fournir des éléments de connaissance à la compréhension du phénomène de changement climatique et sa réalité sur le territoire. Ce diagnostic permettra également de comprendre comment, aujourd'hui, les composantes locales (milieux naturels, activités agricoles, touristiques, populations locales...) risquent d'être concernées par ce sujet.

Dans un premier temps, nous aborderons les connaissances actuelles en matière de changement climatique et leurs réalités sur le territoire de Beaune Côte et Sud ainsi que les tendances à venir. Dans un second temps, à travers une approche thématique, nous mettrons en évidence les spécificités locales et les enjeux actuels et futurs des impacts et opportunités prévisibles du changement climatique sur le territoire.

Les analyses proposées dans le cadre du présent diagnostic sont issues de références bibliographiques régionales et de dires d'experts et des éléments déjà identifiés dans la version 2015 du diagnostic de vulnérabilité (certains éléments de diagnostic sont toujours vrais, certains ont évolué et d'autres sont nouveaux).

## **2. Méthodologie**

### **a. Territoire d'étude**

Constituée en janvier 2007, la Communauté d'Agglomération Beaune Côte et Sud, à cheval sur deux départements, regroupe 53 communes rurales, à l'exception de la ville centre Beaune, de Chagny et de 6 communes de plus de 1 000 habitants. L'agglomération compte plus de 54 000 habitants.

Situé au sud du département de la Côte d'Or, le territoire communautaire est au cœur de l'axe de développement régional qui s'étend de l'agglomération dijonnaise à celle de Chalon-sur-Saône. Sur cet axe, le territoire est maillé d'un réseau de communes et de pôles urbains dont l'influence réciproque est incontournable.

Par ailleurs, le territoire communautaire, à l'interface de la plaine de la Saône et de la Côte viticole, est marqué par une hétérogénéité de paysages : Hautes-Côtes, Côte et Plaine. La qualité des paysages et des éléments patrimoniaux constitue un bien commun qui intéresse l'ensemble des communes : le tourisme est devenu une composante importante du développement du territoire, à des degrés divers selon les zones. L'inscription de la Côte Viticole au Patrimoine Mondial de l'UNESCO permet de valoriser encore davantage cette richesse.<sup>33</sup>

A noter que l'agglomération Beaune Côte et Sud dispose d'un Schéma de cohérence territoriale (SCoT) adopté le 12 février 2014. Il est élaboré à une échelle plus vaste que l'agglomération et intègre la Communauté de communes du Pays de Nuit Saint Georges. Le SCoT est actuellement en cours d'actualisation.

Enfin, l'agglomération Beaune Côte et Sud fait partie du Pays Beaunois, fondé par la Charte de Pays aux cotés de trois communautés de communes voisines (Communautés de communes de Nuits-Saint-Georges, Bligny-sur-Ouche, Rives de Saône).

<sup>33</sup> Les Climats du vignoble de Bourgogne ont été inscrits au patrimoine de l'UNESCO le 4 juillet 2015.



## b. Précautions d'usage

Il convient de rappeler que la vitesse et l'ampleur des changements climatiques à venir restent soumises à une incertitude importante, qui appelle à la plus grande précaution dans l'analyse et l'interprétation des données.

Les sources d'incertitudes des projections climatiques proviennent de diverses origines :

- **Modélisation des scénarios climatiques du futur** : si la modélisation des températures est désormais robuste, celle d'autres paramètres, tels que les précipitations par exemple, comporte une variabilité importante ;
- **Échelle géographique des modélisations climatiques**. La connaissance des évolutions climatiques locales impose des « descentes d'échelle » qui rajoutent une part d'incertitude dans les résultats.
- **Études sur l'évolution des impacts** : Les connaissances des impacts du changement climatique par secteur restent encore incomplètes

D'autant plus que les études à une échelle plus locale sont rares et ne permettent pas d'affirmer ou confirmer les effets du changement climatique à une échelle plus fine.

Aussi, ce diagnostic s'appuie sur des études scientifiques réalisées à une échelle régionale voire nationale. La fiabilité des interprétations des enjeux locaux nécessite d'être approfondie et affinée par l'intermédiaire d'études particulières.

## c. Analyse de la vulnérabilité du territoire

La vulnérabilité d'un territoire est définie par le GIEC **comme étant le degré par lequel un système risque de subir ou d'être affecté par les effets du changement climatique**. La vulnérabilité peut être naturelle, économique ou sociale. A titre d'illustration, en cas de période de forte chaleur (exemple d'aléa), la vulnérabilité d'un territoire sera fonction :

- de son degré d'exposition à une vague de chaleur (en fonction de sa localisation et de ses caractéristiques physiques) ;
- de ses caractéristiques socio-économiques telles que la présence de populations fragiles (plus de 75 ans par exemple), qui vont conditionner sa sensibilité à l'aléa chaleur (enjeux exposés) ;
- de sa capacité d'adaptation (systèmes de prévention en place, accès aux équipements d'urgence...).

Dans un premier temps, une analyse des tendances climatiques actuelles et futures sera proposée. Ensuite et afin d'évaluer la vulnérabilité de l'agglomération Beaune Côte et Sud, une analyse sectorielle est proposée, permettant de mettre en évidence les atouts et contraintes locales renforçant ou atténuant les effets prévisibles du changement climatique.

En s'appuyant sur les spécificités du territoire, le diagnostic de vulnérabilité va interroger la sensibilité des activités et des milieux naturels face à l'exposition au changement climatique. Dans ce cadre, plusieurs thématiques vont être analysées :

- Les milieux naturels,
- Les activités économiques,
- L'aménagement et le cadre bâti.

### 3. Climat actuel, climat futur : quelles tendances pour le territoire de Beaune Côte et Sud ?

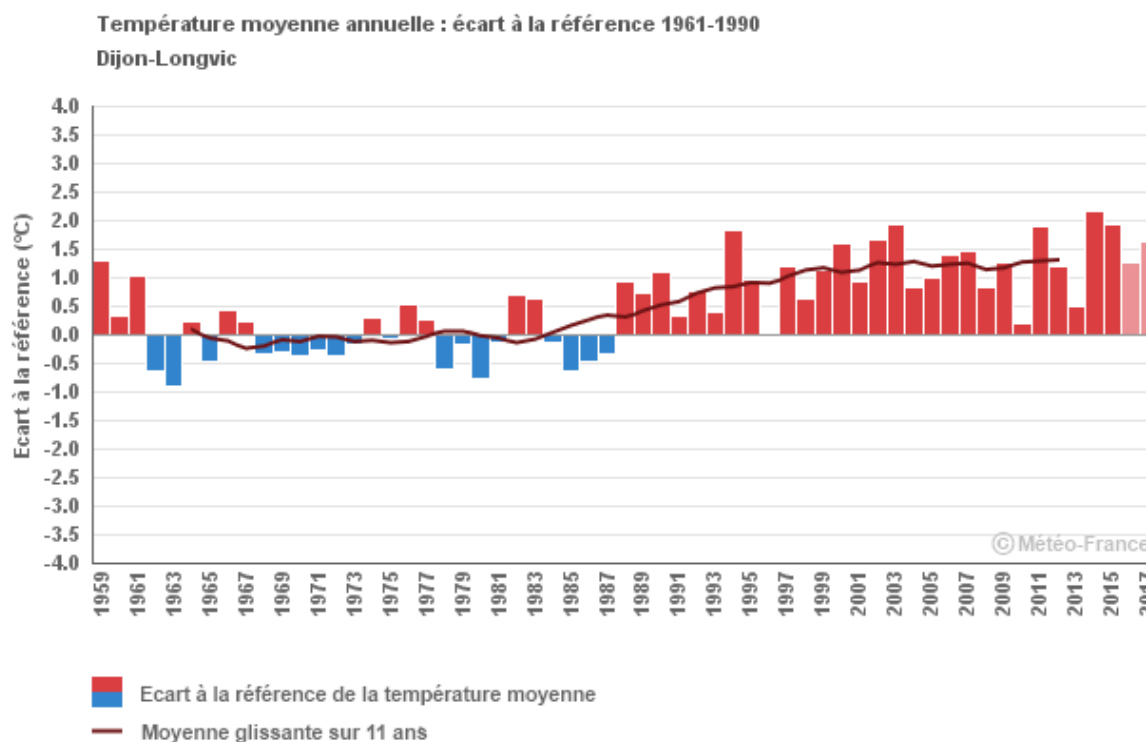
Le changement climatique s'analyse à partir de tendances de long terme : l'analyse du climat est donc à distinguer de la météo qui traite des phénomènes de court terme (quel temps fera-t-il demain ?).

#### a. Tendances climatiques observées sur le territoire

##### ▪ Évolution des températures moyennes annuelles

En étudiant les données météorologiques de la région Bourgogne depuis 1961, les climatologues du CRC ont mis en évidence :

- **qu'il y a bien eu une augmentation globale des températures** (d'environ 1,9°C supérieure à la moyenne planétaire (1 °C) ;
- **qu'il y a eu une rupture entre 1987 et 1988**, à partir de laquelle l'augmentation de température s'est accélérée.



#### Évolution de la température moyenne à la station de Dijon

##### Diminution du nombre de jours de gel

Sur la période 1961-2010, la tendance observée est de l'ordre de -2 à -4 jours par décennie selon les endroits. 2014, 2002, 2000 et 1994 ont été les années les moins gélives observées sur la région depuis 1959.

##### Augmentation du nombre de jours chauds

L'augmentation du nombre de jours chauds a pour conséquence un allongement de la période de végétation.

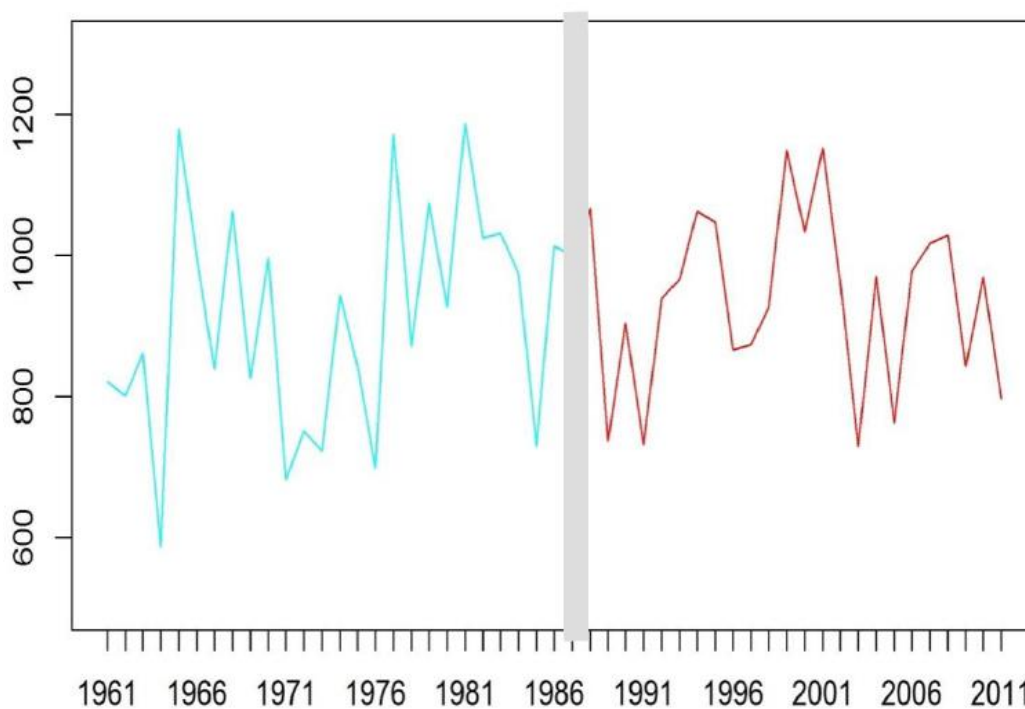
En Bourgogne, le nombre annuel de journées chaudes (températures maximales supérieures à 25°C) est très variable d'une année sur l'autre mais aussi selon les endroits : on observe moins de journées chaudes sur les reliefs. Sur la période 1961-2010, on note une

augmentation forte du nombre de journées chaudes, de 3 à 5 jours par décennie. 1989, 1991, 2003 et 2017 apparaissent aux premières places des années ayant connu le plus grand nombre de journées chaudes.

L'année 2003, année caniculaire au niveau national est également une année spécifique en Bourgogne. L'été 2003 a été anecdotique du fait de la durée de l'épisode de canicule : 10 nuits ont connu une température supérieure à 20° C. A titre de comparaison, la canicule de juillet 2006 fut moins forte que celle d'août 2003, mais elle fut plus longue (16 nuits supérieures à 18° C contre 13 en août 2003). Son impact sanitaire a été largement moindre, non pas en raison de ses caractéristiques propres (plus longue mais moins intense), mais du fait d'une meilleure préparation. Les années 2017 et 2018 ont également été marquées par des épisodes caniculaires importants.

### ▪ Evolution des précipitations

En ce qui concerne les précipitations, leur évolution moyenne au cours de la période n'a que peu évoluées. La hauteur de la lame d'eau annuelle a augmenté de 10 % depuis 1877, soit un passage de 723 mm à 796 mm par an, principalement dû à une augmentation des pluies automnales. Ainsi, les sécheresses hydriques et hydrologiques, du fait du réchauffement et des besoins accrus en eau, sont plus préoccupantes qu'auparavant.



### Évolution des précipitations annuelles en Bourgogne

(Source : Alterre Bourgogne, 2016)

Les précipitations dites « intenses » sont passées de 111 jours à 121 jours entre les deux périodes (1961-1987, 1988-2009). Sur la région Bourgogne, elles sont plus abondantes du fait qu'elles soient plus fréquentes et plus intenses.

## ▪ **Des mois d'août de plus en plus secs**

D'après l'indice de Gausse<sup>34</sup>, le nombre de mois d'août secs, augmente sur le territoire (Beaune, la Rochepot). Cette évolution est à mettre en perspective de l'augmentation des températures maximales observées ci-avant. Aussi, près de 42 % des mois d'août sont secs à Beaune depuis 1988.

### **b. Tendances climatiques futures**

Afin d'anticiper les évolutions prévisibles du changement climatique, des scénarios climatiques sont produits et réactualisés par le GIEC. À l'échelle mondiale et dans la trajectoire la plus pessimiste (celle qui se produira si nous n'agissons pas en limitant nos émissions de gaz à effet de serre), les températures pourraient augmenter jusqu'à 5,5 °C. Dans ce scénario, les vagues de chaleur qui arrivent aujourd'hui une fois tous les 20 ans pourraient doubler ou tripler de fréquence. Le message des scientifiques ne laisse pas de place au doute quant au sens de ces évolutions même s'il existe encore des incertitudes sur leur ampleur.

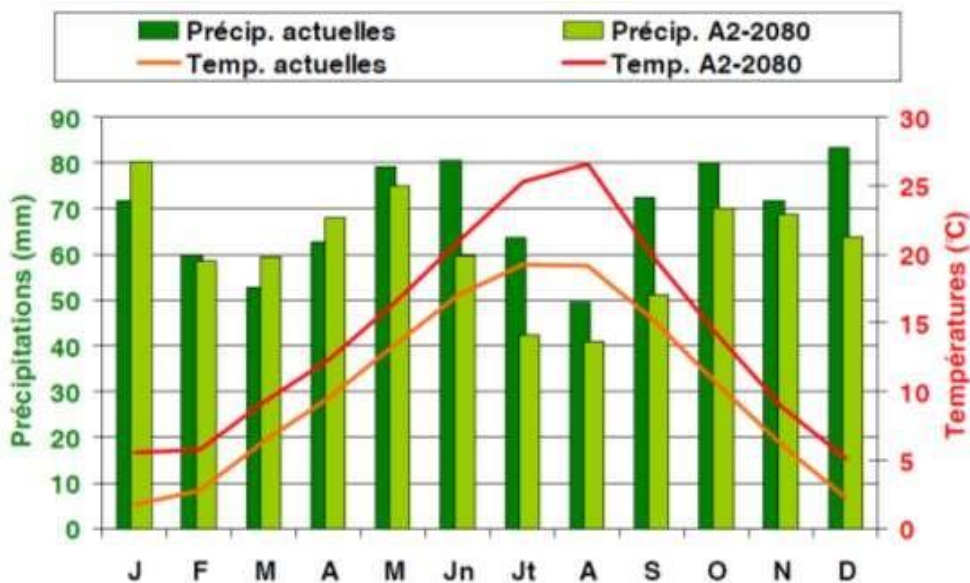
Faute de disposer d'études de projections climatiques spécifiques à l'échelle du territoire de Beaune Côte et Sud, les évolutions prévisibles s'appuient sur les travaux menés dans le cadre du programme régional sur l'adaptation au changement climatique.

Le Centre de Recherche climatologiques travaille sur la régionalisation des modèles climatiques et leurs impacts observés et à venir et ce plus particulièrement à l'échelle du climat bourguignon. La période de référence 1971- 1980 a servi de base pour analyser les évolutions des températures sur la période 2031-2040 selon le scénario pessimiste A2 du GIEC.

Malgré les incertitudes et toutes les précautions à prendre quant à l'interprétation des résultats, les travaux du CRC Bourgogne mettent en évidence pour le siècle à venir :

- Une augmentation des températures (jour et nuit, été et hiver) de l'ordre de +2 °C entre les périodes 1971-1980 et 2031-2040. Ces simulations permettent de décomposer saisonnièrement et géographiquement le réchauffement à venir. L'été (+2°C) devrait se réchauffer plus que l'hiver (+1,2 °C), et les températures maximales (jours) plus que les minimales (nuits).
- A l'horizon 2100, la hausse de températures estivales est envisagée de 5 à 6 °C en Bourgogne.
- Concernant le régime des précipitations, les simulations semblent tendre vers une hausse des précipitations hivernales (entre 38 % à 78 %) et une baisse des précipitations estivales.

<sup>34</sup> Tout mois est considéré comme sec si les précipitations en mm sont inférieures à deux fois les températures en °C.



### Évolution des précipitations et des températures actuelles et futures à l'horizon 2080 selon le scénario A2 du GIEC à Dijon

(Source : CRC, Météo France, 2012)

Malgré les incertitudes sur l'ampleur des changements prévisibles, des tendances fortes se dégagent des projections climatiques, qui vont globalement dans le même sens : réchauffement et assèchement.

Ces tendances n'empêcheront pas ponctuellement l'occurrence d'événements localisés de nature contraire aux tendances présentées ci-avant (crues exceptionnelles, vagues de froid, gel, orages violents...).

## 4. Analyse des vulnérabilités climatiques locales

L'analyse de la vulnérabilité d'un territoire aux effets du changement climatique est la première étape pour la définition et la construction d'une stratégie territoriale d'adaptation au changement climatique, constituant un volet stratégique de la démarche d'élaboration du volet Plan Climat Énergie Territorial.

L'analyse de la vulnérabilité de l'agglomération Beaune Côte et Sud permet de mettre en évidence :

- les premiers éléments de connaissance disponibles à l'échelle du territoire, afin de pouvoir sensibiliser et mobiliser les acteurs sur cette problématique climatique et les impacts observés localement ;
- les axes de sensibilité potentiels sur les activités économiques locales, sur les ressources naturelles et sur les populations.

Dans le cadre du présent diagnostic de vulnérabilité de l'agglomération Beaune Côte et Sud, différents secteurs et thématiques seront étudiés à l'aune des impacts du changement climatique dont voici la répartition suivante :

<b>SUR LES MILIEUX NATURELS</b>	Ressource en eau Risques Naturels Biodiversité, Forêts
<b>SUR L'AMENAGEMENT ET LE CADRE BATI</b>	Urbanisme, cadre bâti et infrastructures Risques sanitaires et cadre de vie
<b>SUR LES ACTIVITES ECONOMIQUES</b>	Activités agricoles et viticoles Activités touristiques, Activités industrielles et tertiaires

### A. Impacts du changement climatique sur les milieux naturels

#### a. La ressource en eau

##### • Caractéristiques hydrologiques du territoire

L'agglomération Beaune Côte et Sud présente un réseau hydrographique dense appartenant pour une partie au bassin versant du Rhône et pour l'autre à celui de la Loire. Il est composé de plusieurs sous bassins versants, dont les principaux sont les bassins versants de la Dheune (Bassin versant du Rhône), de l'Arroux (Bassin versant de la Loire) et de l'Ouche.

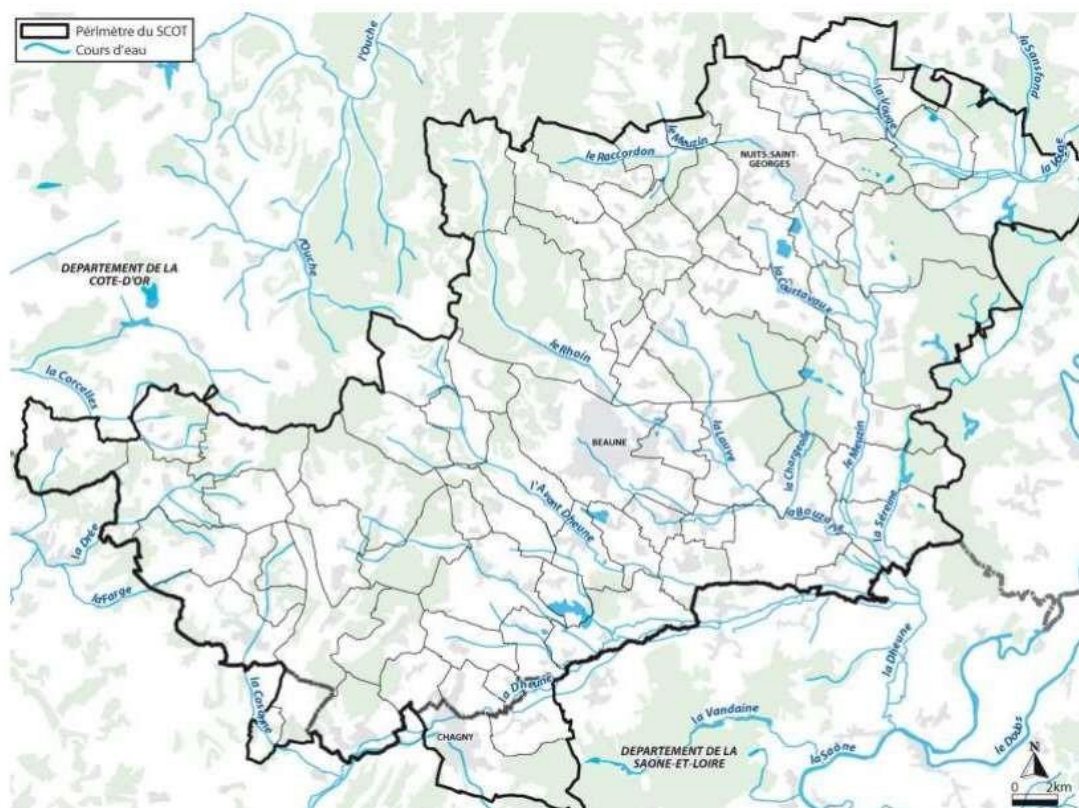
**La rivière de la Dheune** présente d'importantes fluctuations saisonnières de débit, avec des hautes eaux hivernales. Sur les côtes et les hautes-côtes, le sol est peu perméable ce qui provoque un phénomène de ruissellement qui peut être important en cas de fortes

précipitations. Le bassin versant de la Dheune ne fait pas l'objet de SAGE car il n'y pas de gros enjeux quantitatifs ni de répartition des eaux, en comparaison des territoires voisins.

**Certaines communes de l'ouest de la CABCS sont concernées par le sous bassin versant de l'Arroux** : Aubigny-la-ronce, Thury, Molinot, Val-Mont (en partie), Santosse (en partie), Nolay (en partie), Cormot (en partie). Ce bassin versant se caractérise par des étiages sévères, voire des assècs totaux en période sèche. Sur cette partie, les cours d'eau sont de très petits ruisseaux à faible débit.

**6 communes sont concernées par le sous bassin versant de l'Ouche** : Mavilly-Mandelot, Meloisey, Saint-Romain, Baubigny, Santosse (en partie), Val-Mont (en partie).

Une problématique importante sur ce bassin est le déséquilibre quantitatif. Le SAGE de l'Ouche, prévoit des mesures pour sécuriser les approvisionnements, récupérer et valoriser les eaux pluviales, réduire les inondations sur les événements orageux, constituer des réserves pour des usages en période d'étiage... Sur ce secteur, il existe un SAGE depuis 2013. Le 2<sup>e</sup> contrat de bassin est en cours d'élaboration. Il sera en vigueur en 2021-22. Le bassin est classé en zone de répartition des eaux.



### Contexte hydrologique du territoire

(Source : SCoT Beaune et Nuits Saint Georges, 2014)

Sur le plan quantitatif, ces nappes souterraines sont sollicitées principalement pour la consommation humaine et les prélèvements sont relativement peu importants par rapport au potentiel aquifère. Néanmoins, par leurs caractéristiques hydrogéologiques, les nappes de la plaine de la Saône et notamment les nappes superficielles stockent assez peu les eaux et les niveaux sont très bas depuis 2003. Aussi, certaines d'entre-elles doivent faire l'objet d'une surveillance attentive notamment en période de déficit pluviométrique. Le niveau d'eau de ces captages (surtout en système karstique) est très dépendant de la

recharge hivernale du karst. Un hiver sec peut ainsi entraîner des problèmes d'approvisionnement l'été suivant.

Sur le territoire, les nappes ne se sont pas rechargées à l'hiver 2018 à cause de la sécheresse. On constate également une période d'étiage de plus en plus tôt. Certaines rivières sont aujourd'hui à sec l'été alors que ce n'était pas le cas il y a 10 ans (exemple : le Rhoin).

Sur le plan qualitatif, les eaux de la Dheune sont globalement de moyenne qualité et se dégradent notamment en aval du fait de la confluence de ses affluents chargés en matières organiques, matières azotées et nitrates provenant des côtes viticoles en amont des cours d'eau et de l'activité agricole de la plaine.

A noter que la viticulture exerce également une forte pression polluante (matières organiques). En effet, les effluents viticoles peuvent occasionner des surcharges de capacité des stations d'épuration et seront alors rejetés directement dans les cours d'eau. Il en est de même pour la qualité des eaux souterraines. Les aquifères du massif des côtes et haute côte sont classés « médiocres » du fait de la présence de pollutions agricoles (nitrates et pesticides essentiellement liés à la viticulture). Cette pollution est accrue par le changement climatique (cf paragraphe enjeux et vulnérabilité locales).

Le SDAGE Rhône-Méditerranée prévoit d'atteindre un bon état chimique et quantitatif pour 2021 pour l'ensemble des nappes présentes sur le territoire du bassin versant de la Dheune.

### • **Études et travaux prospectifs**

D'après les travaux de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse, tous les territoires du bassin Rhône Méditerranée Corse sont vulnérables aux évolutions climatiques. Le changement climatique aura un impact sur la quantité d'eau disponible (baisse des précipitations, hausse de l'évapotranspiration, baisse des apports neigeux) et sur sa répartition dans le temps (accentuation des débits d'étiages estivaux) et dans l'espace.

Les différents travaux et simulations réalisées par l'agence de l'eau pointent « une baisse des débits de la Saône de l'ordre de 25 à 40% » et une augmentation des débits en période hivernale.

Les problèmes croissants de qualité d'eau, de sévérité des étiages, d'inondation des communes riveraines, et d'entretien du lit et des berges, ont conduit les différents organismes de gestion de la rivière et du milieu à engager une réflexion conjointe sur les orientations de gestion, d'aménagement et d'entretien du bassin versant, dont l'objectif est la mise en place d'un Contrat de rivière permettant de mettre en œuvre une gestion globale des rivières et de leur bassin versant.

En 2007, un Contrat de rivière a été mis en place pour une période de 4 ans (2008-2012) afin de mettre en œuvre une gestion globale des rivières et de leur bassin versant. Ce contrat de rivière a permis de réaliser une centaine d'actions sur la reconquête de la qualité des eaux (assainissement notamment) et la restauration des rivières du bassin versant.

En 2014, le Contrat d'agglomération Beaune et Bassin versant de la Dheune a été signé pour 3 ans. De nombreuses actions ont été réalisées dans ce cadre. Un travail important a notamment été effectué sur les rivières : entretien de la végétation, restauration physique, gestion pour assurer la continuité écologique... Le bilan des actions est consultable et le prochain contrat est en prévision.



## • **Enjeux et vulnérabilités locales**

L'enjeu principal pour les années à venir va être de pouvoir répondre aux besoins en eau du territoire.

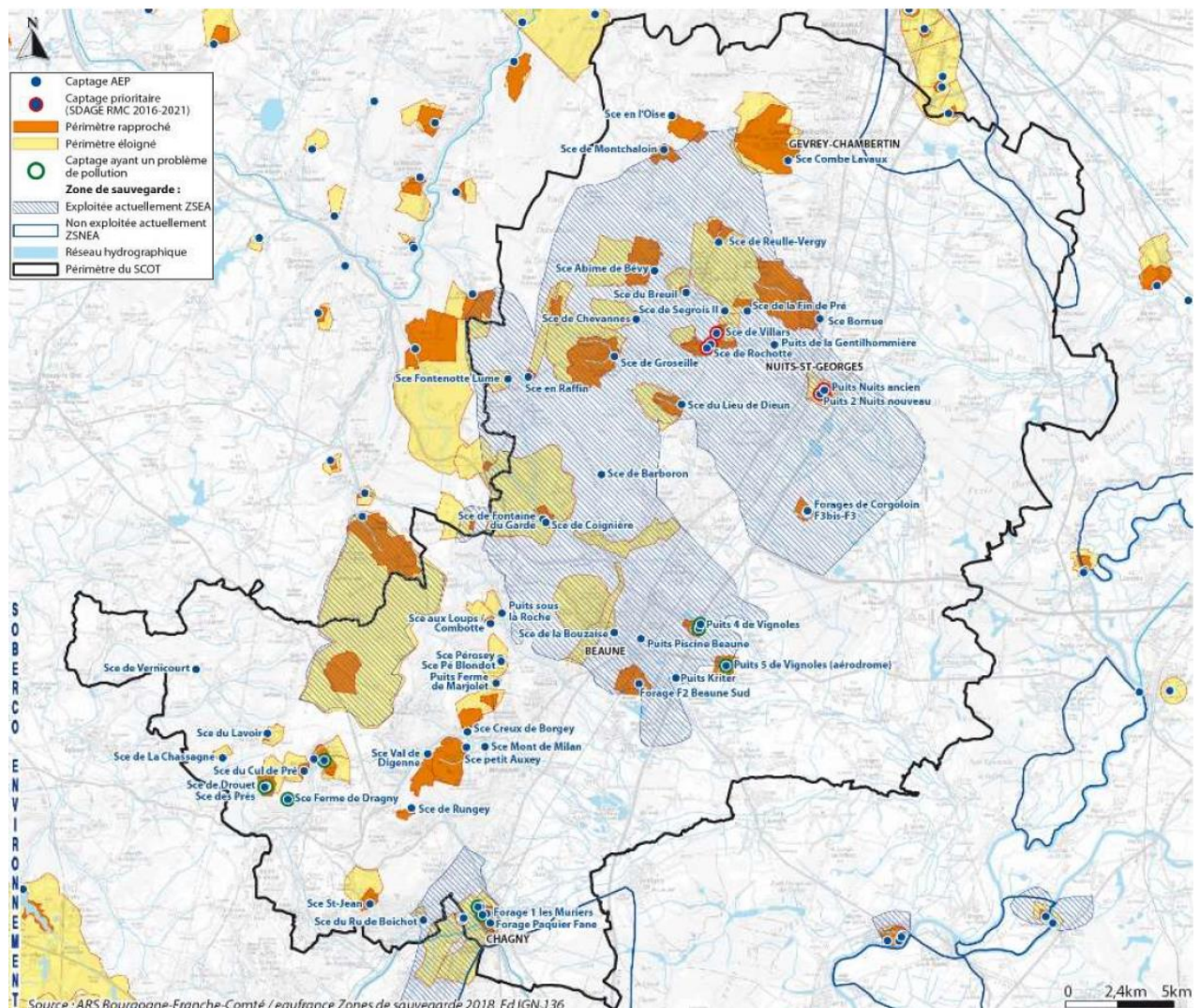
Une vigilance particulière est nécessaire pour certaines communes afin de sécuriser l'AEP et renforcer l'interconnexion des réseaux et répondre ainsi à une augmentation prévisible de population (scénario du SCoT). En effet, certaines collectivités dépendent d'une seule source d'approvisionnement. En cas de défaillance de cette ressource, l'alimentation en eau pourrait être interrompue.

Le schéma directeur de l'eau adopté en 2013 avait mis en évidence les zones en tensions futures. Elles sont aujourd'hui plus nombreuses et pour certaines d'entre elles, les tensions sont déjà existantes.

- **Une situation préoccupante pour les communes de** : Vauchignon, Pommard, Bouilland, Aubigny-la-Ronce, Molinot (même si le bilan besoins-ressources est satisfait à ce jour).
- **Une situation sensible pour les communes de** : Meursault (une réduction des volumes de fuites permettrait de satisfaire le bilan besoin ressource sans recourir à une alimentation en eau complémentaire du Pays Beaunois).
- **Un manque de ressource en eau pour les communes de** : Nolay/Cormot le Grand, Monthelie, Santenay. Ces communes disposent d'interconnexions pour des alimentations en eau complémentaires.
- Du côté du sous-bassin de l'Ouche, 4 communes sont identifiées comme des zones en tension : Mavilly-Mandelot, Meloisey, Saint-Romain, Baubigny (communes desservies par le syndicat d'Arnay-le-Duc). Elles sont alimentées par les sources de l'Ouche, seules ressources disponibles en périodes d'étiage.

Face aux étiages plus prononcés et à la multiplication des sécheresses, certaines activités climato-dépendantes (activité agricole, industries consommatrices d'eau seront plus vulnérables et des conflits d'usages liés à la ressource pourraient apparaître.

Concernant l'alimentation en eau potable, les ressources en eau disponibles sur le territoire risquent parfois d'être insuffisantes pour satisfaire les besoins en eau potable. A noter qu'une partie de la population est dépendante d'une alimentation extérieure au territoire.



## Vulnérabilité des captages et périmètres de protection

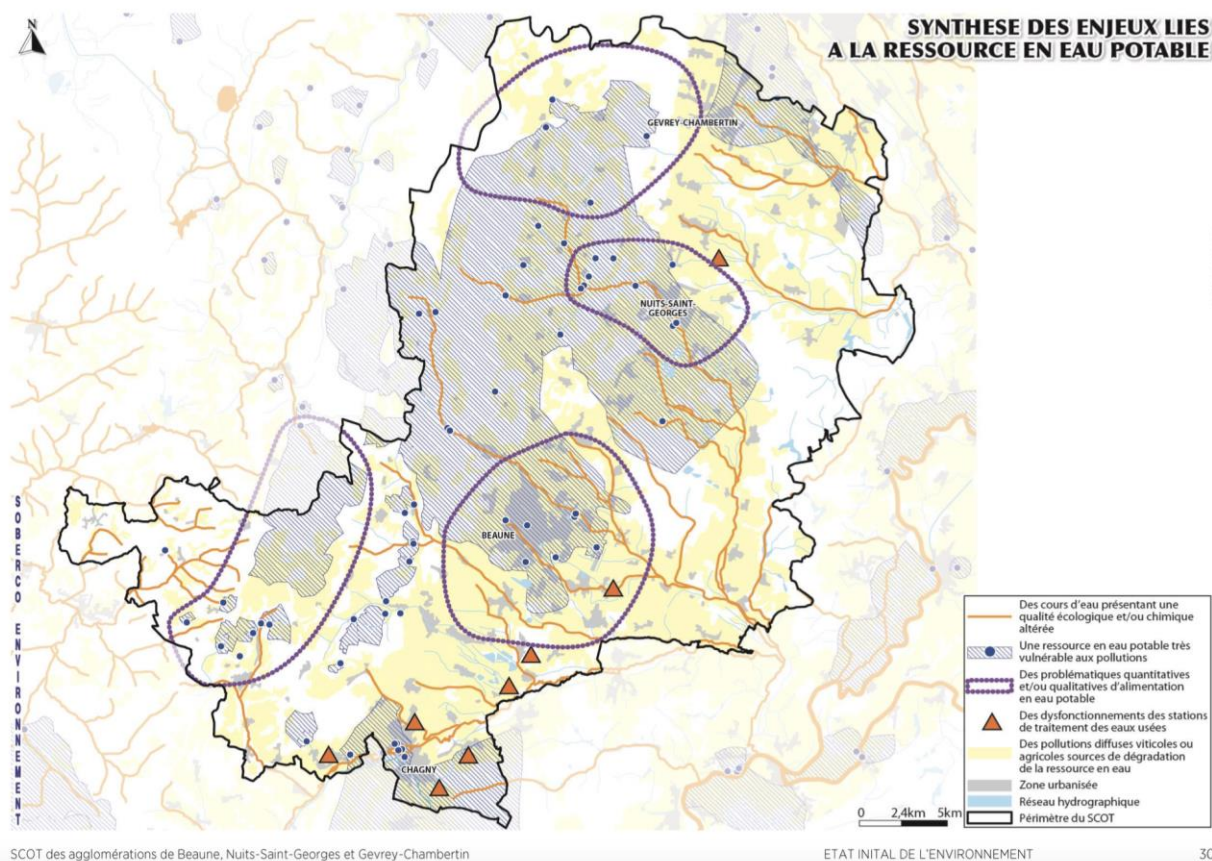
(Source : Etat initial de l'environnement du SCoT, 2019)

Les événements pluviaux brutaux ainsi que l'augmentation de la température de l'eau pourraient avoir un impact négatif sur la qualité du milieu.

En effet, les débits des cours d'eau sont de moins en moins élevés. Par conséquent, la concentration en polluants est plus importante. La problématique des nitrates et phosphates n'est pas très présente. En revanche, les concentrations en pesticides sont souvent au-dessus des normes.

Le changement climatique peut également entraîner des phénomènes de prolifération végétale (eutrophisation) sous les effets conjugués de l'augmentation des températures de l'eau, de l'éclairement, du manque d'eau dans les cours d'eau en été et du ralentissement des écoulements. Cependant, ceci est relativement peu observé sur le territoire car il y a peu d'eaux stagnantes.

La gestion des eaux pluviales dans les zones urbaines devra intégrer ces phénomènes pour anticiper et limiter les pressions polluantes potentielles.



### Synthèse des enjeux liés à la ressource en eau potable

(Source : SCOT des agglomérations de Beaune, Nuits-Saint-Georges et Gevrey-Chambertin)

Depuis 2014, d'importantes évolutions ont été apportées sur les réseaux en eau potable. Certaines STEP ont été réhabilitées pour augmenter les rendements : Saint-Marie-la-Blanche et Meloisey. Des travaux sur les réseaux ont notamment été effectués dans les communes de Meursault, Nolay, Santenay, Chagny, Echevronne et Beaune. Un bassin tampon a été créé à Beaune.

#### b. Les risques naturels

Les modélisations d'évolution des phénomènes extrêmes (forte précipitation, tempête, vague de chaleur...) sont encore difficilement interprétables. Néanmoins, d'après les derniers travaux du GIEC dans le cadre d'un rapport spécial « Evènement Extrêmes », les risques naturels sont susceptibles d'être renforcés par le changement climatique avec des changements dans le type, la fréquence et l'intensité des événements extrêmes.

Il est nécessaire de noter que si la question climatique joue un rôle direct sur les précipitations, les projections pointent une intensification des fréquences des événements extrêmes d'ici les prochaines années.

Sur le territoire, on observe de plus en plus d'alternance de phénomènes extrêmes : sécheresse, inondations.

Les années 2013 et 2018 ont été particulièrement marquées par de gros épisodes pluvieux et des orages très localisés (20 mm d'un coup sur une commune et rien sur la commune d'à côté).

Les inondations et leurs conséquences ne sont pas des catastrophes « naturelles ». En effet, si le fait déclencheur est bien un phénomène météorologique, parfois hors norme, il s'applique à un territoire redessiné depuis plusieurs décennies par l'homme, ce qui en aggrave les conséquences. Aussi, la question des inondations n'est pas tant une problématique climatique qu'un enjeu stratégique d'aménagement du territoire et notamment en zone sensible.

Sur le territoire de l'agglomération Beaune Côte et Sud, trois principaux risques naturels seront potentiellement affectés par les évolutions climatiques :

- Les inondations,
- Les mouvements de terrains,
- Les feux de forêts.

### • **Risques Inondations**

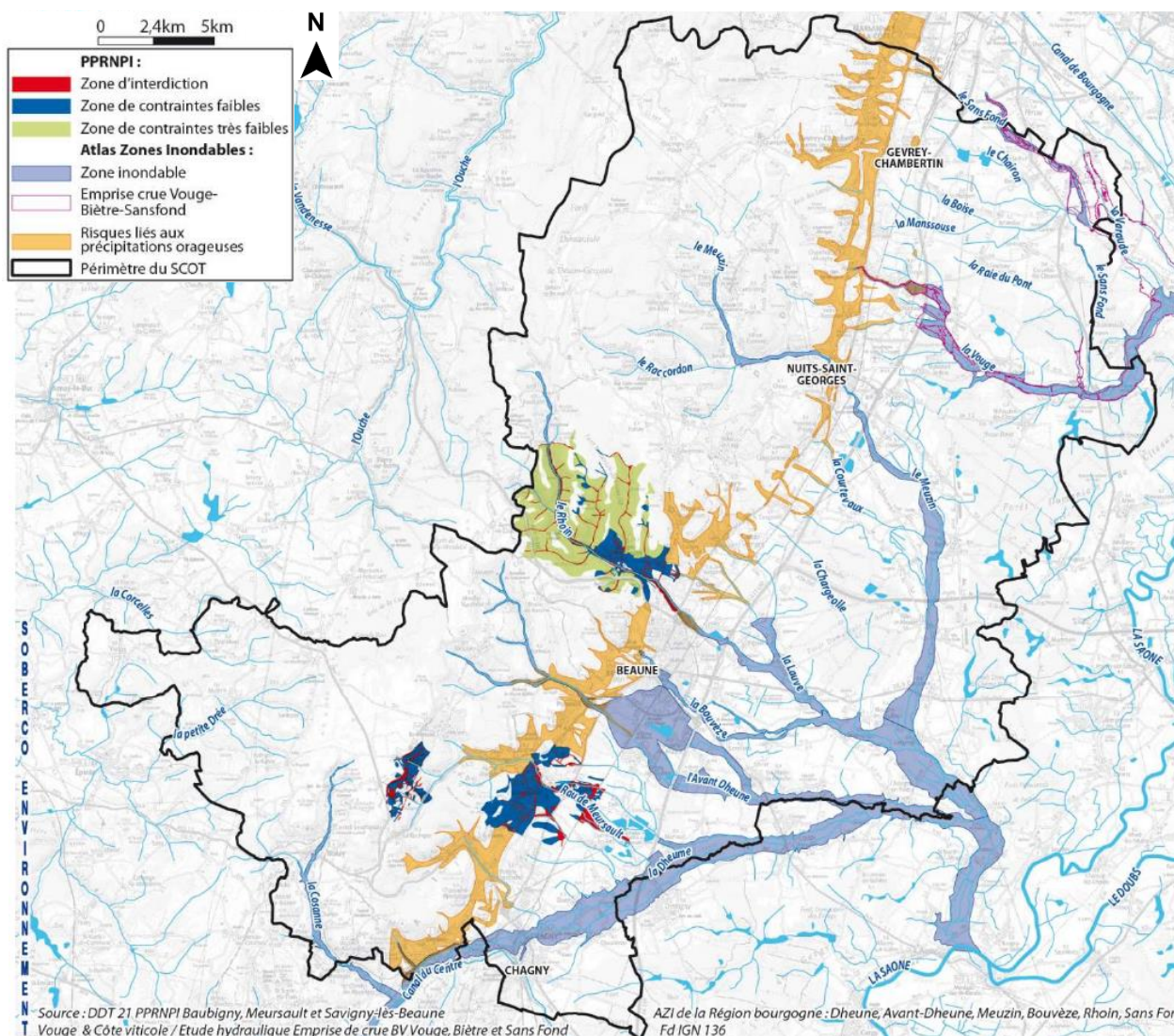
On distingue deux types d'inondations sur le territoire de l'agglomération :

#### **Le débordement de cours d'eau**

Il s'agit de crues faisant suite à un épisode pluvieux important. Ces crues peuvent être lentes, comme dans le Val de Saône ou de Loire, et donc prévisibles. Mais elles peuvent être plus rapides, comme dans la vallée de l'Ouche ou de l'Armançon, avec des risques pour la population.

#### **Les ruissellements**

Ce type d'inondation fait suite à des orages intenses ou de fortes pluies entraînant le ruissellement de l'eau, accompagné de coulées de boue plus ou moins importantes. Ce phénomène est peu prévisible, il concerne essentiellement la côte viticole où certaines pratiques comme l'absence de végétation au sol ou les plantations dans le sens de la pente, peuvent favoriser ce phénomène ([www.bourgogne.gouv.fr](http://www.bourgogne.gouv.fr)). Par ailleurs, l'imperméabilisation des sols, du fait de l'urbanisation, est aussi un facteur aggravant.



### Localisation géographique du risque inondations à l'échelle du SCOT des agglomérations de Beaune et de Nuits Saint Georges

(Source : Rapport de présentation du SCOT, 2019)

Deux secteurs sont particulièrement touchés par les inondations ces dernières années, Corpeau et Bouilland / Savigny-lès-Beaune.

#### □ Le ruissellement pluvial

La problématique de ruissellement pluvial concerne plus particulièrement la côte viticole liée à sa topographie en pente. En aval, la problématique de ruissellement pluvial est accentuée par l'imperméabilisation des sols et la saturation des réseaux d'assainissement limitant l'infiltration des eaux pluviales dans les sols.

Ainsi, les conséquences sur le réseau hydrographique aval sont nombreuses :

- saturation et débordement du réseau d'assainissement et des ouvrages d'évacuation des eaux pluviales,
- érosion des berges des cours d'eau,
- ensablement global des zones situées à l'aval des vignobles,
- dégradation de la qualité des eaux par augmentation des matières en suspension, entraînement de résidus de produits phytosanitaires et de fertilisants.

## Des outils de gestion et de prévention des risques inondations

Depuis plusieurs années, les communes de l'agglomération de Beaune Côte et Sud ont engagé des actions de lutte contre les inondations. Jusqu'à présent, la politique de gestion du risque inondations n'a pas été coordonnée à l'échelle des communes.

Depuis 2018, la Communauté d'Agglomération a la **compétence GEMAPI** (Gestion des Milieux Aquatiques et de Prévention des Inondations).

Cette nouvelle compétence, ainsi que la mise en place de zonage d'eaux pluviales, permettent de coordonner et mutualiser les moyens d'intervention en matière de risques d'inondations sur le territoire.

Cette compétence est définie à l'article L. 211-7 du Code de l'environnement. Elle comporte quatre grandes missions :

- l'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique
- l'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac, plan d'eau
- la défense contre les inondations et la mer
- la protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines

En matière de prévention, l'agglomération est couverte par les Plans de Prévention des Risques Naturels prévisibles (PPRN) approuvés de Meursault, Savigny-les-Beaune et Baubigny.

Les PPRN de Meursault et Savigny-les-Beaune intègrent des mesures obligatoires :

- de diagnostic des biens existants et de réduction de la vulnérabilité aux inondations des biens existants et nouveaux,
- de maîtrise des ruissellements et notamment la réalisation d'un zonage pluvial et d'études hydrauliques spécifiques préalables à tout aménagement urbanistique.

Celui de Baubigny intègre également des règles de protection contre les ruissellements et chutes de bloc, de diagnostic des ERP, et de maîtrise des ruissellements.

On peut aussi citer le Plan de Gestion des Risques Inondations (PGRI) du bassin hydrographique Rhône-Méditerranée Corse, qui recommande :

- La mise en œuvre de dispositifs d'accompagnement pour des mesures de réduction de la vulnérabilité aux inondations (disposition 1.3)
- La prise en compte du risque dans les projets d'aménagement (disposition 1.9),
- La réduction à la source des ruissellements (disposition 2.4)

Plus globalement le PGRI s'articule autour de 5 thèmes : Respect des principes d'un aménagement du territoire qui intègre les risques d'inondation, Gestion de l'aléa en tenant compte du fonctionnement naturel des milieux aquatiques, Amélioration de la résilience des territoires exposés, Organisation des acteurs et des compétences pour mieux prévenir les risques, et Développement et partage de la connaissance.

Le PGRI du bassin Loire-Bretagne présente lui un objectif majeur relatif à un aménagement du territoire adapté au risque, élaboré par un « Comité de bassin » de 190 membres, représentants et usagers.

Ces objectifs sont actuellement reconduits ou adaptés dans les PGRI 2022-2027, qui entreront en vigueur en Avril 2022.

Les communes de Cormot-Vauchignon, Change, Paris-l'Hôpital, Dezize-les-Maranges, Chagny, Chaudenay et Nolay sont concernées par le projet de Programme d'Actions pour la Prévention des Inondations (PAPI) « Val de Saône et côte viticole » porté par l'Etablissement Public Territorial de Bassin (EPTB) Saône-et-Doubs.

En matière de gestion des eaux pluviales, les réseaux aujourd'hui unitaires deviennent progressivement séparatifs. La problématique des eaux pluviales est accentuée par l'imperméabilisation des sols et la canalisation des eaux pluviales.

A l'heure actuelle, les observations ne permettent pas de dégager de signal marqué sur l'évolution des inondations fluviales sur le territoire. L'amplitude, et donc l'impact, des inondations est fortement dépendant de l'aménagement du territoire et donc des activités humaines. En effet, l'imperméabilisation des sols empêche l'absorption naturelle du sol et aggrave donc le phénomène. Le choix sur l'implantation de l'habitat, des équipements et des infrastructures doit donc pleinement intégrer la problématique de l'adaptation au changement climatique.

## • **Risque de mouvements de terrain**

### **Les coulées de boues**

8 communes du territoire sont particulièrement concernées par des phénomènes de mouvement de terrains :

- Baubigny, Bouze-lès-Beaune et Santenay sont concernées par les coulées de boues ;
- Ivry-en-Montagne, Baubigny, Savigny-lès-Beaune et Bouilland par les chutes de blocs ;
- ou encore Bouilland et Mavilly-Mandelot par des glissements de terrains.

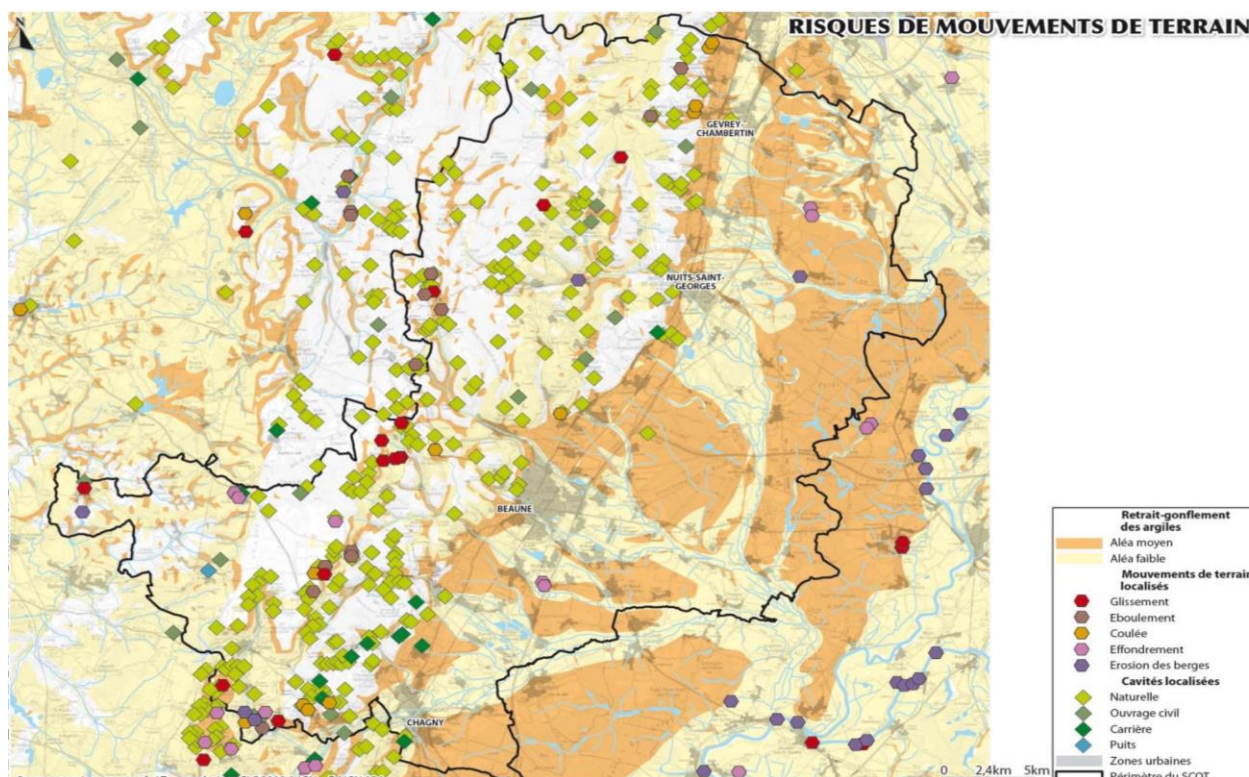
Ces risques concernent principalement des secteurs non habités et donc constituent un risque modéré pour le territoire. Les coulées de boue concernant surtout les vignobles, des aménagements pour limiter le ruissellement et la perte de terre constituent une piste d'adaptation : mise en place de bandes enherbées, rangs perpendiculaires à la pente, murets traditionnels...

### **Le retrait gonflement des argiles**

Les caractéristiques des sols argileux évoluent en fonction de leur teneur en eau : ces modifications sont appelées retrait/gonflement des argiles. C'est l'alternance de sécheresse/réhydratation des sols argileux qui entraîne localement des mouvements de terrains provoquant des dégâts plus ou moins importants sur les bâtiments. Ces dégâts sont principalement des fissures en façades, des décollements entre éléments jointifs, des distorsions des menuiseries (portes, fenêtres) ou bien même des ruptures de canalisations. La quasi-totalité de la surface de la communauté d'agglomération est concernée par une susceptibilité moyenne au risque de retrait gonflement des argiles. La sinistralité occasionnée par ces phénomènes est très nettement visible lors des années de fortes sécheresses (2003 et 2007 notamment). À l'échelle nationale, la canicule de 2003 a conduit une multiplication par 5 du nombre de sinistres indemnisés. La Côte d'Or et la Saône-et Loire bien qu'initialement relativement épargnées par ce phénomène, connaissent une recrudescence de sinistres au cours des périodes de fortes sécheresses. Le risque est de plus en plus important et les déclarations de communes en catastrophe naturelle en Bourgogne sont de plus en plus fréquentes.

Depuis 2007, chaque année, des communes de ces départements sont considérées en état de catastrophe naturelle. Avec la tendance à l'accroissement des températures moyennes estivales dans la région, le renforcement de ce risque dans les secteurs argileux est probable. Au sein du territoire du SCOT, ce risque se manifeste plus particulièrement dans la plaine de la Saône.

Il n'est pas facile de prédire comment évolueront les glissements de terrain car cet aléa est peu connu en Bourgogne. Si les sécheresses sont plus fortes en Bourgogne, on pourrait voir une aggravation de ce risque.



### Localisation géographique du risque de mouvements de terrain à l'échelle du SCOT des agglomérations de Beaune et de Nuits Saint Georges

(Source : Rapport de présentation du SCOT, 2019)

#### • **Risque de feux de forêt**

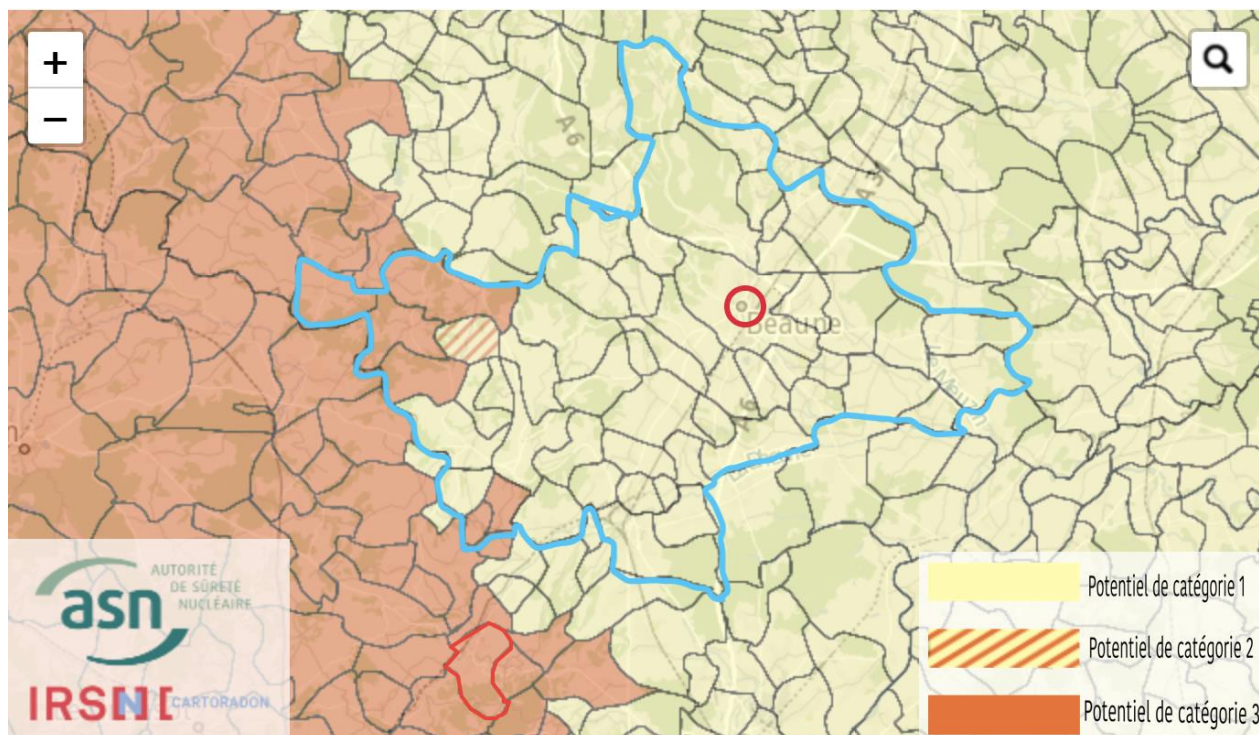
Les espaces forestiers représentent 30 % de la superficie du territoire du SCOT. Cependant malgré la répartition géographique forestière, la climatologie et le régime pluviométrique local n'entraînent pas de sécheresses régulières conséquentes en matière de départ de feu. Aussi, le risque feu de forêts est un risque mineur à ce jour pour le territoire, bien que les modes de gestion forestières doivent évoluer avec de limiter le renforcement du risque incendie sur les forêts.

#### • **Risque Radon**

Le Radon, gaz radioactif d'origine naturelle, représente le tiers de l'exposition moyenne de la population française aux rayonnements ionisants. Sa concentration est généralement faible dans l'air extérieur mais peut-être parfois élevée dans les bâtiments et de manière plus générale dans les lieux fermés en contact avec le sol.



Le territoire est majoritairement en zone de catégorie 1. Cependant les communes situées à l'ouest du territoire se trouvent en catégorie 2, voire 3.



### Cartographie du potentiel radon par commune

Source : Institut de Radioprotection et de Sûreté Nucléaire

### c. Biodiversité

Le changement climatique est avéré et l'érosion de la biodiversité est une réalité, même si un rapport de cause à effet entre ces deux phénomènes est difficile à établir. La question de l'adaptation pour la biodiversité et les milieux naturels ne se réduit pas qu'à l'indicateur climatique. Beaucoup d'autres variables influent sur l'évolution des milieux et en premier lieu l'action de l'homme. Ces derniers (pressions sur la ressource en eau, artificialisation des sols, fragmentation des milieux) sont plus importants sur la biodiversité que les effets directs du climat (augmentation de la température, modification de la pluviométrie). Cependant, le facteur changement climatique en aggrave les effets.

Les changements climatiques influenceront de manière variable différentes composantes :

- **déplacements** d'espèces et des aires de distribution ;
- **modification de la phénologie** : évolution des dates de floraison (débourrement plus précoce de certaines essences) ;
- **modifications de reproduction / nidification de la faune** ou de réduction : extinctions locales, synchronisation biologique ;
- **mortalité** accrue pour certaines espèces végétales (arbres, arbustes).

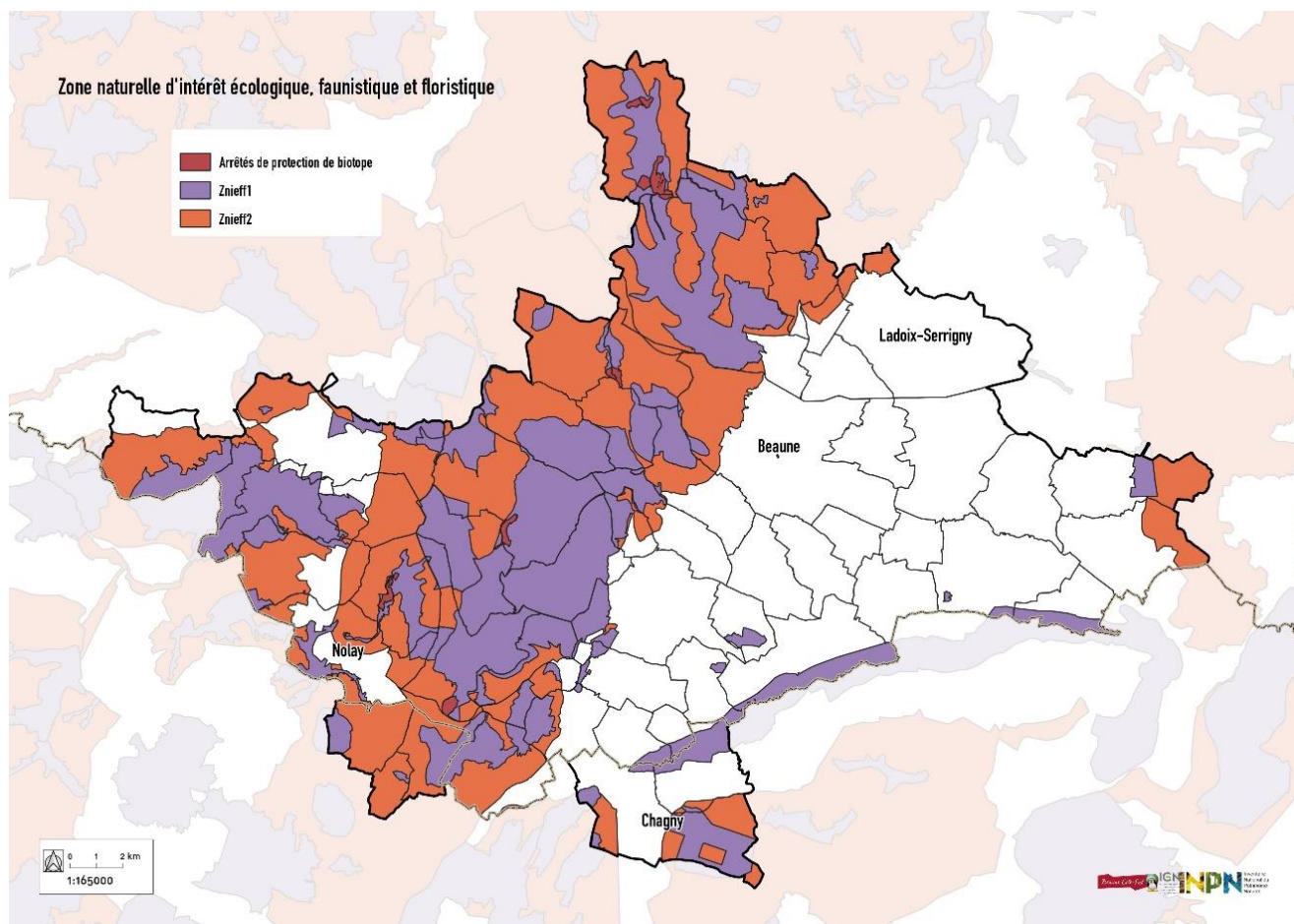
La préservation de la biodiversité passe aussi bien par la protection des espaces naturels que par la prise en compte d'une nature plus ordinaire dans l'aménagement et la gestion des espaces urbains et périurbains.

## • Caractéristiques du territoire

Le territoire de l'agglomération dispose de nombreux espaces naturels. Environ un tiers de la superficie du territoire est concerné par des espaces forestiers et naturels.

2 grandes entités naturelles constituent le territoire communautaire : la mosaïque de côtes ainsi que les prairies inondables. Dès lors, plusieurs zonages de protection ont été élaborés sur le territoire :

**18 ZNIEFF de type 1** (zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique) sont répertoriées sur le territoire.



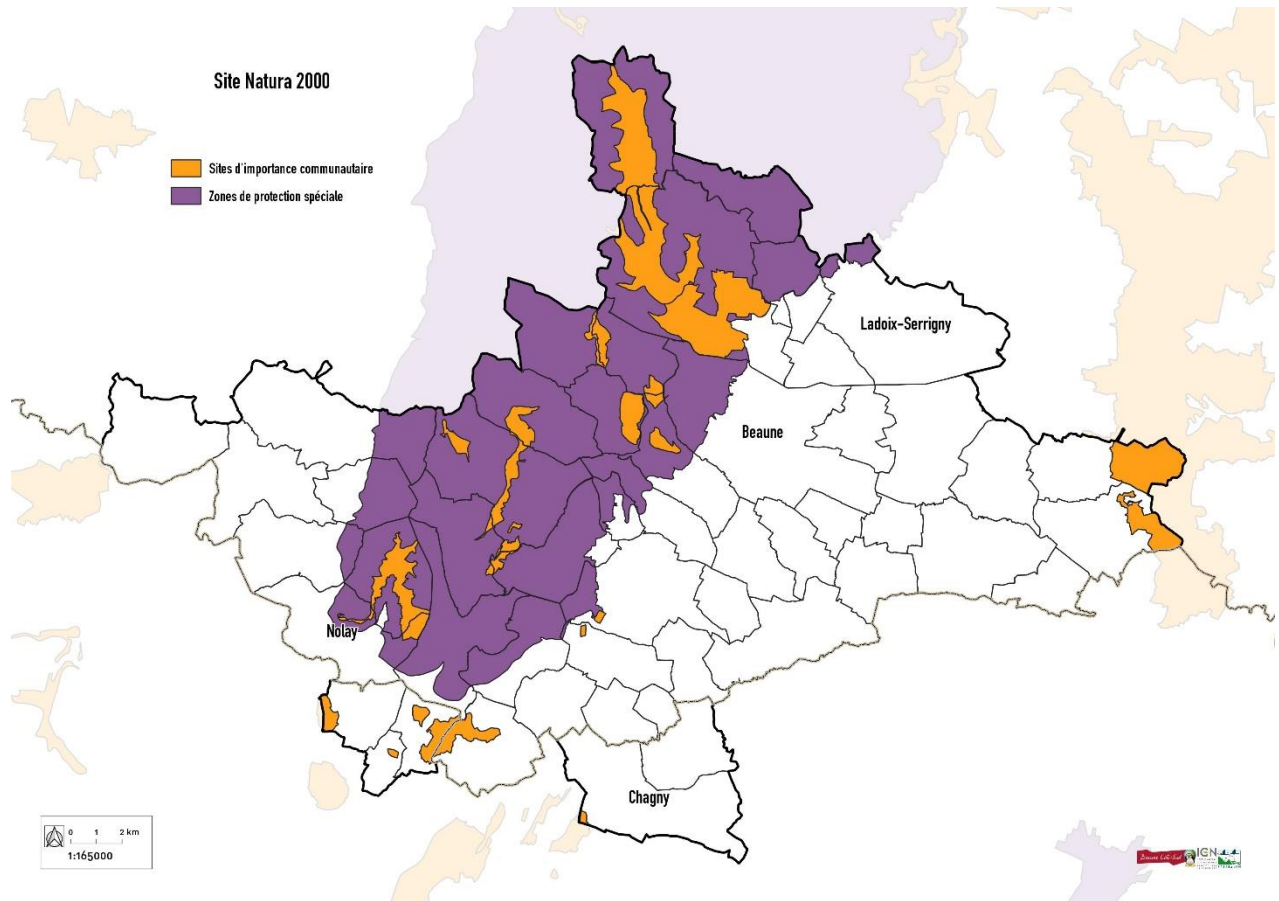
### ZNIEFF de types 1 et 2 en 2019 sur le territoire

(Source INPN)

**Deux arrêtés préfectoraux de protection de biotopes** sont également en vigueur sur le territoire, concernant la reproduction du faucon pèlerin (concerne les communes de Bouilland, St Romain, Baubigny, Vauchignon et Cormot-le-Grand) ainsi que la préservation du Grand-Duc (Vauchignon, Cormot-le-Grand, Nolay, La Rochepot et Bouilland).

**Les sites Natura 2000** (site Arrière Côte de Dijon et de Beaune et habitats naturels de l'arrière côte de Beaune) concernent essentiellement les pelouses et milieux forestiers de la Côte et de la Haute Côte, mais aussi les grottes servant d'habitat aux chauves-souris.

**Les sites conservatoires** : le CEN a une maîtrise foncière sur ces zones pour préserver la biodiversité.



Localisation des zones présentant un intérêt pour la biodiversité

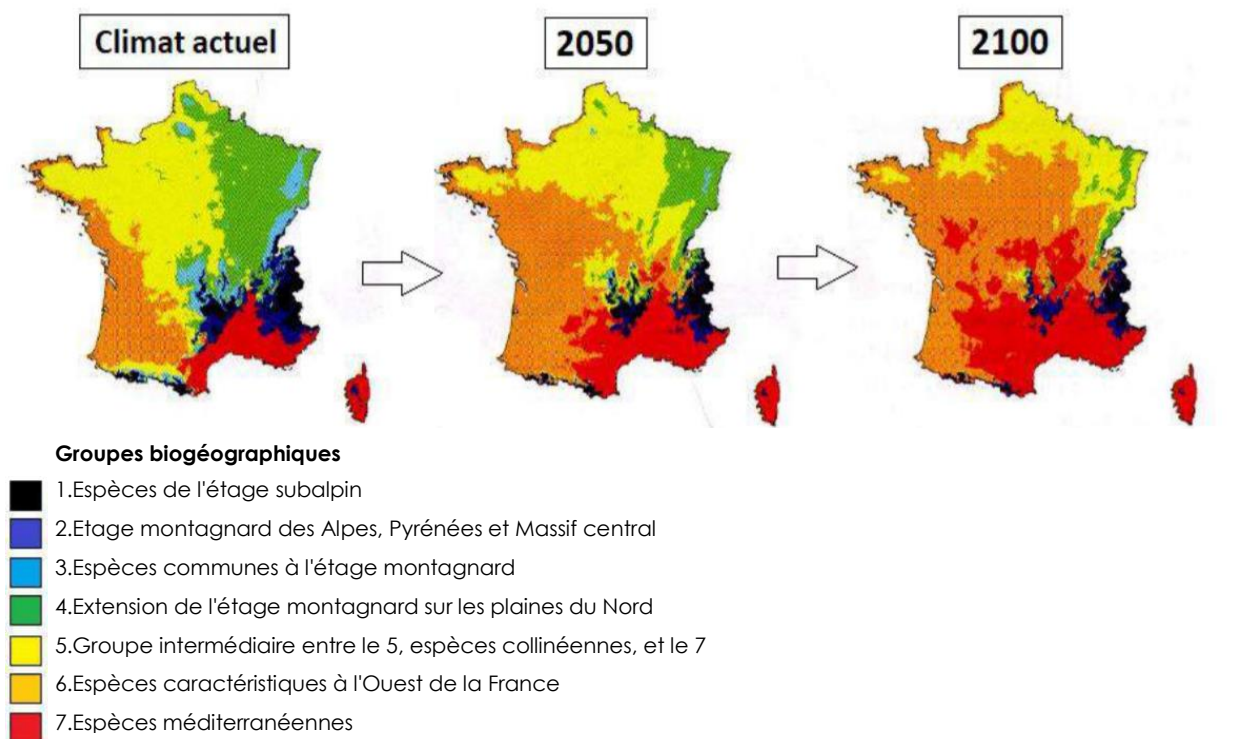
## • Impact du changement climatique sur la biodiversité

D'après différents travaux scientifiques, le changement climatique impactera diverses composantes de la biodiversité.

### Une remontée générale des aires de répartition des espèces

Selon l'ONERC, on estime qu'une augmentation de température de 1°C correspondrait à un déplacement de 50 à 200 km vers le nord ou de 150 m en altitude.

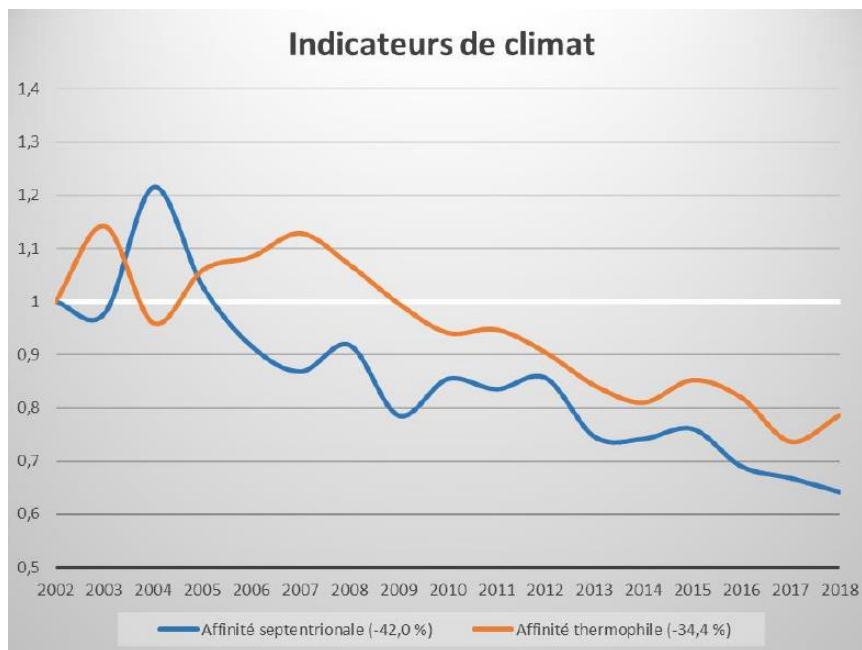
Dans le cadre du projet de recherche CARBOFOR, l'INRA a modélisé l'impact du changement climatique sur les groupements forestiers et leurs aires de répartition. D'ici les prochaines décennies, les espèces méditerranéennes représenteront près d'1/3 de la superficie du territoire national. Ces évolutions influenceront la modification des paysages, et pourraient entraîner la banalisation de ces derniers. Ces essences méditerranéennes plus inflammables donc plus sensibles au risque incendie.



### Modélisation et cartographie des changements dans la répartition géographique des principaux groupes biogéographiques aux horizons 2050 et 2100 selon le scénario B2 ("optimiste") du GIEC

(Source : projet CARBOFOR, INRA, 2005)

L'influence méditerranéenne est forte et remonte jusqu'au Pays Beaunois. Cependant, il y a également une influence septentrionale importante. Il est donc difficile de voir l'impact réel du réchauffement climatique sur les aires de répartition des espèces.



**Tendances de groupes d'espèces selon leurs affinités climatiques**  
**Résultats 2018 du suivi temporel des oiseaux communs en Bourgogne-Franche-Comté**

(Source : LPO)

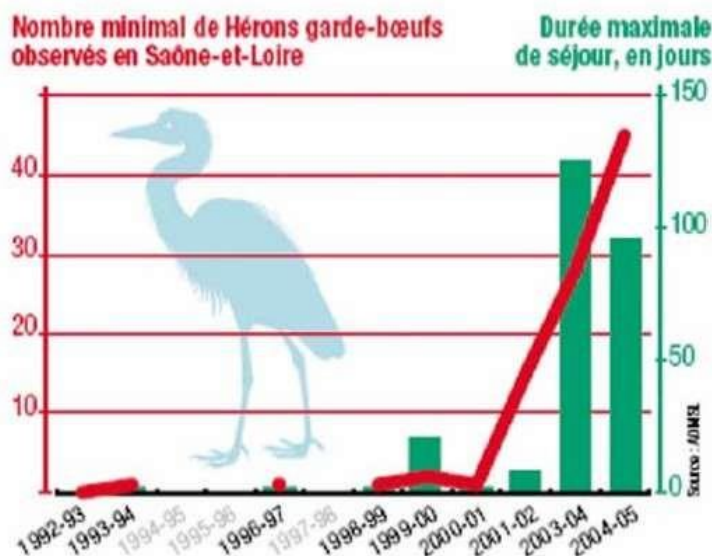
### **Apparition de nouvelles espèces**

Concernant la flore, on suspecte un lien entre le changement climatique et la progression de quelques espèces.

C'est le cas de l'ambrosie, pour laquelle un plan d'action départemental a été défini par l'arrêté préfectoral du 18 juillet 2018 (voir page 54).

Par ailleurs, d'autres espèces faunistiques apparaissent en Bourgogne :

- **la fauvette mélanocéphale** : considérée comme l'espèce la plus strictement méditerranéenne de l'avifaune française (Mezani, 2005), elle est apparue en 2001, suite à un hiver très doux, en Saône-et-Loire, ce qui représente maintenant sa limite septentrionale mondiale. Elle n'a été observée que jusqu'en 2005 faute de moyens. Cependant, des preuves de sa présence sont régulièrement retrouvées sur deux sites.
- **le héron garde-bœufs** : il est progressivement remonté en Espagne et dans le sud de la France. Il est arrivé en Saône et Loire en 1994, année particulièrement chaude.



### Evolution du nombre minimal de Hérons garde-bœufs et de leur durée maximale de séjour en Saône et Loire

(Source : Alterre Bourgogne 2012)

La fauvette et le héron garde-bœufs ne sont que des exemples parmi d'autres espèces venant du sud. On peut également citer le papillon Azure de la faucille.

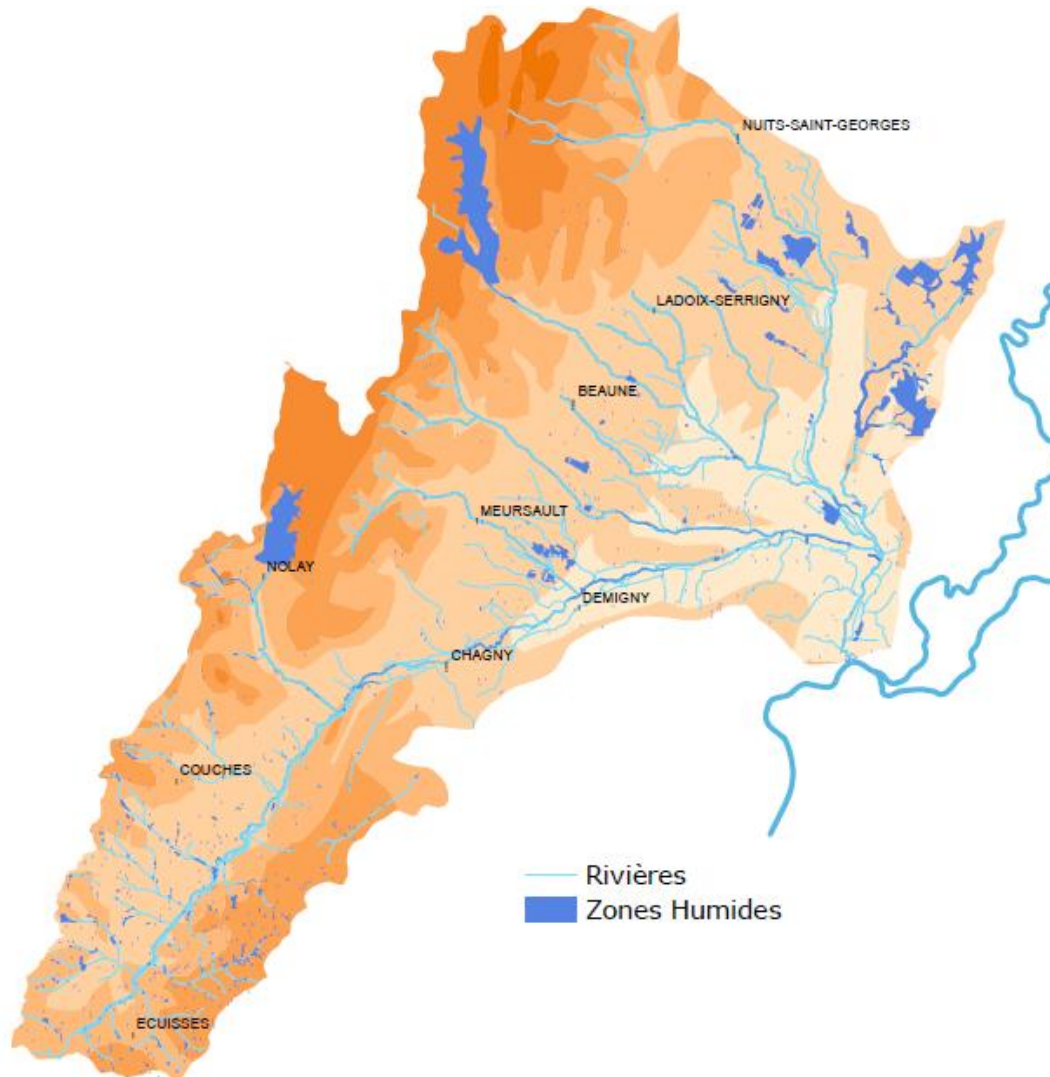
Depuis quelques années, on constate l'accentuation significative des fluctuations de population. Ces fluctuations dépendantes des variations du climat ont toujours été observées mais sont plus importantes aujourd'hui.

Poussée à l'extrême, cela peut mener à la disparition de certaines espèces.

#### **Influence sur les milieux humides**

Les zones humides (de plus de 4 hectares) représentent près de 5 % du territoire (4 000 hectares) avec des espaces remarquables tels que les étangs d'Or.

Elles sont plutôt situées côté est du territoire sur les sources qui sortent du calcaire. L'impact du réchauffement climatique est à envisager sur les sources et donc sur la biodiversité.



### Zones humides du bassin versant de la Dheune

(Source : CEN de Bourgogne et EPTB)

De par leur nature même et l'existence de microclimats (sensibles aux modifications thermiques), les zones humides évoluent constamment avec le climat. Cependant, la rapidité des changements climatiques attendus, cumulée à d'autres stress et à des effets rétroactifs envisagés, risquent d'impacter profondément le fonctionnement des zones humides et la biodiversité qu'elles accueillent.

D'après les travaux de l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse, les zones humides devraient être affectées par les variations de températures et d'évapotranspiration (risques d'assèchement ou d'eutrophisation) et par les variations de pluviométrie ou de débits, selon leur fonctionnement hydrologique (assèchement ou risque d'inondation voire de submersion).

Les milieux humides ont également un rôle de rétention des crues qui est potentiellement menacé.

Les conséquences ne sont pas négligeables pour les zones humides à vocation agricole qui ont des valeurs de plus en plus importantes. Le prix du foncier augmente considérablement sur ces parcelles. En effet, lors des épisodes de fortes chaleurs, les milieux humides deviennent un refuge.

L'élevage est particulièrement concerné car les parcelles sont plus fraîches pour le bétail. La ressource fourragère est plus importante et permet d'éviter le creux fourrager dès le mois de juillet. C'est un point relativement nouveau par rapport à 2014.

Certaines actions sont mises en place dans l'optique de préserver et restaurer ces zones notamment sur la Bouzaise à Corgengoux et Marigny-lès-Reullée.

### **Les pelouses calcaires – un atout à préserver**

Le territoire bénéficie d'une grande densité de pelouses calcaires (cf trame orange). Ces milieux renferment une grande diversité d'espèces. Plus un milieu est riche en termes d'espèces, plus il est résilient au changement climatique. Les pelouses calcaires ont un rôle tampon : ce sont des remparts en faveur de la biodiversité qui permettent de maintenir la fonction de réservoir au regard de la biodiversité. Atout à préserver pour limiter les impacts sur les autres zones.

### **Développement des énergies renouvelables, un risque pour la biodiversité ?**

Dans le contexte de transition énergétique actuel, les énergies renouvelables se développent massivement sur le territoire.

D'importants projets éoliens ont été réalisés ces dernières années et des projets d'extension sont à venir. Des organismes tels que la LPO se sont opposés à certains projets pour préserver les zones Natura 2000 (côtes + arrière-côtes de Beaune). En effet, l'impact sur les oiseaux, les chauves-souris et sur la biodiversité en général peut être important. Il y a également des enjeux patrimoniaux à prendre en compte.

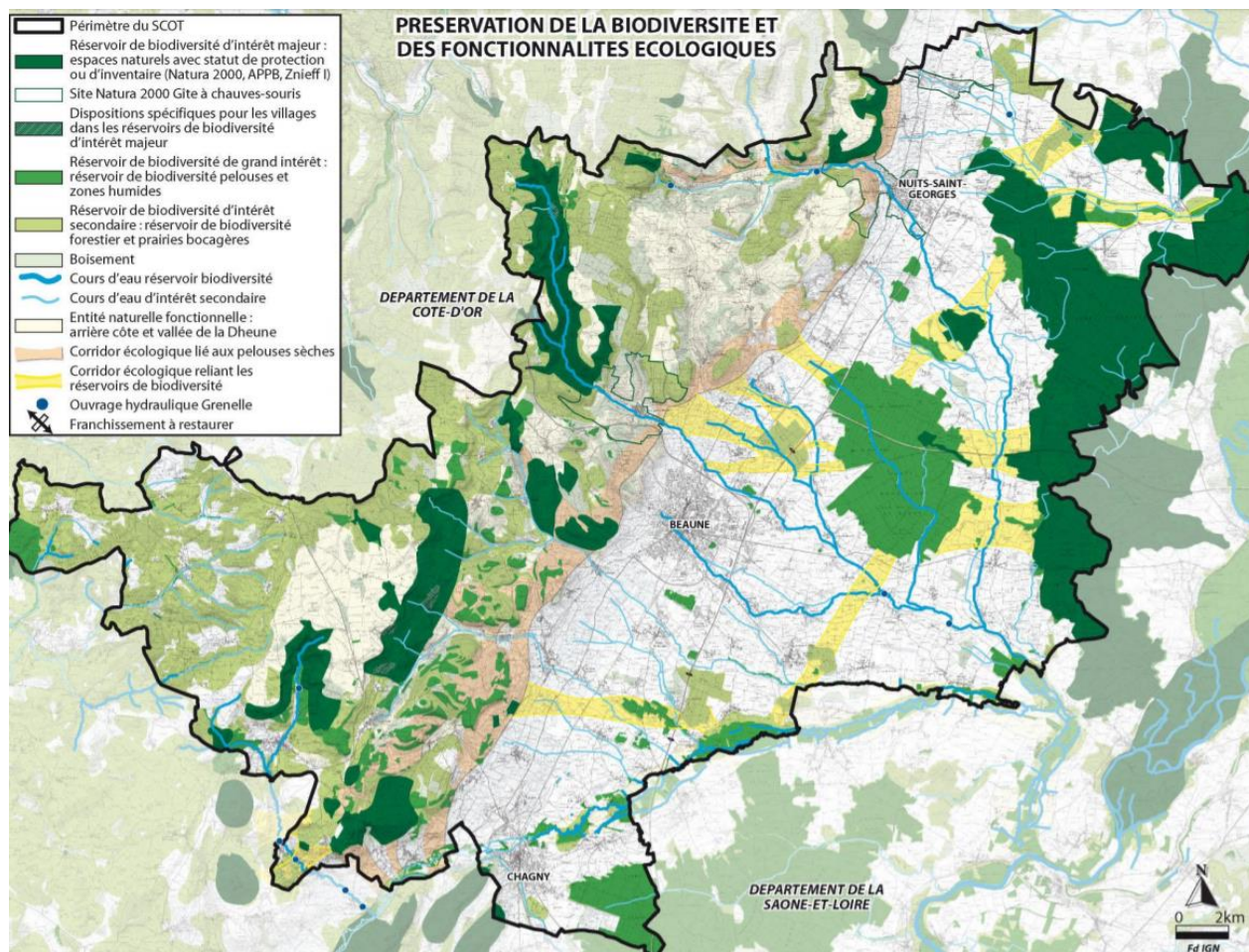
Des projets de développement solaire sont également prévus. Ceux-ci nécessitent des surfaces importantes et vont probablement s'installer sur des zones naturelles.

En principe, pour chaque projet, une analyse est réalisée afin d'évaluer l'impact sur la biodiversité. Cependant, une analyse plus globale à l'échelle du territoire serait intéressante pour connaître l'impact cumulé de tous les projets (probablement significatif).

### **• Gestion des milieux naturels**

Par la gestion des milieux naturels, on peut faciliter l'adaptation des espèces. La logique de corridors biologiques facilitera le changement de milieu pour les espèces. En parallèle, une politique sur les espaces protégés doit être menée pour augmenter leur nombre et réduire les processus qui conduisent à la fragmentation de l'habitat. Cette démarche favorisera l'adéquation entre les espèces et les habitats (Usher, 2005).





**Cartographie des continuités écologiques des territoires du SCoT des agglomérations de  
Beaune et de Nuits Saint Georges**  
(Source : SCOT, février 2014)

Des actions pour améliorer la connaissance de ces corridors se mettent en place, afin d'adapter au mieux la protection au changement climatique. La gestion des milieux naturels devient un sujet important. Des pistes sont testées.

## **B. Impacts du changement climatique sur les activités économiques**

### **a. Activités agricoles et viticoles**

Les espaces agricoles représentent près de 60 % du territoire du SCoT des agglomérations de Beaune et de Nuits Saint Georges. Pour l'agglomération de Beaune, 48 % de la superficie est concernée par ces espaces agricoles.

L'activité viticole prédomine. La culture de la vigne couvre près de 12 % du territoire et est essentiellement située sur les côteaux. Cette activité se caractérise par la petite taille des domaines viticoles. Elle a de fortes retombées économiques puisqu'elle assure également le développement d'entreprises du secteur industriel et tertiaire (commerce, logistique, imprimerie, cuverie...)<sup>35</sup>. Grâce à sa renommée, la filière viticole contribue également à

<sup>35</sup> Près d'1/3 des projets de développement de l'Agence de Développement Beaune-Saône- Auxois est lié au monde viticole.

l'attractivité touristique du territoire et à sa renommée internationale. Les Climats du vignoble de Bourgogne sont aujourd'hui reconnus par le Patrimoine de l'UNESCO.

Près du tiers de cette surface est dédiée à la culture céréalière, principalement localisée dans la plaine où le potentiel agronomique est plus élevé et les rendements plus stables. Cette surface a fortement augmenté depuis les années 90.

L'élevage est également présent sur le territoire, principalement orienté autour de la filière bovine. Les productions de fruits et surtout de légumes représentent à peine 0,2% de la surface agricole et sont très peu développées.

### • **Exposition de la production agricole au climat**

Largement dépendantes des conditions climatiques locales, les productions agricoles sont aujourd'hui soumises à des pressions conséquentes, qu'elles soient foncières ou économiques.

L'étude CLIMATOR menée entre 2007 et 2010, a permis notamment de mettre en lumière les impacts potentiels par culture et aussi par région. Ainsi pour un même vignoble, les évolutions climatiques prévisibles comportent à la fois des conséquences favorables (rendements accrus, intrants réduits, travaux facilités, ...) ou défavorables (stress hydrique, diminution des rendements ou augmentation de leur variabilité...).

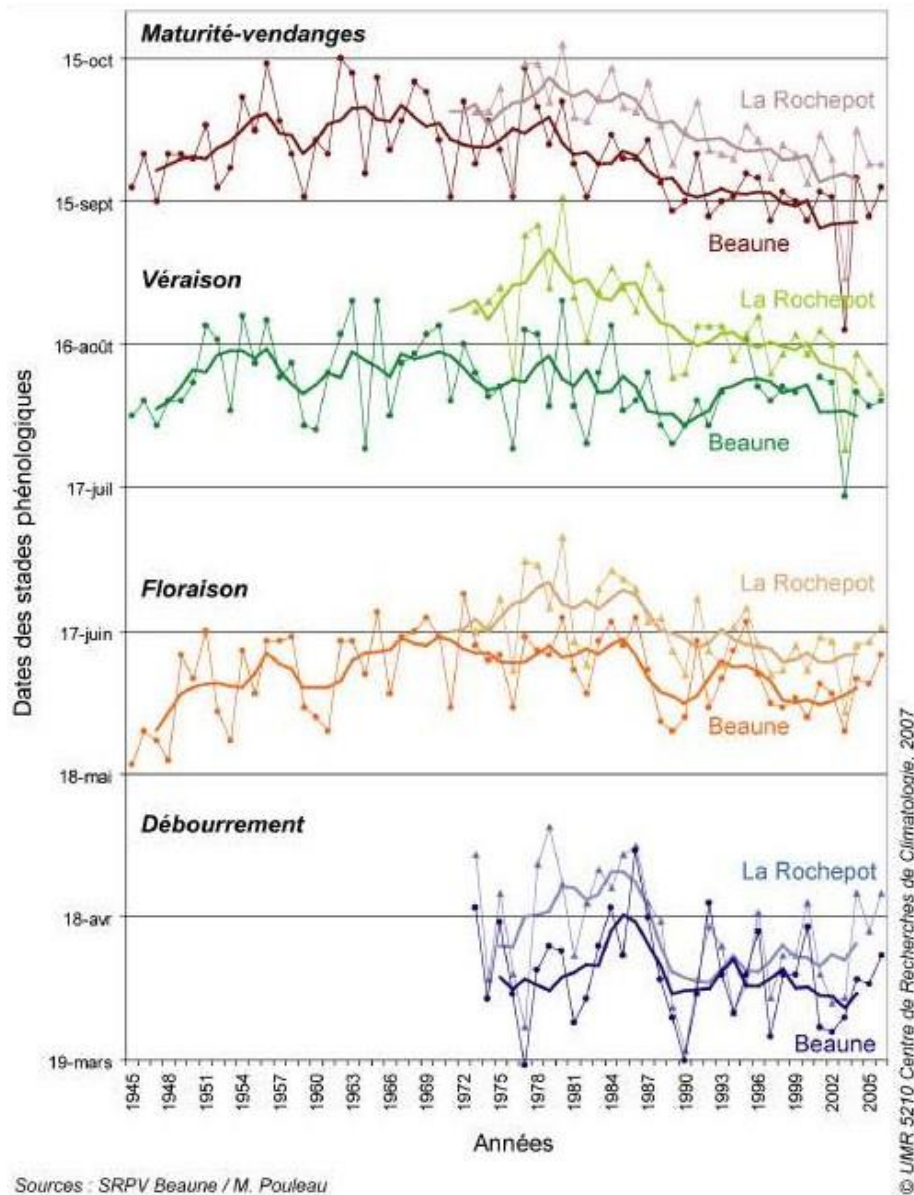
#### **Les rendements – des conséquences favorables pour le moment**

Ainsi, à moyen terme, les effets ressentis par le secteur agricole pourraient être bénéfiques. En effet, l'augmentation de la concentration en CO<sub>2</sub> et la hausse modérée des températures (hiver) ont un effet positif sur les rendements des exploitations. Cependant, il y a un effet seuil à considérer appelé « optimum thermique » au-delà duquel la plante ne supportera plus ces excès.

#### **Décalages phénologiques**

On observe progressivement des évolutions phénologiques de la vigne, liées aux évolutions climatiques actuelles. Tous les stades phénologiques sont impactés par le changement climatique : débourrement, floraison, fermeture de la grappe, véraison, récolte, ont désormais lieu avec 10 à 15 jours d'avance par rapport à 1987-1988. Le décalage des dates de vendanges entre vignes précoces et tardives s'atténue.

Les facteurs climatiques en cause sont l'augmentation de température et la baisse du nombre de jours de gel. Les besoins en chaleur qui déclenchent ces stades sont satisfaits plus tôt et cela rend les vignes plus vulnérables aux gelées tardives de plus en plus fréquentes. Cette problématique devient conséquente sur le territoire. Pour répondre à ce problème, les vignerons emploient la méthode du brûlage qui a de fortes incidences sur la qualité de l'air.



## Evolution des stades phénologiques du pinot noir, à Beaune et à la Rochepot

*Réchauffement climatique : quels impacts probables sur les vignobles ?*

(Source : CRC Bourgogne, 2007)

### Impact sur la qualité

Il n'y a pas encore d'impacts vraiment visibles sur la qualité du vin. Pour le moment les vendanges sont simplement décalées en août et le degré d'alcool est maintenant à 13 - 13,5 au lieu de 12 il y a quelques années... La problématique qualité n'est cependant pas à négliger pour les prochaines années. Certains vignobles du Sud de la France commencent déjà à être touchés...

Les impacts pourraient être prévisibles sur les conditions de maturation du raisin et donc sur la qualité, surtout en termes d'arômes. En effet, pour les sites de tradition viticole, des élévations de température pendant la période de maturation de l'ordre de 5 °C au moins sont à prévoir pour la fin du siècle.

A l'échelle nationale, il existe des projets et études pour développer des cépages résistants aux maladies et au changement climatique (ne sont pas des OGM).

A l'échelle régionale, une directive a été publiée pour intégrer de nouveaux cépages du sud non autorisés dans l'appellation mais plus résistants au changement climatique.

### **Problématique de l'eau**

La problématique de l'eau est également à considérer. Pour le moment, l'impact sur l'activité agricole est faible car la vigne n'a pas besoin de beaucoup d'eau et les autres cultures sont minoritaires.

Cependant, dans les années à venir la diminution des quantités disponibles est à prévoir et par conséquent, la hausse des besoins en eau des végétaux (accentuation de l'évapotranspiration).

L'activité viticole a également des conséquences sur la dégradation de la qualité des eaux, par l'utilisation de produits phytosanitaires et de fertilisants mais aussi des rejets d'effluents vinicoles. La mise en place progressive de mesures agri environnementales (MAEP) permettra de renforcer les partenariats entre exploitations agricoles et l'agglomération afin d'adopter des pratiques plus respectueuses de l'environnement.

### **Des actions pour changer les pratiques**

La Confédération des Appellations de Vignerons de Bourgogne (CAVB) dont le rôle est de défendre les AOC et de représenter les producteurs (environ 4 000 en Bourgogne) s'engage pour aller vers un changement des pratiques.

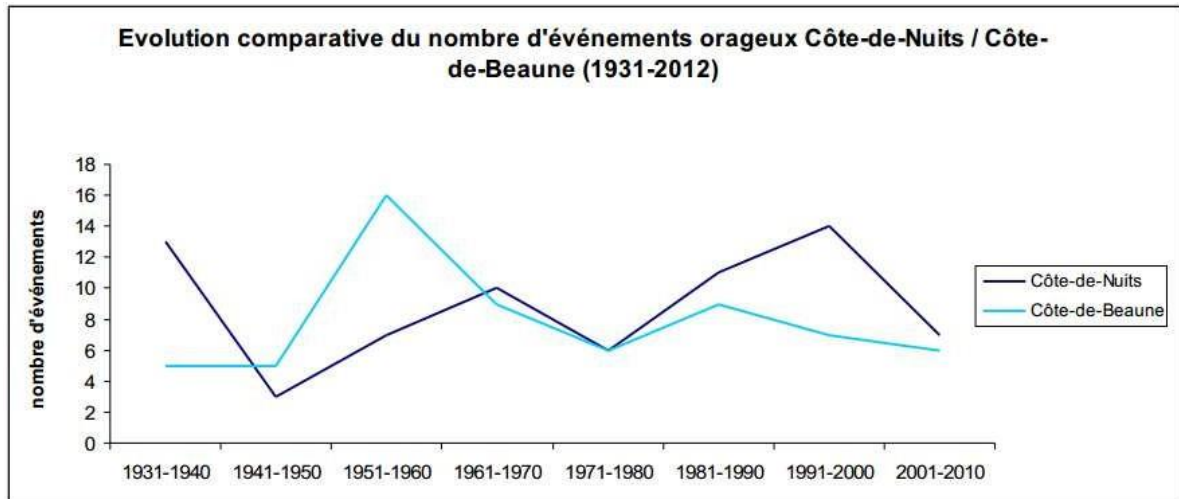
Elle a notamment défini une charte « engager nos terroirs dans nos territoires » pour :

- Mieux faire connaître le métier
- Limiter l'utilisation de produits phytosanitaires
- Aller vers un changement des pratiques culturales : limiter les traitements chimiques, supprimer les CMR

Une enveloppe budgétaire est dédiée à certains projets et études. Il y a par exemple une étude en cours sur l'impact des changements de pratiques sur les émissions de GES. Les retours ne sont pas encore connus. Une personne est engagée pour repérer les projets / bonnes pratiques déjà réalisés chez les producteurs et communiquer, sensibiliser, faire connaître les pratiques et solutions alternatives...

### **• Exposition viticole aux événements extrêmes**

Par leur situation, les vignobles de la Côte sont particulièrement exposés aux orages de forte intensité. Près de 80 % du vignoble de la Côte est très sensible aux phénomènes d'érosion et de ruissellement.



### Etude historique du ruissellement de la Côte Viticole en Bourgogne

Ces dernières années, les événements extrêmes de types orages de grêle ont profondément marqué le vignoble avec des pertes de production pouvant aller jusqu'à 80 % de la production. Les phénomènes de pluies intenses engendrent des ruissellements conséquents sur certaines communes (Pommard, Volnay).

A noter que la modernisation des pratiques culturales (mécanisation, désherbage chimique...) n'a fait qu'accentuer les conséquences de ces phénomènes et accentuer les phénomènes de ruissellement. Les conséquences sur le réseau hydrographique aval sont nombreuses :

- **saturation et débordement du réseau d'assainissement** et des ouvrages d'évacuation des eaux pluviales,
- **ensablement global** des zones situées à l'aval des vignobles,
- **dégradation de la qualité des eaux** par augmentation des matières en suspension, entraînement de résidus de produits phytosanitaires et de fertilisants.

Certaines pratiques comme l'enherbement, le paillage, la construction de structures hydrauliques à la parcelle (muret, ...), la réalisation de fossés, permettent de limiter l'érosion et de mieux gérer le ruissellement. Ces aménagements existent déjà sur certains secteurs.

Par ailleurs, la lutte contre le ruissellement est à articuler avec la déclinaison des Trames Vertes et Bleues qui permettra de restaurer, créer des corridors verts et bleu et ainsi de réduire/ limiter l'imperméabilisation des sols.

### **b. Activités touristiques et d'agrément**

Grâce à son patrimoine remarquable et à un réseau dense en infrastructures, l'agglomération Beaune Côte et Sud faisant partie intégrante du Pays Beaunois, est une destination touristique majeure en Bourgogne.

Il est important de noter que l'activité touristique est 2ème activité économique du territoire. Elle représente environ 10 % de l'emploi salarié sur l'agglomération. C'est un pourcentage très élevé rapport à l'échelle départementale et nationale.

L'offre est diversifiée et très représentative de la Bourgogne (concentré de Bourgogne sur le territoire).

### **L'œnotourisme, le tourisme viticole**

La côte viticole bénéficie d'une fréquentation importante du fait de la présence du patrimoine et d'une économie viticole de proximité. La vente direct et l'œnotourisme représente une part importante de l'économie touristique locale.

### **Le tourisme vert**

La voie des Vignes et la voie verte Santenay-Nolay à vélo, la route des Grands crus et des Hautes Côtes et plus récemment, un sentier de randonnée pédestre reliant Chenôve à Santenay sur la route des Grands Crus sont autant d'itinéraires qui permettent de découvrir la Côte et d'équipements structurants pour le développement du tourisme viti-vinicole.

En complément, les plans d'eau (Etangs d'Or, Baignade de Montagny-lès-Beaune) fournissent des espaces de loisirs complémentaires.

Le tourisme vert pourrait être encore plus développé. En effet, le territoire possède un potentiel important compte-tenu de ses richesses en matière d'espaces naturels.

**Le tourisme fluvial** autour de la Saône, le canal du Centre et le Canal de Bourgogne. Chagny fait figure d'escale fluviale bordée par le canal du Centre. Santenay est également une étape importante. A noter que Chagny, à travers le label « tourisme vert » développe le tourisme fluvial (près de 1 000 bateaux par an). Un contrat de canal est en préparation sur tout le linéaire du canal du centre pour valoriser la thématique touristique autour de l'eau.

### **Les deux impacts majeurs du changement climatique sur le tourisme local sont :**

- L'augmentation de l'activité

L'apparition de problématiques liées au manque d'eau L'activité touristique est largement dépendante des conditions climatiques locales. En effet, « 43 % des touristes citent le climat comme l'un des éléments les plus importants dans la prise de décision, lorsqu'ils ont la possibilité de choisir entre plusieurs destinations en France ».

### **Allongement de la saison touristique**

Traditionnellement, sur le territoire, la saison commence à Pâques, à la fin du festival du film policier, et se termine après la vente des vins le troisième week-end de novembre.

Depuis deux ou trois ans, les arrières saisons sont très belles et la saison touristique s'allonge. Le changement climatique favorise le tourisme sur ce point, ce qui est donc un impact positif et intéressant du changement climatique.

L'office du tourisme en profite pour lancer une opération marketing pour inciter les touristes à venir en automne pour « l'été indien ».

Les évolutions climatiques offrent une réelle opportunité pour les opérateurs économiques de promouvoir leur stratégie de diversification du développement touristique et permettent de renforcer l'attractivité du territoire en proposant des produits touristiques couvrant toutes les saisons (du début à la fin de saison touristique).

### **Diversification de l'offre touristique**

L'élévation des températures a également un impact sur la répartition des flux sur le territoire (recherche de fraîcheur en été par exemple) et sur la nature des activités touristiques (nouvelles pratiques...).

L'ouverture de Beaune Côte et Plage il y a quelques années est un bon exemple. On note une augmentation significative de la fréquentation avec les fortes chaleurs. Cette hausse est également visible dans les piscines municipales et les campings (locaux et touristes).

Les touristes sont en recherche de loisirs de nature et de plein air. Ils cherchent de plus en plus des espaces qui offrent de la fraîcheur lors de périodes de fortes chaleurs. Les

alternatives au tourisme se développent telles que l'agrotourisme, la vente à la ferme... Cette nouvelle offre nécessite d'être adaptée afin de gérer les nouveaux afflux de clientèle. Il faut également être pédagogue pour expliquer aux touristes qu'ils visitent des espaces habités. Le contraste entre les touristes plutôt urbains et les locaux est parfois important.

### **Impacts négatifs sur le tourisme**

Le tourisme fluvial se développe de plus en plus. Avec le changement climatique on commence à observer des problématiques liées à la diminution de la quantité de la ressource. Les VNF ont déjà fait plusieurs alertes. Le passage en écluse des péniches est de plus en plus regroupé pour limiter les pertes d'eau...

L'activité viticole est également impactée par les orages intenses et les épisodes de grêles beaucoup plus fréquents. Il y a un impact sur les paysages et par conséquent sur l'activité touristique.

### **Mobilité des touristes**

50 % de la clientèle est étrangère : nord-est de l'Europe, Etats-Unis, pays asiatiques...

La grande majorité des touristes se déplace en voiture. On observe cependant une forte attente de ces clients et des professionnels du tourisme sur les mobilités douces.

Un effort important est à faire sur ces sujets. L'offre en transports en commun n'est aujourd'hui pas bien adaptée aux touristes (pas de bus le week-end et les jours fériés).

Plusieurs réflexions et projets sont en cours. Il y a notamment une commission « transport et mobilité dans les Climats de Bourgogne. L'application Mobigo a vu le jour, permettant d'identifier un itinéraire d'un point A à un point B. Un projet est à l'étude sur la logique du billet unique.

## **C. Impacts du changement climatique sur l'aménagement et le cadre de vie du territoire**

### **a. Urbanisme, cadre bâti et infrastructures**

Les infrastructures ainsi que les bâtiments se caractérisent par une très longue durée de vie et des investissements importants, ce qui fait de ce secteur un enjeu essentiel de l'adaptation au changement climatique au niveau des nouveaux bâtiments/infrastructures à construire, de l'adaptation de l'existant et des espaces publics, mais également de la planification du territoire au sens large. Cette très longue durée de vie nécessite d'intégrer dès aujourd'hui les évolutions climatiques probables de demain.

**La Communauté d'Agglomération est actuellement engagée dans la révision de documents importants : le SCOT et le PLH.**

Ces documents prendront évidemment en compte les enjeux climatiques, et le fait qu'ils soient élaborés en même temps que le PCAET est un élément positif.

### **b. Risques sanitaires et qualité de vie**

Face à une population de plus en plus sensible (population âgée), le changement climatique fait peser des risques sur la santé des habitants.

De nombreux rapports nationaux recensant les risques sanitaires potentiels associés au changement climatique s'accordent sur trois types d'impacts principaux, y compris en France :

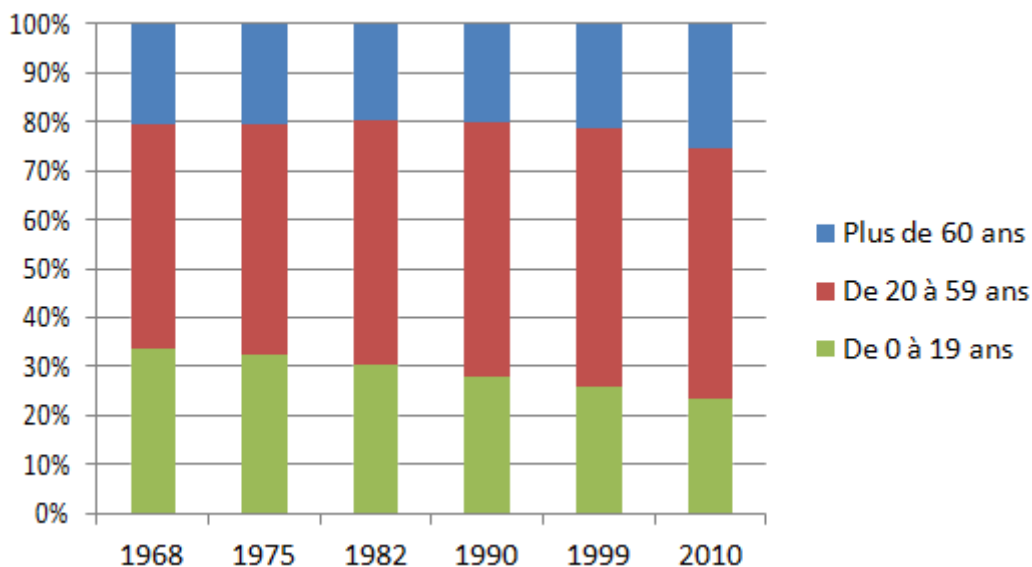
- augmentation en fréquence et en intensité des événements extrêmes (vagues de chaleur, inondations, feux de forêt...);
- émergence ou réémergence de maladies infectieuses ;
- modifications profondes de l'environnement (qualité de l'air, allongement de la période d'exposition aux allergènes respiratoires, risques d'origine hydrique...).

L'ARS de Bourgogne Franche-Comté constate que la santé est trop peu intégrée dans les enjeux des PCAET alors que selon elle, c'est un enjeu transversal. Elle doit diffuser une note d'enjeux à destination des collectivités de la région pour faire connaître les recommandations et suggestions de l'ARS dans chacun des axes réglementaires du PCAET.

### ▪ Des populations vulnérables

Sur le territoire communautaire, 10,8 % de la population a plus de 75 ans (ce qui est supérieur à la moyenne départementale : 8 % pour la Côte d'Or et 11 % pour la Saône-et-Loire).

La part des personnes âgées sur le territoire (de plus de 60 ans) a évolué depuis 1982 passant de 20 % à 27,5 % en 2015. Ce phénomène est disparate sur le territoire et semble plus marqué à l'ouest dans la partie dite du « plateau » où le taux de personnes âgées atteint 15 %.



Évolution des tranches d'âge sur le territoire

(Source INSEE)

L'impact le plus connu sur la santé est celui lié à la hausse de température et surtout aux canicules. En effet, ces épisodes de chaleur extrême peuvent demander une adaptation physiologique dépassant les capacités de certains groupes vulnérables, par exemple les enfants en bas âge, les personnes âgées et les gens dont la santé est déjà fragile.

Lors de la canicule de 2003, une surmortalité a été observée sur le département de la Côte d'Or. L'arrondissement de Dijon a enregistré une surmortalité de 87 %, contre 14 % pour celui de Beaune (petites villes et campagnes) et 9 % pour celui de Montbard (rural profond). L'année 2017 a enregistré de nombreux pics de chaleur et l'année 2018 est marquée par un épisode de canicule important.



La mortalité liée aux vagues de chaleur est de plus en plus importante. Elle est moindre dans les zones rurales.

Les zones urbaines sont confrontées au phénomène d'îlots de chaleur urbains (ICU<sup>36</sup>) qui se caractérise par un effet de dôme thermique, créant une sorte de microclimat urbain où les températures sont significativement plus élevées. L'ICU, très variable, est dépendant du « type de temps » mais aussi de la situation géographique, climatique et de la topographie de la ville. La surmortalité enregistrée lors de la canicule de 2003 est en grande majorité présente en centre urbain. Près de 46 % des plus de 75 ans habitent Beaune et sont potentiellement sensibles aux vagues de chaleurs en centre urbains.

L'albédo des matériaux des bâtiments, la présence ou non de végétation et d'eau, la circulation de l'air et les activités humaines sont autant de facteurs pouvant amplifier ou au contraire atténuer les effets d'ICU. Pour limiter ces effets, les villes mettent en place de plus en plus de végétation dans les centres. La question qui pourra se poser sera d'assurer l'arrosage alors que la quantité d'eau disponible diminue ? La récupération de l'eau de pluie est peut-être un élément de réponse.

En réaction à ces problématiques, la ville de Beaune a mis en place un Plan Canicule (déclinaison du Plan Canicule National), qui a pour objectif d'anticiper l'arrivée de prochaines canicules à travers la définition d'actions pour prévenir et limiter les effets sanitaires de celle-ci. Une attention particulière est portée aux populations les plus fragiles (âgées, isolées...). Il existe une veille saisonnière et un suivi du système d'alerte canicule et santé.

Les vagues de chaleurs augmentent aussi les inégalités. En effet, il y a ceux qui peuvent se prévenir et ceux qui ne le peuvent pas.

## ▪ **Dégradation de la qualité de l'air**

### **Des pics d'ozone plus fréquents**

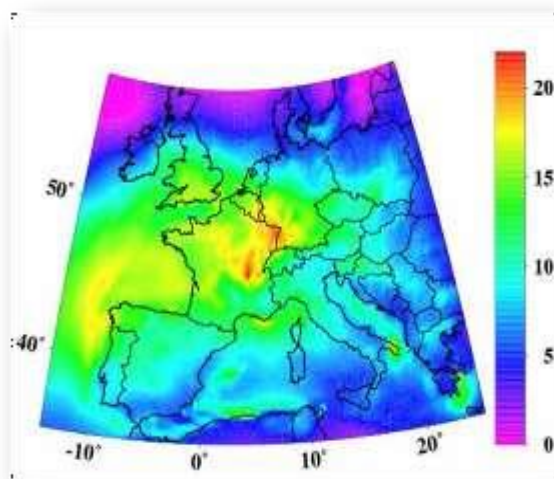
Le principal impact de l'élévation des températures sur la qualité de l'air est l'augmentation des pics d'ozone. L'ozone a des effets négatifs sur la santé humaine mais également sur la végétation et les rendements des récoltes.

D'après une étude sur le rôle du climat sur la dispersion des polluants<sup>37</sup>, l'INERIS montre que l'évolution climatique provoquerait une augmentation des niveaux d'ozone en période estivale. Sur la base des scénarios d'évolution climatique du GIEC, les pics journaliers seraient susceptibles de croître en moyenne de 25 à 40  $\mu\text{g}/\text{m}^3$  par rapport au niveau actuel.

Les projections indiquent qu'à l'échelle européenne, la France se trouverait fortement touchée par l'accroissement des concentrations : le dépassement des seuils d'information et d'alerte serait par conséquent beaucoup plus fréquent. La persistance des épisodes d'ozone augmenterait également : les fortes concentrations d'ozone de l'été 2003 pourraient ainsi devenir une situation « normale » à la fin du siècle.

<sup>36</sup> L'îlot de chaleur urbain (ICU) est caractérisé par l'observation de fortes différences entre les températures mesurées en site urbain et les températures des campagnes environnantes. Ainsi, l'ICU n'est pas créé parce que l'air urbain se réchauffe plus rapidement, mais parce qu'il se refroidit plus lentement.

<sup>37</sup> Interactions entre pollution atmosphérique et changement climatique, INERIS, 2009.



### Différence (en $\mu\text{g}/\text{m}^3$ ) entre les moyennes passées (1960-1990) des pics d'ozone journaliers estivaux et les moyennes futures (2070-2100)

(Source : INERIS, 2009)

Pour l'analyse de la qualité l'air sur le territoire voir page 50.

#### **Les gelées tardives – impact sur la qualité de l'air**

Face aux gelées de plus en plus tardives, les vignerons ont recours au brûlage pour limiter les conséquences sur les pieds de vignes. Ces brûlages, même s'ils sont ponctuels, émettent beaucoup de polluants. Durant ces périodes, les concentrations sont très élevées et parfois comparables aux concentrations des grandes villes.

#### **Plus de poussières**

La présence de poussières est en augmentation ces dernières années. Elle dépend de beaucoup de paramètres : météo, activité anthropique...

#### ▪ **Autres risques environnementaux**

##### **Les pollens allergisants plus présents**

D'autres éléments en lien plus ou moins directs avec le changement climatique peuvent également influencer le risque sanitaire. Le dérèglement climatique agit en modifiant les aires de répartition des végétaux producteurs de pollens allergisants, en allongeant la saison de floraison et les quantités de pollens produites et en modifiant le contenu allergénique des grains de pollen. Ainsi, entre 1987 et 2007, la durée de pollinisation a augmenté chez certaines espèces de quelques jours à une quinzaine de jours.

C'est le cas notamment de l'ambrosie (cf : paragraphe biodiversité) qui s'étend progressivement vers le Nord. La Bourgogne est à ce jour moins touchée que l'Auvergne Rhône-Alpes. Il n'y a pas encore beaucoup de médication ciblée sur ce sujet.

Les causes de cette expansion sont à la fois les activités humaines qui favorisent sa dispersion et le changement climatique.

Il est possible pour les personnes allergiques ou les acteurs de la lutte de s'inscrire au bulletin hebdomadaire ambrosie du RNSA, pour recevoir les bulletins de surveillance et d'alerte et adapter sa prise médicamenteuse le cas échéant.

Il existe également un dispositif d'alerte pollen proposé par Atmo Bourgogne-Franche-Comté.

### **L'apparition du moustique tigre**

L'augmentation des températures minimales (températures de nuits) et les gelées plus rares ont favorisé l'apparition du moustique tigre sur le territoire. On est passé du risque 0 en 2014 au risque 1 (présence effective) en 2019. Cette espèce vectrice de maladie a trouvé sur le territoire, les conditions propices à sa reproduction.

### **La qualité de l'eau**

Par ailleurs, la qualité de l'eau est une problématique à considérer. Une modification du cycle de l'eau n'est pas sans conséquence sur les capacités d'assainissement du milieu. Ainsi, il est possible de voir se développer les algues et des bactéries dans des zones recevant trop peu d'eau pour permettre un écoulement ou une dilution adéquate. Ces conséquences prévisibles peuvent altérer la qualité des eaux de baignades.

L'enjeu sur ce point est de sécuriser les approvisionnements. Pour préserver la ressource destinée à l'alimentation potable, la Communauté d'Agglomération a lancé la démarche Bassin d'Alimentation de Captage à Chagny, Beaune, et Santenay. Cette démarche se poursuit.

Des projets et actions sont prévus dans le PRSE pour limiter les risques environnementaux :

- Appel à manifestation d'intérêt pour aider les établissements de santé à maîtriser leurs consommations.
- Appels à projets (ARS, DREAL) pour les collectivités pour intégrer les enjeux de santé dans leurs projets (PAT, projets d'urbanisme, PCAET, étude de faisabilité...)
- Communication, sensibilisation : action interne ARS, démarche d'état exemplaire, message dans le cadre du plan canicule avant chaque période estivale.
- Qualité de l'eau : projet d'étude / diagnostic sur la qualité de l'eau

## **5. Synthèse de l'analyse de vulnérabilité**

Globalement, les constats faits en 2015 sont toujours vrais en 2019. Les enjeux prioritaires pour les années à venir concerneront notamment :

### **La ressource en eau**

- **Diminution de la quantité d'eau disponible** (impact sur l'alimentation en eau potable et sur les activités agricoles et viticoles). Une quinzaine de communes sont identifiées comme zones en future tension.
- **Impact sur la qualité**, du fait des événements extrêmes (saturation du réseau, inondation, augmentation des matières en suspension, entraînement de polluants).
- **Augmentation de la température** des eaux de surface et des **concentrations en polluants**.

### **La qualité de l'air**

- Augmentation des niveaux d'ozone (**pics d'ozone**), **pollinisation** (> allergies), émissions de **particules** (gelées tardives > brûlage)

### **La viticulture**

Les premiers effets sont plutôt positifs, mais il existe une incertitude à moyen ou long termes.

### **Le risque sanitaire**

Les vagues de chaleur sont plus fréquentes et la population vieillissante.

### **La biodiversité**

- **risque d'assèchement des zones humides** (importance des zones humides pour l'agriculture et la rétention des crues).

La Communauté d'Agglomération Beaune Côte et Sud dispose de leviers importants pour intégrer progressivement les enjeux énergie et climat dans ses politiques publiques : intégration des enjeux de confort d'été et de rénovation énergétique dans sa politique de l'habitat, réduction des usages de l'eau dans le cadre de sa politique environnement, limitation de l'étalement urbain et de l'imperméabilisation des sols dans le cadre des orientations du SCoT...

Autant de portes d'entrées opérationnelles pour réduire les vulnérabilités du territoire d'ici les prochaines années.

La question du changement climatique est éminemment partenariale. A travers l'élaboration du Plan Climat Air Énergie Territorial, la Communauté d'Agglomération devra associer les parties prenantes afin de :

- mutualiser et améliorer les connaissances et les besoins du territoire (outils de suivi, projet de recherche en cours ou à développer...) ;
- coordonner les différentes initiatives locales afin de permettre un retour d'expériences entre les collectivités (identifier les bonnes pratiques et les actions expérimentales à généraliser...) ;
- expérimenter des actions d'adaptation collective ou individuelle et de nouvelles pistes de réflexions (innover collectivement, identifier des champs d'expérimentation...) ;
- initier une réflexion collective sur la préservation de l'attractivité du territoire face aux effets du changement climatique ;
- construire des outils d'aides à la décision, afin d'interroger de manière systématique la résilience des politiques publiques actuelles et prendre en compte les enjeux climatiques dans les futurs projets du territoire ;
- sensibiliser et accompagner le grand public pour permettre une appropriation sociale de l'adaptation au changement climatique (modification de comportements, évolution des rythmes de vies...).

# Stratégie

## A. L'ELABORATION DE LA STRATEGIE

### 1. Une réflexion collective

Le PCAET ne concerne pas seulement la Communauté d'agglomération : c'est l'affaire de tous les acteurs du territoire. Aussi, comme le diagnostic, la définition de la stratégie est une démarche transversale et collective, qui a associé diverses parties prenantes.

Le **Comité de pilotage** a réuni une vingtaine d'interlocuteurs sur l'ensemble des thématiques : énergie et gaz à effet de serre, qualité de l'air, agriculture et forêt, logement, eau, transports...<sup>38</sup>

Ces partenaires ont été sollicités sur la base de documents de travail présentant l'avancement de la réflexion et les points à approfondir, et à travers des entretiens et des échanges par mail et téléphone. La définition de la stratégie a fait l'objet d'une validation par les élus lors d'un comité de pilotage.

Ces échanges se poursuivront dans la phase de définition du programme d'actions, à travers un travail sur les fiches action qui permettront de préciser le contenu des orientations.

### 2. En cohérence avec les autres démarches du territoire

La définition de la stratégie a évidemment pris en compte la cohérence avec les autres démarches de planification en cours. Deux démarches sont plus particulièrement importantes : le **Schéma de cohérence territoriale (SCoT)** et le **Plan local de l'habitat (PLH)**.

#### Le SCoT

Le territoire de la CABCS est intégré dans le périmètre du Schéma de cohérence territoriale (SCoT) adopté le 12 février 2014. Il est élaboré à une échelle plus vaste que l'agglomération et intègre la Communauté de communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges. Le SCoT est en cours de révision ; son périmètre passe de 79 à 108 communes.

#### Le PLH

Le Programme Local de l'Habitat (PLH) a été approuvé en décembre 2020 pour la période 2021-2026. Le PLH définit les objectifs et les principes d'une politique visant à répondre aux besoins en logements à l'échelle du territoire, à favoriser le renouvellement urbain et la mixité sociale, à améliorer l'accessibilité du cadre bâti aux personnes handicapées et à assurer, entre les communes, une répartition équilibrée et diversifiée de l'offre de logements.

<sup>38</sup> Le Comité de pilotage réunit les partenaires suivants : Région, ADEME, Département de la Côte d'Or, Département de la Saône et Loire, Pays Beaunois, DREAL, DDT de la Côte d'Or, CCI, CMA, Chambre d'agriculture, ARS (Agence départementale), GRDF, ENEDIS, SCoT Beaune Nuits St Georges, SICECO, Bourgogne Energie Renouvelables, ATMO, OPTTEER, BIVB, CAVB.

Par ailleurs, le PCAET doit également **prendre en compte les autres documents de planification** déjà applicables ou en cours d'élaboration : Programme alimentaire territorial (PAT), Schéma directeur eau potable, programme Natura 2000 (MAEC), Plan déchets, Plan global de déplacements (PGD), la démarche d'Atelier des territoires...

### 3. Quelle ambition pour le PCAET ?

#### *Poursuivre et amplifier une dynamique*

De même que le Plan Climat est élaboré dans une approche collective, il ne pourra être mis en œuvre qu'en associant les acteurs du territoire. Imaginer et mettre en œuvre des solutions concrètes pour réduire les consommations d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre et adapter le territoire au changement climatique est l'affaire de tous : citoyens, agriculteurs ou viticulteurs, entreprises, acteurs institutionnels...

C'est pourquoi l'objectif de la Communauté d'Agglomération est de mobiliser largement tous les partenariats possibles. Une dynamique a été lancée lors de la mise en œuvre du 1<sup>er</sup> PCET, il s'agit donc de poursuivre ce mouvement qui permettra, au-delà des seuls moyens de l'agglomération et des communes, d'impliquer aussi largement que possible les partenaires privés ou publics, afin d'ajouter aux leviers d'action dont dispose la CABCS ceux des partenaires institutionnels et des acteurs économiques.

Il s'agit en particulier de **mobiliser les financements** disponibles, notamment dans le cadre du Plan de relance de l'économie mis en place au niveau européen. De même, tant pour les énergies renouvelables que pour les autres orientations (déplacements, agriculture et viticulture...), la collectivité mobilisera les aides financières et répondra autant que possible aux appels à projets permettant de financer certaines actions. Ainsi, sur chaque thématique des aides financières seront recherchées afin de pouvoir soutenir et amplifier les actions.

#### *Le rôle des communes*

**Les échanges lors de la définition de la stratégie ont également mis en lumière l'importance du rôle des communes dans la réalisation des actions du PCAET, parallèlement aux engagements de la Communauté d'Agglomération.**

Cela sera évidemment le cas sur la rénovation énergétique des bâtiments publics, l'éventuelle mise en place de réseaux de chaleur ou de chaufferies-bois, ou encore sur la qualité de l'air intérieur où la mise en conformité des crèches et des écoles doit être envisagée rapidement.

La mise en œuvre de ces actions, ou encore d'autres encore du programme, dépendra des décisions prises par les communes et des enveloppes budgétaires qu'elles leur alloueront.

Les communes sont aussi naturellement des acteurs de proximité : elles se doivent de montrer l'exemple et sont des relais précieux dans la mobilisation des acteurs du territoire.

#### *Comment impliquer les citoyens ?*

Un autre volet important de l'action de la Communauté d'Agglomération est de mobiliser les citoyens pour qu'ils s'engagent dans les changements de comportement nécessaires. Des gains importants peuvent en effet être attendus par le biais de nouvelles pratiques adoptées par les habitants dans les domaines suivants : alimentation, déplacements, logement, achats...

Il est donc fondamental d'informer et d'accompagner le grand public et les actions dans ce domaine constituent, comme nous pouvons le constater dans les pages suivantes, un des volets de l'action des communes de la Communauté d'agglomération.

## B. LES ORIENTATIONS RETENUES

La structuration proposée pour le PCAET s'inscrit dans la continuité de celle retenue pour le PCET en 2015. Elle retient des orientations stratégiques (détaillées ci-après) dans lesquelles la thématique de la qualité de l'air est rendue désormais plus visible.

### Représentation schématique de la structuration du PCAET



**Six orientations se déclinent à l'échelle territoriale**, avec une large contribution des partenaires dans chacune d'entre elles.

**La septième orientation cible les communes** et les apports méthodologiques et opérationnels de l'Agglomération à leur égard.

**La dernière orientation est relative à l'exemplarité de l'agglomération.** Cette dimension est également traitée de façon transversale au travers de l'exercice des compétences qui se retrouve dans les autres orientations.

**Les paragraphes suivants expriment des priorités pour le territoire, mais ne sont pas exclusifs d'autres sujets.**

## 1. Aller vers des filières économiques plus durables

Le tissu économique est très développé localement. Les filières économiques (entreprises, activités agricoles et viticoles) sont largement dépendantes des énergies fossiles et de l'électricité dans leurs modes de productions, elles sont donc vulnérables dès lors que le prix des énergies augmente.

**La responsabilisation et l'accompagnement des filières sur la maîtrise de l'énergie et des émissions de gaz à effet de serre constitue un enjeu clef pour maintenir et accroître leur compétitivité.**

L'objectif est de dépasser le stade de la sensibilisation aux bonnes pratiques afin d'aller vers un accompagnement de la diffusion de ces pratiques, déjà identifiées pour une large part. Cela passe par des partenariats généralistes avec les chambres consulaires ou les fédérations, et par des approches de filières stratégiques comme le tourisme.

Un accent est porté particulièrement sur le **secteur viticole** en raison de son importance économique pour le territoire. Mais les autres filières agricoles sont également à préserver des impacts des dérèglements climatiques et à accompagner dans un plan d'action face aux enjeux énergétiques et climatiques. Des actions pourront se déployer dans la recherche d'une plus grande autonomie alimentaire pour le territoire avec le **Plan Alimentaire Territorial** ou l'amélioration de la performance énergétique des process de production viticole.

Des filières de production plus durables signifient également le **développement d'une économie circulaire**. Le déploiement de celle-ci participe au renforcement de l'autonomie du territoire dans plusieurs secteurs cruciaux, en particulier dans l'économie de matériaux pour réduire l'énergie grise consommée sur le territoire. Ainsi, une économie circulaire permet une économie d'énergie et une réduction des émissions de gaz à effet de serre.

D'autres actions concourent au déploiement de l'économie circulaire, comme le développement de circuits de proximité avec le renforcement d'une offre alimentaire de proximité, la réutilisation de produits en ressourceries, ainsi que la mise place de démarches vertueuses sur les déchets ou sous-produits d'activité (recyclage, réparation, réutilisation), sans oublier la sensibilisation du public aux actions menées.

**ACTION 1 : Soutenir les filières économiques vers des pratiques exemplaires :**

- TPE, PME, PMI, artisans, secteur agricole et viticole

**ACTION 2 : Promouvoir l'économie circulaire et la réduction des déchets :**

- Circuits courts alimentaires, ressourcerie...



## 2. Promouvoir une mobilité sobre en carbone

Avec 50 % des émissions de gaz à effet de serre du territoire liées aux transports, la mobilité est un point essentiel de la stratégie de la CABCS. Même si le trafic sur l'autoroute, sur lequel la CABCS n'a que peu de moyens d'action, représente les deux tiers de ces émissions.

Le contexte de la CABCS est marqué par trois enjeux distincts :

- Le contexte rural ou urbain peu dense qui expose à des problématiques spécifiques : usage important de la voiture individuelle, rentabilité réduite des transports en commun, éloignement des équipements et lieux de travail. Le fort investissement récent dans l'amélioration du réseau de transport en commun (lignes scolaires, lignes interurbaines, TAD) repose sur un équilibre budgétaire complexe à modifier.
- L'importance néanmoins de la desserte ferroviaire, avec plusieurs gares sur le territoire, notamment sur les deux centralités de Beaune et Chagny.

Des projets intégrant notamment l'intermodalité, sont actuellement à l'étude sur les principales gares du territoire :

- Celle de Chagny, dans le cadre du programme Petite Ville de Demain (PVD),
  - Celle de Beaune, avec une réorganisation récente de la gare et une réflexion lancée sur la valorisation des emprises situées de l'autre côté à l'Est,
  - Celle de Meursault
- Le tourisme, sur lequel une partie de l'économie locale repose, est peu connecté aux transports du quotidien et ne dispose pas d'une offre dédiée, hormis un réseau cyclable de qualité sur certains axes.

Le PCAET a identifié deux actions prioritaires sur le sujet de la mobilité :

### **ACTION 3 : Développer la sobriété énergétique et les modes doux**

### **ACTION 4 : Limiter les déplacements et favoriser les alternatives à la voiture individuelle**

Ces actions peuvent se traduire par :

1/ L'amélioration de la **mobilité touristique**, en la connectant à la mobilité domicile-travail ou en lui amenant une offre spécifique (ex : navette).

2/ La mutation des **déplacements domicile / travail** : développement des modes doux et des alternatives à la voiture individuelle, covoiturage, Schéma directeur vélo (coordonné entre villes et intercommunalité, dans la perspective d'un double usage, touristique et quotidien), actions spécifiques en direction des zones d'activités économiques (PDE – PDIE).

4/ Le déploiement de **bornes de recharge pour les véhicules électriques**, conformément aux orientations de la Loi d'Orientation des Mobilités (LOM)<sup>39</sup>.

Par ailleurs, un autre sujet est la **décarbonation des flottes de véhicules de la Communauté d'Agglomération**, traité dans l'orientation 8 (page 113).

<sup>39</sup> Loi du 24 décembre 2019

### 3. Aménager durablement le territoire

Le territoire a besoin de se développer pour répondre aux besoins en logements (PLH) et conforter son dynamisme économique. La Communauté d'Agglomération souhaite promouvoir un développement durable, en atténuant et compensant l'impact du développement.

Le PCAET intègre les objectifs d'aménagement débattus et retenus dans la concertation autour du SCOT. A l'inverse, le PCAET a pour ambition de favoriser la prise en compte des enjeux énergétiques et climatiques dans les outils de planification et les opérations d'aménagement, en cohérence avec le SRADDET, qui fixe non seulement des objectifs, mais aussi des règles à respecter, notamment en matière d'artificialisation des sols.

La rénovation énergétique du résidentiel et du tertiaire est un enjeu prioritaire.

Par ailleurs, le choix d'accueillir ou de créer de nouvelles zones d'activité ou de nouveaux logements n'est pas sans impacts sur l'environnement.

#### Des impacts positifs, à renforcer :

- Réponse à des demandes sociales (jardin, distanciation, « esprit campagne »...) et économiques (grands terrains plus évolutifs)
- Renforcement de l'autonomie alimentaire individuelle (autoproduction)
- Offre locale de logements et d'emplois susceptible de réduire les distances domicile-travail

#### Des impacts négatifs, à maîtriser :

- Réduction du puits de carbone (stockage annuel 4,5 tCO<sub>2</sub>/ha en forêt, 0,5 en culture, 0 en zone artificialisée)
- Extension de la ville et de ses réseaux : voirie, eau/assainissement, électricité
- Impact carbone des matériaux de construction (= énergie grise)
- Moindres capacités de mutualisation (mobilité, réseau de chaleur, économie circulaire...)

La CABCS se donne pour objectif de renforcer ces impacts positifs et d'atténuer les impacts négatifs. Cela nécessite de bien connaître ces impacts et de sensibiliser et former les élus et la population sur les nouvelles formes d'habiter et de se déplacer.

Ces orientations se déclinent aussi dans le **conseil apporté par la CABCS aux communes** dans l'élaboration de leurs PLU.

#### **ACTION 5 : Intégrer les enjeux énergie climat dans les outils de planification et les opérations d'aménagement :**

- Formation des élus, élaboration d'un référentiel d'aménagement durable sur les zones d'activités...
- Prise en compte des mesures des PPRN pour les travaux sur les biens situés dans leur zonage réglementaire, ainsi que des PGRI et des conclusions du zonage pluvial

### **ACTION 6 : Améliorer la qualité énergétique du parc de logements existants** (en lien avec le PLH)

- Renforcement des actions de la *Plateforme de rénovation énergétique*, implication des professionnels de l'habitat (entreprises, artisans : partenariats CCI et CMA), partenariat avec les bailleurs sociaux (définition d'objectifs énergie et GES), balades thermographiques...
- Pour les zones inondables, coupler la rénovation énergétique à des objectifs de réduction des conséquences des inondations, en particulier dans les zones couvertes par des PPRN intégrant des mesures obligatoires.

## **4. Investir dans les EnR et inciter les porteurs de projets**

L'objectif national est de porter la part des énergies renouvelables à 33 % de la consommation finale d'énergie d'ici 2030. À ce jour, les énergies renouvelables du territoire représentent seulement 5 % de la consommation finale. Au regard de ces objectifs, toutes les filières sont à étudier et explorer, tout en intégrant les réalités et contraintes.

**La priorité se porte sur la décarbonation de l'énergie et donc sur la substitution d'énergies renouvelables aux énergies d'origine fossile : à ce titre la priorité est au développement de la filière biomasse.**

Le **développement de la filière biomasse** retient comme priorités l'élaboration d'un état des lieux de la filière et en parallèle, le déploiement de **réseaux de chaleur**, qui sont un outil d'aménagement durable, et de **chaufferies bois**.

Sur le **bois énergie**, la **filière d'approvisionnement** peut se renforcer en cohérence avec les mesures de gestion des espaces Natura 2000. La filière 'sarments de vignes' pourrait se structurer sur la durée du PCAET.

Par ailleurs, le développement du bois-énergie comporte un **enjeu de santé publique** : l'émission des **particules** doit être minimisée par des actions de remplacement des appareils anciens par des appareils performants. Cet enjeu est pris en compte dans l'orientation 6 "Améliorer la qualité de l'air" (page 110).

**En ce qui concerne le déploiement du solaire (thermique et photovoltaïque), on distinguera solaire thermique et photovoltaïque.**

- Le **solaire thermique** est complexe à rentabiliser, mais trouve une pertinence chez les utilisateurs ayant une consommation d'eau chaude importante tout au long de l'année : industrie agroalimentaire, hébergement touristique, piscine, logement collectif.
- En revanche, le **photovoltaïque** est susceptible de se développer partout, mais il ne répond que partiellement à l'objectif de décarbonation de l'énergie, puisque le photovoltaïque se substitue non à des énergies fossiles mais à l'électricité, déjà faiblement émettrice de gaz à effet de serre en France.

Sur le périmètre UNESCO, une réflexion globale sur l'intégration architecturale est nécessaire. On note qu'à ce jour, aucun projet n'a encore vu le jour sur le territoire, mais certains sont à l'étude.

Les démarches engagées relatives au déploiement d'unités de **méthanisation** sur le territoire seront poursuivies. Le précédent PCAET a permis de disposer de réalisations sur lesquelles capitaliser, et des économies d'échelles peuvent émerger (approvisionnement, maintenance...). La méthanisation croise des enjeux de traitement des déchets et de

production d'électricité et de chaleur. Le retour d'expérience de la collectivité montre que pour le moment, le portage du projet par les agriculteurs du territoire n'est pas assuré. Il pourrait néanmoins redémarrer sous l'impulsion d'un ou plusieurs porteurs ou autour de gisements spécifiques : déchets fermentescibles, moût de raisin, effluents d'élevage...

L'**hydrogène** peut également amener une réflexion de long terme. Pour que l'hydrogène concoure à la réduction des émissions de gaz à effet de serre, il doit être produit à base d'électricité décarbonée et non d'énergies fossiles. Même si la Communauté d'Agglomération n'a sans doute pas la taille critique pour implanter sur son territoire une unité d'électrolyse, l'usage de l'hydrogène peut faire l'objet d'études ou d'expérimentations dans le cadre du PCAET, par exemple pour son utilisation dans les transports en commun.

D'**autres énergies renouvelables** sont également à prendre en considération, telles que la récupération de la **chaleur fatale** (eaux usées, industrie...), ainsi que la **géothermie** (potentiel énergétique des nappes phréatiques).

Quant à l'**éolien**, la question de son impact paysager fait débat et en fait une filière difficile à développer, notamment dans le périmètre classé UNESCO.

L'industrie représente une certaine part des consommations énergétiques du territoire, une attention particulière sera portée à ce secteur dans le développement des EnR présentées ci-dessus.

Pour finir, l'implication et la participation citoyenne dans les projets d'énergies renouvelables est essentielle. La collectivité à travers des moyens de communication et de sensibilisation encouragera ces démarches collectives et le développement de projets acceptés par les citoyens et ancrés sur le territoire.

Les objectifs de production d'énergies renouvelables (EnR) ont été établis en fonction des objectifs régionaux (porter la part des énergies renouvelables à **31 % de la consommation finale brute en 2030** et **77 % en 2050**) et du potentiel identifié précédemment.

GWh	2016	2027	2030	2050
Bois	66	121	136	235
Eolien	33	64	72	127
Méthanisation	21	36	40	66
Solaire thermique		18	22	54
Solaire PV	2,4	40	50	118
Géothermie et aérothermie		17	21	51
Total	123	294	340	651

### Objectifs de production d'EnR

**ACTION 7 : Encourager le développement de la filière biomasse.**

**ACTION 8 : Promouvoir le déploiement du solaire (thermique et photovoltaïque).**

**ACTION 9 : Développer les autres énergies renouvelables** (chaleur fatale, potentiel des nappes phréatiques, récupération de chaleur).

## 5. Adapter le territoire aux effets du changement climatique

La résilience du territoire face aux phénomènes extrêmes est une préoccupation transversale qui concerne les acteurs économiques, les aménagements urbains, l'organisation des services public, et bien d'autres secteurs. La prise en compte du risque climatique et l'adaptation du territoire est une des priorités actées par les élus. Il s'agit d'un enjeu global qui peut devenir critique pour les habitants au regard d'une ressource en eau plus rare ou moins bien répartie, et de risques multiples pesant sur le secteur viticole : événements climatiques extrêmes, tension sur la ressource en eau, nouveaux parasites...

Le PCAET a retenu plusieurs priorités :

### **ACTION 10 : Maîtrise des consommations d'eau et de la qualité de la ressource**

Le sujet est bien intégré dans les travaux récents en particulier sur la question de la sécurisation de la ressource en eau distribuée :

- La sécurisation de la ressource en eau passe par une attention particulière portée à certaines sections du réseau ou à certaines communes sur lesquelles des tensions sont récurrentes. Dans le cadre de la révision du schéma directeur d'alimentation en eau potable, de nouvelles sources d'approvisionnement permettront de limiter l'impact des périodes de sécheresse.
- La structuration d'un programme global d'économie en eau à destination du grand public et des filières économiques.
- L'amélioration du rendement du réseau.

### **ACTION 11 : Engager une politique incitative en faveur de la gestion alternative des eaux pluviales**

L'objectif sera de réduire les besoins et la tension sur la ressource :

- **Structuration du service eau pluvial et des documents cadres.**
- **Recherche de techniques alternatives pour la gestion des eaux pluviales** dans les nouveaux aménagements.
- **Sensibilisation des utilisateurs** à la maîtrise et au stockage des eaux pluviales.

### **ACTION 12 : Conforter la place de la nature en zone urbaine et en zone rurale**

Le territoire souhaite également conforter la place de la nature en zone urbaine et en zone rurale. L'Evaluation Environnementale Stratégique a montré la qualité, notamment, des espaces protégés sur le territoire et les actions bénéfiques menées par la CABCS (Natura 2000 et MAEC associées). L'objectif est aussi de promouvoir la place de la nature dans les espaces urbains ou semi-urbains, et la protection de la biodiversité dans les espaces ruraux.

Cette préservation passe par les priorités suivantes :

- **Accompagnement des communes** : prendre en compte la trame verte et bleue dans les documents d'urbanisme,
- **Amélioration des connaissances sur l'impact du changement climatique sur les espaces naturels et les vignes** : espace forestiers et conséquence sur la filière bois,
- **Evolution des pratiques agricoles/viticoles en lien avec PAT**. Par exemple développement de l'agroforesterie, sensibilisation aux bénéfices de la préservation

de la biodiversité, évolution des productions agricoles avec des plantations plus résistantes.

- **Gestion différenciée des espaces,**
- **Capitalisation sur les zones Natura 2000** et les contractualisations avec les exploitants qu'elles permettent. Cette priorité correspond à une dynamique engagée à développer dans la future contractualisation.
- **Restauration des rivières et zones humides.**

### **ACTION 13 : Adapter le territoire aux phénomènes extrêmes**

L'enjeu est de prendre les mesures pour faire face aux événements climatiques extrêmes de plus en plus fréquents, afin d'atténuer les effets du changement climatique sur le territoire.

Cela passera notamment par des actions pour :

- **S'adapter aux événements climatiques extrêmes** (risque d'inondation, grêle, sécheresse, tempêtes...) : suivre les méthodes de lutte contre le gel et l'utilisation de moyens innovants, changements des pratiques culturales pour limiter le ruissellement.
- **Adapter le territoire aux vagues de chaleur et canicules de plus en plus fréquentes** : végétalisation des espaces urbains, réduction des îlots de chaleur, sensibilisation lors des projets d'aménagement.

## 6. Améliorer la qualité de l'air

La stratégie de lutte pour l'amélioration de la qualité de l'air repose sur deux piliers : la **réduction des émissions** à la source, et la **limitation de l'exposition des populations**, en extérieur et en intérieur.

Le territoire est confronté à deux polluants principaux qui amènent des problèmes de santé significatifs :

- Le premier est lié aux **particules fines**, polluant dont les pics hivernaux ont de multiples sources mais où la combustion du bois prend une large part.
- Le second est l'**ozone**, polluant d'été, dont l'origine complexe mêle des oxydes d'azote et des composés organiques volatiles.

**Pour les particules**, deux chantiers principaux se dégagent :

- le **renouvellement des appareils de chauffage au bois anciens**,
- l'évolution des **pratiques agricoles et viticoles**, avec notamment la recherche d'alternatives au brûlage (pour la viticulture, brûlage lors des gelées tardives et brûlage des bois de vignes) et la réduction des émissions de l'agriculture (particules, ammoniac).

**Pour l'ozone**, une prise en compte de l'impact de ce polluant est essentielle : les effets ne sont en effet pas seulement sensibles sur la santé humaine, mais également sur la flore, avec notamment des pertes de rendements agricoles. La réduction des concentrations d'ozone passe principalement par la réduction des émissions d'oxyde d'azote, essentiellement générés par le trafic routier.

**L'ambroisie** présente un enjeu de santé environnementale important. La lutte contre le développement de l'ambroisie passe par la surveillance du territoire, l'information du grand public et des personnes plus particulièrement concernées sur les mesures à mettre en œuvre pour prévenir l'apparition de l'ambroisie et lutter contre sa prolifération.

Limiter l'**exposition de la population** à la pollution atmosphérique ne peut se faire de façon similaire sur l'ensemble des polluants. La priorité est l'exposition aux polluants routiers (NOx) : il faut identifier les équipements situés à proximité des grands axes de circulation, et notamment de l'autoroute, et revoir les choix d'aménagements.

Enfin, sur la **qualité de l'air intérieur**, la priorité est dans l'**exemplarité des collectivités** : il s'agit d'abord de poursuivre l'application de la réglementation sur les Etablissements Recevant du Public dans l'ensemble des communes. L'objectif est de sensibiliser sur l'importance de la réalisation des diagnostics et d'accompagner les mises en conformité nécessaires.

Par ailleurs, une sensibilisation à la qualité de l'air intérieur est pertinente pour l'ensemble des acteurs du territoire, à commencer par les habitants.

### **ACTION 14 : Réduire les émissions de polluants atmosphériques :**

- Renouvellement des appareils de chauffage au bois ancien, lutte contre le brûlage de déchets verts, réduction des émissions de l'industrie, de la logistique, lutte contre l'ambroisie...

### **ACTION 15 : Limiter l'exposition de la population et encourager un urbanisme favorable à la santé :**

- Eviter les implantations (surtout écoles, équipements sportifs...) le long des gros axes routiers, surveiller l'exposition aux produits phytosanitaires...

La Communauté d'Agglomération Beaune Côte et Sud se donne l'objectif d'atteindre les ambitions du SRADDET, elles-mêmes calquées sur les ambitions à l'échelle nationale (plan PREPA – 2017)<sup>40</sup>.

Ces objectifs ont été calculés à l'échelle de la CABCs à partir des objectifs régionaux, les objectifs pour 2050 ayant été définis par extrapolation.

Polluants	2016	2027	2030	2050
SO2	44	22	18	8
NOx	1 309	604	525	338
COVNM	671	529	484	303
NH3	365	319	314	289
PM2,5	208	127	115	80
PM10	323	179	162	113

Les objectifs détaillés par polluants atmosphériques et par secteur d'activité figurent ci-dessous :

SO2	2016	2027	2030	2050
Résidentiel	11	5	4	2
Tertiaire	3	2	1	1
Transport routier	2	1	1	0
Autres transports	0	0	0	0
Agriculture	0	0	0	0
Déchets	-	-	-	-
Industrie hors branche énergie	28	14	11	5
Industrie branche énergie	-	-	-	-
Total	44	22	18	8
NOx	2016	2027	2030	2050
Résidentiel	73	51	45	29
Tertiaire	22	15	13	9
Transport routier	987	375	328	211
Autres transports	13	9	8	5
Agriculture	90	63	55	35
Déchets	2	1	1	1
Industrie hors branche énergie	122	85	74	48
Industrie branche énergie	-	-	-	-
Total	1 309	600	525	338

<sup>40</sup> Rapport d'objectif – SRADDET ICI 2050 – pages 115 et 117.



<b>COVNM</b>	<b>2016</b>	<b>2027</b>	<b>2030</b>	<b>2050</b>
Résidentiel	226	169	157	98
Tertiaire	1	1	1	0
Transport routier	46	46	43	27
Autres transports	1	1	1	1
Agriculture	19	19	18	11
Déchets	0	0	0	0
Industrie hors branche énergie	368	276	256	160
Industrie branche énergie	10	10	9	6
<b>Total</b>	<b>671</b>	<b>523</b>	<b>484</b>	<b>303</b>
<b>NH3</b>	<b>2016</b>	<b>2027</b>	<b>2030</b>	<b>2050</b>
Résidentiel	-	-	-	-
Tertiaire	0,0	0,0	0,0	0
Transport routier	9,5	8,3	8,2	8
Autres transports	-	-	-	-
Agriculture	353	309	304	279
Déchets	2	2	2	1
Industrie hors branche énergie	-	-	-	-
Industrie branche énergie	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>365</b>	<b>319</b>	<b>314</b>	<b>289</b>

<b>PM2,5</b>	<b>2016</b>	<b>2027</b>	<b>2030</b>	<b>2050</b>
Résidentiel	61,1	33,6	28,8	20
Tertiaire	0,4	0,3	0,3	0
Transport routier	68,5	37,7	32,3	23
Autres transports	5	3,7	3,1	2
Agriculture	22	17,8	15,3	11
Déchets	-	-	-	-
Industrie hors branche énergie	51	40,7	34,9	24
Industrie branche énergie	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>208</b>	<b>134</b>	<b>115</b>	<b>80</b>
<b>PM10</b>	<b>2016</b>	<b>2027</b>	<b>2030</b>	<b>2050</b>
Résidentiel	62,6	28,2	25,2	18
Tertiaire	0,4	0,4	0,4	0
Transport routier	101,6	45,7	40,9	29
Autres transports	11	11,2	10,0	7
Agriculture	59	47,0	42,1	29
Déchets	-	-	-	-
Industrie hors branche énergie	88	48,6	43,5	30
Industrie branche énergie	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>323</b>	<b>181</b>	<b>162</b>	<b>113</b>

## 7. Accompagner les communes dans leur démarche climat-air-énergie

Le précédent PCAET a permis d'initier plusieurs actions au service des communes, portées par la CABCS ou des partenaires comme le SICECO (Conseil en Energie Partagé notamment). L'orientation retenue vise à poursuivre et renforcer ce type d'actions.

Cette implication collective est une volonté transversale qui peut se retrouver dans les orientations précédentes avec par exemple une volonté d'accompagnement ou de coordination sur l'urbanisme, les déplacements, la sensibilisation de la population... L'orientation 7 se concentre sur l'exercice des services publics.

Pour les bâtiments publics : un premier travail d'harmonisation de la connaissance du patrimoine est à initier, prolongé par des actions collectives à choisir avec les élus et services techniques, mais pouvant porter à la fois sur des investissements et sur des réflexions plus globales comme l'occupation des locaux ou la qualité de l'air intérieur des établissements recevant du public. L'utilisation du bâti public comme base de développement de réseaux de chaleur est également un axe fort d'aménagement durable du territoire.

Pour l'éclairage public, l'action est bien engagée et accompagnée par le SICECO, l'orientation priorise la maîtrise des besoins.

Les émissions indirectes de carbone seront également ciblées par les travaux du PCAET, notamment dans les choix de matériaux biosourcés en neuf/rénovation, et dans les choix d'alimentation sur lesquels les collectivités peuvent exercer une influence en favorisant des circuits courts et des méthodes de production moins impactantes : cantines scolaires, événementiel...

### **ACTION 16 : Accompagner et sensibiliser les communes à la gestion de leur patrimoine communal :**

- o Identification des travaux les plus urgents, création de réseaux de chaleur, réflexion sur l'augmentation du nombre de m<sup>2</sup>, utilisation du bois comme matériau de construction, études collectives d'EnR ...

## 8. Renforcer l'exemplarité de la CABCS

L'exemplarité de la CABCS peut s'exprimer dans ses compétences et dans ses services internes. Le bilan Carbone Patrimoine et services de la Communauté d'Agglomération réalisé montre la nécessaire mobilisation des deux échelons.

Sur le patrimoine de la CABCS, des sujets similaires aux communes peuvent se faire jour : réflexion sur l'augmentation des m<sup>2</sup> et leur occupation, maîtrise de l'énergie, intégration des énergies renouvelables, utilisation des matériaux biosourcés. Cette réflexion sera particulièrement pertinente sur les projets neufs.

Les compétences eau potable et assainissement intègrent le risque climatique pour partie. Un renforcement des priorités pourra se faire sur l'intégration de la maîtrise de l'énergie sur ces équipements dans la future DSP.

Les modes de sensibilisation ont déjà été testés dans le PCET 2015, à destination des familles du territoire ou lors de certains événements. L'enjeu est de poursuivre les actions de sensibilisation ciblées.

Enfin, de façon générale, le PCAET est l'occasion de monter un projet d'administration impliquant tous les agents sur leurs gestes du quotidien.

**ACTION 17 : Promouvoir la responsabilité au sein de l'administration :**

- Commande publique durable, Plan de mobilité Administration (déplacements des agents), bonnes pratiques...

**ACTION 18 : Maîtrise de l'énergie (bâtiments intercommunaux) :**

- Identification des travaux prioritaires, maîtrise des surfaces chauffées, révision des contrats (achat d'énergie et éventuellement intéressement des prestataires)...

**ACTION 19 : Encourager le soutien aux compétences communautaires vertueuses**

- Ceci concerne notamment l'eau potable et l'assainissement, la restauration scolaire, les transports en commun, la collecte des déchets.

**ACTION 20 : Impliquer les citoyens et acteurs du territoire :**

- Secteur agricole et viticole (accompagnement des exploitants, en lien avec PAT, Atelier du territoire), industrie, entreprises, commerçants, artisans... (stratégie partenariale d'accompagnement et de promotion des bonnes pratiques), sensibilisation en milieu scolaire et pré-scolaire, responsabilisation des citoyens (inciter aux changements de comportement : logement, déplacements, achats...).

## C. LES OBJECTIFS

### 1. Un niveau d'ambition élevé à l'échelle régionale

Lors des débats qui ont préparé l'adoption de la stratégie, les élus de la Communauté d'agglomération ont fait le choix d'une ambition élevée, en retenant le principe que le programme d'action du PCAET devra permettre d'atteindre les objectifs fixés aux niveaux national et régional.

#### *Les objectifs nationaux et régionaux*

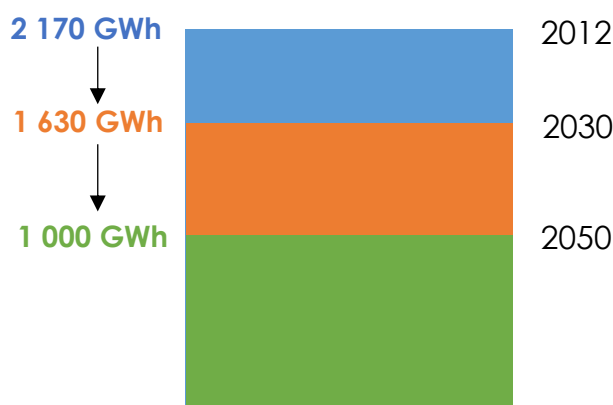
Les objectifs nationaux et régionaux ont été présentés dans l'introduction du présent rapport (page 5).

Ils sont **extrêmement ambitieux**, et pour la Communauté d'Agglomération, la possibilité de les atteindre ne dépend pas seulement de sa propre action, mais aussi des politiques mises en œuvre à l'échelle nationale.

#### Objectifs SRADDET – Évolution de la consommation énergétique finale

Le scénario du SRADDET prévoit une réduction de la consommation énergétique par rapport à 2012 de **25 % en 2030** et de **54 % en 2050**<sup>41</sup>.

En appliquant ces objectifs au territoire de la CABCS, cela signifie de **passer de 2 170 GWh en 2012**<sup>42</sup> à **1 630 GWh en 2030**, et à **1 000 GWh en 2050**.



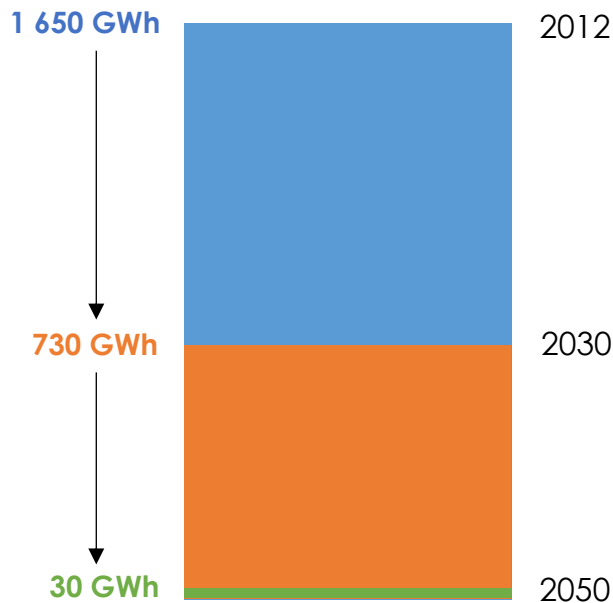
#### Objectifs SRADDET – Évolution de la consommation d'énergie fossile

Le SRADDET prévoit également une réduction de la consommation d'énergie fossile par rapport à 2012 de **56 % en 2030** et de **98 % en 2050**.

Cela signifie pour le territoire de passer de **1 650 GWh en 2012** à **730 GWh en 2030** et à **30 GWh en 2050**.

<sup>41</sup> Rapport d'objectif – SRADDET ICI 2050 – page 39.

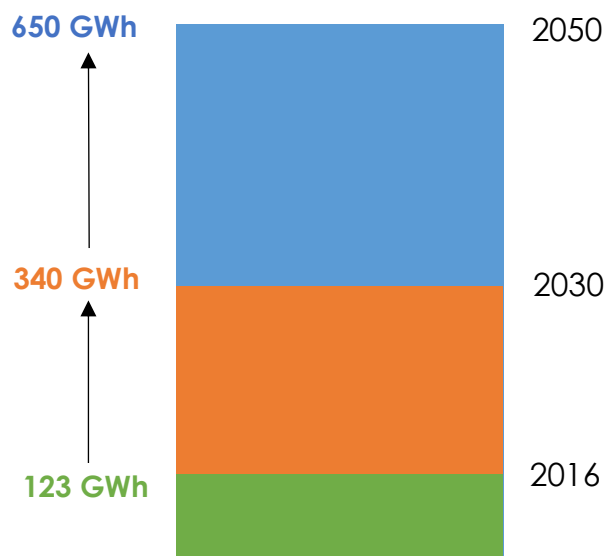
<sup>42</sup> Données OPTTEER – CABCS.



### Objectifs SRADDET – Évolution de la part des EnR dans la consommation d'énergie

Concernant les énergies renouvelables, les objectifs régionaux prévoient de porter leur part à **31 % de la consommation finale brute en 2030** et **77 % en 2050**.

Cela signifie pour le territoire de **passer de 123 GWh en 2016 à 340 GWh en 2030, et à 650 GWh en 2050**.

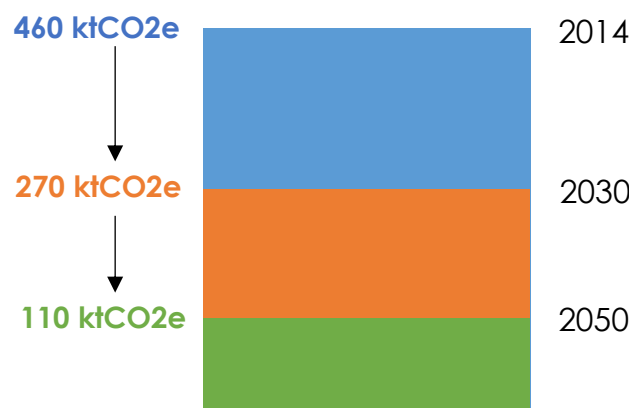


### Objectifs SRADDET – Évolution des émissions de gaz à effet de serre

Le SRADDET prévoit finalement une réduction des émissions de gaz à effet de serre par rapport à 2014 de **42 % en 2030** et de **76 % en 2050**<sup>43</sup>.

Cela signifie pour le territoire de **passer de 460 ktCO<sub>2</sub>e en 2014 à 270 ktCO<sub>2</sub>e en 2030, et à 110 ktCO<sub>2</sub>e en 2050**.

<sup>43</sup> Rapport d'objectif – SRADDET ICI 2050 – page 81.



## 2. Quels enjeux à l'échelle du territoire ?

Le diagnostic a mis en évidence le poids relatif des différents secteurs d'activités dans les émissions de gaz à effet de serre :

- le **transport (50 %, dont 34% pour l'autoroute)** et le **résidentiel (21 %)** sont les principaux secteurs émetteurs de gaz à effet de serre,
- l'**industrie (13 %)** et l'**agriculture (10 %)** sont également des émetteurs importants.

La stratégie a été construite en prenant en considération les principes généraux synthétisés ci-dessous.

### Déplacements de personnes

Concernant les déplacements de personnes, les impacts proviennent essentiellement des déplacements en voiture et l'équation à résoudre peut se résumer de la manière suivante. Il faut à la fois :

- **réduire le besoin de déplacements,**
- **développer / favoriser le report modal** vers les transports en commun et les modes doux,
- **augmenter le taux de remplissage des véhicules (notamment via le covoiturage),**
- **améliorer l'efficacité énergétique** des véhicules,
- **décarboner l'énergie** des véhicules, c'est à dire utiliser d'autres énergies que les hydrocarbures.

Pour la CABCS, dont le territoire est traversé par un important trafic autoroutier, les objectifs en matière de mobilité ont été définis pour les déplacements de personnes hors autoroute, en considérant que la collectivité n'avait pas de réel levier d'action sur le trafic de l'autoroute.

Pour diminuer les émissions de gaz à effet de serre liées aux déplacements, l'objectif est d'**agir en priorité sur les déplacements effectués en voiture**. D'abord parce que les trajets en voiture représentent un poste d'émission prépondérant (64% des émissions totales des déplacements sont liés à du transport en voiture<sup>44</sup>). Mais aussi parce que les

<sup>44</sup> Bilan Carbone Territoire, sur 2016 (385 ktCO<sub>2</sub>e pour le total des déplacements, dont 245 ktCO<sub>2</sub>e en voiture).

déplacements en voiture constituent un des modes de transport où les solutions de report modal accessibles et beaucoup moins émettrices (mobilité douce de type mèche ou vélo, transport en commun, covoiturage ...) peuvent apporter le plus de gains en consommation d'énergie et en réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Le **Bilan Carbone Territoire** évalue les **déplacements domicile-travail** effectués en **voiture à 70 ktCO<sub>2</sub>e** (actifs et étudiants confondus). Ces données comprennent les trajets **internes** au territoire, **entrants** sur la CABCS et **sortants** de la CABCS. Parmi les trajets effectués en voiture, **les trajets domicile-travail représentent 28% des émissions** (les déplacements des visiteurs représentent 46 %, et le transit routier 26%, essentiellement via l'autoroute).

Les déplacements domicile-travail en voiture sur le territoire de la CABCS peuvent se résumer en quelques chiffres :

- **25 000 personnes** traversent le territoire chaque jour (13 000 internes, 12 000 externes),
- **268.5 millions de km** sont parcourus chaque année,
- **2/3 des km** sont effectués sur des **longs trajets** (axe Dijon-Chalon, en considérant les entrants + sortants).

Les **trajets internes** représentent, en moyenne, 30 km en aller-retour chaque jour, tandis que les **trajets externes** (entrant + sortant) s'élèvent, en moyenne, à 62 km en aller-retour chaque jour.

Ainsi, des objectifs de reports modaux ambitieux mais réalistes ont été considérés à l'horizon 2027 :

- **Télétravail = 30%** des actifs en voiture télétravaillent 2 jours par semaine,
- **Transports en commun (bus, TER) = 20%** des actifs en voiture prennent une solution de transport en commun (train pour trajets longs, autobus pour trajets courts),
- **Vélo = 10%** des actifs en voiture prennent le vélo (sur trajets courts, 10 km AR),
- **Covoiturage = 10%** des actifs en voiture font du covoiturage (à 2 personnes),
- **Urbanisme intelligent = ¾** des actifs en voiture font 20 km de moins / semaine.

Ces données, qui sont autant des hypothèses de calcul que des ambitions, permettent d'aboutir aux résultats suivants au terme du PCAET 2021 – 2027 :

- **Un gain de 72 GWh** à l'horizon 2027, soit une **baisse de 37%** sur les trajets domicile-travail à l'horizon 2027 par rapport à un scénario de référence (en 2027),
- **Un gain de 22 ktCO<sub>2</sub>e** à l'horizon 2027, soit **une baisse de 30%** sur les trajets domicile-travail à l'horizon 2027 par rapport à un scénario de référence (en 2027),
- Une baisse de 20% du nombre de km parcourus (voiture + transport en commun confondus) sur les trajets domicile-travail à l'horizon 2027,
- Une baisse de 40% des km parcourus en voiture individuelle sur les trajets domicile-travail à l'horizon 2027.

En termes de nombre de personnes affectées, ces objectifs impliquent :

- **Environ 7 500 personnes télétravaillant 2 jours par semaines** (parmi celles ne pratiquant pas le télétravail auparavant),
- Un report modal vers le **vélo** d'environ **1 300 personnes**,
- Un report modal vers les **transports en commun** d'environ **5 000 personnes**,
- Un report modal vers le **covoiturage** d'environ **2 500 personnes**.

De manière similaire, pour les **transports de marchandises**, les leviers d'action sont :

- la réduction du besoin,
- le report modal,
- l'efficacité énergétique,
- la décarbonation de l'énergie.

### Résidentiel et tertiaire

Pour le **résidentiel**, mais aussi pour le **tertiaire**, l'objectif est également double :

- il s'agit en priorité d'**améliorer la performance thermique des bâtiments**,
- mais aussi d'opérer la **transition vers un mixte énergétique sans énergies fossiles**.

La sobriété dans ces secteurs relève de comportements individuels pour lesquels l'action passe essentiellement par la sensibilisation et l'information, sans omettre l'exemplarité de la collectivité.

Selon le SRADDET, la part du parc à traiter est de **16 % en 2030<sup>45</sup>** (contre 1 % en 2021). Cela suppose de rénover (au niveau BBC, soit 50 kWh/m<sup>2</sup>/an) 16 % des 24 750 résidences principales, soit **environ 3 900 logements à l'horizon 2030**.

Pour atteindre les objectifs du SRADDET, qui prévoit une réduction de la consommation d'énergie annuelle de 30% par rapport à 2012, soit environ 175 kWh à l'échelle de la CABCS, cela équivaut à rénover 3 900 maisons individuelles de catégories E ou F (consommations de l'ordre de 300 kWh/m<sup>2</sup>/an), et de surfaces moyennes d'environ 190 m<sup>2</sup>. Pour aboutir à des gains élevés, il faut viser avant tout les maisons anciennes, de grandes surfaces, et mal isolées.

Le SRADDET prévoit également une diminution de 58 % sur les émissions de GES du résidentiel, soit une baisse de 61 ktCO<sub>2e</sub> à l'échelle de la CABCS à l'horizon 2030.

Cet objectif implique la **disparition du fioul** (8 % en 2016), ainsi qu'une baisse radicale du chauffage au gaz naturel et du **chauffage à effet Joule direct<sup>46</sup>**, et, en parallèle, le **développement des pompes à chaleur, du bois-énergie (11 % en 2016) et du gaz renouvelable (via méthanisation)**.

Enfin, on notera que **1/3 du parc est composé de logements collectifs** : il faut donc également agir aussi sur ces logements, **en particulier sur les copropriétés**, qui et une action du PCAET.

Pour le **tertiaire**, le SRADDET considère que la part du parc à traiter est **de 20 % à l'horizon 2030<sup>47</sup>**, de manière à atteindre **une diminution de 32% de la consommation d'énergie** dans ce secteur par rapport à 2012.

Etant donné la disparité des types de bâtiments du tertiaire, et sans connaissance du nombre total de m<sup>2</sup> du tertiaire sur le territoire, il serait périlleux de convertir cette donnée en nombre de m<sup>2</sup> à rénover ou en nombre de bâtiments. Néanmoins, pour donner un ordre de grandeur, cela revient à **rénover environ 1 200 bâtiments tertiaires de 200 m<sup>2</sup>** au niveau BBC (hypothèse de 250 kWh/m<sup>2</sup> de gain par bâtiment), de manière à obtenir un gain annuel de 60 GWh sur le territoire de la CABCS (soit 32% des consommations du tertiaire en 2016).

<sup>45</sup> Rapport d'objectif – SRADDET ICI 2050 – page 79.

<sup>46</sup> Chauffage électrique sans pompe à chaleur.

<sup>47</sup> Rapport d'objectif – SRADDET ICI 2050 – page 80.



## Industrie

Le cas de l'**industrie** est différent : inévitablement, une industrie qui se développe consomme plus d'énergie, et on ne peut que souhaiter aux industries du territoire d'augmenter leur production.

Le premier levier d'action pour l'industrie est la **performance énergétique** : elle vise à utiliser moins d'énergie pour une même production. Si les industries fortement consommatrices d'énergie, pour des raisons de coût, ont généralement une approche de maîtrise de leurs consommations d'énergie, c'est moins souvent le cas pour les entreprises de plus petite taille pour lesquelles il y a d'importants gisements d'amélioration de la performance énergétique.

Le deuxième levier d'action est la **décarbonation de l'énergie utilisée** (utiliser des énergies renouvelables se substituant aux énergies fossiles). Pour les usages industriels, cela vise particulièrement le **passage du fuel ou du gaz à l'électricité**, ou le développement de l'**hydrogène "vert"** (produit par électrolyse).

Sur ces deux leviers d'action, les objectifs à atteindre reposent essentiellement sur l'information et la mobilisation des entreprises à travers les dispositifs du type Perf' ou Tremplin : des financements sont mobilisables via la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) ou la Chambre de Métiers et de l'Artisanat (CMA) pour accompagner les entreprises dans la réalisation de diagnostics et la mise en œuvre d'actions sur le processus.

## Agriculture

L'**agriculture** est un secteur assez peu consommateur d'énergie, mais émetteur de GES d'origine non-énergétique : il s'agit donc prioritairement de **faire évoluer les pratiques agricoles et viticoles**. La réduction des consommations d'énergie, sans être évidemment négligée, apparaît comme un objectif secondaire.

Là encore, les objectifs définis par la stratégie passent par des actions d'information et d'accompagnement, en **partenariat avec la Chambre d'agriculture et les filières professionnelles**, notamment pour la viticulture le CAVB et le BIVB.

Globalement, les objectifs définis par la stratégie ont été fixés dans une logique d'allocation de ressources : les efforts de la Communauté d'Agglomération et des acteurs du territoire doivent porter en priorité sur les actions "gagnantes", c'est à dire sur celles qui permettront d'atteindre une réduction significative des consommations d'énergie et des émissions de gaz à effet de serre au moindre coût.

Compte tenu des moyens mobilisables, la stratégie vise donc à optimiser les bénéfices retirés globalement du programme d'action.

## Traitement des déchets

### Objectifs de réduction

En termes de masse de Déchets Ménagers et Assimilés (DMA), le nouveau PRPGD fixe des objectifs de réduction au niveau régional de -15 % en 2025 et de -20 % en 2031, par rapport à 2010. Appliqués à la CABCS, ces objectifs se calculent comme suit :

Objectifs sur la CABCS	Bilan 2010	Bilan 2019	Objectifs 2020
-15% DMA en 2025 par rapport à 2010	694 Kg/hab	648 kg/hab	590 kg/hab
-20 % de DMA en 2031 par rapport à 2010	694 Kg/hab	663 Kg/hab	555 Kg/hab

### Objectifs de réduction de -15% des DMA en 2025 et de -20% en 2031, par rapport à 2010 (Source PLPDMA 2018 de la CABCS)

Le programme fixe également un objectif de -50 % de quantité de déchets non dangereux non inertes admis en installation de stockage d'ici 2025.

Ces objectifs peuvent être détaillés par type de déchets :

Flux	2010	2019		2025			2031		
	Tonnages	Tonnages	Evolution/ 2010	Tonnages	Kg/hab.	Objectifs	Tonnages	Kg/hab.	Objectifs
Végétaux	4 729	3462	-1268	3 925,1	86	-17%	2601,9	57	-45%
DNR	3 238	1978	-1260	2137,1	47	-34%	2007,6	44	-38%
Gravats	4 511	4063	-448	3924,6	87	-13%	3924,6	87	-13%
<b>TOTAL</b>	<b>12 478</b>	<b>9502</b>	<b>-2976</b>	<b>9987</b>	<b>220</b>	<b>-21%</b>	<b>8534</b>	<b>188</b>	<b>-32%</b>

### Objectifs de réduction de principaux flux de déchets en déchèteries sur la CABCS (Source PLPDMA 2018 de la CABCS)

Afin d'atteindre ces objectifs, des campagnes de sensibilisations ont été mises en place. Il apparaît que 8 habitants sur 10 de la CABCS peuvent citer un geste emblématique de réduction des déchets qu'ils appliquent. La prévention anti-gaspillage fait l'objet de plusieurs évènements annuels, dans les écoles par exemple.

## 3. Quels objectifs à l'échelle du territoire ?

Le territoire de la Communauté d'Agglomération de Beaune Côte et Sud a choisi de se référer aux **objectifs régionaux du SRADDET** pour définir **ses propres objectifs territoriaux**. Il a donc été décidé d'appliquer un même niveau d'ambition, notamment en termes de **consommations d'énergie** et **d'émissions de gaz à effet de serre**.

Ainsi, les objectifs du PCAET de la Communauté d'Agglomération correspondent aux mêmes objectifs que ceux définis dans le SRADDET **à l'horizon 2030** :

- Réduction de la **consommation énergétique** de **25 % en 2030**, par rapport à 2012<sup>48</sup>,
- Réduction des **émissions de GES de 42 % en 2030**, par rapport à 2014<sup>49</sup>.

<sup>48</sup> Rapport d'objectif du SRADDET page 39.

<sup>49</sup> Rapport d'objectif du SRADDET page 81.

Ces objectifs peuvent se ramener **à l'horizon 2027**, afin de correspondre aux échelles de temps du PCAET 2022-2027 (sur 6 ans). La stratégie du PCAET définit donc les objectifs chiffrés suivants pour **2027** (équivalence en 2027 des objectifs SRADDET à 2030) :

- Réduction de la **consommation énergétique** de **19 % en 2027**, par rapport à **2016**, avec une réduction annuelle de 3,5 % par an entre 2021 et 2027,
- Réduction des **émissions de GES** de **34 % en 2027**, par rapport à **2016**, avec une réduction annuelle de 6,7 % entre 2021 et 2027.

### Sous-objectifs par secteurs

On peut également définir des **sous-objectifs sectoriels**, en particulier pour les secteurs d'activités prépondérants.

Ainsi, pour le **transport routier (hors autoroute)**, d'après les hypothèses de calculs présentées dans le paragraphe précédent (voir la section « 2. Quels enjeux à l'échelle du territoire ? »), nous pouvons définir les objectifs suivants :

- **Un gain de 72 GWh** à l'horizon 2027, soit une **baisse de 20%** sur les consommations d'énergie du secteur du transport (hors autoroute) à l'horizon 2027,
- **Un gain de 22 ktCO<sub>2</sub>e** à l'horizon 2027, soit **une baisse de 28%** sur les émissions de gaz à effet de serre du secteur du transport (hors autoroute) à l'horizon 2027.

Pour les secteurs du **résidentiel** et du **tertiaire**, les objectifs en termes de **réduction des consommations d'énergie** et de **réduction des émissions de gaz à effet de serre** sont quant à eux évalués à partir des **objectifs sectoriels du SRADDET en 2030**, et ramenés en **2027** (en considérant une réduction annuelle régulière et constante).

Les deux tableaux ci-dessous présentent les objectifs pour le PCAET aux horizons 2027, 2030 et 2050, en termes de **consommations d'énergie**<sup>50</sup> et **d'émissions de gaz à effet de serre (GES)**. Ces objectifs ont été établis à partir des objectifs régionaux pour les horizons 2027 et 2030, et à partir des objectifs de la SNBC pour l'horizon 2050.

Consommation d'énergie / Objectifs de réduction par secteurs							
Secteurs d'activité	Volume en 2016 (GWh)	Volume cible en 2027 (GWh)	Réduction cible entre 2016 et 2027 (%)	Volume cible en 2030 (GWh)	Réduction cible entre 2016 et 2030 (%)	Volume cible en 2050 (GWh)	Réduction cible entre 2016 et 2050 (%)
Transport routier (hors autoroute)	362	290	20%	250	31%	181	50%
Résidentiel	582	471	19%	407	30%	233	60%
Tertiaire	186	144	23%	126	32%	74	60%
Agriculture	46	39	15%	37	20%	25	46%
Industrie	186	143	23%	130	30%	112	40%
Transports non-routiers	23	23	0%	23	0%	23	0%

### Objectifs de consommation d'énergie par secteur d'activité

<sup>50</sup> Il n'y a pas de consommation d'énergie pour les secteurs traitement des déchets et industrie de l'énergie.

Emissions de gaz à effet de serre / Objectifs de réduction par secteurs							
Secteurs d'activité	Volume en 2016 (ktCO <sub>2</sub> e)	Volume cible en 2027 (ktCO <sub>2</sub> e)	Réduction cible entre 2016 et 2027 (%)	Volume cible en 2030 (ktCO <sub>2</sub> e)	Réduction cible entre 2016 et 2030 (%)	Volume cible en 2050 (ktCO <sub>2</sub> e)	Réduction cible entre 2016 et 2050 (%)
Transport routier (hors autoroute)	80	58	28%	55	31%	1	99%
Résidentiel	105	49	53%	44	58%	1	99%
Tertiaire	25	14	44%	11	58%	0,25	99%
Agriculture	51	43	15%	41	20%	28	46%
Industrie	65	50	23%	42	35%	12	81%
Déchets	6,7	5	25%	4	38%	4	46%
Industrie de l'énergie	2,3	2	15%	2	23%	0,02	99%
Transports non-routiers	1	1	15%	1	23%	0,01	99%

### Objectifs d'émissions de GES par secteur d'activité

#### Renforcer la séquestration carbone sur le territoire

L'atténuation du changement climatique comprend la réduction des émissions de gaz à effet de serre, **mais il existe un autre levier d'action à prendre en considération : celui de la séquestration**. Pour la France, l'atteinte de l'objectif de neutralité carbone nécessite le renforcement des puits de carbone.

Comme on l'a vu page 48, à l'échelle du territoire, **ce sont les forêts qui assurent l'essentiel de la séquestration annuelle : elles absorbent environ 85 900 tCO<sub>2</sub>/an**, à comparer aux émissions totales du territoire (environ 460 000 tCO<sub>2</sub>), c'est à dire près de 20 %.

Réduction des émissions et séquestration constituent donc des leviers complémentaires pour atteindre les objectifs de neutralité carbone en 2050, et doivent s'intensifier de façon coordonnée et simultanée.

Les enjeux autour de la séquestration carbone se concentrent essentiellement autour de quelques grandes thématiques :

- **La préservation des sols et des forêts** (reboisement, respect des trames vertes et bleues).
- La **lutte contre l'étalement urbain**, qui entraîne une **artificialisation des sols** et provoque donc un déstockage du carbone, c'est à dire des émissions supplémentaires.
- **Le renforcement du stock de carbone dans les sols par les pratiques agricoles et forestières** (agroforesterie, plantation de haies bocagères...).
- **La végétalisation des villes** (politiques publiques en milieu urbain, interactions entre nature et ville, urbanisme intelligent et cité jardin, fermes urbaines ...).
- **La promotion de la construction bois et le recours au bois d'œuvre**, comme alternative aux méthodes de constructions classiques, très émettrices de CO<sub>2</sub>. La construction bois apporte donc un double avantage : il permet un stockage temporaire du carbone pendant toute la durée de vie du matériau, parfois

supérieure à 100 ans, et il permet d'éviter les émissions liées à l'utilisation d'acier et de béton.

Ces grands principes doivent se concrétiser par des mesures quantifiables et adaptées à l'échelle territoriale de la CABCS.

Les actions de séquestration sont notamment intégrées à la fiche action 7 (promouvoir l'utilisation de matériaux biosourcés comme le bois d'œuvre, encourager les pratiques forestières non invasives, encourager la plantation de haies bocagères ...).

La SNBC vise une augmentation de 8 % de la séquestration à l'horizon 2033 par rapport à 2015. Les objectifs de séquestration à l'échelle de la CABCS peuvent donc être évalués à une séquestration de 90 000 tCO<sub>2</sub> en 2027 et 91 000 tCO<sub>2</sub> en 2030 contre 86 600 en 2015. En supposant un accroissement de la séquestration à un rythme inchangé, l'objectif à l'horizon 2050 s'établit à 99 000 tCO<sub>2</sub>.

# Programme d'action

Le plan d'action définit les actions à mettre en œuvre par la Communauté d'Agglomération en lien avec l'ensemble des acteurs socio-économiques du territoire.

## 1. De la stratégie au programme d'actions

Une fois définies les orientations stratégiques du plan climat, les réflexions et les échanges avec les acteurs du territoire se sont poursuivis afin de définir les actions permettant de parvenir aux objectifs fixés.

Les échanges avec les partenaires se sont organisés autour des fiches actions, ouvertes pour chaque orientation. **Chaque fiche constituait un document de travail collaboratif** auxquels les partenaires pouvaient librement contribuer.

Ces échanges ont permis d'établir un plan d'action s'articulant autour des huit orientations définies lors de l'élaboration de la stratégie (voir page 102). Le plan d'action comporte **20 actions**.

Pour chaque action, il identifie les partenaires et les pilotes, et le cas échéant les publics ciblés, il précise les moyens à mettre en œuvre, les résultats attendus, les budgets à engager et le calendrier de réalisation.

### **Le programme d'actions porte sur la période 2022 – 2027.**

Les échanges ont porté sur le contenu technique des actions mais aussi sur leur calibrage, c'est-à-dire sur la définition du **niveau d'ambition** qui peut être visé de manière réaliste sur chaque action, en fonction des spécificités du territoire et des moyens mobilisables.

### **Associer les communes**

Pour mieux prendre en compte le rôle important des communes dans la mise en œuvre du PCAET, un processus de concertation spécifique a été mis en place.

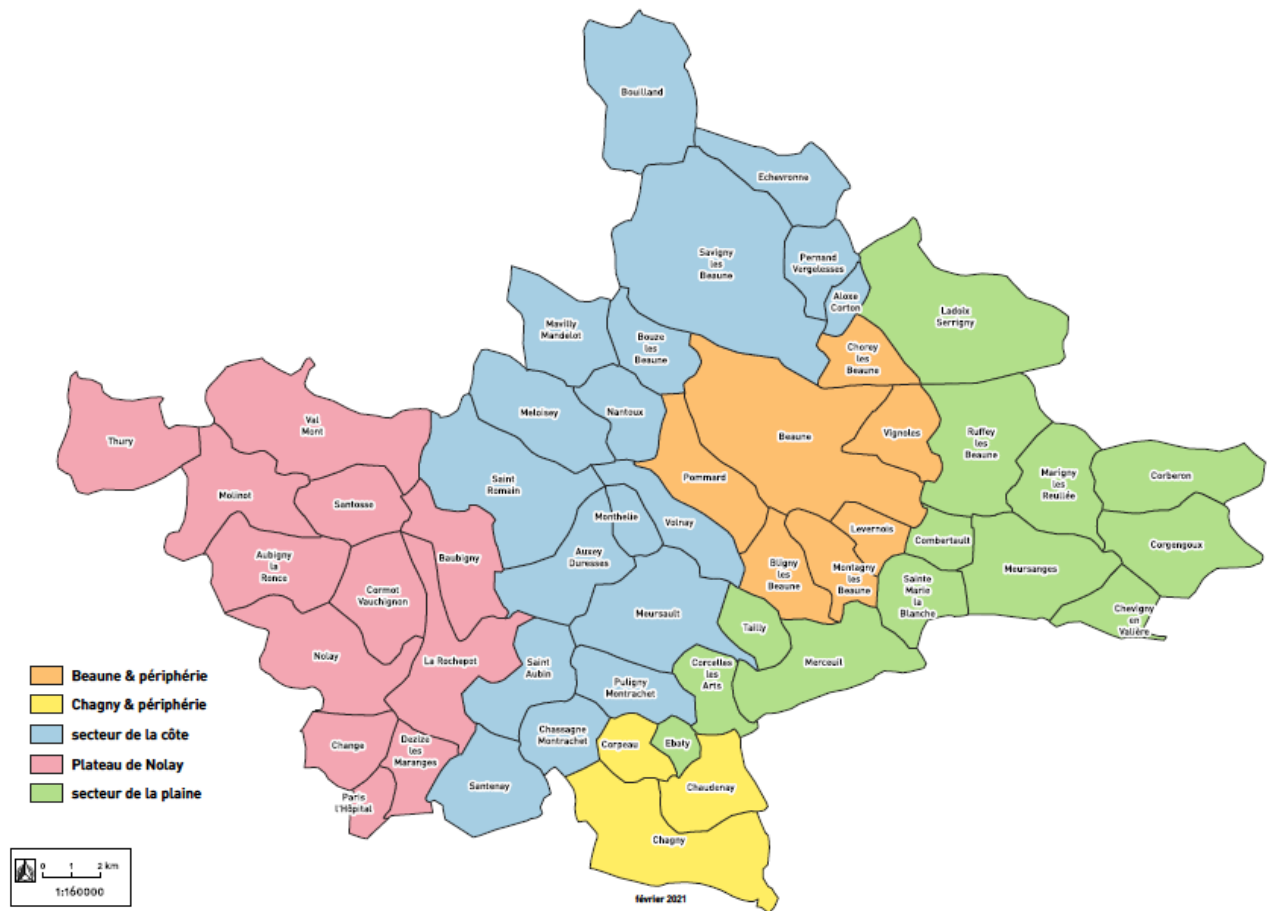
Parallèlement aux échanges avec les acteurs du territoire, **un questionnaire a été diffusé à l'ensemble des 53 communes**. Ce questionnaire a permis d'interroger les élus sur les thématiques leur paraissant prioritaires dans le cadre du PCAET.

L'objectif était de disposer d'un regard ancré dans le territoire sur le projet de plan d'actions, sur les sujets touchant directement les communes, mais également sur des sujets pour lesquelles elles sont des relais de proximité indispensables.

Ces rencontres ont permis de cibler des actions concrètes, directement opérationnelles, parmi les thématiques Climat Air Energie :

- **Energie** (patrimoine communal, éclairage public, EnR, réseaux de chaleur, chaufferies collectives)
- **Qualité de l'air** (y compris qualité de l'air intérieur et ambroisie)
- **Urbanisme**
- **Agriculture**
- **Mobilité douce**

Cinq ateliers regroupant les communes par zones géographiques ont été organisés en février et mars 2021 :



### Répartition par secteurs des réunions territoriales liées à l'élaboration du PCAET

Les échanges ont systématiquement porté sur l'orientation 7 "Accompagner les communes dans leur démarche climat-air-énergie" (voir page 113) qui s'adresse directement à elles dans le cadre de leurs compétences ou de compétences partagées : rénovation énergétique des bâtiments publics, mise en place de réseaux de chaleur par exemple.

Mais chaque atelier a également permis d'aborder une ou plusieurs autres orientations, comme par exemple la qualité de l'air intérieur (mise en conformité des crèches et des écoles), ou la réduction des émissions de gaz à effet de serre de la restauration scolaire.

## 2. Le programme d'actions

Le plan d'action comporte **8 orientations** et **20 actions**, chacune comportant plusieurs **sous-actions** concrètes.

Le programme d'action défini dans le cadre du PCAET 2022 – 2027 est résumé dans les tableaux ci-dessous.

N°	ORIENTATIONS	N°	FICHES ACTIONS	OBJECTIFS DES FICHES ACTIONS	DESCRIPTION DES SOUS ACTIONS
1	Vers des filières de production plus durables	1	Soutenir les filières économiques vers des pratiques exemplaires	Définir une stratégie partenariale de sensibilisation et d'accompagnement des entreprises (TPE, PME, PMI, entreprises du tourisme) sur les enjeux de maîtrise de l'énergie, de réduction des déchets et d'émissions de GES.	Renforcer la communication et la sensibilisation en direction des entreprises. Promotion du programme Perf'
					Relancer l'action Charte des artisans et commerçants écoresponsables avec une vision sur le long terme
					Entreprises du tourisme : mettre en place 2 groupes de travail avec les professionnels
				Accompagner les exploitants et professionnels du secteur agricole et viticole dans la prise en compte des enjeux énergétiques et climatiques.	Réaliser le bilan carbone de la filière viticole
					Réaliser des Diagnostics Carbone d'exploitations courant 2021/2022
					Limitier l'impact environnemental des effluents
		2	Promouvoir l'économie circulaire et la réduction des déchets	Contribuer au développement de l'alimentation durable sur le territoire	Mettre en œuvre le Programme Alimentaire Territorial (PAT), basé sur 4 axes, initié par le Pays Beaunois.
					Mettre en place des actions de sensibilisation des publics
				Favoriser les actions de réemploi, de réutilisation et de réparation	Relancer le Village de la réparation
					Mettre en place et proposer des ateliers de réparation FabLab
					Renforcer l'activité de ressourcerie d'Emmaüs sur Beaune
					Créer une matériauthèque au sein de la déchèterie de Meursault
				Réduire à la source les déchets des entreprises (PLPDMA) et poursuivre le développement du tri et du recyclage	Promouvoir l'utilisation et l'acceptation des contenants réutilisables (loi AGECE)
					Accompagner administrations et entreprises sur le tri du papier
Relancer la charte d'accueil des professionnels en déchèterie					
Généraliser le tri à la source et la valorisation des biodéchets en 2023. (Etude du SMET 71.)					



2	Promouvoir une mobilité diversifiée, sobre en carbone	3	Développer les modes doux et sobres en énergie	Inciter au déploiement des véhicules électriques et bornes de recharges	Définir une stratégie communautaire d'équipements de bornes de recharge
					Conseiller et informer les élus sur la mise en place d'infrastructures de recharge
				Décarboner le mix énergétique des parcs de véhicules (bus, BOM, VL, privés et publics)	Poursuivre les échanges et réflexions autour du déploiement du GNV ou BioGNV
					Etudier les propositions de stations multi-énergies
					Projet de navette électriques sur la ligne urbaine du centre-ville de Beaune
				Développer l'usage du vélo dans les déplacements domicile-travail ainsi que dans les usages de loisirs et touristiques	Ouvrir à des variantes biocarburants dans le renouvellement des 2 marchés de transports (scolaire, urbain)
					Réalisation d'un Schéma Directeur d'Aménagement Cyclable
					Proposer un fonds de concours pour mener des travaux d'aménagement cyclables d'intérêt communal
					Poursuivre le développement d'aménagements cyclables d'intérêt communautaire
		Réaliser l'aménagement du tronçon Beaune - Savigny-lès-Beaune			
		Poursuivre le développement des mobilités douces sur la ville de Beaune			
		4	Limiter les déplacements et favoriser les alternatives à la voiture individuelle	Consolider et étendre l'accompagnement des entreprises dans la mise en place de Plans de Mobilité Interentreprises	Inciter les entreprises à la réalisation de PDIE et les accompagner dans leur mise en œuvre opérationnelle
					Dans le cadre de PDIE (PDE), former les entreprises au télétravail (CCI)
				Développer et promouvoir le covoiturage et le TAD sur le territoire	Création d'un parking de covoiturage à la sortie sud de l'autoroute
					Poursuivre la réflexion déjà engagée sur la mise à disposition d'une application de covoiturage à l'échelle du territoire de la CABCS.
					Mener une étude sur l'évolution du TAD lors du renouvellement du marché de transport urbain.
				Développer les modes de transport touristiques doux	Mettre en place un groupe de travail sur la mobilité touristique à destination des professionnels du tourisme.
					Etudier l'utilisation des modes alternatifs, sobres en carbone à destination des pôles touristiques.
Suivre les démarches relatives à l'Atelier des Territoires. L'une des pistes évoquée est l'étude d'infrastructures complémentaires à la voie des vignes, en direction des Hautes Côtes.					

			Promouvoir les autres alternatives à la voiture individuelle	Maintenir et encourager une offre de transports en commun attractive
--	--	--	--	--

3	Aménager durablement le territoire	5	Intégrer les enjeux énergie climat dans les outils de planification et les opérations d'aménagement	Sensibiliser et former les élus sur les nouvelles formes d'habiter pour densifier et lutter contre l'étalement urbain	Montrer par des retours d'expérience ou des visites des opérations réussies d'aménagement ou de construction
					Accompagner les communes sur le volet habitat dans leur document d'urbanisme
				Mobiliser les outils de l'Agglomération au service des projets d'habitat exemplaires	Promouvoir les « opérations d'habitats exemplaires » qui conjuguent qualité de vie et respect de l'environnement
				En lien avec le Pôle rénovation Conseil, travailler sur la formulation de préconisations énergétiques à destination des porteurs de projets, en amont du dépôt de dossier	Poursuivre une diffusion d'information à destination des maîtres d'ouvrage sur les lieux et espaces numériques où une première information est recherchée. Amplification de la communication
					Monter en partenariat avec le Pays Beaunois des actions de sensibilisation ciblées sur des zones géographiques et des thématiques
				Elaborer des référentiels d'aménagement durable et avoir des objectifs pour les opérations sous maîtrise d'ouvrage CABCS	Faire un retour d'expérience des exigences environnementales renforcées expérimentées sur la ZAC Pré Fleury
					Mener avec le Pays Beaunois un travail de sensibilisation et d'accompagnement sur les aménagements d'espaces publics
				Accompagner les communes dans la traduction des orientations du SCOT, du PLH et du PCAET au sein de leur document de planification	Identifier les enjeux au moment de l'élaboration ou la révision de leur document d'urbanisme.
					Relayer auprès des communes les guides existants permettant d'intégrer les enjeux CAE dans les documents de planification
					Accompagner la mise en compatibilité des PLU après l'adoption du SCOT prévue en 2023, pour faciliter l'intégration des orientations
				Développer des outils pour la prise en compte de la performance énergétique	Mener un travail concerté de production de recommandations d'intégration de la performance énergétique en secteur patrimonial
					Diffuser les recommandations aux artisans au travers de la sensibilisation menée par la Plateforme du Pays Beaunois
Mobiliser le parc existant pour lutter contre l'étalement urbain	Lutter contre la vacance des logements				
	Encadrer le développement des résidences secondaires par la mise en place des dispositifs d'autorisation préalable au changement d'usage				
	Accompagner les communes dans le montage d'opération d'habitat sur des terrains disponibles dans le tissu urbain existant				

3	Aménager durablement le territoire	6	Améliorer la qualité énergétique du parc de logement existant	Réduire les consommations d'énergie du parc de logement privé et faire évoluer son mix énergétique	Poursuivre la plateforme locale de rénovation énergétique Effilogis animée à l'échelle du Pays Beaunois par le Pôle Rénovation Conseil, complétée par l'espace FAIRE BER de Dijon qui prend le relais sur les copropriétés et le petit tertiaire privé
					Améliorer la connaissance des copropriétés (action PLH) afin de mettre en place un plan d'intervention adapté en conséquence
					S'appuyer sur l'espace FAIRE BER, spécialisé sur la thématique pour sensibiliser et former les syndicats de copropriété et les copropriétaires et ainsi mener une rénovation énergétique en copropriété
				Réduire les consommations d'énergie du parc de logement public et social et faire évoluer son mix énergétique	Soutenir la réhabilitation performante des logements communaux conventionnés
					Engager une discussion soutenue avec les organismes bailleurs sur les stratégies de réhabilitation de leur patrimoine social, notamment à travers la révision de leur Convention d'Utilité Sociale, et suivre la réhabilitation des logements
				Identifier et réduire les situations de précarité énergétique	S'appuyer sur la vision intercommunale des besoins des populations fragiles, pour identifier des situations de précarité et mettre en place des mesures d'accompagnement
					Etudier la faisabilité d'un dispositif de repérage et d'accompagnement des ménages précaires énergétiques
				Accompagner la qualification des professionnels de l'habitat (entreprises, artisans), et les aider à répondre aux demandes de rénovation énergétique et ainsi leur permettre d'en tirer les bénéfices économiques	Dans le cadre de la PTRE, poursuivre la mission d'animation des entreprises. Une convention annuelle avec le Pays Beaunois détermine le rythme et la nature des animations attendues (minimum 2 rencontres d'info/an, des visites de chantier, tenue d'un annuaire)
					Valoriser les programmes ciblant les professionnels de l'immobilier sur le territoire en relayant les informations diffusées

4	Investir dans les énergies renouvelables et inciter les porteurs de projets (publics, privés)	7	Encourager le développement de la filière biomasse	Elaborer un état des lieux de la filière biomasse et porter des actions de sensibilisation sur ces enjeux	Faire un état des lieux détaillé du potentiel bois énergie sur le territoire
					Communiquer sur l'interdiction du remplacement des chaudières au fioul d'ici 2022
					Sensibiliser et former les élus sur les enjeux du bois énergie et de la gestion forestière
					Sensibiliser et former les agriculteurs sur la valorisation de la plaquette forestière (paillage). Dispenser des formations auprès des exploitants agricoles.
					Etudier la mise en place d'une plateforme de centralisation pour structurer et développer la valorisation des déchets de bois
				Promouvoir le développement de réseaux de chaleur et de chaufferies bois	Evaluer l'implantation de réseaux de chaleur en zones rurales et sur les bâtiments collectifs (publics et privés)
					Evaluer l'intérêt d'un réseau de chaleur en zone urbaine de forte densité pour substituer le bois au gaz
					Accompagner et soutenir la création d'un ou plusieurs réseaux de chaleur
				Etudier les opportunités de valorisation des produits issus de la filière viticole	Définir un groupe de travail avec les viticulteurs de la région pour encourager les projets de valorisation des déchets viticoles
					Evaluer l'installation d'une chaufferie bois collective par réseau de chaleur à partir de sarments de vignes
				Encourager les démarches favorisant la séquestration du carbone	Encourager l'utilisation de matériaux biosourcés dans les aménagements. - Communiquer sur les avantages du bois d'œuvre, intégrer des critères biosourcés dans les commandes publiques. Actions de sensibilisation à destination des porteurs de projets.
					Promouvoir et accompagner les projets en agroécologie et agroforesterie
					Encourager la plantation de haies bocagères
					Etablir le bilan carbone des différents types de gestion des forêts (parcelle)

4	Investir dans les énergies renouvelables et inciter les porteurs de projets (publics, privés)	8	Promouvoir le déploiement du solaire sur le territoire (thermique et photovoltaïque)	Réaliser un état des lieux du potentiel en solaire thermique pour les bâtiments publics et privés	Cibler et étudier l'implantation de panneaux solaires thermiques sur les sites collectifs du territoire. Prévoir la réalisation d'études de faisabilité sur plusieurs sites.
					Interpeller les entreprises et sites privés à fort potentiel : hôpitaux, EHPAD, centres aquatiques, camping, hôtels, exploitations laitières ou IAA.
					Communiquer sur le Fond Chaleur Territorial (ADEME) pour le public et le privé
				Encourager le solaire photovoltaïque au sol sur les terrains artificialisés ou dégradés	Etudier les sites pouvant accueillir du solaire photovoltaïque au sol sur des surfaces dégradées ou sur des surfaces artificialisées
					Inciter et accompagner les porteurs de projets au développement du solaire photovoltaïque au sol en ciblant les surfaces dégradées ou sur des surfaces artificialisées
					Soutenir et accompagner au besoin les futurs projets de centrale photovoltaïque au sol sur les communes de Baubigny et de Chagny.
				Réaliser un cadastre solaire photovoltaïque sur les bâtiments du territoire	Estimer le potentiel solaire de l'ensemble des toitures du territoire grâce à une cartographie libre d'accès.
					Grâce à la cartographie des bâtiments, cibler en priorité les grandes toitures, à fort potentiel pour l'installation de PV
					Communiquer sur le cadastre solaire et organiser des réunions publiques ou journées de concertation avec les particuliers pour initier de nouveaux projets PV
				Accompagner le déploiement du solaire photovoltaïque sur les bâtiments publics	Réaliser l'inventaire des bâtiments communautaires (propriété ou location) favorables à l'installation de panneaux photovoltaïques
					Identifier les toits communaux susceptibles d'accueillir des installations photovoltaïques pour les communes volontaires et suivre le cas échéant le montage opérationnel

4	Investir dans les énergies renouvelables et inciter les porteurs de projets (publics, privés)	9	Développer les autres énergies renouvelables	Qualifier le potentiel du gisement géothermique du territoire	Déterminer le potentiel global géothermique à l'échelle de la CABCS
					Favoriser l'installation de systèmes géothermiques à l'échelle des bâtiments publics en réalisant des études d'opportunité sur des bâtiments existants, prévus à la rénovation ou pour de nouveaux projets d'aménagement.
				Vérifier avec les acteurs du territoire le potentiel de développement en récupération de chaleur fatale	Evaluer le potentiel de récupération de chaleur fatale sur le site de TERREAL
					Evaluer et qualifier le potentiel de récupération de chaleur fatale sur le territoire
				Poursuivre les démarches engagées relatives au déploiement d'unités de méthanisation sur le territoire	Prendre appui sur l'étude SOLAGRO de 2018 pour faciliter l'implantation d'unités de méthanisation sur le territoire en injection de biométhane dans le réseau de gaz
					Soutenir et encourager les agriculteurs pour le développement des projets collectifs
		La collecte des biodéchets par les collectivités sera obligatoire à partir de 2024 : étudier si cette opportunité constitue une nouvelle source d'approvisionnement pour la méthanisation			

5	Adapter le territoire aux effets du changement climatique	10	<b>Maîtrise des consommations d'eau et de la qualité de la ressource</b>	Réalisation d'un Schéma directeur d'alimentation en eau potable permettant notamment d'anticiper les problèmes d'alimentation	Mettre en œuvre la stratégie de diversification de la ressource en eau sur le territoire en mobilisant les ressources alternatives
					Mener un travail sur la caractérisation des ressources stratégiques et sur les nouvelles ressources
				Garantir la qualité de l'eau sur le territoire	Animer et mettre en œuvre le programme d'action liée aux études entreprises sur les BAC
					Communiquer sur le programme d'action pour la préservation des captages prioritaires.
				Structurer un programme global d'économie en eau sur le territoire à destination du grand public	Faire vivre le volet communication et animation dans la DSP Eau Potable
					Diffuser plus largement les arrêtés lors de périodes de sécheresses critiques et améliorer la communication grand public
				Encourager les économies d'eau auprès des filières économiques	Poursuivre l'opération de sensibilisation auprès des viticulteurs pour limiter les consommations d'eau
					Envisager un partenariat avec Véolia pour la mise en place de compteur téléleveur dans les exploitations viticoles
					Prévoir un travail de diagnostic sur les démarches d'économies en eau à amorcer avec les entreprises du territoire
				Poursuivre l'amélioration du rendement de la production et de la réduction des consommations	Recenser et organiser les projets émanant d'agriculteurs ou de collectifs d'agriculteurs.
Maintenir le taux de renouvellement du réseau pour qu'il soit satisfaisant					
	Améliorer le maillage des compteurs et équipements d'alerte en cas de fuite				

5	Adapter le territoire aux effets du changement climatique	11	<b>Engager une politique incitative en faveur de la gestion alternative des eaux pluviales</b>	Structurer la compétence au sein de la collectivité	Valider le zonage ainsi que le règlement de service
					Réaliser le schéma directeur des eaux pluviales
				Privilégier les techniques alternatives de gestion des eaux pluviales dans les nouveaux aménagements	Promouvoir les techniques alternatives de gestion des eaux pluviales dans les aménagements via le règlement de service
					Contrôler les dimensionnements des installations de gestion des eaux pluviales lors des demandes de raccordement / permis d'aménager
					Encourager l'expérimentation d'un projet communal ou intercommunal de désimperméabilisation de voirie/d'espaces publics

			Encourager des initiatives de recyclage des eaux de pluies auprès des particuliers et des professionnels	Conseiller et sensibiliser les particuliers et les professionnels sur les mesures de récupération des eaux pluviales
			Déployer les programmes d'aides financières concernant les eaux pluviales	Déployer le programme d'aides pour les actions visant la désimpermeabilisation et les techniques alternatives pour la gestion des eaux pluviales
				Communiquer sur les aides à destination des porteurs de projets pour la réutilisation des eaux de pluie.

5	Adapter le territoire aux effets du changement climatique	12	Conforter la place de la nature en zone urbaine et en zone rurale	Accompagner les communes à décliner la Trame Verte et Bleue pour une meilleure prise en compte des enjeux de biodiversité	Elaborer et valider un plan d'action TVB
					Intégrer les enjeux de la TVB dès le processus de transmission de la délibération pour l'élaboration d'un PLU communal
					Associer les structures telles que les syndicats de rivières en amont des PPA des PLU pour avis
					Affiner les enjeux de la TVB en utilisant l'outil de Hiérarchisation des Milieux Humides élaboré par les CEN BFC
					Elaborer un outil de Hiérarchisation (en cours) concernant la trame orange (pelouses calcaires)
					Soutenir financièrement les communes dans leurs projets en faveur de la biodiversité ou dans la réalisation de diagnostics écologiques
				Adapter les pratiques agricoles et viticoles aux enjeux climatiques, en tenant compte des exigences en vigueur (sites classé Unesco + cahier des charges AOC)	Continuer à déployer la charte "Engager nos terroirs dans nos territoires" auprès des viticulteurs. Accompagnement des viticulteurs sur les changements de pratiques
					Porter une dynamique d'animation et de sensibilisation, dans la continuité des échanges initiés par la Commission Développement Durable.
					Créer un groupe de travail relatif à la préservation de la biodiversité, pour favoriser les plantations
				Poursuivre et amplifier les actions en faveur de la gestion différenciée des espaces, et formaliser l'engagement des communes	Mobiliser les aides financières à la replantation de bosquets, d'arbres et de haies bocagères
					Se servir d'un site pilote sur le territoire de la CABCs pour illustrer la gestion différenciée : les Etangs d'Or
					Conseil et sensibilisation des communes sur la gestion différenciée <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise à disposition d'une boîte à outils</li> <li>- Animation d'ateliers / échanges de bonnes pratiques.</li> <li>- Tendre vers la mise en place de plans de gestion dans les communes volontaires</li> </ul>



			Restauration des rivières et zones humides	<p>Mener le projet de restauration de la Bouzaise</p> <p>Mener des travaux d'aménagement sur les rivières de la collectivité (reméandrage, restauration) pour favoriser la biodiversité</p>	
5	Adapter le territoire aux effets du changement climatique	13	Adapter le territoire aux phénomènes extrêmes	<p>S'adapter aux événements climatiques extrêmes : risque inondation, grêle, sécheresse, tempête.</p>	<p>Recensement des initiatives individuelles, puis animation et mise en œuvre opérationnelle d'une réflexion collective autour des méthodes de lutte contre le gel</p>
					<p>Installer une station de mesures à Corgengoux pour le suivi hydrologique ainsi que les suivi des assecs.</p>
					<p>Capitaliser les pratiques culturelles permettant de limiter le ruissellement lors des orages (plantations, orientations des sillons, travail du sol...)</p>
				<p>Adapter le territoire aux vagues de chaleurs et canicules de plus en plus fréquentes</p>	<p>Etudier la faisabilité d'une caractérisation concrète des ilots de chaleur sur le territoire de la CABCS en lien avec l'étude PRSE3.</p>
					<p>Végétaliser les espaces. Faciliter la création de parcs et jardins, de coulées verte, de jardin partagés.</p>
					<p>Proposer des temps de formation et sensibilisation pour des projets d'aménagement plus durables</p>

6	Agir pour la qualité de l'air	14	<b>Réduire les émissions de polluants atmosphériques</b>	Renforcer la connaissance et les partenariats	Établir régulièrement une feuille de route définissant les actions prioritaires à mener sur le territoire.
					Etudier et mobiliser les aides relatives à la qualité de l'air (Exemple AAP AACT)
				Initier des échanges avec la filière agricole sur les problématiques liées à la qualité de l'air	Mise en place d'échanges avec la filière agricole afin de travailler ensemble sur les problématiques de qualité de l'air liées notamment aux produits phytosanitaires et au brûlage
					Concertation collective permettant de flécher les études et campagnes de mesures nécessaires à la connaissance
					mise en place d'actions concrètes permettant de sensibiliser et d'améliorer les pratiques
				Promouvoir le renouvellement des appareils de chauffage au bois ancien et sensibiliser aux bonnes pratiques	Sensibiliser les habitants aux bonnes pratiques
					Favoriser le développement d'une filière bois-énergie locale
		Engager des actions de sensibilisation et de communication	Lutter contre le brûlage de déchets verts par les particuliers. Sensibiliser sur les nuisances générées, rappeler l'interdiction et la faire respecter, mais également promouvoir les alternatives		
			Travailler à la réduction des émissions de l'industrie en diffusant les bonnes pratiques pour réduire les émissions de polluants		
			Engager des actions de sensibilisation et d'élimination des espèces invasives telles que l'ambrosie en lien avec les actions du Contrat Local de Santé.		
		15	<b>Limiter l'exposition de la population et encourager un urbanisme favorable à la santé</b>	Renforcer les actions de sensibilisation, d'information et de prévention	Renforcer la communication en période de pics de pollution. Relayer les gestes et recommandations aux populations et notamment aux populations sensibles.
					Prévoir des interventions régulières à destination du grand public sur les enjeux de qualité de l'air (ateliers, débats, mesures participatives)
				Etudier la diminution de la vitesse sur l'autoroute et ses impacts	Modélisation haute définition (10mx10m), permettant de croiser les concentrations de polluants avec les zones aménagés
					Compléter par des campagnes de mesures sur certains secteurs clés afin de déterminer la nature des polluants présents
Orienter les choix en matière d'aménagement plus durable					
Surveiller l'exposition des ERP aux polluants atmosphériques	Identifier les ERP en fonction de leur proximité aux sources de polluants Sur les bâtiments exposés, proposer des mesures de qualité de l'air intérieur et extérieur				
	Proposer des actions à mettre en place en lien avec les gestionnaires et utilisateurs des bâtiments				

			Poursuivre l'application de la réglementation dans les ERP et engager des actions d'amélioration	<p>Sensibilisation et relais d'information à destination des maires sur les obligations de surveillance de la qualité de l'air</p> <p>Réalisation d'un guide des recommandations pour une meilleure qualité de l'air</p>
--	--	--	--	--

7	Accompagner les communes dans leur démarches climat air énergie	16	Accompagner et sensibiliser les communes à la gestion de leur patrimoine communal	Baisse des consommations d'énergie des bâtiments du patrimoine communal	<p>Avec l'aide du SICECO, généraliser le CEP pour disposer d'un bilan global et d'une capacité à répondre aux AO</p> <p>Organiser une veille sur les aides mobilisables</p> <p>Mettre en place des commandes groupées de travaux</p> <p>Répondre aux besoins des communes dans le montage des projets grâce à l'accompagnement de la Plateforme Ressource. Porter une réflexion sur la mise en place d'un accompagnement plus spécialisé permettant aux communes l'intégration des performances énergétiques dans leurs projets.</p>
				Identification et exploitation des potentiels renouvelables du patrimoine communal (photovoltaïque et réseaux de chaleur)	Pour les communes intéressées, organiser la réalisation collective d'études d'opportunité de réseaux de chaleur alimentés au bois énergie
					<p>Identifier les toits communaux susceptibles d'accueillir des installations photovoltaïques</p> <p>Exploiter le potentiel identifié en aidant si nécessaire les communes dans le montage de l'opération</p>
				Sensibilisation/information des élus et services	Organiser des échanges entre pairs (élus et services) pour permettre les partages d'opérations exemplaires (patrimoine, voirie...) et l'émergence de projets partagés

8	Renforcer l'exemplarité de la collectivité	17	Promouvoir l'éco responsabilité au sein de l'administration	Structurer une politique de commande publique durable et poursuivre la dématérialisation	Poursuivre les actions de dématérialisation
					Retenir par métier des pratiques vertueuses par défaut
					Proposer un cadre général pour l'achat public responsable à l'échelle de tous les services et achats.
				Formaliser un Plan de mobilité Administration (déplacements professionnels et domicile-travail des agents)	Maintenir certaines réunions en distanciel et adapter le matériel informatique en ce sens.
					Maintenir la possibilité de télétravail pour optimiser l'usage des locaux
					Favoriser et valoriser l'usage du vélo et des vélos de service
					Déployer des bornes de recharge de VE sur plusieurs sites dont la petite enfance
				Poursuivre la sensibilisation des agents à travers la diffusion des bonnes pratiques, d'écogestes (expositions, communication, écocup, covoiturage lors des événements...)	Réaliser un événement annuel fédérateur, impliquant les agents
					Faciliter le covoiturage pour les événements internes, notamment par la mise en commun des plannings
		Valoriser les économies d'énergie et d'eau, identifier avec les agents les actions impliquant des petits travaux			
		Utiliser les feuilles de paye pour diffuser des recommandations d'écogestes et les dématérialiser			
		Tendre vers une qualité de l'air intérieur exemplaire au sein des bâtiments de la CABCS.	Actions de sensibilisation auprès des agents de la collectivités (réalisation d'audits)		
			Création d'une charte relative aux recommandations et actions à mettre en place		
			Retours d'expériences : communiquer plus largement (habitants du territoire) sur les actions mises en place à la CABCS		
		18	Maîtrise de l'énergie (patrimoine intercommunal)	Maintien du suivi d'exploitation et des performances des bâtiments	Contrôler l'exploitation des bâtiments et les indicateurs de performance
				Encourager la performance environnementale lors de projets neufs ou en rénovation	Etudier pour tout projet neuf ou de rénovation l'intégration de critères environnementaux, énergétiques et climatiques performants.
					Rationaliser les surfaces occupées et les consommations liées, en particulier pour la restauration scolaire
				Amélioration des performances environnementales de la flotte de véhicules	Identifier les véhicules sur lesquels une énergie moins carbonée peut être déployée sans affecter le fonctionnement
Partager une stratégie d'achat harmonisée avec Beaune avec laquelle la CABCS partage un gestionnaire Proposer un groupement d'achat de véhicules électriques auprès des communes intéressées.					
Former les agents volontaires à l'écoconduite					

8	Renforcer l'exemplarité de la collectivité	19	Encourager le soutien aux compétences communautaires vertueuses	Mobilisation de tous les financements sur les travaux éligibles portés par la CABCS	Poursuivre la valorisation des CEE sur les travaux les plus significatifs
					Mobiliser les appels à projets régionaux pour financer les projets les plus ambitieux
				Eau potable et assainissement	Poursuivre le suivi des consommations des stations et affiner le suivi des consommations d'énergie par postes sur les usines et réseaux
					Systématiser les techniques sans tranchées et recycler les matériaux sur chantier
					Avec le Schéma Directeur de l'Eau Potable, adopter un objectif de réduction des fuites et définir une stratégie d'investissement
					Développer les énergies renouvelables sur les réseaux : exploiter le potentiel PV sur les STEP, la récupération de chaleur sur eaux usées, la méthanisation sur boues d'eaux usées
					Etudier la possibilité de développer une filière de traitement et réutilisation des sables
				Restauration scolaire	Maintenir dans le cadre du nouveau marché de restauration les taux de produits bio, locaux et labellisés (référence 70%)
					Utiliser le nouveau marché pour sensibiliser au gaspillage alimentaire dans l'assiette et travailler avec le Pays Beaunois pour renforcer l'approvisionnement local
					Anticiper l'échéance de 2025 pour interdire les contenants de cuisson, réchauffe et service en plastique
					Rationaliser les tournées de distribution de repas
				Transports en commun	Etudier le développement d'une billettique commune avec la Région pour permettre l'interopérabilité ou la création de tickets combinés
					Faire des fiches pour les nouveaux salariés pour la découverte du réseau de TC
					A l'occasion du renouvellement de la DSP en 2023, étudier la faisabilité d'un changement de motorisation (GNV ou électrique)
				Collecte des déchets	Elaborer un PLPDMA pour intégrer les actions de réductions du volume de déchets à destination des ménages
					Utiliser les marchés publics pour imposer des matériaux recyclés comme les granulats ou les enrobés
					Optimiser les fréquences de collecte pour réduire l'impact carbone de cette activité

20	<b>Impliquer les citoyens et acteurs du territoire</b>	Accompagnement des acteurs économiques (industrie, entreprises, commerçants, artisans...) dans la généralisation des bonnes pratiques	Identifier les bonnes pratiques en place, les valoriser, les diffuser, et faire connaître les dispositifs d'aide en place
		Sensibilisation en milieu périscolaire	Préciser les ressources disponibles en interne pouvant être mises à disposition des animateurs
			Etudier le déploiement de programmes nationaux de sensibilisation à la transition écologique, en milieu scolaire sur le territoire.
		Responsabilisation des citoyens : inciter aux changements de comportement (logement, déplacements, achats...)	Mettre en avant des possibilités d'action pour les citoyens dans la communication institutionnelle. Cette action cible tout particulièrement les postes d'émissions de gaz à effet de serre les plus importants de la population
			Utiliser des événements spécifiques pour humaniser les conseils prodigués sous une forme ludique
Des actions de sensibilisation et de communication sont présentes dans l'ensemble des fiches actions du PCAET. L'implication du grand public et de l'ensemble des acteurs du territoire est le fil conducteur du PCAET de la politique menée par la CABCS, c'est pourquoi il a été choisi de l'inclure dans chacune des fiches action et non d'en faire une orientation dédiée.		Renforcer l'écoresponsabilité des événements de la CABCS et ceux qu'elle soutient : gestion des déchets, accessibilité des visiteurs, maîtrise de l'énergie, achats locaux durables.	

Un important travail de déclinaison de chaque fiche action a été réalisé avec l'ensemble des acteurs du territoire et se traduit par l'écriture de 20 fiches actions présentes en annexe.

Les fiches actions correspondent à l'état de maturité des projets et pistes de réflexions actuels. Ces fiches actions correspondront à la feuille de route Climat-Air-Energie de la CABCS pour la période 2022-2027. Ces dernières vont évoluer et seront progressivement complétées au fil des démarches et de leur avancement.

### L'évaluation environnementale stratégique (EES)

Le PCAET est complété par une évaluation environnementale stratégique (EES), qui a pour fonction de vérifier la cohérence du PCAET avec les enjeux environnementaux du territoire.

L'EES vise d'abord à évaluer l'impact des actions du PCAET sur l'environnement et à proposer le cas échéant des mesures préventives ou correctives permettant d'atténuer d'éventuels impacts négatifs.

L'EES a également un autre objectif : vérifier la cohérence du PCAET avec les objectifs régionaux et les autres plans et programmes applicables sur le territoire.

Parallèlement à l'élaboration du programme d'action, l'évaluation environnementale a donc permis de vérifier que le PCAET a un niveau d'ambition suffisant, et dans certains cas de préciser le contenu des actions et de prendre en compte leurs éventuels impacts.

### 3. Le volet Air du Plan climat

La loi d'Orientation sur les Mobilités (dite loi LOM)<sup>51</sup>, a introduit, dans son article 85, un renforcement de la prise en compte de la qualité de l'air dans les Plans Climat Air Énergie Territoriaux (PCAET).

*N.B. La CABCS ayant moins de 100 000 habitants, et n'étant pas située dans le périmètre d'un Plan de Protection de l'Atmosphère, elle n'est pas soumise aux obligations concernant les objectifs de réduction des émissions de polluants atmosphériques, la création de zones à faibles émissions et l'exposition à la pollution atmosphérique des établissements recevant les publics les plus sensibles.*

Il a donc semblé souhaitable de regrouper ici les différentes actions prévues par la PCAET sur la qualité de l'air. **La CABCS a en effet un rôle à jouer sur un certain nombre de sujets, et le programme d'action du PCAET apporte une contribution efficace à une politique d'amélioration de la qualité de l'air.**

Dans son orientation 6 "Améliorer la qualité de l'air" (voir page 110), le PCAET prend en compte les deux volets complémentaires d'une action efficace :

- **Action 14. Réduire les émissions de polluants atmosphériques**
  - Renforcer les partenariats et établir un programme d'action régulier
  - Initier des échanges avec la filière agricole sur les problématiques liées à la qualité de l'air
  - Promouvoir le renouvellement des appareils de chauffage au bois ancien et sensibiliser aux bonnes pratiques
  - Engager des actions de sensibilisation et de communication
    - Lutter contre le brûlage de déchets verts par les particuliers
    - Travailler à la réduction des émissions de l'industrie (bonnes pratiques chantier ...)
    - Engager des actions de sensibilisation et d'élimination des espèces invasives telles que l'ambrosie
  - Réduire l'utilisation de la voiture individuelle et favoriser le développement de la mobilité décarbonée

<sup>51</sup> Loi d'Orientation sur les Mobilités [loi n°2019-1428], adoptée le 24 décembre 2019.

- **Action 15. Limiter l'exposition de la population et encourager un urbanisme favorable à la santé**
  - Renforcer les actions de sensibilisation, d'information et de prévention
  - Etudier la diminution de la vitesse sur l'autoroute et ses impacts
  - Surveiller l'exposition des ERP aux polluants atmosphériques
  - Poursuivre l'application de la réglementation dans les ERP et engager des actions d'amélioration.
  
- **Dans l'action 17 relative à la responsabilité au sein de l'administration**
  - Tendre vers une qualité de l'air intérieur exemplaire au sein des bâtiments de la CABCS

La qualité de l'air est un sujet transversal qui a également été traité dans une orientation spécifique. Ainsi, des liens peuvent se faire avec d'autres fiches actions, concernant notamment la **mobilité** ou encore la diminution de l'utilisation des énergies fossiles.

Nous récapitulons ci-dessous ces actions, qui témoignent de l'engagement de la Communauté d'Agglomération sur ce sujet important.

Action	Contenu
<b>Action 1 : Soutenir les filières économiques vers des pratiques exemplaires</b>	Mise en place d'un Groupe de travail sur la mobilité touristique (avec les professionnels du tourisme)
<b>Action 3 : Développer les modes doux et sobres en carbone</b>	Etudier le déploiement de bornes de recharge pour les véhicules électriques, en lien avec les plans départementaux. Etudier le déploiement du GNV ou BioGNV et station multi-énergie. Développement des modes doux et des alternatives à la voiture individuelle (covoiturage, Schéma Vélo...), actions spécifiques en direction des zones d'activités économiques
<b>Action 4 : Limiter les déplacements et favoriser les alternatives à la voiture individuelle</b>	Encourager la réalisation de Plans de mobilité (PDE, PDIE) Développer le télétravail Bornes de recharge pour vélos électriques
<b>Action 5 : Intégrer les enjeux énergie climat dans les outils de planification et les opérations d'aménagement</b>	Limiter l'étalement urbain et favoriser les pôles d'équilibre (activités, commerces) limitant les déplacements
<b>Action 16 : Accompagner et sensibiliser les communes à la gestion de leur patrimoine communal</b>	Réduire les consommations d'énergie des bâtiments (patrimoine communal) Aider les communes à respecter les règles sur la qualité de l'air intérieur (écoles) Tendre vers une qualité de l'air intérieur exemplaire au sein des bâtiments de la CABCS
<b>Action 17 : Promouvoir la responsabilité au sein de l'administration</b>	Mettre en place un Plan de mobilité de la CABCS
<b>Action 18 : Maîtrise de l'énergie (patrimoine intercommunal)</b>	Réduire les consommations d'énergie des bâtiments Décarbonation des flottes de véhicules de la Communauté d'Agglomération



## 4. La gouvernance du projet PCAET

### *Les instances de pilotage*

Plusieurs instances de pilotage ont été structurées et mobilisées lors de toutes les phases de construction du projet de PCAET : réalisation des diagnostics, définition des orientations stratégiques et pour finir lors de la construction du programme d'action.

**Le Comité Technique**, constitué d'agents de la collectivité assurant ainsi la construction technique du PCAET ainsi que sa mise en œuvre. Afin d'assurer la transversalité de la démarche, le COTECH sera régulièrement réuni et un travail de concertation régulier entre les services sera assuré par le service en charge du PCAET.

**Le Comité de Pilotage élus**, est composé de 9 Vice-Présidents, aux délégations variées, afin d'assurer un portage thématique transversal. Le comité de pilote a travaillé régulièrement sur la définition du projet. Il sera sollicité de manière fréquente pour suivre l'avancée des actions, orienter les actions à mener annuellement et définir le budget à allouer.

**Le Comité de Pilotage partenaires**, regroupe les partenaires institutionnels et financeurs du projet. Associées tout au long de l'actualisation du PCAET leur rôle sera primordial dans la mise en œuvre de ce dernier. Leur appui technique et méthodologique est essentiel pour la réalisation des actions programmées.

**Les instances de gouvernance présentées ci-dessus ont été mobilisées lors de la construction du projet de PCAET, et le seront également dans la phase de mise en œuvre.**

### *Concertation et mobilisation des parties prenantes*

Tout au long de la démarche de construction du PCAET, la Communauté d'Agglomération Beune Côte et Sud a souhaité associer les différents acteurs et partenaires locaux afin de permettre une appropriation par tous des enjeux et de **garantir la définition d'un programme d'action partagé.**

Cette mobilisation s'est effectuée tout au long du processus : du diagnostic à la définition des axes stratégiques et l'écriture de programme d'action opérationnel.

Lors de la mise en œuvre du programme action, cette mobilisation devra perdurer et s'intensifier. En fonction du type d'action à mener, un choix dans la méthodologie de travail et des acteurs du territoire à associer sera effectué.

Ce sera le rôle du Comité de pilotage partenaires (voir § précédent). Par ailleurs, des conventions avec les partenaires préciseront les modalités opérationnelles de mise en place des actions.

**Des échanges entre territoires** locaux (Communauté de Communes Gevrey-Chambertin et Nuits-Saint-Georges, Pays Beaunois) ou avec des territoires aux problématiques similaires sur le territoire national seront encouragés afin de profiter et de s'appuyer des retours d'expériences et bonnes pratiques.

### *La mobilisation citoyenne*

A l'heure où les préoccupations climatiques et énergétiques sont de plus en plus fortes, la question de la mobilisation citoyenne prend tout son sens. La communication à

destination du grand public sur les actions programmées et menées par la collectivité sera réalisée tout au long de la période.

Pour permettre au grand public de partager sa vision de la transition énergétique et climatique et afin de travailler conjointement pour atteindre les objectifs que s'est fixée la collectivité, cette dernière étudiera les outils efficaces à mettre en place pour susciter la participation citoyenne dans la mise en œuvre du programme d'action. Suivant les actions, l'implication citoyenne sera plus ou moins conséquente et adaptée aux besoins de chacun.

## 5. Le dispositif de suivi

Le dispositif de suivi et d'évaluation mis en place par la Communauté d'Agglomération permettra de piloter, suivre et ajuster la mise en œuvre du PCAET.

Pour suivre l'efficacité et l'avancement du plan d'actions au regard des objectifs fixés, la collectivité s'appuie sur deux outils principaux.

### Tableau de suivi des actions

Un **tableur Excel**, reprend pour chaque action :

- le **contenu détaillé** de l'action (une ligne par sous-action),
- le **pilote de l'action** et les **partenaires**,
- le **service référent** à la Communauté d'Agglomération,
- l'échéance de **lancement**, l'échéance d'**achèvement**,
- l'**état d'avancement** (à l'étude, en cours, achevé, récurrent),
- le **suivi des moyens financiers** (montant total HT, financements mobilisés, engagement budgétaire),
- les **résultats** obtenus par rapport aux objectifs fixés en GWh, GES (tCO<sub>2</sub>e), ETP, polluants...

Le **tableau de suivi** comporte également des éléments d'avancement pour informer le Comité de pilotage. Il permettra notamment d'alerter le Comité de pilotage en cas de difficulté dans la mise en œuvre de certaines actions.

Ce tableau de suivi sera un outil indispensable lors de l'**évaluation à mi-parcours et finale du PCAET**. En fonction des questions évaluatives retenues, les indicateurs proposés pourront contribuer à apprécier les critères de réussite de la politique Air Climat Energie mise en œuvre.

### Indicateurs

Des **indicateurs** permettent de suivre la mise en œuvre du PCAET.

Les indicateurs ont a pour fonction d'évaluer de manière globale le déroulement des actions.

Par ailleurs, l'efficacité globale du programme d'action sera suivie d'une part, à partir des **données OPTEER**, d'autre part, à travers le **suivi annuel des indicateurs Cit'ergie**.

- **Les données OPTEER**

Ces données constituent des indicateurs territoriaux qui permettront de suivre l'évolution de la situation du territoire, sur les différents objectifs définis par le PCAET :

- **Consommations d'énergie**
- **Emissions de gaz à effet de serre**
- **Emissions de polluants**

Ces différents indicateurs pourront être suivis globalement ou par secteurs.

Ils permettront, notamment lors de l'évaluation à mi-parcours, de mesurer les progrès réalisés par le territoire et de vérifier que les objectifs sont bien atteints.

- **Les indicateurs Cit'Ergie**

La démarche de labellisation Cit'Ergie comporte une évaluation annuelle des actions mises en place sur le territoire, tant par la CABCS que par ses partenaires.

Un extrait ci-dessous du tableau de bord qui sera étoffé progressivement et complété au fur et à mesure de la mise en œuvre du programme d'action.

Tableau de Bord de suivi des actions du PCAET de la CABCS 2022-2027																			
N°	ORIENTATIONS	N°	FICHES ACTIONS	OBJECTIF DES FICHES ACTIONS	DESCRIPTION DES SOUS ACTIONS	PILOTES	PARTENAIRES	AVANCEMENT DE L'ACTION	ETAT D'AVANCEMENT	INDICATEURS DE SUIVI	VALEUR INITIALE (2021)	OBJECTIF PCAET (2026)	SUIVI DANS LE TEMPS						TAUX DE REALISATION DE L'OBJECTIF
													2021	2022	2023	2024	2025	2026	
1			Soutenir les filières économiques vers des pratiques exemplaires	Définir une stratégie territoriale de stabilisation et d'accompagnement des entreprises (PPE, PME, PMS, entreprises de transition) en lien avec le territoire de l'énergie, de réduction des déchets et d'attractivité de QEV.	Renforcer la communication et la visibilité des actions du territoire	CABCS	CCI	Non engagé		Nombre d'entreprises engagées dans le Programme E-est	0	10	1	2	3	4	5	6	100%
					Réaliser l'analyse des besoins et accompagner les entreprises vers une mise en lien	CABCS	CMA	Non engagé		Nombre de conventions signées	5	10	0	0	0	3	2	8	20%
					Organiser de nouvelles actions et groupes de travail avec les professionnels (bénévoles, élus ou salariés, membres genre, numérique)	Office de tourisme	CCI, Club hôtelier	Non engagé		Création des groupes de travail (déplacements, mobilité)	Non	Oui	Non	Non	Non	Oui	Oui	Oui	100%
					Elaborer des filières locales (Efficacité énergétique)	BVB	CAVB	Non engagé		Réalisation, résultats et plan d'actions du BC	Non	Oui							0%
					Accompagner les exploitants et professionnels de secteur agricole en lien avec les enjeux de résilience énergétique et climatique	Réaliser des Diagnostic Carbone d'opérations "obli" en 2023/2024	CAR	BVB, CAVB	Non engagé	Nombre de diagnostics réalisés	0								0%
				Limiter l'impact carbone des utilisateurs	CABCS	CAZL, BVB, CAVB	Non engagé		Indicateur à définir	-								0%	

### Extraction visuelle du Tableau de suivi et d'évaluation, complété à titre d'exemple.

La Direction Urbanisme et Développement Territorial de la Communauté d'Agglomération a assuré la construction technique du PCAET et sera en charge de sa mise en œuvre et son suivi. Pour permettre la réalisation des actions citées dans le programme d'action, la personne chargée de mission PCAET pourra être appuyée par un poste d'animateur, multithématiques.

## 6. Annexe : Les fiches actions opérationnelles

# PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION BEAUNE CÔTE & SUD 2022-2027

## PIÈCE 1 - ANNEXE : FICHES ACTIONS

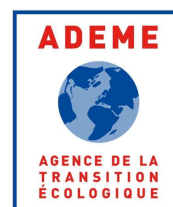
*Projet approuvé au Conseil  
communautaire  
du 28 mars 2022*



Beaune Côte & Sud

Communauté d'Agglomération  
www.beaunecoteetsud.com

Avec le soutien de




Territoire engagé

Cit'ergie  
European Energy Award

Orientation 1 : Vers des filières de production plus durables					
Action 1 : Soutenir les filières économiques vers des pratiques exemplaires					
DESCRIPTION DE L'ACTION					
<b>Contexte</b>	L'accompagnement des acteurs économiques dans la prise en compte du changement climatique et de la transition énergétique est une des priorités de la mise en œuvre du Plan Climat. Aider les différentes filières à améliorer leur efficacité énergétique et à diminuer leurs émissions de GES et leur volume de déchets constitue un enjeu clef non seulement pour atteindre les objectifs nationaux et régionaux à l'échelle du territoire, mais aussi pour maintenir et accroître le dynamisme économique des entreprises.  Au-delà de la sensibilisation, il s'agit de diffuser les bonnes pratiques et de permettre aux acteurs du territoire de retirer tous les bénéfices des chantiers à mener, en termes de création de richesse et d'emploi. Les dispositifs d'accompagnement portés par les organismes consulaires, Chambre d'agriculture, CCI et CMA, sont encore insuffisamment utilisés par les acteurs économiques. Dans le cadre du PCAET, les partenariats avec les chambres consulaires sont à renforcer.				
<b>Objectifs visés</b>	> En partenariat avec la CCI et la CMA, aider les entreprises à bénéficier des aides prévues par le plan de relance et et les autres dispositifs sur les enjeux de la maîtrise de l'énergie et des émissions de gaz à effet de serre. > En partenariat avec la Chambre d'agriculture et les professionnels de la filière viticoles, améliorer les pratiques agricoles et viticoles : brûlage, effluents viticoles, économies d'eau...				
<b>Cibles</b>	> TPE/PME/PMI/artisans > Filières agricoles, vitivinicoles				
MISE EN ŒUVRE ET ETAPES					
Objectifs	Description	Pilote, partenaires, calendrier, budget			
<b>Actions</b>	<b>Définir une stratégie partenariale de sensibilisation et d'accompagnement des entreprises (TPE, PME, PMI, entreprises du tourisme) sur les enjeux de maîtrise de l'énergie, de réduction des déchets et d'émissions de GES.</b>	1/ Promouvoir le programme Perf' sur le territoire en renforçant la communication et la sensibilisation en direction des entreprises. Formaliser une convention avec la CCI. 2/ Relancer la Charte des artisans et commerçants écoresponsables avec une participation et une vision sur le long terme. Formaliser un convention avec la CMA.	<b>Partenaires</b> : CCI, CMA, Unions commerciales de Beaune et de Nolay <b>Calendrier</b> : 2022 - 2027 <b>Budget</b> : 50 000 €		
	<b>Efficacité énergétique</b> ○ ○ ○ <b>Emissions de GES</b> ○ ○ <b>Qualité de l'air</b> <b>Développement EnR</b> <b>Adaptation</b>	3/ Animer 2 groupes de travail mobilisant les entreprises et professionnels du tourisme (hôtels, gîtes ou chambres, meublés garnis, restaurateurs...). L'un portera sur l'hébergement (économies d'énergie, réduction des déchets, lutte contre le gaspillage alimentaire, économies d'eau, circuits courts), l'autre sur la mobilité touristique. Les actions opérationnelles relatives à ces 2 sujets seront à définir en coconstruction avec les professionnels.	<b>Pilote</b> : Office de Tourisme <b>Partenaires</b> : CABCS, CCI, Club hôtelier, Association des restaurateurs, Côte d'Or Tourisme <b>Calendrier</b> : 2022		
	<b>Accompagner les exploitants et professionnels du secteur agricole et viticole dans la prise en compte des enjeux énergétiques et climatiques.</b>	1/ Réaliser le bilan carbone de la filière viticole (à l'échelle régionale). Il s'agit d'abord de réaliser l'étude. Les pistes d'amélioration qui ressortiront seront à travailler et à valider avec les professionnels avant tout engagement. 2/ Réaliser des Diagnostics Carbone d'exploitations cibles (installés depuis moins de 5 ans) Le nombre de diagnostics sur le territoire est à définir. En tirer des enseignements sur les pistes d'amélioration et les actions. Etudier l'intérêt d'élargir la démarche à un plus grand nombre.	<b>Pilote</b> : BIVB (sur l'étude) <b>Partenaires</b> : CAVB, CA21 <b>Calendrier</b> : 2022		
	<b>Efficacité énergétique</b> ○ <b>Emissions de GES</b> ○ ○ <b>Qualité de l'air</b> <b>Développement EnR</b> <b>Adaptation</b>	3/ Limiter l'impact environnemental des effluents. - Mise en place d'un dialogue et d'une concertation plus approfondie avec les filières viticoles. - Conforter la bonne gestion des effluents en période de vendanges. - Vérifier les installations raccordées au réseau d'assainissement public, réduire les rejets au milieu naturel.	<b>Partenaires</b> : CAVB, BIVB, Chambre d'agriculture <b>Calendrier</b> : 2022 - 2027		
	<b>PILOTAGE</b>				
	<b>Référent CABCS / Service</b>	> Service Urbanisme et Habitat > Service Déchets > Service Eau Assainissement			
SUIVI - EVALUATION					
<b>Indicateurs de suivi</b>	> TPE, PME, PMI, professionnels du tourisme : nombre d'entreprises / artisans / professionnels du tourisme impliqués > Secteur agricole et viticole : nombre d'exploitants impliqués				
<b>Estimation des gains énergétiques et climatiques</b>	Hypothèses de résultats	Gain potentiel CO <sub>2</sub>		Gain potentiel kWh	
	TPE, PME, PMI, Tourisme : gain de 30 % sur consommation d'énergie du tertiaire et 58% sur émissions de GES	Etat initial (2016)	Effets attendus (2027)	Etat initial (2016)	Effets attendus (2027)
	Secteur agricole et viticole : pas de gains directs calculables	-	-	-	-
	<b>Gain total</b>	<b>-8 860 tCO<sub>2</sub>e</b>		<b>-33 Gwh</b>	
COÛTS PREVISIONNELS					
<b>Budget validé</b>		-			
<b>Nouvelles enveloppes</b>		50 000 €			
<b>Budget prévisionnel total*</b>		50 000 €			

\* Budget prévisionnel total : seules les actions connues, chiffrables ont été mentionnées, d'autres pourront émerger pendant la période de mise en œuvre et être dotées d'une enveloppe financière. Sur chaque thématique des aides financières seront recherchées afin de pouvoir soutenir et amplifier les actions.

		<b>Orientation 1 : Vers des filières de production plus durables</b>	
<b>Action 2 : Promouvoir l'économie circulaire et la réduction des déchets</b>			
<b>DESCRIPTION DE L'ACTION</b>			
<b>Contexte</b>		<p>La notion d'économie circulaire se développe depuis quelques années dans le cadre des Plans Climat Energie. Il s'agit de passer du modèle linéaire : extraire, produire, consommer, jeter, à un cercle vertueux qui évite le gaspillage des ressources et leur extraction non respectueuse de l'environnement, optimise la longévité des produits et valorise les déchets. L'économie circulaire présente un double intérêt. Outre les bénéfices attendus par rapport à l'environnement, elle suppose de créer des synergies entre les acteurs.</p> <p>Dans le domaine de l'agriculture et de l'alimentation, l'économie circulaire se traduit notamment par le renforcement des circuits courts : structurer une filière agricole locale concourt au maintien de l'agriculture et répond aux enjeux environnementaux et climatiques. Le projet « Le Goût d'ici » a prouvé l'efficacité de l'action territoriale pour le soutien aux exploitants agricoles et leur partenaires dans la construction d'une filière de proximité. La Communauté d'Agglomération s'est engagée dans un Programme Alimentaire Territorial (PAT), porté par le Pays Beaunois et commun aux 4 EPCI qui le composent. Un travail sur la structuration des filières agricoles est amorcé et sera décliné en actions opérationnelles répondant aux problématiques agricoles et alimentaires du territoire.</p> <p>L'agglomération a également lancé un Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA), avec pour objectif principal la réduction des volumes de déchets (objectif -10 % à 2030). Dans le cadre du Plan Climat Energie, la Communauté d'Agglomération Beaune Côte et Sud, souhaite encourager l'émergence d'initiatives collectives et de projets innovants sur le territoire.</p>	
<b>Objectifs visés</b>		> Développer une alimentation locale, saine et à faible impact environnemental > Favoriser les actions de réemploi, de réutilisation et de réparation > Réduire les volumes de déchets des entreprises (PLPDMA) et développer le tri et le recyclage	
<b>Cibles</b>		> Entreprises locales > Professionnels du territoire	
<b>MISE EN ŒUVRE ET ETAPES</b>			
		<b>Objectifs</b>	<b>Description</b>
		<b>Contribuer au développement de l'alimentation durable sur le territoire</b>  Efficacité énergétique ○ Emissions de GES ○○○ Qualité de l'air Développement EnR Adaptation	Mettre en œuvre le Programme Alimentaire Territorial (PAT) portant sur 4 axes de travail : 1 - Développer l'agriculture biologique, en accompagnant les producteurs à l'installation ou à la conversion. 2 - Construire une stratégie d'approvisionnement local, en développant des synergies entre production et acteurs économiques. 3 - Faciliter l'installation de nouveaux producteurs sur le territoire pour développer l'offre locale de produits alimentaires 4 - Accompagner les acteurs de la restauration collective et leurs convives vers un changement de pratiques et l'ancrage territorial En cohérence avec le PAT porté par le CD 21.
			2/ Mettre en place des actions de sensibilisation des publics relatives à la consommation locale, la diminution des rations carnées ou encore la lutte contre le gaspillage alimentaire.
		<b>Favoriser les actions de réemploi, de réutilisation et de réparation</b>  Efficacité énergétique ○ Emissions de GES ○ Qualité de l'air Développement EnR Adaptation	1/ Relancer le Village de la réparation en partenariat avec la CMA et la CCI pour promouvoir les réparateurs. 2/ Mettre en place et proposer des ateliers de réparation FabLab en partenariat avec les associations du territoire et le Conseil Départemental de la Côte d'Or.
			3/ Renforcer l'activité de ressourcerie d'Emmaüs sur Beaune en lien avec les associations d'économie sociale et solidaire du territoire.
			4/ Créer une matériauthèque au sein de la déchèterie de Meursault.
		<b>Réduire à la source les déchets des entreprises (PLPDMA) et poursuivre le développement du tri et du recyclage</b>  Efficacité énergétique ○ Emissions de GES ○ Qualité de l'air Développement EnR ○○ Adaptation	1/ Promouvoir l'utilisation et l'acceptation des contenants réutilisables (loi AGEC). 2/ Opérations de communication et d'accompagner des administrations et entreprises sur le tri du papier.
			3/ Relancer la charte d'accueil des professionnels en déchèterie, en lien avec ASCOMADE, ADEME, CCI, CMA.
			4/ Réalisation d'une étude relative à la généralisation du tri à la source et la valorisation des biodéchets portée par le SMET 71. Cette étude permettra de définir les actions à mettre en place sur le territoire (collecte, compostage, PAV...)
<b>PILOTAGE</b>			
<b>Référents CABCS / Services</b>		> Service Urbanisme et Habitat > Service Déchets	

**Pilote, partenaires, calendrier, budget**

**Copilotes :** Pays Beaunois, CABCS  
**Partenaires :** Chambre d'agriculture, Bio Bourgogne, CD21  
**Calendrier :** 2022 - 2024  
**Budget à définir**

**Partenaires :** Associations  
**Calendrier :** 2022 - 2027  
**Budget :** 50 000 €

**Partenaires :** CCI, CMA, Associations, CD 21  
**Calendrier :** 2021  
**Budget :** 6 000€

**Partenaires :** CABCS, Emmaüs, Associations  
**Calendrier :** 2023 - 2025  
**Budget :** 20 000 €

**Partenaires :** à définir  
**Calendrier :** 2022  
**Budget :** 15 000 €

**Partenaires :** Entreprises, Administrations  
**Calendrier :** 2021 - 2022

**Partenaires :** Entreprises, Administrations  
**Calendrier :** 2021 - 2022  
**Budget :** 10 000 €

**Partenaires :** ASCOMADE, ADEME, CCI, CMA  
**Calendrier :** 2021 - 2022

**Pilote :** SMET 71  
**Partenaires :** CABCS  
**Calendrier :** 2023  
**Budget :** sera dimensionné en fonction des résultats de l'étude


SUIVI - EVALUATION					
<b>Indicateurs de suivi</b>	> Sur l'alimentation durable (indicateurs PAT) > Sur les déchets (réemploi, réutilisation, réparation, réduction à la source) : volume annuel des déchets > Nombre d'entreprises accompagnées				
<b>Estimation des gains énergétiques et climatiques</b>	<b>Hypothèses de résultats</b>	<b>Gain potentiel CO<sub>2</sub></b>		<b>Gain potentiel kWh</b>	
		<i>Etat initial (2016)</i>	<i>Effets attendus (2027)</i>	<i>Etat initial (2016)</i>	<i>Effets attendus (2027)</i>
	Alimentation (gaspillage, rations carnées)	93 000 tCO <sub>2</sub> e	77 456 tCO <sub>2</sub> e	-	-
	<b>Gain total</b>	<b>15 544 tCO<sub>2</sub>e</b>		-	-
COÛTS PREVISIONNELS					
<b>Budget validé</b>		31 000 €			
<b>Nouvelles enveloppes</b>		70 000 €			
<b>Budget prévisionnel*</b>		101 000 €			

\* Budget prévisionnel : seules les actions connues, chiffrables ont été mentionnées, d'autres pourront émerger pendant la période de mise en œuvre et être dotées d'une enveloppe financière. Sur chaque thématique des aides financières seront recherchées afin de pouvoir soutenir et amplifier les actions.

## Orientation 2 : Promouvoir une mobilité diversifiée

## Action 3 : Développer la sobriété énergétique et les modes doux

## DESCRIPTION DE L'ACTION

			
<b>Contexte</b>	<p>Considérant l'organisation du territoire et sa proximité aux pôles de chalandises de Dijon et de Chalon-sur-Saône, la voiture restera quoi qu'il arrive un mode de transport incontournable dans la mobilité quotidienne et touristique. Le secteur des Transports est le plus émetteur de GES et représente près 33 % des émissions totales du territoire. 75 % des émissions de GES liées aux transports sont générées par les déplacements des résidents et des touristes. La majorité des déplacements est réalisée en voiture individuelle.</p> <p>Les déplacements domicile travail représentent 200 GWh/an à l'échelle du territoire (données OPTeER). 2/3, soit 133 GWh, sont des trajets longues distances (~12 600 trajets sur l'axe Dijon/Chalon par jour).</p> <p>L'amélioration des performances énergétiques des véhicules et l'équipement du territoire d'infrastructures pouvant accueillir de nouveaux modèles moins polluants constituent un levier potentiel à encourager. Par ailleurs, les alternatives à la voiture individuelle nécessiteraient d'être renforcées en adéquation avec les orientations du Plan Global de Déplacement (report modal, covoiturage, véhicule en libre service...).</p> <p>Le PGD, adopté par la CABCs en 2013 sera à actualiser dans les prochaines années. Ce plan définit les principes d'organisation des transports de personnes et de marchandises, de circulation et de stationnement. Le PCAET vient renforcer les orientations et préconisations établis par le PGD et appuie la prise en compte des enjeux énergie climat.</p> <p>Sur ces thématiques, la collectivité réfléchit à de nouvelles solutions tout en portant une attention particulière à ne pas générer de trafic supplémentaire avec l'autoroute.</p>		
<b>Objectifs visés</b>	<p>&gt; Encourager le report modal des trajets voitures (25 000pers/jr) de 5 % vers les transports en commun et covoiturage et de 5% vers le vélo</p> <p>&gt; Accroître les kilomètres linéaires de pistes cyclables sur le territoire communautaire</p>		
<b>Cibles</b>	<p>&gt; Communes</p> <p>&gt; Entreprises</p> <p>&gt; Grand public</p>		
<b>MISE EN ŒUVRE ET ETAPES</b>			
<b>Actions</b>	<b>Objectifs</b>	<b>Description</b>	<b>Pilote, partenaires, calendrier, budget</b>
	<b>Inciter au déploiement des véhicules électriques, zéro émissions</b>  Efficacité énergétique Emissions de GES ○○○○ Qualité de l'air ○○○ Développement EnR Adaptation	1/ Définir une stratégie communautaire d'équipements de bornes de recharge sur le territoire et les moyens à consacrer. Travailler sur les recharges au domicile, sur les lieux de travail ainsi que sur le domaine public.  2/ Conseiller et informer les élus sur la mise en place d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques.	Partenaires : OTI, SICECO Calendrier : 2022 - 2027  Partenaires : SICECO, Enedis Calendrier : 2022 - 2027
	<b>Décarboner le mix énergétique des parcs de véhicules (bus, BOM, VL, privés et publics)</b>  Efficacité énergétique Emissions de GES ○○○○ Qualité de l'air ○○○ Développement EnR ○○ Adaptation	1/ Poursuivre les échanges et réflexions autour du déploiement du GNV ou BioGNV (gaz naturel pour véhicules) à destination des flottes de véhicules publiques et privées en lien avec le schéma régional de déploiement de stations GNV (validé en janvier 2021).  2/ Etudier les propositions de stations multi-énergies (GNV / bioGNV, hydrogène, IRVE...) sur le territoire .  3/ Projet de navette électrique sur la ligne urbaine du centre-ville de Beaune.  4/ Ouvrir à des variantes bio carburants dans le renouvellement des 2 marchés de transports (scolaire septembre 2021 et urbain avril 2023).	Partenaires : Région BFC, SICECO Calendrier : 2022 - 2027  Partenaires : SICECO, CCI Calendrier : 2022 - 2027  Calendrier : 2022  Partenaires : Prestataires de transport Calendrier : 2021 et 2023
	<b>Développer l'usage du vélo dans les déplacements domicile-travail ainsi que dans les usages de loisirs et touristiques</b>  Efficacité énergétique ○○○ Emissions de GES ○○○○ Qualité de l'air ○○○ Développement EnR Adaptation	1/ Réalisation d'un Schéma Directeur d'aménagement cyclable permettant de définir une stratégie et une continuité dans les futurs aménagements cyclables.  2/ Ainsi, proposer un fonds de concours pour mener des travaux d'aménagements cyclables d'intérêt communal sur les tronçons retenus dans le Schéma Directeur d'aménagement cyclable.  3/ Poursuivre le développement d'aménagements cyclables d'intérêt communautaire sur le territoire en adéquation avec les recommandations du Schéma directeur d'aménagement cyclable.  4/ Réaliser l'aménagement du tronçon Beaune - Savigny-lès-Beaune.  5/ Poursuivre le développement des mobilités douces sur la ville de Beaune notamment le long de la racode et du boulevard circulaire.  6/ Proposer une aide financière à l'acquisition de vélos à assistance électrique (cumulable avec l'aide de l'Etat ou l'aide du Département). Validation du règlement d'intervention qui fixera les modalités de versement de l'aide.	Partenaires : Bureau d'étude, CD 21 Calendrier : 2021 - 2023 Budget : 50 000€  Partenaires : Communes Calendrier : 2023 - 2027  Partenaires : Pays beaunois Calendrier : 2022 - 2027 Budget : 762 000€ Financements mobilisables : FEDER, Contrat de Pays, CRCE  Calendrier : 2021 - 2023 Budget : 790 000€  Pilote : Ville de Beaune, CD 21 Partenaires : Pays Beaunois Calendrier : 2022 - 2027 Financements mobilisables : FEDER  Partenaire : CD21 Calendrier : 2021 - 2027 Budget : 54 000 €



## PILOTAGE

<b>Référent CABCS / Service</b>	> Service Transports Mobilité > Direction des Opérations d'Aménagement
---------------------------------	---

## SUIVI - EVALUATION

## Indicateurs de suivi

- > Taux (%) de transports en commun et mode doux (données INSEE)
- > Taux (%) d'autobus ou bennes à ordures au GNV, hydrogène ou électrique
- > Nombre de km de pistes cyclables aménagés
- > Nombre de primes vélos distribuées

Estimation des gains énergétiques et climatiques	Hypothèse de résultats	Gain potentiel CO <sub>2</sub>		Gain potentiel Gwh	
		Etat initial (2016)	Objectif 2027	Etat initial (2016)	Objectif 2027
		30% des actifs traversant le territoire (I+E+S) en voiture (trajets domicile-travail) télétravaillent 2 jours par semaine	-	-8 184 tCO <sub>2</sub> e	-
3/4 des actifs en voiture (trajets domicile-travail), internes au territoire (I), transposent, chaque semaine, 20 km en modes doux (marche, vélo) au lieu de la voiture	-	-2 313 tCO <sub>2</sub> e	-	-6 GWh	
10% des actifs internes au territoire (I) en voiture (trajets domicile-travail) transposent leurs trajets domicile-travail par du vélo au lieu de la voiture	-	-771 tCO <sub>2</sub> e	-	-2 GWh	
20% des actifs internes au territoire (I) en voiture (trajets domicile-travail) transposent leurs trajets domicile-travail par du TC au lieu de la voiture	-	-7 770 tCO <sub>2</sub> e	-	-32 GWh	
10% des actifs internes au territoire (I) en voiture (trajets domicile-travail) transposent leurs trajets domicile-travail par du covoiturage (à 2) au lieu de la voiture	-	-3 410 tCO <sub>2</sub> e	-	-9 GWh	
<b>Gain total</b>	-	<b>-22 448 tCO<sub>2</sub>e</b>	-	<b>-72 GWh</b>	

## COÛTS PREVISIONNELS

<b>Budget validé</b>	840 000 €
<b>Nouvelles enveloppes</b>	816 000 €
<b>Budget prévisionnel*</b>	1 656 000 €

\* Budget prévisionnel : seules les actions connues, chiffrables ont été mentionnées, d'autres pourront émerger pendant la période de mise en œuvre et être dotées d'une enveloppe financière. Sur chaque thématique des aides financières seront recherchées afin de pouvoir soutenir et amplifier les actions.

## Orientation 2 : Promouvoir une mobilité diversifiée

## Action 4 : Limiter les déplacements et favoriser les alternatives à la voiture individuelle

## DESCRIPTION DE L'ACTION

<p><b>Contexte</b></p>	<p>Le secteur des Transports est l'un des plus consommateur d'énergie et des plus émetteur de GES sur le territoire. À l'échelle du territoire, il représente une consommation totale (transport de personnes et de marchandises) de 977 GWh/an. Pour la SNBC, le secteur des transports devrait être le principal contributeur à la réduction des émissions de gaz à effet de serre : les réductions d'émissions de ce secteur (-133 MtCO2e) devraient représenter 35 % du total des réductions d'émissions réalisées sur la période 2015-2050. Plusieurs leviers d'action ont déjà été envisager pour limiter les déplacements et favoriser les alternatives à la voiture individuelle notamment en lien avec les entreprises du territoire.</p> <p>Les démarches de PDIE ont été initiées en 2018. Elles nécessiteraient d'être relancées pour capter un maximum d'entreprises et partenaires et pouvoir assurer un suivi au niveau des actions menées une fois l'étude terminée. Cela permettrait d'aller dans le sens de la Loi LOM qui incite les collectivités aux déploiement de PDIE. Des réflexions et études ont également été portées par KEOLIS annuellement pour répondre au mieux aux attentes des usagers et capter d'éventuels nouveaux flux avec le développement des ZAC. Des actions pour développer le covoiturage et le TAD sont à renforcer.</p> <p>Le secteur touristique est également très concerné par ces problématiques. La grande majorité des touristes se déplace en voiture. On observe cependant une forte attente de ces clients et des professionnels du tourisme sur les mobilités douces.</p>		
<p><b>Objectifs visés</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Encourager la mise en réseau des zones d'activités économiques pour mutualiser des dynamiques et réaliser des économies d'échelles : mobiliser 1 dizaine d'entreprises</li> <li>&gt; Favoriser le covoiturage</li> <li>&gt; Réduire l'impact environnementale des ZAE et du tourisme : diminution des déplacements domicile travail et touristiques</li> </ul>		
<p><b>Cibles</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; ZAE et entreprises</li> <li>&gt; Touristes</li> <li>&gt; Grand public</li> </ul>		
<b>MISE EN ŒUVRE ET ETAPES</b>			
<p><b>Actions</b></p>	<p style="text-align: center;"><b>Objectifs</b></p>	<p style="text-align: center;"><b>Description</b></p>	<p style="text-align: center;"><b>Pilote, partenaires, calendrier, budget</b></p>
<p><b>Consolider et étendre l'accompagnement des entreprises dans la mise en place de Plans de Mobilité Interentreprises</b></p> <p>Efficacité énergétique ○ ○ Emissions de GES ○ ○ ○ Qualité de l'air ○ ○ ○ Développement EnR Adaptation</p>	<p>1/ Inciter les entreprises à la réalisation de PDIE et les accompagner dans leur mise en œuvre opérationnelle.</p>	<p><b>Partenaires</b> : CCI, Entreprises <b>Calendrier</b> : 2023 - 2027 <b>Budget</b> : 50 000 €</p>	
<p><b>Développer et promouvoir le covoiturage et le TAD sur le territoire</b></p> <p>Efficacité énergétique ○ ○ Emissions de GES ○ ○ ○ Qualité de l'air ○ ○ ○ Développement EnR Adaptation</p>	<p>1/ Création d'un parking de covoiturage à la sortie sud de l'autoroute (en lien avec le parking de la Cité des Vins).</p> <p>2/ Poursuivre la réflexion déjà engagée sur la mise à disposition d'une application de covoiturage à l'échelle du territoire de la CABCS et spécialisée dans le covoiturage en milieu rural.</p> <p>3/ Mener une étude sur l'évolution du TAD lors du renouvellement du marché de transport urbain en avril 2023.</p>	<p><b>Copilotes</b> : CABCS, APRR et CD 21 <b>Partenaires</b> : CABCS, Département, Pays Beaunois <b>Calendrier</b> : 2021 - 2023 <b>Budget</b> : 875 000 €</p> <p><b>Partenaires</b> : Prestataire <b>Calendrier</b> : 2021 - 2022 <b>Budget</b> : 25 000 €</p> <p><b>Partenaires</b> : Prestataire de transport <b>Calendrier</b> : 2023</p>	
<p><b>Développer les modes de transport touristiques doux</b></p> <p>Efficacité énergétique ○ ○ ○ Emissions de GES ○ ○ ○ Qualité de l'air ○ ○ ○ Développement EnR Adaptation</p>	<p>1/ Mettre en place un groupe de travail à destination des professionnels du tourisme sur la mobilité touristique (action à coordonner avec l'Atelier des territoires). Accompagner la mise en œuvre des actions qui en découleront.</p> <p>2/ Etudier l'utilisation des modes alternatifs, sobres en carbone à destination des pôles touristiques. Les premières pistes de réflexion permettant de faciliter et promouvoir les déplacements zéro émissions sont les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- l'utilisation de navettes électriques en direction de la Cité des Vins,</li> <li>- l'aménagement de bornes de recharge pour VAE dans les villages traversés par la voie des vignes,</li> <li>- la mise à disposition de moyens de déplacement (vélos, VAE, voitures électriques).</li> </ul>	<p><b>Copilotes</b> : Office du tourisme, CABCS <b>Partenaires</b> : Club hôtelier, Association des restaurateurs, Gîtes de France, Côte d'Or tourisme, CD21 <b>Calendrier</b> : 2022 (GT)</p> <p><b>Partenaires</b> : OTI, SICOCO <b>Calendrier</b> : 2023 - 2027</p>	
	<p>3/ Suivre les démarches relatives à l'Atelier des Territoires. L'une des pistes évoquée est l'étude d'infrastructures complémentaires à la voie des vignes, en direction des Hautes Côtes.</p>	<p><b>Partenaires</b> : OTI <b>Calendrier</b> : 2021 - 2022</p>	

**Promouvoir les autres alternatives à la voiture individuelle**

Efficacité énergétique ○○○  
Emissions de GES ○○○○  
Qualité de l'air ○○○  
Développement EnR  
Adaptation

1/ Maintenir et encourager une offre de transports en commun attractive (Transports urbains, TER, et intermodalité en gare)

Partenaires : Région BFC  
Calendrier : 2022 -2027

### PILOTAGE

Référent CABCS / Service > Service Transports Mobilité

### SUIVI - EVALUATION

Indicateurs de suivi > Plan de mobilité interentreprises : nombre d'entreprises/salariés dans le périmètre PDIE  
> Télétravail : nombre salariés concernés x % télétravail (nombre de jours par semaine)  
> Bornes de recharge pour vélos électriques : nombre de bornes installées

Estimation des gains énergétiques et climatiques	Hypothèse de résultats	Gain potentiel CO <sub>2</sub>		Gain potentiel Gwh	
		Etat initial (2016)	Objectif 2027	Etat initial (2016)	Objectif 2027
	Gains sur déplacements pris en compte dans fiche action 3	-	-	-	-
	<b>Gain total</b>	-	-	-	-

### COÛTS PREVISIONNELS

Budget validé	900 000 €
Nouvelles enveloppes	50 000 €
Budget prévisionnel*	950 000 €

\* Budget prévisionnel : seules les actions connues, chiffrables ont été mentionnées, d'autres pourront émerger pendant la période de mise en œuvre et être dotées d'une enveloppe financière. Sur chaque thématique des aides financières seront recherchées afin de pouvoir soutenir et amplifier les actions.

## Action 5 : Intégrer les enjeux énergie climat dans les outils de planification et les opérations d'aménagement

## DESCRIPTION DE L'ACTION

Contexte	<p>La façon dont le territoire aménage son espace a une influence directe sur les consommations d'énergie et les émissions de polluants liées. La forme et la typologie de l'habitat détermine directement les consommations d'énergie du secteur (26% des consommations d'énergie pour le résidentiel). En parallèle, la disposition des espaces - résidentiel - loisirs - activités - les uns par rapports aux autres et les infrastructures qui les relient créent des besoins de déplacement, conditionnent les modes de déplacements possibles et incidemment les consommations liées (16% des consommations, 43% en incluant l'autoroute).</p> <p>Le SRADDET prévoit, dès son premier objectif, de "Généraliser les démarches stratégiques de planification pour tendre vers un objectif de zéro artificialisation nette". Il propose une trajectoire pour cet objectif : une réduction de 50 % de l'artificialisation des sols d'ici 2035 ; une artificialisation nette nulle en 2050. Le SCOT des agglomérations de Beaune et Nuits-Saint-Georges 2012-2030 prévoit un objectif de réduction de la consommation foncière de -50%. La CABCS retient en outre l'objectif transversal de création d'une culture commune de la "sobriété foncière" que le SRADDET ambitionne.</p> <p>Alors que l'ensemble des fiches actions se concentre sur la réduction des consommations actuelles, cette action porte son regard sur les consommations futures. Elle vise à soutenir une réflexion collective autour de modes d'aménagement qui privilégient un équilibre entre des envies pas toujours compatibles : une forme d'habitat individuelle d'un côté et une capacité à préserver des terres agricoles, à proposer des transports collectifs ou à limiter les besoins d'infrastructures de l'autre.</p> <p>Le PCAET retient comme le SCOT et le PLH l'objectif prioritaire de réoccuper les nombreux logements vacants avant d'en créer de nouveaux. Les priorités retenues sont, dans l'ordre : réhabiliter les logements anciens vacants, les remettre sur le marché, exploiter les dents creuses, réorganiser et optimiser l'occupation existante. Le maintien à domicile est également un levier pour éviter de la vacance ou des besoins de logements nouveaux.</p> <p>Même en l'absence de PLUI, la CABCS porte une réflexion d'aménagement global dans laquelle la question climatique est pleinement intégrée : pour la maîtrise des besoins liés au chauffage ou à la mobilité, mais également dans la recherche d'une adaptation aux effets du dérèglement climatique, perçus aux travers de l'intensification des risques naturels.</p> <p>L'action est montée en lien étroit avec le PLH (2021 - 2026) qui en contextualise plus finement les objectifs et déploie des outils opérationnels.</p>		
Objectifs visés	<p>&gt; Décliner les orientations du PCAET et du SCOT dans l'ensemble des documents de planification et les documents d'orientation de l'intercommunalité</p> <p>&gt; Expérimenter et généraliser des formes d'aménagement durable adaptées au territoire</p> <p>&gt; Accompagner les maîtres d'ouvrages dans la réduction de l'impact climatique de leurs constructions</p>		
Cibles	<p>&gt; Communes, Agglomération</p> <p>&gt; Zones d'activités économiques, Zones résidentielles</p>		
MISE EN ŒUVRE ET ETAPES			
Actions	Objectifs	Description	Pilote, partenaires, calendrier, budget
	<p><b>Sensibiliser et former les élus sur les nouvelles formes d'habiter pour densifier et lutter contre l'étalement urbain</b></p> <p>Efficacité énergétique ○ ○ ○</p> <p>Emissions de GES ○ ○ ○</p> <p>Qualité de l'air ○</p> <p>Développement EnR ○ ○</p> <p>Adaptation ○ ○</p>	<p>1/ Montrer par des retours d'expérience ou des visites des opérations réussies d'aménagement ou de construction : traitement qualitatif d'habitat densifié, des formats d'habitats innovants pour le territoire, des approches de limitation des incidences environnementales.</p> <p>2/ Si un besoin plus formalisé est identifié, commun à plusieurs communes, monter une formation dédiée.</p> <p>3/ Accompagner les communes sur le volet habitat dans leur document d'urbanisme.</p>	<p><b>Partenaires :</b> CAUE</p> <p><b>Calendrier :</b> 2022 - 2027</p> <p><b>Budget :</b> 15 000 €</p>
	<p><b>Mobiliser les outils de l'Agglomération au service des projets d'habitat exemplaires</b></p> <p>Efficacité énergétique ○ ○ ○</p> <p>Emissions de GES ○ ○ ○</p> <p>Qualité de l'air ○</p> <p>Développement EnR ○ ○</p> <p>Adaptation ○ ○ ○</p>	<p>1/ Promouvoir les « opérations d'habitats exemplaires » qui conjuguent qualité de vie et respect de l'environnement tant dans la forme, le volume et l'emprise au sol, la mixité des typologies, l'intégration paysagère, les matériaux utilisés que dans la gestion quotidienne.</p> <p>(Exemple : écoquartier, habitat rural performant, participatif ...)</p>	<p><b>Calendrier :</b> 2022 - 2027</p> <p><b>Budget :</b> 240 000 €</p>
	<p><b>En lien avec le Pôle Renovation Conseil, travailler sur la formulation de préconisations énergétiques à destination des porteurs de projets, en amont du dépôt de dossier</b></p> <p>Efficacité énergétique ○ ○ ○</p> <p>Emissions de GES ○ ○ ○</p> <p>Qualité de l'air ○</p> <p>Développement EnR ○ ○</p> <p>Adaptation ○ ○</p>	<p>1/ Poursuivre tout au long du PCAET une diffusion d'information à destination des maîtres d'ouvrage sur les lieux et espaces numériques où une première information est recherchée.</p> <p>Des flyers et affiches d'informations (dispositifs, évènements) sont mis à disposition par le Pays Beaunois.</p> <p>Une amplification de la communication sur cette thématique sera menée (application, page internet, réseau sociaux, campagne...).</p> <p>2/ Monter en partenariat avec le Pays Beaunois des actions de sensibilisation ciblées sur des zones géographiques (ex: balades thermographiques), des thématiques (ex : habitat collectif, maisons à enjeu architectural...).</p>	<p><b>Copilotes :</b> Pays Beaunois, CABCS</p> <p><b>Partenaires :</b> Communes</p> <p><b>Calendrier :</b> 2022 - 2027</p>
	<p><b>Elaborer des référentiels d'aménagement durable et avoir des objectifs pour les opérations sous maîtrise d'ouvrage CABCS</b></p> <p>Efficacité énergétique ○ ○ ○</p> <p>Emissions de GES ○ ○ ○</p> <p>Qualité de l'air ○</p> <p>Développement EnR ○ ○ ○</p> <p>Adaptation ○ ○</p>	<p>1/ Faire un retour d'expérience des exigences environnementales renforcées expérimentées sur la ZAC Pré Fleuri (nœuds paysagères, toiture végétalisée...).</p> <p>Capitaliser sur les plus réussies et les dupliquer sur d'autres opérations collectives.</p> <p>Sur la période 2022/2027, plusieurs zones pourraient bénéficier de ce retour d'expérience.</p> <p>2/ Mener avec le Pays Beaunois un travail de sensibilisation et d'accompagnement sur les aménagements d'espaces publics en travaillant sur les problématiques de confort d'été, limitation de l'imperméabilisation des sols, choix dans les espaces verts ...</p>	<p><b>Partenaires :</b> Pays Beaunois</p> <p><b>Calendrier :</b> 2022 - 2027</p>

<p><b>Développer des outils pour la prise en compte de la performance énergétique</b></p> <p>Efficacité énergétique ○○○○  Emissions de GES ○○  Qualité de l'air ○  Développement EnR ○○  Adaptation ○○</p>	<p>1/ Mener un travail concerté de production de recommandations de la performance énergétique en secteur patrimonial (isolants, chaufferies bois collectives, parking, solaire...).</p> <p>Il existe des fiches de recommandations produites par les ABF mais assez anciennes et peu diffusées. Un groupe de travail associant les acteurs concernés pourra se charger d'actualiser ces recommandations et de faciliter le déploiement harmonieux de ces pratiques.</p> <p>2/ Diffuser les recommandations aux artisans au travers de la sensibilisation menée par la Plateforme du Pays Beaunois.</p>	<p><b>Partenaires</b> : ABF, CAUE, ADS, Association des climats, Pays Beaunois  <b>Calendrier</b> : 2023 - 2024</p>
<p><b>Mobiliser le parc existant pour lutter contre l'étalement urbain</b></p> <p>Efficacité énergétique ○○○○  Emissions de GES ○○○○  Qualité de l'air ○○  Développement EnR ○  Adaptation ○</p>	<p>1/ Lutter contre la vacance des logements. La réalisation d'un état des lieux de la vacance et la mobilisation d'outils de lutte adaptés à chaque situation (maintien à domicile, rénovation, lutte contre l'habitat dégradé ou indigne).</p> <p>2/ Encadrer le développement des résidences secondaires par la mise en place des dispositifs d'autorisation préalable au changement d'usage et de procédure d'enregistrement, afin de maintenir du logement dans l'existant.</p> <p>3/ Accompagner les communes dans le montage d'opération d'habitat sur des terrains disponibles dans le tissu urbain existant (dents creuses...).</p>	<p><b>Partenaires</b> : CAUE, ADIL 21  <b>Calendrier</b> : 2021-2026</p> <p><b>Partenaires</b> : Ville de Beaune  <b>Calendrier</b> : 2021-2026</p> <p><b>Calendrier</b> : 2022 - 2027</p>
<p><b>Accompagner les communes dans la traduction des orientations du SCOT, du PLH et du PCAET au sein de leur document de planification</b></p> <p>Efficacité énergétique ○○  Emissions de GES ○○  Qualité de l'air ○  Développement EnR ○  Adaptation ○○</p>	<p>1/ Identifier les enjeux au moment de l'élaboration ou la révision de leur document d'urbanisme.</p> <p>2/ Relayer auprès des communes les guides existants permettant d'intégrer les enjeux climats air énergie (et biodiversité) dans les documents de planification.</p> <p>3/ Accompagner la mise en compatibilité des PLU après l'adoption du SCOT prévue en 2023, pour faciliter l'intégration des orientations. Ce travail permettra également d'assurer la cohérence avec les objectifs du PLH et du PCAET.</p>	<p><b>Copilotes</b> : CABCS, Syndicat Mixte du SCOT  <b>Partenaires</b> :  <b>Calendrier</b> : 2022 - 2027</p>

## PILOTAGE

Référent CABCS / Service  
> Service Urbanisme et Habitat  
> Service ADS

## SUIVI - EVALUATION

**Indicateurs de suivi**

- > Suivi de la consommation de foncier (photocomparaison ou analyse des fichiers fonciers), de l'occupation des sols (surface urbanisée / habitant)
- > Nombre de projets exemplaires, d'écoquartiers
- > Suivi de la consommation par habitant du parc résidentiel
- > Nombre de logements vacants

Estimation des gains énergétiques et climatiques	Hypothèse de résultats	Gain potentiel CO2		Gain potentiel kWh	
		Etat initial (2016)	Objectif 2027	Etat initial (2016)	Objectif 2027
	Développement urbain : les gains relèvent principalement de la mobilité (pris en compte dans l'orientation 2)	-	-	-	-
	<b>Gain total</b>	-	-	-	-

## COÛTS PREVISIONNELS

<b>Budget validé</b>	240 000 €
<b>Nouvelles enveloppes</b>	35 000 €
<b>Budget prévisionnel*</b>	275 000 €

\*Budget prévisionnel : seules les actions connues, chiffrables ont été mentionnées, d'autres pourront émerger pendant la période de mise en œuvre et être dotées d'une enveloppe financière. Sur chaque thématique des aides financières seront recherchées afin de pouvoir soutenir et amplifier les actions.

Beauce Côte-Sud		Orientation 3 : Aménager durablement le territoire		SLO4		
www.beaucecotesud.com		Action 6 : Améliorer la qualité énergétique du parc de logements existant				
DESCRIPTION DE L'ACTION						
<b>Contexte</b>	<p>Le profil énergie climat du territoire a mis en évidence que l'habitat représentait le 2ème poste d'émissions de Gaz à Effet de Serre du territoire (21 % des émissions de GES).</p> <p>Le parc est plutôt vieillissant avec 45 % des logements construits avant 1949. Le parc de logement est fortement dépendant aux énergies fossiles : le gaz naturel représente 47 % des consommations des logements et le fioul 8 %.</p> <p>On note par ailleurs, la forte prépondérance des logements individuels : la part de logements individuels sur le territoire est de 66 %, pour seulement 33% d'appartements.</p> <p>Dans le cadre du PCAET, la CABCS souhaite poursuivre et conforter sa politique de rénovation énergétique pour améliorer la qualité énergétique du parc de logements en touchant toutes les cibles et réduire ainsi les situations de précarité énergétique des habitants. Cette ambition sera progressivement renforcée à travers le Pôle Rénovation Conseil du Pays Beanois.</p>					
<b>Objectifs visés</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Réduire les consommations et émissions liées au secteur du logement</li> <li>&gt; Atténuer les situations de précarité énergétique</li> </ul>					
<b>Cibles</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Propriétaires occupants ou propriétaires bailleurs</li> <li>&gt; Bailleurs sociaux</li> <li>&gt; Professionnels du bâtiment</li> </ul>					
MISE EN ŒUVRE ET ETAPES						
	Objectifs	Description	Pilote, partenaires, calendrier, budget			
<b>Actions</b>	<b>Réduire les consommations d'énergie du parc de logement privé et faire évoluer son mix énergétique</b>  Efficacité énergétique ○○○○ Emissions de GES ○○○○ Qualité de l'air ○○ Développement EnR ○○○○ Adaptation ○	1/ Poursuite de la plateforme territoriale de rénovation énergétique Effilogis animée à l'échelle du Pays Beanois par le Pole Rénovation Conseil, complétée par l'espace FAIRE BER de Dijon qui prend le relais sur les copropriétés et le petit tertiaire privé.	<b>Pilote</b> : Pays Beanois <b>Partenaires</b> : CABCS, BER <b>Calendrier</b> : 2022 - 2027 <b>Budget</b> : 200 000 € (Aides réno')			
		La PTRE est actuellement concentrée sur les maisons individuelles et comprend un programme d'actions de sensibilisation et l'accompagnement des choix de travaux et des chantiers. Il sera pertinent que l'action "énergie" soit doublée d'une action "eau" pour profiter du temps de sensibilisation et porter un double message.				
		2/ Améliorer la connaissance des copropriétés (action PLH) afin de mettre en place un plan d'intervention adapté en conséquence.		<b>Partenaires</b> : BER, Pays Beanois <b>Calendrier</b> : 2022 - 2027 <b>Budget</b> : 200 000 €		
		3/ S'appuyer sur Bourgogne Energies Renouvelables ou sur l'Espace Info Energie spécialisé sur la thématique pour sensibiliser et former les syndics de copropriété et les copropriétaires et ainsi mener une rénovation énergétique en copropriété.				
	<b>Réduire les consommations d'énergie du parc de logement public et social et faire évoluer son mix énergétique</b>  Efficacité énergétique ○○○○ Emissions de GES ○○○○ Qualité de l'air ○○ Développement EnR ○○○○ Adaptation ○	1/ Soutenir la réhabilitation performante des logements communaux conventionnés.	<b>Partenaires</b> : Communes, CD21 <b>Calendrier</b> : 2021 - 2026 <b>Budget</b> : 180 000 €			
		2/ Engager une discussion soutenue avec les organismes bailleurs sur les stratégies de réhabilitation de leur patrimoine social, notamment à travers la révision de leur Convention d'Utilité Sociale, et suivre la réhabilitation des logements.	<b>Partenaires</b> : Bailleurs sociaux, CD21 <b>Calendrier</b> : 2021-2026			
<b>Identifier et réduire les situations de précarité énergétique</b>  Efficacité énergétique ○○○○ Emissions de GES ○○ Qualité de l'air ○○ Développement EnR ○○○○ Adaptation ○	2/ S'appuyer sur la vision intercommunale des besoins des populations fragiles, développée par le PLH, pour identifier des situations de précarité et mettre en place des mesures d'accompagnement.	<b>Partenaires</b> : Partenaires sociaux, Communes, CD 21, Enedis <b>Calendrier</b> : 2023 - 2025 <b>Budget</b> : 30 000 €				
	1/ Etudier la faisabilité d'un dispositif de repérage et d'accompagnement des ménages précaires énergétiques (ex : SLIME)					
<b>Accompagner la qualification des professionnels de l'habitat (entreprises, artisans) ; les aider à répondre aux demandes de rénovation énergétique et ainsi leur permettre d'en tirer les bénéfices économiques</b>  Efficacité énergétique ○○○○ Emissions de GES ○○ Qualité de l'air ○○ Développement EnR ○○ Adaptation ○	1/ Dans le cadre de la PTRE, poursuivre la mission d'animation des entreprises. Une convention annuelle avec le Pays Beanois détermine le rythme et la nature des animations attendues (minimum 2 rencontres d'info/an, des visites de chantier, tenue d'un annuaire).	<b>Pilote</b> : Pays Beanois, CABCS <b>Partenaires</b> : Fédérations professionnelles du bâtiment, CD21 <b>Calendrier</b> : 2022 - 2027 <b>Budget</b> : 30 000 €				
	2/ Valoriser les programmes ciblant les professionnels de l'immobilier sur le territoire en relayant les informations diffusées ( ex: Rendez-vous du bâtiment innovant du Pole énergie BFC, programme CEE ACTIMMO porté par BER...)	<b>Pilote</b> : Pays Beanois <b>Partenaires</b> : CABCS, CD21 <b>Calendrier</b> : 2022 - 2027				
PILOTAGE						
<b>Référent CABCS / Service</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Service Urbanisme et Habitat</li> <li>&gt; Pays Beanois (Pôle Rénovation Conseil)</li> </ul>					

SUIVI - EVALUATION					
<b>Indicateurs de suivi</b>	> Nombre de ménages sensibilisés, accompagnés > Suivi de la consommation du parc de logement public et social et de logement privé > Nombre d'évènements de sensibilisation, public touché				
<b>Estimation des gains énergétiques et climatiques</b>	<b>Hypothèse de résultats</b>	<b>Gain potentiel CO<sub>2</sub></b>		<b>Gain potentiel kWh</b>	
		<i>Etat initial (2016)</i>	<i>Objectif 2027</i>	<i>Etat initial (2016)</i>	<i>Objectif 2027</i>
	Réduction des consommations d'énergie (parc privé + public) et évolution du mix énergétique	104 600 tCO <sub>2</sub> e	68 200 tCO <sub>2</sub> e	582 Gwh	477 Gwh
	<b>Gain total</b>	<b>-36 400 tCO<sub>2</sub>e</b>		<b>-105 Gwh</b>	
COÛTS PREVISIONNELS					
<b>Budget validé</b>	380 000 €				
<b>Nouvelles enveloppes</b>	260 000 €				
<b>Budget prévisionnel*</b>	640 000 €				

\*Budget prévisionnel : seules les actions connues, chiffrables ont été mentionnées, d'autres pourront émerger pendant la période de mise en œuvre et être dotées d'une enveloppe financière. Sur chaque thématique des aides financières seront recherchées afin de pouvoir soutenir et amplifier les actions.

## Orientation 4 : Investir dans les énergies renouvelables et il

Faciliter les porteurs de projets

## Action 7 : Encourager le développement de la filière biomasse

## DESCRIPTION DE L'ACTION

## Contexte

Le SRADDET de la Bourgogne-Franche-Comté a fixé l'objectif de porter la part des EnR à 55% de la consommation totale d'ici 2050. En 2016, cette part est seulement à 5 % sur le territoire de la CABCS (113 GWh/an). Ces 5% sont principalement portés par la production du bois énergie (54 % des EnR), l'énergie éolienne (27 % des EnR) et l'énergie de méthanisation (17 % des EnR). L'étude de potentiel ENR estime à 261 GWh/an et à 73 GWh/an la production bois-énergie et l'énergie de méthanisation sur le territoire.

Le bois-énergie (66 GWh/an) présente un potentiel fort pour la transition énergétique de la CABCS avec la présence de 6 chaufferies bois sur son territoire. D'après le Schéma Régional Biomasse (SRB), la ressource forestière de Bourgogne-Franche-Comté n'est pas un facteur limitant au développement du bois énergie dans la Région.

La prédominance du bois bûche devant les granulés (87% contre 9% en 2018 sur toute la région Bourgogne-Franche-Comté) témoigne du potentiel de développement de la filière granulés. Par ailleurs, la futur interdiction de remplacement des chaudières au fioul d'ici 2022 constitue une belle opportunité pour communiquer sur l'utilisation du chauffage au bois chez les particuliers.

Par cette action, la Communauté d'Agglomération de Beaune Côte et Sud souhaite impulser une dynamique autour de la structuration de la filière bois énergie, bois construction ainsi que relancer une démarche opérationnelle pour le développement de nouvelles unités de méthanisation territoriales. En termes de financements, le Fonds Chaleur de l'ADEME offre des perspectives économiques intéressantes pour ces deux filières (hors particuliers)

## Objectifs visés

- > 55% d'énergies renouvelables dans la consommation finale à l'horizon 2050
- > Développer la filière bois énergie, favoriser la séquestration carbone et le stockage carbone

## Cibles

- > Forestiers (FIBOIS, ONF, CRPF, Communes forestières)
- > Communes
- > Agriculteurs, viticulteurs

## MISE EN ŒUVRE ET ETAPES

## Objectifs

## Description

## Pilote, partenaires, calendrier, budget

## Elaborer un état des lieux de la filière biomasse et porter des actions de sensibilisation sur ces enjeux

Efficacité énergétique ○ ○ ○  
Emissions de GES ○ ○ ○ ○  
Qualité de l'air ○ ○ ○ ○  
Développement EnR ○ ○ ○ ○  
Adaptation

1/ Faire un état des lieux détaillé du potentiel bois énergie sur le territoire de la CABCS.  
Recenser et cartographier les lieux de consommation, l'état de la ressource, les lieux d'approvisionnement et l'implantation des fournisseurs de BE existants sur le territoire de la CABCS. Etendre l'étude, dans la mesure du possible, au delà des limites administratives de la CABCS.

**Partenaires** : FIBOIS, Communes forestières  
**Calendrier** : 2023 - 2025  
**Budget** : 40 000€

2/ Communiquer sur l'interdiction du remplacement des chaudières au fioul d'ici 2022 et encourager la conversion des chaudières au fioul auprès des particuliers (chaudières à granulés bois notamment).  
Promouvoir les chaufferies bois dédiées en zone isolées ou peu denses lorsqu'un réseau de chaleur n'est pas justifié.

**Partenaires** : Pays Beaunois, CABCS, Communes, CD21  
**Calendrier** : 2022 - 2027

3/ Sensibiliser et former les élus sur les enjeux du bois énergie et de la gestion durable de la forêt.

**Partenaires** : Communes forestières, Communes, CD21  
**Calendrier** : 2022 - 2027  
**Budget** : 20 000€

4/ Sensibiliser et former les agriculteurs sur la valorisation de la plaquette forestière (paillage). Dispenser des formations auprès des exploitants agricoles.

**Pilote** : Chambre d'Agriculture  
**Partenaires** : CABCS, Communes  
**Calendrier** : 2022 - 2027  
**Budget** : 10 000€

5/ Etudier la mise en place d'une plate-forme de centralisation pour structurer et développer la valorisation des déchets de bois auprès de l'ensemble des acteurs.

**Partenaires** : FIBOIS BFC, BIVB, CAVB, Chambre d'agriculture, CABCS, communes, Pays Beaunois, Communes forestières, ONF  
**Calendrier** : 2025 - 2027

## Promouvoir le développement de réseaux de chaleur et de chaufferies bois

Efficacité énergétique ○ ○ ○ ○  
Emissions de GES ○ ○ ○ ○  
Qualité de l'air ○ ○ ○ ○  
Développement EnR ○ ○ ○ ○  
Adaptation

1) Evaluer l'implantation de réseaux de chaleur en zones rurales de moyenne densité et sur les bâtiments collectifs (publics et privés).  
Mener une étude de faisabilité fine à l'échelle du territoire : identifier en priorité les candidats grands consommateurs, et veiller à la coordination des différents réseaux sur un même territoire.  
Engager une réflexion sur les nouveaux aménagements et nouvelles zones à urbaniser en amont de la construction.

**Partenaires** : Communes, ADEME, SICECO  
**Calendrier** : 2023 - 2025  
**Budget** : 50 000€

2) Evaluer l'intérêt d'un réseau de chaleur en zone urbaine de forte densité (Beaune, Chagny) pour substituer le bois au gaz naturel.  
Mener une étude de faisabilité pour substituer une partie du gaz naturel par un réseau de chaleur alimenté en bois.

**Partenaires** : Communes, ADEME, SICECO  
**Calendrier** : 2023 - 2025  
**Budget** : 50 000€

3/ Accompagner et soutenir la création d'un ou plusieurs réseaux de chaleur sur le territoire de la CABCS.

**Partenaires** : Missions Bois Energie, Régie Côte d'or Chaleur, CD21  
**Calendrier** : 2025 - 2027  
**Budget** : 800 000€

## Actions



**Etudier les opportunités de valorisation des produits issus de la filière viticole**

Efficacité énergétique ○○○  
 Emissions de GES ○○○  
 Qualité de l'air ○  
 Développement EnR ○○○○  
 Adaptation

1) Définir un groupe de travail avec les viticulteurs de la région pour les projets de valorisation des déchets viticoles. Capitaliser les projets de valorisation (marc de raisin, sarments de vigne...) mis en place sur d'autres territoires. Identifier des projets qui développent des liens entre la filière forestière et la filière agricole via le paillage (exemple de SarmEnergie)

Partenaires : CABCS  
 Départements  
**Calendrier** : 2024

2) Evaluer l'installation d'une chaufferie bois collective par réseau de chaleur à partir de sarments de vignes. Faire preuve d'exemplarité en priorisant les bâtiments publics.

**Pilote** : CABCS  
 Partenaires : SICECO, CAVB, CIVB, Chambre d'Agriculture, Communes  
**Calendrier** : 2026

L'action participe aux objectifs de l'Orientation 6, relatifs à l'amélioration de la qualité de l'air.

**Encourager les démarches favorisant le stockage et la séquestration du carbone**

Efficacité énergétique  
 Emissions de GES ○○○○  
 Qualité de l'air ○○  
 Développement EnR  
 Adaptation ○○○○

1) Encourager l'utilisation de matériaux biosourcés dans les aménagements.  
 - Communiquer sur les avantages du bois d'œuvre et les aides disponibles pour favoriser l'usage du bois-matériaux (lien PTRE)  
 - Intégrer des critères biosourcés dans les commandes publiques (communal et intercommunal) et favoriser les certifications de gestion durable (PEFC)  
 - Actions de sensibilisation à destination des porteurs de projets.

**Partenaires** : Communes, Pays Beaunois, FIBOIS, Communes forestières  
**Calendrier** : 2022 - 2027

2) Promouvoir et accompagner les projets en agroécologie et agroforesterie.  
 - Identifier et capitaliser les projets actifs sur le territoire et ailleurs.  
 - Promouvoir les journées thématiques et journées de rencontre pour développer les initiatives en agroécologie et agroforesterie.  
 - Identifier les aides à projet mobilisables.

**Partenaires** : CD21, Chambre d'Agriculture, CUMA Bourgogne  
**Calendrier** : 2023 - 2027

3) Encourager la plantation de haies bocagères (haies utilisées pour délimiter une parcelle).  
 - Communiquer sur les aides et AAP mobilisables. (exemple: " Plantons des haies " dans le cadre du Plan de relance mis en place par l'état).  
 - Faire des haies bocagère une nouvelle source d'approvisionnement locale en bois énergie (plaquette forestière).

**Partenaires** : Communes, CA21  
**Calendrier** : 2022 - 2027

4) Etablir le bilan carbone des différents types de gestion des forêts, à l'échelle de la parcelle.  
 - Etablir un diagnostic (bilan carbone) à l'échelle du territoire via l'outil "Climafor".  
 - Identifier comment optimiser les stocks de carbone en forêt et dans les produits bois pour les principales forêts du territoire.

**Copilotes** : CRPF, CABCS  
**Partenaires** : ADEME, CD21  
**Calendrier** : 2025 - 2027

**PILOTAGE**

**Référent CABCS / Service** > Service Urbanisme et Habitat  
 > Direction Environnement (Service Milieux Naturels)

**SUIVI - EVALUATION****Indicateurs de suivi**

> Nombre de rapports d'études livrés (état des lieux bois CABCS, études réseaux de chaleur)  
 > Nombre d'interventions auprès des élus / Nombre de formations auprès des agriculteurs  
 > Nombre d'installations de chaufferie bois + réseau de chaleur  
 > Nombre de rencontres ou journées organisées

**Estimation des gains énergétiques et climatiques**

Hypothèse de résultats	Gain potentiel CO <sub>2</sub>		Gain potentiel Gwh	
	Etat initial (2016)	Objectif 2027	Etat initial (2016)	Objectif 2027
Remplacement de 80% du chauffage au fioul du résidentiel par du chauffage au bois individuel	-	-11 143 tCO <sub>2</sub> e	-	-
Installation d'une chaufferie collective + réseau de chaleur alimenté à 80% bois et 20% gaz naturel en remplacement des chaudières individuelles au gaz naturel	-	-919 tCO <sub>2</sub> e	-	-
Sequestration carbone additionnelles dans les haies bocagères	-	-800 tCO <sub>2</sub> e	-	-
<b>Gain total</b>	-	<b>-12 862 tCO<sub>2</sub>e</b>	-	-

**COÛTS PREVISIONNELS**


<b>Budget validé</b>	0 €
<b>Nouvelles enveloppes</b>	1 010 000 €
<b>Budget prévisionnel*</b>	1 010 000 €

\* Budget prévisionnel : seules les actions connues, chiffrables ont été mentionnées, d'autres pourront émerger pendant la période de mise en œuvre et être dotées d'une enveloppe financière. Sur chaque thématique des aides financières seront recherchées afin de pouvoir soutenir et amplifier les actions.

## Orientation 4 : Investir dans les énergies renouvelables et il

## Action 8 : Promouvoir le déploiement du solaire sur le territoire

## DESCRIPTION DE L'ACTION

	<b>Orientation 4 : Investir dans les énergies renouvelables et il</b>			
	<b>Action 8 : Promouvoir le déploiement du solaire sur le territoire</b>			
<b>DESCRIPTION DE L'ACTION</b>				
<b>Contexte</b>	<p>L'étude de potentiel ENR estime le potentiel du solaire photovoltaïque et thermique à 235 GWh/an et 68 GWh/an respectivement. Actuellement, l'énergie solaire représente 2 % du total des EnR produites (2,4 GWh en 2017).</p> <p>Le déploiement de l'énergie solaire reste freiné du fait des nombreuses contraintes architecturales et environnementales qui pèsent sur certaines zones du territoire et réduisent le potentiel réel d'installation : patrimoine classé, sites historiques, classement UNESCO, zones Natura 2000.</p> <p>Par ailleurs, le solaire photovoltaïque, énergie intermittente, ne représente pas une priorité du point de vue climatique, puisque l'énergie photovoltaïque se substitue à l'électricité. Pour autant, le photovoltaïque utilise une énergie inépuisable qui par de nombreux aspects représente un véritable enjeu sur le territoire en terme de production d'EnR.</p> <p>Le solaire thermique concerne seulement la production d'eau chaude sanitaire (chaleur basse température). Il peut, dans certains cas, pour les logements individuels, couvrir 50 % des besoins en eau chaude sanitaire. Le solaire thermique est spécialement adapté aux sites collectifs où les besoins en eau chaude sont importants et réguliers : EHPAD, centres hospitaliers, certains sites industriels (blanchisseries), centres aquatiques.</p>			
<b>Objectifs visés</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Evaluer le potentiel en solaire thermique sur les bâtiments collectifs ou à fort potentiel du territoire</li> <li>&gt; Développer le solaire photovoltaïque pour les agriculteurs, particuliers et les surfaces artificialisées ou dégradées</li> </ul>			
<b>Cibles</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Communes</li> <li>&gt; Entreprises</li> <li>&gt; Particuliers</li> </ul>			
<b>MISE EN ŒUVRE ET ETAPES</b>				
<b>Actions</b>	<b>Objectifs</b>	<b>Description</b>	<b>Pilote, partenaires, calendrier, budget</b>	
	<b>Réaliser un état des lieux du potentiel en solaire thermique pour les bâtiments publics et privés</b> Efficacité énergétique ○○○ Emissions de GES ○○○ Qualité de l'air Développement EnR ○○○○ Adaptation	1/ Cibler et étudier l'implantation de panneaux solaires thermiques sur les sites collectifs du territoire. Prévoir la réalisation d'études de faisabilité sur plusieurs sites. 2/ Interpeller les entreprises et sites privés à fort potentiel : hôpitaux, EHPAD, centres aquatiques, camping, hotels, exploitations laitières ou IAA. 3/ Communiquer sur le Fond Chaleur Territorial (ADEME) pour le public et le privé (sauf particuliers).	<b>Partenaires :</b> SICECO <b>Calendrier :</b> 2024 - 2026 <b>Budget :</b> 30 000€	
	<b>Encourager le solaire photovoltaïque au sol sur les terrains artificialisés ou dégradés</b> Efficacité énergétique ○○ Emissions de GES ○○ Qualité de l'air Développement EnR ○○○○ Adaptation	1/ Etudier les sites pouvant accueillir du solaire photovoltaïque au sol sur des surfaces dégradées ou sur des surfaces artificialisées (en ombrières par exemple) 2/ Inciter et accompagner les porteurs de projets au développement du solaire photovoltaïque au sol en ciblant les friches industrielles et commerciales, les sites et sols pollués ou dégradés tels que les anciennes décharges, les délaissés d'infrastructures routières et ferroviaires, les zones soumises à aléa technologique par exemple. 3/ Soutenir et accompagner au besoin les futurs projets de centrale photovoltaïque au sol sur les communes de Baubigny et de Chagny.	<b>Partenaires :</b> SICECO, ENEDIS <b>Calendrier :</b> 2022 - 2027	
	<b>Réaliser un cadastre solaire photovoltaïque sur les bâtiments du territoire</b> Efficacité énergétique ○○ Emissions de GES ○○ Qualité de l'air Développement EnR ○○○○ Adaptation	1/ Estimer le potentiel solaire de l'ensemble des toitures du territoire grâce à une cartographie libre d'accès. Associer Enedis aux démarches pour évaluer les possibilités et les coûts de raccordement pour les particuliers. 2/ Grâce à la cartographie des bâtiments, cibler en priorité les grandes toitures, à fort potentiel pour l'installation de PV. Ainsi travailler avec les entreprises et les inciter au déploiement. Cibler également les bâtiments agricoles (fort potentiel et sources de revenus complémentaires pour les agriculteurs). 3) Communiquer sur le cadastre solaire et organiser des réunions publiques ou journées de concertation avec les particuliers pour initier de nouveaux projets PV. - Concertation avec l'ensemble des acteurs (particuliers, ABF, Association des climats de Bourgogne, associations locales ...). - Proposer aux citoyens/tertiaire, une réflexion sur l'autoconsommation collective via des démarches de sensibilisation et mobilisation, pour en connaître les volontaires.	<b>Partenaires :</b> Prestataire, Enedis, Pays Beunois, EIE (BER) <b>Calendrier :</b> 2023 <b>Budget :</b> 15 000€	
	<b>Accompagner le déploiement du solaire photovoltaïque sur les bâtiments publics</b> Efficacité énergétique ○○ Emissions de GES ○○ Qualité de l'air Développement EnR ○○○○ Adaptation	1/ Réaliser l'inventaire des bâtiments communautaires (propriété ou location) favorables à l'installation de panneaux photovoltaïques. 2/ Identifier les toits communaux susceptibles d'accueillir des installations photovoltaïques pour les communes volontaires et suivre le cas échéant le montage opérationnel. <i>(Lien avec la fiche action N°16)</i>	<b>Partenaires :</b> Communes, SICECO <b>Calendrier :</b> 2022 - 2027 <b>Budget :</b> 1500€	
	<b>PILOTAGE</b>			
	<b>Référent CABCS / Service</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Service Urbanisme et Habitat</li> <li>&gt; Service Droit des Sols</li> </ul>		

SUIVI - EVALUATION					
<b>Indicateurs de suivi</b>	> Nombre de rapports d'études livrés (potentiel solaire thermique pour bâtiments collectifs / potentiel dégradés) > Réalisation du cadastre solaire > Nombre de nouveaux projets solaires sur bâtiments publics accompagnés et installés				
<b>Estimation des gains énergétiques et climatiques</b>	<b>Hypothèse de résultats</b>	<b>Gain potentiel CO<sub>2</sub></b>		<b>Gain potentiel Gwh</b>	
		<i>Etat initial (2016)</i>	<i>Objectif 2027</i>	<i>Etat initial (2016)</i>	<i>Objectif 2027</i>
	On considère l'atteinte de 10% du potentiel solaire (thermique + PV) évalué dans le diagnostic PCAET	-	1 285 tCO <sub>2</sub> e	-	-
	<b>Gain total</b>	-	<b>1 285 tCO<sub>2</sub>e</b>	-	-
COÛTS PREVISIONNELS					
	<b>Budget validé</b>				0 €
	<b>Nouvelles enveloppes</b>				46 500 €
	<b>Budget prévisionnel*</b>				46 500 €

\* Budget prévisionnel : seules les actions connues, chiffrables ont été mentionnées, d'autres pourront émerger pendant la période de mise en œuvre et être dotées d'une enveloppe financière. Sur chaque thématique des aides financières seront recherchées afin de pouvoir soutenir et amplifier les actions.

**Orientation 4 : Investir dans les énergies renouvelables et i**

Beauce Cote Sud

Communauté d'Agglomération

**Action 9 : Développer les autres énergies renouvelables****DESCRIPTION DE L'ACTION**

<b>Contexte</b>	<p>L'objectif de cette action est d'impulser une dynamique autour du développement de toutes les EnR. Toutes sources d'énergies confondues, la part des énergies renouvelables sur le territoire est de 5 % en 2016. Si l'on veut réduire la dépendance du territoire aux énergies fossiles et atteindre les objectifs du SRADDET, c'est-à-dire porter à 55 % la part des EnR d'ici 2030, il faut diversifier les techniques et les technologies disponibles et en développement.</p> <p>Au-delà des énergies renouvelables bien connues du grand public (bois, solaire, éolien), il existe d'autres sources d'énergies exploitables telles que la géothermie ou encore la récupération d'énergie.</p> <p>De plus, la méthanisation (20 GWh/an), autre source de production d'énergie renouvelable, est sous-estimée de nos jours, malgré le potentiel important du territoire. Une seule unité existe sur le territoire à Chagny et représentait, en 2017, 17% des EnR. En particulier, l'étude ADEME-SOLAGRO de 2018 affiche un potentiel pour la méthanisation agricole de 73 GWh/an sur le territoire de la CABCS, soit plus de 3.5 fois plus que la production actuelle. Plusieurs types de gisements peuvent être valorisés dans le cadre de la méthanisation : déchets organiques, viticoles et agricoles. Les déchets viticoles peuvent jouer un rôle prédominant étant donné le poids remarquable de la viticulture dans la région. La recherche d'une voie de valorisation est un prérequis essentiel. Enfin, l'obligation généralisée et réglementaire d'organiser un tri à la source et une collecte des biodéchets pour toutes les collectivités d'ici 2024 constitue une opportunité supplémentaire pour le développement de la méthanisation, et, plus largement, pour la valorisation des biodéchets dans leur ensemble.</p>
<b>Objectifs visés</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Développer la géothermie sur le territoire</li> <li>&gt; Evaluer le potentiel en Chaleur Fatale</li> <li>&gt; Développer de nouvelles unités de méthanisation</li> </ul>
<b>Cibles</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Communes</li> <li>&gt; Entreprises</li> <li>&gt; Particuliers</li> <li>&gt; Agriculteurs</li> </ul>

**MISE EN ŒUVRE ET ETAPES**

	Objectifs	Description	Pilote, partenaires, calendrier, budget
<b>Actions</b>	<b>Qualifier le potentiel du gisement géothermique du territoire</b>	1/ Déterminer le potentiel global géothermique à l'échelle de la CABCS. Une fois la ressource identifiée, (ressource sur nappes ou sur sondes) croiser les données avec les besoins énergétiques du territoire.	<b>Partenaires :</b> BRGM <b>Calendrier :</b> 2024
	Efficacité énergétique ○○○○ Emissions de GES ○○○○ Qualité de l'air Développement EnR ○○○○ Adaptation	2/ Favoriser l'installation de systèmes géothermiques à l'échelle des bâtiments publics en réalisant des études d'opportunité sur des bâtiments existants, prévus à la rénovation ou pour de nouveaux projets d'aménagement. Suivant les résultats obtenus, une étude de faisabilité pourra être ou non envisagée. Communication et diffusion également auprès des particuliers.	<b>Pilote :</b> Communes <b>Partenaires :</b> Communes, BRGM, Pays Beaucenois <b>Calendrier :</b> 2022 - 2027
	<b>Vérifier avec les acteurs du territoire le potentiel de développement en récupération de chaleur fatale</b>	1/ Evaluer le potentiel de récupération de chaleur fatale sur le site de TERREAL. Une piste d'action évoquée dans le Bilan Carbone de TERREAL. Etudier la pertinence du développement d'un réseau de chaleur en lien avec la récupération de chaleur fatale.	<b>Partenaires :</b> TERREAL, SICECO, ADEME <b>Calendrier :</b> 2024
	Efficacité énergétique ○○○○ Emissions de GES ○○ Qualité de l'air Développement EnR ○○○○ Adaptation	2/ Evaluer et qualifier le potentiel de récupération de chaleur fatale sur le territoire. (Unités d'incinération (UIOM), Stations d'épuration (STEP))	<b>Partenaires :</b> Communes, ADEME <b>Calendrier :</b> 2026
	<b>Poursuivre les démarches engagées relatives au déploiement d'unités de méthanisation sur le territoire</b>	1/ Prendre appui sur l'étude SOLAGRO de 2018 pour faciliter l'implantation d'unités de méthanisation sur le territoire en injection de biométhane dans le réseau de gaz. Le territoire dispose d'un bon réseau de gaz autour des principaux centre urbains (Beauce, Chagny) et d'un bon maillage du territoire à l'échelle de la région. (lien avec l'orientation 2 et les réflexions autour du développement du GNV/BioGNV)	<b>Partenaires :</b> Chambre d'Agriculture, ADEME <b>Calendrier :</b> 2022 - 2027
	Efficacité énergétique ○○○○ Emissions de GES ○○○○ Qualité de l'air Développement EnR ○○○○ Adaptation	2/ Soutenir et encourager les agriculteurs pour le développement des projets collectifs (organisation, contacts et mise en réseau, groupement) avec projets d'injection dans le réseau de gaz. Définir un annuaire partagé pour favoriser les groupements et projets collectifs entre plusieurs exploitations.	<b>Partenaires :</b> Chambre d'Agriculture, Départements <b>Calendrier :</b> 2022 - 2027
	3/ La collecte des biodéchets par les collectivités sera obligatoire à partir de 2024 : étudier si cette opportunité constitue une nouvelle source d'approvisionnement pour la méthanisation. L'Etude engagée par le SMET 71 relative à la généralisation du tri à la source et la valorisation des biodéchets permettra de définir les pistes d'actions à engager.	<b>Partenaires :</b> Communes, SMET 71 <b>Calendrier :</b> 2022 - 2027	

**PILOTAGE**

<b>Référent CABCS / Service</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Service Urbanisme et Habitat</li> <li>&gt; Service Droit des Sols</li> <li>&gt; Direction Environnement</li> </ul>
---------------------------------	--

SUIVI - EVALUATION						
Indicateurs de suivi	> Nombre de rapports d'études livrés (potentiel géothermique à l'échelle des communes, évaluation) < Nombre de bâtiments publics rénovés avec installation d'un système de chauffage géothermique > Nombre d'installations d'unités de méthanisation					
	Estimation des gains énergétiques et climatiques	Hypothèse de résultats	Gain potentiel CO <sub>2</sub>		Gain potentiel Gwh	
			Etat initial (2016)	Objectif 2027	Etat initial (2016)	Objectif 2027
	Installation de 3 unités collectives de méthanisation agricoles de 250kW avec injection	-	-1 096 tCO2e	-	-	
	<b>Gain total</b>	-	-	-	-	
COÛTS PREVISIONNELS						
Budget validé		0 €				
Nouvelles enveloppes		20 000 €				
Budget prévisionnel*		20 000 €				

\*Budget prévisionnel : seules les actions connues, chiffrables ont été mentionnées, d'autres pourront émerger pendant la période de mise en œuvre et être dotées d'une enveloppe financière. Sur chaque thématique des aides financières seront recherchées afin de pouvoir soutenir et amplifier les actions.

## DESCRIPTION DE L'ACTION

<b>Contexte</b>	<p>D'après les travaux de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse, tous les territoires du bassin Rhône Méditerranée Corse sont vulnérables aux évolutions climatiques. Le changement climatique aura un impact sur la quantité d'eau disponible (baisse des précipitations, hausse de l'évapotranspiration, baisse des apports neigeux) et sur sa répartition dans le temps (accentuation des débits d'étiages estivaux). Ces effets sont déjà visibles localement, comme en témoigne la multiplication des arrêtés sécheresse et les impacts sur les activités (agricoles, viticoles...).</p> <p>Aujourd'hui, les ressources disponibles permettent de satisfaire les besoins en eau potable et les situations critiques ont pu jusqu'à présent être évitées. Cependant, une vigilance doit être de mise pour certaines communes, dépendante d'une seule source d'approvisionnement. En cas de défaillance de cette ressource, l'alimentation en eau pourrait être interrompue.</p> <p>Un Schéma directeur d'alimentation en eau potable est en réalisation (finalisation prévue en 2022) et ses conclusions et recommandations viendront enrichir la présente fiche. Une stratégie départementale est également en déploiement.</p> <p>Dès à présent, la Communauté d'Agglomération doit poursuivre sa démarche d'économie en eau tant sur ses réseaux de distribution (programme de travaux sur la sectorisation des réseaux...) qu'auprès de ses consommateurs directs (particuliers, agriculteurs, professionnels...).</p> <p>Plusieurs actions ont été entreprises comme le déploiement de compteurs télérelevables pouvant permettre aux consommateurs de suivre leurs consommations et de détecter rapidement toute dérive. Couplés à des capteurs disposés sur le réseau (sectorisation), ils permettent aux délégataires de tenir des engagements en matière d'amélioration du rendement du réseau.</p> <p>Un travail auprès des plus gros consommateurs a également été initié. La tarification progressive mise en place au delà de 120 m3 sur la surtaxe communautaire est un élément de responsabilisation, dont l'évolution pourrait être à étudier pour encourager les actions d'économie.</p>
-----------------	--

<b>Objectifs visés</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Réduire la vulnérabilité du territoire aux épisodes de sécheresse et aux risques de pénurie d'eau</li> <li>&gt; Anticiper les problèmes d'alimentation</li> <li>&gt; Réduire la dépense induite par des consommations d'eau superflues</li> </ul>
------------------------	---

<b>Cibles</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Particuliers</li> <li>&gt; Professionnels</li> </ul>
---------------	--

## MISE EN ŒUVRE ET ETAPES

	Objectifs	Description	Pilote, partenaires, calendrier, budget
<b>Actions</b>	<b>Réalisation d'un Schéma directeur d'alimentation en eau potable permettant d'anticiper les problèmes d'alimentation.</b>	1/ Mettre en œuvre la stratégie de diversification de la ressource en eau sur le territoire en mobilisant les ressources alternatives (BS1, interconnexion Basse Dheune/Grand Chalons).	<b>Partenaires :</b> Départements <b>Calendrier :</b> 2022 - 2027
	<b>Efficacité énergétique</b> <b>Emissions de GES</b> <b>Qualité de l'air</b> <b>Développement EnR</b> <b>Adaptation</b> ○ ○ ○ ○	2/ Mener un travail à l'échelle de la communauté d'agglomération sur la caractérisation des ressources stratégiques (nouvelles ressources et ressources actuelles).	<b>Copilotes :</b> Agence de l'eau, CD21, CABCS <b>Calendrier :</b> 2022 - 2023
	<b>Garantir la qualité de l'eau sur le territoire</b>	1/ Animer et mettre en œuvre le programme d'action liée aux études entreprises sur les BAC (Bassins d'Alimentation de Captage). Concertation et partenariat avec les filières agricoles pour diminuer les pollutions et ainsi protéger la ressource en eau.	<b>Calendrier :</b> 2022 - 2027
	<b>Efficacité énergétique</b> <b>Emissions de GES</b> <b>Qualité de l'air</b> <b>Développement EnR</b> <b>Adaptation</b> ○ ○ ○ ○	2/ Communiquer sur le programme d'action pour la préservation des captages prioritaires. <a href="https://www.eaurmc.fr/jcms/vmr_7745/fr/aide-restauration-la-qualite-des-eaux-brutes-des-captages-prioritaires-d-eau-potable-pollues-pesticides-nitrates">https://www.eaurmc.fr/jcms/vmr_7745/fr/aide-restauration-la-qualite-des-eaux-brutes-des-captages-prioritaires-d-eau-potable-pollues-pesticides-nitrates</a> (programme d'aide de l'Agence de l'eau + aide CD 21 pour instauration des périmètres de protection de captages et les travaux associés)	<b>Partenaires :</b> Agence de l'eau, CD21 <b>Calendrier :</b> 2021 - 2027 <b>Taux d'aide :</b> entre 50 et 100 % selon les projets <b>Financement :</b> subvention CD 21
	<b>Structurer un programme global d'économie en eau sur le territoire à destination du grand public</b>	1/ Faire vivre le volet communication et animation dans la DSP Eau Potable afin de renforcer la sensibilisation des usagers aux économies d'eau. (exemples d'actions : ambassadeurs de l'eau, actions dans les écoles, événements...).	<b>Copilotes :</b> Véolia, CABCS <b>Calendrier :</b> 2022 - 2027 <b>Budget :</b> 30 000€
	<b>Efficacité énergétique</b> ○ <b>Emissions de GES</b> <b>Qualité de l'air</b> <b>Développement EnR</b> <b>Adaptation</b> ○ ○ ○ ○	2/ Diffuser plus largement les arrêtés lors de périodes de sécheresses critiques et améliorer la communication grand public. Valoriser les outils du département mis à disposition.	<b>Partenaires :</b> Départements, Préfecture <b>Calendrier :</b> 2022 - 2027
	<b>Encourager les économies en eau auprès des filières économiques</b>	1/ Poursuivre l'opération de sensibilisation menée auprès des viticulteurs pour limiter les consommations d'eau (utilisation jet haute pression, pistolet stoppeur...). Favoriser le stockage d'eau de pluies chez les exploitants à des fins de lavages.	<b>Pilote :</b> Chambre d'agriculture <b>Partenaires :</b> CABCS
	<b>Efficacité énergétique</b> ○ <b>Emissions de GES</b> <b>Qualité de l'air</b> <b>Développement EnR</b> <b>Adaptation</b> ○ ○ ○ ○	2/ Envisager un partenariat avec Véolia pour la mise en place de compteur téléleveur dans les exploitations viticoles (prise de conscience, suivi journalier, détection fuite...).	<b>Copilotes :</b> Chambre d'agriculture, CABCS <b>Partenaires :</b> Véolia <b>Calendrier :</b> 2023 - 2027
	3/ Prévoir un travail de diagnostic sur les démarches d'économie en eau à amorcer avec les entreprises du territoire. Programme financé par l'Agence de l'eau sur les territoires voisins (Mâcon, Dijon)	<b>Copilotes :</b> CABCS <b>Partenaires :</b> Agence de l'eau, entreprises, CCI <b>Calendrier :</b> 2024 - 2026	
	Lien avec la fiche action n°1 : groupe de travail sur le volet eau à destination des professionnels du tourisme.	4/ Recenser et organiser les projets émanant d'agriculteurs ou de collectifs d'agriculteurs. L'enjeu est de les fédérer et de les mettre en cohérence avec les organismes et les différents plans œuvrant pour une gestion durable de la ressource en eau.	<b>Pilote :</b> CD21 <b>Partenaires :</b> Chambre d'agriculture, CABCS <b>Calendrier :</b> 2023

**Poursuivre l'amélioration du rendement de la production et de la réduction des consommations**

Efficacité énergétique ○ ○

Emissions de GES

Qualité de l'air

Développement EnR

Adaptation ○ ○ ○ ○

1/ Maintenir le taux de renouvellement du réseau pour qu'il (aujourd'hui 1 %, tendre vers 2 %).

2/ Améliorer le maillage des compteurs et équipements d'alerte en cas de fuite.

Calendrier : 2022 - 2027

#### PILOTAGE

Référent CABCS / Service

> Service Eau et assainissement

#### SUIVI - EVALUATION

Indicateurs de suivi

> Eau potable : volume ressources alternatives  
> Eau potable : taux de renouvellement du réseau  
> Protection des captages : surface protégée  
> Exploitations viticoles (économie d'eau) : nombre de compteurs téléleveurs installés

#### COÛTS PREVISIONNELS

Budget validé

75 000 €


Nouvelles enveloppes

-

Budget prévisionnel\*

75 000 €

\*Budget prévisionnel : seules les actions connues, chiffrables ont été mentionnées, d'autres pourront émerger pendant la période de mise en œuvre et être dotées d'une enveloppe financière. Sur chaque thématique des aides financières seront recherchées afin de pouvoir soutenir et amplifier les actions.

 Communes d'Agglomération www.beaucecotesud.com	<b>Orientation 5 : Adapter le territoire aux effets du changement climatique</b>																	
<b>Action 11 : Engager une politique incitative en faveur de la gestion alternative des eaux pluviales</b>																		
<b>DESCRIPTION DE L'ACTION</b>																		
<b>Contexte</b>	<p>Les événements pluvieux intenses sont présents localement entraînant des dégâts importants sur les biens publics et privés. De plus, les capacités d'absorption des sols sont de plus en plus limitées du fait de leur imperméabilisation croissante entraînant une accélération des débits de ruissellement des eaux pluviales.</p> <p>Cette problématique concerne plus particulièrement la côte viticole liée à sa topographie en pente. En aval, la problématique de ruissellement pluvial est accentuée par l'imperméabilisation des sols (qui limite l'infiltration des eaux pluviales dans les sols) et la saturation des réseaux. Aujourd'hui, les techniques historiques du « tout tuyau » sont progressivement délaissées au profit de solutions alternatives de gestion des eaux pluviales.</p> <p>L'intercommunalité, par sa compétence Gestion des Eaux Pluviales Urbaines (GEPUI) et dans les limites de la réglementation de l'urbanisme peut traiter les phénomènes de ruissellement pluvial, en agglomération, et encourager le traitement alternatif des eaux pluviales et privilégier au maximum le traitement à la parcelle (infiltration à la parcelle, récupération...).</p> <p>La réalisation d'un zonage pluvial intercommunal permettra de définir des zones prioritaires pour la mise en place de mesures spécifiques pour se prémunir du risque d'inondation.</p> <p>Par cette action, la Communauté d'Agglomération souhaite engager une politique incitative en faveur de la récupération des eaux pluviales.</p>																	
<b>Objectifs visés</b>	> Réduire les surfaces imperméabilisées > Sensibiliser les administrés sur l'importance de la réutilisation des eaux pluviales																	
<b>Cibles</b>	> Grand Public > Communes																	
<b>MISE EN ŒUVRE ET ETAPES</b>																		
<b>Actions</b>	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Objectifs</th> <th>Description</th> <th>Pilote, partenaires, calendrier, budget</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td data-bbox="209 853 544 987"> <b>Structurer la compétence au sein de la collectivité</b>             Efficacité énergétique            Émissions de GES            Adaptation ○○○         </td> <td data-bbox="549 853 1246 987">           1/ Valider le zonage ainsi que le règlement de service.             2/ Réaliser le schéma directeur des eaux pluviales.         </td> <td data-bbox="1251 853 1532 987">           Calendrier : 2021 - 2024            Budget : 90 000 €         </td> </tr> <tr> <td data-bbox="209 994 544 1263"> <b>Privilégier les techniques alternatives de gestion des eaux pluviales dans les nouveaux aménagements</b>             Efficacité énergétique            Émissions de GES            Adaptation ○○○○   <i>Lien avec la fiche action n5 relative à l'aménagement durable du territoire.</i> </td> <td data-bbox="549 994 1246 1263">           1/ Promouvoir les techniques alternatives de gestion des eaux pluviales dans les aménagements via le règlement de service (en cours de validation).             2/ Contrôler les dimensionnements des installations de gestion des eaux pluviales lors des demandes de raccordement ou des permis d'aménager.             3/ Encourager l'expérimentation d'un projet communal ou intercommunal de désimperméabilisation de voirie/d'espaces publics. Projet à envisager à long terme en partenariat avec la DOA et les communes. S'appuyer sur les AAP rebonds de l'Agence de l'eau.         </td> <td data-bbox="1251 994 1532 1263">           Calendrier : 2022 -2027             Pilote : CABCS            Calendrier : 2022 - 2027             Partenaires : Communes, Pays Beauvois            Calendrier : 2022 2027         </td> </tr> <tr> <td data-bbox="209 1270 544 1449"> <b>Encourager des initiatives de recyclage des eaux de pluies auprès des particuliers et des professionnels</b>             Efficacité énergétique            Émissions de GES            Adaptation ○○○○         </td> <td data-bbox="549 1270 1246 1449">           1/ Conseiller et sensibiliser les particuliers et les professionnels sur les mesures de récupération des eaux pluviales.            2/ Etudier la mise à disposition d'une aide pour des équipements de récupération d'eaux de pluie.         </td> <td data-bbox="1251 1270 1532 1449">           Calendrier : 2023 - 2027            Budget : 15 000 €         </td> </tr> <tr> <td data-bbox="209 1456 544 1635"> <b>Déployer les programmes d'aides financières concernant les eaux pluviales</b>             Efficacité énergétique            Émissions de GES            Adaptation ○○○○         </td> <td data-bbox="549 1456 1246 1635">           1/ Déployer le programme d'aides pour les actions visant la désimperméabilisation et les techniques alternatives pour la gestion des eaux pluviales. <a href="https://www.eaurmc.fr/upload/docs/application/pdf/2018-05/ae_osons_desimpermeabiliser_sols_a5_print_3.pdf">https://www.eaurmc.fr/upload/docs/application/pdf/2018-05/ae_osons_desimpermeabiliser_sols_a5_print_3.pdf</a>             2/ Communiquer sur les aides à destination des porteurs de projets pour la réutilisation des eaux de pluie.         </td> <td data-bbox="1251 1456 1532 1635">           Partenaires : Agence de l'eau            Calendrier : 2022 - 2027         </td> </tr> </tbody> </table>	Objectifs	Description	Pilote, partenaires, calendrier, budget	<b>Structurer la compétence au sein de la collectivité</b>  Efficacité énergétique Émissions de GES Adaptation ○○○	1/ Valider le zonage ainsi que le règlement de service.  2/ Réaliser le schéma directeur des eaux pluviales.	Calendrier : 2021 - 2024 Budget : 90 000 €	<b>Privilégier les techniques alternatives de gestion des eaux pluviales dans les nouveaux aménagements</b>  Efficacité énergétique Émissions de GES Adaptation ○○○○  <i>Lien avec la fiche action n5 relative à l'aménagement durable du territoire.</i>	1/ Promouvoir les techniques alternatives de gestion des eaux pluviales dans les aménagements via le règlement de service (en cours de validation).  2/ Contrôler les dimensionnements des installations de gestion des eaux pluviales lors des demandes de raccordement ou des permis d'aménager.  3/ Encourager l'expérimentation d'un projet communal ou intercommunal de désimperméabilisation de voirie/d'espaces publics. Projet à envisager à long terme en partenariat avec la DOA et les communes. S'appuyer sur les AAP rebonds de l'Agence de l'eau.	Calendrier : 2022 -2027  Pilote : CABCS Calendrier : 2022 - 2027  Partenaires : Communes, Pays Beauvois Calendrier : 2022 2027	<b>Encourager des initiatives de recyclage des eaux de pluies auprès des particuliers et des professionnels</b>  Efficacité énergétique Émissions de GES Adaptation ○○○○	1/ Conseiller et sensibiliser les particuliers et les professionnels sur les mesures de récupération des eaux pluviales. 2/ Etudier la mise à disposition d'une aide pour des équipements de récupération d'eaux de pluie.	Calendrier : 2023 - 2027 Budget : 15 000 €	<b>Déployer les programmes d'aides financières concernant les eaux pluviales</b>  Efficacité énergétique Émissions de GES Adaptation ○○○○	1/ Déployer le programme d'aides pour les actions visant la désimperméabilisation et les techniques alternatives pour la gestion des eaux pluviales. <a href="https://www.eaurmc.fr/upload/docs/application/pdf/2018-05/ae_osons_desimpermeabiliser_sols_a5_print_3.pdf">https://www.eaurmc.fr/upload/docs/application/pdf/2018-05/ae_osons_desimpermeabiliser_sols_a5_print_3.pdf</a>  2/ Communiquer sur les aides à destination des porteurs de projets pour la réutilisation des eaux de pluie.	Partenaires : Agence de l'eau Calendrier : 2022 - 2027		
Objectifs	Description	Pilote, partenaires, calendrier, budget																
<b>Structurer la compétence au sein de la collectivité</b>  Efficacité énergétique Émissions de GES Adaptation ○○○	1/ Valider le zonage ainsi que le règlement de service.  2/ Réaliser le schéma directeur des eaux pluviales.	Calendrier : 2021 - 2024 Budget : 90 000 €																
<b>Privilégier les techniques alternatives de gestion des eaux pluviales dans les nouveaux aménagements</b>  Efficacité énergétique Émissions de GES Adaptation ○○○○  <i>Lien avec la fiche action n5 relative à l'aménagement durable du territoire.</i>	1/ Promouvoir les techniques alternatives de gestion des eaux pluviales dans les aménagements via le règlement de service (en cours de validation).  2/ Contrôler les dimensionnements des installations de gestion des eaux pluviales lors des demandes de raccordement ou des permis d'aménager.  3/ Encourager l'expérimentation d'un projet communal ou intercommunal de désimperméabilisation de voirie/d'espaces publics. Projet à envisager à long terme en partenariat avec la DOA et les communes. S'appuyer sur les AAP rebonds de l'Agence de l'eau.	Calendrier : 2022 -2027  Pilote : CABCS Calendrier : 2022 - 2027  Partenaires : Communes, Pays Beauvois Calendrier : 2022 2027																
<b>Encourager des initiatives de recyclage des eaux de pluies auprès des particuliers et des professionnels</b>  Efficacité énergétique Émissions de GES Adaptation ○○○○	1/ Conseiller et sensibiliser les particuliers et les professionnels sur les mesures de récupération des eaux pluviales. 2/ Etudier la mise à disposition d'une aide pour des équipements de récupération d'eaux de pluie.	Calendrier : 2023 - 2027 Budget : 15 000 €																
<b>Déployer les programmes d'aides financières concernant les eaux pluviales</b>  Efficacité énergétique Émissions de GES Adaptation ○○○○	1/ Déployer le programme d'aides pour les actions visant la désimperméabilisation et les techniques alternatives pour la gestion des eaux pluviales. <a href="https://www.eaurmc.fr/upload/docs/application/pdf/2018-05/ae_osons_desimpermeabiliser_sols_a5_print_3.pdf">https://www.eaurmc.fr/upload/docs/application/pdf/2018-05/ae_osons_desimpermeabiliser_sols_a5_print_3.pdf</a>  2/ Communiquer sur les aides à destination des porteurs de projets pour la réutilisation des eaux de pluie.	Partenaires : Agence de l'eau Calendrier : 2022 - 2027																
<b>PILOTAGE</b>																		
<b>Référent CABCS / Service</b>	> Service Eau et Assainissement																	
<b>SUIVI - EVALUATION</b>																		
<b>Indicateurs de suivi</b>	> Promotion des techniques alternatives de gestion des eaux pluviales : surface concernée > Désimperméabilisation des voiries et des espaces publics : surface concernée > Réutilisation des eaux de pluie : nombre d'opérations																	
<b>COÛTS PREVISIONNELS</b>																		
<b>Budget validé</b>	90 000 €																	
<b>Nouvelles enveloppes</b>	15 000 €																	
<b>Budget prévisionnel*</b>	105 000 €																	

\*Budget prévisionnel : seules les actions connues, chiffrables ont été mentionnées, d'autres pourront émerger pendant la période de mise en œuvre et être dotées d'une enveloppe financière. Sur chaque thématique des aides financières seront recherchées afin de pouvoir soutenir et amplifier les actions.



## Orientation 5 : Adapter le territoire aux effets du changement climatique

## Action 12 : Conforter la place de la nature en zone urbaine et en zone rurale

## DESCRIPTION DE L'ACTION

<b>Contexte</b>	<p>Le territoire de la Communauté d'Agglomération se caractérise par un patrimoine écologique exceptionnel dont les espaces naturels et forestiers représentent plus de 34 % de sa superficie. Facteurs d'attractivité importants, ces espaces subissent néanmoins une pression croissante (pression foncière, pression climatique) qu'il est nécessaire d'anticiper afin de préserver ce capital naturel. Pour ce faire, la CABCS s'est dotée d'une politique environnementale de gestion des espaces naturels depuis plusieurs années traduite au travers de différents dispositifs de gestion (Natura 2000, ZPS...).</p> <p>Deux sites Natura 2000 sont présents sur le territoire :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Zone de Protection Spéciale (ZPS) "Arrière Côte de Dijon et de Beaune", classée au titre de la Directive Européenne Oiseaux.</li> <li>- Zone Spéciale de Conservation (ZSC) "Les habitats naturels de l'arrière côte de Beaune", classée au titre de la Directive Européenne Habitats, Faune, Flore.</li> </ul> <p>Ils concernent essentiellement les pelouses et milieux forestiers de la Côte et de la Haute Côte, mais aussi les grottes servant d'habitat aux chauves-souris.</p> <p>L'agglomération préserve les continuités et corridors écologiques à travers la déclinaison locale des trames vertes et bleues (en cohérence avec le SRCE).</p> <p>L'agglomération a encouragé la gestion plus durable des espaces verts de ses communes, en réduisant l'usage des produits phytosanitaires, en valorisant les produits de fauche, etc. Cette action s'est inscrit dans une démarche d'exemplarité des collectivités.</p>																														
<b>Objectifs visés</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Protéger la biodiversité</li> <li>&gt; Limiter l'urbanisation et protéger les espaces naturels</li> <li>&gt; Adapter les pratiques pour limiter l'impact du changement climatique</li> </ul>																														
<b>Cibles</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Communes</li> <li>&gt; Secteur agricole et viticole</li> </ul>																														
<b>MISE EN ŒUVRE ET ETAPES</b>																															
<b>Actions</b>	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Objectifs</th> <th>Description</th> <th>Pilote, partenaires, calendrier, budget</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td rowspan="5"> <b>Accompagner les communes à décliner la Trame Verte et Bleue dans leurs outils de planification et d'aménagement pour une meilleure prise en compte</b>   Efficacité énergétique  Emissions de GES ○○○  Qualité de l'air  Développement EnR  Adaptation ○○○○ </td> <td>1/ Elaborer et valider un plan d'action TVB et définir les moyens nécessaires.</td> <td><b>Calendrier</b> : 2022 - 2027</td> </tr> <tr> <td>2/ Intégrer les enjeux de la TVB dès le processus de transmission de la délibération pour l'élaboration d'un PLU communal. Envoi d'un porté à connaissance présentant les enjeux sur la commune, participation de la CABCS aux réunions PPA, formation des services instructeurs de manière à ce qu'ils puissent reconnaître les projets pouvant porter atteinte à la biodiversité.</td> <td><b>Partenaires</b> : SCoT <b>Calendrier</b> : 2023 - 2027</td> </tr> <tr> <td>3/ Associer les structures telles que les syndicats de rivières en amont des PPA des PLU pour avis.</td> <td><b>Partenaires</b> : Syndicats de rivières <b>Calendrier</b> : 2022 - 2027</td> </tr> <tr> <td>4/ Affiner les enjeux de la TVB en utilisant l'outil de Hiérarchisation des Milieux Humides élaboré par les CEN BFC dans le cadre du Pôle Milieux Humides de BFC.</td> <td><b>Copilotes</b> : CABCS, CENB <b>Calendrier</b> : 2024 - 2026</td> </tr> <tr> <td>5/ Soutenir financièrement les communes dans leurs projets en faveur de la biodiversité ou dans la réalisation de diagnostics écologiques, en liens avec les enjeux trame verte et bleue.</td> <td><b>Calendrier</b> : 2022 - 2027</td> </tr> <tr> <td rowspan="4"> <b>Adapter les pratiques agricoles et viticoles en tenant compte des exigences en vigueur (sites classé Unesco + cdc AOC)</b>   Efficacité énergétique  Emissions de GES ○○○  Qualité de l'air  Développement EnR  Adaptation ○○○○ </td> <td>1/ Continuer à déployer la charte "Engager nos terroirs dans nos territoires" auprès des viticulteurs. Accompagnement des viticulteurs sur les changements de pratiques (pratiques alternatives, phytosanitaires...).</td> <td><b>Pilote</b> : CAVB <b>Partenaires</b> : BIVB <b>Calendrier</b> : 2023 - 2027</td> </tr> <tr> <td>2/ Porter une dynamique d'animation et de sensibilisation, dans la continuité des échanges initiés par la Commission Développement Durable. Interconnaissance des projets et démarches en cours relatifs à la biodiversité, l'adaptation au changement climatique et la préservation des paysages.</td> <td><b>Partenaires</b> : CAVB, CA21, BIVB, Climats de Bourgogne <b>Calendrier</b> : 2022 - 2027</td> </tr> <tr> <td>3/ Créer un groupe de travail relatif à la préservation de la biodiversité, porté par CA21/LPO/Climat de Bourgogne/viticulteurs (ce groupe existe dans certains territoires voisins) pour favoriser la plantation d'arbres isolés, arbustes, haies en tenant compte des préconisations de la LPO (diagnostic, formation...).</td> <td><b>Copilotes</b> : CA21, CABCS <b>Partenaires</b> : LPO, Climats de Bourgogne, viticulteurs <b>Calendrier</b> : 2023 - 2027</td> </tr> <tr> <td>4/ Mobiliser les aides financières à la replantation de bosquets, d'arbres et de haies bocagères (s'appuyer sur le programme "Bocage et paysage" porté par la Région et sur le Plan de relance).</td> <td><b>Partenaires</b> : CA21, Région <b>Calendrier</b> : 2022 - 2027</td> </tr> <tr> <td rowspan="2"> <b>Poursuivre et amplifier les actions en faveur de la gestion différenciée des espaces. Formaliser l'engagement des communes</b>   Efficacité énergétique  Emissions de GES  Qualité de l'air  Développement EnR  Adaptation ○○○○ </td> <td>1/ Se servir d'un site pilote sur le territoire de la CABCS pour illustrer la gestion différenciée : les Etangs d'Or.</td> <td><b>Partenaires</b> : CENB <b>Calendrier</b> : 2022 - 2027</td> </tr> <tr> <td>2/ Conseil et sensibilisation des communes sur la gestion différenciée. - Mise à disposition d'une boîte à outils (zéro phyto...). - Animation d'ateliers / échanges de bonnes pratiques. - Tendre vers la mise en place de plans de gestion dans les communes volontaires (FREDON)</td> <td><b>Partenaires</b> : FREDON, Communes <b>Calendrier</b> : 2022 - 2027</td> </tr> </tbody> </table>	Objectifs	Description	Pilote, partenaires, calendrier, budget	<b>Accompagner les communes à décliner la Trame Verte et Bleue dans leurs outils de planification et d'aménagement pour une meilleure prise en compte</b>  Efficacité énergétique Emissions de GES ○○○ Qualité de l'air Développement EnR Adaptation ○○○○	1/ Elaborer et valider un plan d'action TVB et définir les moyens nécessaires.	<b>Calendrier</b> : 2022 - 2027	2/ Intégrer les enjeux de la TVB dès le processus de transmission de la délibération pour l'élaboration d'un PLU communal. Envoi d'un porté à connaissance présentant les enjeux sur la commune, participation de la CABCS aux réunions PPA, formation des services instructeurs de manière à ce qu'ils puissent reconnaître les projets pouvant porter atteinte à la biodiversité.	<b>Partenaires</b> : SCoT <b>Calendrier</b> : 2023 - 2027	3/ Associer les structures telles que les syndicats de rivières en amont des PPA des PLU pour avis.	<b>Partenaires</b> : Syndicats de rivières <b>Calendrier</b> : 2022 - 2027	4/ Affiner les enjeux de la TVB en utilisant l'outil de Hiérarchisation des Milieux Humides élaboré par les CEN BFC dans le cadre du Pôle Milieux Humides de BFC.	<b>Copilotes</b> : CABCS, CENB <b>Calendrier</b> : 2024 - 2026	5/ Soutenir financièrement les communes dans leurs projets en faveur de la biodiversité ou dans la réalisation de diagnostics écologiques, en liens avec les enjeux trame verte et bleue.	<b>Calendrier</b> : 2022 - 2027	<b>Adapter les pratiques agricoles et viticoles en tenant compte des exigences en vigueur (sites classé Unesco + cdc AOC)</b>  Efficacité énergétique Emissions de GES ○○○ Qualité de l'air Développement EnR Adaptation ○○○○	1/ Continuer à déployer la charte "Engager nos terroirs dans nos territoires" auprès des viticulteurs. Accompagnement des viticulteurs sur les changements de pratiques (pratiques alternatives, phytosanitaires...).	<b>Pilote</b> : CAVB <b>Partenaires</b> : BIVB <b>Calendrier</b> : 2023 - 2027	2/ Porter une dynamique d'animation et de sensibilisation, dans la continuité des échanges initiés par la Commission Développement Durable. Interconnaissance des projets et démarches en cours relatifs à la biodiversité, l'adaptation au changement climatique et la préservation des paysages.	<b>Partenaires</b> : CAVB, CA21, BIVB, Climats de Bourgogne <b>Calendrier</b> : 2022 - 2027	3/ Créer un groupe de travail relatif à la préservation de la biodiversité, porté par CA21/LPO/Climat de Bourgogne/viticulteurs (ce groupe existe dans certains territoires voisins) pour favoriser la plantation d'arbres isolés, arbustes, haies en tenant compte des préconisations de la LPO (diagnostic, formation...).	<b>Copilotes</b> : CA21, CABCS <b>Partenaires</b> : LPO, Climats de Bourgogne, viticulteurs <b>Calendrier</b> : 2023 - 2027	4/ Mobiliser les aides financières à la replantation de bosquets, d'arbres et de haies bocagères (s'appuyer sur le programme "Bocage et paysage" porté par la Région et sur le Plan de relance).	<b>Partenaires</b> : CA21, Région <b>Calendrier</b> : 2022 - 2027	<b>Poursuivre et amplifier les actions en faveur de la gestion différenciée des espaces. Formaliser l'engagement des communes</b>  Efficacité énergétique Emissions de GES Qualité de l'air Développement EnR Adaptation ○○○○	1/ Se servir d'un site pilote sur le territoire de la CABCS pour illustrer la gestion différenciée : les Etangs d'Or.	<b>Partenaires</b> : CENB <b>Calendrier</b> : 2022 - 2027	2/ Conseil et sensibilisation des communes sur la gestion différenciée. - Mise à disposition d'une boîte à outils (zéro phyto...). - Animation d'ateliers / échanges de bonnes pratiques. - Tendre vers la mise en place de plans de gestion dans les communes volontaires (FREDON)	<b>Partenaires</b> : FREDON, Communes <b>Calendrier</b> : 2022 - 2027		
Objectifs	Description	Pilote, partenaires, calendrier, budget																													
<b>Accompagner les communes à décliner la Trame Verte et Bleue dans leurs outils de planification et d'aménagement pour une meilleure prise en compte</b>  Efficacité énergétique Emissions de GES ○○○ Qualité de l'air Développement EnR Adaptation ○○○○	1/ Elaborer et valider un plan d'action TVB et définir les moyens nécessaires.	<b>Calendrier</b> : 2022 - 2027																													
	2/ Intégrer les enjeux de la TVB dès le processus de transmission de la délibération pour l'élaboration d'un PLU communal. Envoi d'un porté à connaissance présentant les enjeux sur la commune, participation de la CABCS aux réunions PPA, formation des services instructeurs de manière à ce qu'ils puissent reconnaître les projets pouvant porter atteinte à la biodiversité.	<b>Partenaires</b> : SCoT <b>Calendrier</b> : 2023 - 2027																													
	3/ Associer les structures telles que les syndicats de rivières en amont des PPA des PLU pour avis.	<b>Partenaires</b> : Syndicats de rivières <b>Calendrier</b> : 2022 - 2027																													
	4/ Affiner les enjeux de la TVB en utilisant l'outil de Hiérarchisation des Milieux Humides élaboré par les CEN BFC dans le cadre du Pôle Milieux Humides de BFC.	<b>Copilotes</b> : CABCS, CENB <b>Calendrier</b> : 2024 - 2026																													
	5/ Soutenir financièrement les communes dans leurs projets en faveur de la biodiversité ou dans la réalisation de diagnostics écologiques, en liens avec les enjeux trame verte et bleue.	<b>Calendrier</b> : 2022 - 2027																													
<b>Adapter les pratiques agricoles et viticoles en tenant compte des exigences en vigueur (sites classé Unesco + cdc AOC)</b>  Efficacité énergétique Emissions de GES ○○○ Qualité de l'air Développement EnR Adaptation ○○○○	1/ Continuer à déployer la charte "Engager nos terroirs dans nos territoires" auprès des viticulteurs. Accompagnement des viticulteurs sur les changements de pratiques (pratiques alternatives, phytosanitaires...).	<b>Pilote</b> : CAVB <b>Partenaires</b> : BIVB <b>Calendrier</b> : 2023 - 2027																													
	2/ Porter une dynamique d'animation et de sensibilisation, dans la continuité des échanges initiés par la Commission Développement Durable. Interconnaissance des projets et démarches en cours relatifs à la biodiversité, l'adaptation au changement climatique et la préservation des paysages.	<b>Partenaires</b> : CAVB, CA21, BIVB, Climats de Bourgogne <b>Calendrier</b> : 2022 - 2027																													
	3/ Créer un groupe de travail relatif à la préservation de la biodiversité, porté par CA21/LPO/Climat de Bourgogne/viticulteurs (ce groupe existe dans certains territoires voisins) pour favoriser la plantation d'arbres isolés, arbustes, haies en tenant compte des préconisations de la LPO (diagnostic, formation...).	<b>Copilotes</b> : CA21, CABCS <b>Partenaires</b> : LPO, Climats de Bourgogne, viticulteurs <b>Calendrier</b> : 2023 - 2027																													
	4/ Mobiliser les aides financières à la replantation de bosquets, d'arbres et de haies bocagères (s'appuyer sur le programme "Bocage et paysage" porté par la Région et sur le Plan de relance).	<b>Partenaires</b> : CA21, Région <b>Calendrier</b> : 2022 - 2027																													
<b>Poursuivre et amplifier les actions en faveur de la gestion différenciée des espaces. Formaliser l'engagement des communes</b>  Efficacité énergétique Emissions de GES Qualité de l'air Développement EnR Adaptation ○○○○	1/ Se servir d'un site pilote sur le territoire de la CABCS pour illustrer la gestion différenciée : les Etangs d'Or.	<b>Partenaires</b> : CENB <b>Calendrier</b> : 2022 - 2027																													
	2/ Conseil et sensibilisation des communes sur la gestion différenciée. - Mise à disposition d'une boîte à outils (zéro phyto...). - Animation d'ateliers / échanges de bonnes pratiques. - Tendre vers la mise en place de plans de gestion dans les communes volontaires (FREDON)	<b>Partenaires</b> : FREDON, Communes <b>Calendrier</b> : 2022 - 2027																													

**Restauration des rivières et zones humides**

Efficacité énergétique

Emissions de GES ○○○

Qualité de l'air

Développement EnR

Adaptation ○○○○

1/ Mener le projet de restauration de la Bouzaise.

2/ Mener des travaux d'aménagement sur les rivières de la collectivité (reméandrage, restauration) pour favoriser la biodiversité (castor...).

Rivière : Le B Saône et Doubs

Partenaires : Agence de l'eau,

CABCS

Calendrier : 2022 -2027

**PILOTAGE****Référent CABCS / Service**> Service Milieux Naturels  
> Service Urbanisme et Habitat**SUIVI - EVALUATION****Indicateurs de suivi**> TVB : nombre de communes accompagnées (PAC)  
> Diagnostics écologiques ou projets en faveur de la biodiversité (surface concernée)  
> Gestion différenciée (conseil aux communes) : nombre de communes impliquées  
> Travaux d'aménagement sur les rivières : linéaire traité**COÛTS PREVISIONNELS****Budget validé**

-



**Nouvelles enveloppes**

60 000 €

**Budget prévisionnel\***

60 000 €

\*Budget prévisionnel : seules les actions connues, chiffrables ont été mentionnées, d'autres pourront émerger pendant la période de mise en œuvre et être dotées d'une enveloppe financière. Sur chaque thématique des aides financières seront recherchées afin de pouvoir soutenir et amplifier les actions.


		<b>Orientation 5 : Adapter le territoire aux effets du changement climatique</b>		
<b>Action 13 : Adapter le territoire aux phénomènes extrêmes</b>				
<b>DESCRIPTION DE L'ACTION</b>				
<b>Contexte</b>	<p>D'après les derniers travaux du GIEC dans le cadre d'un rapport spécial « Evènement Extrêmes », les risques naturels sont susceptibles d'être renforcés par le changement climatique avec des changements dans le type, la fréquence et l'intensité des événements extrêmes. Il est nécessaire de noter que si la question climatique joue un rôle direct sur les précipitations, les projections pointent une intensification des fréquences des événements extrêmes d'ici les prochaines années.</p> <p>Sur le territoire, on observe de plus en plus d'alternance de phénomènes extrêmes : sécheresse, inondations, tempêtes... Les vagues de chaleurs et canicules sont également de plus en plus fréquentes.</p>			
<b>Objectifs visés</b>	> Adapter le territoire aux effets du changement climatique (îlots de chaleur, rendements agricoles, ruissellement d'eau ...)			
<b>Cibles</b>	> Collectivités > Secteurs agricoles et viticoles			
<b>MISE EN ŒUVRE ET ETAPES</b>				
<b>Actions</b>	<b>Objectifs</b>	<b>Description</b>	<b>Pilote, partenaires, calendrier, budget</b>	
	<b>S'adapter aux événements climatiques extrêmes : risque inondation, grêle, sécheresse, tempêtes...</b>  Efficacité énergétique Emissions de GES Qualité de l'air Développement EnR Adaptation     ○ ○ ○ ○	1/ Recensement des initiatives individuelles, puis animation et mise en œuvre opérationnelle d'une réflexion collective autour des méthodes de lutte contre le gel, notamment l'utilisation des moyens innovants.	<b>Pilote</b> : CD 21 <b>Partenaires</b> : CA21, CAVB <b>Calendrier</b> : 2022 - 2025	
		2/ Suivre les démarches portées par le CD21 sur les méthodes de lutte contre le gel et être relai d'information sur le territoire.	<b>Partenaires</b> : CD 21, CA21, CAVB <b>Calendrier</b> : 2022 - 2027	
		3/ Installer une station de mesures à Corgengoux pour le suivi hydrologique ainsi que les suivi des asssecs.	<b>Copilotes</b> : EPTB Saône et Doubs, CABCS <b>Partenaires</b> : Agence de l'eau <b>Calendrier</b> : 2023	
		4/ Capitaliser les pratiques culturelles permettant de limiter le ruissellement lors des orages (plantations, orientations des sillons, travail du sol...) Ainsi, permettre une meilleure connaissance sur l'évolution des pratiques agricoles et viticoles.	<b>Partenaires</b> : CA21, CAVB <b>Calendrier</b> : 2022 - 2027	
	<b>Adapter le territoire aux vagues de chaleur et canicules de plus en plus fréquentes</b>  Efficacité énergétique Emissions de GES Qualité de l'air Développement EnR Adaptation     ○ ○ ○ ○	1/ Etudier la faisabilité d'une caractérisation concrète des îlots de chaleur sur le territoire de la CABCS en lien avec l'étude PRSE3. (Université UMR THEMA programme SAVE-IFU Santé Aménagement - Végétation Environnement - Îlots de Fraîcheur Urbain) Permettra ainsi d'aménager les espaces urbains et favoriser les îlots de fraîcheur.	<b>Partenaires</b> : Université UMR THEMA, ARS, Région, ADEME <b>Calendrier</b> : 2021 - 2022	
2/ Végétaliser les espaces. Faciliter la création de parcs et jardins, de coulées verte, de jardin partagés. Ces projets pourront s'inscrire dans le prochain programme FEDER.		<b>Partenaires</b> : Pays Beunois <b>Calendrier</b> : 2023 - 2027 <b>Financements possibles</b> : FEDER		
3/ Proposer des temps de formation et sensibilisation pour des projets d'aménagement plus durables. (Lien avec la fiches action 5)		<b>Partenaires</b> : Communes, Pays Beunois <b>Calendrier</b> : 2022 - 2027		
<b>PILOTAGE</b>				
<b>Référent CABCS / Service</b>	> Service eau et assainissement > Service Urbanisme et Habitat			
<b>SUIVI - EVALUATION</b>				
<b>Indicateurs de suivi</b>	> Caractérisation des îlots de chaleur > Végétalisation des espaces : nombre de projets réalisés			
<b>COÛTS PREVISIONNELS</b>				
<b>Budget validé</b>	-			
<b>Nouvelles enveloppes</b>	-			
<b>Budget prévisionnel*</b>	-			

\*Budget prévisionnel : seules les actions connues, chiffrables ont été mentionnées, d'autres pourront émerger pendant la période de mise en œuvre et être dotées d'une enveloppe financière. Sur chaque thématique des aides financières seront recherchées afin de pouvoir soutenir et amplifier les actions.

Orientation 6 : Agir pour la qualité de l'air																						
Action N°14 : Réduire les émissions de polluants atmosphériques																						
DESCRIPTION DE L'ACTION																						
<b>Contexte</b>	<p>Les émissions directes de particules (PM10 et PM2,5) proviennent principalement de 4 secteurs : transport routier, résidentiel, industrie et agriculture. Le transport routier représente 1/3 des émissions totales. A lui seul, le trafic sur l'autoroute représente 59 % des émissions directes de particules de ce secteur et génère 19 % des émissions totales de particules du territoire. Les émissions de particules du secteur résidentiel proviennent essentiellement du chauffage au bois et ont donc une forte saisonnalité. En période de chauffage, le secteur du résidentiel devient le premier contributeur aux émissions directes de particules.</p> <p>Les oxydes d'azote sont émis aux ¾ par le transport routier.</p> <p>Les particules secondaires se forment notamment à partir d'oxydes d'azote (NOx) et d'ammoniac (NH3), émis à 97 % par l'agriculture.</p> <p>Les oxydes d'azote et les Composés Organiques Volatils Non-Méthaniques (COVNM), qui sont émis principalement par l'industrie (55 %) et le résidentiel (34 %), sont des précurseurs de l'ozone troposphérique.</p>																					
<b>Objectifs visés</b>	> Réduire les émissions de polluants atmosphériques, en priorité de particules (chauffage au bois, brûlages, travail du sol et pratiques d'épandage)																					
<b>Cibles</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Agriculture</li> <li>&gt; Industrie (BTP)</li> <li>&gt; Communes</li> <li>&gt; Particuliers</li> </ul>																					
MISE EN ŒUVRE ET ETAPES																						
<b>Actions</b>	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Objectifs</th> <th>Description</th> <th>Pilote, partenaires, calendrier, budget</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td><b>Renforcer la connaissance et les partenariats</b></td> <td>1/ Établir régulièrement une feuille de route définissant les actions prioritaires à mener sur le territoire pour l'amélioration de la qualité de l'air.</td> <td><b>Partenaires</b> : ATMO BFC <b>Calendrier</b> : 2022 - 2027</td> </tr> <tr> <td><b>Efficacité énergétique</b> <b>Émissions de GES</b> <b>Qualité de l'air</b>     ○ ○ ○ ○</td> <td>2/ Etudier et mobiliser les aides relatives à la qualité de l'air. (Exemple : l'Appel à Projet "Aide à l'action des collectivités territoriales en faveur de la qualité de l'air" reconduit annuellement)</td> <td><b>Partenaires</b> : ATMO BFC <b>Calendrier</b> : 2023</td> </tr> <tr> <td><b>Initier des échanges avec la filière agricole sur les problématiques liées à la qualité de l'air</b></td> <td>1/ Mise en place d'échanges avec la filière agricole afin de travailler ensemble sur les problématiques de qualité de l'air liées notamment aux produits phytosanitaires et au brûlage. 2/ Concertation collective permettant de flécher les études et campagnes de mesures nécessaires à la connaissance sur ces problématiques. 3/ Suite aux conclusions des études et débats collectifs, mise en place d'actions concrètes permettant de sensibiliser et d'améliorer les pratiques.</td> <td><b>Partenaires</b> : ATMO BFC, CAVB, BIVB, CA21 <b>Calendrier</b> : 2023 - 2027</td> </tr> <tr> <td><b>Promouvoir le renouvellement des appareils de chauffage au bois anciens et sensibiliser aux bonnes pratiques</b></td> <td>1/ Sensibiliser les habitants aux bonnes pratiques : qualité du bois, bonne utilisation des équipements, de manière à obtenir la température de combustion la plus élevée possible, entretien des appareils. 2/ Favoriser le développement d'une filière bois-énergie locale. (Lien avec la fiche action n°7)</td> <td><b>Calendrier</b> : 2022 - 2027</td> </tr> <tr> <td><b>Engager des actions de sensibilisation et de communication</b></td> <td>1/ Lutter contre le brûlage de déchets verts par les particuliers. Sensibiliser sur les nuisances générées, rappeler l'interdiction et la faire respecter, mais également promouvoir les alternatives (session de broyage en déchèterie, session de broyage dans les communes pour les particuliers, poursuivre et développer la pratique du compostage et la sensibilisation, accompagner les nouveaux projets de compostage partagé) 2/ Travailler à la réduction des émissions de l'industrie en diffusant les bonnes pratiques pour réduire les émissions de polluants notamment sur les chantiers. 3/ Engager des actions de sensibilisation et d'élimination des espèces invasives telles que l'ambrosie en lien avec les actions du Contrat Local de Santé.</td> <td><b>Partenaires</b> : Communes <b>Calendrier</b> : 2022 - 2027  <b>Copilotes</b> : Pays Beaunois, CABCS <b>Partenaires</b> : Communes <b>Calendrier</b> : 2023 - 2024</td> </tr> <tr> <td colspan="3"><b>La réduction des émissions liées à la mobilité (réduire l'utilisation de la voiture individuelles et favoriser le développement de la mobilité décarbonnée) résulte des actions engagées dans l'orientation 2.</b></td> </tr> </tbody> </table>	Objectifs	Description	Pilote, partenaires, calendrier, budget	<b>Renforcer la connaissance et les partenariats</b>	1/ Établir régulièrement une feuille de route définissant les actions prioritaires à mener sur le territoire pour l'amélioration de la qualité de l'air.	<b>Partenaires</b> : ATMO BFC <b>Calendrier</b> : 2022 - 2027	<b>Efficacité énergétique</b> <b>Émissions de GES</b> <b>Qualité de l'air</b> ○ ○ ○ ○	2/ Etudier et mobiliser les aides relatives à la qualité de l'air. (Exemple : l'Appel à Projet "Aide à l'action des collectivités territoriales en faveur de la qualité de l'air" reconduit annuellement)	<b>Partenaires</b> : ATMO BFC <b>Calendrier</b> : 2023	<b>Initier des échanges avec la filière agricole sur les problématiques liées à la qualité de l'air</b>	1/ Mise en place d'échanges avec la filière agricole afin de travailler ensemble sur les problématiques de qualité de l'air liées notamment aux produits phytosanitaires et au brûlage. 2/ Concertation collective permettant de flécher les études et campagnes de mesures nécessaires à la connaissance sur ces problématiques. 3/ Suite aux conclusions des études et débats collectifs, mise en place d'actions concrètes permettant de sensibiliser et d'améliorer les pratiques.	<b>Partenaires</b> : ATMO BFC, CAVB, BIVB, CA21 <b>Calendrier</b> : 2023 - 2027	<b>Promouvoir le renouvellement des appareils de chauffage au bois anciens et sensibiliser aux bonnes pratiques</b>	1/ Sensibiliser les habitants aux bonnes pratiques : qualité du bois, bonne utilisation des équipements, de manière à obtenir la température de combustion la plus élevée possible, entretien des appareils. 2/ Favoriser le développement d'une filière bois-énergie locale. (Lien avec la fiche action n°7)	<b>Calendrier</b> : 2022 - 2027	<b>Engager des actions de sensibilisation et de communication</b>	1/ Lutter contre le brûlage de déchets verts par les particuliers. Sensibiliser sur les nuisances générées, rappeler l'interdiction et la faire respecter, mais également promouvoir les alternatives (session de broyage en déchèterie, session de broyage dans les communes pour les particuliers, poursuivre et développer la pratique du compostage et la sensibilisation, accompagner les nouveaux projets de compostage partagé) 2/ Travailler à la réduction des émissions de l'industrie en diffusant les bonnes pratiques pour réduire les émissions de polluants notamment sur les chantiers. 3/ Engager des actions de sensibilisation et d'élimination des espèces invasives telles que l'ambrosie en lien avec les actions du Contrat Local de Santé.	<b>Partenaires</b> : Communes <b>Calendrier</b> : 2022 - 2027  <b>Copilotes</b> : Pays Beaunois, CABCS <b>Partenaires</b> : Communes <b>Calendrier</b> : 2023 - 2024	<b>La réduction des émissions liées à la mobilité (réduire l'utilisation de la voiture individuelles et favoriser le développement de la mobilité décarbonnée) résulte des actions engagées dans l'orientation 2.</b>		
	Objectifs	Description	Pilote, partenaires, calendrier, budget																			
	<b>Renforcer la connaissance et les partenariats</b>	1/ Établir régulièrement une feuille de route définissant les actions prioritaires à mener sur le territoire pour l'amélioration de la qualité de l'air.	<b>Partenaires</b> : ATMO BFC <b>Calendrier</b> : 2022 - 2027																			
	<b>Efficacité énergétique</b> <b>Émissions de GES</b> <b>Qualité de l'air</b> ○ ○ ○ ○	2/ Etudier et mobiliser les aides relatives à la qualité de l'air. (Exemple : l'Appel à Projet "Aide à l'action des collectivités territoriales en faveur de la qualité de l'air" reconduit annuellement)	<b>Partenaires</b> : ATMO BFC <b>Calendrier</b> : 2023																			
	<b>Initier des échanges avec la filière agricole sur les problématiques liées à la qualité de l'air</b>	1/ Mise en place d'échanges avec la filière agricole afin de travailler ensemble sur les problématiques de qualité de l'air liées notamment aux produits phytosanitaires et au brûlage. 2/ Concertation collective permettant de flécher les études et campagnes de mesures nécessaires à la connaissance sur ces problématiques. 3/ Suite aux conclusions des études et débats collectifs, mise en place d'actions concrètes permettant de sensibiliser et d'améliorer les pratiques.	<b>Partenaires</b> : ATMO BFC, CAVB, BIVB, CA21 <b>Calendrier</b> : 2023 - 2027																			
	<b>Promouvoir le renouvellement des appareils de chauffage au bois anciens et sensibiliser aux bonnes pratiques</b>	1/ Sensibiliser les habitants aux bonnes pratiques : qualité du bois, bonne utilisation des équipements, de manière à obtenir la température de combustion la plus élevée possible, entretien des appareils. 2/ Favoriser le développement d'une filière bois-énergie locale. (Lien avec la fiche action n°7)	<b>Calendrier</b> : 2022 - 2027																			
	<b>Engager des actions de sensibilisation et de communication</b>	1/ Lutter contre le brûlage de déchets verts par les particuliers. Sensibiliser sur les nuisances générées, rappeler l'interdiction et la faire respecter, mais également promouvoir les alternatives (session de broyage en déchèterie, session de broyage dans les communes pour les particuliers, poursuivre et développer la pratique du compostage et la sensibilisation, accompagner les nouveaux projets de compostage partagé) 2/ Travailler à la réduction des émissions de l'industrie en diffusant les bonnes pratiques pour réduire les émissions de polluants notamment sur les chantiers. 3/ Engager des actions de sensibilisation et d'élimination des espèces invasives telles que l'ambrosie en lien avec les actions du Contrat Local de Santé.	<b>Partenaires</b> : Communes <b>Calendrier</b> : 2022 - 2027  <b>Copilotes</b> : Pays Beaunois, CABCS <b>Partenaires</b> : Communes <b>Calendrier</b> : 2023 - 2024																			
	<b>La réduction des émissions liées à la mobilité (réduire l'utilisation de la voiture individuelles et favoriser le développement de la mobilité décarbonnée) résulte des actions engagées dans l'orientation 2.</b>																					
	PILOTAGE																					
	<b>Référent CABCS / Service</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Service Urbanisme et Habitat</li> <li>&gt; Service Déchets</li> </ul>																				
SUIVI - EVALUATION																						
<b>Indicateurs de suivi</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Lieu d'échange avec la filière agricole : nombre d'exploitants impliqués</li> <li>&gt; Sensibilisation des habitants : nombre de particuliers ayant reçu une information personnalisée</li> <li>&gt; Brûlage des déchets verts : nombre de sessions de broyage en déchèterie</li> <li>&gt; Ambrosie : nombre de campagnes d'arrachage réalisées</li> </ul>																					

Estimation des gains énergétiques et climatiques	Hypothèse de résultats	Gain potentiel PM10			
		PM10			
	Remplacement de 50% des chaudières anciennes ou foyers fermés anciens par installations Flamme Verte	17 tonnes PM10	-	-	-
Diminution de 18% du nombre de km parcourus pour les déplacements domicile-travail traversant le territoire	-	3 tonnes Nox	-	-	
<b>Gain total</b>	<b>17 tonnes PM10</b>	<b>3 tonnes Nox</b>	-	-	
COÛTS PREVISIONNELS					
<b>Budget validé</b>	-				
<b>Nouvelles enveloppes</b>	6 000 €				
<b>Budget prévisionnel*</b>	6 000 €				

\*Budget prévisionnel : seules les actions connues, chiffrables ont été mentionnées, d'autres pourront émerger pendant la période de mise en œuvre et être dotées d'une enveloppe financière. Sur chaque thématique des aides financières seront recherchées afin de pouvoir soutenir et amplifier les actions.

		<b>Orientation 6 : Agir pour la qualité de l'air</b>	
<b>Action N°15 : Limiter l'exposition de la population et encourager un urbanisme favorable à la santé</b>			
<b>DESCRIPTION DE L'ACTION</b>			
<b>Contexte</b>	<p>Limiter l'exposition des populations à la pollution atmosphérique ne peut se faire de façon similaire sur l'ensemble des polluants. La priorité est l'expositions aux polluants routiers et c'est notamment aux abords immédiats des grandes voies de circulation que les concentrations de particules et de NOx sont les plus élevées. En milieu urbain, la configuration en rue canyon favorise l'accumulation de ces polluants. Pour les particules, une large part de la population peut être exposée au dépassement de la valeur cible. C'est pourquoi il est primordial de développer la connaissance et ainsi promouvoir des actions permettant de réduire la dégradation de la qualité de l'air.</p> <p>L'exposition de la population se traduit également par la prise en compte de la qualité de l'air intérieur, véritable problème sanitaire vis à vis de la qualité de l'air, car la plupart des personnes passent plus de temps à l'intérieur qu'en extérieur. La qualité de l'air intérieur peut être dégradée par de nombreuses sources de polluants (peintures, colles, produits de nettoyage...) et par un mauvais renouvellement de l'air.</p>		
<b>Objectifs visés</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Surveiller et prévenir l'exposition de la population aux polluants atmosphériques</li> <li>&gt; Renforcer l'information et la sensibilisation de la population</li> </ul>		
<b>Cibles</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Communes</li> <li>&gt; Grand public</li> </ul>		
<b>MISE EN ŒUVRE ET ETAPES</b>			
<b>Actions</b>	<b>Objectifs</b>	<b>Description</b>	<b>Pilote, partenaires, calendrier, budget</b>
	<b>Renforcer les actions de sensibilisation, d'information et de prévention</b>  Efficacité énergétique Émissions de GES Qualité de l'air     ○ ○	1/ Renforcer la communication en période de pics de pollution (panneaux d'affichage, transports en commun...). Relayer les gestes et recommandations aux populations et notamment aux populations sensibles.	<b>Partenaires :</b> ATMO, ARS, CLS <b>Calendrier :</b> 2022 - 2027
		2/ Prévoir des interventions régulières à destination du grand public sur les enjeux de qualité de l'air (ateliers, débats, mesures participatives).	
	<b>Etudier la diminution de la vitesse sur l'autoroute et ses impacts</b>  Efficacité énergétique Émissions de GES Qualité de l'air     ○ ○ ○	1/ Modélisation haute définition (10mx10m) permettant de croiser les concentrations de polluants avec les zones aménagées.  2/ Compléter la modélisation par des campagnes de mesures sur certains secteurs clés afin de déterminer la nature des polluants présents.	<b>Partenaires :</b> ATMO BFC <b>Calendrier :</b> 2023 - 2024
		3/ Les résultats permettront d'orienter les choix en matière d'aménagement plus durable du territoire.	
<b>Surveiller l'exposition des ERP aux polluants atmosphériques</b>  Efficacité énergétique Émissions de GES Qualité de l'air     ○ ○ ○ ○	1/ Identifier les ERP en fonction de leur proximité aux sources de polluants (axes routiers, parking...). Sur ces bâtiments, proposer des mesures de qualité de l'air intérieur et extérieur.  2/ Suivant les résultats, propositions d'actions à mettre en place en lien avec les gestionnaires et utilisateurs des bâtiments.	<b>Copilotes :</b> CABCS, ATMO BFC <b>Calendrier :</b> 2023 - 2025	
<b>Poursuivre l'application de la réglementation dans les ERP et engager des actions d'amélioration.</b>  Efficacité énergétique Émissions de GES Qualité de l'air     ○ ○ ○ ○	1/ Sensibilisation et relais d'information à destination des maires sur les obligations de surveillance de la qualité de l'air (en application et à venir).  2/ Réalisation d'un guide des recommandations pour une meilleure qualité de l'air (gestes à adopter, type de matériels à acheter, peintures et produits d'entretiens à favoriser ...).	<b>Partenaires :</b> ATMO BFC, CLS <b>Calendrier :</b> 2022 - 2027	
<b>PILOTAGE</b>			
<b>Référent CABCS / Service</b>	> Service Urbanisme et Habitat		
<b>SUIVI - EVALUATION</b>			
<b>Indicateurs de suivi</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Nombre d'interventions à destination du grand public / nombre de personnes sensibilisées</li> <li>&gt; Réalisation d'une modélisation haute définition</li> <li>&gt; ERP sélectionnés : nombre d'équipements où des campagnes de mesures réalisées</li> <li>&gt; Réalisation et diffusion d'un guide</li> </ul>		
<b>COÛTS PREVISIONNELS</b>			
<b>Budget validé</b>	-		
<b>Nouvelles enveloppes</b>	6 000 €		
<b>Budget prévisionnel*</b>	6 000 €		

\*Budget prévisionnel : seules les actions connues, chiffrables ont été mentionnées, d'autres pourront émerger pendant la période de mise en œuvre et être dotées d'une enveloppe financière. Sur chaque thématique des aides financières seront recherchées afin de pouvoir soutenir et amplifier les actions.

Orientation 7 : Accompagner les communes dans leur démarche climat air énergie																									
Action 16 : Accompagner et sensibiliser les communes à la gestion de leur patrimoine communal																									
DESCRIPTION DE L'ACTION																									
<b>Contexte</b>	<p>Les communes sont le partenaire principal de l'intercommunalité dans son action territoriale. Elles disposent d'une capacité de mobilisation à destination du grand public et des acteurs du territoire apporté par leur proximité et la qualité de la relation de l'échelon communal avec la population. A ce titre, elles sont des partenaires relais de la majorité des fiches actions du PCAET.</p> <p>Cette fiche action porte sur les actions pouvant être utilement menée à l'échelon intercommunal en amélioration de la performance environnemental de leur patrimoine. Le périmètre de la fiche action couvre les bâtiments, l'éclairage public, mais également les projets connexes comme les réseaux de chaleur.</p> <p>A noter que sur ces sujets, le SICECO déploie plusieurs actions complémentaires comme le Conseil en Energie Partagé auquel adhèrent plusieurs communes. Le service étant gratuit, une généralisation serait souhaitable à l'échelle du territoire pour disposer d'une vision globale des consommations, identifier les projets pouvant être portés en commun et d'une capacité à répondre rapidement aux appels à projets.</p>																								
<b>Objectifs visés</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Inciter les communes à développer leurs propres objectifs climat air énergie</li> <li>&gt; S'appuyer sur les communes pour décliner les ambitions de l'intercommunalité</li> <li>&gt; Identifier et déployer des projets partagés entre communes.</li> </ul>																								
<b>Cibles</b>	> Communes																								
MISE EN ŒUVRE ET ETAPES																									
	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Objectifs</th> <th>Description</th> <th>Pilote, partenaires, calendrier, budget</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td rowspan="4"> <b>Baisse des consommations d'énergie des bâtiments du patrimoine communal</b>             Efficacité énergétique ○○○○            Emissions de GES ○○○○            Qualité de l'air ○○            Développement EnR            Adaptation         </td> <td>1/ Avec l'aide du SICECO, généraliser le CEP pour disposer d'un bilan global et d'une capacité à répondre aux AO (ex: DSIL).</td> <td rowspan="4"> <b>Partenaires :</b> SICECO, Pays Beaunois, CD21  <b>Calendrier :</b> 2022 - 2027         </td> </tr> <tr> <td>2/ Organiser une veille sur les aides mobilisables et les diffuser.</td> </tr> <tr> <td>3/ Suivant les besoins des communes et les projets envisagés, mettre en place des commandes groupées de travaux.</td> </tr> <tr> <td>4/ Répondre aux besoins des communes dans le montage des projets grâce à l'accompagnement de la Plateforme Ressource. Porter une réflexion sur la mise en place d'un accompagnement plus spécialisé permettant aux communes l'intégration des performances énergétiques dans leurs projets.</td> </tr> <tr> <td rowspan="3"> <b>Identification et exploitation des potentiels renouvelables du patrimoine communal</b>             Efficacité énergétique ○            Emissions de GES ○○○○            Qualité de l'air ○            Développement EnR ○○○○            Adaptation         </td> <td>1/ Pour les communes intéressées, organiser la réalisation collective d'études d'opportunité de réseaux de chaleur alimentés au bois énergie (et/ou chaufferies bois)</td> <td rowspan="3"> <b>Partenaires :</b> SICECO, Prestataires, CD21  <b>Calendrier :</b> 2023 - 2027  <b>Budget :</b> 30 000 €         </td> </tr> <tr> <td>2/ Identifier les toits communaux susceptibles d'accueillir des installations photovoltaïques. (Lien avec la fiche action 8)</td> </tr> <tr> <td>3/ Exploiter le potentiel identifié en aidant si nécessaire les communes dans le montage de l'opération (maîtrise d'ouvrage déléguée, investissement citoyen...).</td> </tr> <tr> <td> <b>Organisation d'échanges entre pairs : communication, sensibilisation et information des élus et services</b>             Efficacité énergétique ○            Emissions de GES ○            Qualité de l'air ○            Développement EnR ○            Adaptation ○         </td> <td>1/ Organiser des échanges entre pairs (élus et services) pour permettre les partages d'opérations exemplaires (patrimoine, voirie...) et l'émergence de projets partagés.</td> <td> <b>Partenaires :</b> SICECO, CD21  <b>Calendrier :</b> 2022 - 2027  <b>Budget :</b> 6 000 €         </td> </tr> </tbody> </table>	Objectifs	Description	Pilote, partenaires, calendrier, budget	<b>Baisse des consommations d'énergie des bâtiments du patrimoine communal</b>  Efficacité énergétique ○○○○ Emissions de GES ○○○○ Qualité de l'air ○○ Développement EnR Adaptation	1/ Avec l'aide du SICECO, généraliser le CEP pour disposer d'un bilan global et d'une capacité à répondre aux AO (ex: DSIL).	<b>Partenaires :</b> SICECO, Pays Beaunois, CD21 <b>Calendrier :</b> 2022 - 2027	2/ Organiser une veille sur les aides mobilisables et les diffuser.	3/ Suivant les besoins des communes et les projets envisagés, mettre en place des commandes groupées de travaux.	4/ Répondre aux besoins des communes dans le montage des projets grâce à l'accompagnement de la Plateforme Ressource. Porter une réflexion sur la mise en place d'un accompagnement plus spécialisé permettant aux communes l'intégration des performances énergétiques dans leurs projets.	<b>Identification et exploitation des potentiels renouvelables du patrimoine communal</b>  Efficacité énergétique ○ Emissions de GES ○○○○ Qualité de l'air ○ Développement EnR ○○○○ Adaptation	1/ Pour les communes intéressées, organiser la réalisation collective d'études d'opportunité de réseaux de chaleur alimentés au bois énergie (et/ou chaufferies bois)	<b>Partenaires :</b> SICECO, Prestataires, CD21 <b>Calendrier :</b> 2023 - 2027 <b>Budget :</b> 30 000 €	2/ Identifier les toits communaux susceptibles d'accueillir des installations photovoltaïques. (Lien avec la fiche action 8)	3/ Exploiter le potentiel identifié en aidant si nécessaire les communes dans le montage de l'opération (maîtrise d'ouvrage déléguée, investissement citoyen...).	<b>Organisation d'échanges entre pairs : communication, sensibilisation et information des élus et services</b>  Efficacité énergétique ○ Emissions de GES ○ Qualité de l'air ○ Développement EnR ○ Adaptation ○	1/ Organiser des échanges entre pairs (élus et services) pour permettre les partages d'opérations exemplaires (patrimoine, voirie...) et l'émergence de projets partagés.	<b>Partenaires :</b> SICECO, CD21 <b>Calendrier :</b> 2022 - 2027 <b>Budget :</b> 6 000 €							
Objectifs	Description	Pilote, partenaires, calendrier, budget																							
<b>Baisse des consommations d'énergie des bâtiments du patrimoine communal</b>  Efficacité énergétique ○○○○ Emissions de GES ○○○○ Qualité de l'air ○○ Développement EnR Adaptation	1/ Avec l'aide du SICECO, généraliser le CEP pour disposer d'un bilan global et d'une capacité à répondre aux AO (ex: DSIL).	<b>Partenaires :</b> SICECO, Pays Beaunois, CD21 <b>Calendrier :</b> 2022 - 2027																							
	2/ Organiser une veille sur les aides mobilisables et les diffuser.																								
	3/ Suivant les besoins des communes et les projets envisagés, mettre en place des commandes groupées de travaux.																								
	4/ Répondre aux besoins des communes dans le montage des projets grâce à l'accompagnement de la Plateforme Ressource. Porter une réflexion sur la mise en place d'un accompagnement plus spécialisé permettant aux communes l'intégration des performances énergétiques dans leurs projets.																								
<b>Identification et exploitation des potentiels renouvelables du patrimoine communal</b>  Efficacité énergétique ○ Emissions de GES ○○○○ Qualité de l'air ○ Développement EnR ○○○○ Adaptation	1/ Pour les communes intéressées, organiser la réalisation collective d'études d'opportunité de réseaux de chaleur alimentés au bois énergie (et/ou chaufferies bois)	<b>Partenaires :</b> SICECO, Prestataires, CD21 <b>Calendrier :</b> 2023 - 2027 <b>Budget :</b> 30 000 €																							
	2/ Identifier les toits communaux susceptibles d'accueillir des installations photovoltaïques. (Lien avec la fiche action 8)																								
	3/ Exploiter le potentiel identifié en aidant si nécessaire les communes dans le montage de l'opération (maîtrise d'ouvrage déléguée, investissement citoyen...).																								
<b>Organisation d'échanges entre pairs : communication, sensibilisation et information des élus et services</b>  Efficacité énergétique ○ Emissions de GES ○ Qualité de l'air ○ Développement EnR ○ Adaptation ○	1/ Organiser des échanges entre pairs (élus et services) pour permettre les partages d'opérations exemplaires (patrimoine, voirie...) et l'émergence de projets partagés.	<b>Partenaires :</b> SICECO, CD21 <b>Calendrier :</b> 2022 - 2027 <b>Budget :</b> 6 000 €																							
PILOTAGE																									
<b>Référent CABCS / Service</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Service Urbanisme et Habitat</li> <li>&gt; Direction des Opérations d'Aménagement (Plateforme Ressource)</li> </ul>																								
SUIVI - EVALUATION																									
<b>Indicateurs de suivi</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Suivi de la consommation des bâtiments du patrimoine communal (valeur absolue, consommation/m²)</li> <li>&gt; Nombre de projets ENR étudiés et réalisés</li> <li>&gt; Production renouvelable</li> <li>&gt; Nombre d'échanges entre pairs organisés par an</li> </ul>																								
<b>Estimation des gains énergétiques et climatiques</b>	<table border="1"> <thead> <tr> <th rowspan="2">Hypothèse de résultats</th> <th colspan="2">Gain potentiel CO2</th> <th colspan="2">Gain potentiel GWh</th> </tr> <tr> <th>Etat initial (2016)</th> <th>Objectif 2027</th> <th>Etat initial (2016)</th> <th>Objectif 2027</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>MDE sur le patrimoine communal (10% de baisse sur 6 ans)</td> <td>-</td> <td>-</td> <td>23 Gwh</td> <td>21 Gwh</td> </tr> <tr> <td>ENR sur le patrimoine communal (3 chaufferie bois de 100 kW + 1 de 1MW, centrale solaire de 9kW)</td> <td>-</td> <td>-</td> <td>0 Gwh</td> <td>4 Gwh</td> </tr> <tr> <td><b>Gain total</b></td> <td>-</td> <td>-</td> <td colspan="2"><b>2 Gwh</b></td> </tr> </tbody> </table>	Hypothèse de résultats	Gain potentiel CO2		Gain potentiel GWh		Etat initial (2016)	Objectif 2027	Etat initial (2016)	Objectif 2027	MDE sur le patrimoine communal (10% de baisse sur 6 ans)	-	-	23 Gwh	21 Gwh	ENR sur le patrimoine communal (3 chaufferie bois de 100 kW + 1 de 1MW, centrale solaire de 9kW)	-	-	0 Gwh	4 Gwh	<b>Gain total</b>	-	-	<b>2 Gwh</b>	
Hypothèse de résultats	Gain potentiel CO2		Gain potentiel GWh																						
	Etat initial (2016)	Objectif 2027	Etat initial (2016)	Objectif 2027																					
MDE sur le patrimoine communal (10% de baisse sur 6 ans)	-	-	23 Gwh	21 Gwh																					
ENR sur le patrimoine communal (3 chaufferie bois de 100 kW + 1 de 1MW, centrale solaire de 9kW)	-	-	0 Gwh	4 Gwh																					
<b>Gain total</b>	-	-	<b>2 Gwh</b>																						
COÛTS PREVISIONNELS																									
<b>Budget validé</b>	-																								
<b>Nouvelles enveloppes</b>	36 000 €																								
<b>Budget prévisionnel*</b>	36 000 €																								

\* Budget prévisionnel : seules les actions connues, chiffrables ont été mentionnées, d'autres pourront émerger pendant la période de mise en œuvre et être dotées d'une enveloppe financière. Sur chaque thématique des aides financières seront recherchées afin de pouvoir soutenir et amplifier les actions.

Orientation 8 : Renforcer l'exemplarité de la collectivité		
Action 17 : Promouvoir la responsabilité au sein de l'administration		
DESCRIPTION DE L'ACTION		
<b>Contexte</b>	Les agents disposent d'une capacité à agir dans leurs gestes du quotidien: dématérialisation, déplacements, télétravail, gestion des déchets ou maîtrise de l'énergie... sont autant de possibilités de prendre conscience de ses impacts et de les réduire. Cette capacité à agir et conscience collective s'exerce directement dans les compétences exercées, ou dans d'autres fiches actions. La présente fiche se concentre sur les actions de l'administration elle-même, les règles qu'elle se fixe pour elle et ses agents. La crise sanitaire a en outre permis de faire émerger ou de généraliser des pratiques vertueuses désormais bien ancrées qu'il convient de conserver.	
<b>Objectifs visés</b>	> Déployer au quotidien des écogestes grâce à tous les agents > Réduire l'impact environnemental de l'administration	
<b>Cibles</b>	> Agents > Elus	
MISE EN ŒUVRE ET ETAPES		
Objectifs	Description	Pilote, partenaires, calendrier, budget
<b>Structurer une politique de commande publique durable et poursuivre la dématérialisation</b>  Efficacité énergétique ○○ Emissions de GES ○○ Qualité de l'air ○ Développement EnR ○ Adaptation	1/ Poursuivre les actions de dématérialisation. Préciser les sujets et documents à traiter par priorités. La refonte du portail famille en 2022 permettra notamment de dématérialiser les inscriptions.	Calendrier : 2022 - 2024
	2/ Retenir par métier des pratiques vertueuses par défaut, les écarts devant être justifiés. Exemples : techniques de travaux sans tranchées, taux de matériaux recyclés...	
	3/ Proposer un cadre général pour l'achat public responsable à l'échelle de tous les services et achats.	
	<b>Formaliser un Plan de Mobilité Administration (déplacements professionnels et domicile-travail des agents)</b>  Efficacité énergétique ○○○ Emissions de GES ○○○ Qualité de l'air ○○○ Développement EnR Adaptation	1/ Maintenir certaines réunions en distanciel et adapter le matériel informatique en ce sens.
2/ Maintenir la possibilité de télétravail pour optimiser l'usage des locaux.		
3/ Favoriser et valoriser l'usage du vélo et des vélos de service.		
4/ Déployer des bornes de recharge pour véhicules électriques sur plusieurs sites, dont la petite enfance.		
<b>Poursuivre la sensibilisation des agents à travers la diffusion des bonnes pratiques, d'écogestes (expositions, communication, écocup, covoiturage lors des événements...)</b>  Efficacité énergétique ○○ Emissions de GES ○○ Qualité de l'air ○○ Développement EnR Adaptation	1/ Réaliser un événement annuel fédérateur, impliquant les agents.	Calendrier : 2022 - 2027 Budget : 6 000 €
	2/ Faciliter le covoiturage pour les événements internes, notamment par la mise en commun des plannings.	
	3/ Valoriser les économies d'énergie et d'eau. Identifier avec les agents les actions impliquant des petits travaux à réaliser (exemple : éclairage automatique, contrôle du chauffage, arrosage des espaces verts...).	
	4/ Utiliser les feuilles de paye pour diffuser des recommandations d'écogestes (pollution numérique par exemple) et les dématérialiser.	
<b>Tendre vers une qualité de l'air intérieur exemplaire au sein des bâtiments de la CABCS.</b>  Efficacité énergétique Emissions de GES Qualité de l'air ○○○ Développement EnR Adaptation	1/ Actions de sensibilisation auprès des agents de la collectivités (réalisation d'audits) et mise en place de mesures pédagogiques (capteurs CO2 dans les salles de réunion...) permettant l'appropriation de l'enjeu sanitaire.	Partenaires : ATMO BFC Calendrier : 2023 -2024
	2/ Création d'une charte relative aux recommandations et actions à mettre en place pour garantir la qualité de l'air intérieur.	
	3/ Retours d'expériences : communiquer plus largement (habitants du territoire) sur les actions mises en place dans les bâtiments de la CABCS.	
PILOTAGE		
<b>Référent CABCS / Service</b>	> Service Marchés / Achats > Service Transports Mobilité	
SUIVI - EVALUATION		
<b>Indicateurs de suivi</b>	> Nombre d'évènements internes > Indicateurs de marchés avec clauses environnementales > Suivi de la consommation des locaux > Evolution des parts modales des agents > Nombre de bâtiments audités (qualité de l'air)	



Estimation des gains énergétiques et climatiques	Hypothèse de résultats	Gain potentiel			
		Etat initial (2016)			
	Impact des actions de sobriété et d'exemplarité 5%	10 488 tCO2e	9 964 tCO2e	-	-
	Gain sur déplacements (déjà comptabilisé dans orientation 3 : mobilités)			-	-
	<b>Gain total</b>		<b>-524 tCO2e</b>	-	-
COÛTS PREVISIONNELS					
<b>Budget validé</b>		-			
<b>Nouvelles enveloppes</b>		51 000 €			
<b>Budget prévisionnel*</b>		51 000 €			

Affiché le

5104  
Gain potentiel kWh

ID : 021-200006682-20220328-CC\_22\_025-DE

\*Budget prévisionnel : seules les actions connues, chiffrables ont été mentionnées, d'autres pourront émerger pendant la période de mise en œuvre et être dotées d'une enveloppe financière. Sur chaque thématique des aides financières seront recherchées afin de pouvoir soutenir et amplifier les actions.

Orientation 8 : Renforcer l'exemplarité de la Communauté d'Agglomération		SLO	
Action 18 : Maîtrise de l'énergie (patrimoine intercommunal)			
DESCRIPTION DE L'ACTION			
<b>Contexte</b>	<p>Le précédent plan climat a permis une profonde refonte de la stratégie patrimoniale. Ont ainsi été mis en place sur cette période :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; La réalisation d'un inventaire précis du patrimoine communal : type de bâtiment, surface chauffée et extérieure, année de construction... ;</li> <li>&gt; La réalisation d'audits énergétiques et un bilan régulier des consommations (dernier produit début 2021 sur les consommations 2020) ;</li> <li>&gt; La mise en place d'un contrat d'exploitation CVC avec intéressement, suivi avec l'assistance d'un prestataire spécialisé.</li> </ul> <p>Le contrat d'exploitation prévoyant des renouvellements de matériels réguliers, l'ensemble du parc disposera au terme du contrat d'installations de chauffage/ventilation/climatisation en bon état. Le bâti est également dans un état satisfaisant.</p> <p>Le parc ne dispose que de peu d'installations renouvelables, avec deux installations solaires thermiques (production d'eau chaude sanitaire) sur les crèches Blanche Fleur et Saint Jacques.</p> <p>Trois projets neufs sont à des stades d'avancement différents, avec des mises en services prévues sur la durée du PCAET : complexe sportif Ladoix, complexe sportif de Nolay, Péricolaire de Savigny-lès-Beaune.</p> <p>Les enjeux pour la durée du PCAET sont de trois ordres :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- maintenir le niveau de performance actuel avec les nouveaux bâtiments,</li> <li>- renforcer la performance environnementale des nouveaux équipements,</li> <li>- développer progressivement le recours aux énergies renouvelables.</li> </ul> <p>A ce stade, les réflexions autour du devenir des équipements les plus anciens ne sont pas abouties (salle des sports Jean Desangle, Trésorerie de Nolay). Selon le cas, l'intégration dans leur programmation de cibles performancielles sur l'énergie ou les matériaux sera réalisée.</p> <p>Par cette action, la Communauté d'Agglomération souhaite compléter sa stratégie globale de maîtrise de l'énergie et limiter, de fait, les coûts associés à la gestion du patrimoine intercommunal.</p>		
<b>Objectifs visés</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Maintenir les performances du parc bâti</li> <li>&gt; Exploiter les opportunités de développer les énergies renouvelables</li> <li>&gt; Améliorer le confort des usagers</li> </ul>		
<b>Cibles</b>	> Bâtiments communautaires		
MISE EN ŒUVRE ET ETAPES			
	Objectifs	Description	Pilote, partenaires, calendrier, budget
<b>Actions</b>	<b>Maintien du suivi d'exploitation et maintien des performances des bâtiments</b>  Efficacité énergétique ○○○○ Emissions de GES ○○○ Qualité de l'air ○ Développement EnR ○ Adaptation ○	1/ Contrôler l'exploitation des bâtiments et les indicateurs de performance. Ce suivi se fait par le service DOA et peut être accompagné par une assistance. Il vise à veiller au respect des exigences contractuelles d'exploitations (températures intérieures, état du matériel) tout en garantissant un confort optimal pour les usagers. Un intéressement aux performances est mis en place avec la définition d'indicateurs cibles de performance.	<b>Partenaires</b> : Prestataires <b>Calendrier</b> : 2022 - 2027 <b>Budget</b> : 90 000 €
	<b>Encourager la performance environnementale lors de projets neufs ou en rénovation</b>  Efficacité énergétique ○○○○ Emissions de GES ○○○○ Qualité de l'air ○○ Développement EnR ○○○○ Adaptation ○○○	1/ Etudier pour tout projet neuf ou de rénovation l'intégration de critères environnementaux, énergétiques et climatiques performants. Ces critères portent sur la performance environnementale au sens large : énergie et confort d'été, EnR, matériaux, traitement des espaces verts, accessibilité... Ils pourront s'appuyer sur des référentiels existants (ex: énergie-carbone) ou intégrer les objectifs retenus dans d'autres fiches actions.  2/ Rationnaliser les surfaces occupées et les consommations liées, en particulier pour la restauration scolaire (locaux, électroménager), actuellement dispersée sur 34 sites.	<b>Calendrier</b> : 2022 - 2027
	<b>Amélioration des performances environnementales de la flotte de véhicules</b>  Efficacité énergétique ○○ Emissions de GES ○○○ Qualité de l'air ○○ Développement EnR ○ Adaptation	1/ Identifier les véhicules sur lesquels une énergie moins carbonée peut être déployée sans affecter le fonctionnement. Avoir un choix d'énergie cohérent avec l'aménagement du territoire (station GNV, bornes IRVE...), capitaliser sur les choix antérieurs pour mieux utiliser les véhicules électriques.  2/ Partager une stratégie d'achat harmonisée avec Beaune avec laquelle la CABCS partage un gestionnaire. Suivre un indicateur de contenu carbone du km parcouru et se fixer une valeur cible. Proposer un groupement d'achat de véhicules électriques auprès des communes intéressées.  3/ Former les agents volontaires à l'écoconduite.	<b>Partenaires</b> : Ville de Beaune, Communes <b>Calendrier</b> : 2022 - 2027 <b>Budget</b> : 72 000 €
	<b>Mobilisation de tous les financements sur les travaux éligibles portés par la CABCS</b>	1/ Poursuivre la valorisation des CEE sur les travaux les plus significatifs (en lien avec SICECO ou ENGIE dans le contrat de performance).  2/ Mobiliser les appels à projets régionaux pour financer les projets les plus ambitieux.	<b>Pilote</b> : CABCS <b>Partenaires</b> : <b>Calendrier</b> : 2022 - 2027 <b>Budget</b> : gain de 6 000 €
PILOTAGE			
<b>Référent CABCS / Service</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Direction des Opérations d'Aménagement</li> <li>&gt; Responsable du parc automobile</li> </ul>		

SUIVI - EVALUATION					
<b>Indicateurs de suivi</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Suivi de la consommation en kWh/m2/an d'énergie primaire par catégorie de bâtiments</li> <li>&gt; Montant des CEE valorisés</li> <li>&gt; Part de bâtiments en classe F ou G pour GES/énergie</li> <li>&gt; Part de bâtiments en classe A et B (indicateurs Ci'ergie)</li> <li>&gt; Suivi de la production d'ENR</li> </ul>				
<b>Estimation des gains énergétiques et climatiques</b>	<b>Hypothèse de résultats</b>	<b>Gain potentiel CO2</b>		<b>Gain potentiel kWh</b>	
		<i>Etat initial (2016)</i>	<i>Objectif 2027</i>	<i>Etat initial (2016)</i>	<i>Objectif 2027</i>
	Objectifs renforcés en exploitation (2% de gains)	264 tCO2e	259 tCO2e	-	-
	<b>Gain total</b>	<b>-5 tCO2e</b>		-	-
COÛTS PREVISIONNELS					
<b>Budget validé</b>	90 000 €				
<b>Nouvelles enveloppes</b>	72 000 €				
<b>Budget prévisionnel*</b>	162 000 €				

\* Budget prévisionnel : seules les actions connues, chiffrables ont été mentionnées, d'autres pourront émerger pendant la période de mise en œuvre et être dotées d'une enveloppe financière. Sur chaque thématique des aides financières seront recherchées afin de pouvoir soutenir et amplifier les actions.


## Action 19 : Encourager le soutien aux compétences communautaires vertueuses

## DESCRIPTION DE L'ACTION

<b>Contexte</b>	<p><b>Préambule : sont concernées par cette fiche actions les compétences eau, assainissement, transports en commun, déchets, restauration scolaire.</b></p> <p>Pour ces compétences, la logique retenue vise en priorité à réduire les besoins à la source (sobriété, gaspillage), à recourir à des systèmes plus performants (efficacité) et à exploiter des sources renouvelables et locales pour satisfaire les besoins résiduels. Cette fiche est connectée à d'autres fiches actions qui concernent le cœur des compétences concernées : économiser l'eau (FA10), faire évoluer les pratiques de mobilité (FA 4), les filières économiques...</p> <p>- <b>Eau/Assainissement</b></p> <p>Un travail de maîtrise de l'énergie est engagé depuis plusieurs années sur cette compétence, impulsée par la CABCS ou ses délégataires. Peuvent être cités les suivis de consommations des stations, l'optimisation des livraisons et usages de réactifs, l'évaluation du potentiel de récupération de chaleur sur eaux usées. La CABCS élabore en 2021 un Schéma directeur de l'eau potable qui analyse la ressource en eau actuelle et future (adaptation au réchauffement climatique) et, par la réalisation d'une campagne de mesure des fuites, permet de disposer d'une programmation pluriannuelle des investissements.</p> <p>- <b>Transports en commun</b></p> <p>Le réseau de transports en commun est géré par plusieurs DSP pour exploiter des lignes régulières tous publics et des lignes scolaires. L'offre a été renforcée ces dernières années et une forme d'équilibre économique a été atteinte entre la desserte des villages et la population desservie. Sans être impossible, l'extension de l'offre est complexe et se trouvera plutôt dans des optimisations du réseau en lien avec la cible touristique (offre du WE) ou la cible professionnelle (desserte de zones d'activité, offre vendangeurs...). Un chantier important de mise en accessibilité du réseau a également été mené. Sur cette action, il convient de regarder également la fiche action 3 sur la mobilité (navette électrique, option biocarburants).</p> <p>- <b>Déchets</b></p> <p>Les obligations réglementaires vont largement faire évoluer la collecte et le traitement des déchets sur la période du PCAET : révision du plan local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA), extension des consignes de tri en 2023 et généralisation du tri des biodéchets, limitation des déchets verts... En outre, le territoire entend poursuivre une politique de promotion du compostage individuel et collectif, et la prévention de la production des déchets.</p> <p>- <b>Restauration scolaire</b></p> <p>La CABCS assure la restauration collective des élèves de 3/11 ans. Ce marché représente 350 000 repas par an, insuffisant pour une cuisine centrale, mais suffisant pour peser sur les orientations des prestataires. Le marché est à renouveler en 2021. Le précédent marché anticipe les obligations réglementaires (Loi EGALIM n° 2018-938) et les objectifs de taux de produits de qualité sont déjà atteints (70% de bio, local ou labellisé). En outre le fonctionnement actuel est conçu pour limiter le gaspillage alimentaire : liaison froide, livraison quotidienne, quantités planifiées à 15j et ajustées la veille.</p>
<b>Objectifs visés</b>	> Déployer dans le cadre des compétences déléguées des pratiques réduisant l'impact environnemental
<b>Cibles</b>	> Délégataires, usagers, agents CABCS, grand public

## MISE EN ŒUVRE ET ETAPES

	Objectifs	Description	Pilote, partenaires, calendrier, budget
<b>Actions</b>	<b>Eau potable et assainissement</b>	<p>1/ Poursuivre le suivi des consommations des stations et affiner le suivi des consommations d'énergie par postes sur les usines et réseaux.</p> <p>2/ Systématiser les techniques sans tranchées sauf justification et recycler les matériaux sur chantier.</p> <p>3/ Avec le Schéma directeur de l'eau potable, adopter un objectif de réduction des fuites et définir une stratégie d'investissement correspondante. Identifier et exploiter des sources non conventionnelles (REUSE, pluie...).</p> <p>4/ Développer les énergies renouvelables sur les réseaux : exploiter le potentiel PV sur les stations d'assainissement, la récupération de chaleur sur eaux usées, la faisabilité d'une méthanisation restreinte aux seules boues d'eaux usées.</p> <p>5/ Etudier la possibilité de développer une filière de traitement et réutilisation des sables.</p>	<b>Calendrier : 2022 - 2027</b>
	<b>Restauration scolaire</b>	<p>1/ Maintenir dans le cadre du nouveau marché de restauration (sept 2021) les taux de produits bio, locaux et labellisés (référence 70%).</p> <p>2/ Utiliser le nouveau marché pour sensibiliser au gaspillage alimentaire dans l'assiette et travailler avec le Pays Beaunois pour renforcer l'approvisionnement local.</p> <p>3/ Anticiper l'échéance de 2025 pour interdire les contenants de cuisson, réchauffe et service en plastique.</p> <p>4/ Rationaliser les tournées de distribution de repas.</p>	<b>Partenaires : Pays Beaunois</b> <b>Calendrier : 2022 - 2027</b>
	<b>Transports en commun</b>	<p>1/ Etudier le développement d'une billettique commune avec la Région pour permettre l'interopérabilité ou la création de tickets combinés. (Exemple : palais des congrès, cité des vins, tarification spéciale en cas de pics de pollution, offres ciblées professionnelles et touristiques.)</p> <p>2/ Faire des fiches pour les nouveaux arrivants/salariés pour la découverte du réseau de TC et démarcher les nouvelles entreprises.</p> <p>3/ A l'occasion du renouvellement de la DSP en 2023, étudier la faisabilité d'un changement de motorisation (GNV ou électrique).</p>	<b>Calendrier : 2022 - 2027</b>

	<b>Collecte des déchets</b>  <b>Efficacité énergétique</b> ○ <b>Emissions de GES</b> ○○○ <b>Qualité de l'air</b> ○○ <b>Développement EnR</b> ○○ <b>Adaptation</b> ○	1/ Elaborer un PLPDMA. Ce plan intègrera les actions de réduction du volume de déchets à destination des ménages (compostage, réutilisation, recyclage, verts, vrac...)  2/ Utiliser les marchés publics pour imposer des matériaux recyclés comme les granulats ou les enrobés.  3/ Optimiser les fréquences de collecte pour réduire l'impact carbone de cette activité.	Affiché le ID : 021-200006682-20220328-CC_22_025-DE  <b>Calendrier : 2022 - 2027</b>
<b>PILOTAGE</b>			
<b>Référent CABCS / Service</b>	> Service Eau et Assainissement > Service Déchets > Service Enfance/Petite Enfance		
<b>SUIVI - EVALUATION</b>			
<b>Indicateurs de suivi</b>	> Suivi des consommations des stations > Suivi des consommations d'énergie par postes sur les usines et réseaux > Suivi de la production d'ENR > Suivi du rendement des réseaux > Suivi du volume de déchets		
<b>COÛTS PREVISIONNELS</b>			
<b>Budget validé</b>	-		
<b>Nouvelles enveloppes</b>	-		
<b>Budget prévisionnel*</b>	Budget intégré au coût des compétences		

\* Budget prévisionnel : seules les actions connues, chiffrables ont été mentionnées, d'autres pourront émerger pendant la période de mise en œuvre et être dotées d'une enveloppe financière. Sur chaque thématique des aides financières seront recherchées afin de pouvoir soutenir et amplifier les actions.

Orientation 8 : Renforcer l'exemplarité de la collectivité					
Action 20 : Impliquer les citoyens et acteurs du territoire					
DESCRIPTION DE L'ACTION					
<b>Contexte</b>	<p>Les objectifs territoriaux ne pourront pas être atteints par la seule action directe de la collectivité, ni même par son action indirecte par l'exercice de ses compétences. La conscientisation et la mobilisation de tous les acteurs territoriaux est indispensable pour que chacun, à son échelle, se saisisse de sa capacité à agir. Le précédent PCAET a démontré la pertinence et l'efficacité de l'implication de chacun à son niveau avec les "Rendez-vous des branchés" et les "Familles des branchés".</p> <p>Cette action intègre la communication que la CABCS gère directement, qu'elle peut faire relayer par les outils des communes ou de partenaires. Elle intègre aussi des sensibilisations plus opérationnelles, comme le relais de bonnes pratiques ou de dispositifs d'aides.</p> <p>L'action est connectée à plusieurs autres fiches actions thématiques dans lesquelles une sensibilisation forte est également indispensable. Par exemple, pour le grand public, la fiche action 6 relative à la rénovation des logements intègre une sensibilisation des acteurs professionnels.</p> <p>Concernant l'éducation à l'environnement des publics scolaires, celle-ci est pour le moment concentrée sur les temps périscolaires (notamment mercredi et vacances scolaires).</p>				
<b>Objectifs visés</b>	<p>&gt; Faire partager les objectifs du PCAET par le plus grand nombre</p> <p>&gt; Diffuser aux acteurs du territoire les bonnes pratiques locales et les dispositifs d'aides pouvant soutenir leurs actions.</p>				
<b>Cibles</b>	> Tous publics				
MISE EN ŒUVRE ET ETAPES					
Objectifs	Description	Pilote, partenaires, calendrier, budget			
<p><b>Accompagnement des acteurs économiques dans la généralisation des bonnes pratiques</b></p> <p>Efficacité énergétique <input type="radio"/> <input type="radio"/></p> <p>Emissions de GES <input type="radio"/> <input type="radio"/></p> <p>Qualité de l'air <input type="radio"/> <input type="radio"/></p> <p>Développement EnR <input type="radio"/> <input type="radio"/></p> <p>Adaptation <input type="radio"/></p>	<p>1/ Avec les chambres consulaires, identifier les bonnes pratiques en place, les valoriser pour les diffuser, et faire connaître les dispositifs d'aide en place.</p> <p>Elle s'appuie sur les outils de communication générale et ciblée de la collectivité comme sur les acteurs relais (ex : OTI).</p> <p>Elle vise à généraliser les bonnes pratiques plus qu'à en montrer la faisabilité.</p>	<p><b>Partenaires</b> : CCI, CMA</p> <p><b>Calendrier</b> : 2022 - 2027</p>			
<p><b>Sensibilisation en milieu périscolaire et scolaire</b></p> <p>Efficacité énergétique <input type="radio"/></p> <p>Emissions de GES <input type="radio"/></p> <p>Qualité de l'air <input type="radio"/></p> <p>Développement EnR <input type="radio"/></p> <p>Adaptation <input type="radio"/></p>	<p>1/ Préciser les ressources disponibles en interne pouvant être mises à disposition des animateurs en milieu périscolaire : sensibilisations aux déchets, aux espaces naturels, à la maîtrise de l'énergie ...</p> <p>2/ Etudier le déploiement de programmes nationaux de sensibilisation à la transition écologique, en milieu scolaire sur le territoire (économie d'eau et d'énergie, écomobilité notamment)</p>	<p><b>Calendrier</b> : 2022 - 2027</p>			
<p><b>Responsabilisation des citoyens : inciter aux changements de comportement (logement, déplacements, achats...)</b></p> <p>Efficacité énergétique <input type="radio"/> <input type="radio"/></p> <p>Emissions de GES <input type="radio"/> <input type="radio"/></p> <p>Qualité de l'air <input type="radio"/> <input type="radio"/></p> <p>Développement EnR <input type="radio"/> <input type="radio"/></p> <p>Adaptation <input type="radio"/> <input type="radio"/></p>	<p>1/ Mettre en avant régulièrement des possibilités d'action pour les citoyens dans la communication institutionnelle (CABCS, communes).</p> <p>Cette action cible tout particulièrement les postes d'émissions de gaz à effet de serre les plus importants de la population, dans l'ordre : consommation (yc alimentation), transport, logement.</p> <p>En lien avec le PLH, des actions spécifiques ciblant les ménages précaires pourront être déployées.</p> <p>2/ Utiliser des événements spécifiques pour humaniser les conseils prodigués sous une forme ludique enthousiasmante.</p> <p>3/ Renforcer l'écoresponsabilité des événements de la CABCS et ceux qu'elle soutient : gestion des déchets, accessibilité des visiteurs, maîtrise de l'énergie, achats locaux durables.</p>	<p><b>Calendrier</b> : 2022 - 2027</p>			
<p><b>Des actions de sensibilisation et de communication sont présentes dans l'ensemble des fiches du PCAET. L'implication du grand public et de l'ensemble des acteurs du territoire est le fil conducteur du PCAET, c'est pourquoi il a été choisi de l'inclure dans chacune des fiches action et non d'en faire une orientation dédiée.</b></p>					
PILOTAGE					
<b>Référent CABCS / Service</b>	<p>&gt; Service Urbanisme et Habitat</p> <p>&gt; Service Environnement</p>				
SUIVI - EVALUATION					
<b>Indicateurs de suivi</b>	> Nombre d'évènements, public touché par cible				
Estimation des gains énergétiques et climatiques	Hypothèse de résultats	Gain potentiel CO2		Gain potentiel kWh	
		Etat initial (2016)	Objectif 2027	Etat initial (2016)	Objectif 2027
	A définir selon cibles et type d'animations	-	-	-	-
<b>Gain total</b>		-	-	-	-
COÛTS PREVISIONNELS					
<b>Budget validé</b>		0 €			
<b>Nouvelles enveloppes</b>		60 000 €			
<b>Budget prévisionnel*</b>		60 000 €			

\* Budget prévisionnel : seules les actions connues, chiffrables ont été mentionnées, d'autres pourront émerger pendant la période de mise en œuvre et être dotées d'une enveloppe financière. Sur chaque thématique des aides financières seront recherchées afin de pouvoir soutenir et amplifier les actions.

# PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION BEAUNE CÔTE & SUD 2022-2027

## PIÈCE 2 : RAPPORT ENVIRONNEMENTAL - ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE STRATÉGIQUE

*Projet approuvé au Conseil  
Communautaire  
du 28 mars 2022*

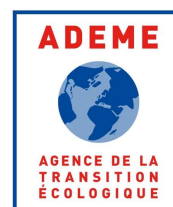


*Beaune Côte & Sud*

Communauté d'Agglomération  
[www.beaunecoteetsud.com](http://www.beaunecoteetsud.com)

Avec le soutien de

**Côte  
d'Or**  
LE DÉPARTEMENT



Territoire engagé

**Cit'ergie**  
European Energy Award

## SOMMAIRE

<b>1. L'EVALUATION ENVIRONNEMENTALE STRATEGIQUE (EES) D'UN PCAET.....</b>	<b>4</b>
1.1. Les objectifs de l'EES .....	4
1.2. Les étapes de l'EES .....	5
<b>2. PRESENTATION DE LA COLLECTIVITE ET DE SON PCAET .....</b>	<b>6</b>
2.1. La Communauté d'Agglomération Beaune Côte & Sud .....	6
2.2. Le PCAET de la Communauté d'Agglomération Beaune Côte & Sud .....	7
2.3. Liste des plans et programmes pouvant avoir une interaction avec le PCAET.....	7
<b>3. ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT .....</b>	<b>9</b>
3.1. Description de l'état initial .....	9
3.1.1. Milieu physique.....	10
• Les sols .....	10
• Eaux superficielles et souterraines .....	12
• Climat .....	15
• Consommations d'énergie .....	16
• Émissions de gaz à effet de serre (GES) .....	18
• Production d'énergie renouvelable .....	20
3.1.2. Milieu naturel .....	21
• Diversité biologique, faune, flore et habitats naturels .....	21
3.1.3. Milieu humain .....	28
• Patrimoine culturel .....	28
• Paysages.....	29
• Les risques naturels et technologiques.....	31
• Qualité de l'air .....	32
• Bruit .....	34
• Santé .....	35
3.2. Hiérarchisation des enjeux environnementaux .....	36
<b>4. ANALYSE DES EFFETS NOTABLES PROBABLES DE LA MISE EN OEUVRE DU PCAET ....</b>	<b>46</b>
<b>5. EVALUATION DES INCIDENCES NATURA 2000 DU PCAET .....</b>	<b>49</b>
<b>6. COHERENCE AVEC LES PLANS ET PROGRAMMES.....</b>	<b>53</b>
<b>7. MOTIFS POUR LESQUELS LES ORIENTATIONS ET ACTIONS DU PCAET ONT ETE RETENUES .....</b>	<b>55</b>



<b>8. MESURES ENVISAGEES POUR EVITER, REDUIRE ET, LE CAS ECHEANT, COMPENSER LES CONSEQUENCES DOMMAGEABLES DU PCAET SUR L'ENVIRONNEMENT.....</b>	<b>57</b>
<b>9. CRITERES ET INDICATEURS POUR SUIVRE LES EFFETS DU PCAET SUR L'ENVIRONNEMENT .....</b>	<b>57</b>
<b>10. PRESENTATION DES METHODES UTILISEES POUR ETABLIR L'EES .....</b>	<b>58</b>
<b>ANNEXES .....</b>	<b>59</b>

## 1. L'EVALUATION ENVIRONNEMENTALE STRATEGIQUE (EES) D'UN PCAET

### 1.1. Les objectifs de l'EES

L'*Evaluation Environnementale Stratégique* (EES) est requise pour un certain nombre de plans, schéma et programmes<sup>1</sup>. Celle-ci est soumise à l'avis de l'autorité environnementale compétente à savoir la *Mission Régionale d'Autorité Environnementale* (MRAe).

Selon l'article R.122-17 du code de l'environnement, le *Plan Climat – Air – Énergie Territorial* (PCAET)<sup>2</sup> doit faire l'objet d'une *Evaluation Environnementale Stratégique* (EES).

Cette EES répond à trois objectifs :

- Aider à l'élaboration du PCAET, en prenant en compte l'ensemble des champs de l'environnement et en identifiant ses effets sur l'environnement ;
- Contribuer à la bonne information du public et faciliter sa participation au processus décisionnel de l'élaboration du PCAET ;
- Éclairer l'autorité qui arrête le PCAET sur la décision à prendre.

Par ailleurs, l'EES permet de ne pas aborder les enjeux environnementaux sous les seuls prismes du changement climatique et de la qualité de l'air.

L'EES doit en effet tenter de prendre en compte la complexité et la pluralité des différents enjeux environnementaux, ainsi que leurs interactions : enjeux de biodiversité (faune et flore), emprise et utilisation des sols, disponibilité de la ressource en eau, pollution de l'eau, de l'air et des sols, bruit, santé, paysages ...

En ce sens, il semble pertinent de rappeler que la réduction des émissions de gaz à effet de serre – qui est évidemment, par construction, une composante prioritaire de tout PCAET – doit se penser de façon systémique, et inclure une analyse multicritère, au-delà de la seule empreinte carbone, de manière à caractériser l'ensemble des impacts environnementaux potentiels.

**L'EES doit ainsi permettre d'intégrer les considérations environnementales dans l'élaboration et l'adoption du PCAET en vue de promouvoir un développement durable et d'assurer un niveau élevé de protection de l'environnement et de la santé humaine.**

Le président de l'EPCI, maître d'ouvrage du *Plan Climat – Air – Énergie Territorial*, est responsable de l'évaluation environnementale stratégique dudit plan.

L'article R122-20 alinéa I du Code de l'environnement précise clairement que « l'évaluation environnementale est proportionnée à l'importance du plan, schéma, programme et autre document de planification, aux effets de sa mise en œuvre ainsi qu'aux enjeux environnementaux de la zone considérée ».

Ce rapport environnemental a été élaboré en suivant le contenu défini à l'article R122-20 du Code de l'environnement adapté au *Plan Climat – Air – Énergie Territorial* (PCAET) à savoir :

- Un résumé non technique (qui constitue un document à part) ;
- Une présentation générale ;
- Une description de l'état initial de l'environnement ;

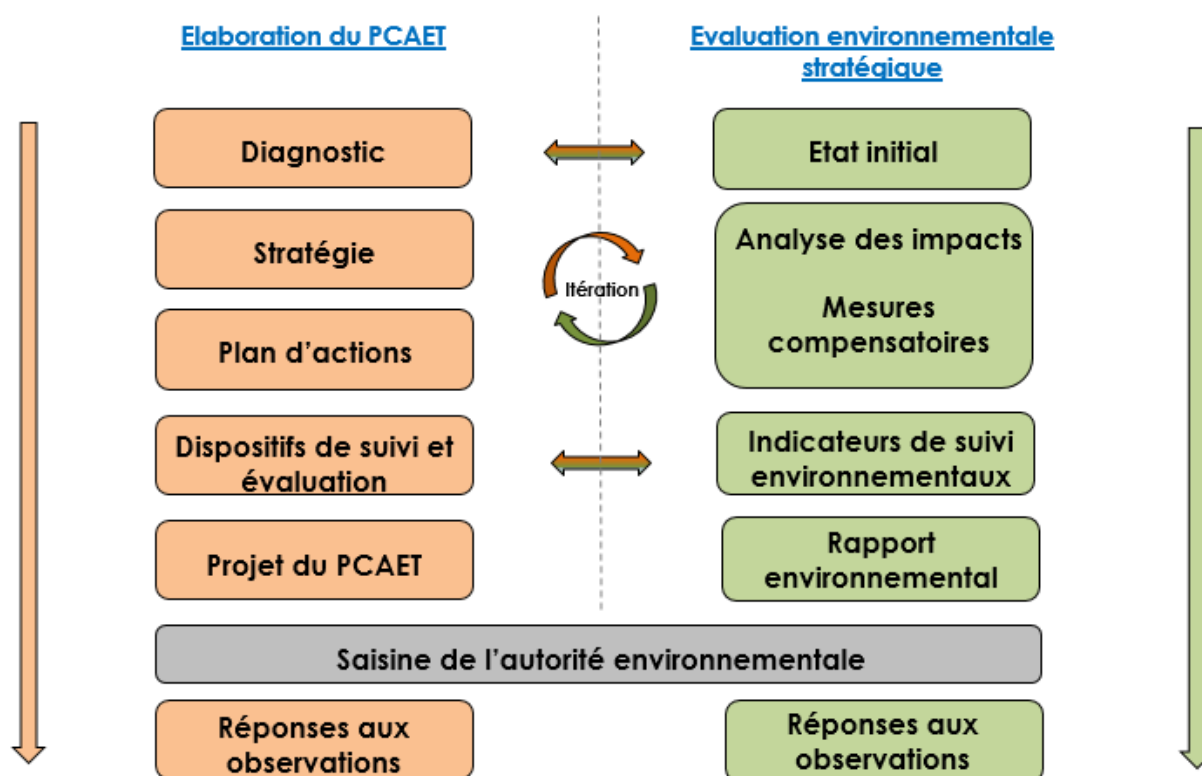
<sup>1</sup> Conformément à la directive 2001/42/CE du Parlement européen et du Conseil du 27 juin 2001 relative à l'évaluation des incidences de certains plans et programmes sur l'environnement.

<sup>2</sup> Le PCAET est prévu par la loi du 17 août 2015 portant sur la transition énergétique et la croissance verte (article R. 229-51 du code de l'environnement). Il est obligatoire pour les EPCI à fiscalité propre de plus de 20 000 habitants.

- Une analyse des effets notables probables liées à la mise en œuvre des orientations et actions du PCAET, y compris les incidences Natura 2000 ;
- L'exposé des motifs pour lesquels les orientations et actions du PCAET ont été retenues ;
- Les mesures envisagées pour éviter, réduire et compenser les conséquences dommageables ;
- Les critères et indicateurs pour suivre les effets du PCAET sur l'environnement.

### 1.2. Les étapes de l'EES

L'Evaluation Environnementale Stratégique (EES) est une démarche intégrée et itérative avec le PCAET. Elle se déroule en plusieurs étapes en parallèle de l'élaboration du PCAET comme le montre de manière schématique la figure suivante.



#### Les principales étapes de l'EES et du PCAET

[Source : Cabinet Lamy Environnement]

## 2. PRESENTATION DE LA COLLECTIVITE ET DE SON PCAET

### 2.1. La Communauté d'Agglomération Beaune Côte & Sud

La Communauté d'Agglomération Beaune Côte & Sud est située dans la région Bourgogne-Franche-Comté, au cœur des départements de la Côte d'Or (49 communes) et de Saône-et-Loire (4 communes) comme le montre la carte ci-dessous.

#### CABCS



#### Périmètre de Communauté d'agglomération Beaune Côte & Sud (CABCS)

[Source : CABCS]

Constituée en janvier 2007, la Communauté d'Agglomération Beaune Côte & Sud regroupe 53 communes, principalement rurales, dont 44 de moins de 1 000 habitants. Beaune et Chagny sont les deux seules villes du territoire<sup>3</sup>, comptabilisant respectivement 21 472 et 5 612 habitants en 2021<sup>4</sup>. L'agglomération compte 52 958 habitants au 01/01/2021, selon BANATIC.

Le territoire communautaire, à l'interface de la plaine de la Saône et de la Côte viticole, est marqué par une hétérogénéité de paysages : Hautes-Côtes, Côte et Plaine.

<sup>3</sup> « Ville » au sens de la définition de l'INSEE (population agglomérée supérieure à 2 000 habitants).

<sup>4</sup> Source BANATIC, [www.banatic.interieur.gouv.fr](http://www.banatic.interieur.gouv.fr)

L'économie de la communauté d'agglomération est basée sur la transformation des ressources primaires avec comme secteur principaux la viticulture, l'imprimerie et l'agroalimentaire.

La viticulture est notamment l'un des éléments forts de l'identité du territoire : elle marque son histoire, ses paysages, et est l'un des moteurs de son développement économique. L'inscription de la Côte Viticole au Patrimoine Mondial de l'UNESCO permet de valoriser encore davantage cette richesse<sup>5</sup>.

## 2.2. Le PCAET de la Communauté d'Agglomération Beaune Côte & Sud

Le PCAET (*Plan Climat – Air – Energie Territorial*) a débuté en mai 2018. La phase 1 du diagnostic du territoire a été achevée en août 2020 et le programme d'action devrait être adopté en septembre 2021.

Le programme d'actions du Plan Climat de la *Communauté d'Agglomération Beaune Côte et Sud* se structure autour de **8 orientations** :

- 1) **Vers des filières économiques plus durables**
- 2) **Promouvoir une mobilité sobre en carbone**
- 3) **Aménager durablement le territoire**
- 4) **Investir dans les Energies Renouvelables (EnR) et inciter les porteurs de projets**
- 5) **Adapter le territoire aux effets du changement climatique**
- 6) **Agir pour la qualité de l'air**
- 7) **Accompagner les communes dans leur démarche climat-air-énergie**
- 8) **Renforcer l'exemplarité interne de la collectivité**

L'orientation 8, sur la qualité de l'air, constitue le Volet Air du Plan Climat, conformément aux dispositions de la loi LOM<sup>6</sup>.

## 2.3. Liste des plans et programmes pouvant avoir une interaction avec le PCAET

Le PCAET est un dispositif de planification à l'échelle intercommunale qui doit s'articuler avec d'autres outils existants ou prévus.

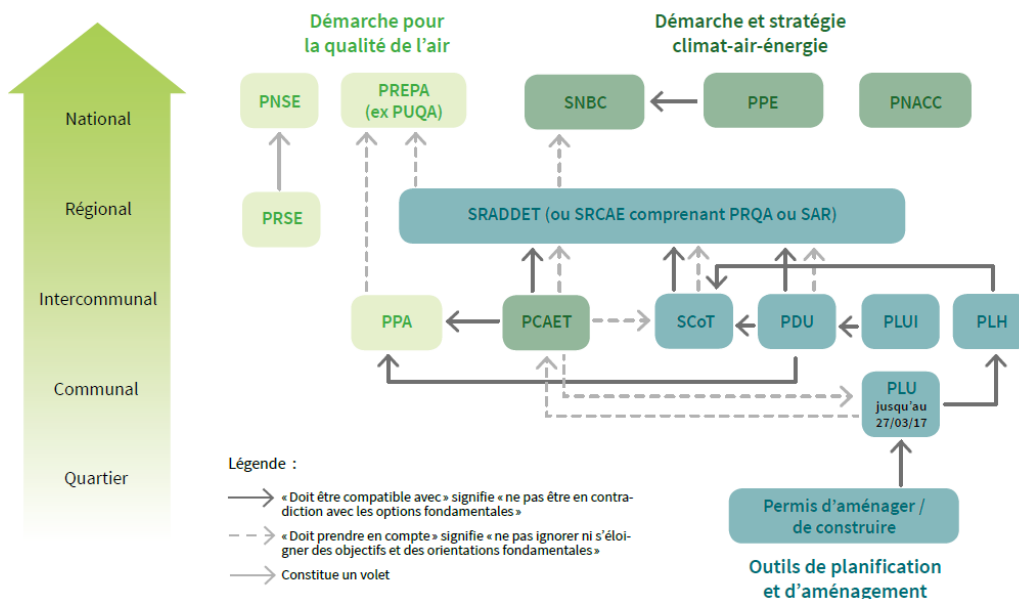
Deux notions doivent être comprises : celle de **compatibilité** et celle de **prise en compte** :

- **Être compatible avec** signifie « *ne pas être en contradiction avec les options fondamentales* »,
- **Prendre en compte** signifie « *ne pas ignorer ni s'éloigner des objectifs et des orientations fondamentales* ».

Le schéma ci-après permet de visualiser les articulations entre les différents outils de planification et d'aménagement par échelon.

<sup>5</sup> Les Climats du vignoble de Bourgogne ont été inscrits au patrimoine de l'UNESCO le 4 juillet 2015.

<sup>6</sup> Loi d'orientation des mobilités (Loi n° 2019-1428 du 24 décembre 2019).



### Articulation entre le PCAET et les différents plans d'aménagement et de planification

[Source : ADEME]

Ainsi, le PCAET de la *Communauté d'Agglomération Beaune Côte & Sud* doit être **compatible** avec :

- ✓ le *Schéma Régional du Climat, de l'Air et de l'Énergie* (SRCAE) de Bourgogne – 2012,
- ✓ le *Schéma Régional de Cohérence Écologique* (SRCE) de Bourgogne-Franche-Comté – 2018,
- ✓ le *Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires* (SRADDET) de Bourgogne-Franche-Comté – 2019.

Le PCAET doit également **prendre en compte** :

- ✓ la *Stratégie Nationale Bas-Carbone* (SNBC) – 2015. La version révisée du 24 avril 2020 vise la neutralité carbone, en divisant par 6 nos émissions de GES d'ici 2050 par rapport à 1990 à la place du « facteur 4 »,
- ✓ la *Stratégie Nationale pour la Mobilisation de la Biomasse* (SNMB) – 2018,
- ✓ le *Plan National d'Adaptation au Changement Climatique* (PNACC) – 2011,
- ✓ le *Plan National de réduction des Émissions de Polluants Atmosphériques* (PRÉPA) – 2017,
- ✓ le *Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux* (SDAGE) du bassin Rhône-Méditerranée - 2016-2021,
- ✓ les *Schémas d'Aménagements de Gestion de l'Eau* (SAGEs) de la région Bourgogne-Franche-Comté, existants et en cours d'élaboration,
- ✓ le *Programme Local de l'Habitat* (PLH) 2012-2018 ainsi que le nouveau PLH 2020-2026.

En revanche, on notera que le territoire n'est situé dans le périmètre d'aucun *Plan de Protection de l'Atmosphère* (PPA).

### 3. ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

---

#### 3.1. Description de l'état initial

L'état Initial de l'Environnement a été réalisé en se reportant principalement aux documents ci-dessous :

- le diagnostic du territoire du PCAET établi par le bureau d'études Cabinet Lamy Environnement,
- le PCET réalisé en 2015 par la CABCs avec l'appui du bureau d'études AD3e,
- le rapport sur l'orientation et la planification de la gestion de l'eau du Bassin Rhône-Méditerranée par le SDAGE (Schémas d'Aménagement et de Gestion de l'Eau) - version présentée au comité de bassin le 20 novembre 2015,
- le diagnostic de l'état initial ainsi que la synthèse des enjeux environnementaux de la Bourgogne par le SRCE (Schéma Régional de Cohérence Ecologique),
- le profil énergie-climat-air de Bourgogne-France-Compté par OPTeER (Observatoire et Prospective Territoriale Energétique à l'Echelle Régionale) – Version en date du 12 juin 2017,
- l'étude des flux, conditions d'accès et des modes de déplacements sur le périmètre des Climats du vignoble de Bourgogne – juillet 2015.

D'autres documents et outils ont également été utilisés et notamment :

- les inventaires Natura 2000, ZNIEFF<sup>7</sup>, zones humides, paysages, patrimoine culturel...
- la base de données des installations classées,
- le portail [georisques.gouv.fr](http://georisques.gouv.fr)

<sup>7</sup> Zones naturelles d'intérêt écologique faunistique et floristique.

### 3.1.1. Milieu physique

#### • Les sols

##### La géologie

Les sols du territoire sont constitués de deux unités structurales principales nettement différenciées : le **massif calcaire** de la Côte d'Or et le **fossé bressan**.

- A l'est, le fossé bressan correspond à un fossé d'effondrement comblé par des dépôts alluvionnaires fluvio-lacustres. Cette formation présente une succession de limons, d'argiles, de marnes et de sables. Au sein de ce fossé bressan s'écoulent de nombreux cours d'eau, dont la Saône au sein de la plaine alluviale.

- A l'ouest du territoire, au contact du fossé bressan, s'étendent les plateaux calcaires du massif de la Côte d'Or qui s'étagent en gradins entre la dépression liasique pérिमорvandelle, à l'ouest, et le fossé d'effondrement de la Bresse, à l'est. En fonction de l'étagement des divers compartiments, on peut distinguer deux gradins principaux avec la « Montagne » à l'ouest, où dominent les formations calcaires du Jurassique moyen, et « les Côtes et Hautes-Côtes » un peu plus à l'est, où, les formations marneuses et calcaires du Jurassique supérieur affleurent assez largement, du fait de l'affaissement.

Par endroit, des falaises abruptes peuvent être observées, comme celles du Bout du Monde, proches de Nolay. Localement, par le jeu de failles, le lias et même le trias peuvent apparaître en bandes étroites de direction sud-sud-ouest à nord-nord-est, notamment à l'ouest de Beaune (sillon liasique de Saint Romain).

Les calcaires de pied de Côte sont masqués par des colluvions (éboulis) et sont en contact avec les dépôts du fossé bressan. Le massif calcaire est le siège de circulations d'eaux souterraines.

A l'extrémité sud-ouest du territoire, quelques formations du socle primaire sont à l'affleurement (granite, grès).

##### L'occupation des sols

Le territoire est fortement dominé par les espaces agricoles et la forêt. Les surfaces agricoles représentent près de 63 % de la surface du territoire.

Les vignes occupent une surface de 6 668 hectares, soit 12,26 % du territoire.

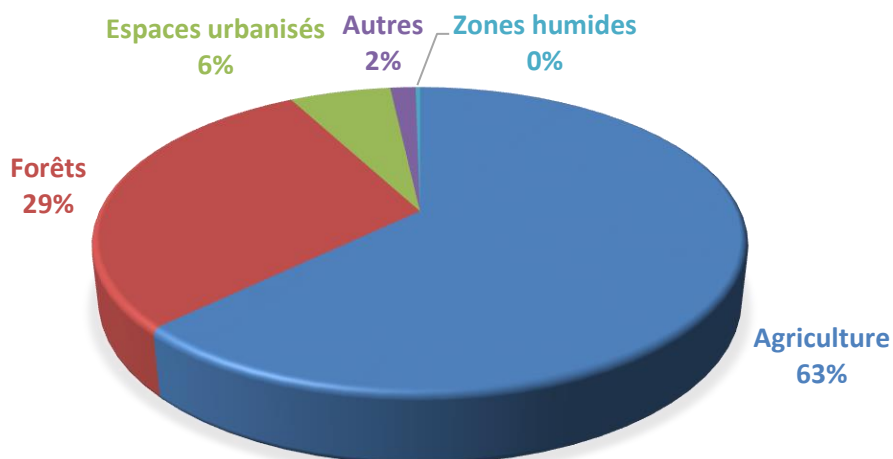
Occupation des sols	hectares	%
Espaces urbanisés (sols artificiels imperméabilisés)	3 275	6,0 %
Agriculture (cultures, prairies, vergers, vignes)	34 173	62,8 %
Forêts (feuillus, conifères, mixtes, peupleraies)	15 984	29,4 %
Zones humides	142	0,3 %
Autres (sols artificiels enherbés, arborés et buissonnants)	819	1,5 %
<b>Surface totale du territoire</b>	<b>54 393</b>	<b>100 %</b>

##### **Occupation des sols : surfaces par types d'espaces**

[Source : outil ALDO – ADEME]

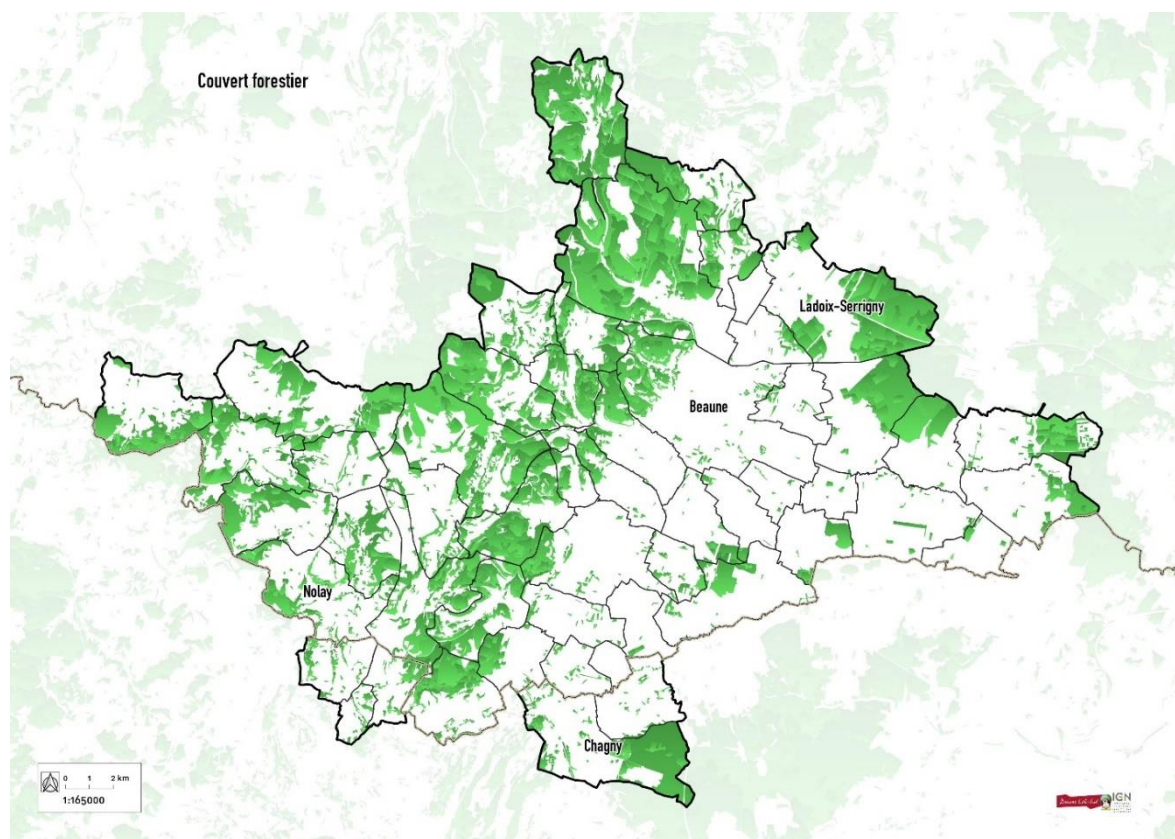


## OCCUPATION DES SOLS



Occupation des sols en pourcentage (%) : surfaces par types d'espaces

[Source : outil ALDO – ADEME]



Carte des zones arborées

[Source : Géoportail]

La protection de la forêt et des espaces naturels et agricoles est un enjeu fondamental. Il passe notamment par une volonté de **limiter l'étalement urbain et l'artificialisation des sols**. La consommation d'espaces naturels, la diminution des espaces boisés et des

surfaces agricoles, sont des enjeux en termes de biodiversité, mais aussi pour le maintien des activités agricoles, voire viticoles.

D'éventuelles actions de reconquête agricoles pourraient être envisagées, en lien avec les objectifs paysagers et de biodiversité (Trame verte et bleue). En parallèle, le recours à des pratiques agricoles durables, telle que **l'agroforesterie** (plantation de haies bocagères, limiter les intrants phytosanitaires ...), représente une solution efficace pour concilier les enjeux d'alimentation, de préservation de la biodiversité et de séquestration carbone. La protection ou la restauration des **zones humides** représente également un fort pilier d'action, dans la mesure où ces milieux constituent des sources essentielles de biodiversité et contribuent largement à la captation du carbone atmosphérique.

### **Exploitation du sous-sol**

Le Schéma Régional des Carrières (SRC) de Bourgogne-Franche-Comté a pour objectif de concilier les besoins en matériaux et les enjeux environnementaux en promouvant une utilisation rationnelle des matériaux et des modes de transport adaptés.

La mise à jour effectuée en 2020 donne un premier inventaire des ressources. Au stade actuel, cependant, les enjeux environnementaux n'ont pas été identifiés.

### **Les enjeux sur les sols**

- ☞ Limiter la consommation d'espaces naturels et boisés, ainsi que des surfaces agricoles, liée au développement urbain (préservation de la biodiversité et maintien de l'agriculture).
- ☞ Préserver la capacité de séquestration des sols (agroforesterie, haies bocagères, zones humides, forêts diversifiées ...).

## • **Eaux superficielles et souterraines**

### **La ressource en eau**

La ressource en eau sur le territoire provient des eaux superficielles et des eaux souterraines. Sur le territoire de la CABCS, elle est directement et fortement liée à la quantité de précipitation, ce qui la rend très vulnérable aux phénomènes de sécheresses.

### **Les eaux superficielles**

L'agglomération Beaune Côte et Sud présente un réseau hydrographique dense appartenant pour une partie au bassin versant du Rhône et pour l'autre à celui de la Loire. Il est composé de plusieurs sous bassins versants, dont les principaux sont les bassins versants de la Dheune (Bassin versant du Rhône), de l'Arroux (Bassin versant de la Loire) et de l'Ouche.

La rivière de **la Dheune** présente d'importantes fluctuations saisonnières de débit, avec des hautes eaux hivernales. Sur les côtes et les hautes-côtes, le sol est peu perméable ce qui provoque un phénomène de ruissellement qui peut être important en cas de fortes précipitations. Le bassin versant de la Dheune ne fait pas l'objet de SAGE car il n'y a pas de gros enjeu quantitatif et de répartition des eaux en comparaison aux territoires voisins.

Certaines communes de l'ouest de la CABCS sont concernées par le **sous bassin versant de l'Arroux** : Aubigny-la-Ronce, Thury, Molinot, Val-Mont (en partie), Santosse (en partie), Nolay (en partie), Cormot (en partie). Ce bassin versant se caractérise par des étiages sévères, voire des assecs totaux en période sèche. Sur cette partie, les cours d'eau sont de très petits ruisseaux à faible débit.

Six communes sont concernées par le **sous bassin versant de l'Ouche** : Mavilly-Mandelot, Meloisey, Saint-Romain, Baubigny, Santosse (en partie), Val-Mont (en partie). Une problématique importante sur ce bassin est le déséquilibre quantitatif. Le SAGE de l'Ouche, prévoit des mesures pour sécuriser les approvisionnements, récupérer et valoriser les eaux pluviales, réduire les inondations sur les événements orageux, constituer des réserves pour des usages en période d'étiage... Sur cette partie, il existe un SAGE depuis 2013. Le 2<sup>e</sup> contrat de bassin est en cours d'élaboration. Il sera en vigueur en 2021-22. Le bassin est classé en zone de répartition des eaux.

### Les eaux souterraines

Sur le plan quantitatif, ces nappes souterraines sont sollicitées principalement pour la consommation humaine et les prélèvements sont relativement peu importants par rapport au potentiel aquifère. Néanmoins, par leurs caractéristiques hydrogéologiques, les nappes de la plaine de la Saône, et notamment les nappes superficielles, stockent assez peu les eaux et les niveaux sont très bas depuis 2003.

Aussi, certaines d'entre-elles doivent faire l'objet d'une surveillance attentive notamment en période de déficit pluviométrique. Le niveau d'eau de ces captages (surtout en système karstique) est très dépendant de la recharge hivernale du karst. Un hiver sec peut ainsi entraîner des problèmes d'approvisionnement l'été suivant.

Sur le territoire, les nappes ne se sont pas rechargées à l'hiver 2018 à cause de la sécheresse. On constate également une période d'étiage de plus en plus tôt. Certaines rivières sont aujourd'hui à sec l'été alors que ce n'était pas le cas il y a 10 ans (exemple : le Rhoin).

Les prélèvements concernent principalement l'alimentation en eau potable (AEP), l'agriculture et la viticulture, et l'industrie. Les volumes prélevés varient en cours d'année, notamment du fait des prélèvements pour l'irrigation en période sèche.

La problématique de prélèvements au regard de la ressource disponible pour les eaux superficielles concerne principalement les communes des Hautes Côtes.

**Aujourd'hui, les ressources disponibles permettent de satisfaire les besoins en eau potable et les situations critiques ont pu jusqu'à présent être évitées. Cependant, comme le pointe le schéma directeur d'alimentation en eau potable, une vigilance doit être mise pour certaines communes, dépendante d'une seule source d'approvisionnement. En cas de défaillance de cette ressource, l'alimentation en eau pourrait être interrompue.**

## **La qualité de la ressource en eau**

Sur le plan qualitatif, la qualité des eaux de la Dheune est globalement de moyenne qualité et se dégrade notamment en aval du fait de la confluence de ses affluents chargés en matières organiques, matières azotés et nitrates provenant des côtes viticoles en amont des cours d'eau et de l'activité agricole de la plaine.

A noter que la viticulture exerce également une forte pression polluante (matières organiques). En effet, les effluents vinicoles peuvent occasionner des surcharges de capacité des stations d'épuration et seront alors rejetés directement dans les cours d'eau.

En viticulture, les consommations d'eau sont les plus importantes au moment des vendanges (fin août, début septembre), c'est également la période d'étiage pour les cours d'eau et cela entraîne des problématiques de pollution. Une opération d'envergure a été menée sur le territoire de la CABCS pour traiter les effluents vinicoles pendant les vendanges (réhabilitation, redimensionnement des STEP). L'opération a bien fonctionné et a permis de limiter la pollution des cours d'eau et des rivières et la mortalité piscicole.

Il en est de même pour la qualité des eaux souterraines. Les aquifères du massif des côtes et hautes côtes sont classées « médiocres » du fait de la présence de pollutions agricoles (nitrates et pesticides essentiellement liés à la viticulture). Cette pollution est accrue par le changement climatique (cf paragraphe enjeux et vulnérabilité locales).

Le SDAGE Rhône-Méditerranée prévoit l'atteinte d'un bon état chimique et quantitatif pour 2021 pour l'ensemble des nappes présentes sur le territoire du bassin versant de la Dheune.

## **La ressource en eau et le changement climatique**

Le réchauffement climatique est susceptible d'induire des modifications hydrologiques sensibles à court et moyen termes, causées notamment par un assèchement des sources d'eau en été, du fait de la diminution de la fréquence et de l'intensité des précipitations, les ressources en eaux du territoire étant très sensibles aux évolutions de celles-ci.

Les événements pluviaux brutaux ainsi que l'augmentation de la température de l'eau pourraient avoir un impact négatif sur la qualité du milieu.

En effet, les débits des cours d'eau sont de moins en moins élevés. Par conséquent, la concentration en polluants est plus importante. La problématique des nitrates et phosphates n'est pas très présente. En revanche, les concentrations en pesticides sont souvent au-dessus des normes.

Le changement climatique peut également entraîner des phénomènes de prolifération végétale (eutrophisation) sous les effets conjugués de l'augmentation des températures de l'eau, de l'éclairement, du manque d'eau dans les cours d'eau en été et du ralentissement des écoulements. Cependant, ceci est relativement peu observé sur le territoire car il y a peu d'eaux stagnantes.

### Les enjeux sur les eaux superficielles et souterraines sont :

- ☞ Améliorer la qualité des eaux des bassins versants, en maîtrisant les rejets de polluants organiques et de substances dangereuses.
- ☞ Garantir la préservation à long terme des ressources pour l'eau potable, prioritairement des nappes stratégiques.
- ☞ Réduire la vulnérabilité du territoire aux épisodes de sécheresse et aux risques de pénurie d'eau
- ☞ Maintenir une utilisation optimale de la ressource pour éviter les conflits d'usage.
- ☞ Anticiper les évolutions probables de la ressource en eau liées au changement climatique.

## • Climat

Le climat de la Côte-d'Or est un climat composite, géographiquement à la charnière entre le climat océanique et le climat semi-continentale des latitudes tempérées.

La composante océanique domine, mais le climat subit également des influences continentales, en provenance de l'Europe centrale, et méditerranéennes, en provenance de l'axe Rhône-Saône.

Les hivers sont assez froids et longs, avec une période de gelées assez étendue et 20 à 30 jours de neige par an. L'été est plutôt chaud, avec de fréquents épisodes orageux.

L'ensoleillement est bon pour cette latitude. Les évolutions thermiques sont rapides.

Les pluies sont relativement bien réparties tout au long de l'année, avec plus d'un jour sur deux totalement sec.

### • Les températures

On distingue deux régimes thermiques sur le territoire.

- Les **hautes-côtes** bénéficient d'un microclimat, avec des températures relativement clémentes, malgré l'altitude élevée du plateau (station de la Rochepot).
- La **côte viticole et la plaine de Saône** bénéficient quant à elle, d'une influence méridionale, avec une température moyenne plus élevée. Les **gelées tardives** y sont fréquentes, ce qui a des conséquences importantes pour la viticulture.

### • Les précipitations

Les précipitations moyennes annuelles varient entre 750 et 850 mm (ou litres/m<sup>2</sup>).

La répartition mensuelle des précipitations est assez homogène tout au long de l'année, avec toutefois un minimum au mois de juillet (51 millimètres à la station météorologique de Dijon-Longvic) et un maximum au mois de mai (86 millimètres à Dijon-Longvic).

Dans la région de la zone d'étude, on notera que le nombre de jours de brouillard varie de 60 à 70 jours par an dans la plaine de la Saône et la vallée de l'Ouche.

L'enneigement varie de 20 jours de neige par an dans la plaine de la Saône à 30 jours sur le plateau des hautes-côtes.

Le secteur des hautes-côtes et des côtes présente une sensibilité particulière vis-à-vis de la viabilité hivernale (neige, verglas, brouillard...).

Le versant est quant à lui relativement sensible aux fortes précipitations (ruissellement, ravinement...), issues d'un "effet de foehn".

- **Vents dominants**

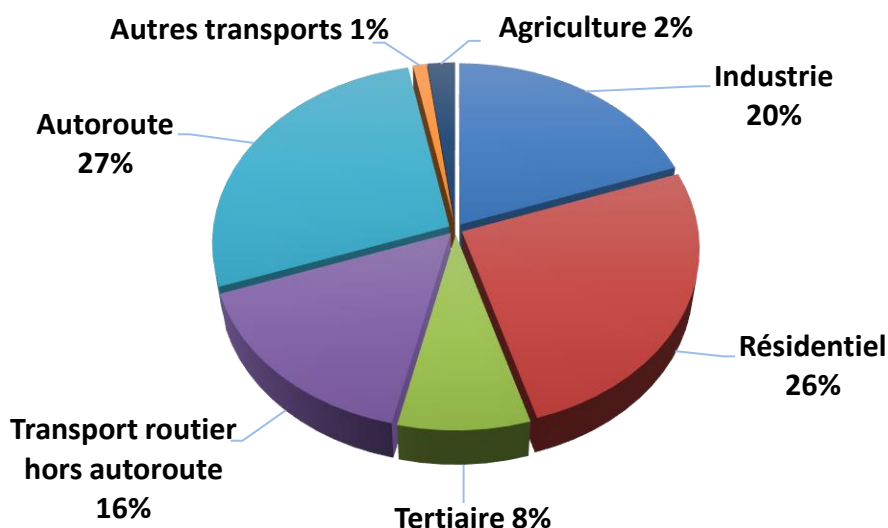
Les vents dominants sont les vents du sud-ouest et du nord, mais ils restent relativement faibles, des vitesses supérieures à 80 km/h n'étant observées en moyenne que 4 jours par an.

**Les enjeux sur le climat portent essentiellement :**

- ☞ Sur l'adaptation à l'augmentation des températures.
- ☞ Pour la côte viticole, sur l'adaptation aux gelées tardives.

- **Consommations d'énergie**

Une étude approfondie **des consommations d'énergie** a été effectuée dans la phase 1 de diagnostic du PCAET. Les caractéristiques principales du territoire, à l'échelle de la CABCS et de la Bourgogne Franche-Comté, concernant ses consommations d'énergies sont les suivantes :



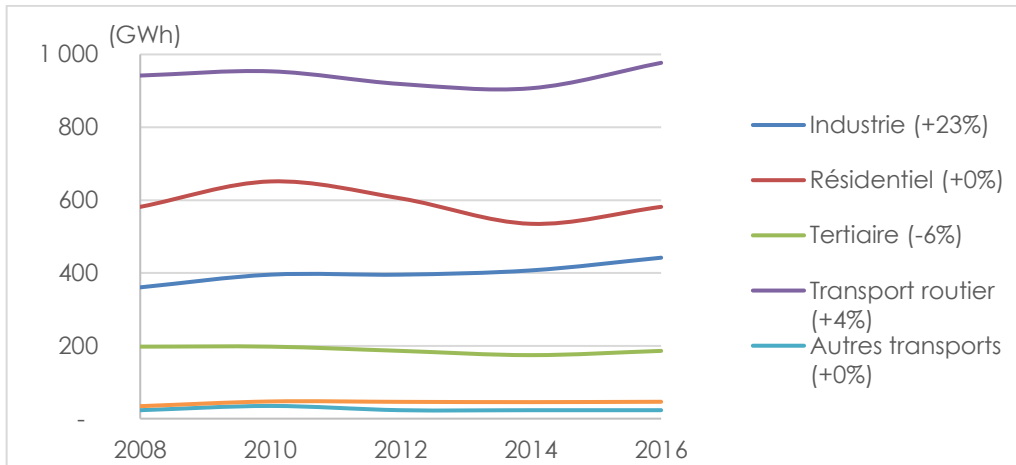
**Consommation d'énergie par secteur (GWh) sur la CABCS**

[Source : Diagnostic PCAET – Données 2016 Opteer]

Les consommations du territoire de la CABCS s'élèvent à **2 256 GWh** (données Opteer 2016). En 2016, les secteurs les plus consommateurs d'énergie étaient : le transport (43 % des consommations totales avec autoroutes), le résidentiel (26 %) et l'industrie (20 %).

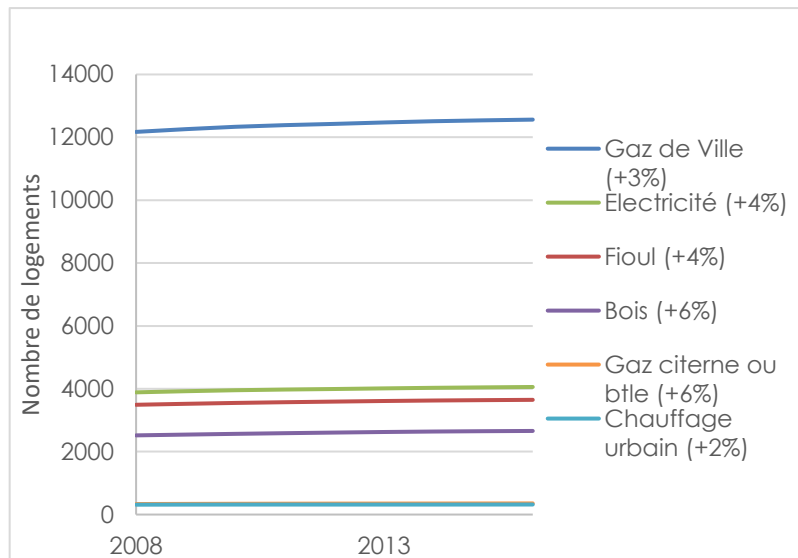
Globalement, la consommation a augmenté de **5 %** par rapport à 2008<sup>8</sup>. L'augmentation est surtout sensible pour **l'industrie, avec une hausse de 23 %**.

<sup>8</sup> Évolution des consommations d'énergie à climat réel, c'est à dire sans corriger les données en fonction de variations de rigueur climatique.



### Evolution des consommations d'énergie par secteur (GWh) sur la CABCS

[Source : Diagnostic PCAET – Données 2016 Opteer]



### Combustible principal par logement du secteur résidentiel sur la CABCS

[Source : Diagnostic PCAET – Données 2016 Opteer]

## Les enjeux sur les consommations d'énergie

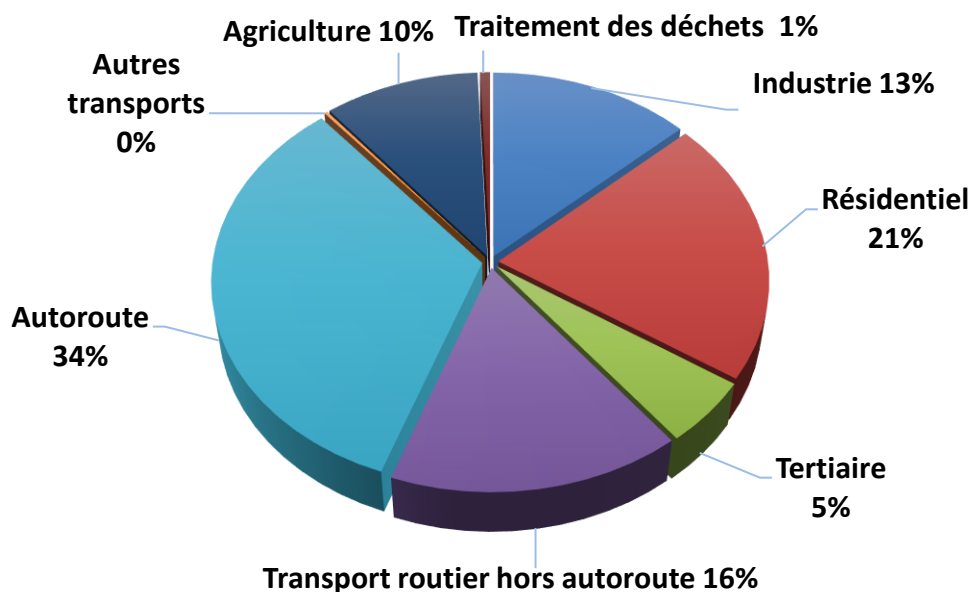
- ☞ Améliorer la performance énergétique globale des secteurs résidentiels et tertiaire,
- ☞ Réduire la part du fioul dans le résidentiel,
- ☞ Repenser la mobilité du territoire (développer les mobilités douces, les transports en commun, les transports décarbonés...),
- ☞ Réduire la part d'énergie fossile dans le mix énergétique
- ☞ Maîtriser la hausse des consommations d'énergie de l'industrie.

### • Émissions de gaz à effet de serre (GES)

Les **émissions de gaz à effet de serre** à l'échelle du territoire ont été analysées dans la phase 1 de diagnostic du PCAET. Un **Bilan Carbone du territoire** a été réalisé.

En 2016, les émissions de GES de la CABCS s'élevaient à **498 ktCO<sub>2</sub>éq.**

En 2016, les secteurs les plus émetteurs de GES étaient : le transport routier (50 % dont 34 % pour l'autoroute), le résidentiel (21 %), l'industrie (13%) et l'agriculture (10 %).



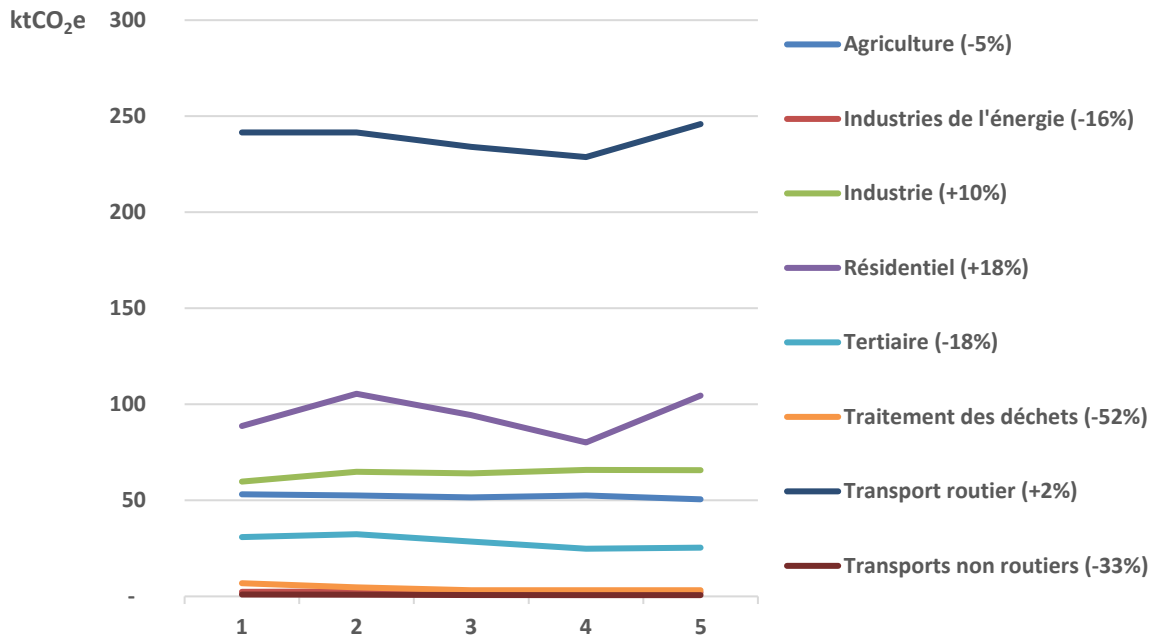
#### Répartition des émissions de GES par secteur (CO<sub>2</sub>e) sur la CABCS

[Source : Diagnostic PCAET – Données 2016 Opteer]

Les émissions du **secteur résidentiel** ont augmenté de **2 %** entre 2008 et 2016.

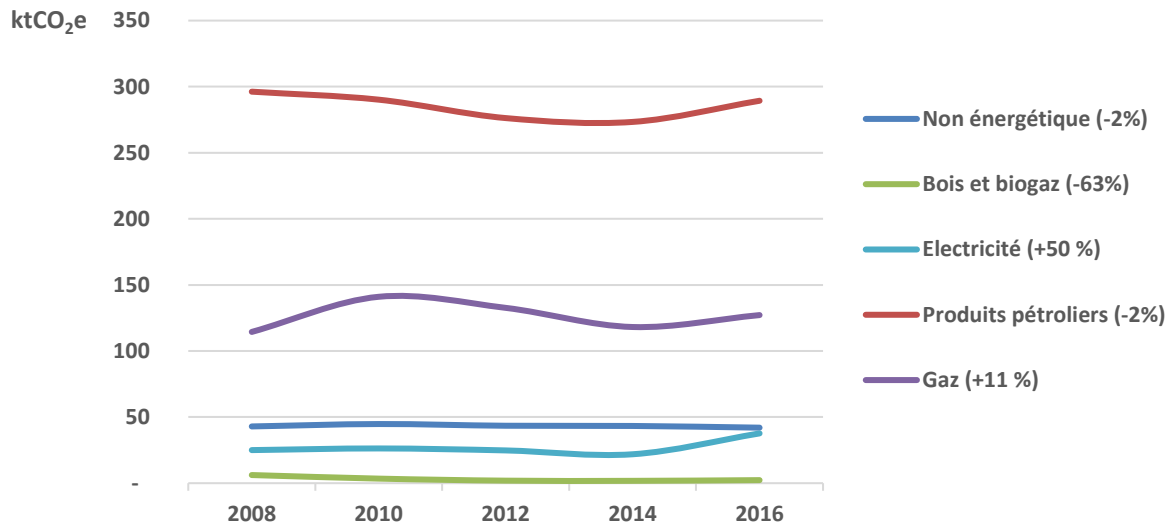
Ceci s'explique en partie par l'augmentation de la consommation d'énergie globale (+3 %), mais aussi par l'augmentation de la consommation de gaz (+11 %).





### Évolution des émissions de GES (ktCO<sub>2</sub>e) par secteur (ktCO<sub>2</sub>e) sur la CABCS

[Source : Diagnostic PCAET – Données 2016 Opteer]



### Évolution des émissions de GES (ktCO<sub>2</sub>e) par énergie (ktCO<sub>2</sub>e) sur la CABCS

[Source : Diagnostic PCAET – Données 2016 Opteer]

**Les enjeux sur les émissions de GES** rejoignent ceux des consommations d'énergie :

- ☞ Améliorer la performance énergétique globale des secteurs résidentiels et tertiaire
- ☞ Réduire la part du fioul et du gaz dans le résidentiel et dans le tertiaire
- ☞ Repenser la mobilité du territoire : développer les mobilités douces, les transports en commun, les transports décarbonés...

## • Production d'énergie renouvelable

Le diagnostic du PCAET analyse **la production d'énergie renouvelable** du territoire.

D'après les données fournies par OPTÉER, la CABCs avait, en 2016, une production d'énergies renouvelables égale à **113 GWh**. Cette production, inférieure à la moyenne régionale, ne représente que **5% de la consommation d'énergie totale**.

En ce qui concerne l'impact sur l'environnement, les énergies renouvelables ont pour objectif principal de diminuer la consommation d'énergies fossiles. Il est donc important de développer les énergies renouvelables qui se substituent aux énergies fossiles : bois énergie, géothermie, méthanisation, solaire thermique. Le développement des énergies renouvelables se substituant à l'électricité a en revanche, en France, et compte tenu du mix électrique actuel, un impact moins significatif sur les émissions de gaz à effet de serre.

Néanmoins, le développement des énergies renouvelables peut générer des problématiques annexes (c'est à dire hors carbone et climat) mais bien réelles sur l'environnement ou la population :

- **Compétition sur l'usage des sols** (agriculture & vignes / PV au sol & éolienne),
- **Impacts paysagers**, notamment concernant l'implantations sur des sites au patrimoine classé type UNESCO (installations éoliennes ou unités de méthanisation),
- **Nuisances sonores** (éoliennes) **et olfactives** (unités de méthanisation),
- **Artificialisation des sols et impacts sur la faune et la flore** (notamment pour les unités de méthanisation),
- **Entrave à la libre circulation des cours d'eau** (pour tout type de barrage hydro-électrique) et **inondations de vallées** (pour les barrages hydro-électriques de grandes dimensions),
- **Impacts sur la qualité de l'air** dans le cas d'un développement massif du bois énergie (nécessité d'introduire des chaudières performantes) et **impacts sur les forêts et la biodiversité** dans le cas d'une mauvaise gestion forestière (coupes rases, non pluralité des essences replantées, techniques de coupe invasives ayant des impacts sur les sols en forêt ...).

### Les enjeux sur les énergies renouvelables sont :

- ☞ Favoriser le développement des EnR se substituant aux énergies fossiles : bois énergie, géothermie, méthanisation (biométhane), solaire thermique,
- ☞ Veiller à la bonne gestion forestière dans le cas d'un développement massif du bois-énergie,
- ☞ Prendre en compte les impacts sur la santé et la qualité de l'air (émissions de particules fines) associés au chauffage au bois.

### 3.1.2. Milieu naturel

#### • **Diversité biologique, faune, flore et habitats naturels**

Le territoire se caractérise par une grande richesse des milieux naturels, mais aussi par la fragilité de certains de ces milieux, notamment face à l'urbanisation.

C'est autour de Beaune et de Chagny que la **pression urbaine** sur les milieux naturels est la plus forte. L'urbanisation y est ancienne, dense, avec un tissu d'entreprises important.

La création progressive, depuis les années 1960, de nombreux secteurs résidentiels, souvent pavillonnaires, a consommé énormément d'espace au détriment des espaces naturels et agricoles.

Les **infrastructures** (routes, voie ferrée, autoroute...) exercent également une pression sur la faune et la flore, en fragmentant des milieux naturels et des corridors de déplacement des êtres vivants.

Les terres agricoles et les espaces naturels voient leur surface se réduire, et les équilibres écologiques sont parfois menacés.

Enfin, les **activités touristiques ou sportives** peuvent également avoir des incidences négatives sur la préservation des habitats les plus sensibles : randonnée, VTT, sports motorisés (quad, motocross) ... Ces activités comportent des risques de dérangements ou de dégradation des habitats, notamment au début de l'été lors de la période de nidification de l'avifaune.

#### **Sites faisant l'objet de mesures de protection ou d'inventaire**

Le territoire de la Communauté d'agglomération Beaune Côte & Sud compte de nombreux sites d'intérêts au titre de la faune, de la flore et des habitats naturels. Plusieurs d'entre eux font l'objet de mesures de protection ou d'inventaire.

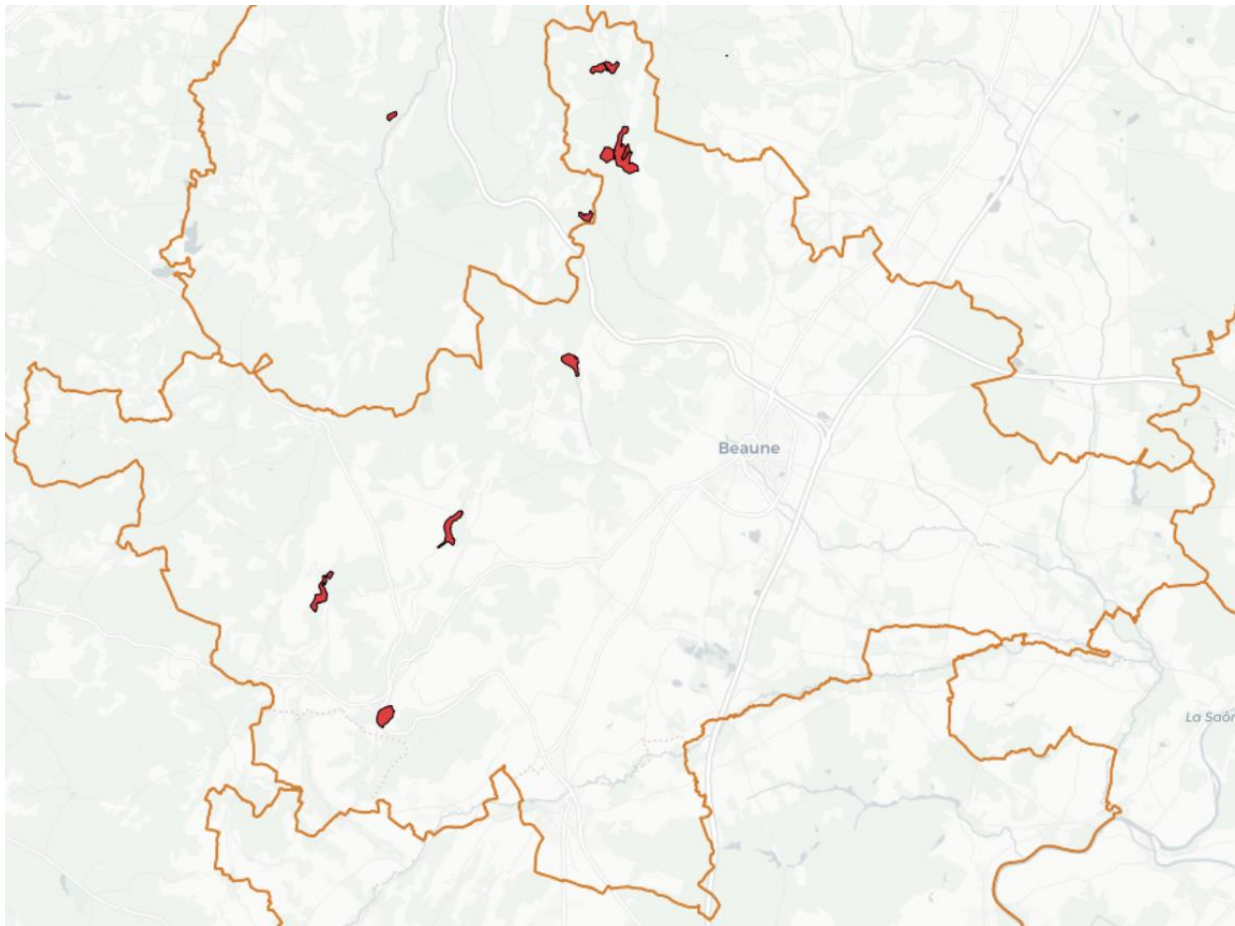
Il n'existe pas de réserve naturelle sur le territoire de la CABCs.

Depuis le 5 mars 2018, un arrêté préfectoral protège les corniches calcaires du département de la Côte d'Or.

Sur le territoire, 9 sites sont recensés, couvrant 220 ha :

- 5 sites concernent le faucon pèlerin, sur les communes de Cormot-Vauchignon, Mavilly-Mandelot, Nantoux, Bouze-les-Beaune, Bouilland et Savigny-les-Beaune,
- 1 sites pour le hibou Grand-Duc, sur la commune de Cormot-Vauchignon,
- 3 sites pour les deux espèces, sur les communes de Cormot-Vauchignon, Baubigny, Saint-Romain et Bouilland.

Durant les périodes de reproduction des espèces, la pratique de l'escalade, y compris la descente en rappel, et le survol à moins de 150 mètres des parois rocheuses par tout aéronef et engin volant téléguidé, sont strictement interdits. En effet, ces espèces sont très sensibles au dérangement, pouvant avoir pour conséquence un abandon de la couvée.



■ Arrêtés de biotope

Source : DREAL BFC [carte-generaliste-bfc](#)

- **Zones Natura 2000**

Deux types de zones sont recensées sur le territoire.

- **5 sites Natura 2000 Directive Habitats ZSC (Zones Spéciales de Conservation)**

1. **Forêt de Cîteaux et environs (13 281 ha - [FR2601013](#))**

Le site présente de grands massifs forestiers et est également classé en ZPS.

2. **Les habitats naturels de l'Arrière Côte de Beaune (3 748 ha) - [FR2600973](#)**

Le site présente une diversité de milieux remarquable, pelouses calcaires, forêts de pentes, falaises... Les diverses influences climatiques (atlantique, méridionale et continentale) permettent l'installation d'espèces faunistiques et floristiques à affinité montagnarde et méditerranéenne.

3. **Gîtes et habitats à chauves-souris en Bourgogne (50 409 ha - [FR2601012](#))**

Le site présente des milieux propices à l'accueil, à la reproduction et à l'alimentation des chauves-souris.

4. **Cavités à chauves-souris en Bourgogne (1 733 ha - [FR2600975](#))**

Le site présente un ensemble de grottes et de cavités naturelles représentant un intérêt pour la reproduction et l'hibernation de nombreuses espèces de chauves-souris.

## 5. Côte Châlonnaise (910 ha – [FR2600971](#))

Le site se compose de 90% de pelouses sèches calcicoles et de landes et présente quelques cavités propices à l'accueil des chauves-souris.

### • 2 sites Natura 2000 Directive Oiseaux ZPS (Zones de Protection Spéciale)

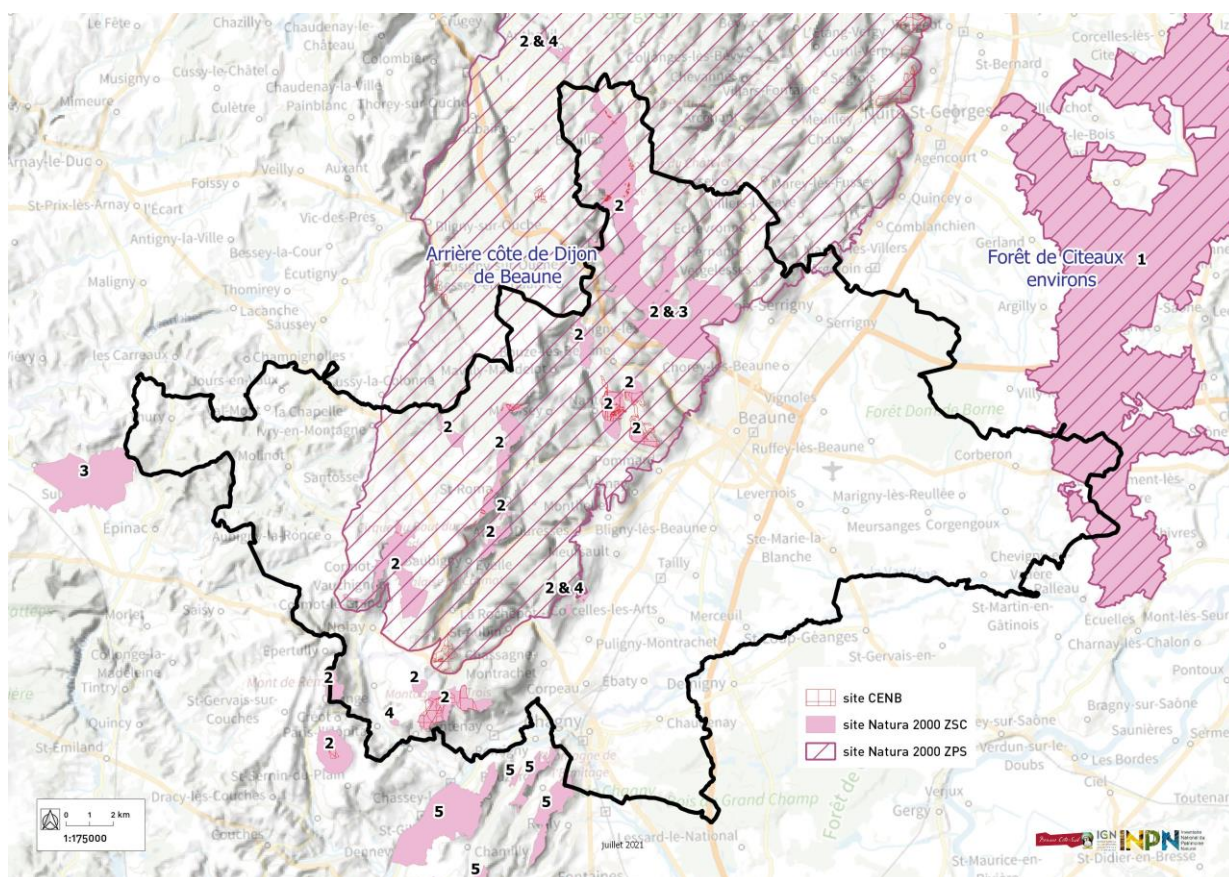
#### 1. Arrière Côte de Dijon et de Beaune (Ouest) (60 720 ha – [FR2612001](#))

Le site présente un vaste ensemble de plateaux calcaires en support de grands massifs forestiers entrecoupés de secteurs ouverts selon un équilibre relativement stable.

#### 2. Forêt de Cîteaux et environs (Est – [FR2612007](#))

Voir ci-dessus dans « directive habitats »

Le **Conservatoire des espaces naturels de Bourgogne** (CENB) a un rôle important dans la préservation de ces différents espaces.



Zones Natura 2000 sur le territoire de la CABCS

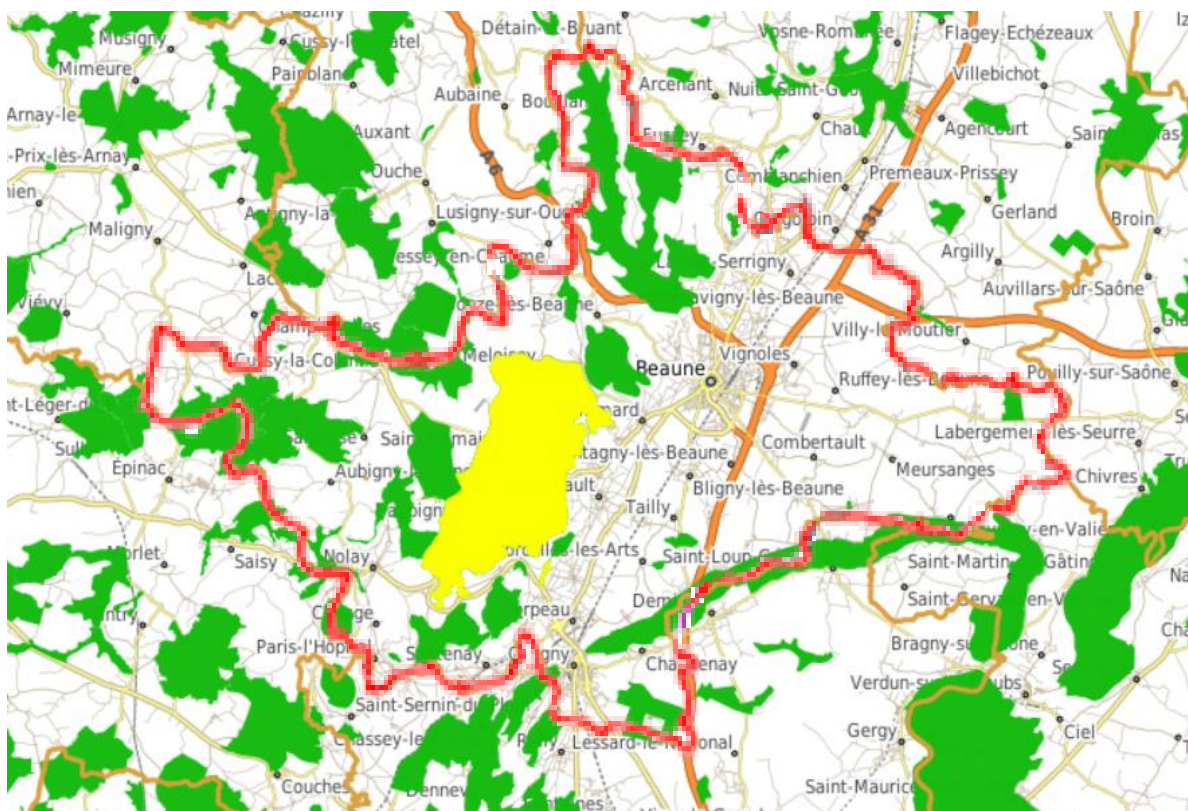
- **Zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF)**

Le territoire compte en outre de nombreuses ZNIEFF (Zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique), de type 1 ou 2<sup>9</sup> :

**a/ Les ZNIEFF de type I**

Le territoire de la CABCS comporte de nombreuses ZNIEFF de type 1 de tailles variées (environ 26 zones). La ZNIEFF la plus grande est la "Côte au sud-est de Beaune" d'une superficie d'environ 5 000 ha.

**Les ZNIEFF de type 1 :** Bois et bocage de Cussy-la-Colonne, Bois Lallemand et ruisseau de la Comme au Bart, Carrières souterraines de Meursault et Puligny-Montrachet, Carrière de la forêt de Chagny, Carrière du Genêtois et ruisseau de Bruyère à Nolay, Combes et plateaux de Savigny-les-Beaune et Bouilland, Côte au sud-est de Beaune, Coteaux de Pommard, Etang de Grande Borne, Gravières de Corcelles-les-Arts et de Tilly, Grottes de Mavilly-Mandelot, Le Pas de Saint Martin, la Molepierre et le bois des roches, Mare de la Polisotte, Mares de l'Ormée combe, Milieux souterrains du Couchois, Mines de Saint-Aubin, Mont Bouton, Mont Reme, Montagne de la Folie, Montagne de l'Ermitage, Pelouses et pré-bois de Pernand-Vergelesses, Bessey-en-Chaume et Thorey-sur-Ouche, Prairies humides de Champignolles et Jours-en-Vaux, Prés des Fontaines de la Louchère à Epertully, réseau d'étangs forestiers du massif de Côteaux, Vallée de la Dheune, Vallée du ruisseau de la Farge à Saisy.



<sup>9</sup> Les ZNIEFF ne constituent pas une mesure de protection mais d'inventaire. Les ZNIEFF de type I sont des espaces sur lesquels ont été identifiées des espèces rares ou menacées. Les ZNIEFF de type II sont de grands ensembles présentant un fonctionnement écologique remarquable.

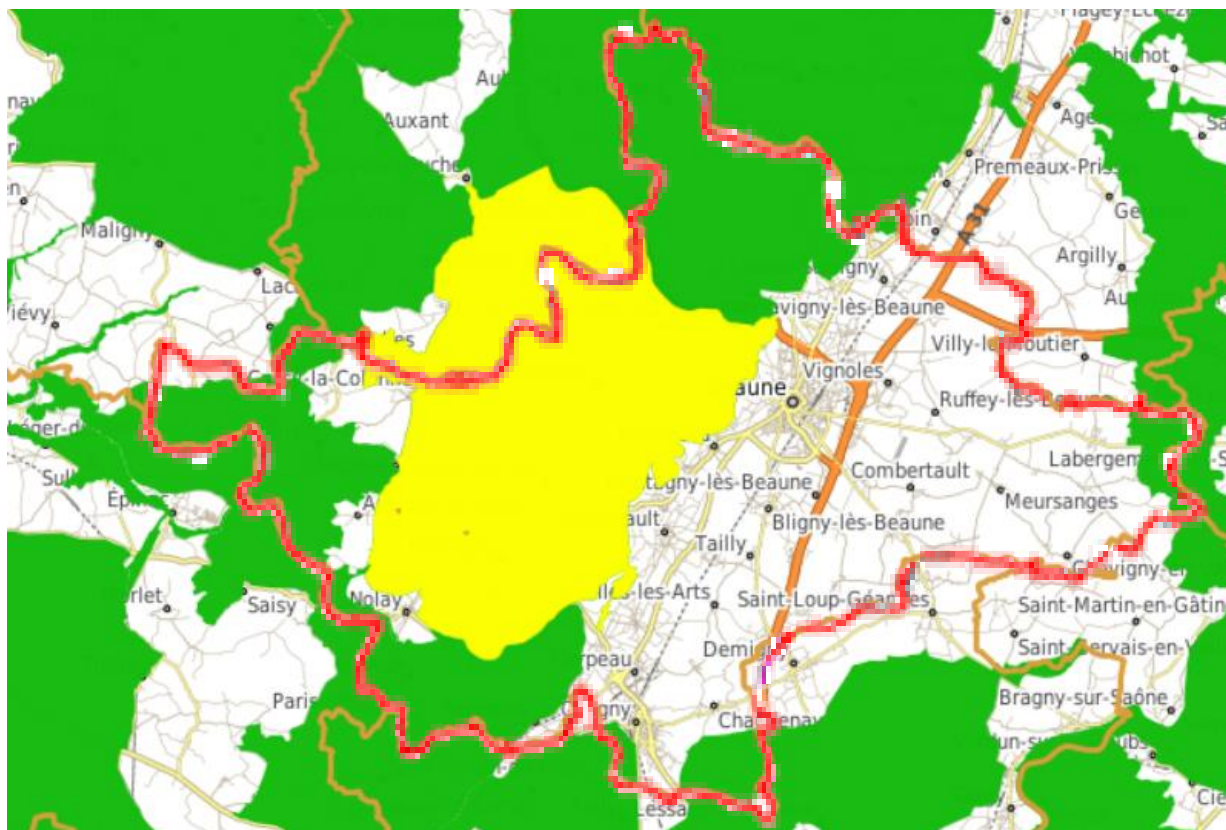
Ces zones désignent majoritairement des milieux abritant des **boisements remarquables**, mais aussi des **milieux humides** (aussi bien dans les combes de la côte viticole que dans la plaine de Saône).

### **b/ Les ZNIEFF de type II**

Les ZNIEFF de type 2 correspondent aux grandes entités paysagères et écologiques du territoire.

La ZNIEFF II de superficie la plus importante s'étend sur plus de 55 000 ha, dont la majorité est située sur le territoire de la Communauté d'agglomération. Il s'agit de la Côte de Beaune.

Sept autres ZNIEFF de type II sont situées, au moins en partie, sur le territoire de la Communauté d'agglomération : Côte chalonnaise de Chagny à Salornay-sur-Guye, Côte de Beaune, Cuesta du pays d'Epinac, Forêts et étangs de Marlou, Chagny et Gergy, Massif boisé de Cîteaux, Monts du Couchois, Pays d'Arnay.



### **Le classement des cours d'eau**

Le classement des cours d'eau est établi pour bénéficier de mesures de protection particulières en vue de limiter l'impact des ouvrages. Ce classement est régi par deux arrêtés au titre de l'article L214-27 du code de l'environnement.

Le premier arrêté établit la **liste 1** des cours d'eau sur lesquels il est interdit d'entraver la continuité écologique par de nouveaux ouvrages et où une mise aux normes de l'existant est nécessaire au moment de leur renouvellement administratif (autorisation,

concession...). La logique visée sur ces tronçons classés dans cette liste 1 est une logique de préservation et la non-dégradation des milieux.

Le second arrêté établit la **liste 2** des cours d'eau sur lesquels la continuité écologique doit être rétablie ou assurée dans les 5 ans qui suivent la publication de l'arrêté. Pour ces tronçons, c'est une logique de restauration qui est objectivée.

Les cours d'eau visés par ces différents arrêtés sont :

- Pour la liste 1 : les petits affluents de la Drée et du Lacanche (petite Drée, Vernée, Farge, Corcelles, ...) au sud-ouest du territoire, ainsi que la Bouvèze et ses affluents (Rhoïn, Chargeolle, Lauve, Meuzin, ...). Quelques affluents de la Vouge, dans la plaine de Saône, sont inscrits sur cette liste (Chairon, Boïse, Manssouze), comme la Cosanne, en tête de bassin, et le ru de Bruyère.
- Pour la liste 2 : les affluents de la Cosanne ainsi que le Meuzin et le ruisseau de Sans-Fond, au nord-est, sont inscrits sur cette liste. A noter que l'Ouche, en dehors du territoire mais dont une partie du bassin versant est située sur le territoire (plateaux de Chamboeuf et de Nolay), est également inscrit sur cette liste.

### **Continuités écologiques**

Le territoire de la Communauté d'Agglomération se caractérise par un patrimoine écologique exceptionnel dont les espaces naturels et forestiers représentent plus de 34 % de sa superficie. Facteurs d'attractivité importants, ces espaces subissent néanmoins une pression croissante (pression foncière, pression climatique) qu'il est nécessaire d'anticiper afin de préserver ce capital naturel.

Le respect de la **Trame verte et bleue** (en cohérence avec le SRCE) est un élément essentiel pour préserver ces espaces et garantir le bon fonctionnement des différents écosystèmes du territoire.

La circulation des espèces, et notamment de la grande faune, est déjà fortement limitée par les obstacles que constituent les infrastructures (autoroute, routes, voie ferrée) et l'urbanisation.

Il est également souhaitable que, au-delà d'une inscription formelle dans les documents d'urbanisme, la gestion des projets d'aménagement et l'instruction des permis de construire prennent réellement en compte la Trame verte et bleue dans la définition des projets, en appliquant la séquence "Eviter, réduire, compenser".

Le rétablissement des continuités écologiques nécessite un travail préalable pour améliorer la connaissance des habitats.

Pour ce faire, la CABCS s'est dotée d'une politique environnementale de gestion des espaces naturels depuis plusieurs années, traduite au travers de différents dispositifs de gestion.

### **Enjeux**

**Les enjeux principaux sont la préservation et la restauration des milieux naturels face aux différentes pressions auxquels ils sont soumis : urbanisation, infrastructures...**



Ces enjeux de préservation et de restauration concernent notamment les **espaces boisés** (à commencer par les boisements remarquables faisant l'objet de mesures d'inventaire ou de classement) et les **milieux humides**.

Sur le territoire, l'enjeu prioritaire au titre des enjeux Natura 2000, est **la préservation et la restauration des pelouses calcaires** en très fortes diminution, notamment à cause de la déprise agricole, de l'enrésinement, de l'urbanisation et de l'activité viticole.

Mais la préservation des milieux naturels ne peut évidemment être dissociée des questions économiques et sociales que posent la **pérennité des activités agricoles**, en prenant en compte le contexte économique auquel sont confrontés les exploitants.

En ce qui concerne les **cours d'eau**, la restauration de la qualité écologique passe nécessairement par des actions fortes, notamment pour les cours d'eau inscrits sur la liste 2.

Par ailleurs, la restauration et la préservation des réservoirs de biodiversité renvoie évidemment à la question d'une **meilleure connaissance du fonctionnement des écosystèmes**.

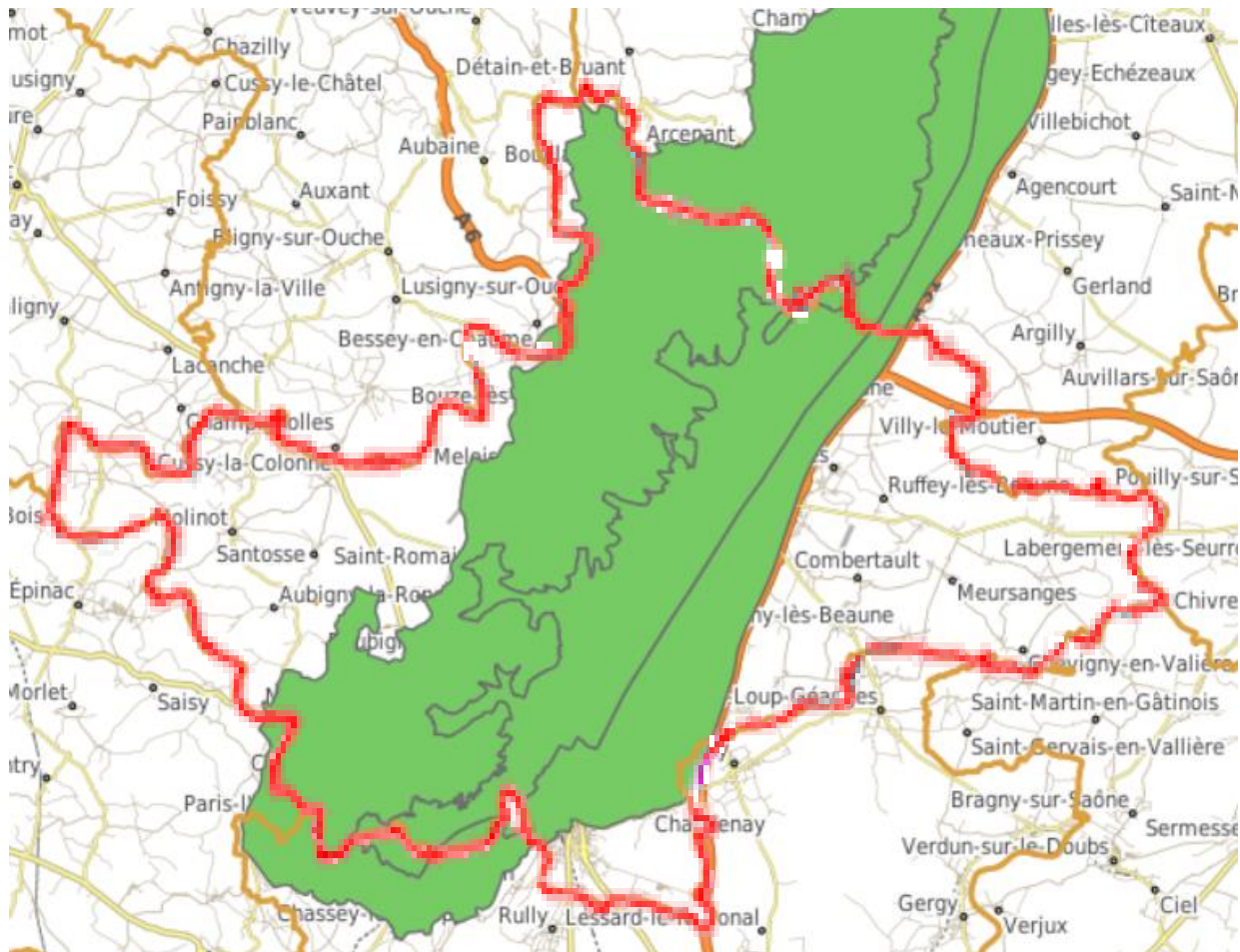
### Les enjeux sur la diversité biologique, faune, flore et habitats naturels

- ☞ Préserver les espaces naturels par la maîtrise de l'urbanisation et le maintien de l'agriculture.
- ☞ Remettre en état les espaces naturels et les réservoirs de biodiversité.
- ☞ Valoriser les forêts qui, outre leur fonction dans les équilibres écologiques du territoire, ont un fort potentiel de séquestration de carbone.
- ☞ Prendre en compte la Trame verte et bleue dans les documents d'urbanisme
- ☞ Améliorer les connaissances sur le fonctionnement écologique et sur l'impact du climat sur les milieux naturels
- ☞ Adapter les pratiques agricoles et viticoles pour préserver la biodiversité

### 3.1.3. Milieu humain

#### • Patrimoine culturel

Les "Climats de Bourgogne", classés au patrimoine mondial de l'UNESCO, sont majoritairement situés sur le territoire de la Communauté de d'agglomération comme le montre la carte ci-dessous :



Climat de Bourgogne

Atlas des patrimoines [Source : [https://carto.ideobfc.fr/1/carte\\_generaliste\\_dreal\\_bfc.map/](https://carto.ideobfc.fr/1/carte_generaliste_dreal_bfc.map/)]

Les Climats de Bourgogne sont un modèle de terroir exceptionnel, lié à la présence de la viticulture. Les pratiques utilisées sont une source d'inspiration à l'échelle mondiale. Ce site culturel unique est le fruit d'une histoire de plus de 2000 ans.

Ce patrimoine culturel est avant tout le résultat d'une activité humaine, dans un équilibre complexe auquel des éléments multiples ont contribué au cours des siècles : caractéristiques du terroir, savoir-faire des vignerons, échanges commerciaux...

Les Climats sont aujourd'hui protégés par leur **inscription sur la Liste du Patrimoine mondial de l'Unesco**, ce qui leur permet une reconnaissance internationale et une protection assurée pour la transmission aux générations futures.

La pérennité de ce patrimoine suppose, pour qu'il reste un patrimoine vivant, un maintien des activités économiques liées à la viticulture et au vin.

Les Climats de Bourgogne, bien qu'ils ne se caractérisent donc pas seulement par un patrimoine bâti, sont aussi remarquables de ce point de vue : villages, chaix, maisons de vigneron, monuments (Hospices de Beaune, Palais des ducs de Bourgogne, Château du Clos de Vougeot, églises, châteaux...), sont des éléments forts qui structurent le paysage et l'identité du territoire.

**L'enjeu est de préserver le patrimoine culturel et architectural du territoire.**

**Mais également d'être attentif à toute évolution du contexte socio-économique qui fragiliserait les équilibres humains qui font des Climats de Bourgogne un patrimoine vivant.**

## • Paysages

On vient de le voir à propos des Climats de Bourgogne, le territoire présente un patrimoine bâti exceptionnel qui structure le paysage.

Même si certains secteurs, notamment en zone urbaine, sont partiellement dégradés par l'urbanisation et les voies de communication, ou par le développement touristique, globalement le territoire présente encore des vues d'une qualité exceptionnelle comme le montrent les quelques photos ci-dessous.



**Montagne de Corton** (photo : Office de tourisme de Beaune & Pays Beaunois)



**Vignes** (photo : Office de tourisme de Beaune & Pays Beaunois)



**Pommard** (photo : Office de tourisme de Beaune & Pays Beaunois)

Les paysages sont évidemment un élément primordial de l'identité et de l'image du territoire. Leur préservation est donc un objectif pour le développement du territoire, son attractivité et son dynamisme.

La mise en valeur des paysages ne peut évidemment se concevoir qu'en lien avec les objectifs de préservation de l'intégrité et de la qualité environnementale des espaces naturels.

Les évolutions en cours sur certains espaces (pressions urbaines et des infrastructures, réduction des activités agricoles...) peuvent menacer l'équilibre et la pérennité des paysages. On se reportera sur ce point au paragraphe sur les espaces naturels.

Plusieurs sites sont classés ou inscrits du fait de leur caractère paysager exceptionnel.

#### Les enjeux sont de différentes natures :

- ☞ Préserver les paysages en lien avec la préservation des milieux naturels.
- ☞ Ne pas laisser le développement urbain appauvrir et dégrader la qualité des paysages.
- ☞ Ne pas fragiliser les paysages par un développement excessif des activités touristiques et sportives : randonnée, VTT, sports motorisés, escalade...

#### • Les risques naturels et technologiques

Les principaux risques naturels recensés sur le territoire sont liés aux **inondations** (par débordement ou par ruissellement et coulée de boue) et aux **mouvements de terrain** (affaissements et effondrements liés aux cavités souterraines, tassements différentiels).

Le territoire est en zone de **sismicité** faible (zone de sismicité 2).

Il n'y a que peu de risques technologiques. Le risque industriel lié aux **Installations classées pour la protection de l'environnement** (ICPE) concerne surtout le sud du territoire. Le transport de matières dangereuses concerne les grands axes de communication.

Par ailleurs, les événements pluvieux intenses, marqués par un ruissellement important, seront de plus en plus fréquents. Ils peuvent entraîner des dégâts importants sur les biens publics et privés. De plus, les capacités d'absorption des sols sont de plus en plus limitées du fait de leur imperméabilisation croissante entraînant une accélération des débits de ruissellement des eaux pluviales.

L'intercommunalité, par sa compétence Gestion des Eaux Pluviales Urbaines (GEPU), peut, dans les limites de la réglementation de l'urbanisme, traiter les phénomènes de ruissellement pluvial, en agglomération, et encourager le traitement alternatif des eaux pluviales et privilégier au maximum le traitement à la parcelle (infiltration à la parcelle, récupération...).

Au total, les actions mises en place par le PCAET paraissent appropriées aux risques présents sur le territoire et aux enjeux identifiés.

La réalisation d'un zonage pluvial intercommunal permettrait de définir des zones prioritaires pour la mise en place de mesures spécifiques pour se prémunir du risque d'inondation.

#### Les enjeux sont variés :

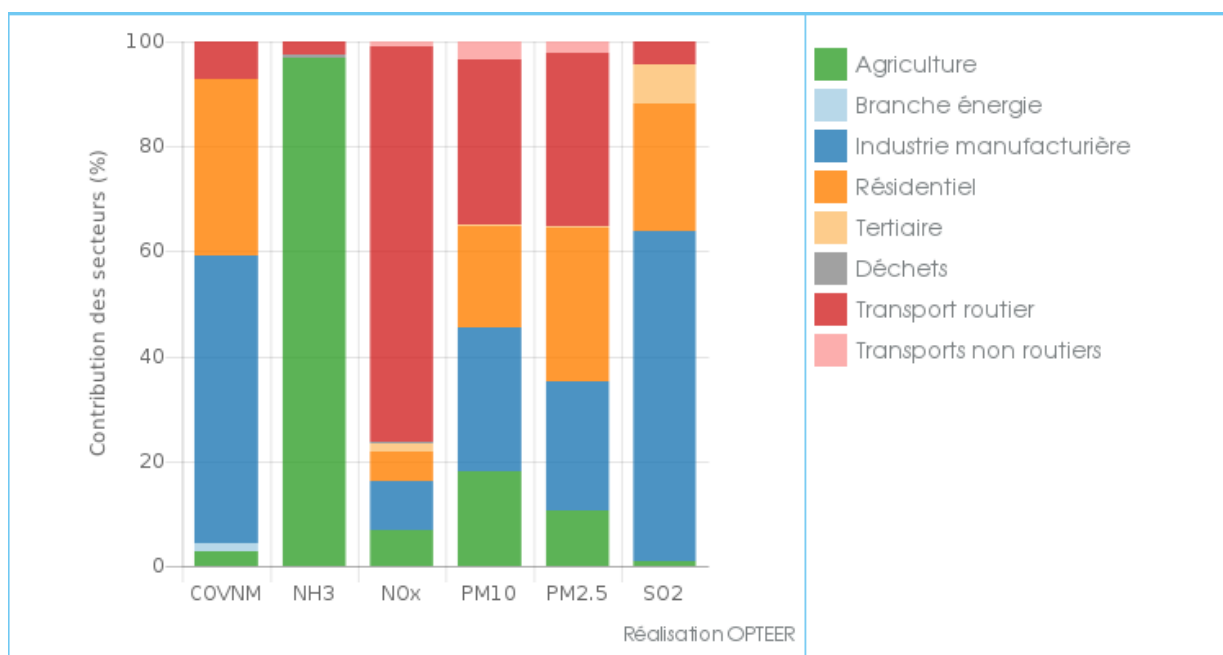
- ☞ Maîtriser et adapter l'urbanisation, notamment sur les secteurs soumis au risque d'inondation (imperméabilisation des sols, augmentation des phénomènes pluvieux intenses).
- ☞ Favoriser de nouvelles pratiques agricoles limitant le ruissellement (traitement alternatif des eaux pluviales, traitement à la parcelle).

## • Qualité de l'air

La qualité de l'air est liée à la concentration de polluants dans l'air ambiant. Ces polluants peuvent être émis par les activités présentes sur le territoire étudié et peuvent provenir de zones voisines en fonction des flux d'air et de la typologie du territoire. La Communauté d'agglomération Beaune Côte & Sud présente la caractéristique de concentrer ses principales activités dans la plaine de la Saône.

### Les émissions de polluants sur le territoire

Les émissions de polluants par secteur d'activité en 2016 sur le territoire sont données sur le graphique ci-dessous :



**Répartition des polluants par secteur d'activité en 2016 sur le territoire de la CABCS**

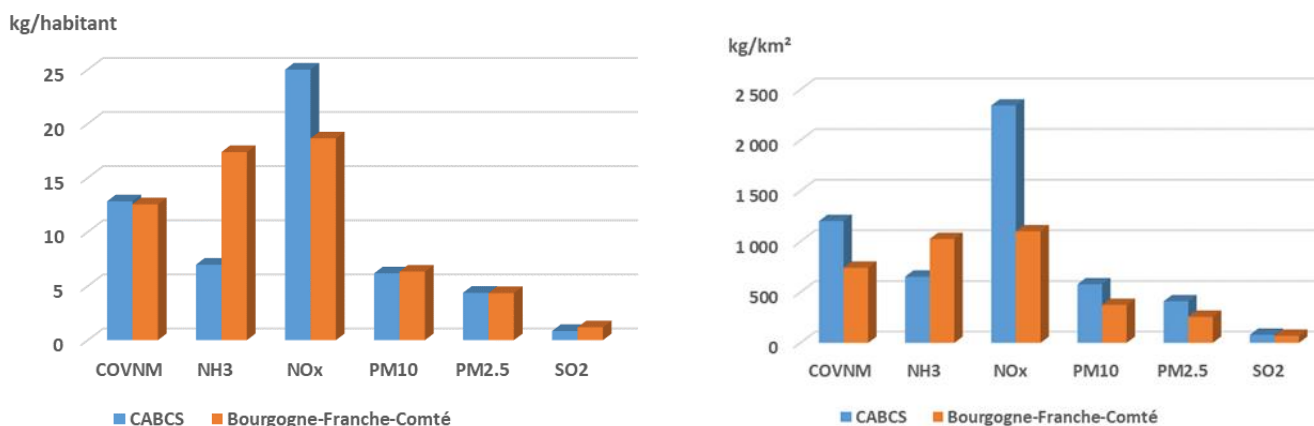
[Source : OPTER]

Le graphique ci-dessus montre le poids relatif des secteurs dans les émissions de polluants atmosphériques :

- Le **transport routier** est la première source d'oxydes d'azote (NOx) et de particules PM10
- Le **résidentiel** est le premier contributeur aux émissions de particules PM2,5. Les émissions de particules du secteur résidentiel provenant essentiellement de la combustion de bois, elles ont lieu sur la période de chauffe et ont, durant cette période, un poids prépondérant. La combustion de bois dans le résidentiel entraîne également l'émission de Composés Organiques Volatils Non Méthaniques (COVNM). Cette pollution est principalement liée à la performance des appareils et à la méconnaissance des bonnes pratiques (utilisation de bois trop humide, allumage et conduite de la combustion).
- L'**agriculture** est la première source d'émissions d'ammoniac (NH<sub>3</sub>) et est également un secteur émetteur de particules lors du travail du sol. Les pratiques de brûlage, principalement dans la viticulture (gelées tardives et brûlages de

déchets de vignes tout au long de l'année), génèrent également des émissions importantes de polluants (particules, dioxine...).

- L'**industrie** est notamment à l'origine d'émissions de particules et de COVNM qui ont un poids relatif important. Les émissions de dioxyde de soufre (SO<sub>2</sub>) proviennent essentiellement de l'industrie, mais les quantités émises sont faibles.



#### Émissions de polluants par habitant et au km<sup>2</sup> pour la CABCS et la Bourgogne Franche-Comté

(Source : Opteer)

Les graphiques ci-dessus permettent de comparer les émissions du territoire avec celles de la région. Les émissions de NO<sub>x</sub> du territoire sont plus élevées que la moyenne régionale, ce qui s'explique par la présence de l'autoroute. Les émissions de COVNM sont également plus élevées. En revanche, les émissions de NH<sub>3</sub> sont sensiblement plus faibles à l'échelle du territoire qu'à l'échelle régionale.

#### Les concentrations

En dehors des abords immédiats des grandes voies de circulation, les **concentrations de polluants atmosphériques de l'air extérieur** respectent les valeurs réglementaires, mais, les objectifs pour la santé humaine de concentrations de particules PM<sub>2,5</sub> et d'ozone ne sont pas toujours atteints.

Par ailleurs, l'**ambroisie**, qui constitue un autre problème de santé publique, est présente sur le territoire et l'utilisation de produits phytosanitaires mérite la vigilance.

Enfin, il faut garder à l'esprit que le véritable problème sanitaire est la **qualité de l'air intérieur** puisque nous passons plus de temps à l'intérieur qu'en extérieur. La qualité de l'air intérieur peut être dégradée par de nombreuses sources de polluants (peintures, colles, produits de nettoyage...) et par un mauvais renouvellement de l'air.

### Les enjeux majeurs pour la qualité de l'air sont les suivants :

- ☞ COV et particules fines : limiter les émissions liées au chauffage au bois (diffusion de bonnes pratiques, suppression des foyers ouverts, renouvellement des systèmes de chauffage).
- ☞ Limiter les émissions de particules issues des pratiques viticoles (gelées tardives, et brûlages de bois de vignes tout au long de l'année).
- ☞ Limiter l'exposition de la population (identifier les ERP installés dans des zones à risque).
- ☞ Qualité de l'air intérieur

### • Bruit

Le bruit est considéré comme une des principales nuisances auxquelles sont soumis les habitants. La gestion des nuisances sonores présente des enjeux importants de santé publique.

D'après le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) du département de la Côte d'Or, les zones les plus touchées par les nuisances sonores se situent principalement le long des principaux axes routiers-

Néanmoins, dans le cadre de l'établissement de la cartographie du bruit sur le département de la Côte d'Or pour définir ce PPBE, il n'est pas apparu de points noirs bruit à proximité des réseaux routiers sur le territoire de la CABCS.

**Le territoire n'est donc pas concerné par de réelles nuisances sonores.**

**Le territoire n'est pas soumis à des nuisances sonores particulières.**

**L'enjeu essentiel est donc le maintien de cette qualité sonore.**



## • Santé

La santé est une thématique transversale liée à la prise en compte des enjeux précédents afin de préserver un environnement favorable à la santé.

Comme nous l'avons vu dans le paragraphe qualité de l'air, le territoire est essentiellement concerné par des **problématiques de concentration de polluants atmosphériques** issus du transport routier : les concentrations élevées concernent donc principalement la population habitant à proximité des axes de l'autoroute et des grandes routes.

Les personnes les plus sensibles à la pollution atmosphérique sont les jeunes enfants, les personnes âgées et les personnes qui souffrent d'insuffisance respiratoire ou qui présentent des troubles allergiques comme les personnes asthmatiques.

Les impacts de la pollution de l'air, et notamment des particules, sur la santé sont de deux types :

- ☞ **à court terme**, quelques heures/jours après l'exposition, ils se manifestent par des troubles tels que : irritations oculaires ou des voies respiratoires, crises d'asthme, exacerbation de troubles cardiovasculaires et respiratoires pouvant conduire à une hospitalisation, et dans les cas les plus graves au décès.
- ☞ **à long terme** (exposition sur plusieurs années), l'exposition à des polluants de l'air favorise le développement de maladies chroniques graves : maladies respiratoires, cardiovasculaires, neurologiques, cancers... pouvant conduire à des décès. Mais la pollution agit également sur des troubles de la reproduction et du développement de l'enfant, des maladies endocriniennes ou encore neurologiques.

Parmi les enjeux signalés au paragraphe "Qualité de l'air" page **Erreur ! Signet non défini.**, on insistera notamment sur l'impact du **chauffage au bois** sur la santé.

La combustion dans des foyers ouverts (cheminées) présente un rendement énergétique très faible et émet des particules fines d'autant plus importantes que le combustible est de qualité médiocre (bois vert, humide).

La résorption des foyers ouverts et le remplacement des équipements de chauffage peu performants (à température de combustion faible) sont donc des objectifs de santé en même temps que des objectifs énergétiques. Le renouvellement des systèmes de chauffage individuels permettrait d'améliorer les rendements et de réduire très fortement les émissions de particules.

Il y a là un enjeu de santé publique. La prise en compte de cet enjeu passe nécessairement par **l'information et la sensibilisation du public**, et par l'aide au renouvellement des systèmes de chauffage, afin de diffuser le chauffage au bois tout en limitant les émissions de particules.

Outre la qualité de l'air, le réchauffement climatique et notamment l'augmentation du **nombre d'épisodes de fortes chaleur** (nombre de jour de canicule) pourront conduire également à des impacts sanitaires tels que des phénomènes de déshydratation, voire à une surmortalité. Les personnes les plus vulnérables sont les personnes âgées et les personnes présentant certaines maladies (Alzheimer, obésité...) ou prenant certains médicaments qui peuvent majorer les effets de la canicule, ou gêner l'adaptation du corps à la chaleur, ainsi que les femmes enceintes et les petits enfants.

En revanche, le territoire étant relativement peu impacté par les nuisances sonores, le bruit ne devrait pas générer d'impact sur la santé.

### Les enjeux portent principalement sur les points suivants :



- ☞ Limiter l'exposition de la population (identifier les ERP installés dans des zones à risque).
- ☞ Limiter les émissions de particules issues du chauffage au bois (diffusion de bonnes pratiques, suppression des foyers ouverts, renouvellement des systèmes de chauffage).
- ☞ Limiter les émissions de particules issues des pratiques viticoles (gelées tardives, et brûlages de bois de vignes tout au long de l'année).
- ☞ Adapter le territoire aux phénomènes de forte chaleur.

### 3.2. Hiérarchisation des enjeux environnementaux

Suite aux analyses effectuées précédemment, nous avons hiérarchisé de manière synthétique dans les tableaux ci-dessous les enjeux environnementaux au regard des caractéristiques du territoire.

Pour la thématique considérée :

- **Faible** : Le territoire ne présente pas d'enjeu spécifique (sur cette thématique, la situation du territoire est analogue à celle d'autres territoires comparables),
- **Moyen** : Le territoire présente des spécificités (sur cette thématique, le territoire présente des vulnérabilités plus importantes que d'autres territoires comparables),
- **Fort** : La thématique constitue un enjeu environnemental particulièrement important à l'échelle du territoire (sur cette thématique, le territoire présente des vulnérabilités importantes).

Thématiques	Observations	Enjeux sur le territoire	Cotation des enjeux		
Milieux physiques			Faible	Moyen	Fort
<p><b>1/ Sols</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Prédominance des espaces agricoles (63%) et forestiers (29%) sur l'occupation des sols.</li> <li>• Impact de l'urbanisation sur les surfaces agricoles et les espaces naturels (artificialisation des sols).</li> <li>• Exploitation du sous-sol : pas d'enjeux identifiés en 2020</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>☞ Limiter la consommation d'espaces naturels et boisés, ainsi que des surfaces agricoles, liée au développement urbain (préservation de la biodiversité et maintien de l'agriculture).</li> <li>☞ Préserver la capacité de séquestration des sols (agroforesterie, haies bocagères, zones humides, forêts diversifiées ...).</li> </ul>			
<p><b>2/ Eaux superficielles et souterraines</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Prélèvements relativement peu importants par rapport au potentiel aquifère des eaux souterraines.</li> <li>• Ressources en eau potable, issues des eaux superficielles et des eaux souterraines, fortement liées à la quantité de précipitations, ce qui implique une vulnérabilité aux épisodes de sécheresse (vigilance sur les nappes de la plaine de la Saône, aux niveaux très bas depuis 2003).</li> <li>• Certains cours d'eau de certaines communes caractérisés par des étiages sévères et assecs totaux.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>☞ Garantir la préservation à long terme des ressources pour l'eau potable, prioritairement des nappes stratégiques.</li> <li>☞ Réduire la vulnérabilité du territoire aux épisodes de sécheresse et aux risques de pénurie d'eau.</li> <li>☞ Maintenir une utilisation optimale de la ressource pour éviter les conflits d'usage.</li> </ul>			

Thématiques	Observations	Enjeux sur le territoire	Cotation des enjeux		
Milieux physiques			Faible	Moyen	Fort
<p><b>2/ Eaux superficielles et souterraines</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Sur les côtes et les hautes-côtes, le sol est peu perméable ce qui provoque un phénomène de ruissellement.</li> <li>• Importantes fluctuations saisonnières de débit sur la rivière de la Dheune.</li> <li>• Eaux de la Dheune de moyenne qualité, qui se dégrade notamment en aval (matières organiques, azotés et nitrates provenant des côtes viticoles en amont des cours d'eau et de l'activité agricole de la plaine).</li> <li>• La viticulture exerce une forte pression polluante (matières organiques).</li> <li>• Aquifères du massif des côtes et hautes côtes classées « médiocres » (pollutions viticoles).</li> <li>• La problématique des nitrates et phosphates n'est pas très présente. En revanche, les concentrations en pesticides sont souvent au-dessus des normes (viticulture).</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>☞ Améliorer la qualité des eaux des bassins versants, en maîtrisant les rejets de polluants organiques et de substances dangereuses.</li> <li>☞ Anticiper les évolutions probables de la ressource en eau liées au changement climatique.</li> </ul>			



Thématiques	Observations	Enjeux sur le territoire	Cotation des enjeux		
Milieux physiques			Faible	Moyen	Fort
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Climat composite, à la charnière entre le climat océanique et le climat semi-continental.</li> <li>• Les hautes-côtes bénéficient d'un microclimat, avec des températures relativement clémentes.</li> <li>• La côte viticole et la plaine de Saône bénéficient d'une influence méridionale, avec une température moyenne plus élevée. Les gelées tardives y sont fréquentes, ce qui a des conséquences importantes pour la viticulture.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>☞ Adaptation à l'augmentation des températures.</li> <li>☞ Pour la côte viticole, adaptation aux gelées tardives.</li> </ul>			
<b>3/ Climat</b>					
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• CABCs à 2 256 GWh en 2016.</li> <li>• Augmentation de +5% par rapport à 2008 (liée en majorité à l'industrie, avec +23%).</li> <li>• Principaux secteurs :                             <ul style="list-style-type: none"> <li>◦ Transport (dont autoroute) : 43%,</li> <li>◦ Résidentiel : 26%,</li> <li>◦ Industrie : 20%,</li> <li>◦ Tertiaire : 8%.</li> </ul> </li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>☞ Améliorer la performance énergétique globale des secteurs résidentiels et tertiaire.</li> <li>☞ Réduire la part du fioul dans le résidentiel.</li> <li>☞ Repenser la mobilité du territoire (développer les mobilités douces, les transports en commun, les transports décarbonés...).</li> <li>☞ Réduire la part d'énergie fossile dans le mix énergétique.</li> <li>☞ Maîtriser la hausse des consommations d'énergie de l'industrie.</li> </ul>			
<b>4/ Consommation d'énergie</b>					

Thématiques	Observations	Enjeux sur le territoire	Cotation des enjeux		
Milieux physiques			Faible	Moyen	Fort
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• CABCs à 498 ktCo<sub>2e</sub> en 2016.</li> <li>• Augmentation de +2% du secteur résidentiel par rapport à 2008, liée à +11% de consommation de gaz.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>☞ Améliorer la performance énergétique globale des secteurs résidentiels et tertiaire.</li> <li>☞ Réduire la part du fioul et du gaz dans le résidentiel et dans le tertiaire.</li> <li>☞ Repenser la mobilité du territoire : développer les mobilités douces, les transports en commun, les transports décarbonés...</li> </ul>			
<b>5/ Émissions de GES</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Principaux secteurs :                             <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Transport : 50%,</li> <li>○ Résidentiel : 21%,</li> <li>○ Industrie : 13%,</li> <li>○ Agriculture : 10%.</li> </ul> </li> <li>• 5% de la consommation énergétique finale du territoire en 2016 (113 GWh).</li> <li>• Le bois énergie représente la principale source d'énergie renouvelable (54 % des EnR), avec une production d'environ 66 GWh/an depuis 2009.</li> <li>• La méthanisation (production de biogaz), avec 20 GWh/an, représente 17 % des EnR (unité de méthanisation de Chagny depuis 2015).</li> <li>• L'énergie éolienne produit en moyenne, depuis 2015, 33 GWh/an soit environ 27% de la production d'énergie renouvelable (parc éolien d'Ivry-en-Montagne et de Santosse).</li> </ul>				
<b>6/ Production d'EnR</b>		<ul style="list-style-type: none"> <li>☞ Favoriser le développement des EnR se substituant aux énergies fossiles : bois énergie, géothermie, méthanisation (biométhane), solaire thermique.</li> <li>☞ Veiller à la bonne gestion forestière dans le cas d'un développement massif du bois-énergie.</li> <li>☞ Prendre en compte les impacts sur la santé et la qualité de l'air (émissions de particules fines) associés au chauffage au bois.</li> </ul>			

Thématiques	Observations	Enjeux sur le territoire	Cotation des enjeux		
Milieux naturels			Faible	Moyen	Fort
<p><b>7/ Diversité biologique, faune, flore, habitats naturels, zones humides, continuités écologiques</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le territoire se caractérise par une grande richesse des milieux naturels, mais aussi par la fragilité de certains de ces milieux, notamment face à l'urbanisation.</li> <li>Grande pression urbaine sur les milieux naturels autour de Beaune et de Chagny.</li> <li>Création progressive, depuis les années 1960, de nombreux secteurs résidentiels, souvent pavillonnaires, au détriment des espaces naturels et agricoles.</li> <li>Nombreux sites d'intérêts au titre de la faune, de la flore et des habitats naturels (avec mesures de protection ou inventaires).</li> <li>Il n'existe pas de réserve naturelle sur le territoire de la CABCS.</li> <li>Nombreuses ZNIEFF, de type 1 ou 2.</li> <li>Deux types de zones Natura 2000 :                         <ul style="list-style-type: none"> <li>6 sites Directive Habitats ZSC,</li> <li>2 sites Directive Oiseaux ZPS.</li> </ul> </li> <li>Classements cours d'eau (listes 1 et 2).</li> <li>Circulation des espèces fortement limitée par les infrastructures routières et l'urbanisation.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Préserver les espaces naturels par la maîtrise de l'urbanisation et le maintien de l'agriculture.</li> <li>Remettre en état les espaces naturels et les réservoirs de biodiversité.</li> <li>Valoriser les forêts qui, outre leur fonction dans les équilibres écologiques du territoire, ont un fort potentiel de séquestration de carbone.</li> <li>Prendre en compte la Trame verte et bleue dans les documents d'urbanisme.</li> <li>Améliorer les connaissances sur le fonctionnement écologique et sur l'impact du climat sur les milieux naturels.</li> <li>Adapter les pratiques agricoles et viticoles pour préserver la biodiversité.</li> </ul>			

Thématiques	Observations	Enjeux sur le territoire	Cotation des enjeux		
Milieux humains				Faible	Fort
<p><b>8/ Patrimoine culturel et architectural</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• "Climats de Bourgogne", classés au patrimoine mondial de l'UNESCO et liés à la présence de la viticulture, majoritairement situés sur la CABCs.</li> <li>• Territoires protégés par leur inscription sur la Liste du Patrimoine mondial de l'Unesco.</li> <li>• La pérennité de ce patrimoine suppose, un maintien des activités économiques liées à la viticulture et au vin.</li> <li>• Un patrimoine bâti remarquable, qui structure le paysage.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>☞ Préserver le patrimoine culturel et architectural du territoire.</li> <li>☞ Être attentif à toute évolution du contexte socio-économique qui fragiliserait les équilibres humains qui font des Climats de Bourgogne un patrimoine vivant.</li> </ul>			
<p><b>9/ Paysages</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Des paysages remarquables, d'une qualité exceptionnelle (« Climats de Bourgogne »), comme éléments primordiaux de l'identité et de l'image du territoire.</li> <li>• Les évolutions en cours sur certains espaces (pressions urbaines et des infrastructures, réduction des activités agricoles ...) peuvent menacer l'équilibre et la pérennité des paysages.</li> <li>• Plusieurs sites classés ou inscrits du fait de leur caractère paysager exceptionnel.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>☞ Préserver les paysages en lien avec la préservation des milieux naturels.</li> <li>☞ Ne pas laisser le développement urbain appauvrir et dégrader la qualité des paysages.</li> <li>☞ Ne pas fragiliser les paysages par un développement excessif des activités touristiques et sportives : randonnée, VTT, sports motorisés, escalade...</li> </ul>			



Thématiques	Observations	Enjeux sur le territoire	Cotation des enjeux		
Milieux humains			Faible	Moyen	Fort
<p><b>10/ Risques naturels et technologiques</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Principaux risques naturels :                             <ul style="list-style-type: none"> <li>◦ Inondations (coulée de boue, débordement, ruissellement),</li> <li>◦ Mouvements de terrain (affaissements et effondrements liés aux cavités souterraines, tassements différentiels).</li> </ul> </li> <li>• Le territoire est en zone de sismicité faible (zone de sismicité 2).</li> <li>• Peu de risques technologiques.</li> <li>• Le risque industriel lié aux sites ICPE concerne surtout le sud du territoire.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>☞ Maîtriser et adapter l'urbanisation, notamment sur les secteurs soumis au risque d'inondation (imperméabilisation des sols, augmentation des phénomènes pluvieux intenses).</li> <li>☞ Favoriser de nouvelles pratiques agricoles limitant le ruissellement (traitement alternatif des eaux pluviales, traitement à la parcelle).</li> </ul>			
<p><b>11/ Qualité de l'air</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La CABCS présente la caractéristique de concentrer ses principales activités dans la plaine de la Saône.</li> <li>• Le résidentiel est le premier contributeur aux émissions de particules PM2,5. Les émissions de particules du secteur résidentiel provenant essentiellement de la combustion de bois, elles ont lieu sur la période de chauffe (hiver), principalement liée à la mauvaise performance des appareils et à la méconnaissance des bonnes pratiques.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>☞ COV et particules fines : limiter les émissions liées au chauffage au bois (diffusion de bonnes pratiques, suppression des foyers ouverts, renouvellement des systèmes de chauffage).</li> <li>☞ Qualité de l'air intérieur.</li> </ul>			

Thématiques	Observations	Enjeux sur le territoire	Cotation des enjeux		
Milieux humains			Faible	Moyen	Fort
<p><b>11/ Qualité de l'air</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le transport routier est la première source d'oxydes d'azote (NOx) et de particules PM10. Les émissions de NOx du territoire sont plus élevées que la moyenne régionale, ce qui s'explique par la présence de l'autoroute.</li> <li>L'agriculture est la première source d'émissions d'ammoniac (NH3) et est également un secteur émetteur de particules lors du travail du sol.</li> <li>Les pratiques de brûlage liées à la viticulture (gelées tardives et brûlages de déchets de vignes tout au long de l'année), génèrent également des émissions importantes de polluants (particules, dioxine...).</li> <li>L'industrie est notamment à l'origine d'émissions de particules et de COVNM.</li> <li>Les concentrations de polluants atmosphériques de l'air extérieur respectent les valeurs réglementaires, mais les objectifs pour la santé humaine de concentrations de particules PM2,5 et d'ozone ne sont pas toujours atteints.</li> <li>Vigilance sur qualité de l'air intérieur (peinture, colles ...) et sur l'ambroisie.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>☞ Limiter les émissions de particules issues des pratiques viticoles (gelées tardives, et brûlages de bois de vignes tout au long de l'année).</li> <li>☞ Limiter l'exposition de la population (identifier les ERP installés dans des zones à risque).</li> </ul>			

Thématiques	Observations	Enjeux sur le territoire	Cotation des enjeux		
Milieux humains			Faible	Moyen	Fort
<b>12/ Bruit</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Peu de nuisances sonores, mise à part près des grands axes routiers de circulation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>☞ Le territoire n'est pas soumis à des nuisances sonores particulières. L'enjeu essentiel est donc le maintien de cette qualité sonore.</li> </ul>			
<b>13/ Santé</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La santé est une thématique transversale liée à la prise en compte des enjeux précédents afin de préserver un environnement favorable à la santé.                         <ul style="list-style-type: none"> <li>• Impacté notamment par :                                 <ul style="list-style-type: none"> <li>○ La qualité de l'air médiocre, principalement pour les populations habitant à proximité des axes de l'autoroute et des grandes routes, et liés aux appareils de chauffage au bois non performants (notamment par les foyers ouverts).</li> <li>○ Les épisodes de fortes chaleurs, liés au changement climatique.</li> </ul> </li> </ul> </li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>☞ Limiter l'exposition de la population (identifier les ERP installés dans des zones à risque).</li> <li>☞ Limiter les émissions de particules issues du chauffage au bois (diffusion de bonnes pratiques, suppression des foyers ouverts, renouvellement des systèmes de chauffage).</li> <li>☞ Limiter les émissions de particules issues des pratiques viticoles (gelées tardives, et brûlages de bois de vignes tout au long de l'année).</li> <li>☞ Adapter le territoire aux phénomènes de forte chaleur.</li> </ul>			

#### 4. ANALYSE DES EFFETS NOTABLES PROBABLES DE LA MISE EN OEUVRE DU PCAET

Le présent paragraphe porte sur l'analyse des effets notables probables sur l'environnement liés à la mise en œuvre des orientations et actions du Plan Climat.

**Ces effets sont analysés en fonction de leur caractère positif ou négatif, direct ou indirect, temporaire ou permanent, à court, moyen ou long terme ou encore en fonction de l'incidence née du cumul de ces effets.**

Cette analyse est faite au regard des enjeux environnementaux identifiés au paragraphe précédent.

##### a. Méthode d'analyse

L'analyse des effets a été réalisée en croisant les enjeux environnementaux potentiellement sensibles et les actions du Plan Climat. Ces effets sont classés selon 5 catégories, assorties d'un code couleur.

<b>Effet « très favorable »</b>	L'action / l'orientation a un effet direct très favorable sur l'enjeu environnemental associé. Aucun effet défavorable n'est identifié.
<b>Effet « a priori favorable »</b>	L'action / l'orientation devrait avoir des effets favorables directs ou indirects sur l'enjeu environnemental associé. Aucun effet défavorable n'est identifié.
<b>Aucun effet notable</b>	L'action / l'orientation n'engendre aucun effet notable favorable ou défavorable sur l'enjeu environnemental associé.
<b>Effet « potentiellement défavorable »</b>	L'action / l'orientation peut présenter des effets défavorables si des mesures ne sont pas prévues. Leurs impacts devraient rester limités.
<b>Effet « très défavorable »</b>	L'action / l'orientation engendre des effets notables défavorables.

L'analyse des effets est présentée sous forme de tableau. Chaque cellule, au croisement des enjeux et des actions/orientations, contient les éléments descriptifs synthétiques d'analyse des effets et est qualifiée selon le code couleur ci-dessus.

Une analyse spécifique a été effectuée sur les **zones Natura 2000**, afin d'analyser les **effets notables du programme d'action sur ces zones** (voir **Annexe 2**). Un tableau présente les résultats de cette analyse. Les incidences sur les zones Natura 2000 sont également classées selon le même code couleur présenté ci-dessus.

##### b. Analyse des effets notables probables

L'analyse des effets notables a été réalisée par l'intermédiaire du **tableau d'analyse des effets en Annexe 1**, de manière à rendre compte des **effets notables probables** des actions sur **l'environnement**.

Ces effets sont étudiés, action par action, au regard de **15 critères et enjeux** pouvant présenter des impacts potentiels :

- Sols
- Eaux superficielles

- Eaux souterraines
- Adaptation au changement climatique
- Consommation d'énergie
- Emission de GES,
- Production d'EnR
- Diversité biologique et continuité écologique
- Faune, flore et habitats naturels
- Paysages naturels
- Patrimoine culturel, architectural et archéologique,
- Qualité de l'air,
- Gestion des déchets,
- Bruit,
- Santé.

### **c. Conclusions sur les effets notables probables**

L'analyse montre que l'effet du Plan Climat sur les enjeux environnementaux locaux et sur les zones Natura 2000 sera **globalement favorable**.

Parmi les 20 actions définies dans le PCAET, seulement **10 actions** ont été identifiées comme pouvant avoir des effets « **potentiellement défavorables** » sur l'environnement :

- **Action 1** : *Soutenir les filières économiques vers des pratiques exemplaires*
- **Action 3** : *Développer la sobriété énergétique et les modes doux*
- **Action 4** : *Limiter les déplacements et favoriser les alternatives à la voiture individuelle*
- **Action 5** : *Intégrer les enjeux énergie climat dans les outils de planification et les opérations d'aménagement*
- **Action 6** : *Améliorer la qualité énergétique du parc de logements existant*
- **Action 7** : *Encourager le développement de la filière biomasse*
- **Action 8** : *Promouvoir le déploiement du solaire*
- **Action 9** : *Développer les autres énergies renouvelables*
- **Action 12** : *Conforter la place de la nature en zone urbaine et en zone rurale*
- **Action 17** : *Accompagner et sensibiliser les communes à la gestion de leur patrimoine communal*

Certaines sous-actions, définies au sein de ces 10 actions, pourront avoir des effets « **potentiellement défavorables** » si des mesures ne sont pas prévues. Néanmoins, la grande majorité de ces effets sont minimes, et largement évitables.

On notera également que certaines actions ne sont pas suffisamment avancées pour qu'il soit possible, dans le cadre de l'EES, de statuer sur les effets de l'action. Nous avons alors identifié des points de vigilance. Ceux-ci ont été repris dans les fiches actions. Il sera de la responsabilité du pilote de l'action de veiller à la bonne prise en compte de ces points de vigilance.

**Par ailleurs, certaines des actions du Plan Climat devront faire l'objet d'une évaluation environnementale spécifique.**

En effet, si ces actions relèvent d'une ou plusieurs rubriques énumérées dans le tableau annexé à l'article R.122-2 du Code de l'Environnement, elles seront soumises soit

directement à une évaluation environnementale, soit à un examen au cas par cas (qui déterminera si elles doivent ou non faire l'objet d'une évaluation environnementale).

On peut donc considérer que les actions susceptibles d'avoir un impact potentiel important sur l'environnement feront de toute façon l'objet d'une évaluation environnementale spécifique.

**A l'issue de cette analyse, il est possible de conclure sur les points suivants :**

1. Le programme d'action a des **effets très positifs sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre et des consommations d'énergie** avec une grande majorité d'actions ayant un impact positif sur ces thèmes.
2. Le développement des **énergies renouvelables** est globalement bien pris en compte, avec la volonté de développer plus particulièrement la filière **biomasse** (bois énergie et méthanisation), le **solaire** (solaire thermique et PV) et la **géothermie** (qui présente un potentiel globalement favorable sur le territoire).

Sur le développement du **GNV et bioGNV** (véhicules privés et publics, autobus et BOM, stations multimodales), les actions en restent pour l'instant au stade des études, sans actions concrètes immédiates.

Par ailleurs, des points de vigilance sont à prendre en compte sur le photovoltaïque : ces installations devraient faire l'objet d'une évaluation carbone pour démontrer leur impact positif en termes d'émissions de gaz à effet de serre (en fonction, notamment, de la provenance des panneaux), et d'une analyse systématique pour favoriser une bonne implantation avec le bâti et le patrimoine architectural. Le photovoltaïque doit également être privilégié sur les toits plutôt que sur les sols, ou bien, le cas échéant, sur des terrains artificialisés ou dégradés (parkings, zones industrielles abandonnées, anciennes décharges, terrains en friche non exploitables ...), afin de ne pas induire de compétition dans l'usage des sols (terrains agricoles, espaces naturels, forêts ...).

3. La plupart des autres points de vigilance issus de l'analyse portent sur **l'imperméabilisation des sols** (construction de nouvelles pistes cyclables, implantation de nouvelles unités de méthanisation ...), ainsi que sur les **émissions de GES engendrées par les différents travaux et nouvelles activités**.

Les points de vigilance relevés lors de l'analyse seront à considérer lors de la mise en œuvre des différents projets, mais le programme d'action reste, dans son ensemble, très positif et cohérent, ce qui démontre l'ambition du Plan Climat de la Communauté d'Agglomération Beaune Côtes et Sud.

## 5. EVALUATION DES INCIDENCES NATURA 2000 DU PCAET

### a. Méthode d'évaluation des incidences Natura 2000

Un PCAET peut être susceptible d'affecter un site Natura 2000 lorsqu'il prévoit par exemple des possibilités d'urbanisation et d'aménagement sur ou à proximité de ce site. Il convient par conséquent d'évaluer les incidences potentielles du PCAET sur les sites Natura 2000 présents sur le territoire ou à proximité.

Ces incidences peuvent être de différentes natures :

- Risques de **détérioration** et/ou de **destruction d'habitats naturels et d'espèces** d'intérêt communautaire à l'intérieur d'un site Natura 2000 (par consommation d'espaces) ;
- Risque de **détérioration des habitats** d'espèces ;
- Risques de **perturbation du fonctionnement écologique** du site ou de dégradation indirecte des habitats naturels ou habitats d'espèces (perturbation du fonctionnement des zones humides, pollutions des eaux...) ;
- Risques **d'incidences indirectes** sur des espèces mobiles qui peuvent effectuer une partie de leur cycle biologique en dehors du site Natura 2000 : zone d'alimentation, transit, gîtes de reproduction ou d'hivernage. Ce type de risque concerne notamment la perturbation des oiseaux (dérangements).

Le présent paragraphe porte sur l'évaluation des incidences Natura 2000 pouvant être engendrées par les actions et orientations du PCAET. Cette analyse porte dans un premier temps sur une évaluation préliminaire systématique dans le respect de l'article R414-23 alinéa I-2° du code de l'environnement. En fonction des résultats, une évaluation plus approfondie pourra être nécessaire.

#### Les limites de cet exercice :

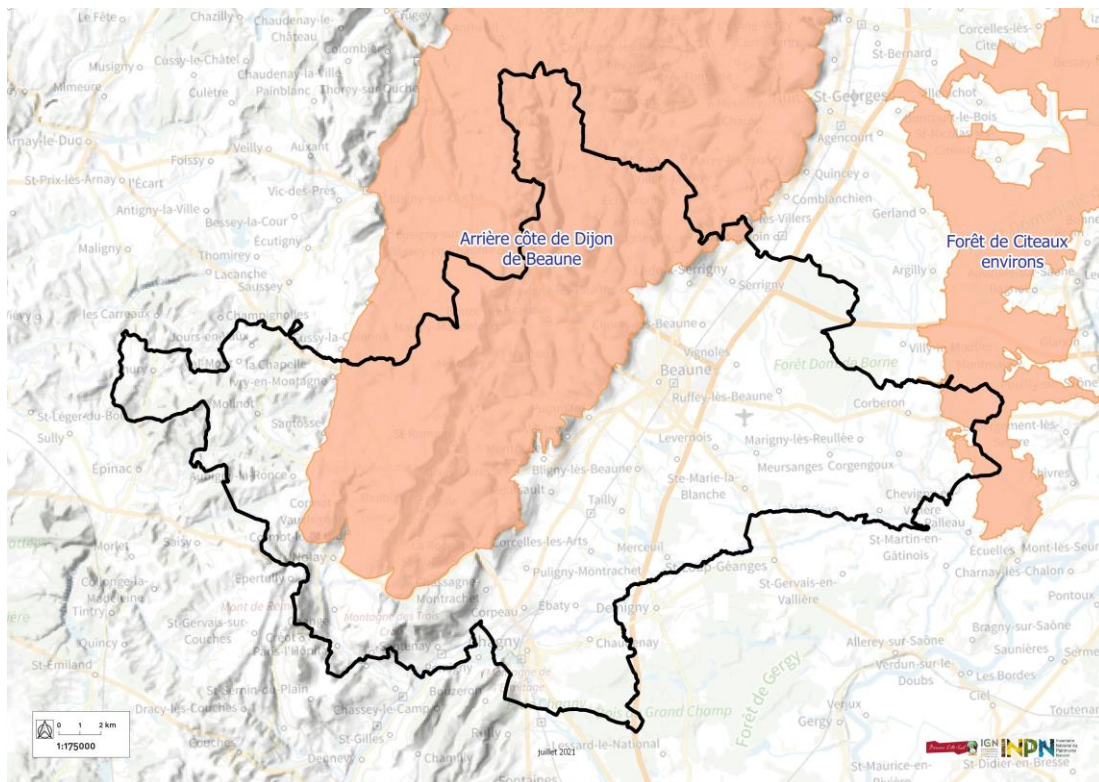
De manière générale, les actions du PCAET portent davantage sur les choix et modes de conception des aménagements et des constructions que sur la réalisation même de projets. Ainsi, à ce stade d'avancement de la démarche, le lieu d'implantation de la grande majorité des actions n'est pas encore précisé (à l'intérieur ou en dehors des zones Natura 2000).

Aussi, l'analyse des incidences du plan d'action du PCAET sur les Zones Natura 2000 comporte une marge d'incertitude. Elle sera étayée lors de la définition de chaque projet. En effet, tout projet susceptible d'avoir un impact environnemental significatif fera l'objet d'une évaluation environnementale ou d'un examen au cas par cas (cf article R122-2 du Code de l'environnement).

### b. Analyse des incidences

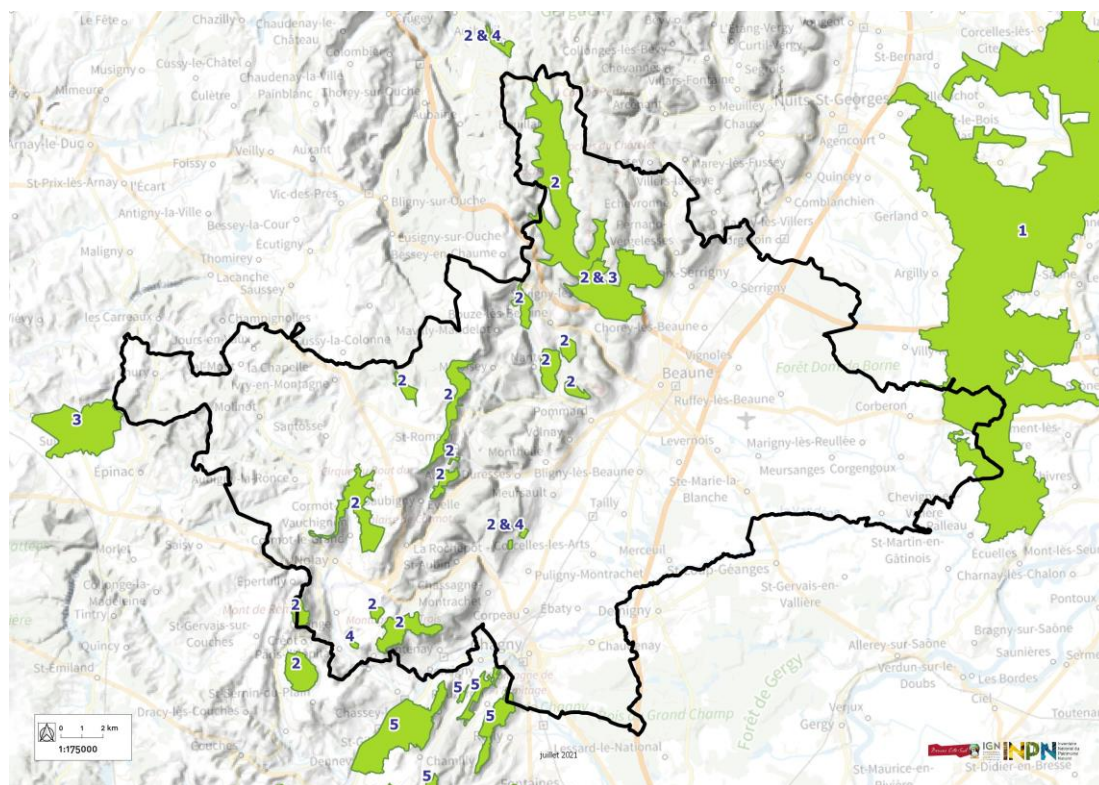
Le territoire de la Communauté d'Agglomération Beaune Côte et Sud présente **8 sites Natura 2000** détaillés au paragraphe 3.1.2 de l'état initial de l'environnement.

L'évaluation des incidences du PCAET sur ces zones Natura 2000 a été faite en prenant en compte l'ensemble des actions et orientations fixées par le PCAET.



**Zones Natura 2000 – Directive Oiseaux ZPS**

[Source : DREAL BFC, [ternum-bfc.fr](http://ternum-bfc.fr)]



**Zones Natura 2000 – Directive Habitats ZSC**

[Source : DREAL BFC, [ternum-bfc.fr](http://ternum-bfc.fr)]



### Légende :

1. Forêt de Cîteaux et environs
2. Les habitats naturels de l'Arrière Côte de Beaune
3. Gîtes et habitats à chauves-souris en Bourgogne
4. Cavités à chauves-souris en Bourgogne
5. Côte Châlonnaise

Le programme d'action du PCAET comporte **20 actions**, dont la plupart, soit par leur nature, soit par leur éloignement, **ne peuvent avoir aucun effet notable sur les zones Natura 2000 recensées.**

Le tableau en **Annexe 2** analyse l'incidence potentielle des actions restantes sur les zones Natura 2000.

Le tableau prend en compte l'impact des actions sur :

- les sols,
- les eaux (souterraines et superficielles),
- la diversité biologique et la continuité écologique, la faune, la flore, les habitats naturels,
- la qualité de l'air.

Dans ce tableau nous avons pris en compte seulement les effets ayant potentiellement un impact direct sur les milieux naturels. Ainsi, nous n'avons pas pris en compte les impacts indirects sur l'adaptation du territoire au changement climatique, la consommation d'énergie, la production d'EnR, le patrimoine culturel architectural et archéologique, la santé, la gestion des déchets, le bruit et les paysages naturels.

L'analyse des incidences potentielles des actions sur les zones Natura 2000, en **Annexe 2**, fait apparaître les points suivants :

- Les actions participent pour la majorité à **l'amélioration de la qualité de l'air** ou n'ont aucun effet notable sur celui-ci.
- Une majorité des actions **améliorent également la qualité des eaux, des sols et participent à la préservation de la faune, de la flore, des habitats naturels et des continuités écologiques.**
- Ainsi **14 actions, soit 67 % des actions**, ont une incidence **uniquement positive** sur les zones Natura 2000.
- Cependant il y a des points de vigilance à prendre en compte. Il faut en particulier veiller à **limiter l'artificialisation et l'imperméabilisation des sols, et ne pas implanter de nouveaux aménagements en zones naturelles sensibles.**

### c. Conclusions sur les effets notables probables en zones Natura 2000

Globalement, en l'état actuel des informations sur l'implantation des équipements ou bâtiments, l'analyse de l'incidence du PCAET sur les zones Natura 2000 **ne fait pas apparaître d'effet négatif probable des actions.**

Cependant, les points de vigilance indiqués devront être analysés dans une seconde étape, lorsque la localisation des projets aura été déterminée.

Lorsque qu'un projet, un document de planification, un chantier ou une manifestation est localisé au sein ou à proximité d'un site Natura 2000 et qu'il est listé dans **les listes**

**d'activités soumises**, celui-ci doit faire l'objet d'une **évaluation d'incidence au titre de Natura 2000**.

Trois listes définissent le champ d'application de l'évaluation des incidences :

- Une liste nationale fixée par décret paru le 9 avril 2010 (complétée par le décret du 11 avril 2010)
- Deux listes locales fixées par arrêtés préfectoraux :
  - Arrêté préfectoral du 9 septembre 2011
  - Arrêté préfectoral du 17 septembre 2013

## 6. COHERENCE AVEC LES PLANS ET PROGRAMMES

Selon les dispositions réglementaires rappelées au § 2.3 ci-dessus (voir page 7), **le Plan Climat doit être cohérent avec :**

- ✓ le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) de Bourgogne-Franche-Comté – 2019.
- ✓ le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT),
- ✓ la Stratégie Nationale Bas-Carbone (SNBC) – Révision 2018.

Par ailleurs, le Plan Climat doit également prendre en compte :

- ✓ les Schémas d'Aménagements de Gestion de l'Eau (SAGEs) de la région Bourgogne-Franche-Comté, existants et en cours d'élaboration,
- ✓ le Programme Local de l'Habitat (PLH) 2012-2018 ainsi que le nouveau PLH 2019-2025 en cours d'élaboration.

**N.B. Aucun Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA) n'est applicable sur le territoire.**

### a. Objectifs du PCAET

La stratégie du PCAET définit les objectifs chiffrés suivants pour **2027** :

- Réduction de la **consommation énergétique de 19 % en 2027**, par rapport à **2016**, avec une réduction annuelle de **3,5 % par an entre 2021 et 2027**.
- Réduction des **émissions de GES de 34 % en 2027**, par rapport à **2016**, avec une réduction annuelle de **6,7 % entre 2021 et 2027**.

Ces objectifs sont ceux définis par le SRADDET – définis à l'horizon 2030, et ramenés à l'horizon 2027 pour le PCAET, en supposant une réduction annuelle constante – sur lesquels la Communauté d'Agglomération a décidé de s'aligner.

### b. Cohérence entre le Plan Climat et le SCoT

La révision du Schéma de Cohérence territoriale (SCoT) a été engagée en 2019 à l'échelle d'un territoire qui regroupe la Communauté d'Agglomération Beaune Côte et sud et la Communauté de Communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint Georges. C'est à cette même échelle que le SCoT précédent, approuvé en 2014, avait été élaboré.

Le SCoT, au travers de son Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) et de son Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO), comportera la définition de principes et d'objectifs, notamment sur le développement urbain, les déplacements, ou la préservation de la biodiversité et le maintien des activités agricoles et viticoles.

La version projet du PADD (mars 2021) propose notamment le rééquilibrage du territoire autour d'une "armature multipolaire", avec la volonté de renforcer les équipements et les commerces dans les pôles d'équilibre. De même, un principe de réduction de la consommation foncière est posé.

Cependant, au stade actuel nous ne disposons pas de la version définitive du SCoT. Il n'est donc pas possible pour l'instant de s'assurer que les enjeux énergétiques sont pleinement intégrés dans les outils de planification et les opérations d'aménagement.

Une des actions inscrites dans le programme d'action du PCAET est de sensibiliser et former les élus sur l'impact de l'étalement urbain, et sur les conséquences de leurs choix en matière d'habitat sur le fonctionnement du territoire (énergie, déplacements).

### c. Cohérence entre le Plan Climat et le SRADDET

La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant sur la nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi NOTRe, a institué un nouveau schéma, le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET).

Le SRADDET de Bourgogne-Franche-Comté a été adopté en 2019.

Sur la thématique Climat-Air-Energie, le SRADDET a défini des objectifs à l'échelle de la région :

- Réduction de la **consommation énergétique** de **25 % en 2030** et de **54 % en 2050**, par rapport à 2012<sup>10</sup>,
- Réduction des **émissions de GES** de **42 % en 2030** et de **76 % en 2050**, par rapport à 2014<sup>11</sup>.

La CABCS ayant fait le choix de reprendre les objectifs du SRADDET, ils sont donc par définition cohérents avec celui-ci, du moins à l'horizon 2030.

La stratégie du PCAET décline ces objectifs à l'échelle du territoire et précise les objectifs à atteindre sur les différents secteurs.

Dans la définition des objectifs, le PCAET est donc parfaitement cohérent avec le SRADDET. Il restera évidemment à vérifier que la mise en œuvre du programme d'action permet bien d'atteindre ces objectifs ambitieux.

### a. Cohérence entre le Plan Climat et la SNBC

La Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC) a été définie par la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV). Elle établit la feuille de route pour réduire les émissions de GES à l'échelle de la France. Pour cela, elle donne les orientations stratégiques pour mettre en œuvre, dans tous les secteurs d'activité, la transition vers une économie bas-carbone et durable et fixe des objectifs de réduction d'émissions de gaz à effet de serre à l'échelle de la France.

La nouvelle version de la Stratégie Nationale Bas Carbone vise la **neutralité carbone à l'horizon 2050**.

**Le choix ayant été fait par la CABCS d'aligner les objectifs du PCAET sur ceux du SRADDET, plus exigeants que ceux de la SNBC, le PCAET permettra donc d'aller au-delà des objectifs de la SNBC.**

### a. Cohérence entre le Plan Climat et le Plan national de réduction des émissions de polluants atmosphériques

Par ailleurs, bien qu'il ne se situe pas dans le périmètre d'un Plan de protection de l'atmosphère (PPA), le territoire sera soumis aux objectifs définis par le **Plan national de réduction des émissions de polluants atmosphériques** (PREPA)<sup>12</sup>.

<sup>10</sup> Rapport d'objectif du SRADDET page 39.

<sup>11</sup> Rapport d'objectif du SRADDET page 81.

<sup>12</sup> <https://www.ecologie.gouv.fr/politiques-publicques-reduire-pollution-lair>

Compte tenu du poids de l'autoroute dans la pollution, il est évident que les objectifs ambitieux du PREPA ne pourront être atteints à travers les seules actions du PCAET : ce n'est pas à la Communauté d'Agglomération qu'il appartient de réglementer certaines actions liées à l'usage de l'autoroute.

**La CABCS a en revanche son rôle à jouer sur un certain nombre de sujets et le volet air du programme d'action du PCAET apporte une contribution efficace à une politique d'amélioration de la qualité de l'air.**

On note en particulier qu'il prend bien en compte les trois volets complémentaires d'une action efficace :

- réduction des émissions,
- limitation de l'exposition de la population,
- qualité de l'air intérieur.

#### **b. Conclusion sur la cohérence du Plan Climat avec les plans et programmes**

Les analyses faites dans les paragraphes précédents montrent que les axes stratégiques et le plan d'action du Plan Climat sont compatibles avec les objectifs du SRADDET et de la Stratégie Nationale Bas Carbone.

**Les objectifs du PCAET sont donc globalement conformes aux différentes exigences réglementaires.**

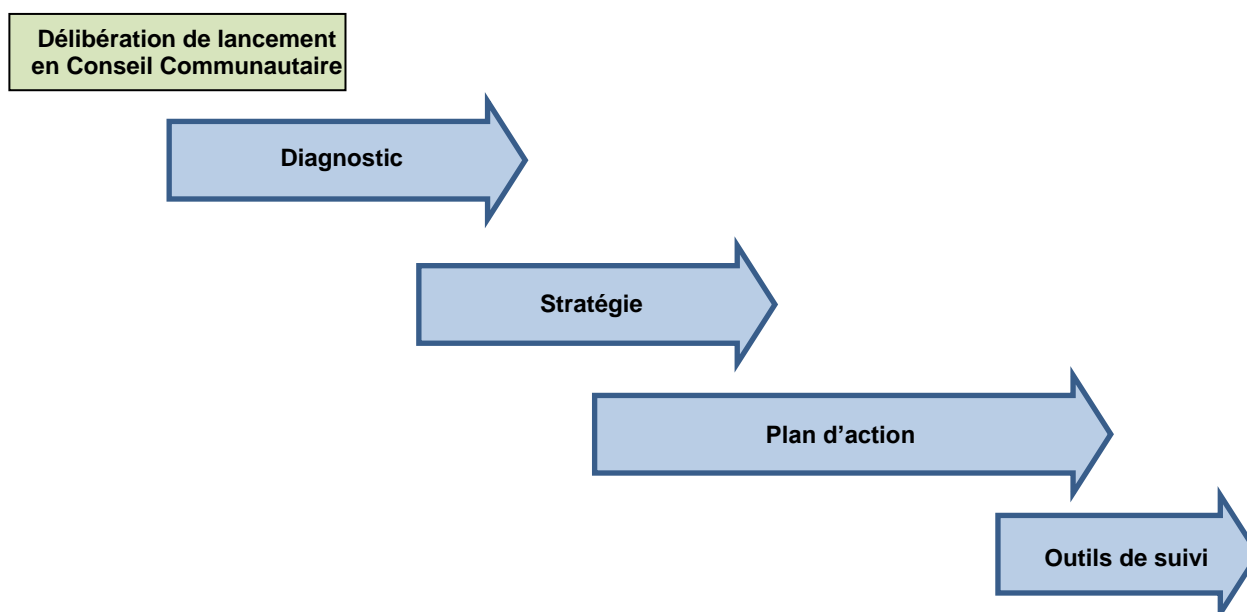
## **7. MOTIFS POUR LESQUELS LES ORIENTATIONS ET ACTIONS DU PCAET ONT ETE RETENUES**

Pour la Communauté d'Agglomération Beaune Côte et Sud, le Plan Climat est un élément d'un projet global pour assurer la transition énergétique à l'échelle du territoire de la communauté.

Il s'agit de mobiliser tous les acteurs du territoire : habitants, associations, collectivités, entreprises, exploitants agricoles, associations, énergéticiens, partenaires institutionnels...

#### **a. Les phases d'organisation du Plan Climat**

Le Plan Climat a été établi selon les phases ci-dessous.



La Communauté d'Agglomération a été accompagnée par le **Cabinet Lamy Environnement** pour l'élaboration de son Plan Climat et pour l'évaluation environnementale stratégique du Plan Climat.

Au démarrage de l'élaboration du Plan Climat, un **comité de pilotage** a été mis en place pour assurer la gouvernance et le suivi de la démarche. Il est constitué de conseillers communautaires ainsi que des responsables de services de la Communauté.

### **b. La participation des acteurs**

**Une concertation active tout au long de l'élaboration du Plan Climat** a permis de mobiliser les acteurs du territoire : collectivités (Région, Département), chambres consulaires, acteurs institutionnels, entreprises, bailleurs sociaux, communes, élus...

### **c. Motifs pour lesquels les orientations et actions ont été retenues**

Les orientations et actions du Plan Climat ont été définies afin d'atteindre au mieux les objectifs fixés par la réglementation :

- réduction des consommations d'énergie,
- réduction des émissions de gaz à effet de serre,
- amélioration de la qualité de l'air,
- augmentation de la séquestration carbone.

Les objectifs définis sur ces différentes thématiques tiennent également compte des contraintes qui limitent l'action de la collectivité, tant dans le cadre des compétences qui sont les siennes, que dans la mobilisation des acteurs du territoire.

Par ailleurs le choix des orientations et actions du Plan Climat a été également réalisé au regard de leurs éventuels effets sur l'ensemble des thématiques de l'environnement : eau, biodiversité, espaces et espèces protégés...

Ce travail a été fait au travers de l'évaluation environnementale stratégique (EES) faite par le Cabinet Lamy Environnement.

Différentes réunions avec les services et les partenaires ont permis de présenter les orientations stratégiques puis les actions, et de synthétiser leurs impacts sur l'environnement au regard des enjeux environnementaux spécifiques au territoire.

L'EES a été réalisée en parallèle de l'élaboration du PCAET. Les échanges entre la collectivité et le Cabinet Lamy Environnement ont permis d'ajuster le contenu d'un certain nombre d'actions du Plan Climat pour éviter ou réduire d'éventuels effets négatifs.

**Le Plan Climat proposé par la CBCS est donc le fruit d'un travail interne au sein des services de la Communauté d'Agglomération, d'un travail avec les acteurs institutionnels et d'une démarche participative impliquant les acteurs du territoire.**

## **8. MESURES ENVISAGEES POUR EVITER, REDUIRE ET, LE CAS ECHEANT, COMPENSER LES CONSEQUENCES DOMMAGEABLES DU PCAET SUR L'ENVIRONNEMENT**

---

La séquence « **éviter, réduire, compenser** », dite **ERC**, a pour objectif d'établir des mesures visant à éviter les atteintes à l'environnement, à réduire celles qui n'ont pu être suffisamment évitées et, si possible, à compenser les effets notables qui n'ont pu être ni évités, ni suffisamment réduits.

L'analyse des effets notables probables des actions et orientations du Plan Climat sur l'environnement montre que **l'effet du Plan Climat sur les enjeux environnementaux locaux sera globalement favorable**.

Certaines actions ont été identifiées comme pouvant avoir des effets « **potentiellement défavorables** » si des mesures ne sont pas prévues. Des points de vigilance ont ainsi été alors pointés.

Pour ces actions, nous présentons dans le tableau en **Annexe 3** les mesures envisagées pour éviter et réduire les conséquences dommageables de la mise en œuvre du plan sur l'environnement, voire éventuellement les compenser.

Globalement, **11 actions sur 20, soit 55%**, ont été évaluées comme n'ayant **aucun potentiel défavorable**.

## **9. CRITERES ET INDICATEURS POUR SUIVRE LES EFFETS DU PCAET SUR L'ENVIRONNEMENT**

---

Comme le veut la réglementation, nous avons défini des indicateurs afin de permettre le suivi des effets « *potentiellement défavorables* ».

En fonction des points de vigilance identifiés par l'analyse des effets notables probables des actions et orientations du Plan Climat sur l'environnement (cf page 46), des mesures d'évitement, de réduction ou de compensation (mesures ERC) ont été définies (voir paragraphe précédent).

Pour s'assurer de la prise en compte de ces mesures et suivre les effets du Plan Climat sur les différents enjeux environnementaux, il est nécessaire de disposer d'indicateurs environnementaux. Ces derniers sont complémentaires aux indicateurs de suivi déjà prévus dans le Plan Climat.

Chaque fois que l'analyse des effets des orientations et des actions du Plan Climat a mis en évidence un impact négatif, nous avons recherché un indicateur permettant de vérifier cet impact.

Les indicateurs ont été définis en prenant en compte un double critère :

- la pertinence,
- la disponibilité des données.

La définition d'un indicateur ne peut en effet reposer sur sa seule pertinence : il faut également que cet indicateur puisse être calculé dans la durée (au moins sur les 6 années de mise en œuvre du programme d'action) à partir de données facilement disponibles.

Ainsi, en fonction de ces critères, **7 indicateurs** ont été définis. Ils sont récapitulés dans le tableau en **Annexe 3**.

## 10. PRESENTATION DES METHODES UTILISEES POUR ETABLIR L'EES

L'évaluation environnementale stratégique (EES) du Plan Climat de la Communauté d'Agglomération Beaune Côte et Sud a été réalisée par le **Cabinet Lamy Environnement**, bureau d'études spécialisé en études et conseils dans les domaines de l'environnement et du Développement Durable.

### a. Sources et méthodes

Pour établir cette évaluation environnementale stratégique, des **méthodes simples et efficaces** ont été utilisées.

Les **sources utilisées** et les précisions méthodologiques sur les différentes étapes de l'EES (de l'identification des enjeux à la définition des mesures ERC et des indicateurs) figurent en note de bas de page dans les paragraphes correspondants.

Nous évoquerons seulement ci-dessous quelques points importants :

- Les **enjeux environnementaux** sont synthétisés dans un tableau avec une cotation sous forme de code couleur afin de faciliter leur lisibilité.
- L'évaluation des **effets notables probables** de la mise en œuvre du Plan Climat et du Plan Climat sont présentées sous forme de matrices d'analyse, croisant les enjeux environnementaux potentiellement sensibles avec les orientations et les actions du Plan Climat.

Ces matrices sont présentées aux paragraphes 4 et 5 de ce rapport.

L'analyse de **cohérence entre le Plan Climat et les plans et programmes applicables à l'échelle du territoire** a principalement pris en compte les documents suivants :

- le Schéma Régional de Cohérence Écologique (SRCE) de Bourgogne-Franche-Comté – 2018,
- le Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) de Bourgogne-Franche-Comté – 2019.
- la Stratégie Nationale Bas-Carbone (SNBC) et la Loi Energie Climat.

L'analyse de cohérence a été réalisée en confrontant les objectifs des différents documents de programmation avec les orientations et le programme d'action du Plan Climat, de manière à **identifier les éventuels écarts**.

L'analyse a pris en compte à la fois les éléments quantitatifs et une approche plus qualitative.

- Des **mesures ERC** ("éviter, réduire, compenser") ont été proposées chaque fois qu'un effet potentiellement négatif du plan climat sur l'environnement avait été identifié au cours de la phase précédente.
- Enfin, des **indicateurs** ont été définis, afin de permettre le suivi des effets du plan climat sur l'environnement.

### b. Définition de points de vigilance

L'analyse des effets probables des actions a amené à définir des **points de vigilance**.

Ces points de vigilance ont pour fonction d'**attirer l'attention des services de la Communauté d'Agglomération et des partenaires sur certaines conséquences possibles des actions**.

**Ces points de vigilance ont été intégrés dans les fiches actions**. Il sera de la responsabilité du pilote de l'action de veiller à la bonne prise en compte de ces points de vigilance.



### c. Difficultés rencontrées

L'évaluation a été réalisée sans difficultés particulières.

Cependant, quelques points ont pu ponctuellement poser problème.

On note, par exemple, le fait que **le SCoT n'est pas encore adopté** au moment où nous finalisons ce rapport.

On remarque également que **la définition actuelle de la plupart des actions ne comporte pas d'informations sur la localisation des projets**. Nous avons considéré que les actions devaient être évaluées au stade de définition du projet où elles en étaient, quitte à formuler des points de vigilance généraux qui seront éventuellement à prendre en compte en fonction du contenu final de l'action, et notamment de l'implantation des équipements.

La **construction en parallèle du programme d'action et de l'évaluation environnementale** ont permis d'enrichir et de valider tant l'analyse des effets que la définition des actions.

## ANNEXES

---

1. Analyse des effets notables du programme d'action
2. Analyse des effets notables du programme d'action sur les zones Natura 2000
3. Mesures ERC et Indicateurs
4. Résumé non technique

Rapport environnemental - Annexe 1  
ANALYSE DES EFFETS NOTABLES PROBABLES DE LA MISE EN OEUVRE DU PCAET

Orientations Stratégiques	Actions	Soils (géologie, pollution du sol, érosion, coulée de boue, occupation des sols)	Eaux superficielles (inondations, qualité des cours d'eau)	Eaux souterraines (eau potable, économies d'eau)	Adaptation du territoire au changement climatique (eau et nature en ville, colorimétrie, rafraîchissement naturel)	Consommations d'énergie	Emissions de GES	Production d'EnR	Diversité biologique et continuité écologique (richesse écologique, interconnexions, trame verte et bleue)	Faune, flore, habitats naturels (zones protégées)	Paysages naturels	Patrimoine culturel architectural et archéologique (classé, non classé)	Qualité de l'air	Gestion des déchets	Bruit	Santé
1/ Vers des filières de production plus durables	Action 1 : Soutenir les filières économiques vers des pratiques exemplaires	Réduction des effluents agricoles Conforter la bonne gestion des effluents en période de vendanges	Vérification des installations raccordées au réseau d'assainissement public Réduction des rejets en milieux naturels	Economies d'eau dans les entreprises et le secteur du tourisme Promotion du tourisme durable Charte des artisans et commerçants écoresponsables avec une vision sur le long terme.	Aucun effet notable	Augmentation de la consommation d'EnR au sein des entreprises	Réduction des émissions de GES dans les entreprises et le secteur du tourisme Blanc carbone de la filière viticole		Réduction des rejets en milieux naturels (effluents agricoles, effluents liés aux vendanges)	Veiller à ne pas implanter de nouveaux aménagements touristiques (hébergements, circuits) sur des zones sensibles ou des habitats naturels protégés	Veiller à ne pas implanter de nouveaux aménagements touristiques (hébergements, circuits) sur des zones sensibles ou des habitats naturels protégés	Aucun effet notable	Réduction des émissions de polluants (réduction de l'utilisation d'énergies fossiles ainsi que des polluants atmosphériques liés à la mobilité) L'usage de produits phyto-sanitaires (chiroptères)	Réutilisation des déchets (réutilisation de biodéchets) Charte des artisans et commerçants écoresponsables avec une vision sur le long terme Groupes de travail (hébergement touristique, mobilité)	Aucun effet notable	Amélioration de la qualité de l'air (réduction de l'utilisation d'énergies fossiles)
		Réduction de l'emploi de produits phyto-sanitaires (développement de l'agriculture biologique)	Réduction de l'emploi de produits phyto-sanitaires (développement de l'agriculture biologique)	Réduction des consommations d'énergie (changement de pratiques, ancrage territorial, stratégie d'approvisionnement local)	Réduction des consommations d'énergie (développement de l'usage du vélo dans les déplacements domicile-travail ainsi que dans les usages de loisirs et touristiques)	Réduction des consommations d'énergie (développement de pratiques, ancrage territorial, stratégie d'approvisionnement local)	Réduction des émissions de GES (réduction de l'utilisation d'énergies fossiles, consommation locale, annulation des rations canines, lutte contre le gaspillage alimentaire)	Augmentation de la consommation d'EnR (BioGNV)	Aucun effet notable	Réduction des rejets en milieux naturels	Réduction des rejets en milieux naturels	Réduction des rejets en milieux naturels	Aucun effet notable	Réduction des émissions de polluants (réduction de l'utilisation d'énergies fossiles ainsi que des polluants atmosphériques liés à la mobilité) Construire une stratégie d'approvisionnement local dans le cadre du PAT (émissions liées à la mobilité)	Réutilisation des déchets (réutilisation de biodéchets) Mise en place du Programme Alimentaire Territorial (PAT) Favoriser les actions de réemploi, de réutilisation et de réparation	Aucun effet notable
2/ Promouvoir une mobilité diversifiée, sobre en carbone	Action 3 : Développer la sobriété énergétique et les modes doux	Veiller à limiter l'imperméabilisation des sols (nouvelles infrastructures, stations multimodales, parkings de covoiturage, bornes de recharges électriques)	Veiller à limiter l'imperméabilisation des sols (nouvelles infrastructures, stations multimodales, parkings de covoiturage, bornes de recharges électriques)	Veiller à limiter l'imperméabilisation des sols (nouvelles infrastructures, stations multimodales, parkings de covoiturage, bornes de recharges électriques)	Aucun effet notable	Augmentation de la consommation d'EnR (BioGNV)	Veiller à limiter les émissions de GES à la construction et utilisation des nouvelles infrastructures Réduction des émissions de GES (réduction de l'utilisation d'énergies fossiles)		Veiller à limiter l'imperméabilisation des sols (nouvelles infrastructures, stations multimodales, parkings de covoiturage, bornes de recharges électriques)	Veiller à limiter l'imperméabilisation des sols (nouvelles infrastructures, stations multimodales, parkings de covoiturage, bornes de recharges électriques)	Veiller à limiter l'imperméabilisation des sols (nouvelles infrastructures, stations multimodales, parkings de covoiturage, bornes de recharges électriques)	Veiller à ne pas interdire avec le patrimoine culturel archéologique (nouvelles pistes cyclables, stations multimodales)	Réduction des émissions de polluants atmosphériques liés à la mobilité	Veiller à mettre en place une bonne gestion des déchets (li à la source, éloignement des unités de méthanisation des habitations, flux roulier générale) Recyclage et gestion des batteries des véhicules électriques Réutilisation des déchets (biodéchets via BioGNV)	Phase travaux : nuisances sonores éventuelles (plateformes multimodales, aménagements cyclables) Diminution de la pollution sonore en ville	Amélioration de la qualité de l'air (réduction de l'utilisation d'énergies fossiles) Amélioration de la qualité de l'air (réduction de l'utilisation d'énergies fossiles) Initiation à l'activité physique (marche, vélo)
		Veiller à limiter l'imperméabilisation des sols (nouvelles infrastructures, stations multimodales, parkings de covoiturage, bornes de recharges électriques)	Veiller à limiter l'imperméabilisation des sols (nouvelles infrastructures, stations multimodales, parkings de covoiturage, bornes de recharges électriques)	Veiller à limiter l'imperméabilisation des sols (nouvelles infrastructures, stations multimodales, parkings de covoiturage, bornes de recharges électriques)	Aucun effet notable	Promotion des bâtiments à énergie positive, favoriser le recours aux énergies renouvelables	Promotion des bâtiments durables et sobre en énergie	Promotion des bâtiments à énergie positive, favoriser le recours aux énergies renouvelables	Veiller à limiter les émissions de GES à la construction et utilisation des nouvelles infrastructures Réduction des émissions de GES (réduction de l'utilisation d'énergies fossiles)		Veiller à limiter l'imperméabilisation des sols (nouvelles infrastructures, stations multimodales, parkings de covoiturage, bornes de recharges électriques)	Veiller à limiter l'imperméabilisation des sols (nouvelles infrastructures, stations multimodales, parkings de covoiturage, bornes de recharges électriques)	Veiller à limiter l'imperméabilisation des sols (nouvelles infrastructures, stations multimodales, parkings de covoiturage, bornes de recharges électriques)	Veiller à ne pas interdire avec le patrimoine culturel archéologique (nouvelles pistes cyclables, stations multimodales)	Réduction des émissions de polluants atmosphériques liés à la mobilité	Phase travaux : nuisances sonores éventuelles (plateformes multimodales, aménagements cyclables) Diminution de la pollution sonore en ville
3/ Aménager durablement le territoire	Action 5 : Intégrer les enjeux énergie climat dans les outils de planification et les opérations d'aménagement	Réduction de l'étalement urbain (diminution du volume et de l'emprise au sol) Mixité des typologies et intégration paysagère Lutte contre la vacance de logements et encadrement des projets de maisons secondaires	Réduction de la surface imperméabilisée	Réduction de la surface imperméabilisée	Lutte contre les îlots de chaleur (intégration paysagère) et amélioration du confort d'été par l'introduction de nature en ville Amélioration de la résilience des villes	Promotion des bâtiments durables et sobre en énergie	Promotion des bâtiments à énergie positive, favoriser le recours aux énergies renouvelables	Préservation des continuités écologiques Amélioration de la biodiversité en ville	Préservation des paysages	Préservation de la faune, flore et habitats naturels Amélioration de la biodiversité en ville	Insertion paysagère Préservation des paysages	Porter une attention particulière à la rénovation des bâtiments anciens et historiques, à l'architecture patrimoniale et au bâti des parcs photovoltaïques	Réduction des émissions de polluants (réduction de l'utilisation d'énergies fossiles)	Aucun effet notable	Diminution de la pollution sonore en ville (protections végétales)	Amélioration de la qualité de l'air (réduction de l'utilisation d'énergies fossiles)
		Aucun effet notable	Aucun effet notable	Aucun effet notable	Aucun effet notable	Augmentation de la consommation d'EnR dans la consommation des bâtiments	Augmentation de la consommation d'EnR dans la consommation des bâtiments	Aucun effet notable	Perte d'habitats pour la faune et impacts sur la flore des chauves-souris en zones protégées comme en zone non protégées (il voler n'est pas pris en compte en amont)	Préservation des paysages	Préservation des paysages	Porter une attention particulière à la rénovation des bâtiments anciens et historiques, à l'architecture patrimoniale et au bâti des parcs photovoltaïques	Amélioration de la qualité de l'air intérieur	Phase travaux : nuisances sonores éventuelles (rénovations)	Amélioration de la qualité de l'air intérieur	

Orientations Stratégiques	Actions	Soils (géologie, pollution du sol, érosion, coulée de boue, occupation des sols)	Eaux superficielles (inondations, qualité des cours d'eau)	Eaux souterraines (eau potable, économies d'eau)	Adaptation du territoire au changement climatique (eau et nature en ville, colorimétrie, rafraîchissement naturel)	Consommations d'énergie	Emissions de GES	Production d'EnR	Diversité biologique et continuité écologique (richesse écologique, interconnexions, trame verte et bleue)	Faune, flore, habitats naturels (zones protégées)	Paysages naturels	Patrimoine culturel architectural et archéologique (classé, non classé)	Qualité de l'air	Gestion des déchets	Bruit	Santé
4/ Investir dans les énergies renouvelables et inciter les porteurs de projets (public, privés)	<b>Action 7 : Encourager le développement de la filière biomasse</b>	Limiter le recours à des techniques forestières trop invasives (perturbation des milieux forestiers), veiller à la bonne gestion forestière (renouvellement du bois), limiter et encadrer les coupes rases (biodiversité, qualité des sols)	Aucun effet notable	Aucun effet notable	Veiller à la bonne gestion forestière	Aucun effet notable	Réduction des émissions de GES et stockage du carbone (bois d'œuvre) Augmentation de la séquestration (construction bois)	Augmentation de la consommation d'EnR (bois énergie)	Aucun effet notable	Augmentation de la consommation d'EnR (bois énergie)	Veiller à la bonne gestion forestière (impacts visuels, coupes rases) Veiller à la pluralité des essences replantées	Aucun effet notable	Emissions de particules fines (PM2.5, PM10) via le chauffage au bois (installations anciennes ou non performantes)	Valorisation des résidus du bois (produits connexes via plaquette forestière pour paillage, sciure via granulés pour bois énergie) Logique d'économie circulaire et promotion d'alternatives (paillage)	Aucun effet notable	Veiller à sensibiliser les habitants sur les bonnes pratiques (foyers ouverts, poêles anciens, chaudières non performantes)
	<b>Action 8 : Promouvoir le déploiement du solaire</b>	Compétition sur l'usage des sols Veiller à limiter les installations solaires PV sur les sols artificialisés ou dégradés	Aucun effet notable	Aucun effet notable	Aucun effet notable	Réduction des consommations d'énergie (sensibilisation via l'autoconsommation)	Veiller à favoriser les panneaux produits en France (facteur d'émission très variable selon la provenance) Solaire thermique : réduction des GES	Augmentation de la consommation d'EnR (solaire thermique, PV)	Veiller à limiter les installations solaires PV sur les sols artificialisés ou dégradés	Veiller à ne pas constituer de parcs PV au sol sur des zones protégées	Veiller à ne pas interférer avec le paysage (intégration au bâti existant, parc soigné au sol)	Aucun effet notable	Solaire thermique : réduction des émissions de polluants (réduction de l'utilisation d'énergies fossiles)	Aucun effet notable	Aucun effet notable	Solaire thermique : amélioration de la qualité de l'air (réduction de l'utilisation d'énergies fossiles)
	<b>Action 9 : Développer les autres énergies renouvelables</b>	Artificialisation des sols (unités de méthanisation)	Veiller aux rejets des effluents issus de la méthanisation	Aucun effet notable	Géothermie sur nappes : impacts sur la température des aquifères ou des retenues d'eau (lacs de prélèvement) Préférer les doubles forages pour ne pas impacter les réserves d'eau douce en aquifères	Aucun effet notable	Réduction des consommations d'énergie (sensibilisation via l'autoconsommation, rendements élevés de la géothermie)	Réduction des GES (réduction de la consommation d'eau, du besoin en amont ou traitement en aval)	Augmentation de la consommation d'EnR (méthanisation, géothermie) Réutilisation de déchets pour EnR (méthanisation, chaleur fatale)	Aucun effet notable	Artificialisation des sols (unités de méthanisation)	Aucun effet notable	Aucun effet notable	Réduction des émissions de polluants (réduction de l'utilisation d'énergies fossiles)	Valorisation des déchets alimentaires et agricoles (méthanisation) Valorisation de la chaleur fatale des industries ou réutilisation de l'eau grise dans le résidentiel Logique d'économie circulaire	Nuisances éventuelles des pompes à chaleur Nuisances éventuelles à proximité des unités de méthanisation
5/ Adapter le territoire aux effets du changement climatique	<b>Action 10 : Maîtrise des consommations d'eau et de la qualité de la ressource</b>	Diversification de la ressource, caractérisation des ressources stratégiques	Aucun effet notable	Diminution des consommations d'eau (sensibilisation des particuliers et industriels, compteur télérelève dans les exploitations viticoles, renouvellement du réseau) Amélioration de la qualité de la ressource (préservation des captages prioritaires)	Limiter les pénuries en eau douce pendant les épisodes de sécheresses	Réduction des consommations d'énergie (réduction de la consommation d'eau, du besoin en amont ou traitement en aval)	Réduction des émissions de GES (réduction de la consommation d'eau, du besoin en amont ou traitement en aval)	Préservation de l'eau douce et des espaces aquatiques naturels (programme global d'économie en eau sur le territoire)	Préservation de l'eau douce et des espaces aquatiques naturels (initiatives de recyclage des eaux de pluies)	Préservation de l'eau douce et des espaces aquatiques naturels (programme global d'économie en eau sur le territoire)	Préservation de l'eau douce et des espaces aquatiques naturels (programme global d'économie en eau sur le territoire)	Préservation de l'eau douce et des espaces aquatiques naturels (programme global d'économie en eau sur le territoire)	Aucun effet notable	Réduction des consommations d'eau (réduction de la quantité d'intrants pour le traitement des eaux usées)	Aucun effet notable	Amélioration de la qualité des eaux de surface et souterraines
	<b>Action 11 : Engager une politique incitative en faveur de la gestion alternative des eaux pluviales</b>	Réduction des risques d'inondation, meilleures gestion des eaux pluviales	Préservation des zones humides	Diminution des consommations d'eau, récupération des eaux pluviales	Adapter les pénuries en eau douce pendant les épisodes de sécheresses	Réduction des consommations d'eau, du besoin en amont ou traitement en aval)	Réduction des émissions de GES (réduction de la consommation d'eau, du besoin en amont ou traitement en aval)	Préservation de l'eau douce et des espaces aquatiques naturels (initiatives de recyclage des eaux de pluies)	Préservation de l'eau douce et des espaces aquatiques naturels (initiatives de recyclage des eaux de pluies)	Préservation de l'eau douce et des espaces aquatiques naturels (initiatives de recyclage des eaux de pluies)	Préservation de l'eau douce et des espaces aquatiques naturels (initiatives de recyclage des eaux de pluies)	Préservation de l'eau douce et des espaces aquatiques naturels (initiatives de recyclage des eaux de pluies)	Aucun effet notable	Réduction des consommations d'eau (réduction de la quantité d'intrants pour le traitement des eaux usées)	Aucun effet notable	Aucun effet notable
	<b>Action 12 : Conforter la place de la nature en zone urbaine et en zone rurale</b>	Changer les pratiques culturales pour limiter le ruissellement lors des orages Station de mesures pour le suivi hydro à Corgeonx pour le suivi des assècs	Préservation des zones humides	Préservation des zones humides	Adaptation des pratiques agricoles et viticoles (nouveau cépages plus résistants au changement climatique et à certaines maladies, diagnostics de vulnérabilité et des plans d'adaptation sur les réservoirs de biodiversité)	S'adapter aux événements climatiques extrêmes (risque inondation, grêle, sécheresse, tempêtes) Végétaliser les espaces Caractérisation des îlots de chaleur Etude climatique prospective pour évaluer le climat de la région d'ici 20 ans	Réduction des consommations d'eau, du besoin en amont ou traitement en aval)	Réduction des émissions de GES (réduction de la consommation d'eau, du besoin en amont ou traitement en aval)	Restauration des rivières et zones humides Préservation des continuités écologiques Trame Verte et Bleu	Restauration des rivières et zones humides Préservation de la faune, flore et habitats naturels Trame Verte et Bleu	Restauration des rivières et zones humides Préservation de la faune, flore et habitats naturels Trame Verte et Bleu	Préservation des paysages (restauration des rivières et zones humides) Trame Verte et Bleu	Aucun effet notable	Réduction des consommations d'eau (réduction de la quantité d'intrants pour le traitement des eaux usées)	Aucun effet notable	Aucun effet notable
<b>Action 13 : Adapter le territoire aux phénomènes extrêmes</b>	Aucun effet notable	Aucun effet notable	Aucun effet notable	Préservation des zones humides	Adapter les pénuries en eau douce pendant les épisodes de sécheresses	Réduction des consommations d'eau, du besoin en amont ou traitement en aval)	Réduction des émissions de GES (réduction de la consommation d'eau, du besoin en amont ou traitement en aval)	Restauration des rivières et zones humides Préservation des continuités écologiques Trame Verte et Bleu	Restauration des rivières et zones humides Préservation de la faune, flore et habitats naturels Trame Verte et Bleu	Restauration des rivières et zones humides Préservation de la faune, flore et habitats naturels Trame Verte et Bleu	Préservation des paysages (restauration des rivières et zones humides) Trame Verte et Bleu	Aucun effet notable	Réduction des consommations d'eau (réduction de la quantité d'intrants pour le traitement des eaux usées)	Aucun effet notable	Aucun effet notable	Adaptation aux phénomènes extrêmes (catastrophes naturelles, sécheresses, îlots de chaleur ...)

**Évaluation Environnementale Stratégique du Plan Climat-Air-Énergie Territorial de la Communauté d'Agglomération Beauce Côte et Sud**

Envoyé en préfecture le 12/04/2022  
 Reçu en préfecture le 12/04/2022  
 Affiché le  
 ID : 021-200006882-20220328-CC\_22\_025-DE



Orientations Stratégiques	Actions	Sols (géologie, pollution du sol, érosion, coulée de boue, occupation des sols)	Eaux superficielles (inondations, qualité des cours d'eau)	Eaux souterraines (eau potable, économies d'eau)	Adaptation du territoire au changement climatique (eau et nature en ville, colorimétrie, rafraîchissement naturel)	Consommations d'énergie	Emissions de GES	Production d'EnR	Diversité biologique et continuité écologique (richesse écologique, interconnexions, trame verte et bleue)	Faune, flore, habitats naturels (zones protégées)	Paysages naturels	Patrimoine culturel architectural et archéologique (classé, non classé)	Qualité de l'air	Gestion des déchets	Bruit	Santé	
6/ Agir pour la qualité de l'air	<b>Action 14 : Réduire les émissions de polluants atmosphériques</b>	Aucun effet notable	Réduction de l'euphisation	Aucun effet notable	Aucun effet notable	Aucun effet notable	Réduction des émissions de GES liées à la mobilité (combustion dans les moteurs thermiques)	Aucun effet notable	Aucun effet notable	Élimination des espèces invasives telles que l'ambrosie	Élimination des espèces invasives (telles que l'ambrosie)	Amélioration de la durabilité du bâti (réduction des émissions de CO2)	Réduction des émissions de polluants atmosphériques (renouvellement des appareils de chauffage au bois ancien, brûlage de déchets verts, mobilité décarbonnée, pratiques chantier)	Aucun effet notable	Aucun effet notable	Amélioration de la qualité de l'air (réduction des émissions de polluants) Élimination des espèces invasives (ambrosie)	
	<b>Action 15 : Limiter l'exposition de la population et encourager un urbanisme favorable à la santé</b>	Aucun effet notable	Aucun effet notable	Aucun effet notable	Aucun effet notable	Aucun effet notable	Aucun effet notable	Aucun effet notable	Aucun effet notable	Aucun effet notable	Aucun effet notable	Aucun effet notable	Diminution de l'exposition des populations aux polluants atmosphériques (communication en période de pics de pollution, panneaux d'affichage, transports en commun)	Aucun effet notable	Aucun effet notable	Diminution de l'exposition des populations (sensibilisation et communication, surveillance de l'exposition des ERP) Favoriser un urbanisme favorable à la santé (éloignement des habitations et des ERP des autoroutes, aménagement durable du territoire)	
7/ Accompagner les communes dans leur démarche énergie climat	<b>Action 16 : Accompagner et sensibiliser les communes à la gestion de leur patrimoine communal</b>	Aucun effet notable	Aucun effet notable	Aucun effet notable	Amélioration du confort d'été dans les bâtiments Emploi de matériaux biosourcés	Réduction des consommations d'énergie	Réduction des émissions de GES Emploi de matériaux biosourcés (stockage du carbone, réduction d'utilisation d'énergie fossile)	Augmentation de la production d'EnR (identification et exploitation des potentiels renouvelables du patrimoine communal)	Aucun effet notable	Aucun effet notable	Aucun effet notable	Aucun effet notable	Veiller à ne pas interférer avec le patrimoine culturel architectural et archéologique	Aucun effet notable	Aucun effet notable	Aucun effet notable	Aucun effet notable
	<b>Action 17 : Promouvoir la responsabilité au sein de l'administration</b>	Aucun effet notable	Aucun effet notable	Aucun effet notable	Aucun effet notable	Réduction des consommations d'énergie (dématérialisation, télétravail, pratiques vertueuses dans la commande publique, covoiturage, vélo)	Réduction des émissions de GES (dématérialisation, télétravail, pratiques vertueuses dans la commande publique, covoiturage, vélo)	Aucun effet notable	Aucun effet notable	Aucun effet notable	Aucun effet notable	Aucun effet notable	Aucun effet notable	Réduction des émissions de polluants atmosphériques liés à la mobilité (Plan de mobilité Administration)	Aucun effet notable	Aucun effet notable	Réduction des émissions de polluants atmosphériques liés à la mobilité (Plan de mobilité Administration)
8/ Renforcer l'exemplarité de la collectivité	<b>Action 18 : Maîtrise de l'énergie (patrimoine intercommunal)</b>	Rationaliser les surfaces occupées dans les constructions neuves (restauration scolaire)	Aucun effet notable	Aucun effet notable	Aucun effet notable	Réduction des consommations d'énergie (amélioration des performances environnementales de la flotte de véhicules, doctrine de performance environnementale appliquée aux projets neufs)	Réduction des émissions de GES (optimisation de la gestion de la flotte de véhicules, doctrine de performance environnementale appliquée aux projets neufs)	Augmentation de la production d'EnR (dans la construction neuve)	Aucun effet notable	Aucun effet notable	Aucun effet notable	Aucun effet notable	Aucun effet notable	Réduction de la quantité de déchets non valorisés (doctrine de performance environnementale appliquée aux projets neufs)	Aucun effet notable	Aucun effet notable	Amélioration des performances environnementales de la flotte de véhicules Construction neuve : contrôle de l'exploitation des bâtiments et les indicateurs de performance
	<b>Action 19 : Encourager le soutien aux compétences communales vertueuses</b>	Taux de produits bio, locaux et labellisés (restauration scolaire)	Suivi des consommations des stations Systématiser les techniques sans tranchées Objectif de réduction des fuites (schéma Directeur eau potable)	Suivi des consommations des stations Systématiser les techniques sans tranchées Objectif de réduction des fuites (schéma Directeur eau potable)	Aucun effet notable	Réduction des consommations d'énergie (communiquer, optimiser et favoriser le réseau de transport en commun)	Réduction des émissions de GES (communiquer, optimiser et favoriser le réseau de transport en commun)	Développer les énergies renouvelables sur les réseaux d'eau potable et assainissement	Préservation des continuités écologiques (anticipation de l'échéance de 2025 pour interdire les contenants de cuisson, réchauffe et service en plastique)	Préservation de la faune, flore et habitats naturels (anticipation de l'échéance de 2025 pour interdire les contenants de cuisson, réchauffe et service en plastique)	Préservation des paysages (anticipation de l'échéance de 2025 pour interdire les contenants de cuisson, réchauffe et service en plastique)	Préservation des paysages (anticipation de l'échéance de 2025 pour interdire les contenants de cuisson, réchauffe et service en plastique)	Aucun effet notable	Réduction des émissions de polluants (favoriser les transports en commun)	Élaborer un FPDMA Imposer des matériaux recyclés (marchés publics) Sensibiliser au gaspillage alimentaire (restauration scolaire)	Optimisation de la fréquence de collecte de déchets	Amélioration de la qualité de l'air (favoriser les transports en commun)
	<b>Action 20 : Impliquer les citoyens et acteurs du territoire</b>	Réduction de la pollution du sol (sensibilisation en milieu périscolaire)	Aucun effet notable	Aucun effet notable	Aucun effet notable	Aucun effet notable	Réduction des consommations d'énergie (sensibilisation et communication des citoyens, incitation aux changements de comportement)	Réduction des émissions de GES (sensibilisation et communication des citoyens, incitation aux changements de comportement)	Aucun effet notable	Réduction de la pollution du sol (sensibilisation en milieu périscolaire)	Réduction de la pollution du sol (sensibilisation en milieu périscolaire)	Réduction de la pollution du sol (sensibilisation en milieu périscolaire)	Aucun effet notable	Aucun effet notable	Renforcement de l'écoresponsabilité des événements de la C.A.R.C.S (gestion des déchets)	Aucun effet notable	Aucun effet notable

**LEGENDE**

Effet « très favorable »	L'action / l'orientation a un effet direct très favorable sur l'enjeu environnemental associé. Aucun effet défavorable n'est identifié.
Effet « à priori favorable »	L'action / l'orientation devrait avoir des effets favorables directs ou indirects sur l'enjeu environnemental associé. Aucun effet défavorable n'est identifié.
Aucun effet notable	L'action / l'orientation n'engendre aucun effet notable favorable ou défavorable sur l'enjeu environnemental associé. Aucun effet défavorable n'est identifié.
Effet « potentiellement défavorable »	L'action / l'orientation peut présenter des effets défavorables si des mesures ne sont pas prévues. Leurs impacts devraient rester limités.
Effet « très défavorable »	L'action / l'orientation engendre des effets notables défavorables.

Orientations Stratégiques	Actions	Sols (géologie, pollution du sol, érosion, coulée de boue, occupation des sols)	Eaux superficielles (inondations, qualité des cours d'eau)	Eaux souterraines (eau potable, économies d'eau)	Diversité biologique et continuité écologique (richesse écologique, interconnections, trame verte et bleue)	Faune, flore, habitats naturels (zones protégées)	Qualité de l'air
1/ Vers des filières de production plus durables	<b>Action 1 :</b> Soutenir les filières économiques vers des pratiques exemplaires	Réduction des effluents agricoles Contourner la bonne gestion des effluents en période de vendanges	Vérification des installations raccordées au réseau d'assainissement public Réduction des rejets en milieux naturels	Economies d'eau dans les entreprises et le secteur du tourisme Promotion du tourisme durable Charte des artisans et commerçants écocompatibles avec une vision sur le long terme.	Réduction des rejets en milieux naturels (effluents agricoles, effluents liés aux vendanges)	Veiller à ne pas implanter de nouveaux aménagements touristiques (hébergement, circuits) sur des zones sensibles ou des habitats naturels protégés Réduction des rejets en milieux naturels	Réduction des émissions de polluants (réduction de l'utilisation d'énergies fossiles ainsi que des polluants atmosphériques liés à la mobilité)
	<b>Action 2 :</b> Promouvoir l'économie circulaire et la réduction des déchets	Réduction de l'emploi de produits phytosanitaires (développement de l'agriculture biologique)	Réduction de l'emploi de produits phytosanitaires (développement de l'agriculture biologique)	Réduction de l'emploi de produits phytosanitaires (développement de l'agriculture biologique)	Aucun effet notable	Réduction de l'emploi de produits phytosanitaires (chiroptères)	Réduction des émissions de polluants (réduction de l'utilisation d'énergies fossiles ainsi que des polluants atmosphériques liés à la mobilité) Construire une stratégie d'approvisionnement local dans le cadre du PAI (émissions liées à la mobilité)
2/ Promouvoir une mobilité diversifiée, sobre en carbone	<b>Action 3 :</b> Développer la sobriété énergétique et les modes doux	Veiller à limiter l'imperméabilisation des sols (nouvelles infrastructures, stations multimodales, parkings de covoiturage, bornes de recharges électriques)	Veiller à limiter l'imperméabilisation des sols (nouvelles infrastructures, stations multimodales, parkings de covoiturage, bornes de recharges électriques)	Veiller à limiter l'imperméabilisation des sols (nouvelles infrastructures, stations multimodales, parkings de covoiturage, bornes de recharges électriques)	Veiller à limiter l'imperméabilisation des sols (nouvelles infrastructures, stations multimodales, parkings de covoiturage, bornes de recharges électriques)	Veiller à limiter l'imperméabilisation des sols (nouvelles infrastructures, stations multimodales, parkings de covoiturage, bornes de recharges électriques)	Réduction des émissions de polluants atmosphériques liés à la mobilité
	<b>Action 4 :</b> Limiter les déplacements et favoriser les alternatives à la voiture individuelle	Veiller à limiter l'imperméabilisation des sols (nouvelles infrastructures, stations multimodales, parkings de covoiturage, bornes de recharges électriques)	Veiller à limiter l'imperméabilisation des sols (nouvelles infrastructures, stations multimodales, parkings de covoiturage, bornes de recharges électriques)	Veiller à limiter l'imperméabilisation des sols (nouvelles infrastructures, stations multimodales, parkings de covoiturage, bornes de recharges électriques)	Veiller à limiter l'imperméabilisation des sols (nouvelles infrastructures, stations multimodales, parkings de covoiturage, bornes de recharges électriques)	Veiller à limiter l'imperméabilisation des sols (nouvelles infrastructures, stations multimodales, parkings de covoiturage, bornes de recharges électriques)	Veiller à limiter l'imperméabilisation des sols (nouvelles infrastructures, stations multimodales, parkings de covoiturage, bornes de recharges électriques)
3/ Aménager durablement le territoire	<b>Action 5 :</b> Intégrer les enjeux énergie climat dans les outils de planification et les opérations d'aménagement	Réduction de l'étalement urbain (diminution du volume et de l'empierre au sol) Mixité des typologies et intégration paysagère Lutte contre la vacance de logements et encadrement des projets de maisons secondaires	Réduction de la surface imperméabilisée	Réduction de la surface imperméabilisée	Préservation des continuités écologiques Amélioration de la biodiversité en ville	Préservation de la faune, flore et habitats naturels Amélioration de la biodiversité en ville	Réduction des émissions de polluants (réduction de l'utilisation d'énergies fossiles)
	<b>Action 6 :</b> Améliorer la qualité énergétique du parc de logements existant	Aucun effet notable	Aucun effet notable	Aucun effet notable	Aucun effet notable	Aucun effet notable	Amélioration de la qualité de l'air intérieur
4/ Investir dans les énergies renouvelables et inciter les porteurs de projets (public, privés)	<b>Action 7 :</b> Encourager le développement de la filière biomasse	Limiter le recours à des techniques forestières trop invasives (perforation des milieux forestiers), veiller à la bonne gestion forestière (renouvellement du bois), limiter et encadrer les coupes rases (biodiversité, qualité des sols)	Aucun effet notable	Aucun effet notable	Aucun effet notable	Limiter le recours à des techniques forestières trop invasives (perforation des milieux forestiers), veiller à la bonne gestion forestière (renouvellement du bois), limiter et encadrer les coupes rases (biodiversité, qualité des sols)	Emissions de particules fines (PM2.5, PM10) via le chauffage au bois (installations anciennes ou non performantes)
	<b>Action 8 :</b> Promouvoir le déploiement du solaire	Compétition sur l'usage des sols Veiller à limiter les installations solaires PV sur les sols artificialisés ou dégradés	Aucun effet notable	Aucun effet notable	Veiller à limiter les installations solaires PV sur les sols artificialisés ou dégradés	Veiller à ne pas construire de parcs PV ou sol sur des zones protégées	Solaire thermique - réduction des émissions de polluants (réduction de l'utilisation d'énergies fossiles)
	<b>Action 9 :</b> Développer les autres énergies renouvelables	Artificialisation des sols (unités de méthanisation)	Veiller aux rejets des effluents issus de la méthanisation	Veiller aux rejets des effluents issus de la méthanisation	Géothermie sur nappes : impacts sur la température des aquifères ou des retenues d'eau (lacs de prélèvement) Préférer les doubles forages pour ne pas impacter les réserves d'eau douce en aquifères	Artificialisation des sols (unités de méthanisation)	Réduction des émissions de polluants (réduction de l'utilisation d'énergies fossiles)

Orientations Stratégiques	Actions	Soils (géologie, pollution du sol, érosion, coulée de boue, occupation des sols)	Eaux superficielles (inondations, qualité des cours d'eau)	Eaux souterraines (eau potable, économies d'eau)	Diversité biologique et continuité écologique (richesse écologique, interconnexions, trame verte et bleue)	Faune, flore, habitats naturels (zones protégées)	Qualité de l'air
5/ Adapter le territoire aux effets du changement climatique	Action 10 : Maîtrise des consommations d'eau et de la qualité de la ressource	Réduction de l'érosion du sol	Diversification de la ressource, caractérisation des ressources stratégiques	Diminution des consommations d'eau (sensibilisation des particuliers et industriels, compteur télélevé sur réseau) Amélioration de la qualité de la ressource (préservation des captages prioritaires)	Préservation de l'eau douce et des espaces aquatiques naturels (programme global d'économie en eau sur le territoire)	Préservation de l'eau douce et des espaces aquatiques naturels (programme global d'économie en eau sur le territoire)	Aucun effet notable
	Action 11 : Engager une politique incitative en faveur de la gestion alternative des eaux pluviales	Réduction de l'érosion des sols, désimperméabilisation de voiries/espaces publics (techniques alternatives de gestion des eaux pluviales)	Réduction des risques d'inondation, meilleures gestion des eaux pluviales	Diminution des consommations d'eau, récupération des eaux pluviales	Préservation de l'eau douce et des espaces aquatiques naturels (initiatives de recyclage des eaux de pluies)	Préservation de l'eau douce et des espaces aquatiques naturels (initiatives de recyclage des eaux de pluies)	Aucun effet notable
	Action 12 : Conforter la place de la nature en zone urbaine et en zone rurale	Réduction de l'érosion des sols et préservation des zones humides Accompagnement des viticulteurs sur les changements de pratiques (pratiques alternatives, phytosanitaires) Intégration de la Trame Verte et Bleue dans le PLU	Préservation des zones humides	Préservation des zones humides	Restoration des rivières et zones humides Préservation des continuités écologiques Trame Verte et Bleu	Restoration des rivières et zones humides Préservation de la faune, flore et habitats naturels Trame Verte et Bleu	Veiller à éviter les essences présentant un risque allergique élevé
6/ Agir pour la qualité de l'air	Action 13 : Adapter le territoire aux phénomènes extrêmes	Aucun effet notable	Changer les pratiques culturales pour limiter le ruissellement lors des orages Station de mesures pour le suivi hydro à Cargenoux pour le suivi des assècs	Aucun effet notable	Aucun effet notable	Aucun effet notable	Aucun effet notable
	Action 14 : Réduire les émissions de polluants atmosphériques	Aucun effet notable	Réduction de l'eutrophisation	Aucun effet notable	Aucun effet notable	Élimination des espèces invasives telles que l'ambrosie	Réduction des émissions de polluants atmosphériques (renouvellement des appareils de chauffage au bois ancien, brûlage de déchets verts, mobiliers décarbonés, pratiques chantier)
	Action 15 : Limiter l'exposition de la population et encourager un urbanisme favorable à la santé	Aucun effet notable	Aucun effet notable	Aucun effet notable	Aucun effet notable	Aucun effet notable	Diminution de l'exposition des populations aux polluants atmosphériques (communication en période de pics de pollution, panneaux d'affichage, transports en commun)
7/ Accompagner les communes dans leur démarche énergie climat	Action 16 : Accompagner les communes dans leur démarche énergie climat	Aucun effet notable	Aucun effet notable	Aucun effet notable	Aucun effet notable	Aucun effet notable	Aucun effet notable

# Évaluation Environnementale Stratégique du Plan Climat-Air-Énergie Territorial de la Communauté d'Agglomération Beaune Côte et Sud



Orientations Stratégiques	Actions	Soils (géologie, pollution du sol, érosion, coulée de boue, occupation des sols)	Eaux superficielles (inondations, qualité des cours d'eau)	Eaux souterraines (eau potable, économies d'eau)	Diversité biologique et continuité écologique (richesse écologique, interconnexions, trame verte et bleue)	Faune, flore, habitats naturels (zones protégées)	Qualité de l'air
8/ Renforcer l'exemplarité de la collectivité	Action 17 : Promouvoir la responsabilité au sein de l'administration	Aucun effet notable	Aucun effet notable	Aucun effet notable	Aucun effet notable	Aucun effet notable	Réduction des émissions de polluants atmosphériques liés à la mobilité (Plan de mobilité Administration)
	Action 18 : Maîtrise de l'énergie (patrimoine intercommunal)	Rationaliser les surfaces occupées dans les constructions neuves (restauration scolaire)	Aucun effet notable	Aucun effet notable	Aucun effet notable	Aucun effet notable	Amélioration des performances environnementales de la flotte de véhicules
	Action 19 : Encourager le soutien aux compétences communautaires vertueuses	Taux de produits bio, locaux et labellisés (restauration scolaire)	<p>Suivi des consommations des stations</p> <p>Systématiser les techniques sans tranchées</p> <p>Objectif de réduction des luites (schéma Directeur eau potable)</p>	<p>Suivi des consommations des stations</p> <p>Systématiser les techniques sans tranchées</p> <p>Objectif de réduction des luites (schéma Directeur eau potable)</p>	Préservation des continuités écologiques (anticipation de l'échéance de 2025 pour interdire les contenants de cuisson, réchauffe et service en plastique)	Préservation de la faune, flore et habitats naturels (anticipation de l'échéance de 2025 pour interdire les contenants de cuisson, réchauffe et service en plastique)	Réduction des émissions de polluants (favoriser les transports en commun)
	Action 20 : Impliquer les citoyens et acteurs du territoire	Réduction de la pollution du sol (sensibilisation en milieu périscolaire)	Aucun effet notable	Aucun effet notable	Aucun effet notable	Réduction de la pollution du sol (sensibilisation en milieu périscolaire)	Réduction de la pollution du sol (sensibilisation en milieu périscolaire)

### LEGENDE

Effet « très favorable »	L'action / l'orientation a un effet direct très favorable sur l'enjeu environnemental associé. Aucun effet défavorable n'est identifié.
Effet « à priori favorable »	L'action / l'orientation devrait avoir des effets favorables directs ou indirects sur l'enjeu environnemental associé. Aucun effet défavorable n'est identifié.
Aucun effet notable	L'action / l'orientation n'engendre aucun effet notable favorable ou défavorable sur l'enjeu environnemental associé.
Effet « potentiellement défavorable »	L'action / l'orientation peut présenter des effets défavorables si des mesures ne sont pas prévues. Leurs impacts devraient rester limités.
Effet « très défavorable »	L'action / l'orientation engendre des effets notables défavorables.

Orientations Stratégiques	Actions	Enjeux environnementaux identifiés	Point de vigilance	Mesure à envisager	E/R/C	Indicateur environnemental complémentaire
1/ Vers des filières de production plus durables	<p><b>Action 1 :</b> Soutenir les filières économiques vers des pratiques exemplaires</p>	Faune, flore, habitats naturels Paysages naturels	Veiller à ne pas implanter de nouveaux aménagements touristiques (hébergements, circuits) sur des zones sensibles ou des habitats naturels protégés	Ne pas s'implanter sur des zones protégées, des corridors écologiques (prendre en compte la Trame Verte et Bleue) ou des axes migratoires	Eviter	Nombre d'implantations en zone naturelle sensible
	<p><b>Action 2 :</b> Promouvoir l'économie circulaire et la réduction des déchets</p>			Sans potentiel défavorable		
2/ Promouvoir une mobilité diversifiée, sobre en carbone	<p><b>Action 3 :</b> Développer la sobriété énergétique et les modes doux</p>	<p>Sols</p> <p>Eaux superficielles Eaux souterraines Emissions de GES</p> <p>Diversité biologique et continuité écologique Faune, flore, habitats naturels Paysages naturels</p> <p>Patrimoine culturel architectural et archéologique Gestion des déchets Bruit</p>	<p>Veiller à limiter l'imperméabilisation des sols (nouvelles infrastructures, stations multimodales, parkings de covoiturage, bornes de recharges électriques)</p> <p>Veiller à limiter les émissions de GES à la construction et l'utilisation des nouvelles infrastructures</p> <p>Veiller à ne pas interférer avec le patrimoine culturel architectural et archéologique (nouvelles pistes cyclables, stations multimodales)</p> <p>Veiller à mettre en place une bonne gestion des déchets (tri à la source, éloignement des unités de méthanisation des habitations, flux rouler généré)</p> <p>Recyclage et gestion des batteries des véhicules électriques</p> <p>Phase travaux : nuisances sonores éventuelles (plateformes multimodales, aménagements cyclables)</p>	<p>Utiliser un revêtement perméable et écologique</p> <p>Ne pas s'implanter sur des zones protégées, des corridors écologiques (prendre en compte la Trame Verte et Bleue) ou des axes migratoires</p> <p>Privilégier les techniques bas carbone et peu invasives lors de la construction</p> <p>Intégrer un objectif sur les consommations d'énergie dans le cahier des charges du projet</p> <p>S'assurer de la construction de bâtiments performants</p> <p>Consulter les organismes veillant à la conservation du patrimoine</p> <p>Effectuer un suivi précis de la circulation des déchets</p> <p>Veiller à ce que l'empreinte carbone soit positive</p> <p>Adapter les horaires des travaux pour diminuer la gêne éventuelle</p>	<p>Réduire Eviter</p> <p>Réduire Réduire Réduire</p> <p>Réduire</p> <p>Réduire</p> <p>Réduire</p> <p>Réduire</p> <p>Réduire</p>	<p>Superficie de sol imperméabilisé par superficie construite par an</p> <p>Evolution de l'empreinte carbone</p> <p>Evolution de l'empreinte carbone</p> <p>Evolution de l'empreinte carbone</p>
	<p><b>Action 4 :</b> Limiter les déplacements et favoriser les alternatives à la voiture individuelle</p>	<p>Sols</p> <p>Eaux superficielles Eaux souterraines Emissions de GES</p> <p>Diversité biologique et continuité écologique Faune, flore, habitats naturels Paysages naturels</p> <p>Patrimoine culturel architectural et archéologique Bruit</p>	<p>Veiller à limiter l'imperméabilisation des sols (nouvelles infrastructures, stations multimodales, parkings de covoiturage, bornes de recharges électriques)</p> <p>Veiller à limiter les émissions de GES à la construction et l'utilisation des nouvelles infrastructures</p> <p>Veiller à ne pas interférer avec le patrimoine culturel architectural et archéologique (nouvelles pistes cyclables, stations multimodales)</p> <p>Phase travaux : nuisances sonores éventuelles (plateformes multimodales, aménagements cyclables)</p>	<p>Utiliser un revêtement perméable et écologique</p> <p>Ne pas s'implanter sur des zones protégées, des corridors écologiques (prendre en compte la Trame Verte et Bleue) ou des axes migratoires</p> <p>Privilégier les techniques bas carbone et peu invasives lors de la construction</p> <p>Intégrer un objectif sur les consommations d'énergie dans le cahier des charges du projet</p> <p>S'assurer de la construction de bâtiments performants</p> <p>Consulter les organismes veillant à la conservation du patrimoine</p> <p>Adapter les horaires des travaux pour diminuer la gêne éventuelle</p>	<p>Réduire Eviter</p> <p>Réduire Réduire Réduire</p> <p>Réduire</p> <p>Réduire</p>	<p>Superficie de sol imperméabilisé par superficie construite par an</p> <p>Evolution de l'empreinte carbone</p>
	<p><b>Action 5 :</b> Intégrer les enjeux énergie climat dans les outils de planification et les opérations d'aménagement</p>	<p>Patrimoine culturel architectural et archéologique Bruit</p>	<p>Porter une attention particulière à la rénovation des bâtiments anciens et historiques, à patrimoine culturel et architectural</p> <p>Veiller à l'intégration au bâti des panneaux photovoltaïques</p> <p>Porter attention pour la faune et impacts sur le gîte des chauves-souris en zones protégées comme en zones non protégées (si ce volet n'est pas pris en compte en amont)</p> <p>Porter une attention particulière à la rénovation des bâtiments anciens et historiques, à patrimoine culturel et architectural</p> <p>Veiller à l'intégration au bâti des panneaux photovoltaïques</p> <p>Phase travaux : nuisances sonores éventuelles (rénovations)</p>	<p>Consulter les organismes veillant à la conservation du patrimoine</p> <p>Consulter les organismes veillant à la conservation du patrimoine</p> <p>Consulter les associations de protection de la faune</p> <p>Intégrer dans les objectifs de rénovation des abris pour la faune</p> <p>Consulter les organismes veillant à la conservation du patrimoine</p> <p>Consulter les organismes veillant à la conservation du patrimoine</p> <p>Adapter les horaires des travaux pour diminuer la gêne éventuelle</p>	<p>Réduire</p> <p>Réduire</p> <p>Eviter Réduire / Compenser</p> <p>Réduire</p> <p>Réduire</p> <p>Réduire</p>	
	<p><b>Action 6 :</b> Améliorer la qualité énergétique du parc de logements existant</p>	<p>Patrimoine culturel architectural et archéologique Bruit</p>	<p>Porter une attention particulière à la rénovation des bâtiments anciens et historiques, à patrimoine culturel et architectural</p> <p>Veiller à l'intégration au bâti des panneaux photovoltaïques</p> <p>Phase travaux : nuisances sonores éventuelles (rénovations)</p>	<p>Consulter les organismes veillant à la conservation du patrimoine</p> <p>Adapter les horaires des travaux pour diminuer la gêne éventuelle</p>	<p>Réduire</p> <p>Réduire</p> <p>Réduire</p>	



Orientations Stratégiques	Actions	Enjeux environnementaux Identifiés	Point de vigilance	Mesure à envisager	E/R/C	Indicateur environnemental complémentaire		
4/ Investir dans les énergies renouvelables et lancer les porteurs de projets (public, privés)	<p><b>Action 7 :</b> Encourager le développement de la filière biomasse</p> <p><b>Action 8 :</b> Promouvoir le déploiement du solaire</p> <p><b>Action 9 :</b> Développer les autres énergies renouvelables</p>	<p>Sols</p> <p>Adaptation du territoire au changement climatique</p> <p>Faune, flore, habitats naturels</p> <p>Paysages naturels</p> <p>Qualité de l'air</p> <p>Bruit</p> <p>Santé</p> <p>Sols</p> <p>Emissions de GES</p> <p>Diversité biologique et continuité écologique</p> <p>Faune, flore, habitats naturels</p> <p>Paysages naturels</p> <p>Patrimoine culturel architectural et archéologique</p> <p>Sols</p> <p>Eaux superficielles</p> <p>Eaux souterraines</p> <p>Faune, flore, habitats naturels</p> <p>Bruit</p>	<p>Limiter le recours à des techniques forestières trop invasives (perturbation des milieux forestiers), veiller à la bonne gestion forestière (renouvellement du bois), limiter et encadrer les coupes rases (biodiversité, qualité des sols)</p> <p>Veiller à la bonne gestion forestière (impacts visuels, coupes rases)</p> <p>Veiller à la pluralité des essences replantées</p> <p>Emissions de particules fines (PM2.5, PM10) via le chauffage au bois (installations anciennes ou non performantes)</p> <p>Veiller à sensibiliser les habitants sur les bonnes pratiques (foyers ouverts, poêles anciens, chaudières non performantes)</p> <p>Compétition sur l'usage des sols</p> <p>Veiller à limiter les installations solaires PV sur les sols artificialisés ou dégradés</p> <p>Artificialisation des sols (limités de méthanisation)</p> <p>Veiller aux rejets des effluents issus de la méthanisation</p> <p>Géothermie sur nappes : impacts sur la température des aquifères ou des retenues d'eau (lacs de prélèvement)</p> <p>Préférer les doubles forages pour ne pas impacter les réserves d'eau douce en aquifères</p> <p>Nuisances éventuelles à proximité des unités de méthanisation</p> <p>Nuisances sonores éventuelles des pompes à chaleur</p>	<p>Favoriser les techniques forestières peu invasives (huiles végétales, traction animale)</p> <p>limiter et encadrer les coupes rases</p> <p>Favoriser les techniques forestières peu invasives (huiles végétales, traction animale)</p> <p>limiter et encadrer les coupes rases</p> <p>S'assurer de la pluralité des essences replantées sur les forêts communales</p> <p>Sensibiliser la population aux bonnes pratiques</p> <p>Sensibiliser la population aux bonnes pratiques</p> <p>limiter les installations solaires PV sur les sols artificialisés ou dégradés</p> <p>limiter les installations solaires PV sur les sols artificialisés ou dégradés</p> <p>Ne pas s'implanter sur des zones protégées, des corridors écologiques (prendre en compte la Trame Verte et bleue) ou des axes migratoires</p> <p>planter les infrastructures sur des sols sans potentiel agricole</p> <p>Assurer un suivi des effluents des unités de méthanisation</p> <p>Effectuer des études d'impacts en amont sur la biodiversité des nappes ciblées</p> <p>Préférer les doubles forages</p> <p>Effectuer une analyse en amont pour la localisation des unités de méthanisation (loin des résidentielles)</p> <p>Etudier l'implantation en amont de tout projet d'aménagement</p>	<p>Eviter</p> <p>Eviter</p> <p>Compenser</p> <p>Réduire</p> <p>Réduire</p> <p>Eviter</p> <p>Eviter</p> <p>Eviter</p> <p>Eviter</p> <p>Eviter</p> <p>Eviter</p>	<p>% de feuillus et résineux replantés</p> <p>Evolution des émissions de particules fines PM10 et PM2</p> <p>Evolution des émissions de particules fines PM10 et PM2</p> <p>Superficie de surface constituée sur terrains à potentiel agricole ou sylvicole</p> <p>% de surface constituée en zones dégradées ou artificialisées par rapport à la surface totale du projet</p> <p>Superficie de sol imperméabilisé par superficie constituée par an</p>		
			5/ Adapter le territoire aux effets du changement climatique	<p><b>Action 10 :</b> Maîtrise des consommations d'eau et de la qualité de la ressource</p> <p><b>Action 11 :</b> Engager une politique incitative en faveur de la gestion alternative des eaux pluviales</p> <p><b>Action 12 :</b> Conforter la place de la nature en zone urbaine et en zone rurale</p> <p><b>Action 13 :</b> Adapter le territoire aux phénomènes extrêmes</p>	<p>Qualité de l'air</p> <p>Santé</p>	<p>Sans potentiel défavorable</p> <p>Sans potentiel défavorable</p> <p>Eviter les essences présentant un risque allergique élevé</p> <p>Sans potentiel défavorable</p>	<p>Eviter</p> <p>Eviter</p> <p>Eviter</p> <p>Eviter</p> <p>Eviter</p> <p>Eviter</p> <p>Eviter</p> <p>Eviter</p> <p>Eviter</p>	<p>Eviter</p> <p>Eviter</p> <p>Eviter</p> <p>Eviter</p> <p>Eviter</p> <p>Eviter</p> <p>Eviter</p> <p>Eviter</p>

Orientations Stratégiques	Actions	Enjeux environnementaux Identifiés	Point de vigilance	Mesure à envisager	E/R/C	Indicateur environnemental complémentaire
6/ Agir pour la qualité de l'air	Action 14 : Réduire les émissions de polluants atmosphériques			Sans potentiel défavorable		
	Action 15 : Limiter l'exposition de la population et encourager un urbanisme favorable à la santé			Sans potentiel défavorable		
7/ Accompagner les communes dans leur démarche énergie climat	Action 16 : Accompagner et sensibiliser les communes à la gestion de leur patrimoine communal	Patrimoine culturel architectural et archéologique	Veiller à ne pas interférer avec le patrimoine culturel architectural et archéologique	Consulter les organismes veillant à la conservation du patrimoine	Réduire	
8/ Renforcer l'exemplarité de la collectivité	Action 17 : Promouvoir la responsabilité au sein de l'administration			Sans potentiel défavorable		
	Action 18 : Maîtrise de l'énergie (patrimoine intercommunal)			Sans potentiel défavorable		
	Action 19 : Encourager le soutien aux compétences communales vertueuses			Sans potentiel défavorable		
	Action 20 : Impliquer les citoyens et acteurs du territoire			Sans potentiel défavorable		

*Beaune Côte & Sud*

**Communauté d'agglomération  
Beaune Côte & Sud (CABCS)**

**Évaluation Environnementale Stratégique  
du Plan Climat-Air-Énergie-Territorial**

---

**Résumé non technique**



*Articles L.122-4, R.122-17 et R.122-20 du Code de l'environnement*

## SOMMAIRE

<b>1. La Communauté d'Agglomération Beaune Côte &amp; Sud .....</b>	<b>3</b>
<b>2. Présentation du Plan Climat .....</b>	<b>3</b>
<b>3. Objectifs de l'évaluation environnementale stratégique .....</b>	<b>3</b>
<b>4. Les enjeux environnementaux.....</b>	<b>4</b>
<b>5. Effets notables probables de la mise en œuvre du PCAET sur l'environnement ....</b>	<b>6</b>
<b>6. Mesures envisagées pour éviter, réduire et compenser les effets potentiellement défavorables .....</b>	<b>7</b>
<b>7. Indicateurs environnementaux.....</b>	<b>7</b>
<b>8. Cohérence avec les autres plans et programmes .....</b>	<b>8</b>

## 1. LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION BEAUNE COTE & SUD

---

La *Communauté d'Agglomération Beaune Côte & Sud* est située dans la région Bourgogne-Franche-Comté, au cœur des départements de la Côte d'Or et de Saône-et-Loire.

Constituée en janvier 2007, la *Communauté d'Agglomération Beaune Côte & Sud* s'étend sur deux départements – Côte d'Or (21), Saône et Loire (71) – et regroupe 53 communes rurales, dont 44 de moins de 1 000 habitants. Beaune et Chagny sont les deux seules villes du territoire<sup>1</sup>, comptabilisant respectivement 21 472 et 5 612 habitants en 2021<sup>2</sup>. La population de l'agglomération est évaluée à 52 958 habitants au 01/01/2021.

## 2. PRESENTATION DU PLAN CLIMAT

---

### Qu'est-ce qu'un Plan Climat ?

Les *Etablissements Publics de Coopération Intercommunale* (EPCI) de plus de 20 000 habitants doivent élaborer un Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)<sup>3</sup>.

Il s'agit d'un plan transversal visant à répondre au changement climatique. Il a trois finalités principales :

- ✓ **L'atténuation de l'impact du territoire**  
Limiter l'impact du territoire sur les changements climatiques en réduisant les consommations d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre et en augmentant la séquestration de carbone.
- ✓ **L'adaptation du territoire**  
Limiter la vulnérabilité du territoire aux effets du changement climatique.
- ✓ **L'amélioration / la préservation de la qualité de l'air.**

### Le Plan Climat de la Communauté d'Agglomération de Beaune Côte et Sud

Par délibération du 24 septembre 2018, le Conseil Communautaire a lancé l'actualisation de son Plan Climat Air Energie Territorial.

La stratégie a été validée en novembre 2020 et le programme d'action devrait être adopté en 2021.

## 3. OBJECTIFS DE L'EVALUATION ENVIRONNEMENTALE STRATEGIQUE

---

L'*Evaluation Environnementale Stratégique* (EES) a pour objet d'analyser et d'évaluer les incidences que la mise en œuvre de la stratégie et du plan d'action du PCAET peut avoir sur l'environnement.

Il s'agit d'une obligation réglementaire pour les PCAET, selon l'article R.122-17 du code de l'environnement.

<sup>1</sup> « Ville » au sens de la définition de l'INSEE (> 2000 habitants)

<sup>2</sup> Source BANATIC, [www.banatic.interieur.gouv.fr](http://www.banatic.interieur.gouv.fr)

<sup>3</sup> Décret n° 2016-849 du 28 juin 2016 et arrêté du 4 août 2016

Cette EES répond à **trois objectifs** :

- Aider à l'élaboration du PCAET en prenant en compte l'ensemble des champs de l'environnement et en identifiant ses effets sur l'environnement ;
- Contribuer à la bonne information du public et faciliter sa participation au processus décisionnel de l'élaboration du PCAET ;
- Éclairer l'autorité qui arrête le PCAET sur la décision à prendre

**L'EES se déroule en parallèle de l'élaboration du PCAET. Elle comporte plusieurs étapes :**

1. **L'état initial** a pour objectif d'**identifier les principaux enjeux environnementaux du territoire** au regard de différents domaines : les sols, les eaux souterraines, les eaux superficielles, le climat, les consommations d'énergie, les émissions de gaz à effet de serre, la diversité biologique et les continuités écologiques, la faune, la flore et les habitats naturels, les paysages, le patrimoine culturel, architectural et archéologique, les risques naturels et technologiques, la qualité de l'air, le bruit, les déchets et la santé.
2. **L'analyse des effets notables probables sur l'environnement** a pour objectif d'évaluer les **impacts liés à la mise en œuvre du programme d'action** du PCAET.
3. Si des effets défavorables sont identifiés, il convient de **définir des mesures pour éviter et réduire ces effets**, voire éventuellement les compenser.
4. Enfin, pour suivre les effets du PCAET sur les différents enjeux environnementaux, des **indicateurs environnementaux** sont mis en place.

L'EES devra par exemple, si le PCAET préconise de développer les énergies renouvelables, analyser quels peuvent être les impacts positifs et négatifs de ce développement.

Enfin, le PCAET analyse également la façon dont a été élaboré le PCAET, les décisions qui ont menées aux orientations et plan d'action finaux, la concertation avec le public, etc.

Les résultats de l'évaluation environnementale sont synthétisés dans un **rapport environnemental**, transmis dans un premier temps pour avis à l'autorité environnementale.

#### **4. LES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX**

---

Un **état initial de l'environnement** a été réalisé afin d'identifier les enjeux environnementaux du territoire.

L'état initial de l'environnement s'est principalement appuyé sur :

- le diagnostic du territoire du PCAET,
- le rapport sur l'orientation et la planification de la gestion de l'eau du Bassin Rhône-Méditerranée par le SDAGE (Schémas d'Aménagement et de Gestion de l'Eau) - version présentée au comité de bassin le 20 novembre 2015,
- le diagnostic de l'état initial ainsi que la synthèse des enjeux environnementaux de la Bourgogne par le SRCE (Schéma Régional de Cohérence Ecologique),
- le rapport sur l'état initial de l'environnement établi dans le cadre du SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale) – Document provisoire du 26 juillet 2019,

- le profil énergie-climat-air de Bourgogne-France-Comté par OPTÉER (Observatoire et Prospective Territoriale Energétique à l'Echelle Régionale) – Version en date du 12 juin 2017,
- l'étude des flux, conditions d'accès et des modes de déplacements sur le périmètre des Climats du vignoble de Bourgogne – juillet 2015.

### **L'analyse détaillée des enjeux du territoire figure dans le rapport complet.**

Cette analyse a permis de hiérarchiser les enjeux environnementaux du territoire comme suit :

#### **5 enjeux ont été identifiés comme forts :**

- **Eaux superficielles et souterraines**
  - Garantir la préservation à long terme des ressources pour l'eau potable, prioritairement des nappes stratégiques.
  - Réduire la vulnérabilité du territoire aux épisodes de sécheresse et aux risques de pénurie d'eau.
  - Maintenir une utilisation optimale de la ressource pour éviter les conflits d'usage.
  - Améliorer la qualité des eaux des bassins versants, en maîtrisant les rejets de polluants organiques et de substances dangereuses.
  - Anticiper les évolutions probables de la ressource en eau liées au changement climatique.
- **Climat**
  - Adaptation à l'augmentation des températures.
  - Pour la côte viticole, adaptation aux gelées tardives.
- **Diversité biologique, continuités écologiques et zones humides**
  - Préserver les espaces naturels par la maîtrise de l'urbanisation et le maintien de l'agriculture.
  - Remettre en état les espaces naturels et les réservoirs de biodiversité.
  - Valoriser les forêts qui, outre leur fonction dans les équilibres écologiques du territoire, ont un fort potentiel de séquestration de carbone.
  - Prendre en compte la Trame verte et bleue dans les documents d'urbanisme.
  - Améliorer les connaissances sur le fonctionnement écologique et sur l'impact du climat sur les milieux naturels.
  - Adapter les pratiques agricoles et viticoles pour préserver la biodiversité.
- **Patrimoine culturel et architectural**
  - Préserver le patrimoine culturel et architectural du territoire.
  - Être attentif à toute évolution du contexte socio-économique qui fragiliserait les équilibres humains qui font des Climats de Bourgogne un patrimoine vivant.
- **Paysages**
  - Préserver les paysages en lien avec la préservation des milieux naturels.
  - Ne pas laisser le développement urbain appauvrir et dégrader la qualité des paysages.
  - Ne pas fragiliser les paysages par un développement excessif des activités touristiques et sportives : randonnée, VTT, sports motorisés, escalade...

#### **5 enjeux sont classés comme ayant une sensibilité moyenne :**

- Consommation d'énergie

- Émissions de gaz à effet de serre
- Risques naturels et technologiques
- Qualité de l'air
- Santé

**Enfin, 3 enjeux ont été identifiés comme faibles :**

- Production d'EnR
- Sols
- Bruit

*N.B. Si ces enjeux sont classés comme "faibles", cela ne signifie pas qu'ils sont moins importants pour la qualité de l'environnement, mais plutôt que le contexte du territoire, et les actions déjà menées, rendent cette thématique moins sensible.*

## **5. EFFETS NOTABLES PROBABLES DE LA MISE EN ŒUVRE DU PCAET SUR L'ENVIRONNEMENT**

L'analyse des effets a été réalisée en croisant les enjeux environnementaux potentiellement sensibles et les actions du PCAET. Ces effets sont classés selon 5 catégories, assorties d'un code couleur.

<b>Effet « très favorable »</b>
<b>Effet « à priori favorable »</b>
<b>Aucun effet notable</b>
<b>Effet « potentiellement défavorable »</b>
<b>Effet « très défavorable »</b>

**Avec seulement 10 actions sur 21 évaluées comme ayant un effet « potentiellement défavorable », cette analyse a montré que l'effet du PCAET sur les enjeux environnementaux locaux sera globalement favorable. Par ailleurs, aucune action ne présente d'effet « très défavorable » ou d'effet très négatif avéré.**

Néanmoins, certaines actions pourront avoir des effets **« potentiellement défavorables »** si des mesures ne sont pas prévues (voir paragraphe suivant). De fait, des points de vigilance ont été pointés sur ces actions.

Le territoire de la Communauté d'Agglomération de Beaune Côte et Sud présente également **8 sites Natura 2000**, qui imposent alors une évaluation des incidences Natura 2000.

Globalement, en l'état actuel des informations sur l'implantation des équipements ou bâtiments, l'analyse de l'incidence du PCAET sur les zones Natura 2000 **ne fait pas apparaître d'effet négatif probable des actions.**



## 6. MESURES ENVISAGEES POUR EVITER, REDUIRE ET COMPENSER LES EFFETS POTENTIELLEMENT DEFAVORABLES

---

La séquence "éviter, réduire, compenser" a pour objectif d'établir des mesures visant à éviter les atteintes à l'environnement, à réduire celles qui n'ont pu être suffisamment évitées et, si possible, à compenser les effets notables qui n'ont pu être ni évités, ni suffisamment réduits.

L'analyse des effets notables probables des actions et orientations du Plan Climat sur l'environnement montre que **l'effet du Plan Climat sur les enjeux environnementaux locaux sera globalement favorable.**

Globalement, **11 actions sur 21, soit 52 %**, ont été évaluées comme n'ayant **aucun potentiel défavorable.**

Certaines actions ont été identifiées comme pouvant avoir des effets « **potentiellement défavorables** » si des mesures ne sont pas prévues. Des points de vigilance ont été alors pointés.

On trouvera en **Annexe 3** la liste des mesures proposées.

## 7. INDICATEURS ENVIRONNEMENTAUX

---

Pour assurer la bonne prise en compte des points de vigilance identifiés et suivre les effets du PCAET sur les différents enjeux environnementaux, des **indicateurs environnementaux** ont été définis.

Ils s'intègrent dans les outils de suivi mis en place pour le PCAET et sont complémentaires aux indicateurs de suivi des actions et aux indicateurs de résultats du PCAET.

Chaque fois que l'analyse des effets des orientations et des actions du Plan Climat a mis en évidence un **impact négatif**, nous avons recherché un indicateur permettant de vérifier cet impact.

Les indicateurs ont été définis en prenant en compte un double critère :

- la pertinence,
- la disponibilité des données.

La définition d'un indicateur ne peut en effet reposer sur sa seule pertinence : il faut également que cet indicateur puisse être calculé dans la durée (au moins sur les 6 années de mise en œuvre du programme d'action) à partir de données facilement disponibles. **Ceci explique que pour quelques effets potentiels, aucun indicateur n'a pu être défini.**

Voici quelques exemples d'indicateurs :

- Ratio de superficie de sol imperméabilisé par superficie construite par an,
- Evolution des émissions de particules PM10 et PM2,5 (en cas de développement de solutions bois énergie)

**Dans ce rapport, 7 indicateurs ont été définis au total, recensés dans le tableau en Annexe 3.**

## 8. COHERENCE AVEC LES AUTRES PLANS ET PROGRAMMES

---

Le PCAET, dispositif de planification à l'échelle intercommunale, doit s'articuler avec d'autres outils existants ou prévus à l'échelle régionale et nationale.

**Ainsi, le Plan Climat doit être compatible avec :**

- ✓ Le Schéma Régional du Climat, de l'Air et de l'Énergie (SRCAE) de Bourgogne – 2012 ;
- ✓ Le Schéma Régional de Cohérence Écologique (SRCE) de Bourgogne-Franche-Comté – 2018 ;
- ✓ Le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) de Bourgogne-Franche-Comté – 2019.

**Par ailleurs, le Plan Climat doit également prendre en compte :**

- ✓ La Stratégie Nationale Bas-Carbone (SNBC) ;
- ✓ La Loi Énergie Climat – 2019.

Une comparaison entre les objectifs du Plan Climat et ceux de ces différents plans et programmes a été réalisée.

Il ressort de cette comparaison que **le Plan Climat est parfaitement cohérent avec les objectifs chiffrés nationaux et régionaux** : la Communauté d'Agglomération a en effet fait le choix de définir des objectifs reprenant les objectifs régionaux définis par le SRADDET. Ces objectifs étant plus contraignants que ceux de la SNBC, le PCAET est a fortiori cohérent avec les objectifs nationaux.

Par ailleurs, le Plan Climat prend bien en compte les orientations de ces textes et n'entre en contradiction avec aucun d'entre eux.

**En conclusion, le Plan Climat adopté par la Communauté d'Agglomération de Beaune Côte et Sud apparaît comme un outil de programmation efficace pour permettre au territoire de prendre part à la lutte contre le changement climatique.**

---

## Conseil Communautaire du 28 Mars 2022

Date d'envoi de la convocation : 22 mars 2022  
 Nombre de Conseillers en exercice : 90  
 Nombre de Délégués titulaires ou suppléants présents : 59  
 Nombre de Procurations : 20  
 Nombre de Votants : 79

Envoyé en préfecture le 07/04/2022

Reçu en préfecture le 07/04/2022

Affiché le

SLOX

ID : 021-200006682-20220328-CC\_22\_026-DE

**Présidence de :** M. Alain SUGUENOT, Président

**Présents :** Titulaires : Mmes et MM. Maurice CHAPUIS, Bernard BATTAULT, Jean-Luc BECQUET, Carole BERNHARD, Raphaël BOUILLET, Marie-France BRAVARD, Geffroy BRUNEL, Anne CAILLAUD, Jean-François CHAMPION, Xavier COSTE, Charlotte FOUGERE, Emmanuelle JEUNET-MANCY, Sophie LEFAIX, Virginie LEVIEL, Geneviève PELLETIER, Michel PIERRON, Philippe ROUX, Jonathan VION, Didier DURIAUX, Jean-Noël MORY, Sébastien LAURENT, Vittorio SPARTA, Gérard NAIRAT, Céline DANCER, Catherine PAPPAS, Jean-Claude BROUSSE, Arnaud GUICHARD, Didier SAINT-EVE, Jean-Christophe VALLET, Pierre BROUANT, Jean-Luc PETIT, Véronique RICHER, Jérôme FOL, Jean-Louis BAUDOIN, Jean-Paul BOURGOGNE, Pascal MALAQUIN, Jean-Paul ROY, Denis THOMAS, Richard ROCH, Jean-Pascal MONIN, Laurence BROCHOT, Gilles ARPAILLANGES, Gérard GREFFE, Michel QUINET, Serge GRAPPIN, Jacqueline METAIS, Sylvain JACOB, Eric SORDET, Daniel TRUCHOT, Daniel CARRIER, Jean MAREY, Pascal BOULEY,

**Suppléants :** M. Thierry DUBUISSON, (suppléant de M. Christian GHISLAIN – CORCELLES-LES-ARTS), M. Michel ROY (suppléant de M. DENIZOT Marc – CORMOT-VAUCHIGNON), Mme Marie-Claude BELORGEY (suppléante de M. Christian POULLEAU – MOLINOT), M. FOLLEAT Emmanuel (suppléant de M. Olivier MENAGER – PARIS-L'HOPITAL), Mme Sophie JACQUET (Suppléante de M. Jacques FROTEY – POMMARD),

**Délégués ayant donné procuration :**

M. Gérard ROY à M. Michel QUINET,  
 Mme Géraldine CHAMPANAY à Mme FOUGERE,  
 Mme Carole CHATEAU à M. Xavier COSTE,  
 M. Stéphane DAHLEN à M. Pierre BOLZE,  
 Mme Ariane DIERICKX à M. Jean-Luc BECQUET,  
 M. Alexis FAIVRE à M. Jean-Luc BECQUET,  
 M. Thibaut GLOAGUEN à Mme Anne CAILLAUD,  
 Mme Virginie LONGIN à Mme Virginie LEVIEL  
 Mme Olivia PUSSET, à Mme Marie-France BRAVARD,  
 M. Bernard REPOLT à M. Jean-François CHAMPION,  
 Mme Sihème REZIGUE à Mme Sophie LEFAIX,  
 M. Pascal HUGUENIN à M. Sylvain JACOB,  
 Mme Delphine SAVARY à M. Sébastien LAURENT,  
 Mme Patricia ROSSIGNOL à M. Gérard NAIRAT,  
 Mme Estelle BRUNAUD à M. Denis THOMAS,  
 M. Michel BOULEY à M. FOLLEAT,  
 Mme Corinne GARREAU à M. Jérôme FOL,  
 M. Guy DROMARD à M. Jean-Christophe VALLET,  
 M. Rémi CHAMPAUD à M. Denis THOMAS,  
 M. Guy VADROT à Mme Céline DANCER,

**Délégués absents non représentés :**

Mmes et MM. Rémy MORIN, Eric MONNOT, Virginie ROUXEL-SEGAUT, Richard BENINGER, Yves PYS, Sandrine ARRAULT, Olivier ATHANASE, Cyril DEREPIERRE, Cladio PAGNOTTA, Alexandra PASCAL, Michel MOINGEON.

**Secrétaire :** M. Pierre BOLZE

**RENOVATION DU STADE D'ATHLETISME DU COMPLEXE SPORTIF JEAN DESANGLE :  
ACTUALISATION DU PLAN DE FINANCEMENT**

RAPPORTEUR : M. JP. ROY

Le Conseil Communautaire lors de sa séance du 20 septembre 2021 s'est prononcé favorablement au lancement de l'opération de rénovation du stade d'athlétisme Jean Desangle situé rue des Rôles à Beaune.

Cette délibération précisait qu'un abondement du montant de l'Autorisation de Programme fixé à 750 000€ TTC pourrait être revu au regard des résultats des études préalables menées sur l'état structurel de la piste actuelle et ses fondations.

Ainsi, la Communauté d'agglomération a procédé au recrutement d'une équipe de maîtrise d'œuvre spécialisée dans ce type d'équipement sportif et simultanément, un diagnostic structurel de l'équipement ainsi qu'un relevé topographique et un certificat de mesurage ont été réalisés par un cabinet de géomètre.

La maîtrise d'œuvre, après analyse des données techniques issues de ces études et au regard des règles d'homologation définies par la Fédération Française d'Athlétisme, souligne la nécessité d'intégrer au programme de travaux le remplacement des éléments suivants :

- la première couche d'enrobé sous la piste,
- l'ensemble des bordures et caniveaux de la piste.

Aussi, au regard de ces éléments, il est nécessaire de faire évoluer le plan de financement prévisionnel comme suit :

**Dépenses :**

- travaux de rénovation (PSE+Aléas)	714.878,17 € HT
- études préalables de diagnostic	14.365,00 € HT
- études de maîtrise d'œuvre	18.156,83 € HT
- publicité marché publics	1.170,00 € HT
- mission SPS	1.430,00 € HT

TOTAL HT 750.000,00 €

TVA 20% 150.000,00 €

Total TTC : 900.000,00 €

**Recettes :**

- Agence nationale du Sport	205.334,57 €
- Conseil Départemental	213.377,52 €
- Région	150.000,00 €
- FCTVA	120.112,33 €
- Autofinancement	211.352,58 € <i>soit 23,46% du coût de l'opération.</i>

Les différents partenaires financiers sont en cours de sollicitation afin d'obtenir de leur part un soutien financier le plus important possible pour la réalisation de cette opération en tenant compte des différents règlements d'intervention.

Le plan d'aménagement du projet et le planning prévisionnel révisé sont joints en annexe.

L'actualisation de l'Autorisation de programme correspondante fait l'objet d'une délibération séparée.

## DECISION

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- APPROUVE la modification du plan de financement prévisionnel,
- AUTORISE le Président à lancer cette opération dans les conditions indiquées et notamment à solliciter les différents partenaires institutionnels pouvant apporter leur concours (Etat, Région, Département ou tout autre financeur),
- AUTORISE le Président ou son Représentant à signer tout document à intervenir dans ce cadre

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Pour extrait certifié conforme,  
LE PRESIDENT  
pour le PRESIDENT et par délégation  
LE DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES

Envoyé en préfecture le 07/04/2022

Reçu en préfecture le 07/04/2022

Affiché le

ID : 021-200006682-20220328-CC\_22\_026-DE

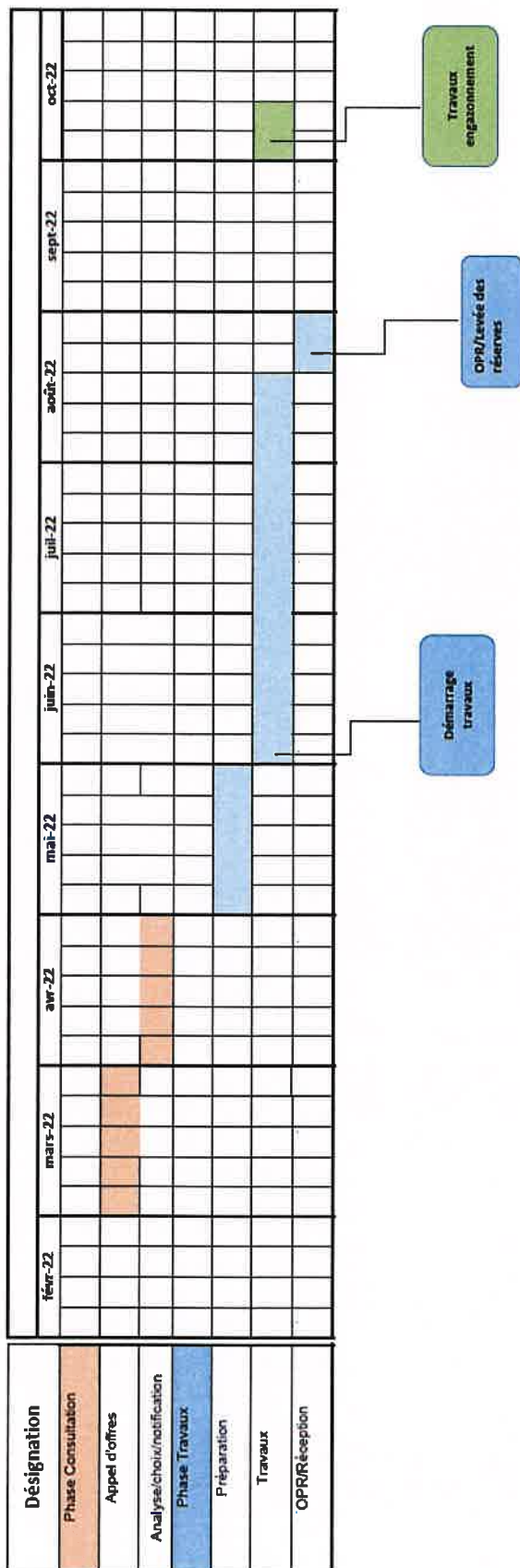
Mickael BOITELLE



« La présente décision, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, de sa publication et/ ou de son affichage, d'un recours contentieux déposé auprès du Tribunal administratif de DIJON, 22 rue d'Assas 21000 DIJON ou via l'application télérecours citoyen ([www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)). Un recours gracieux peut également être formulé auprès de la Communauté d'Agglomération BEAUNE Cote et Sud, 14 rue Philippe TRINQUET, 21200 BEAUNE, étant précisé que celle-ci dispose d'un délai de deux mois pour répondre. Le silence gardé pendant deux mois vaut décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois. »



PLANNING PREVISIONNEL REHABILITATION STADE ATHLETISME BEAUNE(21)



## Conseil Communautaire du 28 Mars 2022

Date d'envoi de la convocation : 22 mars 2022

Nombre de Conseillers en exercice : 90

Nombre de Délégués titulaires ou suppléants présents : 59

Nombre de Procurations : 20

Nombre de Votants : 79

**Présidence de :** M. Alain SUGUENOT, Président**Présents :** Titulaires : Mmes et MM. Maurice CHAPUIS, Bernard BATTAULT, Jean-Luc BECQUET, Carole BERNHARD, Raphaël BOUILLET, Marie-France BRAVARD, Geffroy BRUNEL, Anne CAILLAUD, Jean-François CHAMPION, Xavier COSTE, Charlotte FOUGERE, Emmanuelle JEUNET-MANCY, Sophie LEFAIX, Virginie LEVIEL, Geneviève PELLETIER, Michel PIERRON, Philippe ROUX, Jonathan VION, Didier DURIAUX, Jean-Noël MORY, Sébastien LAURENT, Vittorio SPARTA, Gérard NAIRAT, Céline DANCER, Catherine PAPPAS, Jean-Claude BROUSSE, Arnaud GUICHARD, Didier SAINT-EVE, Jean-Christophe VALLET, Pierre BROUANT, Jean-Luc PETIT, Véronique RICHER, Jérôme FOL, Jean-Louis BAUDOIN, Jean-Paul BOURGOGNE, Pascal MALAQUIN, Jean-Paul ROY, Denis THOMAS, Richard ROCH, Jean-Pascal MONIN, Laurence BROCHOT, Gilles ARPAILLANGES, Gérard GREFFE, Michel QUINET, Serge GRAPPIN, Jacqueline METAIS, Sylvain JACOB, Eric SORDET, Daniel TRUCHOT, Daniel CARRIER, Jean MAREY, Pascal BOULEY,**Suppléants :** M. Thierry DUBUISSON, (suppléant de M. Christian GHISLAIN – CORCELLES-LES-ARTS), M. Michel ROY (suppléant de M. DENIZOT Marc – CORMOT-VAUCHIGNON), Mme Marie-Claude BELORGEY (suppléante de M. Christian POULLEAU – MOLINOT), M. FOLLEAT Emmanuel (suppléant de M. Olivier MENAGER – PARIS-L'HOPITAL), Mme Sophie JACQUET (Suppléante de M. Jacques FROTEY – POMMARD),**Délégués ayant donné procuration :**M. Gérard ROY à M. Michel QUINET,  
Mme Géraldine CHAMPANAY à Mme FOUGERE,  
Mme Carole CHATEAU à M. Xavier COSTE,  
M. Stéphane DAHLEN à M. Pierre BOLZE,  
Mme Ariane DIERICKX à M. Jean-Luc BECQUET,  
M. Alexis FAIVRE à M. Jean-Luc BECQUET,  
M. Thibaut GLOAGUEN à Mme Anne CAILLAUD,  
Mme Virginie LONGIN à Mme Virginie LEVIEL  
Mme Olivia PUSSET, à Mme Marie-France BRAVARD,  
M. Bernard REPOLT à M. Jean-François CHAMPION,  
Mme Sihème REZIGUE à Mme Sophie LEFAIX,  
M. Pascal HUGUENIN à M. Sylvain JACOB,  
Mme Delphine SAVARY à M. Sébastien LAURENT,  
Mme Patricia ROSSIGNOL à M. Gérard NAIRAT,  
Mme Estelle BRUNAUD à M. Denis THOMAS,  
M. Michel BOULEY à M. FOLLEAT,  
Mme Corinne GARREAU à M. Jérôme FOL,  
M. Guy DROMARD à M. Jean-Christophe VALLET,  
M. Rémi CHAMPAUD à M. Denis THOMAS,  
M. Guy VADROT à Mme Céline DANCER,**Délégués absents non représentés :**

Mmes et MM. Rémy MORIN, Eric MONNOT, Virginie ROUXEL-SEGAUT, Richard BENINGER, Yves PYS, Sandrine ARRAULT, Olivier ATHANASE, Cyril DEREPIERRE, Cladio PAGNOTTA, Alexandra PASCAL, Michel MOINGEON.

**Secrétaire :** M. Pierre BOLZE



**COMPTE DE GESTION 2021**  
**RAPPORTEUR : M. CHAMPION**

Le Conseil Communautaire est appelé à approuver le Compte de Gestion du Trésorier communautaire dans le cadre de la clôture de l'exercice comptable 2021 du budget principal et des budgets annexes suivants :

- Transports,
- Assainissement Collectif en Régie,
- Assainissement Collectif en Affermage,
- Assainissement Non Collectif,
- Eau en Régie,
- Eau en Affermage,
- Zac du Pre Fleury
- Zac des Cerisières,
- Zac des Templiers,
- ZA de Montagny
- ZA DES NOIROTS
- ZA EN MAREAU
- ZA PORTE DE BEAUNE
- ZA LES GOUTEAUX

Ce compte de gestion constate, aussi bien pour le Budget Principal que pour chacun des budgets annexes, les identités de valeur avec les indications du Compte Administratif relatif au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie aux débits et crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.


**DECISION**

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- APPROUVE le compte de gestion 2021, tel qu'il est présenté,
- NOTE que ce compte de gestion est consultable auprès des services financiers de la Communauté d'Agglomération.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Pour extrait certifié conforme,  
 LE PRESIDENT  
 pour le PRESIDENT et par délégation  
 LE DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES

Envoyé en préfecture le 11/04/2022  
 Reçu en préfecture le 11/04/2022  
 Affiché le   
 ID : 021-200006682-20220328-CC\_22\_027-BF

Mickael BOITELLE



« La présente décision, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, de sa publication et/ou de son affichage, d'un recours contentieux déposé auprès du Tribunal administratif de DIJON, 22 rue d'Assas 21000 DIJON ou via l'application télérecours citoyen ([www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)). Un recours gracieux peut également être formulé auprès de la Communauté d'Agglomération BEAUNE Cote et Sud, 14 rue Philippe TRINQUET, 21200 BEAUNE, étant précisé que celle-ci dispose d'un délai de deux mois pour répondre. Le silence gardé pendant deux mois vaut décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois. »

## Conseil Communautaire du 28 Mars 2022

Date d'envoi de la convocation : 22 mars 2022  
 Nombre de Conseillers en exercice : 90  
 Nombre de Délégués titulaires ou suppléants présents : 59  
 Nombre de Procurations : 20  
 Nombre de Votants : 79

Envoyé en préfecture le 11/04/2022

Reçu en préfecture le 11/04/2022

Affiché le

SLOV

ID : 021-200006682-20220328-CC\_22\_028-BF

**Présidence de :** M. Alain SUGUENOT, Président

**Présents :** Titulaires : Mmes et MM. Maurice CHAPUIS, Bernard BATTAULT, Jean-Luc BECQUET, Carole BERNHARD, Raphaël BOUILLET, Marie-France BRAVARD, Geffroy BRUNEL, Anne CAILLAUD, Jean-François CHAMPION, Xavier COSTE, Charlotte FOUGERE, Emmanuelle JEUNET-MANCY, Sophie LEFAIX, Virginie LEVIEL, Geneviève PELLETIER, Michel PIERRON, Philippe ROUX, Jonathan VION, Didier DURIAUX, Jean-Noël MORY, Sébastien LAURENT, Vittorio SPARTA, Gérard NAIRAT, Céline DANCER, Catherine PAPPAS, Jean-Claude BROUSSE, Arnaud GUICHARD, Didier SAINT-EVE, Jean-Christophe VALLET, Pierre BROUANT, Jean-Luc PETIT, Véronique RICHER, Jérôme FOL, Jean-Louis BAUDOIN, Jean-Paul BOURGOGNE, Pascal MALAQUIN, Jean-Paul ROY, Denis THOMAS, Richard ROCH, Jean-Pascal MONIN, Laurence BROCHOT, Gilles ARPAILLANGES, Gérard GREFFE, Michel QUINET, Serge GRAPPIN, Jacqueline METAIS, Sylvain JACOB, Eric SORDET, Daniel TRUCHOT, Daniel CARRIER, Jean MAREY, Pascal BOULEY,

**Suppléants :** M. Thierry DUBUISSON, (suppléant de M. Christian GHISLAIN – CORCELLES-LES-ARTS), M. Michel ROY (suppléant de M. DENIZOT Marc – CORMOT-VAUCHIGNON), Mme Marie-Claude BELORGEY (suppléante de M. Christian POULLEAU – MOLINOT), M. FOLLEAT Emmanuel (suppléant de M. Olivier MENAGER – PARIS-L'HOPITAL), Mme Sophie JACQUET (Suppléante de M. Jacques FROTEY – POMMARD),

**Délégués ayant donné procuration :**

M. Gérard ROY à M. Michel QUINET,  
 Mme Géraldine CHAMPANAY à Mme FOUGERE,  
 Mme Carole CHATEAU à M. Xavier COSTE,  
 M. Stéphane DAHLEN à M. Pierre BOLZE,  
 Mme Ariane DIERICKX à M. Jean-Luc BECQUET,  
 M. Alexis FAIVRE à M. Jean-Luc BECQUET,  
 M. Thibaut GLOAGUEN à Mme Anne CAILLAUD,  
 Mme Virginie LONGIN à Mme Virginie LEVIEL  
 Mme Olivia PUSSET, à Mme Marie-France BRAVARD,  
 M. Bernard REPOLT à M. Jean-François CHAMPION,  
 Mme Sihème REZIGUE à Mme Sophie LEFAIX,  
 M. Pascal HUGUENIN à M. Sylvain JACOB,  
 Mme Delphine SAVARY à M. Sébastien LAURENT,  
 Mme Patricia ROSSIGNOL à M. Gérard NAIRAT,  
 Mme Estelle BRUNAUD à M. Denis THOMAS,  
 M. Michel BOULEY à M. FOLLEAT,  
 Mme Corinne GARREAU à M. Jérôme FOL,  
 M. Guy DROMARD à M. Jean-Christophe VALLET,  
 M. Rémi CHAMPAUD à M. Denis THOMAS,  
 M. Guy VADROT à Mme Céline DANCER,

**Délégués absents non représentés :**

Mmes et MM. Rémy MORIN, Eric MONNOT, Virginie ROUXEL-SEGAUT, Richard BENINGER, Yves PYS, Sandrine ARRAULT, Olivier ATHANASE, Cyril DEREPIERRE, Cladio PAGNOTTA, Alexandra PASCAL, Michel MOINGEON.

**Secrétaire :** M. Pierre BOLZE

**COMPTE ADMINISTRATIF 2021**  
**RAPPORTEUR : M. CHAMPION**

Dans le cadre de la clôture de l'exercice comptable 2021 du Budget Principal et des Budgets Annexes de la Communauté d'Agglomération, il appartient à son assemblée délibérante d'approuver le Compte Administratif.

Celui-ci présente des identités de valeurs identiques à celles du Compte de Gestion et permet d'apprécier les résultats dégagés globalement au cours de l'année, après reprise des résultats de l'année antérieure.

Conformément aux dispositions de la loi NOTRe, la présente délibération comporte une présentation brève et synthétique qui retrace les informations financières du Compte Administratif 2021, de manière détaillée par budget ainsi que des données synthétiques consolidées.

## Budget Principal

### Résultat annuel

Le résultat annuel est le résultat propre à l'exercice en question, à savoir les recettes moins les dépenses de l'année ;

Résultat	2019	2020	2021
Fonctionnement	2 612 063 €	614 677 €	1 742 392 €
Investissement	- 2500.58 €	1 914 407.51 €	- 2 212 178 €

### Le résultat de fonctionnement

Entre 2020 et 2021, le résultat annuel de fonctionnement est en forte augmentation (+1M127) mais ne retrouve toujours pas son niveau d'avant la crise sanitaire en 2019.

Cette augmentation est la conséquence, à la fois d'une hausse modérée des dépenses de fonctionnement (+2.63%) et d'une hausse notable des recettes issues du produit des services (+6.02%).

### Le résultat d'investissement

Le résultat annuel d'investissement connaît un net recul. Rappelons que le résultat annuel d'investissement exceptionnellement haut en 2020 était à relativiser car la crise sanitaire n'avait pas permis de réaliser tous les investissements prévus.

Ce recul est donc à prendre avec précaution du fait de la reprise des investissements. Si les recettes d'investissement sont sensiblement identiques à 2020 (+0.43%), les dépenses d'investissement ont progressé de 82.74% par rapport à 2020 et de 23.87% par rapport à 2019. Cette progression traduit l'effet de rattrapage des dépenses qui ont été différées de 2020 sur 2021.

## La section de fonctionnement

Chapitres		2020	2021	Evo en €	Evo en %	
Dépenses	011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	7 513 685,60 €	7 961 112,36 €	447 426,76 €	5,95%
	012	CHARGES DE PERSONNEL	14 974 824,12 €	15 651 293,89 €	676 469,77 €	4,52%
	014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	11 958 855,81 €	11 898 957,72 €	-59 898,09 €	-0,50%
	042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	1 990 399,96 €	1 970 239,28 €	-20 160,68 €	-1,01%
	65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	3 319 484,10 €	3 317 649,00 €	-1 835,10 €	-0,06%
	66	CHARGES FINANCIERES	166 785,90 €	151 247,27 €	-15 538,63 €	-9,32%
	67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	237 408,02 €	266 655,30 €	29 247,28 €	12,32%
	68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS	3 708,23 €	3 816,31 €	108,08 €	2,91%
<b>Total des Dépenses de Fonctionnement</b>		<b>40 165 151,74 €</b>	<b>41 220 971,13 €</b>	<b>1 055 819,39 €</b>	<b>2,63%</b>	
Recettes	002	RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT	5 712 737,22 €	6 327 414,67 €	614 677,45 €	10,76%
	013	ATTENUATIONS DE CHARGES	431 561,12 €	185 361,27 €	-246 199,85 €	-57,05%
	042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	396 096,84 €	407 404,96 €	11 308,12 €	2,85%
	70	PRODUITS DE SERVICES	4 512 304,84 €	5 437 204,43 €	924 899,59 €	20,50%
	73	IMPOTS ET TAXES	27 445 349,54 €	27 650 245,47 €	204 895,93 €	0,75%
	74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	7 801 452,36 €	9 197 985,14 €	1 396 532,78 €	17,90%
	75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	13 099,74 €	67 812,60 €	54 712,86 €	417,66%
	76	PRODUITS FINANCIERS			0,00 €	
	77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	173 093,00 €	16 023,05 €	-157 069,95 €	-90,74%
78	REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	6 871,75 €	1 326,05 €	-5 545,70 €	-80,70%	
<b>Total des Recettes de Fonctionnement</b>		<b>46 492 566,41 €</b>	<b>49 290 777,64 €</b>	<b>2 798 211,23 €</b>	<b>6,02%</b>	

### a. Les recettes

Elles s'élèvent à 49.29M d'euros en 2021, en hausse par rapport à 2020 (+2.798 M euros).

On pourra noter une augmentation de l'excédent de fonctionnement reporté par rapport à 2020 (+614.67k euros), une partie ayant été affectée à l'investissement.

L'augmentation du chapitre 74 (dotations) s'explique notamment par l'allocation compensatrice de la CFE.

Les recettes issues des produits des services étaient à la baisse en 2020 suite à la fermeture des établissements liés à la petite enfance et l'enfance lors du premier confinement. Elles retrouvent presque leur niveau d'avant crise en 2021 (+5.437K euros).

## b. Les dépenses

Elles se montent à 41.22M d'euros en 2021, soit une évolution de +2.63% par rapport à l'année précédente (+1.056M euros).

Les charges générales ont connu une augmentation de 447k euros (+5.95%) en partie due à la hausse des dépenses des produits d'entretien liées à la crise de la Covid-19 et à la hausse généralisée des fluides (carburants, gaz).

L'augmentation des charges de personnel (+676k) est due aux nouvelles mesures sociales mises en application en 2021 : titres restaurant et CIA et à la poursuite du plan de titularisation.

Il est toutefois nécessaire de préciser que le budget général de l'agglomération prend en charge du personnel mutualisé mais également les agents affectés aux différents budgets annexes. Ces charges sont ensuite refacturées entre budgets ou aux communes concernées.

A ce titre, le tableau ci-dessous détaille la masse salariale nette :

Charges de personnel	2019	2020	2021	différence en €	en %
Charges Brute CABCS	14 133 366,09 €	14 974 824,12 €	15 651 293,89 €	676 469,77 €	4,52%
- Budgets annexes	-1 079 341,98 €	-1 020 989,00 €	-1 117 422,00 €	-96 433,00 €	9,45%
- Mises à disposition individuelles	-168 092,43 €	-172 315,39 €	-138 127,67 €	34 187,72 €	-19,84%
- Services communs remboursés	-533 729,81 €	-543 139,64 €	-550 087,10 €	-6 947,46 €	1,28%
- Indemnités journalières	-312 985,13 €	-431 561,12 €	-185 361,27 €	246 199,85 €	-57,05%
<b>Masse salariale nette</b>	<b>12 039 216,74 €</b>	<b>12 806 818,97 €</b>	<b>13 660 295,85 €</b>	<b>853 476,88 €</b>	<b>6,66%</b>

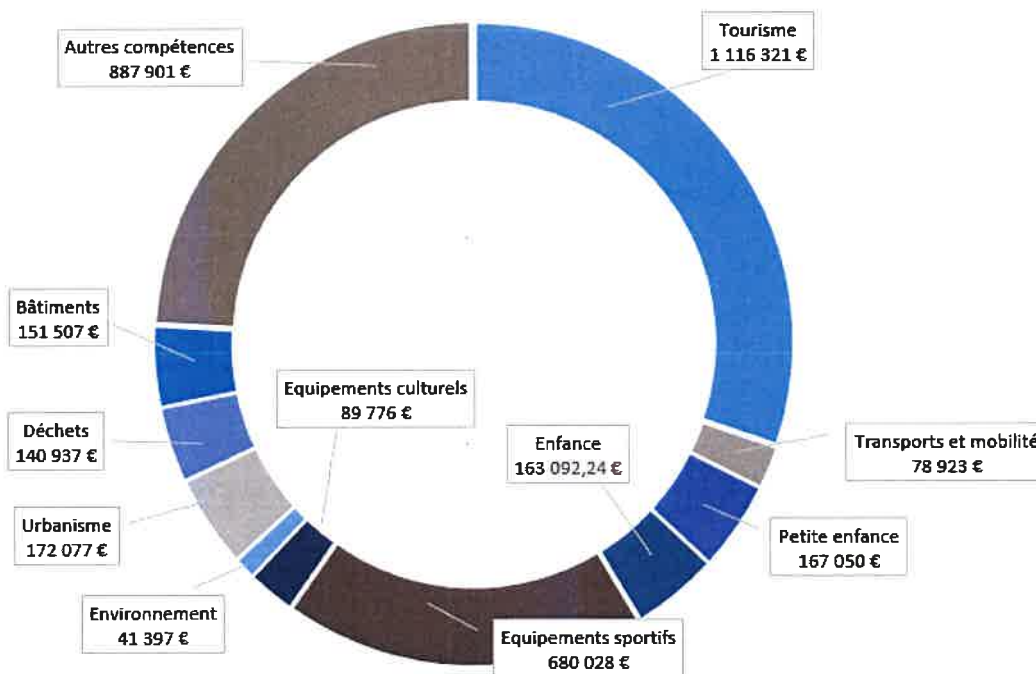
## La section d'investissement

	Chapitres	2019	2020	2021	Evo en	Evo en %	
Dépenses	001	RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT			0,00		
	040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	427 974,94	396 096,84	407 404,96	11 308,12	2,85%
	041	OPERATIONS PATRIMONIALES	22 859,68			0,00	
	13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES				0,00	
	16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	439 688,29	446 235,15	553 451,90	107 216,75	24,03%
	20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	83 055,12	91 202,46	86 871,93	-4 330,53	-4,75%
	204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	384 750,76	343 747,73	1 580 951,28	1 237 203,55	369,92%
	21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2 609 011,67	1 426 739,89	2 021 186,18	594 446,29	41,66%
	23	IMMOBILISATIONS EN COURS	22 859,68			0,00	
	26	PARTICIPATIONS FINANCIERES			291 498,00	291 498,00	
	<b>Total des Dépenses d'Investissements</b>	<b>3 989 200,14  </b>	<b>2 704 022,07  </b>	<b>4 941 364,25  </b>	<b>2 237 342,18  </b>	<b>82,74%</b>	
Recettes	001	RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT	1 292 337,68	1 289 837,10	3 204 244,61	1 914 407,51	148,42%
	040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	1 559 933,84	1 990 399,96	1 970 239,28	-20 160,68	-1,01%
	041	OPERATIONS PATRIMONIALES	22 859,68			0,00	
	10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	1 694 629,06	1 440 704,71	475 712,43	-964 992,28	-66,98%
	13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	709 276,98	187 324,91	282 666,37	95 341,46	50,90%
	16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES		1 000 000,00		-1 000 000,00	-100,00%
	21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES			568,44	568,44	
	<b>Total des Recettes d'Investissement</b>	<b>5 279 037,24  </b>	<b>5 908 266,68  </b>	<b>5 933 431,13  </b>	<b>25 164,45  </b>	<b>0,43%</b>	

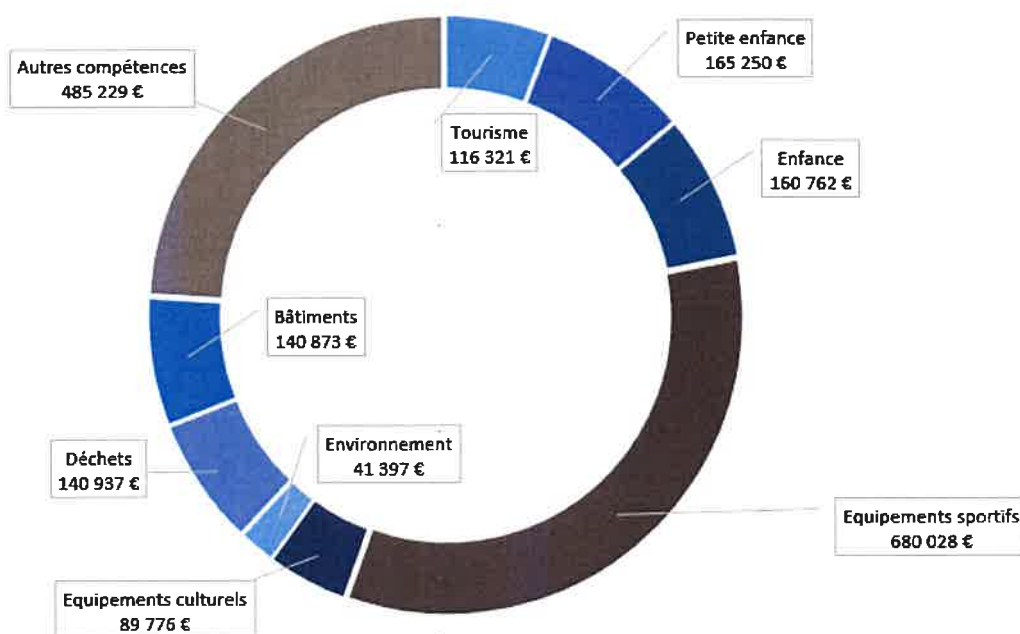
### a. Les dépenses

Elles se montent à 4.94M d'euros en 2021, dont 2.02M de dépenses d'équipement, le reste étant constitué notamment de subvention versées (1.58M d'euros dont 1M pour la Cité des Vins), du remboursement des emprunts (553k euros), de l'amortissement des subventions d'équipement (407k euros) et de participations financières (291K euros)

Répartition des dépenses d'équipement par compétence 2021



Répartition des dépenses de travaux par compétence 2021



Les principaux investissements réalisés en 2021 sont les suivants :

- Equipements sportifs : des investissements réalisés sur les équipements sportifs (Forum 91k euros, Michel Bon 99k euros, Jean Desangle 28k euros, Saint Nicolas 258k euros) et la préparation des nouvelles structures à Ladoix-Serrigny (34k euros) et Nolay (138k euros);
- Déchets : 140k euros notamment pour l'acquisition de bacs et de conteneurs, la fabrication d'un abri à moutons à Travoisy et des travaux de rénovation d'un local à Perpreuil ;
- Environnement : 41k euros pour les chemins, la pose d'un ouvrage hydraulique et la fabrication d'un abri à moutons aux étangs d'or ;
- Petite Enfance : des travaux sur les structures Petite Enfance dont 111k euros concernant la crèche Saint-Jacques ;
- Tourisme et mobilité : des travaux d'investissement dont 45k euros pour les véloroutes, 15k euros pour les sentiers de randonnées et 58k euros pour la Baignade ;
- Accessibilité : des travaux sur les bâtiments communautaires pour 300k euros ;
- Informatique : 66k euros principalement consacrés à l'achat de matériel informatique ;
- Développement économique : 170k euros sur les zones transférées ;
- Culture conservatoire : 42k de travaux et 25k pour l'acquisition d'instruments ;
- Eaux pluviales : 160 k euros de travaux.

Certains grands chantiers prévus en 2021 ont connu un décalage du fait de la situation sanitaire. Les programmes sont désormais validés et ils passent en phase opérationnelle en 2022 :

- l'aire de covoiturage et le parking relai, dont les travaux vont être réalisés sur 2022,
- les Projets de périscolaire de Savigny-lès-Beaune, de complexe sportif de Nolay et de complexe sportif de Ladoix-Serrigny, dont les permis de construire sont en cours d'instruction,
- les déchetteries de Meursault et Nolay.

### ***b. Les recettes***

Elles sont de l'ordre de 5.93M d'euros pour 2021, avec une variation de +0.43% par rapport à l'exercice précédent. Cette apparente stabilité affiche dans le détail certaines différences :

- Le résultat reporté est en forte augmentation par rapport à 2020 (+48.42%, soit 1.914M d'euros) ;
- Les dotations sont en recul de 66.98%, soit -965k par rapport à l'an dernier ;
- Les opérations d'amortissement des immobilisations ont été stables (+20k euros) ;
- Il n'y a pas eu d'emprunt en 2021.



## Budget Transports

### Résultat annuel

Le résultat annuel est le résultat propre à l'exercice en question, à savoir recettes moins dépenses de l'année ;

Résultat	2019	2020	2021
Fonctionnement	272 333.74 €	370 669.85 €	424 421.62 €
Investissement	-18 544.99 €	-21 355.78 €	56 676.58 €

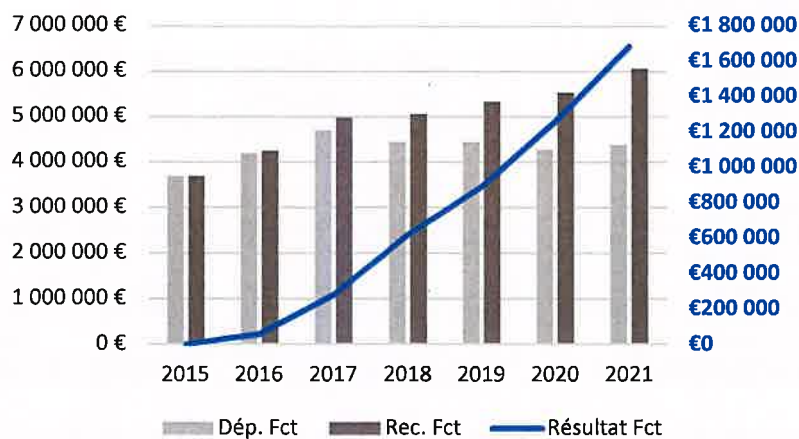
### La Section de fonctionnement

Chapitres		2019	2020	2021	Evo en €	Evo en %
DEPENSES	011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	4 184 124,37 €	4 002 780,92 €	4 097 547,73 €	94 766,81 €	2,37%
	012 CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	198 832,00 €	218 911,00 €	225 000,00 €	6 089,00 €	2,78%
	042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	53 397,39 €	52 751,84 €	52 490,01 €	-261,83 €	-0,50%
	65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	89,50 €	0,09 €	399,00 €	398,91 €	443233,33%
	66 CHARGES FINANCIERES	6 357,01 €	4 035,07 €	2 074,18 €	-1 960,89 €	-48,60%
	67 CHARGES EXCEPTIONNELLES		200,00 €	2 500,00 €	2 300,00 €	1150,00%
	68 DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS			179,00 €	179,00 €	
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>4 442 800,27 €</b>	<b>4 278 678,92 €</b>	<b>4 380 189,92 €</b>	<b>101 511,00 €</b>	<b>2,37%</b>
RECETTES	002 EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE	618 636,64 €	890 970,38 €	1 261 640,23 €	370 669,85 €	41,60%
	042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	1 488,00 €	207 225,00 €	1 487,00 €	-205 738,00 €	-99,28%
	70 PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	77 528,55 €	75 556,00 €	74 541,50 €	-1 014,50 €	-1,34%
	73 IMPOTS ET TAXES	2 571 716,19 €	2 455 719,22 €	2 700 071,44 €	244 352,22 €	9,95%
	74 DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	1 795 811,90 €	1 810 917,89 €	1 819 750,20 €	8 832,31 €	0,49%
	75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	0,00 €			0,00 €	
	77 PRODUITS EXCEPTIONNELS (subventions d'équilibre BP) et vente des bus	268 589,37 €	99 930,66 €	208 761,40 €	108 830,74 €	108,91%
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>5 333 770,65 €</b>	<b>5 540 319,15 €</b>	<b>6 066 251,77 €</b>	<b>525 932,62 €</b>	<b>9,49%</b>

Le résultat de fonctionnement pour 2021 est à l'équilibre sur la partie Transports scolaires, et excédentaire sur la partie Transports urbains grâce aux recettes du versement mobilité.

Il convient de noter que la subvention d'équilibre prélevée sur le budget principal versée en fin d'exercice 2021 sur le Transport scolaire s'élève à 208 761 euros, soit une hausse de 109k euros par rapport à 2020.

## Evolution du Résultat de Fonctionnement

**a. Les dépenses**

Les dépenses de fonctionnement, qui s'élèvent en 2021 à 4.38M d'euros augmentent de 101k euros (+2.37%) par rapport à 2020.

L'augmentation résulte essentiellement de la hausse des charges à caractère général (94.7k euros) qui sont constituées principalement du contrat de délégation de service public et du marché de transport scolaire.

**b. Les recettes**

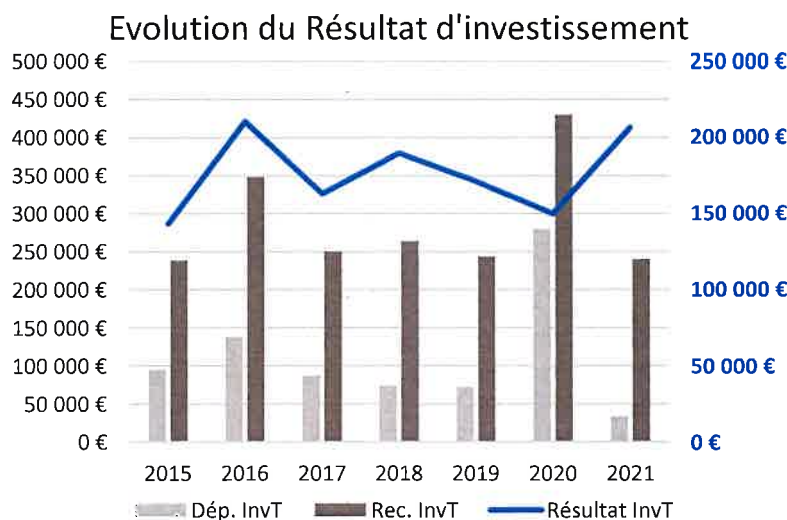
Le montant des recettes (hors subvention d'équilibre) sur le budget transport global pour l'année 2021 s'élève à 5.85 M d'euros, soit une augmentation de 381k euros par rapport à 2020. Les principales évolutions sont les suivantes :

- Un résultat antérieur reporté de 1.26M d'euros sur le transport urbain (+370.67k euros par rapport à 2020) ;
- Une recette du versement transport de 2.70M d'euros en 2021 (soit +244k par rapport à 2020) ;
- La subvention d'équilibre prélevée sur le budget principal versée en fin d'exercice 2021 sur le Transport scolaire s'élève à 208 761 euros, soit une hausse de 109k euros par rapport à 2020.

## La Section d'Investissement

		Chapitres	2019	2020	2021	Evo en €	Evo en %
DEPENSES	040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	1 488,00 €	207 225,00 €	1 487,00 €	-205 738,00 €	-99,28%
	16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	69 731,84 €	72 068,93 €	21 793,73 €	-50 275,20 €	-69,76%
	20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				0,00 €	
	21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	722,54 €	550,00 €	10 117,55 €	9 567,55 €	1739,55%
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>			<b>71 942,38 €</b>	<b>279 843,93 €</b>	<b>33 398,28 €</b>	<b>-246 445,65 €</b>	<b>-88,07%</b>
REC.	001	RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT	189 970,84 €	171 425,85 €	150 070,76 €	-21 355,09 €	-12,46%
	16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES		205 737,00 €	35 584,85 €	-170 152,15 €	-82,70%
	040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	53 397,39 €	52 751,84 €	52 490,01 €	-261,83 €	-0,50%
	13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES			2 000,00 €	2 000,00 €	
<b>Total des Recettes d'investissement</b>			<b>243 368,23 €</b>	<b>429 914,69 €</b>	<b>240 145,62 €</b>	<b>-189 769,07 €</b>	<b>-44,14%</b>

Le résultat d'investissement est de +56.6k euros, soit une augmentation de 38% par rapport à 2020. La diminution des emprunts explique en grande partie cet écart. Pour rappel, en 2020, une avance remboursable de 205K euros étaient venue gonfler les montants totaux des dépenses et des recettes.



### a. Les dépenses

Les principales dépenses d'investissement pour 2021 sont :

- Le remboursement du capital de la dette pour 21 793 euros, en diminution par rapport à 2020 (-50k euros) ;
- L'achat et la pose de poteaux d'arrêt au palais des Congrès pour 9 000€ ;
- Un enrobé d'abribus à 1 000€ .

### b. Les recettes

Elles se décomposent de la manière suivante :

- L'excédent d'investissement 2020 reporté sur 2021 de 150k euros contre 171k euros en 2020 (-12.46%) ;
- Les amortissements pour 52.5k euros, stable par rapport à 2020 ;
- Un complément d'avance remboursable sur le versement transport de 35.5k euros dont a souhaité bénéficier la communauté dans le cadre de la crise sanitaire

## Budget Assainissement Collectif Affermage

### A. Résultat de clôture

	2019	2020	2021
Fonctionnement	1 488 242,50 €	1 419 080,59 €	1 335 140,75 €
Investissement	2 699 626,67 €	4 129 970,43 €	4 408 895,62 €

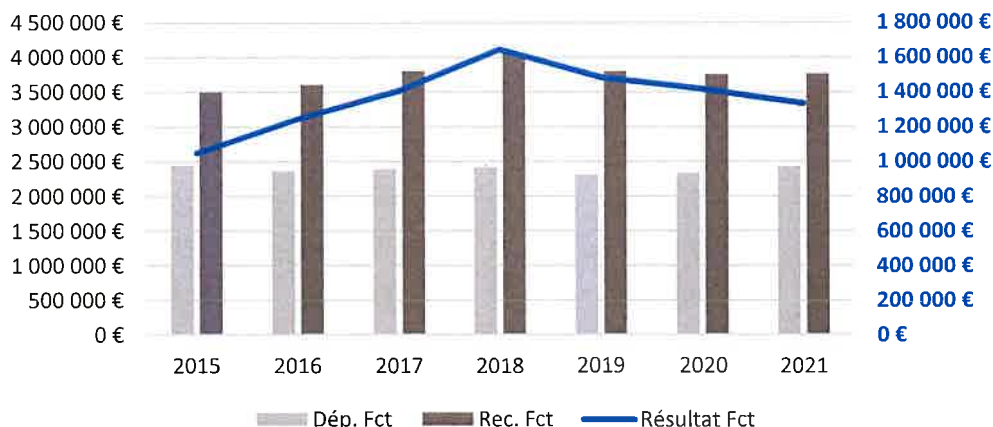
### La Section de Fonctionnement

Chapitres		2019	2020	2021	Evo en €	Evo en %
Dépenses	011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	105 556,74 €	87 162,55 €	138 744,58 €	51 582,03 €	59,18%
	012 CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	227 852,00 €	204 102,00 €	189 990,00 €	-14 112,00 €	-6,91%
	042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	1 594 861,96 €	1 637 924,57 €	1 659 264,10 €	21 339,53 €	1,30%
	65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE		0,93 €		-0,93 €	-100,00%
	66 CHARGES FINANCIERES	333 608,34 €	305 588,54 €	276 764,85 €	-28 823,69 €	-9,43%
	67 CHARGES EXCEPTIONNELLES				0,00 €	
	68 DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS	50 560,79 €	100 000,00 €	165 713,63 €	65 713,63 €	65,71%
<b>Total des Dépenses de Fonctionnement</b>		<b>2 312 439,83 €</b>	<b>2 334 778,59 €</b>	<b>2 430 477,16 €</b>	<b>95 698,57 €</b>	<b>4,10%</b>
Recettes	002 RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT	50 000,00 €	80 000,00 €	50 000,00 €	-30 000,00 €	-37,50%
	042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	538 238,50 €	530 730,34 €	527 816,00 €	-2 914,34 €	-0,55%
	70 PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	3 159 981,99 €	3 114 494,94 €	3 118 185,90 €	3 690,96 €	0,12%
	74 DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	20 485,24 €	28 000,00 €	28 000,00 €	0,00 €	0,00%
	75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	1,10 €	0,00 €		0,00 €	#DIV/0!
	77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	27 722,00 €	29,75 €	41 616,01 €	41 586,26 €	139785,75%
	78 REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	4 253,50 €	604,15 €		-604,15 €	-100,00%
<b>Total des Recettes de Fonctionnement</b>		<b>3 800 682,33 €</b>	<b>3 753 859,18 €</b>	<b>3 765 617,91 €</b>	<b>11 758,73 €</b>	<b>0,31%</b>

Le résultat de fonctionnement pour l'année 2021 est excédentaire, à hauteur de 1.33M d'euros.

Néanmoins, il convient de noter que ces excédents ont vocation à autofinancer les travaux puisque la quasi-totalité est affectée en investissement, comme le montre le résultat reporté (002) qui n'est que de 50k euros en 2021 alors que le résultat 2020 était de 1.42M d'euros.

## Evolution du Fonctionnement

**a. Les dépenses**

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent en 2021 à 2.43M d'euros et sont en hausse de 4.1% par rapport à l'exercice précédent. Les principales évolutions portent sur les postes suivants :

- La hausse des charges générales à hauteur de 51.5k euros, dont 37k liés à une hausse des coûts de traitement des effluents phytosanitaires ;
- La baisse des charges de personnel (-14k euros), qui résulte des modifications des règles d'affectation de charges entre le budget principal et les budgets annexes ;
- Une baisse des intérêts d'emprunts de 28k euros ;
- Une hausse des amortissements de 21k euros.

A noter que les charges de fonctionnement sont constituées à près de 68% par l'amortissement des investissements.

**b. Les recettes**

Les recettes de fonctionnement 2021 s'élèvent à 3.76M d'euros et ont sensiblement augmenté par rapport à 2020 (+11.7k euros soit +0.31%). Les principales évolutions portent sur les postes suivants :

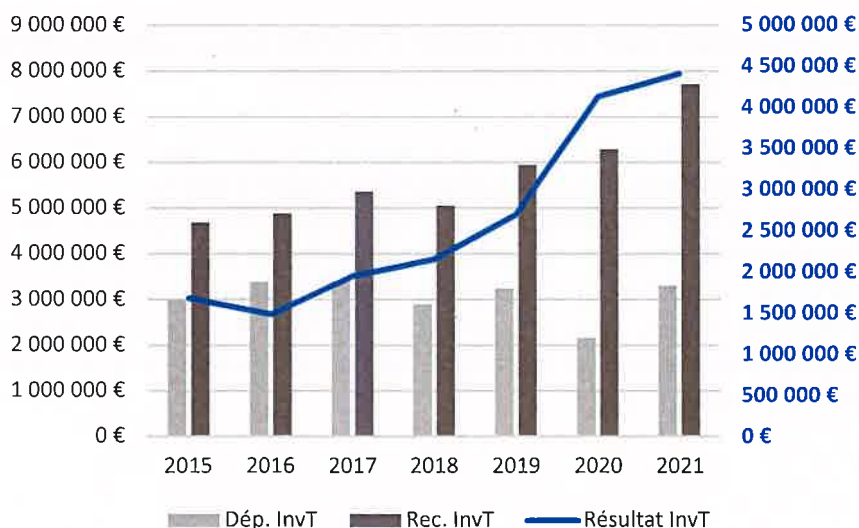
- La baisse de 30k euros du résultat reporté de fonctionnement ;
- Des recettes exceptionnelles à hauteur de 41k euros réglées par Véolia au titre de pénalités de rendement réseau et de branchement.

## La Section d'Investissement

		Chapitres	2019	2020	2021	Evo en €	Evo en %
Dépenses	040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	538 238,50 €	530 730,34 €	527 816,00 €	-2 914,34 €	-0,55%
	041	OPERATIONS PATRIMONIALES	33 292,54 €		22 023,37 €	22 023,37 €	
	16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	738 705,91 €	742 385,16 €	727 452,99 €	-14 932,17 €	-2,01%
	20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				0,00 €	
	21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 935 240,66 €	883 273,19 €	1 935 983,59 €	1 052 710,40 €	119,18%
	23	IMMOBILISATIONS EN COURS			22 023,37 €	22 023,37 €	
	45	OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS			67 952,99 €	67 952,99 €	
<b>Total des Dépenses d'Investissements</b>			<b>3 245 477,61 €</b>	<b>2 156 388,69 €</b>	<b>3 303 252,31 €</b>	<b>1 146 863,62 €</b>	<b>53,18%</b>
Recettes	001	RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT	2 157 959,35 €	2 699 626,67 €	4 129 970,43 €	1 430 343,76 €	52,98%
	040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	1 594 851,96 €	1 637 924,57 €	1 659 264,10 €	21 339,53 €	1,30%
	041	OPERATIONS PATRIMONIALES	33 292,54 €		22 023,37 €	22 023,37 €	
	10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	1 598 323,60 €	1 408 242,50 €	1 369 080,59 €	-39 161,91 €	-2,78%
	13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	560 666,83 €	540 565,38 €	402 081,00 €	-138 484,38 €	-25,62%
	21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES			61 775,45 €	61 775,45 €	
	23	IMMOBILISATIONS EN COURS				0,00 €	
45	OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS			67 952,99 €	67 952,99 €		
<b>Total des Recettes d'Investissement</b>			<b>5 945 104,28 €</b>	<b>6 286 359,12 €</b>	<b>7 712 147,93 €</b>	<b>1 425 788,81 €</b>	<b>22,68%</b>

Elle est excédentaire à hauteur de 4.41M d'euros, soit une hausse de 6.75% par rapport à 2020 (+278.9k euros). Ce résultat découle principalement d'une hausse des Immobilisations (+1M d'euros), compensées par une hausse du Résultat reporté d'investissement (+1.43M d'euros).

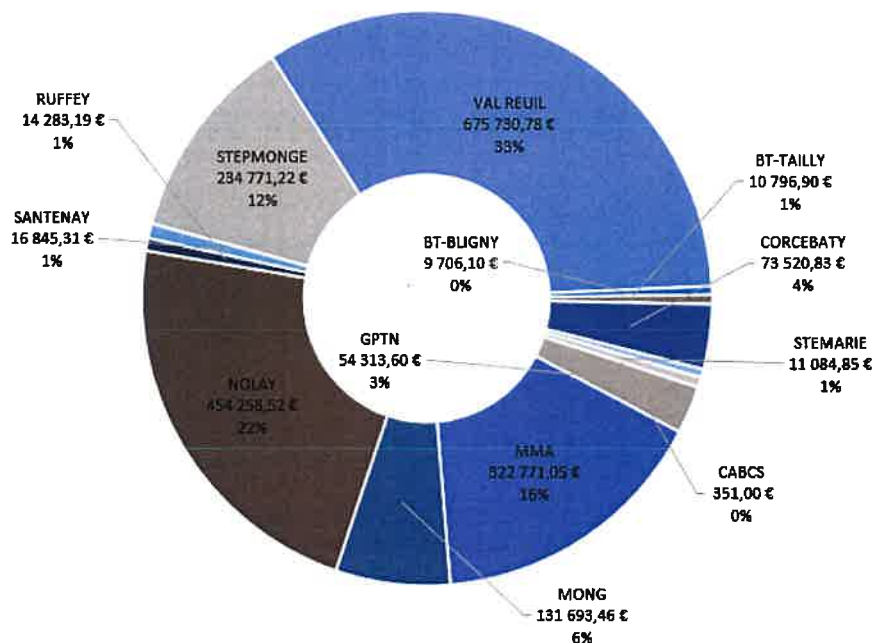
### Evolution de l'investissement



### a. Les dépenses

Les dépenses d'investissement pour 2021 s'élèvent à 1.9M euros et sont en hausse par rapport à 2020 (+119%, +1M05 d'euros. Ces dernières sont réparties ainsi :

Répartition des dépenses d'équipement 2021

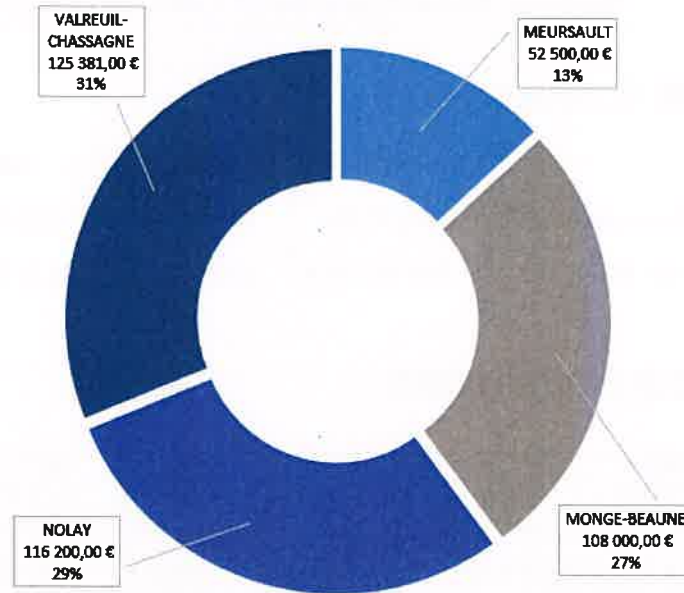


### b. Les recettes

Les recettes d'investissement 2021 s'élèvent à 7.71 M d'euros contre 6.28M d'euros en 2020, soit une hausse de 22.68%. Elles sont constituées notamment :

- De l'excédent d'investissement 2020 reporté sur 2021 pour 4.13M d'euros ;
- D'amortissement des immobilisations pour 1.66M d'euros ;
- Du résultat de fonctionnement affecté en investissement pour 1.37M d'euros ;
- Des subventions d'investissement perçues en 2021 qui s'élèvent à 402k euros contre 540 k euros en 2020. Cette baisse de subvention s'explique d'une part par un désengagement des Agences de l'Eau et d'autre part par un décalage entre la réalisation des travaux et la perception de la subvention. Les subventions 2021 se répartissent comme suit :

## Subventions d'investissement 2021



La section d'investissement inclut en outre des restes à réaliser à hauteur de 684 930.15 k euros en dépenses et 1M001 d'euros en recettes.



## Budget Assainissement Collectif Régie

### A. Résultat de clôture

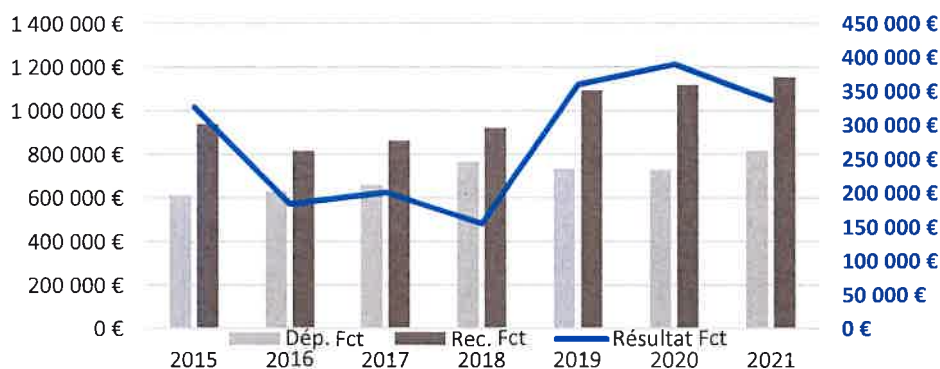
	2019	2020	2021
Fonctionnement	360 177,84 €	389 687,57 €	336 963,76 €
Investissement	388 797,39 €	120 801,18 €	114 338,90 €

### La Section de Fonctionnement

Chapitre		2019	2020	2021	Evo en €	Evo en %
Dépenses	011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	210 751,18 €	190 035,59 €	251 175,40 €	61 139,81 €	32,17%
	012 CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	232 838,00 €	225 130,00 €	241 000,00 €	15 870,00 €	7,05%
	042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	213 027,87 €	230 541,81 €	241 980,07 €	11 438,26 €	4,96%
	65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	4 453,57 €	5 908,17 €	5 173,06 €	-735,11 €	-12,44%
	66 CHARGES FINANCIERES	35 939,50 €	35 116,16 €	30 529,01 €	-4 587,15 €	-13,06%
	67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	16 541,96 €	18 227,41 €	24 604,09 €	6 376,68 €	34,98%
	68 DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS	18 367,30 €	22 600,20 €	21 627,79 €	-972,41 €	-4,30%
	014 ATTENUATIONS DE PRODUITS	905,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
	<b>Total des Dépenses de Fonctionnement</b>	<b>732 824,38 €</b>	<b>727 559,34 €</b>	<b>816 089,42 €</b>	<b>88 530,08 €</b>	<b>12,17%</b>
Recettes	002 RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT		50 000,00 €	30 000,00 €	-20 000,00 €	-40,00%
	042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	44 333,77 €	39 938,00 €	40 186,00 €	248,00 €	0,62%
	70 PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	1 045 145,14 €	1 007 168,06 €	1 065 965,16 €	58 797,10 €	5,84%
	74 DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS		18 000,00 €	7 000,00 €	-11 000,00 €	-61,11%
	75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE				0,00 €	
	77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	1,10 €	0,70 €	475,91 €	475,21 €	67887,14%
	78 REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	3 522,21 €	2 140,15 €	9 426,11 €	7 285,96 €	340,44%
<b>Total des Recettes de Fonctionnement</b>	<b>1 093 002,22 €</b>	<b>1 117 246,91 €</b>	<b>1 153 053,18 €</b>	<b>35 806,27 €</b>	<b>3,20%</b>	

Après une augmentation du résultat de fonctionnement en 2019 et 2020 (389.6k euros), celui-ci repart à la baisse en 2021 pour atteindre 336.9k euros (-52.7k). L'augmentation des recettes des produits de services (+58.7k) a compensé la hausse des charges (+61k euros).

### Evolution du Fonctionnement 2021



### a. Les dépenses

Le montant des dépenses 2021 s'élève à 816k euros, en hausse de 88.5k euros par rapport à 2020. Cette variation correspond principalement aux évolutions suivantes :

- Une hausse des charges de personnel (+15.87k euros) qui résulte des modifications des règles d'affectation de charges entre le budget principal et les budgets annexes.
- Une hausse des charges générales à hauteur de 61k euros, liée principalement à une augmentation des prix de certains achats, de l'entretien des réseaux et des réparations diverses) ;

### b. Les recettes

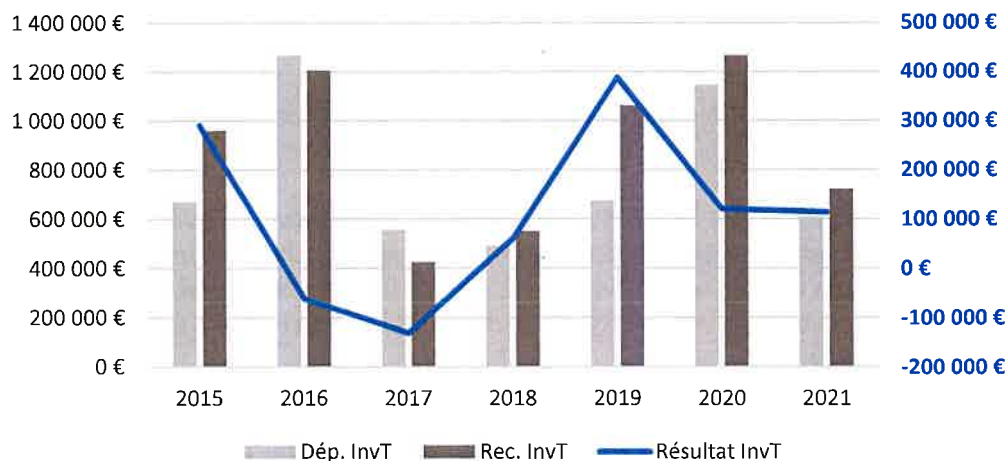
Le montant des recettes d'exploitation pour 2021 s'élève à 1.15M euros, soit une hausse de 35.8k euros (+3.2%) par rapport à l'année précédente. Cette évolution résulte principalement de l'évolution des redevances usagers suite aux hausses de tarifs décidées par le Conseil communautaire.

## La Section d'Investissement

Chapitre		2019	2020	2021	Evo en €	Evo en %
Dépenses	001 RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT				0,00 €	
	040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	44 333,77 €	39 938,00 €	40 186,00 €	248,00 €	0,62%
	041 OPERATIONS PATRIMONIALES				0,00 €	
	16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	132 877,90 €	158 738,84 €	164 797,92 €	6 059,08 €	3,82%
	20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	4 754,00 €		0,00 €	0,00 €	
	21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	475 734,94 €	948 139,02 €	403 146,00 €	-544 993,02 €	-57,48%
	23 IMMOBILISATIONS EN COURS				0,00 €	
	45 OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	16 583,60 €			0,00 €	
<b>Total des Dépenses d'Investissements</b>		<b>674 284,21 €</b>	<b>1 146 815,86 €</b>	<b>608 129,92 €</b>	<b>-538 685,94 €</b>	<b>-46,97%</b>
Recettes	001 RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT	60 856,47 €	388 797,39 €	120 801,18 €	-267 996,21 €	-68,93%
	040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	213 027,87 €	230 541,81 €	241 980,07 €	11 438,26 €	4,96%
	041 OPERATIONS PATRIMONIALES				0,00 €	
	10 DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	155 067,98 €	310 177,84 €	359 687,57 €	49 509,73 €	15,96%
	13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES		146 100,00 €		-146 100,00 €	-100,00%
	21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES				0,00 €	
	45 OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	34 129,28 €			0,00 €	
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	600 000,00 €	192 000,00 €		-192 000,00 €	-100,00%	
<b>Total des Recettes d'Investissement</b>		<b>1 063 081,60 €</b>	<b>1 267 617,04 €</b>	<b>722 468,82 €</b>	<b>-545 148,22 €</b>	<b>-43,01%</b>

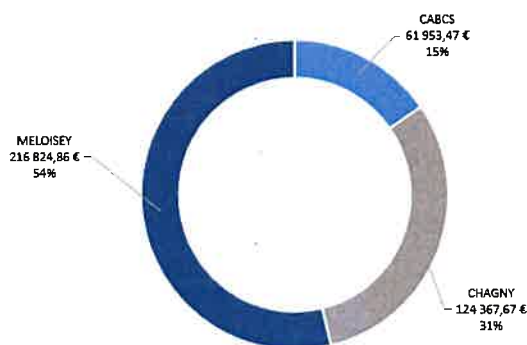
Contrairement à 2020 les dépenses d'investissement sont à la baisse (-47%) tout comme les recettes (-43%). Mais ces dernières demeurant plus élevées que les dépenses, le Résultat de la Section d'Investissement est excédentaire de 114k euros.

## Evolution de l'investissement 2021

**a. Les dépenses**

Le montant des dépenses d'investissement s'élève à 608k euros pour 2021, en baisse de -538.6k euros par rapport à 2020, soit -47%. Ceci résulte essentiellement d'une diminution des dépenses d'équipement (-545 k euros), qui s'élèvent à 403 k euros et se répartissent de la manière suivante :

Répartition des dépenses d'équipement 2021



Les travaux concernent principalement les projets suivants :

- Travaux sur la station d'épuration à CHAGNY ;
- Travaux sur la station d'épuration de MELOISEY.

**b. Les recettes**

En 2021, les recettes d'investissement s'élèvent à 722k euros, soit une baisse de 545k euros (-43%) par rapport à 2020, qui s'explique par :

- Une baisse de l'excédent de fonctionnement 2020 reporté en 2021 (-267.9k euros) ;
- Une absence de subventions perçues en 2021 ;
- Une absence de souscription d'emprunt.

La section d'investissement inclut en outre des restes à réaliser à hauteur de 172 436.67 k euros en dépenses et 244 900.67 k euros en recettes.

## Budget Assainissement Non Collectif

### A. Résultat de clôture

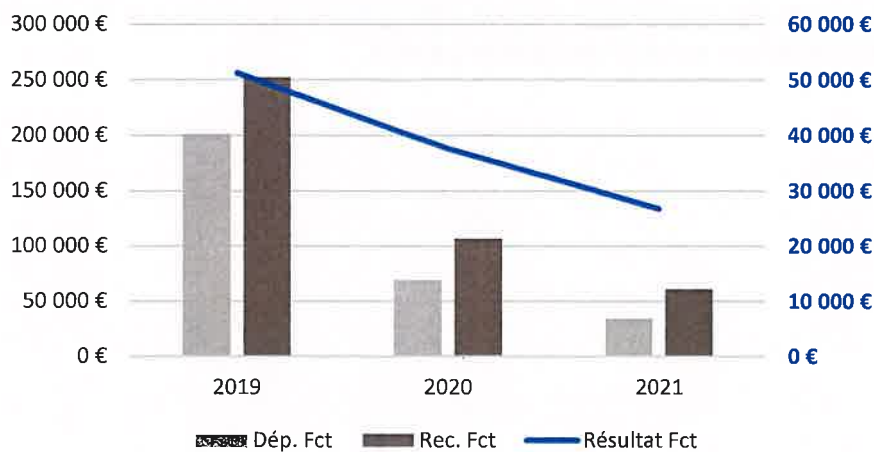
	2019	2020	2021
Fonctionnement	51 268,44 €	37 629,09 €	26 764,72 €
Investissement	30 250,42 €	31 024,38 €	31 176,80 €

### La Section de Fonctionnement

Chapitre		2019	2020	2021	Evo en €	Evo en %
Dépenses	011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	23 499,55 €	59 996,39 €	9 515,36 €	-50 481,03 €	-84,14%
	012 CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	7 012,00 €	8 234,00 €	24 000,00 €	15 766,00 €	191,47%
	042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	772,00 €	773,96 €	152,42 €	-621,54 €	-80,31%
	65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE		0,00 €	375,00 €	375,00 €	
	67 CHARGES EXCEPTIONNELLES		0,00 €	0,00 €	0,00 €	
	68 DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS	169 966,00 €	0,00 €	250,00 €	250,00 €	
<b>Total des Dépenses de Fonctionnement</b>		<b>201 249,55 €</b>	<b>69 004,35 €</b>	<b>34 292,78 €</b>	<b>-34 711,57 €</b>	<b>-50,30%</b>
Recettes	002 RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT	238 779,78 €	51 268,44 €	37 629,09 €	-13 639,35 €	-26,60%
	042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
	70 PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	13 495,00 €	55 365,00 €	14 260,00 €	-41 105,00 €	-74,24%
	74 DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	0,00 €			0,00 €	
	77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	243,21 €	0,00 €	9 168,41 €	9 168,41 €	
<b>Recettes de fonctionnement</b>		<b>252 517,99 €</b>	<b>106 633,44 €</b>	<b>61 057,50 €</b>	<b>-45 575,94 €</b>	<b>-42,74%</b>

L'excédent de la section de fonctionnement 2021 s'élève à 26.7k euros.

### Evolution du Fonctionnement



### a. Les dépenses

Les dépenses d'exploitation pour 2021 s'élèvent à 34k euros, en baisse de 50.3% par rapport à 2020 (-34.7k euros).

Les dépenses de fonctionnement en 2021 sont principalement composées des frais liés aux contrôles de bon fonctionnement et aux diagnostics sur les assainissements non collectifs. Ces derniers ont été beaucoup moins nombreux que les années précédentes, ce qui explique leur diminution.

### b. Les recettes

Les recettes d'exploitation pour 2021 s'élèvent à 61k euros contre 106.6k euros en 2020. Cette baisse résulte principalement d'une baisse de l'excédent de fonctionnement reporté (-13.6k euros par rapport à l'année précédente).

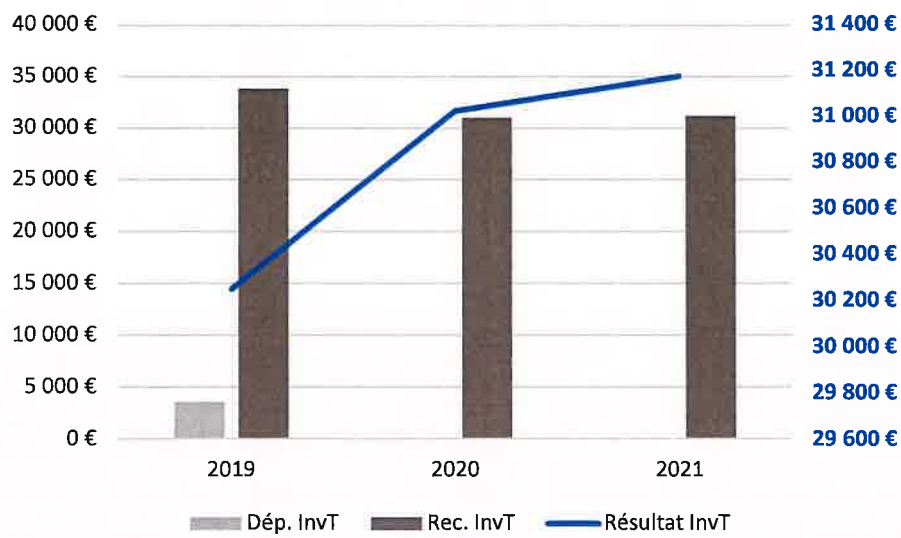
Les recettes issues des contrôles sur les installations d'assainissement non collectifs s'élèvent à 14.2k euros en 2021, soit une baisse de 41k euros par rapport à l'année précédente (qui était exceptionnellement haute suite à des rattrapages de facturation).

## La Section d'Investissement

		Chapitre	2019	2020	2021	Evo en €	Evo en %
Dépenses	001	RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT	3 587,87 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
	040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
	21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
	<b>Total des Dépenses d'Investissements</b>		<b>3 587,87 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	
Recettes	001	RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT		30 250,42 €	31 024,38 €	773,96 €	2,56%
	040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	772,00 €	773,96 €	152,42 €	-621,54 €	-80,31%
	10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	3 587,87 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
	45	OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	29 478,42 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
	<b>Total des Recettes d'Investissement</b>		<b>33 838,29 €</b>	<b>31 024,38 €</b>	<b>31 176,80 €</b>	<b>152,42 €</b>	<b>0,49%</b>

L'excédent d'investissement 2021 s'élève à 31.17 k euros, en hausse de 0.49% par rapport à 2020 en raison de l'excédent reporté de l'année passée.

## Evolution de l'investissement

**a. Les dépenses**

Il n'y a aucune dépense d'investissement en 2021 tout comme l'année précédente.

**b. Les recettes**

Les recettes d'investissement pour 2021 sont de 31.17k euros contre 31k euros pour 2020 et sont principalement composées de l'excédent d'investissement reporté 2020 sur l'exercice 2021 pour 31 k euros.

## Budget Eau Potable Affermage

### A. Résultat de clôture

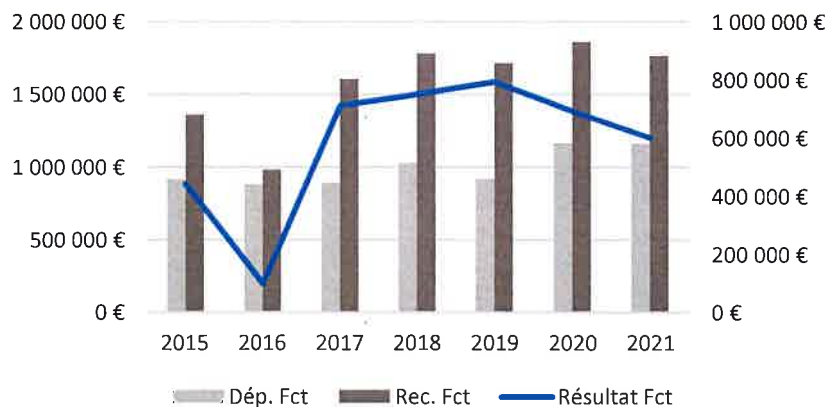
	2019	2020	2021
Fonctionnement	794 596,80 €	692 830,98 €	602 095,20 €
Investissement	764 618,06 €	1 082 526,54 €	1 228 286,12 €

Chapitre		2019	2020	2021	Evo en €	Evo en %
Dépenses	011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	42 946,92 €	170 043,79 €	150 717,91 €	-19 325,88 €	-11,37%
	012 CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	179 826,00 €	144 352,00 €	186 000,00 €	41 648,00 €	28,85%
	042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	536 677,32 €	649 990,24 €	607 170,57 €	-42 819,67 €	-6,59%
	66 CHARGES FINANCIERES	108 967,88 €	113 316,29 €	110 596,59 €	-2 719,70 €	-2,40%
	68 DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS	49 980,73 €	89 999,85 €	108 923,44 €	18 923,59 €	21,03%
	67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 203,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
<b>Total des Dépenses de Fonctionnement</b>		<b>919 601,85 €</b>	<b>1 167 702,17 €</b>	<b>1 163 408,51 €</b>	<b>-4 293,66 €</b>	<b>-0,37%</b>
Recettes	002 RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT	50 000,00 €	60 000,00 €	40 000,00 €	-20 000,00 €	-33,33%
	042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	106 479,20 €	99 382,12 €	95 121,22 €	-4 260,90 €	-4,29%
	70 PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	1 529 311,56 €	1 701 150,61 €	1 630 382,49 €	-70 768,12 €	-4,16%
	75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	0,00 €	0,42 €	0,00 €	-0,42 €	-100,00%
	77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	28 395,58 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
	76 PRODUITS FINANCIERS	12,31 €			0,00 €	
<b>Total des Recettes de Fonctionnement</b>		<b>1 714 198,65 €</b>	<b>1 860 533,15 €</b>	<b>1 765 503,71 €</b>	<b>-95 029,44 €</b>	<b>-5,11%</b>

### La Section de Fonctionnement

La Section de Fonctionnement 2021 est excédentaire de 602k euros. Au même titre que pour l'assainissement, ceci résulte d'un niveau de recettes, et notamment des redevances usagers, supérieur au niveau des dépenses courantes. Ce différentiel ayant vocation à autofinancer les travaux puisque la quasi-totalité est affectée en investissement, comme le montre le résultat reporté (002) qui n'est que de 40k euros en 2021.

#### Evolution du Fonctionnement



### a. Les dépenses

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent en 2021 à 1.16M d'euros, soit une baisse de -0.37 % (-4k euros) par rapport à 2020. Les évolutions marquantes sur l'exercice 2021 concernent principalement les postes suivants :

- Des charges générales en baisse de 19k euros, malgré le financement d'une unité mobile de traitement d'eau potable pour 107k euros ;
- De la hausse des charges de personnel de 41.6k euros qui résulte des modifications des règles d'affectation de charges entre le budget principal et les budgets annexes ;
- De la baisse des amortissements (-42.8k euros) qui étaient plus élevées en 2020 en raison d'une régularisation ;
- De la hausse du fond de renouvellement 2021 due à la régularisation du fond de renouvellement 2020.

### b. Les recettes

Pour 2021, elles sont de 1.76M d'euros contre 1.86M d'euros en 2020. Elles se composent notamment des produits des redevances usagers (1.63M d'euros en 2021).

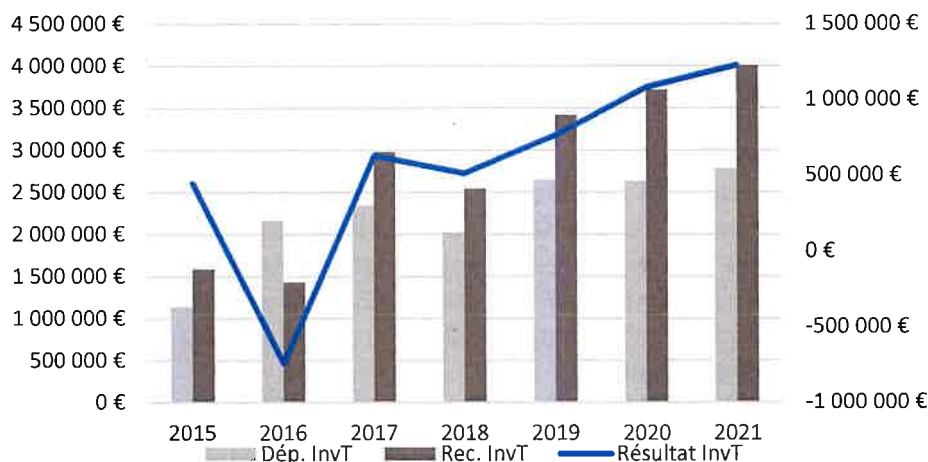
## La Section d'Investissement

Chapitre		2019	2020	2021	Evo en €	Evo en %
Dépenses	001 RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT				0,00 €	
	040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	106 479,20 €	99 382,12 €	95 121,22 €	-4 260,90 €	-4,29%
	16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	362 176,78 €	378 938,34 €	474 075,80 €	95 137,46 €	25,11%
	20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1 580,00 €	0,00 €	46 850,00 €	46 850,00 €	
	21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2 179 009,23 €	2 155 925,10 €	2 150 370,95 €	-5 554,15 €	-0,26%
	41 OPERATIONS PATRIMONIALES	0,00 €	0,00 €	6 000,00 €	6 000,00 €	
	23 IMMOBILISATIONS EN COURS	0,00 €	0,00 €	6 000,00 €	6 000,00 €	
<b>Total des Dépenses d'Investissements</b>		<b>2 649 245,21 €</b>	<b>2 634 245,56 €</b>	<b>2 778 417,97 €</b>	<b>144 172,41 €</b>	<b>5,47%</b>
Recettes	001 RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT	515 871,44 €	764 618,06 €	1 082 526,54 €	317 908,48 €	41,58%
	40 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	536 677,32 €	649 990,24 €	607 170,57 €	-42 819,67 €	-6,59%
	10 DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	709 613,87 €	734 596,80 €	652 830,98 €	-81 765,82 €	-11,13%
	13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	51 532,95 €	67 567,00 €	108 176,00 €	40 609,00 €	60,10%
	16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	1 600 000,00 €	1 500 000,00 €	1 550 000,00 €	50 000,00 €	3,33%
	26 PARTICIPATIONS, CREANCES RATTACHEES A DES PARTICI	167,69 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
041 OPERATIONS PATRIMONIALES	0,00 €	0,00 €	6 000,00 €	6 000,00 €		
<b>Total des Recettes d'Investissement</b>		<b>3 413 863,27 €</b>	<b>3 716 772,10 €</b>	<b>4 006 704,09 €</b>	<b>289 931,99 €</b>	<b>7,80%</b>

La section d'investissement dégage un excédent de 1.228M euros pour l'année 2021, affichant une hausse de 145.7k euros par rapport à 2020 (+19%).



## Evolution de l'investissement

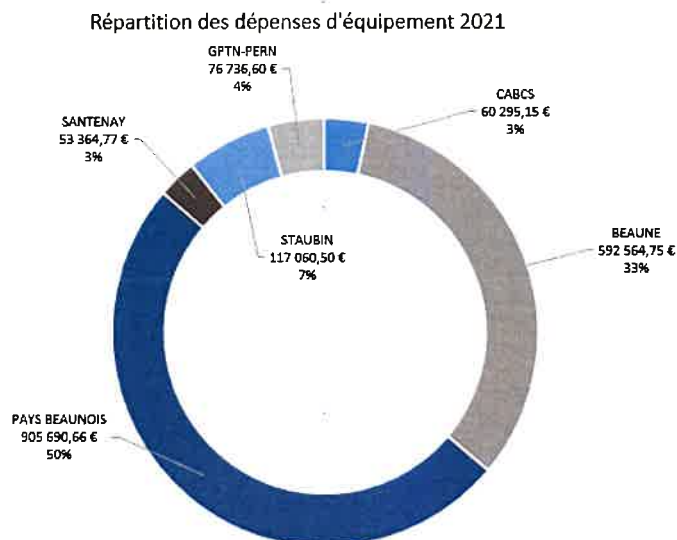


## a. Les dépenses

Les dépenses d'investissement pour 2021 s'élèvent à 2.78M d'euros contre 2.63M d'euros en 2020, avec notamment :

- Des travaux à hauteur de 2.150M d'euros en 2021 contre 2.155 M d'euros l'année précédente (-0.26%) ;
- Le remboursement du capital de la dette pour 474k euros (+ 95k euros par rapport à 2020) ;

Les travaux réalisés se répartissent de la manière suivante :



Les travaux concernent principalement les projets suivants :

- Divers travaux de renouvellement de branchement sur Beaune ;
- Des renouvellements de conduites et des travaux de renforcement de Réseaux concernant le Pays Beaunois ;
- Des travaux sur MEURSAULT, NOLAY et CHASSAGNE-MONTRACHET .

### ***b. Les recettes***

Les recettes d'investissement 2021 s'élèvent à 4M d'euros contre 3.7M d'euros en 2020 (+8.49%). Elles se composent notamment des éléments suivants :

- D'un emprunt de 1.55M euros réalisé fin 2021 afin de financer les travaux réalisés.;
- Des charges d'amortissements (607k euros en 2021) ;
- De l'affectation d'une partie de l'excédent de fonctionnement 2020 sur la section d'investissement en 2021 (652.8k euros)

La section d'investissement inclut en outre des restes à réaliser à hauteur de 1.002 M d'euros en dépenses et 269 323 k euros en recettes.

## Budget Eau Potable Régie

### A. Résultat de clôture

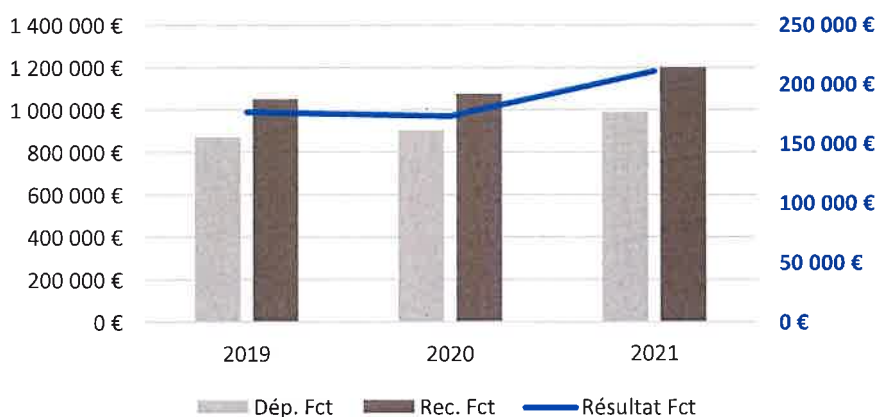
	2019	2020	2021
Fonctionnement	176 847,95 €	173 333,22 €	211 100,85 €
Investissement	199 642,41 €	567 203,03 €	312 181,72 €

### La Section de Fonctionnement

	Chapitre	2019	2020	2021	Evo en €	Evo en %	
Dépenses	011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	232 127,51 €	233 138,89 €	253 839,06 €	20 700,17 €	8,88%
	012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	232 981,98 €	220 260,00 €	251 432,00 €	31 172,00 €	14,15%
	014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	127 640,00 €	165 040,00 €	148 610,00 €	-16 430,00 €	-9,96%
	042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	168 673,41 €	172 007,80 €	213 924,63 €	41 916,83 €	24,37%
	65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	4 809,27 €	6 579,72 €	5 392,12 €	-1 187,60 €	-18,05%
	66	CHARGES FINANCIERES	66 932,25 €	67 136,24 €	67 874,29 €	738,05 €	1,10%
	67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	17 140,58 €	14 603,10 €	22 752,30 €	8 149,20 €	55,80%
	68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS	22 850,64 €	23 245,94 €	24 944,93 €	1 698,99 €	7,31%
<b>Total des Dépenses de Fonctionnement</b>		<b>873 155,64 €</b>	<b>902 011,69 €</b>	<b>988 769,33 €</b>	<b>86 757,64 €</b>	<b>9,62%</b>	
Recettes	002	RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
	042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	24 213,00 €	23 409,00 €	23 409,00 €	0,00 €	0,00%
	70	PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	1 022 185,24 €	1 049 663,16 €	1 165 933,93 €	116 270,77 €	11,08%
	75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
	77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	6,47 €	35,42 €	716,77 €	681,35 €	1923,63%
	78	REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	3 598,88 €	2 237,33 €	9 810,48 €	7 573,15 €	338,49%
<b>Total des Recettes de Fonctionnement</b>		<b>1 050 003,59 €</b>	<b>1 075 344,91 €</b>	<b>1 199 870,18 €</b>	<b>124 525,27 €</b>	<b>11,58%</b>	

Le résultat de fonctionnement est de +211.1k euros et augmente de +37.7k euros par rapport à 2020. La hausse des recettes issues des produits du domaine et des services a permis de conserver un excédent de fonctionnement.

### Evolution du Fonctionnement 2021



### a. Les dépenses

Les dépenses d'exploitation pour 2021 s'élèvent à 988.7k euros contre 902k euros pour 2020, soit une hausse de 86.7k euros (+9.62%), avec notamment :

- Hausse des charges de personnel (+31.1k euros) qui résulte des modifications des règles d'affectation de charges entre le budget principal et les budgets annexes ;
- Hausse des charges à caractère général (+20.7k euros) ;
- Hausse des amortissements (+42k euros) ;
- Baisse du reversement à l'Agence de l'Eau au titre des redevances « modernisation des réseaux » et « pollution domestique », qui s'élève à 148.6k euros en 2021 contre 165k euros en 2020, soit un recul de 9.96% .

### b. Les recettes

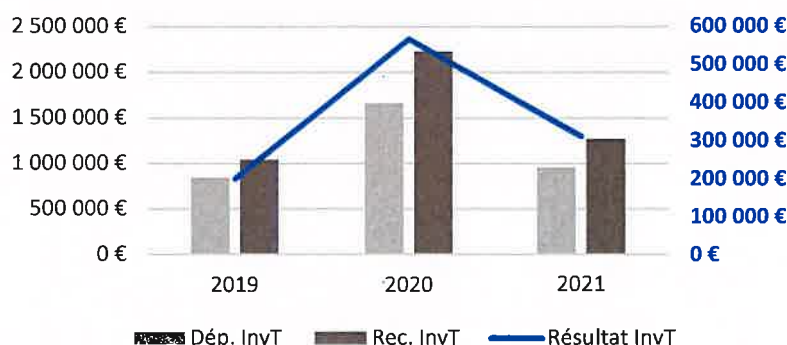
Les produits de fonctionnement pour 2021 sont de 1.2M euros contre 1.07M euros en 2020. Ils augmentent de 11.58%, en raison principalement de la hausse du produit des redevances usagers (+116.2k euros).

## La Section d'Investissement

		Chapitre	2019	2020	2021	Evo en €	Evo en %
Dépenses	001	RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
	040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	24 213,00 €	23 409,00 €	23 409,00 €	0,00 €	0,00%
	16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	184 038,17 €	212 924,36 €	307 088,40 €	94 164,04 €	44,22%
	20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
	21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	635 618,62 €	1 424 961,77 €	627 781,76 €	-797 180,01 €	-55,94%
<b>Total des Dépenses d'Investissements</b>			<b>843 869,79 €</b>	<b>1 661 295,13 €</b>	<b>958 279,16 €</b>	<b>-703 015,97 €</b>	<b>-42,32%</b>
Recettes	001	RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT	62 415,43 €	199 642,41 €	567 203,03 €	367 560,62 €	184,11%
	040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	168 673,41 €	172 007,80 €	213 924,63 €	41 916,83 €	24,37%
	10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	62 423,36 €	176 847,95 €	173 333,22 €	-3 514,73 €	-1,99%
	13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
	16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	750 000,00 €	1 680 000,00 €	316 000,00 €	-1 364 000,00 €	-81,19%
<b>Total des Recettes d'Investissement</b>			<b>1 043 512,20 €</b>	<b>2 228 498,16 €</b>	<b>1 270 460,88 €</b>	<b>-958 037,28 €</b>	<b>-42,99%</b>

La section d'investissement dégage un excédent de 312.1k euros en 2021 contre un excédent de 567.2k euros pour l'année 2020. Cette évolution résulte essentiellement d'un emprunt contracté en 2021 pour 316M euros et d'une forte diminution des dépenses d'investissements.

### Evolution de l'investissement 2021

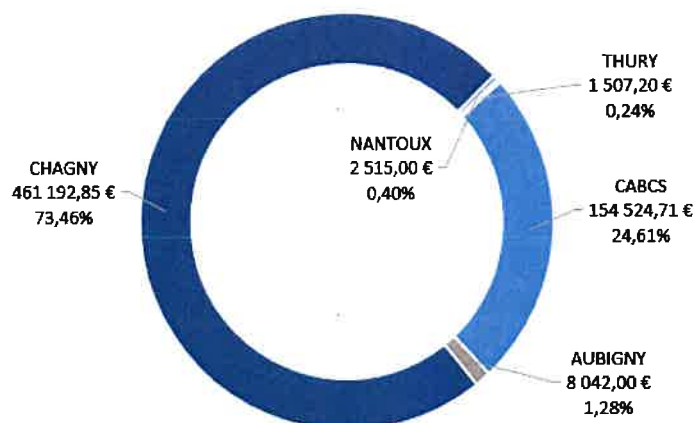


### a. Les dépenses

Les dépenses d'investissement pour 2021 s'élèvent à 958.3k euros. Les évolutions concernent :

- Une hausse des dépenses liées au remboursement de la dette à hauteur de 307k euros (nouvel emprunt en 2020) ;
- La baisse du niveau des dépenses d'équipement réalisées pour 627.8k euros (contre 1.4M d'euros en 2020, -56%), qui se répartissent ainsi :

Répartition des dépenses d'équipement 2021



### b. Les recettes

Les recettes d'investissement 2021 s'élèvent à 1.27M euros contre 2.23M d'euros en 2020. Cette baisse de -958k euros correspond essentiellement à un nouvel emprunt contracté en 2021 d'un montant moins élevé que l'année précédente. Ces recettes sont principalement constituées en 2021 :

- Du report de l'excédent 2020 (567k euros) ;
- De l'affectation de l'excédent de fonctionnement 2020 en section d'Investissement 2021 pour 173k euros ;

La section d'investissement inclut en outre des restes à réaliser à hauteur de 289 403.59 k euros en dépenses et 22k euros de recettes.

## Zones d'Activités

Sur ces zones, les volumes d'opérations sont importants mais sont constituées pour leur majeure partie d'opérations de stocks (opérations uniquement comptables).

<b>BA ZAC PRE FLEURY</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>
Dépenses	4 313 568,13 €	5 085 928,79 €	4 815 284,67 €
Recettes	4 577 368,78 €	5 350 050,95 €	5 936 403,07 €
<b>Résultat de Fonctionnement</b>	<b>263 800,65 €</b>	<b>264 122,16 €</b>	<b>1 121 118,40 €</b>
Dépenses	6 356 629,75 €	4 863 103,57 €	6 815 284,63 €
Recettes	6 149 569,93 €	4 966 829,82 €	5 985 135,00 €
<b>Résultat d'Investissement</b>	<b>-207 059,82 €</b>	<b>103 726,25 €</b>	<b>-830 149,63 €</b>

En 2021, la ZAC du Pré Fleury a enregistré 164k euros de nouvelles dépenses d'aménagements et des opérations de cessions à hauteur de 855k euros.

<b>BA ZAC DES CERISIERES</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>
Dépenses	3 096 698,49 €	3 356 895,13 €	4 850 851,90 €
Recettes	3 096 698,49 €	3 356 895,29 €	5 808 902,06 €
<b>Résultat de Fonctionnement</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,16 €</b>	<b>958 050,16 €</b>
Dépenses	3 746 107,14 €	3 275 843,62 €	6 850 851,90 €
Recettes	3 703 408,65 €	3 290 198,49 €	5 958 050,00 €
<b>Résultat d'Investissement</b>	<b>-42 698,49 €</b>	<b>14 354,87 €</b>	<b>-892 801,90 €</b>

En 2021, la ZAC des Cerisières a enregistré 907k euros de nouvelles dépenses d'aménagements et des opérations de cessions à hauteur de 958k euros.

<b>BA ZAC DES TEMPLIERS</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>
Dépenses	43 375,56 €	57 052,56 €	140 961,54 €
Recettes	43 375,56 €	57 052,56 €	75,90 €
<b>Résultat de Fonctionnement</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>-140 885,64 €</b>
Dépenses	86 751,12 €	100 428,12 €	57 052,56 €
Recettes	43 375,56 €	43 375,56 €	0 €
<b>Résultat d'Investissement</b>	<b>-43 375,56 €</b>	<b>-57 052,56 €</b>	<b>-57 052,56 €</b>

En 2021, la ZAC des Templiers a enregistré 141k euros de nouvelles dépenses d'aménagements.

<b>BA ZA DE MONTAGNY</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>
Dépenses	310 383,12 €	310 383,12 €	310 383,12 €
Recettes	310 383,12 €	310 383,12 €	310 383,12 €
<b>Résultat de Fonctionnement</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
Dépenses	620 766,24 €	620 766,24 €	620 766,24 €
Recettes	310 383,12 €	310 383,12 €	310 383,12 €
<b>Résultat d'Investissement</b>	<b>-310 383,12 €</b>	<b>-310 383,12 €</b>	<b>-310 383,12 €</b>

En 2021, la ZA de Montagny n'a enregistré aucune nouvelle dépense d'aménagement.

<b>BA ZA LES NOIROTS</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>
Dépenses	4 151,00 €	8 302,00 €	176 855,20 €
Recettes	4 151,00 €	8 302,00 €	176 855,20 €
<b>Résultat de Fonctionnement</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
Dépenses	4 151,00 €	12 453,00 €	129 437,20 €
Recettes	0,00 €	4 151,00 €	119 742,00 €
<b>Résultat d'Investissement</b>	<b>-4 151,00 €</b>	<b>-8 302,00 €</b>	<b>-9 695,20 €</b>

En 2021, la ZA les Noirots a enregistré 57k euros de nouvelles dépenses d'aménagement et des opérations de cessions à hauteur de 56k euros.

<b>BA ZA EN MAREAU</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>
Dépenses	51 132,30 €	524 227,76 €	333 934,29 €
Recettes	210 372,30 €	524 227,76 €	341 920,37 €
<b>Résultat de Fonctionnement</b>	<b>159 240,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>7 986,08 €</b>
Dépenses	51 132,30 €	416 120,06 €	379 422,05 €
Recettes	0,00 €	369 612,30 €	48 547,76 €
<b>Résultat d'Investissement</b>	<b>-51 132,30 €</b>	<b>-46 507,76 €</b>	<b>-331 874,29 €</b>

En 2021, la ZA en MAREAU, a enregistré 285k euros de nouvelles dépenses d'aménagement et des opérations de cessions à hauteur de 1k euros.

<b>BA ZA PORTES DE BEAUNE</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>
Dépenses	89 463,95 €	5 533 412,51 €	1 896 231,89 €
Recettes	89 463,95 €	5 533 413,62 €	1 934 185,58 €
<b>Résultat de Fonctionnement</b>	<b>0,00 €</b>	<b>1,11 €</b>	<b>37 953,69 €</b>
Dépenses	103 451,41 €	3 799 145,46 €	1 356 196,63 €
Recettes	13 987,46 €	3 736 925,95 €	1 304 424,28 €
<b>Résultat d'Investissement</b>	<b>-89 463,95 €</b>	<b>-62 219,51 €</b>	<b>-51 772,35 €</b>

En 2021, la ZAC Portes de Beaune a enregistré 592k euros de nouvelles dépenses d'aménagement et des opérations de cessions à hauteur de 640k euros.

<b>BA ZA LES GOUTEAUX</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>
Dépenses	15 221,76 €	988 403,01 €	6 062,38 €
Recettes	15 221,76 €	1 005 137,26 €	16 734,25 €
<b>Résultat de Fonctionnement</b>	<b>0,00 €</b>	<b>16 734,25 €</b>	<b>10 671,87 €</b>
Dépenses	828 971,58 €	1 890 905,30 €	988 403,01 €
Recettes	16 734,25 €	978 791,55 €	1 000 000,00 €
<b>Résultat d'Investissement</b>	<b>-812 237,33 €</b>	<b>-912 113,75 €</b>	<b>11 596,99 €</b>

En 2021, la ZAC les Goutaux a enregistré 6k euros de nouvelles dépenses d'aménagement.

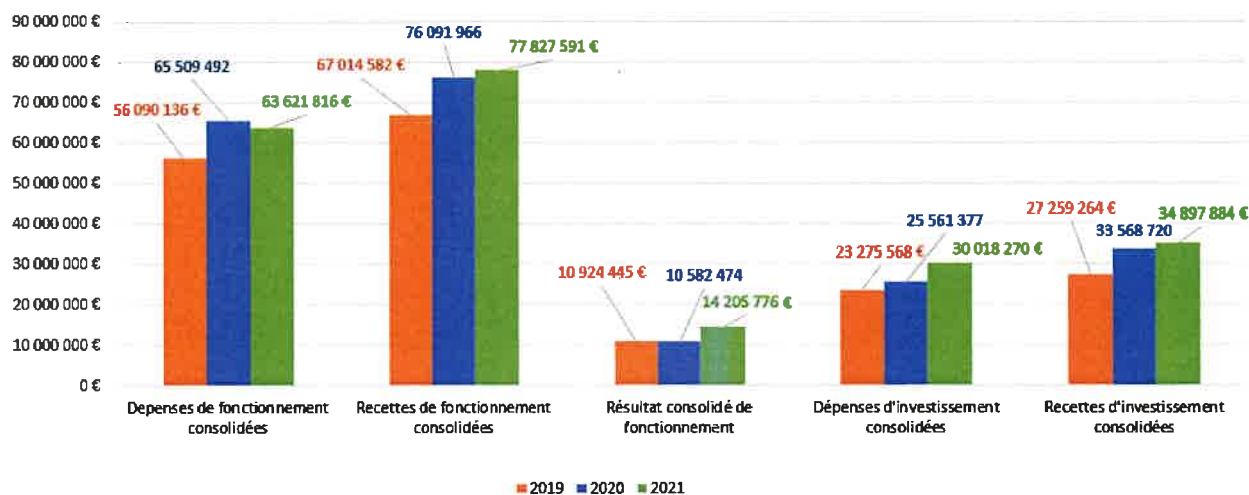


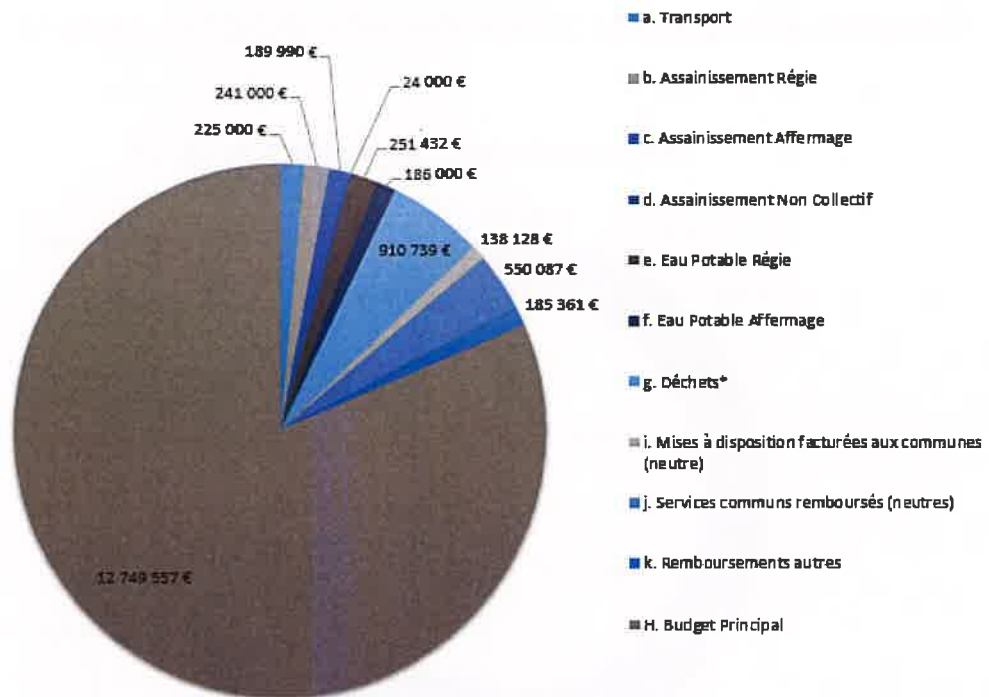
## Données consolidées des budgets

## Synthèse des charges et produits consolidés

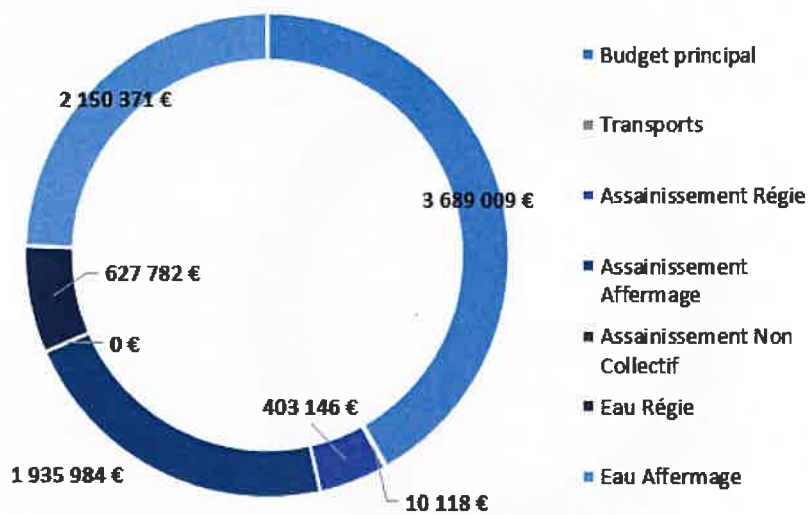
Budget	Fonctionnement			Investissement		
	Recettes	Dépenses	Résultat	Recettes	Dépenses	Résultat
Budget principal	49 290 777,64 €	41 220 971,13 €	8 069 806,51 €	5 933 431,13 €	4 941 364,25 €	992 066,88 €
Transports	6 066 251,77 €	4 380 189,92 €	1 686 061,85 €	240 145,62 €	33 398,28 €	206 747,34 €
Assainissement Affermage	3 765 617,91 €	2 430 477,16 €	1 335 140,75 €	7 712 147,93 €	3 303 252,31 €	4 408 895,62 €
Assainissement Régie	1 153 053,18 €	816 089,42 €	336 963,76 €	722 468,82 €	608 129,92 €	114 338,90 €
Assainissement NC	61 057,50 €	34 292,78 €	26 764,72 €	31 176,80 €	- €	31 176,80 €
Eau Affermage	1 765 503,71 €	1 163 408,51 €	602 095,20 €	4 006 704,09 €	2 778 417,97 €	1 228 286,12 €
Eau Régie	1 199 870,18 €	988 769,33 €	211 100,85 €	1 270 460,88 €	958 279,16 €	312 181,72 €
ZAC PRE FLEURY	5 936 403,07 €	4 815 284,67 €	1 121 118,40 €	5 985 135,00 €	6 815 284,63 €	-830 149,63 €
ZAC CERISIERES	5 808 902,06 €	4 850 851,90 €	958 050,16 €	5 958 050,00 €	6 850 851,90 €	-892 801,90 €
ZA MONTAGNY	310 383,12 €	310 383,12 €	- €	310 383,12 €	620 766,24 €	-310 383,12 €
ZAC TEMPLIERS	75,90 €	140 961,54 €	- €	0 €	57 052,56 €	57 052,56 €
ZA LES NOIROTS	176 855,20 €	176 855,20 €	- €	119 742,00 €	129 437,20 €	-9 695,20 €
ZA EN MAREAU	341 920,37 €	333 934,29 €	7 986,08 €	48 547,76 €	379 422,05 €	-330 874,29 €
ZAC PORTE DE BEAUNE	1 934 185,58 €	1 896 231,89 €	37 953,69 €	1 304 424,28 €	1 356 196,63 €	-51 772,35 €
ZA LES GOUTEAUX	16 734,25 €	6 062,38 €	10 671,87 €	1 000 000,00 €	988 403,01 €	11 596,99 €
<b>Total</b>	<b>77 827 591,44 €</b>	<b>63 564 763,24€</b>	<b>14 205 775,64 €</b>	<b>34 897 884,09 €</b>	<b>30 018 270,21 €</b>	<b>4 879 613,88 €</b>

Evolution des données consolidées 2021



Les charges de personnel**Répartition des charges de personnel 2021**

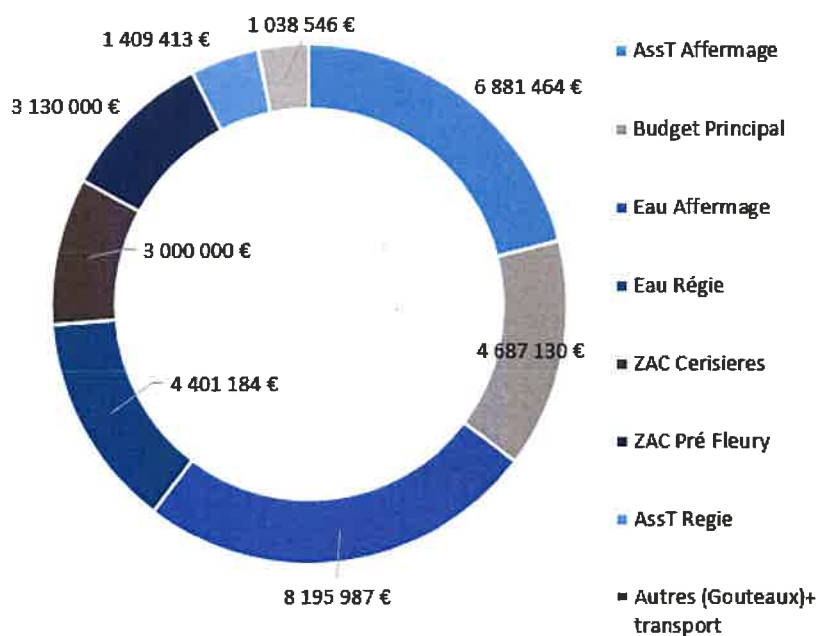
\*S'ajoute à la valeur du budget principal

Les dépenses d'équipement**Répartition des dépenses d'équipement**

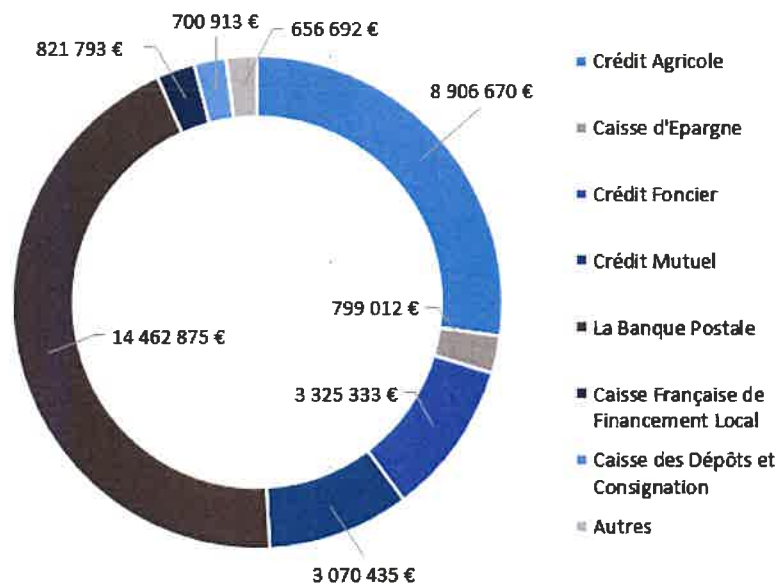
## La dette

Encours de dette global au 31 décembre 2021: 32 743 724.,24 euros

### Encours de dette par budget au 31-12



### Encours de dette par prêteur au 31-12




**DECISION**

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré par 76 voix pour, 2 abstentions, le Président ayant quitté la salle ne prenant pas part au vote,

- APPROUVE les résultats du Compte Administratif 2021
- RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser,
- ARRETE les résultats définitifs de l'exercice.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Pour extrait certifié conforme,  
LE PRESIDENT  
pour le PRESIDENT et par délégation  
LE DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES

Envoyé en préfecture le 11/04/2022  
Reçu en préfecture le 11/04/2022  
Affiché le   
ID : 021-200006682-20220328-CC\_22\_028-BF

  
Mickael BOITELLE



« La présente décision, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, de sa publication et/ ou de son affichage, d'un recours contentieux déposé auprès du Tribunal administratif de DIJON, 22 rue d'Assas 21000 DIJON ou via l'application télérecours citoyen ([www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)). Un recours gracieux peut également être formulé auprès de la Communauté d'Agglomération BEAUNE Cote et Sud, 14 rue Philippe TRINQUET, 21200 BEAUNE, étant précisé que celle-ci dispose d'un délai de deux mois pour répondre. Le silence gardé pendant deux mois vaut décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois. »

## Conseil Communautaire du 28 Mars 2022

Date d'envoi de la convocation : 22 mars 2022

Nombre de Conseillers en exercice : 90

Nombre de Délégués titulaires ou suppléants présents : 59

Nombre de Procurations : 20

Nombre de Votants : 79

**Présidence de :** M. Alain SUGUENOT, Président

**Présents :** Titulaires : Mmes et MM. Maurice CHAPUIS, Bernard BATAULT, Jean-Luc BECQUET, Carole BERNHARD, Raphaël BOUILLET, Marie-France BRAVARD, Geffroy BRUNEL, Anne CAILLAUD, Jean-François CHAMPION, Xavier COSTE, Charlotte FOUGERE, Emmanuelle JEUNET-MANCY, Sophie LEFAIX, Virginie LEVIEL, Geneviève PELLETIER, Michel PIERRON, Philippe ROUX, Jonathan VION, Didier DURIAUX, Jean-Noël MORY, Sébastien LAURENT, Vittorio SPARTA, Gérard NAIRAT, Céline DANCER, Catherine PAPPAS, Jean-Claude BROUSSE, Arnaud GUICHARD, Didier SAINT-EVE, Jean-Christophe VALLET, Pierre BROUANT, Jean-Luc PETIT, Véronique RICHER, Jérôme FOL, Jean-Louis BAUDOIN, Jean-Paul BOURGOGNE, Pascal MALAQUIN, Jean-Paul ROY, Denis THOMAS, Richard ROCH, Jean-Pascal MONIN, Laurence BROCHOT, Gilles ARPAILLANGES, Gérard GREFFE, Michel QUINET, Serge GRAPPIN, Jacqueline METAIS, Sylvain JACOB, Eric SORDET, Daniel TRUCHOT, Daniel CARRIER, Jean MAREY, Pascal BOULEY,

**Suppléants :** M. Thierry DUBUISSON, (suppléant de M. Christian GHISLAIN – CORCELLES-LES-ARTS), M. Michel ROY (suppléant de M. DENIZOT Marc – CORMOT-VAUCHIGNON), Mme Marie-Claude BELORGEY (suppléante de M. Christian POULLEAU – MOLINOT), M. FOLLEAT Emmanuel (suppléant de M. Olivier MENAGER – PARIS-L'HOPITAL), Mme Sophie JACQUET (Suppléante de M. Jacques FROTEY – POMMARD),

**Délégués ayant donné procuration :**

M. Gérard ROY à M. Michel QUINET,  
Mme Géraldine CHAMPANAY à Mme FOUGERE,  
Mme Carole CHATEAU à M. Xavier COSTE,  
M. Stéphane DAHLEN à M. Pierre BOLZE,  
Mme Ariane DIERICKX à M. Jean-Luc BECQUET,  
M. Alexis FAIVRE à M. Jean-Luc BECQUET,  
M. Thibaut GLOAGUEN à Mme Anne CAILLAUD,  
Mme Virginie LONGIN à Mme Virginie LEVIEL  
Mme Olivia PUSSET, à Mme Marie-France BRAVARD,  
M. Bernard REPOLT à M. Jean-François CHAMPION,  
Mme Sihème REZIGUE à Mme Sophie LEFAIX,  
M. Pascal HUGUENIN à M. Sylvain JACOB,  
Mme Delphine SAVARY à M. Sébastien LAURENT,  
Mme Patricia ROSSIGNOL à M. Gérard NAIRAT,  
Mme Estelle BRUNAUD à M. Denis THOMAS,  
M. Michel BOULEY à M. FOLLEAT,  
Mme Corinne GARREAU à M. Jérôme FOL,  
M. Guy DROMARD à M. Jean-Christophe VALLET,  
M. Rémi CHAMPAUD à M. Denis THOMAS,  
M. Guy VADROT à Mme Céline DANCER,

**Délégués absents non représentés :**

Mmes et MM. Rémy MORIN, Eric MONNOT, Virginie ROUXEL-SEGAUT, Richard BENINGER, Yves PYS, Sandrine ARRAULT, Olivier ATHANASE, Cyril DEREPIERRE, Cladio PAGNOTTA, Alexandra PASCAL, Michel MOINGEON.

**Secrétaire :** M. Pierre BOLZE

**AFFECTATION DES RESULTATS 2021****RAPPORTEUR : M. CHAMPION**

Envoyé en préfecture le 11/04/2022

Reçu en préfecture le 11/04/2022

Affiché le



ID : 021-200006682-20220328-CC\_22\_029-DE

Après avoir approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2021 présentant les résultats de clôture par budget, il appartient au Conseil Communautaire d'affecter les résultats constatés de l'exercice.

Seul le résultat excédentaire de la section de fonctionnement fait l'objet d'une affectation par décision de l'assemblée délibérante. Le résultat d'investissement est en effet reporté automatiquement sur la section d'investissement, en dépenses (D001) s'il s'agit d'un déficit de clôture ou en recettes (R001) s'il s'agit d'un excédent de clôture.

L'affectation du résultat de fonctionnement doit ainsi s'effectuer selon les principes suivants :

- L'affectation doit en priorité couvrir le besoin de financement de la section d'investissement : il s'agit alors du cumul du résultat d'investissement constaté (D001 ou R001) et du solde des Restes à Réaliser (RAR) de l'exercice ;
- Si l'excédent de fonctionnement n'est pas suffisant pour couvrir le besoin de financement, il doit être affecté en totalité en section d'investissement (compte 1068) ;
- S'il reste un excédent de fonctionnement disponible après couverture du besoin de financement, il peut soit faire l'objet d'une affectation totale ou partielle en investissement (compte 1068), soit être reporté en totalité ou partiellement en recettes de fonctionnement (R002),

Compte tenu des résultats de l'exercice 2021 repris ci-après, et des propositions inscrites au budget primitif 2022, il est proposé les affectations suivantes :

❖ **Budget Principal**

Budget Principal	CA	Hors déchets	Déchets
Dépenses de fonctionnement	41 220 971,13 €	35 590 900,06 €	5 630 071,07 €
Recettes de fonctionnement	49 290 777,64 €	37 023 166,90 €	12 267 610,74 €
<b>Résultat de fonctionnement</b>	<b>8 069 806,51 €</b>	<b>1 432 266,84 €</b>	<b>6 637 539,67 €</b>
Dépenses d'investissement	4 941 364,25 €	4 771 120,13 €	170 244,12 €
Recettes d'investissement	5 933 431,13 €	4 525 714,48 €	1 407 716,65 €
<b>Résultat d'investissement</b>	<b>992 066,88 €</b>	<b>-245 405,65 €</b>	<b>1 237 472,53 €</b>
RAR dépenses	2 126 993,01 €	1 988 999,60 €	137 993,41 €
RAR recettes	576 338,00 €	295 018,00 €	281 320,00 €
<b>Solde RAR</b>	<b>-1 550 655,01 €</b>	<b>-1 693 981,60 €</b>	<b>143 326,59 €</b>
Déficit d'investissement reporté (D001)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Excédent d'investissement reporté (R001)	992 066,88 €	-245 405,65 €	1 237 472,53 €
<u>Affectation du résultat de fonctionnement</u>			
Affectation minimale en investissement (1068)	558 588,13 €	558 588,13 €	0,00 €
Affectation complémentaire en investissement (1068)	873 678,71 €	873 678,71 €	0,00 €
<b>Excédent de fonctionnement reporté (R002)</b>	<b>6 637 539,67 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>6 637 539,67 €</b>
<b>Déficit de fonctionnement reporté (D002)</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>

❖ Budget Transports

Budget Annexe Transports	CA	Transports Urbains	Transports Scolaires
Dépenses de fonctionnement	4 380 189,92 €	2 275 595,82 €	2 104 594,10 €
Recettes de fonctionnement	6 066 251,77 €	3 961 657,67 €	2 104 594,10 €
<b>Résultat de fonctionnement</b>	<b>1 686 061,85 €</b>	<b>1 686 061,85 €</b>	<b>0,00 €</b>
Dépenses d'investissement	33 398,28 €	27 501,84 €	5 896,44 €
Recettes d'investissement	240 145,62 €	198 710,95 €	41 434,67 €
<b>Résultat d'investissement</b>	<b>206 747,34 €</b>	<b>171 209,11 €</b>	<b>35 538,23 €</b>
RAR dépenses	1 930,00 €	1 930,00 €	0,00 €
RAR recettes	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>Solde RAR</b>	<b>-1 930,00 €</b>	<b>-1 930,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
Déficit d'investissement rep	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>Excédent d'investissement re</b>	<b>206 747,34 €</b>	<b>171 209,11 €</b>	<b>35 538,23 €</b>
<b>Affectation du résultat de fonctionnement</b>			
Affectation minimale en inve	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Affectation complémentaire	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>Excédent de fonctionnement</b>	<b>1 686 061,85 €</b>	<b>1 686 061,85 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Déficit de fonctionnement re</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>



❖ Budget Assainissement Collectif en affermage

Assainissement	Assinissement Affermage
Dépenses de fonctionnement	2 430 477,16 €
Recettes de fonctionnement	3 765 617,91 €
<b>Résultat de fonctionnement</b>	<b>1 335 140,75 €</b>
Dépenses d'investissement	3 303 252,31 €
Recettes d'investissement	7 712 147,93 €
<b>Résultat d'investissement</b>	<b>4 408 895,62 €</b>
RAR dépenses	684 930,15 €
RAR recettes	1 001 508,00 €
<b>Solde RAR</b>	<b>316 577,85 €</b>
Déficit d'investissement reporté (D001)	0,00 €
Excédent d'investissement reporté (R001)	4 408 895,62 €
Affectation du résultat de fonctionnement	
Affectation minimale en investissement (1068)	0,00 €
Affectation complémentaire en investissement (1068)	1 285 140,75 €
<b>Excédent de fonctionnement reporté (R002)</b>	<b>50 000,00 €</b>
<b>Déficit de fonctionnement reporté (D002)</b>	<b>0,00 €</b>

❖ **Budget Assainissement Collectif en régie**

<b>Assainissement</b>	<b>Assinissement Régie</b>
Dépenses de fonctionnement	816 089,42 €
Recettes de fonctionnement	1 153 053,18 €
<b>Résultat de fonctionnement</b>	<b>336 963,76 €</b>
Dépenses d'investissement	608 129,92 €
Recettes d'investissement	722 468,82 €
<b>Résultat d'investissement</b>	<b>114 338,90 €</b>
RAR dépenses	172 436,67 €
RAR recettes	244 900,67 €
<b>Solde RAR</b>	<b>72 464,00 €</b>
Déficit d'investissement reporté (D001)	0,00 €
<b>Excédent d'investissement reporté (R001)</b>	<b>114 338,90 €</b>
Affectation du résultat de fonctionnement	
Affectation minimale en investissement (1068)	0,00 €
Affectation complémentaire en investissement (1068)	296 963,76 €
<b>Excédent de fonctionnement reporté (R002)</b>	<b>40 000,00 €</b>
<b>Déficit de fonctionnement reporté (D002)</b>	<b>0,00 €</b>

❖ Budget SPANC

<b>Assainissement</b>	<b>Assainissement Non Collectif</b>
Dépenses de fonctionnement	34 292,78 €
Recettes de fonctionnement	61 057,50 €
<b>Résultat de fonctionnement</b>	<b>26 764,72 €</b>
Dépenses d'investissement	0,00 €
Recettes d'investissement	31 176,80 €
<b>Résultat d'investissement</b>	<b>31 176,80 €</b>
RAR dépenses	1 621,67 €
RAR recettes	0,00 €
<b>Solde RAR</b>	<b>-1 621,67 €</b>
<b>Déficit d'investissement reporté (D001)</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Excédent d'investissement reporté (R001)</b>	<b>31 176,80 €</b>
<u>Affectation du résultat de fonctionnement</u>	
Affectation minimale en investissement (1068)	0,00 €
Affectation complémentaire en investissement (1068)	
<b>Excédent de fonctionnement reporté (R002)</b>	<b>26 764,72 €</b>
<b>Déficit de fonctionnement reporté (D002)</b>	<b>0,00 €</b>

❖ Budget Eau Potable en affermage

Eau	Eau Affermage
Dépenses de fonctionnement	1 163 408,51 €
Recettes de fonctionnement	1 765 503,71 €
<b>Résultat de fonctionnement</b>	<b>602 095,20 €</b>
Dépenses d'investissement	2 778 417,97 €
Recettes d'investissement	4 006 704,09 €
<b>Résultat d'investissement</b>	<b>1 228 286,12 €</b>
RAR dépenses	1 002 859,34 €
RAR recettes	269 323,00 €
<b>Solde RAR</b>	<b>-733 536,34 €</b>
<b>Déficit d'investissement reporté (D001)</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Excédent d'investissement reporté (R001)</b>	<b>1 228 286,12 €</b>
Affectation du résultat de fonctionnement	
Affectation minimale en investissement (1068)	0,00 €
Affectation complémentaire en investissement (1068)	562 095,20 €
<b>Excédent de fonctionnement reporté (R002)</b>	<b>40 000,00 €</b>
<b>Déficit de fonctionnement reporté (D002)</b>	<b>0,00 €</b>

❖ Budget Eau Potable en régie

Eau	Eau Régie
Dépenses de fonctionnement	988 769,33 €
Recettes de fonctionnement	1 199 870,18 €
<b>Résultat de fonctionnement</b>	<b>211 100,85 €</b>
Dépenses d'investissement	958 279,16 €
Recettes d'investissement	1 270 460,88 €
<b>Résultat d'investissement</b>	<b>312 181,72 €</b>
RAR dépenses	289 403,59 €
RAR recettes	22 000,00 €
<b>Solde RAR</b>	<b>-267 403,59 €</b>
<b>Déficit d'investissement reporté (D001)</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Excédent d'investissement reporté (R001)</b>	<b>312 181,72 €</b>
Affectation du résultat de fonctionnement	
Affectation minimale en investissement (1068)	0,00 €
Affectation complémentaire en investissement (1068)	211 100,85 €
<b>Excédent de fonctionnement reporté (R002)</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Déficit de fonctionnement reporté (D002)</b>	<b>0,00 €</b>

❖ Budget ZAC du PRE FLEURY

ZAC et ZA	ZAC Pré Fleury
Dépenses de fonctionnement	4 815 284,67 €
Recettes de fonctionnement	5 936 403,07 €
<b>Résultat de fonctionnement</b>	<b>1 121 118,40 €</b>
Dépenses d'investissement	6 815 284,63 €
Recettes d'investissement	5 985 135,00 €
<b>Résultat d'investissement</b>	<b>-830 149,63 €</b>
RAR dépenses	0,00 €
RAR recettes	0,00 €
<b>Solde RAR</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Déficit d'investissement reporté (D001)</b>	<b>830 149,63 €</b>
<b>Excédent d'investissement reporté (R001)</b>	<b>0,00 €</b>
Affectation du résultat de fonctionnement	
Affectation minimale en investissement (1068)	
Affectation complémentaire en investissement (1068)	0,00 €
<b>Excédent de fonctionnement reporté (R002)</b>	<b>1 121 118,40 €</b>
<b>Déficit de fonctionnement reporté (D002)</b>	<b>0,00 €</b>

❖ Budget ZAC des CERISIERES

ZAC et ZA	ZAC Cerisières
Dépenses de fonctionnement	4 850 851,90 €
Recettes de fonctionnement	5 808 902,06 €
<b>Résultat de fonctionnement</b>	<b>958 050,16 €</b>
Dépenses d'investissement	6 850 851,90 €
Recettes d'investissement	5 958 050,00 €
<b>Résultat d'investissement</b>	<b>-892 801,90 €</b>
RAR dépenses	0,00 €
RAR recettes	0,00 €
<b>Solde RAR</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Déficit d'investissement reporté (D001)</b>	<b>892 801,90 €</b>
<b>Excédent d'investissement reporté (R001)</b>	<b>0,00 €</b>
Affectation du résultat de fonctionnement	
Affectation minimale en investissement (1068)	
Affectation complémentaire en investissement (1068)	0,00 €
<b>Excédent de fonctionnement reporté (R002)</b>	<b>958 050,16 €</b>
<b>Déficit de fonctionnement reporté (D002)</b>	<b>0,00 €</b>

❖ Budget ZAC des TEMPLIERS

ZAC et ZA	ZAC Templiers
Dépenses de fonctionnement	140 961,54 €
Recettes de fonctionnement	75,90 €
<b>Résultat de fonctionnement</b>	<b>-140 885,64 €</b>
Dépenses d'investissement	57 052,56 €
Recettes d'investissement	0,00 €
<b>Résultat d'investissement</b>	<b>-57 052,56 €</b>
RAR dépenses	0,00 €
RAR recettes	0,00 €
<b>Solde RAR</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Déficit d'investissement reporté (D001)</b>	<b>57 052,56 €</b>
<b>Excédent d'investissement reporté (R001)</b>	<b>0,00 €</b>
<u>Affectation du résultat de fonctionnement</u>	
Affectation minimale en investissement (1068)	
Affectation complémentaire en investissement (1068)	0,00 €
<b>Excédent de fonctionnement reporté (R002)</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Déficit de fonctionnement reporté (D002)</b>	<b>140 885,64 €</b>



❖ Budget ZA de MONTAGNY

ZAC et ZA	ZA Montagny
Dépenses de fonctionnement	310 383,12 €
Recettes de fonctionnement	310 383,12 €
<b>Résultat de fonctionnement</b>	<b>0,00 €</b>
Dépenses d'investissement	620 766,24 €
Recettes d'investissement	310 383,12 €
<b>Résultat d'investissement</b>	<b>-310 383,12 €</b>
RAR dépenses	0,00 €
RAR recettes	0,00 €
<b>Solde RAR</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Déficit d'investissement reporté (D001)</b>	<b>310 383,12 €</b>
<b>Excédent d'investissement reporté (R001)</b>	<b>0,00 €</b>
<u>Affectation du résultat de fonctionnement</u>	
Affectation minimale en investissement (1068)	0,00 €
Affectation complémentaire en investissement (1068)	0,00 €
<b>Excédent de fonctionnement reporté (R002)</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Déficit de fonctionnement reporté (D002)</b>	<b>0,00 €</b>

❖ Budget ZA les NOIROTS

ZAC et ZA	ZA Les Noirots
Dépenses de fonctionnement	176 855,20 €
Recettes de fonctionnement	176 855,20 €
<b>Résultat de fonctionnement</b>	<b>0,00 €</b>
Dépenses d'investissement	129 437,20 €
Recettes d'investissement	119 742,00 €
<b>Résultat d'investissement</b>	<b>-9 695,20 €</b>
RAR dépenses	0,00 €
RAR recettes	0,00 €
<b>Solde RAR</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Déficit d'investissement reporté (D001)</b>	<b>9 695,20 €</b>
<b>Excédent d'investissement reporté (R001)</b>	<b>0,00 €</b>
<u>Affectation du résultat de fonctionnement</u>	
Affectation minimale en investissement (1068)	0,00 €
Affectation complémentaire en investissement (1068)	0,00 €
<b>Excédent de fonctionnement reporté (R002)</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Déficit de fonctionnement reporté (D002)</b>	<b>0,00 €</b>

❖ Budget ZA EN MAREAU

ZAC et ZA	ZA En Mareau
Dépenses de fonctionnement	333 934,29 €
Recettes de fonctionnement	341 920,37 €
<b>Résultat de fonctionnement</b>	<b>7 986,08 €</b>
Dépenses d'investissement	379 422,05 €
Recettes d'investissement	48 547,76 €
<b>Résultat d'investissement</b>	<b>-330 874,29 €</b>
RAR dépenses	0,00 €
RAR recettes	0,00 €
<b>Solde RAR</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Déficit d'investissement reporté (D001)</b>	<b>330 874,29 €</b>
<b>Excédent d'investissement reporté (R001)</b>	<b>0,00 €</b>
<u>Affectation du résultat de fonctionnement</u>	
Affectation minimale en investissement (1068)	
Affectation complémentaire en investissement (1068)	0,00 €
<b>Excédent de fonctionnement reporté (R002)</b>	<b>7 986,08 €</b>
<b>Déficit de fonctionnement reporté (D002)</b>	<b>0,00 €</b>

❖ **Budget ZA PORTE DE BEAUNE**

ZAC et ZA	ZA Porte de Beaune
Dépenses de fonctionnement	1 896 231,89 €
Recettes de fonctionnement	1 934 185,58 €
<b>Résultat de fonctionnement</b>	<b>37 953,69 €</b>
Dépenses d'investissement	1 356 196,63 €
Recettes d'investissement	1 304 424,28 €
<b>Résultat d'investissement</b>	<b>-51 772,35 €</b>
RAR dépenses	0,00 €
RAR recettes	0,00 €
<b>Solde RAR</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Déficit d'investissement reporté (D001)</b>	<b>51 772,35 €</b>
<b>Excédent d'investissement reporté (R001)</b>	<b>0,00 €</b>
<u>Affectation du résultat de fonctionnement</u>	
Affectation minimale en investissement (1068)	
Affectation complémentaire en investissement (1068)	0,00 €
<b>Excédent de fonctionnement reporté (R002)</b>	<b>37 953,69 €</b>
<b>Déficit de fonctionnement reporté (D002)</b>	<b>0,00 €</b>

❖ **Budget ZA les GOUTEAUX**

ZAC et ZA	ZA Les Gouteaux
Dépenses de fonctionnement	6 062,38 €
Recettes de fonctionnement	16 734,25 €
<b>Résultat de fonctionnement</b>	<b>10 671,87 €</b>
Dépenses d'investissement	988 403,01 €
Recettes d'investissement	1 000 000,00 €
<b>Résultat d'investissement</b>	<b>11 596,99 €</b>
RAR dépenses	0,00 €
RAR recettes	0,00 €
<b>Solde RAR</b>	<b>0,00 €</b>
Déficit d'investissement reporté (D001)	0,00 €
Excédent d'investissement reporté (R001)	11 596,99 €
Affectation du résultat de fonctionnement	
Affectation minimale en investissement (1068)	
Affectation complémentaire en investissement (1068)	0,00 €
<b>Excédent de fonctionnement reporté (R002)</b>	<b>10 671,87 €</b>
<b>Déficit de fonctionnement reporté (D002)</b>	<b>0,00 €</b>


**DECISION**

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **APPROUVE** par budget l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2021.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Pour extrait certifié conforme,  
LE PRESIDENT  
pour le PRESIDENT et par délégation  
LE DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES

Envoyé en préfecture le 11/04/2022  
Reçu en préfecture le 11/04/2022  
Affiché le   
ID : 021-200006682-20220328-CC\_22\_029-DE

Mickael BOITELLE



« La présente décision, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, de sa publication et/ ou de son affichage, d'un recours contentieux déposé auprès du Tribunal administratif de DIJON, 22 rue d'Assas 21000 DIJON ou via l'application télérecours citoyen ([www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)). Un recours gracieux peut également être formulé auprès de la Communauté d'Agglomération BEAUNE Cote et Sud, 14 rue Philippe TRINQUET, 21200 BEAUNE, étant précisé que celle-ci dispose d'un délai de deux mois pour répondre. Le silence gardé pendant deux mois vaut décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois. »

## Conseil Communautaire du 28 Mars 2022

Date d'envoi de la convocation : 22 mars 2022

Nombre de Conseillers en exercice : 90

Nombre de Délégués titulaires ou suppléants présents : 59

Nombre de Procurations : 20

Nombre de Votants : 79

**Présidence de :** M. Alain SUGUENOT, Président**Présents :** Titulaires : Mmes et MM. Maurice CHAPUIS, Bernard BATAULT, Jean-Luc BECQUET, Carole BERNHARD, Raphaël BOUILLET, Marie-France BRAVARD, Geffroy BRUNEL, Anne CAILLAUD, Jean-François CHAMPION, Xavier COSTE, Charlotte FOUGERE, Emmanuelle JEUNET-MANCY, Sophie LEFAIX, Virginie LEVIEL, Geneviève PELLETIER, Michel PIERRON, Philippe ROUX, Jonathan VION, Didier DURIAUX, Jean-Noël MORY, Sébastien LAURENT, Vittorio SPARTA, Gérard NAIRAT, Céline DANCER, Catherine PAPPAS, Jean-Claude BROUSSE, Arnaud GUICHARD, Didier SAINT-EVE, Jean-Christophe VALLET, Pierre BROUANT, Jean-Luc PETIT, Véronique RICHER, Jérôme FOL, Jean-Louis BAUDOIN, Jean-Paul BOURGOGNE, Pascal MALAQUIN, Jean-Paul ROY, Denis THOMAS, Richard ROCH, Jean-Pascal MONIN, Laurence BROCHOT, Gilles ARPAILLANGES, Gérard GREFFE, Michel QUINET, Serge GRAPPIN, Jacqueline METAIS, Sylvain JACOB, Eric SORDET, Daniel TRUCHOT, Daniel CARRIER, Jean MAREY, Pascal BOULEY,**Suppléants :** M. Thierry DUBUISSON, (suppléant de M. Christian GHISLAIN – CORCELLES-LES-ARTS), M. Michel ROY (suppléant de M. DENIZOT Marc – CORMOT-VAUCHIGNON), Mme Marie-Claude BELORGEY (suppléante de M. Christian POULLEAU – MOLINOT), M. FOLLEAT Emmanuel (suppléant de M. Olivier MENAGER – PARIS-L'HOPITAL), Mme Sophie JACQUET (Suppléante de M. Jacques FROTEY – POMMARD),**Délégués ayant donné procuration :**M. Gérard ROY à M. Michel QUINET,  
Mme Géraldine CHAMPANAY à Mme FOUGERE,  
Mme Carole CHATEAU à M. Xavier COSTE,  
M. Stéphane DAHLEN à M. Pierre BOLZE,  
Mme Ariane DIERICKX à M. Jean-Luc BECQUET,  
M. Alexis FAIVRE à M. Jean-Luc BECQUET,  
M. Thibaut GLOAGUEN à Mme Anne CAILLAUD,  
Mme Virginie LONGIN à Mme Virginie LEVIEL  
Mme Olivia PUSSET, à Mme Marie-France BRAVARD,  
M. Bernard REPOLT à M. Jean-François CHAMPION,  
Mme Sihème REZIGUE à Mme Sophie LEFAIX,  
M. Pascal HUGUENIN à M. Sylvain JACOB,  
Mme Delphine SAVARY à M. Sébastien LAURENT,  
Mme Patricia ROSSIGNOL à M. Gérard NAIRAT,  
Mme Estelle BRUNAUD à M. Denis THOMAS,  
M. Michel BOULEY à M. FOLLEAT,  
Mme Corinne GARREAU à M. Jérôme FOL,  
M. Guy DROMARD à M. Jean-Christophe VALLET,  
M. Rémi CHAMPAUD à M. Denis THOMAS,  
M. Guy VADROT à Mme Céline DANCER,**Délégués absents non représentés :**

Mmes et MM. Rémy MORIN, Eric MONNOT, Virginie ROUXEL-SEGAUT, Richard BENINGER, Yves PYS, Sandrine ARRAULT, Olivier ATHANASE, Cyril DEREPIERRE, Cladio PAGNOTTA, Alexandra PASCAL, Michel MOINGEON.

**Secrétaire :** M. Pierre BOLZE

**BUDGET PRIMITIF 2022****RAPPORTEUR : M. CHAMPION**

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. L'article L1612-2 du code général des collectivités territoriales impose une date limite de vote du budget primitif avant le 15 avril, et lors d'une année de renouvellement des organes délibérants, avant le 30 avril. Il sera transmis au représentant de l'Etat dans les 15 jours qui suivent son approbation.

Par cet acte, l'ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile. Ce principe d'annualité budgétaire comporte quelques aménagements pour tenir compte d'opérations prévues et engagées mais non dénouées en fin d'année.

D'un point de vue comptable, le budget se présente en deux parties, une section de fonctionnement et une section d'investissement. Chacune de ces sections doit être présentée en équilibre, les recettes égalant les dépenses.

Schématiquement, la section de fonctionnement retrace toutes les opérations de dépenses et de recettes nécessaires à la gestion courante des services de la collectivité. L'excédent de recettes par rapport aux dépenses, dégagé par la section de fonctionnement, est utilisé en priorité au remboursement du capital emprunté par la collectivité, le surplus constituant de l'autofinancement qui permettra d'abonder le financement des investissements prévus par la collectivité.

La section d'investissement présente les programmes d'investissements nouveaux ou en cours. Ces dépenses sont financées par les ressources propres de la collectivité, par des dotations et subventions et éventuellement par l'emprunt. La section d'investissement est par nature celle qui a vocation à modifier ou enrichir le patrimoine de la collectivité.

En application des dispositions prévues par l'article L 2312 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Communautaire doit, préalablement au vote du budget, débattre des orientations budgétaires proposées par son Président et qui définissent les grandes lignes du budget de l'exercice. Ce débat a eu lieu au cours de la séance du 28 février 2022. La proposition de Budget Primitif pour 2022, objet de la présente délibération, s'inscrit dans le cadre des orientations retenues à l'occasion de ce débat.

La délibération reprend le montant des chapitres budgétaires proposés par budget et faisant l'objet d'un vote. **Une présentation complète des propositions budgétaires et des comparatifs par rapport aux années précédentes et notamment 2021 est jointe en annexe.**

Les maquettes budgétaires officielles sont librement consultables à la Direction des Finances de la Communauté d'Agglomération.

## BUDGET PRINCIPAL

Le budget global de fonctionnement s'élève à 49.023 M euros, en hausse de 4.95% par rapport à 2021, soit + 2.3 M euros.

Au niveau des charges générales, elles sont en faible augmentation par rapport à 2021 avec une progression de +2.77%, soit 265 k euros ce qui démontre une volonté de maîtrise dans un contexte économique avec une forte inflation attendue.

Les charges de personnel évoluent par rapport à 2021 (+1M090 euros, soit 6.83%). Cette évolution résulte certes de plusieurs mesures en faveur des agents mais qui sont pour certaines imposées par le gouvernement :

- La revalorisation du SMIC (+0.9 % au 1<sup>er</sup> janvier 2022 après +2.2% au 1<sup>er</sup> octobre 2021),
- La revalorisation des agents de catégorie C (300k),
- Le chèque inflation pour les salaires inférieurs à 2000€ nets/mois (+50k),
- Le GVT (glissement vieillesse technicité) (+90k),
- La poursuite du déploiement du RIFSEEP ,
- La poursuite de l'action sociale (titres déjeuners),
- La poursuite du plan de déprécarisation dans le secteur de l'Enfance.

Le reversement de la fiscalité est assez stable, il affiche une variation de (-200k euros) afin d'être au plus près du réalisé 2021.

Les « autres charges » sont en hausse (+47k). A noter une hausse de la contribution au SMET dans le cadre de la réforme de la TGAP (taxe généralisée sur les activités polluantes) et la relève du reversement de la taxe de séjour 2021 (1.2M euros au lieu de 1.05M). Ces hausses sont en partie compensées par la baisse des charges financières et de la subvention d'équilibre au budget transport.

L'autofinancement est en hausse (+ 879k euros, soit 29.99% par rapport à 2021).

Au niveau des recettes, les excédents reportés sont de 1M74 contre 614k euros en 2021 mais restent inférieurs au niveau d'avant crise sanitaire.

Une évolution des produits fiscaux est attendue mais le panier fiscal des intercommunalités reste incertain. Aussi, par prudence elle sera prise en compte quand l'Etat aura transmis les éléments. On peut espérer une évolution de +3.4% des assiettes fiscales de la CFE et +5.4% de la fraction de TVA. En revanche la baisse attendue du produit de la CVAE en 2022 est estimée à 4.7%.



Chapitre	Libellé chapitre	Budget primitif 2021	Budget primitif 2022
011	Charges à caractère général	9 570 016,77	9 835 019,78
012	Charges de personnel	15 955 428,59	17 045 686,08
014	Atténuations de produits	12 027 304,00	11 813 843,00
65	Charges de gestion	3 456 649,00	3 590 020,00
66	Charges financières	154 900,00	140 104,57
67	Charges exceptionnelles	435 644,32	369 393,76
68	Provisions	5 000,00	0,00
042	Opérations d'ordre entre section	1 975 000,00	2 218 046,85
023	Virement à la section investissement	2 932 322,73	3 811 676,79
022	Dépenses imprévues	200 000,00	200 000,00
	<b>Total dépenses de fonctionnement</b>	<b>46 712 265,41</b>	<b>49 023 790,83</b>
70	Produits des services	4 699 514,74	5 462 091,58
73	Impôts et taxes	28 687 087,00	27 493 435,00
74	Dotations et participations	6 372 749,00	8 736 223,00
75	Produits de gestion	13 500,00	100 416,00
76	Produits financiers	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00
78	Reprise sur provisions	2 000,00	19 211,22
013	Atténuations de charges	200 000,00	185 000,00
002	Excédent de Fct reporté	6 327 414,67	6 637 539,67
042	Opérations d'ordre entre section	410 000,00	389 874,36
	<b>Total recettes de fonctionnement</b>	<b>46 712 265,41</b>	<b>49 023 790,83</b>

Le budget global d'investissement est en progression de +56.74% par rapport à 2021, soit une augmentation d'environ 6M5 d'euros signe d'une politique d'investissement forte afin d'une part de participer à la relance mais aussi de mettre en place des projets structurants en direction des habitants. La section d'investissement ne fait néanmoins pas l'objet d'une comparaison poste par poste d'une année sur l'autre, celle-ci étant liée essentiellement à des projets spécifiques chaque année.

Chapitre	Libellé chapitre	Budget primitif 2021	Budget primitif 2022
13	Subventions d'investissement recues	0,00	0,00
16	Remboursement de la dette	553 600,00	573 600,00
20	Immobilisations incorporelles	346 291,00	298 644,00
202		1 800,00	1 800,00
204	Subventions d'équipement versées	2 220 777,00	1 896 272,00
21	Immobilisations corporelles	6 311 242,25	12 601 841,00
23	Immobilisation en cours	0,00	0,00
26	Participations financières	0,00	0,00
001	Déficit d'investissement reporté	0,00	
040	Opérations d'ordre entre section	410 000,00	389 874,36
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	102 790,000
	<b>Reports de travaux N-1 (RAR)</b>	<b>1 457 240,87</b>	<b>2 126 993,01</b>
	<b>Total dépenses d'investissement</b>	<b>11 300 951,12</b>	<b>17 991 814,370</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	400 000,00	1 777 266,84
13	Subventions d'investissement recues	225 601,00	237 388,00
16	Emprunts et dettes assimilés	2 273 711,30	8 379 031,01
21	Immobilisations corporelles		0,00
001	Excédent d'investissement reporté	3 204 244,61	992 066,88
021	Virement de la section de fonctionnement	2 932 322,73	3 811 676,79
040	Opérations d'ordre entre section	1 975 000,00	2 218 046,85
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00
024	Opérations de cession	0,00	0,00
	<b>Reports de subventions N-1 (RAR)</b>	<b>290 071,48</b>	<b>576 338,000</b>
	<b>Total recettes d'investissement</b>	<b>11 300 951,12</b>	<b>17 991 814,370</b>

**BUDGET ANNEXE TRANSPORTS**

Le budget global de fonctionnement du budget transports (scolaire et urbain) augmente de 11.17%, soit de 631k euros.

Au niveau des dépenses, la hausse résulte de la hausse des charges à caractère général (+7.88% soit 405k) et des dépenses imprévues (+230k).

Au niveau des recettes, la hausse provient essentiellement de l'excédent 2021 reporté sur 2022 (+424 k euros par rapport à N-1). On notera une anticipation à la hausse du versement mobilité.

Chapitre	Libellé chapitre	Budget primitif 2021	Budget primitif 2022
011	Charges à caractère général	5 141 740,23	5 546 740,40
012	Charges de personnel	225 000,00	230 000,00
014	Restitution taxe versement transport	0,00	0,00
65	Charges de gestion	1 400,00	1 500,00
66	Charges financières	3 100,00	2 350,00
67	Charges exceptionnelles	2 500,00	3 500,00
68	Dotations aux provisions	200,00	179,00
042	Opérations d'ordre entre section	53 000,00	44 645,65
023	Virement à la section investissement	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	230 000,00	460 000,00
	<b>Total dépenses de fonctionnement</b>	<b>5 656 940,23</b>	<b>6 288 915,05</b>
70	Produits des services	71 000,00	80 050,00
73	Versement transport	2 200 000,00	2 500 000,00
74	Dotations et participations	1 806 500,00	1 779 734,44
75	Produits de gestion	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	316 300,00	242 043,76
013	Atténuations de charges	0,00	0,00
002	Excédent de Fct reporté	1 261 640,23	1 686 061,85
042	Opérations d'ordre entre section	1 500,00	1 025,00
	<b>Total recettes de fonctionnement</b>	<b>5 656 940,23</b>	<b>6 288 915,05</b>

La section d'investissement s'élève à 553k euros, soit une progression de 350 k euros par rapport au budgété 2021 du fait de l'engagement fort de la collectivité pour l'environnement au travers de l'acquisition d'un véhicule électrique.

Chapitre	Libellé chapitre	Budget primitif 2021	Budget primitif 2022
13	Subventions d'investissement recues	0,00	0,00
16	Remboursement de la dette	23 000,00	4 800,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	178 022,76	515 559,43
23	Immobilisation en cours	0,00	0,00
26	Participations financières	0,00	0,00
001	Déficit d'investissement reporté	0,00	0,00
040	Opérations d'ordre entre section	1 500,00	1 025,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	30 000,00
	<b>Reports de travaux N-1 (RAR)</b>	0,00	<b>1 930,00</b>
	<b>Total dépenses d'investissement</b>	<b>202 522,76</b>	<b>553 314,43</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement recues	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilés	0,00	301 921,44
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
001	Excédent d'investissement reporté	150 070,76	206 747,34
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00	0,00
040	Opérations d'ordre entre section	53 000,00	44 645,65
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00
	<b>Reports de subventions N-1 (RAR)</b>	0,00	0,00
	<b>Total recettes d'investissement</b>	<b>203 070,76</b>	<b>553 314,43</b>

**BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT AFFERMAGE**

Le budget global de fonctionnement est en faible hausse +1.26% par rapport à 2021, il s'élève à 3.7 M euros (+46k).

Les charges générales augmentent de 42 k euros en raison d'une hausse des frais de sous-traitance générale mais restent maîtrisées eu égard au contexte économique.

Les fonds de renouvellement sont en baisse de -46k euros par rapport à 2021 suite à des régularisations.

Les charges financières prévues pour 2021 diminuent de 28 k euros, soit -10%.

A cela s'ajoute une hausse de l'autofinancement (+47 k euros) par rapport à 2021.

Au niveau des recettes, une légère hausse des produits de la redevance assainissement prévisionnelle de +5.08%, soit de +150k euros par rapport au budgété en 2021 est prévue, l'évaluation 2021 avait été très prudente compte tenu de la situation sanitaire. Cette hausse se compense par une baisse des primes d'épuration (-100 k euros).

De plus, l'excédent reporté (+ 50 k euros), est stable par rapport à 2021.

Chapitre	Libellé chapitre	Budget primitif 2021	Budget primitif 2022
011	Charges à caractère général	213 670,00	256 440,00
012	Charges de personnel	190 000,00	200 000,00
65	Autres charges de gestion courantes	1 000,00	500,00
66	Charges financières	281 000,00	252 060,00
67	Charges exceptionnelles	3 000,00	2 000,00
68	Fonds de renouvellement	166 600,00	120 000,00
042	Opérations d'ordre entre section	1 660 000,00	1 687 625,51
023	Virement à la section investissement	1 084 800,00	1 132 538,49
022	Dépenses imprévues	60 000,00	55 000,00
	<b>Total dépenses de fonctionnement</b>	<b>3 660 070,00</b>	<b>3 706 164,00</b>
70	Produits des services	2 950 000,00	3 100 000,00
74	Primes d'épuration	100 000,00	0,00
75	Produits de gestion		
77	Produits exceptionnels	30 070,00	29 440,00
78	Reprise sur provisions	0,00	0,00
002	Excédent de Fct reporté	50 000,00	50 000,00
042	Opérations d'ordre entre section	530 000,00	526 724,00
	<b>Total recettes de fonctionnement</b>	<b>3 660 070,00</b>	<b>3 706 164,00</b>

La section d'investissement s'élève à 9.54 M d'euros (+4.11%), dont 684k d'euros de reste à réaliser (RAR) de l'exercice 2021 en dépense et 1M en recettes, preuve d'une recherche active de financements.

La section d'investissement ne fait pas l'objet d'une comparaison poste par poste d'une année sur l'autre, celle-ci étant liée essentiellement à des projets spécifiques chaque année.

Chapitre	Libellé chapitre	Budget primitif 2021	Budget primitif 2022
16	Remboursement de la dette	728 180,00	742 970,00
20	Immobilisations incorporelles	245 000,00	100 000,00
21	Immobilisations corporelles	6 497 613,16	7 166 084,22
23	Immobilisation en cours	100 000,00	100 000,00
001	Déficit d'investissement reporté		
040	Opérations d'ordre entre section	530 000,00	526 724,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	25 000,00
020	Dépenses imprévues	60 000,00	125 000,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	70 000,00
	Reports de travaux N-1 (RAR)	844 465,86	684 930,15
	<b>Total dépenses d'investissement</b>	<b>9 005 259,02</b>	<b>9 540 708,37</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	1 369 080,59	1 285 140,75
13	Subventions d'investissement recues	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilés		
001	Excédent d'investissement reporté	4 129 970,43	4 408 895,62
021	Virement de la section de fonctionnement	1 084 800,00	1 132 538,49
040	Opérations d'ordre entre section	1 660 000,00	1 687 625,51
041	Opérations patrimoniales	0,00	25 000,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00
	Reports de subventions N-1 (RAR)	761 408,00	1 001 508,00
	<b>Total recettes d'investissement</b>	<b>9 005 259,02</b>	<b>9 540 708,37</b>

**BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT REGIE**

Le budget global de fonctionnement augmente de 7% par rapport à 2021, soit une hausse de 79k euros. Cette hausse provient principalement des charges générales subies et une prévision à la hausse des dépenses imprévues.

La hausse des recettes provient essentiellement de la hausse du produit de la redevance (+58k).

Chapitre	Libellé chapitre	Budget primitif 2021	Budget primitif 2022
011	Charges à caractère général	285 450,00	334 800,00
012	Charges de personnel	210 000,00	255 000,00
65	Autres charges de gestion courante	8 000,00	8 000,00
66	Charges financières	33 200,00	28 180,00
67	Charges exceptionnelles	29 000,00	36 000,00
68	Fonds de renouvellement	24 500,00	26 965,84
042	Opérations d'ordre entre section	242 000,00	256 446,62
023	Virement à la section investissement	217 350,00	187 800,49
022	Dépenses imprévues	43 926,11	40 000,00
014	Attenuations de produits	1 500,00	1 000,00
	<b>Total dépenses de fonctionnement</b>	<b>1 094 926,11</b>	<b>1 174 192,95</b>
70	Produits des services	1 014 500,00	1 072 500,00
74	Primes d'épuration	0,00	0,00
75	Produits de gestion		
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00
002	Excédent de Fct reporté	30 000,00	40 000,00
042	Opérations d'ordre entre section	41 000,00	40 186,00
78	Provisions pour risques et charges	9 426,11	21 506,95
	<b>Total recettes de fonctionnement</b>	<b>1 094 926,11</b>	<b>1 174 192,95</b>

La section d'investissement s'élève à 1.1M d'euros (-11%) par rapport à 2021, cette baisse des investissements s'explique par la volonté de garder des marges de manœuvres pour réaliser les investissements futurs.

La section d'investissement ne fait pas l'objet d'une comparaison poste par poste d'une année sur l'autre, celle-ci étant liée essentiellement à des projets spécifiques chaque année.

Chapitre	Libellé chapitre	Budget primitif 2021	Budget primitif 2022
16	Remboursement de la dette	165 500,00	131 650,00
20	Immobilisations incorporelles	270 000,00	55 000,00
21	Immobilisations corporelles	330 000,00	434 119,43
23	Immobilisation en cours	161 670,75	237 058,34
45	Opération pour compte de tiers	0,00	0,00
001	Déficit d'investissement reporté	0,00	0,00
040	Opérations d'ordre entre section	41 000,00	40 186,00
020	Dépenses imprévues	47 000,00	30 000,00
	<b>Reports de travaux N-1 (RAR)</b>	<b>219 447,95</b>	<b>172 436,67</b>
	<b>Total dépenses d'investissement</b>	<b>1 234 618,70</b>	<b>1 100 450,44</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	359 687,57	296 963,76
13	Subventions d'investissement recues	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilés	0,00	0,00
45	Opération pour compte de tiers	0,00	0,00
001	Excédent d'investissement reporté	120 801,18	114 338,90
021	Virement de la section de fonctionnement	217 350,00	187 800,49
040	Opérations d'ordre entre section	242 000,00	256 446,62
	<b>Reports de subventions N-1 (RAR)</b>	<b>294 779,95</b>	<b>244 900,67</b>
	<b>Total recettes d'investissement</b>	<b>1 234 618,70</b>	<b>1 100 450,44</b>



**BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF**

Le budget global de fonctionnement s'élève à 258k euros. Il augmente de 169 k euros dans le cadre de l'intégration d'une somme qui était auparavant provisionnée

Chapitre	Libellé chapitre	Budget primitif 2021	Budget primitif 2022
011	Charges à caractère général	59 154,09	59 870,00
012	Charges de personnel	24 000,00	25 000,00
65	Autres charges de gestion courante	500,00	500,00
67	Charges exceptionnelles	1 000,00	170 466,00
68	Dotations aux provisions	250,00	250,00
042	Opérations d'ordre entre section	200,00	110,00
023	Virement à la section investissement	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	3 300,00	1 834,72
	<b>Reports de fonctionnement N-1 (RAR)</b>		
	<b>Total dépenses de fonctionnement</b>	<b>88 404,09</b>	<b>258 030,72</b>
70	Produits des services	50 775,00	61 300,00
74	Primes d'épuration		
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00
002	Excédent de Fct reporté	37 629,09	26 764,72
042	Opérations d'ordre entre section	0,00	0,00
78			169 966,00
	<b>Total recettes de fonctionnement</b>	<b>88 404,09</b>	<b>258 030,72</b>

La section d'investissement s'élève à 341k euros, elle est relativement stable par rapport à 2021. Il s'agit principalement de variable d'équilibre et d'opérations pour compte de tiers.

Les dépenses d'investissement prévoient notamment 16k inscrits en immobilisation corporelle.

Les recettes d'investissement sont composées des opérations pour compte de Tiers et de l'excédent d'investissement 2021 pour 31 k euros.

Chapitre	Libellé chapitre	Budget primitif 2021	Budget primitif 2022
16	Remboursement de la dette		323 013,71
20	Immobilisations incorporelles		
21	Immobilisations corporelles	373 462,73	16 377,86
001	Déficit d'investissement reporté	0,00	0,00
040	Opérations d'ordre entre section	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues		
	<b>Reports de travaux N-1 (RAR)</b>		<b>1 621,67</b>
	<b>Total dépenses d'investissement</b>	<b>373 462,73</b>	<b>341 013,24</b>
001	Excédent d'Investissement reporté	31 024,38	31 176,80
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement recues		
16	Emprunts et dettes assimilés		
21	Immobilisations en cours		
45	Opération pour compte de tiers	342 238,35	309 726,44
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00	0,00
040	Opérations d'ordre entre section	200,00	110,00
	<b>Reports de subventions N-1 (RAR)</b>		
	<b>Total recettes d'investissement</b>	<b>373 462,73</b>	<b>341 013,24</b>

**BUDGET ANNEXE EAU AFFERMAGE**

Le budget global de fonctionnement baisse de -3.69% par rapport à 2021, soit une baisse de -65k euros.

Au niveau des charges, la baisse résulte principalement de l'autofinancement (-52 k euros).  
A noter la maîtrise des charges de personnel et des charges générales.

Au niveau des recettes, elle provient essentiellement d'une baisse des redevances usagers (-61k euros) par prudence.

Chapitre	Libellé chapitre	Budget primitif 2021	Budget primitif 2022
011	Charges à caractère général	242 826,00	244 652,00
012	Charges de personnel	185 000,00	190 000,00
65	Autres charges de gestion courante		
66	Charges financières	113 000,00	113 920,00
67	Charges exceptionnelles	4 000,00	1 000,00
68	Fonds de renouvellement	117 433,27	90 000,00
042	Opérations d'ordre entre section	615 000,00	667 068,28
023	Virement à la section investissement	459 140,73	354 540,06
022	Dépenses imprévues	30 000,00	40 000,00
	<b>Report de fonctionnement N-1 (RAR)</b>		
	<b>Total dépenses de fonctionnement</b>	<b>1 766 400,00</b>	<b>1 701 180,340</b>
70	Produits des services	1 630 400,00 €	1 568 900,00 €
74	Primes d'épuration		
75	Produits de gestion	- €	- €
76	Produits financiers	- €	- €
77	Produits exceptionnels	- €	- €
002	Excédent de Fct reporté	40 000,00 €	40 000,00 €
042	Opérations d'ordre entre section	96 000,00 €	92 280,34 €
	<b>Total recettes de fonctionnement</b>	<b>1 766 400,00</b>	<b>1 701 180,340</b>

La section d'investissement s'élève à 3.8M d'euros, dont 2.07M d'euros de travaux et 1.0M de reste à réaliser (RAR) de l'exercice 2021.

La section d'investissement ne fait pas l'objet d'une comparaison poste par poste d'une année sur l'autre, celle-ci étant liée essentiellement à des projets spécifiques chaque année.

Chapitre	Libellé chapitre	Budget primitif 2021	Budget primitif 2022
16	Remboursement de la dette	475 000,00 €	532 894,98 €
20	Immobilisations incorporelles	13 000,00 €	113 000,00 €
21	Immobilisations corporelles	3 272 000,00 €	2 070 814,34 €
23	Immobilisation en cours	- €	3 000,00 €
001	Déficit d'investissement reporté		
040	Opérations d'ordre entre section	96 000,00 €	92 280,34 €
041	Opérations patrimoniales	- €	3 000,00 €
020	Dépenses imprévues		
	<b>Reports de travaux N-1 (RAR)</b>	<b>- €</b>	<b>1 002 859,340</b>
	<b>Total dépenses d'investissement</b>	<b>3 856 000,00</b>	<b>3 817 849,000</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	652 830,98 €	562 095,20 €
13	Subventions d'investissement recues	- €	- €
16	Emprunts et dettes assimilés	2 044 898,16 €	733 536,34 €
21	Immobilisations en cours		
26	PARTICIPATIONS, CREANCES RATTACHEES		
001	Excédent d'investissement reporté	1 082 526,54 €	1 228 286,12 €
021	Virement de la section de fonctionnement	459 140,73 €	354 540,06 €
040	Opérations d'ordre entre section	615 000,00 €	667 068,28 €
041	Opérations patrimoniales	- €	3 000,00 €
	<b>Reports de subventions N-1 (RAR)</b>	<b>- €</b>	<b>269 323,000</b>
	<b>Total recettes d'investissement</b>	<b>4 854 396,41</b>	<b>3 817 849,000</b>

**BUDGET ANNEXE EAU REGIE**

Le budget global de fonctionnement augmente de 16 % par rapport à 2021, soit une hausse de 171 k euros.

Au niveau des dépenses, une augmentation qui résulte de l'autofinancement (+211 k euros) et des dépenses imprévues (+35k euros).

Les charges de personnels sont en baisse, les charges générales sont maîtrisées.

Au niveau des recettes, elles sont en hausse (+16 %), cela provient essentiellement d'une hausse des produits de la redevance usagers (+159 k euros).

Chapitre	Libellé chapitre	Budget primitif 2021	Budget primitif 2022
011	Charges à caractère général	281 950,00 €	283 100,00 €
012	Charges de personnel	246 000,00 €	256 500,00 €
014	Atténuations de produits	171 000,00 €	157 500,00 €
65	Autres charges de gestion courante	8 500,00 €	- €
66	Charges financières	70 470,00 €	65 155,00 €
67	Charges exceptionnelles	26 000,00 €	35 800,00 €
68	Fonds de renouvellement	25 000,00 €	21 292,47 €
042	Opérations d'ordre entre section	214 000,00 €	213 369,69 €
023	Virement à la section investissement	49 125,48 €	213 250,95 €
022	Dépenses imprévues	17 000,00 €	35 000,00 €
	<b>Reports fonctionnement N-1 (RAR)</b>		
	<b>Total dépenses de fonctionnement</b>	<b>1 109 045,48</b>	<b>1 280 968,11</b>
70	Produits des services	1 075 235,00 €	1 234 490,14 €
75	Produits de gestion		
76	Produits financiers		
77	Produits exceptionnels	- €	- €
78	Reprise sur provisions	9 810,48 €	23 066,87 €
002	Excédent de Fct reporté		- €
042	Opérations d'ordre entre section	24 000,00 €	23 411,10 €
	<b>Total recettes de fonctionnement</b>	<b>1 109 045,48</b>	<b>1 280 968,11</b>

La section d'investissement s'élève à 1.284 M d'euros (-1%), dont 645k euros de travaux et 289 k euros de reste à réaliser (RAR) de l'exercice 2021.

La section d'investissement ne fait pas l'objet d'une comparaison poste par poste d'une année sur l'autre, celle-ci étant liée essentiellement à des projets spécifiques chaque année.

Chapitre	Libellé chapitre	Budget primitif 2021	Budget primitif 2022
16	Remboursement de la dette	308 000,00 €	310 425,00 €
20	Immobilisations incorporelles	5 000,00 €	15 000,00 €
21	Immobilisations corporelles	305 000,00 €	645 845,24 €
23	Immobilisation en cours		
45	Opération pour compte de tiers		
001	Déficit d'investissement reporté		
040	Opérations d'ordre entre section	24 000,00 €	23 411,10 €
041	Opérations patrimoniales		
020	Dépenses imprévues		
	<b>Reports de travaux N-1 (RAR)</b>	<b>1 162 517,07</b>	<b>289 403,59</b>
	<b>Total dépenses d'investissement</b>	<b>1 804 517,07</b>	<b>1 284 084,93</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	173 333,22 €	211 100,85 €
13	Subventions d'investissement recues	- €	- €
16	Emprunts et dettes assimilés	269 311,07 €	312 181,72 €
21	Immobilisations en cours		
45	Opération pour compte de tiers		
001	Excédent d'investissement reporté	567 203,03 €	312 181,72 €
021	Virement de la section de fonctionnement	49 125,48 €	213 250,95 €
040	Opérations d'ordre entre section	214 000,00 €	213 369,69 €
041	Opérations patrimoniales		
	<b>Reports de subventions N-1 (RAR)</b>	<b>22 000,00</b>	<b>22 000,00</b>
	<b>Total recettes d'investissement</b>	<b>1 294 972,80</b>	<b>1 284 084,93</b>

**BUDGET ANNEXE ZAC**

Les ZAC étant des opérations d'aménagement sans charges récurrentes et comprenant en grande majorité des opérations de stocks liées aux dépenses réalisées et produits encaissés sur les années précédentes, il n'y a pas de comparaison avec les exercices budgétaires antérieurs.

**BUDGET ANNEXE ZAC DU PRE FLEURY**

<b>Fonctionnement</b>	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
Résultat N-1 reporté	0	1 121 118,40 €
Aménagements/acquisitions et nouvelles dépenses	393 150,00 €	
Cessions prévues		1 627 700,00 €
Virement à la section d'investissement	260 175,25 €	
Ecritures de stocks (opérations comptables)	7 215 549,30 €	5 125 864,26 €
autres charges/recettes	11 616,22 €	5 808,11 €
<b>Total fonctionnement</b>	<b>7 880 490,77 €</b>	<b>7 880 490,77 €</b>
<b>Investissement</b>	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
Résultat N-1 reporté	830 149,63 €	0,00 €
Emprunts prévus	1 900 000,00 €	380 289,34 €
Virement à la section de fonctionnement		260 175,25 €
Ecritures de stocks (opérations comptables)	5 125 864,26 €	7 215 549,30 €
<b>Total investissement</b>	<b>7 856 013,89 €</b>	<b>7 856 013,89 €</b>

**BUDGET ANNEXE ZAC DES CERISIERES**

<b>Fonctionnement</b>	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
Aménagements/acquisitions et nouvelles dépenses	1 334 000,00 €	
Cessions prévues		3 711 500,00 €
Virement à la section d'investissement	793 805,25 €	
Résultat de fonctionnement reporté		958 050,16 €
Autres dépenses/recettes	15 582,22 €	7 791,11 €
Ecritures de stocks (opérations comptables)	10 915 003,80 €	8 381 050,00 €
<b>Total fonctionnement</b>	<b>13 058 391,27 €</b>	<b>13 058 391,27 €</b>

<b>Investissement</b>	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
Résultat N-1 reporté	892 801,90 €	0,00 €
Emprunts prévus	2 434 957,15 €	0,00 €
virement de la section de fonctionnement		793 805,25 €
Ecritures de stocks (opérations comptables)	8 381 050,00 €	10 915 003,80 €
<b>Total investissement</b>	<b>11 708 809,05 €</b>	<b>11 708 809,05 €</b>

**BUDGET ANNEXE ZAC DES TEMPLIERS**

<b>Fonctionnement</b>	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
résultat	140885,64	0
virement à la section d'investissement	75,9	
Aménagements/acquisitions et nouvelles dépenses	613 000,00 €	
Cessions prévues		0,00 €
Autres dépenses/recettes		
Ecritures de stocks (opérations comptables)	57 052,46 €	811 014,00 €
<b>Total fonctionnement</b>	<b>811 014,00 €</b>	<b>811 014,00 €</b>

<b>Investissement</b>	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
virement de la section de fonctionnement		75,9
Résultat N-1 reporté	57 052,56 €	0,00 €
Emprunts prévus		810 938,20 €
Autres dépenses/recettes		0,00 €
Ecritures de stocks (opérations comptables)	811 014,00 €	57 052,46 €
<b>Total investissement</b>	<b>868 066,56 €</b>	<b>868 066,56 €</b>



**BUDGET ANNEXE ZA DE MONTAGNY**

Fonctionnement	Dépenses	Recettes
Aménagements/acquisitions et nouvelles dépenses	185 050,00 €	
Résultat reporté	0,00 €	0,00 €
Virement à la section investissement	0,00 €	
Cessions prévues		280 000,00 €
Autres dépenses/recettes		
Ecritures de stocks (opérations comptables)	870 383,12 €	775 433,12 €
Total fonctionnement	1 055 433,12 €	1 055 433,12 €

Investissement	Dépenses	Recettes
Résultat N-1 reporté	310 383,12 €	0,00 €
Emprunts prévus		215 433,12 €
Autres dépenses/recettes		
Ecritures de stocks (opérations comptables)	775 433,12 €	870 383,12 €
Total investissement	1 085 816,24 €	1 085 816,24 €

**BUDGET ANNEXE ZAE PORTE DE BEAUNE**

Fonctionnement	Dépenses	Recettes
Aménagements/acquisitions et nouvelles dépenses	1 940 318,00 €	
Cessions prévues		2 000 000,00 €
Résultat de fonctionnement reporté	0,00 €	37 953,69 €
virement à la section d'investissement	0,00 €	
autres dépenses	45 863,34 €	
Ecritures de stocks (opérations comptables)	4 035 953,05 €	3 984 180,70 €
Total fonctionnement	6 022 134,39 €	6 022 134,39 €

Investissement	Dépenses	Recettes
Résultat N-1 reporté	51 772,35 €	0,00 €
Emprunts prévus	0,00 €	
virement de la section de fonctionnement		0,00 €
Ecritures de stocks (opérations comptables)	3 984 180,70 €	4 035 953,05 €
Total investissement	4 035 953,05 €	4 035 953,05 €

**BUDGET ANNEXE ZAE LES NOIROTS**

<b>Fonctionnement</b>	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
Résultat N-1 reporté	0,00 €	0,00 €
Aménagements/acquisitions et nouvelles dépenses	546 151,00 €	
Cessions prévues		118 800,00 €
Autres dépenses/recettes	0,00 €	
Ecritures de stocks (opérations comptables)	247 295,20 €	674 646,20 €
<b>Total fonctionnement</b>	<b>793 446,20 €</b>	<b>793 446,20 €</b>
<b>Investissement</b>	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
Résultat N-1 reporté	9 695,20 €	0,00 €
Emprunts prévus	0,00 €	437 046,20 €
Autres dépenses/recettes		
Ecritures de stocks (opérations comptables)	674 646,20 €	247 295,20 €
<b>Total investissement</b>	<b>684 341,40 €</b>	<b>684 341,40 €</b>

**BUDGET ANNEXE ZA GOUTEAUX**

<b>Fonctionnement</b>	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
Aménagements/acquisitions et nouvelles dépenses	85 500,00 €	
Cessions prévues		542 000,00 €
Virement à l'investissement	13 234,25 €	
Exédent de fonctionnement reporté	0,00 €	10 671,87 €
Autres dépenses/recettes	7 000,00 €	3 500,00 €
Ecritures de stocks (opérations comptables)	2 072 403,01 €	1 621 965,39 €
<b>Total fonctionnement</b>	<b>2 178 137,26 €</b>	<b>2 178 137,26 €</b>
<b>Investissement</b>	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
Résultat N-1 reporté	0,00 €	11 596,99 €
Emprunts prévus	475 268,86 €	0,00 €
Virement de la section de fonctionnement		13 234,25 €
Emprunts prévus	0,00 €	0,00 €
Ecritures de stocks (opérations comptables)	1 621 965,39 €	2 072 403,01 €
<b>Total investissement</b>	<b>2 097 234,25 €</b>	<b>2 097 234,25 €</b>

**BUDGET ANNEXE ZAE EN MAREAU**

<b>Fonctionnement</b>	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
Résultat N-1 reporté	0	7 986,08 €
Aménagements/acquisitions et nouvelles dépenses	401 240,00 €	
virement à la section investissement	7 986,08 €	
Cessions prévues		347 000,00 €
Autres dépenses/recettes	0,00 €	
Ecritures de stocks (opérations comptables)	1 024 874,29 €	1 079 114,29 €
<b>Total fonctionnement</b>	<b>1 434 100,37 €</b>	<b>1 434 100,37 €</b>
<b>Investissement</b>	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
Résultat N-1 reporté	330 874,29 €	0,00 €
virement de la section de fonctionnement		7 986,08 €
Emprunts prévus	0,00 €	377 128,21 €
Autres dépenses/recettes		
Ecritures de stocks (opérations comptables)	1 079 114,29 €	1 024 874,29 €
<b>Total investissement</b>	<b>1 409 988,58 €</b>	<b>1 409 988,58 €</b>

**BUDGET ANNEXE ZAE EN CAROUGE**

<b>Fonctionnement</b>	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
Aménagements/acquisitions et nouvelles dépenses	150 000,00 €	
Cessions prévues		150 000,00 €
Virement à l'investissement	0,00 €	
Exédent de fonctionnement reporté	0,00 €	0,00 €
Autres dépenses/recettes	0,00 €	
Ecritures de stocks (opérations comptables)	300 000,00 €	300 000,00 €
<b>Total fonctionnement</b>	<b>450 000,00 €</b>	<b>450 000,00 €</b>
<b>Investissement</b>	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
Résultat N-1 reporté	0,00 €	0,00 €
Emprunts prévus		0,00 €
Virement de la section de fonctionnement		0,00 €
Emprunts prévus	0,00 €	0
Ecritures de stocks (opérations comptables)	300 000,00 €	300 000,00 €
<b>Total investissement</b>	<b>300 000,00 €</b>	<b>300 000,00 €</b>

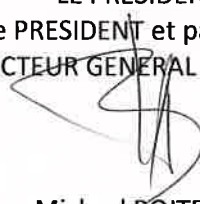
**DECISION**

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré par 77 voix pour et 2 abstentions,

- ADOPTE l'ensemble des Budgets Primitifs de 2022 présentés ci-dessus, les maquettes budgétaires officielles sont librement consultables à la Direction des Finances de la Communauté d'Agglomération,
- AUTORISE le Président à solliciter les subventions et à signer, le cas échéant, les documents contractuels s'y rapportant.


Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Pour extrait certifié conforme,  
LE PRESIDENT  
pour le PRESIDENT et par délégation  
LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DES SERVICES



Mickael BOITELLE



<p>Envoyé en préfecture le 11/04/2022 Reçu en préfecture le 11/04/2022 Affiché le  ID : 021-200006682-20220328-BPFL_BPAL22-BF</p>
--

« La présente décision, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, de sa publication et/ ou de son affichage, d'un recours contentieux déposé auprès du Tribunal administratif de DIJON, 22 rue d'Assas 21000 DIJON ou via l'application télérecours citoyen ([www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)). Un recours gracieux peut également être formulé auprès de la Communauté d'Agglomération BEAUNE Cote et Sud, 14 rue Philippe TRINQUET, 21200 BEAUNE, étant précisé que celle-ci dispose d'un délai de deux mois pour répondre. Le silence gardé pendant deux mois vaut décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois. »

# BUDGET PRIMITIF 2022

*Beaune Côte & Sud*

communauté d'agglomération  
[www.beaunecoteetsud.com](http://www.beaunecoteetsud.com)



# BP 2022 Equilibre général

## Budget de fonctionnement 2022 :

**49 023 790,83€**

**+4,95%**

Dépenses de fonctionnement	Budgeté 2020	Budgeté 2021	BP 2022
Charges générales	8 482 301,40	9 570 016,77	9 835 019,78
Charges de personnel	15 200 000,00	15 955 428,59	17 045 686,08
Reversements de fiscalité	11 965 660,00	12 027 304,00	11 813 843,00
Autres charges	4 866 675,49	4 252 193,32	4 299 518,33
Autofinancement	4 494 681,78	4 907 322,73	6 029 723,64
<b>Total</b>	<b>45 009 318,67</b>	<b>46 712 265,41</b>	<b>49 023 790,83</b>

Recettes de fonctionnement	Budgeté 2020	Budgeté 2021	BP 2022
Produits des services	4 587 381,00	4 699 514,74	5 462 091,58
Fiscalité	27 228 359,70	28 687 087,00	27 493 435,00
Dotations et subventions	6 847 961,00	6 372 749,00	8 736 223,00
Excédent reporté	5 712 737,22	6 327 414,67	6 637 539,67
Autres recettes	632 879,75	625 500,00	694 501,58
<b>Total</b>	<b>45 009 318,67</b>	<b>46 712 265,41</b>	<b>49 023 790,83</b>

## Budget d'investissement 2022 :

**17 991 814,37€**

**+56,74%**

Dépenses d'investissement	Budgeté 2020	Budgeté 2021	BP 2022
Dépenses d'équipement	7 636 833,32 €	10 211 351,12 €	16 925 550,01 €
Rmbst de la dette	446 870,25 €	553 600,00 €	573 600,00 €
Autres dépenses	715 008,00 €	710 000,00 €	492 664,36 €
<b>Total</b>	<b>8 798 711,57 €</b>	<b>11 474 951,12 €</b>	<b>17 991 814,37 €</b>

555

Recettes d'investissement	Budgeté 2020	Budgeté 2021	BP 2022
Subventions	391 705,00 €	515 672,48 €	813 726,00 €
Résultat affecté et FCTVA	1 426 563,71 €	400 000,00 €	1 777 266,84 €
Excédent reporté	1 289 837,10 €	3 204 244,61 €	992 066,88 €
Emprunt	1 042 644,55 €	2 447 711,30 €	8 379 031,01 €
Autres recettes	153 279,43 €	0,00 €	0,00 €
Autofinancement	4 494 681,78 €	4 907 322,73 €	6 029 723,64 €
<b>Total</b>	<b>8 798 711,57 €</b>	<b>11 474 951,12 €</b>	<b>17 991 814,37 €</b>

L'évolution des différents postes est détaillée dans les pages suivantes et chacune des compétences fait également l'objet d'un aperçu spécifique.

# BP 2022 Epargne et ratios

L'épargne brute correspond à la différence entre les recettes réelles et les dépenses réelles de fonctionnement (intérêt de la dette déduit). Elle représente la capacité d'autofinancement globale de la collectivité (dette + autofinancement).



Les ratios mentionnés ci-dessous correspondent aux ratios obligatoires devant figurer dans les budgets primitifs. Ils sont comparés aux données figurant dans la dernière publication de DGCL et qui reprend les données des collectivités de l'année 2018, concernant les groupements de communes à fiscalité propre de 50 à 100 000 habitants.

## Budget primitif 2022 avec

### nouvel emprunt

1	Dépenses réelles de fonctionnement (DRF) / popul:	343,00 €
2	Produits des impositions directes / Population	306,00 €
3	Recettes réelles de fonctionnement (RRF) / populat	407,00 €
4	Dépenses d'équipement brut / population	82,00 €
5	Encours de la dette / Population	232,00 €
6	DGF / Population	75,00 €
7	Dépenses de personnel / DRF	40,20%
8	Coeff mobilisation du potentiel fiscal élargi	
9	DRF + Rbst dette en capital / RRF	89,60%
10	Dépenses d'équipement brut / RRF	20,20%
11	Encours de la dette / RRF	57,00%
	Charges générales / DRF	NC
	Produit d'exploitation du domaine / RRF	NC
	Transfert reçus / RRF	NC
	Emprunts réalisés / Dépenses d'équipement brut	NC

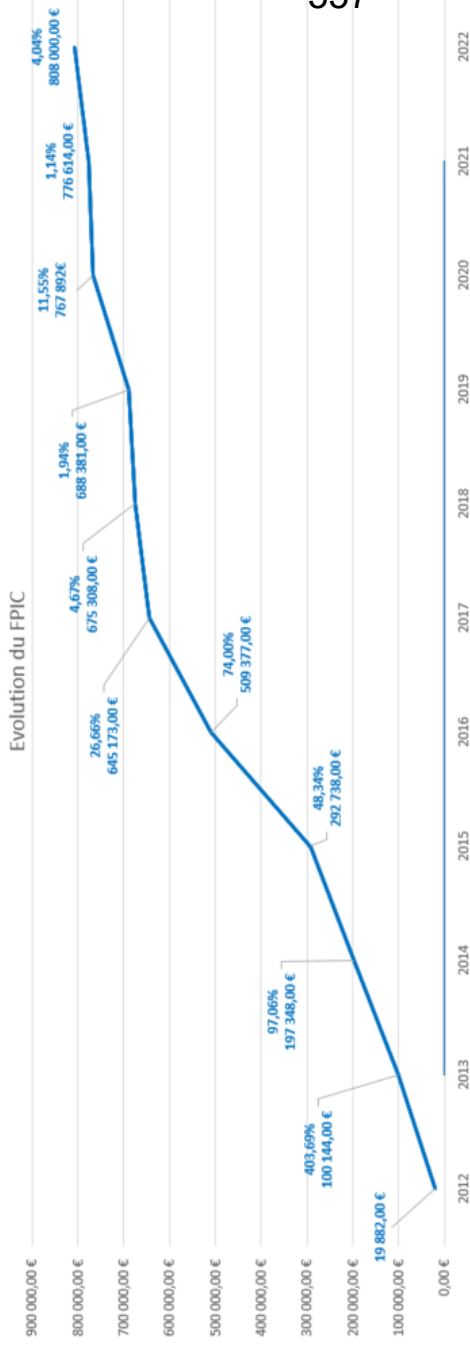
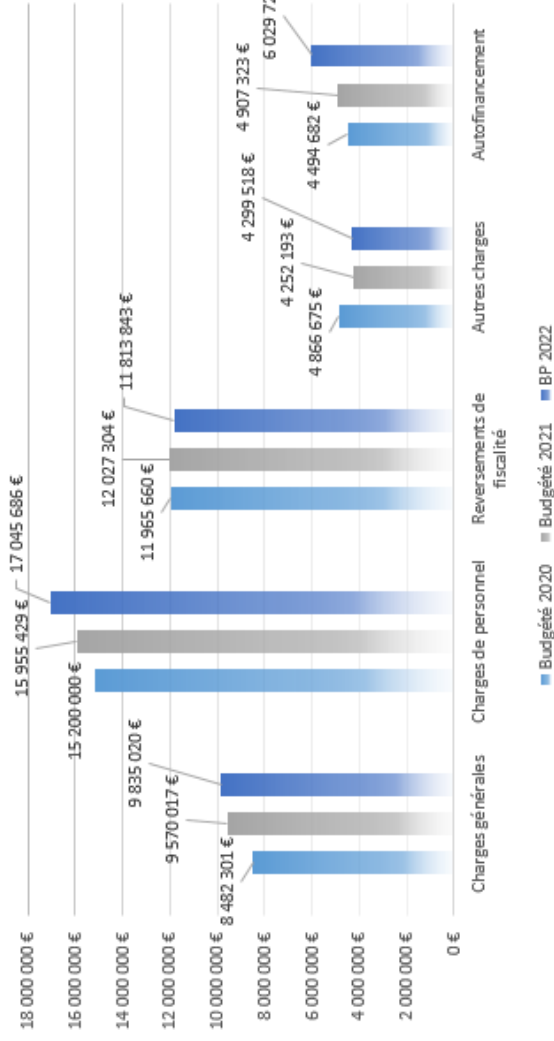
### Ratios nationaux 2018\*

Les données comparatives DGCL étant très globales, il n'y a pas d'explications sur le niveau des ratios. Néanmoins, nous pouvons supposer que la différence importante concernant les ratios 1 et 3 provient des compétences non obligatoires gérées par l'agglomération, et notamment le secteur Enfance/Petite Enfance, dont les coûts et les produits importants viennent augmenter fortement leur niveau.

# BP 2022 Evolution des dépenses de Fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 49,02M€ et sont en hausse de 4,95% par rapport à 2021.

EVOLUTION DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT



Charges générales : 9,83M€  
 Charges de personnel : 17,04M€  
 Le reversement de fiscalité : 11,81M€  
 Les autres charges : 4,29M€  
 L'autofinancement : 6,02 M€

Les reversements de fiscalité sont principalement composés des attributions de compensations (ACTP) réservées aux communes. Le montant des ACTP 2022 est identique à celui de 2021 (9M040).

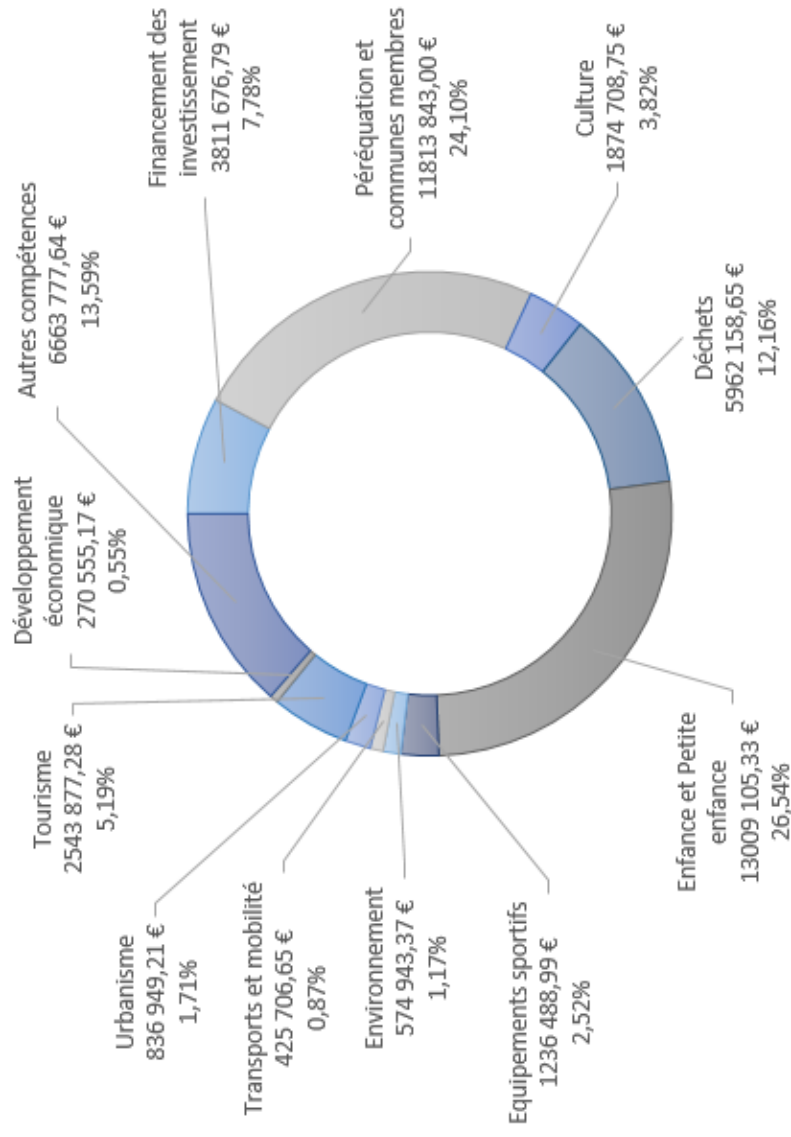
Les reversements de fiscalité intègrent également toutes les dépenses liées à la péréquation :

- Le fonds de garantie des ressources (FNGIR) dont le montant est identique à celui de 2021 (1,9 M euros).
- Le fonds de péréquation intercommunal (FPIC) est évalué à 808 k euros pour 2022.

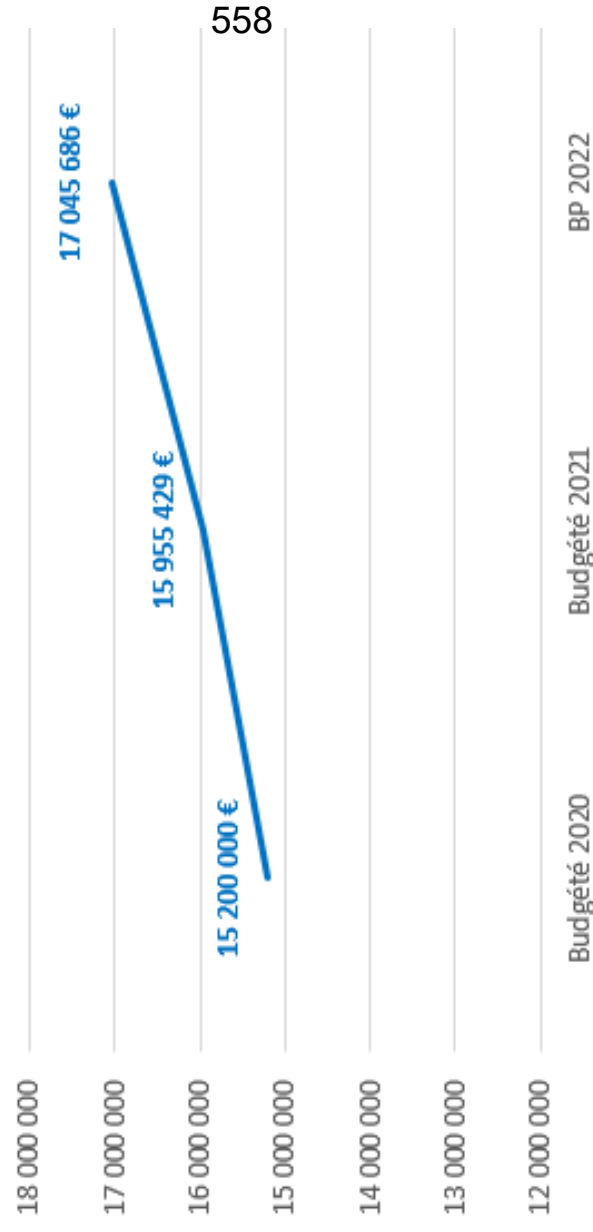


# BP 2022 Evolution des dépenses de Fonctionnement (suite)

Répartition des charges de fonctionnement 2022 par compétence



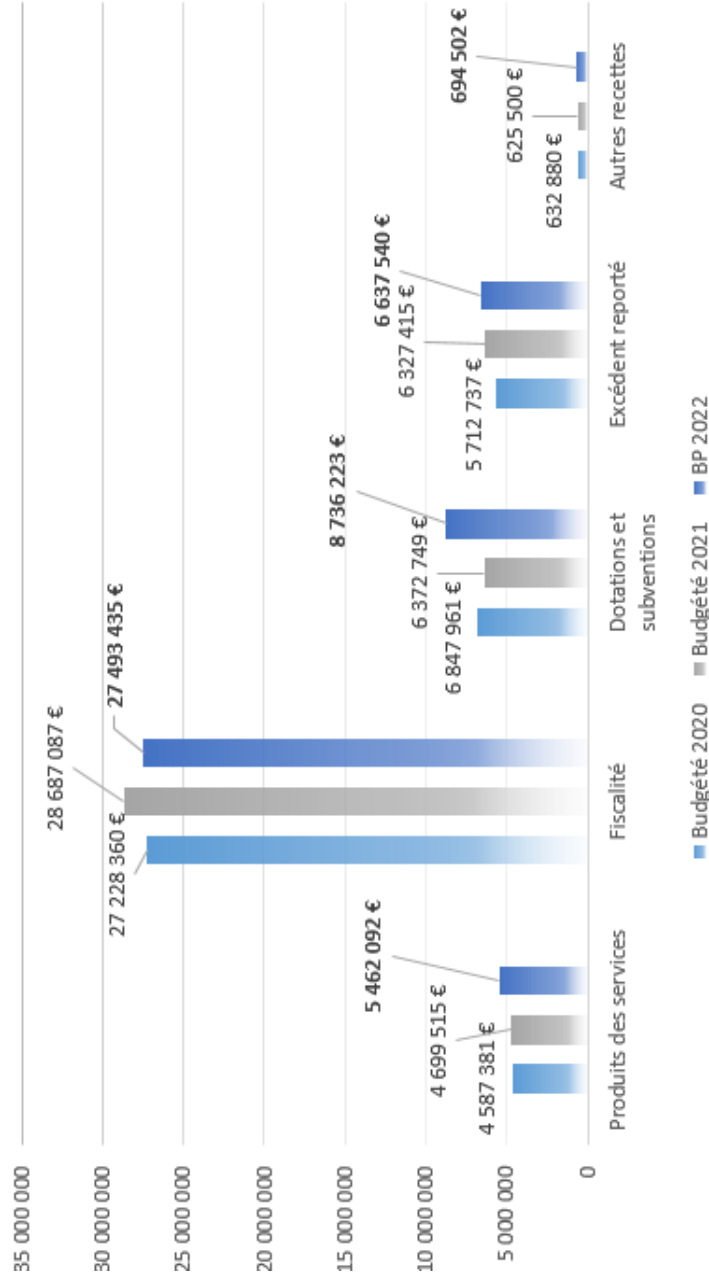
Charges de personnel



# BP 2022 Evolution des recettes de Fonctionnement

Les recettes de fonctionnement s'élevèrent à 49,02 M€ et sont en hausse de 4,95% par rapport à 2021.

## EVOLUTION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT



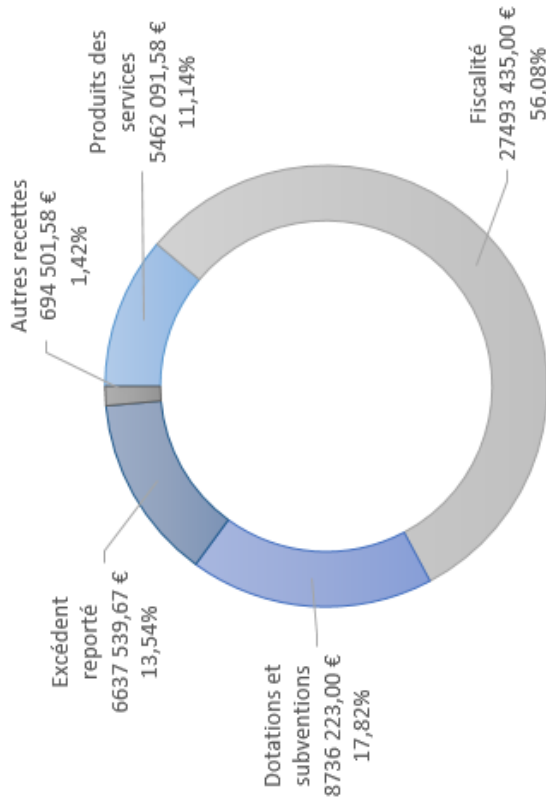
### Taux de fiscalité

CFE : 22,19%  
 TH : 8,29%  
 TFNB : 1,17%  
 TFB : 1,80%

TEOM Beauce : 6,25%  
 TEOM Hors Beauce : 9,90%

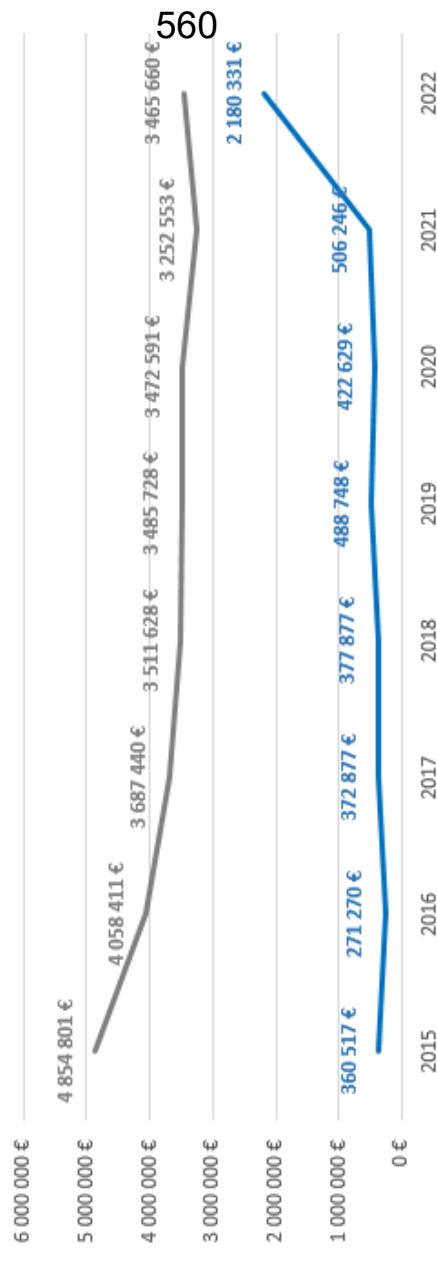
# BP 2022 Evolution des recettes de Fonctionnement et Dotations

## Répartition des recettes de fonctionnement 2022



## Dotations :

### Evolution de la DGF et des compensations fiscales

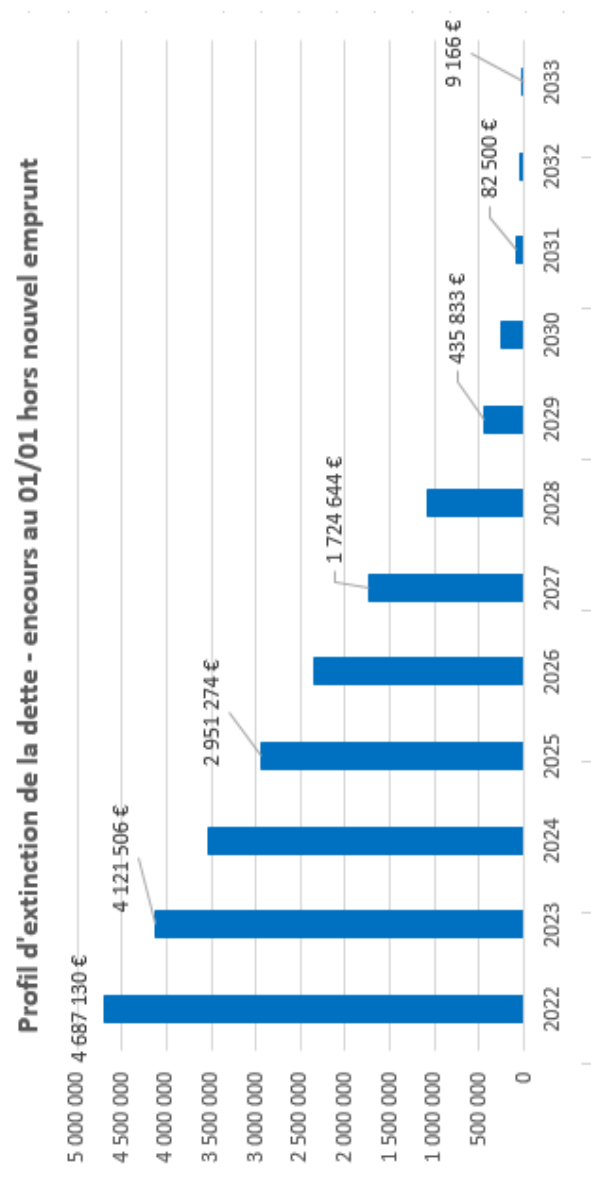
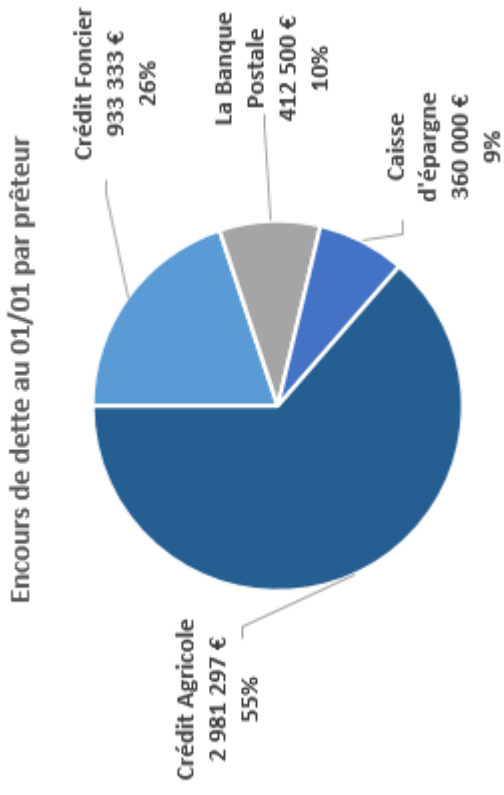


# BP 2022 Dette

Au 1<sup>er</sup> janvier 2022 l'encours de la dette du budget général est de **4,68M€**  
 Soit **84,91€** par habitant  
 ( la moyenne nationale 2018 des collectivités de même strate est de **232€** par habitant)

Durée résiduelle de l'encours au 1<sup>er</sup> janvier 2022  
 11 ans et 1 mois  
 Capacité de désendettement : **0,83 année**  
 Taux d'endettement **9,64%**  
 Contre 57% en moyenne des collectivités de même strate

L'emprunt d'équilibre du budget 2022 est inscrit à hauteur d'environ **8,37M€**  
 Le graphique ci-dessous montrant l'extinction de la dette ne tient pas compte de cet emprunt prévisionnel.



# BUDGET GÉNÉRAL

*Présentation des compétences*

---

# BP 2022 Equipements culturels - Chiffres

## Ecole des Beaux-Arts

**684 k€**

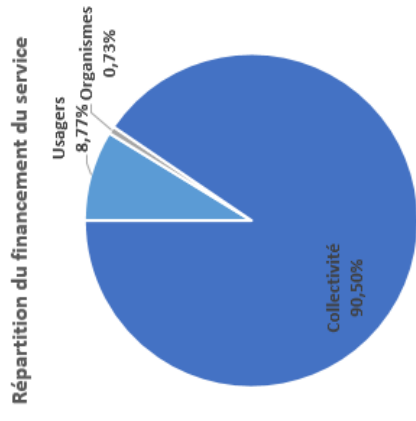
de dépenses de fonctionnement  
Dont 541k€ de frais de personnel

**65k€**

de recettes de fonctionnement  
Dont 60k€ de participation des usagers

**14,2k€**

d'investissements prévus en 2022  
(dépenses d'équipement)



Evolution du coût du service



## Conservatoire

**1,19M€**

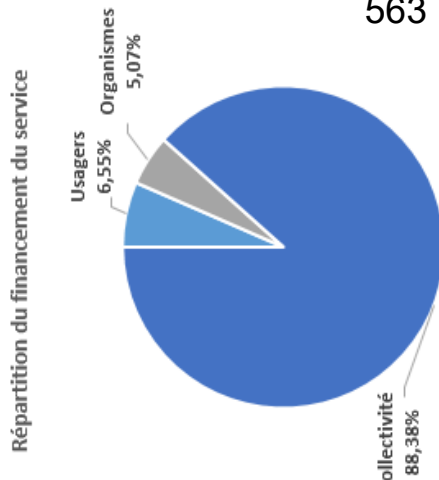
de dépenses de fonctionnement  
Dont 857k€ de frais de personnel

**138k€**

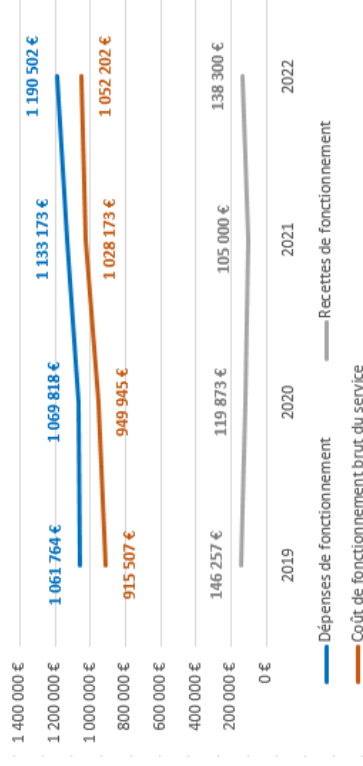
de recettes de fonctionnement  
Dont 78k€ de participation des usagers  
60k€ de participation des organismes  
externes (CAF, MSA...)

**98k€**

d'investissements prévus en 2022  
dont 52k de dépenses pour les  
instruments



Evolution du coût du service



# BP 2022 Equipements culturels - PPI

## Ecole des Beaux-Arts

### Achat matériel

Objet	Antenne	Opération	2022	2023	2024	2025
Achat de matériel pour complément du studio de montage : caméra, tascam, 3 APN, 1 Kärcher, 1 table à insoler			9 000,00 €	8 000,00 €		
Matériel informatique : Modernisation des installations			5 200,00 €			
<b>Total Acquisition de matériel</b>			<b>14 200,00 €</b>	<b>8 000,00 €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>

<b>Total Dépenses</b>			<b>14 200,00 €</b>	<b>8 000,00 €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>
-----------------------	--	--	--------------------	-------------------	------------	------------

## Conservatoire

### Achat matériel

Objet	Antenne	Opération	2022	2023	2024	2025
Matériel de musique			40 000,00 €			
meublier scolaire et accueil			3 000,00 €			
Autres achats et équipements divers			12 000,00 €			
Matériel informatique : 3 PC portables			3 000,00 €			
Garage : fourgon			35 000,00 €			
<b>Total Acquisition de matériel</b>			<b>93 000,00 €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>

### Travaux

Tx de réfection de salles / sanitaires / entrées et problème humidité dans la salle 3				40 000,00 €		
Etanchéité			5 000,00 €			
<b>Total Travaux</b>			<b>5 000,00 €</b>	<b>40 000,00 €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>

<b>Total Dépenses</b>			<b>98 000,00 €</b>	<b>40 000,00 €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>
-----------------------	--	--	--------------------	--------------------	------------	------------

504

## BP 2022 Gestion des déchets - Chiffres

**5,9M€ (+13%)**

de dépenses de fonctionnement  
Dont 660k€ de frais de personnel  
1,5M€ de gestion des déchèteries  
1,5M€ de participations aux syndicats

**12,6M€**

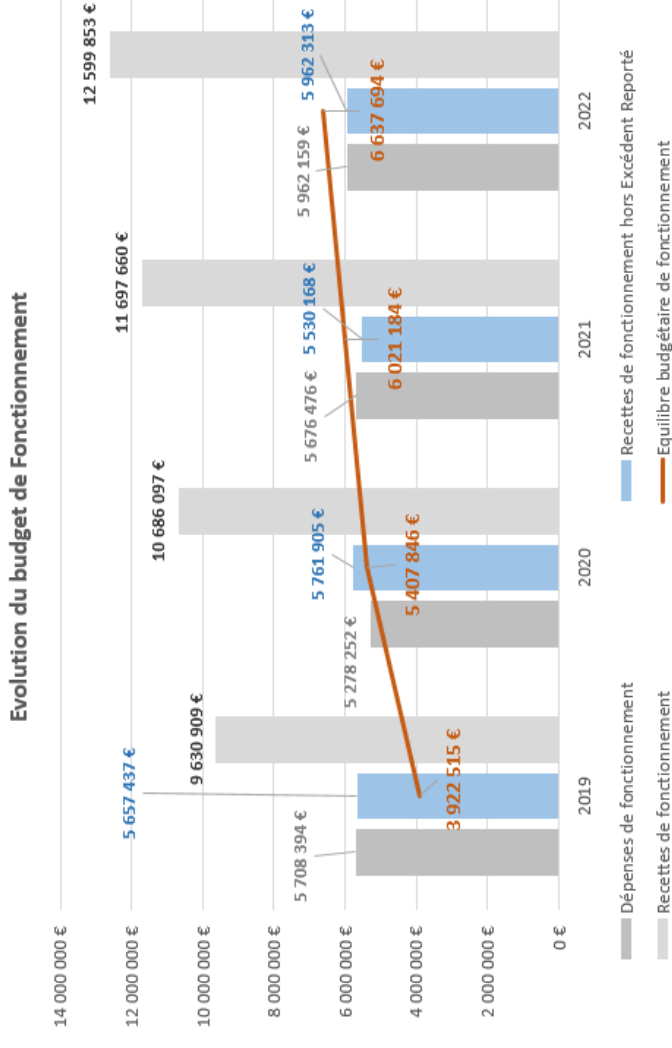
de recettes de fonctionnement  
4,7M€ de Taxe d'Enlèvement des  
Ordures Ménagères

**1,47M€**

d'investissements prévus en 2022  
Dont 810k€ pour la rénovation des  
déchèteries de Meursault et Nolay

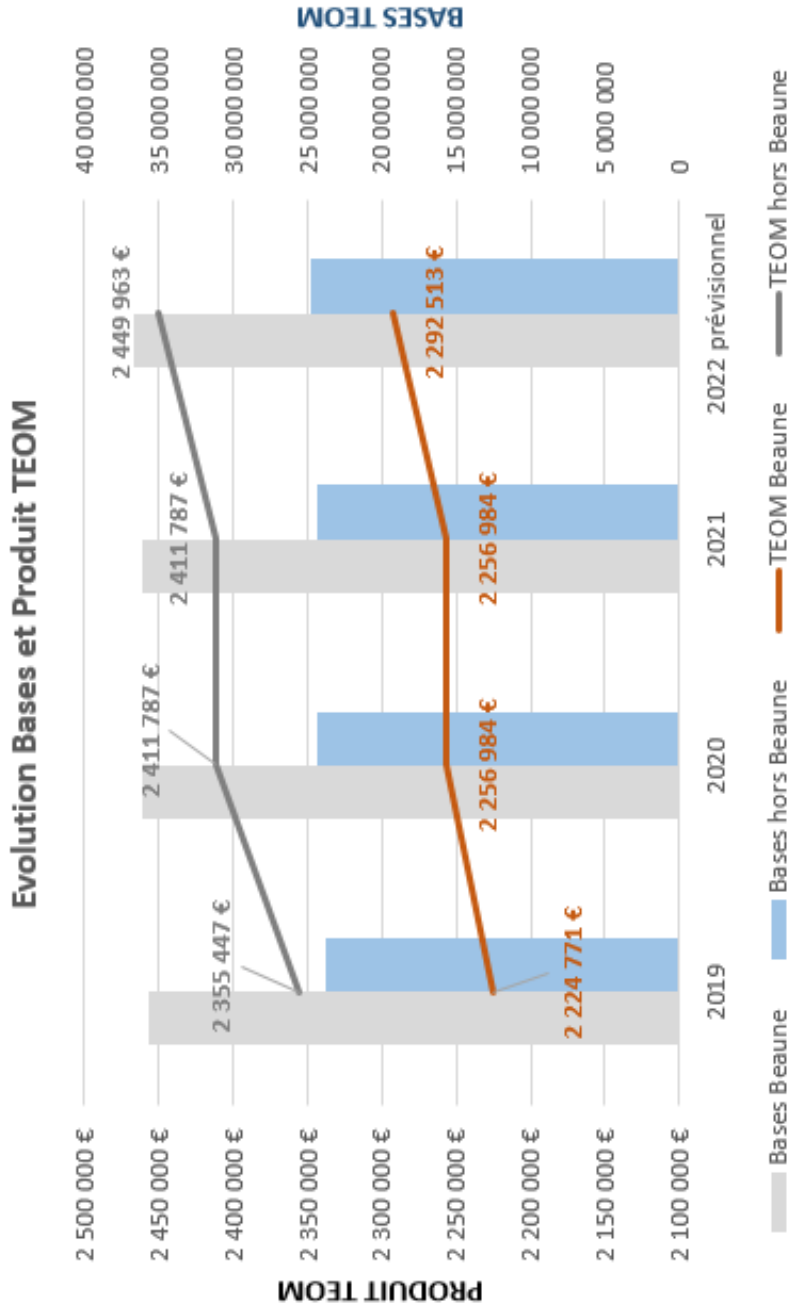
**1,79M€**

de recettes d'investissement  
Dont 281,3k€ d'excédents reportés





# BP 2022 Gestion des déchets - Chiffres



**TEOM**

Pas de hausse des taux prévue

Taux 2022

**Beauce: 6,25%**  
Soit 98,63€ par habitant

**Hors Beauce: 9,90%**  
Soit 98,50€ par habitant

# BP 2022 Gestion des déchets - PPI

## Etudes et logiciels

Objet	Antenne	Opération	2022	2023	2024	2025
Logiciel suivi des sites de compostages avec SMET 71	PREVENTION		3 800,00 €			
Maîtrise d'oeuvre	MEURSAULT	2017-05	32 000,00 €			
<b>Total Etude</b>			35 800,00 €	- €	- €	- €

## Achat matériel

Bennes de déchèteries	DECHETERIE		50 000,00 €			
Prévention Composteurs	PREVENTION		40 000,00 €			
Acquisitions Bacs Rouges	BACS		52 000,00 €			
Acquisitions Bacs jaunes HT	BACS		24 000,00 €			
Acquisition de PAV H.T	PAV		73 954,00 €			
Création/plate-forme béton pour PAV	PAV		15 000,00 €			
Matériel informatique : service tablette, géolocalisation BOM, PC			16 000,00 €			
Garage : renouvellement BOM			285 000,00 €			
<b>Total</b>			555 954,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

## Travaux

Rénovation de la déchèterie de Meursault	MEURSAULT	2017-05	800 000,00 €	718 000,00 €		
Rénovation de la déchèterie de Nolay	NOLAY	2017-05	10 000,00 €			
Plantation arbustes Travoisy			1 500,00 €			
Rénovation de la maison à côté des locaux de la régie	REGIE					
Autres (SPS+CT)	MEURSAULT	2017-05	8 000,00 €			
Barrière contrôle d'accès déchèterie de Meursault	MEURSAULT	2017-05	12 000,00 €			
Etanchéité de la structure modulaire de la déchèterie de Savigny			46 500,00 €			
<b>Total Travaux</b>			878 000,00 €	718 000,00 €	- €	- €

## Total Dépenses

<b>Total Dépenses</b>			1 469 754,00 €	718 000,00 €	- €	- €
-----------------------	--	--	----------------	--------------	-----	-----

### Déchets - Prévention

La gestion des déchets est profondément impactée par la réglementation nationale et les fiscalités. En effet, le tri étendu des emballages plastiques sera opérationnel en janvier 2023 et la généralisation du tri des biodéchets devra être mis en place en 2024.

Le budget 2022 s'inscrit donc dans un contexte de forte augmentation des coûts de traitement, avec la hausse de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP), appliquée sur les tonnages enfouis, qui va passer de 37 €/T en 2021 à 45 €/T en 2022 pour atteindre 65 €/T en 2025. Les conséquences sont importantes et impactent diverses enveloppes : les ordures ménagères (+ 50 000 €) mais aussi les encombrants de déchèteries (+ 53 000 €) et le traitement des refus de tri (+ 13 000 €), représentant un budget supplémentaire de 116 000 € pour l'année 2022.

D'autre part, le syndicat de Traitement (SMET71) a annoncé une augmentation du coût de traitement des ordures ménagères de 12% pour 2022, passant le tarif de 91 à 102 € H.T/T (hors TGAP) soit une hausse du budget de 145 000 € TTC pour 2022. Cette hausse, dans des proportions identiques, se poursuivra les années suivantes.

58

Concernant les dépenses de fonctionnement, l'année 2022 sera consacrée à la préparation de la mise en place de l'extension des consignes de tri, couplée à la modification du schéma de collecte Fibreux/non-fibreux (Papiers-cartonnage/ Plastique-métal), qui va nécessiter une importante communication.

Le recours à l'intérim pour la régie de collecte, intervenant sur Beaune et trois communes alentours, permet de garantir le remplacement des absences programmées et imprévues.

## BP 2022 Gestion des déchets - Actualité

Concernant les dépenses d'investissement, l'année 2022 sera marquée par le lancement des travaux de rénovation de la déchèterie de Meursault, dans le cadre d'une APCP d'un montant total de 1 570 000 € qui sera réparti sur 2022 et 2023.

Le parc de camions de collecte de la régie est en bon état mais vieillit et le renouvellement d'une benne est à prévoir pour un montant de 285 000 € ainsi que l'équipement d'un système d'aide à l'exploitation incluant un road book électronique.

Le schéma de collecte fibreux/non fibreux va également demander une part d'investissement afin de densifier le parc de conteneurs d'apport volontaire.

Enfin, concernant les recettes, le soutien des éco-organismes (collecte sélective et déchèterie) représente 550 000 €, la vente de matériaux (collecte sélective et déchèterie) est estimée à 326 000 € et la redevance spéciale, facturée aux gros producteurs, communes et administrations représente 300 000 € de recettes soit un total de 1 176 000 € (soit 20% des recettes), le reste correspondant à la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (4 760 000 €).

Toutes ces évolutions et augmentations de coût nécessitent de chercher des pistes d'optimisation et notamment la baisse des tonnages enfouis. Pour y parvenir, il convient de mettre en place et soutenir les actions inscrites dans le cadre du Programme Local de Prévention des Déchets (PLPDMA). Par ailleurs, une étude sur la réorganisation des tournées de collecte de la régie communautaire sera réalisée, le temps ainsi optimisé pourra, éventuellement, être réaffecté sur d'autres prestations.

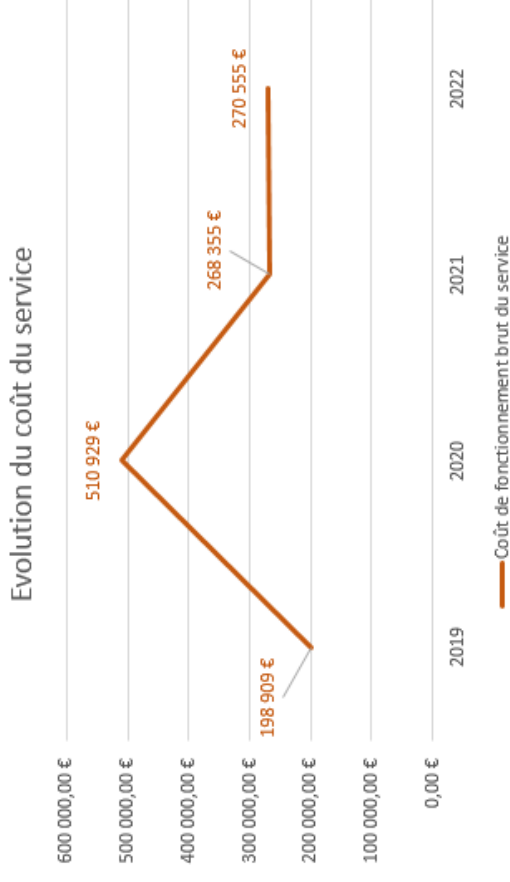
# BP 2022 Développement économique – Chiffres et PPI

**270,5 k€**

de dépenses de fonctionnement  
Dont 165k€ sur l'entretien des zones  
25k€ de frais de personnel

**384,5 k€**

d'investissements prévus en 2022  
Dont 291k de dépenses d'équipements



## Etudes & logiciels

Objet	Antenne	Opération	2022	2023	2024	2025
Suite Etudes gare			93 300,00 €			
<b>Total Etude</b>			<b>93 300,00 €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>

## Travaux

Travaux divers voirie			291 270,00 €			
<b>Total Travaux</b>			<b>291 270,00 €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>
<b>Total Dépenses</b>			<b>384 570,00 €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>

# BP 2022 Compétence Enfance - Chiffres

**8,82M€**

de dépenses de fonctionnement  
Dont 6,46M€ de frais de personnel  
+10%

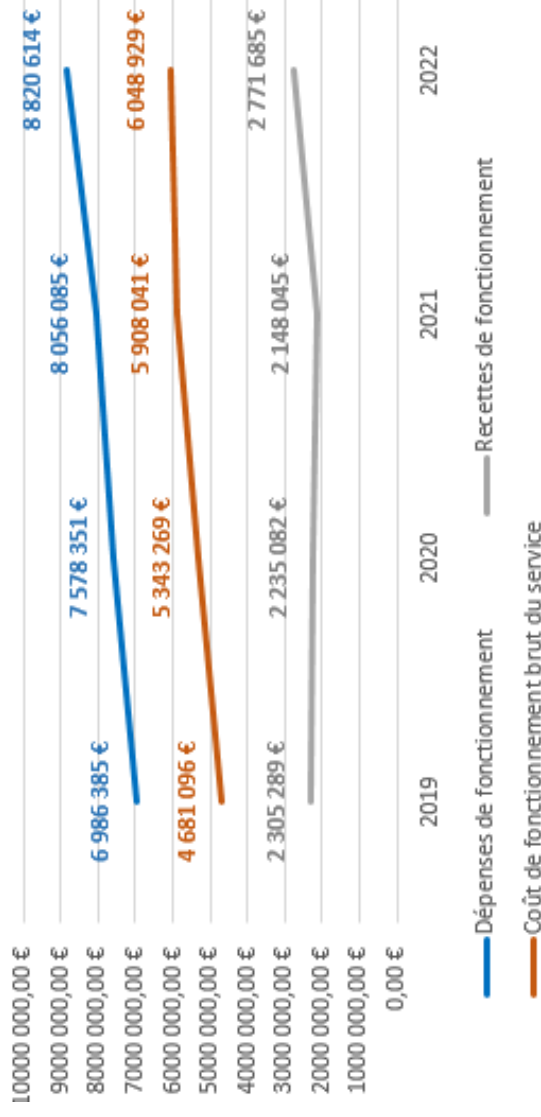
**2,77M€**

de recettes de fonctionnement  
Dont 2,1M€ de participation des  
usagers

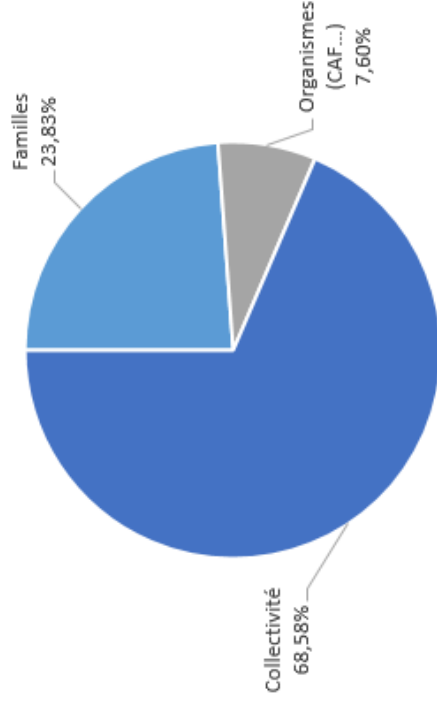
**798k€**

d'investissements prévus en 2022

Evolution du coût du service



Répartition du financement du service



**Achat matériel**

Objet	Antenne	Opération	2022	2023	2024	2025
Electroménager			41 000,00 €			
Mobilier, matériels et équipements d'activité			25 000,00 €			
Matériel informatique : 10 ordinateurs, 18 écrans, 9 smartphones, 1 téléphone fixe			12 600,00 €			
<b>Total Acquisition de matériel</b>			<b>78 600,00 €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>

**Travaux**

<b>Bâtiments en location:</b>						
<b>Echaliers :</b>						
Réfection du faux plafond et éclairage - grande salle d'activités primaire			6 000,00 €			
Remplacement de l'évier inox par un lave main "auge"			5 000,00 €	2 000,00 €		
Stores, anti pince doigts						
<b>St Nicolas :</b>						
Peinture et faux plafond salle d'activités N°3			6 500,00 €			
Eclairage salle d'activités N°3			2 000,00 €			
Panneaux acoustiques dans la salle d'activité			6 100,00 €			
Panneaux acoustique type Claustra à répartir (Q=8, dimensions : 1450*600mm)			3 800,00 €			
Robinetteries sanitaires vétustes			1 500,00 €			
Peinture et faux plafond salle d'activités N°1				6 500,00 €		
Eclairage salle d'activités N°1				2 000,00 €		
Peinture et faux plafond salle d'activités N°2				6 500,00 €		
Eclairage salle d'activités N°2				2 000,00 €		

# BP 2022 Compétence Enfance - PPI

<b>Chagny Marey :</b>						
mise en place de stores		5 000,00 €				
<b>Périscolaire Blanche Fleurs :</b>						
Peinture et faux plafond salle restauration maternelle			6 500,00 €			
<b>Périsco savigny :</b>						
Panneaux acoustiques type Clastra à répartir		3 800,00 €				
<b>Divers sites :</b>						
Visiophones sur les sites de St Nicolas, Gigny, St Exupéry, Chagny Marey, Meursault, Vignoles		10 500,00 €				
<b>Bâtiments Propriétaires ou obligations:</b>						
<b>Bligny Les Beaune :</b>						
Barre d'accroche et échelle pour accès à la toiture terrasse		4 000,00 €				
<b>Ladoix :</b>						
Supports intérieurs et extérieurs pour l'échelle existante		2 500,00 €				
Divers calorifugeage en chaufferie		2 000,00 €				
<b>Restauration scolaire - Nolay :</b>						
Carrelage office et sanitaires			3 500,00 €			
<b>Divers :</b>						
Aménagements divers		10 000,00 €				
Construction périscolaire Savigny	2018-01	650 829,00 €	920 145,00 €	702 930,00 €		
<b>Total Travaux</b>		<b>719 529,00 €</b>	<b>949 145,00 €</b>	<b>702 930,00 €</b>		<b>- €</b>

<b>Total Dépenses</b>		<b>798 129,00 €</b>	<b>949 145,00 €</b>	<b>702 930,00 €</b>		<b>- €</b>
-----------------------	--	---------------------	---------------------	---------------------	--	------------



Depuis le transfert de la compétence Enfance en 2009 au profit de la Communauté d'Agglomération, les effectifs d'enfants accueillis n'ont cessé de croître. On compte aujourd'hui sur le territoire 37 sites périscolaires, 7 à 12 sites extra-scolaires et 9 sites les Mercredis.

Environ 200 agents œuvrent quotidiennement pour accueillir près de 3 000 usagers inscrits, assurer la préparation des repas et l'entretien des bâtiments qui sont, pour la grande majorité, à l'exception de 7 d'entre eux, propriété des communes.

En 2021, une démarche de réorganisation a été menée avec pour objectifs :

- De faciliter l'accès aux prestations offertes aux familles en réduisant, voire supprimant, si cela est possible, les listes d'attente dans les structures.
- En lien avec les Maires, d'optimiser le nombre de structures, notamment périscolaires, et définir les meilleures implantations géographiques.
- D'améliorer les modalités et les conditions de travail des agents (conditions matérielles, réduction des déplacements aux strictes nécessités de service, définition de fiches de postes précises, suivi RH, ...)

Au-delà de la mise en œuvre de cette démarche, l'année 2022, sera marquée :

- Par l'entrée en vigueur, au 1<sup>er</sup> janvier, d'un nouveau marché de restauration scolaire ;
- Par le déploiement d'un espace citoyen permettant de faciliter le lien avec les usagers ; ce déploiement a nécessité en 2021 l'évolution du logiciel métier gérant les inscriptions, les pointages et les facturations.

# BP 2022 Compétence Petite Enfance - Chiffres

**4,18M€**

de dépenses de fonctionnement  
Dont 3,47M€ de frais de personnel  
+7%

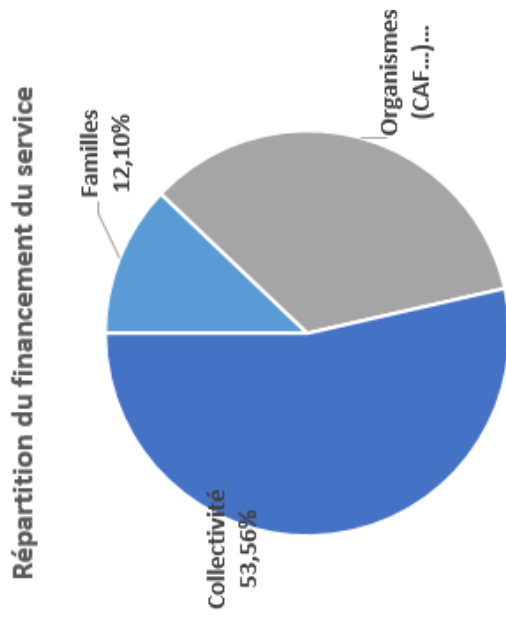
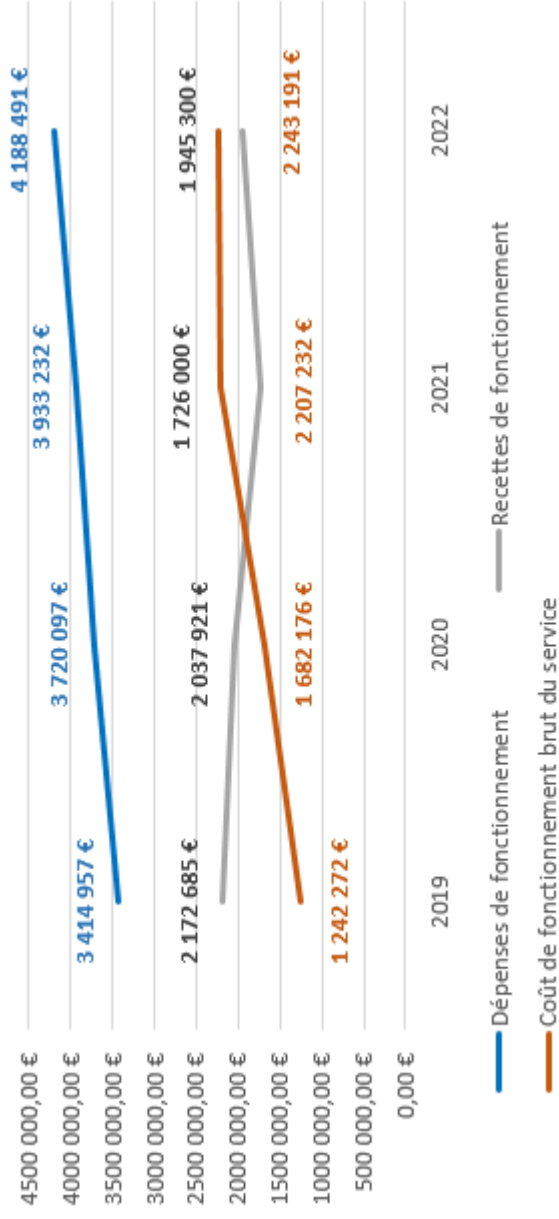
**1,94M€**

de recettes de fonctionnement  
Dont 1,4M€ de participation des  
organismes externes (CAF, MSA...)

**212k€**

d'investissements prévus en 2022  
(dépenses d'équipement)

Evolution du coût du service



Etudes & logiciels

Objet	Antenne	Opération	2022	2023	2024	2025
Mise à jour logiciel suivi pointage et facturation		AG PE	10 000,00 €			
<b>Total Etude</b>			<b>10 000,00 €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>

Achat matériel

Electroménager	AG PE		13 600,00 €			
Mobilier	AG PE		24 000,00 €			
plans de change			48 000,00 €			
Matériel informatique : 3 téléphones fixes, 5 smartphones, 1 badge			2 400,00 €			
<b>Total Acquisition de matériel</b>			<b>88 000,00 €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>

Travaux

<b>EAJE BEAUNE Saint Jacques :</b>						
Changeement des skydoms			3 500,00 €			
Installation pour ouvrir la porte d'entrée depuis l'unité "4 saisons" ou extension de l'existant				12 000,00 €		
<b>EAJE BEAUNE Blanches Fleurs :</b>						
Changeement stores toiles micro perforés int/ext avec coffre			5 760,00 €	5 760,00 €		
<b>EAJE CHAGNY :</b>						
Création de carrés potagers surélevés			1 200,00 €			
Abri pour rangement jeux extérieurs			3 000,00 €			
Changeement WC "adulte" par un WC enfant en lieu et place			600,00 €			
Installation d'un support d'échelle extérieure afin de sécuriser l'accès à la toiture			1 500,00 €			
<b>EAJE BEAUNE-La Cabotte :</b>						
Réaménagement des locaux : buanderie, dégagement, salle de pause			84 000,00 €			
Travaux et aménagements divers	AG PE		10 000,00 €			
<b>Total travaux</b>			<b>114 060,00 €</b>	<b>17 760,00 €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>
<b>Total Dépenses</b>			<b>212 060,00 €</b>	<b>17 760,00 €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>

Les prestations Petite Enfance regroupent les 5 Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE), ainsi que les Relais Enfants Parents Assistantes Maternelles (REPAM) qui sont au nombre de trois (trois sites administratifs et 2 antennes). Le REPAM est un lieu d'information, de rencontre et d'échanges au service des parents, assistant(e)s maternel(le)s et professionnel(le)s de la garde à domicile.

Les prestations et les tarifs Petite Enfance sont réglementés au niveau national et nécessitent une collaboration régulière avec –entre autres- les Services de la Protection Maternelle et Infantile (PMI) du Conseil Départemental et de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF).

**L'année 2021 a fortement été impactée par le contexte sanitaire néanmoins de nombreux projets ont pu voir le jour** comme la rénovation du multi accueil SAINT JACQUES et la fusion des REPAM de BEAUNE suite à la baisse constante du nombre d'assistantes maternelles sur le territoire. Il est aussi important de noter que les équipes, par le biais de leur responsable et sous la supervision de la Directrice du service, remplissent leurs missions éducatives et pédagogiques avec un budget de fonctionnement quasi stationnaire depuis plusieurs années mais garantissant un service de qualité apprécié des usagers.

**Divers projets vont impacter le service Petite Enfance à compter de 2022 :**

La participation active à la réalisation de la Convention Territoriale Globale avec la CAF.  
La poursuite d'aménagement d'équipements au sein des structures.

L'année 2022 va également contribuer à la poursuite de l'essor de ce service à destination des usagers. En effet, **l'évolution du logiciel-métier** autour du suivi des inscriptions, des pointages et de la facturation, va être rattaché à une plateforme citoyenne, ce qui va considérablement améliorer le traitement des demandes.

**1,24M€**

de dépenses de fonctionnement

Dont 262k€ de frais de personnel

50k€ de charges courantes (-10%)

**131,3k€**

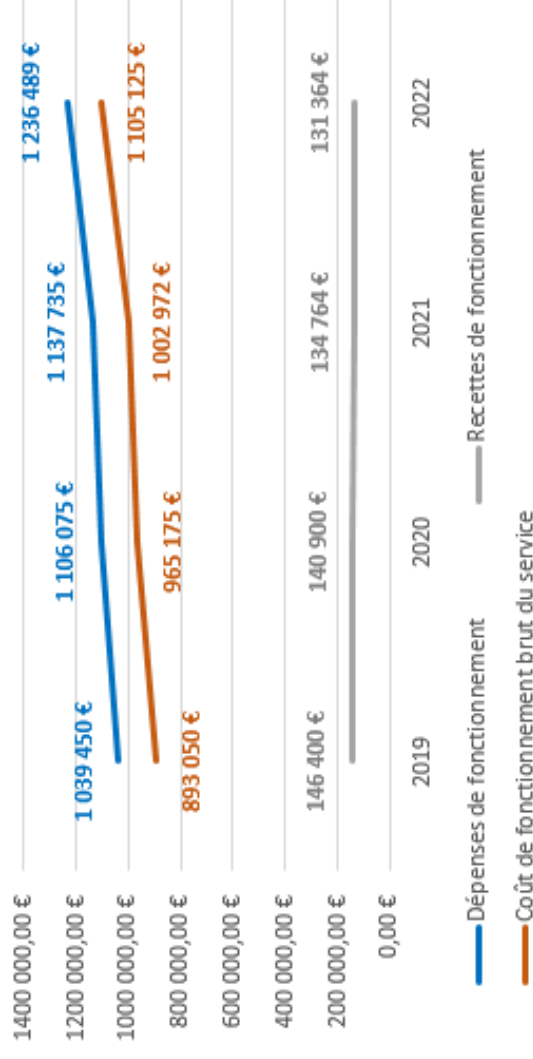
de recettes de fonctionnement

Dont 10k€ de recettes liées aux mises à disposition des équipements  
aux structures institutionnelles (écoles...)

**4,77M€**

d'investissements prévus en 2022 (dont 900k pour la  
rénovation de la piste d'athlétisme Jean Desangle)

Evolution du coût du service



# BP 2022 Gestion des Equipements Sportifs - PPI

## Achat matériel

Objet	Antenne	Opération	2022	2023	2024	2025
Acquisitions matériels pour équipements sportifs			20 000,00 €	20 000,00 €	20 000,00 €	20 000,00 €
Acquisitions matériels sportifs Ladoix				50 000,00 €		
Acquisitions matériels sportifs Nolay					200 000,00 €	
Remplacement Assises Omnisport et Gym	SALLESN		12 000,00 €	12 000,00 €		
Divers matériel (Haies)	SALLEID		5 000,00 €			
Garage : fourgonette			20 000,00 €			
<b>Total Acquisition de matériel</b>			<b>57 000,00 €</b>	<b>82 000,00 €</b>	<b>220 000,00 €</b>	<b>20 000,00 €</b>

## Travaux

Rénovation piste athlétisme	SALLEID	2020-05	900 000,00 €			
Piste athlétisme : 16 projecteurs LED	SALLEID		38 000,00 €			
Travaux Stade (Arroseur intégré)	SALLEID			25 000,00 €		1 500 000,00 €
Travaux Réhabilitation globale de la structure	SALLEID					
Acquisition Pratiqueable	SALLEID		40 000,00 €			
Relamping LED salle de GYM	SALLEID			25 000,00 €		
Sol Sportif - Changement couche surfacique Omnisports	SALLEID		48 000,00 €			
Rideau Métallique séparation zone Gymnastique	SALLEID					
Acquisition / Pose Tableau de marque - Normes Basket	SALLEID			9 000,00 €		
Changement de la porte de secours - salle DOJO	SALLEID		7 500,00 €			
Traçage terrains extérieurs	SALLE MB		12 000,00 €			
Sol Sportifs - Zone buts bicolore - Zone dégagements	SALLEMB		18 000,00 €			
Rénovation / Isolation façade vitrée	SALLEMB			100 000,00 €		
Acquisition / Pose Tableau de marque - Normes 2022	SALLEMB		8 500,00 €			
Réfection du Tableau Général Basse Tension	SALLEMB			12 000,00 €		
Modification des douches	SALLEMB		2 500,00 €			
Changement des commandes d'éclairage	SALLEMB		2 500,00 €			
Piste athlétisme : mâts pour éclairer la piste	SALLEMB		41 500,00 €			

# BP 2022 Gestion des Equipements Sportifs - PPI

Installation contrôle d'accès	FORUM			50 000,00 €		
Acquisition / Pose Tableau de marque - Normes 2022	FORUM				9 000,00 €	
Modification des douches	FORUM		6 000,00 €			
Changement des commandes d'éclairage	FORUM		3 500,00 €			
Phase 2 Vidéo Surveillance	FORUM		22 000,00 €			
Aménagement Terrains - Création Bi-Pass - Station Tonte	SALLESN		50 000,00 €			
Restructuration et mise aux normes cours de tennis	SALLESN			120 000,00 €		
Couverture métallo-textile tennis	SALLESN				300 000,00 €	
Aménagement Stockage / Vestiaires autonomes	GUIGONE			56 000,00 €		
Base nautique MONTAGNY	MONTAGNY	2020-04		360 000,00 €		400 000,00 €
Autres travaux et aménagements	AGSALLES		50 000,00 €	50 000,00 €		50 000,00 €
Construction d'un complexe sportif à Nolay	NOLAY	2017-04	802 756,00 €	2 719 680,00 €		934 103,00 €
Construction d'un complexe sportif à Ladoix		2018-02	2 660 177,00 €	2 838 586,00 €		171 818,00 €
<b>Total Travaux</b>			<b>4 712 933,00 €</b>	<b>6 365 266,00 €</b>		<b>1 864 921,00 €</b>

<b>Total Dépenses</b>			<b>4 769 933,00 €</b>	<b>6 447 266,00 €</b>		<b>2 084 921,00 €</b>
						<b>2 685 280,00 €</b>

Le budget de fonctionnement 2022 s'inscrit une nouvelle fois dans la continuité des besoins d'exploitation des installations sportives très raisonnés en anticipant l'impact de la rénovation en profondeur de la Piste d'Athlétisme du Complexe Jean DESANGLE et les suivis pour renouvellement des marchés publics d'entretien.

Les propositions budgétaires concernant les investissements continuent de s'inscrire autour des 2 axes principaux que sont la maintenance-mise aux normes de l'existant et la création d'équipements structurants selon le schéma directeur de territoire.

2022 sera l'année de réalisation du nouveau Stade d'Athlétisme du Complexe Sportif Jean Desangle avec la participation des partenaires institutionnels et sportifs dans ce cadre spécifique du label « Terre de Jeux – Centre de Préparation Olympique » pour les JO de Paris 2024.

Après la finalisation de l'ensemble des études et travaux préparatoires, ce sera également le lancement des Appels d'offres des deux nouveaux Complexes de LADOIX et NOLAY.

Enfin, divers aménagements intérieurs et extérieurs sont prévus tels que : Eclairage LED, Tableaux de marque, Aménagement de terrain d'entraînement, Sécurité agrès Gymnastique, Aménagement Sols Sportifs ...

Le budget mobilisé pour les Equipements sportifs est une nouvelle fois conséquent avec toutefois d'excellentes recettes d'investissement. (Ex : Prévisionnel de 76% du coût opération du Projet Athlétisme).



# BP 2022 Environnement et milieux naturels - Chiffres et PPI

**574,9k€**  
de dépenses de fonctionnement  
Dont 93k€ de frais de personnel

**119k€**  
de recettes de fonctionnement  
(subvention NATURA 2000)

**73,5k€**  
d'investissements prévus en 2022

## Quelques chiffres ...

Surface : 60 720 hectares en zone NATURA 2000  
Soit 6,9 % de la Côte d'Or  
Soit 86 Communes concernées  
Soit environ 15 000 habitants

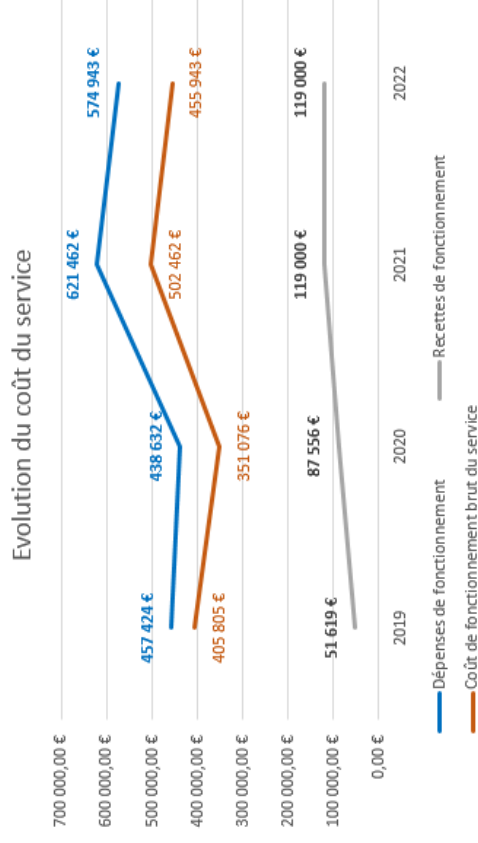
### Achat matériel

Objet	Antenne	Opération	2022	2023	2024	2025
Signalétique, mobilier, bancs, panneaux			20 000,00 €			
<b>Total Acquisition de matériel</b>			<b>20 000,00 €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>

### Travaux

Parc Ecopaturage Etangs d'Or			15 000,00 €			
Cabane moutons et ânes dans parc			9 000,00 €			
Jeux enfants			5 000,00 €			
Parcours santé avec agrès			10 000,00 €			
Aménagement accès berges plan d'eau Montagny			4 500,00 €			
Plantations			10 000,00 €			
<b>Total Travaux</b>			<b>53 500,00 €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>

<b>Total Dépenses</b>			<b>73 500,00 €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>
-----------------------	--	--	--------------------	------------	------------	------------





## Natura 2000

- **La Zone Spéciale de Conservation (ZSC) « les habitats naturels de l'arrière côte de Beaune »**

En 2022, dans le site Natura 2000 Les habitats naturels de l'arrière côte de Beaune, la deuxième tranche de l' étude chiroptérologique sera réalisée dans la Vallée du Rhoin et à la Montagne des Trois Croix afin de recenser les populations de chauves-souris.

- **La Zone de Protection Spéciale (ZPS) « Arrière côte de Dijon et de Programme d'études scientifiques**

Le prestataire Ligue de Protection des Oiseaux a été sélectionné lors d'un appel d'offre pour réaliser un diagnostic sur les populations d'engoulevent d'Europe. Une autre prestation sera confiée au bureau d'étude Faune Flore Environnement pour réactualiser le PAEC. Cela permettra au service de relancer un Projet Agro-Environnemental et Climatique afin de proposer de nouvelles Mesures Agro-Environnementales aux exploitants pour 2022. Cela concerne ;



Les étangs d'Or.



PARC ECO LOISIRS DE MIREUIL TAIN Y.

## Les Etangs d'Or

### Reprise en régie du Parc des Etangs d'Or

#### Perspectives 2022

1. Gestion en régie, notamment pour l'entretien et l'animation du Parc
2. Aménagement d'agres pour les usagers
3. Conforter les plantations et la gestion raisonnée du site en agrandissant le troupeau de mouton déjà présent avec la création de nouveaux Parcs
4. Maintenir le suivi de la biodiversité présente dans l'ensemble du Parc
5. Actualisation du plan de gestion du site



## Milieux Naturels – Entretien différencié des espaces

La Communauté d'Agglomération, via un marché à bons de commande entretient ses espaces verts et naturels de façon raisonnée... (sans produit phytosanitaire, avec des fauches tardives, actions contre les espèces invasives indésirables, mise en place d'écopâturage...)

Le marché en cours avec 9 lots comprenant des spécificités techniques devra être relancé cette année.

Le actions en faveur du Castor, de retour sur le territoire se poursuivront en 2022.





## BEAUNE Côté Plage

En 2022, la baignade de Montagny restera en gestion régie via 9 marchés de prestations dont notamment :

- Prestation d'accueil, surveillance de la baignade
- Prestation de suivi et entretien technique des bassins
- Prestation de surveillance, gardiennage du site
- Prestation d'entretien des espaces verts
- Prestation de communication
- Convention d'exploitation du snack
- Prestation de suivi de la qualité de l'eau

Ces marchés devront être renouvelés cette année, dans l'attente d'une décision ultérieure sur le mode de gestion sur cet équipement.



## BP 2022 Pluvial – Chiffres et PPI

**160k€**

de dépenses de fonctionnement  
Hors dépenses de personnel (1 ETP)

**215k€**

d'attribution de compensation qui ne couvrent  
pas la totalité des dépenses de fonctionnement  
et d'investissement

**0€**

de recettes de fonctionnement

**150k€**

d'investissements prévus en 2022  
Supportés en grande partie par la Collectivité

### Travaux

Objet	Antenne	Opération	2022	2023	2024	2025
Renouvellements suivant programmes de voirie - URGENCES			150 000,00 €			
<b>Total Travaux</b>			<b>150 000,00 €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>

<b>Total Dépenses</b>			<b>150 000,00 €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>
-----------------------	--	--	---------------------	------------	------------	------------

### Patrimoine

Linéaire de réseau : environ 380 kms. Nombre de tampons : + de 6 000 unités.

La compétence GEPU (Gestion des Eaux Pluviales Urbaines) est directement assurée par la Communauté d'Agglomération depuis le 1er Janvier 2020.

Cette compétence est financée via le Budget Principal qui est compensé en partie par les reversements des communes.

Après une première année marquée par la pandémie et une année 2021 marquée par une montée en charge des interventions, le budget 2022 a été fortement réduit.

La priorité est donnée à la gestion des demandes d'autorisation d'urbanisme. Cela permet d'intervenir, en amont auprès des aménageurs, pour éviter qu'ils n'aggravent les problématiques de gestion des eaux de pluie dans les communes. Le règlement du service sera un outil pour harmoniser les pratiques sur le territoire communautaire, il reste à adopter.

La connaissance du patrimoine s'affine et les demandes d'intervention sur les réseaux pluviaux se multiplient. Les budgets contraints seront affectés en priorité aux opérations d'extrêmes urgences d'entretien et de réparation et dans la mesure du possible à la connaissance de l'état des réseaux sur des secteurs ponctuels.

## BP 2022 Tourisme – Chiffres

**2,54M€**

de dépenses de fonctionnement

Dont 1,2M€ de reversement de taxe de séjour à l'OTI  
Et 111,6k € de reversement de TAD (*taxe additionnelle départementale*)

**1,56M€**

de recettes de fonctionnement

Dont 1,2M€ de taxe de séjour

**1,028M€**

d'investissements prévus en 2022

Dont 28k€ de dépenses d'équipement

Evolution de la taxe de séjour



>82% de la taxe

Collectée par les hôtels

Près de 66% de la taxe

Collectée sur BEAUNE

**280 170€**

montant versé par les opérateurs  
numériques pour l'année 2021 Dont  
**219 660€** par AirBnB

## Etudes

Objet	Antenne	Opération	2022	2023	2024	2025
Etude de jalonnement				32 000,00 €		
<b>Total Etude</b>			- €	32 000,00 €	- €	- €

## Subv. d'équipement

Participation Cité des Vins de Bourgogne	CITE		1 000 000,00 €			
<b>Total Subvention d'équipement</b>			1 000 000,00 €	- €	- €	- €

## Achat matériel

Sentiers de randonnées (jalonnement et sécurité)			15 000,00 €			
<b>baignade naturelle</b>						
Achat matériel robots	BAIGNADE			40 600,00 €		
Mobilier, tables pique nique, zones d'ombre	BAIGNADE			5 000,00 €	5 000,00 €	
<b>Total Acquisition de matériel</b>			15 000,00 €	45 600,00 €	5 000,00 €	- €

## Travaux

<b>baignade naturelle</b>						
Liner patageoire				396 000,00 €	140 000,00 €	
Bassin filtration				312 200,00 €	90 000,00 €	
Filtre à phosphate				18 720,00 €		
Echelle bassin	BAIGNADE		2 000,00 €			
Travaux de réfection plomberie chauffage	BAIGNADE		11 000,00 €			
Plantation végétale				26 880,00 €		
<b>Total Travaux</b>			13 000,00 €	753 800,00 €	230 000,00 €	- €
<b>Total Dépenses</b>			1 028 000,00 €	831 400,00 €	235 000,00 €	- €

# BP 2022 Transport et mobilité – Chiffres et PPI

**425,7k€**

de dépenses de fonctionnement  
 Dont 125,6k€ de frais de personnel  
 242k€ de subvention d'équilibre au budget annexe  
 Transports

**235k€**

de recettes de fonctionnement  
 (remboursement de charges par le budget annexe  
 Transports)

**3,69M€**

d'investissements prévus en 2022  
 (dont 3,16M pour le parking covoiturage  
 péage sud)

## Etudes

Objet	Antenne	Opération	2022	2023	2024	2025
Schéma directeur d'aménagement cyclable			50 000,00 €			
<b>Total Etude</b>			<b>50 000,00 €</b>	- €	- €	- €

## Subv. d'équipement

Sécurisation des PA hors SDA (TSSCO)			25 000,00 €			
<b>Total Subvention d'équipement</b>			<b>25 000,00 €</b>	- €	- €	- €

## Achat matériel

Matériel informatique			2 000,00 €			
<b>Total Acquisition de matériel</b>			<b>2 000,00 €</b>	- €	- €	- €

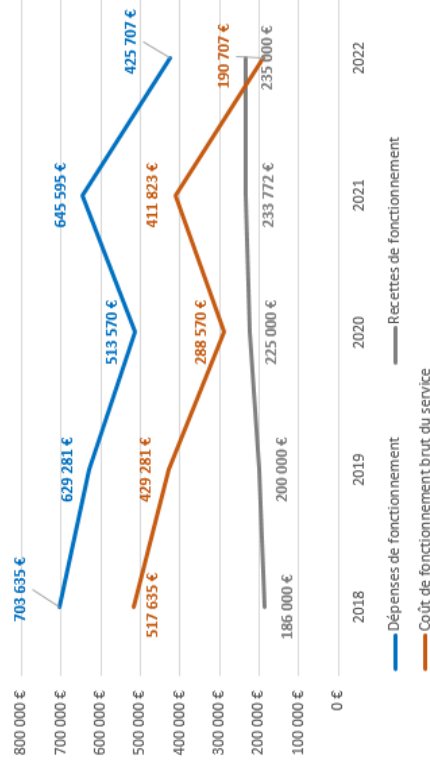
## Travaux

Véloroute Beauce Savigny les Beauce	2021-02	50 000,00 €	835 000,00 €			
parking covoiturage péage sud	2021-05	3 160 000,00 €	98 000,00 €			
Travaux en fonction des besoins		135 494,00 €				
Provision pour casse et vandalisme véloroutes		35 000,00 €				
Provision pour casse et vandalisme sentiers		25 000,00 €				
Passage inférieur RD 1074	2022-01	212 000,00 €	780 000,00 €			508 000,00 €
<b>Total Travaux</b>		<b>3 617 494,00 €</b>	<b>1 713 000,00 €</b>			- €

## Total Dépenses

			3 694 494,00 €	1 713 000,00 €	- €	- €
--	--	--	----------------	----------------	-----	-----

Evolution du coût du service





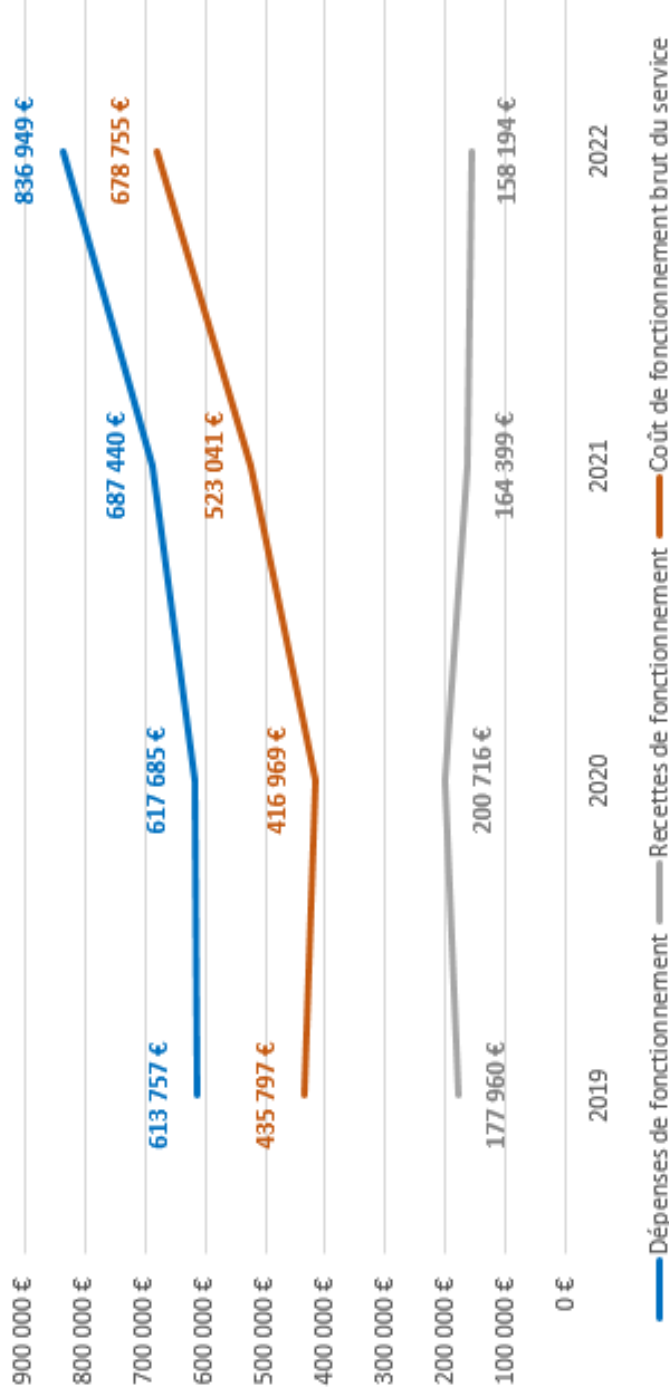
## BP 2022 Urbanisme et Habitat - Chiffres

**836,9k€**  
de dépenses de fonctionnement  
Dont 305k€ de frais de personnel

**1,04M€**  
d'investissements prévus en 2022  
Dont 100k€ pour le PCAET, 200k pour le fonds  
rénov et 120k pour le fonds de concours ADS

**158k€**  
de recettes de fonctionnement

Evolution du coût du service



## Etudes

Objet	Opération	2022	2023	2024	2025
Intégration de données d'urbanisme au SIG		1 800,00 €	1 800,00 €	1 800,00 €	1 800,00 €
études de faisabilité technique GDV aire de grand passage		50 000,00 €			
Logiciel DEMIAT ADS		11 544,00 €			
<b>Total Etude</b>		<b>63 344,00 €</b>	<b>13 344,00 €</b>	<b>1 800,00 €</b>	<b>1 800,00 €</b>

## Subv. d'équipement

Aide à la réalisation d'un village sénior (nouveaux programmes)	2021-062/061	- €	80 000,00 €	80 000,00 €	80 000,00 €
Aide aux particuliers PIG	2013-064	2 000,00 €			
Aide opérations exemplaires PLH (nouveau programme ecoquartier)	2021-064	40 000,00 €	120 000,00 €	80 000,00 €	
Fonds Rénov- aides financières projets	2017-11	5 500,00 €			
Fonds Rénov- aides financières projets (nouveau programme)	2021-066	192 772,00 €	98 228,00 €		
FDC Plateforme ADS		120 000,00 €	120 000,00 €	120 000,00 €	120 000,00 €
Aides à la rénovation de logements communaux (nouveau programme)	2021-061	11 000,00 €	110 000,00 €	24 000,00 €	24 000,00 €
Aide travaux maintien à domicile		- €	10 000,00 €	20 000,00 €	20 000,00 €
PCAET - aide rénovation énergétique copropriétés	2021-063	100 000,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €	
PCAET - aide création réseau de chaleur		- €			
<b>Total Subvention d'équipement</b>		<b>471 272,00 €</b>	<b>538 228,00 €</b>	<b>324 000,00 €</b>	<b>244 000,00 €</b>

## Achat matériel

PCAET Véhicule électrique + borne de recharge+ VAE		32 000,00 €			
Matériel informatique : 3 PC portables, 2 écrans		3 500,00 €			
<b>Total Acquisition de matériel</b>		<b>35 500,00 €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>

## Travaux et aménagement

Fonds Commun agglo pour acquisition foncière		100 000,00 €			
Aide au portage foncier nouveau programme	2021-08	300 000,00 €			
Acquisition parcelles pour l'aire d'accueil des Gens du voyage		70 000,00 €			
<b>Total Travaux</b>		<b>470 000,00 €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>

<b>Total Dépenses</b>		<b>1 040 116,00 €</b>	<b>551 572,00 €</b>	<b>325 800,00 €</b>	<b>245 800,00 €</b>
-----------------------	--	-----------------------	---------------------	---------------------	---------------------

En matière d'habitat, l'année 2022 permettra de continuer le déploiement des actions du 2<sup>ème</sup> **Programme Local de l'Habitat (PLH)** avec l'engagement de chantiers importants : réalisation d'un état des lieux de la vacance, mise en place de la Conférence Intercommunale du Logement (CIL) ; lancement de l'élaboration du Plan Partenarial de Gestion et d'Information des Demandeurs (PPGDID) et d'une étude de faisabilité technique et financière pour l'aménagement d'une aire de grand passage destinée aux gens du voyage, soutien aux communes de Chagny et Nolay pour aller vers une Opération de Revitalisation des Territoires (ORT). Au regard des sollicitations reçues, les dispositifs du PLH devraient être largement mobilisés : réalisation de résidences seniors et d'opérations d'habitat exemplaires, création et réhabilitation de logements de communaux, fond de portage foncier.

L'année 2022 sera la première année de mise en œuvre du nouveau **Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) 2022-2027**, qui sera proposé à l'approbation, après avoir reçu des avis favorables lors des consultations officielles (Préfet, autorité environnementale). Des conventions pluriannuelles seront passées avec les principaux partenaires pour préciser et coordonner l'action de chacun. Un nouveau cycle de manifestations et d'événements sera proposé. La demande d'attribution du label Cit'énergie sera déposée dans l'année, et, on l'espère, obtenue

Le **Schéma de Cohérence Territorial (SCOT)** sera finalisé (écriture et validation des règles), proposé à l'arrêt en Comité syndical et envoyé en consultation officielle auprès des partenaires. De nombreuses procédures d'évolution des documents d'urbanisme (PLU, carte communale) sont en cours, la mission d'accompagnement des communes reste donc essentielle, et au cœur de l'activité.

Concernant le **service commun d’instruction des Autorisations du Droit des Sols (ADS)**, 2022 sera la première année de mise en œuvre de la dématérialisation, qui fait fortement évoluer les pratiques. Le nouveau service public de dépôt en ligne est opérationnel depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022. Les autres étapes seront mises en place progressivement (consultations des services, signature, notification...), dans un contexte marqué par une hausse croissante du nombre de dossiers à traiter, signe d’un territoire très dynamique.

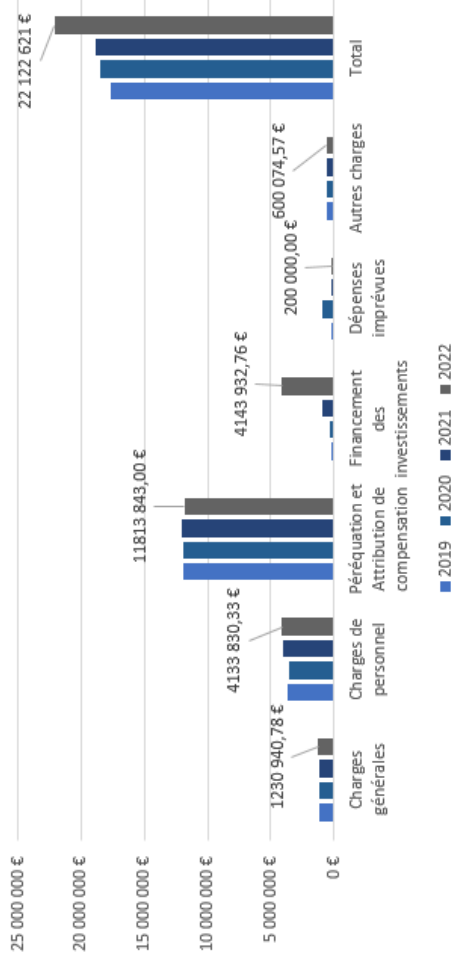
La commercialisation des zones d’activités s’est poursuivie à un rythme intense en 2021. Au regard des sollicitations et prospects cela devrait continuer en 2022, avec une forte incidence sur les **missions foncières** exercées par la Direction. De nombreuses procédures et études sont par ailleurs à mener afin d’engager les nouvelles phases de développement sur plusieurs zones : ZA du Pré Fleury, ZA des Templiers, etc. Les budgets annexes des zones intègrent également les enveloppes nécessaires aux acquisitions foncières et aux aménagements à réaliser.

Après une première approche en 2021, qui a permis de mieux évaluer les possibilités, les études d’opportunité et de faisabilité sur **l’aménagement du secteur Est de la Gare à Beaune** vont se poursuivre, notamment sur les modalités de libération des emprises ferroviaires et de prolongement du passage souterrain.

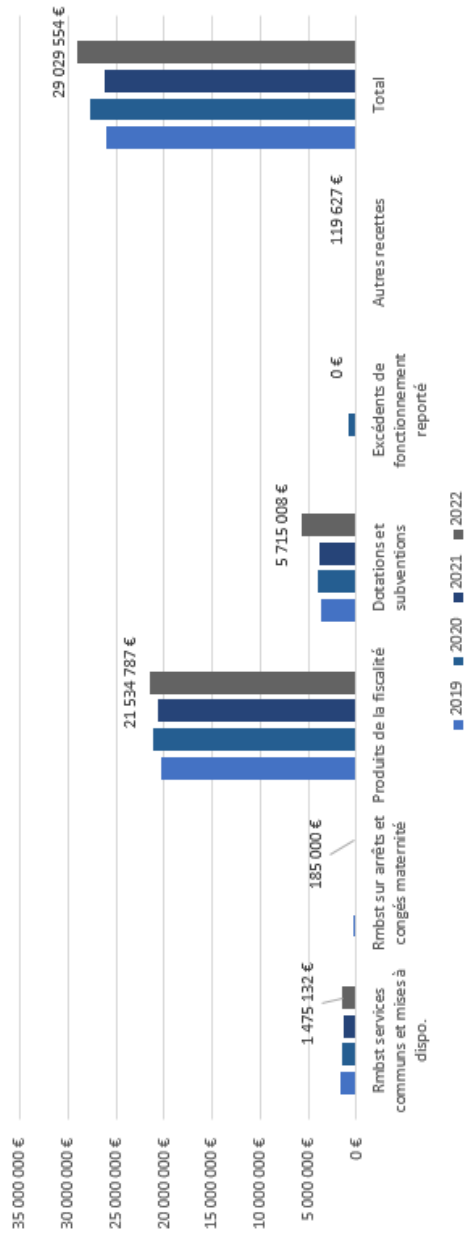
**Le Système d’Information Géographique (SIG)** continuera de venir en appui sur ces différents sujets, un travail important a été fait, et sera encore à fournir, en lien avec les outils de planification (PLH, PCAET, SCOT) et la dématérialisation de l’instruction des Autorisations du Droit des Sols (ADS).

# BP 2022 Services Généraux - Chiffres

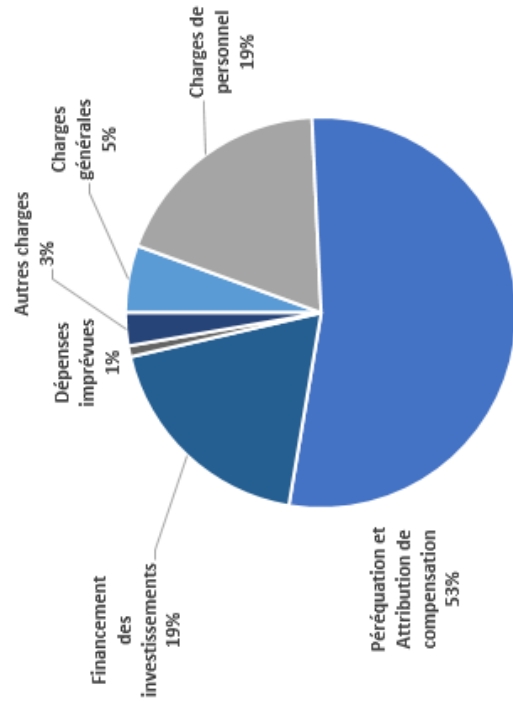
Evolution des dépenses de fonctionnement



Evolution des recettes de fonctionnement



Répartition des charges de fonctionnement 2022



**18,2k€**

de dépenses d'investissement prévu par le service ACHAT (mobiliier de bureau)

**Achat matériel**

Objet	Antenne	Opération	2022	2023	2024	2025
Renouvellement Switch			16 000,00 €			
Renouvellement borne			2 750,00 €			
Pare feu et mises à jour des bornes wifi (52)			27 000,00 €			
DOA : antennes radio			5 000,00 €			
Pôle Dématériation : gestionnaire DG			3 500,00 €			
Renouvellement parc			36 500,00 €			
Vidéo projection			1 000,00 €			
Sauvegarde hors réseau 20 tera PRA			6 000,00 €			
<b>Total Acquisition de matériel</b>			<b>97 750,00 €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>

<b>Total Dépenses</b>			<b>97 750,00 €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>
-----------------------	--	--	--------------------	------------	------------	------------

## BP 2022 Présentation PPI par compétence

	<b>2022</b>	<b>2023</b>	<b>2024</b>	<b>2025</b>
Beaux Arts	14 200 €	8 000 €	0 €	0 €
Conservatoire	98 000 €	40 000 €	0 €	0 €
Déchets	1 469 754 €	718 000 €	0 €	0 €
Développement économique	384 570 €	0 €	0 €	0 €
Enfance	798 129 €	949 145 €	702 930 €	0 €
Petite enfance	212 060 €	17 760 €	0 €	0 €
Equipements sportifs	4 769 933 €	6 447 266 €	2 084 921 €	2 685 280 €
Environnement	73 500 €	0 €	0 €	0 €
Pluvial	150 000 €	0 €	0 €	0 €
Tourisme	1 028 000 €	831 400 €	235 000 €	0 €
Transports et mobilité	3 694 494 €	1 713 000,00 €	0	0
Urbanisme	1 040 116 €	551 572,00 €	325 800 €	245 800 €
Finances	435 500 €	0 €	0 €	0 €
Informatique	97 750 €	0 €	0 €	0 €
Autres services	89 220 €	0 €	0 €	0 €
<b>Total</b>	<b>14 355 226 €</b>	<b>11 276 143 €</b>	<b>3 348 651 €</b>	<b>2 931 080 €</b>

# BP 2022 ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION

COMMUNE	AC 2018	AC 2019	Ac 2020	Ac 2021	AC 2022	COMMUNE	AC 2018	AC 2019	Ac 2020	Ac 2021	Ac 2020	AC 2021	AC 2022
ALOXE-CORTON	61740	61744	61744	61744	61744	MAVILLY-MANDELLOT	1 112 €	1 115 €	1 115 €	1 130 €	1 115 €	1 130 €	1 115 €
AUBIGNY-LA-RONCE	-3 429 €	-3 426 €	-3 426 €	-3426	-3426	MELOISEY	5 698 €	5 705 €	5 705 €	4 865 €	5 705 €	4 865 €	5 045 €
AUXEY-DURESSES	4 744 €	4 752 €	4 752 €	4167	4167	MERCEUIL	158 868 €	158 880 €	158 880 €	155 535 €	158 880 €	155 535 €	155 710 €
BAUBIGNY	-768 €	-763 €	-763 €	-803	-803	MEURSANGES	0 €	8 €	8 €	-1 972 €	8 €	-1 972 €	-1 877 €
BEAUNE	4 543 502 €	4 485 130 €	4 485 130 €	4 377 395	4 377 395	MEURSAULT	251 268 €	237 950 €	237 950 €	231 130 €	237 950 €	231 130 €	231 590 €
BLIGNY-LES-BEAUNE	27 096 €	27 121 €	27 121 €	21 781	21 781	MOLINOT	5 026 €	5 029 €	5 029 €	4 999 €	5 029 €	4 999 €	5 029 €
BOUILLAND	0 €	4 €	4 €	-91	-91	MONTAGNY-LES-BEAUNE	142 260 €	137 174 €	137 174 €	134 649 €	137 174 €	134 649 €	134 674 €
BOUZE-LES-BEAUNE	6 300 €	6 306 €	6 306 €	5 701	5 701	MONTHELIE	-4 940 €	-4 936 €	-4 936 €	-4 876 €	-4 936 €	-4 876 €	-4 936 €
CHAGNY	1 623 252 €	1 615 184 €	1 615 184 €	1 588 104	1 588 104	NANTOUX	39 720 €	39 724 €	39 724 €	39 824 €	39 724 €	39 824 €	39 724 €
CHANGE	7 335 €	7 335 €	7 335 €	7 185	7 185	NOLAY	148 380 €	169 875 €	169 875 €	162 995 €	169 875 €	162 995 €	163 445 €
CHASSAGNE MONTRACHET	21 756 €	21 766 €	21 766 €	21 186	21 186	PARIS L'HOPITAL	-10 758 €	-10 754 €	-10 754 €	-11 549 €	-10 754 €	-11 549 €	-11 304 €
CHAUDENAY	-10 185 €	-10 167 €	-10 167 €	-14 847	-14 847	PERNAND-VERGELESSES	-4 441 €	-4 434 €	-4 434 €	-4 804 €	-4 434 €	-4 804 €	-4 699 €
CHEVIGNY-EN-VALIERE	-601 €	-596 €	-596 €	-1406	-1406	POMMARD	47 664 €	47 677 €	47 677 €	46 007 €	47 677 €	46 007 €	46 112 €
CHOREY-LES-BEAUNE	-2 885 €	-2 874 €	-2 874 €	-5124	-5124	PULIGNY-MONTRACHET	47 340 €	47 350 €	47 350 €	45 940 €	47 350 €	45 940 €	46 350 €
COMBERTAULT	16 394 €	16 403 €	16 403 €	14 533	14 533	RUFFEY-LES-BEAUNE	126 360 €	126 376 €	126 376 €	123 451 €	126 376 €	123 451 €	123 561 €
CORBERON	-3 265 €	-3 257 €	-3 257 €	-4 537	-4 537	SAINT-AUBIN	10 712 €	10 717 €	10 717 €	10 392 €	10 717 €	10 392 €	10 562 €
CORCELLES-LES-ARTS	-156 €	-147 €	-147 €	-1547	-1547	SAINTE-MARIE-LA-BLANCHE	237 444 €	237 459 €	237 459 €	233 829 €	237 459 €	233 829 €	233 894 €
CORGNGOUX	-5 919 €	-5 913 €	-5 913 €	-6 833	-6 833	SAINT-ROMAIN	50 964 €	50 969 €	50 969 €	50 554 €	50 969 €	50 554 €	50 844 €
CORMOT-VAUCHIGNON	-2 160 €	-2 156 €	-2 156 €	-2 226	-2 226	SANTENAY	26 856 €	26 875 €	26 875 €	22 970 €	26 875 €	22 970 €	23 355 €
CORPEAU	73 512 €	73 534 €	73 534 €	69 619	69 619	SANTOSSE	-314 €	-313 €	-313 €	397 €	-313 €	397 €	-313 €
DEZIZE-LES-MARANGES	-9 936 €	-9 932 €	-9 932 €	-9 932	-9 932	SAVIGNY-LES-BEAUNE	536 184 €	504 265 €	504 265 €	498 355 €	504 265 €	498 355 €	498 535 €
EBATY	-4 492 €	-4 488 €	-4 488 €	-4 808	-4 808	TAILLY	67 344 €	61 118 €	61 118 €	61 153 €	61 118 €	61 153 €	61 118 €
ECHEVRONNE	-1 047 €	-1 041 €	-1 041 €	-1 526	-1 526	THURY	11 160 €	11 166 €	11 166 €	10 551 €	11 166 €	10 551 €	10 751 €
LA ROCHEPOT	9 910 €	9 916 €	9 916 €	9 421	9 421	VALMONT	1 058 €	1 064 €	1 064 €	2 064 €	1 064 €	2 064 €	1 064 €
LADOIX-SERRIGNY	302 856 €	298 484 €	298 484 €	290 159	290 159	VIGNOLES	633 948 €	582 005 €	582 005 €	577 945 €	582 005 €	577 945 €	577 970 €
LEVERNOIS	143 640 €	127 483 €	127 483 €	126 758	126 758	VOLNAY	21 000 €	21 007 €	21 007 €	20 677 €	21 007 €	20 677 €	20 757 €
MARIGNY-LES-REUILLEE	1 384 €	1 388 €	1 388 €	1 283	1 283								
TOTAL AC POSITIVES							9 040 241 €						
TOTAL AC NEGATIVES							-80 235 €						



### FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement ont été impactées par les besoins engendrés par la crise sanitaire d'une part, et par la nouvelle imputation budgétaire des dépenses des services d'autre part.

En effet, il a été décidé de rattacher budgétairement au service achats, pour l'ensemble des services de la CABCS, les prévisions de dépenses pour les vêtements de travail, l'achat de petit équipement et pour les catalogues et imprimés (principalement sérigraphie).

De ce fait, les demandes de crédits en fonctionnement ont augmenté notamment pour :

- les fournitures d'entretien : augmentation des consommations et des produits en raison de la crise sanitaire,
- les fournitures de petits équipement – transfert des demandes des services,
- les vêtements de travail – transfert de crédits pour les vêtements de travail de l'enfance/petite enfance.

Par ailleurs, une nouvelle demande a été formulée pour le service urbanisme pour la location d'un scanner nécessaire, au vu de l'obligation de dématérialisation.

### INVESTISSEMENT

Les demandes d'investissement soumises au service Finances correspondent aux demandes transmises au service achats par les services.

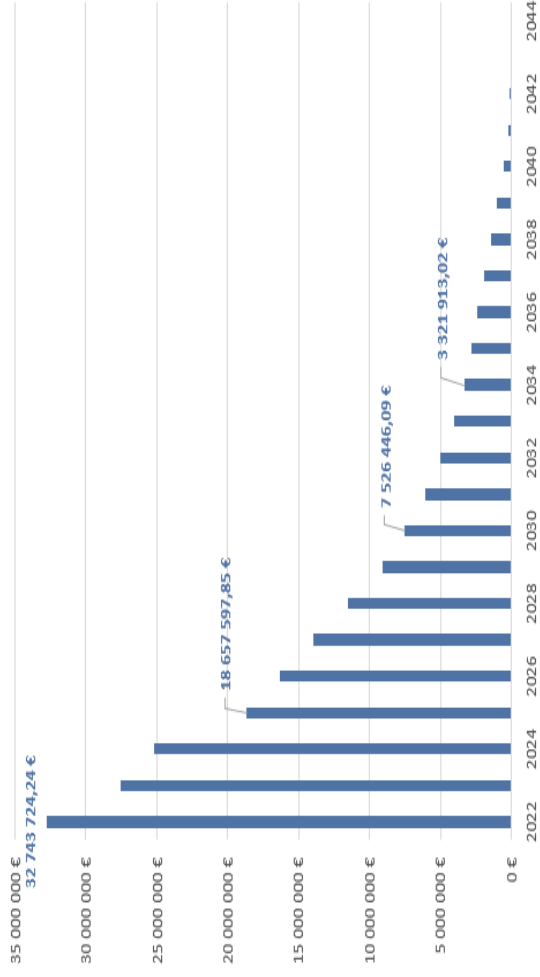
Les besoins en investissement dans le cadre des pathologies préconisées par la médecine du travail seront à évaluer par la chargée de prévention. Ces achats peuvent faire l'objet d'un remboursement partiel par le FIPHP.

# BP 2022 Synthèse – Données consolidées

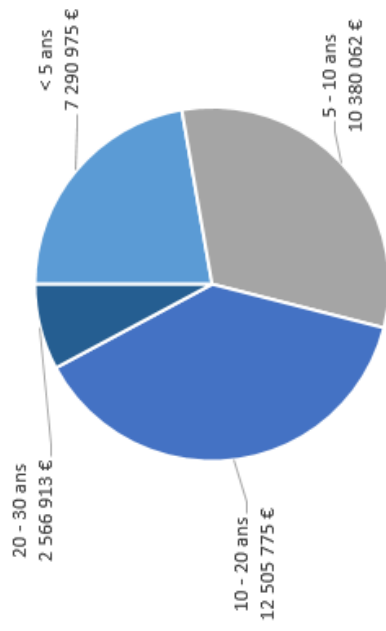
## La dette consolidée au 1<sup>er</sup> janvier 2022

Budget	En cours au 01/01/2022	En cours au 31/12/2022
Budget Principal	4 687 130,20 €	4 121 505,71 €
Transports	38 546,24 €	33 812,00 €
Assainissement Affermage	6 881 464,37 €	6 138 799,65 €
Assainissement Régie	1 409 412,89 €	1 278 104,59 €
Eau Affermage	8 195 986,87 €	7 663 643,82 €
Eau Régie	4 401 183,67 €	4 091 214,62 €
ZAC Cerisieres	3 000 000,00 €	2 000 000,00 €
ZAC Pre Fleury	3 130 000,00 €	1 230 000,00 €
ZA Gouteaux	1 000 000,00 €	1 000 000,00 €
<b>Encours total</b>	<b>32 743 724,24 €</b>	<b>27 557 080,39 €</b>

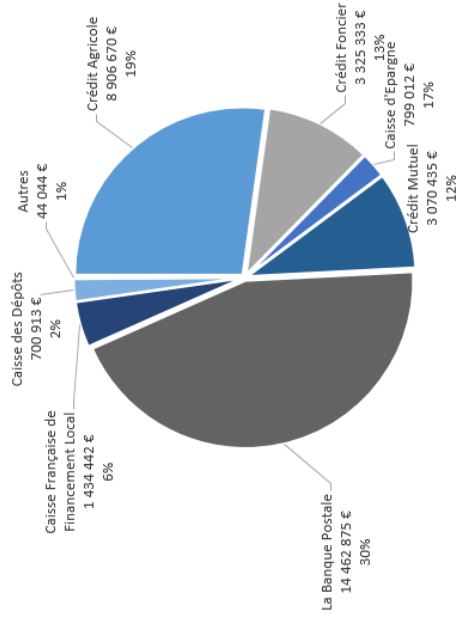
Profil d'extinction de la dette existante au 01-01-2022



Répartition de la durée de vie résiduelle au 01-01-2022



Répartition de la dette au 01-01-2022 par prêteur

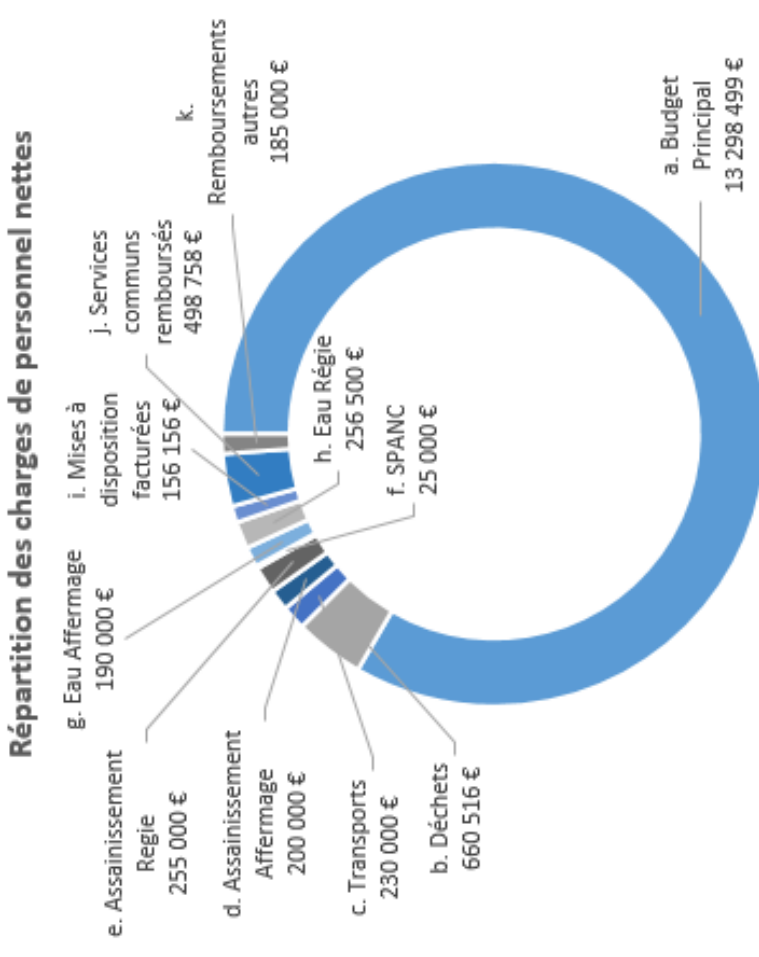


# BP 2022 Synthèse – Données consolidées

## Les données budgétaires consolidées

Budget	Section Fonctionnement	Dépenses Investissements	Recettes Investissements
Budget principal	49 023 790,83 €	17 991 814,37 €	17 991 814,37 €
Transports	6 288 195,05 €	553 314,43 €	553 314,43 €
Assainissement Affermage	3 706 164,00 €	9 540 708,37 €	9 540 708,37 €
Assainissement Régie	1 174 192,95 €	1 100 450,44 €	1 100 450,44 €
Assainissement Non Collectif	258 030,72 €	341 013,24 €	341 013,24 €
Eau Affermage	1 701 180,34 €	3 817 849,00 €	3 817 849,00 €
Eau Régie	1 492 068,96 €	1 284 084,93 €	1 284 084,93 €
ZAC Pré Fleury	7 880 490,77 €	7 856 013,89 €	7 856 013,89 €
ZAC Cerisières	13 058 391,27 €	11 708 809,05 €	11 708 809,05 €
ZA Montagny	1 055 433,12 €	1 085 816,24 €	1 085 816,24 €
ZAC Templiers	1 008 952,10 €	613 000,00 €	613 000,00 €
ZAC Porte de Beaune	6 022 134,39 €	4 035 953,05 €	4 035 953,05 €
ZA Les Noirots	793 446,20 €	684 341,40 €	684 341,40 €
ZA En Mareau	1 434 100,37 €	1 409 988,58 €	1 409 988,58 €
ZA En Carouge	450 000,00 €	300 000,00 €	300 000,00 €
ZA Les Gouteaux	2 178 137,26 €	2 097 234,25 €	2 097 234,25 €
<b>Total consolidé</b>	<b>97 524 708,33 €</b>	<b>64 420 391,24 €</b>	<b>64 420 391,24 €</b>

## Les charges de personnels nettes consolidées

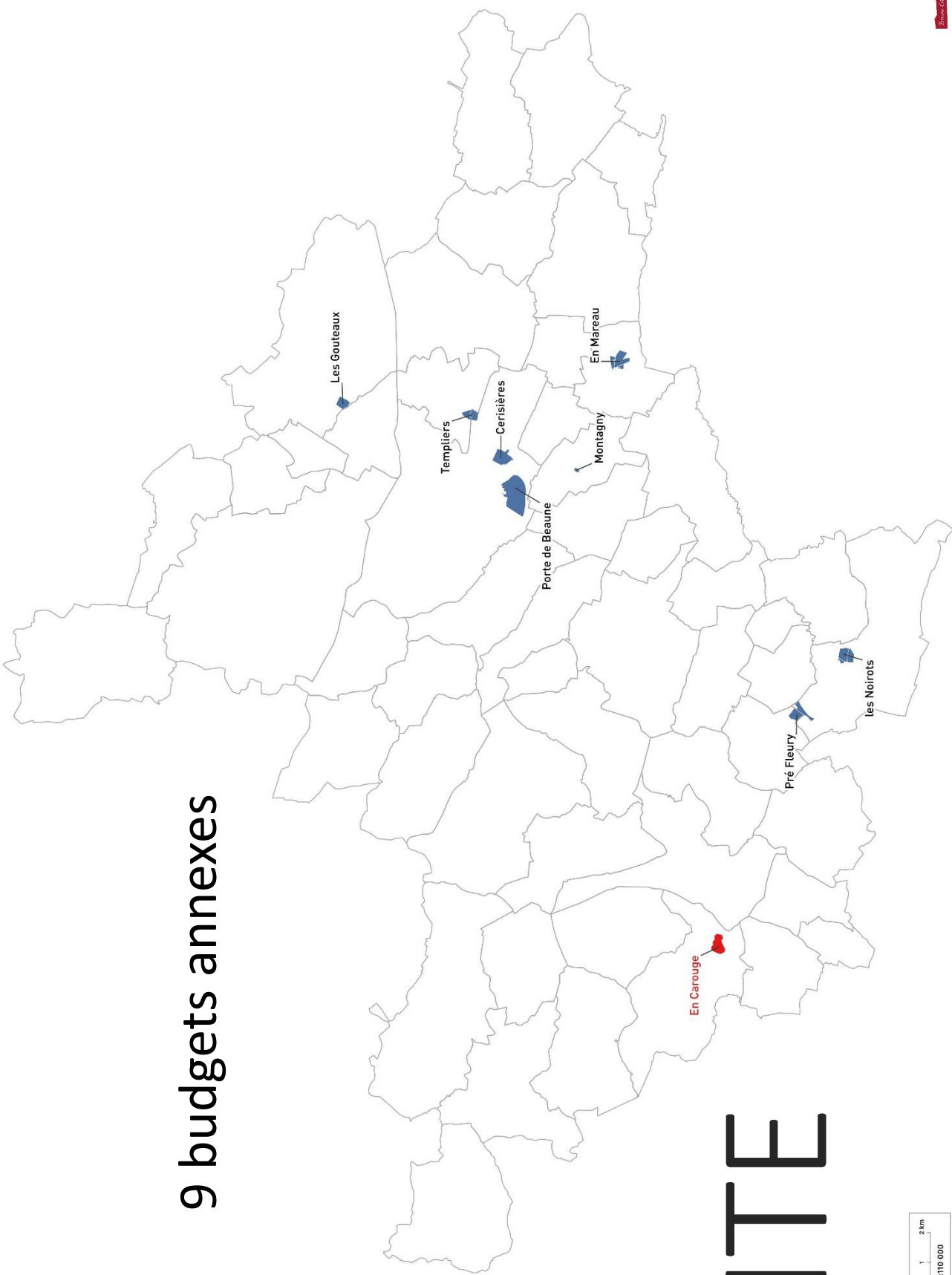


# BUDGETS ANNEXES

---

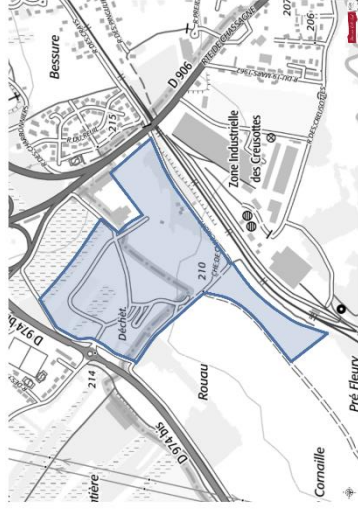
9 budgets annexes

# ZONES D'ACTIVITE



# BP 2022 Budgets annexes Zones d'activité

## ZAC Pré Fleury



Fonctionnement	Dépenses	Recettes
Résultat N-1 reporté	0	1 121 118,40 €
Aménagements/acquisitions et nouvelles dépenses	393 150,00 €	
Cessions prévues		1 627 700,00 €
Virement à la section d'investissement	260 175,25 €	
Ecritures de stocks (opérations comptables)	7 215 549,30 €	5 125 864,26 €
autres charges/recettes	11 616,22 €	5 808,11 €
Total fonctionnement	7 880 490,77 €	7 880 490,77 €

11 cessions, pour environ 36 171 m<sup>2</sup> sont prévues en 2022.

Investissement	Dépenses	Recettes
Résultat N-1 reporté	830 149,63 €	0,00 €
Emprunts prévus	1 900 000,00 €	380 289,34 €
Virement à la section de fonctionnement		260 175,25 €
Ecritures de stocks (opérations comptables)	5 125 864,26 €	7 215 549,30 €
Total investissement	7 856 013,89 €	7 856 013,89 €

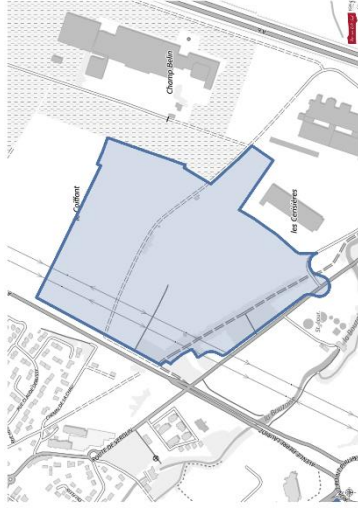
## ZAC des Tempeliers



Fonctionnement	Dépenses	Recettes
résultat	197938,2	0
virement à la section d'investissement	75,9	
Aménagements/acquisitions et nouvelles dépenses	810 938,00 €	
Cessions prévues		0,00 €
Autres dépenses/recettes		
Ecritures de stocks (opérations comptables)	0,00 €	1 008 952,10 €
Total fonctionnement	1 008 952,10 €	1 008 952,10 €

Il n'y a pas de cessions prévues en 2022

Investissement	Dépenses	Recettes
virement de la section de fonctionnement		0
Résultat N-1 reporté	0,00 €	0,00 €
Emprunts prévus		613 000,00 €
Autres dépenses/recettes		0,00 €
Ecritures de stocks (opérations comptables)	613 000,00 €	0,00 €
Total investissement	613 000,00 €	613 000,00 €

ZAC des Cerisières

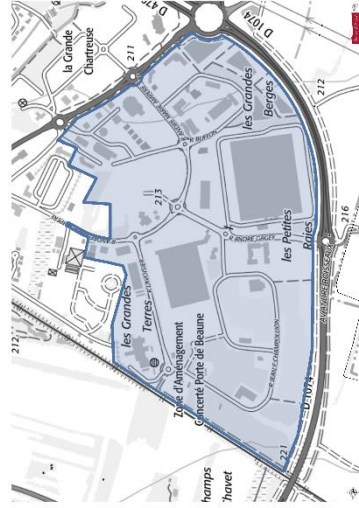
Fonctionnement	Dépenses	Recettes
Aménagements/acquisitions et nouvelles dépenses	1 334 000,00 €	
Cessions prévues		3 711 500,00 €
Virement à la section d'investissement	793 805,25 €	
Résultat de fonctionnement reporté		958 050,16 €
Autres dépenses/recettes	15 582,22 €	7 791,11 €
Ecritures de stocks (opérations comptables)	10 915 003,80 €	8 381 050,00 €
Total fonctionnement	13 058 391,27 €	13 058 391,27 €

9 cessions, pour environ 84 000 m<sup>2</sup> sont prévues en 2022.

Investissement	Dépenses	Recettes
Résultat N-1 reporté	892 801,90 €	0,00 €
Emprunts prévus	2 434 957,15 €	0,00 €
virement de la section de fonctionnement		793 805,25 €
Ecritures de stocks (opérations comptables)	8 381 050,00 €	10 915 003,80 €
Total investissement	11 708 809,05 €	11 708 809,05 €

Fonctionnement	Dépenses	Recettes
Aménagements/acquisitions et nouvelles dépenses	1 940 318,00 €	
Cessions prévues		2 000 000,00 €
Résultat de fonctionnement reporté	0,00 €	37 953,69 €
virement à la section d'investissement	0,00 €	
autres dépenses	45 863,34 €	
Ecritures de stocks (opérations comptables)	4 035 953,05 €	3 984 180,70 €
Total fonctionnement	6 022 134,39 €	6 022 134,39 €

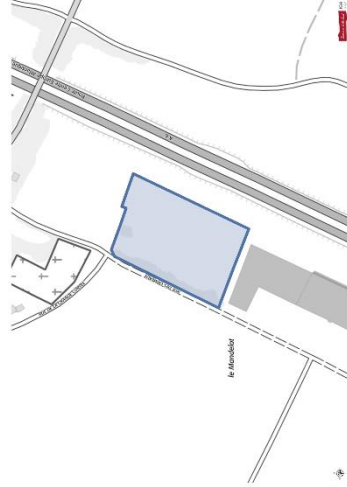
1 cession, pour environ 4 000 m<sup>2</sup> sont prévues en 2022.

ZAC Porte de BEAUNE

Investissement	Dépenses	Recettes
Résultat N-1 reporté	51 772,35 €	0,00 €
Emprunts prévus	0,00 €	0,00 €
virement de la section de fonctionnement		0,00 €
Ecritures de stocks (opérations comptables)	3 984 180,70 €	4 035 953,05 €
Total investissement	4 035 953,05 €	4 035 953,05 €

# BP 2022 Budgets annexes Zones d'activité

## ZA de MONTAGNY

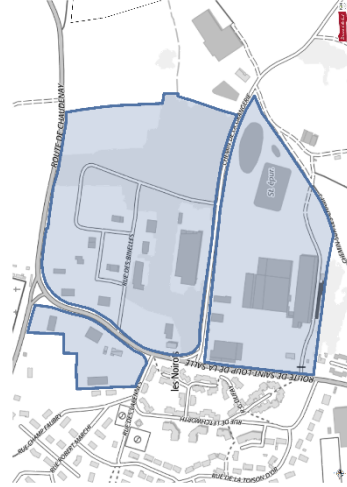


Fonctionnement	Dépenses	Recettes
Aménagements/acquisitions et nouvelles dépenses	185 050,00 €	
Résultat reporté	0,00 €	0,00 €
Virement à la saction investissement	0,00 €	
Cessions prévues		280 000,00 €
Autres dépenses/recettes		
Ecritures de stocks (opérations comptables)	870 383,12 €	775 433,12 €
Total fonctionnement	1 055 433,12 €	1 055 433,12 €

Pas de cessions prévues en 2022 mais une soulte de 280 000 €

Investissement	Dépenses	Recettes
Résultat N-1 reporté	310 383,12 €	0,00 €
Emprunts prévus		215 433,12 €
Autres dépenses/recettes		
Ecritures de stocks (opérations comptables)	775 433,12 €	870 383,12 €
Total investissement	1 085 816,24 €	1 085 816,24 €

## ZAC les Noirots



Fonctionnement	Dépenses	Recettes
Résultat N-1 reporté	0,00 €	0,00 €
Aménagements/acquisitions et nouvelles dépenses	546 151,00 €	
Cessions prévues		118 800,00 €
Autres dépenses/recettes	0,00 €	
Ecritures de stocks (opérations comptables)	247 295,20 €	674 646,20 €
Total fonctionnement	793 446,20 €	793 446,20 €

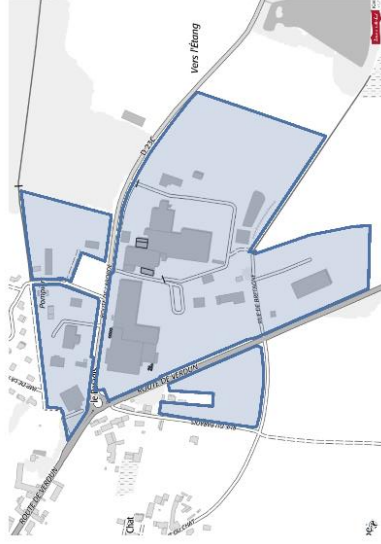
3 cessions, pour environ 5 887 m<sup>2</sup> sont prévues en 2022.

Investissement	Dépenses	Recettes
Résultat N-1 reporté	9 695,20 €	0,00 €
Emprunts prévus	0,00 €	437 046,20 €
Autres dépenses/recettes		
Ecritures de stocks (opérations comptables)	674 646,20 €	247 295,20 €
Total investissement	684 341,40 €	684 341,40 €



# BP 2022 Budgets annexes Zones d'activité

## ZAC en Mareau



Fonctionnement	Dépenses	Recettes
Résultat N-1 reporté	0	7 986,08 €
Aménagements/acquisitions et nouvelles dépenses	401 240,00 €	
virement à la section investissement	7 986,08 €	
Cessions prévues		347 000,00 €
Autres dépenses/recettes	0,00 €	
Ecritures de stocks (opérations comptables)	1 024 874,29 €	1 079 114,29 €
Total fonctionnement	1 434 100,37 €	1 434 100,37 €

2 cessions, pour environ 6070 m<sup>2</sup> sont prévues en 20

Investissement	Dépenses	Recettes
Résultat N-1 reporté	330 874,29 €	0,00 €
virement de la section de fonctionnement		7 986,08 €
Emprunts prévus	0,00 €	377 128,21 €
Autres dépenses/recettes		
Ecritures de stocks (opérations comptables)	1 079 114,29 €	1 024 874,29 €
Total investissement	1 409 988,58 €	1 409 988,58 €

## ZAC les Gouteaux



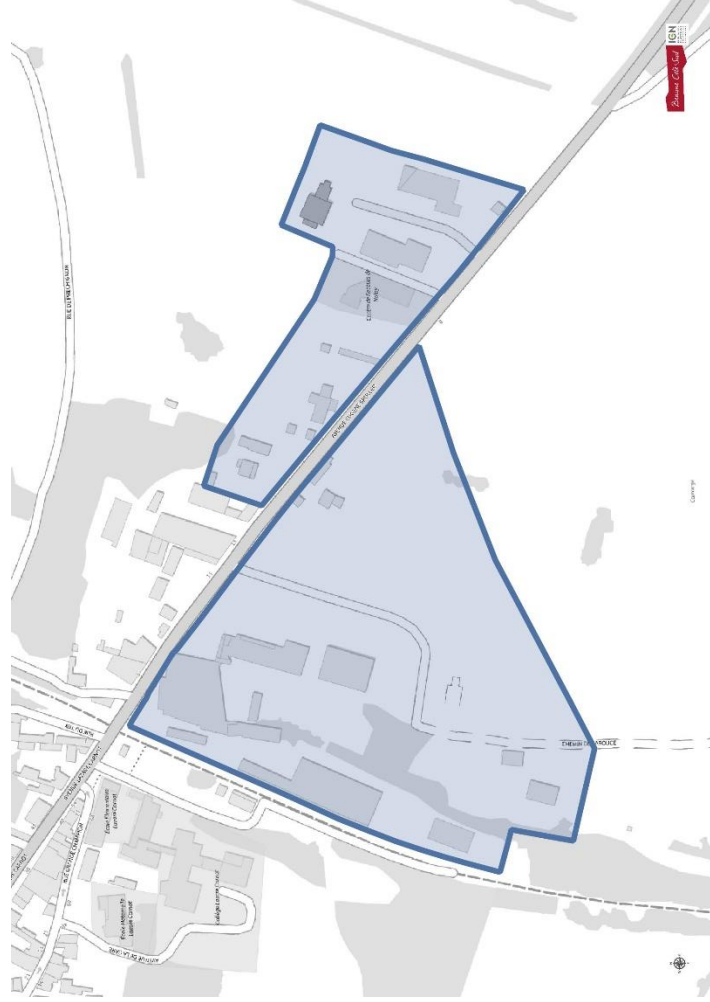
Fonctionnement	Dépenses	Recettes
Aménagements/acquisitions et nouvelles dépenses	85 500,00 €	
Cessions prévues		542 000,00 €
Virement à l'investissement	13 234,25 €	
Exédent de fonctionnement reporté	0,00 €	10 671,87 €
Autres dépenses/recettes	7 000,00 €	3 500,00 €
Ecritures de stocks (opérations comptables)	2 072 403,01 €	1 621 965,39 €
Total fonctionnement	2 178 137,26 €	2 178 137,26 €

3 cessions, pour environ 16 790 m<sup>2</sup> sont prévues en 2022.

Investissement	Dépenses	Recettes
Résultat N-1 reporté	0,00 €	11 596,99 €
Emprunts prévus	475 268,86 €	0,00 €
Virement de la section de fonctionnement		13 234,25 €
Emprunts prévus	0,00 €	0
Ecritures de stocks (opérations comptables)	1 621 965,39 €	2 072 403,01 €
Total investissement	2 097 234,25 €	2 097 234,25 €

# BP 2022 Budgets annexes Zones d'activité

## ZA En Carouge



Fonctionnement	Dépenses	Recettes
Aménagements/acquisitions et nouvelles dépenses	150 000,00 €	
Cessions prévues		150 000,00 €
Virlement à l'investissement	0,00 €	
Excédent de fonctionnement reporté	0,00 €	0,00 €
Autres dépenses/recettes	0,00 €	
Ecritures de stocks (opérations comptables)	300 000,00 €	300 000,00 €
Total fonctionnement	450 000,00 €	450 000,00 €
Investissement	Dépenses	Recettes
Résultat N-1 reporté	0,00 €	0,00 €
Emprunts prévus		0,00 €
Virlement de la section de fonctionnement		0,00 €
Emprunts prévus	0,00 €	0
Ecritures de stocks (opérations comptables)	300 000,00 €	300 000,00 €
Total investissement	300 000,00 €	300 000,00 €

# BUDGETS EAU POTABLE

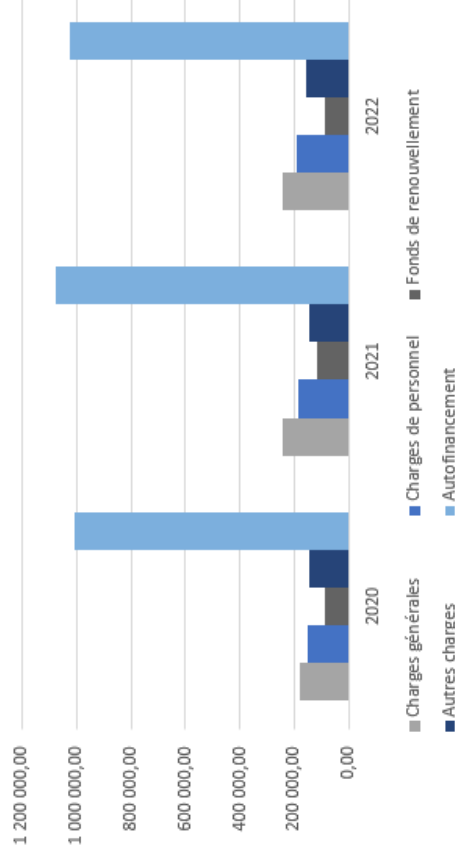


# BP 2022 Budget annexe Eau Affermage

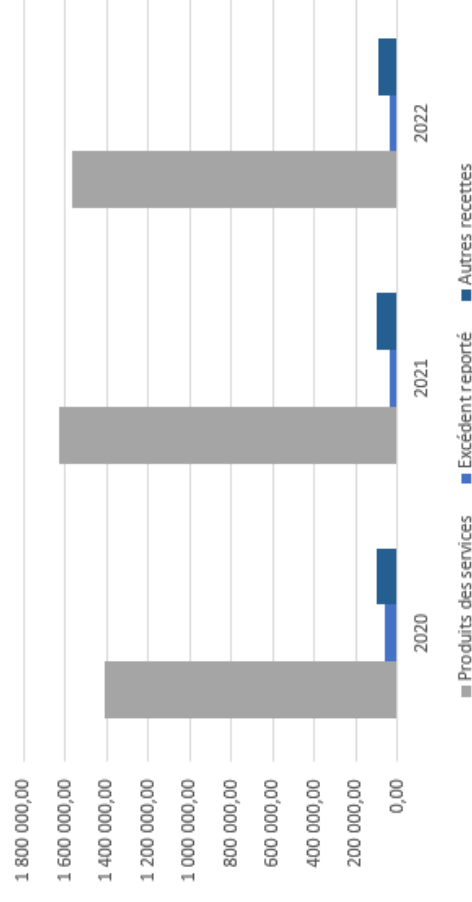
## Budget de fonctionnement

Chapitre	Libellé chapitre	Budgété 2020	Budgété 2021	Budget primitif 2022
011	Charges à caractère général	177 810,00	242 826,00	244 652,00
012	Charges de personnel	150 000,00	186 000,00	190 000,00
65	Autres charges de gestion courantes	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	115 208,10	113 000,00	113 920,00
67	Charges exceptionnelles	1 000,00	4 000,00	1 000,00
68	Fonds de renouvellement	90 000,00	117 433,27	90 000,00
042	Opérations d'ordre entre section	652 051,00	615 000,00	667 068,28
023	Virement à la section investissement	356 983,90	459 140,73	354 540,06
022	Dépenses imprévues	30 000,00	29 000,00	40 000,00
	<b>Report de fonctionnement N-1 (RAR)</b>	0,00	0,00	0,00
	<b>Total dépenses de fonctionnement</b>	<b>1 573 053,00</b>	<b>1 766 400,00</b>	<b>1 701 180,34</b>
70	Produits des services	1 412 670,00	1 630 400,00	1 568 900,00
74	Primes d'épuration	0,00	0,00	0,00
75	Produits de gestion	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00
002	Excédent de Fct reporté	60 000,00	40 000,00	40 000,00
042	Opérations d'ordre entre section	100 383,00	96 000,00	92 280,34
	<b>Total recettes de fonctionnement</b>	<b>1 573 053,00</b>	<b>1 766 400,00</b>	<b>1 701 180,34</b>
	<b>Résultat / Equilibre</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

Evolution des dépenses de fonctionnement



Evolution des recettes de fonctionnement



# BP 2022 Budget annexe Eau affermage

## Budget d'investissement

Chapitre	Libellé chapitre	Budgété 2020	Budgété 2021	Budget primitif 2022
16	Remboursement de la dette	380 938,34	475 000,00	532 894,98
20	Immobilisations incorporelles	103 000,00	99 250,00	113 000,00
21	Immobilisations corporelles	4 196 118,42	4 384 954,41	2 070 814,34
23	Immobilisation en cours	0,00	6 000,00	3 000,00
001	Déficit d'investissement reporté	0,00	0,00	0,00
040	Opérations d'ordre entre section	100 383,00	96 000,00	92 280,34
041	Opérations patrimoniales	0,00	6 000,00	3 000,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
	<b>Reports de travaux N-1 (RAR)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 002 859,34</b>
	<b>Total dépenses d'investissement</b>	<b>4 780 439,76</b>	<b>5 067 204,41</b>	<b>3 817 849,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	734 596,80	652 830,98	562 095,20
13	Subventions d'investissement reçues	200 808,00	200 808,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilés	2 071 382,00	2 050 898,16	733 536,34
001	Excédent d'investissement reporté	764 618,06	1 082 526,54	1 228 286,12
021	Virement de la section de fonctionnement	356 983,90	459 140,73	354 540,06
040	Opérations d'ordre entre section	652 051,00	615 000,00	667 068,28
041	Opérations patrimoniales	0,00	6 000,00	3 000,00
	<b>Reports de subventions N-1 (RAR)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>269 323,00</b>
	<b>Total recettes d'investissement</b>	<b>4 780 439,76</b>	<b>5 067 204,41</b>	<b>3 817 849,00</b>

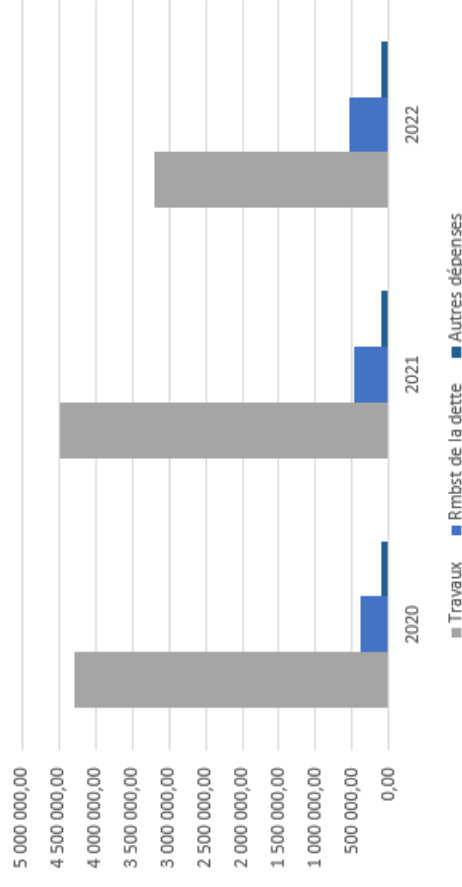
**Résultat / Equilibre**

**0,00**

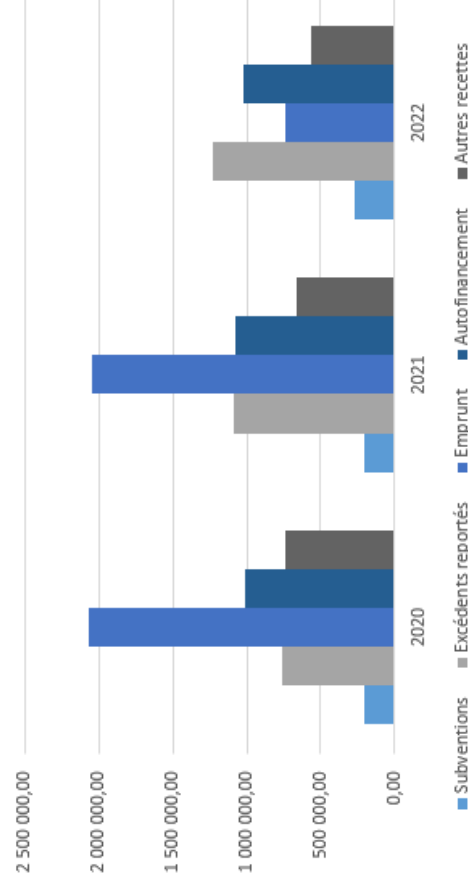
**0,00**

**0,00**

Evolution des dépenses d'investissement



Evolution des recettes d'investissement

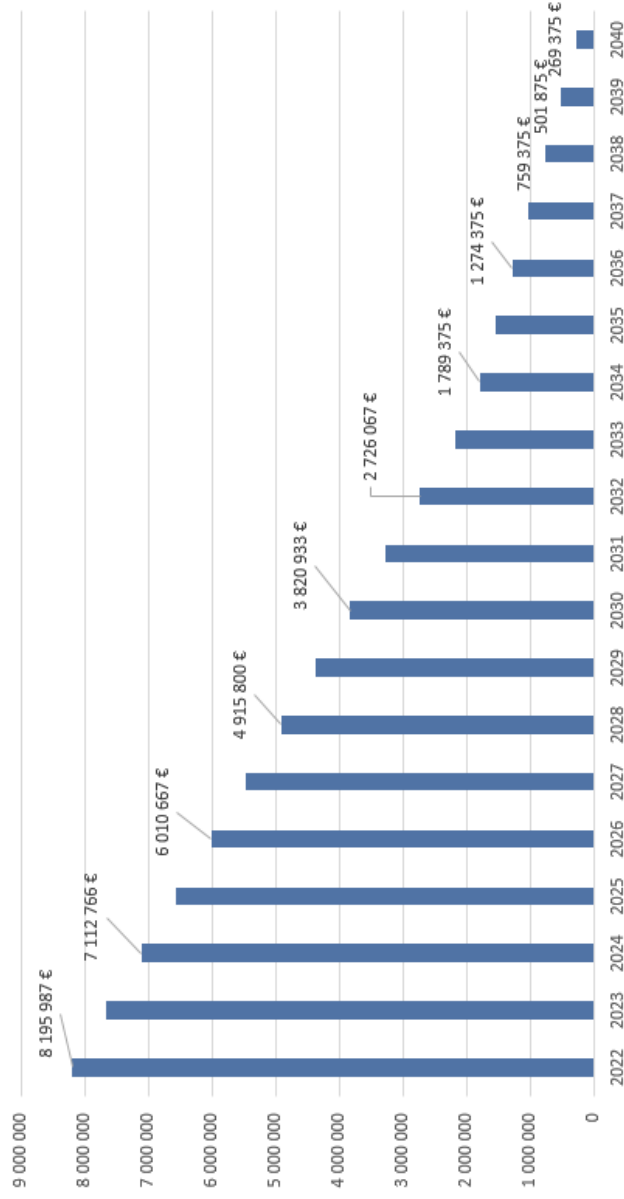


# BP 2022 Budget annexe Eau affermage

## Situation de la dette

Au 1er janvier 2022 l'encours de dette du budget Eau  
Affermage est de 8,19M d'euros

Profil d'extinction de la dette - encours au 01/01 hors nouvel emprunt



## Ratios

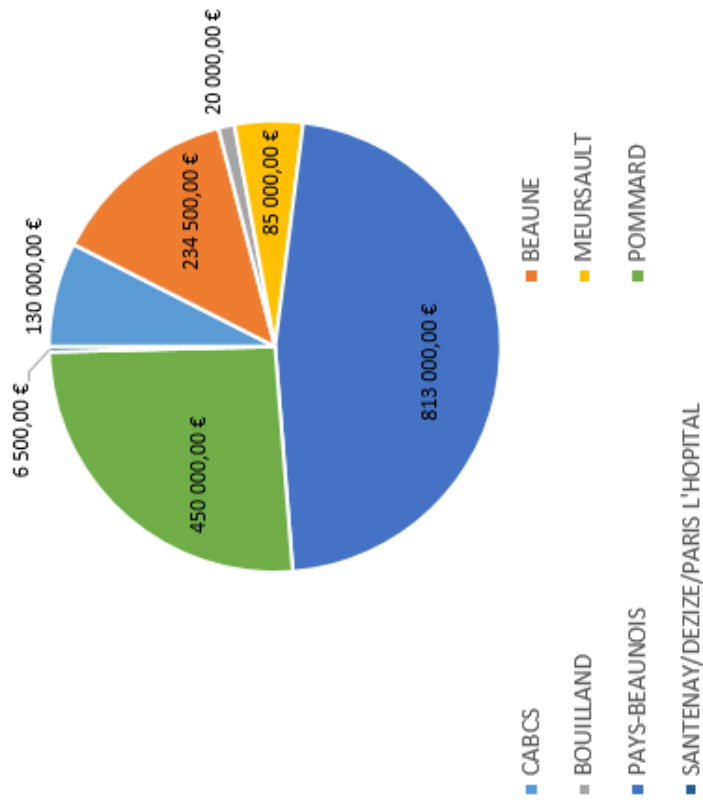
Nombre d'abonnés 2020 : 18 818  
M<sup>3</sup> 2020 : 2 814 332

- Encours de la dette par abonné au 1er janvier : 435,54 €
- Coût annuel de la dette par abonné : 34,37 €
- Coût des travaux (dont crédits reportés) par abonné : 169,50 €
- Montant des subventions escomptées (dont les crédits reportés) : 14,31 €

# BP 2022 Budget annexe Eau affermage- PPI Synthétique

Antennes	2022	2023	2024	2025	2026
CABCS	130 000,00 €	945 000,00 €	995 000,00 €	500 000,00 €	500 000,00 €
BEAUNE	234 500,00 €	250 000,00 €	250 000,00 €	250 000,00 €	250 000,00 €
BOUILLAND	20 000,00 €	- €	- €	30 000,00 €	30 000,00 €
LA ROCHEPOT BAUBIGNY	- €	60 000,00 €	60 000,00 €	60 000,00 €	60 000,00 €
MEURSAULT	85 000,00 €	165 000,00 €	180 000,00 €	134 000,00 €	145 000,00 €
MONTHELIE	- €	75 000,00 €	130 400,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €
NOLAY	- €	146 000,00 €	100 000,00 €	120 000,00 €	120 000,00 €
PAYS-BEAUNOIS	813 000,00 €	1 831 000,00 €	1 688 000,00 €	1 625 000,00 €	1 430 000,00 €
POMMARD	450 000,00 €	139 500,00 €	- €	- €	40 000,00 €
SAINT AUBIN	- €	- €	80 000,00 €	90 000,00 €	40 000,00 €
SANTENAY/DEZIZE/PARIS L'HOPITAL	6 500,00 €	66 500,00 €	265 000,00 €	294 000,00 €	100 000,00 €
SAVIGNY LES BEAUNE	- €	40 000,00 €	140 000,00 €	40 000,00 €	70 000,00 €
BOUZE LES BEAUNE	- €	- €	- €	- €	- €
<b>Total des dépenses</b>	<b>1 739 000,00 €</b>	<b>3 738 000,00 €</b>	<b>3 888 400,00 €</b>	<b>3 193 000,00 €</b>	<b>2 835 000,00 €</b>

Répartition des investissements en 2022



## BP 2022 Budget annexe Eau affermage- Actualité

### Patrimoine

Linéaire de réseau : 561.8 kms

Nombre d'abonnés : 18 821 unités

Rendement (2020) : Beaune 82 %, Ex Sivom Pays beaunois 70.7 %

Prévision de taux de renouvellement en 2022 : 0,7%.

L'activité principale du service comprend le suivi du délégataire, l'exécution du budget de renouvellement et les travaux neufs. Les techniciens de secteur sont en relation continue avec les communes pour coordonner les travaux et instruire les demandes d'urbanisme en nombre croissant. Malgré un contexte perturbé (sanitaire, difficulté d'approvisionnements de certains chantiers), ces missions ont pu être poursuivies en 2021.

### Projeté 2022

- de nouvelles opérations de renouvellement de réseaux sur une quinzaine de communes environ;
- quelques projets d'envergure couplés à des travaux d'assainissement comme à Ebaty, Corcelles-Les-Arts et Mimande;
- continuité de travaux de 2021 et des secteurs affectés par des programmes de voirie dans lesquels le renouvellement des canalisations est nécessaire.

Compte tenu des difficultés d'approvisionnement en eau potable durant la période estivale, le budget de fonctionnement a été une nouvelle fois relevé pour tenir compte de la nécessité de mettre en place une unité mobile de traitement de l'eau sur le puits principal de la nappe de Vignoles, dans l'attente d'une solution pérenne cohérente avec le SDAEP (Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable).

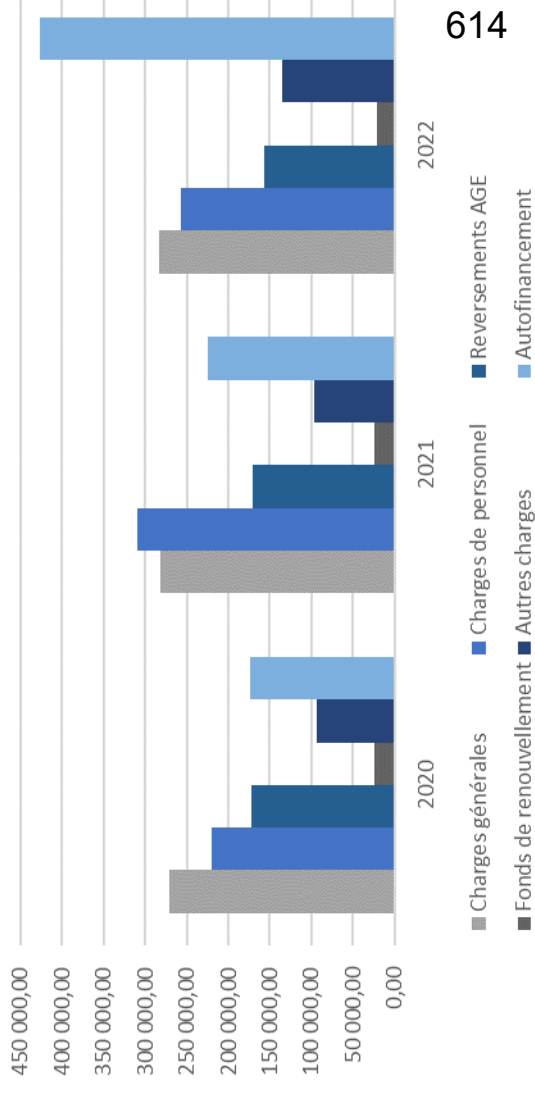


# BP 2022 Budget annexe Eau régie

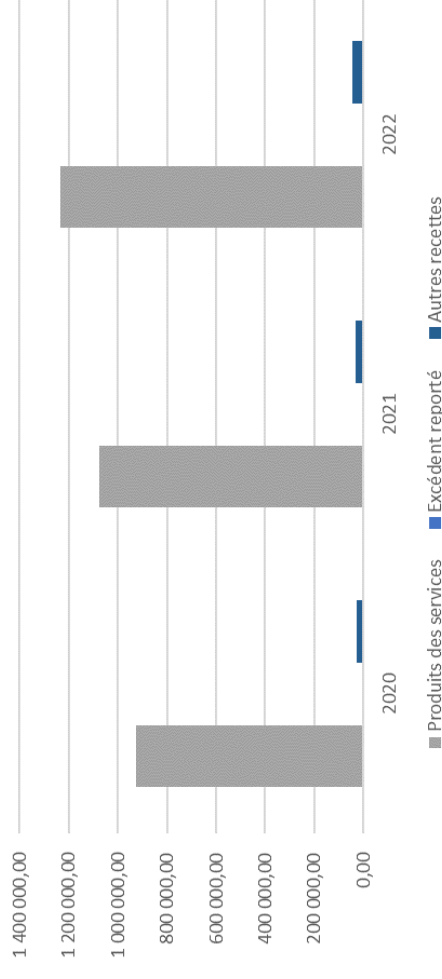
## Budget de fonctionnement

Chapitre	Libellé chapitre	Budgété 2020	Budgété 2021	Budget primitif 2022
011	Charges à caractère général	270 600,00	281 950,00	283 100,00
012	Charges de personnel	220 500,00	310 000,00	256 500,00
014	Atténuations de produits	171 500,00	171 000,00	157 500,00
65	Autres charges de gestion courante	7 000,00	8 500,00	0,00
66	Charges financières	68 217,74	70 470,00	65 155,00
67	Charges exceptionnelles	18 890,00	26 000,00	35 800,00
68	Fonds de renouvellement	24 000,00	25 000,00	21 292,47
042	Opérations d'ordre entre section	173 581,00	214 000,00	213 369,69
023	Virement à la section investissement	0,00	2 125,48	213 250,95
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	35 000,00
	<b>Reports fonctionnement N-1 (RAR)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>Total dépenses de fonctionnement</b>	<b>954 288,74</b>	<b>1 109 045,48</b>	<b>1 280 968,11</b>
70	Produits des services	927 642,41	1 075 235,00	1 234 490,14
75	Produits de gestion	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur provisions	2 237,33	9 810,48	23 066,87
002	Excédent de Fct reporté	0,00	0,00	0,00
042	Opérations d'ordre entre section	24 409,00	24 000,00	23 411,10
	<b>Total recettes de fonctionnement</b>	<b>954 288,74</b>	<b>1 109 045,48</b>	<b>1 280 968,11</b>
	<b>Résultat / Equilibre</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

Evolution des dépenses de fonctionnement



Evolution des recettes de fonctionnement



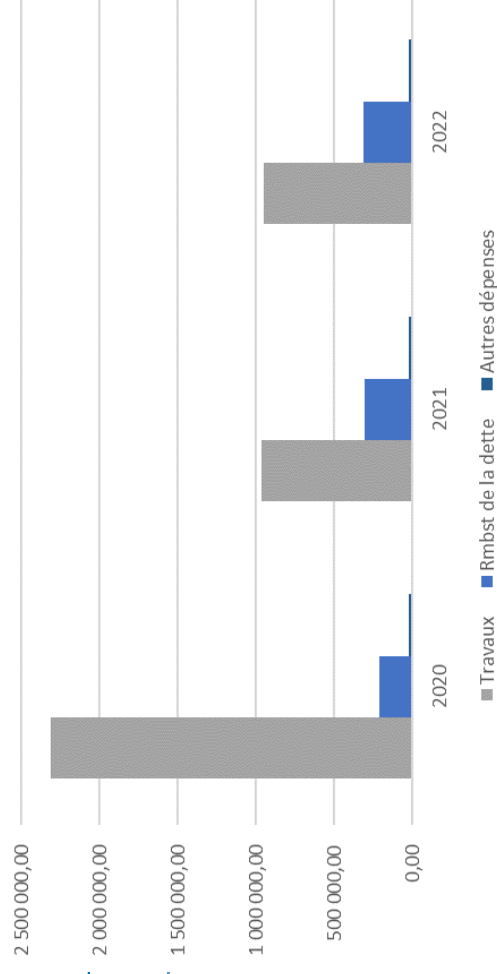
# BP 2022 Budget annexe Eau régie

## Budget d'investissement

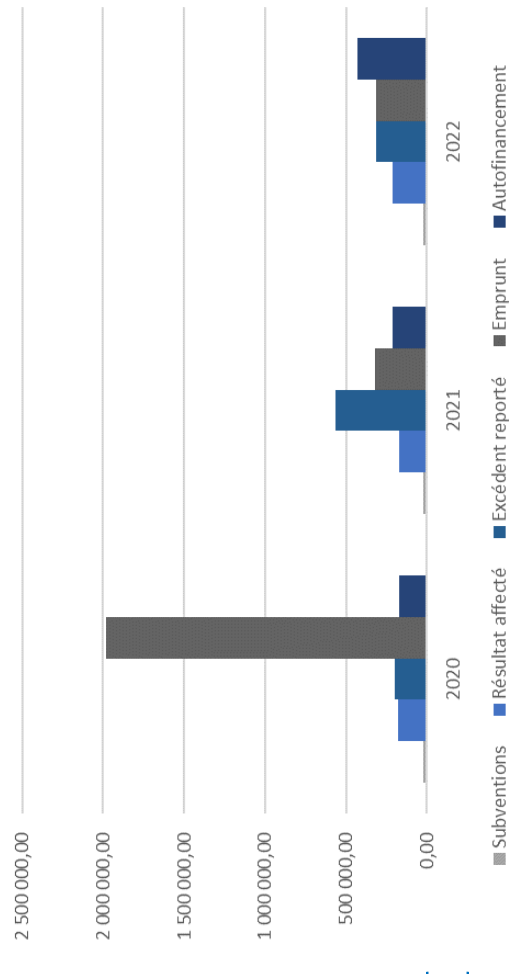
Chapitre	Libellé chapitre	Budgété 2020	Budgété 2021	Budget primitif 2022
16	Remboursement de la dette	214 924,36	308 000,00	310 425,00
20	Immobilisations incorporelles	19 000,00	5 000,00	15 000,00
21	Immobilisations corporelles	2 297 517,07	961 472,80	645 845,24
23	Immobilisation en cours	0,00	0,00	0,00
001	Déficit d'investissement reporté	0,00	0,00	0,00
040	Opérations d'ordre entre section	24 409,00	24 000,00	23 411,10
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
	<b>Reports de travaux N-1 (RAR)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>289 403,59</b>
	<b>Total dépenses d'investissement</b>	<b>2 555 850,43</b>	<b>1 298 472,80</b>	<b>1 284 084,93</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	176 847,95	173 333,22	211 100,85
13	Subventions d'investissement recues	22 000,00	22 000,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilés	1 983 779,07	319 811,07	312 181,72
21	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
001	Excédent d'investissement reporté	199 642,41	567 203,03	312 181,72
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00	2 125,48	213 250,95
040	Opérations d'ordre entre section	173 581,00	214 000,00	213 369,69
	<b>Reports de subventions N-1 (RAR)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>22 000,00</b>
	<b>Total recettes d'investissement</b>	<b>2 555 850,43</b>	<b>1 298 472,80</b>	<b>1 284 084,93</b>

Résultat / Equilibre	0,00	0,00	0,00
----------------------	------	------	------

Evolution des dépenses d'investissement



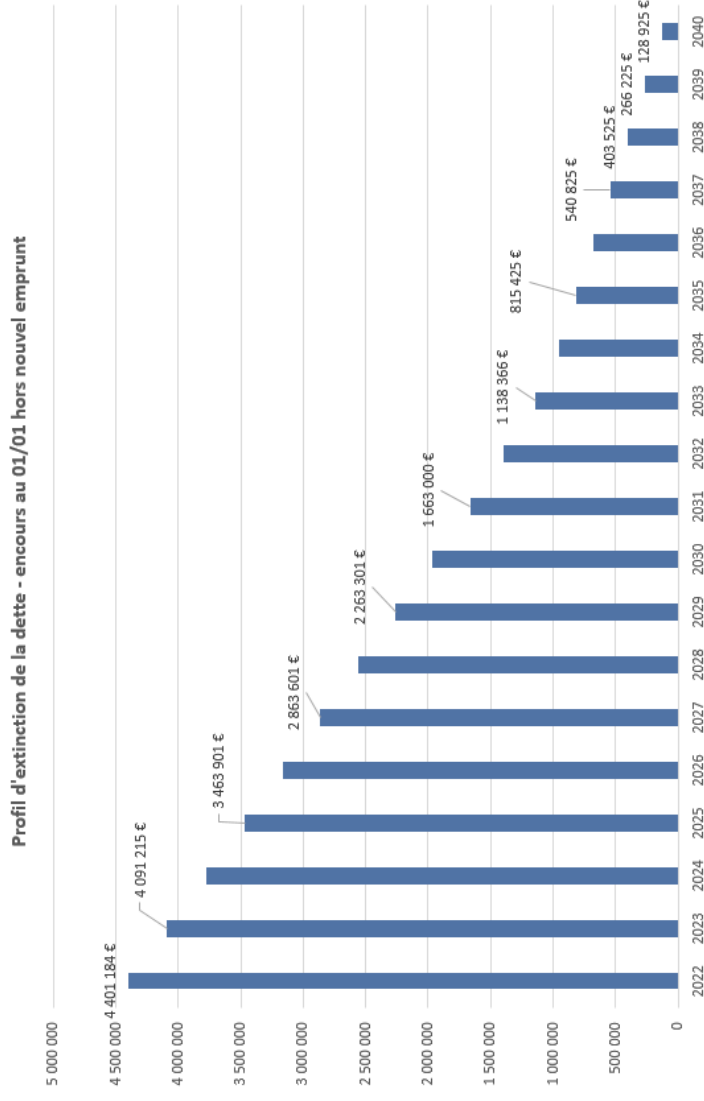
Evolution des recettes d'investissement



# BP 2022 Budget annexe Eau régie

## Situation de la dette

Au 1er janvier 2022 l'encours de dette du budget Eau Régie est de 4,4M d'euros



## Ratios

Nombre d'abonnés 2020 : 3 644  
M<sup>3</sup> 2020 : 431 285

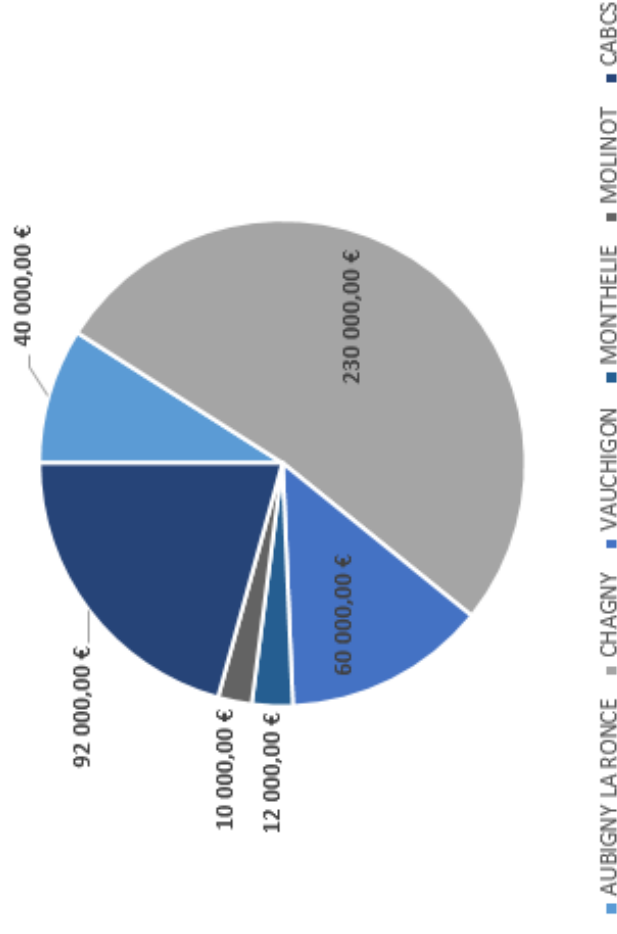
016

- Encours de la dette par abonné au 1er janvier : 1 207,79 €
- Coût annuel de la dette par abonné : 103,06 €
- Coût des travaux (dont crédits reportés) par abonné : 260,77 €
- Montant des subventions escomptées (dont les crédits reportés) : 6,04 €

# BP 2022 Budget annexe Eau régie - PPI synthétique

Antennes	2022	2023	2024	2025
AUBIGNY LA RONCE	40 000,00 €	30 000,00 €	60 000,00 €	140 000,00 €
AUXEY DURESSE	- €	130 000,00 €	120 000,00 €	- €
CHAGNY	230 000,00 €	435 000,00 €	320 000,00 €	480 000,00 €
VAUCHIGON	60 000,00 €	60 000,00 €	60 000,00 €	- €
MONTHELIE	12 000,00 €	- €	- €	- €
MOLINOT	10 000,00 €	20 000,00 €	80 000,00 €	- €
NANTOUX	- €	- €	- €	- €
THURY	- €	- €	50 000,00 €	50 000,00 €
CABCS	92 000,00 €	181 000,00 €	131 000,00 €	131 000,00 €
<b>Total des dépenses</b>	<b>444 000,00 €</b>	<b>856 000,00 €</b>	<b>821 000,00 €</b>	<b>801 000,00 €</b>

Répartition des investissements 2022



### **Patrimoine**

Linéaire de réseau : 107 kms

Nombre d'abonnés : 3 657 unités

Rendement Chagny (2020) : 85.7 %

En 2021, aucun renouvellement de réseau. Pour 2022, renouvellement prévu à 0,6%.

### **Projeté 2022**

Pour 2022, les investissements envisagés seront une nouvelle fois limités strictement au maintien du fonctionnement opérationnel.

Ainsi, seules quelques opérations très urgentes seront réalisées (environ 50% sur Chagny) ainsi que les opérations de renouvellement courantes et le renouvellement périodique des compteurs (20% du budget). Les autres opérations principales concernent Cormot-Vauchignon et Aubigny-La-Ronce suite à des problématiques bien spécifiques et identifiées des réseaux.

Les dépenses de fonctionnement demeurent quant à elles maîtrisées et stables malgré l'exploitation de la nouvelle usine de traitement d'eau potable à Chagny et les hausses de prix de certaines fournitures.

# BUDGETS ASSAINISSEMENT



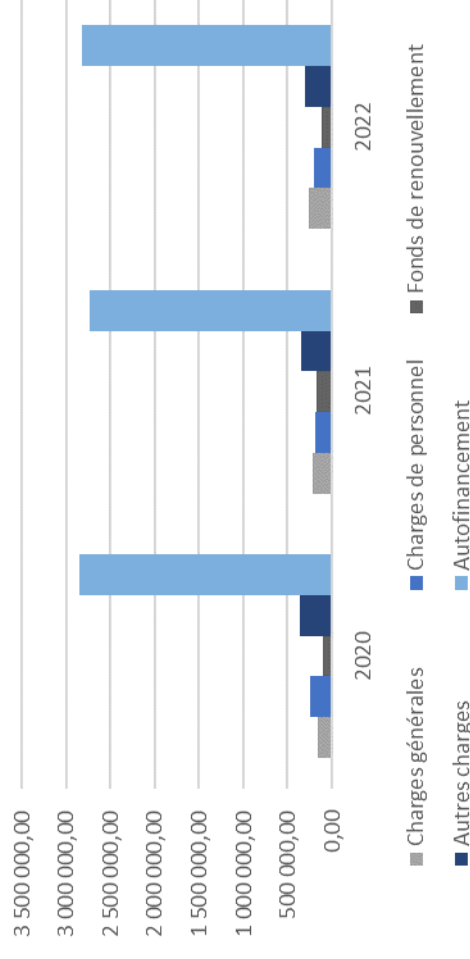
# BP 2022 Assainissement Affermage

## Budget de fonctionnement

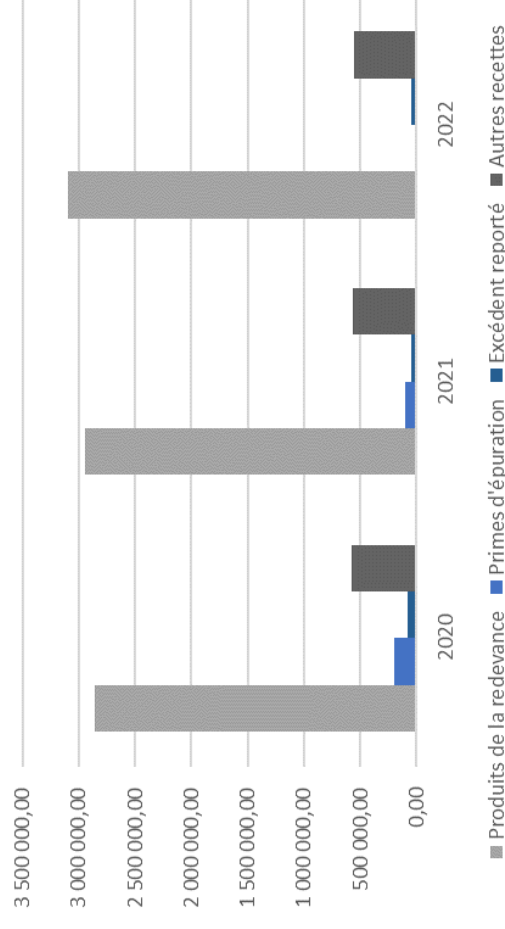
Chapitre	Libellé chapitre	Budgété 2020	Budgété 2021	Budget primitif 2022
011	Charges à caractère général	156 770,00	213 670,00	256 440,00
012	Charges de personnel	240 000,00	190 000,00	200 000,00
65	Autres charges de gestion courante	1 000,00	1 000,00	500,00
66	Charges financières	309 136,23	281 000,00	252 060,00
67	Charges exceptionnelles	4 000,00	3 000,00	2 000,00
68	Fonds de renouvellement	100 000,00	166 600,00	120 000,00
042	Opérations d'ordre entre section	1 638 494,57	1 660 000,00	1 687 625,51
023	Virement à la section investisseme	1 221 500,99	1 084 800,00	1 132 538,49
022	Dépenses imprévues	50 000,00	60 000,00	55 000,00
	<b>Total dépenses de fonctionnement</b>	<b>3 720 901,79</b>	<b>3 660 070,00</b>	<b>3 706 164,00</b>
70	Produits des services	2 861 997,30	2 950 000,00	3 100 000,00
74	Primes d'épuration	200 000,00	100 000,00	0,00
75	Produits de gestion	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	30 570,00	30 070,00	29 440,00
78	Reprise sur Provisions	604,15	0,00	0,00
002	Excédent de Fct reporté	80 000,00	50 000,00	50 000,00
042	Opérations d'ordre entre section	547 730,34	530 000,00	526 724,00
	<b>Total recettes de fonctionnement</b>	<b>3 720 901,79</b>	<b>3 660 070,00</b>	<b>3 706 164,00</b>
	<b>Résultat / Equilibre</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

*L'autofinancement est en hausse de 2,91% par rapport à 2021, et est prévu à hauteur de 2.82M€ pour 2022*

Evolution des dépenses de fonctionnement



Evolution des recettes de fonctionnement

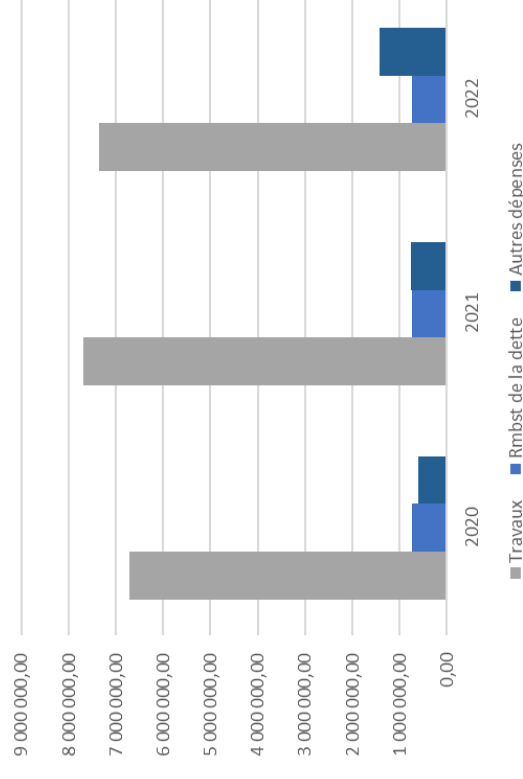


# BP 2022 Assainissement Affermage

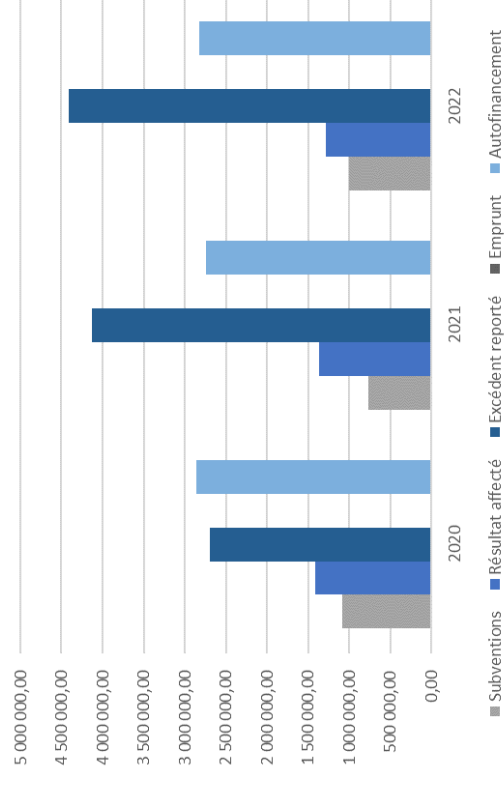
## Budget d'investissement

Chapitre	Libellé chapitre	Budgeté 2020	Budgeté 2021	Budget primitif 2022
16	Remboursement de la dette	743 000,00	728 180,00	742 970,00
20	Immobilisations incorporelles	170 000,00	245 000,00	100 000,00
21	Immobilisations corporelles	6 477 289,39	7 342 079,02	7 166 084,22
23	Immobilisation en cours	60 000,00	100 000,00	100 000,00
001	Déficit d'investissement reporté	0,00	0,00	0,00
040	Opérations d'ordre entre section	547 730,34	530 000,00	526 724,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	23 000,00	25 000,00
020	Dépenses imprévues	50 000,00	127 953,00	125 000,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	67 953,00	70 000,00
	<b>Report de travaux N-1 (RAR)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>684 930,15</b>
	<b>Total dépenses d'investissement</b>	<b>8 048 019,73</b>	<b>9 164 165,02</b>	<b>9 540 708,37</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	1 408 242,50	1 369 080,59	1 285 140,75
13	Subventions d'investissement reçu	1 080 155,00	761 408,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilés	0,00	0,00	0,00
001	Excédent d'investissement reporté	2 699 626,67	4 129 970,43	4 408 895,62
021	Virement de la section de fonction	1 221 500,99	1 084 800,00	1 132 538,49
040	Opérations d'ordre entre section	1 638 494,57	1 660 000,00	1 687 625,51
041	Opérations patrimoniales	0,00	23 000,00	25 000,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	67 953,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	67 953,00	0,00
	<b>Reports de subventions N-1 (RAR)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 001 508,00</b>
	<b>Total recettes d'investissement</b>	<b>8 048 019,73</b>	<b>9 164 165,02</b>	<b>9 540 708,37</b>
	<b>Résultat / Equilibre</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

Evolution des dépenses d'investissement



Evolution des recettes d'investissement



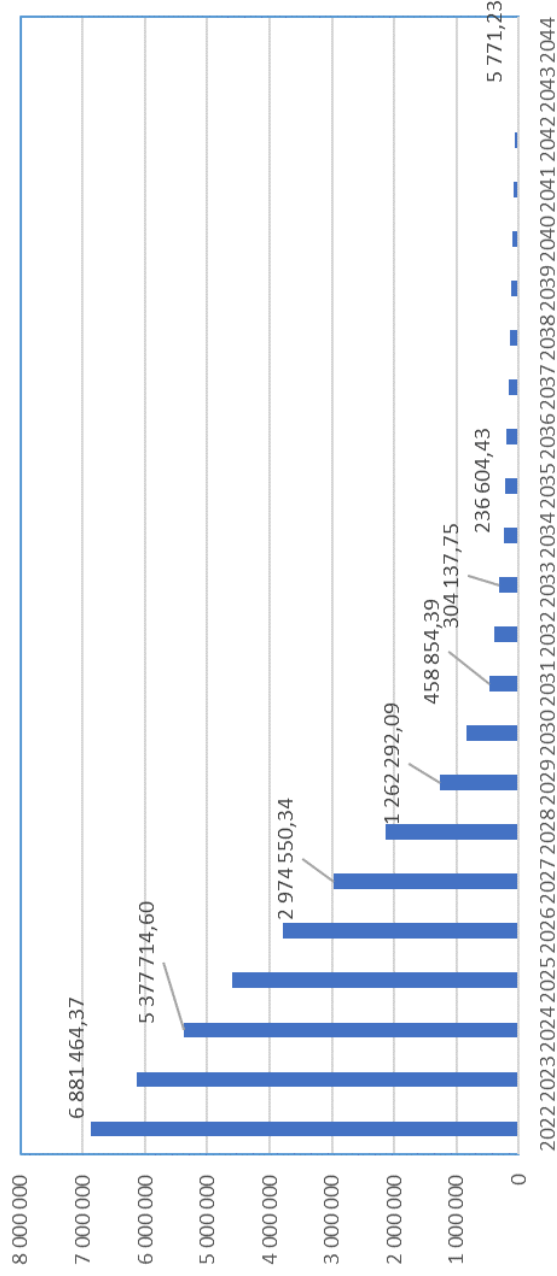


# BP 2022 Assainissement Affermage

## Situation de la dette

Au 1er janvier 2022 l'encours de dette de budget Assainissement Affermage est de 6,8M d'euros

Profil d'extinction de la dette - encours au 01/01 hors nouvel emprunt



## Ratios

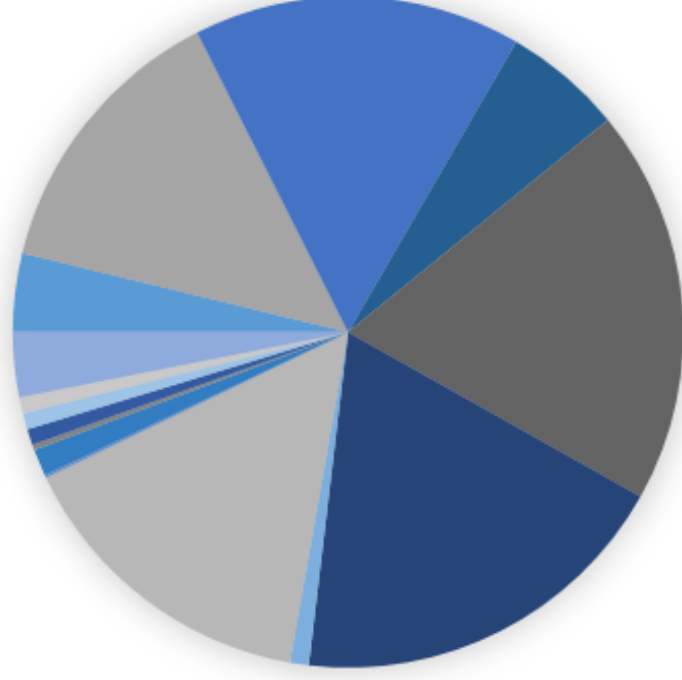
Nombre d'abonnés 2020 : 16 258  
M3 assainis 2020 : 2 829 575

- Encours de la dette par abonné au 1er janvier : 423,27 euros
- Coût annuel de la dette par abonné : 61,20 euros
- Coût des travaux (dont crédits reportés) par abonné : 495,20 euros
- Montant des subventions escomptées (dont les crédits reportés) : 61,60 euros

# BP 2022 Budget annexe Assainissement Affermage- PPI synthétique

## Répartition des investissements 2022

Antennes	2022	2023	2024	2025	2026
CABCS	146 000 €	105 000 €	105 000 €	- €	- €
COR-EBATY	530 000 €	2 030 000 €	852 000 €	- €	- €
MONGE	608 000 €	4 585 000 €	1 675 000 €	385 000 €	375 000 €
GROUPEMENT NORD	221 000 €	235 000 €	235 000 €	- €	- €
VAL DE RUEIL	733 000 €	160 000 €	105 000 €	- €	- €
MMA ( MEURSAULT, MONTHELIE, AUXEV)	721 000 €	350 000 €	727 200 €	1 020 000 €	670 000 €
BLIGNY TAILLY	35 000 €	25 000 €	25 000 €	- €	- €
NOLAY	580 000 €	120 000 €	20 000 €	20 000 €	20 000 €
BOUILLAND	5 000 €	5 000 €	5 000 €	- €	- €
LAROCHEPOT	50 000 €	650 000 €	750 000 €	640 000 €	- €
MERCEUIL	10 000 €	10 000 €	10 000 €	- €	- €
RUFFEY	30 000 €	30 000 €	30 000 €	- €	- €
ST ROMAIN	30 000 €	- €	- €	- €	- €
STE MARIE	30 000 €	30 000 €	30 000 €	- €	- €
SANTENAY	120 000 €	20 000 €	295 000 €	- €	- €
<b>Total des dépenses</b>	<b>3 849 000 €</b>	<b>8 355 000 €</b>	<b>4 864 200 €</b>	<b>2 065 000 €</b>	<b>1 065 000 €</b>



Travaux communs CABCS
travaux COR-EBATY
Travaux MONGE
Travaux GROUPEMENT NORD
Travaux VAL DE RUEIL
Travaux MMA ( MEURSAULT, MONTHELIE, AUXEV)
Travaux BLIGNY TAILLY
Travaux NOLAY
Travaux BOUILLAND
Travaux LAROCHEPOT
Travaux MERCEUIL
Travaux RUFFEY
Travaux ST ROMAIN
Travaux STE MARIE
Travaux SANTENAY

# BP 2022 Budget annexe Assainissement Affermage- PPI détaillé

Antennes	NOUVEAUX INTITULES ANTENNES	Descriptions Localisation	2022	2023	2024	2025	2026
CABCS TRAVAUX COMMUNS	CABCS	Petits travaux urgents sur réseau	85 000	50 000	50 000		
		Caméra portative de contrôles réseaux EU	6 000				
		Matériel info divers	5 000	5 000	5 000		
		Extension réseau pour urbanisation	50 000	50 000	50 000		
		Création de réseau d'assainissement	30 000	30 000	22 000		
TOTAL travaux communs	CABCS	Création de réseau d'assainissement	500 000	2 000 000	830 000		
			<b>676 000</b>	<b>2 135 000</b>	<b>957 000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Beaune	MONG-BEAUN	Bassin de stockage restitution Sud		4 700 000			
		Bassin de stockage restitution Centre			1 300 000		
		Route de pommar	50 000				
		Etude diagnostique des réseaux Beaune Sud / projets hôteliers / ZAC	30 000				
		PR Rocade (MODE + renouvellement)	100 000				
		Avenue Pierre Laurioz	30 000				
Combertaut	MONG-COMBT	Rue de plaisance	28 000				
		Réhabilitation réseau	12 000	250 000	250 000	250 000	250 000
		Elimination ECP diverses rues	15 000				

Levernois	MONG-LEVER	Rue Basse	80 000						
		Elimination ECP diverses rues	10 000	20 000	20 000	20 000	20 000	20 000	20 000
Montagny	MONG-MONTA	amélioration réseau	30 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000
Savigny les Beaune	MONG-SAVG	Amélioration réseau	30 000	15 000	15 000	15 000	15 000	15 000	15 000
Vignoles	MONG-VIGN	Elimination ECP - rues à définir suppression bb siphoides	38 000						
		extension réseau chemin de la reculée	35 000						
Travaux communs STEP MONGE	MONG	Amélioration/Réhabilitation réseaux	20 000	55 000	50 000	20 000	50 000	20 000	50 000
		Station d'épuration MONGE	100 000	35 000	30 000	70 000	30 000	70 000	30 000
<b>TOTAL MONGE</b>			<b>608 000</b>	<b>4 585 000</b>	<b>1 675 000</b>	<b>385 000</b>	<b>1 675 000</b>	<b>385 000</b>	<b>375 000</b>
Chorey les Beaune	GPTN - CHOREY	Elimination ECP - rues à définir + suppression bb siphoides	40 000	40 000	40 000		40 000		
Echevronne	GPTN-ECH	Elimination ECP - rues à définir dans le bourg	35 000						
Ladoix Serrigny	GPTN - LADOIX	Elimination ECP - rues à définir + suppression bb siphoides	25 000						
Pernand Vergelesses	GPTN-PERN	Amélioration réseau- rues à définir	45 000	45 000	45 000		45 000		
		Suppression DO (délai des 2 ans atteint)	6 000						
Travaux communs STEP LADOIX	GPTN	Etude diagnostique des réseaux d'assainissement sur Chorey et Ladoix suite contentieux Corcelles	70 000	150 000	150 000		150 000		
<b>TOTAL GRPT NORD</b>			<b>221 000</b>	<b>235 000</b>	<b>235 000</b>	<b>0</b>	<b>235 000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

Chassagne	VALR-CHSSG	Fossé RD 906	10 000				
		Rue des Farigues	230 000				
		Route de Santenay / Rue de Chagny Amélioration du réseau			55 000		
		V7 Cornière	60 000				
Corpeau	VALR-CORP	rue du Nord rue des carrières	65 000				
		Rue de l'Eglise	40 000				
		Rue du pont de paris	30 000				
		Suppression DO - village	5 000				
Puligny Montrachet	VALR-PULIG	Rue Drouhin	248 000				
			40 000				
		Rue tippet, rue derrière l'église , rue du château	60 000				
		Travaux préalablement aux travaux de voirie / Reprises ponctuelles	50 000	50 000			
Travaux communs Val du Reuil	VALR	UDEP Corpeau	5 000				
<b>TOTAL VAL REUIL</b>			<b>160 000</b>	<b>105 000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	
Auxey	MIMA-AUXEY	Travaux raccordement à la station de Meursault AP 2020-02	75 000				
		AP 2020-02			402 200		300 000
		2016-04 Redimensionnement réseau EU rue de la Planche Meunière (DO) / moulin Landin	436 000				
		Rue des Ecoles Renouvellement réseau avec travaux AEP avant travaux enfouissement électricité					120 000
Meursault	MIMA-MEURS	Pose de boites de branchements rue Montmeix avant travaux voirie 2022 + Amélioration réseau	45 000				
			20 000	20 000	20 000	20 000	20 000
			185 000				
		Rues suivant prog voirie commune à valider AP 2022-01		235 000			
						160 000	
						130 000	

Travaux communs UDEP MEURSAULT	MMA	Rues à préciser chaque année	20 000	20 000	20 000	20 000	20 000	20 000	20 000
TOTAL MEURSAULT			721 000	350 000	727 200	1 020 000	670 000		
Bligny les Beaune	BT-BLIGNY	Amélioration/Réhabilitation réseaux- rues à définir	20 000	10 000	10 000				
Tailly	BT-TAILLY	Amélioration/Réhabilitation réseaux- rues à définir	5 000	5 000	5 000				
Travaux communs UDEP BLIGNY	BT	Amélioration/Réhabilitation réseaux	10 000	10 000	10 000				
TOTAL BLIGNY			35 000	25 000	25 000	0	0		
NOLAY	NOLAY	2019-03 Rue de l'Abbaye + Place Hôtel de Ville	15 000						
		MOE travaux	10 000						
		2019-03 Réseau posé dans la Cozanne	215 000	50 000					
		2019-03 Quartier Carnot (huillier/Aumont/Rep.)	310 000	50 000					
		Amélioration/Réhabilitation réseaux	30 000						
		Amélioration/Réhabilitation réseaux		20 000	20 000	20 000	20 000	20 000	20 000
TOTAL NOLAY			580 000	120 000	20 000	20 000	20 000	20 000	
Bouilland	BOUILLAND	Amélioration réseau + step	5 000	5 000	5 000				
TOTAL BOUILLAND			5 000	5 000	5 000	0	0		
La Rochepot	LAROCHEPOT	Création réseau et station (scénario 2 du zonage) AP 2021-01	50 000	50 000	50 000	40 000			
		travaux réseau et station AP2021-01		600 000	700 000	600 000			
TOTAL LA ROCHEPOT			50 000	650 000	750 000	640 000	0		

MERCEUIL	MERCEUIL	Renouvellement réseau	10 000	10 000	10 000	10 000		
TOTAL MERCEUIL			10 000	10 000	10 000	10 000	0	0
Ruffey les Beaune	RUFFEY	Réhabilitations réseau rues à définir	30 000	30 000	30 000	30 000		
TOTAL RUFFEY			30 000	30 000	30 000	30 000	0	0
ST ROMAIN	STROMAIN	UDEP St Romain	10 000					
		Réhabilitations réseau rues à définir	20 000					
TOTAL ST ROMAIN			30 000	0	0	0	0	0
Sainte Marie la Blanche	STEMARIE	Réhabilitations réseau rues à définir	20 000	30 000	30 000	30 000		
		Travaux divers sur bâtiment	10 000					
TOTAL STE MARIE			30 000	30 000	30 000	30 000	0	0
SANTENAY	SANTENAY	2017-07 Chemin sous le Seurre	100 000			275 000		
		Amélioration/Réhabilitation réseaux	20 000	20 000	20 000	20 000		
TOTAL SANTENAY			120 000	20 000	20 000	295 000	0	0
TOTAL		INVESTISSEMENT	3 849 000 €	8 355 000 €	4 864 200 €	2 065 000 €	1 065 000 €	

### **Patrimoine**

Linéaire de réseau : 317.4 kms

Nombre d'abonnés : 16 552 unités

Nombre de STEP : 14 unités

En 2021, renouvellement de réseau (traditionnelle et chemisage) d'un peu plus de 2 000 ml (Nolay + Meursault).

Les activités principales du service sont similaires à celles de la gestion de l'eau potable.

Un technicien est toutefois spécialisé dans le suivi des usagers non domestiques, dont les relations avec le service sont définies par des conventions spéciales de déversement, qui concernent les industriels et les viticulteurs (CSD).



### **Projeté 2022**

L'activité du service est soumise à un contrôle des services de la Police de l'eau. Pour la partie réglementaire, un état doit être réalisé avant la mise en route d'études diagnostiques dans les prochaines années.

L'année 2022 sera marquée par la réalisation d'une étude globale des périmètres affermage-régie sur les deux compétences eau potable et assainissement.

Cette étude est un préalable au lancement en fin d'année de la procédure de renouvellement de la DSP (Délégation de Service Public) d'Assainissement collectif, qui arrive à échéance le 31/12/2023.

Pour la partie travaux, plus d'une vingtaine de communes sont concernées par des opérations sur les réseaux en lien avec les programmes de voirie et des dysfonctionnements constatés (lutte contre les eaux claires parasites notamment). Plusieurs gros projets suite à études diagnostiques dont certains n'ont pas pu être menés à bien en 2021 devraient être engagés. Ils concernent les communes de Chassagne-Montrachet, Puligny-Montrachet, Meursault et Nolay.

Par ailleurs, pour le projet de création des réseaux et d'une station sur Corcelles-Les-Arts, Ebaty et Mimande, la phase de consultation des entreprises pourra être engagée.

# BP 2022 Budget annexe Assainissement Régie

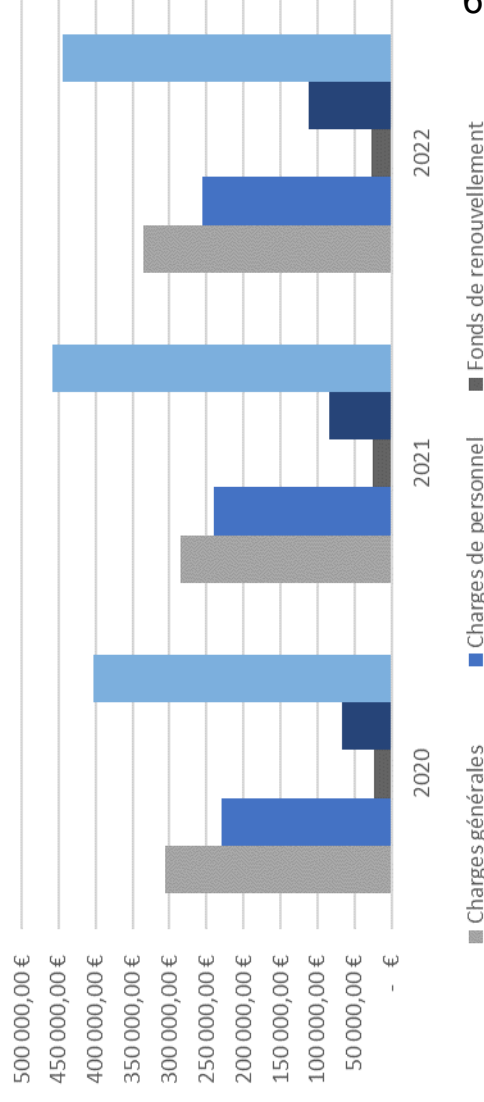
## Budget de fonctionnement

Chapitre	Libellé chapitre	Budgété 2020	Budgété 2021	Budget primitif 2022
011	Charges à caractère général	305 900,00	285 450,00	334 800,00
012	Charges de personnel	230 000,00	241 000,00	255 000,00
65	Autres charges de gestion courante	7 000,00	8 000,00	8 000,00
66	Charges financières	37 589,36	33 200,00	28 180,00
67	Charges exceptionnelles	21 000,00	29 000,00	36 000,00
68	Fonds de renouvellement	23 500,00	24 500,00	26 965,84
042	Opérations d'ordre entre section	230 952,00	242 000,00	256 446,62
023	Virement à la section investissement	172 136,79	217 350,00	187 800,49
022	Dépenses imprévues	0,00	12 926,11	40 000,00
014	Attenuations de produits	1 000,00	1 500,00	1 000,00
	<b>Total dépenses de fonctionnement</b>	<b>1 029 078,15</b>	<b>1 094 926,11</b>	<b>1 174 192,95</b>

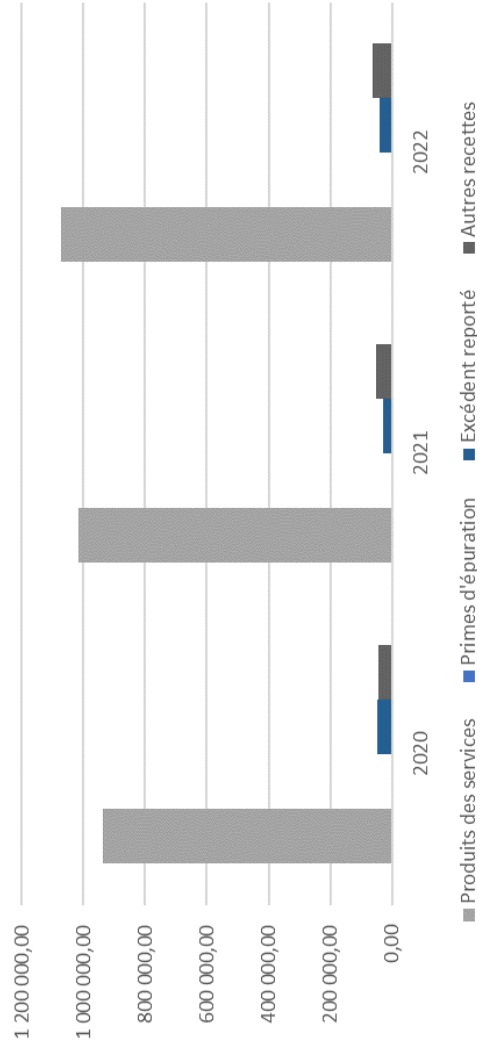
70	Produits des services	936 000,00	1 014 500,00	1 072 500,00
74	Primes d'épuration	0,00	0,00	0,00
75	Produits de gestion	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00
002	Excédent de Fct reporté	50 000,00	30 000,00	40 000,00
042	Opérations d'ordre entre section	40 938,00	41 000,00	40 186,00
78	Provisions pour risques et charges	2 140,15	9 426,11	21 506,95
	<b>Total recettes de fonctionnement</b>	<b>1 029 078,15</b>	<b>1 094 926,11</b>	<b>1 174 192,95</b>

	<b>Résultat / Equilibre</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
--	-----------------------------	-------------	-------------	-------------

Evolution des dépenses de fonctionnement



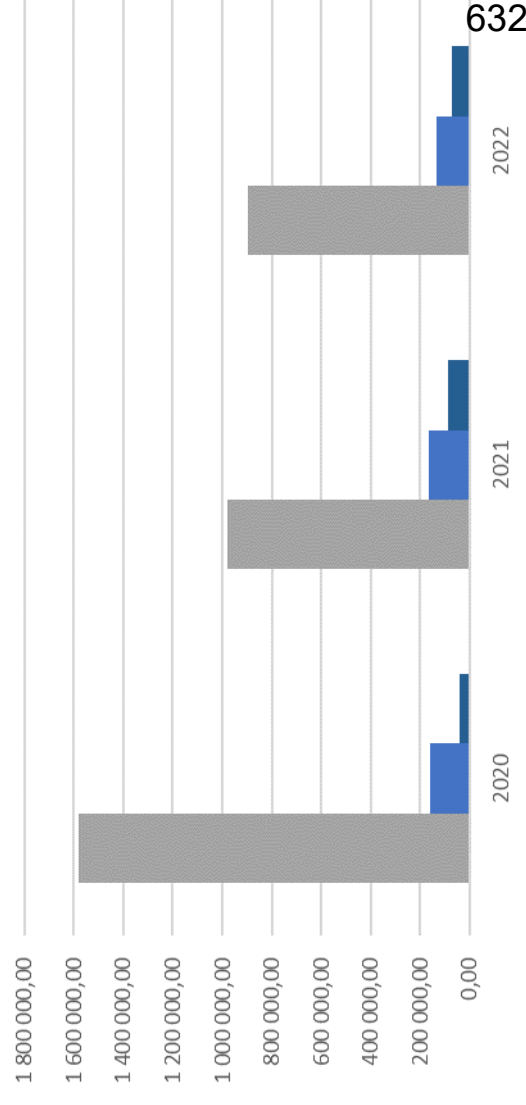
Evolution des recettes de fonctionnement



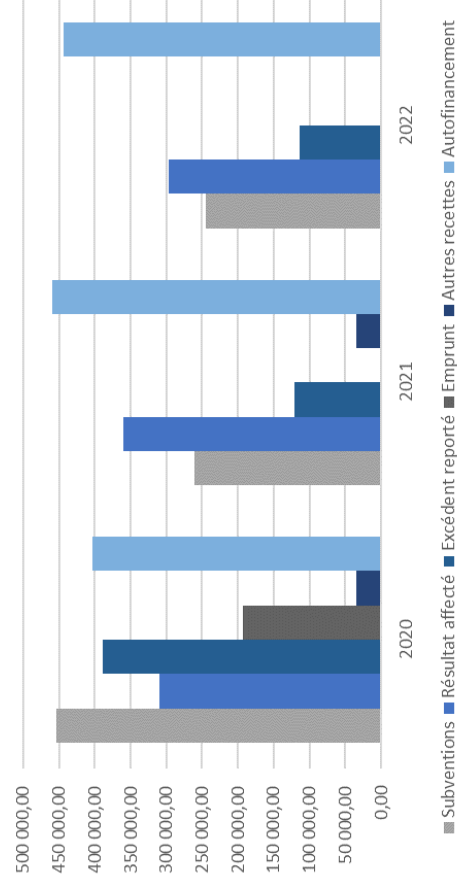
# BP 2022 Budget annexe Assainissement Régie

## Budget d'investissement

Evolution des dépenses d'investissement



Evolution des recettes d'investissement



Chapitre	Libellé chapitre	Budgété 2020	Budgété 2021	Budget primitif 2022
16	Remboursement de la dette	160 738,84	165 500,00	131 650,00
20	Immobilisations incorporelles	220 000,00	219 510,00	55 000,00
21	Immobilisations corporelles	1 360 667,21	599 937,95	434 119,43
23	Immobilisation en cours	0,00	161 670,75	237 058,34
45	Opération pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00
001	Déficit d'investissement reporté	0,00	0,00	0,00
040	Opérations d'ordre entre section	40 938,00	41 000,00	40 186,00
020	Dépenses imprévues	0,00	47 000,00	30 000,00
	<b>Reports de travaux N-1 (RAR)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>172 436,67</b>
	<b>Total dépenses d'investissement</b>	<b>1 782 344,05</b>	<b>1 234 618,70</b>	<b>1 100 450,44</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	310 177,84	359 687,57	296 963,76
13	Subventions d'investissement reçu	453 790,67	260 650,67	0,00
16	Emprunts et dettes assimilés	192 360,08	0,00	0,00
45	Opération pour compte de tiers	34 129,28	34 129,28	0,00
001	Excédent d'investissement reporté	388 797,39	120 801,18	114 338,90
021	Virement de la section de fonction	172 136,79	217 350,00	187 800,49
040	Opérations d'ordre entre section	230 952,00	242 000,00	256 446,62
	<b>Reports de subventions N-1 (RAR)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>244 900,67</b>
	<b>Total recettes d'investissement</b>	<b>1 782 344,05</b>	<b>1 234 618,70</b>	<b>1 100 450,44</b>

**Résultat / Equilibre**

**0,00**

**0,00**

**0,00**

# BP 2022 Assainissement Régie

## Situation de la dette

Au 1er janvier 2022 l'encours de dette du budget Assainissement Régie est de 1,40M d'euros

Profil d'extinction de la dette - encours au 01/01 hors nouvel emprunt



## Ratios

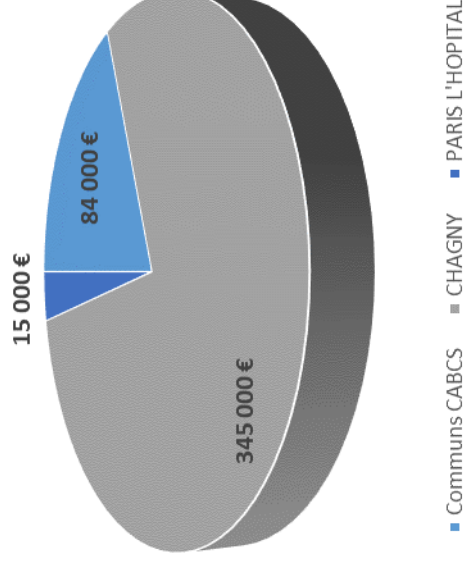
Nombre d'abonnés 2020 : 3 540  
M3 assainis 2020 : 361 147

- Encours de la dette par abonné au 1er janvier : 398,14 euros
- Coût annuel de la dette par abonné : 45,15 euros
- Coût des travaux (dont crédits reportés) par abonné : 253,85 euros
- Montant des subventions escomptées (dont les crédits reportés) : 69,18 euros

# BP 2022 Budget annexe Assainissement Régie- PPI synthétique

Antennes	2022	2023	2024	2025
Communs CABCS	84 000 €	93 000 €	130 000 €	100 000 €
CHAGNY	345 000 €	740 000 €	520 000 €	450 000 €
CHANGE	- €	25 000 €	25 000 €	25 000 €
CHAUDENAY	- €	34 000 €	129 000 €	174 000 €
CORCELLES/ EBATY	- €	- €	- €	- €
DEZIZE	- €	- €	- €	- €
MELOISEY	- €	- €	- €	- €
NANTOUX	- €	- €	- €	- €
PARIS L'HOPITAL	15 000 €	15 000 €	- €	25 000 €
THURY	- €	- €	15 000 €	40 000 €
<b>Total des dépenses</b>	<b>444 000 €</b>	<b>907 000 €</b>	<b>819 000 €</b>	<b>814 000 €</b>

Répartition des investissements 2022



# BP 2022 Budget annexe Assainissement Régie- PPI détaillé

Antennes	descriptions	détail des travaux	2022	2023	2024	2025
CHAGNY	modernisation filtre presse + étude AP 2019-02 : 500K	mise en place d'une presse à vis +	75 000	275 000	250 000	
	réseaux divers	traitement Phosphore	40 000	40 000	40 000	40 000
	schéma directeur	Relance du schéma directeur	40 000	40 000		100 000
	travaux suite schéma directeur					
	travaux conjoints avec commune de Chagny ou DMO	place marcel charollais	125 000	125 000		
	rue des fossés/av leclerc	mise en séparatif + EP à prévoir	0	80 000		
	place jeanin	réseau EU en très mauvais état	25 000			
	chemin des stades (avt tvx piscine/mur	<b>inversion pente</b>	40 000			
	assainissement piscine + muriers	<b>fond de concours commune</b>		20 000	120 000	
	rue des anciens d'algerie	renouvellement et <b>et post 2025</b>		100 000		
rue EJ Marey + boulevard de la liberté	autres améliorations			50 000	80 000	
autres opérations					140 000	
conduite rue du 19 mars 1962	renouvellement mise en séparatif+problématique					
Rue de l'artichaut,	réseau pluvial (financement)		60 000			
Rue du Pavillon	"			60 000		
Rue du sac	"				90 000	
<b>TOTAL CHAGNY</b>			<b>345 000</b>	<b>740 000</b>	<b>520 000</b>	<b>450 000</b>

Change	schéma directeur				25 000			
	travaux suite schéma directeur				25 000			25 000
<b>TOTAL CHANGE</b>			0		25 000		25 000	25 000
Chaudenay								
	<i>Mimande (Avec tx Corcelles-Ebatty)</i>				<i>34 000</i>		<i>114 000</i>	<i>134 000</i>
	relance phase 3, 4 et 5 SDA travaux suivant SDA						15 000	15 000
<b>TOTAL CHAUDENAY</b>			0		34 000		129 000	174 000
Paris l'Hopital								
	relance phase 3, 4 et 5 SDA travaux suivant SDA			15 000	15 000			25 000
<b>TOTAL PARIS L HOPITAL</b>			15 000		15 000		0	25 000
Thury								
	relance phase 3, 4 et 5 SDA travaux suivant SDA						15 000	15 000
<b>TOTAL THURY</b>			0		0		15 000	40 000

<b>CABCS</b>	pompes et moteurs	10 000	12 000	12 000	12 000
	réseaux divers	40 000	40 000	40 000	40 000
	armoires électriques	10 000	12 000	12 000	12 000
	petit matériel	4 000	4 000	4 000	4 000
	protection des ouvrages	10 000	13 000	13 000	13 000
	protection rack			7 000	7 000
	améliorations des bâtiments	10 000	12 000	12 000	12 000
	véhicule			30 000	
	<b>TOTAL CABCS</b>	<b>84 000</b>	<b>93 000</b>	<b>130 000</b>	<b>100 000</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>444 000 €</b>	<b>907 000 €</b>	<b>819 000 €</b>	<b>814 000 €</b>



## **Patrimoine**

Linéaire de réseau : 67,6 kms  
Nombre d'abonnés : 3 232 unités  
Nombre de STEP : 7 unités

## **Projeté 2022**

Le contexte financier demeure néanmoins très contraint. Les études de schémas directeurs ont été prioritaires avec un étalement sur 4 années : Chagny, Chaudenay et Paris-L'Hôpital seront les premières communes étudiées avant Change et Thury.

En terme de travaux, seule la modernisation impérative des files boues et eau de la station d'épuration de Chagny pourra être mise en œuvre : un budget global de plus de 500 k€ sur 3 ans sera nécessaire pour remplacer le système de déshydratation des boues et permettre le traitement du phosphore imposé par la réglementation.

En dehors de ce projet, les investissements seront limités strictement au maintien du fonctionnement opérationnel, dans l'attente du résultat de l'étude visant à redonner des marges de manœuvre tout en préservant une tarification équilibrée entre affermage et régie.

Le budget de fonctionnement est maîtrisé. Cependant, la mise en service de la station de Meloisey et surtout les contraintes issues de la pandémie COVID en terme de valorisation des boues, obligent à anticiper des dépenses importantes à venir. La filière « épandage agricole », la plus vertueuse et économique, a vu ses conditions se durcir très significativement.

Par ailleurs, le déploiement en 2022 d'un outil informatique spécifique d'assistance à la maintenance laisse espérer une optimisation de la gestion préventive des installations et donc des coûts afférents.

# BP 2022 Budget annexe Assainissement non collectif

## Budget de fonctionnement

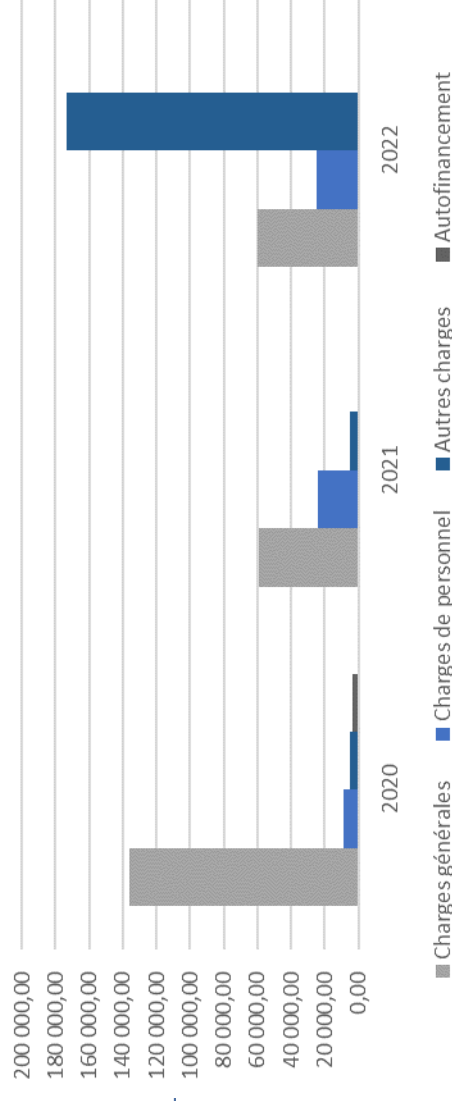
Chapitre	Libellé chapitre	Budgété 2020	Budgété 2021	Budget primitif 2022
----------	------------------	--------------	--------------	----------------------

011	Charges à caractère général	136 194,44	59 154,09	59 870,00
012	Charges de personnel	9 000,00	24 000,00	25 000,00
65	Autres charges de gestion courante	500,00	500,00	500,00
67	Charges exceptionnelles	500,00	1 000,00	170 466,00
68	Dotations aux provisions	0,00	250,00	250,00
042	Opérations d'ordre entre section	874,00	200,00	110,00
023	Virement à la section investissement	3 000,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	4 000,00	3 300,00	1 834,72
	<b>Total dépenses de fonctionnement</b>	<b>154 068,44</b>	<b>88 404,09</b>	<b>258 030,72</b>

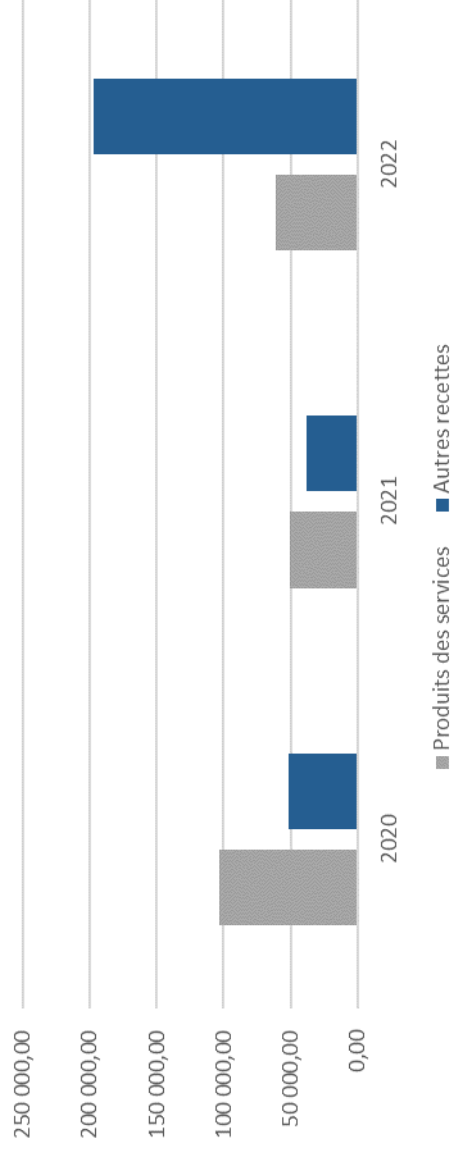
70	Produits des services	102 800,00	50 775,00	61 300,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00
002	Excédent de Fct reporté	51 268,44	37 629,09	26 764,72
042	Opérations d'ordre entre section	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur provision			169 966,00
	<b>Total recettes de fonctionnement</b>	<b>154 068,44</b>	<b>88 404,09</b>	<b>258 030,72</b>

	<b>Résultat / Equilibre</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
--	-----------------------------	-------------	-------------	-------------

Evolution des dépenses de fonctionnement



Evolution des recettes de fonctionnement

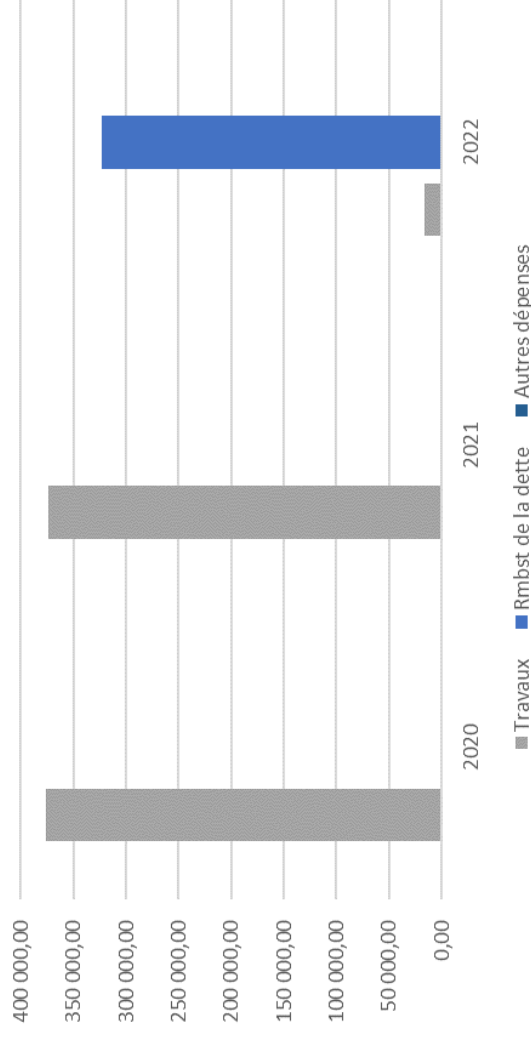


# BP 2022 Budget annexe Assainissement non collectif

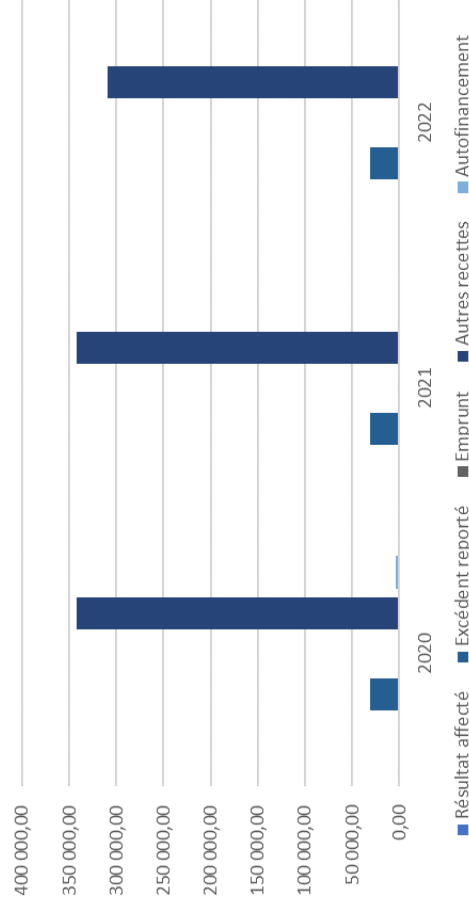
## Budget d'investissement

Chapitre	Libellé chapitre	Budgété 2020	Budgété 2021	Budget primitif 2022
16	Remboursement de la dette	0,00	0,00	323 013,71
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	376 362,77	373 462,73	16 377,86
45	Opération pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00
001	Déficit d'investissement reporté	0,00	0,00	0,00
040	Opérations d'ordre entre section	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
	<b>Reports de travaux N-1 (RAR)</b>			<b>1 621,67</b>
	<b>Total dépenses d'investissement</b>	<b>376 362,77</b>	<b>373 462,73</b>	<b>341 013,24</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement recues	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilés	0,00	0,00	0,00
45	Opération pour compte de tiers	342 238,35	342 238,35	309 726,44
001	Excédent d'investissement reporté	30 250,42	31 024,38	31 176,80
021	Virement de la section de fonctionne	3 000,00	0,00	0,00
040	Opérations d'ordre entre section	874,00	200,00	110,00
	<b>Reports de subventions N-1 (RAR)</b>			
	<b>Total recettes d'investissement</b>	<b>376 362,77</b>	<b>373 462,73</b>	<b>341 013,24</b>
	<b>Résultat / Equilibre</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

Evolution des dépenses d'investissement



Evolution des recettes d'investissement



### **Patrimoine**

Nombre d'installations : un peu plus de 3 000 unités

Nombres d'installations contrôlés en 2021 : environ 200 unités (chiffre non consolidé)

Prévision de contrôles pour 2022 : 232 unités

### **Projeté 2022**

Poursuite des contrôles réglementaires de bon fonctionnement avec le nouveau prestataire de service sélectionné avec rattrapage des contrôles n'ayant pas pu se réaliser en raison de la pandémie.

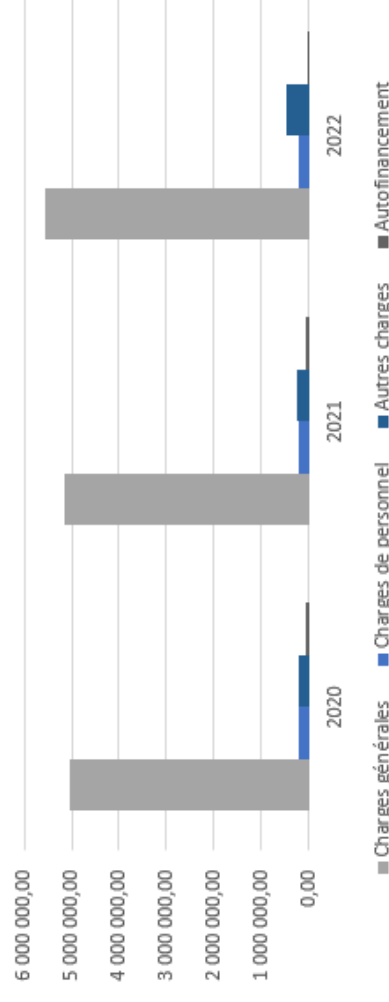


# TRANSPORTS

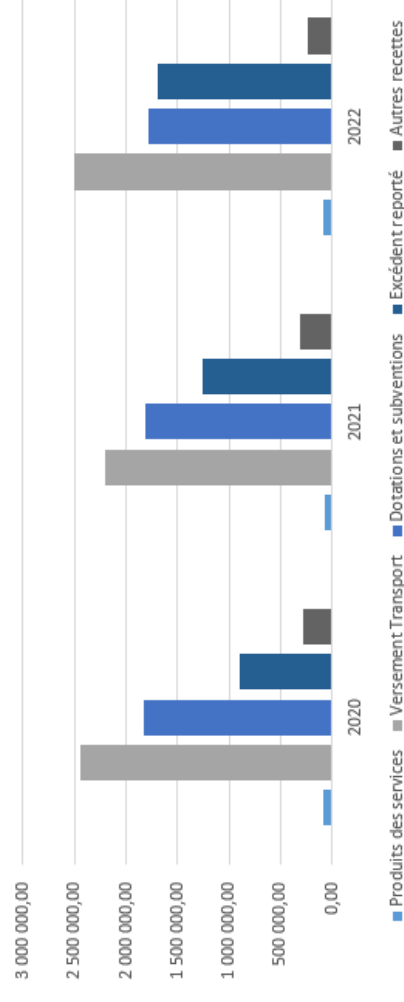
# BP 2022 Budget annexe Transports Equilibre général - Fonctionnement

Chapitre	Libellé chapitre	Budgété 2020	Budgété 2021	Budget Primitif 2022
011	Charges à caractère général	5 047 830,38	5 141 740,23	5 546 740,40
012	Charges de personnel	219 000,00	225 000,00	230 000,00
014	Restitution taxe versement transport	0,00	0,00	0,00
65	Charges de gestion	400,00	1 400,00	1 500,00
66	Charges financières	4 700,00	3 100,00	2 350,00
67	Charges exceptionnelles	1 000,00	2 500,00	3 500,00
68	Dotations aux provisions	0,00	200,00	179,00
042	Opérations d'ordre entre section	54 000,00	53 000,00	44 645,65
023	Virement à la section investissement	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	196 000,00	230 000,00	460 000,00
	<b>Total dépenses de fonctionnement</b>	<b>5 522 930,38</b>	<b>5 656 940,23</b>	<b>6 288 915,05</b>
70	Produits des services	80 000,00	71 000,00	80 050,00
73	Impôts et taxes	2 450 000,00	2 200 000,00	2 500 000,00
74	Dotations et participations	1 826 500,00	1 806 500,00	1 779 734,44
75	Produits de gestion	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	273 460,00	316 300,00	242 043,76
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00
002	Excédent de Fct reporté	890 970,38	1 261 640,23	1 686 061,85
042	Opérations d'ordre entre section	2 000,00	1 500,00	1 025,00
	<b>Total recettes de fonctionnement</b>	<b>5 522 930,38</b>	<b>5 656 940,23</b>	<b>6 288 915,05</b>
	<b>Résultat / Equilibre</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

Evolution des dépenses de fonctionnement



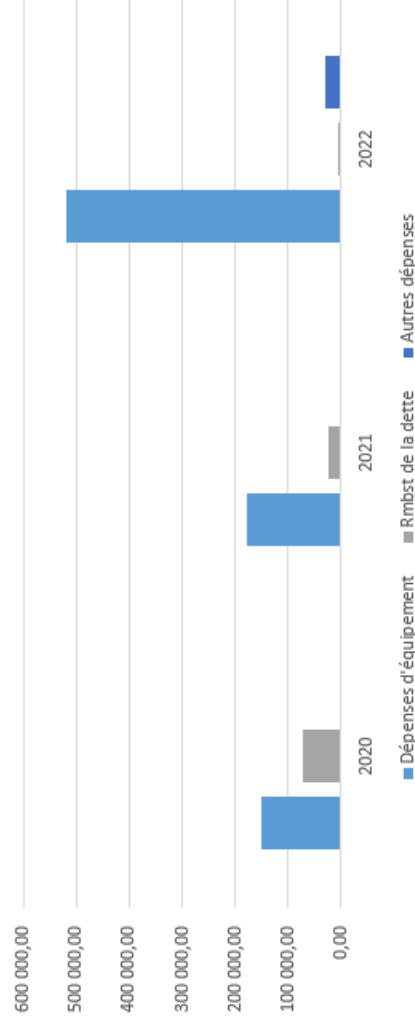
Evolution des recettes de fonctionnement



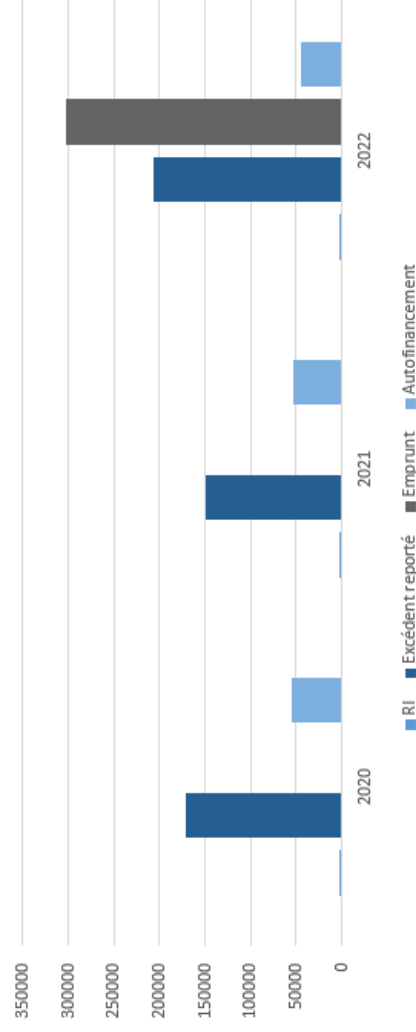
# BP 2022 Budget annexe Transports Equilibre général - Investissement

Chapitre	Libellé chapitre	Budgété 2020	Budgété 2021	Budget Primitif 2022
13	Subventions d'investissement recues	0,00	0,00	0,00
16	Remboursement de la dette	73 000,00	23 000,00	4 800,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	149 225,85	178 570,76	515 559,43
001	Déficit d'investissement reporté	0,00	0,00	0,00
040	Opérations d'ordre entre section	2 000,00	1 500,00	1 025,00
020	Dépenses imprévues	1 200,00	0,00	30 000,00
	<b>Reports de travaux N-1 (RAR)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 930,00</b>
	<b>Total dépenses d'investissement</b>	<b>225 425,85</b>	<b>203 070,76</b>	<b>553 314,43</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement recues	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilés	0,00	0,00	301 921,44
001	Excédent d'investissement reporté	171 425,85	150 070,76	206 747,34
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00	0,00	0,00
040	Opérations d'ordre entre section	54 000,00	53 000,00	44 645,65
	<b>Reports de subventions N-1 (RAR)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>Total recettes d'investissement</b>	<b>225 425,85</b>	<b>203 070,76</b>	<b>553 314,43</b>
	<b>Résultat / Equilibre</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

Evolution des dépenses d'investissement



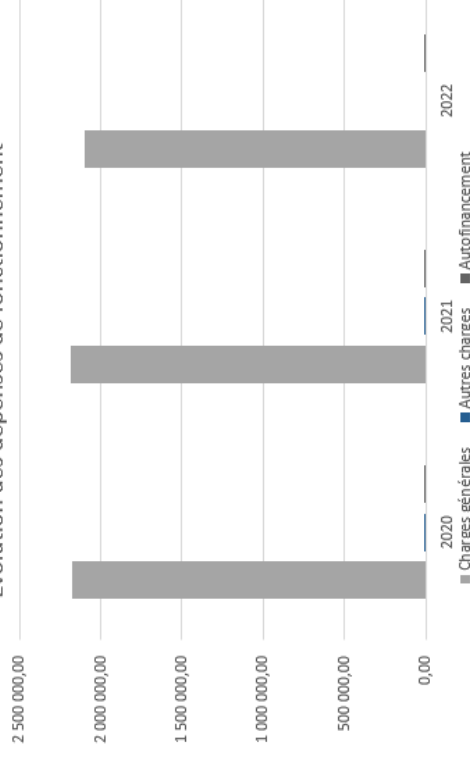
Evolution des recettes d'investissement



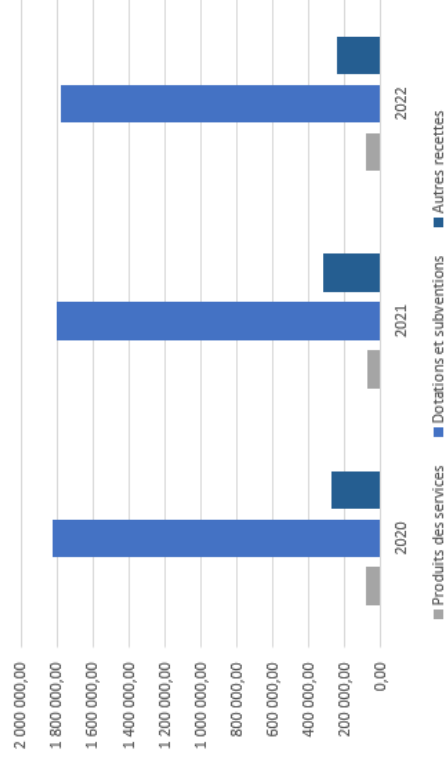
# BP 2022 Budget annexe Transports scolaire - Fonctionnement

Chapitre	Libellé chapitre	Budgété 2020	Budgété 2021	Budget Primitif 2022
011	Charges à caractère général	2 173 460,00	2 187 600,00	2 095 078,00
012	Charges de personnel	0,00	0,00	0,00
65	Charges de gestion	400,00	400,00	500,00
66	Charges financières	600,00	100,00	50,00
67	Charges exceptionnelles	500,00	500,00	1 000,00
68	Dotations aux provisions	0,00	200,00	179,00
042	Opérations d'ordre entre section	7 000,00	6 500,00	6 046,20
023	Virement à la section investissement	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
	<b>Total dépenses de fonctionnement</b>	<b>2 181 960,00</b>	<b>2 195 300,00</b>	<b>2 102 853,20</b>
70	Produits des services	80 000,00	71 000,00	80 050,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	1 826 500,00	1 806 500,00	1 779 734,44
75	Produits de gestion	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	273 460,00	316 300,00	242 043,76
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00
002	Excédent de Fct reporté	0,00	0,00	0,00
042	Opérations d'ordre entre section	2 000,00	1 500,00	1 025,00
	<b>Total recettes de fonctionnement</b>	<b>2 181 960,00</b>	<b>2 195 300,00</b>	<b>2 102 853,20</b>
	<b>Résultat / Equilibre</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

Evolution des dépenses de fonctionnement



Evolution des recettes de fonctionnement

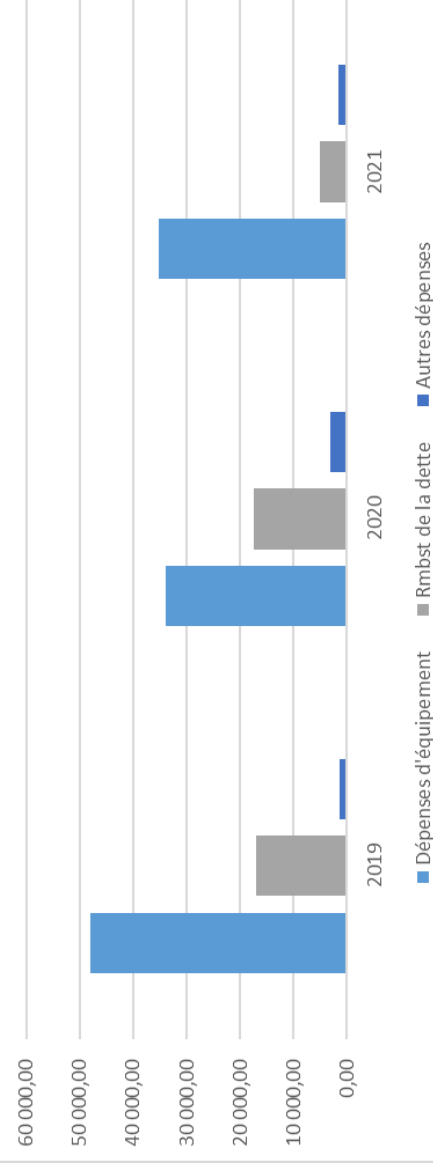




# BP 2022 Budget annexe Transports scolaire - Investissement

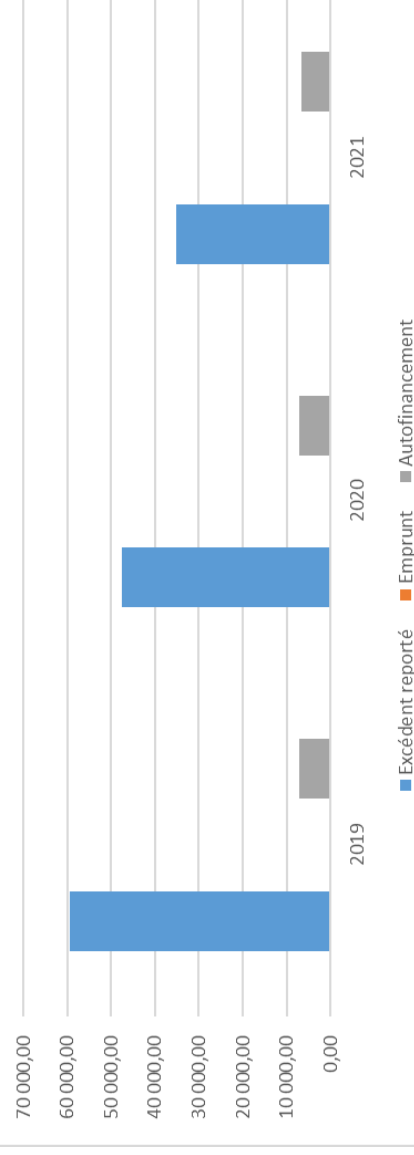
Chapitre	Libellé chapitre	Budgété 2020	Budgété 2021	Budget Primitif 2022
13	Subventions d'investissement recue	0,00	0,00	0,00
16	Remboursement de la dette	17 500,00	5 000,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	33 861,16	35 131,67	10 559,43
001	Déficit d'investissement reporté	0,00	0,00	0,00
040	Opérations d'ordre entre section	2 000,00	1 500,00	1 025,00
020	Dépenses imprévues	1 200,00	0,00	30 000,00
	<b>Reports de travaux N-1 (RAR)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>Total dépenses d'investissement</b>	<b>54 561,16</b>	<b>41 631,67</b>	<b>41 584,43</b>

Evolution des dépenses d'investissement



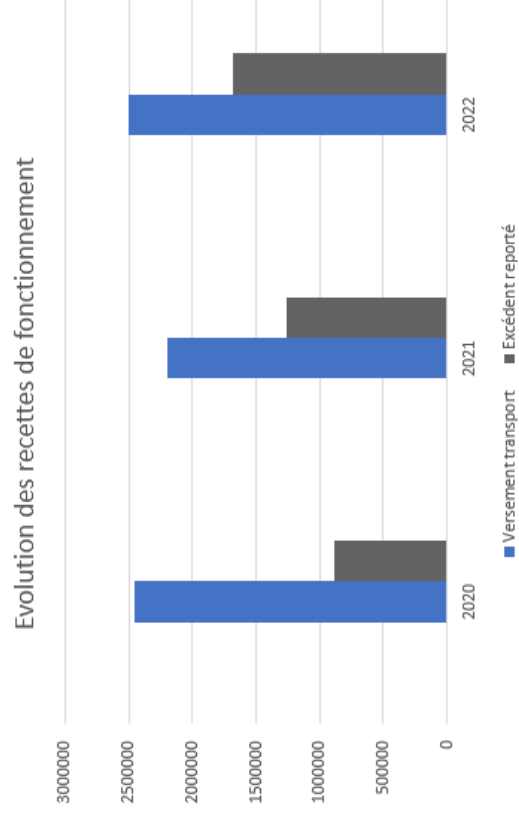
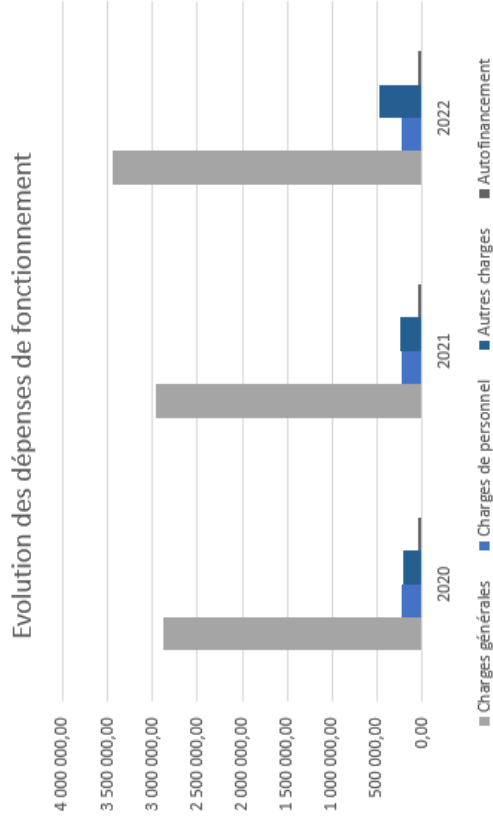
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement recue	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilés	0,00	0,00	0,00
001	Excédent d'investissement reporté	47 561,16	35 131,67	35 538,23
021	Virement de la section de fonctionn	0,00	0,00	0,00
040	Opérations d'ordre entre section	7 000,00	6 500,00	6 046,20
	<b>Reports de subv. N-1 (RAR)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>Total recettes d'investissement</b>	<b>54 561,16</b>	<b>41 631,67</b>	<b>41 584,43</b>

Evolution des recettes d'investissement



**Résultat / Equilibre**      **0,00**      **0,00**      **0,00**

# BP 2022 Budget annexe Transports Transport urbain - Fonctionnement

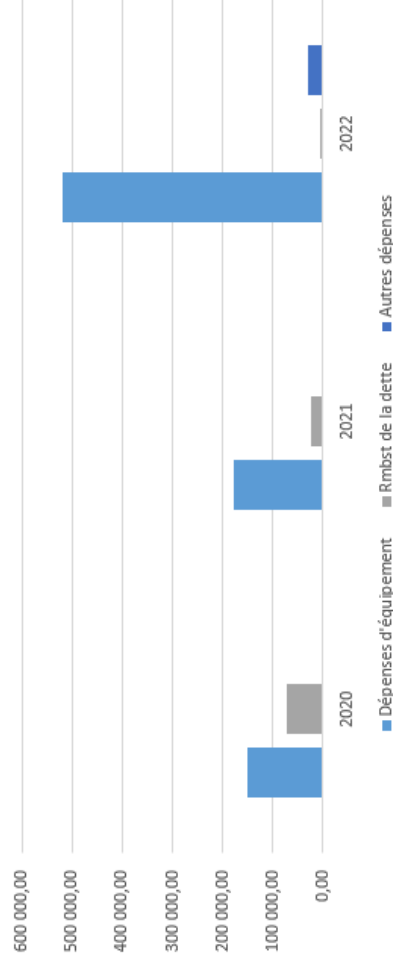


Chapitre	Libellé chapitre	Budgété 2020	Budgété 2021	Budget Primitif 2022
011	Charges à caractère général	2 874 370,38	2 954 140,23	3 451 662,40
012	Charges de personnel	219 000,00	225 000,00	230 000,00
014	Restitution taxe versement transport	0,00	0,00	0,00
65	Charges de gestion	0,00	1 000,00	1 000,00
66	Charges financières	4 100,00	3 000,00	2 300,00
67	Charges exceptionnelles	500,00	2 000,00	2 500,00
68	Dotations aux provisions	0,00	0,00	0,00
042	Opérations d'ordre entre section	47 000,00	46 500,00	38 599,45
023	Virement à la section investissement	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	196 000,00	230 000,00	460 000,00
	<b>Total dépenses de fonctionnement</b>	<b>3 340 970,38</b>	<b>3 461 640,23</b>	<b>4 186 061,85</b>
70	Produits des services	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	2 450 000,00	2 200 000,00	2 500 000,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00
75	Produits de gestion	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00
002	Excédent de Fct reporté	890 970,38	1 261 640,23	1 686 061,85
042	Opérations d'ordre entre section	0,00	0,00	0,00
	<b>Total recettes de fonctionnement</b>	<b>3 340 970,38</b>	<b>3 461 640,23</b>	<b>4 186 061,85</b>
	<b>Résultat / Equilibre</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

# BP 2022 Budget annexe Transports Transport urbain - Investissement

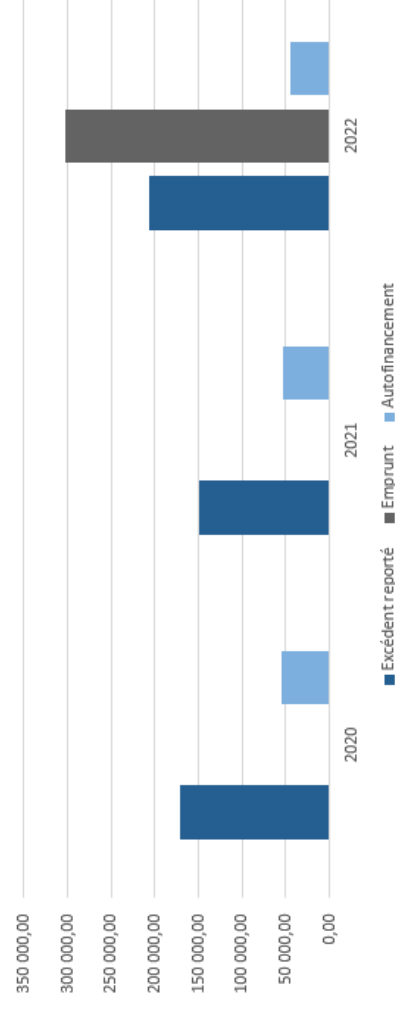
Chapitre	Libellé chapitre	Budgété 2020	Budgété 2021	Budget Primitif 2022
13	Subventions d'investissement reçues	0,00	0,00	0,00
16	Remboursement de la dette	55 500,00	18 000,00	4 800,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	115 364,69	143 439,09	505 000,00
001	Déficit d'investissement reporté	0,00	0,00	0,00
040	Opérations d'ordre entre section	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
	<b>Reports de travaux N-1 (RAR)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 930,00</b>
	<b>Total dépenses d'investissement</b>	<b>170 864,69</b>	<b>161 439,09</b>	<b>511 730,00</b>

Evolution des dépenses d'investissement



10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement reçues	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilés	0,00	0,00	301 921,44
001	Excédent d'investissement reporté	123 864,69	114 939,09	171 209,11
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00	0,00	0,00
040	Opérations d'ordre entre section	47 000,00	46 500,00	38 599,45
	<b>Reports de subv. N-1 (RAR)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>Total recettes d'investissement</b>	<b>170 864,69</b>	<b>161 439,09</b>	<b>511 730,00</b>
	<b>Résultat / Equilibre</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

Evolution des recettes d'investissement

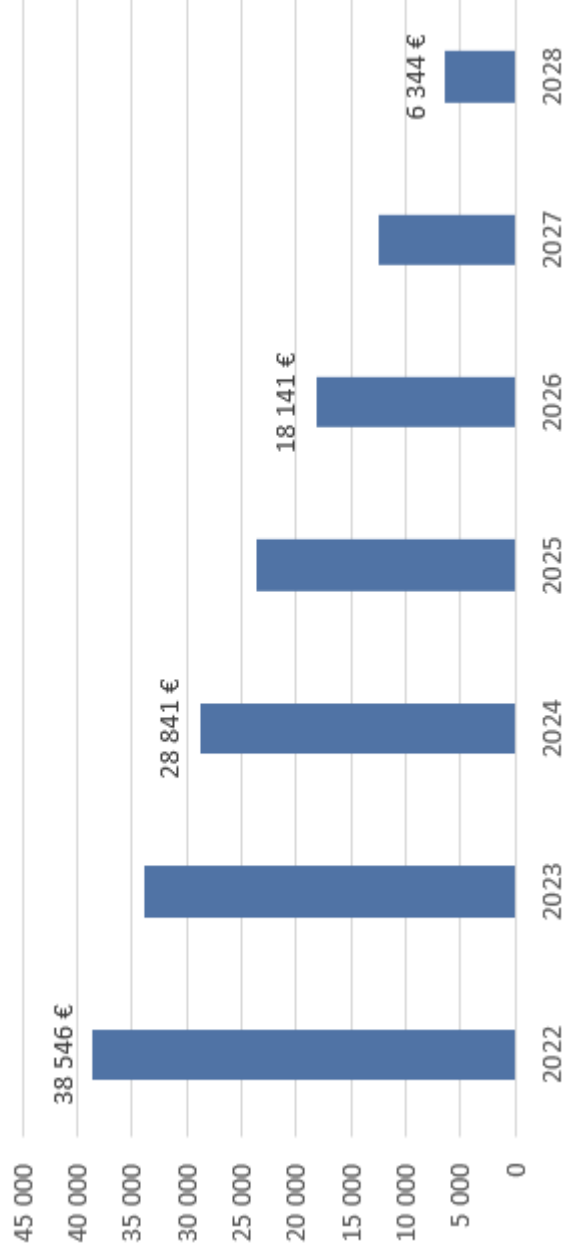


# BP 2022 Budget annexe Transports Situation de la Dette

Au 1<sup>er</sup> janvier 2022, l'encours de la dette est de 38546,24€

Exer.	Encours début	Amort.	Encours au 31/12
2022	38 546,24	4 734,24	33 812,00
2023	33 812,00	4 970,95	28 841,05
2024	28 841,05	5 219,50	23 621,55
2025	23 621,55	5 480,48	18 141,07
2026	18 141,07	5 754,48	12 386,59
2027	12 386,57	6 042,22	6 344,35
2028	6 344,35	6 344,35	0,00

Profil d'extinction de la dette - encours au 01/01 hors nouvel emprunt



**Achat matériel**

Nouveau logiciel - remplacement Pégase	TSCO	30 000,00 €	- €	- €	- €
Navette électrique	TURB	500 000,00 €			
<b>Total Acquisition de matériel</b>		<b>530 000,00 €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>

**Travaux**

Renouvellement de poteaux d'arrêts	TURB	5 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €
<b>Total Travaux</b>		<b>5 000,00 €</b>	<b>5 000,00 €</b>	<b>5 000,00 €</b>	<b>5 000,00 €</b>

<b>Total Dépenses</b>		<b>535 000,00 €</b>	<b>5 000,00 €</b>	<b>5 000,00 €</b>	<b>5 000,00 €</b>
-----------------------	--	---------------------	-------------------	-------------------	-------------------

### Transports urbain et interurbain

#### Bilan 2021

La desserte de la baignade naturelle de MONTAGNY-LES-BEAUNE a été renouvelée pour la troisième année consécutive. Elle a été mise en place du 7 juillet au 31 août et assurait la liaison entre la gare de BEAUNE et la baignade grâce à 8 arrêts. 377 voyages ont été réalisés sur les deux mois, chiffre constant par rapport à l'année précédente.

Mise en place d'une billettique dématérialisée sur le réseau de transport urbain par le biais d'une application sur smartphone.

#### Perspectives 2022

La démarche de renouvellement de la DSP au 1er avril 2023 a été engagée en 2021.

Le choix du mode de gestion en délégation de service public a été approuvé par le Conseil communautaire du 28 février 2022.

Le budget 2022 inclut l'acquisition d'un midibus électrique en complément de celui intégré en fin d'année 2021 dans le parc du délégataire. Ceci permettra la mise en place d'une nouvelle ligne de desserte décarbonée au printemps 2023.

## BP 2022 Budget annexe transports- Actualité

### Bilan 2021

Le marché de transport scolaire a été renouvelé en septembre 2021.

Le montant du lot 2 a été réduit sensiblement par le prestataire qui a répercuté l'amortissement de son parc d'autocars réemployé.

Le service de transport scolaire inclut 58 circuits (18 circuits primaires et 40 circuits secondaires) pour un total de 396 000 kilomètres réalisés en 2020. Une moyenne de 2 900 élèves ont été transportés en 2021, cette tendance est en baisse depuis quelques années.

Le coût moyen par élève inscrit est de l'ordre de 1 000 euros.

Les usagers du transport scolaire utilisent depuis 2016 le site internet mis à leur disposition pour la pré-inscription et le règlement. Les cartes de transport scolaire sont payées à plus de 90% via le site internet.

Un système de vidéosurveillance a été rajouté au système de géolocalisation déjà présent. Tous les véhicules en sont équipés.

### Perspectives 2022

Le budget 2022 prévoit le remplacement du logiciel vieillissant de gestion des inscriptions au transport scolaire PEGASE par une solution plus adaptée au fonctionnement du service.

Par ailleurs, la définition d'un schéma directeur des aménagements cyclables sera lancée.

## Conseil Communautaire du 28 Mars 2022

Date d'envoi de la convocation : 22 mars 2022  
 Nombre de Conseillers en exercice : 90  
 Nombre de Délégués titulaires ou suppléants présents : 59  
 Nombre de Procurations : 20  
 Nombre de Votants : 79

Envoyé en préfecture le 11/04/2022

Reçu en préfecture le 11/04/2022

Affiché le

SLOW

ID : 021-200006682-20220328-CC\_22\_031-DE

**Présidence de :** M. Alain SUGUENOT, Président

**Présents :** Titulaires : Mmes et MM. Maurice CHAPUIS, Bernard BATAULT, Jean-Luc BECQUET, Carole BERNHARD, Raphaël BOUILLET, Marie-France BRAVARD, Geffroy BRUNEL, Anne CAILLAUD, Jean-François CHAMPION, Xavier COSTE, Charlotte FOUGERE, Emmanuelle JEUNET-MANCY, Sophie LEFAIX, Virginie LEVIEL, Geneviève PELLETIER, Michel PIERRON, Philippe ROUX, Jonathan VION, Didier DURIAUX, Jean-Noël MORY, Sébastien LAURENT, Vittorio SPARTA, Gérard NAIRAT, Céline DANCER, Catherine PAPPAS, Jean-Claude BROUSSE, Arnaud GUICHARD, Didier SAINT-EVE, Jean-Christophe VALLET, Pierre BROUANT, Jean-Luc PETIT, Véronique RICHER, Jérôme FOL, Jean-Louis BAUDOIN, Jean-Paul BOURGOGNE, Pascal MALAQUIN, Jean-Paul ROY, Denis THOMAS, Richard ROCH, Jean-Pascal MONIN, Laurence BROCHOT, Gilles ARPAILLANGES, Gérard GREFFE, Michel QUINET, Serge GRAPPIN, Jacqueline METAIS, Sylvain JACOB, Eric SORDET, Daniel TRUCHOT, Daniel CARRIER, Jean MAREY, Pascal BOULEY,

**Suppléants :** M. Thierry DUBUISSON, (suppléant de M. Christian GHISLAIN – CORCELLES-LES-ARTS), M. Michel ROY (suppléant de M. DENIZOT Marc – CORMOT-VAUCHIGNON), Mme Marie-Claude BELORGEY (suppléante de M. Christian POULLEAU – MOLINOT), M. FOLLEAT Emmanuel (suppléant de M. Olivier MENAGER – PARIS-L'HOPITAL), Mme Sophie JACQUET (Suppléante de M. Jacques FROTEY – POMMARD),

**Délégués ayant donné procuration :**

M. Gérard ROY à M. Michel QUINET,  
 Mme Géraldine CHAMPANAY à Mme FOUGERE,  
 Mme Carole CHATEAU à M. Xavier COSTE,  
 M. Stéphane DAHLEN à M. Pierre BOLZE,  
 Mme Ariane DIERICKX à M. Jean-Luc BECQUET,  
 M. Alexis FAIVRE à M. Jean-Luc BECQUET,  
 M. Thibaut GLOAGUEN à Mme Anne CAILLAUD,  
 Mme Virginie LONGIN à Mme Virginie LEVIEL  
 Mme Olivia PUSSET, à Mme Marie-France BRAVARD,  
 M. Bernard REPOLT à M. Jean-François CHAMPION,  
 Mme Sihème REZIGUE à Mme Sophie LEFAIX,  
 M. Pascal HUGUENIN à M. Sylvain JACOB,  
 Mme Delphine SAVARY à M. Sébastien LAURENT,  
 Mme Patricia ROSSIGNOL à M. Gérard NAIRAT,  
 Mme Estelle BRUNAUD à M. Denis THOMAS,  
 M. Michel BOULEY à M. FOLLEAT,  
 Mme Corinne GARREAU à M. Jérôme FOL,  
 M. Guy DROMARD à M. Jean-Christophe VALLET,  
 M. Rémi CHAMPAUD à M. Denis THOMAS,  
 M. Guy VADROT à Mme Céline DANCER,

**Délégués absents non représentés :**

Mmes et MM. Rémy MORIN, Eric MONNOT, Virginie ROUXEL-SEGAUT, Richard BENINGER, Yves PYS, Sandrine ARRAULT, Olivier ATHANASE, Cyril DEREPIERRE, Cladio PAGNOTTA, Alexandra PASCAL, Michel MOINGEON.

**Secrétaire :** M. Pierre BOLZE



**VOTE DES TAUX DE FISCALITE 2022****RAPPORTEUR : M. CHAMPION**

Le Conseil Communautaire est, comme chaque année, appelé à délibérer sur l'évolution des taux de la fiscalité économique (Articles 1640 B et C, 1609 nonies C du Code général des impôts [CGI]), de la fiscalité des ménages (1636 B sexies et decies du CGI), de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (Articles 1520 et 1639 A du CGI) et du Versement Transport.

**1. La Fiscalité Economique**

Le taux de la Contribution Foncière des Entreprises (CFE) est actuellement de 22,19%. Ce taux restant en-deçà du taux appliqué par les autres Communautés de mêmes strates.

La réforme des impôts de production adoptée par la loi de finances pour 2021 prévoyait, pour les entreprises à compter de l'imposition 2021, une baisse de moitié du taux d'imposition à la CVAE et pour les locaux industriels une diminution de 50% de leur base imposable à la taxe foncière et à la CFE.

Cette mesure décidée par le gouvernement, même si elle est compensée, fait perdre la dynamique de cette ressource importante pour la communauté d'agglomération et porte atteinte à son autonomie financière.

Soucieuse de soutenir la relance économique, il est cependant proposé, pour 2022, de maintenir le taux à 22.19 %.

**2. La Fiscalité Ménages**

Les taux appliqués actuellement sur le territoire de la Communauté d'Agglomération sont issus directement des votes des deux Assemblées délibérantes antérieurement compétentes : de la Région pour le Foncier Non Bâti (1,17%) et du Département pour la Taxe d'Habitation (8,29%).

De plus, l'article 16 de la loi de finances pour 2020 reconduit jusqu'en 2022 les taux de taxe d'habitation (TH) appliqués en 2019.

Ainsi, l'EPCI ne peut plus se prononcer sur ce taux qui restera figé jusqu'à cette date, ce qui encore une fois porte atteinte à la dynamique de cette ressource (ainsi les évolutions porteront sur les seuls propriétaires) et à l'autonomie fiscale de la communauté d'agglomération.

Il est proposé, pour 2022, de maintenir à 1,8 % le taux de la Taxe sur le Foncier Bâti et à 1.17% le taux de la Taxe sur le Foncier Non Bâti à 1,17%.

Il est précisé que ces taux restent bien en-deçà des taux appliqués par les autres Communautés et que seul le taux de la Taxe sur le Foncier Bâti (en 2021 suite à la crise sanitaire) a évolué depuis la création de la communauté d'agglomération.

### 3. La Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères

Les taux appliqués en 2021 étaient de 9.90% pour la zone 1 (secteur hors Beaune) et 6.25% pour la zone 2 (Beaune), il est proposé de reconduire ces taux, à l'identique, pour 2022.

Zones	Taux
Zone 1 : 47 Communes du Pays Beaunois	9.90%
Zone 2 : BEAUNE	6,25%

### 4. Le Versement Transport

Le taux du versement transport a été fixé à 0,60% sur le territoire communautaire pour l'année 2018. Il est proposé de maintenir ce dernier à son taux actuel pour 2022 (0,60%). En effet, l'évolution du taux avait pour objectif d'équilibrer le service de Transport urbain, sans participation complémentaire de la collectivité, compte tenu du caractère commercial de cette activité. Le produit effectivement perçu en 2021 (2.7M d'euros) permettant cet équilibre, il est proposé de maintenir le taux du versement transport pour l'exercice à venir.

### DECISION


Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité,

➤ DECIDE de fixer les taux de fiscalité locale, pour l'année 2022, comme suit :

- Contribution Foncière des Entreprises (CFE)	22,19 %
- Taxe d'habitation	8,29 %
- Taxe sur le Foncier Bâti	1,8 %
- Taxe sur le Foncier Non Bâti	1,17 %
- Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères :	
<u>Zone 1</u> : Communes du Pays Beaunois	9,90 %
<u>Zone 2</u> : BEAUNE	6,25 %
- Versement Transport	0,60 %

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Pour extrait certifié conforme,  
LE PRESIDENT  
pour le PRESIDENT et par délégation  
LE DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES

Envoyé en préfecture le 11/04/2022
Reçu en préfecture le 11/04/2022
Affiché le 
ID : 021-200006682-20220328-CC_22_031-DE

Mickael BOITELLE



« La présente décision, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, de sa publication et/ ou de son affichage, d'un recours contentieux déposé auprès du Tribunal administratif de DIJON, 22 rue d'Assas 21000 DIJON ou via l'application télérecours citoyen ([www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)). Un recours gracieux peut également être formulé auprès de la Communauté d'Agglomération BEAUNE Cote et Sud, 14 rue Philippe TRINQUET, 21200 BEAUNE, étant précisé que celle-ci dispose d'un délai de deux mois pour répondre. Le silence gardé pendant deux mois vaut décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois. »

## Conseil Communautaire du 28 Mars 2022

Date d'envoi de la convocation : 22 mars 2022  
 Nombre de Conseillers en exercice : 90  
 Nombre de Délégués titulaires ou suppléants présents : 59  
 Nombre de Procurations : 20  
 Nombre de Votants : 79

Envoyé en préfecture le 11/04/2022

Reçu en préfecture le 11/04/2022

Affiché le

SLOW

ID : 021-200006682-20220328-CC\_22\_032-DE

**Présidence de :** M. Alain SUGUENOT, Président

**Présents :** Titulaires : Mmes et MM. Maurice CHAPUIS, Bernard BATAULT, Jean-Luc BECQUET, Carole BERNHARD, Raphaël BOUILLET, Marie-France BRAVARD, Geffroy BRUNEL, Anne CAILLAUD, Jean-François CHAMPION, Xavier COSTE, Charlotte FOUGERE, Emmanuelle JEUNET-MANCY, Sophie LEFAIX, Virginie LEVIEL, Geneviève PELLETIER, Michel PIERRON, Philippe ROUX, Jonathan VION, Didier DURIAUX, Jean-Noël MORY, Sébastien LAURENT, Vittorio SPARTA, Gérard NAIRAT, Céline DANCER, Catherine PAPPAS, Jean-Claude BROUSSE, Arnaud GUICHARD, Didier SAINT-EVE, Jean-Christophe VALLET, Pierre BROUANT, Jean-Luc PETIT, Véronique RICHER, Jérôme FOL, Jean-Louis BAUDOIN, Jean-Paul BOURGOGNE, Pascal MALAQUIN, Jean-Paul ROY, Denis THOMAS, Richard ROCH, Jean-Pascal MONIN, Laurence BROCHOT, Gilles ARPAILLANGES, Gérard GREFFE, Michel QUINET, Serge GRAPPIN, Jacqueline METAIS, Sylvain JACOB, Eric SORDET, Daniel TRUCHOT, Daniel CARRIER, Jean MAREY, Pascal BOULEY,

**Suppléants :** M. Thierry DUBUISSON, (suppléant de M. Christian GHISLAIN – CORCELLES-LES-ARTS), M. Michel ROY (suppléant de M. DENIZOT Marc – CORMOT-VAUCHIGNON), Mme Marie-Claude BELORGEY (suppléante de M. Christian POULLEAU – MOLINOT), M. FOLLEAT Emmanuel (suppléant de M. Olivier MENAGER – PARIS-L'HOPITAL), Mme Sophie JACQUET (Suppléante de M. Jacques FROTEY – POMMARD),

**Délégués ayant donné procuration :**

M. Gérard ROY à M. Michel QUINET,  
 Mme Géraldine CHAMPANAY à Mme FOUGERE,  
 Mme Carole CHATEAU à M. Xavier COSTE,  
 M. Stéphane DAHLEN à M. Pierre BOLZE,  
 Mme Ariane DIERICKX à M. Jean-Luc BECQUET,  
 M. Alexis FAIVRE à M. Jean-Luc BECQUET,  
 M. Thibaut GLOAGUEN à Mme Anne CAILLAUD,  
 Mme Virginie LONGIN à Mme Virginie LEVIEL  
 Mme Olivia PUSSET, à Mme Marie-France BRAVARD,  
 M. Bernard REPOLT à M. Jean-François CHAMPION,  
 Mme Sihème REZIGUE à Mme Sophie LEFAIX,  
 M. Pascal HUGUENIN à M. Sylvain JACOB,  
 Mme Delphine SAVARY à M. Sébastien LAURENT,  
 Mme Patricia ROSSIGNOL à M. Gérard NAIRAT,  
 Mme Estelle BRUNAUD à M. Denis THOMAS,  
 M. Michel BOULEY à M. FOLLEAT,  
 Mme Corinne GARREAU à M. Jérôme FOL,  
 M. Guy DROMARD à M. Jean-Christophe VALLET,  
 M. Rémi CHAMPAUD à M. Denis THOMAS,  
 M. Guy VADROT à Mme Céline DANCER,

**Délégués absents non représentés :**

Mmes et MM. Rémy MORIN, Eric MONNOT, Virginie ROUXEL-SEGAUT, Richard BENINGER, Yves PYS, Sandrine ARRAULT, Olivier ATHANASE, Cyril DEREPIERRE, Cladio PAGNOTTA, Alexandra PASCAL, Michel MOINGEON.

**Secrétaire :** M. Pierre BOLZE

**ACCOMPAGNEMENT FINANCIER AUX ASSOCIATIONS ET ORGANISMES PARTENAIRES**  
**RAPPORTEUR : M. CHAMPION**

La Communauté d'Agglomération est partenaire de divers organismes, ce qui se traduit par l'attribution de concours financiers aux formes juridiques suivantes :

- Subventions de fonctionnement,
- Contributions aux organismes dans lesquels elle est représentée,
- Cotisations forfaitaires.

Conformément à la loi n° 2000-31 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, et au décret n°2011-495 du 6 juin 2001 pris pour son application, il convient que le Conseil Communautaire se prononce sur les contributions accordées aux associations et organismes partenaires, en parallèle du vote du budget primitif 2022 présenté lors de la même séance.

En dépit de la baisse des dotations de l'Etat, la collectivité propose de maintenir un haut niveau de soutien financier aux associations du territoire. A cet effet, il est proposé au Conseil Communautaire :

- De se prononcer sur les subventions qu'il souhaite allouer aux différentes associations (cf Annexe 1 - A),
- De prendre acte des montants prévisionnels des contributions appelées par les organismes de regroupement dans lesquels siège l'EPCI (cf Annexe 1 - B),
- De reconduire ou non les adhésions forfaitaires aux organismes avec lesquels la Communauté d'Agglomération est partenaire sans pour autant y siéger (cf. Annexe 1 - C).

**DECISION**


Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- APPROUVE l'attribution des subventions allouées aux différentes associations, selon le détail annexé,
- PREND ACTE des montants prévisionnels des contributions, selon le détail annexé,
- APPROUVE la reconduction des adhésions forfaitaires, selon le détail annexé,
- AUTORISE le Président à signer les conventions avec les deux écoles de musique, selon l'annexe 2.

**ACCOMPAGNEMENT FINANCIER AUX ASSOCIATIONS ET ORGANISMES PARTENAIRES**  
**RAPPORTEUR : M. CHAMPION**

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Pour extrait certifié conforme,  
**LE PRESIDENT**  
pour le **PRESIDENT** et par délégation  
**LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DES SERVICES**

Envoyé en préfecture le 11/04/2022  
Reçu en préfecture le 11/04/2022  
Affiché le   
ID : 021-200006682-20220328-CC\_22\_032-DE

  
**Mickael BOITELLE**



« La présente décision, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, de sa publication et/ ou de son affichage, d'un recours contentieux déposé auprès du Tribunal administratif de DIJON, 22 rue d'Assas 21000 DIJON ou via l'application télérecours citoyen ([www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)). Un recours gracieux peut également être formulé auprès de la Communauté d'Agglomération BEAUNE Cote et Sud, 14 rue Philippe TRINQUET, 21200 BEAUNE, étant précisé que celle-ci dispose d'un délai de deux mois pour répondre. Le silence gardé pendant deux mois vaut décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois. »

BUDGET 2022 : SUBVENTIONS ET CONTRIBUTIONS AUX ASSOCIATIONS ET ORGANISMES PARTENAIRES Annexe 1

	Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé	Montant attribué 2018	Montant attribué 2019	Montant attribué 2020	Montant attribué 2021	Montant attribué en 2022	Ligne budgétaire	Observations
N	MUSIQUE	44 500,00 €	44 500,00 €	44 500,00 €	44 500,00 €	44 500,00 €	6574/MUSIQUE/MEURSAULT	Participation au financement de l'école de musique
N	MUSIQUE	50 000,00 €	52 000,00 €	52 000,00 €	52 000,00 €	52 000,00 €	6574/MUSIQUE/CHAGNY	Participation au financement de l'école de musique
E	MUSIQUE	5 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €	6574/MUSIQUE	Partenariat conservatoire (anciennement en "adhésion" annexe 1-C)
X	MUSIQUE	4 000,00 €	4 000,00 €	4 000,00 €	4 000,00 €	4 000,00 €	6574/MUSIQUE	Stage d'été (précédemment en fonctionnement courant du service)
E	MUSIQUE	14 000,00 €	14 000,00 €	14 000,00 €	15 000,00 €	15 000,00 €	6574/MUSIQUE	Partenariat conservatoire (anciennement en "adhésion" annexe 1-C)
E	PETITE ENFANCE	1 500,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €	6574/PE	pas de demande
1	DVPT ECO	5 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €	6574/ECO	Partenariat Région (Écologie économique aux entreprises) Etabli fin 2021
-	TOURISME	15 000,00 €	15 000,00 €	15 000,00 €	20 000,00 €	26 000,00 €	2043/ECO	pas de renouvellement de convention pour 2022
A	Déchets	138 500,00 €	141 000,00 €	452 000,00 €	1 500,00 €	1 48 500,00 €	6574/Déchets	

	Contributions aux organismes de regroupement (Adhésion / Substitution)	Montant attribué 2018	Montant attribué 2019	Montant attribué 2020	Montant attribué 2021	Montant demandé en 2022	Ligne budgétaire	Observations
A	RIVIERES	25 980,00 €	150 000,00 €	150 000,00 €	105 948,68 €	130 000,00 €	65548/ENV/ENV/RIVIERES	Regroupement des syndicats - 1 seule cotisation
N	RIVIERES	45 700,00 €					65548/ENV/ENV/RIVIERES	
N	RIVIERES	73 300,00 €					65548/ENV/ENV/RIVIERES	
E	RIVIERES	7 000,00 €			492,76 €	500	65548/ENV/ENV/RIVIERES	
X	RIVIERES	700,00 €					65548/ENV/ENV/RIVIERES	
E	ENFANCE	16 000,00 €	16 000,00 €	16 000,00 €	20 000,00 €	15 000,00 €	65548/ENFANCE/MARRANGES	Participation Cantine scolaire en substitution des 2 communes de la CABCS(montant fixe)
1	DECHETS/COM	1 180 000,00 €	1 195 000,00 €	1 250 000,00 €	1 422 505,00 €	1 524 000,00 €	65548/DECHETS/DECHETS	
-	TOURISME	1 300 000,00 €	1 350 000,00 €	1 350 000,00 €	1 050 000,00 €	1 200 000,00 €	65548/TOURISME	Taxe de Séjour Prévisionnelle N
B	TOURISME	130 735,00 €	110 766,45 €	270 256,84 €	12 456,00 €	100 531,55 €	65548/TOURISME	Reliquat Taxe de Séjour N-1
	Tourisme				150000			Subvention Equilibre
	TOURISME	60 000,00 €	67 000,00 €	121 958,10 €	111 657,49 €	111 657,49 €	673/Tourisme	
	SCOT	57 000,00 €	57 000,00 €	80 981,55 €	78 880,71 €	80 000,00 €	65548/SCOT	
	SPORT	2 896 415,00 €	2 945 766,45 €	3 294 196,49 €	2 894 660,14 €	3 216 689,04 €	65548/SAILE/CHAGNY	

659

	Adhésions - Cotisations > 1000 euros	Montant attribué 2018	Montant attribué 2019	Montant attribué 2020	Montant attribué 2021	Montant demandé de 2022	Ligne budgétaire	Observations
A	FOURRIERE	53 980,00 €	53 930,00 €	53 919,00 €				
N	FOURRIERE	10 796,00 €	10 786,00 €	12 940,56 €	12 776,32 €	12 943,00 €	6281/URBANISME	2021 Mise en place d'un marché avec nouveau montant de 1,1 €/hab en 2021 (contre 1€/hab), Population INSEE 2020 = 53 243.
X	URBANISME+BS1.U5185							Cotisation 2022 = 0,24€ * 53929 hbbs
E	URBANISME							PART VARIABLE 19478 selon délibération-5432 (compte tenu nombre de dossiers)
1	TOURISME	3 900,00 €	3 900,00 €	3 900,00 €	3 432,00 €	3 854,00 €	6281/TOURISME	
-	TOURISME	34 547,20 €	34 515,20 €	34 508,16 €	34 075,52 €	35 329,00 €	6281/TOURISME	0,64 € par habitant (Population DGF 2021 = 55201)
C	TOURISME	2 800,00 €	2 800,00 €	2 800,00 €	31,00 €	31,00 €	6281/TOURISME	Montant forfaitaire
DIVERS	Association des Maires de Côte d'Or	5 668,00 €	5 662,65 €	5 661,50 €	2 737,93 €	2 800,00 €	6281/ELUS	Cotisation 2022 = 0,105€ * 52958 (Insee 2018) hbbs
DIVERS	ADCF	6 984,00 €	7 622,00 €	7 543,00 €	6 752,00 €	6 750,00 €	6281/ELUS	1€/hab. Population INSEE 2021 communes 71 (6750 hab) (chagny et...)
DIVERS	Mission Locale du Chalonnais	46 270,00 €	46 308,00 €	46 376,00 €	45 951,00 €	45 954,00 €	6281/ELUS	1 €/hab pour 45 954hbbs (Population INSEE 2021 communes Côte d'
DIVERS	Mission Locale Rurale de BEAUNE	164 945,20 €	165 523,85 €	167 646,24 €	122 672,29 €	137 131,59 €		

Envoyé en préfecture le 11/04/2022

Reçu en préfecture le 11/04/2022

Affiché le



ID : 021-200006682-20220328-CC\_22\_032-DE



## CONVENTION ATTRIBUTIVE D'UNE SUBVENTION

- Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001, relatifs à la transparence financière des aides octroyées par les organismes publics,

- Vu la délibération du 25 juin 2017 relatif à l'intérêt communautaire des équipements culturels,

- Vu la demande de subvention présentée par l'association « Avenir musical Murisaltien »,

- Vu la délibération du Conseil de Communauté du 28 mars 2022 attribuant une subvention à l'Association « Avenir musical Murisaltien »,

Entre

La Communauté d'Agglomération BEAUNE, Côte et Sud, représentée par M. Alain SUGUENOT, Président, agissant en vertu de la délibération du Conseil Communautaire du 28 mars 2022, d'une part,

Et

L'Association « Avenir musical Murisaltien », représentée par M. Fabien COCHE, son Président, d'autre part,

**Il est convenu et arrêté ce qui suit :**

### **ARTICLE 1<sup>ER</sup> : OBJET**

La présente convention a pour objet de définir l'objet, le montant, les conditions d'utilisation et les modalités de paiement de la subvention attribuée par la Communauté d'Agglomération à l'Association « Avenir musical Murisaltien ».

### **ARTICLE 2 : MONTANT DE LA SUBVENTION**

La Communauté d'Agglomération attribue une subvention d'un montant de 44 500 euros, à l'Association pour l'opération suivante : enseignement musical.

### **ARTICLE 3 : CONDITIONS D'UTILISATION DE LA SUBVENTION**

Le bénéficiaire de la subvention s'engage à utiliser les sommes attribuées par la Communauté d'Agglomération conformément à l'objet de la subvention décrit dans le dossier de demande de subvention présenté à la Communauté d'Agglomération.

### **ARTICLE 4 : MODALITES DE PAIEMENT DE LA SUBVENTION**

La subvention sera versée en une fois après la signature de la présente convention.

### **ARTICLE 5 : PRESENTATION DES PIECES JUSTIFICATIVES ET MODALITES DE CONTROLE**

#### **5-1 : Compte-rendu financier**

Conformément à l'article 10 de la Loi du 12 avril 2000 susvisée, lorsque la subvention est affectée à une dépense déterminée, le bénéficiaire doit produire un compte-rendu financier qui atteste de la conformité des dépenses effectuées à l'objet de la subvention.

Ce compte-rendu financier est transmis à la Communauté d'Agglomération dans les six mois qui suivent la fin de l'exercice pour lequel la subvention est attribuée.

#### **5-2 : Contrôle de la collectivité**

En application de l'article L 1611-4 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), « toute association, œuvre ou entreprise ayant reçu une subvention peut être soumise au contrôle des délégués de la collectivité qui l'a accordée ».

A cet effet, la Communauté d'Agglomération peut se faire communiquer sur simple demande tout document attestant de la bonne utilisation de la subvention et procéder à toute vérification sur pièce ou sur place.

Conformément à l'article L 1611-4 du CGCT précité, l'association bénéficiaire de la subvention est également tenue de fournir à la Communauté d'Agglomération une copie certifiée de ses budgets et comptes de l'exercice écoulé ainsi que tout document faisant connaître les résultats de son activité.

Les comptes sont certifiés par un commissaire aux comptes pour les Associations qui en sont dotées.



**5-3 : communication**

**Le budget, les comptes de l'Association, le compte-rendu financier et la présente convention doivent être communiqués à toute personne qui en fait la demande selon les dispositions de l'article 10 de la Loi du 12 avril 2000 susvisée.**

**ARTICLE 6 : DUREE**

**La présente convention est établie pour l'année 2022 et entre en vigueur à compter de sa date de signature par l'ensemble des parties.**

**Elle prend fin par le versement du solde de la subvention à l'Association, par la résiliation de la convention à l'initiative de l'Association en cas de renoncement à la subvention ou par la résiliation par la Communauté d'Agglomération en cas de non-respect par l'Association des engagements inscrits dans la présente convention.**

**La résiliation de la convention (à l'initiative de l'Association ou de la Communauté d'Agglomération) prend effet un mois après sa notification par lettre recommandée avec accusé de réception.**

**Fait à BEAUNE, le**

**Le Président  
de l'Association  
« Avenir musical Murisaltien »**

**Fabien COCHE**

**Le Président  
de la Communauté d'Agglomération  
BEAUNE, Côte et Sud**

**Alain SUGUENOT**



communauté d'agglomération  
www.beaunecotesud.com

## CONVENTION ATTRIBUTIVE D'UNE SUBVENTION

- Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001, relatifs à la transparence financière des aides octroyées par les organismes publics,
- Vu la délibération du 25 juin 2017 relatif à l'intérêt communautaire des équipements culturels,
- Vu la demande de subvention présentée par l'association « Ecole de Musique de CHAGNY »,
- Vu la délibération du Conseil de Communauté du 28 mars 2028 attribuant une subvention à l'Association « Ecole de Musique de CHAGNY »,

Entre

La Communauté d'Agglomération BEAUNE, Côte et Sud, représentée par M. Alain SUGUENOT, Président, agissant en vertu de la délibération du Conseil Communautaire du 28 mars 2022, d'une part,

Et

L'Association « Ecole de Musique de CHAGNY », représentée par M. Bernard BOUVIER, son Président, d'autre part,

**Il est convenu et arrêté ce qui suit :**

### **ARTICLE 1<sup>ER</sup> : OBJET**

La présente convention a pour objet de définir l'objet, le montant, les conditions d'utilisation et les modalités de paiement de la subvention attribuée par la Communauté d'Agglomération à l'Association « Ecole de Musique de CHAGNY ».

### **ARTICLE 2 : MONTANT DE LA SUBVENTION**

La Communauté d'Agglomération attribue une subvention d'un montant de 52 000 euros à l'Association pour l'opération suivante : enseignement musical.

### **ARTICLE 3 : CONDITIONS D'UTILISATION DE LA SUBVENTION**

Le bénéficiaire de la subvention s'engage à utiliser les sommes attribuées par la Communauté d'Agglomération conformément à l'objet de la subvention décrit dans le dossier de demande de subvention présenté à la Communauté d'Agglomération.

### **ARTICLE 4 : MODALITES DE PAIEMENT DE LA SUBVENTION**

La subvention sera versée en une fois après la signature de la présente convention.

### **ARTICLE 5 : PRESENTATION DES PIECES JUSTIFICATIVES ET MODALITES DE CONTROLE**

#### **5-1 : Compte-rendu financier**

Conformément à l'article 10 de la Loi du 12 avril 2000 susvisée, lorsque la subvention est affectée à une dépense déterminée, le bénéficiaire doit produire un compte-rendu financier qui atteste de la conformité des dépenses effectuées à l'objet de la subvention.

Ce compte-rendu financier est transmis à la Communauté d'Agglomération dans les six mois qui suivent la fin de l'exercice pour lequel la subvention est attribuée.

#### **5-2 : Contrôle de la collectivité**

En application de l'article L 1611-4 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), « toute association, œuvre ou entreprise ayant reçu une subvention peut être soumise au contrôle des délégués de la collectivité qui l'a accordée ».

A cet effet, la Communauté d'Agglomération peut se faire communiquer sur simple demande tout document attestant de la bonne utilisation de la subvention et procéder à toute vérification sur pièce ou sur place.

Conformément à l'article L 1611-4 du CGCT précité, l'association bénéficiaire de la subvention est également tenue de fournir à la Communauté d'Agglomération une copie certifiée de ses budgets et comptes de l'exercice écoulé ainsi que tout document faisant connaître les résultats de son activité.

Les comptes sont certifiés par un commissaire aux comptes pour les Associations qui en sont dotées.

**5-3 : communication**

Le budget, les comptes de l'Association, le compte-rendu financier et la présente convention doivent être communiqués à toute personne qui en fait la demande selon les dispositions de l'article 10 de la Loi du 12 avril 2000 susvisée.

**ARTICLE 6 : DUREE**

La présente convention est établie pour l'année 2022 et entre en vigueur à compter de sa date de signature par l'ensemble des parties.

Elle prend fin par le versement du solde de la subvention à l'Association, par la résiliation de la convention à l'initiative de l'Association en cas de renoncement à la subvention ou par la résiliation par la Communauté d'Agglomération en cas de non-respect par l'Association des engagements inscrits dans la présente convention.

La résiliation de la convention (à l'initiative de l'Association ou de la Communauté d'Agglomération) prend effet un mois après sa notification par lettre recommandée avec accusé de réception.

Fait à BEAUNE, le

Le Président  
de l'Association  
« Ecole de Musique de CHAGNY »

**Bernard BOUVIER**

Le Président  
de la Communauté d'Agglomération  
BEAUNE, Côte et Sud

**Alain SUGUENOT**

## Conseil Communautaire du 28 Mars 2022

Date d'envoi de la convocation : 22 mars 2022  
 Nombre de Conseillers en exercice : 90  
 Nombre de Délégués titulaires ou suppléants présents : 59  
 Nombre de Procurations : 20  
 Nombre de Votants : 79

**Présidence de :** M. Alain SUGUENOT, Président

**Présents :** Titulaires : Mmes et MM. Maurice CHAPUIS, Bernard BATTAULT, Jean-Luc BECQUET, Carole BERNHARD, Raphaël BOUILLET, Marie-France BRAVARD, Geffroy BRUNEL, Anne CAILLAUD, Jean-François CHAMPION, Xavier COSTE, Charlotte FOUGERE, Emmanuelle JEUNET-MANCY, Sophie LEFAIX, Virginie LEVIEL, Geneviève PELLETIER, Michel PIERRON, Philippe ROUX, Jonathan VION, Didier DURIAUX, Jean-Noël MORY, Sébastien LAURENT, Vittorio SPARTA, Gérard NAIRAT, Céline DANCER, Catherine PAPPAS, Jean-Claude BROUSSE, Arnaud GUICHARD, Didier SAINT-EVE, Jean-Christophe VALLET, Pierre BROUANT, Jean-Luc PETIT, Véronique RICHER, Jérôme FOL, Jean-Louis BAUDOIN, Jean-Paul BOURGOGNE, Pascal MALAQUIN, Jean-Paul ROY, Denis THOMAS, Richard ROCH, Jean-Pascal MONIN, Laurence BROCHOT, Gilles ARPAILLANGES, Gérard GREFFE, Michel QUINET, Serge GRAPPIN, Jacqueline METAIS, Sylvain JACOB, Eric SORDET, Daniel TRUCHOT, Daniel CARRIER, Jean MAREY, Pascal BOULEY,

**Suppléants :** M. Thierry DUBUISSON, (suppléant de M. Christian GHISLAIN – CORCELLES-LES-ARTS), M. Michel ROY (suppléant de M. DENIZOT Marc – CORMOT-VAUCHIGNON), Mme Marie-Claude BELORGEY (suppléante de M. Christian POULLEAU – MOLINOT), M. FOLLEAT Emmanuel (suppléant de M. Olivier MENAGER – PARIS-L'HOPITAL), Mme Sophie JACQUET (Suppléante de M. Jacques FROTEY – POMMARD),

**Délégués ayant donné procuration :**

M. Gérard ROY à M. Michel QUINET,  
 Mme Géraldine CHAMPANAY à Mme FOUGERE,  
 Mme Carole CHATEAU à M. Xavier COSTE,  
 M. Stéphane DAHLEN à M. Pierre BOLZE,  
 Mme Ariane DIERICKX à M. Jean-Luc BECQUET,  
 M. Alexis FAIVRE à M. Jean-Luc BECQUET,  
 M. Thibaut GLOAGUEN à Mme Anne CAILLAUD,  
 Mme Virginie LONGIN à Mme Virginie LEVIEL  
 Mme Olivia PUSSET, à Mme Marie-France BRAVARD,  
 M. Bernard REPOLT à M. Jean-François CHAMPION,  
 Mme Sihème REZIGUE à Mme Sophie LEFAIX,  
 M. Pascal HUGUENIN à M. Sylvain JACOB,  
 Mme Delphine SAVARY à M. Sébastien LAURENT,  
 Mme Patricia ROSSIGNOL à M. Gérard NAIRAT,  
 Mme Estelle BRUNAUD à M. Denis THOMAS,  
 M. Michel BOULEY à M. FOLLEAT,  
 Mme Corinne GARREAU à M. Jérôme FOL,  
 M. Guy DROMARD à M. Jean-Christophe VALLET,  
 M. Rémi CHAMPAUD à M. Denis THOMAS,  
 M. Guy VADROT à Mme Céline DANCER,

**Délégués absents non représentés :**

Mmes et MM. Rémy MORIN, Eric MONNOT, Virginie ROUXEL-SEGAUT, Richard BENINGER, Yves PYS, Sandrine ARRAULT, Olivier ATHANASE, Cyril DEREPIERRE, Cladio PAGNOTTA, Alexandra PASCAL, Michel MOINGEON.

**Secrétaire :** M. Pierre BOLZE

**AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT****RAPPORTEUR : M. CHAMPION**

Pour engager des dépenses d'investissement qui seront réalisées sur plusieurs exercices, la collectivité doit inscrire en vertu du principe d'annualité budgétaire la totalité de la dépense la 1ère année puis fractionner d'une année sur l'autre le solde des crédits de trésorerie nécessaire à l'exécution des travaux ou acquisitions conformément aux articles L. 2311-3-1, R. 2311-9 et L. 5211-36 du Code général des collectivités territoriales

La procédure des Autorisations de Programme et des Crédits de Paiement (AP/CP), qui constitue une dérogation à ce principe d'annualité, permet de planifier la mise en œuvre des investissements sur le plan financier mais aussi organisationnel et logistique, en respectant les règles d'engagement.

Elle favorise la gestion pluriannuelle des investissements et permet d'améliorer la visibilité financière des engagements financiers de la collectivité à moyen terme.

Les Autorisations de Programme (AP) constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements. Elles demeurent valables sans limitation de durée jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation. Elles peuvent être révisées chaque année.

Les Crédits de Paiement (CP) constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées durant l'exercice, pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme. Le budget de l'année N ne tient compte que des CP nécessaires dans le cadre de l'exercice.

Chaque Autorisation de Programme comporte la réalisation prévisionnelle par exercice des crédits de paiement.

Les Autorisations de Programme et leurs révisions éventuelles sont présentées et votées par le Conseil Communautaire, par délibérations distinctes, lors de l'adoption du budget de l'exercice et des décisions modificatives :

- la délibération initiale fixe l'enveloppe globale de la dépense ainsi que sa répartition dans le temps ; dès cette délibération, l'exécution peut commencer (signature d'un marché par exemple),
- toutes modifications (révision, annulation, clôture) doivent faire l'objet d'une délibération ; le suivi des AP/CP est également retracé dans une annexe au moment du vote du budget et du compte administratif et, à chaque délibération budgétaire (décisions modificatives) en cas de modification des AP/CP.

En début d'exercice budgétaire, les dépenses d'investissement rattachées à une Autorisation de Programme peuvent être liquidées et mandatées jusqu'au vote du Budget (dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture de l'autorisation de programme).

Il est proposé au Conseil Communautaire d'ouvrir pour 2022 les Autorisations de Programme et Crédits de Paiement (AP/CP), de les modifier et de les clôturer pour tenir compte de l'état d'avancement des différents projets récapitulés sur les tableaux joints en annexe 1 à 3.

## DECISION

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- APPROUVE les créations, modifications et clôtures des APCP dont le détail est communiqué en annexe 1 à 3.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Pour extrait certifié conforme,  
LE PRÉSIDENT  
pour le PRÉSIDENT et par délégation  
LE DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES

Mickael BOITELLE



Envoyé en préfecture le 11/04/2022

Reçu en préfecture le 11/04/2022

Affiché le

**SLOW**

ID : 021-200006682-20220328-CC\_22\_033-DE

« La présente décision, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, de sa publication et/ ou de son affichage, d'un recours contentieux déposé auprès du Tribunal administratif de DIJON, 22 rue d'Assas 21000 DIJON ou via l'application télérecours citoyen ([www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)). Un recours gracieux peut également être formulé auprès de la Communauté d'Agglomération BEAUNE Cote et Sud, 14 rue Philippe TRINQUET, 21200 BEAUNE, étant précisé que celle-ci dispose d'un délai de deux mois pour répondre. Le silence gardé pendant deux mois vaut décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois. »

## Suivi des Autorisations de programme (AP)

Exercice 2022

Annexe 1 - Situation et révision des AP en cours

N = 2022

N-1 = 2021

N° AP	Année de création	Programme	N° Opération	Opération	Evolution de l'AP	Valeurs AP	Credits de paiement		Réalisations		Credits de paiement budgétaires					Montant de l'AP				
							Réalisé à l'avant N-1 (avant 2020)	Réalisé N-1 (2021)	Engagements reportés sur N (2022)	Evolution des CP	2022	2023	2024	2025	Total CP					
2013-06	2013	Programme Local de l'Habitat A clôturer en 2023	2013-061	Aides à la rénovation de logements communaux	AP initiale Révisions antérieures à N Révision N Total AP en cours	180 000,00 44 858,62 0,00 224 858,62						0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	224 858,62	224 858,62		
2013-06	2013	Programme Local de l'Habitat A clôturer en 2023	2013-063	Aide au portage foncier	AP initiale Révisions antérieures à N Révision N Total AP en cours	525 000,00 -202 790,27 0,00 322 209,73						0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	322 209,73	322 209,73	
2013-06	2013	Programme Local de l'Habitat A clôturer en 2023	2013-064	Aides directes aux particuliers (2016)	AP initiale Révisions antérieures à N Révision N Total AP en cours	0,00 64 048,56 -10 000,00 54 048,56						0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	54 048,56	54 048,56	
2013-06	2013	Programme Local de l'Habitat A clôturer en 2023	2013-065	Eco-quartiers (2016)	AP initiale Révisions antérieures à N Révision N Total AP en cours	0,00 80 000,00 0,00 80 000,00						0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	80 000,00	80 000,00	
2016-02	2016	Véloroute BEAUNE VIGNOLES			AP initiale Révisions antérieures à N Révision N Total AP en cours	289 000,00 190 085,51 0,00 479 085,51						50 000,00	90 000,00	90 000,00	90 000,00	0,00	0,00	479 085,51	479 085,51	
2017-01	2017	Travaux d'accessibilité ADAP			AP initiale Révisions antérieures à N Révision N Total AP en cours	857 987,00 121 379,50 78 618,83 1 058 165,33						0,00	363 591,00	363 591,00	0,00	0,00	0,00	1 058 165,33	1 058 165,33	
2017-04	2017	Construction COSEC NOLAY			AP initiale Révisions antérieures à N Révision N Total AP en cours	2 550 000,00 2 208 254,40 1 430 558,00 6 188 812,40						3 619 000,00	802 756,00	2 719 680,00	934 103,00	934 103,00	1 115 280,00	1 115 280,00	6 188 812,40	6 188 812,40
2017-05	2017	Rénovation d'échetterie MEURSAULT NOLAY			AP initiale Révisions antérieures à N Révision N Total AP en cours	2 504 000,00 130 935,00 -871 580,00 1 763 255,00						0,00	862 000,00	718 000,00	718 000,00	0,00	0,00	1 763 255,00	1 763 255,00	

B  
P  
U  
R  
D  
I  
G  
N  
E  
C  
T  
I  
P  
A  
L



Suivi des Autorisations de programme (AP)  
Exercice 2022

## Annexe 1 - Situation et révision des AP en cours

N° AP	Année de création	Programme	N° Opération	Opération	Autorisation de programme		Réalisation		Crédits de paiement budgétaires					Montant de l'AP							
					Valeurs AP	Crédits de paiement	Réalisé antérieur N-1 (avant 2020)	Réalisé N-1 (2021)	Engagements reportés sur N (2022)	Evolution des CP	2022	2023	2024		2025	Total CP					
2017-11		Fonds local de rénovation énergétique			AP Initiale	200 000,00															
					Révisions antérieures à N	-11 738,86															
					Révision N	0,00															
					Total AP en cours	188 261,14		32 500,00	0,00	0,00	0,00	5 500,00	5 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	188 261,14	188 261,14	
2018-01		Construction structure périscolaire SAVIGNY			AP Initiale	950 000,00															
					Révisions antérieures à N	1 569 010,00															
					Révision N	42 113,76															
					Total AP en cours	2 561 123,76		209 586,70	0,00	0,00	2 192 965,00	650 829,00	650 829,00	920 145,00	702 930,00	702 930,00	0,00	0,00	2 561 123,76	2 561 123,76	
2020-04		BASE NAUTIQUE MONTAGNY			AP Initiale	800 000,00															
					Révisions antérieures à N	0,00															
					Révision N	0,00															
					Total AP en cours	800 000,00		0,00	0,00	0,00	400 000,00	400 000,00	400 000,00	400 000,00	400 000,00	0,00	0,00	800 000,00	800 000,00		
2020-05		Rénovation piste d'athlétisme JD			AP Initiale	550 000,00															
					Révisions antérieures à N	200 000,00															
					Révision N	184 752,00															
					Total AP en cours	934 752,00		20 070,00	0,00	5 408 000,00	650 000,00	900 000,00	250 000,00	900 000,00	0,00	0,00	0,00	934 752,00	934 752,00		
2018-02		Création complexe sportif secteur Nord/Est (LADOUX)			AP Initiale	3 650 000,00															
					Révisions antérieures à N	1 877 389,08															
					Révision N	264 763,00															
					Total AP en cours	5 792 152,08		81 769,08	34 743,74	176 876,26	2 660 177,00	2 838 586,00	2 838 586,00	171 818,00	2 838 586,00	0,00	0,00	5 792 152,08	5 792 152,08		
2021-02		Voie cyclable SAVIGNY BEAUNE (MOE+ TRAVAUX)			AP Initiale	948 000,00															
					Révisions antérieures à N	0,00															
					Révision N	-16 782,00															
					Total AP en cours	931 218,00		1 188,00	45 030,00	828 000,00	50 000,00	835 000,00	835 000,00	0,00	0,00	0,00	931 218,00	931 218,00			
2021-05		Parking de Covotourage Pésage Sud			AP Initiale	1 510 000,00															
					Révisions antérieures à N	0,00															
					Révision N	1 899 590,46															
					Total AP en cours	3 409 590,46		92 011,03	59 579,43	2 000 000,00	3 160 000,00	3 160 000,00	407 000,00	98 000,00	0,00	0,00	0,00	3 409 590,46	3 409 590,46		
2021-06		Aides à la rénovation de logements communaux (Nvx programme)	2021-061	Aides à la rénovation de logements communaux (Nvx programme)	AP Initiale	180 000,00															
					Révisions antérieures à N	0,00															
					Révision N	22 000,00															
					Total AP en cours	202 000,00		0,00	11 000,00	30 000,00	110 000,00	110 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	202 000,00	202 000,00		
2021-06		Programme Local de l'Habitat	2021-062	Aides à la réalisation de villages d'habitats	AP Initiale	320 000,00															
					Révisions antérieures à N	0,00															
					Révision N	-80 000,00															
					Total AP en cours	240 000,00		0,00	80 000,00	80 000,00	80 000,00	80 000,00	80 000,00	80 000,00	80 000,00	0,00	0,00	240 000,00	240 000,00		
2021-06		Programme Local de l'Habitat	2021-063	Adaptation des logements - maintiens à domicile	AP Initiale	50 000,00															
					Révisions antérieures à N	0,00															
					Révision N	-20 000,00															
					Total AP en cours	30 000,00		0,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00	20 000,00	20 000,00	0,00	0,00	30 000,00	30 000,00		
2021-06		Programme Local de l'Habitat	2021-064	Opérations d'habitats exemplaires (Ancien aide éco quartiers)	AP Initiale	240 000,00															
					Révisions antérieures à N	0,00															
					Révision N	0,00															
					Total AP en cours	240 000,00		0,00	80 000,00	80 000,00	80 000,00	80 000,00	80 000,00	80 000,00	80 000,00	0,00	0,00	240 000,00	240 000,00		

## Suivi des Autorisations de programme (AP)

Exercice 2022

Annexe 1 - Situation et révision des AP en cours

N-1 = 2021

N = 2022

N° AP	Année de création	Programme	Autorisation de programme		Evolution de l'AP	Valeurs AP	Crédits de paiement		Réalizations		Crédits de paiement budgétaires					Montant de l'AP	
			N° Opération	Opération			Révisé à l'avant N-1 (avant 2020)	Réalisé N-1 (2021)	Engagements reportés sur N (2022)	Evolution des CP	2022	2023	2024	2025	Total CP		
2021-06	2021	Programme Local de l'Habitat	2021-065	Aide au portage foncier	AP Initiale Révisions antérieures à N Révision N Total AP en cours	300 000,00 0,00 300 000,00				CP prévus Demande BP N Révision N CP à inscrire au BP N	300 000,00 300 000,00 300 000,00	0,00 0,00 0,00	0,00 0,00 0,00	0,00 0,00 0,00	0,00	300 000,00	300 000,00
2021-06	2021	Programme Local de l'Habitat	2021-066	Aide au portage foncier	AP Initiale Révisions antérieures à N Révision N Total AP en cours	200 000,00 90 000,00 290 000,00				CP prévus Demande BP N Révision N CP à inscrire au BP N	70 000,00 192 772,00 122 772,00 192 772,00	45 368,06 97 238,00 51 860,00 97 238,00	0,00 0,00 0,00 0,00	0,00 0,00 0,00 0,00	0,00	290 000,00	290 000,00



Suivi des Autorisations de programme (AP)  
Exercice 2022  
Annexe 2 - AP à créer

Budget	Autorisation de programme			Crédits de paiement par année							
	N° AP	Nature	Programme	N° Opération	Opération	Montant de l'AP	2022	2023	2024	2025	Total CP
INFRA/MOBILITE	2022-04	2135	Pôle multimodal sud création d'un passage inférieur RD1074			1 500 000,00 €	212 000,00 €	780 000,00 €	508 000,00 €		1 500 000,00 €

A mettre à jour

## Suivi des Autorisations de programme (AP)

Exercice 2022

## Annexe 3 - AP à clôturer

N° AP	Année de création	Programme	N° Opération	Opération	Evolution de l'AP	Valeurs AP	Crédits de paiement		Réalizations		Crédits de paiement budgétaires					Montant de l'AP				
							Réalisé antérieur N-1	Réalisé N-1	Engagements reportés sur N	Evolution des CP	2022	2023	2024	2025	Total CP					
2013-05	2013	Véloroutes	2013-051	Véloroutes THURY	AP initiale	280 000,00														
					Révisions antérieures à N	-23 087,18														
					Révision N	0,00														
					<b>Total AP en cours</b>	<b>256 912,82</b>											<b>256 912,82</b>			
2013-05	2013	Véloroutes	2013-051	Véloroutes BEAUNE-CHAGNY	AP initiale	1 000 000,00														
					Révisions antérieures à N	-639 855,28														
					Révision N	-45 000,00														
					<b>Total AP en cours</b>	<b>315 144,72</b>											<b>315 144,72</b>			
2013-05	2013	Véloroutes	2013-052	Véloroutes BEAUNE-STE MARIE	AP initiale	800 000,00														
					Révisions antérieures à N	565 258,93														
					Révision N	0,00														
					<b>Total AP en cours</b>	<b>1 365 258,93</b>											<b>1 365 258,93</b>			

118205,04  
-118205,04

Suivi des Autorisations de programme (AP)  
Exercice 2022  
Annexe 1 - Situation et révision des AP en cours

N° AP	Année de création	Programme	N-1 = 2021		N = 2022		Credits de paiement budgétaires						Montant de l'AP										
			N° Operation	Operation	Evolution de l'AP	Valeur AP	Crédits de paiement	Réalisé antérieur à N-1 (avant 2020)	Realisations Réalisé N-1 (29 décembre 2021)	Engagements (Décembre 2021) reportés sur N (2022)	Evolution des CP	2022		2023	2024	2025	2026	Total CP					



Suivi des Autorisations de programme (AP)  
Exercice 2022  
Annexe 1 - Situation et révision des AP en cours

N° AP	Année de création	Programme	Autorisation de programme		Opération	Evolution de l'AP	Valeurs AP	Crédits de paiement		Crédits de paiement budgétaires							Total CP	Montant de l'AP						
			N° Opération	Opération				Réalisations	Engagements	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026								
								Réalisé N-1 (avant 2020)	Réalisé N-1 (29 décembre 2021)	2021		2022		2023		2024		2025		2026				
2016-04	2016	Rehabilitation de divers réseaux MEURSAULT				AP Initiale Révisions antérieures à N Révision N Total AP en cours	2 680 000,00 -1 267 731,41 -449 316 1 611 825,23	989 203,11	170 282,04	16 340,08	CP à inscrire au BP N	0,00	436 000,00	436 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 611 825,23	1 611 825,23	
2017-06	2017	Création bassins tampons				AP Initiale Révisions antérieures à N Révision N Total AP en cours	3 890 000,00 3 416 454,23 -603 893,63 6 702 560,60	417 004,99	75 721,77	209 832,84	CP à inscrire au BP N	0,00	1 430 000,00	1 430 000,00	0,00	3 310 000,00	1 300 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 702 560,60	6 702 560,60
2019-03	2019	Etude diagnostique NOLAY				AP Initiale Révisions antérieures à N Révision N Total AP en cours	855 000,00 130 000,00 3 688 556 1 043 588,56	0,00	348 692,52	44 886,04	CP à inscrire au BP N	0,00	550 000,00	100 000,00	0,00	100 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 043 588,56	1 043 588,56
2020-01	2020	CORCELLES EBAY - Création de réseau d'assainissement				AP Initiale Révisions antérieures à N Révision N Total AP en cours	3 520 000,00 37 000,00 591,50 3 557 591,50	0,00	73 520,83	72 076,67	CP à inscrire au BP N	0,00	1 540 000,00	942 000,00	0,00	2 030 000,00	852 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 557 591,50	3 557 591,50
2020-02	2020	AUXEY - Trx raccordement à la station de MEURSAULT				AP Initiale Révisions antérieures à N Révision N Total AP en cours	1 375 200,00 80 000,00 132 000,00 1 577 200,00	0,00	0,00	0,00	CP à inscrire au BP N	0,00	275 200,00	800 000,00	0,00	800 000,00	300 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 577 200,00	1 577 200,00
2021-01	2021	La Rochepot-Création réseau et station				AP Initiale Révisions antérieures à N Révision N Total AP en cours	1 510 000,00 0,00 500 000,00 2 090 000,00	0,00	0,00	0,00	CP à inscrire au BP N	0,00	930 000,00	530 000,00	50 000,00	650 000,00	750 000,00	640 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 090 000,00	2 090 000,00
2017-07	2017	Renouvellement réseaux SANTENAY				AP Initiale Révisions antérieures à N Révision N Total AP en cours	1 065 000,00 -36 672,43 5 043,00 1 033 417,57	653 377,57	0,00	5 046,00	CP à inscrire au BP N	0,00	275 000,00	100 000,00	0,00	275 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 033 417,57	1 033 417,57
2018-03	2018	Création station de traitement pesticides CHAGNY				AP Initiale Révisions antérieures à N Révision N Total AP en cours	2 600 000,00 -1 090 736,20 -22 033,95 1 487 229,85	924 033,54	0,00	368 199,75	194 996,56	CP à inscrire au BP N	0,00	20 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 487 229,85	1 487 229,85
2021-03		Auxey- Renouvellement conduite				AP Initiale Révisions antérieures à N Révision N Total AP en cours	230 000,00 -26 000,00 0,00 210 000,00	0,00	0,00	0,00	CP à inscrire au BP N	0,00	110 000,00	110 000,00	0,00	110 000,00	100 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	210 000,00	210 000,00

**Suivi des Autorisations de programme (AP)  
Exercice 2022**  
Annexe 1 - Situation et révision des AP en cours


N° AP	Année de création	Programme	N° Opération	Opération	N = 2021			N-1 = 2021			2022							Montant de l'AP	
					Autorisation de programme			Réalizations			Credits de paiement budgétaires								
					Crédits de paiement	Réalisé antérieur à N-1 (avant 2020)	Réalisé N-1 (29 décembre 2021)	Engagements (Décembre 2021) reportés sur N (2022)	Evolution des CP	2022	2023	2024	2025	2026	Total CP				
2020-03	Eau Affermage	CORCELLES EBATY - Création de réseau d'eau			AP Initiale	900 000,00			CP prévus	300 000,00 €	300 000,00	200 000,00							
					Révisions antérieures à N	0,00			Demande BP N	150 000,00	300 000,00	300 000,00							
					Révision N	-150 000,00					0,00	100 000,00	0,00						
					<b>Total AP en cours</b>	<b>750 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>CP à inscrire au BP N</b>	<b>150 000,00</b>	<b>300 000,00</b>	<b>300 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>750 000,00</b>
2021-04		Chaudenay-Mimande (avec Trvx Corcelles-Ebaty)			AP Initiale	282 000,00			CP prévus	94 000,00	94 000,00	94 000,00							
					Révisions antérieures à N	0,00			Demande BP N	0,00	34 000,00	114 000,00	134 000,00						
					Révision N	0,00					-94 000,00	20 000,00	134 000,00	0,00					
					<b>Total AP en cours</b>	<b>282 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>CP à inscrire au BP N</b>	<b>0,00</b>	<b>34 000,00</b>	<b>114 000,00</b>	<b>134 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>282 000,00</b>	<b>282 000,00</b>
2019-02	ASST REGIE	modernisation filtre presse + étude CHAGNY			AP Initiale	450 000,00			CP prévus	100 000,00	350 000,00								
					Révisions antérieures à N	64 256,83			Demande BP N	75 000,00	250 000,00	250 000,00							
					Révision N	131 740,00					-100 000,00	250 000,00	0,00						
					<b>Total AP en cours</b>	<b>645 996,83</b>	<b>11 044,28</b>	<b>56 740,00</b>	<b>CP à inscrire au BP N</b>	<b>75 000,00</b>	<b>250 000,00</b>	<b>250 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>645 996,83</b>	<b>645 996,83</b>



Suivi des Autorisations de programme (AP)  
Exercice 2022  
Annexe 2 - AP à créer

Budget	Autorisation de programme											
	N° AP	Nature	Programme	N° Opération	Opération	Montant de l'AP	2022	2023	2024	2025	2026	Total CP
ASST AFFERMAGE	2022-01	21532	MMA MEURSAULT 2022-2026:			940 000,00 €	150 000,00 €	205 000,00 €	255 000,00 €	150 000,00 €	180 000,00 €	940 000,00 €
EAU REGIE	2022-02	21531	CHAGNY 2022-2025			430 000,00 €	75 000,00 €	185 000,00 €	85 000,00 €	85 000,00 €	0,00 €	430 000,00 €
ASST REGIE	2022-03	2031	SD CHAGNY-CHANGE-CHAUDENAY-PARIS L'HOPITAL/THURY			220 000,00 €		135 000,00 €	55 000,00 €	30 000,00 €	0,00 €	220 000,00 €


678

Envoyé en préfecture le 11/04/2022  
Reçu en préfecture le 11/04/2022  
Affiché le   
ID : 021-200006682-20220328-CC\_22\_033-DE

Suivi des Autorisations de programme (AP)  
Exercice 2021  
Annexe 3 - AP à clôturer

N = 2020 N-1 = 2019

N° AP	Année de création	Autorisation de programme			Crédits de paiement	Réalités		Engagements reportés sur N	Crédits de paiement budgétaires					Montant de l'AP
		Programme	N° Opération	Opération		Evolution de l'AP	Valeurs AP		Réalisé antérieur N-1	Réalisé N-1	Evolution des CP	2021	2022	
BUDGET PRINCIPAL														
BUDGET ASSA														

Envoyé en préfecture le 11/04/2022  
 Reçu en préfecture le 11/04/2022  
 Affiché le   
 ID : 021-200006682-20220328-CC\_22\_033-DE

Suivi des Autorisations de programme (AP)  
 Exercice 2021  
 Annexe 3 - AP à clôturer

N° AP	Année de création	N = 2020		N-1 = 2019		Evolution de l'AP	Valeurs AP	Crédits de paiement		Réalizations			Crédits de paiement budgétaires					Montant de l'AP	
		Programme	N° Opération	Opération	Evolution de l'AP			Réalisé antérieur N-1	Réalisé N-1	Engagements reportés sur N	Evolution des CP	2021	2022	2023	2024	Total CP			

118205 04  
 -118205 04

## Conseil Communautaire du 28 Mars 2022

Date d'envoi de la convocation : 22 mars 2022

Nombre de Conseillers en exercice : 90

Nombre de Délégués titulaires ou suppléants présents : 59

Nombre de Procurations : 20

Nombre de Votants : 79

**Présidence de :** M. Alain SUGUENOT, Président**Présents :** Titulaires : Mmes et MM. Maurice CHAPUIS, Bernard BATTAULT, Jean-Luc BECQUET, Carole BERNHARD, Raphaël BOUILLET, Marie-France BRAVARD, Geffroy BRUNEL, Anne CAILLAUD, Jean-François CHAMPION, Xavier COSTE, Charlotte FOUGERE, Emmanuelle JEUNET-MANCY, Sophie LEFAIX, Virginie LEVIEL, Geneviève PELLETIER, Michel PIERRON, Philippe ROUX, Jonathan VION, Didier DURIAUX, Jean-Noël MORY, Sébastien LAURENT, Vittorio SPARTA, Gérard NAIRAT, Céline DANCER, Catherine PAPPAS, Jean-Claude BROUSSE, Arnaud GUICHARD, Didier SAINT-EVE, Jean-Christophe VALLET, Pierre BROUANT, Jean-Luc PETIT, Véronique RICHER, Jérôme FOL, Jean-Louis BAUDOIN, Jean-Paul BOURGOGNE, Pascal MALAQUIN, Jean-Paul ROY, Denis THOMAS, Richard ROCH, Jean-Pascal MONIN, Laurence BROCHOT, Gilles ARPAILLANGES, Gérard GREFFE, Michel QUINET, Serge GRAPPIN, Jacqueline METAIS, Sylvain JACOB, Eric SORDET, Daniel TRUCHOT, Daniel CARRIER, Jean MAREY, Pascal BOULEY,**Suppléants :** M. Thierry DUBUISSON, (suppléant de M. Christian GHISLAIN – CORCELLES-LES-ARTS), M. Michel ROY (suppléant de M. DENIZOT Marc – CORMOT-VAUCHIGNON), Mme Marie-Claude BELORGEY (suppléante de M. Christian POULLEAU – MOLINOT), M. FOLLEAT Emmanuel (suppléant de M. Olivier MENAGER – PARIS-L'HOPITAL), Mme Sophie JACQUET (Suppléante de M. Jacques FROTEY – POMMARD),**Délégués ayant donné procuration :**M. Gérard ROY à M. Michel QUINET,  
Mme Géraldine CHAMPANAY à Mme FOUGERE,  
Mme Carole CHATEAU à M. Xavier COSTE,  
M. Stéphane DAHLEN à M. Pierre BOLZE,  
Mme Ariane DIERICKX à M. Jean-Luc BECQUET,  
M. Alexis FAIVRE à M. Jean-Luc BECQUET,  
M. Thibaut GLOAGUEN à Mme Anne CAILLAUD,  
Mme Virginie LONGIN à Mme Virginie LEVIEL  
Mme Olivia PUSSET, à Mme Marie-France BRAVARD,  
M. Bernard REPOLT à M. Jean-François CHAMPION,  
Mme Sihème REZIGUE à Mme Sophie LEFAIX,  
M. Pascal HUGUENIN à M. Sylvain JACOB,  
Mme Delphine SAVARY à M. Sébastien LAURENT,  
Mme Patricia ROSSIGNOL à M. Gérard NAIRAT,  
Mme Estelle BRUNAUD à M. Denis THOMAS,  
M. Michel BOULEY à M. FOLLEAT,  
Mme Corinne GARREAU à M. Jérôme FOL,  
M. Guy DROMARD à M. Jean-Christophe VALLET,  
M. Rémi CHAMPAUD à M. Denis THOMAS,  
M. Guy VADROT à Mme Céline DANCER,**Délégués absents non représentés :**

Mmes et MM. Rémy MORIN, Eric MONNOT, Virginie ROUXEL-SEGAUT, Richard BENINGER, Yves PYS, Sandrine ARRAULT, Olivier ATHANASE, Cyril DEREPIERRE, Cladio PAGNOTTA, Alexandra PASCAL, Michel MOINGEON.

**Secrétaire :** M. Pierre BOLZE

**PROVISIONS POUR RISQUE D'IMPAYES****RAPPORTEUR : M. CHAMPION**

Envoyé en préfecture le 11/04/2022

Reçu en préfecture le 11/04/2022

Affiché le



ID : 021-200006682-20220328-CC\_22\_034-DE

Selon les règles de la comptabilité publique, une provision doit être constituée lorsque le recouvrement des dettes sur comptes de tiers est compromis, malgré les diligences faites par le comptable public. La provision est constituée à hauteur du risque d'irrécouvrabilité estimé par la collectivité à partir des éléments d'information communiqués par le comptable public. Ainsi, à la demande du Trésorier communautaire de Nuits Saint Georges, il conviendrait de provisionner, au titre des risques évoqués ci-dessus, les sommes suivantes :

1. Budget général (402) :
  - a. Provision constituée pour 19 898.86€
  - b. Reprise sur provision antérieure pour 19 211.22€
  
2. Budget Assainissement Régie (404) :
  - a. Provision constituée pour 15 465.84€
  - b. Reprise sur provision antérieure pour 21 506.95€
  
3. Budget Eau Régie (414) :
  - a. Provision constituée pour 21 292.47 €
  - b. Reprise sur provision antérieure pour 23 066.87 €
  
4. Budget Transport (403) :
  - a. Provision constituée pour 179 €
  
5. Budget Spanc (406) :
  - a. Provision constituée pour 250 €

La liste détaillée des créances concernées par les nouvelles provisions est jointe en annexe. La constitution des provisions sera effectuée en dépense au compte 68 correspondant de chaque budget, et la reprise sur provisions antérieures en recette au compte 78 correspondant.

**DECISION**


Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- APPROUVE les constitutions et reprises de provisions pour risques présentées en annexe.

**PROVISIONS POUR RISQUE D'IMPAYES**  
**RAPPORTEUR : M. CHAMPION**

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Pour extrait certifié conforme,  
**LE PRESIDENT**  
pour le **PRESIDENT** et par délégation  
**LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DES SERVICES**

Envoyé en préfecture le 11/04/2022  
Reçu en préfecture le 11/04/2022  
Affiché le   
ID : 021-200006682-20220328-CC\_22\_034-DE

  
Mickael BOITELLE



« La présente décision, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, de sa publication et/ ou de son affichage, d'un recours contentieux déposé auprès du Tribunal administratif de DIJON, 22 rue d'Assas 21000 DIJON ou via l'application télérecours citoyen ([www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)). Un recours gracieux peut également être formulé auprès de la Communauté d'Agglomération BEAUNE Cote et Sud, 14 rue Philippe TRINQUET, 21200 BEAUNE, étant précisé que celle-ci dispose d'un délai de deux mois pour répondre. Le silence gardé pendant deux mois vaut décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois. »

**Tableau de suivi des provisions créances douteuses**  
**Budget principal**  
**402**

		Compte: 6817					7817					
Tiers	Commune	Type	Objet	N° Titre	Montant provision	Année de provision	N° délibération	Montant ANV ou PRP	Année ANV	N° délibération ANV	N° délibération reprise Prov.	Reprise sur provision
					19 211,22							
					19 898,86	2022			2022			19 211,22
					<b>19 211,22</b>			<b>Reprise sur provision</b>				<b>19 211,22</b>

<i>Demande de provision en cours TPM à débiter</i>		19 898,86
--	--	-----------

<i>Provision totale en cours</i>		<b>19 898,86</b>
----------------------------------	--	------------------

**Tableau de suivi des provisions créances douteuses**  
**Transports**  
**403**

Compte: 6817					Compte: 7817		
Tiers	Commune	Type	Objet	N° Titre	Montant provision	Année de provision	N° délibération
BORDERE EMMA	MONTAGNY LES BEAUNE				89,50		
MICHEL VALERIE	AHUN (23)				89,50		
<b>Provision constituée</b>					<b>179,00</b>		

<i>Demande de provision en cours TPM à délibérer</i>	<b>0,00</b>
<i>Provision totale en cours</i>	<b>0,00</b>

Montant ANV ou PRP	Année ANV	N° délibération ANV	N° délibération reprise Prov.	Reprise sur provision
	2022			179,00
<b>Reprise sur provision</b>				<b>179,00</b>

<i>Reprise à prévoir</i>	<b>179,00</b>
--------------------------	---------------

685

Envoyé en préfecture le 11/04/2022  
 Reçu en préfecture le 11/04/2022  
 Affiché le   
 ID : 021-200006682-20220328-CC\_22\_034-DE



**Tableau de suivi des provisions créances douteuses**  
Assainissement Régie  
404

		Compte: 6817					7817					
Tiers	Commune	Type	Objet	N° Titre	Montant provision	Année de provision	N° délibération	Montant ANV ou PRP	Année ANV	N° délibération ANV	N° délibération reprise Prov.	Reprise sur provision
			Factures assainissement		21 506,95							21 506,95
liste 2022			Factures assainissement		15 465,84	2022						
					<b>21 506,95</b>			<b>Reprise sur provision</b>				<b>21 506,95</b>

*Demande de provision en cours TPM à délibérer*      align="right">15 465,84

*Provision totale en cours*      align="right">**15 465,84**

Reprise à prévoir      align="right">**21 506,95**

Tableau de suivi des provisions créances douteuses  
Assainissement Affermage  
405

		Compte: 6817					7817					
Tiers	Commune	Type	Objet	N° Titre	Montant provision	Année de provision	N° délibération	Montant ANV ou PRP	Année ANV	N° délibération ANV	N° délibération reprise Prov.	Reprise sur provision
<b>Provision constituée</b>					<b>0,00</b>							<b>0,00</b>

<b>Provision existante</b>	<b>0,00</b>
----------------------------	-------------

<i>Demande de provision en cours TPM à délibérer</i>	
--	--

<i>Provision totale en cours</i>	<i>0,00</i>
----------------------------------	-------------

Reprise à prévoir	0,00
-------------------	------

**687**

Tableau de suivi des provisions créances douteuses  
 SPANC  
 406

Compte: 6817

Tiers	Commune	Type	Objet	N° Titre	Montant provision	Année de provision	N° délibération
CALVO Guillaume					125,00		
NOTAIRES ASSOCIES LAMOUR					125,00		
<b>Provision constituée</b>					<b>250,00</b>		


<i>Demande de provision en cours TPM à délibérer</i>	
<i>Provision totale en cours</i>	<b>0,00</b>

Compte: 7817

Montant ANV ou PRP	Année ANV	N° délibération ANV	N° délibération reprise Prov.	Reprise sur provision
	2022			250,00
<b>Reprise sur provision</b>				<b>250,00</b>

<b>Reprise à prévoir</b>	<b>250,00</b>
--------------------------	---------------

688

Envoyé en préfecture le 11/04/2022  
 Reçu en préfecture le 11/04/2022  
 Affiché le   
 ID : 021-200006682-20220328-CC\_22\_034-DE

**Tableau de suivi des provisions créances douteuses**  
**Eau Régie**  
**414**

		Compte: 6817					7817					
Tiers	Commune	Type	Objet	N° Titre	Montant provision	Année de provision	N° délibération	Montant ANV ou PRP	Année ANV	N° délibération ANV	N° délibération reprise Prov.	Reprise sur provision
					23 066,87							23 066,87
liste 2022					21 292,47				2022			
<b>Provision constituée</b>												
					<b>23 066,87</b>				<b>Reprise sur provision</b>			

<i>Demande de provision en cours TPM à délibérer</i>					21 292,47
--	--	--	--	--	-----------

<i>Provision totale en cours</i>					<b>21 292,47</b>
----------------------------------	--	--	--	--	------------------

<i>Reprise à prévoir</i>					<b>23 066,87</b>
--------------------------	--	--	--	--	------------------

Tableau de suivi des provisions créances douteuses  
 Eau Affermage  
 415

Compte: 6817

Tiers	Commune	Type	Objet	N° Titre	Montant provision	Année de provision	N° délibération
Provision constituée					0,00€		

Provision existante 0,00€


Demande de provision en cours TPM à débiter

Provision totale en cours 0,00€

Compte: 7817

Montant ANV ou PRP	Année ANV	N° délibération ANV	N° délibération reprise Prov.	Reprise sur provision
Reprise sur provision				0,00€

Reprise à prévoir 690

Envoyé en préfecture le 11/04/2022  
 Reçu en préfecture le 11/04/2022  
 Affiché le   
 ID : 021-200006682-20220328-CC\_22\_034-DE

## Conseil Communautaire du 28 Mars 2022

Date d'envoi de la convocation : 22 mars 2022

Nombre de Conseillers en exercice : 90

Nombre de Délégués titulaires ou suppléants présents : 59

Nombre de Procurations : 20

Nombre de Votants : 79

**Présidence de :** M. Alain SUGUENOT, Président**Présents :** *Titulaires* : Mmes et MM. Maurice CHAPUIS, Bernard BATTAULT, Jean-Luc BECQUET, Carole BERNHARD, Raphaël BOUILLET, Marie-France BRAVARD, Geffroy BRUNEL, Anne CAILLAUD, Jean-François CHAMPION, Xavier COSTE, Charlotte FOUGERE, Emmanuelle JEUNET-MANCY, Sophie LEFAIX, Virginie LEVIEL, Geneviève PELLETIER, Michel PIERRON, Philippe ROUX, Jonathan VION, Didier DURIAUX, Jean-Noël MORY, Sébastien LAURENT, Vittorio SPARTA, Gérard NAIRAT, Céline DANCER, Catherine PAPPAS, Jean-Claude BROUSSE, Arnaud GUICHARD, Didier SAINT-EVE, Jean-Christophe VALLET, Pierre BROUANT, Jean-Luc PETIT, Véronique RICHER, Jérôme FOL, Jean-Louis BAUDOIN, Jean-Paul BOURGOGNE, Pascal MALAQUIN, Jean-Paul ROY, Denis THOMAS, Richard ROCH, Jean-Pascal MONIN, Laurence BROCHOT, Gilles ARPAILLANGES, Gérard GREFFE, Michel QUINET, Serge GRAPPIN, Jacqueline METAIS, Sylvain JACOB, Eric SORDET, Daniel TRUCHOT, Daniel CARRIER, Jean MAREY, Pascal BOULEY,**Suppléants :** M. Thierry DUBUISSON, (suppléant de M. Christian GHISLAIN – CORCELLES-LES-ARTS), M. Michel ROY (suppléant de M. DENIZOT Marc – CORMOT-VAUCHIGNON), Mme Marie-Claude BELORGEY (suppléante de M. Christian POULLEAU – MOLINOT), M. FOLLEAT Emmanuel (suppléant de M. Olivier MENAGER – PARIS-L'HOPITAL), Mme Sophie JACQUET (Suppléante de M. Jacques FROTEY – POMMARD),**Délégués ayant donné procuration :**M. Gérard ROY à M. Michel QUINET,  
Mme Géraldine CHAMPANAY à Mme FOUGERE,  
Mme Carole CHATEAU à M. Xavier COSTE,  
M. Stéphane DAHLEN à M. Pierre BOLZE,  
Mme Ariane DIERICKX à M. Jean-Luc BECQUET,  
M. Alexis FAIVRE à M. Jean-Luc BECQUET,  
M. Thibaut GLOAGUEN à Mme Anne CAILLAUD,  
Mme Virginie LONGIN à Mme Virginie LEVIEL  
Mme Olivia PUSSET, à Mme Marie-France BRAVARD,  
M. Bernard REPOLT à M. Jean-François CHAMPION,  
Mme Sihème REZIGUE à Mme Sophie LEFAIX,  
M. Pascal HUGUENIN à M. Sylvain JACOB,  
Mme Delphine SAVARY à M. Sébastien LAURENT,  
Mme Patricia ROSSIGNOL à M. Gérard NAIRAT,  
Mme Estelle BRUNAUD à M. Denis THOMAS,  
M. Michel BOULEY à M. FOLLEAT,  
Mme Corinne GARREAU à M. Jérôme FOL,  
M. Guy DROMARD à M. Jean-Christophe VALLET,  
M. Rémi CHAMPAUD à M. Denis THOMAS,  
M. Guy VADROT à Mme Céline DANCER,**Délégués absents non représentés :**

Mmes et MM. Rémy MORIN, Eric MONNOT, Virginie ROUXEL-SEGAUT, Richard BENINGER, Yves PYS, Sandrine ARRAULT, Olivier ATHANASE, Cyril DEREPIERRE, Cladio PAGNOTTA, Alexandra PASCAL, Michel MOINGEON.

**Secrétaire :** M. Pierre BOLZE

**APPROBATION DES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION****RAPPORTEUR : M. CHAMPION**

Lors de sa séance du 6 avril 2021 (délibération CC/21/047), le Conseil communautaire a approuvé pour chaque commune le montant des Attributions de compensation.

En l'absence de nouveau transfert de compétence depuis cette date, ces montants sont reconduits pour l'année 2022.

Le montant détaillé par commune figure en annexe.

**DECISION**

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- APPROUVE, pour chaque commune, le montant des attributions de Compensation tel qu'il figure en annexe,
- AUTORISE le Président ou son représentant à faire toute démarche et à signer tous documents relatifs à ce dossier.


Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Pour extrait certifié conforme,  
LE PRESIDENT  
pour le PRESIDENT et par délégation  
LE DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES



Mickael BOITELLE



<p>Envoyé en préfecture le 11/04/2022 Reçu en préfecture le 11/04/2022 Affiché le  ID : 021-200006682-20220328-CC_22_035-DE</p>
--

« La présente décision, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, de sa publication et/ ou de son affichage, d'un recours contentieux déposé auprès du Tribunal administratif de DIJON, 22 rue d'Assas 21000 DIJON ou via l'application télérecours citoyen ([www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)). Un recours gracieux peut également être formulé auprès de la Communauté d'Agglomération BEAUNE Cote et Sud, 14 rue Philippe TRINQUET, 21200 BEAUNE, étant précisé que celle-ci dispose d'un délai de deux mois pour répondre. Le silence gardé pendant deux mois vaut décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois. »





## Conseil Communautaire du 28 Mars 2022

Date d'envoi de la convocation : 22 mars 2022  
 Nombre de Conseillers en exercice : 90  
 Nombre de Délégués titulaires ou suppléants présents : 59  
 Nombre de Procurations : 20  
 Nombre de Votants : 79

Envoyé en préfecture le 11/04/2022

Reçu en préfecture le 11/04/2022

Affiché le

SLOW

ID : 021-200006682-20220328-CC\_22\_036-DE

**Présidence de :** M. Alain SUGUENOT, Président

**Présents :** Titulaires : Mmes et MM. Maurice CHAPUIS, Bernard BATTAULT, Jean-Luc BECQUET, Carole BERNHARD, Raphaël BOUILLET, Marie-France BRAVARD, Geffroy BRUNEL, Anne CAILLAUD, Jean-François CHAMPION, Xavier COSTE, Charlotte FOUGERE, Emmanuelle JEUNET-MANCY, Sophie LEFAIX, Virginie LEVIEL, Geneviève PELLETIER, Michel PIERRON, Philippe ROUX, Jonathan VION, Didier DURIAUX, Jean-Noël MORY, Sébastien LAURENT, Vittorio SPARTA, Gérard NAIRAT, Céline DANCER, Catherine PAPPAS, Jean-Claude BROUSSE, Arnaud GUICHARD, Didier SAINT-EVE, Jean-Christophe VALLET, Pierre BROUANT, Jean-Luc PETIT, Véronique RICHER, Jérôme FOL, Jean-Louis BAUDOIN, Jean-Paul BOURGOGNE, Pascal MALAQUIN, Jean-Paul ROY, Denis THOMAS, Richard ROCH, Jean-Pascal MONIN, Laurence BROCHOT, Gilles ARPAILLANGES, Gérard GREFFE, Michel QUINET, Serge GRAPPIN, Jacqueline METAIS, Sylvain JACOB, Eric SORDET, Daniel TRUCHOT, Daniel CARRIER, Jean MAREY, Pascal BOULEY,

**Suppléants :** M. Thierry DUBUISSON, (suppléant de M. Christian GHISLAIN – CORCELLES-LES-ARTS), M. Michel ROY (suppléant de M. DENIZOT Marc – CORMOT-VAUCHIGNON), Mme Marie-Claude BELORGEY (suppléante de M. Christian POULLEAU – MOLINOT), M. FOLLEAT Emmanuel (suppléant de M. Olivier MENAGER – PARIS-L'HOPITAL), Mme Sophie JACQUET (Suppléante de M. Jacques FROTEY – POMMARD),

**Délégués ayant donné procuration :**

M. Gérard ROY à M. Michel QUINET,  
 Mme Géraldine CHAMPANAY à Mme FOUGERE,  
 Mme Carole CHATEAU à M. Xavier COSTE,  
 M. Stéphane DAHLEN à M. Pierre BOLZE,  
 Mme Ariane DIERICKX à M. Jean-Luc BECQUET,  
 M. Alexis FAIVRE à M. Jean-Luc BECQUET,  
 M. Thibaut GLOAGUEN à Mme Anne CAILLAUD,  
 Mme Virginie LONGIN à Mme Virginie LEVIEL  
 Mme Olivia PUSSET, à Mme Marie-France BRAVARD,  
 M. Bernard REPOLT à M. Jean-François CHAMPION,  
 Mme Sihème REZIGUE à Mme Sophie LEFAIX,  
 M. Pascal HUGUENIN à M. Sylvain JACOB,  
 Mme Delphine SAVARY à M. Sébastien LAURENT,  
 Mme Patricia ROSSIGNOL à M. Gérard NAIRAT,  
 Mme Estelle BRUNAUD à M. Denis THOMAS,  
 M. Michel BOULEY à M. FOLLEAT,  
 Mme Corinne GARREAU à M. Jérôme FOL,  
 M. Guy DROMARD à M. Jean-Christophe VALLET,  
 M. Rémi CHAMPAUD à M. Denis THOMAS,  
 M. Guy VADROT à Mme Céline DANCER,

**Délégués absents non représentés :**

Mmes et MM. Rémy MORIN, Eric MONNOT, Virginie ROUXEL-SEGAUT, Richard BENINGER, Yves PYS, Sandrine ARRAULT, Olivier ATHANASE, Cyril DEREPIERRE, Cladio PAGNOTTA, Alexandra PASCAL, Michel MOINGEON.

**Secrétaire :** M. Pierre BOLZE

**CONVENTION DE FACTURATION ET REVERSEMENT DE LA REDEVANCE  
ASSAINISSEMENT POUR LA COMMUNE DE CHAUDENAY**  
**RAPPORTEUR : M. CHAMPION**

Lors de sa séance du 16 décembre 2010 (délibération 10-461), le Conseil communautaire a approuvé que la facturation et le recouvrement, à l'exclusion des procédures contentieuses, de la redevance eau potable et assainissement collectif soient confiées toutes deux à la Lyonnaise des Eaux. Ceci par souci de simplification pour l'utilisateur de la commune de Chaudenay. Cette convention est arrivée à son terme.

Le conseil syndical du syndicat intercommunal des eaux de la basse Dheune a confié la gestion de son service d'eau potable à la société Suez Eau France par délibération en date du 25 novembre 2021. Le contrat de délégation de service public d'exploitation du service d'eau potable d'une durée de 7 ans et 6 mois démarre le 1<sup>er</sup> janvier 2022.

A l'instar de ce qui était pratiqué sur l'ancien contrat et conformément à l'article 9.3 (présenté en annexe), il a été convenu que Suez Eau France, en tant que délégataire du service eau potable, procède à la facturation du service assainissement (part délégataire/prestataire et recouvrement de la surtaxe assainissement de la commune de Chaudenay).

Afin d'encadrer les relations avec Suez et la communauté d'agglomération, il convient d'établir une convention de facturation et de recouvrement dont le projet est joint en annexe.

**DECISION**

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité,


- DECIDE de confier la facturation et le recouvrement de la redevance assainissement de la commune de Chaudenay à Suez,
- AUTORISE le Président ou son représentant à faire toute démarche et à signer la convention jointe.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Pour extrait certifié conforme,  
LE PRÉSIDENT  
pour le PRÉSIDENT et par délégation  
LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DES SERVICES

Mickael BOITELLE



<p>Envoyé en préfecture le 11/04/2022 Reçu en préfecture le 11/04/2022 Affiché le  ID : 021-200006682-20220328-CC_22_036-DE</p>
--

« La présente décision, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, de sa publication et/ ou de son affichage, d'un recours contentieux déposé auprès du Tribunal administratif de DIJON, 22 rue d'Assas 21000 DIJON ou via l'application télérecours citoyen ([www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)). Un recours gracieux peut également être formulé auprès de la Communauté d'Agglomération BEAUNE Cote et Sud, 14 rue Philippe TRINQUET, 21200 BEAUNE, étant précisé que celle-ci dispose d'un délai de deux mois pour répondre. Le silence gardé pendant deux mois vaut décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois. »

**CONVENTION****pour le recouvrement des redevances****d'assainissement collectif de la commune de CHAUDENAY  
(Communauté d'Agglomération Beaune Côte & Sud)****Entre :**

La société Suez Eau France dont le siège social est à Tour CB 21, 16 place de l'Iris, 92040 PARIS LA DEFENSE, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro SIREN 410 034 607, représentée par Madame Emilie LE GOFF agissant en qualité de Directrice d'Agence Saône et Loire Jura, agissant en cette qualité en vertu des pouvoirs qui lui ont été délégués, ci-après, dénommée « le concessionnaire eau »,

**d'une part,****et :**

La Communauté d'Agglomération Beaune Côte & Sud dont le siège social est à 14, rue Philippe Trinquet 21200 BEAUNE, immatriculée sous le numéro SIREN 200006682, représentée par Monsieur Alain SUGUENOT agissant en qualité de Président, en vertu des pouvoirs qu'il détient par délibération en date du \_\_/\_\_/20\_\_, ci-après, dénommée « le gestionnaire assainissement »,

**d'autre part.****Il a été exposé ce qui suit :**

La Société SUEZ EAU FRANCE assure, aux termes d'un contrat de délégation de service public conclu le 01/01/2022, la gestion du service de distribution publique d'eau potable du Syndicat Intercommunal des Eaux de la BASSE DHEUNE.

Tout service d'assainissement doit donner lieu à la perception d'une redevance assainissement déterminée conformément aux dispositions fixées par le code général des collectivités territoriales et le décret n° 2000-237 du 13 mars 2000.

La collectivité a décidé de confier la facturation et l'encaissement de sa redevance assainissement à la société SUEZ Eau France, fermière du service de distribution d'eau potable de la commune de Chaudenay.

La présente convention a pour but de fixer les obligations respectives des parties et la rémunération.

**Ceci étant exposé, il a été convenu ce qui suit :****Article 1 – Répartition des attributions**

Dans le cadre des textes ci-dessus, le gestionnaire assainissement demande à la société de recouvrer pour son compte la redevance assainissement collectif, sur la facture d'eau, uniquement auprès des abonnés au service de l'eau, et pour autant que l'assiette et la périodicité de facturation soient identiques au cas général.

Le gestionnaire assainissement communiquera au gestionnaire eau un mois avant la facturation :

- la liste des abonnés bénéficiant de mesure exceptionnelle de dégrèvement ou de majoration en matière de redevance assainissement
- les tarifs à appliquer, suivant délibération du Conseil de communauté

Pour l'établissement de la liste des abonnés assujettis à la redevance d'assainissement, le gestionnaire eau remettra au gestionnaire assainissement une fois par an, la liste intégrale des abonnés au service de l'eau. Sur cette liste, le gestionnaire assainissement portera les indications d'assujettissement.

Les attributions du gestionnaire eau seront les suivantes :

- Paramétrage du fichier abonnés pour la facturation de la redevance assainissement en fonction des indications transmises par le gestionnaire assainissement, et mise à jour du fichier en fonction des arrivées, mutations et résiliations des abonnés,
- Mise à jour du fichier tarifs à partir des éléments communiqués par le gestionnaire assainissement au minimum un mois avant la facturation,
- Facturation de la redevance assainissement, sur la facture d'eau correspondante à la période de relève,
- Recouvrement des sommes dues en effectuant, si nécessaire, la relance des usagers retardataires, dans le cadre des usages habituels pour la facturation de l'eau, à savoir :
  - lettre de rappel simple,
  - lettre recommandée,

à l'exclusion de toute poursuite et procédure contentieuse.

- Ouverture dans la comptabilité d'un compte spécial "assainissement" permettant au gestionnaire assainissement, le contrôle du produit de la redevance assainissement,
- Correspondance avec les usagers du service de l'assainissement, notamment en ce qui concerne les demandes d'explications de leur part sur la base du calcul de la redevance.

En l'absence de notification, le gestionnaire eau reconduira les tarifs et modalités de recouvrement fixés pour l'émission précédente.

## **Article 2 - Versement au gestionnaire assainissement du produit de la redevance**

Le versement des sommes encaissées au titre de la redevance assainissement, compris la TVA afférente si le gestionnaire assainissement a opté pour son assujettissement, interviendra aux mêmes dates que celle des reversements de la surtaxe eau selon le contrat de délégation de service d'eau.

A la date de signature de la présente convention, il est prévu :

- 2 relèves/an :
  - Fin juin/début juillet
  - Fin novembre / début décembre

Les modalités de versement sont les suivantes :

Pour la facturation de juin/juillet :

- Un acompte de 80% des montants facturés dans les 15 jours suivants le mois de la facturation,
- Un solde des montants encaissés dans les deux mois suivants le mois de la facturation,

Pour la facturation de novembre/décembre :

- Un acompte de 80% des montants facturés dans les 15 jours suivants le mois de la facturation,
- Un solde des montants encaissés dans les deux mois suivants le mois de la facturation,

En cas de modification de ces périodes, le gestionnaire eau informe le gestionnaire assainissement dans les meilleurs délais.

Le gestionnaire eau ne peut être tenu pour responsable des retards à la facturation ou à l'encaissement qui seraient occasionnés par des causes indépendantes de sa gestion propre. Il n'a, en aucun cas, à établir une facturation provisoire ni une facturation spéciale pour les redevances et taxes d'assainissement collectif.

Toute somme non versée à ces dates portera intérêt au taux légal.

Si ces dates venaient à être modifiées, elles seraient remplacées par les nouvelles dates arrêtées pour le versement des surtaxes "eau" par avenant.

La liste des factures impayées sera annexée au décompte.

Le gestionnaire eau tiendra dans ses bureaux, à la disposition du gestionnaire assainissement, toutes pièces justificatives dont elle désirerait prendre connaissance et, en particulier, les bordereaux de quittance lui permettant de contrôler le bien-fondé de l'établissement du compte présenté.

En cas d'assujettissement à la TVA, le gestionnaire assainissement assurera toutes les déclarations et acquittera, directement auprès du Trésor Public, les sommes dues.

### Article 3 – Rémunération du gestionnaire eau

En contrepartie de ces prestations, la rémunération R du gestionnaire eau est fixée à **2,00 Euros HT** par abonné et par an, valeur au **01/01/2021**. Ce tarif est indexé chaque année selon les modalités de l'article **Article 8.5. – Modalités d'indexation du tarif de base de la part du délégataire** du contrat de Délégation de Service Public Eau potable dont la formule d'indexation est la suivante :

$$K_N = 0,15 + 0,38 \frac{ICHT-E_N}{ICHT-E_0} + 0,11 \frac{010534766_N}{010534766_0} + 0,11 \frac{TP10A_N}{TP10A_0} + 0,25 \frac{FSD2_N}{FSD2_0}$$

Avec :

Identifiant	Descriptif de l'indice	Valeur
ICHT-E revTS	Indice du coût horaire du travail – tous salariés – production et distribution d'eau, de l'assainissement, de la gestion des déchets et la dépollution – base 100 en décembre 2008	124,0 (valeur du mois de mars 2021)
010534766	Électricité vendue aux entreprises ayant souscrit un contrat pour capacité > 36kVA	134,3 (valeur moyenne des 6 valeurs définitives connues au 01/09/21 soit mois de novembre 2020 à avril 2021)
TP10a	Canalisations égouts – assainissement et adduction d'eau avec fourniture de tuyaux – base 100 en janvier 2010	113,7 (valeur du mois de mai 2021)
FSD2	Frais et service divers – modèle de référence n°2 – base 100 en 2004	138,5 (valeur du mois de juillet 2021)

La valeur des indices utilisée pour les calculs d'indexation est, sur la base des valeurs publiées sur le site internet du Moniteur des Travaux Publics et du Bâtiment :

- pour les indices ICHT-E revTS, TP10a et FSD2 : celle connue au 1er septembre précédant la période de consommation pour laquelle s'applique le tarif, hors valeurs provisoires,.
- pour l'indice électricité 010534766 : la moyenne des 6 dernières valeurs mensuelles définitives connues au 1er septembre.

Le coefficient k est arrondi au dix millième le plus proche (4 décimales), les calculs intermédiaires étant menés au cent millième le plus proche (5 décimales).

Les tarifs ainsi indexés sont arrondis à deux décimales pour l'abonnement et à quatre décimales pour la partie proportionnelle.

Avant chaque nouvelle période de consommation et au plus tard le 1er octobre, le délégataire fournit pour validation à l'autorité concédante et à son service d'assistance conseil les tarifs révisés applicables pour la période de consommation à venir, avec le détail du calcul de la formule de variation, le calcul du coefficient applicable au bordereau des prix ainsi que celui des tarifs annexes (frais d'accès au service ...).

En cas de changement de base d'un indice de la formule d'indexation, le raccordement est effectué par le système de la double fraction appliqué sur les valeurs au dernier mois de publication commune.

Dans le cas où l'un des paramètres définis ci-dessus cesserait d'être publié, l'indice de substitution directement raccordable proposé par l'organisme émetteur, serait automatiquement appliqué. Si plusieurs indices de substitution étaient proposés, le choix serait opéré par voie d'avenant.

#### **Article 4 – Facturation de la rémunération**

Le gestionnaire eau adressera une fois par an, la facture représentant le montant de sa rémunération.

Le gestionnaire assainissement disposera d'un délai de 45 jours pour régler les sommes dues par elle au titre de la présente prestation.

Passé ce délai, le gestionnaire eau sera en droit de demander des intérêts calculés sur la base du taux d'intérêt légal.

#### **Article 5 - Durée**

La présente convention prend effet le 01/01/2022, pour la durée du contrat de délégation du service public d'eau potable du gestionnaire eau.

Elle cesse de plein droit de s'appliquer à l'échéance du contrat de délégation du service public d'assainissement conclu par le gestionnaire assainissement. L'une ou l'autre partie peut, par ailleurs, procéder à une résiliation unilatérale de la convention en cas de modification par la réglementation des conditions actuelles de recouvrement des redevances d'assainissement collectif.

Fait en 2 exemplaires,

A Chalon-sur-Saône, le 14/12/2021

**Pour le gestionnaire assainissement,**

**Alain SUGUENOT,**  
Président Communauté d'Agglomération  
Beaune, Côte et Sud

**Pour le gestionnaire eau,**

**Emilie LE GOFF**  
Directrice de l'Agence Saône-et-Loire Jura  
SUEZ Eau France

## Conseil Communautaire du 28 Mars 2022

Date d'envoi de la convocation : 22 mars 2022

Nombre de Conseillers en exercice : 90

Nombre de Délégués titulaires ou suppléants présents : 59

Nombre de Procurations : 20

Nombre de Votants : 79

**Présidence de :** M. Alain SUGUENOT, Président

**Présents :** *Titulaires* : Mmes et MM. Maurice CHAPUIS, Bernard BATTAULT, Jean-Luc BECQUET, Carole BERNHARD, Raphaël BOUILLET, Marie-France BRAVARD, Geffroy BRUNEL, Anne CAILLAUD, Jean-François CHAMPION, Xavier COSTE, Charlotte FOUGERE, Emmanuelle JEUNET-MANCY, Sophie LEFAIX, Virginie LEVIEL, Geneviève PELLETIER, Michel PIERRON, Philippe ROUX, Jonathan VION, Didier DURIAUX, Jean-Noël MORY, Sébastien LAURENT, Vittorio SPARTA, Gérard NAIRAT, Céline DANCER, Catherine PAPPAS, Jean-Claude BROUSSE, Arnaud GUICHARD, Didier SAINT-EVE, Jean-Christophe VALLET, Pierre BROUANT, Jean-Luc PETIT, Véronique RICHER, Jérôme FOL, Jean-Louis BAUDOIN, Jean-Paul BOURGOGNE, Pascal MALAQUIN, Jean-Paul ROY, Denis THOMAS, Richard ROCH, Jean-Pascal MONIN, Laurence BROCHOT, Gilles ARPAILLANGES, Gérard GREFFE, Michel QUINET, Serge GRAPPIN, Jacqueline METAIS, Sylvain JACOB, Eric SORDET, Daniel TRUCHOT, Daniel CARRIER, Jean MAREY, Pascal BOULEY,

**Suppléants :** M. Thierry DUBUISSON, (suppléant de M. Christian GHISLAIN – CORCELLES-LES-ARTS), M. Michel ROY (suppléant de M. DENIZOT Marc – CORMOT-VAUCHIGNON), Mme Marie-Claude BELORGEY (suppléante de M. Christian POULLEAU – MOLINOT), M. FOLLEAT Emmanuel (suppléant de M. Olivier MENAGER – PARIS-L'HOPITAL), Mme Sophie JACQUET (Suppléante de M. Jacques FROTEY – POMMARD),

**Délégués ayant donné procuration :**

M. Gérard ROY à M. Michel QUINET,  
Mme Géraldine CHAMPANAY à Mme FOUGERE,  
Mme Carole CHATEAU à M. Xavier COSTE,  
M. Stéphane DAHLEN à M. Pierre BOLZE,  
Mme Ariane DIERICKX à M. Jean-Luc BECQUET,  
M. Alexis FAIVRE à M. Jean-Luc BECQUET,  
M. Thibaut GLOAGUEN à Mme Anne CAILLAUD,  
Mme Virginie LONGIN à Mme Virginie LEVIEL  
Mme Olivia PUSSET, à Mme Marie-France BRAVARD,  
M. Bernard REPOLT à M. Jean-François CHAMPION,  
Mme Sihème REZIGUE à Mme Sophie LEFAIX,  
M. Pascal HUGUENIN à M. Sylvain JACOB,  
Mme Delphine SAVARY à M. Sébastien LAURENT,  
Mme Patricia ROSSIGNOL à M. Gérard NAIRAT,  
Mme Estelle BRUNAUD à M. Denis THOMAS,  
M. Michel BOULEY à M. FOLLEAT,  
Mme Corinne GARREAU à M. Jérôme FOL,  
M. Guy DROMARD à M. Jean-Christophe VALLET,  
M. Rémi CHAMPAUD à M. Denis THOMAS,  
M. Guy VADROT à Mme Céline DANCER,

**Délégués absents non représentés :**

Mmes et MM. Rémy MORIN, Eric MONNOT, Virginie ROUXEL-SEGAUT, Richard BENINGER, Yves PYS, Sandrine ARRAULT, Olivier ATHANASE, Cyril DEREPIERRE, Cladio PAGNOTTA, Alexandra PASCAL, Michel MOINGEON.

**Secrétaire :** M. Pierre BOLZE

**VALORISATION DES MOYENS ACCORDES AUX ASSOCIATIONS, COLLECTIVITES, ET ORGANISMES PAR LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION EN 2021**

RAPPORTEUR : M. CHAMPION

Les Associations, dont le siège est fixé sur le territoire de la Communauté d'Agglomération, bénéficient tout au long de l'année du soutien de l'EPCI, prenant différentes formes (mise à disposition d'installations, de matériels, etc.).

Ces différents avantages ont fait l'objet d'une valorisation concernant l'occupation des équipements sportifs communautaires.

Toutefois, en raison de la continuité de la pandémie de la COVID 19, des créneaux associatifs et sportifs réservés à titre permanent pour l'année 2021 ont encore été déprogrammés ; les avantages en nature 2021 (374 953,34 €) augmentent par rapport à ceux de 2020 (301 685,07 €) mais demeurent toujours nettement inférieurs à ceux de 2019 (532 830,21 €).

Le document annexé à la présente délibération récapitule l'ensemble de ce type d'aides accordées en 2021, qui s'élèvent à 374 953,34 €.

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales et au décret n° 2017-779 du 5 mai 2017, ce document sera accessible au public sur le site internet de la Communauté d'Agglomération.

**DECISION**

Le Conseil communautaire, après en avoir pris connaissance à l'unanimité,


- **DONNE ACTE** au Président de la communication des informations concernant les interventions de la Communauté d'Agglomération au profit du monde associatif.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Pour extrait certifié conforme,  
LE PRESIDENT  
pour le PRESIDENT et par délégation  
LE DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES

Mickael BOITELLE



Envoyé en préfecture le 11/04/2022  
Reçu en préfecture le 11/04/2022  
Affiché le   
ID : 021-200006682-20220328-CC\_22\_037-DE

« La présente décision, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, de sa publication et/ ou de son affichage, d'un recours contentieux déposé auprès du Tribunal administratif de DIJON, 22 rue d'Assas 21000 DIJON ou via l'application télérécurse citoyen ([www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)). Un recours gracieux peut également être formulé auprès de la Communauté d'Agglomération BEAUNE Cote et Sud, 14 rue Philippe TRINQUET, 21200 BEAUNE, étant précisé que celle-ci dispose d'un délai de deux mois pour répondre. Le silence gardé pendant deux mois vaut décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois. »



**Tableau des aides accordées par la Communauté d'Agglomération  
BEAUNE Côte & Sud**

**ANNÉE 2021**

<b>Associations</b>	<b>Avantages en nature</b>	<b>Sites</b>
AIKIDO	2 835,00 €	Complexe J. Desangle BEAUNE
AMICALE DES SAPEURS POMPIERS	82,25 €	Forum des Sports BEAUNE
AMICALE MURISALTIENNE DU QUARTIER DE L'HOPITAL	509,75 €	Forum des Sports BEAUNE Complexe St Nicolas MEURSAULT
ARCHERS DU PAYS BEAUNOIS	1 498,50 €	Forum des Sports BEAUNE
ASSOCIATION POUR LE DON DU SANG BENEVOLE DE BEAUNE ET SA REGION	346,50 €	Forum des Sports BEAUNE
BADMINTON BEAUNOIS	1 325,75 €	Forum des Sports BEAUNE
BASKET OLYMPIQUE BEAUNOIS	20 513,01 €	Forum des Sports BEAUNE Complexe J. Desangle BEAUNE Complexe Michel Bon BEAUNE
BEAUNE ATHLETISME 21	4 282,00 €	Complexe J. Desangle BEAUNE
BEAUNE HANDBALL	36 260,38 €	Forum des Sports BEAUNE Complexe J. Desangle BEAUNE Complexe Michel Bon BEAUNE
BEAUNE KARATE CLUB	8 336,13 €	Forum des Sports BEAUNE
BEAUNE TRIATHLON	2 805,00 €	Complexe J. Desangle BEAUNE
BOXING CLUB BEAUNOIS	14 438,25 €	Forum des Sports BEAUNE
CERCLE D'ESCRIME BEAUNOIS	5 330,18 €	Forum des Sports BEAUNE
CERCLE DES LUTTEURS BEAUNOIS	4 299,75 €	Complexe Michel Bon BEAUNE

<b>Tableau des aides accordées par la Communauté d'Agglomération BEAUNE Côte &amp; Sud</b>		
<b>ANNÉE 2021</b>		
<b>Associations</b>	<b>Avantages en nature</b>	<b>Sites</b>
CS BEAUNE RUGBY	12 236,00 €	Forum des Sports BEAUNE Stade Guigone de Salins Complexe Michel Bon BEAUNE
ECOLE DE FOOT BEAUNOISE	1 577,50 €	Complexe J. Desangle BEAUNE
ECOLE DE JUDO BEAUNOISE	6 280,50 €	Forum des Sports BEAUNE
GYMNASTIQUE DOUCE ENERGETIQUE CONSCIENTE	513,00 €	Complexe J. Desangle BEAUNE
GYMNASTIQUE VOLONTAIRE	790,50 €	Complexe Michel Bon BEAUNE
HBC MEURSAULT	34 806,51 €	Forum des Sports BEAUNE Complexe Michel Bon BEAUNE Complexe St Nicolas MEURSAULT
HISSE ET HAUT	16 155,00 €	Forum des Sports BEAUNE
LA BALLE AU BOND	660,00 €	Complexe J. Desangle BEAUNE
LA BEAUNOISE GYMNASTIQUE	15 028,88 €	Complexe J. Desangle BEAUNE
LA BOURGUIGNONNE MEURSAULT	18 873,63 €	Complexe St Nicolas MEURSAULT
LA SAINT NICOLAS GYMNASTIQUE	11 909,25 €	Forum des Sports BEAUNE
LES CENT POTES	577,50 €	Complexe J. Desangle BEAUNE
LES HOPLITES	4 785,00 €	Complexe J. Desangle BEAUNE Stade Guigone de Salins
LES JEUNES SPORTIFS BEAUNOIS	1 462,50 €	Complexe J. Desangle BEAUNE

**Tableau des aides accordées par la Communauté d'Agglomération  
BEAUNE Côte & Sud**

**ANNÉE 2021**

<b>Associations</b>	<b>Avantages en nature</b>	<b>Sites</b>
MEURSAULT ARCHERS CLUB	16 651,18 €	Complexe St Nicolas MEURSAULT
MOUSQUET SPORTIF BEAUNOIS	8 565,75 €	Forum des Sports BEAUNE
NINJITSU BEAUNE	202,50 €	Complexe Michel Bon BEAUNE
OK ROLLER	6 403,75 €	Complexe J. Desangle BEAUNE
QUESTION D'EQUILIBRE	5 175,00 €	Forum des Sports BEAUNE
QWAN KI DO	1 896,75 €	Forum des Sports BEAUNE Complexe Michel Bon BEAUNE
RETRAITE SPORTIVE BEAUNOISE	998,00 €	Complexe Michel Bon BEAUNE
TENNIS CLUB MURISALTIEN	42 823,93 €	Complexe St Nicolas MEURSAULT
TWIRLING SPORT BEAUNOIS	1 215,00 €	Complexe Michel Bon BEAUNE
UNSS LYCEES	4 878,50 €	Forum des Sports BEAUNE Complexe Michel Bon BEAUNE Complexe J. Desangle BEAUNE
UNSS COLLEGES	5 599,38 €	Forum des Sports BEAUNE Complexe Michel Bon BEAUNE Complexe J. Desangle BEAUNE
US MEURSAULT	33 914,75 €	Complexe St Nicolas MEURSAULT Complexe Michel Bon BEAUNE
VOLLEY BEAUNE	3 977,38 €	Forum des Sports BEAUNE Complexe Michel Bon BEAUNE Complexe J. Desangle BEAUNE
<b>SOUS TOTAL 1 ASSOCIATIONS</b>	<b>360 820,09 €</b>	

<b>Tableau des aides accordées par la Communauté d'Agglomération BEAUNE Côte &amp; Sud</b>		
<b>ANNÉE 2021</b>		
<b>Associations</b>	<b>Avantages en nature</b>	<b>Sites</b>
ECOLES	<b>6 178,50 €</b>	
FORCES DE SECURITE	<b>804,00 €</b>	
MANIFESTATIONS	<b>7 150,75 €</b>	
<b>SOUS TOTAL 2</b>	<b>14 133,25 €</b>	
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>374 953,34 €</b>	

## Conseil Communautaire du 28 Mars 2022

Date d'envoi de la convocation : 22 mars 2022  
 Nombre de Conseillers en exercice : 90  
 Nombre de Délégués titulaires ou suppléants présents : 59  
 Nombre de Procurations : 20  
 Nombre de Votants : 79

Envoyé en préfecture le 11/04/2022

Reçu en préfecture le 11/04/2022

Affiché le

SLOX

ID : 021-200006682-20220328-CC\_22\_038-DE

**Présidence de :** M. Alain SUGUENOT, Président

**Présents :** Titulaires : Mmes et MM. Maurice CHAPUIS, Bernard BATTAULT, Jean-Luc BECQUET, Carole BERNHARD, Raphaël BOUILLET, Marie-France BRAVARD, Geffroy BRUNEL, Anne CAILLAUD, Jean-François CHAMPION, Xavier COSTE, Charlotte FOUGERE, Emmanuelle JEUNET-MANCY, Sophie LEFAIX, Virginie LEVIEL, Geneviève PELLETIER, Michel PIERRON, Philippe ROUX, Jonathan VION, Didier DURIAUX, Jean-Noël MORY, Sébastien LAURENT, Vittorio SPARTA, Gérard NAIRAT, Céline DANCER, Catherine PAPPAS, Jean-Claude BROUSSE, Arnaud GUICHARD, Didier SAINT-EVE, Jean-Christophe VALLET, Pierre BROUANT, Jean-Luc PETIT, Véronique RICHER, Jérôme FOL, Jean-Louis BAUDOIN, Jean-Paul BOURGOGNE, Pascal MALAQUIN, Jean-Paul ROY, Denis THOMAS, Richard ROCH, Jean-Pascal MONIN, Laurence BROCHOT, Gilles ARPAILLANGES, Gérard GREFFE, Michel QUINET, Serge GRAPPIN, Jacqueline METAIS, Sylvain JACOB, Eric SORDET, Daniel TRUCHOT, Daniel CARRIER, Jean MAREY, Pascal BOULEY,

**Suppléants :** M. Thierry DUBUISSON, (suppléant de M. Christian GHISLAIN – CORCELLES-LES-ARTS), M. Michel ROY (suppléant de M. DENIZOT Marc – CORMOT-VAUCHIGNON), Mme Marie-Claude BELORGEY (suppléante de M. Christian POULLEAU – MOLINOT), M. FOLLEAT Emmanuel (suppléant de M. Olivier MENAGER – PARIS-L'HOPITAL), Mme Sophie JACQUET (Suppléante de M. Jacques FROTEY – POMMARD),

**Délégués ayant donné procuration :**

M. Gérard ROY à M. Michel QUINET,  
 Mme Géraldine CHAMPANAY à Mme FOUGERE,  
 Mme Carole CHATEAU à M. Xavier COSTE,  
 M. Stéphane DAHLEN à M. Pierre BOLZE,  
 Mme Ariane DIERICKX à M. Jean-Luc BECQUET,  
 M. Alexis FAIVRE à M. Jean-Luc BECQUET,  
 M. Thibaut GLOAGUEN à Mme Anne CAILLAUD,  
 Mme Virginie LONGIN à Mme Virginie LEVIEL  
 Mme Olivia PUSSET, à Mme Marie-France BRAVARD,  
 M. Bernard REPOLT à M. Jean-François CHAMPION,  
 Mme Sihème REZIGUE à Mme Sophie LEFAIX,  
 M. Pascal HUGUENIN à M. Sylvain JACOB,  
 Mme Delphine SAVARY à M. Sébastien LAURENT,  
 Mme Patricia ROSSIGNOL à M. Gérard NAIRAT,  
 Mme Estelle BRUNAUD à M. Denis THOMAS,  
 M. Michel BOULEY à M. FOLLEAT,  
 Mme Corinne GARREAU à M. Jérôme FOL,  
 M. Guy DROMARD à M. Jean-Christophe VALLET,  
 M. Rémi CHAMPAUD à M. Denis THOMAS,  
 M. Guy VADROT à Mme Céline DANCER,

**Délégués absents non représentés :**

Mmes et MM. Rémy MORIN, Eric MONNOT, Virginie ROUXEL-SEGAUT, Richard BENINGER, Yves PYS, Sandrine ARRAULT, Olivier ATHANASE, Cyril DEREPIERRE, Cladio PAGNOTTA, Alexandra PASCAL, Michel MOINGEON.

**Secrétaire :** M. Pierre BOLZE

## APPROBATION DU REGLEMENT D'INTERVENTION DES FONDS DE CONCOURS POUR LA PERIODE 2022-2025

RAPPORTEUR : M. CHAMPION

Depuis sa création, la Communauté d'Agglomération Beaune Côte et Sud (CABCS) a souhaité apporter son soutien à ses Communes membres, notamment par le biais d'aides financières dans le cadre du versement de fonds de concours.

La CABCS souhaite poursuivre et renforcer cette politique de soutien financier aux Communes de son territoire.

La présente délibération a pour objet de définir la politique d'intervention et de soutien financier de la Communauté d'agglomération au profit des Communes membres pour la période 2022-2025. Il convient de regrouper l'ensemble de ces actions dans un seul règlement d'intervention. Celui-ci permet de disposer d'un document unique reprenant l'ensemble des règles juridiques et administratives applicables pour la Communauté d'agglomération et pour les Communes, et recense l'ensemble des aides dont peuvent bénéficier ces dernières.

Les thématiques d'intervention seront les suivantes :

- 1. Fonds de concours ADS** : les Communes utilisatrices de la plateforme ADS se voient attribuer annuellement un fonds de concours afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement. Pour 2022, l'enveloppe correspondante est plafonnée à 120 000€ ;
- 2. Equipements mis à disposition** : la Communauté d'Agglomération apportera une aide financière pour les projets d'investissement ou de fonctionnement d'un équipement mis à sa disposition pour l'exercice de la compétence communautaire ou concourant à sa bonne exécution. Pour la période 2022-2025, le montant global de l'enveloppe affectée sera de 200 000 €, avec un plafond de 10 000€ par Commune et par an ;
- 3. Communes à faibles ressources** : ce fonds permet de soutenir les Communes dites à faibles ressources pour leur permettre d'intervenir et d'investir dans des domaines qui ne relèvent pas nécessairement des compétences communautaires.  
Il est proposé d'abonder l'enveloppe destinée à ce fonds, et d'en élargir le nombre de bénéficiaires. Ainsi, l'enveloppe serait désormais de 200 000€ et pourrait bénéficier désormais à 20 Communes ;
- 4. Fonds de concours spécifiques** : ce fonds permet de soutenir des projets ou opérations portés par les communes, avec ou sans lien avec les compétences communautaires. Les projets présentés devront néanmoins avoir un impact ou un rayonnement au-delà du seul territoire de la Commune. Comme précédemment, le montant du fonds de concours pourrait, relever de la compétence du Bureau communautaire, tout en sachant que ce montant ne peut dépasser la moitié du reste à charge des Communes.

### 5. Points d'arrêts et abribus :

Compte tenu de la finalisation du schéma d'accessibilité, le dispositif de soutien ne concerne désormais plus que la sécurisation des points d'arrêts, dont l'installation des abribus. Le montant global du fonds de concours est de 25 000€ pour la durée du règlement d'intervention.

Le projet de règlement d'intervention, joint en annexe, reprend de manière détaillée les principes généraux applicables, ainsi que l'ensemble des aides proposées ci-dessus, et notamment les montants, ainsi que les critères d'éligibilité le cas échéant.

### DECISION

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- APPROUVE le nouveau règlement d'intervention relatif à l'obtention des fonds de concours susmentionnés.


Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Pour extrait certifié conforme,  
LE PRESIDENT  
pour le PRESIDENT et par délégation  
LE DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES



Mickael BOITELLE



<p>Envoyé en préfecture le 11/04/2022 Reçu en préfecture le 11/04/2022 Affiché le  ID : 021-200006682-20220328-CC_22_038-DE</p>
--

« La présente décision, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, de sa publication et/ ou de son affichage, d'un recours contentieux déposé auprès du Tribunal administratif de DIJON, 22 rue d'Assas 21000 DIJON ou via l'application télérecours citoyen ([www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)). Un recours gracieux peut également être formulé auprès de la Communauté d'Agglomération BEAUNE Cote et Sud, 14 rue Philippe TRINQUET, 21200 BEAUNE, étant précisé que celle-ci dispose d'un délai de deux mois pour répondre. Le silence gardé pendant deux mois vaut décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois. »

## Règlement d'intervention

### **Aides financières versées par la Communauté d'Agglomération à ses Communes membres**

Depuis sa création, la Communauté d'Agglomération Beaune Côte et Sud (CABCS) a souhaité apporter son soutien à ses Communes membres, notamment par le biais d'aides financières dans le cadre du versement de fonds de concours.

Aujourd'hui, ces aides sont de plusieurs types :

- Les aides relatives à la plateforme d'instruction des Autorisations du Droits des Sols,
- Les aides relatives aux équipements mis à disposition de la CABCS par les Communes pour l'exercice de ses compétences,
- Les aides aux Communes à faibles ressources,
- Les fonds de concours spécifiques selon les projets,
- Les aides relatives à la sécurisation des points d'arrêts et abribus.

La CABCS souhaite poursuivre et renforcer cette politique de soutien financier aux Communes de son territoire. Le présent règlement d'intervention vise ainsi à clarifier et encadrer les aides financières versées par la Communauté d'Agglomération pour la période 2022-2025.

#### **1. Principes généraux**

Sauf modalités spécifiques précisées ci-après pour chacune des aides concernées, les principes généraux définis ci-dessous s'appliquent par défaut.

##### **a. *Objet du Fonds de concours***

La loi autorise le versement de fonds de concours entre un EPCI à fiscalité propre et ses Communes membres, sous réserve de respecter certains principes.

Ainsi, le fonds ne doit pas nécessairement avoir un lien avec une compétence exercée par l'EPCI et peut donc servir à aider une Commune à assumer des charges, souvent des charges de centralité, qui n'ont pas été mutualisées au niveau communautaire ou qui, sans être communautaire, intéressent plusieurs Communes membres, justifiant une intervention de l'EPCI.

Toutefois, conformément à l'article L. 5216-5 VI du Code général des collectivités territoriales, le fonds de concours doit nécessairement avoir pour objet de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement. Il convient ici d'entendre le terme « fonctionnement » au sens patrimonial (entretien, réparations...) et en lien direct avec l'équipement concerné.

*Exemple 1 : Le fonds de concours peut financer les dépenses de personnel relatives à l'entretien, ou le nettoyage d'un gymnase; il ne peut toutefois contribuer aux dépenses de personnel relatives au traitement de l'animateur sportif.*

*Exemple 2 : Le fonds de concours ne peut financer le paiement des frais financiers relatifs à un emprunt. La finalité de la dépense constituée par les frais financiers est le financement de l'équipement. Mais elle ne permet pas directement le fonctionnement de l'équipement.*



### **b. Montant du fonds de concours**

Le montant total du fonds de concours ne peut excéder la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds. Il sera donc égal au maximum à 50% du reste à charge de la Commune, selon la méthode de calcul suivante :

Fonds de concours = (Montant HT – subventions et aides reçues) x 50%, pour les projets entrant dans le champ d'application de la TVA.

### **c. Modalités d'attribution**

Les Communes souhaitant obtenir le versement d'une aide financière par la Communauté d'Agglomération devront transmettre au Président de la CABCS une délibération de leur conseil municipal demandant officiellement un fonds de concours. La délibération devra préciser :

- le projet ou les dépenses à financer,
- le plan de financement de l'opération (accompagné des devis correspondants ou d'un état détaillé visé du Maire).

La demande de la Commune sera étudiée par le Bureau communautaire. Ce dernier statuera sur la décision d'attribution, étant précisé qu'il a reçu une délégation en la matière du Conseil communautaire en vertu de la délibération n°20-016 du 16 juillet 2020 modifiée.

Un même projet ne peut être déposé au titre de plusieurs fonds de concours.

### **d. Modalités de versement**

Le fonds de concours sera versé sur présentation des factures correspondant au projet présenté par la Commune.

Pour les opérations d'un volume important en nombre de factures notamment, seul un bilan financier pourra être transmis, celui-ci comprenant *a minima* un tableau récapitulatif signé du Maire et certifié du trésorier de la Commune, et reprenant le détail des factures payées et des recettes perçues.

Sous réserve de respecter les principes évoqués ci-dessus, le fonds de concours définitif versé à la Commune pourra varier à la hausse en fonction du bilan de l'opération dans la limite de 5% du montant validé par le Bureau communautaire. Le cas échéant, la Commune ne pourra pas demander un nouveau fonds de concours complémentaire sur le même projet.

## **2. Aides relatives à la plateforme d'instruction des Autorisation du Droit des Sols (ADS)**

Depuis juillet 2015, et à la suite du désengagement de l'Etat en la matière, la Communauté d'Agglomération a mis en place un service d'instruction des autorisations du droit des sols afin d'apporter une aide technique aux Communes.

Le coût de ce service est refacturé chaque année au « réel » aux Communes utilisatrices selon le nombre de dossiers traités. Néanmoins, les Communes n'ayant, préalablement au désengagement de l'Etat, aucun frais en matière d'instruction du droit des sols (le service de l'Etat était gratuit), la CABCS a décidé de « compenser » cette refacturation par l'octroi d'une enveloppe annuelle d'un fonds de concours ouvert aux communes adhérentes.

### **a. Objet du fonds de concours**

Les Communes utilisatrices de la plateforme ADS se voient attribuer annuellement un fonds de concours afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement tel que défini au point 1.

Les Communes utilisatrices ne peuvent être que les Communes disposant d'un PLU et n'ayant pas de service dédié à cette compétence.

### **b. Montant de l'enveloppe**

L'enveloppe attribuée au titre de cette aide communautaire est plafonnée à 120 000€ pour 2022. Pour les années suivantes, le montant sera défini chaque année par le Conseil communautaire.

Le montant annuel définitif, dans la limite du plafond, est défini par rapport au coût de la plateforme, facturé aux Communes. L'aide est répartie annuellement entre les Communes utilisatrices (31 Communes en 2021) selon les modalités suivantes :

1. L'enveloppe du fonds de concours est déterminée à partir du coût annuel du service, celui-ci étant ramené à un coût par habitant INSEE.
2. Le fonds est versé à la Commune sur la base du coût annuel déterminé par habitant, dans la limite du plafond défini et du coût facturé à la Commune.

La liste des Communes utilisatrices, les données de calcul et les montants pour 2021 figurent en annexe 1.

Par dérogation aux principes généraux du présent règlement, la délibération du Conseil vaudra autorisation générale de versement des fonds de concours relatifs aux autorisations du droit des sols sans qu'il soit nécessaire que le Bureau délibère pour chacun d'eux.

Une simple délibération annuelle du Bureau sera prise en reprenant les éléments mis à jour figurant en annexe 1. Les Communes devront quant à elles respecter les règles fixées dans les principes généraux.

## **3. Equipements mis à disposition de la CABCS**

Dans le cadre de l'exercice de ses compétences, la Communauté d'Agglomération Beaune Côte et Sud utilise des locaux mis à disposition par ses Communes membres, avec lesquelles elle a conventionné.

Au-delà de ce partenariat, la CABCS souhaite en parallèle améliorer les conditions d'exercice et la qualité des services rendus aux usagers.

C'est pourquoi le conseil communautaire a décidé, dès 2011, d'attribuer des fonds de concours aux Communes réalisant des investissements sur des bâtiments mis à disposition de la Communauté d'Agglomération. Ainsi, des enveloppes triennales, 2012-2014 puis 2015-2017, ont été mises en place.

Ces aides étaient scindées en deux parties :

- Aides classiques relatives à l'entretien du patrimoine ;
- Aides spécifiques liées à des projets de plus grande envergure ;

Pour la période 2018-2020, il avait été décidé par délibération du 25 juin 2018 de distinguer au sein du règlement les aides dites « classiques » des aides dites « spécifiques ». Une enveloppe initiale de 150 000€, avec un plafond à 10 000€ par commune et par an, avait alors été attribuée pour les aides classiques.

Afin de poursuivre cette politique de soutien aux investissements communaux et d'amélioration de la qualité de service qui en découle, la Communauté d'Agglomération souhaite reconduire l'enveloppe relative aux aides dites « classiques » sur une période quadriennale, pour les années 2022-2025 (les aides spécifiques étant reprise au point 5 du présent règlement).

#### **a. Objet du fonds de concours**

La Communauté d'Agglomération apportera une aide financière pour les projets d'investissement ou de fonctionnement d'un équipement mis à sa disposition tels que définis au point 1.

Les projets devront nécessairement avoir un intérêt pour l'exercice de la compétence communautaire ou concourir à sa bonne exécution.

#### **b. Montant de l'enveloppe quadriennale**

Pour la période 2022-2025, le montant global de l'enveloppe affectée sera de 200 000€.

Le fonds de concours sera **plafonné à 10 000€ par an et par Commune**. Un même projet ne pourra faire l'objet de plusieurs demandes de versement, y compris sur plusieurs années.

En fonction du nombre de dossiers proposés, la CABCS pourra le cas échéant verser le fonds de concours sur l'année suivante afin de respecter ses équilibres budgétaires. Les Communes concernées en seront alors informées.

#### **c. Respect des engagements**

Compte tenu de l'objet du fonds de concours, la Communauté d'Agglomération pourra en demander le remboursement intégral si la Commune ayant bénéficié de celui-ci décide dans les 3 années qui suivent son versement de mettre un terme de manière unilatérale et sans l'approbation de la CABCS à la mise à disposition de l'équipement concerné.

### **4. Aides aux Communes à faibles ressources**

Dans le cadre de la politique de solidarité que la Communauté d'Agglomération a souhaité mettre en place à l'égard de ses Communes membres, elle verse depuis 2012 des fonds de concours aux Communes dites à faibles ressources pour leur permettre d'intervenir et d'investir dans des domaines qui ne relèvent pas nécessairement des compétences communautaires.

Ainsi une enveloppe triennale de 120 000 euros a été mise en place de 2012 à 2014, puis 180 000 euros sur la période 2015-2017, et de 150 000 euros entre 2018 et 2020. La Communauté d'Agglomération souhaite prolonger ce dispositif sur les 4 prochaines années, en abondant son enveloppe et en élargissant le nombre de communes bénéficiaires.

#### **a. Critères d'éligibilité**

Seules les Communes de moins de 1 500 habitants INSEE sont éligibles.

Parmi les Communes éligibles, seules les 20 Communes ayant le potentiel fiscal le moins élevé seront attributaires du fonds.

Les données prise en compte et valables sur la période 2022-2025 sont celles utilisées pour le Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC) 2021.

La liste des Communes retenues ainsi que les données utilisées figurent à l'annexe 2 au présent règlement d'intervention.

#### **b. Montant de l'enveloppe quadriennale**

Le montant du fonds est de 200 000€, réparti sur 20 communes. Ces 20 communes sont classées en 3 catégories comme suit :

- les Communes classées 1 à 6 : 12 000 euros
- les Communes classées 7 à 14 : 10 000 euros
- les Communes classées 15 à 20 : 8 000 euros

Le versement du fonds pourra concerner plusieurs projets sur l'ensemble de la période, dans la limite du plafond fixé.

### **5. Fonds de concours spécifiques**

Au-delà des aides détaillées ci-dessus, la Communauté d'Agglomération souhaite pouvoir apporter d'une manière générale une aide financière aux projets communaux de plus ou moins grande importance.

Ainsi, la Commune qui le souhaite pourra présenter une demande de fonds de concours pour tous projets (y compris les études afférentes) ou opérations qu'elle jugera opportuns, avec ou sans lien avec les compétences communautaires. Les projets présentés devront néanmoins avoir un impact ou un rayonnement au-delà du seul territoire de la Commune.

#### **a. Modalités spécifiques d'attribution**

Compte tenu du caractère spécifique de ces aides, et du montant potentiellement important, la Commune devra présenter sa demande dès la phase d'étude du projet et dès lors qu'elle a une estimation du plan de financement et des délais de réalisation.

Le Bureau communautaire prendra à ce stade une décision de principe sur l'attribution ou non du fonds de concours et sur la base d'un montant estimatif.

En cas de décision favorable, la Commune devra présenter dès que possible un plan de financement définitif. La participation prévisionnelle de la CABCS sera alors à nouveau soumise à la validation du Bureau, étant convenu qu'il ne pourra pas à ce stade revenir sur la décision de principe émise au préalable. Le montant définitif du fonds ne pourra être inférieur, sauf rectification à la baisse du plan de financement de la Commune, au montant validé dans la décision de principe. Il pourra le cas échéant être supérieur, en fonction de la demande définitive de la Commune et de l'avis du bureau communautaire.

Ce processus permettra ainsi à la CABCS d'inscrire à son budget suivant ou par décision modificative les crédits correspondant à ce fonds de concours.

### **b. Montant du fonds de concours et versement**

Le montant du fonds de concours n'est pas plafonné et relève de la seule décision du Bureau communautaire. Il devra toutefois respecter les règles définies au présent règlement d'intervention.

Son versement s'effectuera selon les mêmes principes que les autres aides accordées par la Communauté d'Agglomération.

Le cas échéant, la délibération du Bureau communautaire, et sur demande de la Commune détaillée dans sa propre délibération, pourra prévoir le versement d'un acompte correspondant à 40% du montant prévisionnel HT.

Un deuxième acompte de 40% du montant prévisionnel HT pourra être versé dès lors que la Commune pourra justifier la réalisation effective de 80% des charges résiduelles Hors Taxe (subventions reçues déduites) prévues au plan de financement initial, et sur présentation des justificatifs correspondants.

Le solde sera versé sur présentation du bilan financier de l'opération et des justificatifs afférents.

## **6. Fonds de concours concernant les points d'arrêt et abribus**

La Communauté d'agglomération a décidé par délibération du 21 mars 2016 d'attribuer un fonds de concours aux Communes, compétentes pour l'aménagement des points d'arrêts et abribus en tant que gestionnaires de voirie.

Compte tenu de la finalisation du schéma d'accessibilité, le dispositif de soutien ne concerne désormais plus que la sécurisation des points d'arrêts, dont l'installation des abribus.

Le montant global du fonds de concours est de 25 000€ pour la durée du règlement d'intervention. Les modalités d'attribution sont distinguées ci-après distinguées selon la nature des projets envisagés.

### **a. Sécurisation des points d'arrêt**

#### **❖ Eligibilité**

Le fonds de concours est destiné à soutenir les projets des communes visant à sécuriser les points d'arrêts, peu importe la localisation du point d'arrêt.

Les travaux de sécurisation devront prendre en compte les recommandations du guide méthodologique du CERTU sur la sécurité au point d'arrêt des transports scolaires.

L'aménagement devra faire l'objet d'une élaboration concertée entre la commune et la Communauté d'Agglomération.

#### **❖ Assiette subventionnable**

Les travaux pris en considération dans l'enveloppe subventionnable sont ceux concourant à l'amélioration de la sécurité du point d'arrêt dans un espace délimité à 25 mètres en amont et en aval du point d'arrêt.

Sont exclus :

- La signalisation de police, horizontale et verticale,
- Les travaux ne contribuant pas directement à la sécurité des cheminements piétonniers.

L'assiette de dépense subventionnable, sur laquelle s'applique le taux de fonds de concours, est plafonnée à 7 500 € HT.

#### ***b. Installation d'un abribus***

Dans la limite de l'enveloppe financière globale, la Communauté d'Agglomération versera une participation sous la forme d'un fonds de concours à la Commune, à hauteur de 50% de la charge résiduelle de la commune pour la fourniture et l'installation de l'abribus et le cas échéant de la plateforme.

Le versement de ce fonds de concours sera soumis au respect de critères esthétiques lorsque l'abribus sera implanté à l'intérieur du périmètre des « climats ».

L'assiette de dépense subventionnable, sur laquelle s'applique le taux de fonds de concours, est plafonnée à 7 000 € HT.

Les équipements complémentaires définis comme option, poubelle, éclairage, vitre supplémentaire, n'entrent pas en compte dans le calcul de la participation de la Communauté d'Agglomération. Le raccordement au réseau EDF ainsi que les consommations électriques ne sont pas pris en charge par la communauté d'Agglomération.

Le règlement des sommes dues par la Communauté d'Agglomération sera recouvré dans les deux mois suivant la réception des travaux sous réserve de la complétude du dossier.

Cette réception sera effectuée sur place en présence d'un représentant du maître d'ouvrage, un représentant de l'entreprise titulaire du marché, un représentant de la Communauté d'Agglomération ainsi qu'éventuellement un représentant du gestionnaire de la voie.

## Conseil Communautaire du 28 Mars 2022

Date d'envoi de la convocation : 22 mars 2022  
 Nombre de Conseillers en exercice : 90  
 Nombre de Délégués titulaires ou suppléants présents : 59  
 Nombre de Procurations : 20  
 Nombre de Votants : 79

**Présidence de :** M. Alain SUGUENOT, Président

**Présents :** Titulaires : Mmes et MM. Maurice CHAPUIS, Bernard BATTAULT, Jean-Luc BECQUET, Carole BERNHARD, Raphaël BOUILLET, Marie-France BRAVARD, Geffroy BRUNEL, Anne CAILLAUD, Jean-François CHAMPION, Xavier COSTE, Charlotte FOUGERE, Emmanuelle JEUNET-MANCY, Sophie LEFAIX, Virginie LEVIEL, Geneviève PELLETIER, Michel PIERRON, Philippe ROUX, Jonathan VION, Didier DURIAUX, Jean-Noël MORY, Sébastien LAURENT, Vittorio SPARTA, Gérard NAIRAT, Céline DANCER, Catherine PAPPAS, Jean-Claude BROUSSE, Arnaud GUICHARD, Didier SAINT-EVE, Jean-Christophe VALLET, Pierre BROUANT, Jean-Luc PETIT, Véronique RICHER, Jérôme FOL, Jean-Louis BAUDOIN, Jean-Paul BOURGOGNE, Pascal MALAQUIN, Jean-Paul ROY, Denis THOMAS, Richard ROCH, Jean-Pascal MONIN, Laurence BROCHOT, Gilles ARPAILLANGES, Gérard GREFFE, Michel QUINET, Serge GRAPPIN, Jacqueline METAIS, Sylvain JACOB, Eric SORDET, Daniel TRUCHOT, Daniel CARRIER, Jean MAREY, Pascal BOULEY,

**Suppléants :** M. Thierry DUBUISSON, (suppléant de M. Christian GHISLAIN – CORCELLES-LES-ARTS), M. Michel ROY (suppléant de M. DENIZOT Marc – CORMOT-VAUCHIGNON), Mme Marie-Claude BELORGEY (suppléante de M. Christian POULLEAU – MOLINOT), M. FOLLEAT Emmanuel (suppléant de M. Olivier MENAGER – PARIS-L'HOPITAL), Mme Sophie JACQUET (Suppléante de M. Jacques FROTEY – POMMARD),

**Délégués ayant donné procuration :**

M. Gérard ROY à M. Michel QUINET,  
 Mme Géraldine CHAMPANAY à Mme FOUGERE,  
 Mme Carole CHATEAU à M. Xavier COSTE,  
 M. Stéphane DAHLEN à M. Pierre BOLZE,  
 Mme Ariane DIERICKX à M. Jean-Luc BECQUET,  
 M. Alexis FAIVRE à M. Jean-Luc BECQUET,  
 M. Thibaut GLOAGUEN à Mme Anne CAILLAUD,  
 Mme Virginie LONGIN à Mme Virginie LEVIEL  
 Mme Olivia PUSSET, à Mme Marie-France BRAVARD,  
 M. Bernard REPOLT à M. Jean-François CHAMPION,  
 Mme Sihème REZIGUE à Mme Sophie LEFAIX,  
 M. Pascal HUGUENIN à M. Sylvain JACOB,  
 Mme Delphine SAVARY à M. Sébastien LAURENT,  
 Mme Patricia ROSSIGNOL à M. Gérard NAIRAT,  
 Mme Estelle BRUNAUD à M. Denis THOMAS,  
 M. Michel BOULEY à M. FOLLEAT,  
 Mme Corinne GARREAU à M. Jérôme FOL,  
 M. Guy DROMARD à M. Jean-Christophe VALLET,  
 M. Rémi CHAMPAUD à M. Denis THOMAS,  
 M. Guy VADROT à Mme Céline DANCER,

**Délégués absents non représentés :**

Mmes et MM. Rémy MORIN, Eric MONNOT, Virginie ROUXEL-SEGAUT, Richard BENINGER, Yves PYS, Sandrine ARRAULT, Olivier ATHANASE, Cyril DEREPIERRE, Cladio PAGNOTTA, Alexandra PASCAL, Michel MOINGEON.

**Secrétaire :** M. Pierre BOLZE

**TARIF PRESTATIONS PERISCOLAIRES ET EXTRASCOLAIRES**  
**RAPPORTEUR : M. CHAMPION**

Lors du conseil communautaire du 28 février dernier, les élus ont été contraints de faire évoluer la part fixe en fonction de l'évolution des prix du nouveau marché de repas et de goûter en application de la loi Egalim.

Il est proposé la non augmentation de la part variable y compris pour la rentrée 2022.

Une nouvelle règle imposée par la CAF amènera par la suite la collectivité à travailler sur une tarification qui tient compte des quotients familiaux.


**DECISION**

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré par 77 voix pour et 2 voix contre,

- ADOPTE la grille tarifaire des prestations périscolaires et extrascolaires dans les conditions récapitulées en annexe à la présente délibération

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Pour extrait certifié conforme,  
 LE PRESIDENT  
 pour le PRESIDENT et par délégation  
 LE DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES

Envoyé en préfecture le 22/04/2022  
 Reçu en préfecture le 22/04/2022  
 Affiché le   
 ID : 021-200006682-20220328-CC\_22\_039-DE

Mickael BOITELLE



« La présente décision, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, de sa publication et/ ou de son affichage, d'un recours contentieux déposé auprès du Tribunal administratif de DIJON, 22 rue d'Assas 21000 DIJON ou via l'application télérecours citoyen ([www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)). Un recours gracieux peut également être formulé auprès de la Communauté d'Agglomération BEAUNE Cote et Sud, 14 rue Philippe TRINQUET, 21200 BEAUNE, étant précisé que celle-ci dispose d'un délai de deux mois pour répondre. Le silence gardé pendant deux mois vaut décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois. »



## TARIFS

### ENFANCE

#### **(Restauration et accueils périscolaires, accueils de loisirs extrascolaires)**

#### **1 – Principe généraux**

Sur la base des orientations définies par les élus communautaires, les tarifs Enfance pourraient continuer de distinguer une part fixe et une part variable.

Pour la partie Enfance, la part fixe est constituée de la moyenne du prix coûtant des repas fournis (matières premières, transformation et livraison sur site) qui pourrait s'appliquer de manière uniforme pour chaque usager, y compris pour les bénéficiaires de l'Aide au Temps Libre.

La part variable représente une partie des charges correspondant à l'environnement de la prestation, en particulier les frais divers de gestion (fluide et maintenance des locaux) et les dépenses de personnel d'animation et des agents d'office et d'entretien.

Cette part variable est calculée sur la base de la grille reprenant les principes retenus par la Caisse Nationale d'Allocations Familiales pour les prestations Petite Enfance et Enfance et révisée automatiquement par la CAF chaque année, en janvier.

Dans ce cadre, pour les prestations Enfance, il a été décidé, depuis 2012, de ne prendre en compte que le barème conseillé pour les ressources « plancher ». Ainsi, sur proposition de la Commission ad hoc ayant travaillé autour du règlement régissant les prestations Enfance, le « plafond » retenu pour les revenus mensuels perçus a été porté à 10 000 € (en 2022, le « plafond » CAF est fixé à 6 000€).

Les données étant révisées chaque année en janvier par la CAF, il est aussi proposé de considérer l'évolution du montant du « plancher » (712.33€ en 2022) comme automatique, et, à ce titre, ne devant pas faire l'objet d'une nouvelle consultation de l'Assemblée plénière.

La grille tarifaire permet de calculer un taux d'effort, prenant en compte les revenus de la famille. Elle retient une dégressivité en fonction du nombre d'enfants à charge d'une même famille.

#### **2 - Prestations périscolaires et extrascolaires**

##### **→ L'évolution de la part fixe**

Considérant le nouveau marché public de restauration applicable au 1<sup>er</sup> janvier 2022 qui répond aux obligations de la loi EGALIM d'une offre bio et locale et à la réglementation à venir en matière de conditionnement, et par délibération n°22-001 du 28 février 2022, le conseil communautaire a adopté la grille tarifaire suivante :

<b>Prestations</b>	<b>Tarifs</b> <b>Au 1<sup>er</sup> mars 2022*</b>
<b>Repas</b> Restaurants périscolaires et accueils extrascolaires	<b>3,30 €* </b>
<b>Goûter</b> Accueils périscolaires et extrascolaires	<b>0,70 €* </b>

*\*Sous réserve de modifications liées à l'évolution programmée dans le cadre du marché et s'appuyant sur un indice à la consommation*

### → L'évolution de la part variable

Celle-ci se détermine en fonction de l'évolution du prix de revient de chaque prestation constatée au cours de l'exercice précédent et de la répartition de cette charge entre les familles, la Collectivité et les participations apportées par la CAF et la MSA notamment.

Bien que les recettes (usagers + Prestation de Service Ordinaire CAF , ...) ne représentent qu'une partie du coût total des prestations Enfance, il est proposé de maintenir les taux actuels en vigueur.

Le calcul de cette part variable se matérialise dans le tableau ci-dessous, par la détermination d'un pourcentage à appliquer aux ressources de la famille.

Les coefficients appliqués –par reconduction- pourraient donc les suivants :

#### *Accueils et restauration périscolaires*

<i>Pourcentage des ressources</i>	Restauration périscolaire	Accueil périscolaire Matin	Accueil périscolaire Soir
Famille avec 1 enfant	0,0544 % (+ part fixe)	0,0690 %	0,0690 % (+ part fixe)
Famille avec 2 enfants	0,0456 % (+ part fixe)	0,0573 %	0,0573 % (+ part fixe)
Famille avec 3 enfants	0,0346 % (+ part fixe)	0,0432 %	0,0432 % (+ part fixe)
Famille avec 4 enfants et +	0,0308 % (+ part fixe)	0,0382 %	0,0382 % (+ part fixe)

**Accueils de loisirs et restauration extrascolaires**

<i>Pourcentage des ressources</i>	Journée Accueil de Loisirs extrascolaire	½ Journée Accueil de Loisirs extrascolaire
Famille avec 1 enfant	0,385 % (+ part fixe)	0,198 % (+ part fixe si goûter ou repas)
Famille avec 2 enfants	0,352 % (+ part fixe)	0,182 % (+ part fixe si goûter ou repas)
Famille avec 3 enfants	0,304 % (+ part fixe)	0,165 % (+ part fixe si goûter ou repas)
Famille avec 4 enfants et +	0,286 % (+ part fixe)	0,149 % (+ part fixe si goûter ou repas)

Il est proposé de reconduire un tarif minimum pour les prestations extrascolaires. Ce tarif journalier pourrait alors correspondre au prix de la part fixe, aides déduites.

En ce qui concerne le tarif forfaitaire pour l'accueil sans repas du temps méridien (enfant ne restant pas à la restauration périscolaire), il est proposé de maintenir celui-ci à 1€ par jour.

Les retards des parents constatés lors de la prise en charge de l'enfant à l'issue de la prestation, pourront être facturés sur la base forfaitaire du coût de revient horaire moyen de la prestation, soit 8,00 €. Toute heure entamée sera due.

Ce coût horaire sera recalculé en début de chaque année civile et une évolution du tarif pourra être proposée en conséquence.

Il est en outre proposé de continuer à étendre ce tarif aux parents qui laisseraient leurs enfants sans les avoir inscrits, ainsi qu'aux familles qui ne seraient pas venues chercher leur enfant de moins de 6 ans à la descente des transports scolaires et dont l'enfant aurait été déposé sur un site périscolaire.

Par ailleurs, Il est proposé de tenir compte des situations d'urgence sociale (identifiées sur demande et proposition d'un travailleur social) avec la participation financière des familles correspondant au tarif minimum.

Idem pour les enfants relevant de l'Aide Sociale à l'Enfance, les tarifs appliqués seront calculés sur la base du tarif minimum (plancher CAF).

Il est proposé, pour la prochaine rentrée scolaire, de maintenir la majoration de 30% des tarifs (y compris pour les forfaits, mais à l'exception des parts fixes) pour les usagers ne résidant pas sur le territoire communautaire (référence résidence principale), mais y scolarisant leur enfant (hors application de la carte scolaire).

Il est aussi proposé que les enfants scolarisés en classe ULIS, qui, par définition, ne choisissent pas leur lieu d'affectation scolaire, soient toujours exonérés de cette majoration pour les prestations périscolaires.

Enfin, il est proposé l'application d'un tarif temporaire spécifique (hors urgences sociale, et pour un maximum de 12 mois) qui pourrait s'appliquer aux usagers expatriés ou primo-arrivant et ne pouvant justifier temporairement de revenus en France. Ce tarif pourrait ici correspondre au tarif minimum appliqué pour chacune des prestations Enfance.

## Conseil Communautaire du 28 Mars 2022

Date d'envoi de la convocation : 22 mars 2022

Nombre de Conseillers en exercice : 90

Nombre de Délégués titulaires ou suppléants présents : 59

Nombre de Procurations : 20

Nombre de Votants : 79

**Présidence de :** M. Alain SUGUENOT, Président

**Présents :** *Titulaires* : Mmes et MM. Maurice CHAPUIS, Bernard BATTAULT, Jean-Luc BECQUET, Carole BERNHARD, Raphaël BOUILLET, Marie-France BRAVARD, Geffroy BRUNEL, Anne CAILLAUD, Jean-François CHAMPION, Xavier COSTE, Charlotte FOUGERE, Emmanuelle JEUNET-MANCY, Sophie LEFAIX, Virginie LEVIEL, Geneviève PELLETIER, Michel PIERRON, Philippe ROUX, Jonathan VION, Didier DURIAUX, Jean-Noël MORY, Sébastien LAURENT, Vittorio SPARTA, Gérard NAIRAT, Céline DANCER, Catherine PAPPAS, Jean-Claude BROUSSE, Arnaud GUICHARD, Didier SAINT-EVE, Jean-Christophe VALLET, Pierre BROUANT, Jean-Luc PETIT, Véronique RICHER, Jérôme FOL, Jean-Louis BAUDOIN, Jean-Paul BOURGOGNE, Pascal MALAQUIN, Jean-Paul ROY, Denis THOMAS, Richard ROCH, Jean-Pascal MONIN, Laurence BROCHOT, Gilles ARPAILLANGES, Gérard GREFFE, Michel QUINET, Serge GRAPPIN, Jacqueline METAIS, Sylvain JACOB, Eric SORDET, Daniel TRUCHOT, Daniel CARRIER, Jean MAREY, Pascal BOULEY,

**Suppléants :** M. Thierry DUBUISSON, (suppléant de M. Christian GHISLAIN – CORCELLES-LES-ARTS), M. Michel ROY (suppléant de M. DENIZOT Marc – CORMOT-VAUCHIGNON), Mme Marie-Claude BELORGEY (suppléante de M. Christian POULLEAU – MOLINOT), M. FOLLEAT Emmanuel (suppléant de M. Olivier MENAGER – PARIS-L'HOPITAL), Mme Sophie JACQUET (Suppléante de M. Jacques FROTEY – POMMARD),

**Délégués ayant donné procuration :**

M. Gérard ROY à M. Michel QUINET,  
Mme Géraldine CHAMPANAY à Mme FOUGERE,  
Mme Carole CHATEAU à M. Xavier COSTE,  
M. Stéphane DAHLEN à M. Pierre BOLZE,  
Mme Ariane DIERICKX à M. Jean-Luc BECQUET,  
M. Alexis FAIVRE à M. Jean-Luc BECQUET,  
M. Thibaut GLOAGUEN à Mme Anne CAILLAUD,  
Mme Virginie LONGIN à Mme Virginie LEVIEL  
Mme Olivia PUSSET, à Mme Marie-France BRAVARD,  
M. Bernard REPOLT à M. Jean-François CHAMPION,  
Mme Sihème REZIGUE à Mme Sophie LEFAIX,  
M. Pascal HUGUENIN à M. Sylvain JACOB,  
Mme Delphine SAVARY à M. Sébastien LAURENT,  
Mme Patricia ROSSIGNOL à M. Gérard NAIRAT,  
Mme Estelle BRUNAUD à M. Denis THOMAS,  
M. Michel BOULEY à M. FOLLEAT,  
Mme Corinne GARREAU à M. Jérôme FOL,  
M. Guy DROMARD à M. Jean-Christophe VALLET,  
M. Rémi CHAMPAUD à M. Denis THOMAS,  
M. Guy VADROT à Mme Céline DANCER,

**Délégués absents non représentés :**

Mmes et MM. Rémy MORIN, Eric MONNOT, Virginie ROUXEL-SEGAUT, Richard BENINGER, Yves PYS, Sandrine ARRAULT, Olivier ATHANASE, Cyril DEREPIERRE, Cladio PAGNOTTA, Alexandra PASCAL, Michel MOINGEON.

**Secrétaire :** M. Pierre BOLZE

**TARIF PETITE-ENFANCE**  
**RAPPORTEUR : M. CHAMPION**

Les tarifs sont imposés par la Caisse d'Allocations Familiales et évoluent sur la base de la définition des « plancher » et « plafond ».

**DECISION**


Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- ADOPTE la grille tarifaire des prestations Petite Enfance dans les conditions récapitulées en annexe à la présente délibération

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Pour extrait certifié conforme,  
**LE PRESIDENT**  
 pour le **PRESIDENT** et par délégation  
**LE DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES**

  
**Mickael BOITELLE**

Envoyé en préfecture le 11/04/2022  
 Reçu en préfecture le 11/04/2022  
 Affiché le   
 ID : 021-200006682-20220328-CC\_22\_040-DE

« La présente décision, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, de sa publication et/ ou de son affichage, d'un recours contentieux déposé auprès du Tribunal administratif de DIJON, 22 rue d'Assas 21000 DIJON ou via l'application télérecours citoyen ([www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)). Un recours gracieux peut également être formulé auprès de la Communauté d'Agglomération BEAUNE Cote et Sud, 14 rue Philippe TRINQUET, 21200 BEAUNE, étant précisé que celle-ci dispose d'un délai de deux mois pour répondre. Le silence gardé pendant deux mois vaut décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois. »

**TARIFS PETITE ENFANCE****Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant****Multi accueil BEAUNE -Blanches Fleurs****Multi accueil BEAUNE -Saint Jacques****Multi accueil BEAUNE -La Cabotte****Multi accueil CHAGNY****Micro crèche NOLAY (pour contrats à compter du 01/09/2019)****Tarifs horaires déterminés à partir des barèmes fixés  
par la Caisse Nationale d'Allocation Familiale****Tarifs horaires applicables du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 31 décembre 2022**

<b>HABITANTS DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION BEAUNE COTE ET SUD (*)</b>	<b>1 ENFANT</b>	<b>2 ENFANTS</b>	<b>3 ENFANTS</b>	<b>4 à 7 ENFANTS</b>	<b>8 ENFANTS ET +</b>
<b>TAUX HORAIRE</b>	<b>0,0619 %</b>	<b>0,0516 %</b>	<b>0,0413%</b>	<b>0,0310 %</b>	<b>0,0206 %</b>
Montant minimum du revenu imposable mensuel (= plancher CAF) = 712.33 €	0,44 €	0,37 €	0,29 €	0,22 €	0,15 €
Montant maximum du revenu imposable mensuel (= plafond CAF) = 6 000.00 €	3,71 €	3,10 €	2,48 €	1,86 €	1,24 €
<b>HABITANTS EXTERIEURS DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION BEAUNE COTE ET SUD + 30% (**)</b>	<b>1 ENFANT</b>	<b>2 ENFANTS</b>	<b>3 ENFANTS</b>	<b>4 ENFANTS</b>	<b>8 ENFANTS ET +</b>
<b>TAUX HORAIRE</b>	<b>0,0804 %</b>	<b>0,0671 %</b>	<b>0,0537 %</b>	<b>0,0403 %</b>	<b>0,0268 %</b>
Montant minimum du revenu imposable mensuel ,,, (= plancher CAF) = 712.33 €	0,57 €	0,48 €	0,38 €	0,29 €	0,20 €
Montant maximum du revenu imposable mensuel (= plafond CAF) = 6 000.00 €	4,82€	4,03€	3,22€	2,42€	1,61 €

*(\*) Ce tarif est aussi appliqué pour l'accueil des enfants du personnel de l'Hôpital de BEAUNE au multi-accueil des Blanches Fleurs, même si les familles n'habitent pas dans la Communauté d'Agglomération BEAUNE Côte et Sud.*

*(\*\*) Les enfants des usagers habitant à l'extérieur de la Communauté d'Agglomération sont acceptés dans la limite des places disponibles et avec un tarif majoré (+ 30%).*

**Tarif d'urgence 2022 = 1,91 €/heure**

**TARIFS PETITE ENFANCE****Etablissement d'Accueil du Jeune Enfant****Micro crèche NOLAY pour les contrats antérieurs au 01/09/2019**

Tarifs horaires déterminés à partir des barèmes fixés  
par la Caisse Nationale d'Allocation Familiale

**Tarifs horaires applicables du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 31 décembre 2022**

<b>HABITANTS DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION BEAUNE COTE ET SUD</b>	<b>1 ENFANT</b>	<b>2 ENFANTS</b>	<b>3 à 5 ENFANTS</b>	<b>6 ENFANTS ET +</b>
<b>TAUX HORAIRE</b>	<b>0,0516 %</b>	<b>0,0413 %</b>	<b>0,0310 %</b>	<b>0,0206 %</b>
Montant minimum du revenu imposable mensuel (= plancher CAF) = 712.33 €	0,37 €	0,29 €	0,22 €	0,15 €
Montant maximum du revenu imposable mensuel (= plafond CAF) = 6 000.00 €	3.10 €	2.48 €	1.86 €	1.24 €
<b>HABITANTS EXTERIEURS DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION BEAUNE COTE ET SUD + 30% (**)</b>	<b>1 ENFANT</b>	<b>2 ENFANTS</b>	<b>3 à 5 ENFANTS</b>	<b>6 ENFANTS ET +</b>
<b>TAUX HORAIRE</b>	<b>0,0671 %</b>	<b>0,0537 %</b>	<b>0,0403 %</b>	<b>0,0268 %</b>
Montant minimum du revenu imposable mensuel (= plancher CAF) = 712.33 €	0,48 €	0,38 €	0,29 €	0,19 €
Montant maximum du revenu imposable mensuel (= plafond CAF) = 6 000.00 €	4.03 €	3.22 €	2.42 €	1.61 €

**(\*\*)** Les enfants des usagers habitant à l'extérieur de la Communauté d'Agglomération sont acceptés dans la limite des places disponibles et avec un tarif majoré (+ 30%).

Tarif d'urgence 2022 = 1,51 €/heure



## **Droits d'inscriptions des Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE)**

Grille tarifaire en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2022 :

- Pas de frais d'adhésion pour les bénéficiaires des minima sociaux (sur présentation d'un justificatif) et pour l'accueil d'urgence,
- 10 € pour les revenus inférieurs à 2 000 € / mois et pour l'accueil occasionnel,
- 20 € pour les revenus compris entre 2 000 € et 3 000 € / mois,
- 30 € pour les revenus compris entre 3 000 € et 4 000 € / mois,
- 40 € pour les revenus compris entre 4 000 € / mois et le plafond actuel,
- 50 € pour les revenus supérieurs au plafond (en 2022, 6 000€).

Les plafonds et planchers sont revalorisés chaque année par la CNAF.

Les droits d'inscription seront versés chaque année par famille, quel que soit le nombre d'enfants la composant.



communauté d'agglomération  
www.beaunecoteetsud.com

Envoyé en préfecture le 11/04/2022

Reçu en préfecture le 11/04/2022

Affiché le



ID : 021-200006682-20220328-CC\_22\_041-DE

## Conseil Communautaire du 28 Mars 2022

Date d'envoi de la convocation : 22 mars 2022

Nombre de Conseillers en exercice : 90

Nombre de Délégués titulaires ou suppléants présents : 59

Nombre de Procurations : 20

Nombre de Votants : 79

**Présidence de :** M. Alain SUGUENOT, Président

**Présents :** *Titulaires* : Mmes et MM. Maurice CHAPUIS, Bernard BATTAULT, Jean-Luc BECQUET, Carole BERNHARD, Raphaël BOUILLET, Marie-France BRAVARD, Geffroy BRUNEL, Anne CAILLAUD, Jean-François CHAMPION, Xavier COSTE, Charlotte FOUGERE, Emmanuelle JEUNET-MANCY, Sophie LEFAIX, Virginie LEVIEL, Geneviève PELLETIER, Michel PIERRON, Philippe ROUX, Jonathan VION, Didier DURIAUX, Jean-Noël MORY, Sébastien LAURENT, Vittorio SPARTA, Gérard NAIRAT, Céline DANCER, Catherine PAPPAS, Jean-Claude BROUSSE, Arnaud GUICHARD, Didier SAINT-EVE, Jean-Christophe VALLET, Pierre BROUANT, Jean-Luc PETIT, Véronique RICHER, Jérôme FOL, Jean-Louis BAUDOIN, Jean-Paul BOURGOGNE, Pascal MALAQUIN, Jean-Paul ROY, Denis THOMAS, Richard ROCH, Jean-Pascal MONIN, Laurence BROCHOT, Gilles ARPAILLANGES, Gérard GREFFE, Michel QUINET, Serge GRAPPIN, Jacqueline METAIS, Sylvain JACOB, Eric SORDET, Daniel TRUCHOT, Daniel CARRIER, Jean MAREY, Pascal BOULEY,

**Suppléants :** M. Thierry DUBUISSON, (suppléant de M. Christian GHISLAIN – CORCELLES-LES-ARTS), M. Michel ROY (suppléant de M. DENIZOT Marc – CORMOT-VAUCHIGNON), Mme Marie-Claude BELORGEY (suppléante de M. Christian POULLEAU – MOLINOT), M. FOLLEAT Emmanuel (suppléant de M. Olivier MENAGER – PARIS-L'HOPITAL), Mme Sophie JACQUET (Suppléante de M. Jacques FROTEY – POMMARD),

**Délégués ayant donné procuration :**

M. Gérard ROY à M. Michel QUINET,  
Mme Géraldine CHAMPANAY à Mme FOUGERE,  
Mme Carole CHATEAU à M. Xavier COSTE,  
M. Stéphane DAHLEN à M. Pierre BOLZE,  
Mme Ariane DIERICKX à M. Jean-Luc BECQUET,  
M. Alexis FAIVRE à M. Jean-Luc BECQUET,  
M. Thibaut GLOAGUEN à Mme Anne CAILLAUD,  
Mme Virginie LONGIN à Mme Virginie LEVIEL  
Mme Olivia PUSSET, à Mme Marie-France BRAVARD,  
M. Bernard REPOLT à M. Jean-François CHAMPION,  
Mme Sihème REZIGUE à Mme Sophie LEFAIX,  
M. Pascal HUGUENIN à M. Sylvain JACOB,  
Mme Delphine SAVARY à M. Sébastien LAURENT,  
Mme Patricia ROSSIGNOL à M. Gérard NAIRAT,  
Mme Estelle BRUNAUD à M. Denis THOMAS,  
M. Michel BOULEY à M. FOLLEAT,  
Mme Corinne GARREAU à M. Jérôme FOL,  
M. Guy DROMARD à M. Jean-Christophe VALLET,  
M. Rémi CHAMPAUD à M. Denis THOMAS,  
M. Guy VADROT à Mme Céline DANCER,

**Délégués absents non représentés :**

Mmes et MM. Rémy MORIN, Eric MONNOT, Virginie ROUXEL-SEGAUT, Richard BENINGER, Yves PYS, Sandrine ARRAULT, Olivier ATHANASE, Cyril DEREPIERRE, Cladio PAGNOTTA, Alexandra PASCAL, Michel MOINGEON.

**Secrétaire :** M. Pierre BOLZE

**TARIF DES EQUIPEMENTS SPORTIFS**  
**RAPPORTEUR : M. CHAMPION**

Les tarifs 2021 sont reportés pour 2022 dans une grande majorité. Des ajustements sont proposés sur les salles de gymnastique (Volumes importants consommateurs d'énergie et d'entretien) ainsi que sur le supplément éclairage. A noter la suppression programmée de la ligne de tarification du terrain de football du Complexe Sportif Jean DESANGLE qui disparaîtra avec la réhabilitation du Stade d'athlétisme dont les travaux sont planifiés de juin à Septembre 2022. Les tarifs du Stade d'Athlétisme feront l'objet d'une délibération de révision lors d'un prochain Conseil Communautaire.

Enfin, il est proposé la création de tarifs spécifiques pour les demandes de réservations des Installations Sportives communautaires lorsqu'elles ont un but commercial, marketing ou publicitaire.

**DECISION**

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité,


- ADOPTE la grille tarifaire des équipements sportifs dans les conditions récapitulées en annexe à la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Pour extrait certifié conforme,  
**LE PRESIDENT**  
 pour le ~~PRESIDENT~~ et par délégation  
**LE DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES**



Mickael BOITELLE

Envoyé en préfecture le 11/04/2022  
 Reçu en préfecture le 11/04/2022  
 Affiché le   
 ID : 021-200006682-20220328-CC\_22\_041-DE

« La présente décision, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, de sa publication et/ ou de son affichage, d'un recours contentieux déposé auprès du Tribunal administratif de DIJON, 22 rue d'Assas 21000 DIJON ou via l'application télérécurse citoyen ([www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)). Un recours gracieux peut également être formulé auprès de la Communauté d'Agglomération BEAUNE Cote et Sud, 14 rue Philippe TRINQUET, 21200 BEAUNE, étant précisé que celle-ci dispose d'un délai de deux mois pour répondre. Le silence gardé pendant deux mois vaut décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois. »

## TARIFS DES EQUIPEMENTS SPORTIFS

ANNEXE N° 3

FORUM DES SPORTS - BEAUNE	Tarifs Associatifs et Institutionnels				Tarifs Actions commerciales, publicitaires et marketing		
	HEURE	Journée Complète (9h à 16h d'occupation)	Forfait Week end	Semaine lundi 7h au vendredi 23h	HEURE	Journée Complète ou Supplémentaire	Forfait Week end
Salle omnisports	23,50 €	145,00 €	395,00 €	795,00 €	47,00 €	290,00 €	790,00 €
Mur d'Escalade	45,00 €	280,00 €	750,00 €	1 500,00 €	90,00 €	560,00 €	1 500,00 €
Salle pluridisciplinaire	13,50 €	90,00 €	210,00 €	425,00 €	27,00 €	180,00 €	420,00 €
Salle de gymnastique	18,00 €	120,00 €	280,00 €	565,00 €	36,00 €	240,00 €	560,00 €
Salle de boxe	13,50 €	90,00 €	210,00 €	425,00 €	27,00 €	180,00 €	420,00 €
Salle de karaté	13,50 €	90,00 €	210,00 €	425,00 €	27,00 €	180,00 €	420,00 €
Dojo	13,50 €	90,00 €	210,00 €	425,00 €	27,00 €	180,00 €	420,00 €
Salle de réunion	9,50 €	80,00 €	190,00 €	380,00 €	19,00 €	160,00 €	380,00 €
Espace buvette	9,50 €	80,00 €	190,00 €	380,00 €	19,00 €	160,00 €	380,00 €
Plateau ext d'évolution	10,00 €	75,00 €	175,00 €	360,00 €	20,00 €	150,00 €	350,00 €
Vidéo projecteur (ordinateur fourni)	10,00 €	120,00 €	280,00 €	570,00 €	20,00 €	240,00 €	560,00 €
Sonorisation	7,00 €	80,00 €	225,00 €	450,00 €	14,00 €	160,00 €	450,00 €
Forfait Accès Site		40,00 €	100,00 €	210,00 €		40,00 €	100,00 €

CS MICHEL BON - BEAUNE	Tarifs Associatifs et Institutionnels				Tarifs Actions commerciales, publicitaires et marketing		
	HEURE	Journée Complète (9h à 16h d'occupation)	Forfait Week end	Semaine lundi 7h au vendredi 23h	HEURE	Journée Complète ou Supplémentaire	Forfait Week end
Salle omnisports	23,50 €	145,00 €	395,00 €	795,00 €	47,00 €	290,00 €	790,00 €
Salle de lutte	13,50 €	90,00 €	210,00 €	425,00 €	27,00 €	180,00 €	420,00 €
Salle pluridisciplinaire	13,50 €	90,00 €	210,00 €	425,00 €	27,00 €	180,00 €	420,00 €
Plateau ext d'évolution	10,00 €	75,00 €	175,00 €	360,00 €	20,00 €	240,00 €	560,00 €
Sonorisation	7,00 €	80,00 €	225,00 €	450,00 €	14,00 €	160,00 €	450,00 €
Forfait Accès Site		40,00 €	100,00 €	210,00 €		40,00 €	100,00 €

CS JEAN DESANGLE - BEAUNE	Tarifs Associatifs et Institutionnels				Tarifs Actions commerciales, publicitaires et marketing		
	HEURE	Journée Complète (9h à 16h d'occupation)	Forfait Week end	Semaine lundi 7h au vendredi 23h	HEURE	Journée Complète ou Supplémentaire	Forfait Week end
Salle Omnisports	23,50 €	145,00 €	395,00 €	795,00 €	47,00 €	290,00 €	790,00 €
Salle de gymnastique	18,00 €	120,00 €	280,00 €	565,00 €	36,00 €	240,00 €	560,00 €
Salle de combat	13,50 €	90,00 €	210,00 €	450,00 €	27,00 €	180,00 €	420,00 €
Terrain de football *	10,00 €	120,00 €	240,00 €	600,00 €	20,00 €	240,00 €	560,00 €
Stade athlétisme *	10,00 €	120,00 €	240,00 €	600,00 €	20,00 €	240,00 €	560,00 €
Forfait Accès Site		40,00 €	100,00 €	210,00 €		40,00 €	100,00 €

CS SAINT NICOLAS - MEURSAULT	Tarifs Associatifs et Institutionnels				Tarifs Actions commerciales, publicitaires et marketing		
	HEURE	Journée Complète (9h à 16h d'occupation)	Forfait Week end	Semaine lundi 7h au vendredi 23h	HEURE	Journée Complète ou Supplémentaire	Forfait Week end
Salle omnisports	23,50 €	145,00 €	395,00 €	795,00 €	47,00 €	290,00 €	790,00 €
Salle de gymnastique	18,00 €	120,00 €	280,00 €	565,00 €	36,00 €	240,00 €	560,00 €
Salle de tir à l'arc	13,50 €	90,00 €	210,00 €	450,00 €	27,00 €	180,00 €	420,00 €
Terrain foot Stabilisé	10,00 €	87,00 €	240,00 €	480,00 €	20,00 €	240,00 €	560,00 €
Terrain foot Honneur	45,00 €	500,00 €	1 000,00 €	2 250,00 €	90,00 €	2 000,00 €	4 500,00 €
Terrain foot Annexe	10,00 €	120,00 €	240,00 €	600,00 €	90,00 €	2 000,00 €	4 500,00 €
Terrain de tennis	10,00 €	75,00 €	175,00 €	300,00 €	90,00 €	2 000,00 €	4 500,00 €
Salle de réunion	9,50 €	80,00 €	190,00 €	380,00 €	19,00 €	160,00 €	380,00 €
Espace cafétéria	9,50 €	80,00 €	190,00 €	380,00 €	19,00 €	160,00 €	380,00 €
Espace restauration	12,50 €	110,00 €	330,00 €		25,00 €	220,00 €	660,00 €
Sonorisation	7,00 €	80,00 €	225,00 €	450,00 €	14,00 €	160,00 €	450,00 €
Forfait Accès Site		40,00 €	100,00 €	210,00 €		40,00 €	100,00 €

STADE GUIGONE DE SALINS	Tarifs Associatifs et Institutionnels				Tarifs Actions commerciales, publicitaires et marketing		
	HEURE	Journée Complète (9h à 16h d'occupation)	Forfait Week end	Semaine lundi 7h au vendredi 23h	HEURE	Journée Complète ou Supplémentaire	Forfait Week end
Terrain de football	26,00 €	275,00 €	525,00 €	1 800,00 €	36,00 €	290,00 €	790,00 €
Forfait Accès Site		40,00 €	100,00 €	210,00 €		40,00 €	100,00 €

## Tarification des prestations d'Eclairage :

w Supplément éclairage nocturne : 120 €

## Tarification des prestations de nettoyage :

w Nettoyage de la salle omnisports : 75 €

w Nettoyage des vestiaires ou des communs : 50 €

Tarification pour la mise à disposition d'une protection pour les sols sportifs au m<sup>2</sup> :w Moquette : 0,25€ / m<sup>2</sup>

\* Suite à la réhabilitation du Stade d'athlétisme, la location est suspendue à partir du 1er juin 2022. Le terrain de football sera sorti des tarifs à cette même date. Les tarifs du stade d'athlétisme feront l'objet d'une révision.

## Conseil Communautaire du 28 Mars 2022

Date d'envoi de la convocation : 22 mars 2022

Nombre de Conseillers en exercice : 90

Nombre de Délégués titulaires ou suppléants présents : 59

Nombre de Procurations : 20

Nombre de Votants : 79

**Présidence de :** M. Alain SUGUENOT, Président**Présents :** Titulaires : Mmes et MM. Maurice CHAPUIS, Bernard BATTAULT, Jean-Luc BECQUET, Carole BERNHARD, Raphaël BOUILLET, Marie-France BRAVARD, Geffroy BRUNEL, Anne CAILLAUD, Jean-François CHAMPION, Xavier COSTE, Charlotte FOUGERE, Emmanuelle JEUNET-MANCY, Sophie LEFAIX, Virginie LEVIEL, Geneviève PELLETIER, Michel PIERRON, Philippe ROUX, Jonathan VION, Didier DURIAUX, Jean-Noël MORY, Sébastien LAURENT, Vittorio SPARTA, Gérard NAIRAT, Céline DANCER, Catherine PAPPAS, Jean-Claude BROUSSE, Arnaud GUICHARD, Didier SAINT-EVE, Jean-Christophe VALLET, Pierre BROUANT, Jean-Luc PETIT, Véronique RICHER, Jérôme FOL, Jean-Louis BAUDOIN, Jean-Paul BOURGOGNE, Pascal MALAQUIN, Jean-Paul ROY, Denis THOMAS, Richard ROCH, Jean-Pascal MONIN, Laurence BROCHOT, Gilles ARPAILLANGES, Gérard GREFFE, Michel QUINET, Serge GRAPPIN, Jacqueline METAIS, Sylvain JACOB, Eric SORDET, Daniel TRUCHOT, Daniel CARRIER, Jean MAREY, Pascal BOULEY,**Suppléants :** M. Thierry DUBUISSON, (suppléant de M. Christian GHISLAIN – CORCELLES-LES-ARTS), M. Michel ROY (suppléant de M. DENIZOT Marc – CORMOT-VAUCHIGNON), Mme Marie-Claude BELORGEY (suppléante de M. Christian POULLEAU – MOLINOT), M. FOLLEAT Emmanuel (suppléant de M. Olivier MENAGER – PARIS-L'HOPITAL), Mme Sophie JACQUET (Suppléante de M. Jacques FROTEY – POMMARD),**Délégués ayant donné procuration :**M. Gérard ROY à M. Michel QUINET,  
Mme Géraldine CHAMPANAY à Mme FOUGERE,  
Mme Carole CHATEAU à M. Xavier COSTE,  
M. Stéphane DAHLEN à M. Pierre BOLZE,  
Mme Ariane DIERICKX à M. Jean-Luc BECQUET,  
M. Alexis FAIVRE à M. Jean-Luc BECQUET,  
M. Thibaut GLOAGUEN à Mme Anne CAILLAUD,  
Mme Virginie LONGIN à Mme Virginie LEVIEL  
Mme Olivia PUSSET, à Mme Marie-France BRAVARD,  
M. Bernard REPOLT à M. Jean-François CHAMPION,  
Mme Sihème REZIGUE à Mme Sophie LEFAIX,  
M. Pascal HUGUENIN à M. Sylvain JACOB,  
Mme Delphine SAVARY à M. Sébastien LAURENT,  
Mme Patricia ROSSIGNOL à M. Gérard NAIRAT,  
Mme Estelle BRUNAUD à M. Denis THOMAS,  
M. Michel BOULEY à M. FOLLEAT,  
Mme Corinne GARREAU à M. Jérôme FOL,  
M. Guy DROMARD à M. Jean-Christophe VALLET,  
M. Rémi CHAMPAUD à M. Denis THOMAS,  
M. Guy VADROT à Mme Céline DANCER,**Délégués absents non représentés :**

Mmes et MM. Rémy MORIN, Eric MONNOT, Virginie ROUXEL-SEGAUT, Richard BENINGER, Yves PYS, Sandrine ARRAULT, Olivier ATHANASE, Cyril DEREPIERRE, Cladio PAGNOTTA, Alexandra PASCAL, Michel MOINGEON.

**Secrétaire :** M. Pierre BOLZE

**TARIF DU CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT INTERCOMMUNAL**  
**RAPPORTEUR : M. CHAMPION**

Les tarifs applicables pour le Conservatoire à rayonnement intercommunal sont maintenus pour l'année 2022-2023.


**DECISION**


Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- ADOPTE la grille tarifaire du Conservatoire dans les conditions récapitulées en annexe à la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Pour extrait certifié conforme,  
 LE PRESIDENT  
 pour le PRESIDENT et par délégation  
 LE DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES

Envoyé en préfecture le 12/04/2022  
 Reçu en préfecture le 12/04/2022  
 Affiché le   
 ID : 021-200006682-20220328-CC\_22\_042-DE

  
 Mickael BOITELLE



« La présente décision, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, de sa publication et/ ou de son affichage, d'un recours contentieux déposé auprès du Tribunal administratif de DIJON, 22 rue d'Assas 21000 DIJON ou via l'application télérecours citoyen ([www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)). Un recours gracieux peut également être formulé auprès de la Communauté d'Agglomération BEAUNE Cote et Sud, 14 rue Philippe TRINQUET, 21200 BEAUNE, étant précisé que celle-ci dispose d'un délai de deux mois pour répondre. Le silence gardé pendant deux mois vaut décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois. »

**CONSERVATOIRE MUSIQUE ET DANSE**  
**TARIFS TRIMESTRIELS année scolaire 2022-2023**

MUSIQUE	Résident communauté d'agglomération		Résident hors communauté d'agglomération	
	Tarif plein	Tarif dégressif	Tarif plein	Tarif dégressif
<b>INITIATION MUSICALE</b>				
1ère et 2ème année à partir de 4 ans	32,00 €	25,00 €	49,00 €	29,00 €
<b>EVEIL et ATELIER DECOUVERTE</b>				
de 6 à 9 ans	62,00 €	49,00 €	124,00 €	56,00 €
<b>ATELIER DECOUVERTE SEUL</b>				
de 6 à 9 ans	32,00 €	25,00 €	49,00 €	29,00 €
<b>CURSUS CHŒUR</b>				
Chœur préparatoire (9-12 ans)	32,00 €		Tarif plein	
Chœur d'ados (13 ans et plus)	32,00 €		38,00 €	
Chœur MAA	32,00 €		38,00 €	
Chœur pop adultes	32,00 €		38,00 €	
Ensemble vocal	32,00 €		38,00 €	
<b>Cycle 1</b>				
Cursus traditionnel	Tarif plein	Tarif dégressif	Tarif plein	Tarif dégressif
	92,00 €	70,00 €	198,00 €	81,00 €
			Tarif spécifique 1	Tarif spécifique 2
			47,00 €	31,00 €
<b>Cycle 2</b>				
Cursus traditionnel	Tarif plein	Tarif dégressif	Tarif plein	Tarif dégressif
	102,00 €	78,00 €	230,00 €	90,00 €
			Tarif spécifique 1	Tarif spécifique 2
			52,00 €	31,00 €
<b>Cycle 3</b>				
Cursus traditionnel	Tarif plein	Tarif dégressif	Tarif plein	Tarif dégressif
	119,00 €	90,00 €	247,00 €	106,00 €
			Tarif spécifique 1	Tarif spécifique 2
			60,00 €	31,00 €
<b>CURSUS ADULTE</b>				
Cursus traditionnel	Tarif plein		Tarif plein	
	119,00 €		129,00 €	
Cursus sans pratique collective	184,00 €		310,00 €	
			Tarif spécifique 1	Tarif spécifique 2
			60,00 €	31,00 €
			92,00 €	
			Tarif spécifique 1	Tarif spécifique 2
			60,00 €	31,00 €

**Cursus traditionnel :** formation musicale/formation instrumentale/pratiques collectives

**Tarif spécifique 1 :** tout orchestre ou toutes associations musicales agréées ayant son siège sur le territoire communautaire ou inscription à une pratique collective seulement (Musique de chambre, ensemble ou/et orchestre)

**Tarif dégressif :** à partir de la seconde inscription

**Tarif spécifique 2 :** cours et inscription à OHB

**Tarif minimum :** Formation Musicale (soffège) seulement

DANSE	Résident communauté d'agglomération		Résident hors communauté d'agglomération	
	Tarif plein	Tarif dégressif	Tarif plein	Tarif dégressif
temps de cours				
1h00	79,00 €	69,00 €	120,00 €	102,00 €
1h30	111,00 €	101,00 €	170,00 €	153,00 €
2h00	136,00 €	126,00 €	208,00 €	193,00 €
2h30	157,00 €	147,00 €	240,00 €	225,00 €
3h00	188,00 €	178,00 €	288,00 €	272,00 €

## Conseil Communautaire du 28 Mars 2022

Date d'envoi de la convocation : 22 mars 2022  
 Nombre de Conseillers en exercice : 90  
 Nombre de Délégués titulaires ou suppléants présents : 59  
 Nombre de Procurations : 20  
 Nombre de Votants : 79

Envoyé en préfecture le 12/04/2022

Reçu en préfecture le 12/04/2022

Affiché le

SLOW

ID : 021-200006682-20220328-CC\_22\_043-DE

**Présidence de :** M. Alain SUGUENOT, Président

**Présents :** Titulaires : Mmes et MM. Maurice CHAPUIS, Bernard BATAULT, Jean-Luc BECQUET, Carole BERNHARD, Raphaël BOUILLET, Marie-France BRAVARD, Geffroy BRUNEL, Anne CAILLAUD, Jean-François CHAMPION, Xavier COSTE, Charlotte FOUGERE, Emmanuelle JEUNET-MANCY, Sophie LEFAIX, Virginie LEVIEL, Geneviève PELLETIER, Michel PIERRON, Philippe ROUX, Jonathan VION, Didier DURIAUX, Jean-Noël MORY, Sébastien LAURENT, Vittorio SPARTA, Gérard NAIRAT, Céline DANCER, Catherine PAPPAS, Jean-Claude BROUSSE, Arnaud GUICHARD, Didier SAINT-EVE, Jean-Christophe VALLET, Pierre BROUANT, Jean-Luc PETIT, Véronique RICHER, Jérôme FOL, Jean-Louis BAUDOIN, Jean-Paul BOURGOGNE, Pascal MALAQUIN, Jean-Paul ROY, Denis THOMAS, Richard ROCH, Jean-Pascal MONIN, Laurence BROCHOT, Gilles ARPAILLANGES, Gérard GREFFE, Michel QUINET, Serge GRAPPIN, Jacqueline METAIS, Sylvain JACOB, Eric SORDET, Daniel TRUCHOT, Daniel CARRIER, Jean MAREY, Pascal BOULEY,

**Suppléants :** M. Thierry DUBUISSON, (suppléant de M. Christian GHISLAIN – CORCELLES-LES-ARTS), M. Michel ROY (suppléant de M. DENIZOT Marc – CORMOT-VAUCHIGNON), Mme Marie-Claude BELORGEY (suppléante de M. Christian POULLEAU – MOLINOT), M. FOLLEAT Emmanuel (suppléant de M. Olivier MENAGER – PARIS-L'HOPITAL), Mme Sophie JACQUET (Suppléante de M. Jacques FROTEY – POMMARD),

**Délégués ayant donné procuration :**

M. Gérard ROY à M. Michel QUINET,  
 Mme Géraldine CHAMPANAY à Mme FOUGERE,  
 Mme Carole CHATEAU à M. Xavier COSTE,  
 M. Stéphane DAHLEN à M. Pierre BOLZE,  
 Mme Ariane DIERICKX à M. Jean-Luc BECQUET,  
 M. Alexis FAIVRE à M. Jean-Luc BECQUET,  
 M. Thibaut GLOAGUEN à Mme Anne CAILLAUD,  
 Mme Virginie LONGIN à Mme Virginie LEVIEL  
 Mme Olivia PUSSET, à Mme Marie-France BRAVARD,  
 M. Bernard REPOLT à M. Jean-François CHAMPION,  
 Mme Sihème REZIGUE à Mme Sophie LEFAIX,  
 M. Pascal HUGUENIN à M. Sylvain JACOB,  
 Mme Delphine SAVARY à M. Sébastien LAURENT,  
 Mme Patricia ROSSIGNOL à M. Gérard NAIRAT,  
 Mme Estelle BRUNAUD à M. Denis THOMAS,  
 M. Michel BOULEY à M. FOLLEAT,  
 Mme Corinne GARREAU à M. Jérôme FOL,  
 M. Guy DROMARD à M. Jean-Christophe VALLET,  
 M. Rémi CHAMPAUD à M. Denis THOMAS,  
 M. Guy VADROT à Mme Céline DANCER,

**Délégués absents non représentés :**

Mmes et MM. Rémy MORIN, Eric MONNOT, Virginie ROUXEL-SEGAUT, Richard BENINGER, Yves PYS, Sandrine ARRAULT, Olivier ATHANASE, Cyril DEREPIERRE, Cladio PAGNOTTA, Alexandra PASCAL, Michel MOINGEON.

**Secrétaire :** M. Pierre BOLZE



**TARIF DE L'ECOLE DES BEAUX ARTS**  
**RAPPORTEUR : M. CHAMPION**

Les tarifs applicables à l'Ecole des Beaux-Arts sont maintenus pour l'année 2022-2023.

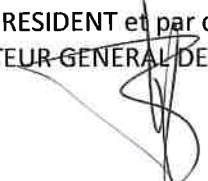
**DECISION**

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité,


- ADOPTE la grille tarifaire de l'Ecole des Beaux Arts dans les conditions récapitulées en annexe à la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Pour extrait certifié conforme,  
**LE PRESIDENT**  
 pour le **PRESIDENT** et par délégation  
**LE DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES**

  
 Mickael BOITELLE



Envoyé en préfecture le 12/04/2022 Reçu en préfecture le 12/04/2022 Affiché le  ID : 021-200006682-20220328-CC_22_043-DE
--

« La présente décision, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, de sa publication et/ ou de son affichage, d'un recours contentieux déposé auprès du Tribunal administratif de DIJON, 22 rue d'Assas 21000 DIJON ou via l'application télérecours citoyen ([www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)). Un recours gracieux peut également être formulé auprès de la Communauté d'Agglomération BEAUNE Cote et Sud, 14 rue Philippe TRINQUET, 21200 BEAUNE, étant précisé que celle-ci dispose d'un délai de deux mois pour répondre. Le silence gardé pendant deux mois vaut décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois. »

<b>ÉCOLE DES BEAUX-ARTS DE BEAUNE</b>				
<b>Grille tarifaire Année 2022-2023</b>				
<i>Tarifs applicables à compter du 01 septembre 2022</i>				
<i>Cours adultes : paiement au trimestre à effectuer au secrétariat de l'école en début de chaque trimestre.</i>				
<i>Cours enfants : paiement à l'année. Possibilité d'un paiement au trimestre si l'enfant commence un atelier au mois de janvier. Pour l'ensemble des ateliers : Tout trimestre commencé et dû et toute inscription en cours de trimestre ne donne lieu à aucune réduction.</i>				
<i>Tarif dégressif applicable aux prestations des enfants à partir d'un 2ème enfant d'une même famille</i>				
<i>Tarif dégressif applicables aux prestations adultes à partir du 4ème module.</i>				
<b>ÉCOLE DES BEAUX-ARTS</b>	<b>Plein tarif</b>		<b>Tarif dégressif (*)</b>	
	<b>CA</b>	<b>Extérieurs CA</b>	<b>CA</b>	<b>Extérieurs CA</b>
<b>ENFANTS - 5/14 ans</b>				
Paiement/trimestre	45,00 €	60,00 €	41,00 €	54,00 €
Paiement/année	108,00 €	140,00 €	94,00 €	124,00 €
Stages enfants	40,00 €	45,00 €	35,00 €	40,00 €
Ateliers multimédia	40,00 €	45,00 €	35,00 €	40,00 €
<b>ADOS - 15/18 ans</b>				
Paiement/trimestre	53,00 €	67,00 €		
Paiement/année	135,00 €	178,00 €		
<b>ÉTUDIANTS (sur présentation d'une carte étudiante)</b>				
Paiement/trimestre	73,00 €	107,00 €		
Paiement/année	175,00 €	253,00 €		
<b>ADULTES</b>				
Paiement/trimestre/module	120,00 €	180,00 €	80,00 €	125,00 €
Stages Ado/adultes	60,00 €	80,00 €		
<b>ANNÉE PRÉPARATOIRE</b>				
	<b>Étudiants boursiers</b>	<b>Étudiants non boursiers</b>		
Droits inscription concours	30,00 €	30,00 €		
Frais de Scolarité	180,00 €	780,00 €		



communauté d'agglomération  
www.beaunecoteetsud.com

Envoyé en préfecture le 12/04/2022

Reçu en préfecture le 12/04/2022

Affiché le



ID : 021-200006682-20220328-CC\_22\_044-DE

## Conseil Communautaire du 28 Mars 2022

Date d'envoi de la convocation : 22 mars 2022

Nombre de Conseillers en exercice : 90

Nombre de Délégués titulaires ou suppléants présents : 59

Nombre de Procurations : 20

Nombre de Votants : 79

**Présidence de :** M. Alain SUGUENOT, Président

**Présents :** Titulaires : Mmes et MM. Maurice CHAPUIS, Bernard BATTAULT, Jean-Luc BECQUET, Carole BERNHARD, Raphaël BOUILLET, Marie-France BRAVARD, Geffroy BRUNEL, Anne CAILLAUD, Jean-François CHAMPION, Xavier COSTE, Charlotte FOUGERE, Emmanuelle JEUNET-MANCY, Sophie LEFAIX, Virginie LEVIEL, Geneviève PELLETIER, Michel PIERRON, Philippe ROUX, Jonathan VION, Didier DURIAUX, Jean-Noël MORY, Sébastien LAURENT, Vittorio SPARTA, Gérard NAIRAT, Céline DANCER, Catherine PAPPAS, Jean-Claude BROUSSE, Arnaud GUICHARD, Didier SAINT-EVE, Jean-Christophe VALLET, Pierre BROUANT, Jean-Luc PETIT, Véronique RICHER, Jérôme FOL, Jean-Louis BAUDOIN, Jean-Paul BOURGOGNE, Pascal MALAQUIN, Jean-Paul ROY, Denis THOMAS, Richard ROCH, Jean-Pascal MONIN, Laurence BROCHOT, Gilles ARPAILLANGES, Gérard GREFFE, Michel QUINET, Serge GRAPPIN, Jacqueline METAIS, Sylvain JACOB, Eric SORDET, Daniel TRUCHOT, Daniel CARRIER, Jean MAREY, Pascal BOULEY,

**Suppléants :** M. Thierry DUBUISSON, (suppléant de M. Christian GHISLAIN – CORCELLES-LES-ARTS), M. Michel ROY (suppléant de M. DENIZOT Marc – CORMOT-VAUCHIGNON), Mme Marie-Claude BELORGEY (suppléante de M. Christian POULLEAU – MOLINOT), M. FOLLEAT Emmanuel (suppléant de M. Olivier MENAGER – PARIS-L'HOPITAL), Mme Sophie JACQUET (Suppléante de M. Jacques FROTEY – POMMARD),

**Délégués ayant donné procuration :**

M. Gérard ROY à M. Michel QUINET,  
Mme Géraldine CHAMPANAY à Mme FOUGERE,  
Mme Carole CHATEAU à M. Xavier COSTE,  
M. Stéphane DAHLEN à M. Pierre BOLZE,  
Mme Ariane DIERICKX à M. Jean-Luc BECQUET,  
M. Alexis FAIVRE à M. Jean-Luc BECQUET,  
M. Thibaut GLOAGUEN à Mme Anne CAILLAUD,  
Mme Virginie LONGIN à Mme Virginie LEVIEL  
Mme Olivia PUSSET, à Mme Marie-France BRAVARD,  
M. Bernard REPOLT à M. Jean-François CHAMPION,  
Mme Sihème REZIGUE à Mme Sophie LEFAIX,  
M. Pascal HUGUENIN à M. Sylvain JACOB,  
Mme Delphine SAVARY à M. Sébastien LAURENT,  
Mme Patricia ROSSIGNOL à M. Gérard NAIRAT,  
Mme Estelle BRUNAUD à M. Denis THOMAS,  
M. Michel BOULEY à M. FOLLEAT,  
Mme Corinne GARREAU à M. Jérôme FOL,  
M. Guy DROMARD à M. Jean-Christophe VALLET,  
M. Rémi CHAMPAUD à M. Denis THOMAS,  
M. Guy VADROT à Mme Céline DANCER,

**Délégués absents non représentés :**

Mmes et MM. Rémy MORIN, Eric MONNOT, Virginie ROUXEL-SEGAUT, Richard BENINGER, Yves PYS, Sandrine ARRAULT, Olivier ATHANASE, Cyril DEREPIERRE, Cladio PAGNOTTA, Alexandra PASCAL, Michel MOINGEON.

**Secrétaire :** M. Pierre BOLZE

**TARIF TRANSPORTS**  
**RAPPORTEUR : M. CHAMPION**

Les tarifs applicables aux Transports sont maintenus pour l'année 2022-2023.

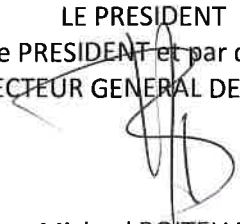
**DECISION**

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- ADOPTE la grille tarifaire des transports dans les conditions récapitulées en annexe à la présente délibération.


Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Pour extrait certifié conforme,  
LE PRESIDENT  
pour le PRESIDENT et par délégation  
LE DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES



Mickael BOITELLE



Envoyé en préfecture le 12/04/2022  
Reçu en préfecture le 12/04/2022  
Affiché le   
ID : 021-200006682-20220328-CC\_22\_044-DE

« La présente décision, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, de sa publication et/ ou de son affichage, d'un recours contentieux déposé auprès du Tribunal administratif de DIJON, 22 rue d'Assas 21000 DIJON ou via l'application télérecours citoyen ([www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)). Un recours gracieux peut également être formulé auprès de la Communauté d'Agglomération BEAUNE Cote et Sud, 14 rue Philippe TRINQUET, 21200 BEAUNE, étant précisé que celle-ci dispose d'un délai de deux mois pour répondre. Le silence gardé pendant deux mois vaut décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois. »

annexe 6

TARIFS TRANSPORT SCOLAIRE		Tarifs (au 1er septembre 2022)
Elève domicilié sur le territoire de la CABCS et/ou scolarisé dans son établissement de référence et/ou non rémunéré		
1er enfant		30,00 €
2e enfant		20,00 €
3e enfant		15,00 €
4e enfant et plus		gratuité
duplicata		30,00 €
paiement pour une 2e carte scolaire sans dégressivité		
Cas dérogatoire		
Elève domicilié hors CABCS et non pris en charge par les conseils départementaux		
1er enfant		126,00 €
2e enfant		116,00 €
3e enfant		111,00 €
4e enfant et plus		96,00 €
Elève domicilié sur le territoire de la CABCS et/ou non scolarisé dans son établissement de référence et/ou rémunéré		
1er enfant		75,00 €
2e enfant		65,00 €
3e enfant		60,00 €
4e enfant et plus		45,00 €
Elève interne - 1 aller retour par semaine		
circuit scolaire		30,00 €
indemnité de rabattement ou unique par km		
Indemnités		
rabattement : entre 2km et 10km du point d'arrêt le plus proche		
unique : absence totale de desserte en transport collectif		
Ouverture des circuits scolaires aux commerciaux (circuits mis à jour annuellement en fonction des places disponibles et sur présentation d'une carte réalisée par le service transports)		
		1,00 €

annexe 6

TARIFS TRANSPORT URBAIN	Tarifs (au 1er septembre 2022)
Assujetti à la TVA	
<b>Plein tarif</b>	
ticket unité (valable 1 heure)	1,00 €
ticket journée	3,00 €
carnet de 10 tickets	8,00 €
abonnement mensuel	20,00 €
abonnement annuel	200,00 €
<b>Jeune - 26 ans</b>	
carnet de 10 tickets	4,00 €
abonnement mensuel	10,00 €
abonnement annuel	100,00 €
abonnement annuel à partir du 2e enfant	46,20 €
<b>Titres solidaires</b>	
carnet de 10 tickets tarif réduit	4,00 €
abonnement mensuel CMU	10,00 €
abonnement annuel CMU	100,00 €
<b>Senior + 65 ans</b>	
tarif heures creuses*	gratuité
abonnement mensuel	10,00 €
abonnement annuel	100,00 €
<b>Abonnement scolaire</b>	
duplicata carte	5,00 €

\*9h30/11h et 14h30/16h

annexe 6 bis

TARIFS DES AMENDES EN VIGUEUR SUR LE RESEAU DE TRANSPORTS COMMUNAUTAIRE	Tarifs au 1er septembre 2022
Objet de la contravention	
Contravention de 3ème classe	
Titre non valable ou non composé	60,00 €
Défaut de titre	60,00 €
Contravention de 4ème classe	
Tout outrage, refus de contrôle, déclaration de fausse identité, décompression de porte, sera verbalisé d'une contravention de 4ème catégorie	150,00 €
Frais de dossier	
Frais de dossier en cas d'oubli d'un titre de transport de longue durée (abonnement), l'usager a 48h pour renvoyer la photocopie de sa carte accompagnée du règlement correspondant	8,00 €
Frais de dossier appliqué sans règlement de la part de l'usager au-delà de 2. mois et qui s'ajoute à l'amende	50,00 €

Règles de calcul en vigueur depuis le 6 mai 2016

Le décret du 3 mai 2016, aux articles 15 et suivants et 22 et suivants, prévoit que les indemnités forfaitaires sont calculées en fonction de l'amende forfaitaire majorée.

Les indemnités forfaitaires maximales augmentent lorsque les montants de l'amende forfaitaire majorée prévus à l'article R. 49-7 du Code de procédure pénale augmentent.

## Conseil Communautaire du 28 Mars 2022

Date d'envoi de la convocation : 22 mars 2022

Nombre de Conseillers en exercice : 90

Nombre de Délégués titulaires ou suppléants présents : 59

Nombre de Procurations : 20

Nombre de Votants : 79

**Présidence de :** M. Alain SUGUENOT, Président**Présents :** Titulaires : Mmes et MM. Maurice CHAPUIS, Bernard BATAULT, Jean-Luc BECQUET, Carole BERNHARD, Raphaël BOUILLET, Marie-France BRAVARD, Geffroy BRUNEL, Anne CAILLAUD, Jean-François CHAMPION, Xavier COSTE, Charlotte FOUGERE, Emmanuelle JEUNET-MANCY, Sophie LEFAIX, Virginie LEVIEL, Geneviève PELLETIER, Michel PIERRON, Philippe ROUX, Jonathan VION, Didier DURIAUX, Jean-Noël MORY, Sébastien LAURENT, Vittorio SPARTA, Gérard NAIRAT, Céline DANCER, Catherine PAPPAS, Jean-Claude BROUSSE, Arnaud GUICHARD, Didier SAINT-EVE, Jean-Christophe VALLET, Pierre BROUANT, Jean-Luc PETIT, Véronique RICHER, Jérôme FOL, Jean-Louis BAUDOIN, Jean-Paul BOURGOGNE, Pascal MALAQUIN, Jean-Paul ROY, Denis THOMAS, Richard ROCH, Jean-Pascal MONIN, Laurence BROCHOT, Gilles ARPAILLANGES, Gérard GREFFE, Michel QUINET, Serge GRAPPIN, Jacqueline METAIS, Sylvain JACOB, Eric SORDET, Daniel TRUCHOT, Daniel CARRIER, Jean MAREY, Pascal BOULEY,**Suppléants :** M. Thierry DUBUISSON, (suppléant de M. Christian GHISLAIN – CORCELLES-LES-ARTS), M. Michel ROY (suppléant de M. DENIZOT Marc – CORMOT-VAUCHIGNON), Mme Marie-Claude BELORGEY (suppléante de M. Christian POULLEAU – MOLINOT), M. FOLLEAT Emmanuel (suppléant de M. Olivier MENAGER – PARIS-L'HOPITAL), Mme Sophie JACQUET (Suppléante de M. Jacques FROTEY – POMMARD),**Délégués ayant donné procuration :**M. Gérard ROY à M. Michel QUINET,  
Mme Géraldine CHAMPANAY à Mme FOUGERE,  
Mme Carole CHATEAU à M. Xavier COSTE,  
M. Stéphane DAHLEN à M. Pierre BOLZE,  
Mme Ariane DIERICKX à M. Jean-Luc BECQUET,  
M. Alexis FAIVRE à M. Jean-Luc BECQUET,  
M. Thibaut GLOAGUEN à Mme Anne CAILLAUD,  
Mme Virginie LONGIN à Mme Virginie LEVIEL  
Mme Olivia PUSSET, à Mme Marie-France BRAVARD,  
M. Bernard REPOLT à M. Jean-François CHAMPION,  
Mme Sihème REZIGUE à Mme Sophie LEFAIX,  
M. Pascal HUGUENIN à M. Sylvain JACOB,  
Mme Delphine SAVARY à M. Sébastien LAURENT,  
Mme Patricia ROSSIGNOL à M. Gérard NAIRAT,  
Mme Estelle BRUNAUD à M. Denis THOMAS,  
M. Michel BOULEY à M. FOLLEAT,  
Mme Corinne GARREAU à M. Jérôme FOL,  
M. Guy DROMARD à M. Jean-Christophe VALLET,  
M. Rémi CHAMPAUD à M. Denis THOMAS,  
M. Guy VADROT à Mme Céline DANCER,**Délégués absents non représentés :**

Mmes et MM. Rémy MORIN, Eric MONNOT, Virginie ROUXEL-SEGAUT, Richard BENINGER, Yves PYS, Sandrine ARRAULT, Olivier ATHANASE, Cyril DEREPIERRE, Cladio PAGNOTTA, Alexandra PASCAL, Michel MOINGEON.

**Secrétaire :** M. Pierre BOLZE



**TARIF DES DECHETS ET ORDURES MENAGERES**  
**RAPPORTEUR : M. CHAMPION**

Il est proposé de faire évoluer les tarifs « redevance spéciale d'ordures ménagères » de 27 à 31€/m<sup>3</sup> pour les professionnels, de 34 à 35€/mois pour les collectes supplémentaires, de 0.90€/habitant à 1€/habitant de la part fixe et de 27€/m<sup>3</sup> à 31€/m<sup>3</sup> de la part variable pour les communes

Il est proposé de faire évoluer les tarifs « mise à disposition des composteurs », notamment pour le 2<sup>ème</sup> composteur de 25 à 30 €.

**DECISION**

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- ADOPTE la grille tarifaire des déchets et ordures ménagères dans les conditions récapitulées en annexe à la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Pour extrait certifié conforme,  
**LE PRESIDENT**  
 pour le PRESIDENT et par délégation  
**LE DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES**

  
 Mickael BOITELLE



Envoyé en préfecture le 12/04/2022  
 Reçu en préfecture le 12/04/2022  
 Affiché le   
 ID : 021-200006682-20220328-CC\_22\_045-DE

« La présente décision, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, de sa publication et/ ou de son affichage, d'un recours contentieux déposé auprès du Tribunal administratif de DIJON, 22 rue d'Assas 21000 DIJON ou via l'application télérecours citoyen ([www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)). Un recours gracieux peut également être formulé auprès de la Communauté d'Agglomération BEAUNE Cote et Sud, 14 rue Philippe TRINQUET, 21200 BEAUNE, étant précisé que celle-ci dispose d'un délai de deux mois pour répondre. Le silence gardé pendant deux mois vaut décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois. »



## Annexe n°7 - TARIFS 2022 des DECHETS

## PRIX DE VENTE DES BACS OM

Contenance des bacs	Tarifs actuels en vigueur (TTC livrés)	Tarifs proposés 2022
80 l	28,00 €	28,00 €
120 l	30,00 €	30,00 €
180 l	38,00 €	38,00 €
240 l	42,00 €	42,00 €
340 l	63,00 €	63,00 €
500 l	152,00 €	152,00 €
660 l	148,00 €	148,00 €

## TARIFS REDEVANCE SPECIALE D'ORDURES MENAGERES (à compter du 01/05/2022)

Redevance Spéciale	Prix de revient	Tarif en vigueur	Tarifs proposés 2022
Professionnels + administrations	31,70 €/m³	27 €/m³	31 €/m³
Collectes supplémentaires	35 €/mois	34 €/mois	35 €/mois
Communes	Part fixe : 1,00 €/habitant Part variable : 31,70 €/m³	Part fixe : 0,90 €/habitant Part variable : 27 €/m³	Part fixe : 1,00 €/habitant Part variable : 31 €/m³
Location des bacs	55 €/m³	55 €/m³	55 €/m³

## TARIFS ACCUEIL DES PROFESSIONNELS EN DECHETERIES

Type de déchets	Coût moyen pratiqué dans le cadre du marché	Tarif en vigueur	Tarifs proposés 2022
Déchets non-recyclable	27,23 €/m³	28 €/m³	28 €/m³
Gravats	19,99 €/m³	20 €/m³	20 €/m³
Végétaux	15,02 €/m³	16 €/m³	16 €/m³
Déchets Dangereux	220 €/m³	150 €/m³	150 €/m³
Plâtre	20,41 €/m³	20 €/m³	20 €/m³
Bois	15,26 €/m³	16 €/m³	16 €/m³

## TARIFS DE MISE A DISPOSITION DES COMPOSTEURS (à compter du 01/05/2022)

Matériel	Coût de revient pour la collectivité (achat TTC)	Tarif en vigueur depuis le 1er septembre 2014	Tarifs proposés 2022
2e composteur (480 litres - particulier)	52,68 €	25 €	30 €
2e composteur (800 litres - professionnel)	95,40 €	60 €	60 €

## TARIF CAUTION POUR GOBELETS REUTILISABLES

Matériel	Coût de revient pour la collectivité (achat + frais de gestion)	Tarif actuel en vigueur	Tarifs proposés 2022
Gobelets réutilisables (2000)	1 000 €, soit 0,50€/unité	0,50 €/unité	0,50 €/unité

## TARIFS DE REEDITION DES CARTES D'ACCES EN DECHETERIE

Tarif réédition carte d'accès en déchetterie	5,00 € TTC
--	------------

## TARIFS DE COLLECTE EXCEPTIONNELLE DES ORDURES MENAGERES AUX COMMUNES

Prestations	Tarifs TTC/ Heure
Utilisation d'une benne à ordures ménagère	80,00€/ heure
Utilisation d'une mini benne	50,00€/ heure

## TARIFS DE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES EXCEPTIONNELLES AUX COMMUNES

Prestations	Tarifs TTC/ tonne	TARIFS PROPOSÉS 2022
Tarifs du traitement des ordures par tonne	140,00€/ tonne	140 €/tonne
Tarifs du traitement des ordures par m³	21€/ m³	21 €/m³